Digitized by Google

Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

ARMORIAL

DE LA

NOBLESSE DE LANGUEDOC

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

ARMORIAL

DE LA

NOBLESSE DE LANGUEDOC

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER

PAR M. LOUIS DE LA ROQUE

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Nec munera, nec preces.

TOME PREMIER

MONTPELLIER

FÉLIX SEGUIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS

FIRMIN DIDOT, FRÈRES, Libraires, 56, rue Jacob.

E. DENTU, LIBRAIRE, 13, Galerie vitrée, Palais-Royal.

1860

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR

CHARLES-THOMAS THIBAULT

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER,

COMTE ROMAIN, ASSISTANT DU TRONE PONTIFICAL, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE INSIGNE DU CHRIST DE ROME,
DE L'ORDRE ROYAL DE CHARLES III D'ESPAGNE ET DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE,
COMMANDEUR DE L'ORDRE RELIGIEUX ET MILITAIRE DE SAINT-MAURICE ET DE SAINT-LAZARE, ETC.

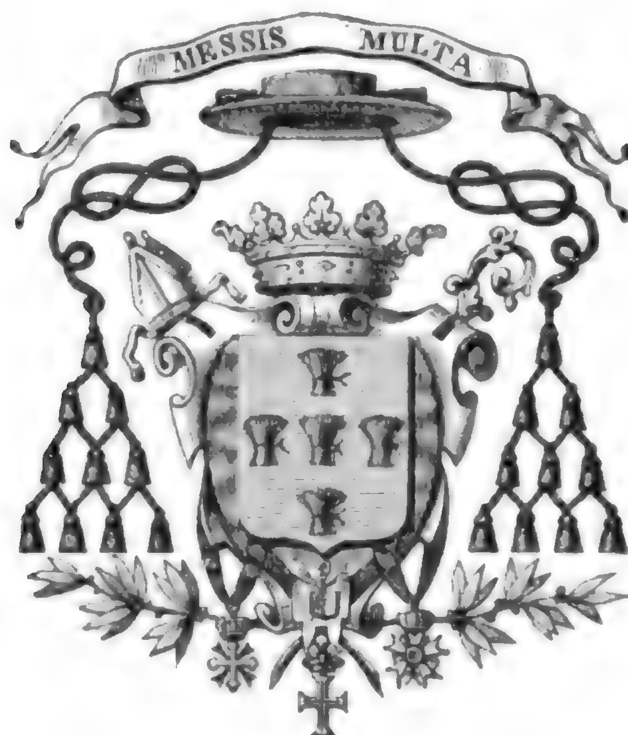

MONSEIGNEUR,

Le respect des traditions, le culte de la famille, l'amour du foyer domestique, l'esprit d'ordre et d'hiérarchie qui ont fait la force et la grandeur de notre ancienne société française disparaissent et s'effacent. Une société nouvelle cherche sa voie dans des principes nouveaux.

Sans vouloir préjuger les résultats de cette transformation,

nous avons pensé faire une œuvre utile, Monseigneur, en rappelant aux générations contemporaines par quelle succession de services éclatants ou modestes, mais sincèrement voués au bien public, s'est fondée et développée, sous la protection et le contrôle de nos chefs ecclésiastiques, la prospérité d'une province dont les institutions représentatives ont réalisé pendant plus de huit siècles l'alliance féconde de l'ordre et de la liberté.

Le Languedoc se rappelle encore avec orgueil cette longue suite de prélats, gardiens des libertés de leur pays adoptif, aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus, les Rebé, Bonzi, Legoux, Crillon, la Rochefoucauld, Bezons, Colbert, Chanterac, Brienne, Castellanne, Béthizy, Dillon, Beausset, etc., qui présidaient aux délibérations de nos assemblées provinciales et diocésaines.

Cette œuvre, à la tête de laquelle nous plaçons le nom de Votre Grandeur, est un hommage que nous rendons à leur mémoire,

Et nous osons espérer, Monseigneur, que vous daignerez l'agréer comme un témoignage de reconnaissance et de respect

de votre très-humble serviteur,

LOUIS DE LA ROQUE.

Paris, 1er janvier 1860.

PRÉFACE.

Nec munera, nec preces.

L'Armorial de la Noblesse de Languedoc n'est pas une publication *officielle* dans l'acception moderne et vulgaire du mot. Nous n'avons reçu d'autre mission que celle qu'un écrivain demande à son initiative personnelle, mais nous avons la conviction d'y avoir apporté l'indépendance et le désintéressement qu'elle imposait. Les conseils de quelques amis, le zèle de nombreux correspondants nous sont venus en aide.

Dans une société labourée, on dira peut-être un jour fécondée, par le soc démocratique, la pensée ne nous serait pas venue de « courir après le reflet d'une chose qui a disparu, » ou de reconstituer les cadres d'une « armée licenciée et détruite (1), » si l'existence de la Noblesse n'avait été « consacrée par la Constitution elle-même (2). »

Cette existence a été sanctionnée par la modification de l'article 259 du Code pénal, et le rétablissement du conseil du sceau des titres.

Quelle que soit la destinée ultérieure réservée au conseil du sceau, relativement à la transmission des titres dans les familles, à la vérification des qualifications contestées, à la confirmation ou à la reconnaissance de titres anciens, à la collation de titres nouveaux, tout le monde a applaudi à l'initiative coura-

(1) Œuvres de Napoléon III, *De la Noblesse*, 1844.

(2) Voy. *le Rapport de S. Exc. M. Delangle au Sénat, le 28 fév.* 1855.

geuse qui a provoqué le rétablissement des dispositions de notre Code pénal contre les usurpateurs de noblesse.

Il n'était, en effet, ni politique ni moral d'abandonner aux empiétements de la vanité et aux entreprises de la fraude une institution à laquelle se rattachent les grands souvenirs de l'ancienne monarchie, que les gloires de l'empire ont entourée d'un nouvel éclat, et qui s'appuie tout à la fois sur le respect que commande l'ancienneté des traditions, et sur l'obéissance qui est due aux actes les plus solennels de la législation contemporaine (1).

La noblesse, même depuis qu'elle ne forme plus un corps dans l'État, existe en vertu de titres régulièrement concédés ou maintenus par l'autorité souveraine.

Au moment où les tribunaux des différents ordres sont appelés à statuer, ou à donner leur avis, sur des rectifications d'actes de l'état civil ou des transmissions de noms et de titres, nous avons cru faire une œuvre utile aux familles de notre pays, en donnant nos soins à la publication des jugements souverains de noblesse obtenus avant 1789, et aux anoblissements récents, qui forment pour ainsi dire leur véritable état civil.

C'est donc l'état légal et authentique de la noblesse de Languedoc, depuis la vérification ordonnée par Louis XIV jusqu'à nos jours, que nous offrons aux lecteurs.

En prenant pour base de notre publication les preuves rigoureusement faites devant les intendants de la province, le conseil d'État du roi et les cours souveraines, nous avons voulu nous placer sur un terrain qui donnât une égale satisfaction à l'intérêt de l'histoire et au légitime orgueil des familles. Nous croyons être resté fidèle à ce double devoir, en indiquant, sous notre responsabilité, et avec la garantie des autorités invoquées, les présomptions d'une origine plus ancienne.

L'ordre chronologique des vérifications nous était imposé par le sujet même, et cette classification nous aurait semblé la plus

(1) Voy. l'*Exposé des motifs de la loi du 28 mai 1858, présenté au Corps législatif par M. Duvergier, conseiller d'État.*

rationnelle, quand même elle n'eût pas été déjà suivie par l'auteur qui nous a servi de guide et de modèle.

Les jugements de M. de Bezons, intendant de la province sous Louis XIV et président de la commission souveraine chargée de la première vérification de noblesse, avaient été publiés en 1759, par M. le marquis d'Aubaïs, dans son recueil de *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* avec le précieux concours de Léon Ménard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et auteur de l'*Histoire de la ville de Nîmes :* association, trop rare de nos jours, entre l'aristocratie du talent et celle de la naissance, qui, au lieu de courber les œuvres de l'esprit sous le joug de l'industrie moderne, leur assurait une libre carrière de dignité et d'indépendance, tout en restituant aux classes élevées leur mission naturelle.

Cette heureuse mission, personne ne l'a mieux comprise ni mieux remplie que le marquis d'Aubaïs; les témoignages de Ménard, de dom Vaissette et de d'Aigrefeuille ont associé son nom aux premiers travaux d'érudition qui honorent l'histoire de notre province, et l'historien Le Beau lui donnait un éclat mérité, en reconnaissant devant l'Académie que «la bibliothèque de M. le marquis d'Aubaïs était un riche dépôt de monuments de notre histoire, comme il était lui-même un trésor de connaissances et de l'érudition la plus exacte (1). »

Nous devons à M. le marquis d'Aubaïs une reconnaissance d'autant plus grande, que, sans lui, les jugements de M. de Bezons seraient complétement perdus pour le passé domestique de nos grandes familles. Leurs minutes, déposées aux archives des états de Languedoc, à Montpellier, ont disparu dans ces auto-da-fé révolutionnaires destinés à éclairer les temples de la déesse Raison.

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXXVI, *Éloge de Ménard*, 253-257. Nous donnerons en tête du second volume de l'*Armorial* une notice biographique sur M. le marquis d'Aubaïs, faite d'après des documents inédits communiqués par ses héritiers, avec le portrait peint par Péroneau en 1746, gravé par Chevauchet, qui nous a prêté le concours de son talent pour la gravure des blasons de l'*Armorial*.

L'authenticité des jugements de M. de Bezons publiés par M. le marquis d'Aubaïs, n'a jamais fait un doute pour les écrivains qui ont étudié à leurs sources mêmes les annales de notre histoire locale. Aux autorités de MM. Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier (1), et Charles de Tourtoulon (2), nous pouvons ajouter l'opinion personnelle de MM. Lacabanne, professeur à l'école des Chartes, directeur de l'école, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale, section des titres, et Eugène Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault.

Cette publication offre d'ailleurs une concordance parfaite avec le *Catalogue des gentilshommes de la province de Languedoc,* dressé en vertu de ces jugements en 1672, et déposé aux Archives de la préfecture de l'Hérault (3). Nous devons à l'obligeance de M. le préfet la communication de ce précieux manuscrit que nous imprimons dans nos *Pièces justificatives:* c'est à peu près le seul document sur la noblesse qui ait échappé aux fureurs révolutionnaires.

En l'absence de tous documents historiques, administratifs et judiciaires de nos archives locales, qui auraient pu servir à dresser ou à compléter l'histoire *familiale* de la noblesse du pays, nous avons dû, pour continuer l'œuvre du marquis d'Aubaïs, faire un appel aux archives particulières des familles, et explorer la riche collection des manuscrits de dom Vaissette et des historiographes de Languedoc, déposée à la Bibliothèque impériale.

L'*Histoire des grands officiers de la couronne,* du P. Anselme; l'*Armorial général* de d'Hozier; le *Dictionnaire* de Moréri; les anciens nobiliaires de la Provence, du Comtat Venaissin et du Dauphiné; les *Armoriaux des états de Languedoc,* par Béjard, 1652; Beaudeau, 1686; Gastelier de la Tour, 1768;

(1) *Léon Ménard, sa vie et ses œuvres,* in-4°, 1857, p. 93.
(2) *Notes sur le nobiliaire de Montpellier,* 1856, p. 56.
(3) Il a été publié en 1676, in-f°, à Pézénas, par Henri de Caux.

le *Dictionnaire de la noblesse*, par Lachesnaye Desbois, et Badier son continuateur; les *États militaires* du dernier siècle, nous ont fourni de précieuses indications, que nous avons complétées par des emprunts faits aux travaux récents de MM. Bouillet, sur le nobiliaire d'Auvergne; de Barrau et de Gaujal, sur les familles du Rouergue; G. de Burdin, sur les États de Gévaudan; Ch. de Tourtoulon, sur le nobiliaire de Montpellier; Arnaud, sur l'histoire du Velay; Poncer sur le haut Vivarais; Borel d'Hauterive, sur la Noblesse de France, etc., etc.

Quand le titre de maintenue n'était pas relaté dans une publication historique suffisamment autorisée, nous en avons demandé l'expédition notariée. Les filiations ont été continuées sur la production d'actes authentiques ou historiques qui ont passé sous nos yeux, ou qui ont été communiqués à des correspondants désignés par nous, le plus souvent officiers publics, et dont les attestations sont entre nos mains.

Nous devons enfin un témoignage particulier de notre reconnaissance aux lumières et à l'obligeance bien connues de M. Lacabanne, qui a guidé nos premiers pas dans ce labyrinthe généalogique, et qui nous a confié, avec l'autorisation des familles, les preuves déposées au cabinet de MM. d'Hozier et Chérin.

Malgré toutes ces précautions, et les soins très-attentifs donnés à notre publication, nous n'avons pas la prétention d'offrir une œuvre complète et irréprochable; c'est assez pour nous, dans une entreprise si délicate, d'avoir résisté à la passion et à la complaisance : nous accueillerons donc avec autant d'empressement que de gratitude, de quelque part qu'ils nous viennent, les renseignements exacts qui pourraient servir soit à la compléter, soit même à la rectifier.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

I

ORIGINE ET FORMATION DE LA NOBLESSE.

Noblesse, dans la signification générale de ce mot, exprimait ce qui se fait connaître d'une façon éclatante : *nobilis, notabilis, à noscibili,* distingué, remarquable.

Dans une signification plus restreinte, ce mot servait à désigner un ordre de citoyens distingué de tous les autres.

Tous les hommes naissent égaux par le droit de nature; mais cette nature qui les destine à vivre en société, rompt elle-même l'égalité primitive.

« L'égalité, disait Voltaire, n'est pas l'anéantissement de toute subordination; nous sommes tous également hommes, mais non membres égaux de la société... Les hommes sont égaux dans l'essentiel, quoiqu'ils jouent sur la scène des rôles différents. »

Si quelques peuples affectent une égalité entière et parfaite, on peut prouver aisément que c'est chez eux l'effet des lois ou d'usages bien postérieurs au premier arrangement des choses, et qu'en semblant y déroger ils en conservent encore malgré eux de fortes impressions. Les Etats-Unis nous en offriraient plus d'un exemple; il suffirait de rappeler l'antipathie et l'orgueil de leurs races, la dureté de leur esclavage, et le fanatisme intolérant des know-nothing.

« La véritable et intelligente égalité consiste, non pas à proscrire les distinctions, mais à en permettre l'accès à tous ceux qui s'élèvent par leur courage, par la dignité de la conduite ou par l'éclat des services (1). »

Les distinctions sociales dont l'ensemble constitue la noblesse se retrouvent chez tous les peuples et dans tous les pays; elles apparaissent à l'origine de toutes les civilisations, comme le résultat ou la récompense de la valeur, comme le signe authentique d'une supériorité acquise et acceptée.

« La noblesse, disait Vauvenargues, est un héritage comme l'or et les diamants; ceux qui regrettent que la considération des grands emplois et des services passe au sang des hommes illustres, accordent davantage aux hommes riches, puisqu'ils ne contestent pas à leurs neveux la possession de leur fortune, bien ou mal acquise; mais le peuple en juge autrement : sage distribution qui, tandis que le prix de l'intérêt se consume et s'appauvrit, rend la récompense de la vertu éternelle et ineffaçable. »

L'ambition de cette supériorité est naturelle au cœur de l'homme.

« Ceux qui sont nés avec la noblesse ne considèrent rien au monde de plus avantageux, et ils souffriraient plutôt la privation des biens de la vie que la perte de cet honneur. Ceux qui en sont déchus par quelque accident, tentent sans cesse les moyens d'être rétablis; et ceux à qui la naissance l'a déniée, n'ont point de soin plus pressant ni d'ambition plus forte que d'y parvenir (2). »

Horace disait déjà aux turcarets de son temps :

Licet superbus ambules, fortuna non mutat genus.

Nous ne prétendons pas nier ou excuser les faits de violence

(1) *Rapport à l'Empereur sur l'organisation du Conseil du sceau des titres*, 1859.
(2) La Roque, *Traité de la Noblesse*, éd. de 1753, 181.

ou d'usurpation qui se sont produits à toutes les époques, mais d'ordinaire, c'est parmi les chefs des armées conquérantes et leurs lieutenants, parmi les possesseurs des terres fiscales ou allodiales, des fiefs et des bénéfices, parmi les élus de la nation et les titulaires des hautes magistratures des villes et des métropoles, parmi les leudes, fidèles, antrustions, convives ou amis du roi, aussi puissants quelquefois que le roi lui-même, qu'il faut rechercher l'origine de la noblesse française.

La diversité des systèmes prouve combien il est difficile d'éclaircir cette origine et de lui donner une cause unique.

Boulainvilliers a cru qu'au moment de la conquête les Francs et les Gaulois ne formant qu'un corps de société, les premiers furent tous gentilhommes et les derniers roturiers. Montesquieu veut que même au delà du Rhin, les Francs aient eu comme une noblesse réelle, et que des familles, par l'avantage de leur naissance, possédassent des prérogatives particulières et distinctives. L'abbé Dubos et M. de Valois ont prétendu que les Francs, sous leurs rois, n'étaient point partagés en deux ordres de citoyens, et que toutes les prérogatives étaient personnelles. M. Ardillier (1) croyait reconnaître dans le capitulaire de 813, arrêté à Aix-la-Chapelle, dans une assemblée générale de la nation, qui rendit la condition de 600 sols héréditaire en faveur des antrustions, le véritable fondement de la noblesse. L'abbé Mably, enfin, place cette origine dans le traité d'Andely en 587.

Chérin, en résumant ces opinions, réserve la sienne, et ne considère la noblesse qu'au moment où l'établissement des fiefs affermit l'hérédité des prérogatives (2).

L'hérédité dans la famille qui établit la noblesse du sang précéda l'hérédité des fiefs et des offices. Les historiens des premiers siècles de la monarchie reconnaissaient que les hautes magistratures et les premières dignités ecclésiastiques étaient

(1) Auteur d'un manuscrit sur la *France féodale*, cité par Chérin.

(2) Chérin, *Abrégé chronologique*, Disc. préliminaire.

confiées de préférence aux gens de naissance, *de stirpe nobili* (1).

Jusqu'au milieu du neuvième siècle les dignités, les distinctions de titres furent personnelles et dépendantes de la possession des fiefs et des offices accordés par le prince; elles ne passaient aux enfants, héritiers des titulaires, que dans des cas particuliers qui ne faisaient ni loi ni coutume. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces paroles que le moine de Saint-Gall place dans la bouche de Charlemagne, s'adressant aux enfants de la haute noblesse de son empire :

« Vous autres nobles sortis des premières maisons du royaume, élevés dans la mollesse et vous admirant vous-mêmes, vous avez compté sur votre naissance et sur vos richesses; vous vous en êtes fait un titre pour mépriser mes ordres, et préférer à l'étude la débauche, le jeu, l'oisiveté et de vains exercices : par le Dieu du ciel, votre noblesse et vos charmes ne me sont rien, quoique d'autres les admirent; *comptez que si vous ne changez de conduite vous n'aurez jamais à vous louer de Charles.* »

C'est dans l'assemblée de Kiersy-sur-Oise (877) que Charles le Chauve, empereur, partant pour Rome en laissant la régence à son fils aidé du conseil des évêques, des comtes, d'un certain nombre de vassaux pour les affaires ordinaires, et du suffrage de l'assemblée générale des fidèles pour les plus importantes, fit une loi de l'hérédité générale de toutes les fonctions et de tous les bénéfices en faveur des héritiers, même en bas âge. Il alla jusqu'à prescrire aux seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, d'en user de même à l'égard de leurs propres vassaux (2).

Il semble que la Royauté, dont les domaines se réduisaient alors aux villes de Reims et de Laon, n'ayant plus rien à distribuer à la Noblesse, lui donna l'hérédité.

Le pouvoir, s'échappant des mains débiles des successeurs de

(1) *Origine de la Noblesse française.* Paris, 1766, p. 86, 92, 124, 131.
(2) *Ibid.*, 178. — D. Vaissette, *Hist. de Languedoc.*

Charlemagne, tomba sur le sol et s'y brisa en des milliers de parcelles, semences fécondes de cette individualité vigoureuse et puissante qui sauva le pays des invasions teutoniques, fit son éducation militaire, et protégea la formation de nos associations communales, premiers berceaux de la liberté.

L'hérédité des fiefs et l'établissement général des arrière-fiefs éteignirent le gouvernement politique et formèrent la hiérarchie féodale; le droit de primogéniture, qui s'établit afin d'assurer le service militaire et les autres obligations féodales, donna la véritable forme à l'institution monarchique, déjà compromise par la loi germaine du partage.

« Point de terre sans seigneur, point de seigneur sans terre », deviennent les axiomes fondamentaux de la société nouvelle, et la noblesse résulta de la possession ou de l'investiture du fief.

Chacun des barons, comme l'observe Beaumanoir, fut souverain en sa baronie : leurs petites cours offrirent l'image de la cour des rois et des empereurs; ils réunissaient autour d'eux leurs officiers et leurs vassaux; ils avaient des sénéchaux, des chanceliers, des plaids, et plus tard des parlements pour rendre la justice; ils exercèrent le droit de paix et de guerre les uns à l'égard des autres et contre le roi lui-même; ils firent des conquêtes, des traités, et imposèrent sans difficultés des taxes à leurs sujets pour subvenir aux frais de la guerre. Tous les manoirs furent crénelés et fortifiés, chaque propriétaire fut à la fois vassal et seigneur, vassal à l'égal du suzerain, suzerain à l'égard de l'arrière-vassal ou vavasseur (1).

La châtelaine elle-même avait un rôle élevé. Défendre le château en l'absence du seigneur, commander aux hommes d'armes, présider aux jeux chevaleresques, accompagner dans les longues chasses d'automne, l'émerillon au poing; puis à la veillée entendre les récits de quelque trouvère, décider parfois les questions délicates proposées aux cours d'amour, encourager

(1) H. de Lourdoueix, *De la Restauration de la société française*, 105, 1834.

partout la loyauté, la bravoure, l'honneur chevaleresque; tel était le rôle de la châtelaine. Il élevait les âmes et fortifiait les cœurs (1).

Le vide fait dans les rangs de la noblesse par les luttes de la féodalité, les croisades, les voyages d'outre-mer, et les guerres nationales contre les Anglais, fut rempli soit par les acquéreurs de fiefs nobles, citoyens que le négoce et la culture des arts avaient enrichis, soit par les villageois (*vilani, vilains*), attachés aux domaines ruraux.

La guerre des Albigeois, la domination de Simon de Montfort, fut pour la noblesse de Languedoc une cause de ruine qu'il faut ajouter à celles que nous venons d'énumérer.

« L'hérésie des Albigeois, dit Vaissette, eut de tristes résultats pour le pays; il fut entièrement désolé par la sanglante guerre qu'elle fit naître, durant laquelle la plus grande partie de son ancienne noblesse ou périt, ou fut obligée de céder ses biens à des étrangers (2). »

Les fiefs transmirent à la postérité des acquéreurs leurs franchises, leurs priviléges, en un mot leur noblesse. Or, comme un des devoirs du fief obligeait le possesseur à suivre à la guerre le seigneur dont le fief relevait, la réception dans l'ordre de la chevalerie agrégeait tacitement au corps de la noblesse le roturier qui s'adonnait uniquement à la profession des armes et qui s'y distinguait (3).

Cette agrégation par la possession des fiefs nobles, qui doit être considérée comme une seconde phase dans l'histoire de la noblesse, ne se fit pas sans résistance de la part des anciennes familles, et sans quelques précautions de la part de nos rois.

La noblesse s'acquérait, suivant les *Établissements de Saint-Louis*, par la possession d'un fief à la tierce-foi, c'est-à-dire qu'un roturier acquérant un fief noble, ses descendants étaient

(1) A. Chéruel, *Dictionn. historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, I, 406, Hachette, 1855.

(2) Vaissette, *Hist. de Languedoc*, I, 11.

(3) *Lettres sur l'origine de la Noblesse*. imp. à Lyon, 1763.

nobles à la troisième foi (hommage) du même fief, et le partageaient noblement à la troisième génération (1). La foi était pour le roturier et l'hommage pour les gentilshommes.

Cette nouvelle classe de noblesse fut difficilement acceptée dans les rangs de l'ancienne, qui lui refusait le droit de guerre privée, celui de présenter gage de bataille et de combattre à cheval avec pleines armes; elle l'excluait même des tournois.

« Qui que vous soyez, disaient les hérauts d'armes à l'ouverture des tournois, qui avez été récemment anobli, ou qui n'êtes pas en état de prouver votre noblesse d'extraction ou votre origine par titres de quatre degrés au moins d'ascendants, n'assistez pas à ces jeux. »

« Quisquis recentioris notæ nobilis, et non talis es ut à stirpe nobilitatem tuam et originem quatuor saltem generis autorum proximorum gentilitiis insignibus probare possis, his quoque ludis abesto (2).»

C'est à ce système touchant l'ancienneté requise pour donner le complément et la perfection à la noblesse, que l'on peut rapporter les statuts anciens des ordres royaux de chevalerie, et de plusieurs colléges de noblesse (3).

A mesure que l'autorité royale se consolida, ces agrégations devinrent moins fréquentes. Les acquéreurs de fiefs nobles qui ne faisaient point partie de la noblesse ne changèrent pas de condition, et furent tenus de payer une finance au seigneur immédiat, et, depuis Charles V, au roi de France : ainsi s'établit le droit de franc-fief perçu par le domaine royal jusqu'en 1789.

On ne peut disconvenir cependant que cette acquisition de fiefs n'ait été l'origine de la noblesse d'un grand nombre de familles, et la source de beaucoup d'usurpations, malgré la sévé-

(1) *Établissements de Saint-Louis*, 1270, c. 95.

(2) La Roque, *Traité de la Noblesse*, c. 10.

(3) *Lettres sur l'origine de la Noblesse*, 328.

rité des édits de Charles IX, d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

« Nobles étaient jadis non-seulement les extraits de noble race en mariage, ou qui avaient été ennoblis par lettres du roi, ou pourvus d'offices nobles, mais aussi ceux qui tenaient des fiefs et faisaient profession d'armes (1). »

La profession d'armes jointe à la possession du fief, étaient les deux caractères distinctifs de la noblesse ancienne, et la politique de nos rois, qui ne voulait porter aucune atteinte « aux droits acquis » et « aux possessions légitimes, » ne demandait pas d'autres justifications pour maintenir la noblesse des familles qu'une possession centenaire et incontestée, *si rien ne montre roture antérieure.*

Mais l'orgueil aristocratique, la vanité de la perpétuité du sang, n'acceptèrent pas ce niveau égalitaire qui déclarait « nobles et issus de noble race et lignée » tous les gentilshommes dont la filiation prouvée remontait au delà de 1560.

Les gentilshommes de nom et d'armes, ou d'ordre chevaleresque, voulurent avoir le pas sur la noblesse de race ou de parage, qui se croyait elle-même supérieure aux fils des anoblis par lettres patentes ou par les charges publiques.

L'idée de conquête et de descendant des vainqueurs est celle qui a toujours le plus flatté la noblesse de tous les pays et de tous les âges.

Tous les gentilshommes espagnols sont « hidalgos, » fils de Goths et « nobles comme le roi ; » en Castille, quelques-uns même ne dédaignent pas de l'être « un peu davantage, *un poco più ;* » les maisons distinguées du royaume d'Angleterre cherchent leur origine dans le sang des Normands et des Saxons, et justifient leur antiquité par l'étymologie de leurs noms qu'ils tirent de la langue de ces deux peuples ; les Allemands se croient aborigènes (2), et tranchent ainsi la plupart des questions qui ont si longtemps divisé la noblesse française.

(1) LOISEL, *Institutes coutumières.*

(2) LACHESNAYE-DESBOIS, *Dictionn. de la Noblesse*, in-4°, Avant-propos.

On appelait gentilhomme de nom et d'armes celui dont l'origine, toujours inconnue, remontait aux premiers siècles de la féodalité, et permettait de préjuger ainsi la participation de ses ancêtres aux grandes luttes, aux grands exploits, aux grandes expéditions militaires de la chevalerie.

Le gentilhomme qui ne pouvait par titre ou par notoriété suffisante percer les ténèbres des douzième, treizième et quatorzième siècles, était réputé gentilhomme de race ou de parage (par son père).

Les fils d'anoblis devenaient gentilshommes de race après la quatrième génération, et avaient alors accès dans les ordres de chevalerie et les chapitres nobles; ils pouvaient même prétendre aux honneurs de la cour, sous le bon plaisir du roi, si l'époque de l'anoblissement de leur famille remontait au delà de 1400 (1).

Mais plus tard ces distinctions ne suffirent plus, et la noblesse eut ses casuistes qui créèrent les dénominations de *gens de qualité, de condition, distingués, honorables*. Les premiers étaient ceux que leur ancienneté, leurs alliances, leur valeur et leurs grandes possessions territoriales tenaient constamment plus près du trône; à eux les compagnies de cent et de cinquante hommes d'armes, les sénéchaussées des provinces à l'époque où cette charge était encore essentiellement militaire, les gouvernements des provinces qui leur ont succédé, les grands offices, les grands emplois à la cour; plus tard, l'entrée aux écuries du roi, surtout à la petite; les honneurs de la cour, etc.

Les *gens de condition* étaient ceux qui, semblables aux premiers en bien des points, avaient moins d'importance territoriale, et ne pouvaient accomplir des faits d'armes aussi marquants, ne disposant pas de tant de vassaux. Ils servaient dans les troupes régulières, et, moins détournés du service, arrivaient par leur assiduité à des grades élevés et avaient, par les soins

(1) Voy. *la lettre de Louis XV au duc d'Aumont, du* 29 *juillet* 1774.

extrêmes qu'ils apportaient dans leurs alliances, leurs entrées, comme les premiers, dans les chapitres nobles et à Malte.

Les *gens distingués* étaient encore nobles de race ou d'épée, mais plus campagnards; ils servaient avec autant de valeur, mais moins d'éclat, et relevaient d'autres seigneurs plus puissants qu'eux.

On appelait enfin *gens honorables,* ceux qui, possédant beaucoup de fortune ou de talent, étaient parvenus à la noblesse par les charges qui anoblissaient. Ils vivaient grandement et avec distinction, mais n'arrivaient qu'après les autres.

II

ANOBLISSEMENTS PAR LETTRES PATENTES ET PAR LES FONCTIONS.

Dire ce qu'est la noblesse, c'est annoncer suffisamment ce que peut être l'anoblissement.

La supériorité reconnue par l'opinion publique, le respect, la considération, la confiance que s'attirent certains hommes par l'éclat de leurs services, ou par leur dévouement au bien public, deviennent, par la consécration du prince, habituels et inhérents à leurs enfants, et passent à leur postérité.

De là naît une certaine émulation, une certaine ambition, qui nous portent à vouloir égaler et quelquefois surpasser nos ancêtres et justifier la distinction qu'on leur accorde en la méritant; et chez nos concitoyens, une disposition à compter sur nous pour les choses importantes, à nous écouter plus avidement, à nous suivre plus volontiers, à nous confier par préférence les places d'autorité (1).

Les anoblissements, cette magnifique prérogative de l'autorité royale lorsque la noblesse donnait accès aux premières charges et aux premières dignités de l'État, ont commencé avec Philippe III. La faveur, l'intrigue, la vénalité ont souvent eu leur

(1) *Origine de la Noblesse française,* 318.

part, il est vrai, dans la distribution de ces distinctions sociales, mais le plus grand nombre des anoblissements dont la preuve est venue jusqu'à nous, sont fondés sur des services réels, souvent éclatants, et ne sont que l'expression de la voix publique confirmée par le prince.

Cet attribut de la puissance souveraine, usurpé quelquefois, n'a été délégué que dans de très-rares occasions.

En 1519, René, bâtard de Savoie, chambellan, grand-maître de France, sénéchal et gouverneur pour le roi en Provence, ayant donné des lettres de noblesse à un particulier de la ville d'Aix, les commissaires pour la recherche des faux nobles n'eurent aucun égard à cet anoblissement. En 1260, un arrêt du parlement de Paris fit défense au comte de Flandres de donner des anoblissements; en 1269, un comte de Nevers fut condamné à l'amende envers le roi, pour avoir anobli deux de ses sujets, qui furent pareillement condamnés à 2,000 livres d'amende pour avoir accepté ces anoblissements (1).

La première délégation connue est celle de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, qui reçut de Philippe de Valois, en 1342, le pouvoir d'accorder des lettres de noblesse; il anoblit Hugues Castraing de Campagnet, sénéchal de Rodez, et toute sa postérité, par lettres données à Agen au mois de septembre 1344 (2).

Le duc de Berry, frère de Charles VI et son lieutenant en Languedoc, reçut en 1380 le pouvoir d'accorder des lettres d'anoblissement, et de faire payer finances aux anoblis (3).

Le comte de Diois et Valentinois, lieutenant du roi en Languedoc, reçut de Philippe de Valois, en 1388, un pouvoir semblable (4).

Nous ne connaissons qu'un exemple de cette délégation accordée par le roi à un simple gentilhomme.

(1) MERLIN, *Répert. de jurisp.*, VIII, 518.
(2) LA ROQUE, *Traité de la Noblesse*, 175.
(3) *Ordonnances des rois de France*, VI, 529.
(4) *Ordonnances des rois de France*, VII, 195.

« Jean-François de la Roque, chevalier, seigneur de Roberval, a été le premier qui établit la religion chrétienne et le commerce dans le Canada, sous l'autorité du roi François Ier qui le fit seigneur de Norembec, son vice-roi, amiral et lieutenant-général en Canada, Hochelaga, Saquenay, Terre-Neuve, Bell'Isle, Carponts, le Bras d'or, la Grande Baye et Bacaille. Il partit de France avec cinq vaisseaux, chacun de 400 tonneaux de charge, pour la conquête de ces lieux. Il avait un pareil pouvoir que si le roi y eût été en personne, lui étant permis, pour l'augmentation de la foi chrétienne et le bien du commerce, d'attaquer et d'assiéger des villes et châteaux; d'en bâtir et d'en fortifier de nouveaux; d'y conduire et d'y mener des colonies françaises; de créer toutes sortes d'offices et d'officiers, soit pour la justice, soit pour la guerre; d'y établir la religion catholique et la police du royaume, de faire des lois, statuts et ordonnances pour l'entretien de la navigation, et de les faire observer; de donner des rémissions; *de bailler des terres en fiefs, seigneuries, châtellenies, comtés, vicomtés, baronies et autres dignités qu'il jugerait convenir au service de ceux à qui il les accorderait.* Il était aussi défendu de trafiquer en Canada sans son sçu et consentement; il était commandé de lui donner secours en cas de besoin, et il avait encore pouvoir de choisir par testament tel substitut et successeur qu'il jugerait à propos. Sa Majesté confirmait tout ce qu'il contracterait, ordonnerait et établirait, tant par armes que par amitié, confédération ou autrement, soit par mer ou par terre. Et pour l'exécution de cette entreprise on lui délivra la somme de 45,000 livres. Sa commission fut insérée en l'état ordinaire des guerres à la Chambre des comptes de Paris, en date du 15 janvier 1540 (1). »

Les anoblis de la société et compagnie du Canada, ou nouvelle France, ont été maintenus, nonobstant la révocation des autres anoblissements, par lettres patentes et déclarations du

(1) LA ROQUE, *Traité de la Noblesse*, 179.

roi, du mois de janvier 1634, 4 juillet 1641, 4 mai 1658, confirmées par un arrêt du conseil d'État du 13 janvier 1667.

Quand la noblesse sortit des cours judiciaires et s'éloigna des magistratures municipales, préférant le hasard et le danger des batailles aux calmes soucis de l'étude et de l'administration, elle fut remplacée par les légistes et les bourgeois lettrés auxquels le roi conféra la noblesse, en les investissant des charges qui n'étaient alors remplies que par les gentilshommes. Nous avons encore les anoblissements des chanceliers de la Forêt, de Dormans, de Corbie, et des premiers présidents Bucy, Bracque, Dauvet, etc. (1); de Jacques de Pacy, conseiller au parlement de Paris; de Gratien Dufaur, conseiller au parlement de Toulouse; de Nicolas Rome, maître des requêtes, etc.

L'usage des lettres de noblesse ajoutées aux charges se perpétua jusqu'à la fin du quatorzième siècle, et depuis cette époque la noblesse graduelle fut régulièrement attribuée à l'exercice de certaines charges municipales, judiciaires ou de finance.

Louis XI, en 1471, avait attaché la noblesse à un certain nombre d'offices et à la possession de tous les fiefs majeurs. Les secrétaires du roi notamment reçurent sous son règne, le caractère d'une noblesse de race, et jouirent des mêmes priviléges que les nobles qui avaient passé le quatrième degré (2).

Charles VIII étendit aux principaux officiers municipaux des grandes villes la noblesse attribuée par Louis XI aux secrétaires du roi.

Les capitouls de Toulouse, les maires et les échevins des villes de Paris, Poitiers, la Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Saint-Maixent, Tours, Niort, Cognac, Abbeville, Bourges, Angers, Lyon, Péronne et Nantes, acquirent successivement cette prérogative, qui à différentes reprises leur fut ôtée, puis rendue, et enfin confirmée. C'est ce qu'on appelait *noblesse*

(1) *Origine de la Noblesse française*, 330.

(2) *Lettres patentes du mois de novembre* 1442. — *Ordonnance de Blois* du mois de mars 1484, confirmée par Henri II à Compiègne, au mois de septembre 1549, et par Henri III à Blois, le 29 mars 1577.

municipale ou *de cloche* (1). La dignité de premier consul de la ville de Montpellier ne donnait pas la noblesse, mais, comme on le verra par la liste que nous donnerons dans nos *Pièces justificatives,* depuis la fin du quatorzième siècle c'était toujours un gentilhomme qui en était revêtu.

Deux édits avaient réduit à un seul degré dans les cours souveraines les charges qui conféraient directement la noblesse.

Le premier est du roi Louis XIII, donné à Saint-Germain-en-Laye, en 1642, enregistré au parlement le 7 février suivant, par lequel « Sa Majesté accorde aux maîtres des requêtes de son hôtel les priviléges des secrétaires de sa maison, en conséquence des nouvelles charges qui avaient été créées. »

L'autre est du roi Louis XIV, du mois de juillet 1644, enregistré le 8 août, qui octroie au parlement de Paris les priviléges des nobles de race, barons et gentilshommes du royaume ; ils étaient réputés nobles, pourvu qu'ils eussent servi vingt années ou qu'ils décédassent revêtus de leurs offices, nonobstant qu'ils ne fussent issus de noble et ancienne race.

Le grand conseil obtint des lettres patentes au mois de décembre 1644, vérifiées par cette compagnie le 20 de ce mois, qui contiennent les mêmes priviléges, accordés la même année à la chambre des comptes et à la cour des aides.

La même grâce fut accordée aux compagnies des autres provinces sur le modèle de celle du parlement de Paris.

Mais, par édit donné à Saint-Germain en Laye au mois de juillet 1669, lu au parlement, le roi y séant le 13 août, à la chambre des comptes et à la cour des aides le même jour, portant règlement pour les offices de judicature du royaume, « Sa Majesté maintient tous les officiers de ses cours aux anciens priviléges attribués à leurs charges, sans toutefois qu'eux et leurs descendants puissent jouir des priviléges de noblesse accordés par édits et déclarations, pendant et depuis 1644, qu'il révo-

(1) Chérin, *Abrégé chronologique.*

que (1) »; et dans les vérifications qui suivirent ce nouvel édit, la noblesse ne fut maintenue par les intendans qu'à la troisième génération, suivant la formule romaine, *Patre et avo consulibus.*

Les premières dignités militaires, les premières charges de la maison du roi anoblissaient directement les titulaires et leur postérité; les mêmes priviléges furent accordés plus tard aux offices de chancelier de France, garde des sceaux, conseiller d'État, maître des requêtes, secrétaire d'État, président des cours souveraines, gouverneur et lieutenant de roi dans les provinces.

Les charges qui anoblissaient à la troisième génération étaient celles de conseiller en cour souveraine; auditeur et correcteur des comptes; greffier en chef en compagnie souveraine; trésorier de France; capitaine des armées; prévôt en chef; gouverneur des villes et places fortes, fonctions rendues héréditaires en Languedoc, par édit d'août 1696 (2).

Un édit de Louis XIV du mois d'octobre 1704 rétablit le privilége de la noblesse au premier degré, après vingt ans de services, aux officiers de tous les parlements, chambres des comptes, cours des aides, conseils supérieurs et bureaux des finances du royaume, et aux commissaires ordinaires et provinciaux des guerres.

La plupart de ces dispositions furent encore restreintes et ramenées aux anciens règlements de la noblesse à la troisième génération, par un édit de 1715, resté en vigueur jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

III

LES NOMS. — LES TITRES. — LES ARMOIRIES. — LES DEVISES.

L'usage des noms remonte à l'origine des choses; mais leur transmission héréditaire dans les familles est toute moderne.

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse*, 171.
(2) Boulainvilliers, *État de la France*, Languedoc, II, 528.

Elle ne commence à s'établir en France qu'après l'hérédité des fiefs, passe d'abord à l'aîné des enfants qui succède à la seigneurie, et ne devient patronymique, c'est-à-dire commune à tous ceux qui descendaient d'une même tige, que vers le milieu du quatorzième siècle ; jusqu'à cette époque les puînés prenaient le nom du fief qui leur était échu en partage.

« Chez les Français qui habitaient au nord de la Loire et sur lesquels l'influence romaine n'agissait pas aussi puissamment, on ne portait en général qu'un nom. A la fin du dixième siècle ou au commencement du onzième, les surnoms se multiplièrent peu à peu, mais cet usage, qui pour les rois remonte à Pépin-le-Bref, ne devint général pour les particuliers qu'au treizième siècle. Il ne s'est pas d'ailleurs introduit à la même époque dans les différentes provinces.

« En Languedoc Guillaume III prit pour la première fois, vers l'an 1030 le surnom de Montpellier, dont il était seigneur. Ce sont en général les nobles qui, dans les différentes provinces de France, ont les premiers adopté cet usage (1). »

Le nom des nobles dans les premiers temps n'était point héréditaire, quoique le sang, le privilége et la propriété le fussent déjà. « On voit dans la loi salique que les parents s'assemblaient la neuvième nuit pour donner un nom à l'enfant nouveau-né. Bernard le Danois fut père de *Torse*, père de *Turchtil*, père d'*Anchtil*, père de Robert d'*Harcourt*. Le nom héréditaire ne paraît ici qu'à la cinquième génération (2). » Jourdain de *Dourgne* et Isarn de *Saissac* son frère, fils de feu Sicard de *Puilaurens*, rendent hommage à Raimond VII comte de Toulouse, le 27 novembre 1237 (3).

A cette difficulté de retrouver l'origine d'une famille, la coutume féodale en ajoutait une autre qui n'était pas moindre, pour établir une filiation vraie, et reconnaître les personnages qui appartenaient à une même maison.

(1) NATALIS DE WAILLY, *Éléments de paléographie*. Imp. royale, 1838.
(2) CHATEAUBRIAND, *Anal. raisonn. de l'hist. de France*.
(3) VAISSETTE, *Hist. gén. de Languedoc*, III, 530.

Les nobles étaient anciennement en possession de changer de nom sans la permission du prince, parce qu'en ce temps cette mutation ne faisait pas présumer qu'ils changeaient d'état. Quelques-uns prenaient le nom de leur mère ou celui de leur femme. Les Guillaume, seigneurs de Montpellier, et les comtes de Toulouse, prenaient le nom de leur mère; ils se faisaient appeler, Raymond, fils de Douce; Raymond, fils de Faiditte; Guillaume, fils d'Adélaïs; Guillaume, fils de Béliarde, et ainsi des autres (1). Pierre de France, fils de Louis le Gros, prit le nom de sa femme en épousant Isabelle de Courtenay; Robert, son frère, en épousant la fille du comte de Dreux en prit aussi le nom; Matthieu de Rouvroy, épousa Marguerite de Saint-Simon et en prit le nom; Enguerrand de Guines prit le nom de Coucy du chef de sa mère; le seigneur de Tignières quitte son nom pour prendre ceux des vicomtes de Narbonne dont il descendait par les femmes; Antoine Coiffier, seigneur d'Effiat, depuis maréchal de France, prit le nom d'Antoine Ruzé son grand oncle, seigneur de Beaulieu, secrétaire d'état.

L'histoire est remplie de pareils exemples, sans aborder le chapitre des adoptions et des substitutions autrement fécond en changements.

La confusion venait encore de ce que les noms des seigneuries étant absolument réels, quand on venait à perdre la seigneurie on en perdait le nom, ou on le conservait, suivant que l'habitude de le porter était plus ou moins ancienne. Si l'on acquérait une seigneurie plus importante ou plus considérée que celle que l'on avait auparavant, on quittait son nom pour prendre celui de la nouvelle acquisition que l'on avait faite (2).

La première tentative de réforme d'un abus si considérable, dans l'intérêt même de la filiation des familles, appartient à Henri II, qui voulut y remédier par son ordonnance d'Amboise

(1) D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, I, 4-6.

(2) Ainsi pour la terre de la Tude en Languedoc, qui passa de la maison de Vissec dans celle de Fabre de Madières et de Pégayrolles. Les deux maisons en gardèrent le nom. Voy. plus loin, p. 105 et 312.

du mois de mars 1555, par laquelle il « fait défense à toutes personnes de changer leurs noms et leurs armes, sans avoir obtenu des lettres de dispense et permission, à peine de mille livres d'amende, d'être punis comme faussaires et privés de tout ce qui est privilége de noblesse. »

Quelques années plus tard les états de Blois, tenus en 1579, défendirent « à tous gentilshommes de signer dans les actes et contrats aucun autre nom que celui de leur famille à peine de nullité ; » défense renouvelée par les états généraux assemblés à Paris en 1614, qui proposèrent dans leurs cahiers qu'il fût enjoint à tous gentilshommes « de signer dans tous actes et contrats du nom de leur famille et non de leurs seigneuries, sous peine de faux et d'amende arbitraire. »

Le désordre et l'abus ne disparurent pas entièrement, mais ils s'amoindrirent, par l'exemple des premières maisons de France qui ne dédaignèrent pas de se soumettre, d'obtenir l'autorisation du prince pour changer le nom de leurs seigneuries (1).

Cependant, par application du droit féodal tel que l'avait fait le plus constant usage, il était permis d'ajouter à son nom de famille celui de la seigneurie dont le patrimoine s'était accru, mais en l'incorporant d'une manière indivisible, au nom de la famille ; en renonçant, pour ainsi dire, dans la contexture du nom patronymique au titre seigneurial, comme l'ont fait les Clermont-Tonnerre, les La Tour-du-Pin, les Moreton de Chabrillan, les La Rivoire de la Tourrette, les Bourbon-Busset, etc.

« Les seigneurs, dit M. Dufaure, avaient autrefois l'usage de prendre pour nom patronymique le nom de leurs seigneuries. Lorsqu'une personne devenait propriétaire d'un fief, elle ajoutait le nom de ce fief à celui que son père lui avait laissé, et les deux noms ainsi réunis, ainsi incorporés n'en faisaient plus qu'un seul pour l'avenir. Attestée par la tradition la plus incontestable et par la parole des historiens, cette coutume a été tolérée d'abord, et ensuite approuvée par la jurisprudence, et de

(1) La Roque, *Traité de l'origine des noms*, 27.

nos jours la cour de cassation a déclaré comme une règle certaine qu'il était permis sous l'ancienne législation de changer en nom patronymique son titre seigneurial, et que le nom patronymique nouveau, ainsi adopté par le possesseur du fief, devenait le nom patronymique de la famille, transmissible de génération en génération, se conservant même après que le fief en était sorti. La seule condition exigée pour qu'une semblable modification fût possible, c'était que l'auteur de la modification, au moment où il la consommait, fût propriétaire du fief dont il prenait le nom (1). »

On devine aisément, au milieu de cette confusion, la difficulté grande pour les familles d'établir une filiation régulière et suivie au delà du treizième ou du quatorzième siècles.

Aussi les justifications de noblesse les plus rigoureuses, comme celles des preuves de cour ou de l'ordre de Saint-Lazare, ne remontaient pas au delà de huit degrés, c'est-à-dire à 1400 et 1350 ; et suivant d'Hozier « quiconque peut faire remonter sa noblesse jusqu'au commencement du quinzième siècle, peut passer à bon droit pour noble de très-ancienne extraction (2). »

Les auteurs du *Répertoire de jurisprudence,* publié en 1784, citaient comme exemple de filiation la plus ancienne, jugée par les tribunaux, celle qui fut produite par la marquise de Sailli, née Créqui, sœur du comte de Créqui-Canaples, qui voulut exercer et obtint le retrait de la terre de Douriers, vendue par la duchesse de la Trémouille, née Créqui, et dont l'auteur commun était Baudoin de Créqui, leur treizième aïeul vivant au commencement du treizième siècle (3).

C'était une règle établie depuis l'ordonnance d'Amboise de 1555, renouvelée dans celle de 1692, que l'on ne pouvait changer de nom de famille sans en avoir obtenu l'autorisation du roi, et cette grâce ne se refusait pas quand elle était fondée

(1) Dufaure, *Mémoire à consulter dans l'affaire Clermont-Tonnerre;* — Vatimesnil. Id. — *Arr. de la cour imp. de Paris du 5 déc.* 1857.

(2) D'Hozier, *Armorial général.* Introduction.

(3) Guyot, *Répert. de jurisprudence,* 1784, VIII, 142.

sur des motifs légitimes. Ainsi on tenait pour principe : 1° que le roi seul pouvait permettre le changement ou l'addition de nom ; 2° que cette permission n'était jamais accordée que sauf le droit des tiers, qu'ils pouvaient faire valoir en s'opposant à l'enregistrement dans les cours ; 3° que le changement de nom et d'armes ne pouvait avoir lieu, même après un testament qui en imposerait la condition, lorsqu'il y avait opposition de la part des mâles portant le nom et les armes. Le droit des intéressés demeurait toujours réservé par cette formule insérée dans toutes les lettres patentes : *Sauf notre droit en autre chose et l'autrui en tout.*

Ces divers principes, quoiqu'il ne soit question dans les ordonnances que des noms appartenant aux familles nobles, s'appliquaient cependant également au nom des familles des particuliers (1). Ils continuent d'être en vigueur dans notre législation moderne.

Sous l'ancienne monarchie, les titres étaient de deux sortes : les uns personnels comme ceux des offices, des charges de la couronne, ou des ordres de chevalerie ; les autres affectés aux terres et seigneuries.

« Les nobles prirent des titres selon la qualité de leurs fiefs : « ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, « chevaliers, quand ils possédèrent des duchés, des marquisats, « des comtés, des vicomtés, des baronies. Quelques titres ap- « partenaient à des noms sans être inhérents à des fiefs, cas « extrêmement rare (2). »

« Comites dicti sunt nullum comitatum habentes, soloque nomine sine re participantes (3). »

La hiérarchie des titres n'a jamais été bien établie. On reconnaît cependant que la qualité de roi est plus ancienne que celle d'empereur.

(1) **Merlin**, *Répert. de jurisprudence*, VIII, 603.

(2) **Chateaubriand**, *Anal. rais. de l'hist. de France.*

(3) **Oth.** *Hist. vit. Freder.*, I, l. 1, c. 10.

« Les empereurs, dont le nom vient de commander aux armées, ont commencé aux Césars par adoption. Ils ont été élus depuis par les gens d'armes, par les villes et par tout un pays qui se mettait sous leur obéissance (1). »

Les ducs commandaient les armées; ils eurent plus tard le souverain gouvernement des provinces. Ce titre était d'abord personnel, il ne passait aux héritiers qu'en vertu de lettres patentes; on les distinguait en « ducs à brevet, et ducs héréditaires. » Ils tenaient le premier rang après la dignité royale ou impériale, et faisaient partie le plus souvent de la pairie ou du sénat.

La prééminence a toujours été difficile à régler entre les princes, les marquis et les comtes. Beaucoup de principautés, même souveraines, étaient moins importantes que tels comtés, et en dépendaient quelquefois. La principauté n'impliquait pas toujours la suzeraineté. Les possesseurs n'avaient que le rang de la qualité réelle de leur fief. Mais depuis que principautés et comtés ont disparu, les princes ont décidément pris le pas sur les comtes.

Les marquis, chargés anciennement de la protection et de la défense des pays-frontières, venaient après les princes.

Les comtes suivaient les rois pour leur donner conseil, commander aux troupes et rendre la justice; et les vicomtes suivaient les comtes pour les assister ou les remplacer. « Il ne faut pas croire cependant que les comtes jugeassent seuls comme les bachas le font en Turquie; ils devaient prendre au moins douze hommes avec eux, tant adjoints que notables (2). »

Le titre de baron, que la plupart des étymologistes font dériver du latin *vir*, homme illustre, ou du germain *bar* et *ber*, homme par excellence, était dans l'origine un des plus illustres, et paraissait renfermer tous les autres. Il servait à désigner les grands vassaux qui relevaient immédiatement du roi, et formaient sa cour judiciaire.

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse*, 236.
(2) Merlin, *Répert. de jurisprudence*, II, 702.

« Tout le corps de la noblesse, même les pairs, était compris sous ce nom au temps de Philippe-Auguste. Le pouvoir des barons était tel que Mézeray, en parlant du départ du roi pour la croisade 1190, dit qu'avant de partir, Philippe donna la tutelle de son fils et la garde du royaume avec l'agrément des barons, *acceptâ licentiâ ab omnibus baronibus* (1). »

Peu à peu ce titre perdit de son importance. Le mot générique indiqua longtemps, et particulièrement en Languedoc, un fief considérable mouvant du roi; mais, à partir du quinzième siècle, les barons n'occupèrent que le quatrième rang dans la hiérarchie féodale.

Il n'apparaît pas que les marquis, les comtes et les vicomtes eussent entre eux d'autres relations que celles de fonctions ou d'offices. Ces titres n'entraient pas dans la même famille comme conséquence l'un de l'autre, et n'étaient pas toujours en troisième ou quatrième ordre.

Quelques-uns avaient dès le dixième siècle le rang des grands feudataires de la couronne, et, sans sortir du Languedoc, nous trouvons à cette époque les vicomtes de Polignac, d'Uzès, de Narbonne, de Béziers, de Nîmes et d'Alby qui jouissaient de droits presque régaliens.

« A partir du milieu du seizième siècle il y eut des érections par lettres patentes de duchés, marquisats, comtés, vicomtés, baronies, en faveur d'illustres ou seulement riches familles.

« On voit par les édits de Charles IX et de Henri III qu'il fallait alors, pour l'érection d'un duché, avoir un fief de huit mille écus de rente; pour celle d'un marquisat, trois baronies avec leurs châtellenies unies et tenues du roi par un seul hommage; pour celle d'un comté, trois baronies et trois châtellenies (2). » Il suffisait de trois châtellenies, ou clochers comme on disait alors, pour autoriser l'érection d'une baronie.

Mais cette règle ne fut pas toujours observée, et l'on obtenait

(1) BOULAINVILLIERS, *Hist. de l'ancien gouvern. de la France.*

(2) *Code de la noblesse française*, 120.

pour beaucoup moins, avant 1789, des érections régulières de duchés et de marquisats.

L'arrêt du conseil du roi, du 13 août 1663, avait fait défense à tous propriétaires de se qualifier barons, comtes, marquis, et d'en prendre les couronnes à leurs armes, sinon en vertu de lettres bien et dûment vérifiées ; à tous les gentilshommes de prendre la qualité de messire et de chevalier, sinon en vertu de bons et valables titres; et à ceux qui n'étaient point gentilshommes, de prendre qualité d'écuyers, à peine de 1500 livres d'amende.

Cet arrêt fut confirmé par une déclaration du 8 décembre 1698, qui ajoutait une amende de 100 florins, pour les roturiers qui auraient pris la qualité de marquis, comte, baron et autres titres honorables des terres titrées qu'ils possédaient.

Quand la plupart des anciens comtés ont eu fait retour à la couronne, le titre de comte n'a plus été qu'un titre d'honneur, et les érections nouvelles en ont été fort rares. Les autres fiefs de dignité, marquisats, vicomtés et baronies, s'obtenaient plus fréquemment, par lettres patentes ou par acquisition. Comme le titre de vicomte tenait le milieu dans cette hiérarchie, entre celui de marquis et de baron, l'usage s'établit dans les familles titrées « comtes ou marquis » de partager aux enfants, ou entre les différentes branches les titres soi-disant inférieurs de « vicomte et de baron. »

Aucun de ces titres cependant n'impliquait le dédoublement : on était « comte, marquis, vicomte ou baron » en vertu de lettres régulièrement obtenues et enregistrées, ou tout au moins par l'acquisition d'un fief érigé autrefois en pareille dignité. L'usage, ou si l'on aime mieux, la courtoisie, reçut une espèce de consécration tacite depuis l'ordonnance du 25 août 1817 qui autorisait le fils aîné d'un duc et pair à porter le titre de marquis, et les frères puînés le titre immédiatement inférieur à celui de leur frère aîné.

Nous disons consécration tacite, parce qu'il fallait encore, pour s'attribuer régulièrement de pareils titres, être le fils d'un

sénateur, ou le fils d'un pair de France possesseur de majorat.

La courtoisie voulait encore, avant 1789, que l'on ne fût admis aux honneurs de la cour ou présenté au roi qu'avec un titre; que l'on ne demandât la signature d'un souverain au bas d'un brevet ou d'une commission, pour un grade supérieur ou une fonction importante, qu'en faveur d'un gentilhomme titré. Le titre ainsi courtoisement donné restait dans la famille, parce qu'il était de maxime courtoise « qu'un roi ne peut pas se tromper. »

L'acquisition ou l'héritage d'une terre titrée donnait aussi dans les usages du monde l'investiture du titre, et autorisait la dévolution d'une branche à l'autre à l'extinction des mâles.

Il était conforme au génie de la nation et à ses usages, dit l'auteur des lettres sur l'*Origine de la noblesse,* que les enfants participassent aux titres dont leurs pères étaient honorés. Nous le voyons à toutes les époques de notre monarchie. Dunod de Charnage remarque que les aînés et les puînés prenaient les titres dont leurs maisons étaient honorées et les transmettaient à leurs branches, ce que La Thaumassière atteste encore d'une façon plus positive en disant que *c'est une chose assez connue* (1).

On peut juger jusqu'où l'on avait porté l'abus d'usurper les titres, par la lettre qu'écrivit M. de Clérambault à M. le Tourneur, premier commis de la guerre, le 8 juin 1748 :

« La question que vous me proposez par votre lettre du 6 de « ce mois, sur les lettres de marquis pour M. de Brehan, me « paraît un scrupule nouveau; car ce titre ainsi que celui de « comte et de baron sont devenus aussi prodigués et aussi com- « muns pour les militaires, que celui d'abbé pour les ecclésias- « tiques sans abbayes : il est vrai que les titres n'étant pas sou- « tenus de leurs vrais fondements, qui sont des lettres patentes « d'érection, registrées, soit pour le sujet, soit pour ses ancêtres, « ne sont utiles que pour les adresses des lettres, et les conver- « sations avec des inférieurs; ainsi je crois, Monsieur, que vous « pouvez faire là-dessus tout ce que bon vous semblera. L'abus

(1) La Thaumassière, *Hist. de Berry*, Art. Sancerre.

« en est si grand depuis longtemps, qu'il serait à présent bien « difficile de le réformer. Quoique, dans les règles, je ne dusse « passer, pour les preuves de MM. les chevaliers des ordres, au- « cun de ces titres de comte, marquis, baron, etc., qui ne « sont pas revêtus de lettres patentes registrées, je me trouve « souvent obligé de suivre le torrent, parce que de les refuser à « un lieutenant général, quand il est ainsi qualifié dans ses pro- « visions, ce serait sembler vouloir le dégrader et en faire « une affaire personnelle; cependant, cela est, je vous l'avoue, « contre toutes les règles, de même que les couronnes qu'ils « mettent à leurs armes, en conséquence de ces titres imagi- « naires. Votre question me rappelle un bon propos sur ce « sujet : Un marquis de l'espèce dont il s'agit, mécontent des « plaisanteries de quelqu'un, s'échauffa jusqu'au point de le « menacer de l'aller chercher dans quelque endroit qu'il pût se « cacher. Le plaisant l'en défia en lui disant qu'il connaissait « un endroit où certainement il ne pourrait pas le trouver. — « Et quel peut être cet endroit? dit le marquis. — C'est dans « votre marquisat, répondit le plaisant. » —En voilà assez sur « cette matière, etc. (1) »

Tous les nobles, quelle que fût l'origine de leur noblesse, se qualifiaient *gentilshommes, écuyers*, ou *chevaliers*.

Le titre de *chevalier* fut d'abord essentiellement militaire et servait à désigner une dignité personnelle à laquelle on ne parvenait qu'après de longues épreuves. L'affiliation appartenait au roi ; elle passa ensuite aux grands seigneurs (2), puis aux simples chevaliers qui se créaient les uns par les autres, mais toujours sous le bon plaisir du roi.

Plus tard ce ne fut qu'un titre d'honneur comme celui de *messire,* qui s'accordait aux gentilshommes de race, ou à ceux qui possédaient les premières dignités dans l'épée ou dans la robe (3).

(1) LAINÉ, *Archives de la noblesse*, I. Préface, 12.

(2) VAISSETTE, *Hist. gén. de Languedoc*, III. 349.

(3) *Ordonn. de Louis XIII du* 15 *janv.* 1629, art. 189. — *Ordonn. de Louis XIV, de* 1664.

« Chevalerie était plutôt marque d'honneur que noblesse, dit Chorier; » et la qualité de chevalier ne pouvait se prendre sans usurpation si le prince ne la donnait, surtout depuis la création des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Les gentilshommes aspirant à la chevalerie, composaient l'escorte des chevaliers, les suivaient à la guerre, portaient leurs armes dans les tournois et prenaient les titres de *page*, *damoiseau*, *varlet*, *écuyer*, qui formaient pour ainsi dire les divers degrés d'initiation.

Dans la suite le mot *écuyer* fut pris comme titre de noblesse. On le trouve dans ce sens dans l'ordonnance de Blois de 1579, dans les édits du mois d'août 1583 et du mois de mars 1600. Louis XIII et ses successeurs imposèrent de fortes amendes aux roturiers qui usurpaient ce titre. Il était encore donné aux anoblis sous la restauration.

Cependant vers la fin du dix-huitième siècle, la qualité d'écuyer était devenue commune non-seulement à la postérité des anoblis, mais encore aux titulaires de petites charges, et cet usage avait mis les anciens gentilshommes dans le cas de se croire obligés, ou du moins autorisés à prendre le titre de chevalier (1), quoiqu'il fût bien constant que l'on ne pouvait tenir cet honneur que de la grâce particulière du souverain (2).

Le titre de *noble* équivalait à celui d'écuyer dans les pays de droit écrit, mais il n'attribuait pas les priviléges de noblesse quand il était joint au titre d'une profession, comme « noble avocat, » « noble médecin. »

Toutes les qualifications de noblesse, même les plus éminentes, se résumaient dans l'expression générique de *gentilhomme*, *gentis homo*, citoyen originaire de l'État, né libre et de parents dont la généalogie ne trahissait aucune marque de servitude ou d'assujettissement aux corvées et aux tributs personnels.

(1) *Origine de la noblesse française*, 481.
(2) D'Hozier, *Armor. gén.* I, R. Préface.

Ce titre ne convenait d'abord qu'aux nobles d'extraction, ou de toute ancienneté. Il était indépendant de la faveur des rois ou des dignités arbitraires et accidentelles. François Ier et Henri IV n'en reconnaissaient pas de plus élevé. Quand il fut pris par les descendants des anoblis, on créa l'expression de *gentilshommes de nom et d'armes*, pour désigner ceux qui l'avaient été de tout temps, ainsi qu'on le voit dans les statuts de l'ordre de la Toison d'Or, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, etc. Dans le langage habituel du monde aristocratique, c'était cependant une maxime consacrée que « le roi pouvait faire des nobles, mais non pas des gentilshommes, » sans doute en mémoire de l'aphorisme de Linnæus : *Nobilitatem consequitur, sed non genus.*

Sous l'empire il y eut concession de titres de duc, prince, comte; baron et chevalier, mais avec l'obligation préalable de constituer un majorat, pour rendre le titre héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

La restauration, tout en autorisant la noblesse ancienne à reprendre ses titres, et la noblesse nouvelle à garder les siens, conserva la loi des majorats de l'empire, et ne permit la transmission des titres concédés pour la pairie, qu'après la constitution d'un majorat dont les revenus ont été fixés par les ordonnances royales des 25 août 1817 et 10 février 1824. Elle rétablit les titres de marquis et de vicomte supprimés sous l'empire.

La loi du 12 mars 1835 a aboli les majorats et en a prohibé l'institution pour l'avenir.

On se demande quel va être, en présence de cette loi, le sort des titres impériaux ou royaux qui ne devaient devenir héréditaires qu'à la condition de la formation et de la conservation d'un majorat.

Comme nous n'avions aucune raison pour préjuger les intentions ou la jurisprudence du conseil du sceau, nous avons suivi l'usage, tout en ayant soin d'indiquer l'origine du titre pris et transmis dans une famille.

Les ornements et les symboles que l'on rencontre sur les sceaux les plus anciens se multiplièrent à l'infini, lorsque les

seigneurs, réunis par les tournois et les croisades, sentirent le besoin d'adopter des marques distinctives pour se faire reconnaître dans les jeux et dans les combats; telle est selon l'opinion la plus généralement adoptée l'origine des règles du *blason* et de l'hérédité des *armoiries*.

« Quelle que fût, en effet, la variété de ces emblèmes, il était impossible que le même ornement ne parut pas sur plusieurs bannières à la fois; il fallut donc modifier la position, la couleur ou les détails accessoires d'une même figure, pour qu'on pût distinguer entre eux les différents seigneurs qui l'avaient adoptée. La vanité, autant que le respect, engagea quelques familles à conserver un symbole illustré par les exploits de leurs chefs; bientôt les armoiries devinrent comme les fiefs, une propriété héréditaire qu'il fallut défendre et conserver pour la transmettre à ses descendants. Ce droit une fois consacré, les mariages, les acquisitions, les ventes et les échanges durent introduire dans les armoiries des modifications qui n'avaient rien d'arbitraire. De l'observation de tous ces faits naquit le *blason* qui eut comme toutes les sciences ses règles et sa nomenclature (1). »

Il ne faut donc pas rechercher l'origine des armoiries au delà du onzième siècle. C'est par les croisades, dit M. de Foncemagne, que sont entrées dans le blason plusieurs de ses principales pièces, entre autres la croix de tant de formes différentes, et les merlettes, sorte d'oiseaux qui passent les mers tous les ans et qui sont représentées sans pied et sans bec, en mémoire des blessures qu'avait reçues dans les guerres saintes le chevalier qui les portait. C'est aux croisades que le blason doit les noms de ses émaux *azur, gueule, sinople, sable*, s'il est vrai que les deux premiers soient tirés de l'arabe ou du persan, que le troisième soit emprunté de celui d'une ville de la Cappadoce, et le

(1) N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, II, 83. — Voir sur la science et les termes du blason la *Grammaire héraldique* de M. Gourdon de Genouillac, Paris, Dentu, 1858.

quatrième une altération de *sabellina pellis*, martre, zibeline, animal connu dans les pays que les croisés traversèrent. C'est probablement par les croisades que les fourrures d'hermine et de vair, qui servirent d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus ont passé dans le blason. Le nom même de blason dérivé de l'allemand *blasen*, sonner du cor, nous est peut-être venu par le commerce que les Français eurent avec les Allemands pendant les voyages d'outre-mer (1).

L'époque fixe de la transmission des armoiries n'est pas plus certaine que celle de noms de famille. Selon les bénédictins ce fut sous le règne de Saint-Louis, vers le milieu du treizième siècle, que l'usage des armoiries se conserva dans les familles sans que cet usage fût invariable. « Isarn de Lautrec se servait pour armes en 1268, d'une croix vidée et pommetée comme celle de Toulouse; Pierre, son frère, avait une croix de Toulouse et un chef chargé d'un lion passant, et au cimier une tête d'aigle (2).»

Les nombreuses armoiries des rois de France prouvent que l'on ne se faisait pas faute de varier le nombre et la disposition des pièces de l'écu.

L'origine des armoiries des familles est aussi inconnue que celle de leur noblesse. Quand l'usage s'en établit, chaque maison prit les ornements extérieurs et les couleurs qui lui convenaient le mieux. On retrouve la concession de quelque pièce attribuée par la volonté du roi, comme marque d'honneur ou en souvenir d'un exploit glorieux, mais l'attribution d'armes faite par le souverain est aussi secrètement gardée, dans les archives particulières, que les lettres d'anoblissement et de légitimation. La description des armes accompagnait ordinairement les lettres patentes de noblesse et devait être enregistrée, avant le seizième

(1) *Mém. de litt.*, XX, 5, 9.

(2) Les bénédictins ont retrouvé le sceau de Raimond de Saint-Gilles, pendant à un diplôme de l'an 1088, qui présente la croix de Toulouse, cléchée, vidée et pommetée d'or. C'est une des plus anciennes preuves admises par la critique historique pour fixer l'époque de l'usage certain des armoiries.

siècle, en la cour des comptes de Paris. L'incendie de ce précieux dépôt historique a dû mettre bien des vanités à l'aise.

Ni les émaux, ni les couleurs, ni le nombre et la forme des pièces de l'écu ne peuvent faire préjuger l'ancienneté ou l'illustration d'une famille, à moins de concession particulière qui en détermine la date et la nature. La maxime héraldique de quelques auteurs qui donnent un privilége d'ancienneté aux armes pures et pleines, simples ou parlantes, a reçu de trop nombreuses exceptions pour être adoptée (1); quel écusson est plus chargé que celui de Lorraine et celui de Montmorency?

Quelques familles ont écartelé leurs armes pour garder et perpétuer le souvenir d'une alliance, d'une substitution ou d'une prétention. L'usage vient, dit-on, de René, roi de Sicile, qui, pour se dédommager de n'être possesseur réel d'aucun des royaumes où il prétendait avoir droit, et pour annoncer ces prétentions et ces droits, écartela de Naples-Sicile, d'Aragon et de Jérusalem, vers le milieu du quinzième siècle.

Ce n'est guère qu'au quatorzième siècle qu'on voit paraître sur les sceaux les ornements accessoires de l'écu, tels que timbres et supports. On nomme *supports* les figures d'hommes, d'animaux, etc., qui soutiennent l'écusson à droite et à gauche; les ornements qui les couvrent sont appelés *timbres*, et l'on désigne sous le nom de *cimier* les pièces qui surmontent les casques ou les couronnes. Tous ces ornements étaient arbitraires, malgré la sévérité des ordonnances, et ne peuvent servir par conséquent à établir ou à préjuger le rang ou la dignité des familles qui les ont adoptés. Les nobles avaient seuls le droit de timbrer leurs armes; ils en ont toujours usé selon leur fantaisie.

Les emblèmes et les devises des ordres de chevalerie com-

(1) On désigne sous le nom d'armes pures et pleines celles qui n'ont qu'un seul émail ou une seule couleur, comme les armes de Pelet : de *gueule*, — ou de Bandinelli : *d'or plein ;* les armes parlantes sont celles dont la forme des pièces a quelque rapport avec le nom des familles qui les ont adoptées, ainsi d'Arros en Béarn : *de gueule à une roue d'argent ;* — Rostaing en Forez : *d'azur à une roue d'or et une fasce haussée de même ;* — Trémolet : *d'azur à trois molettes d'éperon d'or*, etc.

mencent à être à la mode vers la fin du quinzième siècle, les devises des familles et les cris de guerre remontent au treizième siècle.

« Le nom propre de la famille, ou seul ou avec quelque addition, un exploit glorieux, une aventure singulière, le titre d'un état, d'une église célèbre, d'une ville ou d'une forteresse principale faisaient communément, suivant les bénédictins, le sujet de ces cris d'armes. Celui des rois de France était *Montjoye Saint-Denis;* celui de Bourbon, *Bourbon Notre-Dame* ou *Espérance;* celui des ducs de Lorraine, *Priny;* c'était le nom d'une forteresse qu'ils avaient sur les frontières du pays Messin; celui des rois d'Angleterre, *Dieu et mon droit*, qui fut pris en 1340 par Édouard III. » Parmi les plus connus on cite ceux de Tournon : *Au plus dru;* des sires de Chaulieu : *Jérusalem;* des comtes de Sancerre : *Passavant;* de Chateauvillain : *Chastelvilain à l'arbre d'or;* de Vogué : *Fortitudine et vigilantiâ;* de Desmontiers : *Dieu nous secoure.*

Les cris de guerre, qui devaient servir de cri de ralliement dans les batailles, n'appartenaient qu'aux familles d'origine chevaleresque; les devises étaient arbitraires et ne faisaient pas essentiellement partie de l'art héraldique; elles exprimaient un droit, une qualité ou une prétention de la personne qui les prenait; dans les familles nobles elles étaient quelquefois une double allusion à la personne et à ses armoiries, à son rôle politique o à son passé domestique.

C'est surtout vers le temps de l'expédition de Charles VIII à Naples, que l'usage des devises rapporté d'Italie se répandit en France. Paul Jove réduisit en art ce qui n'avait eu jusques-là d'autre règle que la fantaisie. La principale noblesse de Provence adopta pour devises les sobriquets, inventés par le roi René (1); ainsi : *Hospitalité de d'Agoult; Grands de Porcelet,* etc.

Cet usage était également répandu en Dauphiné, et faisait

(1) MAYNIER, *Histoire de la principale noblesse de Provence.*

présumer l'ancienneté et la popularité des familles, en voici quelques exemples :

Parenté d'Alleman ;
Prouesse de Terrail ;
Charité d'Arces ;
Sagesse de Guiffrey ;
Loyauté de Salvaing ;
Amitié de Beaumont ;
Bonté de Granges ;
Force de Commiers ;
Mine de Theys ;
Visage d'Altvillars (1).

Louis XII paraît être le premier de nos rois qui en ait pris une ; c'était un porc épic avec ces mots : *Cominùs et eminùs, De près et de loin.*

Une idée fausse, pourvu qu'elle ait été reçue, pouvait servir d'emblème ou de devise ; ainsi de la salamandre de François Ier, vivant dans le feu, avec ces mots : *Nutrisco et extinguo : Je m'en nourris et je l'éteins* (2).

Le P. Bouhours dit que François Ier voulut par cette devise montrer son courage, ou plutôt son amour. *Nutrisco,* dit-il, montre qu'il se faisait un plaisir de sa passion, mais *extinguo* peut signifier qu'il en était le maître, et qu'il pouvait l'éteindre quand il voulait (3).

Les deux femmes de François Ier eurent aussi chacune leur devise : celle de la simple et vertueuse Claude était une pleine lune avec ces mots : *Candida candidis*, qui signifient, dit Mézeray, qu'elle était candide et bienfaisante aux âmes candides. Celle d'Eléonor, plus ambitieuse, était un phénix avec ces mots : *Unica semper avis : Oiseau toujours unique* (4).

Celle des Vogué, qui ont dans leurs armes un coq d'or sur un

(1) Chorier, *Estat politique du Dauphiné*, III, 621.
(2) Gaillard, *Hist. de François Ier*, IV, 385.
(3) *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.*
(4) Gaillard, *Histoire de François Ier*, IV, 389.

champ d'azur, avec ces mots : *Sola vel voce leones terreo,* était fondée sur ce préjugé que les coqs imprimaient la terreur aux lions, par le feu de leurs yeux, la fierté de leur démarche et la liberté de leurs mouvements (1).

Tout le monde connaît les fières devises des Rohan et des Coucy : *Ne suis ny roy, ny prince aussy, je suis le sire de Coucy; Roy ne puis, prince ne daigne, Rohan suis.*

L'explication d'une ou de plusieurs des pièces allégoriques qui meublaient l'écu servait quelquefois de devise, comme celle des Montcalm, *Mon innocence est ma forteresse,* qui portaient écartelé d'une tour d'argent et de trois colombes; ou comme celle des Moreton de Chabrillan, *Antes quebrar que doblar*, *Plutôt rompre que ployer*, qui faisaient soutenir la tour de leur blason par une patte d'ours. Le lion de Pierre de Bernis était *Armé pour le roi;* celui de la Fayolle de Mars, toujours armé pour quelque bonne cause, ne cachait pas son but : *Tendit ad gloriam;* ambition récompensée, d'ailleurs, par les deux palmes d'or posées en sautoir sur un chef d'azur.

La maison d'Hérail, qui portait dans son écusson un vaisseau d'or flottant sur des ondes d'argent, avait pris pour devise : *Neque Carybs neque Scylla;* les Sibert de Cornillon : *Semper floreo, numquàm flaccesco;* c'était une allusion à la rose d'argent tigée et feuillée de même, posée en cœur, sur un champ d'azur entre deux bandes d'or. Celles des Hilaire de Jovyac : *Fayt bien et laisse dire,* ou des Bouillé : *Tout par labeur*, étaient simples et n'auraient pas tenté nos modernes bourgeois-gentilshommes.

Les rois en attribuaient quelquefois en accordant des lettres de noblesse pour rappeler les circonstances ou les motifs glorieux d'une pareille distinction; la famille Durand, de Montpellier, anoblie par Louis XVI en 1789, pour avoir préservé son pays de la famine pendant l'hiver de 1774, reçut pour devise : *Fert patriæ facilem annonam.*

On cite comme une belle devise héraldique celle du croissant

(1) Buffon, *Histoire naturelle des oiseaux*, éd. 1771, II, 67.

ottoman avec ces mots : *Donec totum impleat orbem;* et une plus belle encore, celle de l'ordre de Malte qui lui répond, la croix entre les cornes du croissant, avec ces mots : *Ne totum impleat orbem.* L'ordre de Malte a disparu, mais la croix tient parole, et l'église catholique est encore le plus ferme rempart contre le despotisme et la barbarie.

L'usage des sceaux ou des armoiries, comme celui des devises, n'était pas particulier à la noblesse. « Aux quatorzième et quinzième siècles les simples bourgeois jouissaient du même privilége, parce que, peu de personnes sachant écrire, l'authenticité des actes dépendait de l'apposition du sceau; de là vient que les simples trompettes de la garnison de la cité de Carcassonne donnaient des quittances de leurs gages *sous leur sceau*, comme on le voit par les originaux de l'an 1344 qui nous restent encore (1). »

Il y a eu même des époques où on attribuait des armoiries, moyennant finance, à qui en voulait, et même à qui n'en voulait pas, surtout en 1696. A la fin du dix-septième siècle les intendants en délivraient pour vingt livres, et avaient soin d'en envoyer non-seulement au mari, mais encore à la femme afin d'avoir *quarante livres*, pour laquelle somme ils faisaient assigner en cas de non-payement (2). « Les familles nobles, dit un auteur de la fin du dernier siècle, étaient plus connues autrefois par ces marques extérieures que par un nom certain. Aujourd'hui on tolère que chacun s'en fasse de telles que bon lui semble sans aucune peine que la raillerie publique (3). »

Est-ce à dire qu'il n'y eut dans les noms, les titres et les armoiries de la noblesse française que doute et confusion, que désordre et arbitraire? Le résultat des vérifications ordonnées par nos rois protesterait contre cette interprétation.

La possession d'un fief noble, l'usurpation d'un titre, l'attri-

(1) VAISSETTE, *Hist. de Lang.*, IV, 516 ; — *Élém. de paléographie*, II, 208.

(2) COURCELLES, *Dict. de la Noblesse*, I, 38.

(3) SIMON, *Traité du droit de patronage*, tit. XXV, § 17.

bution d'armoiries, l'adoption d'une devise, ne constituaient pas la noblesse : elle se prouvait, comme nous allons le voir, par un ensemble d'actes, de faits extérieurs, de services publics et effectifs, soumis au contrôle des magistrats préposés aux *recherches* et visés dans les *jugements de maintenue.*

Nous n'avons eu d'autre pensée que de mettre en lumière, dans l'exposition qui précède, les difficultés innombrables qu'offrait à l'investigation impartiale des commissaires du roi l'esprit d'usurpation que les d'Hozier, les Clérambault, les Chérin, les Belleguise, les Maynier, etc., n'ont cessé de condamner et quelquefois de dévoiler.

IV

RECHERCHES DE NOBLESSE. — JUGEMENTS DE MAINTENUE.

La profession des armes, l'investiture et la propriété du fief, l'hommage au suzerain ont assuré à la noblesse, jusqu'à la fin du treizième siècle, une possession d'état suffisante, qui la dispensait d'en fournir ou d'en conserver des preuves, qui n'étaient pour ainsi dire que dans la notoriété publique.

Dès que les usurpations commencèrent avec l'abolition du servage, par l'acquisition de biens nobles, dont l'inféodation était protégée par les suzerains jaloux de grossir le nombre de leurs vassaux, ou bien encore par l'attribution de certaines dénominations qui faisaient préjuger la qualité des personnes, surtout depuis les premières lettres d'anoblissement, les rois-d'armes furent préposés à la surveillance et à la réception des preuves de noblesse. Ils réglaient l'entrée dans les tournois et leur composition; les conditions d'initiation et d'admission dans les ordres de chevalerie. Leur juridiction s'étendit peu à peu sur toutes les provinces où ils eurent des lieutenants, hérauts et poursuivants d'armes, chargés de veiller à l'exécution des ordonnances sur la noblesse.

« Afin qu'aucun particulier n'usurpât à son gré un rang et

un titre qui ne lui était pas dû, les rois d'armes et sous leur autorité les hérauts et poursuivants d'armes, dans les provinces, étaient chargés de tenir ce qu'on appelait les *Provinciaux,* c'est-à-dire des registres de toutes les familles nobles et de leurs armoiries blasonnées.

« Pour prévenir même les abus qui pouvaient naître dans l'usage des blasons, des couronnes, des casques, des timbres et supports, ces officiers faisaient de temps en temps dans les provinces des visites qui les mettaient en état de renouveler et d'augmenter leurs registres (1). »

Charles VIII pourvut plus sûrement au bon ordre en créant un maréchal d'armes, et décida par un règlement particulier « que tout noble serait tenu une fois en sa vie de faire description de sa généalogie et de sa race jusqu'à quatre degrés et plus avant, tant qu'il pourrait monter et s'étendre, aux mains du bailli ou sénéchal du lieu, pour y avoir recours quand il serait besoin, et que les héritiers seraient obligés de continuer cette description dans l'an du décès d'un gentilhomme et à chaque mutation de famille (2). »

Ces preuves de noblesse et descriptions d'armes ne sont pas arrivées jusqu'à nous, du moins pour la portion du Languedoc qui nous occupe plus particulièrement. Il paraît que ces catalogues furent en usage jusqu'au règne de Henri III, quoique nous n'en ayons trouvé la mention dans aucune maintenue. Les troubles arrivés sous le règne de ce prince sont l'époque des premiers désordres.

La création d'un office de juge d'armes chargé de dresser un registre universel de tous les nobles et de leurs armoiries fut réclamée par la noblesse dans les états généraux de 1614. Louis XIII déféra à ses vœux par édit de 1615. Cet office fut momentanément supprimé en 1696 et rétabli en 1701. La première charge en fut donnée à François de Chevrier de Saint-

(1) D'Hozier, *Armorial général.* Introduction.
(2) D'Hozier, *ibid.*

Maurice, chevalier de l'ordre du roi, en 1616. Pierre d'Hozier le remplaça en 1641, et transmit cette charge à ses descendants, qui l'ont conservée jusqu'à la révolution française. Les attributions du juge d'armes étaient limitées à la réception des preuves de noblesse exigées pour l'entrée dans les ordres de chevalerie, dans les emplois de la cour ou dans les maisons d'éducation réservées aux enfants des gentilshommes.

La rédaction du catalogue des nobles et de leurs armoiries fut confiée aux intendants et aux commissaires départis par le roi dans les provinces, chargés de faire les *recherches* et d'accorder des jugements de *maintenue*.

Ces *Recherches de noblesse* soumettaient tout individu se disant noble à justifier de cette qualité par titres authentiques. Elles étaient particulières à une province, ou générales dans tout le royaume.

La plus fameuse par la rigueur des procédures, la durée des poursuites et la quantité des amendes versées dans le trésor public est celle qui fut commencée en 1666 à l'instigation de Colbert, suspendue en 1674 à cause des guerres, et reprise en 1696 avec moins de sévérité, et qui n'a entièrement cessé qu'en 1718.

Après les troubles civils des seizième et dix-septième siècles, Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII avaient récompensé par de nombreux anoblissements les services de leurs partisans; Richelieu et Mazarin usèrent largement de la même monnaie en faveur de leurs créatures. Les états généraux de 1614, et la noblesse de Languedoc dans ses cahiers (1), avaient déjà protesté contre ces abus, sans en obtenir le redressement.

« La fièvre des prétentions nobiliaires gagna les classes aisées: celui-là, sous prétexte de services rendus; celui-ci, s'autorisant de la possession de quelque bien noble; cet autre, profitant de l'influence que lui donnaient une fortune indépendante, un grade dans l'armée, un emploi dans la magistrature ou les finances, prirent à l'envi la qualité d'écuyer, affectèrent toutes

(1) Vaissette, *Hist. de Languedoc*, V, 360.

les allures de l'ancienne noblesse, se firent rayer des rôles des tailles, vexèrent le peuple et se déchargèrent sur lui du fardeau des impôts (1). »

Louis XIV comprit le mal et voulut y remédier. Il commença par révoquer tous les anoblissements qui ne remontaient pas au delà de 1606, et ordonna différentes perquisitions des faux nobles dans le ressort de toutes les cours des aides le 30 septembre 1656, dans le ressort de celle de Paris le 8 février 1661, et dans tout le royaume le 22 février 1664 et le 26 février 1665.

Celle qui fut ordonnée par l'arrêt du conseil d'État, du 22 mars 1666, soumettait toute la noblesse, la vraie comme la fausse, à la production de ses titres filiatifs et honorifiques depuis 1560.

La déclaration de 1667 porte « que la noblesse de race sera suffisamment prouvée par titres portant qualité d'écuyer ou de chevalier, depuis 1560, *si rien ne montre roture antérieure,* » à moins de rapporter l'acte d'anoblissement.

« Louis XIV s'arrête à cette année de 1560, parce que ce fut celle des états d'Orléans, dans lesquels, sur les remontrances de la noblesse contre ces usurpations qui commençaient, Charles IX ordonna que ceux qui « usurperont faussement et contre la vérité le nom et le titre de noblesse, prendront ou porteront armoiries timbrées, seront mulctés d'amendes arbitraires et au paiement d'icelles contraints par toutes voies ; » dispositions renouvelées par Henri III, à Paris, en 1576, à Poitiers en 1577, et aux états de Blois en 1579 (2).

Il est permis de croire que la preuve légale d'une filiation antérieure à 1560 pouvait difficilement être exigée pour beaucoup de familles, puisque la tenue des registres destinés à constater l'état civil ne remonte pas au delà de 1539.

« Les lettres et titres qui justifient la noblesse sont des actes

(1) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, I. Préface

(2) D'Hozier, *Armorial général.*

authentiques, comme contrats de mariage, baptistaires, lots et partages des successions, testaments et autres actes publics qui font mention des filiations. On y ajoute les qualités tirées des fiefs possédés de race en race et employées dans des contrats, les jugements rendus sur la condition, les inscriptions et épitaphes des lieux publics et la continuation des armes semblables.

« Quant à la preuve par témoins, Jean Baquet, avocat du roi à la chambre du trésor, dit qu'en France pour vérifier qu'un homme est noble, il suffit que les témoins déposent qu'ils ont connu son aïeul et son père, et qu'ils les ont vu vivre noblement et faire acte de nobles, sans avoir été mis à la taille, si ce n'est qu'elle fût réelle; sans qu'il soit besoin que les témoins déposent avoir vu et connu les bisaïeux, les trisaïeux et autres prédécesseurs; et qu'ils fussent estimés nobles et eussent vécu noblement (1).

« La loi n'a pas voulu obliger ceux qui seraient inquiétés en la possession de leur qualité de noblesse, à déduire beaucoup de degrés pour remonter jusqu'à leur origine pour deux raisons. La première, parce que Dieu a en horreur l'immortalité du nom souhaitée par les hommes... C'est pourquoi Dieu n'a jamais donné pouvoir à aucun monarque de faire remonter ses degrés de génération jusqu'à notre premier père; il s'est réservé cette prérogative comme seul digne de cette gloire. Ainsi, il y a peu d'hommes qui puissent aller au delà de cinq à six cents ans dans la recherche de leur généalogie, sans qu'il se rencontre de la confusion ou une succession interrompue.

« La seconde raison pour laquelle la loi s'est contentée d'une simple recherche pour la vérification de la noblesse, c'est que la mémoire des hommes est incertaine et qu'il arrive beaucoup d'accidents et d'infortunes, principalement aux nobles de qui la profession adonnée aux armes les porte plutôt à rechercher une mort glorieuse qu'à conserver leur propre vie (2). »

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse.*
(2) La Roque, *ibid.*

Ces principes, généralement suivis dans les recherches de 1666-1674, servirent de base à la vérification qui fut faite en Languedoc par M. de Bezons, intendant, président d'une commission nommée parmi les magistrats de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Elle était composée de MM. François de Mirmand; François de Villerase; Philippe de Bornier; Pierre de Bernard; Augustin de Solas; Henri d'Héricourt, conseiller du roi au sénéchal et présidial de Soissons; Jean Anoul; Philippe Juin, docteur en droit, procureur du roi en la commission (1); et Alexandre Belleguise, chargé par Sa Majesté de poursuivre la vérification des titres de noblesse (2).

A défaut de titre constitutif, « ceux qui prétendaient être nobles devaient justifier comme eux, leur père et leurs aïeuls avaient pris la qualité de chevalier et d'écuyer depuis 1560, et de prouver leur descendance et filiation avec possession de fiefs, emplois et services de leurs auteurs par contrats de mariage, partages, actes de tutelle, aveux et dénombrements, et autres actes authentiques, sans avoir fait ni commis aucune dérogeance, moyennant quoi ils étaient maintenus (3); » en sorte que, continue Belleguise, si les auteurs de ceux qui se prétendent nobles en ont pris les qualités dans les contrats authentiques depuis 1560, et ont possédé des fiefs et rendu des services, on doit présumer que leurs ancêtres étaient nobles. On n'a pas exigé en toute rigueur la preuve de la possession des fiefs et des services militaires, mais on a pris l'alternative jointe aux énonciations portées dans les actes, et pour les simples qualifications on a été si exact, que sans hésiter on a déclaré usurpateurs des titres de noblesse ceux qui ne rapportaient point d'autres preuves; et certes ce n'est pas sans beaucoup de raison, car enfin vivre noblement c'est porter les armes, servir le prince en temps de guerre, remplir les charges de capitaine, de lieutenant, d'enseigne, et faire d'autres actions d'un véritable gentilhomme.

(1) Henri de Caux, *Catal. des gentilshommes de Languedoc*, Pézénas, 1676, in-f°.
(2) Belleguise, *Traité de la Noblesse*, 1 vol. in-12, Paris, 1669 et 1700.
(3) *Arrêt du conseil d'État du* 19 *mars* 1667.

Quand, avec les preuves de cette nature, on est aidé de qualifications, on est fondé en présomption (1).

Les titres pour être admissibles devaient être originaux et contenir les qualifications propres à la noblesse.

Après cette vérification, les produisants qui se trouvèrent en règle furent maintenus dans leurs priviléges, tandis que les usurpateurs se virent déclarés roturiers, condamnés à une amende et réimposés aux tailles. Les familles qui ne voulurent pas courir le risque d'une condamnation firent acte de désistement (2).

« Ce fut alors qu'on vit venir à Montpellier bien de bonnes gens habillés de bure et labourant eux-mêmes leurs terres, qui s'en retournaient en emportant des jugements très-avantageux, tandis que d'autres couverts de plumes et de dorures étaient obligés de payer l'amende de 113 livres 15 sols et de donner leur déclaration au greffe, comme ils se départaient des qualités qu'ils avaient prises (3). »

Les rangs de la noblesse se trouvèrent fermés pour les familles qui avaient commis quelque acte de dérogeance. Il y avait dérogeance toutes les fois que le noble se rendait coupable de quelque action indigne de son état, qu'il n'en remplissait pas les obligations, ou que sa profession était jugée incompatible avec sa qualité.

Dans la vérification de 1668 il fut jugé que les magistratures subalternes, les professions de médecin et d'avocat, ne dérogeaient pas, et n'empêchaient pas de vivre noblement.

On se montra sans pitié pour les « nobles marchands, » « nobles bourgeois, » « nobles notaires. » Un arrêt du conseil du 4 juin 1668 avait décidé que « les notaires, même avant 1560, seraient censés avoir dérogé à la noblesse et exercé une profession roturière. » Les bâtards des simples gentilshommes furent

(1) Belleguise, *Traité de la Noblesse*, 67-72.
(2) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, I.
(3) D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, I, 436.

déclarés roturiers malgré les lettres de légitimation du prince; depuis l'édit de 1600, ils devaient avoir obtenu des lettres d'anoblissement vérifiées dans les formes et « fondées sur quelque grande considération de leurs mérites ou de celui de leurs pères, » et porter en leurs armes une barre qui les distinguât des légitimes.

L'adoption d'un roturier par un gentilhomme ne donnait pas la noblesse. Cette prétention constituait une atteinte trop évidente à la prérogative d'anoblissement réservée à l'autorité souveraine.

On commettait des actes de dérogeance par l'exercice des arts mécaniques, par l'achat des fruits de la terre pour plusieurs années, par le fermage des terres d'autrui, par la possession d'un bien noble qui avait payé la taille pendant trente années (1).

Par une déclaration du roi, du 8 octobre 1729, les instances indécises au sujet des usurpateurs de noblesse furent renvoyées aux cours des aides, dans le ressort desquelles les parties intéressées avaient leur domicile. En Languedoc, quelques familles inquiétées par les commissaires des francs-fiefs se pourvurent devant l'intendant de la province, produisirent leurs titres de noblesse, et obtinrent des ordonnances de maintenue de MM. Lamoignon, Le Nain, Bernage, Saint-Priest. On les trouvera à la suite des jugements de M. de Bezons.

« Dans la recherche de noblesse faite en France en 1666, il a été trouvé environ 2,084 familles nobles en Bretagne; 1,322 dans la généralité d'Alençon; 514 dans celle de Champagne; 1,627 dans celle de Languedoc; 766 dans la généralité de Limoges; 693 dans celle de Touraine, Anjou et Maine: dont un vingtième à peine, ajoute Chérin, pouvait prétendre à la noblesse immémoriale et d'ancienne race. »

A la fin du règne de Louis XIV le Languedoc comprenait vingt diocèses, dont deux archevêchés renfermant ensemble 342,738 familles qui représentaient une population de 1,566,038

(1) Belleguise, *Traité de la Noblesse*, 80-139.

habitants. Le corps de la noblesse se composait de 4,536 gentilshommes répartis sur deux duchés, 55 marquisats, 17 comtés, 22 vicomtés, 383 baronies, 1,700 justices, dont 400 appartenaient au roi, et 3,263 fiefs (1).

V

NOBLESSE MILITAIRE.

La noblesse est essentiellement militaire par son origine, et quoique l'art militaire ne soit pas le plus utile de tous les arts, la profession des armes a cependant été considérée de tout temps comme la plus noble, parce qu'elle commandait seule entre toutes une abnégation plus grande, un dévouement plus immédiat au pays et au prince; et les qualifications de *chevalier* et d'*écuyer* font voir que c'est au milieu des camps et des armes que la noblesse française a pris naissance; c'est pour elle que les *ordres* de chevalerie et les *décorations* ont été créés.

« En Languedoc la principale fonction de la noblesse, dit Vaissette, consistait dans l'exercice des armes, qu'elle alliait comme les anciens Romains avec les fonctions judiciaires (2). »

Sans remonter à ces migrations guerrières qui portèrent, bien avant l'ère chrétienne, le nom et la gloire des Gaulois Tectosages dans la Germanie, la Pannonie, l'Illyrie, la Grèce et la Thrace (3), nous voyons cette noblesse toujours en armes, depuis les croisades jusqu'aux dernières luttes du fanatisme religieux au commencement du dix-huitième siècle.

En 1098, elle formait un tiers de cette armée de cent mille hommes composée de Goths, d'Aquitains et de Provençaux, qui prit une part si glorieuse à la première croisade, commandée par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, Guillaume de

(1) Boulainvilliers, *État de la France*, II, 513.
(2) Vaissette, *Hist. de Languedoc*, II, 513.
(3) Id., *ibid.*, I, 591. 592.

Montpellier, Adhémar de Monteil, Eustache d'Agrain, Raimbaud d'Orange, Raymond Pelet et Guillaume d'Albret (1).

Quelques années plus tard, une nouvelle légion grossit les rangs des vainqueurs de Nicée et d'Ascalon, sous les ordres de Bernard Aton, vicomte d'Alby, d'Agde, de Béziers et de Nîmes; de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne; de Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine et beau-frère de Raymond comte de Toulouse (2).

En 1109, plus de quatre mille chevaliers languedociens s'embarquent pour la terre sainte au port de Bouc, avec Bertrand, comte de Toulouse, fils de Raymond; Raymond, comte de Melgueil et de Substantion, son cousin germain; Bérenger de Fougères et Raymond de Castelnau (3). Bertrand avait laissé le gouvernement de Languedoc à son frère Alphonse-Jourdain qui le suivit bientôt à la tête de ses vassaux en 1148 (4). Alphonse-Jourdain fut le quatrième comte de Toulouse qui mourut à la terre sainte, et de ces quatre, ajoute dom Vaissette, il fut le troisième qui, à l'exemple de Raymond et de Bertrand son frère, se croisa contre les infidèles. La maison de Toulouse eut aussi la gloire de donner, en la personne des comtes de Tripoli, plusieurs autres héros qui se rendirent également célèbres en Orient (5).

Dans l'intervalle qui sépare la première de la seconde croisade, la noblesse de Béziers, de Nîmes, de Maguelonne et de toute la province, ralliée autour de Dalmace de Castries, de Raymond de Baux, de Bérenger de la Vérune, du vicomte de Narbonne, et de Guillaume de Montpellier qui s'était distingué dans la première croisade, se signale dans la guerre contre les Maures et les Sarrasins, maîtres des îles Baléares d'où ils infestaient les côtes de la Méditerranée (6).

(1) VAISSETTE, *Hist. de Languedoc*, II, 290, 296, 301.
(2) VAISSETTE, *ibid.*, 327, 335.
(3) VAISSETTE, *ibid.*, 352.
(4) VAISSETTE, *ibid.*, 451.
(5) VAISSETTE, *ibid.*, II, 454.
(6) *Chronique de Pise*, 151. — VAISSETTE, II, 372-373.

Au milieu du onzième siècle, la guerre d'Alphonse VIII, roi de Castille, entreprise contre les infidèles d'Espagne, partage la noblesse de la province entre cette expédition et celle de la terre sainte (1).

Le mariage d'Henri II, roi d'Angleterre, avec Eléonore de Guienne, répudiée par Louis le Jeune, avait fait revivre les prétentions de l'héritière des comtes de Poitiers sur le comté de Toulouse (2). En 1159, la noblesse de Languedoc, restée fidèle à ses princes et commandée par le roi Louis le Jeune, se jette dans Toulouse, et force Henri II et le comte de Barcelone son allié à lever le siége de cette ville. « Après y avoir dépensé des sommes immenses, s'être donné des mouvements infinis et y avoir perdu une partie de ses troupes et plusieurs seigneurs de marque, entre autres Guillaume, comte de Bologne, fils d'Étienne, roi d'Angleterre, et Aymon, fils du comte de Glocester, Henri II se vit obligé de décamper tant à cause de la saison avancée que de la vigoureuse défense des assiégés (3). »

Le Rouergue faisait alors partie du comté de Toulouse; les Anglais, chassés du haut Languedoc, cherchent à envahir cette province. Les compagnons de Louis le Jeune et de Raymond de Toulouse, ralliés autour de Pierre, évêque de Rodez et du comte Hugues, surnommé *le Père de la patrie*, les repoussent une seconde fois, 1164 (4); et disputent avec moins de succès, quelques années après (1166), l'entrée de la Provence à Alphonse d'Aragon, qui prétendait en avoir reçu l'inféodation de l'empereur Frédéric II, à la mort de Raymond-Bérenger, son cousin germain (5).

Ces guerres privées, qui n'étaient que le prélude des luttes terribles et cependant héroïques de la guerre des Albigeois, éprouvèrent un temps d'arrêt pendant la croisade de Philippe

(1) **Vaissette**, *Hist. du Languedoc*, II, 441.
(2) **Vaissette**, II, *ibid.*, 450, 483.
(3) **Vaissette**, II, *ibid.*, 484.
(4) **Vaissette**, II, *ibid.*, 505.
(5) **Vaissette**, III, *ibid.*, 15.

Auguste. La noblesse de Languedoc prit part à cette expédition sous les ordres de Raymond-Roger, comte de Foix, d'Arnaud-Raymond d'Aspel et de Pons, vicomte de Polignac (1).

Après la guerre des Albigeois, les expéditions de la terre sainte reprennent leur cours. Trencavel, vicomte de Béziers, et Olivier de Termes, « l'un des plus hardis hommes qu'oncques je cogneusse en terre sainte, » dit Joinville, suivaient l'étendard de saint Louis et de son frère Alphonse, en 1247, en 1252, en 1270, avec un grand nombre de barons, de chevaliers et de bourgeois (2).

En 1318, nous retrouvons en Flandre, avec Philippe le Bel, la noblesse de Languedoc réunie sous le commandement du vicomte de Polignac, de Bertrand de la Rodde, du sire de Chalançon et du seigneur de Saint-Didier (3).

Depuis la réunion du comté de Toulouse à la couronne (1270) jusqu'à la fin du quatorzième siècle, la noblesse eut à supporter le poids de la guerre entre la France et l'Angleterre dans la Guienne, par le secours d'hommes et d'argent qu'elle ne cessa de fournir à nos rois (4).

En 1356, elle entoure le roi Jean dans cette fatale bataille de Poitiers qui ouvrit à la France un siècle de malheurs. Les plus grands noms de la chevalerie paraissent dans la nomenclature des morts et des captifs : l'histoire a gardé le souvenir de ceux du comte de Ventadour, du vicomte de Narbonne, et du seigneur de Montfrin, qui commandaient la noblesse languedocienne, et qui voulurent suivre le roi Jean dans sa captivité (5).

L'amour pour le prince succédant à la première douleur, on ne parla que de sa délivrance, et nos dames, dit l'historien de Mont-

(1) Vaissette, *Histoire de Languedoc*, III, 79.
(2) Vaissette, *ibid.*, III, 456, 458, 477, 510, 519.
(3) Vaissette, *ibid.*, IV, 135.
(4) Vaissette, *ibid.*, IV, Préface.
(5) D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, I, 144.

pellier, voyant qu'on voulait établir une contribution générale, offrirent de leur chef leurs bagues et leurs bijoux pour grossir la somme qu'on devait y employer. Pons Blegeri, docteur ès lois, et Étienne Rozier, bourgeois de la ville, furent députés de la communauté auprès du roi, qui leur donna des lettres patentes où il rend témoignage de la bonne affection de ses sujets de Montpellier.

La France entière était en armes et la sédition partout. Tandis que les états généraux convoqués à Paris par un roi de vingt ans, et gagnés par les intrigues secrètes du roi de Navarre, du duc d'Orléans et d'Étienne Marcel, voulaient gouverner sous son nom, en lui « baillant certains conseillers qui auroient puissance de tout faire et ordonner au royaume, » les états de Languedoc s'assemblaient à Toulouse, et donnaient un meilleur exemple de liberté : ils ordonnaient une levée d'armes pour la délivrance du roi Jean, et votaient, une année après, le tiers de la rançon du roi de France. « C'était un contraste avec l'intrigue qui s'agitait dans les états généraux, et cette différence de patriotisme mérite d'être notée dans l'histoire (1). »

Cette manifestation isolée ne ramena pas le roi Jean dans son royaume; mais l'armée levée en 1360, et commandée par Bertrand d'Espagne, par le connétable du Guesclin, par le maréchal d'Andeneham, par Pierre de Voisins, délivra pour un temps le midi de la France des grandes compagnies, et chassa définitivement les Anglais du Languedoc (2).

« Charles VII, dit Vaissette, fut en quelque manière redevable de la couronne, soit aux secours annuels, soit aux services que la noblesse et les autres milices de la province lui rendirent dans ses guerres, surtout en Guienne, d'où il eut le bonheur de chasser entièrement les Anglais. »

Avec Charles VII et l'établissement des armées permanentes, la noblesse illustrée par ces luttes héroïques, mais dont les

(1) Laurentie, *Histoire de France*, III, 22.

(2) D'Aigrefeuille, I, 150. — Dom Vaissette, I, 317, 320, 332, 339.

rangs s'étaient éclaircis, et qui, selon l'expression pittoresque d'un historien moderne, « avait semé l'Europe et l'Asie de cadavres blasonnés, » perdit le privilége à peu près exclusif du service militaire qu'elle avait conservé jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

« Il n'y eut plus obligation aux seigneurs et gentilshommes fieffés d'amener leurs vassaux à la guerre ; ils ne furent obligés, dit le P. Daniel, qu'à servir dans l'arrière-ban à peu près comme aujourd'hui (1). »

La réunion de la noblesse et des milices communales, qu'on désignait sous le nom de *ban*, *arrière-ban*, et *chevauchée*, formèrent alors une armée nationale, qui répondait à l'appel du roi ; elle était placée sous les ordres du connétable et des sénéchaux, prévôts et baillis.

Charles VII qui avait formé les premières troupes de cavalerie appelées *gens d'armes*, et *compagnies d'ordonnance* (1439), institua la première infanterie régulière (1445), en imposant à chaque paroisse l'équipement et l'entretien d'un archer qui prit le nom de *franc-archer ;* tous les paysans qui en faisaient partie étaient exempts d'impôts et devaient répondre au premier appel. « Leurs descendants, par une suite et une conséquence des priviléges attribués à la profession des armes, se sont prétendus nobles et ont formé la *noblesse archère* (2). »

L'esprit militaire ne pouvait se former et s'entretenir dans cet isolement ; Louis XI supprima les *francs-archers*, et les remplaça par les archers écossais de la garde du roi, qui formèrent les premiers *gardes du corps*, et par les compagnies suisses, qui servirent de modèle à notre infanterie.

Au commencement de nos guerres d'Italie, le service mili-

(1) P. Daniel, *Hist. des milices françaises.*

(2) Chérin, *Abrégé chronologique.* Depuis le règne de Philippe III, les milices communales servaient dans l'infanterie ; elles étaient placées sous les ordres des gentilshommes qui combattaient à cheval.

C'est à l'organisation des francs-archers que nous devons le renouvellement des jeux de l'arquebuse, si populaires dans le midi de la France au XV[e] siècle.

taire de France était fait par le *ban* de la noblesse (1), qui servait dans les gendarmes, les chevau-légers, les dragons, les carabins et les gardes du roi; par les compagnies mercenaires venues de Suisse; par les reîtres ou lansquenets (*land-knecht*, défenseur du pays), venus d'Allemagne; et par les *légions provinciales* instituées par François I^er^ en 1534.

Les légions provinciales formaient sept corps de six mille hommes chacun, fournis par les provinces de Bretagne, de Normandie, de Picardie, de Bourgogne, de Champagne et de Nivernais, de Dauphiné, Provence et Lyonnais, de Languedoc et de Guienne. Chaque légion était composée d'un colonel et de six capitaines qui commandaient chacun mille hommes, et avaient sous leurs ordres des lieutenants et des sergents d'armes (2).

Plus tard, ces légions provinciales furent transformées en régiments d'infanterie et de cavalerie, qui prirent le nom de la province où ils se recrutaient de préférence. Le commandement en était réservé à la noblesse du pays (3).

L'histoire militaire de la noblesse de Languedoc, comme celle des autres provinces, se confond, à partir du seizième siècle, avec celle des légions provinciales. Nobles et bourgeois, nous les voyons groupés autour du maréchal d'Annebaut et du sire de Montpezat en 1541, pour la conquête du Roussillon (4); autour

(1) Le ban et l'arrière-ban de la noblesse de Languedoc fut convoqué en 1425 contre le roi d'Angleterre; en 1471 contre le duc de Bourgogne; 1488 contre les prince ligués pour la guerre du Bien public; 1530 contre l'empereur Charles V; 1544 pour la guerre d'Espagne; 1584 pour la guerre de Foix; 1585-1591 contre la Ligue; 1590 pour la Ligue; pour la guerre et conquête du Milanais; pour la guerre de Navarre; pour servir en Provence; contre les religionnaires; pour la guerre et conquête du Roussillon. (V. Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V.) On trouvera dans nos *Pièces justificatives* le ban de 1689 que nous devons à l'obligeante communication de M. l'abbé Adrien de la Roque, chanoine à Autun.

(2) Vaissette, *Hist. de Languedoc*, V. 139.

(3) Le comte d'Aubijoux fut colonel des légionnaires de la province pendant quarante-six ans, 1560-1606, et après lui les milices languedociennes furent commandées par le duc de Montmorency. (V. Dom Vaissette, V, 499, 513.)

(4) Vaissette, V, 151.

du vicomte de Joyeuse, des comtes de Clermont et d'Aubijoux, pour protéger nos frontières méridionales contre les Espagnols en 1561 (1); et partagés pendant nos guerres de religion entre les lieutenants du roi, Joyeuse, Villars, Crussol, Montmorency, et les chefs politiques des religionnaires, qui obéissaient aux ordres du prince de Condé, de l'amiral de Coligny, des ducs de Biron et de Rohan.

Pendant plus d'un siècle la guerre civile fit couler en Languedoc plus de ruisseaux de sang que dans tout le reste du royaume; luttes stériles qui couvrirent notre malheureux pays de ruines et de deuil, autorisèrent des représailles terribles, des punitions exemplaires, surtout à l'égard de la noblesse, dont la majeure partie se vit privée de ses biens, et qui préparèrent ainsi le despotisme de Richelieu et la dictature militaire de Louis XIV.

Dans ses cahiers présentés aux états généraux de 1614, la noblesse de Languedoc accusait déjà l'étendue de ses pertes.

« Lorsqu'il écherra de confiscation des biens nobles qui relèveront du roi, la moitié des biens sera conservée aux enfants, si ce n'est aux crimes de lèse-majesté...

« Qu'il plaise au roi accorder à la noblesse le rachat de ses biens vendus depuis quarante années, en remboursant les acquéreurs du prix de leur acquisition, des frais et loyaux coûts et réparations nécessaires qu'ils y auroient faites...

« Qu'attendu la perte que les gentilshommes ont faite de leurs titres pendant les troubles, ils soient maintenus en la jouissance des droits desquels ils feront apparoir jouissance devant les juges, de quarante années sans interruption (2). »

La seule révolte de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, occasionna la ruine de plus de cent familles de la principale no-

(1) VAISSETTE, *Histoire de Languedoc*, V, 211.

(2) *Extraits des cahiers présentés par les députés de la noblesse de Languedoc :* Cornusson, de Budos, Chambault, de Gouvernet, Pouliguac, Murles de Precor, Saint-André, de la Jugie, comte de Rieux, Ferrals, Marc-Antoine de Saint-Rome, Castaignac. (VAISSETTE, V, Pr. 368.)

blesse. Le roi, qui était à Montpellier en 1632, ordonna la démolition d'un grand nombre de places dans le bas Languedoc; de ce nombre furent les châteaux ou citadelles de Beaucaire, de Pézénas, de Brescou, de Béziers, de Cette, de Lunel, et autres dans les Cévennes, dans le Vivarais, dans le Gévaudan et dans le Velay, où M. de Machault, maître des requêtes, assisté du marquis de Tavannes, maréchal de camp, firent de grandes exécutions.

« Les terres de ceux qui en souffrirent le plus furent celles du comte de Bieules, du comte de Rieux, tué à la journée de Castelnaudary; de Saint-Amant, gendre du marquis de Malauzé; du Luc, autrement Saint-Geniez, ci-devant gouverneur de Narbonne; de Marsillac, lieutenant des gendarmes du duc de Ventadour; d'Alzau, retiré en Espagne; du baron de Lehan en Foix; du Cros; de Chantereuges; de Saint-Laurent; de Condres; du vicomte de Chailard; de Saint-Amans; de la Roque de Gasques, et de Saint-Haon. On mit garnison dans le château de Peyre en attendant des ordres plus précis du roi. Ceux qui n'avaient point de maison furent suppliciés en effigie et leurs biens confisqués. L'entrée des états fut interdite à ceux des barons qui en avaient abusé et leur baronie donnée à d'autres; les officiers de judicature perdirent leur charge, et M. de Machault se rendit si célèbre dans la province qu'il y conserva le surnom de *coupe-tête* (1). » Le seigneur de Peraut, qui était dans la révolte avec son frère l'évêque d'Uzès, perdit la charge de sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, dont il avait été gratifié deux ans auparavant; Jacques de Restinclières, de la maison de Bermond-Thoiras, qui était également dans la révolte avec son frère Claude de Thoiras, évêque de Nîmes, fut remplacé dans la charge de sénéchal de Montpellier par le marquis de Fossez (2).

Quoique, depuis cette époque, notre province semble traitée en pays conquis, et que les emplois les plus distingués de la mai-

(1) D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, I, 400.
(2) D'Aigrefeuille, *ibid.*, 399.

son du roi soient donnés aux gentilshommes attachés à la cour de Versailles, ou nés dans le centre et le nord de la France, cette injustice ne découragea pas la noblesse de Languedoc, et nous la retrouvons, avec son courage et sa bravoure ordinaires (1), au siége de Leucate en 1637 contre les Espagnols, commandée par le duc d'Halwin, qui fut fait maréchal de France à trente et un ans, au titre de maréchal de Schomberg. « Mon cousin, lui écrivait Louis XIII à cette occasion, vous avez su vous servir si à propos de votre épée que je vous envoie un bâton, afin qu'une autre fois vous ayez à choisir les armes dont vous voudrez vous servir contre mes ennemis (2). »

Quelques années plus tard, elle se couvrit de gloire au siége de Perpignan avec le maréchal de Schomberg et le maréchal de la Meilleraye en 1642; à Girone avec les deux Cambis 1653; au siége de Salces et de Saint-Jean de Pagez 1674, sur les frontières du Roussillon, avec l'autre maréchal de Schomberg, de la maison de Clèves, et le marquis de Castries qui commandait les milices de Languedoc (3); au siége de Mayence pendant la guerre du Palatinat en 1689, avec le marquis de Castries; en Catalogne avec le maréchal de Noailles 1694; au siége de Barcelone 1714, avec le duc de Berwick qui venait de chasser les miquelets et les Catalans du Roussillon (4); et plus tard encore, en 1759, avec le marquis de Montcalm, le marquis de Vaudreuil et le chevalier de Lévis, sous les murs de Québec (5). Cette même année le Languedoc comptait deux maréchaux de France, plus de vingt lieutenants généraux, et autant de maréchaux de camp en activité de service (6). Pendant les guerres du règne de Louis XV, sur le Rhin et en Allemagne, à Rosbach, à Lawfeld, à Raucoux, à Fontenoy, des familles entières sorties de cette province ont glorieusement et à la même heure terminé leurs desti-

(1) *Mém. de Basville*, 124.
(2) D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 405.
(3) D'AIGREFEUILLE, *ibid.*, 408, 440.
(4) D'AIGREFEUILLE, *ibid.*, 516-518.
(5) *État militaire de la France*, 1760, 245.
(6) *État militaire de la France*, 1760.

nées sur le champ de bataille. Quatre années avant la révolution, la généralité de Toulouse pouvait revendiquer à elle seule deux cent quatre-vingt-dix-sept officiers, soit en activité ou en retraite, et dans le nombre plusieurs lieutenants généraux, maréchaux de camp, brigadiers, colonels et lieutenants-colonels. C'était plus que n'en ont fourni les guerres de l'empire, en ce temps où la nation ne formait pour ainsi dire qu'une armée (1).

Henri III, par un édit de 1583, avait décidé que « dix années consécutives de services militaires suffisaient pour faire jouir les non nobles, des exemptions réservées aux nobles. » Mais cela ne devait s'entendre que de l'exemption des tailles, privilége conservé de tout temps aux capitaines qui n'avaient ni le titre d'écuyer, ni l'exemption du droit de franc-fief.

Par son édit de 1600, Henri IV déclara « que la licence et la corruption des temps ont été cause que plusieurs, sous prétexte qu'ils ont porté les armes durant les troubles, ont usurpé le nom de gentilhomme pour s'exempter induement de la contribution des tailles, » et leur fit défense « de prendre le titre d'écuyer et de s'insinuer au corps de la noblesse, sinon entre autres à ceux qui sont issus d'aïeul et père qui ont fait profession d'armes. » Trois générations de services militaires y compris celle de l'*inquiété,* qui donnaient une possession d'état de noblesse de cent années, conféraient la noblesse à celui qui avait vingt années de services personnels (2). Ces principes furent consacrés par divers arrêts, et notamment, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, par deux jugements des commissaires au profit des descendants de deux capitaines (3).

La noblesse militaire reçut son organisation régulière et définitive sous Louis XV, qui, par son édit de 1750, exigea trois degrés au lieu de deux, trente ans de services et l'obtention de la croix de Saint-Louis pendant trois générations, pour conférer la noblesse transmissible.

(1) Du Mége, *Hist. des Institut. de la ville de Toulouse*, I, 215.
(2) Loiseau, *Traité des Ordres*, 48, 49.
(3) Belleguise, *Traité de la Noblesse*. — La Roque, 404, 1734.

« L'intention de Sa Majesté, disait l'ordonnance interprétative de 1752, a été que la profession des armes pût anoblir de droit à l'avenir ceux des officiers qui auroient rempli les conditions qui y sont prescrites, sans qu'ils eussent besoin de recourir aux formalités des lettres particulières d'anoblissement. Elle a cru devoir épargner à des officiers parvenus aux premiers grades de la guerre et qui ont toujours vécu avec distinction, les peines d'avouer un défaut de naissance souvent ignoré; et il lui a paru juste que les services de plusieurs générations dans une profession aussi noble que celle des armes pussent par eux-mêmes conférer la noblesse. »

Les officiers généraux acquéraient la noblesse pour eux et leurs descendants en légitime mariage, du jour de leur brevet de maréchal de camp. Les autres officiers, en descendant jusqu'au grade de capitaine, devaient fournir la preuve de trois générations de services militaires, par la représentation des commissions et des brevets de l'ordre de Saint-Louis, et obtenir des lettres d'approbation de service (1). Beaucoup de familles n'avaient pas d'autres titres pour figurer dans les assemblées de la noblesse en 1789.

La faveur de nos rois pour la noblesse militaire ne s'arrêta pas là. Le grade d'officier dans l'armée de terre, ou celui d'aspirant garde de la marine, était conféré aux gentilshommes qui pouvaient fournir la preuve de quatre degrés de noblesse paternelle devant les généalogistes du roi; des écoles furent ouvertes aux jeunes gentilshommes, fils d'officiers qui avaient péri au service, ou qui n'avaient pas de ressources suffisantes pour assurer l'avenir de leurs enfants : l'*École royale militaire;* l'*École de Brienne*, l'*École de la Flèche;* le *Collége des Quatre-Nations;* les *Compagnies de cadets-gentilshommes;* l'*École de Saumur;* avec des succursales ou écoles préparatoires dans les colléges de province, tels qu'à Auxerre, Beaumont, Dole, Effiat, Pont-à-Mousson, Sorrèze, Tournon, Vendôme, etc. Les filles d'officiers

(1) *Code de la Noblesse française*, 44, 47, 1858, Paris, Dentu.

qui avaient fait leurs preuves étaient élevées à la *maison de Saint-Cyr*, à la *maison royale de l'Enfant-Jésus*, et dans des maisons particulières fondées à Rennes, à Lyon, à Nancy, etc.

Sous l'empire, il n'existait pas à proprement parler de noblesse militaire; les grands dignitaires seuls, parmi lesquels on comptait le grand connétable, le grand amiral et le vice-connétable, portaient, en vertu de leurs fonctions, le titre de prince et d'altesse sérénissime, et leurs fils celui de duc, comte et baron, après institution de majorat. Le titre de chevalier était commun à tous les membres de la Légion d'honneur, militaires ou non, et pouvait se transmettre à la descendance après institution de majorat d'un revenu de 3,000 fr.

L'art. 13 du décret du 1er mars 1808, qui accordait des titres personnels à la plupart des fonctionnaires de l'ordre civil, avait réservé à l'empereur le droit d'accorder les titres qu'il jugerait convenables « aux généraux et officiers militaires qui se distingueraient par les services rendus à l'État. »

La maison de Saint-Denis et les succursales d'Écouen et de Saint-Germain donnent aujourd'hui l'éducation gratuite à plus de neuf cents filles des membres de la Légion d'honneur sans fortune.

L'école de la Flèche est une école préparatoire pour les fils d'officiers sans fortune ou morts sur le champ de bataille.

Le gouvernement actuel n'a encore usé de sa prérogative souveraine d'anoblissement que pour consacrer le souvenir des deux plus beaux faits d'armes des deux dernières guerres : la prise de la tour Malakoff et la bataille de Magenta.

VI.

LE LANGUEDOC ET SA CONSTITUTION POLITIQUE.

Le Languedoc formait sous notre ancienne monarchie une des provinces les plus considérables du royaume, qui, selon l'expression de M. de Basville, « fournissait le plus aux coffres du roi. » Il comprenait d'abord toute la zone méditerranéenne

conquise par les Goths; il est même permis de croire qu'il a tiré son nom de cette longue occupation (*land von goth*, terre des Goths).

Ses frontières s'étendirent alors depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, et de la Méditerranée jusqu'à l'Auvergne et à la Gironde, embrassant ainsi le Rouergue, une grande portion de la Guienne, le Quercy, le Périgord, l'Agénois et le Bigorre. Il passa successivement sous la domination des Romains, des Goths, des Sarrazins et des Francs (1), qui en formèrent un royaume séparé sous le nom d'Aquitaine, jusqu'au partage de sa suzeraineté entre les ducs de Provence, les comtes de Toulouse et les marquis de Gothie.

Ces trois titres furent un moment réunis au onzième siècle (1090), sur la tête du fameux Raymond de Saint-Gilles, qui le premier se qualifia « duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence. »

Les comtés de Carcassonne, de Melgueil et de Foix, les vicomtés de Narbonne, d'Uzès, de Béziers, d'Agde, et de Nîmes, reconnurent alors la suzeraineté des comtes de Toulouse.

Ces comtes déjà en possession de l'Albigeois et du Velay, depuis 963, réunirent encore le Gévaudan à leurs états par le mariage du comte Alphonse I^er^ avec Féidide, fille de Gilbert I^er^, comte de Provence et de Tiburge, comtesse de Gévaudan.

Le Vivarais, dont les comtes de Toulouse s'étaient mis en possession depuis 1083, fut affecté au douaire d'Électe, femme de Bertrand, comte de Toulouse, en 1115, et définitivement incorporé au Languedoc, malgré les prétentions de souveraineté des évêques de Viviers et leurs hommages à l'empereur d'Allemagne.

La cession faite par l'héritier de Simon de Montfort à Louis VIII des terres conquises en Languedoc, ou qui lui avaient été attribuées dans le concile des évêques réuni, en 1214, à

(1) Les comtes de Melgueil et de Substantion appartenaient à la race franque. Leur origine est formellement établie par un appel à la loi salique, dans une donation contenue au *Mémorial des nobles*, déposé aux archives municipales de Montpellier. (GERMAIN, *Hist. de la commune de Montpellier*, I, XI.

Montpellier (1), diminua considérablement le patrimoine des comtes de Toulouse.

Raymond VII, héritier de la comté, ne laissa qu'une fille, Jeanne, mariée à Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, qui mourut sans enfants. Le Languedoc fut alors réuni à la couronne (1270), au préjudice d'une branche cadette de la famille comtale qui avait suivi le parti de Simon de Montfort (2). Cette réunion eut lieu avec l'assentiment des états généraux de la province, mais sous la réserve de ses priviléges et anciens usages constamment respectés par nos rois (3).

Ils conservèrent la liberté de tenir des assemblées dans chaque sénéchaussée pour délibérer sur l'établissement et la perception des impôts, et sur les affaires communes du pays.

A ces assemblées particulières succéda, en 1274, l'assemblée générale des trois ordres de la province tenue régulièrement tous les ans jusqu'en 1789.

Nous avons dit qu'après la ruine de l'empire carolingien, l'ordre féodal se concentra dans l'autorité des grands feudataires. Il n'y eut plus que des gouvernements et des intérêts locaux, et dès lors les assemblées générales devenaient impossibles ou n'étaient plus convoquées qu'à de longs intervalles.

Auprès de chaque seigneur féodal se réunissaient les *pairs du fief* qui s'occupaient de questions politiques, financières et judiciaires; c'est l'origine des *états provinciaux* (4).

Les traditions historiques des états de Languedoc semblent indiquer cependant une origine plus ancienne.

« Cette province était une des sept de la Gaule qui jouissaient du droit italique, c'est-à-dire de l'exemption des tributs, et dont l'usage était de s'assembler tous les cinq, dix et vingt ans, pour offrir par leurs députés le vœu qu'elles faisaient pour la conservation de l'empire et la santé des empereurs, accompagné des

(1) Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, I, 222.
(2) Du Mège, *Hist. de Languedoc*, 1845, X, Introduction, xxj.
(3) Du Mège, *Hist. de Languedoc*, 1845, X; xviij.
(4) Chéruel, *Dict. des instit., mœurs et coutumes*.

sommes qu'elles contribuaient volontairement pour les dépenses publiques. Cet usage se maintint sous le gouvernement des Goths et sous celui des comtes, dans la même possession où nos rois l'ont confirmée.

« Ce qui est dit jusqu'ici par présomption se confirme par les titres. Raymond VII déclara par son testament que les sommes qu'il avait reçues des habitants de Toulouse et de ses autres sujets, étaient des concessions volontaires qu'ils lui avaient faites sans y être obligés. Alphonse, frère de Saint-Louis et le dernier des comtes, reconnut par ses lettres données à Aimargues, en juin 1270, que ce qui lui avait été donné par ses sujets pour faire le voyage de terre sainte n'était qu'une subvention gratuite qui ne pouvait tirer à conséquence pour les obliger à l'avenir d'en faire de semblables (1). »

Par les lettres patentes renouvelées chaque année, le roi chargeait ses commissaires de requérir les états de « lui vouloir *libéralement accorder et octroyer* les sommes contenues ès-dites commissions, pour subvenir aux dépenses qu'il avait à supporter pour la conservation et manutention de l'État. »

On délibérait sur cette demande le premier jour de la session; les autres séances étaient consacrées aux intérêts particuliers et aux besoins nationaux de la province. « On retrouve là le véritable et l'unique principe de l'établissement des impositions en Languedoc, qui est la demande directe du roi aux états de la province, par l'organe de ses commissaires, et l'*octroi* ou le *consentement* volontaire des états sans nulle autre autorité intermédiaire (2). »

L'engagement solennel du roi de ne permettre aucune contribution ou levée de deniers dans la province, sans le libre consentement de ses représentants, imposait à ceux-ci le devoir d'en surveiller la perception et l'administration particulière, et « ils

(1) *Mémoires de Basville, pour servir à l'histoire du Languedoc.*

(2) *Compte rendu des impositions et dépenses générales de la province de Languedoc*, in-4°. — Montpellier, 1789.

n'hésitèrent jamais à payer très-cher le droit de les lever à leur manière et par leurs seuls agents (1). »

Le recouvrement des impôts ne pouvait avoir lieu que sur la remise des rôles faite au greffe de l'intendance par le secrétaire des états ou le syndic de la province (2).

Il fut d'abord en usage de convoquer les états par sénéchaussées, où les évêques, les abbés, les nobles et les consuls des villes étaient invités et avaient droit d'assister sans exception.

« Dans les premiers temps, tous les nobles de Languedoc étaient admis aux états de cette province, conformément au droit qu'en exerce encore la noblesse de Bretagne. Si postérieurement ils n'y assistèrent pas en corps, du moins il est certain que les députés qui devaient les y représenter étaient toujours choisis dans chaque diocèse par la noblesse elle-même. Pour le clergé, on y recevait non-seulement les archevêques ou évêques, mais encore les députés des abbayes et des églises cathédrales, et deux ecclésiastiques délégués par chaque diocèse; enfin toutes les villes ou bourgs qui avaient plus de trois cents feux y envoyaient chacun deux bourgeois pour le tiers état. Par là les trois ordres étaient véritablement représentés, et les délibérations des états n'étaient que l'expression des vœux de toute la province (3). »

Dans la suite, et depuis 1500, cette représentation fut réduite aux évêques de chaque diocèse, pour le clergé; à un nombre égal de barons pris parmi les possesseurs des premières baronies pour la noblesse, et aux consuls des principales villes

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, 336.

(2) Du Mége, *Hist. de Languedoc*, 1845, X, 539.

(3) *Protestation de la Noblesse de Languedoc en* 1788. — Cette protestation fut motivée en 1788 par la prétention des barons des états qui voulaient nommer directement les députés de la noblesse aux états généraux du royaume, en se fondant sur les termes d'un arrêt du conseil du 5 juillet 1788.

On trouvera à la suite de ce volume, p. 529, le nom des gentilshommes qui prirent l'initiative de cette protestation dans chaque diocèse, et de ceux que l'influence des barons n'empêcha pas d'y adhérer.

Cette liste donne un état à peu près complet de la noblesse de Languedoc en 1788.

en nombre égal à celui des deux ordres réunis pour le tiers état (1). La noblesse y assistait avec l'épée, ceux du tiers état en robe longue et bonnet carré; chacun des membres était inviolable pendant la session des états (2); les délibérations avaient lieu par tête et non par ordre (3).

Le clergé était représenté par les archevêques de Narbonne, de Toulouse et d'Alby; les évêques de Saint-Pons, de Carcassonne, d'Uzès, de Nîmes, de Mirepoix, de Saint-Papoul, du Puy, de Béziers, de Rieux, de Viviers, de Lodève, de Castres, d'Alais, d'Agde, de Montauban, d'Alet, de Comminges, de Lavaur, de Mende et de Montpellier.

Les baronies du Vivarais qui donnaient une entrée par tour aux états généraux de Languedoc étaient celles de Tournon, de la Voulte, d'Annonay, de Largentière, d'Aps, de Crussol, de Joyeuse, de Saint-Rémézy, de Boulogne, de Brisson, de Privas, de Chalancon et la Tourette. Les baronies de Gévaudan qui conféraient la même prérogative étaient celles de Mercœur, de Canillac, de Tournel, de Châteauneuf-Randon, de Peyre, d'Apchier, de Sénaret, et de Florac.

Dix-neuf barons y siégeaient annuellement; c'étaient les possesseurs des baronies d'Avéjan, d'Ambres, de Barjac, de Bram, de Caylus, de Calvisson, de Castelnau de Bonnefonds, de Castelnau d'Estrettefonds, de Castries, de Florensac, de Ganges, de la Gardiole, de Lanta, de Mérinville, de Mirepoix, de Murviel, de Saint-Félix, de Tornac, de Villeneuve.

Ce droit se transférait quelquefois sur une autre terre de valeur équivalente, avec l'autorisation du roi, comme l'avait obtenu le marquis de Vogué en 1713 pour la terre de Vogué; le comte de Rochechouart en 1760 pour celle d'Aureville; le marquis d'Urre en 1786 pour celle de Capendu; le marquis de la Tourette en 1735 pour celle de la Tourette, etc. (4).

(1) Vaissette, *Hist. de Languedoc*, V, 98, 388.

(2) Vaissette, *ibid.*, V. 617.

(3) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, 339.

(4) Gastelier de la Tour, *Armorial des états de Languedoc*, 1768. On trou-

Le tiers état, comme nous l'avons dit, avait un nombre de représentants égal à celui du clergé et de la noblesse réunis, et pris parmi les consuls des villes épiscopales, et de cent vingt-huit autres communautés moins importantes.

La présidence appartenait de droit à l'archevêque de Narbonne, dont le siége archiépiscopal était le plus ancien des Gaules; les premières places, au comte d'Alais; au vicomte de Polignac, qui était le représentant-né de la noblesse du Velay; au baron de tour du Vivarais et à celui de Gévaudan.

Les conditions d'entrée et de préséance aux états généraux de la province avaient été réglées en 1519.

« Il fut décidé par édit perpétuel et irrévocable que l'ordre des dignités serait gardé selon la disposition du droit commun, en sorte que les comtes précéderaient les vicomtes, et les vicomtes les barons; que parmi ces derniers les barons de tour du Vivarais et de Gévaudan, qui venaient au tour des autres barons du pays, précéderaient les autres barons de Languedoc; qu'enfin ces derniers siégeraient comme ils viendraient, sans garder aucun ordre de préséance, pour éviter confusion (1). »

Les barons qui ne pouvaient assister à la tenue des états donnaient leur procuration à des gentilshommes de leur qualité ou à des docteurs qualifiés, gradués en quelque université fameuse (2); mais depuis 1555, et en conséquence d'un édit de François I[er] de mars 1532, confirmé par Henri II en mai 1537, les barons ne pouvaient se faire représenter que « par des gentilshommes d'ancienne race et extraction, et non plus par des docteurs et nobles de robe longue (3). »

En 1654 il fut arrêté, par une délibération commune, que tout baron ou procureur de baron ne serait reçu aux états qu'après la preuve de noblesse de quatre races paternelles et mater-

vera dans nos *Pièces justificatives* la composition des états de la province à diverses époques, avec le nom des baronies et celui de leurs possesseurs.

(1) VAISSETTE, *Histoire de Languedoc.*

(2) VAISSETTE, *ibid.*

(3) VAISSETTE, *ibid.*

nelles (1) ; ainsi l'entrée aux états, dignité réelle et personnelle, dépendait à la fois de la possession de la terre qui conférait la dignité, et de la naissance qui en permettait l'exercice.

« Mérinville, dont le père était seul lieutenant général de Provence, et qui fut chevalier de l'ordre du roi en 1661, avait été forcé par la ruine de ses affaires de vendre à Samuel Bernard, le plus fameux et le plus riche banquier de l'Europe, sa terre de Rieux, qui est une baronie des états de Languedoc. Ces états ne voulurent pas souffrir que Bernard prît aucune séance dans leur assemblée, *comme n'étant pas noble lui-même* et incapable par conséquent de jouir du droit de la terre qu'il avait acquise. Sur cela Mérinville prétendit demeurer baron des états de Languedoc, sans terre, comme étant une dignité personnelle. Il fut jugé qu'elle était réelle, attachée à sa terre, et Mérinville évincé avec elle de la qualité de baron, de tout droit de séance, et d'en exercer aucune fonction, sans que pour cela l'incapacité personnelle de l'acquéreur fût relevée. Son fils vient enfin de la racheter, malgré les enfants de Bernard qui ont été condamnés par arrêt de la lui rendre pour le prix consigné (2). »

Ces preuves étaient encore plus rigoureuses à la veille de la révolution française. On ne pouvait être reçu baron des états qu'après avoir fait preuve de noblesse du côté paternel depuis 1400 ; la preuve du côté maternel était réduite à un seul degré (3), et les envoyés ou porteurs de procuration devaient « joindre à la qualification de noble, prise par six générations du côté paternel, ou par cinq si elles remplissaient l'espace de deux cents ans, le titre constitutif ou de maintenue. » La possession de noblesse devait en outre se trouver établie par deux actes au moins sur chaque degré produit en original, ou par des expéditions collationnées par le notaire qui les avait reçus, ou par le détenteur de ses notes (4).

(1) Vaissette, *Histoire de Languedoc.*
(2) *Mémoires de Saint-Simon.*
(3) *Proc.-verb. des états de Languedoc,* 1768.
(4) *Ibid.,* 1786.

L'assemblée des états, longtemps ambulatoire à Carcassonne, à Toulouse, à Béziers, à Narbonne, à Montpellier, à Beaucaire, au Puy, se tenait depuis 1736 à Montpellier (1). L'ouverture se faisait à la fin d'octobre ou de novembre, et la session durait quarante jours. Les députés se réunissaient en vertu d'une ordonnance et sur une lettre de convocation du roi.

La tenue de leurs séances offrait un aspect à la fois simple et majestueux. Des bancs étaient élevés dans la salle et en garnissaient les trois faces principales. Au milieu de l'une d'elles, sur une estrade, paraissait un fauteuil richement décoré et surmonté d'un dais assorti d'un dossier de velours bleu et surmonté de broderies et de franges d'or. C'était le siége de l'archevêque de Narbonne, président-né des états. Les évêques étaient assis à sa droite, les barons à sa gauche. Les vicaires des évêques absents et les envoyés des barons siégeaient de part et d'autre immédiatement après les prélats et les barons présents.

Au-dessous des trois bancs que nous venons d'indiquer, il en régnait trois autres élevés de deux pieds. C'était là que se plaçaient les députés de toutes les villes épiscopales, à l'exception des cinq premières, dont les députés avaient un banc à dossier qui formait le carré. Un capitoul en charge et un ancien capitoul que la ville de Toulouse députait avec lui, occupaient le centre vis-à-vis le président des états, et de part et d'autre dans le même banc étaient les députés des villes de Montpellier, de Carcassonne, de Nîmes et de Narbonne. Derrière ce banc il y en avait cinq autres sans dossiers pour les députés diocésains, qui prenaient place chacun selon le rang du diocèse qu'il représentait. Au bas du fauteuil du président, une grande table couverte d'un tapis de velours bleu brodé en or, aux armes de la province, était destinée aux officiers des états; les greffiers et le trésorier avaient cette table devant eux; les syndics généraux s'asseyaient aux deux bouts (2).

(1) E. THOMAS, *Essai historique sur Montpellier*, 1857, 21.
(2) *Mémoire de M. Mariotte, secrétaire et greffier des états*, 1704.

Un usage antique assurait aux états de Languedoc le privilége de porter au pied du trône leurs réclamations et leurs vœux.

Après la session, les ambassadeurs nommés par les états allaient offrir au roi le don gratuit et les hommages du pays de Languedoc. L'ambassade était composée d'un évêque, d'un baron, de deux députés du tiers état et d'un syndic général. Ces représentants d'une province libre étaient conduits à l'audience par le grand maître des cérémonies, qui allait les chercher dans la salle des ambassadeurs. Les députés étaient présentés au roi par le gouverneur du Languedoc et par le secrétaire du département. Sa Majesté les recevait assise sur son fauteuil, entourée des princes et des grands de la cour, leur répondait en ôtant son chapeau à chacune des trois salutations qu'ils lui faisaient en entrant et en sortant. C'était l'évêque qui portait la parole. Le syndic général tenait le cahier des doléances et des demandes du pays. Le roi le recevait des mains de l'évêque et le remettait au secrétaire d'État pour les examiner et y répondre. En sortant de l'audience du roi les ambassadeurs étaient conduits à l'appartement de la reine, des princes et princesses de la famille royale, et présentés avec les mêmes cérémonies. La députation les haranguait, et l'évêque parlait toujours au nom de la province (1).

Un mois après l'assemblée des états, on tenait dans chaque diocèse une assemblée composée de l'évêque diocésain, des barons, des députés des villes du diocèse, et d'un commissaire du roi, pour faire la répartition ou *assiette* des sommes données par la province.

Les diocèses du Puy, d'Alby, de Mende et de Viviers avaient des états particuliers.

Dans l'assemblée du Vivarais, les barons avaient le droit de

(1) Baron TROUVÉ, *États de Languedoc*, 338. — Nous donnerons dans nos *Pièces justificatives* la composition de cette députation annuelle depuis 1700 jusqu'en 1789, empruntée aux procès-verbaux manuscrits des états de Languedoc, déposés à la Bibliothèque impériale.

Il peut être curieux de rappeler que la députation offrait tous les ans au roi un mouton de Ganges ou des Cévennes, en lui présentant le cahier.

présider, et l'évêque de Viviers n'y venait qu'à son tour en qualité de baron ; le reste de l'assemblée était composé du grand bailli du pays, du grand vicaire de l'évêque, comme bailli de Viviers, de douze autres baillis, des treize consuls des villes, avec le syndic des états qui était perpétuel (1).

Les états du Velay étaient composés de l'évêque du Puy, du vicomte de Polignac, qui présidait à son tour, du commissaire principal qui avait le second rang, de neuf députés du clergé, de dix-huit barons, de neuf consuls et du syndic qui était annuel (2).

Les états de Gévaudan étaient composés de l'évêque de Mende ou de son grand vicaire qui présidait, du commissaire principal, des consuls de Mende et de Marvéjols, de six députés du clergé, de huit barons, de dix-huit consuls de villes principales et d'un syndic annuel (3).

« Une heureuse émulation pour tout ce qui pouvait contribuer au bonheur des peuples de la province régnait dans les divers cantons de cette vaste partie du royaume. Chaque diocèse voulait surpasser les diocèses voisins par la création des plus belles routes, de ports plus sûrs, de ponts plus hardis. Le haut et le bas Languedoc rivalisaient entre eux alors qu'il fallait s'occuper de travaux utiles (4). »

Le diocèse n'était pas seulement une province ecclésiastique, mais une circonscription politique, dont l'évêque était réellement le chef et le protecteur.

« Aux états, dit M. du Mége, on voit constamment les évêques à la tête des commissaires des travaux publics, des manu-

(1) Boulainvilliers, *État de la France.*

(2) Arnaud, *Hist. du Velay*, II, 424.

(3) G. de Burdin, *Doc. histor. sur le Gévaudan*, I, 39.

(4) *Hist. de Languedoc*, X, xxxviii, 1845.—L'organisation de ces assemblées diocésaines, où les trois ordres étaient représentés, est antérieure à la première réunion des états généraux de 1304. « Nos chartes du moyen âge témoignent de notre amour pour la liberté communale, la plus vivante de toutes les franchises. L'*Assiette* vivaraise fut un des nombreux avant-coureurs de la monarchie représentative moderne. » (Colonjon, *Notes Mss. sur les guerres de religion du Vivarais.*)

factures et du commerce; dans les réunions diocésaines, ils prennent toujours l'initiative pour la confection des routes et des canaux, pour la construction des chaussées et des ponts, pour l'amélioration des ports, pour la formation et la dotation des hôpitaux et des colléges, pour l'encouragement des lettres et des arts. Partout leur activité obtient des succès immenses. Le caractère sacré dont ils étaient revêtus donnait à leurs opinions une heureuse influence, une autorité incontestée (1). »

Ils le prouvaient non-seulement par les décisions des états, mais surtout dans les députations à la cour, où ils étaient chargés de porter la parole en offrant au roi le don gratuit et les cahiers des vœux de la province. Toutes les harangues officielles arrivées jusqu'à nous attestent, de la part de nos chefs ecclésiastiques, le plus grand amour des libertés nationales de leur pays d'adoption, et la connaissance la plus approfondie des véritables conditions d'harmonie de notre système représentatif avec la constitution générale du royaume.

« Nous aimons à nous considérer, disait l'archevêque de Narbonne, comme formant dans le sein de la patrie commune une seconde patrie, mais dont l'administration, les vues, les principes ont eux-mêmes assez d'efficacité, assez d'énergie pour concourir avec les autres parties de l'État au bien général du royaume, sans nous ôter la facilité de pourvoir au bien intérieur et particulier de nos concitoyens. »

« Notre constitution, disait plus tard Monseigneur de Beausset, évêque d'Alais, offre tous les caractères qui peuvent dans une monarchie placer des sujets et des hommes à une distance égale de la servitude et de la licence, et ceux qui sont chargés d'en faire mouvoir les ressorts peuvent ajouter : défenseurs des peuples confiés à nos soins, nous cherchons à concilier leurs intérêts avec les besoins de l'État dont nous sommes membres, avec les demandes du prince dont nous sommes sujets. Les formes sacrées de la liberté, conservatrices de nos droits, attachent

(1) Du Mège, *Hist. de Languedoc*, X, 909.

à nos délibérations et à nos sacrifices un prix et un éclat qui les ennoblit aux yeux de Votre Majesté (1). »

Ainsi, pendant que la noblesse faisait respecter nos frontières ou portait au loin la gloire de nos armes, nos évêques veillaient au maintien de ces vieilles institutions qui, selon l'expression de M. de Tocqueville « donnaient aux états de Languedoc une supériorité incontestée sur tous les autres. »

Il arriva un jour, sous la minorité de Louis XIV, que l'un des flatteurs du duc d'Orléans osa outrager le prélat chef de l'ambassade ; mais celui-ci défendit avec tant de force son caractère de député et d'ambassadeur, qu'il fallut bientôt obtenir de lui le pardon de l'imprudent qui avait osé l'insulter. Ce prélat écrivait au duc d'Orléans, oncle du roi : « Monseigneur, la province de Languedoc, constamment fidèle à ses rois, croyoit qu'elle seroit désormais, sous la protection de Sa Majesté la reine régente et de Votre Altesse royale, à l'abri des entreprises de ces hommes fléaux des cours, et qui ne sauroient vivre avec quelque honneur sans les bontés des princes qui veulent bien les assister et les élever jusqu'à eux. Mais par l'effet de la bonté, magnanimité et largesse desdits princes, il provient trop souvent qu'ils s'égarent, s'oublient, et pensent qu'ils peuvent, sous couleur de prendre les intérêts de leurs augustes maîtres, violer toutes les règles, fouler aux pieds tous les devoirs, introduire dans le gouvernement et administration d'une nation libre toutes les mauvaises habitudes que l'on ne pourroit souffrir patiemment en un pays, mesme du tout subjet à un conquérant estranger. »

Et rappelant la reconnaissance et la confirmation expresse des priviléges, coutumes et franchises des peuples de Languedoc, faites par chacun de nos rois, le prélat ajoutait :

« Ces déclarations ne peuvent être vaines ni caduques. Et qu'on ne dise point que lesdits priviléges ne sont autre chose que des octrois de nos rois de France et des statuts révocables à volonté, car on pourroit montrer qu'ils viennent d'un temps bien

(1) *Discours de Monseigneur de Beausset au Roi,* 1786.

antérieur à ces rois. En Languedoc, nous tenons pour une vérité démontrée que nos assemblées provinciales sont une suite et conséquence du régime municipal qui commença à fleurir sous César, et qui fut perfectionné par l'empereur Octave Auguste. L'assemblée générale qu'il tenoit à Narbonne indique en quelle manière le commencement de cette sorte de gouvernement populaire, qui, sans rien ôter au prince, laisse aux habitants le soin de s'occuper en commun de leurs intérêts, s'établit parmi nous. On trouve une foule d'édits, de rescripts et de décrets relatifs à ce droit dans le code Théodosien, qui fut la loi de notre pays depuis sa promulgation. Ce fut alors qu'on vit ces députations, ces ambassadeurs vers le prince, encore en usage aujourd'hui (1). »

Plus on étudie les règlements généraux établis avec la permission du roi, mais d'ordinaire sans son initiative, par les états de Languedoc, dans cette portion de l'administration publique qu'on leur laissait, plus il faut admirer la sagesse, l'équité et la douceur qui s'y montraient; plus les procédés du gouvernement local semblent supérieurs à tout ce qui se voyait dans les pays que le roi administrait seul (2).

« Le roi n'a pas besoin d'établir à ses frais dans le Languedoc des ateliers de charité, comme il l'a fait dans le reste de la France, disait le mémoire des états cité par M. de Tocqueville ; nous ne réclamons point cette faveur; les travaux d'utilité que nous entreprenons nous-mêmes chaque année en tiennent lieu, et donnent à tout le monde un travail productif. »

La protection et la sollicitude des états ne s'étendaient pas seulement aux travaux publics; le commerce était encouragé par des primes, et les manufactures par des subventions annuelles destinées à rembourser à la longue les dépenses de construction des fabriques de soie, de drap ou de tissus de Saptes, de la Trivaille, de Pennautier, de Cuxac, de Montolieu, de Clermont-Lodève, de Saint-Chinian, de Bize, d'Aubenas, de la Terrasse et

(1) Du Mége, *Hist. de Languedoc*, 1845, X, xlix.

(2) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, 333.

d'Auterive. Leurs libéralités s'étendaient encore aux haras de Ledou, de Berlas, de Lormarié, de Mirabel; aux bains de Balaruc; aux fabriques de brun-rouge à Alais; aux mines de houille et charbon du Vigan et de Ségur (1).

Les colléges de Sorrèze et de Tournon, les académies des sciences de Toulouse et de Montpellier, les académies de peinture, sculpture et architecture, les sociétés des arts, etc., avaient leur part dans les gratifications annuelles.

« Malgré toutes ces dépenses, les affaires de Languedoc étaient néanmoins en si bon ordre, et le crédit de la province si bien établi, que le gouvernement central y avait souvent recours et empruntait au nom de la province un argent qu'on ne lui aurait pas prêté à de si bonnes conditions à lui-même. Le Languedoc avait emprunté sous sa propre garantie, mais pour le compte du roi, dans les derniers temps, 73,200,000 livres (2). »

« C'est peut-être par les travaux publics, disait le mémoire présenté au roi par les députés des états en 1780, qu'éclate le plus ce qu'on aime à appeler la magnificence du Languedoc; et effectivement lorsque des chemins durs, raboteux et mal entretenus du Dauphiné, du Quercy et de la généralité de Bordeaux, on passe sur les routes unies, faciles et praticables en tout temps du Languedoc; lorsqu'on pense que ces utiles communications commencent à s'étendre dans les parties les plus reculées de cette province; lorsqu'on voit les mêmes soins se porter sur les canaux, les rivières, les ports, et sur toute espèce d'ouvrages publics; lorsqu'on sait que les sommes employées pour ces divers objets montent à près de deux millions chaque année, on est tenté de croire que le Languedoc est la province la plus opulente du royaume et la moins ménagère sur ses dépenses.

« Mais si on voulait considérer l'étendue d'une province qui a deux mille huit cents communautés et dix-huit cent mille ha-

(1) Du Mège, *Hist. de Languedoc*, X, 1845, lxxv.

(2) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, 336. — Baron Trouvé, *États de Languedoc*, I, 1818.

bitants; si on voulait penser que tout travail contraint y est proscrit, et que tout s'y fait à prix d'argent; que le Languedoc ne reçoit de secours que de lui-même... les états osent croire que non-seulement la préférence serait donnée à leur administration, mais que l'on reconnaîtraît de plus que dans le Languedoc la dépense est moins grande qu'en proportion des ouvrages. »

Chaque classe concourait à l'envi à l'accomplissement des obligations qui lui étaient propres.

« Telle est la sagesse de nos institutions primitives, disait en 1786 l'archevêque de Narbonne, président des états, que c'est toujours au corps entier lui-même qu'appartient la gloire d'avoir bien mérité de la chose publique : elles ont voulu qu'aucune résolution commune ne pût jamais prendre le caractère, la teinte d'aucun des ordres particuliers dont la réunion forme cette assemblée. Ainsi ce n'est ni à l'ordre de la noblesse, ni à l'ordre de l'Église, ni à celui du tiers état que doit être attribué le mérite des délibérations patriotiques qui ont si souvent servi de signal au reste de la nation; elles sont l'ouvrage de la province entière; elles sont l'expression fidèle des sentiments d'un grand peuple manifestée par ses représentants. »

De tous les témoignages qui honorent les états de Languedoc, l'un des plus glorieux, sans aucun doute, est celui de l'auteur de *Télémaque*. Plein d'admiration pour cette assemblée, Fénelon conseillait au duc de Bourgogne d'établir à son avénement au trône de pareils états dans toutes les provinces, « avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds, d'écouter les représentations des députés des assiettes, de mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, du commerce qui y fleurit, etc. (1). »

C'est à la généreuse initiative des états que nous devons la publication de l'*Histoire de la province de Languedoc* (2). Le plan en avait été d'abord tracé par les deux archevêques de Narbonne, M. de la Berchère, et M. de Beauveau, son successeur, qui

(1) Baron TROUVÉ, *États de Languedoc*, I, xiij.
(2) *Proc. verb. des États de Languedoc*, 1709. — VAISSETTE, I, Préface.

en conférent la rédaction aux religieux de la congrégation de Saint-Maur. Plus tard Albisson fut chargé de recueillir les *Lois municipales de Languedoc* (1).

Pour donner une idée de l'importance et de l'étendue des attributions de ces assises provinciales, voici le nom des commissions dans lesquelles les représentants du tiers état avaient autant de représentants que les deux premiers ordres : commission des affaires extraordinaires; commission des manufactures; commission d'agriculture; commission des travaux publics de la province; commission des impositions des diocèses; commission du cahier à présenter au roi; commission de la ligne d'étape; commission des comptes; bureau des recrues; commission pour la vérification des dettes et des impositions des communautés et des diocèses.

« A la fin de la dernière séance des états, disent les chroniques, les musiciens entraient, et, après que l'on avait remercié Dieu, le président de l'assemblée, qui était toujours un archevêque ou un évêque, bénissait l'assemblée. » Ce pieux usage s'est conservé jusqu'à la séance des états de la province tenue le 21 février 1789. « Ensuite, dit le dernier procès-verbal, les musiciens, étant entrés, ont chanté le *Te Deum*, après lequel Monseigneur l'archevêque de Narbonne a donné la bénédiction qui a été la fin des états. » Ainsi se sont terminées, sous les auspices de la religion, ces assemblées dont l'origine avait devancé de plusieurs siècles celle de notre monarchie. Le souvenir de leurs utiles travaux est encore vivant dans tous les cœurs languedociens; et leurs sages délibérations, qui ont fait si longtemps la gloire et la prospérité de la patrie, attestent la sagacité autant que l'énergique vigilance des gardiens de nos libertés provinciales.

(1) *Lois municipales de Languedoc*, 7 vol. in-8°.

ARMORIAL

DE LA

NOBLESSE DE LANGUEDOC

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER

BAS LANGUEDOC, GÉVAUDAN, VELAY, VIVARAIS

JUGEMENTS DE M. DE BEZONS.

1. ABRÉNETHÉE.

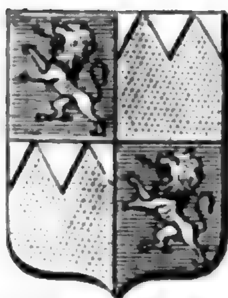

D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueule, écartelé d'or au chef émanché d'argent.

La maison d'Abrénethée, en anglais Abernethy, est une des plus anciennes d'Écosse. Guillaume Douglas ép. vers 1253 Marjory, fille d'Alexandre et sœur de Hugues lord Abernethy. Laurent d'Abrénethée était en 1293 le principal chef des armées de Jean Bailleul, roi d'Écosse. Archibald Douglas, comte d'Angus, ép. vers 1580 Jeanne Lyon, fille de lord John Glamis, grand chancelier d'Écosse et d'Élisabeth Abernethy de Salton, qui fut mère d'Élisabeth Douglas. Alexandre d'Abrénethée, lord Salton était le troisième lord d'Écosse en 1640. (P. ANSELME IX, 404 à 408. — Marquis D'AUBAÏS, II, 1.) Une branche de cette maison vint s'établir en France, au diocèse de Nîmes en 1624, et prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis :

I. Thomas d'Abrénethée, Sgr de Gomery, ép. Jeanne de Gératon, de la même famille qu'Alexandre de Gératon, baron de Leviston, et il en eut :

II. N. d'Abrénethée, Sgr de Gomery, qui fut père de

III. Thomas d'Abrénethée, Sgr de Gomery, lequel eut pour enfants : 1. Georges, avocat et procureur général en la cour d'Écosse ; 2. Adam qui suit ; 3. Jean, évêque de Caithners en 1640.

IV. Adam d'Abrénethée, professeur de théologie au collége royal de Nîmes, naquit à Édimbourg, et obtint des lettres de naturalité

en France, au mois d'octobre 1624; il ép. Jeanne de Plantavit de la Pause, dont il eut :

V. Daniel d'Abrénethée, ministre de la religion réformée, demeurant au Caïla D. de Nimes, à qui le chancelier d'Angleterre, étant à Montpellier, donna un certificat, le 24 octobre 1668, portant témoignage de l'ancienneté de la famille des Abrénethée, dont le chef, qualifié lord Salton, est un des lords d'Écosse. Le comte de Sidney étant à Montpellier lui en donna aussi un, le 6 du même mois, qui prouvait la même chose, et que lord Salton avait servi en France. Il ép. le 12 oct. 1653 Françoise Lautier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Archibald, marquis de Douglas, comte d'Angus d'Abernethy, vicomte de la Forest et de Sedburgh, fut créé duc de Douglas, marquis d'Angus, marquis et comte d'Abernethy, le 28 avril 1703, par la reine Anne (P. ANSELME, IX, 410).

2. ADALBERT.

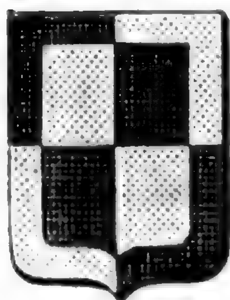

Écartelé d'or et de sable à la bordure de l'un à l'autre.

Maison originaire du bas Languedoc au diocèse d'Uzès, juridiction de Valabrègues, et connue depuis Jean Adalbert, damoiseau, qui transigea avec le cardinal de Boulogne, le 3 oct. 1354. Antoine Adalbert fut compris dans un rôle des nobles servant au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes du 12 mars 1454. (Marquis D'AUBAÏS, II, 2.)

I. Jean Adalbert fut déchargé par arrêt du 20 juillet 1491 de tailles que lui, Guillaume et Louis possédaient en la juridiction de Valabrègues, comprises dans un arrêt du parlement de Paris, du 10 fév. 1485; il se maria le 15 oct. 1485, et fut père de

II. Jean Adalbert, viguier de Valabrègues le 21 fév. 1551, avait ép. le 2 fév. 1549 Magdeleine Jourdan, et il en eut :

III. Jean Adalbert, viguier de Valabrègues, commis par le maréchal de Damville pour commander à Valabrègues en 1570, capitaine d'une compagnie d'infanterie le 2 juin 1575, ép. le 4 juin 1581 Catherine de Raoulx, dont il eut :

IV. Jean Adalbert, ép. le 25 janvier 1616 Diane d'Andron, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Alphonse : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 11 janv. 1669.

V. Jean Adalbert, demeurant à Valabrègues D. d'Uzès, ép. le 11 août 1657 Marguerite de la Tour.

3. AGDE.

D'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'une porte de château avec sa herse entre deux colonnes de même en pointe.

François d'Agde fut compris dans une taxe faite sur les nobles du diocèse d'Agde sujets au ban et arrière-ban de l'année 1496. (Marquis D'AUBAÏS, II, 3.)

I. Raimond d'Agde, ép. Jeanne de Corneillan, dont il eut :

II. François d'Agde, ép. le 15 janv. 1530 Jeanne de Fabre, et il en eut :

III. Antoine d'Agde, Sgr de Fontdousse, ép. le 12 déc. 1581 Jacquette de Montagut, dont il eut : 1. Philippe; 2. François-Antoine qui suit ; 3. François.

IV. François-Antoine d'Agde, Sgr de Fontdousse fut père de

V. Pierre d'Agde, Sgr de Fontdousse, demeurant à Pézénas, ép. le 1er fév. 1663 Jeanne Clari *alias* de Claris, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 janv. 1670.

Jeanne d'Agde, fille de Jean Claude d'Agde, chevalier, et de Cassandre de Georgis, ép. le 9 mars 1622 Hercule-Louis de Bérard de Montalet-Vestric. (LACHENAYE DESBOIS, X, 250.)

4. AGOUT *alias* AGOULT.

D'or au loup rampant d'azur. DEVISES : *Avidus committere pugnam.* — *Hospitalité de d'Agoult.*

Maison ancienne, illustre par les emplois, par la noblesse et par les terres, originaire de Provence, établie en Dauphiné, en Languedoc et au comté Venaissin, alliée aux plus anciennes et aux plus illustres maisons de ces différentes provinces; elle a fourni de tout temps des chevaliers de Malte. (PITHON CURT, III, 284; IV, 93. — LACH. DESB., I, 74. — CHORIER, III, 37. — ARTEFEUIL, I, 5.) C'est encore une opinion très-controversée parmi les historiens généalogistes, de savoir laquelle des maisons d'Agoult, de Pontevès ou de Simiane est la plus ancienne. Le Père Anselme, II, 239, donne la priorité à la maison de Simiane, dont il rapporte la filiation depuis le Xe siècle. Les maisons d'Agoult et de Pontevès en seraient sorties vers 1200. Le Laboureur, *Mazures de l'Isle Barbe*, II, 93, 97, tient pour la maison d'Agoult *Simianisée* vers 1113; et, parmi ses autorités, il cite celle du savant prieur Grossy, « qui seul en vaut trente. » Le président Maynier, et Barcillon dans sa critique manuscrite du nobiliaire de Provence, n'acceptent pas cette communauté d'origine.

Les substitutions ont été nombreuses dans la maison d'Agoult; le président Maynier les donne très-exactes et très-complètes depuis 1200.

La branche maintenue dans sa noblesse en Languedoc descendait de Fouquet de Vincens, Sgr de Rognes, filleul de Fouquet d'Agoult, et son héritier par testament du 19 août 1491, à la charge de porter le nom et les armes d'Agoult. « Prévoyant que ses bienfaits à son filleul lui

attireraient l'envie de ses neveux, il ordonna par clause expresse, à Fouquet de Vincens, son filleul, et à ses descendants, d'armer le loup de ses armes d'un collier à clous d'or, afin que les autres loups de sa maison, dit la clause du testament, ne l'étranglassent pas; marquant par là à son filleul de se tenir sur ses gardes et de se bien défendre. » Les descendants de Fouquet de Vincens d'Agoult ont toujours porté le seul nom d'Agoult et les armes pleines sans brisure. La maison de Vincens était noble de sang et d'origine depuis 1314. (MAYNIER, *Hist. de la principale noblesse de Provence*, 33-35.)

I. Fouquet de Vincens d'Agoult, Sgr du château de Rognes, Vergons, Saint-Auban et Angles, ép. en 1490 Anne de Bouic, dont il eut : 1. Honoré; 2. Raymond, dont la fille unique ép. Jean de Flotte-d'Agoult; 3. et

II. Arnaud d'Agoult Sgr de Mouriès, Vergons, Saint-Auban, chev. de l'ordre du roi; ép. Lucrèce de Gérente-Cabanes, dont il eut : 1. Balthazar, grand prieur de Saint-Gilles; 2. et

III. François d'Agoult, Sgr d'Angles, co-Sgr de Saint-Laurent, Saint-Just, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 200 hommes d'armes, ép. le 30 nov. 1578 Françoise de Castellanne de Montmeyan, et il en eut : 1. Jean-Claude qui suit; 2. Rolland, chev. de Malte, 1597; 3. Balthazar qui a fait la Br. B.

IV. Jean-Claude d'Agoult, Sgr de Valez, ép. le 4 fév. 1625 Marie de Villeneuve, dont il eut :

V. Balthazar d'Agoult, capitaine au régiment de Languedoc, demeurant à Montpellier, ép. le 9 janv. 1651 Isabeau de Sarraméjean, dont il eut : Roland, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 5 nov. 1668.

Cette branche s'éteignit en la personne de Louis d'Agoult, chev. de Saint-Louis, capit. dans le régt des Landes, vers 1765.

Br. B. IV. Balthazar d'Agoult Sgr d'Angles, Saint-Just et Saint-Laurent, ép. le 25 avril 1594 Anne d'Aiguillery de Lespeoux, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Claude-Jean, chev. de Malte, 1620.

V. Jean d'Agoult, Sgr. d'Angles, Saint-Laurent, ép. le 3 mars 1633 Melchionne de Marin, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean; 3. César-Annibal, chev. de Malte.

VI. Antoine d'Agoult, Sgr d'Angles, Saint-Laurent, ép. le 2 nov. 1683 Magdeleine de Desidery, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Jean-Antoine, abbé de Bonneval; 3. Louis-Annibal, mestre de camp, chev. de Saint-Louis.

VII. André d'Agoult, baron de Saint-Michel, capit. au régt de Toulouse, chev. de Saint-Louis, syndic de la noblesse, 1746, avait ép. le 22 fév. 1727 Magdeleine Daunet, dont il eut : 1. Louis Fouquet; 2. Charles; 3. Jean-Antoine; 4. François-Auguste; 5. Louis-Annibal (1770).

5. AGRAIN DES UBAZ.

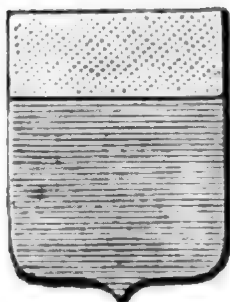

D'azur au chef d'or.

La maison d'Agrain, originaire du Vivarais, est une des plus anciennes et des plus illustres de la noblesse de France. Ses armes sont à la salle des Croisades du musée de Versailles. Eustache d'Agrain fut un des chefs de la première croisade : ses exploits lui méritèrent les titres de prince de Sidon et de Césarée, de connétable et vice-roi de Jérusalem, et le surnom de *Bouclier* et d'*Épée de la Palestine.* Ses descendants se sont alliés aux maisons souveraines. Julien, le septième d'entre eux, épousa, en 1253, la fille du roi d'Arménie. (V. GUILL. DE TYR, et les *Historiens des Croisades*, passim.) Cette famille obtint le privilége de porter l'épée nue à la procession de Notre-Dame-du-Puy, en mémoire des services qu'elle avait rendus à l'Église en Orient, et des reliques qu'elle avait envoyées à la métropole du Velay. (*Biogr. Michaud*, I, 307.)

I. Bérard d'Agrain, co-Sgr de Vernon, ép. le 10 juill. 1365 Catherine de Vernon, et il en eut :

II. Jean d'Agrain, Sgr des Ubaz *alias* Hubacs et de Vernon, ép. le 8 sept. 1400 Éléonor Bourbat, dont il eut :

III. Pierre d'Agrain, Sgr des Ubaz, ép. le 7 nov. 1454 Jeanne de la Motte Brion, dont il eut :

IV. Eustache d'Agrain, Sgr des Ubaz, ép. le 15 oct. 1503 Charlotte de Jurquet de Montjésieu, dont il eut : 1. Gaspard qui suit; 2. Anne, mariée le 22 juillet 1565 à Charles de Ginestous.

V. Gaspard d'Agrain, Sgr des Ubaz, ép. le 5 nov. 1550, Marguerite de Prunet, dont il eut :

VI. Jean d'Agrain, Sgr des Ubaz, co-Sgr de Vernon et de Valgorge, ép. 1° le 10 oct. 1601 Louise de Beaumont ; 2° le 8 avril 1609 Louise de Chastel de Condres ; il eut pour fils : 1. Nicolas qui suit ; 2. Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668.

VII. Nicolas d'Agrain, Sgr des Ubaz, Vernon et Chazeaux au D. de Viviers, ép. le 4 nov. 1659 Anne de Hautefort de Lestrange.

6. AGULHAC DE BEAUMEFORT.

D'azur à l'étoile d'or accompagnée d'un tourteau de gueule, à deux croissants d'or passés en sautoir et mis en pointe.

La maison d'Agulhac, qui possédait les seigneuries de Beaumefort, de Troulhas, de Saint-Florent et de la Blache au D. d'Uzès, était divisée en trois branches au moment de la vérification : le chef de la branche aînée fut maintenu avec le titre de baron de Rousson. (Marquis D'AUBAÏS, II, 6.)

I. Claude d'Agulhac, frère de Pons, ép. le 9 janv. 1496 Catherine Guiraud, dont il eut :

II. Guillaume d'Agulhac, ép. le 28 juin 1528 Anne de Monier, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. François, qui a fait la Br. C.; 3. Isabeau; 4. Jean; 5. Martin.

III. Charles d'Agulhac, ép. Catherine d'Anduze, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.

IV. Jacques d'Agulhac de Beaumefort, Sgr de Rousson, bailli et gouverneur du comté d'Alais 1598, avait ép. le 4 mars 1590 Marie d'Audibert de Lussan, dont il eut :

V. Charles d'Agulhac de Beaumefort, Sgr de Rousson, ép. le 25 janv. 1629 Marie d'Avéjan, dont il eut :

VI. Jacques-François d'Agulhac de Beaumefort, baron de Rousson, demeurant au D. d'Uzès, ép. le 12 sept. 1660 Claire de la Matanie.

Br. B. IV. Jean d'Agulhac, Sgr de Troulhas, ép. le 12 janv. 1601 Gentille Brun de Saint-Étienne, et il en eut :

V. Charles d'Agulhac, Sgr de Troulhas, Beaumefort et Saint-Florent, D. d'Uzès, ép. le 18 oct. 1633 Jeanne d'Eiragues.

Br. C. III. François d'Agulhac fut père de

IV. Henri d'Agulhac, Sgr de la Blache, demeurant à Saint-Jean-de-Maruejols, ép. le 8 juill. 1642 Isabeau de Jeulins.

Les trois branches de la maison d'Agulhac furent maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 24 sept. 1668.

7. AGULHAC DE SOULAGES.

De gueule à deux épées d'argent en sautoir la pointe en haut; au chef cousu d'azur à trois étoiles d'or.

La maison d'Agulhac est une des plus anciennes du Gévaudan.

Nobles Bernard et Gérard d'Agulhac firent un accord ou donation en faveur des moines du Chambon en 1187. Pons d'Agulhac rendit hommage, le 2 des kalendes de mai 1277, au vicomte de Polignac, au nom de Pierre, son neveu; hommages semblables par un autre Pons, le 18 nov. 1350; par Bernard, 1411. Différentes conventions sont intervenues en janvier 1305, avril 1476, entre les membres de la famille d'Agulhac de Malmont et des prêtres du diocèse de Mende, au sujet de la chapelle d'Agulhac, située dans la paroisse d'Auroux et fondée par Pons d'Agulhac en 1232. Extr. *des Archiv. du chât. de Soulages, délivré le 19 mai 1859 par Coudomi, notaire à Auroux (Lozère)*. Pierre d'Agulhac était fils de Mathieu et petit-fils de Guillaume. Pierre d'Agulhac, Sgr de Malmont, ép. en 1430 Louise de Grimald (G. DE BURDIN, II, 345), et il en eut :

I. François d'Agulhac, Sgr de Malmont, ép. le 26 oct. 1464 Léonie Dumont de la Chapelle; 2° le 13 févr. 1470 Catherine, dame de Soulages, dont il eut :

II. Antoine d'Agulhac, Sgr de Malmont et Soulages, ép. en 1510 Antoinette de la Tour de Bains, dont il eut :

III. François d'Agulhac, Sgr de Soulages et de Malmont, ép. le 31 mai 1539 Isabeau de Caplus, dont il eut : 1. Guyon qui suit ; 2. Antoinette.

IV. Guyon d'Agulhac, Sgr de Soulages et de Malmont, homme d'armes aux compagnies de chevau-légers du comte de Soissons et du marquis de Portes, ép. le 6 oct. 1602 Jeanne de Chastel, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Pierre, Sgr du Villar : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 octobre 1668.

V. Louis d'Agulhac, Sgr de Soulages et de Malmont, ép. le 9 novembre 1642 Delphine de Custavol, dont il eut :

VI. Gaspard-Louis d'Agulhac, Sgr de Soulages et de Malmont, ép. le 18 novembre 1673 Jeanne de Rets de Bressolles, dont il eut : 1. André-Prosper qui suit ; 2. N... lieutenant au régiment du roi, artillerie ; 3. N... capitaine d'infanterie ; 4. Jacques-Dominique, prêtre, prieur de Saint-Marcel-d'Ardèche.

VII. André-Joseph d'Agulhac, Sgr de Soulages et de Malmont, ép. le 7 mai 1700 Jeanne-Marie de Buffière, dont il eut : 1. Gaspard qui suit ; 2. Guillaume-François, chev. de Saint-Louis, capit. d'une compag. d'invalides ; 3. Pierre, lieutenant d'infanterie, mort à Lodi des suites des blessures reçues en 1734 à la bataille de Guastalla ; 4. Jacques, capit. d'infanterie.

VIII. Gaspard d'Agulhac, Sgr de Soulages, de Malmont, et du Villaret, ép. le 13 novembre 1743 Jeanne Jourda de Vaux, sœur du maréchal de ce nom, dont il eut : 1. Jean-Louis-Gaspard qui suit ; 2. François Hubert, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Brie ; 3. Jacques Antoine, capit. au régt d'Anjou ; 4. Joseph Regis, grand vic. du dioc. de Nantes, et quatre filles.

IX. Jean-Louis-Gaspard d'Agulhac, Sgr de Soulages, page du roi 1761, chev. de Saint-Louis 1784, capit., puis lieut.-colonel du régt des chasseurs des Ardennes 1791, avait ép. le 28 août 1781 Françoise de Jossouin de Bonnery, dont il eut : 1. Armand-Louis Noël qui suit ; 2. Adrien-Gaspard-Thomas, capitaine adj. maj. au 16e régt de ligne, tué au combat d'Otiel en Arragon le 25 août 1812.

X. Armand-Louis-Noël d'Agulhac de Soulages, décédé le 9 avril 1858, avait ép. le 19 janv. 1813 Julie-Ernestine-Gilberte de Romeuf de la Valette.

Par acte du 9 mars 1854, confirmé par arrêt de la cour impériale de Nîmes du 13 juin 1854, Armand-Louis-Noël d'Agulhac de Soulages, et Julie-Ernestine Gilberte de Romeuf, ont adopté leur nièce Marguerite-Adèle de Romeuf, mariée le 3 sept. 1851 à Georges-Louis de Richard de Beaumefort.

8. AIGALIÈRES.

D'azur au chevron d'or couché sur un tertre de même, au chef cousu de gueule chargé d'un soleil d'or.

I. Pierre d'Aigalières dénombra le 17 janv. 1503, et fut père de

II. Etienne d'Aigalières, ép. le 23 janv. 1521 N. Fabre, dont il eut :

III. Jean d'Aigalières, ép. le 25 fév. 1551 Louise de Lort, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Barthélemy, qui fut père d'Etienne marié le 5 janv. 1666; 3. Jean; 4. Pierre.

IV. Claude d'Aigalières, ép. le 3 oct. 1593 Jeanne Julian, et il eut : 1. Pierre, qui suit; 2. Raymond, qui eut pour fils, Claude.

V. Pierre d'Aigalières, gentilhomme verrier demeurant au D. d'Uzès, ép. le 20 sept. 1637 Angélique du Cailar, et il en eut : 1. Abel; 2. Moïse : maintenus dans leur noblesse, avec leur père et leurs cousins Claude et Etienne, par jugement souverain du 3 déc. 1668.

9. AIREBAUDOUSE D'ANDUZE.

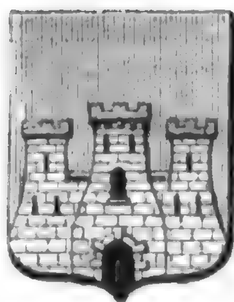

De gueule au château sommé de trois pièces d'or.

La seigneurie d'Anduze, une des plus anciennes de la province de Languedoc, fut vendue, la moitié par l'évêque du Puy en Velay, le 7 juillet 1539, et l'autre moitié le 30 juin 1547 par Jacques de Montboissier, marquis de Canillac, à Jean et Nicolas d'Airebaudouse.

Jean et Nicolas d'Airebaudouse firent leur présentation à l'arrière-ban pour les Sgries de Cest et de Clairan le 17 oct. 1534, et donnèrent le dénombrement de ces mêmes Sgries le 23 mars 1539. (Marquis d'AUBAIS, II, 9. — LACH. DESB., I, 263.)

I. Jean d'Airebaudouse, baron d'Anduze, t. le 27 avril 1533; il fut père de

II. François d'Airebaudouse, baron d'Anduze, président de la cour des aides de Montpellier 1555, ép. Catherine du Mois et il en eut : 1. Étienne; 2. François; 3. Magdeleine, alliée le 3 janv. 1590 à Jean de la Nougarède; 4. et

III. Raulin d'Airebaudouse, Sgr de Fressac, baron d'Anduze, président de la cour des aides de Montpellier 1607, ép. le 2 juill. 1585 Perrette de Gévaudan, et il en eut :

IV. François Folquier d'Airebaudouse, baron d'Anduze et de Carnon, chev. de Saint-Michel 1527, commandant un régt d'infanterie 1632, obtint l'érection de sa terre en marquisat au mois de nov. 1645; il ép. le 22 sept. 1619 Françoise de Grégoire des Gardies, dont il eut : 1. Urbain; 2. François, Sgr de Veyrac : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 sept. 1668.

V. Urbain d'Airebaudouse, marquis d'Anduze, commandant un régiment d'infanterie 1642, ép. le 12 avril 1637 Magdeleine de Faucon, veuve de Henri de Cambis, Sgr de Soustelle, D. de Nîmes; il eut de son mariage :

VI. Charles Guy d'Airebaudouse, marquis d'Anduze, ép. en 1705 Félice de la Fare, dont une fille mariée à N. de Saxy.

10. AIREBAUDOUSE.

Mêmes armes; *alias* d'azur à une gerbe d'or. LACH. DESB., VII., 595.

I. Firmin Guy fut père de

II. Jean Guy, héritier de Nicolas d'Airebaudouse, Sgr et baron d'Anduze, co-Sgr de Clairan 1554, à la charge de porter le nom et les armes d'Airebaudouse, fut conseiller au sénéchal et présidial de Nîmes; il ép. le 23 juin 1536 Jeanne Damians, dont il eut :

III. Jean Guy d'Airebaudouse, Sgr de Clairan, ép. Marie de Girard et fut père de

IV. Claude Guy d'Airebaudouse, Sgr de Clairan, ép. le 18 nov. 1613 Claudine de Calvière, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Louis, Sgr de Saturargues, capit. d'infant. major de Bergues 1668, puis colonel d'un régt allemand; 3. François, Sgr de la Salette, capit. d'infant. 1654, sergent de bataille 1656 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668.

V. Jean Guy d'Airebaudouse, Sgr de Clairan et de Massane, capit. d'infant., 1655, ép. le 7 juin 1664 Gabrielle de Barnier, dont il eut :

VI. Guy d'Airebaudouse, Sgr et marquis de Clairan, lieut. du roi au gouv. de Besançon, ép. Antoinette Borey, dont il eut : 1. Françoise, mariée au comte de Bessey, mestre de camp de cavalerie; 2. Thérèse-Éléonore alliée à N. Petit, sieur de Marivats, commissaire provincial et ordonnateur des guerres en Franche-Comté.

11. ALBENAS.

De gueule au demi-vol senestre d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

La maison d'Albenas, originaire du diocèse de Nîmes, est connue par filiation suivie depuis Raymond d'Albenas, professeur ès lois, servant dans les chevau-légers de Gascogne en 1350 contre les Anglais. Émile, marié en 1387 à Anne de Gondrin, fut père de Paul, premier consul de Nîmes, docteur ès lois, lieutenant du sénéchal, marié à Gilette Ponchut. Claude, fils de Paul consul de Nîmes, reçut chez lui le roi de Portugal Alphonse V le 3 sept. 1475. Louis frère de Claude, eut plusieurs enfants de son mariage avec Marguerite de Bordes : 1. Jean, auteur de la branche maintenue en Languedoc par M. de Bezons, et dont la filiation va suivre; 2. Jacques, consul à Nîmes en 1520, ép. le 18 nov. 1511 Honorée Mengaud : il forma une branche continuée à Nîmes jusqu'en 1685,

établie depuis à Lausanne en Suisse, et fut père de Jean Poldo, conseiller du roi, au siége présidial de Beaucaire et Nîmes, auteur du *Discours historial de l'antiquité de Nîmes*, 1560. (BADUEL, *Or. fun. de J. d'Albenas*, Bibl. Maz. 12, 497. — MÉNARD, IV, 384. — MORERI, I, 258. — LACH. DESB., I, 100. — RIVOIRE, I, 419.)

I. Jean d'Albenas, co-Sgr de Gajan, docteur ès lois, premier consul de Nîmes 1516, lieutenant général-clerc en la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire 1522, député par la sénéchaussée aux états généraux d'Orléans 1560, avait ép. en 1510 Catherine d'Anduze, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, président au présidial de Montpellier 1575, ép. 1° Catherine de Robert; 2° le 6 nov. 1547 Françoise de Jonas, dame d'Aubuges, veuve de Jacques de Sarrat, sieur de Bernis, dont il eut : *a.* Robert, Sgr de Valeyrargues et Seyne, marié à Louise Boisse, dont la fille unique Diane ép. Henri de Porcellet, marquis de Baye; *b.* Diane, mariée 1° le 15 sept. 1565 à Jacques de la Croix, baron de Castries; 2° le 7 mars 1579 à Jean de Trémolet, baron de Montpezat; *c.* Louise, mariée le 17 janv. 1567 à Antoine de Sarret, Sgr de Fabrègues.

II. Jacques d'Albenas, Sgr de Gajan, premier consul de Nîmes, 1538, lieut. d'une compagnie de 200 hommes en 1542 au siége de Perpignan, avait ép. le 29 fév. 1540 Jeanne de Troisermines, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Françoise, mariée en 1598 à Pélegrin de Guibert.

III. Jacques d'Albenas, Sgr de Gajan, lieut. dans les chevau-légers, tué à la bataille de Coutras, avait ép. le 4 oct. 1570 Claude Contissi, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, Sgr de Pruneyron ; 3. Jeanne; 4. Vérité.

IV. Jean d'Albenas, Sgr de Gajan, capit. de cavalerie au régt de Calvisson 1635, avait ép. le 2 nov. 1608 Françoise du Verger, dont il eut : 1. Jean, Sgr de Gajan, capit. de chevau-légers, marié le 16 oct. 1650 à Françoise de Roquefeuil, dont Blaise Sgr de Salvensac, Gajan et Piébouquet, marié le 28 avril 1688 à Françoise de Mestre et mort sans enfants 1738; 2. et

V. Jacques d'Albenas, Sgr de Pruneyron, premier consul de Sommières, ép. le 14 mars 1662 Suzanne de Rouzier, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean-Joseph qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 5 déc. 1668.

VI. Jean-Joseph, d'Albenas Sgr de Pruneyron, maire perpétuel de Sommières, officier de cavalerie, ép. le 19 juill. 1703 Marie de Rosset, dont il eut : 1. Balthazar-Antoine, mort sans enfants; 2. et

VII. François-Alexandre d'Albenas, Sgr de Pruneyron, et Sgr

de Gajan, Salvensac, Piébouquet, en vertu du testament de Blaise, 6 mai 1738; acquit en 1766 de Mlle de Mallevieille la baronnie de Loupian; officier au Royal-Comtois; major au régt de Villevieille, ép. le 23 avril 1739 Charlotte-Philiberte de Montlaur de Murles, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. François-Laurent qui suit; 2. Jean-Joseph, qui a fait la Br. B.

VIII. François-Laurent d'Albenas, baron d'Albenas, Sgr de Gajan, mort en 1817, ép. le 6 déc. 1784 Marie-Thérèse Banal, dont il eut : 1. Jean-Joseph-François-Xavier-Désiré; 2. Gustave; 3. Estelle; 4. Agénor; 5. Théagène; 6. Éponine. — Branche établie à Montpellier.

Br. B. VIII. Jean-Joseph d'Albenas, dit le chevalier d'Albenas, officier au régt de Touraine, ép. en 1784 Sophie-Élisabeth de Panetier, dont il eut : 1. Charles-Armand-Louis; 2. Natalie; 3. N... en religion madame Saint-Remy, supérieure au couvent des Feuillants à Toulouse; 4. Rose; 5. Prosper.—Branche établie à Toulouse.

12. ALBIGNAC.

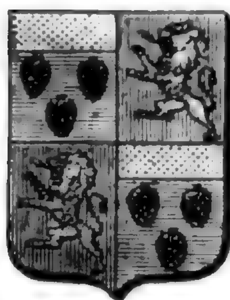

Écartelé, au 1 et 4 d'azur à trois pommes de pin d'or, au chef de même; au 2 et 3 de gueule au lion d'or.

Ancienne maison de Languedoc établie au diocèse de Nîmes, connue par différents actes depuis 1294, et qui contracta des alliances avec les maisons de Vernous (1525), Bringuier (1531), Losières (1550), Sales, et Sauvage, Sgr de Malbosc (1635).—WAROQUIER, *Tableau généalogique*, IV, 73.—BARRAU, II, 246. Elle semble tirer son nom du château d'Albignac en Vivarais, relevant de l'ancienne baronnie d'Aps. Pons d'Albignac damoiseau rendit hommage le 26 février 1318 à Géraud d'Adhémar, Sgr des baronnies de Grignan et d'Aps. Hommage semblable à Guiot d'Adhémar le 9 mai 1417. (PITHON-CURT, III, 368.)

I. Guyon ou Guy d'Albignac fut père de : 1. Louis qui suit; 2. François, marié le 17 septembre 1511 à Gabrielle de Beauvoir, dont il n'eut que deux filles : Jeanne et Imberte.

II. Louis d'Albignac, co-Sgr de Carnas et de Bedos, ép. vers 1520 Françoise de Raimond, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jeanne, mariée à Jean de Fonbesse; 3. Maffre; 4. Charles.

III. Antoine d'Albignac, écuyer, Sgr de Bedos, ép. le 19 fév. 1555 Catherine de Belcastel de Montvaillant, dont il eut : 1. Pierre; 2. François; 3. Jean; 4. Abraham.

IV. Pierre d'Albignac, écuyer, Sgr de Bedos, ép. le 3 oct. 1594 Jeanne de Caladon et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. Jean, Sgr de la Baume et d'Arigas, auteur d'une branche éteinte en la personne de Louis-Alexandre, baron d'Albignac, lieut. général 1792, com-

mandeur de l'ordre de Saint-Louis 1814; 3. Fulcrand, Sgr de Madières et de Recoulettes, marié le 4 avril 1666 à Isabeau de Ginestous : les trois frères furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 7 sept. 1669.

V. Charles d'Albignac, baron d'Arre et de Saint-Michel, lieut. col. du régt d'Enghien, ép. le 27 août 1630 Françoise d'Arnal, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Gabriel, auteur de la branche des Sgrs de Ferrières éteinte en 1750; 3. Philippe; 4. Joseph.

VI. Jean d'Albignac, écuyer, baron d'Arre et de Mandagout, Sgr de la Bernède, ép. Yolande de Mandagout, dame de Mandagout, dont il eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Pierre, baron d'Arre, mestre de camp de cavalerie, Sgr de Pourcairès, marié le 4 sept. 1726 à Marie de Maillan, dont il n'eut pas d'enfants; 3. Henri, Sgr de Mandagout, chev. de Saint-Louis, ép. Marie d'Arennes.

VII. Alexandre d'Albignac, baron d'Arre, ép. vers 1745 Marie du Pont d'Espinassous dont il eut : 1. Jean-Charles qui suit; 2. Alexandre prêtre; 3. Louis, officier au régt des chasseurs des Cévennes, et cinq filles.

VIII. Jean-Charles d'Albignac, baron d'Arre et de Mandagout, volontaire dans la légion de Condé en 1767; sous-lieutenant le 12 nov. 1768; lieutenant au régt des chasseurs des Cévennes 1782.

13. ALDEBERT.

I. Barthélemy Aldebert, Sgr de Raissac, ép. le 30 sept. 1531 Anne Vaissière, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Aldebert, conseiller au présidial de Carcassonne, ép. le 18 nov. 1575 Georgette Pelletier, et il en eut :

III. Paul Aldebert, Sgr de Pradelles-Mouja, capit. d'infant. 1639, ép. le 8 nov. 1615 Isabeau de Trégoin, dont il eut : 1. Paul qui suit; 2. Barthélemy, Sgr de Candouat, ép. le 18 avril 1650 Françoise de Seigneuret; 3. Paul, Sgr de Malouine, ép. le 29 nov. 1666 Marguerite Calmon.

IV. Jean-Pierre Aldebert, Sgr de Comeles *alias* Cazevieille, D. de Narbonne, ép. le 20 juill. 1663 Jeanne-Louise de Saint-Jean, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 13 janv. 1671.

Br. B. II. Jean Aldebert, Sgr de Lavax, chevalier de l'ordre du roi de Suède, ép. le 13 mars 1598 N. Chateau, et il en eut :

III. Guillaume Aldebert, Sgr de Lavax, ép. le 16 mars 1628 Claire de Casamajour, dont il eut :

IV. Bertrand Aldebert, ép. le 13 juill. 1665 Marthe Ferin, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 13 janv. 1671.

14. ALLEMAN DE MIRABEL.

D'azur au demi-vol d'or, à la bordure de même contrebordée de gueule, écartelé d'or à trois fasces de gueule.

La maison d'Alleman de Mirabel, reconnue par M. de Basville (*Mém.*, 117) comme de *très-bonne noblesse*, s'est éteinte dans la maison de la Fare, au milieu du XVII^e^ siècle. Elle prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Guérin Alleman rendit hommage le 26 mars 1514, il ép. le 18 juin 1517 Éléonore de Maubuisson, dont il eut :

II. Raimond Alleman, père de

III. Jacques Alleman eut pour fils

IV. Gabriel Alleman, Sgr de Mirabel, fut père de

V. Jacques Alleman, Sgr de Mirabel, ép. Marie d'Airebaudouse, et il en eut : 1. Louis; 2. Henri; 3. et

VI. Jacques Alleman, Sgr de Mirabel, ép. le 22 janv. 1611 Isabeau de Rochemore, dont il eut : 1. Fulcrand qui suit; 2. Claude, Sgr de Pompignan, capit. de chevau-légers 1646, tué en Catalogne.

VII. Fulcrand Alleman, Sgr de Mirabel et de Pompignan, demeurant au château de Mirabel, D. de Nîmes, lieut.-col. au régt de Saint-Just 1640, ép. le 5 juin 1646 Claire de Lort-Sérignan, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

Il n'eut de son mariage qu'une fille, Marie-Engracie, mariée le 2 sept. 1665 à Antoine, marquis de la Fare, maréchal de camp.

15. ALESTI.

I. Pierre Alesti fut père de

II. Antoine Alesti, reçut un hommage le 4 janv. 1550; il avait ép. le 18 mai 1545 Jeanne de Rocoules, dame de Saint-Julien de Cassagnas, dont il eut : 1. Pierre; 2. Jean; 3. et

III. Thibaud Alesti, Sgr de Saint-Julien, ép. le 4 mai 1574 Françoise de Sauzet, dont il eut : 1. Tristan qui suit; 2. Pierre; 3. David.

IV. Tristan Alesti, Sgr de Saint-Julien, ép. le 19 mars 1620 Isabeau Despeisses, dont il eut : 1. David qui suit; 2. Jacques, Sgr de

Saint-Julien, demeurant à Alais, ép. le 2 août 1658 Tifaine Ginhoux, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 19 mars 1670.

V. David Alesti, Sgr d'Airagues et Saint-Julien, demeurant à Valz, D. de Viviers, ép. le 6 mai 1652 Marie Teissier.

16. ALFONSE *alias* ALPHONSE.

D'azur à deux lions d'or affrontés et soutenant une fleur de lis de même; *alias*, d'or à deux ours de sable posés sur une montagne de six copeaux de sinople, soutenant un écu d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.

La famille d'Alphonse, anciennement Alphonsi, établie à Avignon et à Bordeaux, est originaire de l'île de Corse, où elle a possédé les châteaux de Petro Paolo et de Sarréja. La tradition et les mémoires domestiques disent la branche de Bordeaux sortie de cette île dans le temps des troubles qui la bouleversèrent sous le règne de Henri II, et qui occasionnèrent sa réunion au domaine de ce prince; celle d'Avignon avait déjà quitté la Corse dès le temps du roi Charles VIII (Pithon Curt, I, 486). Un rameau de la branche d'Avignon vint s'établir en Languedoc et prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis:

I. Jean d'Alphonse, Sgr de Mimars, naturalisé en France, et anobli par lett. pat. de François Ier, données à Blois le 6 mars 1540, avec la prérogative d'ajouter à ses armes une fleur de lis d'or dans un écu d'azur, « en récompense et en considération des services que ledit Alphonse avait rendus au roi dans ses armées navales et autres. » Ces lettres furent enregistrées au parlement d'Aix le 23 mai 1541, confirmées par Henri II, et registrées à la cour des Aides de Montpellier, le 21 avril 1554. Jean d'Alphonse fut nommé premier consul d'Avignon en 1546, et marié vers l'an 1530 à Jeanne de Serres, dont il eut: 1. Louis qui suit; 2. Angélique, mariée à François Labeau de Bérard; 3. Richarde, alliée en 1554 à Balthazar Burle; 4. Jeanne, alliée en 1560 à Claude Guérin.

II. Louis d'Alphonse, garde des archives de la légation d'Avignon 1559, conseiller extraordinaire de l'hôtel de ville d'Avignon, ép. Yolande Gardiole, dont il eut:

III. Pierre d'Alphonse, patrice romain, capitaine châtelain de Chateauneuf du comté d'Avignon, viguier d'Avignon 1617; avait ép. le 14 sept. 1615 Gabrielle de Plantade, dont il eut: 1. Raimond, baron de Mouroux, Clairac et Montréal, demeurant à Béziers, marié le 19 oct. 1667 à Anne Auger de Cavoye, dont la postérité s'est éteinte en 1726; 2. Louis qui suit; 3. François Henri, capitaine au service du pape Urbain VIII; 4. Jean-Baptiste, écuyer du cardinal de Richelieu, mort en 1640. Louis et Richard furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 déc. 1668.

IV. Louis d'Alphonse, ép. le 7 juin 1656 Jeanne de Lattière, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Joseph, capitaine de cavalerie; 3. Guillaume, lieut. au régt d'Auvergne; 4. Marie, alliée à Nicolas Maurin, sieur de Brignac; 5. Françoise, alliée à Philippe du Moulin, sieur de Lozerte; 6. Anne, alliée à Antoine de Gay, capit. au régt d'Orléans.

V. Jean d'Alphonse, Sgr de Castel-Sec-les-Bessan, ép. le 12 juill. 1709 Jeanne-Rose Tuffet de Pradines, dont il eut : 1. Jean-Baptiste; 2. Louis, archidiacre d'Avignon; 3. Louis-Joseph qui suit; 4. Jean, lieutenant au régiment royal Roussillon; 5 et 6. Marie-Rose et Marguerite-Paule.

VI. Louis-Joseph d'Alphonse, lieut. au régt de la Couronne, capitaine 1746, chev. de Saint-Louis, major de Sedan, et de Cette 1785, avait ép. le 7 oct. 1747 Marie-Anne de Sarret, dont il eut plusieurs enfants, entre autres

VII. Jean-Baptiste-Joseph d'Alphonse, lieut. au régt de Boulonnais, chev. de Saint-Lazare, capitaine garde-côtes, prit part à l'assemblée de la noblesse de Béziers en 1789, avec le titre de marquis d'Alphonse; il ép. le 8 mai 1775 Marthe-Françoise de Sarret, sa cousine, dont il eut : 1. Henri-Jean-Baptiste, mort sans postérité 1856; 2. Louise Guillelmine, mariée le 20 février 1815 à Joseph-Louis-Henri de Sarret de Coussergues; 3. Louis-Hyacinthe-Henri, reçu chev. de Malte de minorité 1792, capitaine aux dragons de l'Hérault 1816, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 13 mars 1817 Marie-Magdeleine-Élisabeth-Constance de Serres.

17. ALTIER DE BORNE.

D'argent au chef d'azur.

La maison d'Altier, une des plus anciennes de Gévaudan, s'est éteinte dans une branche de la maison de Borne, qui fit ses preuves de cour en 1770 et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 31 janv. 1771. Armand de Borne damoiseau ép. le 9 oct. 1375 Delphine d'Altier, fille unique et héritière de Raimond d'Altier, avec la condition d'en prendre le nom et les armes. (*Preuves de cour.*)

I. Jean d'Altier, Sgr du Champ et de Serres, ép. le 6 oct. 1498 Jeanne de Budos, dont il eut : 1. Louis; 2. Magdeleine, mariée le 29 nov. 1542 à Antoine de la Bastide; 3. et

II. Jean d'Altier, Sgr du Champ, ép. le 27 janv. 1538 Anne Mansel, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Anne, mariée le 8 sept. 1569 à Maurice de la Bastide.

III. Antoine d'Altier, Sgr du Champ, ép. le 14 juill. 1605 Marie

d'Isarn de Villefort, dont il eut : 1. Raimond ; 2. François ; 3. Jean-Antoine qui suit ; 4. Antoine-Hercule : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668 ; 5 et 6. Victorin et Balthazar, maintenus par les commissaires de Provence le 1er déc. 1667.

IV. Jean-Antoine d'Altier, baron de Serres, Sgr du Champ, D. de Mende, ép. 1° le 4 oct. 1642 Gabrielle de Molette de Morangiés ; 2° le 6 août 1653 Marguerite d'Albignac, dont il eut :

V. Antoine-Hercule d'Altier de Borne, baron de Serres, Sgr du Champ, ép. le 24 juill. 1683 Marie-Catherine de Bardon, et il eut :

VI. Jean-Antoine-Hercule d'Altier de Borne de Budos, qualifié marquis de Serres comte du Champ, revendiqua contre Mgr le prince de Conti les biens de l'ancienne maison de Budos de Portes, en vertu de la substitution contenue dans le testament de Thibaud de Budos du 1er sept. 1501, père de Jeanne de Budos, sa quatrisaïeule ; il ép. 1° le 7 déc. 1728 Marie du Buisson de Belcastel ; 2° le 24 fév. 1743, Marie-Thérèse de Malbosc du Miral, dont il eut : 1. Charles-Jean-Baptiste-Victor page du roi, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi 1771, après avoir fait ses preuves de noblesse au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. Il périt avec son fils Gabriel-Hercule-Victor sous la hache révolutionnaire en 1794 ; 2. Félix-Jean-Baptiste, page du roi 1768, major de dragons au régt de Conti, chev. de Saint-Louis, servit dans l'armée des princes pendant l'émigration ; il est mort maréchal de camp des armées du roi le 13 oct. 1828, à Munich, sans postérité.

18. AMALRIC.

D'azur à trois fasces d'argent, écartelé d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule.

I. Guillaume d'Amalric, Sgr de Durfort et de la Loubière, ép. Charlotte de Montclar, dont il eut :

II. Guillaume d'Amalric, Sgr de la Loubière et co-Sgr de Durfort, ép. Beatrix de Cavallo, dont il eut :

III. Aldebert d'Amalric se présenta au ban et arrière-ban le 17 sept. 1573 ; il ép. Claude Figaret, qui le rendit père de

IV. Abdias d'Amalric, co-Sgr de Durfort, ép. le 20 mai 1614 Marie de Brueis, dont il eut :

V. Antoine d'Amalric, Sgr de Durfort, demeurant à Sommières, D. de Nîmes, ép. le 7 sept. 1658 Louise Alésieu, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juillet 1669.

18 *bis*. AMALRIC.

Écartelé au 1 d'azur au lion d'or, au 2 d'or à trois soucis de sinople, au 3 d'azur à trois fasces d'argent, au 4 d'argent au loup de sable.

I. Guillaume d'Amalric, Sgr de la Loubière, co-Sgr de Durfort, servait au ban et arrière-ban de 1555; il donna son dénombrement au roi le 24 sept. 1598; il avait ép. avant le 9 mai 1542 Charlotte de Montclar, dont il eut :

II. Guillaume d'Amalric, Sgr de la Loubière, co-Sgr de Durfort, ép. le 29 oct. 1569 Catherine de Grignan, dont il eut :

III. Jean d'Amalric, Sgr de la Loubière, ép. le 19 nov. 1624 Marie Delom de Bussas, et il en eut :

IV. Pierre d'Amalric, Sgr de la Loubière, capit. d'infanterie dans le régt de Montpeiroux 1641, demeurant à Gignac D. de Béziers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

19. AMANZÉ.

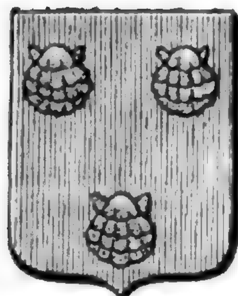

De gueule à trois coquilles d'or.

La terre d'Amanzé, située dans le Mâconnais, a été érigée en vicomté par lettres patentes du mois de mai 1617, enregistrées au parlement de Paris le 18 juillet 1625, et à la chambre des comptes de Dijon le 28 novembre 1644, en faveur de Jean, baron d'Amanzé, maréchal de camp. Cette maison, connue depuis le commencement du XIVe siècle, a fourni plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, et onze chanoines et comtes de Lyon, de 1401 à 1596; elle a eu plusieurs branches établies en Bourgogne, en Mâconnais et en Gévaudan. (LACH. DESB., I, 218. — D'HOZIER, *Généalogie d'Amanzé*, imp. 1659, à Dijon, chez Paillot. — VERTOT, VII, 117, 124, 143. — Marquis d'AUBAIS, III, 157. — LE LABOUREUR, *Mazures de l'isle Barbe*, 204.) La branche établie en Gévaudan au commencement du XVIIe siècle prouva sa filiation, depuis :

I. François d'Amanzé, Sgr de Chauffailles, *alias* Choffailles, en Mâconnais, ép. après 1490 Catherine de Semur, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean, chanoine et comte de Lyon; 3. Diane, mariée à Laurent de Busseul; 4. Charlotte, mariée à André de Sarron.

II. François d'Amanzé, Sgr de Chauffailles, ép. Françoise de Traves-Dracy, dont il eut : 1. Guillaume, marié en 1578 à Françoise de la Guiche, dont la postérité subsistait encore à la fin du dernier siècle; 2. Antoine, chanoine et comte de Lyon 1558; 3. Marc, qui suit; 4. Françoise, alliée en 1563 à Christophe de Montchanin, Sgr de la Garde-Marsac.

III. Marc d'Amanzé, Sgr de Chauffailles et Bois-du-Mont, vint s'établir en Gévaudan, il ép. 1° Anne de Rochemure, dame du Besset et de Bois-du-Mont; 2° le 11 sept. 1605 Antoinette de Laubies, dont il eut : 1. Marc, Sgr de Laffon, demeurant dans son château de la Muscoterie, Ile-de-France, marié à Louise de Marle; 2. et

IV. Antoine d'Amanzé, du lieu de Tiracous D. de Mende, ép. le 26 déc. 1646 Claude d'Allard, dont il eut : 1. Marc; 2. Jacques-Félix; 3. Jean-Claude : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 8 janvier 1669.

Antoine d'Amanzé, chevalier, Sgr de Chauffailles, fut maintenu dans sa noblesse le 3 oct. 1667 par M. du Gué, intendant en Lyonnais et Forez.

Marie-Josèphe, dame d'Amanzé, fille de Louis et de Marie-Louise Falconi, arrière-petite-fille de Jean, baron d'Amanzé et d'Isabeau des Cars de la Vauguyon, ép. le 20 mars 1706 Anne Gilbert de la Queille, marquis de Château-Gai et de Vendat, lieutenant général au duché de Bourgogne, gouverneur de Bourbon-Lancy, à la charge de porter le nom et les armes d'Amanzé.

N... de Levis, marquis de Lugny, ép. N... de Saint-Georges, fille de Marc, comte de Saint-Georges, mort à Saint-André, près Roanne, 1719, et de N... d'Amanzé Choffailles, et en eut deux fils comtes de Saint-Jean de Lyon. (P. ANSELME, IX, 427).

20. ANGERÈS.

Échiqueté d'or et d'azur de quatre traits.

La maison d'Angerès, établie en Vivarais et en Dauphiné, reconnaît pour chef Jacques, sieur de Saint-Bonnet et de Bruson, qui fit son testament l'an 1540 (CHORIER, III, 52). Elle prit parti pour la Réforme, et joua un rôle important dans la pacification du haut Vivarais, au temps de la Ligue. (GAMON, 14, *et les notes.*) Jacques d'Angerès, sieur de Saint-Bonnet et de Bruson eut pour fils

I. Hector d'Angerès, Sgr de Saint-Bonnet des Oules, qui était attaché au connétable de Bourbon, et dont il est beaucoup parlé dans son procès, ép. le 16 juill. 1514 Jeanne Gouin, dont il eut : 1. Imbert, chevalier de l'ordre du roi; sa postérité s'éteignit en la personne de Jeanne-Louise du Mein, qui ép. en Bretagne Jacques Aimar de Roquefeuil, dit le comte de Roquefeuil, lieut. général des armées navales de France, mort en 1744; 2, et

II. Anne d'Angerès, Sgr de Saint-Bonnet, du Mein, de Bruson, t. le 15 janv. 1558; il fut père de

III. Claude d'Angerès, Sgr du Mein, Bruson, Saint-Bonnet, t. le

26 nov. 1612; il fut père de : 1. Gabriel qui suit; 2. Marie, alliée le 29 mars 1639 à Charles de Moreton de Chabrillan.

IV. Gabriel d'Angerès, Sgr du Mein, ép. 1° le 29 mars 1639 Laurence de Moreton de Chabrillan; 2° Marguerite de Pelet, dont il eut : 1. Charles; 2. Lionnois; 3. et

V. Jean Baptiste d'Angerès, demeurant à Serrières, D. de Viviers, maintenu dans sa noblesse en Dauphiné par jugement souverain du 29 août 1668, et en Languedoc par jugement souverain du 28 juin 1669.

21. ANSELME.

D'azur fretté d'argent de huit pièces.

Les historiens florentins et Scipion Ammirato, *Traité des Maisons florentines*, parlent de cette maison comme d'une des plus anciennes de la république. Cet auteur qui l'a traitée au long la fait descendre d'un Bernard Anselme vivant en 1150, et reconnaît les Anselme du Comté Venaissin comme issus de lui en ligne masculine. (PITHON CURT, I, 498.) Deux branches de cette maison établies en Languedoc au diocèse d'Uzès ont été maintenues par M. de Bezons, et ont prouvé leur filiation, depuis :

I. Dominique d'Anselme, Sgr de Blauvac, premier consul d'Avignon 1515, 1529, ép. N. de Bisqueriis, dont il eut :

II. Louis d'Anselme, Sgr de Blauvac, premier consul et viguier d'Avignon 1545, 1548, 1557, 1570, avait ép. le 12 août 1537 Catherine de Cambis, dont il eut :

III. Pierre d'Anselme, à qui Henri II accorda des lettres de naturalité, fut pourvu du gouvernement de Château-Dauphin 1560, ép. le 12 nov. 1566 Marie des Achards, dont il eut : 1. Roger qui suit; 2. Guillaume qui a fait la Br. B.

IV. Roger d'Anselme, capit. au régt de Roizon, au service du duc de Savoie 1616, avait ép. le 7 nov. 1599 Anne d'Anasthasi, dont il eut :

V. André d'Anselme, capit. au régt d'infanterie d'Ampus 1632, ép. le 30 janv. 1633 Anne de Maubec dite de Cartoux, dont il eut :

VI. Paul-Esprit d'Anselme, ép. le 17 juin 1665 Marie de Fougasse, dame de Grugières, dont il eut : 1. Joseph François qui suit; 2. François, capit. comm. un bataillon du régt de la marine, chev. de Saint-Louis; 3. André, lieut. dans le même régt. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 sept. 1669.

VII. Joseph François d'Anselme, Sgr de Grugières, héritier de son aïeul maternel Joseph François de Fougasse 1677, à la charge d'en

porter le nom et les armes, ép. le 22 déc. 1697 Anne de Cheilus, dont il eut: 1. Gaspard qui suit; 2. Joseph François, lieutenant, dans la marine; 3. Thérèse, mariée le 17 juin 1726 à Joseph Brassier de Jocas.

VIII. Gaspard d'Anselme de Fougasse, Sgr de Grugières, lieut. dans la marine, ép. le 13 fév. 1731 Marie Magdeleine des Séguins, dont il eut entre autres enfants : 1. Joseph César; 2. André Gaspard.

Br. B. IV. Guillaume d'Anselme, Sgr de Joanas, capit. d'arquebusiers, ép. le 17 déc. 1591 Isabelle de Pagan, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Isabelle, mariée le 9 oct. 1627 à Sylvain de la Saigne, gentilhommē de Poitou, mestre de camp de cavalerie.

V. Pierre d'Anselme, capit. de cavalerie 1636, ép. le 20 sept. 1636 Marguerite du Puy, dont il n'eut point d'enfants. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669.

22. APCHIER DE LODIÈRES.

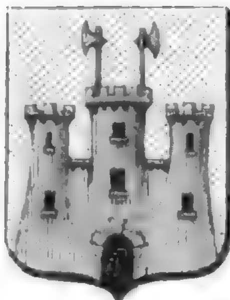

D'or au château sommé de trois tours avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueule maçonné de sable.

La maison de Châteauneuf-Randon, connue en Gévaudan et en Vivarais depuis le XI[e] siècle, s'est divisée en plusieurs branches dites de Châteauneuf-Randon, d'Apchier, de Barjac-Rochegude et de Joyeuse. Guérin de Châteauneuf, chevalier, vivant en 1180, ép. Alix d'Apchier et fut la tige de la maison d'Apchier, dont la branche aînée s'éteignit par mariage, en 1636, dans la maison de Crussol d'Uzès. Les branches d'Apchier qui vont suivre sont sorties de la maison d'Apchier vers 1420. François d'Apchier, qui paraît être leur auteur commun, était fils de Béraud de Châteauneuf-Randon, baron d'Apchier, et d'Anne de la Gorce. (P. ANSELME, III, 813, 833. — G. DE BURDIN, II, 316.)

I. Charles d'Apchier, Sgr de Lodières, ép. le 18 janv. 1505 Louise de Lodières, dont il eut :

II. Jacques d'Apchier, Sgr de Lodières, ép. le 28 nov. 1529 Catherine de Ferrières, et il en eut :

III. Louis d'Apchier, Sgr de Lodières, ép. le 17 nov. 1565 Anne de Rochefort, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Étienne; 3. François, marié le 10 janv. 1601 à Anne Brichon; 4. Michelle, alliée le 6 fév. 1603 à Antoine du Pouget; 5. Françoise, alliée le 18 sept. 1600 à Antoine de la Bastide; 6. Jean, Sgr de la Pinède.

IV. Antoine d'Apchier de Lodières, Sgr du Cheilar, D. de Mende, ép. Gabrielle de Pelamourgue, dont il eut : 1. François qui suit; 2. autre François, chanoine et comte de Brioude 1646; 3. Louise, mariée le 13 nov. 1630 à Antoine d'Alègre.

V. François d'Apchier de Lodières, Sgr du Cheilar, y demeu-

rant, ép. le 15 janvier 1660 Antoinette de Michel, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 mars 1670.

Charles d'Apchier, Sgr de Gironde; François, Sgr de Chazelles; Julien, Sgr de Seignes, frères, furent maintenus dans leur noblesse en Auvergne par jugement souverain du 1er mai 1667.

23. APCHIER DE TIBIRON.

Mêmes armes.

I. Charles d'Apchier, ép. Catherine de Pavie-Fourquevaux, dont il eut : 1. Guyon, baron de la Garde; 2. et

II. Antoine d'Apchier, Sgr de Tibiron, ép. le 26 janv. 1544 Anne de Chamberonde, dont il eut :

III. Jean d'Apchier, Sgr de Tibiron, fut père de

IV. Louis d'Apchier, Sgr de Tibiron, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 juill. 1668, avait ép. le 7 juill. 1633 Delphine de Menut, dont il eut : 1. Philibert, abbé de Tibiron; 2. Louise, mariée le 15 fév. 1667 à Urbain de Salles, Sgr de Pujol.

24. APCHIER DE VABRES.

Mêmes armes.

I. Jacques d'Apchier, ép. le 7 juin 1526 Françoise de Peyre, dont il eut :

II Jean d'Apchier, Sgr de Billières, ép. Charlotte de Sinzelles, dame de la Baume, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. François, chev. de Malte 1571; 3. Françoise, alliée le 19 avril 1563 à Jacques de Jacquet.

III. Jacques d'Apchier, Sgr de Billières et de Marlorie, ép. le 1er mars 1588 Marguerite de Laurie, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Philibert qui suit; 2. Marie, alliée le 7 janv. 1616 à Jacques de Lastic.

IV. Philibert d'Apchier, baron de Vabres, ép. le 20 nov. 1612 Catherine de Moustoulac, et il en eut :

V. Jean d'Apchier, baron de Vabres, demeurant à Hautvillar, D. de Viviers, ép. le 3 janvier 1655 Catherine de Hautvillar, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janvier 1671 ; il eut pour fils :

VI. Philibert d'Apchier, comte de Vabres, ép. le 24 déc. 1680 Gabrielle de Ginestous la Tourrette, dont il eut :

VII. Joseph-Philibert d'Apchier, comte de Vabres et de la Baume,

grand sénéchal d'Arles 1714, mort à Paris le 2 avril 1755. Il connaissait très-bien, ajoute le marquis d'Aubaïs dans sa *Notice du haut Vivarais*, p. 40, les familles du Vivarais, sur lesquelles il a laissé plusieurs recherches.

25. APCHON.

D'or semé de fleurs de lis d'azur.

La maison d'Apchon est une des plus anciennes de l'Auvergne. Elle tire son nom du château d'Apchon, dans la haute Auvergne. On trouve des hommages rendus par les Sgrs d'Apchon dès 1061, 1210, 1267, et plusieurs alliances avec la maison de la Tour-d'Auvergne.

La maison d'Apchon s'éteignit au commencement du XV[e] siècle.

Louise d'Apchon, fille aînée de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing, fut héritière du nom et des armes de sa maison; elle ép. le 20 avril 1414 Artaud I[er], Sgr de Saint-Germain, tige de la seconde maison d'Apchon. (BOUILLET, *Nobil. d'Auvergne*, I, 46.)

Une branche de cette maison, établie en Languedoc, joua un rôle important dans les guerres de religion du haut Vivarais. Elle a fourni plusieurs chevaliers de Malte, un chanoine comte de Lyon, et un évêque à Périgueux. (GAUJAL, III, 314. — LE LABOUREUR, 163, 177. — GAMON, 10 *et les notes*. — VERTOT, VII, 107, 128.) Michel d'Apchon, baron d'Apchon, Sgr de Montrond, ép. Marguerite de Lavieu, dont il eut :

I. Artaud d'Apchon, chevalier, Sgr de Saint-Germain, d'Apchon et de Montrond, lieutenant général en Lyonnais, sous le maréchal de Saint-André, son beau-frère, chevalier de Saint-Michel, ép. Marguerite d'Albon de Saint-André, sœur et héritière du maréchal, dame d'honneur de la reine 1574, dont il eut huit enfants, entre autres : 1. Henri qui suit; 2. Jean, tué par les soldats de Peraut, en Vivarais, dans une sortie du château de Luppé, le 31 mars 1574; 3. Gabriel; 4. Antoine, qui a fait la Br. B.

II. Henri d'Apchon, Sgr de Saint-André, ép. Marguerite de Stuard Saint-Mesgrin, dont il eut, entre autres enfants :

III. Jacques d'Apchon, Sgr, puis marquis de Saint-André, ép. Eléonore de Saulx-Tavannes, dont il eut :

IV. Claude d'Apchon, marquis de Saint-André, ép. Renée-Béatrix de Grolée.

Br. B. II. Antoine d'Apchon, chevalier, Sgr de Vaumières, t. le 2 avril 1586, et fut père de

III. Jean d'Apchon de Céresac, premier baron d'Auvergne, ép. le 10 fév. 1602 Jeanne de Saint-Pol, dont il eut :

IV. Paul d'Apchon, baron de Vaumières, ép. le 13 oct. 1657 Marie de Jurquet, dont il eut :

V. André-Dominique d'Apchon, baron de Vaumières, demeurant à la ville du Puy, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

26. ARBALESTIER.

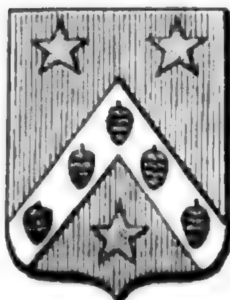

De gueule au chevron d'argent chargé de cinq pommes de pin de sinople et accompagné de trois étoiles d'or, 2 et 1. DEVISE : *Le coup n'en faut.*

Ancienne maison originaire de Dauphiné. Le premier de ce nom que l'on connaisse et dont fait mention CHORIER, *Hist. de Dauphiné*, est Guigues d'Arbalestier, écuyer, exécuteur testamentaire de Guigues Alleman, Sgr d'Uriage, et probablement son aïeul maternel en 1275. Il possédait différentes terres en Diois et en Valentinois qui relevaient d'Aymar de Poitiers. (LACH. DESB., I, 381.) Pons d'Arbalestier de Châteaudouble a le titre de chevalier dans le testament de Falcone Artaud du mois d'avril 1381, qui apprend que le vrai nom de cette famille est celui d'Arbarestier. (CHORIER, III, 52.) Pons, fils de Guigues, fut père de

I. Pons d'Arbalestier, chevalier, émancipa son fils le 18 février 1406, qui fut :

II. Jean d'Arbalestier rendit hommage au Dauphin, qui fut depuis Louis XI, et au duc de Savoie, en 1441 et 1446; il fut père de

III. Claude d'Arbalestier, compris dans une revue des nobles de Dauphiné en 1444, ép. le 20 déc. 1444 Blanche de Montalet, dont il eut : 1. Georges qui suit; 2. Antoine.

IV. Georges d'Arbalestier, ép. Louise Massebœuf, dont il eut :

V, Ajmar d'Arbalestier, t. le 13 fév. 1545; il ép. Antoinette Chambon, et il en eut :

VI. Jean d'Arbalestier, co-Sgr de Montclar, servit dans l'arrière-ban de la noblesse, envoyée par Henri II à Aigues-Mortes 1552 ; il ép. Louise d'Urre, dont il eut :

VII. Isaac d'Arbalestier, Sgr de Beaumefort, gentilhomme servant du roi 1584, ép. le 22 fév. 1590 Esther Sauvan, dont il eut : 1. Charles, Sgr de Montclar, maintenu dans sa noblesse en Dauphiné avec ses deux frères par jugement souverain du 9 nov. 1668; 2. Paul qui suit; 3. Jean, Sgr de la Gardette, D. de Viviers, capitaine au régiment de Montclar 1635, maintenu dans sa noblesse en Languedoc par jugement souverain du 30 janv. 1669.

VIII. Paul d'Arbalestier, écuyer, Sgr de Beaumefort, Blazac, Gigors, Mirabel, la Gardette, ép. en 1630 Éléonore de Lambert de Saint-Vincent, dont il eut :

IX. Gaspard d'Arbalestier, écuyer, Sgr de Mirabel, la Gardette, ép. le 12 sept. 1662 Charlotte d'Arnaud de Luz, dont il eut : 1. Gaspard; 2. Isaac qui suit, et quatre fils, tués au service du roi.

X. Isaac d'Arbalestier, Sgr de Beaumefort et la Gardette, ép. le 22 nov. 1704 Marie Gaillard de la Chaux, dont il eut :

XI. Gaspard-Melchior d'Arbalestier, écuyer, Sgr de Beaume-

fort, la Gardette, ép. le 1er mars 1730 Lucrèce d'Arbalestier, dont il eut : 1. Gaspard-Melchior, marié en 1756 à Louise de Chanaleilles de Bellenave; 2. Paul Isaac, marié en 1768 à Catherine de Michalon.

27. ARLAMDE-MIRABEL.

D'argent à dix mouchetures d'hermines de sable 4, 3, 2, 1.

La maison d'Arlamde-Mirabel, aujourd'hui éteinte, est très-ancienne en Vivarais. Jean d'Arlamde était chevalier de Rhodes en 1475. (VERTOT, VII, 7.) Elle prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis :

I. Gabriel d'Arlamde, Sgr de Mirabel, vivant en 1500, fut père de

II. Louis d'Arlamde, Sgr de Mirabel, transigea avec Louis d'Arlamde de Mirabel; il testa le 25 fév. 1526, et fut père de

III. Louis d'Arlamde, Sgr de Mirabel, fut père de

IV. Gabriel d'Arlamde, Sgr de Mirabel, ép. Marguerite de Massugier, dont il eut :

V. Louis d'Arlamde, Sgr de Mirabel, ép. le 7 avril 1586 Marthe de Borne, dont il eut :

VI. Louis d'Arlamde, Sgr de Mirabel, ép. le 21 avril 1624 Françoise de Beaumont, dont il eut : 1. Jacques, Sgr de Mirabel, D. de Viviers; 2. Antoine, Sgr de Vendrias, demeurant à Villeneuve de Berg : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 juill. 1669.

28. ARNAIL, *alias* ARNAL.

D'or au noyer de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

I. Pierre d'Arnail, vivant en 1541, fut père de

II. Louis d'Arnail, Sgr de Mongairol, Fresol, Foulhaquier, eut pour fils :

III. Étienne d'Arnail, Sgr de Baumelles, reçut diverses reconnaissances en 1585; il ép. le 16 janv. 1585 Claude de Maurin, dont il eut :

IV. Jean d'Arnail, Sgr de la Dévéze Lacam, demeurant au D. de Mende, ép. le 21 sept. 1616 Suzanne Donceil, et il en eut : 1. Antoine-Hercule; 2. Charles, lieut. au régt de Provence : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 5 déc. 1668.

Trois frères, Jean, Étienne et Maurice, nés à Valleraugue au milieu du XVIIIe siècle, appartenaient à cette famille. Jean, colonel du

génie, passa au service de l'Autriche après la guerre de Sept ans, il dirigea l'école du génie militaire à Vienne, fut baron de l'empire, chev. de l'ordre de Marie-Thérèse, et se distingua au siége de Belgrade. Le prince de Ligne disait de lui qu'il avait la science de Vauban, la philosophie de Montaigne, la modestie de Catinat. Étienne embrassa l'état ecclésiastique; Maurice, dit le chevalier d'Arnal, était un brillant officier du génie, chev. de Saint-Louis, major, puis lieut.-colonel en 1791. Il ép. en 1774 la fille du colonel Mareschal, directeur des fortifications de Languedoc, dont il n'eut pas d'enfants. (Rivoire, *Statist. du Gard*, I, 424.)

29. ARNAUD DE LA CASSAGNE.

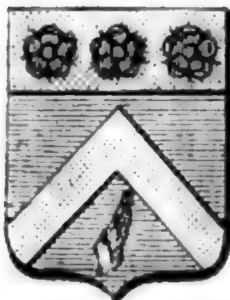

D'azur au chevron d'or accompagné d'un demi-vol de même en pointe, au chef d'or chargé de trois roses de gueule.

Paul d'Arnaud acquit en 1625, pour 23,000 livres, de Henri de Guers, baron de Castelnau, la seigneurie de Lestang et un fief considérable dans le territoire du Pouget, Saint-Bauzille et Popian. (Marquis d'Aubaïs, I, 288.) Tiphaine d'Arnaud de la Cassagne ép. le 12 janv. 1554 Baptiste de la Baume de Casteljau. Elle était sœur de

I. Bernard d'Arnaud, co-Sgr de la Cassagne, reçut des reconnaissances féodales le 9 mars 1555; il ép. le 18 mai 1556 Marguerite de Choisinet, dont il eut :

II. Daniel d'Arnaud, Sgr de la Cassagne, ép. le 8 décembre 1593 Anne de Boileau de Castelnau, qui le rendit père de : 1. Paul qui suit; 2. Anne, mariée le 12 sept. 1631 à Marc-Antoine de Grégoire des Gardies.

III. Paul d'Arnaud, Sgr de la Cassagne, capit. de chevau-légers 1638, mestre de camp d'un régt de cavalerie 1642, avait ép. le 25 mars 1627 Louise Troupel, dont il eut :

IV. Claude d'Arnaud, Sgr de la Cassagne, demeurant à Nîmes, ép. le 24 nov. 1659 Marthe de Favier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1669; il eut de son mariage :

V. François d'Arnaud, Sgr de la Cassagne, baron du Pouget, ép. Anne de Pavée de Villevieille, dont il eut : 1. Paul-Abdias qui suit; 2. Anne-Renée, mariée le 28 mai 1742 à François de Pierre de Bernis.

VI. Paul Abdias d'Arnaud, Sgr de la Cassagne, baron du Pouget, rendit hommage le 14 déc. 1717 pour les seigneuries du Pou-

get, Saint-Amans, Saint-Bauzille, le Poujol, Vendemian, Fressan, Lestang. Il ép. 1° Renée Bonnier; 2° le 28 oct. 1749 Jeanne de Belot; il eut de son premier mariage Anne Renée, mariée à François de Pierre, Sgr de Loubatière.

30. ARNAUD DE NEFFIEZ.

D'or à trois trèfles de sable 2 et 1.

François Prevôt, dit Arnaud, dénombra au roi la seigneurie de Neffiez le 31 mars 1539, et fut père de

I. Jacques Prevot, dit Arnaud, Sgr de Neffiez, ép. le 9 avril 1553 Claire de la Valette, de laquelle il eut :

II. François d'Arnaud, capit. de cent hommes d'armes 1590, ép. le 6 sept. 1599 Souveraine de Rosset, dont il eut :

III. Arnaud d'Arnaud, Sgr de Neffiez, ép. le 9 sept. 1626 Anne de Reboul, dont il eut :

IV. François d'Arnaud, demeurant à Neffiez, D. de Béziers, ép. le 21 nov. 1667 Anne Gourbies, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 sept. 1668.

31. ARNAUD.

D'or à trois trèfles de sable 2 et 1.

Jean et Guillaume de Pousac reçurent des hommages en 1315, 1334, 1343 et 1350.

I. Guillaume d'Arnaud, Sgr de Pousac, reçut plusieurs reconnaissances féodales en 1543, 1544, 1545, 1546, 1547. Il obtint de Joyeuse, le 16 nov. 1567, un certificat portant exemption du service qu'il devait au ban et à l'arrière-ban, et fut père de

II. Fulcrand d'Arnaud, testa le 16 nov. 1605; il eut pour fils

III. Jean d'Arnaud, Sgr de Pousac, fut père de

IV. François d'Arnaud, Sgr d'Olonzac, demeurant à Pousac, D. de Béziers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 sept. 1668.

32. ARNAUD.

D'azur à une palme d'argent plantée dans un croissant de même et trois étoiles d'or en chef; *alias* d'azur à une palme d'or surmontée de trois fleurs de lis d'or.

I. Honoré d'Arnaud, Sgr d'Apremont, *alias* de Prémont, capit. au régt de Vitry, de Provence et de la Reine, obtint des lettres d'a-

noblissement au mois d'avril 1611, avec son frère Jean qui a fait la Br. B. Il acquit le fief de Marguerittes, le 30 sept. 1647; il ép. Marguerite d'Antomaire de Monvillan, dont il eut : 1. Honoré, qui suit; 2. Mathieu, demeurant à Aramon.

II. Honoré d'Arnaud, Sgr d'Apremont et de Marguerittes, demeurant à Beaucaire, D. de Nîmes, ép. le 12 août 1656 Marie de Paschal, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1669.

Br. B. I. Jean d'Arnaud, mort avant son père, eut pour enfants : 1. Honoré-Louis; 2. André, capit. réformé de cavalerie: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 31 juill. 1669.

33. ARRAGON DE FITOU.

D'argent à deux dragons volants ou amphistères affrontés d'azur, accompagnés de trois étoiles de gueule, deux en chef une en pointe (*Armor.* de 1696, 775); *alias* d'or au lion de sable, écartelé d'or à trois bandes de gueule.

La maison d'Arragon, venue peut-être d'Espagne, est très-ancienne en Languedoc, où elle a occupé un rang distingué parmi la noblesse du D. de Narbonne. Elzéar, Pierre et Arnaud d'Arragon faisaient partie des chevaliers qui prêtèrent serment au fils de Roger, vicomte de Béziers, en 1191. Isarn d'Arragon fut témoin de l'acte de substitution des biens faite par Trincavel, vicomte de Béziers, au comte de Foix en 1199. Pierre d'Arragon, qui s'était mis à la suite du légat, contribua beaucoup à la reddition des places du pays de Carcassonne à Simon de Montfort, 1209. Isarn d'Arragon était archidiacre de Carcassonne en 1212. (*Hist. de Languedoc*, 1845, V, 131, 539, 624.) Deux branches de cette maison furent maintenues dans leur noblesse par M. de Bezons. Lorsque Charles III d'Espagne, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, alla prendre possession du trône de Naples en 1729 ou 1730, il traversa le diocèse de Narbonne voulut s'arrêter au château de Fitou et servir de parrain à Charles d'Aragon, fils de Pierre d'Arragon, Sgr de Fitou. En 1750 Charles parut à la cour de Naples, et quelques années après fut nommé colonel du régiment napolitain Dragons-Bourbon. (*Archiv. du minist. de la guerre à Naples.*) Il fit souche dans ce pays, où sa postérité a continué d'occuper de hautes fonctions militaires et les premières charges de la cour.

I. Raphaël d'Arragon, Sgr de Fitou, conseiller du roi François I[er], grand écuyer de Charles IX, maître des ports et passages de Narbonne 1560, avait ép. le 30 juin 1536 Catherine de Beauxhostes, dont il eut :

II. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, ép. le 10 mars 1584 Antoinette de Cailus, dont il eut : 1. Pierre, qui suit; 2. Raphaël, marié à Claire de la Tour, qui fut père de : *a.* Jean; *b.* Pierre, marié le 14 oct. 1666 à Magdeleine Massol : maintenus dans leur noblesse le 11 nov. 1670.

III. Pierre d'Arragon, Sgr de Fitou, ép. le 15 déc. 1624 Françoise de Genibrousse, dont il eut :

IV. Pierre d'Arragon, Sgr de Fitou, demeurant au château de Fitou, D. de Narbonne, ép. le 1er janvier 1666 Marie de Casteras, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 nov. 1670; il eut pour fils

V. Louis d'Arragon, Sgr de Fitou, fut père de

VI. Pierre d'Arragon, Sgr de Fitou, eut pour fils

VII. Charles d'Arragon de Fitou, filleul de Charles III d'Espagne, roi de Naples, 1730; colonel du régiment napolitain Dragons-Bourbon, 1753, s'établit à Naples et fut père de

VIII. Pierre d'Arragon de Fitou, duc de Cutrofiano, mort à Naples en 1838, av. ép. la duchesse de Cutrofiano, princesse de Squinzano, comtesse de Salice, baronne de Guagnano, grande baronne d'Afra et Bagnara, marquise de Campi, héritière de la maison de Filomarino, alliée à la maison souveraine de Castille; il eut de son mariage : 1. Raphaël qui suit; 2. N... mort en 1834; 3. et N... prince de Squinzano, chambellan à la cour de Naples.

IX. Raphaël d'Arragon de Fitou, comte d'Arragon de Fitou, maréchal de camp, général de division de cavalerie au service de S. M. le roi des Deux-Siciles, chambellan du roi Ferdinand II, ép. en France en 1833 N... d'Argy, fille du comte d'Argy.

34. ASÉMAR, *alias* ADHÉMAR.

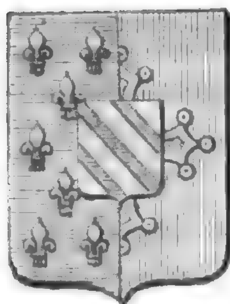

D'azur à la bande d'argent chargée de trois croissants de sable, et un lion d'or en chef.

Les armes primitives de la maison d'Adhémar étaient : D'or à trois bandes d'azur ; plus tard elles ont été posées sur : Mi-parti de France ancien et de Toulouse. DEVISE : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Guy Allard, *Nobiliaire du Dauphiné ;* Jacques de Bergame, *Chroniques* imprimées à Venise en 1522 ; Honoré Bouche, *Chorographie de Provence ;* Pithon Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin ;* la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, mentionnent la maison d'Adhémar comme une des plus anciennes et des plus illustres du midi de la France.

Un arrêt de la Cour impériale de Nîmes du 6 juin 1839, confirmé par une décision souveraine de la Cour de Cassation du 8 mars 1841 (V. DALLOZ, 1, 151), autorise la famille d'Azémar de Saint-Maurice de Casevieille à reprendre le nom d'Adhémar, comme descendant en ligne droite d'Angles d'Adhémar, fils de Pierre, et clôt définitivement toutes les contestations que ce sujet avait soulevées.

Dans cette instance, ouverte depuis 1784, Pierre Melchior d'Adhémar avait le concours des deux chefs de branche, des comtes d'Adhémar de Cransac, et des comtes d'Adhémar de Panat, qui reconnaissaient pour leur auteur commun noble Rigal d'Adhémar, Sgr de Villalongue, descendant en ligne droite de Lambert de Monteil d'Adhémar, chevalier, Sgr de Lombers, vivant en 1251. (*Hist. gén. de Languedoc*, 1845, X, 900-902.)

La branche d'Adhémar établie à Montpellier possède encore une rente foncière payée par les tenanciers d'une partie des biens provenant du partage de la baronnie de Montclus, qui entrèrent dans cette maison par une transaction de 1281 passée entre Baudonne de Montdragon, et

Draconette de Montdragon, sa sœur, mariée à Giraud d'Adhémar, Sgr de Monteil. (*Titre nouvel reçu par Julien, notaire à Vézenobre*, le 18 sept. 1831.)

I. Pierre d'Adhémar eut pour fils

II. Angles d'Adhémar, ép. le 15 juin 1477 Isabeau de la Roque de Coloubrines. Leur contrat de mariage, qui a motivé les décisions souveraines dont il a été parlé plus haut, sera rapporté aux pièces justificatives; ils eurent pour fils

III. Pierre d'Adhémar de Saint-Maurice de Casevieille, ép. le 8 sept. 1520 Louise de Bringuier, dont il eut : 1. Thibaud qui suit; 2. Jeanne, mariée à François de la Croix.

IV. Thibaud d'Adhémar, t. le 31 mars 1612 et fut père de

V. Jacques d'Adhémar, qui eut pour fils

VI. Guérin d'Adhémar, ép. le 2 nov. 1658 Marguerite de Faucon, dont il eut Melchior qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 oct. 1669.

VII. Melchior d'Adhémar de Saint-Maurice de Casevieille et de Colombier, ép. à Montclus le 14 juill. 1707 Marguerite de Pélegrin, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Jacques Guérin, qui émigra en Prusse pour cause de religion et parvint à un poste élevé auprès de la margrave de Bareith.

VIII. Claude d'Adhémar de Saint-Maurice de Casevieille, ép. Magdeleine du Bousquet, dont il eut : 1. Pierre Melchior qui suit; 2. Louis Guérin, lieut. au régt de Touraine, capit. dans les régiments de l'île Bourbon et de l'île de France, aide-major général des troupes des Colonies, chev. de Saint-Louis, commandait le fort d'Ostembourg dans l'Inde en 1787; il cultiva les lettres avec distinction et mourut en 1826, sans laisser de postérité de son mariage avec N... Jorré de Longchamp.

IX. Pierre Melchior d'Adhémar de Saint-Maurice de Casevieille, chevalier, vicomte d'Héran, préfet du dépt du Var en 1806, et baron de l'empire du 15 août 1810, avait ép. le 27 déc. 1762 Charlotte de Montolieu, qui apporta dans sa maison les terres allodiales de Saint-Jean-de-Ceirargues et de Teillan; il fut père de : 1. Jacques-Philippe qui suit; 2. Antoine-Frédéric-Louis, qui a fait la Br. C.

X. Jacques-Philippe d'Adhémar-Casevieille, officier supérieur de la marine et chevalier de Cincinnatus, fit la campagne d'Amérique sous le bailli de Suffren; il ép. le 19 août 1789 Rose de Boisson de Bagard, dont il eut : 1. Louis-Pierre-Alexis qui suit; 2. et Louis-Frédéric-Gaston, qui a fait la Br. B.

XI. Louis-Pierre-Alexis d'Adhémar-Casevieille, aujourd'hui chef de nom et d'armes de sa maison, ép. le 29 sept. 1817 Honorine Martin de Choisy. Le 26 sept. 1818, le roi nomme le *comte* d'Adhémar, capit. adjud.-major aux chasseurs de la Meuse, chevalier de la Lég. d'honneur pour prendre rang du 14 nov. 1814; et le 26 mai 1854, l'empereur confère au *comte* d'Adhémar, officier en retraite, le brevet d'officier du même ordre, pour prendre rang du 4 octobre 1852. Le comte d'Adhémar, baron de l'empire, chevalier du Mérite militaire, officier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand, a eu de son mariage : 1. Pierre-Élisabeth-Roger; 2. Marie-Edmond-Frédéric-Philippe; 3. Antoinette-Louise-Marguerite-Pauline.

Br. B. XI. Louis-Frédéric-Gaston d'Adhémar, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Lég. d'honn., ép. le 24 juillet 1824 Aline Sabatier, dont il eut : 1. Gabrielle; 2. Fanny; 3. Rose; 4. Gaston; 5. Léopold; 6. Marius.

Br. C. X. Antoine-Frédéric-Louis d'Adhémar de Saint-Maurice, chev. de Saint Louis, capit. au corps royal d'artil., memb. corresp. de l'Institut de France, mort le 23 janvier 1858, avait ép. le 9 juillet 1796 Rosa de Boisson de Bagard, veuve de son frère aîné, dont il eut : 1. Frédéric-Marc-Maurice; 2 et Antoine-Gabriel-Henri.

35. ASSAS.

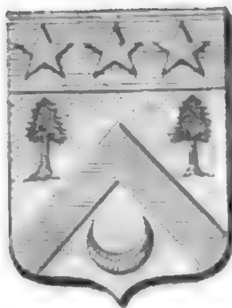

D'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux pins de sinople, et d'un croissant de gueule en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

De cette famille noble était Louis, dit le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergné, célèbre par son dévouement héroïque à Clostercamp en 1760. Sa statue orne une des places de la ville du Vigan (Gard).

Louis XVI, voulant transmettre à la postérité la mémoire du trait patriotique du chevalier d'Assas, créa en 1777 une pension héréditaire et perpétuelle de 1000 livres en faveur de la famille de ce nom jusqu'à l'extinction des mâles. (*Gazette de France*, 1777, n. 88.) Cette maison fut admise aux honneurs de la cour en 1786 et 1788.

I. Louis d'Assas testa en 1466; il fut père de

II. Jean d'Assas ép. Bourguine de Caladon, et il en eut : 1. Balthazar; 2. Fulcrand qui suit; 3. Guillaume; 4. Antoine, qui a fait la Br. B.; 5. Saluar; 6. Jean.

III. Fulcrand d'Assas, ép. le 25 déc. 1575 Hélix de Bonnail, dont il eut :

IV. Fulcrand d'Assas, qui fut père de

V. François d'Assas, Sgr de Lavrit, *alias* Lavit, demeurant au D. d'Uzès, ép. le 3 juin 1638 Anne Mestre, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 oct. 1668.

Br. B. III. Antoine d'Assas, ép. le 2 fév. 1578 Hélix de Caladon, qui le rendit père de

IV. Claude d'Assas, Sgr de la Borne, ép. le 23 juin 1604 Claude de la Bastide, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. François.

V. Antoine d'Assas, Sgr de Champfor, ép. le 15 mars 1631 Suzanne de la Farelle, dont il eut :

VI. Claude d'Assas, marié le 11 juin 1663, et maintenu dans sa noblesse, avec son père et son oncle Antoine, par jugement souverain du 29 oct. 1668.

36. ASSAS.

D'azur à une fleur de lis d'or en chef, deux étoiles à raies de même posées une à chaque flanc et un rocher d'argent en pointe.

I. Rostaing d'Assas, ép. le 3 sept. 1492 Antoinette de Ginestous, dont il eut :

II. Jean d'Assas, Sgr del Mas, donna son dénombrement le 25 mars 1539 ; il fut compris dans la revue des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes en 1521 et 1523 ; il eut pour fils :

III. Louis d'Assas, Sgr del Mas, ép. le 9 janv. 1523 Jeanne de la Roque, et il en eut :

IV. Jean d'Assas, Sgr del Mas, ép. le 19 sept. 1607 Magdeleine Duplex, et il en eut : 1. Daniel ; 2. Guillaume, Sgr del Mas y demeurant, D. de Nîmes ; 3. Jean-Antoine ; 4. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

37. ASSAS.

D'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux pins de sinople et d'un croissant de gueule en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

I. Jean d'Assas, Sgr de Marcassargues, ép. le 30 avril 1520 Françoise de Voisins, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Raimond.

II. Jean d'Assas, Sgr de Marcassargues, acquit du baron d'Alais la juridiction haute, moyenne et basse que ce baron avait à Saint-Jean-de-Gardonnenque ; il eut pour fils :

III. Raimond d'Assas, Sgr de Teliste et de Marcassargues, ép. le

20 nov. 1575 Marguerite de Belcastel, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Pierre, qui a fait la Br. B; 3. Jeanne.

IV. Jacques d'Assas de Marcassargues, co-Sgr de Saint-Jean-de-Gardonnenque, ép. le 4 avril 1614 Esther Saunier, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Pierre; 3. Jean; 4. Marguerite.

V. Jacques d'Assas de Marcassargues, Sgr de Saint-Jean-de-Gardonnenque, eut pour fils : 1. Jean; 2. François, Sgr de Marcassargues et de Saint-Jean-de-Gardonnenque, demeurant au château de la Rouvière, D. de Nîmes : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 juillet 1669.

Br. B. IV. Pierre d'Assas, ép. le 2 août 1618 Jacquette de la Bastide, et il en eut :

V. Jacques d'Assas, Sgr de la Bastide, ép. le 8 mai 1665 Isabeau Guiraud, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 juillet 1669.

38. ASSAS.

D'azur à trois fleurs de lis fleuronnées d'or; *alias* d'azur à une tour d'or surmontée d'un cœur enflammé et de trois étoiles d'or, au chef échiqueté d'or et d'azur. (*Catalog. des gentilsh. de la Prov. de Languedoc.*)

I. Guillaume d'Assas rendit hommage pour lui et pour Guillaume, son frère, le 22 nov. 1488; il eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. Bernard, père de Bernard, co-Sgr de Mourmoirac 1536.

II. Jean d'Assas fut père de

III. Louis d'Assas acheta de Bernard, son cousin germain, partie de la Sgrie de Mourmoirac, le 5 avril 1536; il ép. Gilette Bedos, et en eut : 1. Antoine; 2. Pierre qui suit; 3. autre Pierre.

IV. Pierre d'Assas, co-Sgr de Mourmoirac, fut père de

V. Laurens d'Assas, Sgr de Mourmoirac, t. le 8 août 1590; il eut pour fils : 1. Paul qui suit; 2. François, marié en juill. 1579 à Jacquette Petit.

VI. Paul d'Assas, Sgr de Mourmoirac, fut père de

VII. Jean-Louis d'Assas, Sgr de Mourmoirac, demeurant à Nîmes, capit. d'infant. au régt de Calvière 1645, ép. le 18 mai 1648 Espérance Desandrieux, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 nov. 1669.

39. AUDERIC.

D'or à l'arbre de sinople et un lion de gueule s'appuyant contre ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or (VERTOT, VII, 8); *alias* Écartelé au 1 et 4 d'argent à l'arbre de sinople soutenant un lion appuyé de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; au 2 et 3 d'azur au château à trois tours d'or au lambel d'argent. (Marquis D'AUBAIS, II, 39.)

Jean d'Auderic, Sgr du château de Brusque en Rouergue, vivait en 1398, et fut père d'Antoine d'Auderic qui ép. Delphine de Casteras, et eut pour fils Déodat et Jean d'Auderic. Une ordonnance du roi Louis XI du 13 avril 1472 établit que ledit Jean et Déodat, tous deux seigneurs de Savignac, possédaient en même temps des fiefs nobles en Rouergue, où ils résidaient, et que leurs auteurs avaient fait leur service de guerre de toute ancienneté, avec les autres nobles du pays de Rouergue. (*Proc. verb. des États de Languedoc*, 1776.)

I. Déodat, *alias* Dardé d'Auderic, écuyer, Sgr de Savignac, ép. Raymonde, dont il eut : 1. Julien; 2. Jean; 3. et

II. Dardé d'Auderic, écuyer, Sgr de Savignac, ép. le 25 juin 1522 Bonne de Sainte-Colombe, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. autre Jean; 3. François.

III. Jean d'Auderic, Sgr de Savignac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieut. pour le roi au gouvernement de Narbonne, ép. le 4 fév. 1556 Marie d'Alcoynes, dame de Lastours, Moujan, du Villar de Laurède, dont il eut : 1. François, qui forma la branche d'Auderic, marquis de Basillac en Bigorre, maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Pelot, intendant de Guyenne, le 1er juin 1667; 2. Gabriel qui suit; 3. Charles, chev. de Malte, 1591.

IV. Gabriel d'Auderic d'Alcoynes, Sgr de Lastours, du Villar de Laurède, ép. le 24 juin 1614 Louise de Chambert de Bizanet, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Charles; 3. Sébastien, chev. de Malte 1647, demeurant à Narbonne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668.

V. François d'Auderic d'Alcoynes, Sgr de Lastours, ép. le 5 fév. 1654 Louise d'Adhémar de Tauran, dont il eut :

VI. François d'Auderic, chevalier, Sgr de Lastours, ép. le 6 nov. 1699 Marie-Théodore de Boyer de Sorgues, dont il eut :

VII. Claude-Hercule d'Auderic, chevalier, Sgr de Lastours, co-Sgr. de Ricardelle et de Gazaignes, ép. le 22 fév. 1740 Jeanne-Gabrielle de Villa, dont il eut :

VIII. Charles-Marie d'Auderic, chevalier, Sgr de Lastours, offic. au régt de Picardie, lieut. des maréchaux de France à Narbonne, envoyé de la baronie de Lanta aux états généraux de Languedoc en 1776, ép. le 30 avril 1776 noble Marie-Anne-Marguerite Rome.

40. AUDIBERT DE LUSSAN.

De gueule au lion passant d'or, *alias* grimpant d'or.

La maison d'Audibert de Lussan possédait des Sgries importantes aux diocèses d'Uzès et de Viviers. Elle a fourni cinq chevaliers de l'ordre de Malte de 1582 à 1719 (VERTOT, VII, 8), des gentilshommes de la chambre, des officiers généraux et un chevalier des ordres du roi. La terre de Lussan fut érigée en comté le 9 oct. 1645. (LACH. DESB., I, 527. — *Merc. de France*, 1741, 1258.—P. ANSELME, IX, 253.)

I. Jacques d'Audibert, Sgr de Lussan, dénombra sa terre de Lussan au roi, le 16 avril 1504; il fut père de

II. Pierre d'Audibert, Sgr de Lussan, épousa Claudine de Laudun, dont il eut: 1. Joachim; 2. et

III. Gaspard d'Audibert, Sgr de Lussan, capit. d'infant. 1533, ép. 1º Jeanne Bourdal d'Aramon; 2º Gabrielle de Pélegrin; il eut de son premier mariage : 1. Gabriel qui suit; et du second, 2. Simon, qui a fait la Br. B.; 3. et 4. Jean et Adam, chev. de Malte 1586.

IV. Gabriel d'Audibert, Sgr de Lussan et de Valros, capit. de chevau-légers 1574, avait ép. le 11 nov. 1558 Gabrielle de Budos, sœur du marquis de Portes, dont la fille Louise ép. le 19 mars 1593 Henri, duc de Montmorency; il eut de son mariage : 1. Charles qui suit; 2. Jean, chev. de Malte 1594; 3. Noémi, alliée le 9 mars 1576 à Jean de Bérard de Montalet.

V. Charles d'Audibert de Lussan, Sgr de Valros, ép. le 10 janv. 1588 Marguerite d'Albert de Montdragon, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jeanne, mariée en 1623 à Antoine de Castillon, baron de Saint-Victor.

VI. Jacques d'Audibert, Sgr de Lussan, baron de Valros, Sgr de Saint-André d'Olerargues et de Saint-Martin de Careiret, obtint l'érection de la terre de Lussan en comté le 9 oct. 1645; il ép. le 20 juill. 1628 Jeanne de Beauvoir du Roure, dont il eut : 1. Nicolas; 2. Jean qui suit; 3. François; 4. Joseph, chev. de Malte 1666: maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 29 nov. 1668.

VII. Jean d'Audibert, comte de Lussan, baron de Valros, chev. des Ordres du roi 1688, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, mourut au mois de fév. 1712, laissant pour fille

unique de Marie-Françoise de Raimond, son épouse, dame de Brignon, de Sénillac et de Rozières :

Marie-Gabrielle d'Audibert de Lussan, duchesse de Melfort, morte au château de Saint-Germain en Laye le 15 mai 1741. Elle avait été mariée en premières noces le 20 juill. 1700 avec Henri de Fitz James, duc d'Albemarle, pair de la Grande-Bretagne, chev. de l'ordre de la Jarretière, lieutenant général des armées navales de France, fils naturel de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne ; en secondes noces avec Jean Drummond, duc de Melfort, aussi pair de la Grande-Bretagne. Elle avait eu du duc d'Albemarle une fille, morte religieuse ; et de son mariage avec le duc de Melfort, plusieurs enfants, entre autres : Forth Drummond Melfort, comte de Lussan, Sgr de Brignon et Rozières (vivant en 1770).

Le duc de Melfort assista en 1788 à une assemblée de gentilshommes tenue à Uzès.

Br. B. IV. Simon d'Audibert, t. le 28 fév. 1621 ; il avait ép. Claude de Mirman, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Louis qui a fait la Br. C. ; 3. Hercule.

V. Charles d'Audibert, Sgr. de la Pise, demeurant à Saint-Jean de Maruéjols, D. d'Uzès, fut père de

VI. Charles d'Audibert, Sgr de la Pise, mousquetaire du roi 1668, fut père de Jacques, Sgr d'Aleirac, et maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 29 nov. 1668.

Br. C. V. Louis d'Audibert, Sgr de Massillan, la Roche-Chéri, co-Sgr de Saint-Pons 1641, maréchal de camp 1655, capitaine châtelain de Bay au D. de Viviers, y demeurant, avait ép. le 17 mai 1643 Magdeleine du Pont, dont il eut : 1. Jacques-Alexandre qui suit ; 2. Jacques : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 29 nov. 1668.

VI. Jacques-Alexandre d'Audibert, Sgr de Massillan, colonel d'infanterie, tué par les camisards, en Vivarais 1709 ; il avait ép. le 29 avril 1692 Jeanne de Chieza, dont il eut : 1. Charles-Claude-Joachim qui suit ; 2. Louis-Jacques, archevêque de Bordeaux 1744 ; 3. Alexandre-Louis, chev. de Malte 1719.

VII. Charles-Claude-Joachim d'Audibert de Lussan, Sgr de la Roche-Chéri, Saint-Pons, Bay sur Bay, dit le comte de Lussan, depuis l'extinction de la branche aînée, premier gentilhomme de la chambre du comte de Charolais, prince du sang, était lieutenant général des armées du roi en 1748.

41. AURÈLE.

I. Pons Aurèle, anobli par lettres patentes du mois de décembre 1612, fut père de

II. André Aurèle, écuyer, Sgr de Terreveire, Crouzet, et la Fredière, t. le 24 mars 1638; il eut pour enfants : 1. Pons, Sgr de Terreveire et du Crouzet, demeurant en Auvergne, obtint le 5 déc. 1667 un arrêt du conseil qui confirma les lettres d'anoblissement obtenues en 1612, en vertu duquel il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 9 sept. 1669; 2. Jean; 3. Pierre, Sgr de Tevenis, *alias* Terreney, prieur du monastère de Sainte-Marie de Viaye, D. du Puy; 4. André: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 sept. 1669.

42. AUSERAN.

I. Louis Auseran eut pour enfants : 1. Louis, qui ép. Marguerite Dragon, veuve en 1542; 2. et

II. Jean Auseran, Sgr de Benistan, en faveur duquel il y eut investiture et quittance de lods le 17 juin 1526; il eut pour fils

III. Claude Auseran, qui fut père de

IV. Antoine Auseran, Sgr de Benistan, ép. le 22 nov. 1600 Françoise Besse, de laquelle il eut : 1. Anne qui suit; 2. Claude, Sgr de Beaupré, ép. le 15 nov. 1639 Gabrielle Riols.

V. Anne Auseran de Benistan, Sgr de Ventajon, ép. le 2 oct. 1623 Suzanne de Pineton de Chambrun, dont il eut :

VI. Claude Auseran de Benistan, demeurant au D. de Mende, fut maintenu dans sa noblesse avec son père et Claude son oncle, par jugement souverain du 23 déc. 1669.

43. AUTEFORT, *alias* HAUTEFORT.

Écartelé au 1 d'or au lévrier d'azur passant sur trois forces de sable; au 2 et 3 palé d'argent et de sable de six pièces et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 4 de gueule à deux lions adossés d'or surmontés d'un léopard d'argent qui est de Lestrange.

La maison d'Autefort, *alias* Hautefort de Lestrange est originaire du Périgord. C'est une branche issue de la maison de Gontaut. Hélie de Gontaut ép. en 1388 Marthe de Born, dame de Hautefort et de Thenon; ils eurent pour fils Antoine, aïeul de Jean, dont la postérité fut maintenue en Languedoc par M. de Bezons. (P. ANSELME, VII. 327-342.)

I. Jean d'Autefort, ép. en 1499 Marie de la Tour-Turenne, dont :

II. Jean d'Autefort, ép. le 20 fév. 1529 Catherine de Chabannes, dont il eut :

III. Gilbert d'Autefort, ép. le 11 oct. 1547 Louise de Bonneval, dont il eut : 1. François, Sgr d'Autefort, marquis d'Autefort, comte de Montignac, baron de Thenon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ép. le 15 nov. 1579 Louise des Cars; 2. Edme, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre; 3. et

IV. René d'Autefort, Sgr du Theil, gouverneur du Puy, conseiller d'État 1614, av. ép. le 22 fév. 1579 Marie de Lestrange, dame de Boulogne en Vivarais, Montbrun, Cheylane, Marsal, fille unique de Claude de Lestrange et de Catherine de Chabannes, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Frédéric; 3. Guillaume; 4. Gabriel, qui a fait la Br. B., maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 sept. 1669.

V. Claude d'Autefort, vicomte de Cheylane et Privas, gouverneur du Puy 1620, commandant en Vivarais pour *Monsieur* et le duc de Montmorency 1632, fut battu et fait prisonnier par le maréchal de la Force, et conduit au Pont-Saint-Esprit, où Machault, intendant de Languedoc, lui fit couper la tête, août 1632, malgré le maréchal de la Force, qui lui avait fait grâce de la vie. Il av. ép. Paule de Chambaud, dame de Privas, dont il eut : 1. Marie; 2. Françoise.

Br. B. V. Gabriel d'Autefort, baron de Lestrange, Sgr de Joanas et Montréal, ép. Marie de Balasuc, dont il eut :

VI. François d'Autefort, marié à Catherine de Chanaleilles, dont : Jean-Baptiste, capitaine d'infanterie.

44. AUTEMAR, *alias* AUTHEMAR.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à deux bandes d'or, au 2 et 3 d'azur à la bande d'argent accompagnée d'une fleur de lis d'or en chef et d'une rose d'argent en pointe.

Maison originaire de Provence. Le chef de la branche établie en Languedoc, aux diocèses de Narbonne et d'Alby, obtint de François Ier des lettres patentes du 11 avril 1516, portant injonction au sénéchal de Carcassonne de le faire jouir de tous les priviléges de noblesse. (Marquis d'Aubaïs, II, 44.) Nous donnons les différentes branches telles que les rapporte le marquis d'Aubaïs.

I. Pierre d'Authemar, vivant en 1511, fut père de

II. Simon d'Authemar, Sgr de Treilles, Feuillan et Ortoulx, t. le 3 août 1546, et fut père de

III. Louis d'Authemar, Sgr de Vires, ép. 1° le 3 juill. 1536 Jeanne de Saint-Jean; 2° le 7 janv. 1560 Jacquette Bauquia, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, auteur de la Br. B.

IV. Henri d'Authemar, Sgr de Vires, commissaire des guerres en

Languedoc, ép. le 5 fév. 1596 Anne Sabatier, dont il eut : 1. Raulin qui suit ; 2° Antoine qui a fait la Br. C.

V. Raulin d'Authemar, Sgr de Vires, ép. le 3 fév. 1622 Anne du Bosc, et il en eut : 1. Henri ; 2. François ; 3. Joseph, religieux : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Br. B. IV. François d'Authemar, Sgr de Vires et Tauran, ép. le 5 oct. 1595 Marie Dumas, dont il eut :

V. Jean d'Authemar, Sgr de Tauran, ép. le 20 fév. 1625 Anne de Toulouse, dont il eut : François, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Br. C. V. Antoine d'Authemar, ép. Marie Cœur de Chesne, et il en eut : 1. Henri ; 2. Jean-Pierre, demeurant à Narbonne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1669.

Br. D. I. Jacques d'Authemar, Sgr de Feuillan et de Treilles, t. le 22 juill. 1532 ; il fut père de

II. Pierre d'Authemar, ép. Marquise d'Exea, et il en eut :

III. Jean d'Authemar, Sgr de Roquecourbe, ép. le 11 fév. 1640 Marie d'Estournel, et il en eut : 1. Jacques ; 2. Bernardin : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Br. E. I. Jacques d'Authemar, Sgr de Treilles, Feuillan et Ortoulx, t. le 3 juill. 1572, et eut pour fils :

II. Henri d'Authemar, t. le 22 avril 1622 ; il eut pour fils :

III. Jean d'Authemar, conseiller du roi et son avocat au siége de Narbonne, ép. le 10 avril 1617 Isabeau Sclavari, et il en eut :

IV. Jean d'Authemar, Sgr de Lante et de la Planasse, demeurant à Narbonne, ép. le 15 juin 1648 Magdeleine Gleygues, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1671.

45. AUTUN.

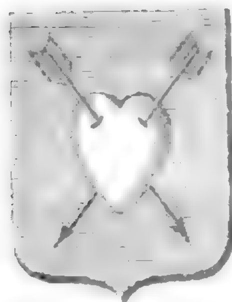

D'azur au cœur d'argent percé de deux flèches de même en sautoir.

Ancienne maison de Gévaudan, connue depuis Jean d'Autun de Campelos, vivant en 1441 dans la paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge, et Antoine d'Autun, vivant en 1471 dans la même paroisse, mentionnés dans l'*Armorial général* de D'HOZIER, R. V., 2e p., 3, 10. (LACH. DESB., XIV, 20.) La filiation authentique et prouvée devant M. de Bezons commence à

I. Bernard d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane et de Saint-Jean de Valériscle, ép. le 22 janv. 1525 Marguerite du Ranne, dont il eut :

II. Charles d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane et de Campelos, ép. le 17 juin 1564 Jeanne de Calmel de Gazel, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, marié à Élisabeth de Pluviers, qui, étant veuve, ép. Charles-Robert de la Marck, comte de Braine, maréchal de France; elle avait eu de son premier mariage Marguerite, qui ép. Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, capitaine des cent-suisses, né de cette seconde union.

III. Jean d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane, ép. le 2 déc. 1596 Claudine de Marin, dont il eut : 1. Antoine; 2. et

IV. Jacques d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane, la Rouvière, le Théron, capit. au régt de Savines, infanterie, ép. le 7 mars 1641 Catherine le Blanc de la Rouvière, dont il eut : 1. Pierre qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 25 sept. 1669.

V. Pierre d'Autun, écuyer, Sgr de la Rouvière, ép. le 7 août 1683 Marguerite-Cécile d'Autun, sa cousine, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Simon-Pierre, qui a fait la Br. B.; 3. Marguerite-Cécile; 4. Marie.

VI. Jacques d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane, ép. Jeanne Valentin, dont il eut : 1. Jean-Jacques, écuyer, Sgr de Sauveplane, lieut. d'infant., mort sans postérité 1775; 2. Jean-Marc, lieut. du corps des volontaires de Cornick 1779; 3. Jean-Baptiste-Nicolas, volontaire dans le régt de Condé-infanterie, héritier de son frère aîné, et retiré du service en 1775.

Br. B. VI. Simon-Pierre d'Autun, écuyer, lieut. au régt de Condé, ép. le 5 juill. 1721 Marie-Anne Neveux, dont il eut :

VII. Pierre d'Autun, écuyer, après avoir servi dans l'armée, fut reçu manufacturier de la draperie royale de Sedan, et nommé colonel de la milice bourgeoise de cette ville; ép. le 18 juill. 1748 Jeanne-Marie Beauchamp, dont il eut : 1. Remy qui suit; 2. Louis, manufacturier de la draperie royale de Sedan, ép. le 12 fév. 1781 Catherine Henco, dont il eut : 1. Pierre; 2. Marie-Jeanne, religieuse; 3. Marie-Charlotte; 4. Marie-Anne.

VIII. Remy d'Autun, écuyer, capit. de la milice bourgeoise et manufacturier de la draperie royale de Sedan, ép. Marie-Charlotte le Sage, dont il eut : 1. Claude-Jean-Charles; 2. Auguste-Pierre-Charles, né à Paris 1782, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

46. BASCHI D'AUBAÏS.

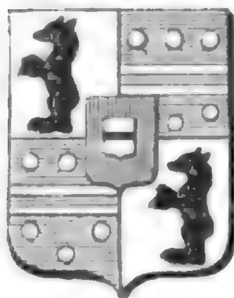

Écartelé au 1 et 4 d'argent à l'ours dressé de sable; au 2 et 3 d'azur à la jumelle d'argent accompagnée de trois besants de même en chef et de trois en pointe, les trois derniers 2 et 1; sur le tout de gueule à l'écu d'argent en abîme fascé de sable.

La maison de Baschi est originaire d'Italie et « illustre dans son origine, suivant l'assertion de Machiavel, qu'il faut croire lorsqu'il dit du bien. » (MAYNIER, 63.) Baschi est un comté situé en Toscane. Moréri a fait connaître cette maison depuis Ugolino, Sgr de Baschi, de Vittozzo et de Montemarano, vivant en 1080; elle s'est alliée aux Médicis, aux Borromée, aux Piccolomini. Le premier qui s'établit en France fut Guichard de Baschi, Sgr en partie de Vittozzo, de Morano et de Latera, qui suivit en Provence Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, dont il était le premier écuyer; il fit son testament le 7 sept. 1425, dans lequel il est qualifié *noble* et *puissant homme*, veuf de Jacquette de Farnèse, sœur de Rainuce de Farnèse, aïeul du pape Paul III. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, II, 105. — *Hist. de la maison d'Aubaïs*, in-12, 1664, *Bibl. de Nîmes.*)

Aubaïs était une ancienne baronie entre Sommières et Lunel, à laquelle le roi unit plusieurs autres terres et les érigea, par lettres patentes du mois de mai 1724, en marquisat. Ces terres qui, dans le XIII^e siècle, appartenaient à la maison de Langussel, dont il y a eu un cardinal, furent portées par la dernière fille de ce nom dans la maison de Pelet-Narbonne. Jeanne de Pelet les porta en 1380 dans celle de Bermond d'Anduze en épousant Antoine de Bermond, baron du Caïla. Elles passèrent ensuite dans celle de Bozène, qui finit par une fille qui les porta dans celle de du Faur, et de celle-ci elles ont passé dans celle de Baschi. (MORÉRI, I, 474.) Le château d'Aubaïs appartient, depuis la fin du dernier siècle, à la maison d'Urre.

I. Guichard de Baschi, et non Bachi, Sgr de Vittozzo, ép. Jacquette de Farnèse; t. le 7 déc. 1425, il fut père de

II. Bertholde de Baschi, écuyer d'écurie de Louis, comte de Provence, roi de Jérusalem et de Sicile 1413, ép. 1° Philippe de Pontevez; 2° le 22 avril 1433 Marguerite d'Adhémar de Monteil; 3° le 7 mars 1453 Catherine d'Allamanon, et il en eut :

III. Thadée de Baschi, Sgr de Saint-Estève, en Provence, ép. 1° Honorade Monge; 2° Catherine de Barras, dont il eut :

IV. Louis de Baschi, Sgr de Saint-Estève et Thouars, ép. le 27 avril 1537 Melchionne de Matheron, de laquelle il eut : 1. Louis qui suit; 2. et 3. Octavien et Mathieu, chev. de Malte 1567; 4. Alexandre.

V. Louis de Baschi, Sgr d'Auzet et Saint-Estève, ép. le 4 oct. 1569 Louise de Varei, dont il eut :

VI. Balthazar de Baschi, Sgr de Saint-Estève, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV 1595, avait ép. le 28 juin 1591 Marguerite du Faur, dame d'Aubaïs et du Caïla, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Louis, qui a fait la Br. B.

VII. Charles de Baschi, Sgr de Saint-Estève, ép. le 23 oct. 1641 Marthe de Reinard, et il en eut : 1. Balthazar qui suit; 2. Pierre, ecclésiastique.

VIII. Balthazar de Baschi, Sgr de Saint-Estève et de Vaunavès, ép. Suzanne de Montcalm, dont il eut : 1. Louis, Sgr de Saint-Estève; 2. Daniel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 30 janv. 1669.

François de Baschi, comte de Saint-Estève, arrière-petit-fils de Charles, vivait en 1771.

Hercule-Philippe-Étienne de Baschi, comte du Caïla, pair de France 1815, eut pour fils

Achille-Pierre-Antoine de Baschi, comte du Caïla, né le 17 février 1775.

Br. B. VII. Louis de Baschi, baron d'Aubaïs et du Caïla, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp 1646, avait ép. le 17 juin 1614 Anne de Rochemore, dont il eut :

VIII. Charles de Baschi, baron d'Aubaïs et du Caïla, capit. de cavalerie dans le régt de son père 1638, ép. le 23 avril 1640 Marguerite Causse; il mourut le 31 janv. 1668; il avait eu de son mariage : 1. Louis qui suit; 2. Henri, qui a fait la Br. C.; 3. Charles; 4. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 30 janv. 1669.

IX. Louis de Baschi, baron d'Aubaïs et du Caïla, ép. le 4. nov. 1673 Anne Boisson, et mourut le 16 juin 1703; il eut de son mariage

X. Charles de Baschi, marquis d'Aubaïs par lett. pat. de 1724, baron du Caïla, Sgr de Junas, né le 20 mars 1686 au château de Beauvoisin, ép. en 1716 Diane de Rosel, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Jacqueline, mariée le 26 nov. 1741 à Alexandre-François-Joseph, comte d'Urre.

XI. Jean-François de Baschi, marquis du Caïla, ép. le 11 août 1745 Suzanne-Françoise de Baschi de Pignan, dont il eut :

XII. Henri-Louis de Baschi, comte du Caïla, né le 27 juin 1746, mort le 16 fév. 1749.

Br. C. IX. Henri de Baschi, capit. de cavalerie, ép. le 1er sept. 1678 Élisabeth de Ricard, dame de Pignan, dont il eut : 1. Jean-Louis; 2. Henri qui suit; 3. François, lieut. général 1758, marié en 1722 à Marie Guillot, dont une fille, Jeanne-Marie-Magdeleine, alliée le 8 mars 1746 à François, marquis de Roquefeuil.

X. Henri de Baschi, marquis de Pignan par lett. pat. du mois d'avril 1721, baron de las Ribes, ép. le 11 août 1720 Anne-Renée d'Estrades, dont il eut : 1. Suzanne-Françoise, mariée à Jean-François de Baschi, marquis du Caïla, son cousin; 2. Gabrielle-Pauline, mariée à Joseph-Marie-René de Turenne, marquis d'Aynac, en

Quercy, dont un fils : Henri-Amédée-Étienne, comte de l'Empire, général de brigade, chambellan de l'empereur Napoléon Ier; 3. N..., mariée au marquis de Chazeron, dont une fille : Pauline, mariée à Albert de Brancas, duc de Céreste, pair de France 1814.

La terre de Pignan est aujourd'hui possédée par la maison de Turenne.

47. BADEL.

De gueule au lion d'or armé lampassé de sable, au chef d'argent chargé d'une fasce vivrée d'azur.

I. Igon de Badel, compris dans deux revues du ban et arrière-ban de la noblesse du Vivarais le 27 juin 1536, et 27 août 1537, donna son dénombrement le 11 mars 1539 et le 2 déc. 1551; il fut père de

II. Jacques de Badel, ép. le 21 janv. 1539 Richarde de Rochesauve, et il en eut :

III. Jean de Badel, ép. 1° le 4 mai 1572 Catherine de Noguier; 2° le 7 avril 1585 Suzanne Valin; il eut du premier mariage : 1. Alexandre qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B.

IV. Alexandre de Badel, ép. le 22 juin 1634 Suzanne Moulin, et il en eut :

V. Simon-Pierre de Badel, demeurant à Gentes, paroisse de Chomérac, D. de Viviers, ép. Éléonore de Vergèses, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 22 nov. 1668.

Br. B. IV. Jean de Badel, testa le 8 juin 1639; il eut pour enfants : 1. Simon qui suit; 2. Étienne qui a fait la Br. C.

V. Simon de Badel, ép. le 27 mars 1631 Jeanne Boyer, et il en eut :

VI. Alexandre de Badel, Sgr de Noguier, ép. le 11 fév. 1662 Anne Robert, et fut maintenu dans sa noblesse avec Étienne, son oncle, par jugement souverain du 22 nov. 1668.

Br. C. V. Étienne de Badel, ép. le 5 déc. 1639 Marie Duclaux, dont il eut :

VI. Alexandre de Badel, Sgr de la Saigne, *alias* de Cassaigne, servit dans la compagnie de Dinel pendant la campagne de 1668.

48. BADERON.

Au 1 et 4 palé d'or et de gueule ; au 2 et 3 d'argent à trois corneilles de sable.

La maison de Baderon de Maussac, en Rouergue, est connue depuis Aymeric de Baderon, chevalier, dont le fils, Rostaing de Baderon, damoiseau, épousa par contrat du 6 des nones de juillet 1295, Ermessende de Lodève, fille de feu Guillaume, sire de Lodève, et de noble dame Garsende. (LACH. DESB., I, 757. — H. DE BARRAU, III, 707.) Elle prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Pierre de Baderon, Sgr de Maussac, de la ville de Béziers, t. le 25 mars 1558; il avait ép. Philippe du Casse, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B; 3. autre Guillaume, dont la postérité, maintenue dans sa noblesse sous le nom de *Maussac*, sera rapportée en son rang.

II. Guillaume de Baderon, Sgr de Maussac, fut père de

III. Pierre de Baderon, Sgr de Maussac, demeurant en Rouergue, ép. le 1er mars 1620 Jeanne de Boscayen, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er fév. 1669.

Br. B. II. Jean de Baderon, ép. le 4 janv. 1574 Claire de Patien, dont il eut :

III. Jean de Baderon, ép. le 18 déc. 1627 Claude Bonnefons, dont il eut :

IV. Pierre de Baderon, Sgr de Maussac, demeurant à Béziers, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er fév. 1669.

49. BAILE.

D'azur à la bande d'or accompagnée de deux croissants d'argent.

I. Jean Baile, Sgr de Martinas, donna son dénombrement avec François son frère en 1503 et 1504; il eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. François; 3. Jacques.

II. Jean Baile, Sgr de Martinas, eut pour fils :

III. Sébastien Baile, Sgr de Martinas et de Beausac, marié le 24 septembre 1576, fut père de : 1. Guillaume; 2. Bernard; 3. et

IV. Paul Baile de Martinas, Sgr de Pineroles, ép. le 18 sept. 1618 Suzanne de Courtial, dont il eut :

V. Toussaint Baile de Martinas, Sgr du Clos, y demeurant D. du Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 22 août 1669.

50. BAILE.

D'azur au lévrier courant d'argent.

Guillaume Baile, Sgr de Saint-Alban, rendit hommage le 15 fév. 1347; il ép. le 29 juin 1354 Alasie de Hautvillar, fille d'Étienne de Hautvillar, chevalier, et fit son testament le 23 juin 1358. (Marquis D'AUBAÏS, II, 50.)

I. Pons Baile, écuyer, ép. le 24 juin 1426, en présence d'Étienne et de Pierre de Hautvillar, Catherine de Coursilhon, et il en eut : 1. Étienne; 2. et

II. Bermond Baile, Sgr de la Bastide, rendit hommage au roi Dauphin en 1489; il avait ép. le 24 avril 1475 Antoinette Flottard, qui le rendit père de

III. Guillaume Baile, bailli de la Sicaute, Sgr de Chantemure, ép. le 29 mars 1502 Marguerite Sanan, et il en eut :

IV. Bermond Baile, docteur ès droits, Sgr de Chantemure, ép. le 18 nov. 1545 Agathe Tourton, et il en eut : 1. Claude; 2. Marcellin, Sgr de Villeneuve; 3. Charles; 4. Pierre qui suit; 5. Guillaume.

V. Pierre Baile, conseiller du roi, juge au bailliage de Velay, ép. 1° le 18 nov. 1599 Marguerite Aiguillon; 2° le 6 janvier 1618 Jeanne Monier; il eut de son premier mariage

VI. Antoine Baile, Sgr des Hermans, *alias* Hormes hautes, ép. le 3 mai 1635 Jeanne de Salses, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Antoine; 3. François; 4. Jean; 5. Joseph : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 oct. 1670.

VII. Pierre Baile, Sgr de la Gardelle et des Hormes hautes, y demeurant D. du Puy, ép. le 15 fév. 1659 Dorothée Saines.

51. BAILE.

D'azur au lévrier courant d'argent.

I. Pierre Baile, t. le 4 sept. 1551, ép. Catherine Gesset et il en eut :

II. Henri Baile eut une commission du roi le 25 fév. 1589 pour mettre sur pied 200 hommes; il ép. le 14 mai 1575 Marie le Fèvre, dont il eut :

III. Henri Baile, docteur en médecine, ép. le 5 fév. 1623 Catherine Colombi, et il en eut :

IV. Pierre-André Baile, Sgr de Fontblanche, demeurant à Au-

nonay en Vivarais, ép. le 15 juin 1665 Suzanne Cadet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 mars 1670.

52. BALAZUC, *alias* BALADUN.

D'argent à trois pals de sable, au chef de gueule, chargé de trois étoiles d'or.

Ancienne maison originaire du Vivarais, connue par filiation suivie depuis noble et puissant seigneur Girard de Balazuc, en latin Baladuno, Sgr de Saint-Montant et de Larnas, vivant en 1077, dont le fils, Pons, chevalier, prit part à la première croisade et fut tué au siége de Tripoli 1099. Pierre de Balazuc, arrière-petit-fils de Pons, ép. en 1189 Catherine de Vierne, qui reçut, conjointement avec son fils Guillaume, un hommage d'Audibert de Vogué en 1252. Albert de Balazuc ép. le 9 août 1345 Pelette de Montréal, héritière de sa maison et des terres de Montréal, Croze, Uzert, Montbrison. Antoine de Balazuc eut deux fils, Matthieu et Guillaume, qui furent substitués l'un à l'autre. Matthieu décéda sans postérité. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, I, 103.)

I. Guillaume de Balazuc, Sgr de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. en 1520 Anne de Rosilles, et fut père de

II. Jean de Balazuc, Sgr de Montréal, ép. le 19 oct. 1534 Anne de Borne, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Charles, chev. de Malte, 1557.

III. Guillaume de Balazuc, Sgr de Montréal, Chazeaux, Lanas, Sanillac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, ép. le 17 janv. 1580 Françoise du Roure, dont il eut : 1. Jean, Sgr de Montréal, maréchal de camp 1622; 2. Anne, mariée à Héral de Merle, baron de la Gorce ; 3. et

IV. Gaspard de Balazuc de Montréal, Sgr de Lanas, ép. le 19 oct. 1614 Marguerite de la Mure, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Claude; 3. Balthazar, Sgr de Veras en Dauphiné, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 sept. 1668.

V. Jean de Balazuc de Montréal, Sgr de Lanas, demeurant à Chomerac D. de Viviers, ép. le 19 janv. 1661 Claude de Hautvillar, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux frères par jugement souverain du 5 sept. 1669; il eut de son mariage sept enfants, entre autres

VI. Charles de Balazuc de Montréal, capit. dans le régt de Mailly, chev. de Saint-Louis, ép. Anne Richarde du Parquet, dont il eut : 1. Louis-François qui suit; 2. Anne-Françoise-Aimée.

VII. Louis-François de Balazuc de Montréal, capit. de grenadiers au régt de la Sarre, chev. de Saint-Louis, ép. le 9 avril 1765 Marie-Rosalie de Piolenc, dont il eut :

VIII. N., comte de Balazuc de Montréal, dernier du nom, élu président des trois ordres du Vivarais, convoqués pour l'élection des députés à l'assemblée des états généraux de 1789.

53. BANDINEL.

D'azur à une patte de lion d'or et deux roses d'argent en chef, écartelé de gueule au griffon d'or, sur le tout d'or plein.

I. Jean-Antoine de Bandinel, président en la chambre des comptes de Montpellier 1552, ép. le 16 déc. 1554 Françoise de la Croix, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Grassinde, alliée le 14 fév. 1589 à Pierre de Griffi.

II. Jean de Bandinel, Sgr de Figaret, épousa le 26 mai 1591 Antoinette de Pelet, dont il eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Gillette, alliée à Arnaud de Rignac, cons. du roi, maître ordin. en la chambre des comptes à Montpellier.

III. Jean-Antoine de Bandinel, Sgr de Figaret, épousa le 12 juin 1606 Marguerite d'Agulhac, et il en eut : 1. Jacques, Sgr de Figaret, demeurant à Agde, marié le 10 oct. 1650 à Jeanne de Grégoire; 2. Antoine-Joseph : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 nov. 1668.

54. BANNE D'AVÉJAN.

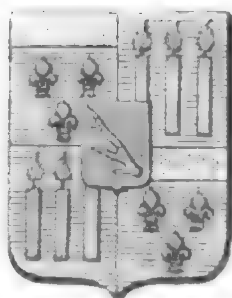

Écartelé au 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis d'or, au chef retrait de même qui est d'Estaing; au 2 et 3 d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueule rangés en pal qui est de la Fare; sur le tout d'azur à la demi-ramure de cerf d'or posée en bande qui est de Banne.

Cette maison tire son nom de la terre de Banne, au diocèse de Viviers, en bas Languedoc; elle est distinguée dans l'ordre de la noblesse tant par ses alliances que par son ancienneté. L'*Armorial général* de d'Hozier, R. II, en donne la généalogie depuis Guigon de Banne, damoiseau, qui peut être sorti d'Arnaud de Banne, nommé dans une charte de 1181, ou de Hugues, mentionné dans celle de 1203. Pons, Sgr d'Avéjan, fils de Guigon, vivait en 1275; il fut père de Pierre de Banne, auteur d'Arnaud de Banne, damoiseau et Sgr d'Avéjan. (Lach. Desb., XIV, 26. — *Bibl. Imp.*, *Mss. Lang.*, I, 103.) Arnaud de Banne ép. Ferrande de Castillon; il avait eu d'un premier mariage

I. Bermond de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, vivant en 1400, ép. Smaragde de Roux, dont il eut : 1. Raimond; 2. Pierre qui suit; 3. Jean, prieur d'Avéjan.

II. Pierre de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan et co-Sgr de Castillon, ép. le 7 fév. 1429 Mirande de Montjoc, dont il eut :

III. Jean de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, co-Sgr de Banne et de Castillon, ép. le 15 fév. 1464 Alix de Lussan, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Louis, prêtre ; 3. Jacques.

IV. Pierre de Banne, Sgr d'Avéjan, co-Sgr de Castillon, ép. le 5 fév. 1488 Jeanne de Barjac, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jean ; 3. Sébastien ; 4. Jacquette ; 5. Agnette.

V. Antoine de Banne, baron de Ferrayrolles, Sgr d'Avéjan, ép. le 21 fév. 1523 Gabrielle Aubert *alias* d'Albert, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Jean, prieur d'Avéjan ; 3. Antoine, Sgr de Saint-Privat ; 4. Louis, mort à la guerre.

VI. Claude de Banne, Sgr d'Avéjan, baron de Ferrayrolles, ép. le 7 août 1567 Dauphine de Montcalm, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jacques, qui a fait la Br. B. ; 3. Louis, qui a fait la Br. C. ; 4. Claude, qui a fait la Br. D. ; 5. Charles, qui a fait la Br. E. ; 6. Isabeau, mariée le 20 juill. 1605 à Jean de Gas de Bagnols.

VII. Pierre de Banne, Sgr d'Avéjan, baron de Ferrayrolles, ép. le 2 mai 1593 Anne de Caladon de la Valette, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Gabrielle, mariée à Charles de Rochemore ; 3. Marie, alliée à Charles d'Agulhac ; 4. Françoise, mariée à Joachim de Gabriac.

VIII. Jacques de Banne, comte d'Avéjan, Lanuéjols, Montjardin, baron de Ferrayrolles, ép. le 16 sept. 1635 Marguerite de la Fare ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 oct. 1668. — La branche aînée de cette maison, qui eut des lettres patentes de marquisat en 1736, données en faveur de Louis de Banne, lieutenant général, s'est éteinte vers la fin du XVIII[e] siècle, 1767.

Louis de Banne avait acquis, le 11 septembre 1732, de Marie-Josephe de Rebé, veuve de Léonor Dumaine, marquis du Bourg, la baronie d'Arques, D. d'Alet, qui donnait entrée aux états généraux de Languedoc ; il obtint du Roi, au mois d'octobre de la même année, des lett. pat. qui transféraient le titre de baronie des états aux terres et seigneuries d'Avéjan et de Ferrayrolles. Catherine-Auguste de Banne, marquise d'Avéjan, sa fille unique, était titulaire de cette baronie en 1767 ; elle mourut dans son château de Sandricourt en Picardie le 19 août 1767, et la baronie d'Avéjan passa à Pierre de Banne, Sgr de Montgros, nommé le marquis de Banne. (G. DE LA TOUR, 85, 242.)

Br. B. VII. Jacques de Banne, Sgr de Terris, ép. 1° le 5 mars 1603 Louise de Brignon, dont il eut : 1. Pierre, mort sans postérité ;

2. Marguerite, mariée le 18 août 1613 à Charles d'Hilaire; 2° le 18 août 1613, Louise de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Charles, capit. au régt de Montpezat 1649; 3. Henri, Sgr. de Châteauvieux.

VIII. Jean de Banne, Sgr de Montgros, ép. 1° Suzanne de Rosel; 2° le 14 août 1649 Gabrielle de Chalas, dont il eut :

IX. Pierre de Banne, Sgr de Montgros et de Lignemaille, ép. le 9 déc. 1676 Françoise de Barre, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 oct. 1668; il eut de son mariage : 1. Charles qui suit; 2. Henri, tué à Crémone 1702; et trois filles.

X. Charles de Banne, Sgr de Montgros et de Lignemaille, ép. 1° le 15 janv. 1705 Marie Lefils; 2° le 23 fév. 1707 Marie-Anne Fraissines; il eut de son premier mariage : 1. Pierre qui suit; et du second, 2. Jean, Sgr de Sandricourt et d'Amblainville, maréchal de camp 1748, gouverneur d'Ardres en Picardie, ép. le 11 juin 1759 Marie-Geneviève de Thouron d'Arsilly, dont deux filles : Geneviève-Louise et Suzanne; 3. Louis, chanoine d'Alais., et cinq filles.

XI. Pierre de Banne, comte d'Avéjan depuis l'extinction de la branche aînée, et baron des états de Languedoc 1767, Sgr de Montgros et de Lignemaille, capit. de cavalerie en 1739, mousquetaire du roi, ép. le 27 oct. 1745 Marie-Françoise d'Arbaud de Blausac, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marie.

XII. Jean de Banne, comte d'Avéjan, capitaine de chevau-légers, ép. N... de Ranc de Sauve, fille et héritière du baron de Sauve et de M^{lle} de Roquefeuil, dont il eut :

XIII. Philippe de Banne, comte d'Avéjan, ép. Agathe de Castellanne, dont il eut :

XIV. Léon de Banne, comte d'Avéjan, ép. Marie de Montcalm, dont quatre filles.

Br. C. VII. Louis de Banne, ép. Anne de Leuze, et eut pour fils :

VIII. Jacques de Banne, Sgr de Méjanes, donataire de Dauphine de Montcalm, son aïeule, demeurant à Candiac.

Br. D. VII. Claude de Banne, Sgr de Cabiac, ép. le 28 avril 1610 Gabrielle de Rouverié de Cabrières, dont il eut :

VIII. Pierre de Banne, Sgr de Cabiac, conseiller au présidial de Nîmes.

Br. E. VII. Charles de Banne, ép. le 26 déc. 1611 Jacquette Tuffani, et il en eut :

VIII. Jacques de Banne, Sgr de Revegueis, demeurant à Alais.

Ces trois branches ont été maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 29 oct. 1668.

55. BARJAC.

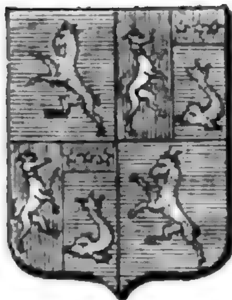

D'azur à la chèvre ou mouton rampant d'or, écartelé et parti au 1 de gueule au lévrier rampant d'argent contourné, au 2 d'azur au dauphin d'or, au chef de gueule à trois étoiles d'or.

La maison de Barjac est très-ancienne ; elle était répandue en Vivarais, en Gévaudan et au bas Languedoc.

Barjac est une paroisse du diocèse et à six lieues au nord d'Uzès. Raimond de Châteauneuf, Sgr de Barjac, que l'on dit être fils de Guillaume, Sgr de Châteauneuf-Randon et du Tournel, et frère aîné de Guy de Châteauneuf, tige de toute la maison de Joyeuse, eut un fils nommé Guillaume, qui fut Sgr de Barjac, et que l'on dit avoir eu postérité, mais que l'on ne rapporte point. Des titres originaux prouvent que Raimond de Barjac était Sgr de Rochegude le 28 avril 1199, et c'est de lui que descendent toutes les branches de la maison de Barjac. (Marquis D'AUBAÏS, I, *Guerres civiles du Comtat Venaissin*, 342.)

Pierre de Barjac, chevalier, troubadour, vivait au XIIIe siècle. Il était le confident de Guillaume de Balaun, noble châtelain du pays de Montpellier. (RIVOIRE, *Stat. du Gard*, I, 434.)

I. Gilbert de Barjac se présenta au ban et arrière-ban le 13 août 1513 ; il ép. 1° Catherine du Rochain de Ruissas ; 2° le 8 janv. 1509 Isabeau de la Blache. Il eut de sa première femme : 1. Bernard qui suit ; et de la seconde, 2. François, qui a fait la Br. B. ; 3. Claude ; 4. Joachim.

II. Bernard de Barjac, ép. 1° Jeanne de la Gruterie ; 2° Catherine de Hautvillar. Il eut de sa première femme : 1. Charles, qui ép. Simone de Lauberge, et n'en eut que Marie de Barjac, mariée à Jacques de Chambaud ; 2. François qui suit, 3. Just, et cinq filles.

III. François de Barjac, auquel son père donna 300 écus d'or, ép. Claudine de La Marette, dame de Pierregourde, dont il eut : 1. Isaac qui suit ; 2. Charles ; 3. Judith, mariée à N. de Rochemure de Cheylus ; 4. Claude, mariée à Pierre de Chambaud ; 5. Élisabeth, mariée à Paul du Pont de Munas ; 6. Marie.

IV. Isaac de Barjac, Sgr et baron de Pierregourde, ép. 1° le 3 sept. 1592 Louise de Rochebaron ; 2° Françoise d'Arbalestier, dont il eut : 1. Marie, alliée le 7 août 1651 à Antoine du Trémolet de Lacheysserie ; 2. Claire-Henriette ; il avait eu de son premier mariage :

V. Jean Annet de Barjac, marquis de Pierregourde, Sgr du Bousquet, Châteaubourg, La Marette, Turnis, au diocèse de Viviers, mestre de camp d'un régt d'infanterie 1642, avait ép. le 11 mars 1620 Marguerite d'Urre du Puy-Saint-Martin ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janvier 1669. Il eut de son mariage :

VI. Louise de Barjac, héritière de la branche de Pierregourde, ép.

le comte de Maugiron, qui fut père de François de Maugiron, marié le 27 août 1679 à Catherine-Thérèse de Sassenage.

Br. B. II. François de Barjac, Sgr dudit lieu, ép. le 20 mai 1547 Blanche du Crouzet, et il en eut : 1. Bernard qui suit; 2. Antoine, qui a fait la Br. C.; 3. Charles; et 4. François, qui a fait la Br. E.

III. Bernard de Barjac, ép. le 31 oct. 1578 Anne de Rochefort, et il en eut :

IV. Claude de Barjac, Sgr de la Blache, ép. le 8 avril 1617 Antoinette de Luzy-Pélissac, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean Annet; 3. Jacques: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1669.

V. François de Barjac, Sgr de Termont, ép. le 2 janv. 1657 Marguerite Girin, et il en eut : 1. Jean Annet qui suit; et 2. François, auteur d'une branche éteinte en 1802 par le mariage de Lucie de Barjac avec Claude de Barjac, son cousin.

VI. Jean Annet de Barjac, sieur de la Jaye, ép. le 2 août 1685 Marguerite de Vernes; il eut de ce mariage :

VII. Jean-Jacques de Barjac, ép. le 16 juin 1722 Anne-Françoise de Longueville, dont il eut :

VIII. Claude de Barjac, ép. Jeanne-Françoise Avoye, dont il eut :

IX. Claude-Benoît de Barjac, ép. le 19 juillet 1802 Lucie de Barjac, sa cousine, et il en eut : 1. Jules-François-Claude-Benoît qui suit; 2. Amédée, chanoine; 3. Lucie-Julie-Françoise, mariée le 16 mai 1824 à Jean-Marie-Laurent, comte de Murat de Lestang.

X. Jules-François-Claude-Benoît de Barjac, ép. le 13 juill. 1831 Charlotte-Louise de Barrin, dont : 1. Athanase; 2. Lucie; 3. Stylite, mariée à son cousin germain le comte de Murat; 4. Ernestine; 5. Paul; 6. Amédée; 7. et 8. Georgine et Ludovine.

Br. C. III. Antoine de Barjac, Sgr du Bourg, ép. le 6 oct. 1575 Claude de Fontbonne, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Jean; 3. François; 4. Claude; et 5. Claire.

IV. André de Barjac, Sgr de Rocoules, ép. Marie de Clermont Chaste, de laquelle il eut :

V. Aimé-Antoine de Barjac, Sgr de Rocoules, ép. Marie-Hélène de Suffize, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janvier 1669; de ce mariage : 1. Denis, héritier de Rocoules, ép. Anne-Françoise des Bigots, dont une fille unique, Claudine-Marguerite, qui ép. le 15 fév. 1734 Antoine du Trémolet de Lacheysserie; 2. Henri-Antoine qui suit; 3. Henri-Louis, sieur d'Alicieux, a fait une branche depuis peu éteinte; 4. Claude, sieur de la Tuilière, non marié.

VI. Henri-Antoine de Barjac, ép. le 16 mai 1695 Louise du Bouchet, dont il eut :

VII. Henri-Louis de Barjac, ép. avant 1745 Jeanne-Claire Peyrouse; de ce mariage : 1. Pierre-Annet Olivier qui suit; 2. Randon, qui a fait la Br. D.

VIII. Pierre-Annet Olivier de Barjac, ép. le 12 fév. 1774 Marie-Françoise Tracol, de Saint-Péray, dont il eut : 1. Jacques-François Maurice, non marié; 2. Louis-Alphonse qui suit; 3. Louis Genez, mort en 1853, ancien offic. de cavalerie, et deux filles non mariées.

IX. Louis-Alphonse de Barjac, ép. le 17 mai 1809 Mélanie Bertrand de Pont-de-Vesle, dont : 1. Jean-Marie-Louis-Alphonse, né en 1810, prêtre; 2. et Jean-Joseph-Léon, mort de ses blessures, reçu chev. de la Lég. d'hon. sur le champ de bataille en Algérie.

Br. D. VIII. Randon de Barjac, dit le comte de Barjac, maître d'hôtel du roi Louis XVI, colonel de cavalerie, ép. 1° N. du Besset; de ce mariage, un fils établi à la Nouvelle-Orléans, et qui y a fait souche; 2° N. de Saint-Albine, de Lyon, dont il eut :

IX. Randon de Barjac, comte de Barjac, officier sup. d'artillerie, chev. de Saint-Louis, offic. de la Légion d'honneur, ép. Reyne Bertaud, dont un fils.

Br. E. III. François de Barjac, vivant en 1590, fut père de

IV. Charles de Barjac, Sgr du Pont, ép. Geneviève de la Gruterie, dont il eut : 1. Marcellin, Sgr du Pont; 2. Marguerite. Marcellin fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1669.

56. BARJAC.

Écartelé au 1 et 4 d'argent à quatre têtes de More de sable tortillées d'argent; au 2 et 3 de gueule à quatre pals d'or; sur le tout d'azur au mouton passant d'or surmonté d'un croissant d'argent.

Les titres originaux de la maison de Barjac-Rochegude, que j'ai vus, ne s'expriment pas d'une manière assez claire pour constater si Guillaume de Barjac, Sgr de Rochegude, qui testa en 1348, avait pour aïeul ou pour bisaïeul Raimond de Barjac, Sgr de Rochegude, qui échangea, le 22 avril 1199, ce qu'il avait au château de Saint-Ambroix avec l'évêque d'Uzès, qui lui céda Châteauneuf, Saint-André de Crugère, et le fief que Gérard de Rochegude tenait de l'église d'Uzès. Raimond de Barjac avait épousé Pinas de Montdragon qui testa le 12 mars 1231. (Marquis D'AUBAÏS, II, *Nol. du haut Vivarais*, 41.)

I. Guillaume de Barjac, damoiseau, Sgr de Rochegude, fit une donation le 12 fév. 1304 à son fils, qui fut

II. Gausselin de Barjac, damoiseau, Sgr de Rochegude, ép. Hélène de Gasques, et il en eut :

III. Antoine de Barjac, damoiseau, fut père de

IV. Pierre de Barjac, vivant en 1458, eut pour fils

V. Jean de Barjac, fut père de

VI. André de Barjac, écuyer, Sgr de Gasques, ép. le 1er juill. 1537 Étiennette de la Baume, et il en eut : 1. Christophe qui suit ; 2. Charles, Sgr de Rochegude et de la Baume, commandant en Vivarais 1575, tué à Annonay.

VII. Christophe de Barjac, moine profès en l'abbaye de Sauve, fut Sgr de Gasques ; il ép. Isabeau d'Amalric, dont il eut :

VIII. Lévi de Barjac, Sgr de Castelbouc, ép. le 26 fév. 1595 Catherine de Caplus, dont il eut : 1. Annibal qui suit ; 2. Lévi, qui fait la Br. B. ; 3. Denis ; 4. Jean, Sgr de Castelbouc et Monteson, ép. le 7 août 1649 Jeanne de Gabriac ; 5. Pierre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 sept. 1669.

IX. Annibal de Barjac, ép. le 18 nov. 1629 Diane de Caladon, et il en eut :

X. Annibal de Barjac, Sgr de Cadenous, ép. Marie Dortes.

Br. B. IX. Lévi de Barjac, ép. le 24 nov. 1632 Jeanne de Tauriac, et il en eut :

X. Lévi de Barjac, Sgr de Castelbouc de Brueil, ép. Marguerite de Rosel, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. Pelot, intendant de Guyenne.

57. BARJAC.

D'azur au bélier effaré d'or accolé de même.

I. Louis de Barjac, ép. Claude de la Baume, dont il eut :

II. Barthélemy de Barjac, ép. le 31 janv. 1536 Renée du Pui, et il en eut :

III. Charles de Barjac, Sgr de la Baume, ép. Marguerite de Bruéis, dont il eut :

IV. Denis de Barjac, ép. Magdeleine d'Audibert de Lussan, et il en eut : Charles qui suit. Denis fut héritier des biens de Jean de Barjac, Sgr de Rochegude, qui avait ép. Magdeleine de Cambis, veuve le 17 sept. 1591.

V. Charles de Barjac, Sgr de Rochegude, la Baume, Saint-Geniès, Fons-sur-Lussan D. d'Uzès, ép. le 12 oct. 1648 Antoinette Hilaire, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 sept. 1668 ; il passa en Suisse après la révocation de l'édit de Nan-

tes en octobre 1685; il mourut la même année. Sa sortie de France et celle de son fils firent passer les terres de Rochegude, la Baume, Saint-Geniès et Fons-sur-Lussan, à Ennemonde de Barjac, sa sœur, qui mourut en 1718. Elle avait ép. Charles Rigot, comte de Montjoux en Dauphiné, dont le fils est mort au commencement de l'an 1758, laissant un fils mousquetaire.

58. BARJAC.

Écartelé au 1 et 4 d'argent à quatre têtes de More de sable tortillées d'argent; au 2 et 3 de gueule à quatre pals d'or; sur le tout de gueule au mouton passant d'or surmonté d'un croissant d'argent.

Le Jugement de maintenue de cette branche n'a pas été donné par le marquis d'Aubaïs; nous l'empruntons au Catalogue manuscrit des gentilshommes de la province de Languedoc, déposé aux archives de la préfecture de l'Hérault.

I. Bertrand de Barjac, damoiseau, Sgr du Bousquet et de Vaquière, petit-fils de Bertrand de Barjac, eut pour fils: 1. Antoine qui suit; 2. Bertrand; 3. Jeanne, mariée à Pierre de Banne.

II. Antoine de Barjac, Sgr du Bousquet et de Vaquière, fut père de: 1. Christophe; 2. Thibaud qui suit; 3. Isabeau, mariée le 20 mai 1518 à Jean Artifet.

III. Thibaud de Barjac, Sgr du Bousquet et de Vaquière, ép. Bonne de Nicolaï, dont il eut:

IV. Bonaventure de Barjac, écuyer, Sgr de Terin et de Vals, ép. le 19 nov. 1553 N... Mourgues, dont il eut: 1. Charles; 2. Gabriel-Jacques; 3. André; 4. Jean; 5. Daniel.

Hérail de Barjac, Sgr de Vals, demeurant à Villeneuve de Berg, D. de Viviers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670.

59. BARNIER.

D'azur au chevron d'argent accompagné de trois grues de même, et un chef d'or à trois étoiles de gueule.

Jean Barnier était sénéchal de Beaucaire et de Nîmes en 1359, et reçut des lettres du comte de Poitiers. (Marquis D'AUBAÏS, II, 59.)

I. Antoine Barnier, t. le 10 mai 1541; il eut pour fils

II. Antoine Barnier, docteur et avocat, marié le 17 août 1572, fut père de

III. Jean Barnier, t. le 3 janv, 1617; il eut pour fils

IV. Jean Barnier, conseiller au présidial de Nîmes, marié le 7 av. 1639, fut père de: 1. Charles, conseiller au présidial de Nîmes;

2. Pierre Armand; 3. Maximilien; 4. Camille; 5. Jean; 6. Édouard; 7. Théodore : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

60. BARONNAT.

D'or à trois guidons d'azur, au chef de gueule chargé d'un léopard d'argent.

Cette maison est sortie du Forez et s'est répandue en Vivarais et en Dauphiné. Elle a donné un gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte et des officiers distingués. (CHORIER, III, 38. — VERTOT, VIII, 105, 127.)

I. Michel, *alias* Imbert de Baronnat, eut pour enfants: 1. François; 2. Claude qui suit; 3. Alexandre; 4. Marie.

II. Claude de Baronnat, Sgr de la Mare, ép. avant 1524 Anne Laune, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jacquette, mariée le 21 juill. 1549 à Pierre Rambaud, écuyer.

III. Antoine de Baronnat, ép. le 11 sept. 1573 Charlotte Charpin, dont il eut : 1. Pierre; 2. Joseph; 3. Daniel; 4. Imbert qui suit; 5. Antoine.

IV. Imbert de Baronnat, écuyer, Sgr du Peyron, dénombra au roi le 12 mai 1639; il avait ép. le 14 avril 1611 Rainarde Gast, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Antoine: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 11 sept. 1669.

V. François de Baronnat, écuyer, Sgr du Peyron, ép. le 17 déc. 1656 Isabeau de Saignard; il fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

61. BARRAL D'ARÈNES.

De gueule au loup passant d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

La famille de Barral d'Arènes et d'Issartines est originaire du Vigan; maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, elle a fait encore ses preuves de noblesse devant d'Hozier de Sérigny en 1769 pour l'admission de Charles Théodore de Barral à l'école militaire de la Flèche, et en 1766 pour l'admission de Jeanne Louise de Barral à la maison de Saint-Cyr. (*Bibl. Imp. Mss. cab. d'Hozier.*)

I. Guillaume de Barral, Sgr d'Arènes, ép. av. 1516 Isabeau de Bossuges, et il en eut :

II. Guillaume de Barral, Sgr d'Arènes, dénombra au roi le 18 mai 1551; il ép. le 24 sept. 1562 Sibille de Cantoris, dont il eut :

III. Salvan de Barral, Sgr d'Arènes, héritier de son père le 16 nov. 1565, eut pour fils : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, sieur de la Vialette.

IV. Jean de Barral, Sgr d'Arènes et d'Issartines, ép. le 3 juin 1609 Suzanne de Causse, dont il eut : 1. Théodore, Sgr d'Arènes, marié le 30 oct. 1650 à Isabeau de Cantal; 2. André, Sgr d'Issartines, qui suit: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 juillet 1669.

V. André, *alias* Antoine de Barral, Sgr d'Arènes et d'Issartines, héritier de son frère mort sans postérité, ép. le 8 janvier 1659 Françoise de Guibal, dont il eut :

VI. Théodore de Barral d'Issartines, Sgr d'Arènes, lieutenant colonel d'infanterie, ép. le 12 juin 1691 Marie de Puech, dont il eut :

VII. Clément de Barral, Sgr d'Arènes et d'Issartines, officier de cavalerie au régiment de la reine, ép. le 21 sept. 1725 Anne de la Treilhe de Sorbs, dont il eut : 1. Théodore qui suit; 2. André-César-Louis, capit. au régt de Languedoc, chev. de Saint-Louis, fit partie de l'expédition du Canada.

VIII. Théodore de Barral d'Arènes, lieutenant de roi en Languedoc, qualifié dans l'exercice de cette charge marquis d'Arènes, ép. le 8 janv. 1756 Françoise de la Cour de la Gardiolle, *alias* de Valbelle, dont il eut : 1. Charles-Théodore qui suit; 2. Jeanne-Louise, reçue à Saint-Cyr en 1766.

IX. Charles-Théodore de Barral d'Arènes, marquis de Barral d'Arènes, prit part en cette qualité à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789; il fut élève de l'école militaire de la Flèche, reçu le 26 avril 1769; officier de cavalerie au régt du roi, puis capit. de dragons; il ép. le 27 oct. 1787 Esther-Jeanne-Romaine Mansord de Ferrandière, dont il eut : 1. Prosper-Théodore, lieut. d'infanterie, chev. de la Lég. d'hon., mort sans postérité; 2. et

X. Charles-Auguste de Barral d'Arènes, marquis de Barral d'Arènes, lieut. d'infant., chev. de Saint-Ferdinand d'Espagne, ép. le 26 juin 1826 Jeanne-Clémentine Maurin, dont il eut : 1. Louis-Félix-Théodore-Jules, marié en 1858 à Françoise-Marie-Henriette-Elie l'Épine; 2. Louise-Esther-Blanche, mariée le 15 fév. 1848 à Étienne-Isidore Rouquet.

62. BARRIÈRE.

D'azur au bâton écôté d'or mis en bande, et accompagné de cinq étoiles de même 3 et 2.

I. Albert de Barrière fut père de

II. Jean de Barrière, fit une reconnaissance en 1523, et eut pour enfants : 1. Albert qui suit; 2. Françoise, mariée le 11 déc. 1529 à Dominique de Narbonne.

III. Albert de Barrière, écuyer, Sgr de la Colombière, ép. le 31 janv. 1544 Marie Mendoce, et il en eut : 1. Michel, qui suit; 2. Françoise; 3. Marguerite.

IV. Michel de Barrière, Sgr de Poussan et la Colombière, ép. le 2 avril 1580 Louise de Tremolet, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Pierre, Sgr de Fresquelin, ép. le 29 mars 1638 Catherine de Coujon, dont il eut : Antoine; 3. Mathurin; 4. Raulin; 5. Marie : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

V. Jean-Pierre de Barrière, Sgr de Poussan, D. de Montpellier, ép. le 23 juin 1629 Hélix Coste, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marie.

VI. Jean de Barrière, Sgr de Poussan, ép. Isabeau de Lavit et fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

63. BEAUMONT.

Parti de gueule au chêne d'or à quatre branches passées en double cercle et ayant ses racines; de gueule au lion d'or au chef échiqueté de trois tires d'argent et de sable.

La seigneurie de Beaumont, en Vivarais, consistait dans les trois terres de Beaumont, Saint-Melany et Donnac, qui appartenaient à la maison de Beaumont dans le XI^e^ siècle. Elle fut donnée à Foulques, puîné de la maison de Beauvoir du Roure, par Smaragde de Beaumont, sa mère, femme de Guillaume de Beauvoir du Roure, le 4 déc. 1435; et par Pons de Beaumont, son aïeul maternel, le 6 fév. 1435, à la charge, par ledit Foulques, de porter le nom et les armes de Beaumont. Cette seigneurie fut érigée en baronie par lettres patentes de Louis XIII du 18 août 1616. (Lach. Desb., II, 173. — G. de Burdin, II, 299. — G. de la Tour, 133. — Vertot, VII, 12.) La généalogie de la maison du Roure sera rapportée en son rang. La branche de Beaumont prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Noble et puissant Sgr Fouquet, *alias* Foulques de Beaumont, ép. Catherine de Montbrun, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine.

II. Jean de Beaumont, enseigne de cent gentilshommes de l'hôtel

en 1514, ép. 1° Anne d'Adhémar de Grignan; 2° Hélène de Châteauneuf de Rochebonne, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Louis, proto-notaire du saint-siége.

III. Jean de Beaumont, écuyer, Sgr de Beaumont, Maurillan, ép. Anne de Comtes, dame de Sivergues, dont il eut :

IV. Rostaing de Beaumont, Sgr de Beaumont et de Rocles, baron de Beaumont par lett. pat. de 1616, ép. Jeanne de Caires de la Bastide d'Entraigues, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Joachim qui suit; 2. Louise, mariée le 10 oct. 1601 à Jean d'Agrain, Sgr des Ubaz; 3. Antoine.

V. Joachim de Beaumont, Sgr de Saint-Cernin, baron de Beaumont, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi, rendit son nom fameux dans les guerres de religion et fit tête pendant plusieurs années aux maréchaux de Montmorency et Bassompierre, au prince de Condé et au connétable de Lesdiguières, qui l'appelaient le *brave Brison*. Ce nom de Brison, que ses descendants ont gardé en mémoire de lui, vient d'une seigneurie voisine de la terre de Beaumont qui lui fut donnée par sa mère, Jeanne d'Entraigues. Il ép. 1° Marie de la Tour Gouvernet; 2° Isabeau de Fortia d'Urban, dont il eut :

VI. Rostaing de Beaumont, capit. de chevau-légers, baron de Beaumont-Brison, Sgr de Donnac, Saint-Melany, Laval, Saint-Cernin, Fons, Villeperdrix, ép. en 1654 Françoise d'Urre du Puy Saint-Martin, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. François qui suit; 2. Louis, lieutenant-colonel; 3. Anne, mariée à Julien, Sgr de Vinezac; 3. N..., mariée à N. d'Agrain des Ubaz; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er juill. 1669.

VII. François de Beaumont, reprit le nom de sa maison, Grimoard de Beauvoir du Roure, baron de Beaumont-Brison, de l'Argentière et des états de Languedoc, par l'acquisition de la baronie de l'Argentière faite en 1730 à François Renaud de Villeneuve, évêque de Viviers, Sgr de Donnac, Saint-Melany, etc., ép. en 1688 Françoise du Bosc de Salignac, dont il eut : 1. Joseph qui suit; 2. Joseph-Laurent, bailli, grand-croix de l'ordre de Malte; 3. Anne-Joseph, commandeur de Malte, et trois filles religieuses.

VIII. Joseph de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont, baron de Beaumont-Brison et des états de Languedoc, comte de Brison, capitaine au régt du roi, cavalerie, ép. en 1721 Marie de la Fare Tornac, sœur du maréchal, dont il eut : 1. Denis qui suit, et quatre filles.

IX. Denis-François-Auguste de Grimoard de Beauvoir du Roure

de Beaumont, baron de Beaumont-Brison et des états de Languedoc, comte de Brison, capit. de cavalerie, ép. en 1725 Françoise de Chaponay, dont il eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Scipion; 3. Gabrielle.

X. Nicolas de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont, vicomte de Beaumont-Brison, baron des états de Languedoc, maréchal de camp 1780, commandeur de Saint-Lazare, ép. en 1782 Denise de Grimoard de Beauvoir du Roure, héritière de la branche aînée de cette maison, dont postérité; cette alliance réunit les deux branches séparées depuis 1420.

64. BAUX.

D'azur à l'agneau d'argent surmonté de deux jumelles de gueule et en chef d'une rose d'argent.

Cette maison tire son nom du village de Baux, près Monistrol en Velay, brûlé par Lestrange en 1595. (ARNAUD, II, 66.)

I. Jacques de Baux, Sgr de Baux, fut père de

II. Raphaël de Baux, écuyer, Sgr de Baux et de Boislong, ép. le 4 juin 1540 Claude Pascal, et il en eut :

III. Jean de Baux, Sgr de Baux et de Boislong, ép. le 19 janv. 1578 Jeanne de Pousols, dont il eut : 1. Balthazar qui suit; 2. Raphaël, qui a fait la Br. C.; 3. Jacques.

IV. Balthazar de Baux, Sgr de Baux, ép. le 14 mai 1606 Jeanne de Vergèses, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Claude, qui a fait la Br. B.; 3. Balthazar, Sgr de Laval.

V. Pierre de Baux, Sgr de Baux, ép. le 12 mai 1642 Claire de Montrond, et il en eut : 1. Balthazar, Sgr de Boislong; 2. Pierre; 3. François; 4. Jean-Antoine.

Br. B. V. Claude-Thomas de Baux, écuyer, Sgr d'Arnouc, ép. le 20 sept. 1642 Anne de Saignard, et il en eut : 1. Jean-Antoine; 2. Jean-François; 3. Pierre.

Br. C. IV. Raphaël de Baux, Sgr de la Gorce, t. le 2 juin 1655, et fut père de

V. Charles de Baux, Sgr de Chaluans, ép. le 21 juill. 1637 Blanche Giraud.

Les trois branches de cette maison furent maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1669.

65. BEAUXHOSTES.

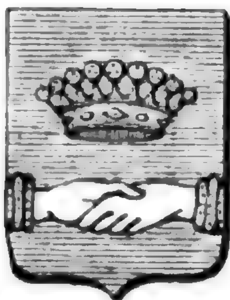

D'azur à deux mains d'argent alliées et vêtues d'or, surmontées d'une couronne perlée de même.

La maison de Beauxhostes est originaire d'Angleterre. Jean de Beauxhostes premier de ce nom passa en France en 1270, entra au service de Philippe le Bel et accompagna ce monarque dans sa guerre de Flandre; il se distingua particulièrement à la bataille de Furnes et à la prise de Lille en 1297. Le roi, charmé de sa valeur, l'ayant fait appeler, lui demanda ce qu'il désirait pour sa récompense, Jean de Beauxhostes ayant répondu qu'il ne demandait que des armes, Philippe le Bel lui prit les mains en lui disant : « Je vous donne la main, qui est le gage de la foi que vous et les vôtres aurez pour nous et pour nos descendants. » Telle est l'origine de la noblesse et des armoiries de cette famille, qui porte *d'azur à deux mains d'argent alliées et vêtues d'or, surmontées d'une couronne royale perlée de même.* (*Hist. de Lang.*, 1845, X, 906.) Ces armes furent maintenues par M. de Bezons lors de la vérification, mais la couronne de *comte* ou perlée fut substituée par l'intendant à la couronne *royale*. La maison de Beauxhostes avait déjà contracté des alliances avec Marguerite de Villar vers 1300; Jean de la Croix 1327; Catherine de Nicolaï 1319; Jeanne Deydier, 1370; Marguerite de Nogaret 1426; Etafine de Rate 1412; Pelet de la Vérune 1460. Elle prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Olivier de Beauxhostes, Sgr d'Agel en 1509, fut père de : 1. Simon qui suit; 2. Pierre, dont la postérité, maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, le 19 déc. 1668, s'est éteinte vers la fin du dix-huitième siècle; 3. Catherine, mariée le 30 juin 1536 à Raphaël d'Aragon, Sgr de Fitou.

II. Simon de Beauxhostes, Sgr d'Agel et de Sainte-Colombe, conseiller d'État et second président en la cour des aides de Montpellier 1553, ép. Marguerite des Marres, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. François; 3. Bernardine, mariée le 5 août 1582 à Jean de Sarret; 4. Marie, alliée en nov. 1594 à Daniel de Paschal de Saint-Félix; 5. Isabeau, mariée le 12 mars 1601 à Paul de Juge, baron de Frégeville, Sgr du Bès, conseiller en la chambre de l'édit de Castres.

III. Jean de Beauxhostes, Sgr d'Agel, de Cuxac, Fabrezan, Sainte-Colombe, Raounel, premier président en la cour des comptes de Montpellier 1588, ép. 1° en 1586 Jacquette Deydier; 2° en 1606 Tiphaine de Rosel; il eut de son premier mariage : 1. Pierre qui suit; 2. Simon, qui a fait la Br. B.; 3. Isabeau, mariée en 1611 à Pierre de Niquet, ingénieur de la province; 4. et de son second mariage : 5. Diane, alliée le 18 fév. 1626 à Gabriel d'Hébles, baron de las Ribes.

IV. Pierre de Beauxhostes, Sgr d'Agel, de Cuxac, de Minerve, de Pardailhan, de Sainte-Colombe, premier président en la cour

des comptes, aides et finances de Montpellier après la mort de son père, ép. le 24 janv. 1611 Françoise de Valernod, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Pierre, Sgr de la Tour, mort sans postérité ; 3. François, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Pierre 1660 ; 4. Jean-Antoine, prévôt de l'église de Saint-Pierre, après son frère ; 5. Anne, mariée le 9 fév. 1649 à Marc-Antoine de Rate.

V. Louis de Beauxhostes, Sgr d'Agel, de Cuxac et de Pardailhan, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 déc. 1668, ép. le 6 oct. 1661 Catherine de Girard, dont il eut : 1. François, mort jeune et sans postérité ; 2. Jeanne-Marie, alliée à Jacques-Aymond de Franquières, et deux autres filles mortes sans enfants.

Br. B. IV. Simon de Beauxhostes d'Agel, ép. 1° le 24 oct. 1616 Marie de Saporta, dont il eut : 1. Jean ; 2. Pierre ; 3. Henri ; 2° le 16 oct. 1624 Isabeau de Rosset, dont il eut : 4. Antoine qui suit ; 5. Isabeau ; 6. Louise.

V. Antoine de Beauxhostes d'Agel, écuyer, Sgr de Saint-Jean d'Alquine, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 19 déc. 1668, ép. le 14 mai 1648 Anne-Jeanne de Cellier, dont il eut : 1. Pierre, mort sans postérité ; 2. Henri qui suit ; 3. Anne, mariée le 2 nov. 1697 à Georges d'Audéard de Preignes, dont la postérité est représentée aujourd'hui par la famille de Belloc.

VI. Henri de Beauxhostes d'Agel, écuyer, ép. le 5 déc. 1693 Anne de Gros d'Homps, dont il eut : 1. Antoine, mort jeune ; 2. Gaspard Philippe qui suit ; 3. Hyacinthe, capit. de grenadiers au bataillon de Montpellier 1750, chev. de Saint-Louis 1763.

VII. Gaspard-Philippe de Beauxhostes, écuyer, capit. de grenadiers 1745, ép. en 1746 Cécile de Villar, dont il eut entre autres enfants : 1. Joseph qui suit ; 2. Catherine, mariée en 1785 à Antoine de Massia, des seigneurs de Treilhes.

VIII. Joseph-Pierre-Gaspard-Hyacinthe de Beauxhostes, lieut. au régt des chasseurs de Lorraine 1788, ép. le 16 déc. 1790 Marie-Jeanne-Flore Lambert, fille d'un avocat au Parlement de Paris, dont il eut : 1. Hyacinthe-Antoine-Joseph qui suit ; 2. Catherine-Flore-Eugénie, mariée en 1812 à Louis Coste d'Espagnac.

IX. Hyacinthe-Antoine-Joseph de Beauxhostes, mousquetaire noir 1815, chev. de la Légion d'honneur 1815 ; lieut. au corps royal d'état-major 1819, prit part à la guerre d'Espagne 1823, et se retira du service en 1827 ; il avait ép. le 20 avril 1825 Anne-Louise-Eugé-

nie Rey, dont il eut : 1. Joseph-Hyacinthe-Eugène qui suit ; 2. Marie-Augustine-Léonie, mariée le 4 août 1836 à Alexandre Castelbon.

X. Joseph-Hyacinthe-Eugène de Beauxhostes, ép. le 12 nov. 1837 Marie-Marguerite-Monique d'Auberjon, dont : Marie-Geneviève, née le 5 mars 1838.

66. BEAUVERGER.

Parti au 1 burelé d'azur et d'argent de dix pièces, au 2 de gueule au sautoir d'argent accompagné de quatre hermines de sable.

La maison de Beauverger, établie en Auvergne et en Languedoc, au diocèse de Viviers, a été maintenue dans sa noblesse par M. de Fortia le 14 janvier 1667, et par M. de Bezons le 6 déc. 1668. Philibert de Beauverger fit ses preuves de noblesse le 1er oct. 1587 pour être reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. (Marquis D'AUBAÏS, II, 66.)

I. Benigne de Beauverger, Sgr de Malrons, vivant en 1552, eut pour enfants : 1. Jean ; 2. et

II. François de Beauverger, Sgr de Malrons et de la Mellerie, guidon des gendarmes du Sgr de la Fayette, ép. le 6 mai 1570 Marguerite de Montméjan, et il en eut :

III. Pierre de Beauverger de Mongon, Sgr de Vernières, Colan, Chambaud, ép. le 28 mars 1598 Charlotte de Chabannes, dont il eut :

IV. François de Beauverger de Mongon, eut pour enfants : 1. Alexandre ; 2. Jacques ; 3. Jean ; 4. François ; 5 et

V. Pierre de Beauverger, Sgr de Vernières, Colan, Chambaud et Vedrines, ép. le 1er sept. 1644 Isabeau de la Tour Gouvernet, veuve de Louis d'Hauteroche, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 déc. 1668.

67. BEDOS DE CELLES.

De gueule à trois croissants d'argent surmontés de trois étoiles de même, à l'orle de huit coquilles d'argent.

Béranger de Bedos rendit hommage au roi en 1396. Georges et François de Bedos dénombrèrent au roi en 1503 et 1559. Michel de Bedos-Ferrières fut reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1633. (Marquis D'AUBAÏS. — VERTOT, VII, 12. — *Bibl. Imp., Mss. Lang.*, I, 103.)

I. Bernard de Bedos fut père de

II. Pierre de Bedos, Sgr de Roqueirols et de Celles, ép. en 1519 Claudine de Lestrade, et il en eut :

III. François de Bedos, Sgr de Roqueirols et de Celles, se présenta au ban et arrière-ban en 1567, eut un certificat de M. de Lau-

zières le 19 sept. 1569, comme il avait perdu deux chevaux au combat de Faugères; il ép. Péronne de Rousset de la Vernède, et il en eut : 1. Antoine; 2. et

IV. Gabriel de Bedos, Sgr de Celles, ép. Marguerite de Graves, dont il eut : 1. Hector qui suit; 2. Étienne; 3. Michel, reçu chev. de Malte en 1633.

V. Hector de Bedos, Sgr de Celles, ép. le 28 oct. 1636 Magdeleine de Lauzières, dont il eut :

VI. Charles de Bedos, demeurant à Caux, D. de Béziers, fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 12 sept. 1668.

68. BEGET.

D'or au chien rampant de gueule accolé d'azur; *alias* d'azur au dauphin d'argent accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe. *Armor.* de 1696.

I. Jean de Beget, Sgr de Monteil, ép. vers 1520 Claude Chasallet ou la Rivoire, dont il eut :

II. Marcellin de Beget, premier écuyer, Sgr de Monteil, bailli de Monistrol en Velay, ép. 1° le 28 mars 1544 Marguerite Sauvan; 2° le 17 sept. 1569 Anne Rochette, dont il eut :

III. Jacques de Beget, Sgr de Besset, bailli de Monistrol, ép. le 31 mai 1631 Antoinette Boyer, dont il eut :

IV. Marcellin de Beget, Sgr de Flachas, capit. d'infanterie au régt de Fabrègues 1651, ép. le 2 fév. 1660 Louise de Saignard : il fut maintenu dans sa noblesse en Lyonnais par jugement souverain du 18 février 1667, et en Languedoc le 15 janv. 1671.

Marcellin de Beget, écuyer, Sgr de Flachas, conseiller du roi, maire de la ville du Puy, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Arnaud de Beget, chevalier, Sgr de Flachas, ép. en 1707 Françoise de Leyris d'Esponchès, dont il eut : 1. Marie-Louise, alliée en 1745 à François de Charbonnel, Sgr de Betz; 2. Marguerite, alliée le 29 janv. 1749 à Claude Marcellin de Julien, Sgr de Villeneuve.

69. BELCASTEL DE MONTVAILLANT.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à une tour d'argent surmontée de trois donjons crénelés ajourés et maçonnés de sable, qui est de Belcastel; au 2 et 3 de gueule à trois lances d'or posées en pal, la pointe en haut, qui est de Montvaillant.

La maison de Belcastel est originaire du Rouergue, et connue dans les actes latins du XIII^e siècle sous la dénomination de *Bello-castro*, étymologique d'un nom de terre, comme il conste des mêmes nom et armes insérés dans les nobiliaires du Rouergue et du Périgord. Elle se répandit dans le Languedoc, le Quercy et le Poitou. (LACH. DESB., XIV, 63. — BARRAU, II, 241. —*Hist. de Languedoc*, V, 378. — Marquis D'AUBAÏS, I, 318.) Jean de Belcastel, chevalier, Sgr de Belcastel en Rouergue, ép. en 1500 Christine de Sauniac, dont il eut:

I. Raimond de Belcastel, chevalier, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, ép. le 4 fév. 1526, en Languedoc, Jeanne de Montvaillant, héritière de sa maison, et peut-être fille de Fredol de Montvaillant, conseiller à la cour des aides de Montpellier 1514, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Robert, qui a fait la Br. B.; 3. Raimond, auteur de la branche de Montlauzun, en Quercy; 4. Jean, chev. de Malte en 1580; 5. Catherine, mariée le 29 janv. 1576 à François de Ginestous.

II. Jean de Belcastel, dit de Montvaillant, Sgr de Montvaillant et Castanet, présida, avec Nicolas de Calvière, Sgr de Saint-Cosme, l'assemblée des protestants tenue à Anduze le 22 nov. 1579; il avait ép. le 1 janv. 1553 Jeanne de Belcastel, sa cousine, dite de la Pradelle, et il en eut :

III. Pierre de Belcastel de Montvaillant, Sgr de la Pradelle, ép. le 18 juin 1587 Louise de Vabre, dont il eut :

IV. Daniel de Belcastel, Sgr de Masel, demeurant à Mauguio, D. de Montpellier, ép. le 10 avril 1638 Marie Lignère, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 janv. 1668.

De cette branche descendait le général Belcastel, qui commandait les Hollandais à la bataille de Villaviciosa, en Espagne, et où il fut tué le 10 déc. 1710. Il y avait à Mauguio, bourg du diocèse de Montpellier, vers 1718, deux demoiselles de Belcastel de la même famille que le général.

Br. B. II. Robert de Belcastel de Montvaillant, ép. le 7 avril 1571 Philippe de Boutiers, dont il eut :

III. Jean de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escayrac, ép. le 27 janvier 1597 Marguerite de Mauléon, dont il eut : 1. Jacques, maréchal de camp; 2. Denis qui suit; 3. Jean, auteur de la branche de Montsabès, en Poitou.

IV. Denis de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escay-

rac, capit. de cent hommes de pied, ép. le 22 avril 1626 Clémence de Boutiers, dont il eut :

V. Jean-Louis de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escayrac, ép. le 8 fév. 1660 Clémence de Bonnafous, dont il eut :

VI. Denis de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escayrac, ép. le 5 oct. 1694 Marguerite de Durfort, dont il eut :

VII. François de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escayrac, ép. le 18 déc. 1724 Jeanne-Nicole de la Tourrille, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. 3. deux filles reçues à Saint-Cyr 1741-1745.

VIII. Jean de Belcastel de Montvaillant, chevalier, Sgr d'Escayrac, cornette au régt d'Héricy, ép. le 19 déc. 1767 Marguerite-Thérèse de Guitton de Monrepos, dont il eut : 1. Raimond ; 2. Louis.

70. BELVESER, *alias* BELVÈSE.

De gueule au lion d'or.

La maison de Belveser, qui possédait la seigneurie de Jonchères, était une des plus importantes du Velay. Elle avait entrée aux états particuliers de cette province ; en 1562 le seigneur de Jonchères, convoqué pour l'arrière-ban, contribua avec la principale noblesse du Puy à la défense de cette ville contre Blacons, lieutenant du baron des Adrets, chef des religionnaires. (ARNAUD, *Hist. du Velay*, I, 276, 330.)

I. Jean de Belveser, ép. Gilberte de Villatte, et il en eut : 1. Guion qui suit ; 2. Gausselin.

II. Guion de Belveser, Sgr de Jonchères, chevalier de l'ordre du roi 1581, ép. le 9 janv. 1572, Jeanne d'Arpajon, dont il eut :

III. François de Belveser, chevalier, Sgr et baron de Jonchères, ép. le 16 oct. 1591 Marie de Senectaire, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Guion, prieur et Sgr. de Langogne.

IV. Antoine de Belveser, Sgr et baron de Jonchères, ép. le 23 novembre 1619 Charlotte d'Espinchal, et il en eut :

V. François de Belveser, Sgr et baron de Jonchères, Ouradour, Belveser, la Dorie, Malesvieilles, ép. le 3 déc. 1645 Françoise de Quenel, et fut maintenu dans sa noblesse, avec son oncle Guion, par jugement souverain du 5 nov. 1669.

70 *bis*. BÉNAVENT,

Alias BÉNAVENT-RODEZ et RODEZ-BÉNAVENT.

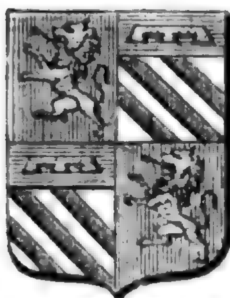

D'argent à trois bandes de gueule, au chef d'azur chargé d'un lambel d'or, qui est de Bénavent. Cette maison écartèle, depuis 1784, au 1 et 4 de gueule au lion d'or, qui est de Rodez.

Le fief de Bénavent ou Bénévent, est situé en Rouergue : il a donné son nom à une maison noble connue dès l'an 1180 qui figure parmi les plus importantes de cette province. En 1208, le fief de Bénavent était une dépendance du comté de Rodez. L'histoire ne dit pas comment cette transmission s'opéra. A partir de cette époque, le nom de Bénavent sert à désigner des membres directs de la maison souveraine des comtes de Rodez. Cette existence pour ainsi dire parallèle des deux maisons, vivant d'ailleurs dans des rapports très-intimes, et une similitude de prénoms trop parfaite des sujets contemporains, ont jeté dans la succession des comtes de Rodez et des Sgrs de Bénavent une confusion qui divise encore les généalogistes, les historiens et les annalistes sur l'époque précise de la séparation des deux familles. (V. Bonnal, *Hist. Mss. du Rouergue*, dans les extraits faits par D. Vaissette, *Mss. Lang.*, IV, 107. — *Généalogie des comtes de Rodez*, imp. 1682, p. 13-30. — P. Anselme, II, 698. — Waroquier, Tabl., 1787, I, 211. — Bosc, *Hist. du Rouergue*, 1797, II, 107. — Gaujal, *Études histor. sur le Rouergue*, 1859, III, 333-343. — Barrau, I, 320. — Deribier du Chatelet, *Dict. du Cantal*, XI[e] liv., p. 23, 25. — Bouillet, *Nobil. d'Auv.*, I, 199.)

A l'aide des indications diverses fournies par ces auteurs, nous croyons pouvoir établir ainsi la filiation de la branche des comtes de Rodez encore représentée de nos jours.

Henri de Bénavent, que d'autres appellent Hugues, était fils de Hugues III, comte de Rodez, associé par son père au gouvernement, 1195. Le comte Hugues mourut peu de temps après, 1196, laissant quatre enfants en bas âge qui ne succédèrent pas ; sa postérité déshéritée ne reçut un dédommagement que le 12 oct. 1230. (P. Anselme, II, 698.)

Henri de Bénavent, cousin germain de Hugues IV, comte de Rodez, fut substitué à la succession de la comté de Rodez à certaines conditions qui ne se réalisèrent pas par le testament de ce dernier, du mois de sept. 1271, où il l'appelle *consanguineum meum ;* il eut pour fils Bernard, et Guillaume qui fut père de Gaspard et de Mirbal ; ce qui résulte de l'acte de médiation de 1307, dans lequel Bernard se qualifie de *patruus*, de Gaspard et de Mirbal. (Gaujal, II, p. 185. — Waroquier, t. p. 211.)

Gaspard continua la descendance et fut l'aïeul direct de François de Bénavent, qui commence la filiation de cette maison rapportée par le marquis d'Aubais. (*Preuves de cour.*)

Quoique cette version n'ait pas été acceptée entièrement par M. de Gaujal, le savant magistrat dit, en terminant une dissertation très-érudite sur ce point historique : « La vraisemblance et la tradition viennent à l'appui de la prétention qu'a la maison de Bénavent d'être issue de la première race des comtes de Rodez. » (III, 342.) Bosc avait déjà dit en 1797 : « Hugues III fut regardé de tout temps comme la souche de la maison de Bénavent-Rodez qui a subsisté jusqu'ici. » (III, 212.) Waroquier, 1787 ; Bouillet, 1846 ; Deribier du Châtelet, 1854, expriment la même opinion.

Cette maison fut admise en 1784 aux honneurs de la cour, et la *Gazette de France* du 18 mai annonce que le vicomte de Bénavent-Rodez eut l'honneur d'être présenté au roi le 15 de ce mois.

Depuis cette époque, les armes et le nom de Rodez furent repris par cette famille comme seule descendant masculinement en ligne directe des comtes souverains de Rodez de la première race. La filiation prouvée devant M. de Bezons commence à

I. François de Bénavent, Sgr de Mels, ép. le 21 oct. 1507 Magdeleine de Gironde et il en eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Olivier, Sgr de la Chapelle, dont le fils, Jean-François, ép. Marie de la Roque.

II. Pierre de Bénavent, baron de Bozouls, ép. 1° Marguerite de Salles; 2° Anne de Hautpoul; il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit; 2. Jacques qui a fait la Br. B.

III. Jean de Bénavent, Sgr de Salles, ép. le 7 mars 1583 Louise de Chaneteau, dont il eut : 1. Bernardin; 2. et

IV. Jean-Antoine de Bénavent, Sgr de Salles, ép. le 8 mai 1633 Antoinette de Maireville, et il en eut :

V. Jean-Pierre de Bénavent, Sgr de Salles D. de Narbonne, ép. le 20 fév. 1662 Jacquette de Ferrouil, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 oct. 1669; il eut pour fils :

VI. Jean-Gabriel de Bénavent, Sgr de Salles, ép. Anne de Sauret, dont il eut :

VII. Hyacinthe-Joseph de Bénavent, Sgr de Salles, dont la postérité s'est éteinte à Narbonne vers la fin du dix-huitième siècle.

Br. B. III. Jacques de Bénavent de Salles, Sgr de Vinassan, ép. en 1589 Gabrielle de Castelnau et il en eut :

IV. Jean de Bénavent de Salles, Sgr de Vinassan, ép. le 24 juin 1640 Isabeau de Solomiac, dame de Cabanes et de Cabrilles; il fut maintenu dans sa noblesse, au D. de Castres, par jugement souverain du 12 déc. 1668; il eut pour fils

V. François de Bénavent de Salles, Sgr de Cabrilles et de Cabannes, marié en 1680 à Marguerite de Basset, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jérôme qui suit; 2. N..., tué à Malplaquet 1709; 3. Antoine, capit. au régt de la Gervaisais.

VI. Jérôme de Bénavent de Salles, Sgr de Cabrilles, lieut. puis capit. au régt de Champagne 1716, blessé à Parme 1734; chev. de Saint-Louis, ép. 1° Marguerite de le Labrié; 2° Catherine-Claire de Perrin de la Marquisie, dont il eut : 1. Marc-Antoine-Joseph qui suit; 2. Alexis-Pierre-Louis, reçu à l'école militaire 1751.

VII. Marc-Antoine-Joseph de Bénavent, qualifié vicomte de Bénavent-Rodez, capit. commandant au régt colonel-général 1784, chev. de Saint-Louis 1786; major au régt royal-infanterie 1788, premier lieut. col. au même régt 1791, admis aux honneurs de la cour après les preuves faites devant Chérin le 15 mai 1784; commanda une compagnie de chasseurs nobles à l'armée de Condé pendant l'émigration; il avait ép. en 1779 N... de Nigri de Clermont-Lodève, dame de Roquenégade, dont il eut :

VIII. Hugues-Charles-Anne-Barthélemy de Bénavent-Rodez, qualifié comte de Bénavent-Rodez et descendant des anciens princes de Carlat-Rodez, ép. le 27 avril 1808 Pauline-Martin du Bosc, et il en eut trois enfants : 1. Marie-Louis-François-Léon qui suit; 2. Jean-

Joseph-Martin; 3. Marie-Théophile, marié le 30 juillet 1850 à Amélie Givernis : tous les trois appelés dans leurs actes de naissance « Rodez-Bénavent, descend ant en ligne directe et masculine des anciens princes de Carlat et de Rodez. »

IX. Marie-Louis-François-Léon de Rodez-Bénavent, comte de Rodez-Bénavent, ancien conseiller général de l'Hérault, ép. le 6 mars 1839 Zélia Clément, dont : 1. Hugues-Anne-Henri, né le 2 janvier 1840; 2. Marie-Augustine-Henriette-Blanche, née le 5 sept. 1841.

71. BÉNÉFICE DE CHEYLUS.

Écartelé au 1 de gueule à deux lévriers courants d'argent; au 2 de sinople au chef d'or accompagné de trois roses d'argent; au 3 d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule; au 4 de gueule à la croix d'argent.

La terre et seigneurie de Cheylus, près de la ville de Privas, appartenait, il y a cinq ou six siècles, en toute justice, haute, moyenne et basse, à la maison de Cheylus. C'était un bourg considérable qui formait un mandement particulier; il fut détruit pendant les guerres de religion : ses foires et marchés furent transportés à Privas. Pierre de Cheylus, damoiseau, rendit hommage en 1327; il est fait mention de Pons et de Raymond de Cheylus dans un acte d'hommage de 1249. Une branche cadette de cette maison passa dans le comtat d'Avignon, et la branche aînée s'est éteinte dans la maison de Bénéfice, qui possède la terre de Cheylus depuis trois siècles, 1756. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, I, 103.)

I. Pierre de Bénéfice, Sgr de Cheylus, fut père de

II. Claude de Bénéfice, Sgr de Cheylus, ép. le 3 juill. 1439 Marguerite Focard, dont il eut :

III. Claude de Bénéfice, Sgr de Cheylus, ép. le 14 mars 1468 Bernardine Coulans, il en eut :

IV. Jean de Bénéfice, Sgr de Cheylus, ép. Jeanne de Pierregourde, dont il eut :

V. Alexandre de Bénéfice, Sgr de Cheylus, ép. Claude de Forbin, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. B.; 3. David qui a fait la Br. C.; 4. Antoine; 5. Balthazar; 6. Paul.

VI. François de Bénéfice, Sgr de Cheylus, ép. le 9 janv. 1582 Lucrèce de Barre, dont il eut : 1. Alexandre qui suit; 2. François; 3. Claude; 4. Lucrèce.

VII. Alexandre de Bénéfice, Sgr de Tataillon et Blaissac, ép. Isabeau de Fayet, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. François, Sgr de Fraissinet.

VIII. Claude de Bénéfice de Cheylus, Sgr de Tataillon et Blaissac, ép. Marie Trapier, et il en eut : 1. Jean; 2. Alexandre : maintenus dans leur noblesse avec François leur oncle par jugement souverain du 19 juill. 1669.

Br. B. VI. Antoine de Bénéfice de Cheylus, Sgr d'Entrevaux, ép. Judith de Barjac, dont il eut : 1. René qui suit; 2. Antoine.

VII. René de Bénéfice, Sgr d'Entrevaux, maréchal de bataille 1647; col. d'un régt d'inf. 1652, fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 19 juill. 1669.

Br. C. VI. David de Bénéfice de Cheylus, Sgr de Vanellieu, ép. Sarah de Cambis, dont il eut :

VII. Alexandre de Bénéfice, Sgr de Vanellieu, ép. le 6 août 1648 Gilberte de Conches, dont il eut : 1. Alexandre; 2. René: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 juill. 1669.

Olympe Devel, veuve de François de Bénéfice de Cheylus, Sgr de Vanellieu, et Alexandre de Bénéfice de Cheylus, son frère, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696.

72. BÉNÉFICE.

Parti au 1 de gueule à deux lévriers courants d'argent; au 2 de gueule à quatre roses d'or mises en pal, au chef chargé d'un roc d'échiquier de sable à la fleur de lis de sinople au canton dextre.

I. Charles de Bénéfice reçut des reconnaissances en 1512, fut père de

II. Louis de Bénéfice eut pour enfants: 1. Charles qui suit; 2. Louis.

III. Charles de Bénéfice, dénombra le 4 nov. 1551, fut père de

IV. Pierre de Bénéfice, t. le 19 mars 1610, fut père de

V. Guillaume de Bénéfice fut père de

VI. Louis de Bénéfice, Sgr de Montargues, bailli de la ville de Privas, ép. le 20 déc. 1662 Françoise-Catherine Pinhac, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er juillet 1669.

73. BENOIST DE LA PRUNARÈDE.

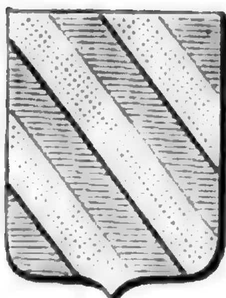

D'azur à trois bandes d'or; *alias* d'azur à trois bandes d'or, au chef cousu de gueule, chargé de trois croissants d'argent; coupé d'or, au lion de gueule armé et lampassé de sable, qui est de Benoist; parti d'or au prunier de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, qui est de Peiran et de la Prunarède.

L'*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissette, les Recueils manuscrits du président Doat, et les Cartulaires de plusieurs abbayes des diocèses d Maguelonne et de Béziers, mentionnent, entre le XIe et le XVe siècle, de nombreux personnages du nom de Benoist, en latin *Benedictus*. Nous ne savons pas si ces différents personnages avaient, par titres ou par tradition, comme quelques

auteurs l'ont avancé, une origine commune avec la famille de Benoist qui a pris pour devise, *Voca me cum Benedictis.* Elle prouva sa filiation authentique devant M. de Bezons, depuis :

I. Jean de Benoist, Sgr de la Cisternette, ép. 1° Anne Damat, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Louis, capitaine d'une compagnie de 100 hommes; 2° Philippine de Régis.

II. André de Benoist, Sgr de la Cisternette, capit. de 200 hommes, ép. 1° le 7 fév. 1554 Anne Durand, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2° Françoise du Caylar, dont il eut : 2. Henri.

III. Jean de Benoist, Sgr de la Cisternette, capit. de 100 hommes de pied, gouverneur du fort de Saint-Jean-de-Fos, ép. le 10 déc. 1593 Jacquette de Ginestous de Montdardier, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. François; 3. et Jacques.

IV. Charles de Benoist, Sgr de la Cisternette et de la Prunarède, capit. d'infant. au régt de Saint-Aunais, ép. le 30 juill. 1623 Isabeau de Peiran, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, brigadier des gardes du corps du roi; 3. Balthazar, prêtre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1669.

V. Henri de Benoist, Sgr de la Prunarède et de la Cisternette, prit part au siége de Paris en 1648, ép. le 19 juillet 1661 Gabrielle de la Treilhe, dont il eut : 1. Philippe qui suit; 2. Charles, capit. de cuirassiers, tué au siége de Landau 1702; 3. Henri, chanoine, archidiacre et vic. gén. du D. de Lodève; 4. Henri, capitaine de dragons, chev. de Saint-Louis; 5. Gabriel, qui a fait la Br. B.

VI. Philippe de Benoist, Sgr de la Prunarède et de la Cisternette, capit. de dragons, lieut.-col. d'infanterie au régt de Languedoc 1701, avait ép. en 1699 Catherine de Ginestous, dame de Saint-Maurice, dont il eut une fille, Gabrielle, mariée à Antoine de Barbeyrac, dont le fils, marquis de Saint-Maurice, a obtenu en 1753 l'érection des susdites terres en marquisat.

Br. B. VI. Gabriel de Benoist de la Prunarède, major du régt de Noailles, ép. en 1716 Isabeau de la Treilhe-Fosières, dont il eut : 1. Jean-Gabriel, abbé de Saint-Guilhem-du-Désert, vic. gén. du D. de Montpellier; 2. Henri, capit. de dragons, chev. de Saint-Louis, lieut. de roi en Languedoc, et gouverneur de Lodève 1786; 3. Guillaume; 4. Jean qui suit; 5. Henriette, mariée à François-Arnaud de Ginestous.

VII. Jean de Benoist de la Prunarède, dit le comte de la Prunarède, dans l'assemblée de la noblesse de Lodève en 1788, capit. au régt royal-Lorraine, fit la campagne de Bohême sous le comte de Belle-Isle 1742, ép. le 7 janvier 1772 Marie-Gabrielle de Maupoint,

dont il eut : 1. Jean-André-Hercule ; 2. Marie-Charles-Jules ; 3. Marie-Jean-Hippolyte-Nestor qui suit ; 4. Eugène ; et cinq filles.

VIII. Marie-Jean-Hippolyte-Nestor de Benoist, comte de la Prunarède, ép. le 29 oct. 1829 Jeanne-Frédérique-Athénaïs Pandin de Saint-Hippolyte, fille du contre-amiral, dont : 1. Henri, décédé le 4 oct. 1851 ; 2. Marie-Fulcrand-Joseph, né le 21 janv. 1833.

74. BÉRARD-MONTALET.

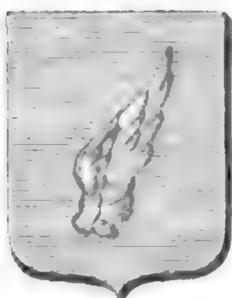

D'azur au demi-vol d'argent ; *alias* de gueule au demi-vol d'argent.

La maison de Bérard-Montalet, originaire des Cévennes où elle réside encore, est connue par filiation suivie depuis Arnault de Bérard, chevalier, seigneur de Montalet, Saint-Ambroix, Potelières, Banassac, qui vivait en 1180. Un de ses petits-fils, N. de Bérard, Sgr de Mercœuil, fut chef de l'ambassade envoyée en 1304, par Philippe le Bel, à Benoît XI, lors de son élévation au pontificat. (VELLY, VII, 347.) Guillaume de Bérard, son frère, fut l'auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons ; il eut pour fils Guillaume qui va suivre, et Hugues, cardinal de Bretagne en 1375. La généalogie de cette maison depuis 1180 a été donnée (LACH. DESB., X, 254) d'après un arrêt du parlement de Toulouse du 2 août 1612, et par d'HOZIER, VII^e R., t. XI.

I. Guillaume de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, rendit hommage en 1312 ; il eut pour fils

II. Guillaume de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, ép. le 24 mai 1342 Catherine de Mandagout, nièce du cardinal de ce nom, archevêque d'Embrun, et il en eut :

III. Louis de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, ép. le 30 juin 1362 Hélix de Châteauvieux, dont il eut : 1. Bérard qui suit, 2. Jean.

IV. Bérard de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, Potelières, ép. 1° le 15 oct. 1389 Sibille d'Ussel ; 2° le 11 fév. 1411 Guillemette de Moret, dont il eut : 1. Guillaume ; 2. et

V. Antoine de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, Potelières, Banassac, ép. le 26 déc. 1450 Agnès de Borne d'Altier du Champ, dont il eut :

VI. Antoine de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet, Potelières, ép. le 21 nov. 1492 Alix d'Abzac de Grammont, dont il eut entre autres enfants : 1. Charles ; 2. Bertrand qui suit ; 3. Jean, marié le 3 mars 1545 à Marguerite de Rosel, fille de Pierre de Rosel et de Jacqueline de la Roque, auteur de la branche de Bérard, marquis de Villebreuil, éteinte en 1764.

VII. Bertrand de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet,

Bernis, ép. le 13 nov. 1538 Alix de Vesc, dont il eut : 1. Simon qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. C.

VIII. Simon de Bérard, écuyer, Sgr de Tarabias et de Vestric, ép. le 14 nov. 1476 Marguerite de Buade, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Hercule, qui a fait la Br. B.

IX. Jean de Bérard, Sgr. de Tarabias et de Vestric, ép. le 29 janv. 1614 Bernardine de Villages, dont il eut :

X. Louis de Bérard, Sgr de Bernis, Tarabias, Fontarèches, Nages, Aubort, Solorgues et Vestric, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 janv. 1669, avait ép. le 14 février 1650 Louise de Bermond Saint-Bonnet de Toiras, dont il eut : 1. Jacques; 2. Françoise-Louise, héritière de la branche aînée, mariée le 19 mars 1691 à Jacques-François de Bermond du Caïla, marquis de Toiras, tué au combat de Leuze le 18 sept. 1691, dont la fille unique, Élisabeth-Marie-Louise-Nicole, ép. le 30 juillet 1715 Alexandre de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, pair de France.

Br. B. IX. Hercule de Bérard, Sgr de Vestric, ép. le 9 mars 1622 Jeanne d'Agde, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Hercule; 3. Louis.

X. Jean de Bérard, Sgr de Vestric, demeurant à Bessan, ép. Isabeau de Jougla, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 11 janv. 1669.

Françoise-Gabrielle-Joséphine de Bérard Vestric, fille unique et héritière de Pierre de Bérard, Sgr de Vestric, et de Louise-Thérèse de Sarret de Coussergues, ép. le 6 mai 1768 Charles-Louis de Bérard, comte de Montalet, lieut. des vaisseaux du roi.

Br. C. VIII. Jean de Bérard de Montalet, Sgr de Montalet, qualifié marquis de Montalet, ép. le 9 mars 1576 Noémi d'Audibert de Lussan, tante d'Henri, duc de Montmorency, et de Charlotte de Montmorency, princesse de Bourbon Condé; il eut de son mariage : 1. Charles qui suit; 2. Gaspard, chev. de Malte.

IX. Charles de Bérard, marquis de Montalet, ép. le 29 déc. 1611 Louise de la Garde Chambonas, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Charles, baron de Cleyrac, capit. au régt royal-cavalerie : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 11 janv. 1669.

X. Jacques de Bérard, baron d'Alais, marquis de Montalet, mort en 1684, et inhumé, ainsi que ses descendants, dans le chœur de la cathédrale d'Alais, comme Sgr et collateur en partie des canonicats de cette église; il avait ép. le 8 janvier 1649 Isabeau de Cambis-Alais, héritière en partie de la baronie d'Alais, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine, baron de Cleyrac; 3. Charles.

XI. Jacques-Marcellin de Bérard, baron d'Alais, marquis de

Montalet, ép. le 4 sept. 1679 Marguerite de la Fare, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

XII. Jean-Scipion de Bérard, baron d'Alais, marquis de Montalet, ép. le 15 fév. 1732 Marie-Louise de Pérussis, dont il eut : 1. Jacques-Marcellin-Denis, marié le 17 oct. 1767 à Éléonore de Calvière, dont une fille, Marie-Charlotte, mariée en 1785 au vicomte de Suffren Saint-Tropez ; 2. Jacques, capit. de cavalerie ; 3. Charles-Louis, comte de Montalet, lieut. de vaisseau, ép. le 6 mai 1768 Françoise-Gabrielle-Josèphe de Bérard-Vestric, dont trois filles ; 4. et

XIII. François de Bérard, marquis de Montalet, baron d'Alais, capitaine d'infanterie, gouverneur de Saint-Ambroix, ép. le 17 février 1773 N... de Rigaud de Belvèze, dont il eut :

XIV. Louis de Bérard, marquis de Montalet-Alais, maire d'Alais pendant la Restauration, ép. en 1809 Alix de Suffren Saint-Tropez, sa cousine, dont il eut trois filles, et

XV. Alfred de Bérard, marquis de Montalet-Alais, ép. le 5 septembre 1849 Fanny de Veyrac.

75. BERMOND,

DU CAÏLA SAINT-BONNET TOIRAS.

D'or à l'ours de gueule sur pied accolé d'une ceinture d'argent, armé d'une épée de même.

Les sires de Bermond et de Pelet sont les deux plus anciennes et plus illustres maisons du Languedoc. Raymond de Pelet couvrit son nom d'une gloire immortelle durant la première croisade ; moins heureux, les Bermond n'inscrivirent le leur que dans l'histoire des troubles religieux qui déchirèrent le Languedoc au XIII[e] siècle. Ils étaient alliés à Raymond VI et Raymond VII, comtes de Toulouse. (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1845-1846, 95.)

Bernard, Sgr d'Anduze, mort en 1029, eut entre autres enfants de Garsinde de Béziers, Alméradc d'Anduze et Bermond de Sauve. Alméradc eut un fils, Pierre, qui paraît être mort sans postérité. Bermond, Sgr de Sauve, mourut à Rome en 1054 ; il eut de son mariage avec Astorge deux fils : Pierre de Sauve et Bernard d'Anduze, qui ajoutèrent à leurs noms celui de Bermond. Suivant l'usage du siècle, ce nom leur servit de surnom et passa à leur postérité. Pierre Bermond, qui se qualifiait *satrape de Sauve, petit-fils du marquis Bernard*, et Bernard Bermond, son frère, titré *marquis du château d'Anduze*, partagèrent la succession de Pierre d'Anduze, leur cousin germain, et formèrent deux branches dont la seconde paraît avoir réuni dans la suite tous les biens de la maison.

Pierre Bermond, le sixième Sgr de Sauve de son nom, fils de Bernard VII, Sgr d'Anduze, Sauve, Sommières, en partie d'Alais, mourut à Rome en 1215, et laissa de Constance de Toulouse, sa femme : 1° Pierre Bermond VII, Sgr de Sauve, d'Anduze, Saint-Bonnet, Largentière, qui fit hommage au roi 1226, ép. Josserande de Poitiers et en eut une nombreuse postérité ; 2° Raymond qui eut la quatrième partie d'Anduze et fut la tige des barons de Florac ; 3° Bermond, qui fit la branche des barons du Caïla. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, II, 105. — P. ANSELME, VII, 482.)

I. Pons de Bermond, Sgr de Sommières, fit enregistrer au séné-

chal de Nîmes des lettres patentes du roi saint Louis datées du mois d'août 1248, qui lui donnaient le château du Caïla en échange de la terre et Sgrie de Sommières; il ép. av. 1260 Agnès de Séverac, dont il eut : 1. Pons de Bermond, Sgr du Caïla dont la postérité s'est éteinte en 1477; 2. et

II. Bernard du Caïla, damoiseau, co-Sgr de Roujan, ép. Marie de Fodières, dont il eut, suivant le P. Anselme :

III. Bernard du Caïla, damoiseau, co-Sgr du château de Roujan, ép. Alasais de Deodati, dont il eut : 1. Bernard qui suit; 2. Hugues; 3. Aixende.

IV. Bernard du Caïla, co-Sgr de Roujan, fut père de

V. Bernard du Caïla, co-Sgr de Roujan, ép. Ferrande de Ceste, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Hugues, Sgr d'Espondeilhan, dont la postérité sera rapportée sous le n° 77; 3. Bermond, moine du prieuré de Cassan.

G. de la Tour et Lachesnaye-Desbois, V, 55-58, donnent un autre fils à Bernard et à Ferrande de Ceste, qui serait l'auteur de la branche rapportée sous le n° 123.

VI. Guillaume du Caïla, ép. 1° avant le 22 janv. 1377 Catherine de Montferrier; 2° le 27 juin 1386 Louise de Saint-Bonnet de Toiras, héritière de sa maison, à condition d'en porter le nom et les armes; il en eut : 1. Antoine, viguier et châtelain de Galargues 1416; 2. Jean qui suit; 3. Giraudette, mariée à Jacques de Villepassans, Sgr de Sorgues.

VII. Jean du Caïla, fut père de

VIII. Guillaume du Caïla de Saint-Bonnet, Sgr de Restinclières et co-Sgr de Montferrier, héritier de Gausselin de Saint-Bonnet son oncle 1460, Sgr de Toiras, Peyre, Salendres, Saint-Jean de Gardonnenque, la Forêt, Sainte-Croix, Mialet, à condition de porter son nom et ses armes et de demeurer au château de Toiras, sous peine d'être privé de son héritage; il ép. 1° le 9 déc. 1444 Marguerite de la Fare, dont il n'eut pas d'enfants; 2° le 22 mai 1445 Marguerite de Cadoine, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Antoine, Sgr de Maguelone; 3. Thomas, chanoine de Narbonne; 4. Antoinette, mariée à Odilon de Malbosc, Sgr de Collias.

IX. Guillaume du Caïla Saint-Bonnet Toiras, Sgr de Montferrier, co-Sgr de Restinclières, ép. en 1491 Marguerite de Nogaret, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Marguerite mariée en 1528 à Claude de Balazuc.

X. Antoine du Caïla Saint Bonnet Toiras, Sgr de Montferrier, co-Sgr de Restinclières, ép. le 24 avril 1526 Gabrielle de Rochemure,

dont il eut : 1. Aymar qui suit ; 2. Louis, dont la postérité sera rapporté au nº 76 ; 3. Jeanne, mariée en 1561 à N.... de Pampelonne ; 4. Gabrielle, mariée le 10 sept. 1567 à Jean de Pélegrin, Sgr de la Bastide ; 5. Claude, mariée le 12 déc. 1584 à François de Bonnail, Sgr de la Baume et de Navailles.

XI. Aymar de Saint-Bonnet de Toiras, Sgr de Restinclières et de Montferrier, co-Sgr de Toiras, ép. le 19 fév. 1572 Françoise de Claret de Saint-Félix, dame de Palières, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Simon, sénéchal de Montpellier 1627, maréchal de camp 1628, enterré dans l'église de N. D. des Tables ; 3. Claude, évêque de Nimes ; 4. Jean, maréchal de France 1636, mort sans être marié.

XII. Jacques de Saint-Bonnet de Toiras, Sgr de Restinclières, Montferrier, Prades, gouv. de Clermont-Lodève 1617, sénéchal de Montpellier 1623, blessé à la bat. de Leucate 1637, avait ép. le 14 oct. 1607 Louise de Grégoire des Gardies, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Françoise, mariée le 29 nov. 1625 à Jean-Louis de Louet de Murat de Nogaret, baron de Calvisson ; 3. Claudine, abbesse de Vignogoul ; 4. Tiphaine, religieuse ; 5. Magdeleine ; 6. Louise, mariée le 14 fév. 1650 à Louis de Bérard, Sgr de Tarabias et de Bernis.

XIII. Louis de Bermond du Caïla de Saint-Bonnet, marquis de Toiras, était Sgr de Restinclières, de Castelnau, Montferrier, Prades, du Crès et Salaizon. Christine, duchesse de Savoie, lui donna le marquisat de San-Michel, Pinito et Ussolo ; il fut héritier du maréchal de France de Toiras, son oncle ; maréchal de camp 1658, sénéchal de Montpellier 1665 ; il avait ép. le 22 fév. 1645 Élisabeth d'Amboise, comtesse d'Aubijoux, dont il eut : 1. Simon-François, mort sans postérité ; 2. Jacques-François qui suit ; 3. Charles, chev. de Malte 1668 ; 4. Élisabeth ; 5. Marie, abbesse de Nonenque ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1668.

XIV. Jacques-François de Bermond du Caïla, marquis de Toiras, comte d'Aubijoux, capit. des chevau-légers-Dauphin, brigadier des armées du roi, tué au combat de Leuze 1691 ; avait ép. le 19 mars 1691 Françoise-Louise de Bérard, dame de Bernis, de Fontarèches, de Vestric, de Nages, de Solorgues, dont il eut : Élisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermond du Caïla de Toiras d'Amboise, comtesse d'Aubijoux, dame de Sauveterre, de Restinclières, marquise de Toiras, mariée le 30 juillet 1715 à Alexandre de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, pair de France, chev. des ordres du roi.

76. BERMOND DE SAINT-BONNET.

Mêmes armes.
Voir le numéro précédent, au X^e degré.

XI. Louis de Bermond de Saint-Bonnet, Sgr de Saint-Jean de Gardonnenque et de Villeneuve, co-Sgr de Toiras, ép. le 20 sept. 1556 Marthe de Sandres, dont il eut : 1. Jacques, marié à Antoinette de Brignac de Montarnaud, mort sans enfants ; 2. François qui suit ; 3. Daniel ; 4. Marthe.

XII. François de Saint-Bonnet, co-Sgr de Toiras et de Saint-Jean de Gardonnenque, ép. le 13 sept. 1588 Louise du Cros, dame de Saint-Bauzèle, *alias* de Beaussel, dont il eut :

XIII. Jean de Saint-Bonnet, Sgr de Toiras, Saint-Jean de Gardonnenque, ép. le 13 juill. 1615 Suzanne de Soubeiran, dont il eut :

XIV. Henri de Saint-Bonnet, Sgr de Toiras, Saint-Jean de Gardonnenque, ép. le 10 oct. 1648 Louise le Roux de Montauban, dont il eut :

XV. Jacques de Bermond de Saint-Bonnet, Sgr de Toiras, demeurant au château de Toiras, D. de Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668, n'eut que des filles.

77. BERMOND D'ESPONDEILHAN.

Mêmes armes.
Voir le n° 75, au degré V^e.

VI. Hugues du Caïla, co-Sgr de Roujan, Sgr de Pousols et d'Espondeilhan, rendit hommage le 10 mai 1389 ; il ép. Catherine N..., dont il eut : 1. Bertrand qui suit ; 2. Catherine mariée à Bernard de Fousilhous, Sgr de Laurens.

VII. Bertrand du Caïla, Sgr d'Espondeilhan, ép. Jeanne N..., dont il eut : 1. Philippe ; 2. Raymond qui suit ; 3. Bertrand ; 4. Antoine ; 5. Hélix, mariée à Guillaume de Patau, Sgr de Roujan.

VIII. Raymond du Caïla, Sgr d'Espondeilhan, ép. le 23 juin 1447 Antoinette d'Arpajon, dont il eut : 1. Pons ; 2. et

IX. Guillaume du Caïla, co-Sgr d'Espondeilhan, ép. Catherine de Mar..., dont il eut : 1. Paul qui suit ; 2. Guillaume, chanoine de Béziers ; 3. Catherine, mariée à Guillaume de Belet, Sgr de Pousols.

X. Paul du Caïla, co-Sgr d'Espondeilhan, ép. le 13 déc. 1523

Jeanne de Porcelet de Maillane, dont il eut : 1. Timothée ; 2. Jacques qui suit ; 3. Guillaume, qui a fait la branche de Puisserguier, rapportée plus bas ; 4. Magdeleine, mariée le 3 août 1561 à Guillaume de Baderon de Maussac ; 5. Marguerite, mariée le 1er janv. 1570 à Antoine de Pelerin, Sgr de Cabreirolles ; 6. Jeanne, mariée le 18 fév. 1572 à Jean d'Avanson.

XI. Jacques du Caïla, co-Sgr d'Espondeilhan, gouv. de Béziers 1599, ép. Alizette d'Avanson, dont il eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Magdeleine, mariée en 1592 à Pierre de Valat, Sgr de l'Espignan ; 3. Marguerite, mariée le 10 juin 1594 à François de Brettes.

XII. Guillaume du Caïla, co-Sgr d'Epondeilhan, lieut. pour le roi à Béziers 1603, ép. le 23 fév. 1607 Marie de la Courtade, dont il eut :

XIII. Jean du Caïla, co-Sgr d'Espondeilhan, servit en 1639 auprès du maréchal de Schomberg ; il avait ép. le 26 avril 1637 Charlotte de Lort de Sérignan, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jacques ; 3. Guillaume ; 4. Hercule ; 5. Henri, marié à Marie de Villemur-Riotor, dont : *a*. Pierre-Joseph, capit. dans le régt du roi ; *b*. François, prêtre ; *c*. Charlotte ; *d*. Gabrielle, mariée le 28 sept. 1706 à Pierre de Sarte d'Espagnac.

XIV. Pierre du Caïla, Sgr d'Espondeilhan, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 10 déc. 1668, reprit alors le nom de Bermond ; ép. le 10 mai 1678 Armande-Agnès Esprit, fille d'Esprit, de l'Académie française, dont il eut : 1. Pierre-Jacques, mort en 1680 sans postérité ; 2. Joseph-Louis, lieut. d'infant. au régt de Noailles ; 3. Jacques, lieut. d'infant. au régt de Beauvoisis ; 4. Jean-Pierre-Aphrodise, capit. dans le régt d'Epinay ; 5. Julien-Amable, lieut. au régt de Villeneuve, mort en 1711 sans postérité ; 6. Marie-Marguerite, mariée le 30 avril 1715 à Gabriel de Valat de Cabreiroles.

78. BERMOND-PUISSERGUIER.

Mêmes armes.
Voir le n° 77, au degré Xe.

XI. Guillaume du Caïla, co-Sgr d'Espondeilhan, capit. d'une compagnie à la bataille de Jarnac 1569, capit. gouv. de Béziers 1582 ; il avait ép. le 6 avril 1576 Isabeau de Lort de Sérignan, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Louis, Sgr de Cazillac, qui a fait la Br. B. ; 3. Antoinette, mariée le 1er janv. 1589 à Jean de Narbonne Caylus.

XII. Henri du Caïla, baron de Puisserguier et de Cazillac, colo-

nel d'infanterie 1597, gouverneur de Béziers 1603, ép. le 13 nov. 1605 Claire de Boyer de Sorgues, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, chev. de Malte 1641, puis se maria le 26 fév. 1649 à Marguerite Thomas, dont : Henri et François; 3. Isabeau; 4. Antoinette; 5. Marguerite; 6. Claude : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668.

XIII. Henri du Caïla, baron de Puisserguier et de Cazillac, lieut. de chevau-légers, gouv. de Béziers 1653, ép. le 18 juin 1645 Marguerite de Rouch, dont il eut : 1. Henri, capit. de cavalerie; 2. Jean-Auguste qui suit; 3. François, mousquetaire du roi, chev. de Saint-Lazare 1701; 4. Pierre-Louis, garde de la marine; 5. Pierre-Hugues, chev. de Malte 1684.

XIV. Jean-Auguste de Bermond, baron de Puisserguier, Cazillac, Sebazan, capit. dans le régt de Navarre, ép. le 26 nov. 1682 Antoinette de Sarret, dont il eut : 1. Magdeleine-Henri, page du roi 1702; 2. N. de Bermond; et quatre filles religieuses.

Br. B. XII. Louis du Caïla, Sgr de Cazillac, ép. le 23 avril 1609 Charlotte de Rouch d'Arnoye, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, Sgr de Montgausi.

XIII. Jacques du Caïla, Sgr de Saint-Pregnan, ép. le 31 janv. 1644 Charlotte de Boide, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 10 déc. 1668.

79. BERTIN.

D'azur au château sommé de trois tours d'argent maçonné de sable.

I. Jean de Bertin, ép. le 9 nov. 1458 Marguerite de Clausel, dont il eut : 1. Bérenger; 2. Huguette, mariée à Guillaume de Beaulac; 3. et

II. Antoine de Bertin, fut père de : 1. Claude qui suit; 2. Antoinette, mariée le 24 avril 1581 à François de la Roque.

III. Claude de Bertin, ép. le 12 mai 1598 Marguerite Fabre, et il en eut : 1. Claude qui suit; 2. Jean.

IV. Claude de Bertin, capitaine, fut père de

V. Sébastien de Bertin, capitaine, gentilhomme verrier, D. de Montpellier, ép. le 25 février 1629 Jeanne de la Roque, dont il eut : 1. François, Sgr de la Plane; 2. Claude, Sgr du Peyrou : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 sept. 1669.

80. BERTRAND.

De gueule à trois trèfles d'or 2 et 1.

I. Denis Bertrand, t. le 27 juin 1558; il ép. Félice Chambon, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. André qui a fait la Br. B.

II. Antoine Bertrand, ép. le 12 août 1565 Marguerite de Laudun, et il en eut :

III. Accurse Bertrand, t. le 12 août 1602; il eut pour fils :

IV. Pierre Bertrand, viguier d'Aramon et lieut.-col. au régt d'Entraigues, fut père de

V. Charles Bertrand, demeurant à Aramon, D. d'Uzès, ép. le 17 oct. 1654 Marguerite de Cornillon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 oct. 1668.

Br. B. II. André Bertrand, écuyer, ép. le 15 mai 1575 Françoise de Posquières, dont il eut :

III. François Bertrand, ép. le 31 déc. 1608 Lucrèce de Malevalete, dont il eut : 1. Accurse qui suit; 2. François.

IV. Accurse Bertrand, ép. le 12 sept. 1652 Magdeleine Cassaignes, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père et son frère par jugement souverain du 19 oct. 1668.

81. BESSON.

Gironné d'or et de sinople.

I. Antoine de Besson, écuyer, fut père de

II. Marcellin de Besson, écuyer, Sgr de Saint-Cire et de Margnac, capitaine de cinquante hommes d'armes sous l'amiral d'Annebaut, ép. le 1er sept. 1552 Hélix Verdeli, et en eut :

III. Jean de Besson, Sgr du Bouchet, ép. le 10 mai 1590 Marguerite Rousson, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Vidal, qui a fait la Br. B.

IV. Jean de Besson du Bouchet, Sgr du Bouchet, ép. le 17 fév. 1621 Gabrielle Senaret, dont il eut :

V. Jean de Besson du Bouchet, Sgr du Bouchet, D. du Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 janv. 1671.

Br. B. IV. Vidal de Besson, écuyer, ép. le 9 mars 1608 Marie de Lévi, dont il eut :

V. Jean de Besson, Sgr de Salecroup, D. du Puy, ép. le 24 nov. 1640 Anne de Saignard, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 janv. 1671.

82. BLANC DE MOLINES.

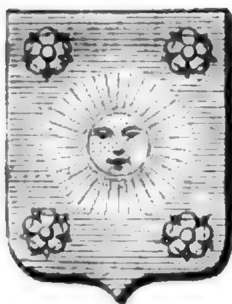

D'azur au soleil d'or accompagné de quatre roses d'argent.

La maison de Blanc de Molines est originaire du Vivarais, où elle est connue depuis le commencement du XV^e^ siècle. Elle était divisée en deux branches qui furent maintenues dans leur noblesse à l'époque de la vérification. Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789. Elle a prouvé la filiation authentique devant M. de Bezons, depuis :

I. Antoine Blanc de Molines eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Barthélemy qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Blanc de Molines, vivant en 1545, avait ép. Jeanne de Lioussac, dont il eut :

III. Antoine Blanc, écuyer, Sgr de Molines, ép. le 13 oct. 1583 Isabeau de Mathias, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Antoine, marié à Catherine Meilet; 3. Henri, marié à Marie Saversac; 4. Guillaume.

IV. Pierre Blanc de Molines, ép. le 4 août 1620 Louise de Blou, dont il eut :

V. Jacques Blanc, Sgr de Tudos, ép. le 18 nov. 1655 Marie d'Allez, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses oncles par jugement souverain du 6 sept. 1669.

Br. B. II. Barthélemy Blanc de Molines, Sgr du Cros, ép. Antoinette Valette, dont il eut :

III. Pierre Blanc de Molines, ép. le 11 juill. 1566 Claire Blanchard, dite de Provenches, et il en eut : 1. Charles; 2. Henri qui suit; 3. Jean.

IV. Henri Blanc de Molines, ép. le 26 fév. 1612 Catherine de Baile, et il en eut : 1. Antoine, marié le 26 fév. 1647 à Louise de Burine; 2. Jean, Sgr de Veillis, marié le 24 août 1666 à Jeanne de Courtial; 3. Louis, Sgr de Badious, marié le 9 juin 1644 à Marie Audin; 4. Pierre, Sgr de Champs, marié le 4 oct. 1644 à Marguerite de Chambarlhac. Les quatre frères furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 juill. 1669.

83. BLANCHARD.

D'or à la fasce de gueule accompagnée de trois couronnes d'azur en chef et d'un lion de gueule en pointe.

I. Hugues Blanchard, ép. Marguerite de la Tour, dont il eut :

II. Guillaume Blanchard, ép. le 20 janv. 1500 Jeanne de Meure, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. Gilberte.

III. Charles Blanchard, fut père de

IV. Jean Blanchard, écuyer, Sgr de Queiron, ép. le 4 juill. 1592 Gabrielle de Savignac, dont il eut :

V. Aimé Blanchard, Sgr de Saint-Seriés, *alias* de Saint-Seyne, D. de Viviers, ép. le 25 oct. 1629 Esprite Baratier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 sept. 1669.

84. BLOU-LAVAL.

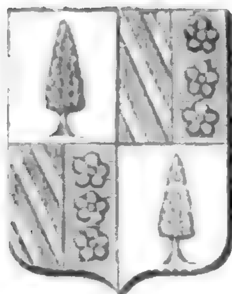

D'argent au cyprès de sinople, écartelé au 2 et 3 de gueule à trois bandes d'or, parti d'azur à trois roses d'or mises en pal.

Pierre de Blou, damoiseau, demeurant en Vivarais, fit une reconnaissance en 1302 au Sgr de Crussol de ses terres rurales sises à Saint-Marcel et Charmes; même reconnaissance en 1331 par Pierre de Blou, damoiseau; autre de 1397 d'un fonds sis à Jonchères, par Pierre de Blou, à Giraud Bastet, Sgr de Crussol. (*Archiv. de la maison d'Uzès.*)

La maison de Blou se divisa en deux branches: Blou-Laval, Blou de Précis. La première s'est éteinte dans la maison de Pierre de Bernis 1661; elle a donné trois chevaliers de Malte, 1574, 1613, 1620. (VERTOT, VII, 16.) Plusieurs membres de la branche de Blou de Précis ont pris part aux assemblées de la noblesse de Vivarais en 1789, avec les titres de *marquis*, *comte* et *vicomte* de Blou. (*Proc.-verb. impr. au bourg Saint-Andéol*, chez Pierre Guillet, 1789.)

I. François de Blou, Sgr de Meiras, Saint-Andéol, co-Sgr de Saint-Marcel, mestre de camp, chevalier de Saint-Michel, ép. Claude de Fay, et il en eut :

II. François de Blou, Sgr de Meiras, Saint-Andéol, co-Sgr de Saint-Marcel, lieut.-col. au régt des gardes, ép. le 4 mars 1558 Isabeau de Gourdon, et il en eut :

III. Jean Antoine de Blou, Sgr de Laval, co-Sgr de Saint-Marcel, ép. le 19 janv. 1597 Hippolyte de Saint-Nectaire, dame de Laval, dont il eut :

IV. Jean-Antoine de Blou, Sgr de Laval, Saint-Andéol, Vallon, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. Claude-Catherine de Roche

more, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Isabeau, mariée le 17 sept. 1661 à Jean-Louis de Pierre de Bernis, fut grand'mère du cardinal.

V. François de Blou, Sgr de Laval, Meiras, Vallon, Saint-Andéol, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. Henriette de Saint-Nectaire, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 oct. 1668. Philippe-Charles-François de Pierre de Bernis, frère du cardinal, fut substitué aux nom et armes de la branche de Blou-Laval. (Moréri, VIII, 352.)

85. BLOU DE PRÉCIS.

Mêmes armes.

Jean de Blou fit une donation le 12 avril 1438 à ses enfants : François, Marc, et Bernard, chanoine de Saint-Ruf.

I. François de Blou, chevalier, Sgr du Pousin, fit un hommage au Sgr de Crussol en 1462; il avait ép. en 1461 Marguerite des Pressis, *alias* de Précis, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres de

II. Jean de Blou, rendit hommage en 1504; il avait ép. en 1501 Antonie de Tolhiac, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Louise; 3. François.

III. Jean de Blou, dit de Précis, écuyer, co-Sgr de Serrecourt, servit dans le ban et arrière-ban de la noblesse de 1539 et 1543; il avait ép. le 12 fév. 1529 Claude de Pelet, dont il eut :

IV. Pierre de Blou, écuyer, Sgr de Précis et co-Sgr de Serrecourt, ép. le 12 juin 1555 Louise d'Ussel, dont il eut : 1. Gratien; 2. et

V. Jacques de Blou, Sgr de Précis et Serrecourt, ép. 1° le 24 mai 1594 Catherine de la Planche; 2° le 20 nov. 1614 Claudette de Nicolaï, veuve de Pierre de Mathias; il eut de son premier mariage :

VI. Jacques de Blou, Sgr de Précis, ép. le 25 mai 1634 Marguerite de Gout de la Charrière, dont il eut :

VII. Claude-Charles de Blou, Sgr de la Charrière, le Bouschet, Précis et Serrecourt, cornette de l'arrière-ban dans l'armée de Roussillon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 30 juin 1669, avait ép. le 22 mai 1662 Catherine de Catilhon, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. François, chanoine à Viviers; 3. Charles, Sgr de la Baume, marié à Blanche de Surville, mort à Almanza; 4. Marie.

VIII. Antoine de Blou, Sgr de Précis, le Bouschet, Serrecourt et

la Charrière, capitaine au régt de Vogué, ép. le 3 mars 1693 Marie-Anne de Mathias, dont il eut :

IX. Charles-François-Antoine de Blou, Sgr de Précis, Chadenac, le Bouschet, la Charrière, off. au régt d'Auvergne, dit le comte de Blou, ép. le 27 juin 1725 Henriette de la Baume de Beaulieu, dont il eut : 1. Jean-Baptiste qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B.

X. Jean-Baptiste de Blou, Sgr de Précis, de Chadenac, Serrecourt, la Charrière, ép. le 16 fév. 1737 Marie-Clotilde de Garidel, dont il eut : 1. Charles, reçu page de la chambre de Mgr le Dauphin le 5 avril 1770; 2. Antoine-Hyacinthe qui suit; 3. et Magdeleine.

XI. Antoine-Hyacinthe de Blou, qualifié comte de Blou, off. au régt de Piémont, ép. le 13 mai 1787 Marie-Pauline Venance de Rochemore, et il en eut : 1. Philippe qui suit; 2. Hippolyte, tué à Smolensk, et deux filles, Caroline et Alasie.

XII. Philippe-Charles-Jean-Hyacinthe-Xavier de Blou, comte de Blou, capit. chef de bat. au 6e régt de la garde royale, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'hon., mort le 12 oct. 1848, avait ép. en 1817 Angélique-Aglaé-Antoinette de Sainte-Marie, dont : 1. Jean-Antoine-Donatien-Hippolyte, mort sans être marié; 2. et

XIII. Ange-Oscar-Joachim de Blou, comte de Blou, ép. : 1° le 6 juill. 1846 Louise-Catherine du Bouzet, dont une fille : Marie-Marguerite-Charlotte, née le 9 août 1847; 2° le 12 mai 1852, Marie-Léontine-Aline de Gratet du Bouchage, dont : Jean-François-Antoine, né le 20 fév. 1853.

Br. B. X. Jean-Baptiste-Antoine de Blou, qualifié comte de Blou, dans tous ses états militaires, lieut.-col. du régt de Piémont, infanterie, chev. de Saint-Louis, lieut. du roi à Besançon, lieut. général tué à Mayence 1793, avait ép. le 30 mai 1768 Françoise Bourlon de Lixière, dont il eut : 1. Antoinette-Françoise, reçue à Saint-Cyr le 23 déc. 1785; 2. Jean-Nicolas Bruno, comte de Blou avec dotation impériale, off. dans le régt de Piémont, adjudant général capit. de cavalerie, attaché à l'état-major de Murat, off. de la Lég. d'honn., mort en 1832; 3. Hyacinthe, officier d'inf., tué en 1808.

86. BOIDE.

Coupé d'or et d'azur.

I. Albert de Boide, gentilhomme de Castellas en Lombardie, guidon de la compagnie des gens d'armes du duc de Montmorency, fut

naturalisé en France en 1592; il avait ép. le 18 avril 1591 N... Guilard, dont il eut :

II. Henri de Boide, ép. le 30 janv. 1630 Anne Dumas, et il en eut :

III. Jacques de Boide, demeurant au D. de Béziers, ép. en 1652 Anne Hilaire, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 janv. 1670; il eut de son mariage : Charlotte, mariée le 4 fév. 1677 à Jean-Antoine de Brettes de Thurin.

87. BOILEAU DE CASTELNAU.

D'azur au château d'or à trois tourillons de même, maçonné de sable, au croissant d'or en pointe. DEVISE : *De tout mon cœur.*

Ancienne maison qui descend de l'un des fils d'Étienne Boileau, grand prévôt de Paris en 1250, choisi par saint Louis pour rétablir la justice, et dont la filiation suivie est rapportée par Lachesnaye Desbois, II, 580, jusqu'à Charles de Boileau de Castelnau, capitaine au régt de Normandie, 1733-1752, alors chef de nom et d'armes de sa maison. Guillaume de Boileau, demeurant à Montereau-Fault-Yonne, vendit son héritage et vint 's'établir à Nîmes en 1494; son fils, noble Antoine Boileau, trésorier et receveur ordinaire en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes 1533 (Marquis D'AUBAÏS, II 61), acheta les terres de Castelnau, de la Garde, et de Sainte-Croix de Boirac, au diocèse d'Uzès, et fut père de

I. Jean de Boileau de Castelnau, trésorier de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, Sgr de Castelnau et Sainte-Croix, compris dans des montres de noblesse desdites sénéchaussées en 1551 et 1557, ép. le 6 fév. 1538 Anne de Montcalm, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Claudine, mariée en 1554 à Jacques Lageret, Sgr de Caissargues; 3. Guillemette, mariée en 1561 à Robert de la Croix; 4. Gabrielle, mariée en 1562 à Antoine de Bornier, conseiller au présidial de Nîmes; 5. Anne, mariée à Gui de Bon.

II. Jean de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau et Sainte-Croix, premier consul de Nîmes, ép. 1° le 25 juin 1571 Honorade le Blanc de la Rouvière; 2° le 15 oct. 1575 Rose de Calvière-Saint-Cosme, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Nicolas qui suit; 2. Jacques, auteur de la branche de Boileau d'Uzès, dont les descendants étaient fixés à Dunkerque et à Saint-Domingue en 1771.

III. Nicolas de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau, Sainte-Croix, avocat distingué au présidial de Nîmes, dispensé, à cause de sa profession, de faire partie de l'arrière-ban de 1639; il avait ép. le 18 mars 1619 Anne de Calvière-Boucoiran, dont il eut : 1. Jacques qui suit · 2. François, lieut.-colon. au régt d'Estrigny; 3. Isa-

beau, mariée à Pierre de Leyris; 4. Anne; 5. Charles; 6. Isabeau; 7. Louise.

IV. Jacques de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau, Sainte-Croix, servit dans les cadets-gentilshommes, quitta le service et ép. le 15 août 1660 Françoise de Vignoles. En 1652 il fut choisi en vertu de la déclaration du roi Louis XIV, qui accordait aux protestants de Nîmes l'élection d'un des plus qualifiés parmi les gentilshommes pour balancer dans les conseils politiques de la ville la voix de l'évêque. Un jugement souverain du 10 déc. 1668 le maintint dans sa noblesse. Il eut plusieurs enfants de son mariage, entre autres : 1. Maurice qui suit; 2. Henri, tué en 1709 au siége de Tournay; 3. Jean, mort en Souabe des suites de blessures reçues à la bataille d'Hochstedt, 1704; 4. Charles, émigré en Angleterre par suite de la révocation de l'édit de Nantes, capit. au régt de Farington, auteur d'une branche établie dans la Grande-Bretagne et dans les Indes; 5. Françoise, mariée en 1690 à Joseph Pandin de Jarrigues, émigré en Prusse, et père du chancelier de ce nom; 6. Louise, mariée à Abel de Ligonnier, et émigrée en Irlande avec sa mère.

V. Maurice de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau, Sainte-Croix, ép. le 11 déc. 1708 Ève de Guiran, dont il eut entre autres enfants : 1. Charles qui suit; 2. Henri-Camille, fit les campagnes de la guerre de Sept ans, et devint lieut.-colon.; 3. Louis, dit le chevalier de Montredon, fit avec son père les campagnes de Flandre et de Westphalie, passa au service de la Sardaigne, et mourut à Nîmes en 1805; 4. Anne; 5. Marguerite.

VI. Charles de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau, capitaine au régt de Normandie, prit part au siége de Philisbourg 1734, et fit les campagnes de Bohême et de Bavière en 1742, ép. le 11 fév. 1766 Catherine de Vergèses d'Aubussargues, dont il eut : 1. Simon-Charles-Barnabé; 2. Frédéric-Louis; 3. Henri-Camille; 4. Louis-Alphonse; 5. Anne-Augustine.

88. BOMPART, *alias* BOMPAR.

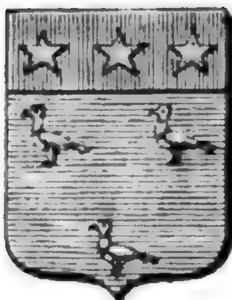

D'azur à trois tourterelles d'argent, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or.

La maison de Bompar, en latin *Boni paris*, est fort ancienne ; elle était répandue en Dauphiné et en Languedoc. Au moment de la vérification en Dauphiné elle était réduite à une seule branche ; il y en avait une autre auprès de Montpellier, qui avait même origine quoique ses armes fussent différentes. La branche dauphinoise portait : Coupé de gueule sur argent, au griffon de l'un en l'autre. (Chorier, III, 129.)

I. Guillaume de Bompart, ép. le 29 janv. 1523 Gabrielle de Carcassonne, dont il eut :

II. François de Bompart, ép. le 18 août 1557 Françoise Labadie, et il en eut :

III. Étienne de Bompart, Sgr du Pont, gentilhomme servant chez le roi, eut une compagnie de 200 hommes de pied le 27 déc. 1584, et une pension de 1,200 livres, étant lieut. au château de Caen le 17 sept. 1603 ; il avait ép. Peironne de Foulogues, dont il eut :

IV. Gaspard de Bompart, Sgr du Pont, demeurant à Mèze, D. d'Agde, capit. d'infant. au régt de Fosses 1632, ép. le 8 mai 1633 Diane Portalès, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 31 oct. 1668.

89. BONI.

D'azur, frété d'or de six pièces, semé de lions de même.

I. Jean de Boni eut pour fils :

II. Simon de Boni, Sgr de Bagarne, ép. le 14 avril 1499 Gillette Pierre, dont il eut : 1. Christophe ; 2. Robert ; 3. Jean qui suit ; 4. Françoise, mariée à Louis Massoyer ; 5. Isabeau ; 6. Catherine.

III. Jean de Boni, Sgr de Bagarne, ép. Marguerite Bonaire, dont il eut :

IV. Jean de Boni, Sgr de Bagarne, ép. le 28 août 1565 Félice Malefosse, dont il eut :

V. Jean de Boni, Sgr de Bagarne, ép. le 14 déc. 1597 Catherine d'Alichons, dont il eut :

VI. Gaspard de Boni, Sgr de Bagarne, ép. le 12 nov. 1637 Honorée Brun, dont il eut :

VII. Robert de Boni, Sgr de Bagarne, D. d'Alais, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 18 janv. 1669.

90. BONI.

Mêmes armes.

I. Antoine de Boni fut père de : 1. Robert, écuyer, Sgr de Saint-Martin 1546; 2. Pierre qui suit; 3. Antoine; 4. Catherine, mariée à Guy Ducros, Sgr de Sarroul.

II. Pierre de Boni, Sgr de Larnac et de Troulhas, ép. le 5 juillet 1547 Marguerite de la Fare, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Louis; 3. Gaspard; 4. Robert.

III. Pierre de Boni, Sgr de Larnac, ép. le 24 oct. 1582 Catherine de Porcelet, dont il eut :

IV. Jacques de Boni, Sgr de Larnac et de Troulhas, capitaine d'infant. 1622, avait ép. le 18 fév. 1619 Diane d'Angerès, et il en eut :

V. Charles-Jacques de Boni, Sgr de Larnac, D. d'Alais, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 17 oct. 1668.

91. BONLIEU, *alias* BOULIEU.

Écartelé au 1 et 4 échiqueté d'or et de gueule; au 2 d'azur à une rose double d'argent; au 3 d'azur au lévrier d'argent accolé d'or; *alias* losangé d'or et d'azur.

La maison de Boulieu est une des plus anciennes du haut Vivarais. Louis de Boulieu, natif d'Annonay, fut évêque de Fréjus vers l'an 1396; il descendait de noble Albert de Boulieu, fils d'Artaud, Sgr de Jarnieu et Charlieu. (PONCER, I, 248.) Cette maison était divisée en deux branches depuis le commencement du XVI[e] siècle.

I. Albert de Bonlieu, Sgr de Jarnieu, fut père de :

II. Guillaume de Bonlieu, Sgr de Greusse, ép. le 11 déc. 1528 Marguerite Blainier du Mazel, dont il eut :

III. Charles de Bonlieu, Sgr du Mazel, ép. le 26 juin 1540 Souveraine des Champs, dont il eut :

IV. Aimar de Bonlieu, Sgr du Mazel; il eut pour fils : 1. François qui suit; 2. Charles, chev. de Malte.

V. François de Bonlieu, Sgr du Mazel, Mascaux, Couteaux et Courtial, ép. le 27 fév. 1645 Claude de Saignard, dont il eut : 1. François; 2. Claude; 3. autre Claude : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 24 déc. 1668.

92. BONLIEU, *alias* BOULIEU.

Mêmes armes.

Cette branche de la maison de Boulieu a donné un chevalier de Malte, un gentilhomme de la chambre du roi, un bailli à Annonay et un bailli à Tournon.

Laurent de Boulieu, chevalier de Malte, fut maître d'hôtel du grand maître de la Valette, capit. au siége de Malte 1565, et pour sa valeur envoyé au fort Saint-Elme, où il fut pris par l'ennemi et crucifié. « Ceux de cette maison m'ont dit qu'il fut écorché tout vif comme un saint Barthélemy. » (MATH. DE GOUSSANCOURT, *Martyrol. des chev. de Malte*, I, 53.)

Albert de Boulieu, chevalier, ép. vers 1450 Marguerite du Lac; son fils, Albert de Boulieu, ép. Anne du Peloux (LACH. DESB., II, 629), et fut père de

I. Méraud de Bonlieu, Sgr de Charlieu, bailli d'Annonay, ép. en 1518 Jeanne de Pelet, dont il eut : 1. Méraud qui suit; 2. Floris, ép. Françoise du Peloux, mort sans enfants; 3. Laurent, chev. de Malte; 4. Anne.

II. Méraud de Bonlieu, Sgr de Charlieu, bailli de Tournon, 1565, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1580, ép. Suzanne d'Avity, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Christophe, qui a fait la Br. B.

III. Louis de Bonlieu, Sgr de Charlieu, ép. en 1630 Suzanne de Villars, dont il eut :

IV. Louis de Bonlieu, Sgr de Charlieu, demeurant à Annonay, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 22 mars 1670.

Br. B. III. Christophe de Bonlieu, Sgr de Jarnieu, ép. Marguerite de Saint-Géran, dont il eut :

IV. Nicolas de Bonlieu, Sgr de Montpensier (?), ép. N. de Gayant.

La maison de Bonlieu s'est éteinte au XVII^e siècle.

En 1636, Magdeleine de Bonlieu, fille de noble Fleury de Bonlieu, sieur de Chal et de Jarnieu, ép. Christophe de la Rivoire, Sgr de Chadenac, dont les descendants, marquis de la Tourrette, héritèrent de la terre de Chal.

En 1697, Marie de Bonlieu, fille de Jacques, ép. Antoine de Lisle, écuyer, gentilhomme lorrain, chev. de Saint-Louis et capit. au régt de Saulx. Les descendants d'Antoine de Lisle sont possesseurs des biens de Charlieu 1835. (PONCER, I, 248.)

93. BONNAIL, *alias* BONNAL.

D'azur à la bande d'or côtoyée de deux biches de même.

La maison de Bonnal, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Bonal et Bonald, appartenant aux provinces d'Agénois et du Rouergue, était originaire d'Auvergne, où elle possédait les Sgries du Fesquet et de la Baume; elle fut maintenue en Auvergne par M. de Fortia, intendant en 1666; et en Languedoc, où elle possédait la Sgrie de Vias, par M. de Bezons le 12 déc. 1668. (BOUILLET, I, 254.)

I. Barthélemy de Bonnal, Sgr du Fesquet et de la Baume, fut délégué par les commissaires des francs-fiefs 5 déc. 1516; il av. ép. le 20 juin 1494 Denise de Roquesel, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. François, qui a fait la Br. C.

II. Guillaume de Bonnal, Sgr de la Baume, se présenta au ban et arrière-ban de 1542, 43, 44 et 53; il avait ép. Anne de Nogaret, dont il eut : 1. Guillaume; 2. et

III. François de Bonnal, Sgr de la Baume, se présenta au ban et arrière-ban de 1558; il ép. Gillette de la Croix, et il en eut : 1. Gui qui suit; 2. Pierre, qui a fait la Br. B.; 3. Jean.

IV. Gui de Bonnal, Sgr de la Baume, se présenta au ban et arrière-ban de 1594; il ép. le 7 fév. 1601 Marie Coste, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Fulcrand; 3. Alexandre, Sgr d'Aubagne, marié le 20 fév. 1648 à Claude de Madières, dont : Joseph. Alexandre fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668 avec ses frères et deux neveux appelés Jean, demeurant à Saint-Urcise, en Auvergne, apparemment fils de Fulcrand.

V. Jean de Bonnal, Sgr de la Baume, ép. Gillette du Bousquet, et il en eut Marie, dame de Saint-Laurent, mariée à Pierre de Sarret.

Br. B. IV. Pierre de Bonnal de la Baume, ép. le 21 janv. 1602 Marguerite Pinoi, et il en eut :

V. François de Bonnal, Sgr de la Baume.

Br. C. II. François de Bonnal, lieut. de juge en la cour de Nîmes, ép. le 23 sept. 1562 Étiennette Campagnan, et il en eut : 1. Paul qui suit; 2. Daniel, qui a fait la Br. D.; 3. François, qui a fait la Br. E.

III. Paul de Bonnal, conseiller, lieut. de juge en la cour de Nîmes, ép. le 10 avril 1596 Jeanne de Clausel, et il en eut :

IV. Pierre de Bonnal, ép. le 25 mai 1636 Marguerite de Peiremales, dont il eut :

V. Isaac de Bonnal, ép. le 23 mai 1662 Marguerite Guillen.

Br. D. III. Daniel de Bonnal, ép. le 22 oct. 1597 Isabeau de Moisset, et il en eut :

IV. François de Bonnal, écuyer, ép. le 19 juill. 1634 Marie de Saussan, et il en eut : 1. Jean, Sgr de Vias; 2. Jean-Antoine; 3. Jacques.

Br. E. III. François de Bonnal, marié le 28 mai 1624, eut pour fils : 1. Rostaing qui suit; 2. Jacques.

IV. Rostaing de Bonnal, ép. le 3 juin 1667 Philippe de Rosel.

Les différentes branches de la famille de Bonnal furent maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668.

94. BONNET DE MAUREILLAN DE POLHES.

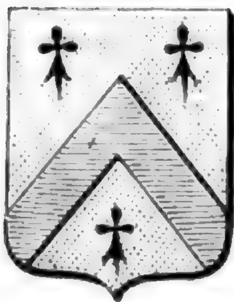

D'or à un chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermine.

Cette maison, originaire du diocèse de Béziers, où elle est encore représentée de nos jours, a donné à l'armée des officiers distingués, un gentilhomme de la chambre, chevalier de Saint-Michel, et un chevalier de l'ordre de Malte 1632. (VERTOT, VII, 62.) Elle était en possession depuis le commencement du XVI^e siècle de la baronie de Polhes, et prouva sa noblesse depuis :

I. N... de Bonnet eut pour enfants : 1. Antoine qui suit; 2. Jean.

II. Antoine de Bonnet de Maureillan, capit. de Cessenon 1547, eut pour fils : 1. Henri qui suit; 2. Balthazar, Sgr de Polhes, qui ép. Jeanne Capel; 3. Jean, qui a fait la Br. B.; 4. François.

III. Henri de Bonnet, Sgr de Maureillan, ép. le 16 juill. 1577 Marie de Boyer de Sorgues, dont il eut :

IV. Pierre de Bonnet de Maureillan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de Saint-Michel, ép. 1° le 16 avril 1606 Françoise de la Jugie; 2° le 2 fév. 1631 Antoinette de Gayon; il eut de son premier mariage : 1. François qui suit; et du second, 2. Guillaume, baron de Polhes; 3. Charles; 4. Henri : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 nov. 1668.

V. François de Bonnet de Maureillan, Sgr de Maureillan, mestre de camp d'un régt d'infanterie, ép. le 18 janv. 1643 Isabeau de la Roque Boulhac, et il en eut :

VI. Joseph de Bonnet de Maureillan.

Br. B. III. Jean de Bonnet, baron de Polhes, fut héritier d'Henri son frère pour remettre l'héritage à Pierre, son neveu; il eut pour fils :

IV. Henri de Bonnet, Sgr de Polhes, ép. le 4 oct. 1606 Isabeau du Caïla, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Isabeau.

V. Jacques de Bonnet, Sgr. de Polhes, ép. le 7 fév. 1644 Isabeau de Sartre, et il en eut : 1. François; 2. Henri; 3. Jacques; 4. Aimar; 5. Louis; 6. Guillaume : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 nov. 1668.

Le baron de Polhes et M. de Maureillan prirent part, avec l'Ordre de la noblesse de Béziers, à l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Cette maison est aujourd'hui représentée par M. le général baron Balthazar-Alban-Gabriel de Bonnet de Maureillan de Polhes, commandeur de la Légion d'honneur, et Marie-François-Eugène de Bonnet de Maureillan de Polhes, capitaine d'infanterie, chev. de la Légion d'honneur.

95. BONNEVILLE.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'argent.

La maison de Bonneville, qui possédait les seigneuries de Chambilhac-le-Bois et de Pouzols, au D. du Puy et en Auvergne, fut maintenue, en Languedoc par M. de Bezons, et en Auvergne par M. de Fortia. (BOUILLET, I, 261.) Plusieurs membres de cette famille jouèrent un rôle actif dans les guerres religieuses du XVI^e siècle : un des leurs servit d'otage à la ville du Puy au nom des royalistes, avec Sigaud, Simon Brun et Roqueplan. (ARNAUD, II, 3.)

I. Jean de Bonneville, Sgr de Chambilhac, *alias* Crénillac, contribua au ban et arrière-ban de 1513, 1522, 1523 et 1529; il eut pour fils :

II. Tannequin de Bonneville, Sgr de Chambilhac, contribua au ban de 1530; il ép. le 18 sept. 1533 Magdeleine de Ribeirols, dont il eut :

III. Claude de Bonneville, Sgr de Chambilhac, ép. le 16 oct. 1577 Isabeau de Roiran, dont il eut :

IV. Christophe de Bonneville, Sgr de Chambilhac, D. du Puy, ép. le 7 fév. 1619 Anne du Bois, dont il eut : 1. Claude, Sgr de Chambilhac-le-Bois; 2. Jean, Sgr de Pouzols, ép. le 16 avril 1659 Magdeleine Verdier : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1668.

Jean de Bonneville-Chapteuil, écuyer, Sgr de Chambilhac-le-Bois, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

96. BONOT.

D'azur à trois croix d'argent posées 2 et 1, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or.

Ancienne maison originaire du Vivarais. Antoine de Bonot, qualifié noble, vivait en 1441. Louis de Bonot était marié en 1473 à Huguette de Bellemanières, dont il eut entre autres enfants : 1. Jean qui suit ; 2. Philippe ; 3. Monette, mariée à noble Claude Maroan ; 4. Jeanne, mariée à Jean de Fain, Sgr de Rochepierre. (D'HOZIER, 2ᵉ R.)

I. Jean de Bonot, ép. en 1465 noble Jeanne Privat, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Jacques, dit Daquin, chef de la branche des co-Sgrs de Saint-Montant, éteinte vers 1650; 3. Louis; 4. Jeanne.

II. Louis de Bonot, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. le 2 janv. 1510 Jeanne de la Roque, et il en eut :

III. Olivier de Bonot, écuyer, ép. le 7 mai 1570 Catherine du Gua, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Marguerite; 3. Louise.

IV. Jean de Bonot, écuyer, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. le 3 mai 1595 noble Françoise Fournier, dont il eut : 1. Jean qui suit : 2. Esprit, qui a fait la Br. B.

V. Jean de Bonot, écuyer, ép. le 6 janv. 1602 Geneviève de Fain de Rochepierre, et il en eut :

VI. Jean de Bonot, co-Sgr de Saint-Marcel, Saint-Montant et Cousignac, ép. le 8 fév. 1632 Catherine Redon, et il en eut :

VII. Simon de Bonot, co-Sgr de Saint-Marcel, Saint-Montant, D. de Viviers, ép. Gabrielle de Silhol, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 fév. 1668; il eut de son mariage : 1. Charles qui suit; 2. Henri-Amable, Sgr des Plans, mort sans postérité; 3. Jean-Antoine, lieut. dans le régt royal des Vaisseaux, tué au siége de Mons; 4. François, prêtre, prieur de Saint-Victor-des-Ouilles.

VIII. Charles de Bonot, capitaine d'infanterie dans le régt de Castres, puis dans les fusiliers du roi, ép. Catherine de Barruel, et il en eut : Magdeleine, religieuse à la Visitation du Bourg Saint-Andéol.

Br. B. V. Esprit de Bonot, conseiller du roi, lieutenant au siége royal de Villeneuve de Berg, ép. en 1619 Magdeleine de Marcel, et en eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Louis, marié à Isabeau de Digoine, eut deux filles : Magdeleine, mariée à Alexandre de Galifet; Marguerite, mariée à Raimond de Rochers.

VI. Jean-François de Bonot, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage de Villeneuve de Berg, ép. le 22 fév. 1656 Marie Gaillard, et fut maintenu, avec son frère, dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668; il eut de son mariage : 1. Esprit-Joseph qui suit; 2. Jacques, sieur de la Rochette, capit. au régt de Provence; 3. Philippe, capit. au régt de Castres; 4. Jean-François; 5. Claude, tué à la bataille de Fleurus; 6. Marguerite-Suzanne, mariée à Paul-Louis d'Adhémar de Brunier, Sgr de Larnage.

VII. Esprit-Joseph de Bonot, chevalier, co-Sgr de Cousignac, ép. le 26 sept. 1690 Thérèse d'Espaute, et il en eut : 1. Paul-Henri qui suit; 2. Louis.

VIII. Paul-Louis de Bonot, chevalier, Sgr de Villeurain, ép. le 23 mars 1720 Marie-Magdeleine du Flos, dont il eut :

IX. Paul-Louis-Emmanuel de Bonot, écuyer, reçu page du roi dans sa petite écurie le 27 janv. 1742.

97. BORNE.

D'or à l'ours rampant de sable armé et lampassé de gueule.

La maison de Borne était divisée en deux branches : Borne d'Altier, et Borne de Ligonniers, *alias* Ligonnez, et Beaumefort. La branche d'Altier fit ses preuves de cour en 1770, et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 31 janv. 1771.

I. Pons de Borne, écuyer, Sgr de Ligonniers, *alias* Ligonnez, t. le 7 mars 1532, et fut père de

II. Jean de Borne, Sgr de Ligonniers, la Sablière, ép. Françoise de Sampzon, et il en eut :

III. Pierre de Borne, Sgr de Ligonniers, ép. le 2 avril 1551 Louise d'Audibert de la Farelle, dont il eut :

IV. David de Borne, Sgr de Ligonniers et Beaumefort, ép. le 26 déc. 1593 Hélène du Roure, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Claude : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

V. Pierre de Borne, Sgr de Ligonniers et Beaumefort, D. de Viviers, ép. le 13 déc. 1638 Alexandrine de Rochier, dont il eut : Hélène de Borne, héritière de sa maison, ép. le 3 déc. 1673 Guillaume de Saint-Étienne, capitaine de cavalerie.

98. BORNIER.

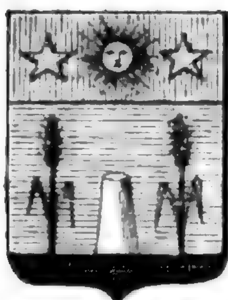

D'azur à la borne d'argent sur une terrasse de sable accostée de deux épis d'or; au chef cousu de gueule chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles de même.

Cette famille, une des plus anciennes parmi les familles de robe de la province de Languedoc, a produit, depuis la fin du XVII[e] siècle, des officiers distingués et huit chevaliers de Saint-Louis. Philippe de Bornier, né à Montpellier en 1634 et mort en 1711, conseiller du roi et lieutenant principal au siége présidial de cette ville, fut un des commissaires nommés par M. de Bezons pour être rapporteur dans les jugements de noblesse des diocèses de Béziers, Carcassonne et Saint-Pons, lors de la vérification. C'est peut-être à cette circonstance qu'il dut l'exemption de justifier de sa noblesse. Il fut choisi par le roi pour présider aux assemblées synodales qui se tenaient en Languedoc jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il publia plusieurs livres de jurisprudence qui sont restés classiques jusqu'au milieu du dernier siècle. La *Conférence des Ordonnances de Louis XIV* eut six éditions du vivant de l'auteur. Son fils aîné, Philippe, était établi en Prusse en 1715; N..., son fils puîné, fut président du sénéchal et lieutenant général criminel à Montpellier 1725. (MORÉRI, V, 924.)

I. Philippe de Bornier, Sgr de Teillan, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, du 15 nov. 1589, président en la même cour, du 8 mars 1617, ép. Marguerite de Farges, dont il eut :

II. Louis de Bornier, Sgr de Teillan, conseiller en la cour des comptes de Montpellier du 31 déc. 1627, conseiller d'État du 2 janv. 1646, « en considération des services que lui et son père avaient « rendus à l'État en plusieurs importantes occasions, » créé vicomte d'Héran par lettres patentes du mois d'août 1646, enregistrées au parlement de Toulouse et à la cour des aides de Montpellier, les 19 déc. 1656 et 16 janv. 1659, et au bureau des trésoriers de France le 23 janvier 1660. Il ép. le 10 mars 1627 Isabeau de Moynier, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br.B.; 3. Marguerite, mariée le 14 juillet 1653 à Charles de Cadolle; 4. Charles René, capitaine au régt de Mauconseil, ép. le 17 janv. 1693 Marguerite de Védel, dont il eut : Charles, chevalier de Saint-Louis, capit. au régt de Mauconseil; René et Jean-Baptiste.

III. Pierre de Bornier, Sgr de Teillan, vicomte d'Héran, capit. dans le régt de Calvisson, ép. Tiphaine de Pascal, dont il eut : Anne, mariée le 20 avril 1695 à Théophile de Montolieu.

Br. B. III. Jean de Bornier, sieur de Ribalte, vicomte d'Héran, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 24 sept. 1668, comme fils et petit-fils de conseiller et président en la chambre des comptes, ép. le 28 juillet 1682 Marie de Bonafous, dont il eut : 1. Saint-Étienne, capitaine au régt de Maucon-

seil, chev. de Saint-Louis 1730; 2. Étienne, capit. au régt de Lyonne, chev. de Saint-Louis 1737; 3. Isabeau, mariée à Étienne de Besson; 4. et

IV. Charles de Bornier, sieur de Ribalte, Sgr de Saint-Jean-de-Nozé, capit. au régt de Mauconseil, chev. de Saint-Louis 1740, ép. le 12 déc. 1741 Magdeleine de Paradis, dont il eut : 1. Étienne-Charles, chef de bataillon, chev. de Saint-Louis 1786, lieut. en Languedoc des maréchaux de France ; 2. Jean-Louis-Charles qui suit ; 3. Jean, capit. au régt de Limousin ; 4. Pons-Simon-Frédéric, chef d'escadron, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn.

V. Jean-Louis-Charles de Bornier de Ribalte, lieutenant-colonel au régt de Beaujolais, chev. de Saint-Louis 1787, ép. Suzanne de Trotignon, dont il eut : 1. Étienne-Jean-Louis qui suit; 2. Eugène-Simon, qui a fait la Br. C. ; 3. et Charles.

VI. Étienne-Jean-Louis-Frédéric de Bornier de Ribalte, capitaine en retraite, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., chef actuel de nom et d'armes de sa maison, ép. le 19 avril 1826 Ernestine-Henriette-Charlotte de Barbeyrac de Saint-Maurice.

Br. C. VI. Eugène-Simon de Bornier, lieutenant d'infanterie, décédé, ép. Amélie du Ranc de Vibrac, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Simon-Jules; 3. Joachim-Edmond ; 4. Thérèse ; 5. Suzanne ; 6. Élise.

VII. Étienne-Charles-Henri de Bornier, ép. le 3 fév. 1858 Blanche Gouilly, dont : Charles-Victor, né le 25 déc. 1858.

99. BORREL DE LAGRANGE.

D'azur au chevron d'or surmonté de trois étoiles de même au chef burelé d'argent.

On trouve en Dauphiné plusieurs familles nobles et anciennes du nom de Borel et Borrel. Guillaume de Borrel ép. Huguette Dauphin en 1432 ; Elzéar, son petit-fils, Louise de Vérone en 1493. (CHORIER, III, 131.) Selon M. de Burdin, II, 340, le chef de la maison de Borrel établie en Gévaudan et maintenue par M. de Bezons, serait originaire du Dauphiné.

I. Robert de Borrel vint se fixer en Gévaudan vers les premières années du XV^e^ siècle; il eut pour enfants : 1. Louis qui suit ; 2. François.

II. Louis de Borrel, ép. av. 1507 Claude de Colonan, dont il eut : 1. Hubert; 2. et

III. André de Borrel, ép. Isabeau de Fontaine, dont il eut :

IV. Robert de Borrel de Chanoilhet, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Gévaudan, ép. Antoinette de Sertain, dont il eut :

V. Gilbert de Borrel de Chanoilhet, Sgr de Losières, lieut. principal en la cour royale du comté et bailliage de Gévaudan, ép. le 12 juin 1611 Françoise de Lambrandes, dont il eut : 1. Robert qui suit; 2. Tristan, Sgr de Veyrines.

VI. Robert de Borrel, Sgr de Lagrange, Servières et Chanoilhet, ép. le 6 avril 1642 Catherine d'Arpajon de Duranque, dont il eut: 1. Charles; 2. Gilbert qui suit; 3. Tristan : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 septembre 1669.

VII. Gilbert de Borrel de Chanoilhet, ép. le 30 nov. 1669 Françoise de Rets de Servières, dont il eut :

VIII. Urbain de Borrel de Chanoilhet, ép. le 8 sept. 1718 Marguerite de Rivière, dont il eut :

IX. Thomas Urbain de Borrel de Chanoilhet, Sgr de Lagrange, page du roi, etc., ép. le 18 sept. 1754 Jeanne Desvoys, dont il eut: 1. Auguste Vital Urbain, page du roi, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandant la garde nationale de Mende en 1791; 2. Marie-Christine-Sophie ; 3. Marie-Marguerite-Antoinette ; 4. Marie-Adélaïde, élève de Saint-Cyr, mariée le 14 septembre 1798 à Jean-Baptiste Florit de la Tour de Clamouse de Corsac; 5. François-Jean-Baptiste, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; 6. Auguste-Pierre Thomas, lieut.-colonel de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, marié à Rose-Virginie de Saillan; 7. François-Urbain-Hippolyte.

100. BORRELLI.

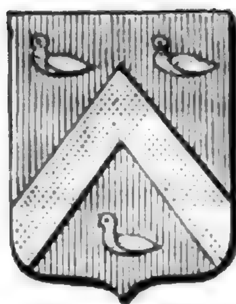

De gueule au chevron d'or accompagné de trois merlettes de même, deux en chef, une en pointe.

La terre de Roque-Servières fut érigée en marquisat en faveur de Jean-Jacques de Borrelli par lett. pat. de juin 1752, enregistrées au parlement de Toulouse le 18 juillet, et à la chambre des comptes de Montpellier le 18 août de la même année, «en considération des services de ses ancêtres, tous dévoués à la profession des armes, et parmi lesquels on trouve plusieurs maréchaux de camp, gouverneurs de places, colonels et autres officiers de distinction.» (LACH. DESB., II, 658; IV, 60.)

I. Antoine de Borrelli, t. le 3 sept. 1643, ép. Pierrette de Beaudan, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Guillaume, général-major ès armées d'Allemagne.

II. Jacques de Borrelli de Roque-Servières, maréchal de camp,

ép. le 11 janv. 1614 N., il en eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Abraham, Sgr de Peireblanque, capit. au régt de la reine; 3. Pierre, lieut. au régt. royal.

III. Guillaume de Borrelli, Sgr de Roque-Servières, lieutenant-colonel au régt d'Auvergne, maintenu dans sa noblesse avec ses frères habitant Alais, comme enfants de Jacques, maréchal de camp, par jugement souverain du 5 nov. 1668.

Jacques de Borrelli, Sgr de Roque-Servières, ép. en 1709 Marguerite de Prunet, dont il eut :

Jean-Jacques de Borrelli, ép. Catherine de Raymond, dont il eut plusieurs enfants.

101. BOSSUGES.

De gueule, au taureau d'or passant au pied d'un chêne à deux branches mises en sautoir d'argent.

La maison Dumas de Bossuges, très-anciennement établie au diocèse de Montpellier, a donné des consuls à cette ville et un grand nombre de magistrats à la cour souveraine des comptes, aides et finances. (V. D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 583 et suiv.) Elle prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Pierre Dumas, chevalier, rendit hommage le 3 des kalendes de nov. 1300, fut père de

II. Bertrand Dumas, *alias* de Bossuges, damoiseau, vivant en 1370, eut pour fils

III. Étienne de Bossuges fut père de

IV. Jean de Bossuges eut pour fils

V. Guillaume, qui fut apparemment père de : 1. Jean qui suit; 2. Isabeau, mariée en 1516 à Guillaume de Barral, Sgr d'Arènes.

VI. Jean de Bossuges, Sgr du Triadou, ép. Douce de Vidal, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jeanne, mariée à Jean de Perdrier.

VII. Pierre de Bossuges, Sgr du Triadou, fut père de

VIII. Philippe de Bossuges, Sgr du Triadou, conseiller maître en la chambre des comptes de Montpellier, t. le 28 août 1619; il eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques.

IX. Pierre de Bossuges, Sgr de Pomessargues et Cristin, conseiller en la cour des comptes de Montpellier; t. le 8 janvier 1660; il eut pour enfants : 1. Philippe; 2. Guillaume : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 janvier 1669.

102. BOUCHET.

De gueule à trois croix d'argent, 2 et 1, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.

I. Jean du Bouchet, ép. Ermessinde, dont il eut:

II. Eustache du Bouchet, Sgr de Broussons, fut père de

III. Jean du Bouchet, Sgr de Broussons, rendit hommage le 18 juin 1488; ép. Antoinette Gasque, dont il eut:

IV. Jacques du Bouchet, Sgr de Broussons, ép. le 16 mars 1561 Catherine La Mare, et il en eut:

V. Jacques du Bouchet, Sgr de Broussons, ép. le 14 avril 1623 Léonor Marin, dont il eut:

VI. Antoine du Bouchet, Sgr de Broussons et co-Sgr de Vebron, D. de Mende, ép. le 17 déc. 1652 Anne Sabatier, et il en eut:

VII. Antoine du Bouchet, Sgr de Broussons, co-Sgr de Vebron, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 nov. 1668.

103. BOUSAS, *alias* BOZAS.

De gueule à la bande d'or chargée d'un croissant de sable.

La terre de Bozas en Vivarais, qui a donné son nom à cette famille, aujourd'hui éteinte, passa depuis dans la maison d'Espinchal, puis dans la maison du Bourg en 1673. C'est en faveur de cette dernière maison que la terre de Bozas fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de mars 1693. (Lach. Desb., III, 109.) La terre de Chirols est advenue à la maison de Bozas par une donation de 1341 faite à Jean de Bozas, cinquième aïeul de Bernardin. (*Arch. du château de Chirols.*)

M. le baron de Vitrolles, neveu et héritier de madame de Bozas, morte en 1834, possède le château de Chirols, canton de Saint-Félicien (Ardèche).

I. Bernardin de Bozas, t. le 26 oct. 1523; il avait ép. Claude de Corsas, dont il eut:

II. Jacques de Bozas, ép. Catherine de Senevas, dont il eut: 1. Aimar qui suit; 2. Christophe; 3. Pierre; 4. Henri, qui a fait la branche des Sgrs de Mantelire, éteinte vers 1770; 5. Guillaume.

III. Aimar de Bozas, ép. le 6 janv. 1572 Marie de Marcous, dont il eut:

IV. Jean de Bozas, Sgr de Chirols et d'Eyras, ép. 1° Louise Nicolas; 2° le 12 fév. 1612 Marguerite de Bronac, dont il eut: 1. François qui suit; 2. Aimar, qui a fait la Br. B.

V. François de Bozas, Sgr de Chirols, y demeurant D. de Viviers, ép. le 8 juin 1668 Paule-Claude de Vocance, fut maintenu

dans sa noblesse avec Jean, Jacques et Christophe, par jugement souverain du 5 oct. 1668; il eut de son mariage :

VI. Antoine Alexandre de Bozas, Sgr de Chirols et d'Eyras, ép. le 7 sept. 1695 Magdeleine de Gallier, dont il eut :

VII Antoine de Bozas, Sgr de Chirols, ép. en 1731 Marie du Chol, dont il n'eut pas d'enfants.

Br. B. V. Aimar de Bozas, Sgr du Cros, épousa Claire de Faure, dont il eut :

VI. Jean de Bozas, Sgr du Cros, ép. Jeanne de Mazery, et il en eut :

VII. Antoine de Bozas, ép. Anne de Cornier, dont il eut :

VIII. Gabriel de Bozas, ép. en 1736 Magdeleine de Bozas, dame de Mantelire et héritière de sa branche, dont il eut :

IX. Gabriel Alexandre de Bozas, héritier de la branche de Chirols, ép. en 1769 Émilie de Pina, dont il eut :

X. François-Sébastien de Bozas, massacré au lazareth d'Augusta (Sicile) en janvier 1799, à son retour de l'armée d'Égypte; en lui s'éteignit la maison de Bozas. Gabriel-Alexandre, son père, mort en 1801, avait pris part aux dernières assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789.

104. BOUSQUET DE MONTLAUR.

D'or à la croix vidée de gueule, au chef d'azur chargé de sept fleurs de lis d'argent.

La baronie de Montlaur en Languedoc fut érigée en marquisat par lettres patentes de déc. 1679 en faveur d'Étienne du Bousquet, « tant en considération des services qu'il avait rendus en Italie, en Flandre et en Catalogne, pendant plus de vingt années, que pour reconnaître encore ceux de son père. » (LACH. DESB., III, 63.)

I. Jean, Sgr du Bousquet, vivant en 1280, fut père de

II. Hémeric, Sgr du Bousquet, vivant en 1330, eut pour fils

III. Nicolas du Bousquet, à qui le vicomte de Villemur donna, comme étant son plus proche parent, en 1397, la baronie de Verlhac; il fut père de

IV. Pierre du Bousquet, chevalier, baron de Verlhac, rendit hommage le 9 avril 1459; il ép. N. Hérail, dont il eut :

V. François du Bousquet, baron de Verlhac, ép. le 14 oct. 1484 Jeanne Lauret, dont il eut :

VI. Étienne du Bousquet, capit. d'une compag. franche de cent hommes, pour le duc de Montmorency, ép. le 8 janv. 1535 Gasparde de Bonnal, et il en eut :

VII. Jean du Bousquet, Sgr et baron de Montlaur, président en la cour des aides de Montpellier 1579; ép. en 1590 Diane des Essarts de Laudun, et il en eut : 1. François qui suit; 2. autre François; 3. Jean, abbé; 4. Étienne, abbé.

VIII. François du Bousquet, chevalier, baron de Montlaur, Carnas, Pujo, Saint-Aunès, le Pin, capit. de chevau-légers et sergent de bataille, président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, obtint des lett. pat. du roi, portant don de dix mille écus, en considération de la défense vigoureuse qu'il fit dans son château de Montlaur, contre le duc de Rohan et toute son armée, et pour le dédommager des pertes qu'il avait faites pendant le dit siége, le 27 janv. 1627; autres patentes portant permission d'ajouter sept fleurs de lis d'argent à ses armes, comme succédant aux biens de feu Gabriel Luels, baron d'Aramon, marquis des Iles d'Hières, avec une couronne de marquis à ses dites armes, 16 avril 1624; il avait ép. 1° le 13 août 1613 Grasinde de Rignac; 2° le 11 août 1642 Louise de la Fare; il eut de sa première femme : 1. Etienne, baron de Montlaur, capit. de chevau-légers, mestre de camp d'infanterie, qui ép. le 12 fév. 1662 Marie du Faur; et de la seconde : 2. Jacques Hercule, président, trésorier de France, à Montpellier 1660 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668.

105. BOUSQUAT DE RÉALS.

De gueule à un chêne d'argent surmonté d'une fleur de lis d'or.

Cette famille est désignée dans les divers auteurs sous les noms de *Bousquet*, *Bousquat*, *Bosquat*, *Boscat* et *Boscal*. Les armoiries, qui sont constamment les mêmes, et la qualité de Sgrs de *Réals* jointe à ces différents noms, prouvent évidemment leur identité. (TOURTOULON, 86.) Jean de Boscha était conseiller à la cour des aides de Montpellier en 1503. Gabrielle Bousquat ép., assistée de son frère Antoine, le 14 janv. 1542, Guillaume Cartulle.

I. Antoine de Bousquat ép. le 4 janvier 1552 Jeanne de Pradines, et il en eut : 1. François qui suit; 2. César de Réals, Sgr de la Mothe, Saint-Laurent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capit. au régt de Piémont; 3. Constantin.

II. François de Bousquat, écuyer, fut père de

III. Sébastien de Bousquat, Sgr de Réals, demeurant à Murviel D. de Béziers, ép. le 5 mai 1632 Catherine de Gondal, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 oct. 1670.

L'historien de Montpellier, d'Aigrefeuille, mentionne plusieurs conseillers de cette famille, en la cour des comptes, à partir de

1690. Jean de Bosquat, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696. On retrouve encore le nom de Bosquat sur la liste des membres de la noblesse de Montpellier de 1789.

106. BOYER DE SORGUES.

D'or à trois hures de sanglier de sable 2 et 1; écartelé d'azur à trois besants d'or mis en bande.

La maison de Boyer de Sorgues, alliée en 1605 aux Bermond du Caïla-Puisserguier, a fourni quatre chevaliers de l'ordre de Malte de 1704 à 1725. (P. ANSELME, VII, 486. — VERTOT, VII, 18.)

I. Pierre de Boyer, Sgr de Sorgues, ép. le 25 nov. 1542 Jacquette de Grave, dont il eut :

II. Pierre de Boyer, Sgr et baron de Sorgues, ép. le 15 nov. 1587 Marguerite de Marsal, *alias* de Saint-Étienne, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Claire, mariée à Henri du Caïla; 3. Marguerite, alliée à François de Vissec de la Tude.

III. Gabriel de Boyer, Sgr et baron de Sorgues, ép. 1° le 18 nov. 1612 Gabrielle de Gatusières; 2° le 1er sept. 1633 Marie Mercier; il eut de sa première femme : 1. Pierre qui suit; et de la seconde : 2. Gabriel, Sgr de Mouja et de Ricardelle, marié le 23 avril 1663 à Isabeau Charmois.

IV. Pierre de Boyer, Sgr et baron de Sorgues, Clapiès, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 3 juin 1641 Antoinette d'Arnoye, dont il eut : 1. Henri-Joseph; 2. Gabriel : maintenus dans leur noblesse avec leur père et leur oncle par jugement souverain du 3 déc. 1668.

107. BRAGELONGNE, *alias* BRAGELONNE.

De gueule à la fasce d'or chargée d'une coquille de sable accompagnée de trois merlettes d'or.

Maison originaire de l'Ile de France, qui a toujours occupé des charges considérables dans la magistrature et dans l'armée; connue par filiation depuis Adam de Bragelongne, écuyer, Sgr de Jouy, qui gouverna les finances d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, et celles du duc de Guyenne, Dauphin de France, dès l'an 1405. (LACH. DESB., III, 111.) Une branche de cette maison, qui ne fit que passer en Languedoc, où elle s'éteignit, prouva sa filiation depuis :

I. Thomas de Bragelonne, écuyer, Sgr de Jouy, ép. Thomasse Séguier, dont il eut :

II. Martin de Bragelonne, Sgr de Lascours, lieutenant particulier

au Châtelet de Paris, maître d'hôtel de la reine, prévôt des marchands de la ville de Paris, 1558, ép. Marguerite Chesnard, dont il eut :

III. Thomas de Bragelonne, trésorier de France, à Paris, 1569, ép. Marie Lallemand, dont il eut :

IV. Thomas de Bragelonne, Sgr de Villeneuve, commissaire ordinaire des guerres, ép. le 11 janv. 1628 Élisabeth de Pignan, dont il eut :

V. Nicolas de Bragelonne, chevalier, Sgr de Pignan, Sorguières et Gardies, D. de Montpellier, ép. Françoise Durand, dont il n'eut que des filles; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 sept. 1669.

108. BRENAS.

D'azur à la redorte ailée ou caducée d'or.

On trouve au milieu du XV^e^ siècle plusieurs gentilshommes du nom servant dans la maison des vicomtes de Polignac. Louis-Julien Brenne de Brenas ép. le 3 nov. 1464 Isabelle d'Agrain. (*Extr. d'une charte trad. par M. Louis Pâris, anc. élève de l'éc. des Chartes, direct. du Cabinet historique.*) Une branche de cette maison établie en Vivarais prouva sa noblesse devant M. de Bezons et M. de Lamoignon. (*Bibl. imp., Mss. nob. du Viv.*, 906.) Laurence de Brenas, fille de Simon, bailli de la baronie et du mandement de Soligniac, et d'Anne des Arcis, ép. le 28 avril 1647 Jacques de Chambarlhac.

I. Étienne de Brenas, Sgr d'Auriol, ép. le 2 sept. 1572 Mercière de Faÿ, dont il eut : 1. Christophe qui suit; 2. François.

II. Christophe de Brenas, ép. le 7 juin 1606 Magdeleine Monchenu, et il en eut :

III. Alexandre de Brenas, Sgr de Carrés et co-Sgr d'Auriol, ép. le 7 juin 1648 Catherine Galbert, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1668; il eut de son mariage :

IV. René de Brenas, Sgr de Carrés, marié le 20 juill. 1686, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Lamoignon.

Henri de Brenas fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

On trouve encore plusieurs sujets du nom de Brenas sur les registres de l'état civil de Pézénas, 1667, 1676, 1691, 1707, un docteur-médecin, reçu devant la faculté de Médecine de Montpellier, le 10 mars 1774.

109. BRETTES DE THURIN.

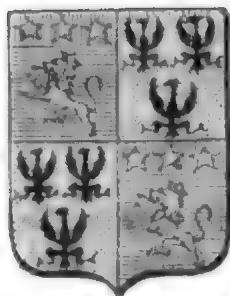

Écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or couronné et lampassé de gueule, au chef cousu de gueule à trois étoiles d'or, qui est de Brettes; au 2 et 3 d'or à trois aigles de sable 2 et 1, qui est de Thurin.

La maison de Brettes est originaire du comté de Narbonne où elle possédait très-anciennement la terre de la Liquière et la co-Sgrie de Lauraguel au territoire de Villespassans; elle se répandit ensuite dans les diocèses de Castres et de Béziers. Avant d'être maintenue par M. de Bezons, elle fit ses preuves pour l'ordre de Malte en 1631; et plus tard, devant l'assemblée de l'assiette du diocèse de Béziers, le 12 mai 1783, le comte Joseph de Brettes de Thurin produisit une série d'actes de vente, hommages et dénombrements prouvant que depuis quatre cent quatre-vingt-dix ans sa famille était connue pour l'une des plus anciennes du pays.

Sabinde, femme de Guillaume Guiraud de Brettes, et Flore, sa fille, reçurent un hommage en 1223 pour les terres de Raméjan et Courbegon. Béringuier de Brettes, damoiseau de Cruzy, acheta la terre de la Liquière en 1293, en rendit hommage en 1312, et reçut permission d'Aimery de Narbonne de faire agrandir l'église de Cruzy. Guillaume de Brettes fit divers achats en 1316 et 1326. Centulie de Brettes, femme de Raymond de Saisse, fille de Béringuier de Brettes et d'Audeberte, mariés, fonda la chartreuse de Saix et y fut enterrée avec son mari dans la chapelle de Saint-Jean et Saint-Louis en 1351. Pierre de Brettes, fils de Bernard, damoiseau de Cruzy, ép. Jeanne de Montpezat et fit des hommages au roi en 1389 et 1398, pour Cruzy et la co-Sgrie de Villespassans; il eut pour fils Pierre, qui fut père de Béringuier et d'André. Cibille de Donos ép. en 1444 Béringuier de Brettes de Fabrègues, qui eut pour fils Alican de Fabrègues, et une fille, Jeanne, mariée le 7 nov. 1492 à Antoine de Carcassonne. André de Brettes, frère de Béringuier de Brettes, Sgr de Cruzy, rendit hommage en 1449.

La plupart de ces actes furent produits dans un procès soutenu le 22 mai 1784 devant la cour des aides de Montpellier, contre les habitants de Villespassans, et existent encore dans les archives de la maison de Brettes.— V. encore BORREL, *Antiq. de Castres*, 1649, p. 14, 38. 2ᵉ p. — *Mém. à consulter* pour Joseph Barthélemy Terral; imp. à Montpellier, chez F. Picot, 1781. — *Proc.-verb. imp. de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Béziers*, 1783. — VERTOT, VII, 18.

André de Brettes, Sgr de Cruzy, ép. Louise de Voisins, dont il eut Guillaume, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons. (*Preuves de Malte* de Pierre Anne de Brettes de Thurin, 28 mai 1631.) Nobles Lambert et Simon de Thurin, *alias* Thourein, frères, Sgrs et barons de Pouchairic, reçurent, en 1230, une rente perpétuelle de 1,000 livres du roi Saint Louis pour les services rendus par eux et leurs devanciers à la couronne de France. (*Preuves de Malte* de Pierre Anne de Brettes de Thurin, du 28 mai 1631, délivrées en forme authentique le 19 déc. 1715 par de Bourges, secrét. de l'ordre, contre-signées par Emmanuel Pinto, vice-chancelier.)

I. Guillaume de Brettes, Sgr de Cruzy, baron de Pécherie, *alias* Puicheric, ép. le 10 mai 1528 Françoise de Thurin, dame de Puicheric, dont il eut : 1. François, marié en 1572, à Cécile de Beaufort; 2. Antoine qui suit; 3. Cibille alliée à N. de la Palu, dont la petite-fille Catherine de Manas, dame d'Aurival, ép. en 1639 César de Brettes.

II. Antoine de Brettes de Thurin, baron de Pécherie, Sgr de Cruzy et de Marmorières, ép. le 27 fév. 1567 Jeanne de Valat de Lespignan, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Étienne qui a fait

la Br. B.; 3. Gabriel; 4. Guillaume; 5. Françoise, mariée le 29 sept. 1593 à Jean de Hautpoul.

III. François de Brettes de Thurin, écuyer, baron de Pécherie, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de M. le bailli de Manosque, ép. le 20 juin 1593 Marguerite du Caïla d'Espondeilhan, et il en eut : 1. Hercule qui suit; 2. Guillaume, père de Charles, maintenu en 1671; 3. Antoinette, mariée à Hercule de Thezan Saint-Géniez.

IV. Hercule de Brettes de Thurin, Sgr de Cruzy, Marmorières, Gabelas, la Liquière, Malviès, Villespassans, ép. le 29 avril 1637 Marguerite de Hautpoul, dont il eut :

V. Jean Antoine de Brettes de Thurin, Sgr de Malviès, maintenu dans sa noblesse avec son père, par jugement souverain du 15 janv. 1671, ép. le 4 fév. 1677 Charlotte de Boide, et il en eut :

VI. François de Brettes de Thurin, ép. le 26 avril 1711 Élisabeth de Bourquejay, dont il eut :

VII. Joseph de Brettes de Thurin, qualifié comte de Brettes devant l'assemblée de l'assiette du diocèse de Béziers en 1783, où il était porteur de la procuration de madame la marquise de Spinola, baronne de Murviel, ancien officier de cavalerie, Sgr de Mezeilles, ép. le 15 fév. 1775 Thérèse de Lecomte de Saman, fille de Jean et de N. Durfort-Rouzines, dont il eut :

VIII. Charles-Pierre-Joseph de Brettes de Thurin, comte de Brettes, ép. en 1820 Adèle de Babut de Nogaret, dont François-Charles-Auguste. — Résid. Paris et Toulouse.

Br. B. III. Étienne de Brettes de Thurin, Sgr d'Assignan, mestre de camp d'un régt de milice 1635, ép. le 18 mai 1606 Françoise de Poggio, fille de César et d'Isabeau de Boudinet de la maison de Figairol. La maison de Poggio était originaire de Lucques, et avait donné un évêque de Grasse, qui fut gouverneur des enfants de François Ier, et un cardinal de Ferrare. Il eut de son mariage : 1. Guillaume, Sgr de Donos, ép. en 1638 Henriette de Saint-Géniez; 2. Pierre-Anne, chev. de Malte 1631; 3. César qui suit; 4. Cibille, mariée à Jean d'Auxillau.

IV. César de Brettes de Thurin, Sgr d'Aurival, maintenu dans sa noblesse, avec Guillaume, son frère, par jugement souverain du 15 janv. 1671, ép. 1° le 1er fév. 1639 Catherine de Manas; 2° le 23 avril 1671 Françoise de Mauléon de Foix, dame de Puydaniel, veuve de Jean de Sariac, frère de l'évêque d'Aire; il eut de sa première femme : 1. Étienne-César qui suit; 2. Charles, Sgr de Puydaniel et Mauressac, ép. le 22 avril 1690 Isabeau de Mauléon de Foix, dont

la fille unique fut mariée en 1716 à son cousin Gabriel-Paul de Brettes; 3. N... mariée à Denis de Polastron.

V. Étienne-César de Brettes de Thurin, ép. le 10 sept. 1671 Anne de Mauléon de Foix, dont il eut :

VI. Gabriel-Paul de Brettes de Thurin, ép. le 26 sept. 1716 Marie-Françoise de Brettes, sa cousine, dame de Puydaniel, dont il eut :

VII. Charles-Marie de Brettes de Thurin, baron d'Aurival et de Serviès, mort sans postérité en 1784; il institua héritier de ses biens Joseph de Brettes, comte de Brettes, chef de la branche aînée de sa maison, qui devint ainsi possesseur des Sgries de Puydaniel et de Mauressac.

110. BRIGNAC DE MONTARNAUD.

De gueule au lévrier rampant d'argent accolé de gueule.

La maison de Brignac, qui s'est éteinte de nos jours dans la maison de Turenne d'Aynac, est originaire du diocèse de Lodève. Elle a donné ou emprunté son nom au village de Brignac du canton de Clermont. On l'y trouve établie dès le XIII[e] siècle. Pierre de Brignac, damoiseau, ép. vers 1270 Bérengère de Lauzières. (P. ANSELME, VII, 413.)

Marie de Mujolan apporta en mariage, à noble Antoine de Brignac, la terre de Montarnaud; il vivait en 1477 et eut deux fils : 1. Jean qui suit; 2. François, dont la postérité s'établit dans le D. d'Aleth, et fut maintenu dans sa noblesse le 3 juillet 1669. (*Archiv. de la maison de Turenne.*) Françoise de Julien de Vinezac, veuve de Jacques-Jean-Élisabeth de Brignac, marquis de Montarnaud, dernier du nom, envoya sa procuration à l'assemblée de la noblesse tenue à Montpellier le 16 mars 1789.

I. Jean de Brignac, Sgr de Montarnaud et de Mujolan, ép. le 21 août 1521 Antoinette d'Albert, dont il eut : 1. Jacques; 2. Pierre qui suit; 3. Arnaud; 4. Antoinette, mariée à Jacques de Bermond de Saint-Bonnet de Toiras; 5. Garcie, mariée le 4 fév. 1590 à Sébastien de la Roque.

II. Pierre de Brignac, écuyer, Sgr de Montarnaud, ép. le 29 avril 1574 Lucrèce de Saint-Félix, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Louise, mariée à Jean de la Mare.

III. François de Brignac, baron de Montarnaud, qui se présenta au ban et arrière-ban, fut cornette de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, sous le maréchal de Schomberg 1622; il avait ép., 1° le 27 mai 1612 Anne Deidier; 2° le 26 mars 1625 Dauphine de Brignon; il eut de son second mariage : 1. Pierre qui suit; 2. Lucrèce, mariée à Marc-Antoine du Ranc de Vibrac; 3. François, Sgr de Beauregard : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 nov. 1668.

IV. Pierre de Brignac, Sgr et baron de Montarnaud, D. de Montpellier, capit. de cavalerie au régt de Balthazar 1648, ép. le 19 juill. 1667 Jeanne de Roux, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Lucrèce, mariée le 2 sept. 1694 à François de Pelet de Salgas.

V. François de Brignac, Sgr et baron de Montarnaud, fut père de

VI. Jean de Brignac, Sgr et baron de Montarnaud, ép. en 1748 N. de Lazerne, dont il eut :

VII. Jacques-Jean-Élisabeth de Brignac, Sgr et baron de Montarnaud, ép. en 1778 Françoise de Julien de Vinezac, dont il eut :

VIII. Claire-Isabelle-Josèphe-Françoise-Agathe de Brignac, fille unique, mariée en 1799 à Henri-Amédée-Mercure de Turenne d'Aynac, chambellan de l'empereur Napoléon Ier, comte de l'empire, général de brigade, pair de France, grand officier de la Lég. d'honn.

Cette maison s'est éteinte en 1856 par la mort de madame la comtesse de Turenne, née de Brignac, qui avait été dame du palais de l'impératrice Joséphine.

La terre de Montarnaud est aujourd'hui possédée par la maison de Turenne.

111. BRINGUIER.

Bandé d'or et d'azur de six pièces.

I. Antoine de Bringuier, écuyer, co-Sgr de Liouc, t. allant à la guerre le 17 janvier 1541; fut père de : 1. Louise, mariée le 8 septembre 1520 à Pierre d'Adhémar; 2. Durand qui suit; 3. et Jean, qui a fait la branche rapportée au n° 112.

II. Durand de Bringuier, Sgr des Barbuts, co-Sgr de Liouc, ép. le 31 janvier 1531 Isabeau d'Albignac, dont il eut :

III. Jacques de Bringuier, Sgr des Barbuts et de Liouc, ép. le 27 janvier 1567 Antoinette Marion, dont il eut : 1. Thomas qui suit; 2. Jacquette, mariée le 9 oct. 1600 à Isaac de Pelet, Sgr de la Carrière.

IV. Thomas de Bringuier, Sgr des Barbuts et de Cauvissargues, ép. le 7 fév. 1593 Jeanne de Gabriac, et il en eut :

V. Thomas de Bringuier, Sgr des Barbuts, ép. le 18 déc. 1616 Bernardine Saurin, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Aimar; 3. Henri, Sgr de la Palhole : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

VI. Jacques de Bringuier, Sgr des Barbuts, D. de Nîmes, ép. le 16 mars 1656 Espérance de Trémolet.

112. BRINGUIER.

Mêmes armes.

I. Jean de Bringuier, co-Sgr des Barbuts, eut pour fils :

II. Jean de Bringuier, co-Sgr des Barbuts, ép. en 1576 N. de la Farelle, dont il eut :

III. Jean de Bringuier, ép. le 15 janvier 1609 Jeanne Delom de Bussas, et il en eut :

IV. Jean de Bringuier, Sgr de la Roque, ép. le 11 juin 1640 Magdeleine de la Nougarède, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

113. BRUÉIS, *alias* BRUEYS.

D'or au lion de gueule armé et lampassé de même, à la bande d'azur.

Il est fait mention dans Froissard d'un Guillaume de Brueix, capitaine en 1366, sous Bertrand du Guesclin. Pierre de Brueys, auquel cette famille remonte sa filiation, ép. Bertrande du Caylar, fille de Pierre, Sgr de Saint-Chaptes. Il vivait l'an 1350 et eut pour fils Jean, dont le fils Pierre fut élu consul de Nîmes en 1458. (LACH. DESB., III, 282.) Pierre de Brueys ép. Catherine de Remoulins et en eut :

I. Pierre de Brueys, t. le 25 avril 1494 ; il ép. Perrette Fabre, et eut pour enfants : 1. Tristan qui suit; 2. Jean.

II. Tristan de Brueys, Sgr. de Saint-Chaptes et Aubussargues, en rendit hommage les 4 et 16 juin 1516 ; il ép. Marguerite de la Croix, dont il eut : 1. Denis qui suit; 2. Antoine, qui a fait la Br. C. ; 3. Guy, qui a fait la Br. E.

III. Denis de Brueys, Sgr de Saint-Chaptes, fut père de

IV. Tristan de Brueys, Sgr de Saint-Chaptes, ép. Marguerite d'Albenas, dont il eut : 1. Denis qui suit ; 2. Antoine qui a fait la Br. B.

V. Denis de Brueys, Sgr de Saint-Chaptes et Cièvre, fut père de

VI. Jean Félix de Brueys, Sgr de Saint-Chaptes, ép. le 3 janv. 1651 Louise Forez de Treguiers, et il en eut : 1. Henri-Joseph; 2. François-Louis : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 24 décembre 1668.

Br. B. V. Antoine de Brueys, Sgr de Piéferrier, ép. le 17 mars 1641 Claude de Malmont, et il en eut :

VI. Louis de Brueys, Sgr de Piéferrier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 décembre 1668.

Br. C. III. Antoine de Brueys, Sgr de Savignargues, ép. le 18 mars 1556 Françoise Falcon, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Denis, Sgr de Bourdic, qui a fait la Br. D.

IV. François de Brueys, Sgr de Savignargues, ép. Antoinette de Ganges, et il en eut :

V. Antoine de Brueys, Sgr de Savignargues, Saint-Estève d'Escate, D. de Nîmes, ép. le 16 mars 1630 Rose de Calvière, et il en eut : 1. Victor ; 2. François ; 3. Louis qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668.

VI. Louis de Brueys, Sgr de Savignargues et de Saint-Étienne d'Escate, ép. Marguerite Gaussan, dont il eut :

VII. François de Brueys de Savignargues, capit. de cavalerie, ép. le 6 oct. 1741 Françoise de Carrière-Double, dont il eut : 1. François-Joseph, né le 20 mars 1743 ; 2. Antoine-Marie-Hercule, né le 3 mars 1744 ; 3. Louis-César-François, né le 4 mai 1745.

Br. D. IV. Denis de Brueys, Sgr de Bourdic, ép. Alexandrine Borde, et il en eut : 1. Jacques ; 2. et

V. Alexandre de Brueys, Sgr de Garigues, Bourdic et Tarau, eut pour fils : 1. Benouin-Benjamin ; 2. Nicolas, Sgr de Jaspe, capit. au régt de Champagne : maintenus dans leur noblesse avec Jacques, leur oncle, par jugement souverain du 24 déc. 1668.

Br. E. III. Guy de Brueys, Sgr de Flaux, ép. le 18 nov. 1555 Catherine d'Entraigues, dont il eut : 1. Jean ; 2. et

IV. Jacques de Brueys, Sgr de Flaux, ép. le 12 juin 1603 Jeanne Isarn de Castanet, dont il eut :

V. Jacques de Brueys, Sgr de Flaux, ép. le 27 sept. 1640 Marthe le Chantre, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668 ; il eut de son mariage :

VI. Pons de Brueys, Sgr de Flaux, capit. d'infanterie dans le régt de Conti 1716, chev. de Saint-Louis, ép. le 25 mars 1707 Olympe de Rossel, baronne d'Aigalliers, dont il eut : 1. Gabriel qui suit ; 2. François, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Forez.

VII. Gabriel de Brueys, baron d'Aigalliers, ép. 1° le 29 mars 1735 Marguerite Gabrielle de la Rouvière ; 2° le 10 août 1748 Marie de Vivet de Servézan ; il eut de son premier mariage : 1. Gabriel-François, major au régt de Forez, gouverneur de Monaco, député de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes aux états généraux ; 2. Henriette-Olympe, mariée à Pierre-Louis d'Entraigues ; du second mariage : 3. François ; 4. François-Paul qui suit ; 5. Marie-Louise.

VIII. François-Paul de Brueys, vice-amiral, commandait la flotte qui conduisit en Égypte l'armée aux ordres de Bonaparte 1798; périt à Aboukir 1er août 1798. Il avait ép. Marie-Anne-Aubin de Bellevue, dont il eut : Maxime, fait comte sous la Restauration, mort à Paris en 1857 sans enfants. Madame la baronne de Brueys est morte à Saint-Chaptes (Gard), à l'âge de quatre-vingt-douze ans, le 26 mars 1839; elle a laissé pour héritier M. le baron de Fontarèches, petit-neveu de l'amiral son mari.

114. BRUEIS.

D'or au lion de gueule armé et lampassé de même, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or.

I. Pierre de Brueis, Sgr de Fontcouverte, obtint des lettres d'anoblissement au mois d'août 1558; il ép. Marguerite de Jossaud, dont il eut :

II. Denis de Brueis, Sgr de Fontcouverte, ép. 1° le 14 juillet 1599 Marguerite de Cambis; 2° Claude Aboline, et il en eut : 1. Denis qui suit; 2. Jacques.

III. Denis de Brueis, Sgr de Fontcouverte, ép. 1° le 31 mars 1621 Isabeau Belluson; 2° le 16 février 1635 Marguerite de Cambis; il eut de l'un de ces deux mariages : 1. Daniel; 2. Jean-Jacques qui suit; 3. Pierre; 4. Jean; 5. Claude; 6. Guillaume.

IV. Jean-Jacques de Brueis, Sgr de Besne, D. d'Uzès, ép. le 22 déc. 1667 Isabeau de Froment, et fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 20 septembre 1669.

Marie de Brueis, dernière du nom et héritière de cette branche, ép. le 22 janv. 1716 Jean de Bramaric, Sgr de Trémons, capitaine au régt de l'Isle de France.

115. BRUGAIROUS.

De gueule au château à trois tours d'argent maçonné de sable; écartelé d'azur au dauphin d'or.

I. Pierre, Sgr de Brugairous et co-Sgr de Pardaillan, t. le 24 juin 1561; il ép. Suzanne Cauderoque, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre; 3. Jacques; 4. Joachim.

II. Jean de Brugairous, Sgr de Pardaillan, ép. le 23 nov. 1579

Jeanne Gastoule, et il en eut : 1. Francelin qui suit ; 2. Jacob Maurice, qui a fait la Br. B.

III. Francelin de Brugairous, Sgr de Pardaillan, ép. le 24 avril 1619 Anne Guibal, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Marquis, Sgr de Pierre-Maure ; 3. François, Sgr de Fontsèques, marié le 25 juin 1663 à Jeanne Audiquier.

IV. Jean de Brugairous, Sgr de Pardaillan et Saint-Massal, D. de Saint-Pons, ép. le 17 avril 1645 Françoise Auger.

Br. B. III. Jacob-Maurice de Brugairous, ép. le 14 juillet 1622 Isabeau Gastoule, et il en eut :

IV. Henri de Brugairous, Sgr du Crouzet, maintenu dans sa noblesse, avec ses cousins, par jugement souverain du 26 mars 1670.

116. BRUN DE MONTESQUIEU.

De gueule au cœur d'argent accompagné de trois croissants de même.

Cette famille s'est éteinte à la fin du dernier siècle. Plusieurs de ses membres prirent part aux assemblées de la noblesse du Gévaudan en 1789.

I. Pierre de Brun, écuyer, Sgr de Bosnoir, ép. le 20 oct. 1519 Anne Rouget, dont il eut :

II. Pierre de Brun, écuyer, Sgr de Bosnoir, ép. le 2 sept. 1566 Marthe de Chastel, et il en eut : 1. Arnaud qui suit ; 2. Hugues, qui a fait la Br. B.

III. Arnaud de Brun, ép. le 6 février 1597 Anne Besse.

Br. B. III. Hugues de Brun, Sgr. de Cougousset, ép. Françoise de Montesquieu, dont il eut :

IV. François de Brun, Sgr de Montesquieu, la Malène, Plagnol, Rieusse et Cauquenas, ép. le 9 mars 1644, Claude Douarre, dont il eut :

V. Jean de Brun, Sgr de Montesquieu, Plagnol, la Malène, maintenu dans sa noblesse, avec son père, par jugement souverain du 6 nov. 1669.

Marie Marguerite de Brun de Montesquieu, ép. le 22 déc. 1744 Joseph-Henri de Grégoire des Gardies. Jacques-Joseph-Urbain, son fils, vicomte des Gardies, hérita des biens de la maison de Montesquieu ; il est mort sans enfants au château de la Malène (Lozère) en 1822 ; il avait ép. Constance de Thilorier. (Barrau, III, 704.)

117. BRUN DE LANTENAS.

De gueule au cœur accompagné de trois croissants d'or.

I. Jean de Brun fut père de

II. Étienne de Brun, co-Sgr de Lantenas, ép. 1° le 31 déc. 1522 Claire Molière; 2° Anne Roquette. Il eut de son premier mariage: 1. Michel qui suit; 2. Jean, chanoine de l'église du Puy.

III. Michel de Brun, Sgr de Lantenas, ép. Marie Spert, dont il eut :

IV. Jean de Brun, Sgr de Lantenas, ép. le 16 fév. 1611 Françoise de Combladour, dont il eut :

V. Hugues de Brun, Sgr de Lantenas, conseiller honoraire de la sénéchaussée du Puy, ép. le 15 déc. 1647 Gasparde de l'Espinasse, dont il eut : 1. François; 2. Charles; 3. Pierre : maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du 25 janv. 1670.

118. BRUNENC.

De gueule au château d'argent soutenu par deux lions d'or et un croissant de même en pointe; au chef cousu d'azur chargé d'une rose d'or accostée de deux étoiles de même.

I. Jean Brunenc, Sgr du Cailar, ép. le 11 fév. 1524 Louise de Malbosc, dont il eut :

II. Jean Brunenc, commandant dans Prades 1568, ép. le 1er mai 1561 Rose de Pelamourgue, et il en eut :

III. Claude Brunenc, capit. de cent hommes de pied, ép. le 19 nov. 1591 Suzanne de Ginestous, dont il eut :

IV. Charles Brunenc Sgr de Montauran et de Croupichac, D. de Mende, ép. le 6 nov. 1640 Antoinette de Bonnal, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 mars 1670.

119. BUADE.

Écartelé d'or et d'azur.

I. Arnaud de Buade, ép. Marquise Desports, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Philippe.

II. Jean de Buade, ép. Antoinette de Thieuloi, et il en eut :

III. Antoine de Buade, ép. le 12 juin 1542 Anne Devaux, dont il eut :

IV. André de Buade, ép. le 15 janv. 1571 Antoinette Goran, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. César; 3. Léonard; 4. Benoît.

V. Jean de Buade, fut père de

VI. Louis de Buade, ép. le 22 nov. 1646 Louise de Balestrier, et il en eut :

VII. Augustin de Buade, juge royal de Galargues, D. de Nimes, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 14 janv. 1669.

On trouve une autre famille de Buade, Sgr de Frontenac en Agénois, baron de Paluau, qui a donné un chevalier des Ordres du roi 1619, conseiller d'État, premier maître d'hôtel du roi. Elle avait pour armes : *D'azur à trois pattes de griffon d'or*. (P. Anselme, IX, 151, 340.)

120. BUNIS.

D'argent au pont de gueule avec un pal de même chargé d'une fleur de lis d'argent.

La famille de Bunis, originaire de Provence, est venue s'établir à Narbonne avec Mgr l'archevêque de Vervins, dont elle était l'alliée. Les armes de Vervins du côté maternel étaient celles de la famille de Bunis, qui s'est éteinte en 1852 par la mort du commandant de Bunis, maire de Narbonne.

I. Jean de Bunis, t. le 26 août 1487; il eut pour enfants : 1. Étienne; 2. et

II. Christophe, *alias* Christofolet de Bunis, t. le 10 avril 1505, fut père de

III. Hélie de Bunis, docteur en médecine, t. le 24 juin 1560; il eut pour enfants : 1. Honoré qui suit; Gabriel, qui a fait la Br. B.

IV. Honoré de Bunis, fut père de

V. François de Bunis, ép. le 25 mai 1620 Jeanne Garaiman, et il en eut :

VI. Claude-François de Bunis, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 18 juillet 1669.

Br. B. IV. Gabriel de Bunis, ép. Marguerite de Rafelis, dont il eut :

V. Esprit de Bunis, ép. Françoise de Montredon, et il en eut :

VI. Marc de Bunis, demeurant au D. de Narbonne, ép. le 9 mai 1636 Françoise Fiquet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 juill. 1669.

121. CABROL.

D'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant aussi d'argent en pointe. *Armor.*, 1696, 713.

I. Raimond de Cabrol, t. le 23 sept. 1547, fut père de

II. Jean de Cabrol, Sgr. de Salevieille, ép. le 9 avril 1555 Toinette de Montalet, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. B.; 3. Gabriel.

III. Jean de Cabrol, écuyer, Sgr de Rieumajou, ép. le 28 avril 1586 Catherine de la Vergne, dont il eut :

IV. François de Cabrol, écuyer, Sgr de Salevieille, ép. le 17 fév. 1613 Marie de Brugairous, dont il eut :

V. Marquis de Cabrol, Sgr de Rieumajou, D. de Saint-Pons, ép. le 9 février 1656 Suzanne Fabre, et fut maintenu dans sa noblésse par jugement souverain du 15 sept. 1671.

Br. B. III. Jacques de Cabrol, Sgr d'Ariffat, Angles et la Salvetat, ép. 1° le 10 oct. 1588 Isabeau de Soubeiran; 2° le 10 août 1594 Esther de Goudon; il eut pour fils : 1. Asemar, Sgr d'Ariffat, marié 1° à Isabeau de Cabrol; 2° à Jeanne Brun; 2. et

IV. Jean de Cabrol, Sgr de Rualgue, ép. le 3 déc. 1618 Anne de Rosel, dont il eut :

V. Étienne de Cabrol, Sgr de Rualgue, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 sept. 1671.

Jean-Jacques de Cabrol, Sgr de Montredon; François, Sgr de Rieumajou; Jean, Sgr d'Ariffat; Alexandre, Sgr de Grualgues, *alias* Rualgue, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696.

Jean-Jacques de Cabrol rendit hommage le 7 oct. 1722 pour la Sgrie de Montarnaud, *alias* Montredon, dans le comté de Fraisse, D. de Castres.

122. CADOLLE, *alias* CADOULE.

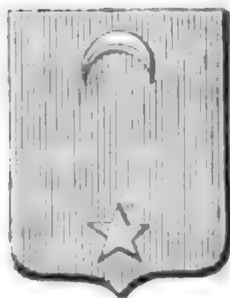

De gueule au croissant renversé d'argent en chef, et une étoile d'or en pointe.

La maison de Cadolle est originaire du Rouergue et connue par filiation suivie depuis Pierre de Cadolle, chevalier, vivant en 1160, qui eut pour fils Imbert de Cadolle, Sgr de Malleville, témoin dans un accord passé le 1er oct. 1180 entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac. François de Cadolle, qui descendait de lui au IXe degré, ép. en 1410 Luce de Montredon, héritière de Jacques, co-Sgr avec le roi de la ville de Lunel. Ce fief est resté dans la maison de Cadolle jusqu'à la révolution de 1789. Cette maison paraît avoir tiré son origine du lieu de Cadolle ou Cadoule dans le canton de la Salvetat.

La branche établie en Languedoc quitta le Rouergue vers 1520. (LACH. DESB., III, 402.—BOSC, I, 293; III, 79. — BARRAU, III, 117.) François, qui fut consul des nobles de Lunel en 1439, était fils de Jean; il eut de son mariage avec Luce de Montredon, Antoine, marié à Marguerite d'Andelle, qui fut père de

I. Guillaume de Cadolle, ép. en 1467 Louise du Puy, dont il eut :

II. Charles de Cadolle, écuyer, Sgr de Tasques, ép. en 1506 Isabeau de Mourgues; il parut à l'arrière-ban en 1542, et eut pour fils

III. Antoine de Cadolle, écuyer, Sgr de Tasques, parut à l'arrière-ban en 1554; il ép. Jeanne de Sandres, dont il eut :

IV. Jacques de Cadolle, capit. d'une compagnie de 100 hommes en 1576, ép. en 1589 Tiphaine de Torrillon, dont il eut :

V. Charles de Cadolle, commandant pour le roi au château de Villefranche en Italie en 1630, commandeur de Saint-Lazare en 1680, chev. de Saint-Louis en 1693, lors de la création de l'ordre; il avait ép. en 1620 Marguerite de Varanda, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. et Marc-Antoine, qui a formé une branche cadette qui s'est éteinte dans la maison de Vogué, en , par le mariage de Marianne, fille unique de François de Cadolle, marquis de Montclus, avec Florimond, comte de Vogué, colonel du régt des carabiniers de Monsieur, comte de Provence.

VI. Charles de Cadolle, capit. au régt de Montpezat en 1645, fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 12 nov. 1668; il ép. Marguerite de Bornier, dont il eut :

VII. Jean-Louis de Cadolle, chev. de Saint-Louis, lieut-col. du régt de Mauconseil en 1731, commandant pour le roi à Bozzolo en Italie 1734, lieutenant de roi à Sarrelouis 1737, ép. Françoise de Solas, dont il eut :

VIII. Charles-François de Cadolle, qualifié marquis de Cadolle, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Mauconseil en 1732, ép. en 1737 Bernardine de Lamonie, héritière de Joseph de Lamusnière de Lamonie, Sgr de Tressac, de Saint-Martin de Soussenac, de Saint-Félix de Paillières, baron de Durfort, dont il eut :

IX. Charles-Joseph de Cadolle, marquis de Cadolle, baron de Durfort, lieut. au régt de Beaujolais en 1756, député suppléant de la noblesse de Montpellier aux états généraux de 1789, ép. Pauline de Castellanne, dont il eut : 1. Amédée qui suit; 2. Jacques-Paulin, qui a fait la Br. B.

X. Amédée de Cadolle, marquis de Cadolle, ép. le 2 juin 1799 Charlotte de Tressemanes, dont il eut : Charles.

Br. B. X. Bernard-Jacques-Paulin de Cadolle, comte de Cadolle, chevalier de Malte en 1776, chev. de Saint-Louis, ép. 23 nov. 1803 Agathe de Nogaret de Calvisson, dont il eut :

XI. Paulin-Joseph de Cadolle, comte de Cadolle, ép. le 23 oct. 1854 Cécile de Boussairolles, dont : Marie-Charles.

123. CAILAR, *alias* QUEILAR.

D'or à trois bandes de gueule, au chef d'or chargé d'un lion naissant de sable avec une devise d'or chargée de trois trèfles de sable.

Cette maison, dit Gastelier de la Tour, descend des anciens barons du Cailar, au diocèse de Lodève, qui, selon la plus commune opinion, étaient issus de l'illustre maison des Bermond, Sgrs de Sauve et d'Anduze. Bernard du Cailar, qui ép. av. 1380 Ferrande de Ceste, eut deux fils : Hugues, co-Sgr de Boujan, auteur des branches d'Espondeillan et de Puisserguier ; Pierre, auteur de la branche qui va suivre. (Lach. Desb., IV, 55-58.) Le Père Anselme ne donne pas cette branche dans la généalogie de la maison du Caila.

I. Pierre du Cailar, damoiseau, marié le 5 août 1380, eut pour fils : 1. Hugues qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.

II. Hugues du Cailar, damoiseau, ép. Guillaumette d'Anglas, dont il eut : 1. Bertrand qui suit; 2. Raimond.

III. Bertrand du Cailar eut pour fils

IV. Bertrand du Cailar, fut père de

V. Pierre du Cailar, ép. Antoinette Serre d'Anglas, dont il eut :

VI. Guidon du Cailar, fut père de

VII. Pierre du Cailar, Sgr d'Anglas, ép. 1° en 1609, Thomasse Valette; 2° en 1618, Françoise Talemandier; il eut de sa première femme : 1. Guidon qui suit. 2. Angélique, mariée le 20 sept. 1637 à Pierre d'Aigalières.

VIII. Guidon du Cailar, Sgr d'Anglas, fut père de

IX. Pierre du Cailar, Sgr de Lascours, D. d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668. Cette branche finit peu de temps après par la mort, sans enfants, des trois fils que Pierre perdit au service du roi. (Lach. Desb., IV, 59.)

Br. B. II. Jean du Cailar, t. le 20 juill. 1463, ép. Catherine de Cabannes, dont il eut :

III. Antoine du Cailar dénombra en 1503 ; il fut père de

IV. Jean du Cailar t. le 2 sept. 1572, ép. Catherine de Virgile, dont il eut :

V. Jean du Cailar, ép. le 28 mars 1557 Simonne de Baralhe, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Arnaud qui a fait la Br. D. ; 3. Louise, mariée à Étienne de Virgile.

VI. Pierre du Cailar, ép. le 29 déc. 1588 Marie des Pierres, dont il eut: 1. Louis qui suit; 2. Anne, mariée à Jacques de Virgile; 3. Marguerite, mariée à Jean de Vachères.

VII. Louis du Cailar, ép. le 24 déc. 1623 Claude du Jal, et il en eut: 1. Louis qui suit; 2. Jean-Mathieu qui a fait la Br. C.; 3. Jean, chanoine à Alais; 4. Pierre; 5 et 6. Marie et Angélique.

VIII. Louis du Cailar, demeurant à Jaujac, D. d'Uzès, ép. 1° le 8 août 1649, Anne de Froment; 2° Louise Chabert, dont il n'eut qu'une fille, Louise. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

IX. Louise du Cailar, ép. en 1680 Antoine de Prunet, Sgr de Boisset.

Br. C. VIII. Jean Mathieu du Cailar, chevalier, s'établit en Provence, et il ép. le 14 oct. 1663 Françoise de Ferre, dont il eut plusieurs enfants, entre autres:

IX. Jean du Cailar, chevalier, ép. le 23 juillet 1703 Anne de Castillon, dont il eut: 1. Jean-Mathieu qui suit; 2. Joseph, grand vicaire de Digne; 3. Pierre-Paul, évêque de Digne.

X. Jean-Mathieu du Cailar, chevalier, lieut. au régt de Touraine, ép. le 29 oct. 1733, à Marseille, Marie-Élisabeth du Pont, et il en eut: 1. Jean-Polyeucte qui suit; 2. Jean-Joseph-Tranquille; 3. Marie-Jeanne.

XI. Jean-Polyeucte du Cailar, chevalier, était conseiller au parlement de Provence le 2 mai 1760.

Br. D. VI. Arnaud du Cailar ép. le 11 mai 1598 Judith de Pierre, dont il eut:

VII. Louis du Cailar, marié le 14 juillet 1630, eut pour fils:

VIII. François du Cailar, gentilhomme verrier, comme il appert d'un jugement des commissaires de Provence en faveur des gentilshommes verriers du 15 mars 1668, avait ép. le 15 janvier 1657 Jeanne Martinet.

124. CALADON.

D'azur à un aigle d'or éployé, *alias* d'azur à un aigle d'argent membré d'or accosté en pointe de deux bassets de même confrontés, ayant la queue retroussée posés chacun sur une motte de sinople.

I. Raimond Bérenger de Caladon, ép. Tiburge du Buis, qui rendit hommage le 19 janv. 1409 à Guiraud de Vissec, Sgr d'Avèse; il fut père de

II. Bringuier Bérenger de Caladon, t. le 7 déc. 1449, fut père de

III. Marquis de Caladon, rendit hommage le 10 août 1506; il eut pour enfants: 1. Jean Bérenger qui suit; 2. François, ép. Jeanne de Grégoire.

IV. Jean Bérenger de Caladon, t. le 8 juill. 1516. Jean ou François eurent pour fils

V. Jacques Bérenger de Caladon, Sgr de l'Espinasse, ép. Hélix de la Tude, dont il eut: 1. Henri; 2. Pons qui suit; 3. François ép. en 1553 Jeanne de Montfaucon; 4. Pierre, qui a fait la Br. B.

VI. Pons de Caladon, ép. le 5 mai 1566 Antoinette de Lauzières, dont il eut: 1. Jacques; 2. Jean, marié le 2 avril 1606 à Jeanne du Fesc; 3. et

VII. François de Caladon, t. en 1652; il eut pour enfants: 1. Étienne, Sgr de Boisset; 2. Pierre, Sgr de Clapiès.

Br. B. VI. Pierre de Caladon, ép. av. le 10 sept. 1594 Françoise Maure, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. D.

VII. Jean de Caladon, Sgr de Combes, ép. le 23 août 1620 Louise Dupont, et il en eut: 1. Pierre qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. C.

VIII. Pierre de Caladon, ép. le 9 mai 1645 Marie Julien, dont il eut: 1. Jean, Sgr de Lanuéjol, marié le 3 nov. 1664 à Anne Lautal; 2. Pierre; 3. Louis; 4. Étienne.

Br. C. VIII. Jean de Caladon, Sgr de la Boissière, ép. le 11 fév. 1643 Louise Dupont, et il en eut:

IX. Jean de Caladon, Sgr de la Boissière.

Br. D. VII. Jacques de Caladon, ép. le 12 mai 1621 Suzanne Laval, dont il eut:

VIII. Jacques de Caladon, Sgr de la Case, ép. le 21 oct. 1646 Marguerite Rousset, dont il eut: 1. François; 2. Jean-Jacques; 3. Gabriel; 4. Pierre.

Les quatre branches de la maison de Caladon demeurant au D. de Nîmes furent maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 6 déc. 1668.

125. CALVIÈRE.

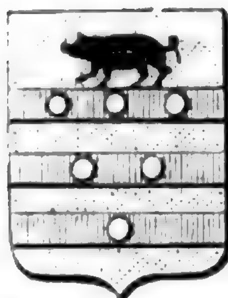

Fascé d'or et de sable à six besants d'argent 3, 2, et 1, au chef d'argent chargé d'un sanglier de sable passant sur des flammes de gueule.

La maison de Calvière est originaire de Languedoc; suivant d'autres, du comtat Venaissin.

On trouve un Arnaud Calvière témoin au serment de fidélité prêté par les habitants de Moissac à Raimond VI, comte de Toulouse, le 12 des calendes de mai 1197. (Pithon Curt, IV, 418.) Antoine et Raimond de Calvière frères, chevaliers, résidents à Montfrin, diocèse d'Uzès, transigèrent avec Clément Abbaron, leur seigneur dominant, le 4 août 1508; vendirent des biens nobles qu'ils avaient dans la Sgrie de Montfrin, le 10 mai 1510. (Lach. Desb., III, 433.)

I. Raimond de Calvière, ép. Félice Vidal, *alias* Vitalis, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Nicolas qui a fait la Br. B.; 3. Robert qui a fait la Br. D.

II. Guillaume de Calvière, Sgr de Saint-Césaire, président au parlement d'Orange 1568, avait ép. le 28 juill. 1540 Rose de Faucon, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Nicolas, guidon des chevau-légers; 3. Françoise, alliée 1° à Jacques d'Entil de Ligonnés; 2° à Joseph de Jossaud.

III. Guillaume de Calvière, Sgr de Saint-Césaire de Gausignan, président au parlement d'Orange, ép. le 23 sept. 1559 Isabelle d'Affis, dont il eut, entre autres enfants :

IV. Pierre de Calvière, Sgr de Saint-Césaire de Gausignan, viguier de la ville de Nîmes, ép. le 31 mai 1604 Hélix du Terrous, dont il eut : 1. Marc, baron de Coufoulens et d'Hauterive, cons. au parlement de Toulouse, ép. le 2 juin 1646 Magdeleine de Cayres d'Entragues, dont une fille unique, Charlotte, mariée le 8 janv. 1660 à Fulcrand Guilhem de Clermont-Lodève-de-Castelnau; 2. Pierre; 3. Antoine qui suit; et quatre filles.

V. Antoine de Calvière, Sgr de Saint-Césaire, colonel d'infant., ép. le 26 août 1656 Marthe de la Roche, et il en eut : 1. Claude-Charles, baron de Coufoulens qui suit; 2. Claude-Louis, capit. de dragons, demeurant à Montpellier : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

VI. Claude-Charles de Calvière, baron de Coufoulens, de Lanas, de Valbonne, ép. à Avignon le 26 juin 1692 Antoinette d'Albon, dont il eut :

VII. Charles François de Calvière, page du roi 1711, chef de

brigade des gardes du corps du roi, compagnie de Villeroy 1743, lieut. général des armées du roi 1748, commandeur de Saint-Louis; avait ép. en 1733 N... de Calvière, de Vézenobre, sa cousine, dont il eut : Charles et une fille (1750).

Br. B. II. Nicolas de Calvière, Sgr de Saint-Côme et la Boissière, gouv. de Nîmes 1580, gentilhomme de la chambre du roi 1581, ép. le 23 mars 1552 Françoise Brochet, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Daniel, qui a fait la Br. C.; 3. Rose, mariée le 15 oct. 1576 à Jean de Boileau de Castelnau. Nicolas avait acquis le 19 sept. 1557 la Sgrie de la Boissière, de Jacques de Bozène.

III. François de Calvière, Sgr de la Boissière et Saint-Côme, mestre de camp d'infanterie, ép. le 3 déc. 1581, Marie de Saint-Juéry, dont il eut :

IV. Claude de Calvière, Sgr de la Boissière et Saint-Côme, ép. le 2 oct. 1601 Julie de Nogaret de Calvisson, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Rose, mariée le 10 mars 1630 à Antoine de Brueis; 3. Marguerite, alliée le 14 juill. 1640 à Georges de la Roque-Boulhac.

V. François de Calvière, Sgr et baron de Saint-Côme, la Boissière, capitaine au régt de Calvisson 1635, ép. le 15 juill. 1647 Marguerite Perinet d'Arzeliers, et il en eut : 1. Gaspard qui suit; 2. Nicolas, capit. au régt d'Arzeliers 1666 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 22 août 1669.

VI. Gaspard de Calvière, baron de Saint-Côme, Sgr de la Boissière, colonel d'un régt de milice, ép. le 15 oct. 1674 Françoise d'André, et il en eut : 1. Jean-François qui suit; 2. François; 3. Gabrielle-Thérèse; 4. Magdeleine.

VII. Jean-François de Calvière, baron de Saint-Côme, Sgr de la Boissière et de Saint-André, ép. le 25 avril 1724 Magdeleine de Genas.

Br. C. III. Daniel de Calvière, juge criminel à Nîmes 1590, ép. av. 1600 Jeanne de Rochemore, dont il eut :

IV. Charles de Calvière, lieutenant criminel à Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 août 1669; il avait ép. le 27 oct. 1645 Gabrielle de Fontfroide, dont il eut cinq filles.

Br. D. II. Robert de Calvière, écuyer, acheta le 26 nov. 1566 la terre et Sgrie de Boucoiran, il ép. vers 1546 Claudine de Leugue, et il en eut : 1. François; 2. et

III. Guillaume de Calvière, Sgr de Boucoiran, écuyer, ép. le 6 juill. 1591 Isabeau de Barrière, et il en eut : 1. Antoine; 2. Abel; 3. Louis qui suit; 4. Anne, mariée le 18 mars 1619 à Nicolas de

Boileau de Castelnau : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 janv. 1671.

IV. Louis de Calvière, baron de Boucoiran, Sgr de Leugue, président au présidial de Nîmes, ép. le 30 oct. 1650 Anne Thierri, et il en eut : 1. Abel-Antoine qui suit; 2. Jean-Louis, Sgr de Massillargues, ép. Olympe-Marie Brun de Domessargues.

V. Abel-Antoine de Calvière, baron de Boucoiran, Sgr de Leugue, de Vézenobre, ép. le 21 déc. 1671 Isabelle-Gabrielle de Ségla, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Alphonse de Calvière, baron de Boucoiran et de Vézenobre, ép. en 1716 N... Durand; et il eut : Jean de Calvière, et trois filles, dont une mariée en 1733 à Charles-François de Calvière, son cousin au cinquième degré, lieutenant général des armées du roi 1748.

126. CAMBIS.

D'azur au pin d'or fruité de même accosté de deux lions affrontés d'or.

La maison de Cambis, connue depuis 1256, est originaire de Florence, où les plus anciens ont eu les premières dignités de l'État de Toscane, prieurs de la liberté, gonfaloniers, et autres; ils ne se sont pas signalés seulement dans l'administration de la république, mais par leur valeur et leurs épées toujours au service de la France. Marc de Cambis fut un des chefs de l'armée du roi Louis XII à la conquête du Milanais; Luc, fils de Marc, fut si zélé au service de la France qu'il quitta Florence pour suivre le roi Louis XII, et s'établit en Languedoc. Dominique son fils y acquit la baronnie d'Alais en 1509 de la maison de Pelet-Narbonne. Louis de Cambis, baron d'Alais, laissa trois fils qui ont fait diverses branches. (Maynier, 91-92. — Pithon-Curt, I, 237-259. — Lach. Desb., III, 442.)

La maison de Cambis a été admise aux honneurs de la cour, le 7 fév. 1752; 10 janv. 1770; 13 oct. 1787, avec les titres de *comte* et de *marquis*.

I. Luc de Cambis, qui suivit en France Louis XII, et s'établit à Avignon, avait ép. vers 1448 Marie de Pazzis, dont il eut : 1. Dominique qui suit; 2. Hélène; 3. Alix; 4. François; 5. Marie; 6. Marguerite, mariée à Louis d'Anselme; 7. Nicolas, auteur d'une branche éteinte après la troisième génération; 8. Pierre, qui a fait la Br. C.

II. Dominique de Cambis, baron d'Alais, Sgr de Saint-Victor de Malcap, de Soustelle, ép. Marguerite de Damians, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. François; 3. Jean; 4. Jacques.

III. Louis de Cambis, baron d'Alais, de Fons et de Sérignac, ép. Marguerite de Pluviers, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Françoise, alliée à Jean d'Urre; 3. Jean, dont la postérité s'est éteinte après trois générations; 4. et Théodore, qui a fait la Br. B.

IV. François de Cambis, vicomte d'Alais, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, ép. Magdeleine de Villeneuve, et il en eut :

V. Georges de Cambis, baron d'Alais, ép. Isabelle de Thézan-Pujol, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Jacques de Cambis, baron d'Alais, lieutenant général des armées du roi après trente ans de campagnes, blessé à mort à Girone, et fait prisonnier, mourut quelques jours après à Palamos 1653, avec son fils Jacques, blessé et prisonnier comme lui. Il avait ép. Catherine d'André, dont il eut : 1. Jacques, mort sans postérité ; 2. Isabelle, dame de la baronnie d'Alais, ép. Jacques de Bérard, Sgr de Montalet ; 3. Anne ép. le 11 avril 1655 Jean-François de la Fare, baron de la Salle, mestre de camp de cavalerie : par ces deux mariages, la vicomté d'Alais a été portée dans les maisons de Montalet et de la Fare, et partagée entre elles.

Le roi avait honoré Jacques de Cambis de l'expectative de maréchal de France, et lui avait donné la permission d'en porter les insignes avec ses armes. Son corps et celui de son fils furent inhumés le 8 sept. 1653 dans l'église collégiale d'Alais. On conserve encore, dit Lachesnaye Desbois, dans la sacristie de cette église l'épée de bataille de ce brave officier général. Sur cette épée sont gravés ces mots :

Je suis Cambis pour ma foi,
Ma maîtresse et mon roi ;
Si tu m'attends, confesse-toi.

Br. B. IV. Théodore de Cambis, baron de Fons et de Sérignac, Sgr de Malbois, commandant l'artillerie en Languedoc sous le maréchal de Montmorency 1585, avait ép. le 9 oct. 1578 Espérance d'Assas, et il en eut :

V. Jacques de Cambis, Sgr de Sérignac, capit. d'infanterie dans le régt de Fontcouverte 1610, ép. 1° le 18 mars 1612 Françoise de Mandagout ; 2° le 6 avril 1618 Louise de Dampmartin, dont il eut : 1. Théodore qui suit ; 2. Hercule, Sgr d'Ortous, ép. le 13 nov. 1655 Françoise Sigaleri ; 3. et Jean, Sgr de Montels, capit. au régt de Calvière 1646, ép. le 28 avril 1652 Firmine de Cassagne, et il en eut : Marthe, dame de Montels, alliée à N... Molles du Merlet, dont la fille, Marguerite, ép. Pierre de la Roque. La terre de Montels passa dans cette branche de la famille de la Roque, par donation du 5 juin 1718.

VI. Théodore de Cambis, Sgr et baron de Fons et de Sérignac,

capit. d'infant. au régt de Sérignan 1636, ép. le 6 nov. 1647 Marie de Saint-Étienne de Ganges, et il en eut : 1. Hercule; 2. Jean-Louis : maintenus dans leur noblesse avec Hercule, leur oncle, demeurant à Montpellier, par jugement souverain du 20 déc. 1668.

Br. C. II. Pierre de Cambis, écuyer, ép. le 23 oct. 1525 Françoise de Pérussis, dame d'Orsan, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

III. Jean de Cambis, Sgr d'Orsan, chev. de l'ordre du Pape et de l'ordre du Roi, ép. le 26 avril 1555 Françoise de Clericis, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. Richard qui a fait la Br. D.

IV. Louis de Cambis, Sgr d'Orsan, chev. de l'ordre du Roi. ép. le 16 mai 1583 Georgette de la Falèche, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Paul, baron de Brantes, Sgr de Cairane, co-Sgr de Velleron, dont la postérité s'est continuée au comtat Venaissin, et a eu des lettres de marquisat du pape Clément IX. (Marquis d'AUBAÏS, I, 348.)

V. Jean de Cambis, Sgr d'Orsan, ép. le 1er mai 1616 Marguerite de Simiane, dont il eut :

VI. Louis de Cambis, Sgr d'Orsan, citoyen d'Avignon, ép. le 14 avril 1638 Magdeleine de Beaumefort, et il en eut : 1. Jean-Paul; 2. Charles qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 nov. 1669.

VII. Charles de Cambis, Sgr d'Orsan et de Lagnes, ép. le 30 août 1674 Marie-Anne Pilehotte de la Pape, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Marie-Anne, alliée en 1699 à François de Cohorne, capit. d'infant. au régt d'Angoumois.

VIII. Jacques de Cambis, Sgr d'Orsan, co-Sgr de Lagnes, ép. en 1690 Magdeleine de Guilhems, et il en eut :

IX. Louis-Charles de Cambis, Sgr d'Orsan et de Lagnes, ép. en 1723 Anne-Élisabeth de Peyre, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

X. Jacques-François de Cambis, vicomte de Cambis, colonel d'un régt d'infanterie de son nom, ép. Gabrielle-Charlotte-Françoise de Chimai.

Br. D. IV. Richard de Cambis d'Orsan, Sgr de Servières, auditeur de la Rote au palais apostolique d'Avignon, ép. 1° le 20 déc. 1595 Isabelle de Baroncelli, dont il eut : 1. Jean-François, qui continua la postérité dans le comtat Venaissin; 2° le 22 janv. 1602 Marguerite de Sade; 3° le 11 déc. 1607, Marguerite de Robin, dont il eut :

V. Charles de Cambis, Sgr de Montillet, demeurant à Toulouse, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 nov. 1669.

127. CAMBOUS DE CASALIS.

De gueule au lion d'argent et à l'ours de sable affrontés.

I. Aimar de Cambous fut père de

II. Pierre de Cambous, damoiseau, ép. le 29 oct. 1410 Ermessinde de Plano Campo, dont il eut : 1. Pierre, co-Sgr de Pignan ; 2. et

III. Aimar de Cambous, Sgr de Casalis, fut père de

IV, Aimar de Cambous, Sgr de Cambous, ép. Antoinette de la Vergne, dont il eut :

V. Bertrand de Cambous, Sgr de Casalis, t. le 7 août 1529, et fut père de : 1. François qui suit; 2. Marguerite, mariée à Jean de Rate.

VI. François de Cambous, Sgr de Cambous, t. le 6 juill. 1578; il ép. Marguerite d'Adhémar, dont il eut :

VII. Guillaume de Cambous, Sgr de Casalis, ép. le 18 oct. 1587 Magdeleine Suarez, dont il eut : 1. Anne qui suit ; 2. Guillaume.

VIII. Anne de Cambous, Sgr de Casalis, D. de Montpellier, ép. le 27 avril 1641 Marguerite Dommerc, dont il eut :

IX. Guillaume de Cambous, maintenu dans sa noblesse avec Anne, son père, et Guillaume, son oncle, par jugement souverain du 30 janv. 1670.

128. CARCASSONNE.

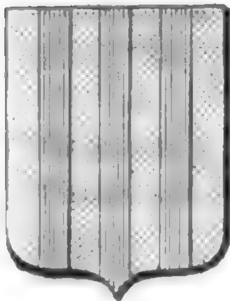

D'or à trois pals de gueule.

Trincavel, vicomte de Carcassonne, fut père de Roger de Carcassonne, chevalier qui testa en 1290 et fit mention de Trincavel son père et des biens que le roi lui avait donnés; il eut pour fils Trincavel, chevalier, vivant en 1380, qui fut père de Jacques de Carcassonne. (*Bibl. imp. mss. Lang.*, II, 105. — Marquis D'AUBAÏS, II, 128.) Antoine de Carcassonne, Sgr de Soubès, fut père de

I. Jacques de Carcassonne, Sgr de Soubès, ép. en secondes noces le 7 novembre 1492 Cibille de Donos, veuve de Béringuier de Brettes; il avait eu de sa première femme :

II. Antoine de Carcassonne, Sgr de Soubès et Pouzols, ép. le 7 nov. 1492 Jeanne de Brettes, fille de Cibille de Donos, dont il eut :

III. Étienne de Carcassonne, Sgr de Port, ép. le 27 juil. 1561 Antoinette Hérail, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Antoinette, alliée le 11 août 1588 à Barthélemy de Perdrier, Sgr de Maurilhan.

IV. Charles de Carcassonne, Sgr de Soubès, Lugans et Pouzols, ép. le 20 août 1620 Magdeleine-Jourdaine de Châteauneuf, dont il eut :

V. Anne de Carcassonne, vicomte de Cabanes, Sgr de Parlatges, Lugans, Soubès et Pouzols, D. de Lodève, ép. le 15 janvier 1636 Françoise de Peirotes, dont il eut : Roger de Carcassonne, maintenu dans sa noblesse, avec son père, par jugement souverain du 15 juill. 1669.

L'existence de cette famille à la fin du XVIIIe siècle est prouvée par arrêt du parlement de Toulouse du 6 juillet 1757, qui fit défense à Pierre de Carcassonne, baron de Lugans, de se dire et qualifier baron de Soubès. Cette terre était passée dans la maison de Peirotes.

129. CASELADES, *alias* CAZALÈDES.

D'azur à un aigle d'argent, le vol abaissé, couronné d'or, regardant un soleil de même mouvant de l'angle dextre du chef. *Armor.*, 1696, 386.

I. Jean de Caselades, notaire et secrétaire du roi 1599, conseiller du roi et greffier en la chambre de l'édit, fut père de

II. Jacques de Caselades, secrétaire et conseiller du roi 1608, eut pour fils :

III. Henri Sébastien de Caselades, Sgr de Marcourignan, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 12 fév. 1653 Henriette de la Tude de Fontès, et il en eut : 1. Jean-Jacques ; 2. Louis, major dans le régt de Rouergue : maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du 3 janv. 1671.

130. CASAMAJOUR.

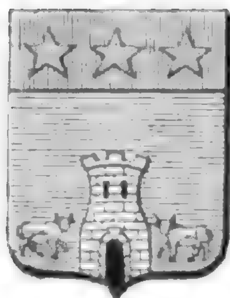

D'azur à la tour d'argent accostée de deux vaches affrontées d'or au chef cousu de gueule, chargé de trois étoiles d'or.

La maison de Casamajour, *alias* Casamajor et Casemajou, originaire du Béarn, s'établit en Languedoc, puis en Guienne, en Périgord et dans la Martinique. Divisée en deux branches au moment de la vérification, elle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, depuis :

I. Bernard de Casamajour, Sgr de Thigné, ép. le 27 avril 1499 Jeanne Gabarret, dont il eut : 1. Arnaud qui suit; 2. Jacques; et 3. Paul.

II. Arnaud-Guillem de Casamajour, Sgr dudit lieu, ép. le 31 juill. 1532 Anne de Ferrouil, dont il eut :

III. Jacques de Casamajour, Sgr de Thigné et de Montonnet, ép. 1° le 26 juin 1581 Marguerite de Chambert, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2° le 23 juil. 1593 Magdeleine de Grave, dont il eut : 2. Bernard, qui a fait la Br. B.

IV. Jean de Casamajour, Sgr dudit lieu, ép. le 28 janv. 1607 Françoise Bourcier du Barri, dont il eut : 1. Antoine; 2. Claude; 3. Claire, mariée le 16 mars 1628 à Guillaume Aldebert; 4. et Hercule, Sgr de Montonnet, qui ép. le 4 fév. 1635 Claudette de Grave, et fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 4 nov. 1669.

Br. B. IV. Bernard de Casamajour, ép. le 6 sept. 1627 Marguerite de Pompadour, dont il eut : Balthazar qui suit, et deux filles, Marie et Paule.

V. Balthazar de Casamajour, Sgr de Rouffiac, la Roque, ép. le 14 déc. 1655 Catherine de Bosc, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Gabriel, qui a fait la Br. C., et plusieurs filles. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 nov. 1669.

VI. Louis de Casamajour, Sgr de Paza et de Rouffiac, ép. le 13 fév. 1702 Marie de Niort de Ségure, dont il eut : 1. Louis, Sgr de Paza et de Rouffiac, qui ép. le 23 nov. 1732 Élisabeth de Lévi du Carla; 2. Jean-Henri; 3. Joseph qui suit; 4. Magdeleine, mariée à Henri de Laferrière, chev. de Saint-Louis.

VII. Joseph de Casamajour, chev. de Saint-Louis, ép. en 1746 Philippe de Mestre, qui eut entre autres enfants : 1. Louis, capit. au régt de Piémont, chev. de Saint-Lazare; 2. et

VIII. Jean-Hector-Marquis de Casamajour, chev. de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ép. le 31 oct. 1785 Eustachie de Catellan, dont il n'eut pas d'enfants.

Br. C. VI. Gabriel de Casamajour alla se fixer en Guienne, où il se maria en 1708; de cette union plusieurs enfants, entre autres:

VII. N... de Casamajour, demeurant à la Sauvetat de Caumont, contracta mariage en 1784, et eut pour fils : 1. Pierre-Paul, mort sans postérité; 2. Saint-Luc, qui alla s'établir à la Martinique; 3. Germain qui suit, et trois filles.

VIII. Germain de Casamajour, ancien magistrat, ép. Marie Dalliez, dont il eut : 1. Pierre-Vélar qui suit; 2. et une fille.

IX. Pierre-Vélar de Casamajour, ancien magistrat aux siéges de Périgueux et d'Alger, conseiller honoraire à la cour impériale de cette dernière ville, chev. de la Légion d'honneur.

131. CASENOVE D'ANTOMARIE.

D'azur au bras d'or naissant d'une tour de même tenant en sa main un chef d'argent, soutenu des pattes du devant d'un lion d'or.

Cette maison, originaire de Corse, établie en France au milieu du XVIe siècle, a fourni plusieurs officiers de mérite à l'armée française. Léonard Corti Casenove, qui en était le chef, obtint du roi Henri III engagement de la terre de Peiroles en Provence pour le remboursement de certaines sommes et en considération de quarante ans de services tant dehors que dedans le royaume avec ses quatre fils. (Marquis D'AUBAIS, II, 131.)

I. Léonard de Corti Casenove, ambassadeur en France, où Henri II le fit chevalier 1557, gouverneur de Sisteron 1577; chevalier de Saint-Michel 1582; mestre de camp général des Corses 1591, ép. Lucabella de Casenove, dont il eut : 1. François-Marie, Sgr de Peiroles en Provence, capit. de 100 hommes d'armes 1574, gouverneur de Riez 1592, ép. le 25 oct. 1597 Isabeau de Fourbin; 2. Antoine-Marie qui suit; 3. Petro-Marie, ép. Marguerite de Montauban, baronne d'Aix et de Bouc.

II. Antoine-Marie de Corti Casenove, mestre de camp d'un régt corse, gouverneur de Saint-André et bourg de Villeneuve-lez-Avignon 1626, honoré de cinquante-deux lettres des rois Henri IV et Louis XIII depuis 1600 jusqu'en 1634 qui justifient ses services; il avait ép. Claude Gasc, et il en eut :

III. Pierre de Casenove, mestre de camp d'un régt corse 1627, gouverneur du château de Saint-André 1634, après soixante ans de services, avait ép. le 18 mai 1628 Marie de Masclary, et il en eut : 1. Antoine, capit. d'infanterie 1647; 2. Alexis, prêtre; 3. Joseph,

cornette au régt Royal 1667; 4. Jean-Baptiste, docteur en théologie : maintenus dans leur noblesse au D. d'Uzès par jugement souverain du 7 nov. 1669.

132. CASSAGNES.

De sable à deux épées d'argent mises en sautoir.

I. Pierre de Cassagnes, écuyer, vivant le 18 sept. 1555, eut pour enfants : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, qui eut un fils nommé Pierre.

II. Jacques de Cassagnes fut père de

III. Jacques de Cassagnes, écuyer, t. le 17 nov. 1565; il eut pour enfants : 1. Michel; 2. Pierre; 3. et

IV. Jacques de Cassagnes, écuyer, conseiller du roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, eut pour fils: 1. Jacques, conseiller du roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Nîmes; 2. Michel, trésorier du domaine de Nîmes: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 nov. 1670.

Jacques de Cassagnes, membre de l'Académie française en 1661, et garde de la bibliothèque du roi, était fils de Jacques, maître des requêtes du duc d'Orléans, et trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nîmes. (Rivoire, I, 438.)

133. CASSOLE.

D'azur au lion d'or portant entre ses pattes un étendard de même.

I. Antoine Cassole, lieutenant du juge royal de Beaucaire, ép. le 17 mai 1529 Marguerite Aimin, dont il eut : 1. Jean; 2. Pierre qui suit; 3. Thomas.

II. Pierre Cassole, ép. Philimonde de Julhan, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Antoine.

III. Raimond Cassole, eut pour fils :

IV. Charles-Antoine Cassole, ép. le 21 nov. 1650 Catherine N...., demeurant à Beaucaire, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1670.

134. CASTELVIEIL.

D'azur au château d'argent sur une roche de même.

I. Antoine de Castelvieil, t. le 3 avril 1530, fut père de

II. Gabriel de Castelvieil de la maison de la Sale, ép. le 6 fév. 1553 Anne de Ginestous, dont il eut :

III. François de Castelvieil, ép. le 1er janvier 1571 Claude de la Roque, dont il eut : 1. Jean, marié le 7 mai 1618 à Claude Delom ; 2. Louis, demeurant à Casilhac, D. de Nîmes : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 29 sept. 1669.

Pierre de Castelvieil, demeurant à Euzet, D. d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 sept. 1669.

135. CASTILLON DE SAINT-VICTOR.

D'azur à la tour d'argent sur un rocher de même, surmontée d'un croissant aussi d'argent. DEVISE : *Pro rege et fide*.

La maison de Castillon tire son nom de la seigneurie de Castillon et de Saint-Victor du Gard, près d'Uzès.

Nous avons eu entre les mains une série de chartes, contrats, reconnaissances et testaments tirés des archives du château de Saint-Victor, qui constatent l'existence de ses divers représentants depuis 1204 et leur donnent la qualification de *chevalier* ou *damoiseau*, en latin *miles*, *domicellus ;* Rostaing, fils de Guillaume, vivait en 1311 ; Raimond en 1318, et testa en 1344 ; il eut pour fils Pierre, Arnaud et Guillaume ; Ferrande, fille de Guillaume, ép. en 1387 Raimond de Banne ; Bernard vivait en 1416.

La généalogie authentique et suivie de cette maison commence à Firmin de Castillon, fils d'Antoine, Sgr de Castillon et de Bességes, baron de Saint-Victor, qui ép. Isabelle de Montaut (Marquis D'AUBAÏS, III, 168), dont il eut :

I. François de Castillon, Sgr de Castillon et de Saint-Victor de Malcap, ép. le 5 avril 1548 Françoise de Blausac, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Jean de Ranchin ; 3. Marguerite, mariée à Paul de la Baume, Sgr de Casteljau ; 4. Isabeau, mariée à Jacques de Langlade, Sgr de Trescol.

II. Pierre de Castillon, baron de Saint-Victor, qui reçut le 7 juin 1622 Louis XIII et Richelieu au château de Saint-Victor, avait ép. le 3 avril 1592 Françoise de Thezan-Pujol, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Henri, prêtre et doyen de Saint-Jean d'Alais ; 3. Olivier ; 4 et 5. Louis et Georges, chev. de Malte 1624 ; 6. Jacquette, mariée à Jacques d'Hilaire de Jovyac ; 7 et 8. Antoinette et Marguerite, religieuses à Bagnols.

III. Antoine de Castillon, Sgr et baron de Saint-Victor, ép. le 1er juin 1623 Jeanne d'Audibert de Lussan, dont il eut : 1. Antoine Hercule qui suit ; 2. Marie ; 3. Marguerite, mariée avec N... de Massanne, trésorier-général de France, à Montpellier.

IV. Antoine-Hercule de Castillon, Sgr de Castillon, baron de Saint-Victor, de Malcap, Saint-Julien, etc., ép. 1° le 3 nov. 1648, Martine de Baratier, dont il eut : 1. Antoine Olivier qui suit ; 2. Georges-Joseph ; 3. Marie, mariée avec le baron de Gibertet ; 2° le 13 avril 1680, Élisabeth de Cleuster de Stucht, dont il eut : 4. Jeanne ; 5. Marie. Antoine est qualifié *marquis* dans l'acte de ratification de son second mariage ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 nov. 1668.

V. Antoine-Olivier de Castillon, marquis de Saint-Victor, Sgr de Castillon, Saint-Julien, Belvezet, Roussas, co-Sgr d'Alègre, sénéchal d'Uzès, ép. le 20 avril 1708 Marie de Thezan de Saze, dont il eut :

VI. François-Olivier de Castillon, chevalier, marquis de Saint-Victor, Sgr de Castillon, de Saze et Saint-Maximin, ép. le 20 avril 1724 Gabrielle-Louise de Guérin de Flaux, dont il eut : 1. Louis-Victorien qui suit ; 2. Hyacinthe-Hercule-Victor, page de la petite écurie, mort sans postérité ; 3. Louis-Auguste-Félicien, lieutenant général des armées du roi, ép. Marie-Élisabeth-Louise-Eugénie Boniface d'Oignies, baronne de Courières, mort sans postérité.

VII. Louis-Victorien de Castillon, Sgr de Castillon, marquis de Saint-Victor, colonel de dragons, chev. de Saint-Louis, envoyé de la baronnie de Cailus, par Mgr l'archevêque de Narbonne, aux états-généraux de Languedoc en 1781, qualifié marquis devant cette assemblée ; avait ép. le 25 janv. 1763 Louise-Augustine Le Roy de Macé, dont il eut : 1. Claude-Louis qui suit ; 2. Louis-Hippolyte, qui a fait la Br. B. ; 3. Louis-Félicien-Eugène, chev. de Malte 1789 ; 4. Pauline, mariée en 1803 à Henri-Fulcrand de Fabre, baron de la Tude.

VIII. Claude-Louis de Castillon, Sgr de Castillon, marquis de Saint-Victor, ép. Sophie de Guignard de Saint-Priest, fille du comte de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, et de Mlle de Ludolf, dont il eut : 1. Adolphe ; 2. Émilien ; 3. Hippolyte ; 4. Pierre Guillaume-Félix qui suit ; 5. Armandine, mariée à N.... de Roussy.

IX. Pierre-Guillaume-Félix de Castillon, marquis de Saint-Victor, ép. le 17 juillet 1829 Marie-Anastasie Texier de Montainville, dont : 1. Marie-Adolphe-Hippolyte ; 2. Marie-Émilien, lieut. au 12e régt de chasseurs ; 3. Marie-Joseph, sous-lieut. au 2e hussards ; 4.

Marie-Alexis, sous-lieut. au 10e régt de cuirassiers; 5. Marie-Annette.

Br. B. VIII. Louis-Hippolyte de Castillon, qualifié comte de Castillon de Saint-Victor, chev. non profès de l'ordre de Malte, ép. le 18 janvier 1802 Marie-Thérèse-Anne-Étiennette de la Treilhe-Fozières de Gléon, dont il eut : 1. Eugène-Hippolyte qui suit; 2. Louis-Edmond-Victorien, qui a fait la Br. C. ; 3. Aimée-Céleste-Pauline, mariée à Albin de Gestas, morte ne laissant de son mariage qu'une fille : Marie de Gestas.

IX. Eugène-Hippolyte de Castillon, comte de Castillon de Saint-Victor, ancien député de la Haute-Garonne, ép. le 2 mars 1829 Marie-Joséphine-Albanie de la Treilhe-Fozières de Gléon, dont : 1. Joseph Hippolyte qui suit; 2. Gaston; 3. Félix; 4. Lucie.

X. Joseph-Hippolyte de Castillon de Saint-Victor, lieut. au 3e bataillon de chasseurs à pied, ép. le 11 janvier 1859 Joséphine-Élisabeth de Bon.

Br. C. IX. Louis-Edmond-Victorien de Castillon, vice-consul, chancelier du consulat français de Livourne, ép. Zoé de Giron, dont : 1. Eugène; 2. Anne-Henriette, mariée le 1er déc. 1857 à Henri-Paul-Élie de Fleury.

136. CASTILLON.

De gueule au lion d'argent soutenant de sa patte dextre un château d'or.

I. Jérôme de Castillon, citoyen de Milan, puis habitant de Narbonne et Sgr de Saint-Martin, fut père de

II. Antoine-Marie de Castillon, Sgr de Saint-Martin, obtint de Charles IX, le 20 janvier 1562, des lettres de naturalité enregistrées en la chambre des Comptes de Montpellier, ép. Marquise de Jougla, dont il eut :

III. Jérôme de Castillon, Sgr de Saint-Martin, ép. le 7 juin 1571, Françoise de la Coste, dont il eut : 1. Antoine-Marie, Sgr de Saint-Martin de Torques, gouv. de Lers sur le Rhône 1627; 2. Jacques, Sgr de Jonquières, ép. le 30 janv. 1628 Françoise Molinier; 3. Charles-François, fit des preuves à Milan avec Jérôme, son père, pour être admis au collége des nobles, en 1609 et 1640.

Antoine-Marie de Castillon, Sgr de Saint-Martin de Torques, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 août 1669.

137. CAVAILLON.

D'or au lion de sable armé et lampassé de gueule, la queue faite en forme de palme.

On ne saurait disconvenir que la maison de Cavaillon ne soit une des plus anciennes du comté Venaissin et qu'elle n'ait été des plus florissantes de cette province. Les historiens, de concert avec les chartes qui nous restent des XII^e et XIII^e siècles, démontrent que cette maison a été des plus considérables des États des comtes de Toulouse. Elle tire vraisemblablement son nom d'une ville épiscopale du comté Venaissin, qu'elle a possédée en partie. Au commencement du XVI^e siècle une branche de cette maison était en possession de fiefs au diocèse d'Uzès. (PITHON CURT., I, 290.)

Bernardin de Cavaillon eut de son mariage avec Béatrix de Saussac :

I. François de Cavaillon, Sgr des Iles de Saussac, de Rochegude et co-Sgr de Montdragon, ép. 1° le 12 nov. 1505 Magdeleine de Robin de Graveson; 2° Catherine de Thézan; il eut de son premier mariage :

II. Érasme de Cavaillon, Sgr de Saussac, co-Sgr de Montdragon et Rochegude, ép. le 19 janv. 1530 Jeanne de Galambrun, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Pierre.

III. Claude de Cavaillon, Sgr de Saussac, co-Sgr de Montdragon et Rochegude, ép. le 9 avril 1565 Louise de Julians, dont il eut :

IV. Guillaume de Cavaillon, Sgr de Saussac, co-Sgr de Montdragon et Rochegude, lieut. de roi de la Bastille, dont il avait été nommé gouverneur, ép. Françoise de Couciles d'Agafin, dont il eut :

V. Henri de Cavaillon, Sgr de Malejac et Rochegude, demeurant au Pont Saint-Esprit, ép. le 27 avril 1634 Claire de Biordon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1671; il eut de son mariage plusieurs enfants, entre autres : 1. Claude qui suit; 2. François, qui vendit une partie des terres de sa maison à Gaspard de Mantin, co-Sgr de Montdragon; 3. Catherine, mariée à Barthélemy de Berton de Crillon.

VI. Claude de Cavaillon, Sgr de Saussac, ép. Barbe de Bologne, dont il eut :

VII. Henri de Cavaillon, Sgr de Saussac, ép. Marie-Charlotte de Cavaillon, sa cousine germaine, dont il eut :

VIII. Marcel de Cavaillon, dit de Romey, Sgr des Iles de Saussac, sous-lieut. aux gardes wallonnes, ép. en 1724 Bénédicte-Victoire Durand, dont une fille Marie, morte jeune.

138. CAUSSER DE CABREROLLES.

D'azur à la fasce d'or accompagnée d'une croix tréflée de même en chef, et d'un besant d'or en pointe, écartelé d'or émanché de gueule.

I. Antoine de Causser, Sgr de Cabrerolles, fit un échange en 1524, et fut père de

II. Michel de Causser, Sgr de Cabrerolles, maître des requêtes de la reine 1562, avait ép. le 30 avril 1530 Isabeau Dieu-Laval, dont il eut :

III. Gabriel de Causser de Cabrerolles, ép. le 24 janv. 1575 Jeanne Trotin, dont il eut :

IV. Joseph de Causser de Cabrerolles, Sgr de Villespassans, lieutenant-criminel à Béziers, ép. le 28 juill. 1614 Hélène de Valat de Lespignan, dont il eut : 1. Henri, Sgr de Villespassans, conseiller au parlement de Toulouse; 2. Jean, Sgr de Poussan; 3. Joseph-Marie, conseiller du roi, lieut. gén. criminel et président au présidial de Béziers : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

François de Causser rendit hommage le 29 mars 1734 pour la Sgrie de Cabrerolles, D. de Béziers. (Marquis d'Aubaïs, II, 352.)

139. CENAT.

D'azur à la bande d'or.

I. Pierre de Cenat fut père de

II. Vidal de Cenat, compris dans la taxe faite sur les nobles de la sénéchaussée de Nîmes, pour les ban et arrière-ban le 11 oct. 1541; avait ép. le 27 mai 1539 Gervaise de Flossac, dont il eut :

III. Jean de Cenat, écuyer, Sgr de Flossac, ép. le 8 janv. 1597 Jeanne de Mercuret, dont il eut :

IV. Jacques de Cenat, Sgr de Flossac et de Mercuret, ép. le 12 juin 1624 Marguerite de Chasse, et il en eut : 1. Jacques, Sgr de Mercuret; 2. Adrien, Sgr de Maleval, demeurant au D. du Puy : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669.

140. CENAT.

D'azur à la bande d'or.

I. Herail de Cenat eut pour fils

II. Arthaud de Cenat, écuyer, Sgr de Lherm, ép. 1° le 3 sept. 1535 Delphine Chastel; 2° Françoise Maurin, dont il eut :

III. Jean de Cenat, Sgr de Lherm, ép. le 9 nov. 1572 Claude de Mourgues, dont il eut :

IV. Gabriel de Cenat, Sgr de Lherm, fut père de

V. Charles de Cenat, Sgr de Lherm., D. du Puy, ép. le 24 août 1634 Anne Argelasson, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

141. CHABANOLLES.

I. Hector de Terrasse, Sgr de Chabanolles, t. le 11 avril 1545; il ép. Jeanne Perisse, dont il eut :

II. Pierre de Terrasse, Sgr de Chabanolles, ép. 1° le 4 oct. 1565 Béatrix de Bois; 2° Isabeau Devèse; il eut de son premier mariage : 1. Jacques qui suit; 2. Jean; 3. Tannequin.

III. Jacques de Terrasse, Sgr de Chabanolles, ép. Huguette de Clauzole, dont il eut :

IV. Jean de Terrasse, Sgr de Chabanolles, ép. le 6 mai 1613 Antoinette Pascal, et il en eut :

V. François de Chabanolles, écuyer, Sgr dudit lieu, D. du Puy, ép. le 14 juillet 1637 Marguerite de la Colombe, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 mars 1670.

142. CHALENDAR.

De sinople au lévrier d'argent surmonté d'un croissant d'or, au chef cousu d'azur à trois étoiles d'or.

La maison de Chalendar, *alias* Chalandat, originaire du diocèse de Viviers, était divisée en deux branches au moment de la vérification de 1669. La branche cadette, établie en Dauphiné, avait été substituée aux nom et armes de la maison de la Mothe. (CHORIER, *Estat politique de Dauphiné*, III, 401.) La branche aînée prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis :

I. Guillaume de Chalendar reçut diverses reconnaissances ès années 1519 et 1520; il fut père de

II. Guillaume de Chalendar, Sgr de Cornillon, ép. le 2 déc. 1556 Catherine du Roure, et il en eut :

III. Antoine de Chalendar, Sgr de Cornillon, ép. le 7 juin 1588 Isabeau de Mares, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Charles, prieur de Gras.

IV. Jean de Chalendar, Sgr de Cornillon, ép. le 28 avril 1625 Jeanne de Chambaud, dont il eut :

V. Antoine de Chalendar, Sgr de la Combe, demeurant au D. de Viviers, ép. le 4 janv. 1650 Martine de Mourcairols, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 janv. 1669.

143. CHALENDAR DE LA MOTHE.

De gueule au lion d'or, sa patte dextre surmontée d'une étoile, de même au point dextre de l'écu. (CHORIER, III, 402.)

I. Guigues de Chalendar, Sgr de Morzelet, vivant en 1482, fut père de

II. Aimé de Chalendar, co-Sgr de Vinassac, t. le 30 avril 1545 ; il avait ép. Marguerite de la Mothe, qui chargea son fils Guillaume de quitter le nom de Chalendar, et de porter seulement celui de la Mothe avec les armes.

III. Guillaume de la Mothe, écuyer, Sgr dudit lieu et co-Sgr de Vinassac, eut pour enfants : 1. Pierre ; 2. Noël ; 3. Antoine ; 4. Olivier ; 5. et

IV. Jean de la Mothe, écuyer, ép. le 16 août 1598 Jeanne de la Baume, et il en eut : 1. Aimé qui suit ; 2. Jean de la Mothe, Sgr de Saint-Laurent des Bains, D. de Viviers, ép. 1° le 10 oct. 1627 Catherine Larcher ; 2° le 23 fév. 1644 Honorade Girard.

V. Aimé de Chalendar de la Mothe, Sgr d'Uzers et de Chatusac, président et juge mage à Valence en Dauphiné, maintenu dans sa noblesse en Dauphiné par M. du Gué, le 7 juill. 1668, et en Languedoc avec Jean, son frère, par jugement souverain du 23 sept. 1669, avait ép. le 9 mars 1631 Marie de Merle de la Gorce, et il en eut :

VI. Louis de Chalendar de la Mothe, prieur de Gillot.

Magdeleine de Chanaleilles ép. le 30 juin 1748 Louis-Charles de la Mothe Chalendar.

144. CHAMARROUS.

D'azur à trois chevrons d'or.

I. Gabriel, Sgr de Chamarrous, fut père de

II. Jacques de Chamarrous, écuyer, Sgr de Chamarrous, ép. 1° le 2 fév. 1514 Isabeau Vacherel; 2° Hélix de Baus, dite de Borne, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. François, qui a fait la Br. B.

III. Antoine de Chamarrous, ép. le 22 mai 1558 Anne Baronnel, et il en eut : 1. Pierre; 2. et

IV. François de Chamarrous, ép. le 26 avril 1620 Catherine Jausserand, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. Claude, mort au camp de Pommas, dans le Milanais, 1643.

V. Charles de Chamarrous, Sgr de la Borie, ép. : 1° le 20 janv. 1638 Jeanne de Borne; 2° le 16 sept. 1645 Gabrielle de Baus, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 août 1669.

Br. B. III. François de Chamarrous, dit de Baus, Sgr de Borne, ép. le 4 mai 1584 Marie Spert, dont il eut :

IV. Jean de Chamarrous, dit de Baus, Sgr de Borne, D. du Puy, ép. Suzanne Malbec dite de Monviel, dont il eut : Jean Hugues, marié le 16 octobre 1658 à Françoise Verrières, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 août 1669.

145. CHAMBARLHAC.

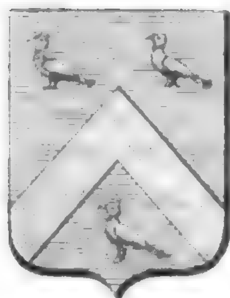

D'azur au chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent membrées et becquées de gueule.

Chambarlhac était une seigneurie considérable située dans le haut Vivarais. Elle donna son nom à une des familles les plus anciennes de cette province, et fut possédée depuis par la maison de Truchet.

Charles VI, visitant le Languedoc, s'arrêta dans la ville du Puy en 1394, et logea pendant trois jours dans la maison de Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale, issu d'une famille illustre et ancienne qui subsiste. (Dulac de la Tour, *Hist. du dépt de la Hte-Loire*, 1813.)

Pons de Chambarlhac, procureur de Bermonde, *alias* Pine Rochette sa femme rendit hommage en 1399. (Marquis d'Aubaïs, II, 145.)

I. Louis de Chambarlhac, vivant en 1480, fut père de : 1. Jean qui suit; 2. Antoine, dominicain.

II. Jean de Chambarlhac, Sgr de Lherm, t. le 21 déc. 1534, eut pour enfants : 1. Antoine qui suit; 2. Pierre; 3. Louis, qui a fait la Br. C.

III. Antoine de Chambarlhac, ép Colombe des Estreits, dont il eut :

IV. Claude de Chambarlhac, écuyer, ép. le 11 janv. 1557 Anne Descours, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Antoine le jeune, qui a fait la Br B.

V. Antoine de Chambarlhac, Sgr de Lherm, ép. le 20 mai 1581 Marguerite Guilhot, dont il eut :

VI. Jean de Chambarlhac, Sgr de Costechaude au D. du Puy, ép. le 22 fév. 1637 Charlotte Jolivet, dont il eut :

VII. Antoine de Chambarlhac, Sgr de Costechaude, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 25 sept. 1669, ép. le 12 janvier 1671 Marie Blanc de Molines, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Antoine.

VIII. Claude de Chambarlhac, ép. le 25 juillet 1701 Marianne de Clavières, dont il eut :

IX. Pierre-Guillaume de Chambarlhac, écuyer, Sgr de Beaupré et de Montregard, ép. le 26 janv. 1745 Éléonor de Banne, dont il eut :

X. Joseph-Florimond de Chambarlhac, chev. de Saint-Louis, lieut.-col. en 1791, ép. le 5 avril 1806 Pierrette-Josèphe de Solmes de Vérac, dont il eut : 1. Marie-Adèle; 2. Marie-Éléonore; 3. Marie-Victorine.

Br. B. V. Antoine de Chambarlhac, ép. le 27 nov. 1606 Sébastienne de Chambon, et il en eut :

VI. Claude de Chambarlhac, Sgr de Fontmourette, de la Roche-les-Faÿ, ép. le 4 oct. 1638 Isabeau de Courtial, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668.

Magdeleine de Chambarlhac, fille de Charles et de Magdeleine de Rajon, ép. le 11 sept. 1724 Charles, marquis de Chanaleilles.

Br. C. III. Louis de Chambarlhac, habitant Saint-Clément-sous-Faÿ en montagne, D. de Viviers, eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit ; 2. Claude.

IV. Guillaume de Chambarlhac, t. le 12 oct. 1563, et fut père de

V. Pierre de Chambarlhac, ép. le 7 mars 1566 Antoinette Descours, dite Marionne, et il en eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Pierre, marié le 28 sept. 1610 à Jeanne Cros, dont : *a*. Louis; *b*. Pierre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 7 déc. 1669.

VI. Alexandre de Chambarlhac, Sgr de Lherm, ép. le 1er juill. 1604 Catherine d'Allard, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Alexandre, Sgr de Bacharnier, marié le 25 nov. 1639 à Cyprienne Plantin; 3. Antoine, Sgr de Varennes.

VII. Jacques de Chambarlhac, Sgr de Lherm, ép. le 28 avril 1647 Laurence de Brenas, et il en eut:

VIII. Jacques-Blaise de Chambarlhac s'établit au Pont de Fromentières, où il ép. Marie Duvert, dont il eut :

IX. Jacques-Joseph de Chambarlhac passa à Aubenas; il ép. le 18 juillet 1771 Jeanne-Marie Roux, dont il eut entre autres enfants:

X. Laurent-André de Chambarlhac, ép. le 13 fév. 1813 Élisabeth-Rey, dont il eut : 1. François-Xavier qui suit; 2. Joseph-Casimir, marié le 10 oct. 1838 à Victoire Bouzol, dont : Marie, née en 1839; Camille, 1841; Fanny, 1842; Lucie, 1844; 3. Xavier-Louis, ép. le 2 fév. 1859 Marie-Élisa-Mathilde Baldit; 4. Lucie, mariée à Dominique-Aimé Biral.

XI. François-Xavier de Chambarlhac, ép. le 4 juin 1838 Denise-Louise Estran, dont : 1. Joseph-Henri, né le 22 mars 1839; 2. Laurent-Paul, né le 16 mars 1841.

146. CHAMBAUD.

Tiercé en fasce, au 1 d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois casques grillés de front de gueule; au 2 d'azur à trois étoiles d'or posées en fasce; au 3 d'argent à un lévrier courant d'azur. (*Armor.* de 1696, 351.)

I. Claude de Chambaud, t. le 5 janv. 1529; il eut pour enfants : 1. Claude qui suit; 2. Jeanne.

II. Claude de Chambaud, écuyer, Sgr de Saint-Lager, capit. châtelain du Pousin, ép. le 4 fév. 1556 Catherine de la Mothe, et il en eut : 1. Simon-Pierre qui suit; 2. Mathieu, qui a fait la Br. B.; 3. Paul, qui a fait la Br. C.; 4. Noé, qui a fait la Br. D.; 5. Abraham.

III. Simon-Pierre de Chambaud, fut père de Simon-Pierre.

Marie-Anne de Chanaleilles était veuve en 1750 d'Alexandre de Chambaud, Sgr de Saint-Lager.

Br. B. III. Mathieu de Chambaud, capit. châtelain du Pousin 1601, ép. le 24 juin 1696 Jeanne Chabul, dont il eut :

IV. Paul de Chambaud, ép. le 17 nov. 1624 Olympe Esdier, et il en eut :

V. Alexandre de Chambaud, Sgr du Charrier, ép. le 16 avril 1651, Judith Vaneson.

Br. C. III. Paul de Chambaud, ép. le 18 mai 1598 Jeanne de Coursas, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Jacques, Sgr de la Combe-Bavas.

IV. Louis de Chambaud, Sgr de Saint-Quentin, ép. le 18 avril

1640, Martine de Ginestous la Tourrette, dont il eut : 1. Jean, Sgr de Bavas, mousquetaire du roi ; 2. Marie, alliée le 8 déc. 1669 à Jean de Monteil.

Br. D. III. Noé de Chambaud, Sgr de Bargence, ép. le 3 fév. 1603 Simonne de la Tour, dont il eut :

IV. Charles de Chambaud, Sgr de la Fontblanche, ép. le 28 juill. 1637 Suzanne du Trémolet, dont il eut : 1, Scipion ; 2. David ; 3. René.

Les quatre branches de la maison de Chambaud en Vivarais furent maintenues dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

Marie, *alias* Paule de Chambaud, fille et héritière de Jacques, vicomte de Privas, Sgr de Vacherolles et Valaury, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp de cavalerie, ép. 1° René de la Tour Gouvernet ; 2° le 20 mars 1620 Claude de Hautefort, vicomte de Lestrange. (P. ANSELME, VII, 342.) .

Scipion de Chambaud, Sgr de Saint-Lager, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

147. CHAMBERT.

D'or à la fasce de gueule chargée de trois fleurs de lis d'argent.

La maison de Chambert, originaire du diocèse de Narbonne, est connue depuis Bertrand de Chambert, Sgr de Bisanet, qui fit deux achats le 11 avril 1483 et le 28 mai 1485, et rendit hommage le 25 fév. 1499. Le vicomte de Narbonne passa bail à nouveau fief le 28 juill. 1507 à Bertrand de Chambert, Sgr de Rustiques. Anne de Chambert de Bisanet, chevalier, obtint un congé du grand maître de Malte pour revenir en France le 18 nov. 1587. (Marquis D'AUBAIS, II, 147.)

I. Bertrand de Chambert, ép. Jeanne d'Abban, laquelle fit donation le 28 nov. 1568 ; il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Charles, Sgr de Bisanet ; 3. Claire, religieuse ; 4. Marguerite.

II. Jean de Chambert, ép. le 21 mai 1587 Françoise de Saint-Jean, et il en eut : 1. Anne qui suit ; 2. Jean-François ; 3. Charles.

III. Anne de Chambert, Sgr de Bisanet, ép. le 9 août 1626 Marie de Trégoin, dont il eut :

IV. Gabriel de Chambert, maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 12 juin 1669.

Anne de Chambert-Bisanet fut reçu chevalier de Malte en 1661. (VERTOT, VII, 25.)

Louis de Chambert, écuyer, Sgr de Bisanet et Saint-Amans, ép. en 1686 Blanche de Chefdebien, dont une fille, Marie-Marguerite, alliée le 16 fév. 1711 à Jean-François de Chefdebien.

148. CHANALEILLES.

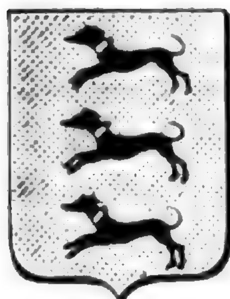

D'or à trois lévriers de sable colletés d'argent courant l'un sur l'autre. DEVISE : *Fideliter et alacriter.*

La maison de Chanaleilles, *alias* Chananeilles, est une des plus anciennes et des plus considérables du Vivarais et du Velay ; elle possède encore dans cette dernière province la terre de Chanaleilles, située sur les confins de la Lozère et de la Haute-Loire. La filiation non interrompue de cette maison depuis le milieu du XII^e siècle a été produite en 1785 devant Chérin pour être admise aux honneurs de la cour, dont elle a joui le 3 nov. 1785. Guillaume de Chanaleilles, chevalier du Temple en 1153, prit part à la deuxième croisade ; ses armes figurent dans la salle des Croisades du musée de Versailles.

Hénias de Chanaleilles fit hommage à Messieurs du chapitre du Puy en 1339. (Marquis D'AUBAÏS, II, 148.) Jean Claude de Chanaleilles joua un rôle considérable dans l'Auvergne et le Velay en soutenant la cause du roi Henri IV pendant la Ligue, et fut honoré de plusieurs lettres autographes du roi. (V. BERGER DE XIVREY, *Lett. missives d'Henri IV.*)

I. Noble et puissant Sgr Pierre de Chanaleilles, Sgr du Pin, de Vals, d'Ucel et de la Valette, grand bailli d'épée du Vivarais et du Valentinois, ép. Agnès de Castrevieille, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

II. Guillaume de Chanaleilles, écuyer, bailli de Jaujac en Vivarais, ép. Marguerite de Cadris, dont il eut :

III. Balthazar de Chanaleilles, écuyer, Sgr du Pin et de Fabras, bailli de Jaujac, ép. Gabrielle de Crochans du Bourjuif, et transigea le 8 mars 1515 avec Marguerite de Chanaleilles, sa cousine germaine, veuve de Jacques de Madières; il eut de son mariage : 1. Bernard, marié à Nicole de Chambonas, mort sans enfants ; 2. Hilaire qui suit ; 3. François.

IV. Hilaire de Chanaleilles, écuyer, Sgr du Pin, co-Sgr de la Valette, ép. le 26 juill. 1556 Claude d'Agrain des Ubaz, fille de Gaspard et de Marguerite de Prunet, dont il eut : 1. Jean ; 2. Gaspard qui suit ; 3. Balthazar, dont la postérité s'éteignit après deux générations alliées à la maison de Tournon du Vergier, baron de la Mastre, et à la maison de Lestrange, Sgr de Groson ; 4. Jean-Claude, qui a fait la Br. B. ; 5. Marguerite, mariée le 10 fév. 1573 à Jean de Rostaing.

V. Gaspard de Chanaleilles, Sgr de la Saumès, capit. d'infanterie 1587, ép. 1° le 26 nov. 1589 Catherine de Borne, dame de la Saumès ; 2° le 22 nov. 1601 Jeanne de Rozilles, fille de Guillaume et de Jeanne de Budos, qui était sœur de Louise de Budos, mariée le 19 mars 1593 au duc de Montmorency ; il eut de son second ma-

riage : 1. Claude, capit. au régt de Languedoc 1632, et du Roure 1636, mort sans enfants; 2. Guillaume qui suit; 3. Joachim, reçu page du grand maître de Malte 1624; 4. Hercule; 5. Catherine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 mars 1670.

VI. Guillaume de Chanaleilles, qualifié comte de la Saumès, baron de Jagonas et du Sault, Sgr de la Charve, de Banbiac et Vernon, capit. d'infant. au régt de la Vernède 1632, ép. le 26 sept. 1655 Jeanne de Gabriac de Rouchon, dont il eut : 1. Guillaume-Joseph, lieut. de roi en Languedoc, mort sans enfants; 2. Jean-Baptiste qui suit; 3. Marie, alliée à Guillaume de Ginestous.

VII. Jean-Baptiste de Chanaleilles, comte de la Saumès, Sgr et baron de Jagonas, du Sault, du Pouget, mousquetaire du roi, puis capit. de cavalerie au régt de Fiennes 1693, lieut. de roi en Languedoc 1697, ép. le 23 juin 1701 Louise de Largier, dont il eut : 1. Guillaume-Joseph qui suit; 2. Marie-Anne, mariée à Alexandre de Chambaud, Sgr de Saint-Lager.

VIII. Guillaume-Joseph de Chanaleilles, qualifié marquis de la Saumès, baron de Ribes, Sgr de Saint-André la Champ, du Sault, de Plauzolles, co-Sgr de Vernon, des Vans et de la Blachère, mousquetaire, puis officier au régt du roi, ép. le 12 nov. 1738 Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux, et il en eut : 1. Jean-Louis, capit. au régt d'Auvergne, chef de bataillon au régt d'état-major; il fit ses preuves de noblesse le 29 nov. 1777 devant les états de Languedoc comme envoyé de la baronie de Castelnau d'Estrettefonds, et au mois de mai 1785 devant Chérin, pour être admis aux honneurs de la cour le 3 nov. 1785; il ép. 1° Marie-Rose du Vidal de Montferrier; 2° Magdeleine Gerbier de Fraville, et mourut sans enfants 1822; 2. Joseph-François, capit. au régt de Neustrie, chev. de Saint-Louis; 3. Jean-Baptiste qui suit; 4. Joseph-Guillaume, vic. gén. à Nancy; 5. Pierre-Joseph, chanoine, à Nîmes.

IX. Jean-Baptiste de Chanaleilles, marquis de la Saumès, lieut. au régt des chasseurs à cheval 1785, ép. Françoise-Magdeleine-Émilie de Cadoene de Gabriac, dont il eut : 1. Louis-Étienne-Achille qui suit; 2. Henri-Gustave.

X. Louis-Étienne-Achille de Chanaleilles, marquis de la Saumès, ép. le 3 sept. 1844 Claude-Françoise-Charlotte de la Baume, dont : 1. Charles-Henri-Gustave-Roger, né en 1845; 2. Paul-Aimé-René 1853; 3. Françoise-Hippolyte-Gabrielle-Eugénie 1847; 4. Marie-Émilie-Blanche 1851; 5. Louis-Marie-Hélye 1858.

Br. B. V. Jean-Claude de Chanaleilles, Sgr du Buisson, qui fut

honoré de plusieurs lettres du roi Henri IV, pour les services rendus à la cause royale en Auvergne et en Vivarais, ép. le 20 fév. 1619 Claudine de la Tour de Bains, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. François, Sgr du Buisson, marié à Françoise Teissier, dont une fille, Catherine, mariée à François d'Hautefort de Lestrange; 3. Joseph, Sgr de Lassagnes; 4. Anne-François, Sgr de la Croze, marié à N. de Langlade, qui a fait la branche de Bellenave : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 mars 1670.

VI. Claude de Chanaleilles, Sgr du Villard, de Villeneuve, Saint-Cirgues, Veirières, capit. dans le régt de Roussillon 1642, ép. 1° le 20 oct. 1647 Isabeau de Reynaud; 2° le 4 juillet 1655 Marie de Langlade, baronne des Éperviers, dont il eut :

VII. Eustache de Chanaleilles, Sgr du Villard, de Villeneuve, du Roux, baron des Éperviers, brigadier d'infant. 1734, avait ép. le 14 sept. 1700 Marie-Françoise de Monteil, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Hyacinthe, capit. dans le régt de Berry, tué à Prague 1741.

VIII. Charles de Chanaleilles, qualifié marquis de Chanaleilles, Sgr du Villard, de Villeneuve, du Roux, maréchal de camp 1734, avait ép. le 11 sept. 1724 Magdeleine de Chambarlhac, dont il eut : 1. Joseph-Guillaume qui suit; 2. Marie-Suzanne; 3. et Magdeleine, alliée le 30 juin 1748 à Louis-Charles de la Mothe Chalendar.

IX. Joseph-Guillaume de Chanaleilles, marquis de Chanaleilles, Sgr du Villard, de Montpezat, du Roux, du Colombier, de Collanges, de Prunerolles, capit. de dragons, ép. Marie-Agathe de Rilly, dont il eut : 1. Charles-François-Guillaume qui suit; 2. Louis-Charles-Isidore, chev. de Malte 1787; 3. Joséphine-Magdeleine, mariée à N... de Laulanhier.

X. Charles-François-Guillaume de Chanaleilles, marquis de Chanaleilles, Sgr de Montpezat, du Villard, de Chambonas, chevalier non profès de l'ordre de Malte, capit. de vaisseau, chev. de Saint-Louis, officier de la Lég. d'honn., pair de France 1837, avait ép. en 1807 Marie-Josèphe-Rose de Carrère, dont il eut : 1. Sosthènes qui suit; 2. Gustave-Adolphe, lieut.-colonel du 68e de ligne, chev. de la Lég. d'honn. et de l'ordre de Pie IX, marié le 18 nov. 1853 à Marie-Louise-Napoléone-Ofrésie de Las Cases; 3. Adolphe-Gustave, colonel du 68e de ligne, offic. de la Lég. d'honn., frère jumeau du précédent, marié en 1850 à Blanche d'Andlau.

XI. Sosthènes de Chanaleilles, marquis de Chanaleilles, ancien page de Louis XVIII, lieut.-col. des chasseurs d'Afrique, chev. de la Lég. d'honn., ancien membre du conseil général de l'Ardèche, ép.

le 29 mai 1832 Marie-Victurnienne-Stéphanie des Balbes de Berton de Crillon, dont : 1. Félix-Hélye, mort à dix-huit ans; 2. Marie-Isabelle.

149. CHAPAT.

I. Guillaume Chapat, commandait dans le château de Grazac, en Velay, le 7 avril 1526; il avait ép. Antoinette Brun, dont il eut :

II. Jean Chapat, ép. le 6 mai 1531 Laurence d'Alard, et il en eut :

III. Guillaume Chapat, fut père de

IV. Christophe Chapat, ép. le 26 avril 1612 Charlotte du Noyer, et il en eut :

V. Christophe Chapat, Sgr des Aulanettes et d'Alard, y demeurant dans la paroisse de Grazac, D. du Puy, ép. le 11 déc. 1653 Anne Colombi, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670.

150. CHAPELAIN.

D'argent au lévrier grimpant de sable, au chef d'azur.

La maison de Chapelain, originaire de Gévaudan, est connue par filiation suivie depuis Odilon Chapelain, damoiseau, vivant au commencement du XIVe siècle. Bernard, son fils, ép. Isabeau de Guérin. Guillaume, petit-fils de Bernard, était Sgr de Puecheiral et d'Issenges; il eut pour fils Vital, père d'Antoine qui suit; de Pierre, prieur de Gabriac, vicaire général du diocèse de Mende; de Magdeleine, mariée à Pierre de Rouvière. (G. DE BURDIN, II, 296-298.)

I. Antoine de Chapelain, Sgr de Puecheiral, Issenges, ép. le 3 juill. 1503 Gillette Matthieu, dont il eut : 1. Gabrielle; 2. et

II. Jean de Chapelain, Sgr de Puecheiral, Issenges, ép. Gasparde de Chapelain sa cousine, dont il eut : 1. Jeanne, mariée à Pierre de Bourrel; 2. et

III. Antoine de Chapelain, Sgr de Puecheiral, Issenges, ép. Anne de Montgros, dont il eut :

IV. Claude de Chapelain, Sgr de Puecheiral, Issenges, le Cros, ép. le 30 août 1578 Anne de Folaquier, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Claude, qui a fait la Br. B.; 3. Anne, mariée le 2 mars 1610 à Isaac de Pelet, Sgr de la Carrière; elle était déjà veuve de Tristan de Corsier, Sgr de Janilhet.

V. Antoine de Chapelain, Sgr d'Issenges, etc., ép. 1° Anne Gui-

raud de Sommerlet, dont il eut: Marceline, mariée à Jean de Narbonne, Sgr de Troulhas; 2° Magdeleine de Lauberge de Cassagnoles, dont il eut:

VI. Jean de Chapelain, chevalier, Sgr d'Issenges, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669, ép. le 19 juin 1687, Françoise de Merle de la Gorce, dont il eut: Lucrèce-Françoise de Chapelain, fille unique, mariée le 24 janvier 1701 à Jean de Grégoire, baron de Saint-Sauveur.

Br. B. V. Claude de Chapelain, Sgr du Cros, ép. le 5 mars 1629 Hélix du Destrect, dont il eut: 1. Charles qui suit; 2. Marie, alliée à Paul d'Hérail de Brisis; 3. Jeanne, mariée à Jacques de la Garde, Sgr de Malbosc.

VI. Charles de Chapelain, Sgr de Felgeirolles, le Rieux, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 18 sept. 1669, av. ép. le 12 oct. 1648 Marie de Narbonne, dame de Troulhas, sa cousine germaine, dont il eut: 1. Jean Antoine qui suit; 2. Henri, lieut. au régt d'Aunis; 3. Félice, mariée à Jean de Polge, Sgr de Tarabias.

VII. Jean Antoine de Chapelain, Sgr de Troulhas, Felgeirolles, Montaigu, ép. le 28 janv. 1701 Jeanne de Bardon de Chabannes, dont il eut: 1. Antoine qui suit; 2. Anne-Luce, morte religieuse à Riom.

VIII. Antoine de Chapelain, Sgr de Troulhas, lieut. d'inf., proc. fondé du prince de Conti aux états généraux de Languedoc de 1746, ép. le 22 sept. 1731 Marie-Anne de Pontier, dont il eut: 1. Claude-Antoine-Marie qui suit; 2. Jean-Antoine-Hercule, docteur en Sorbonne, vic. gén. de Bazas; 3. Joseph-Scipion qui a fait la Br. C.

IX. Claude-Antoine-Marie de Chapelain, Sgr de Troulhas, cornette au régt de Clermont-Prince, ép. le 18 oct. 1762 Marie-Henriette de Rets de Servières et mourut sans enfants.

Br. C. IX. Joseph-Scipion de Chapelain, ép. le 27 sept. 1775 Marie-Suzanne Lafont d'Aiguebelle, dont il eut: 1. Joseph qui suit; 2. Scipion qui a fait la Br. D.

X. Joseph-Marie-Jules de Chapelain, chev. de la Lég. d'hon., sous-préfet de 1813 à 1820; il ép. le 5 janv. 1796 Louise-Rose de Rets de Servières, dont il eut: 1. Octave qui suit; 2. Henriette-Éléonore, décédée en 1831.

XI. Octave de Chapelain, ép. le 18 avril 1826 Marie-Marguerite-Euphrosine Malafosse, dont il eut:

XII. Joseph de Chapelain, ép. le 4 avril 1848 Céleste-Marie-Félicité de Florit de la Tour de Clamouse de Corsac, dont: 1. Marie-

Élisabeth, née le 5 oct. 1850; 2. Marie-Marguerite, née le 11 décembre 1853.

Br. D. X. Scipion-Marie-Antoine de Chapelain, ép. Henriette de Merle de la Gorce, dont il eut : 1. Désiré qui suit; 2. Octavie, mariée à Alphonse Veau de la Nouvelle.

XI. Désiré, dit Clodomir, de Chapelain, chev. de la Lég. d'hon., ancien préfet, ép. 1° Marie Theyssier-de-Meyrières, dont il n'eut pas d'enfants, et 2° Ludovic Savy, dont : Scipion, Antoine, Arthur, Emmanuel, Gaetan, Emma, Augustine, Bathilde.

151. CHARBONNEL.

D'azur à trois étoiles d'or au croissant d'argent en cœur.

Ancienne maison du Velay, dont la filiation suivie remonte à Guy de Charbonnel, vivant dans le XI[e] siècle. Pierre de Charbonnel, vivant en 1273, commandait les ban et arrière-ban de la noblesse du Velay. Jean de Charbonnel, qualifié chevalier damoiseau, se joignit à Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, pour aller faire une descente en Angleterre en 1456; Claude, son fils, ép. le 19 août 1452 Huguette de David dame du Bets, en Velay, dont il eut plusieurs enfants (LACH. DESB., VI, 750), entre autres

I. Gui de Charbonnel, Sgr du Bets, épousa le 11 juillet 1501 Guionne de Baile, et il en eut :

II. Marcelin de Charbonnel, Sgr du Bets, ép. le 28 mai 1539 Miracle de Maurin de Chateauneuf, dont il eut :

III. Jacques de Charbonnel, Sgr du Bets, et de Verne, ép. en 1589 Marguerite de Roiran du Chambon, dont il eut :

IV. Marcelin de Charbonnel, Sgr du Bets, ép. 1° Hélène Besset; 2° le 2 décembre 1617 Antoinette de Bronac; il eut de sa première femme : 1. Charles qui suit; et de la seconde : 2. Léonard, Sgr de la Chazotte, maintenu en Lyonnais le 13 avril 1667.

V. Charles de Charbonnel, Sgr du Bets et de Jussac, ép. le 5 janv. 1638 Anne de Beget, et il en eut :

VI. Pierre de Charbonnel, Sgr du Bets, D. du Puy, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 sept. 1669.

152. CHASAUS, *alias* CHAZAUX.

De gueule à une bande d'or et une colombe d'argent passante au-dessus surmontée de trois étoiles d'or. (*Armor.* de 1696, 376.)

I. Claude Pichon, dit Chasaus, fut père de

II. Antoine Pichon, dit Chasaus, ép. le 25 juin 1546 Françoise la Rous, dont il eut :

III. Bertrand de Chasaus, Sgr de Mongevin, *alias* Montjuin, ép. le 7 janv. 1570 Miracle de Rieu, dont il eut :

IV. Jacques de Chasaus, Sgr de Mongevin, ép. le 3 mars 1612 Marie de Burine, dont il eut :

V. Louis de Chasaus, Sgr de Montgevin, ép. le 29 nov. 1646 Marie la Grevol, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 mars 1670; il eut pour fils : Claude, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

153. CHATEAUNEUF-RANDON.

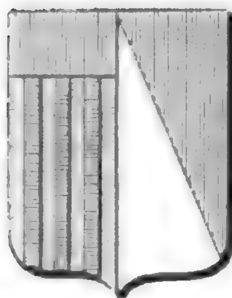

D'or à trois pals d'azur au chef de gueule; parti de gueule, tranché d'argent, qui est de Tournel.

La maison de Châteauneuf-Randon est connue en Gévaudan, en Vivarais et dans les Cévennes depuis Guillaume de Châteauneuf, chevalier damoiseau vivant en 1050. Elle a fait plusieurs branches toutes illustres : 1° Les Sgrs de Tournel, marquis de Tournel, dont la généalogie va suivre, qui reconnaissent pour auteur Guigues Méchin de Châteauneuf, Sgr de Tournel, vivant en 1212; 2° les comtes d'Apchier, rapportés plus haut; 3° les comtes de Barjac de Rochegude, également rapportés; 4° les vicomtes puis ducs de Joyeuse, pairs de France, qui reconnaissent pour auteur Guy de Châteauneuf, vivant en 1198, dont la branche aînée s'éteignit dans la maison de Lorraine par le mariage de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille d'Henri, pair et maréchal de France, avec Charles de Lorraine, duc de Guise. Son petit-fils François-Joseph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guise et de Joyeuse, pair de France, étant mort sans enfants le 16 mars 1675, cette pairie fut acquise par le prince d'Épinoy de la maison de Melun, et de nouveau érigée en duché-pairie sous le nom de Joyeuse, par lett. pat. d'oct. 1714. (P. ANSELME, III, 801. — LACH. DESB., IV, 304. — BURDIN, II, 310.) La filiation prouvée devant M. de Bezons commence à

I. Sigismond de Châteauneuf-Randon, comte de Saint-Rémézy, baron d'Allenc, ép. le 11 mars 1485 Gabrielle de Châteauneuf-Randon, sa cousine, héritière de la branche aînée des barons de Tournel, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jeanne, mariée en 1512 à Antoine d'Antin, marquis du Férails; 3. Marguerite, mariée le 5 mars 1514 avec Jean de Lescure, en Albigeois; 4. Françoise, mariée le 7 nov. 1516 à François de Bruyères le Châtel, baron de Chalabre.

II. Antoine de Châteauneuf-Randon, baron de Tournel, ép. en 1519 Isabeau de Grimaldi de Monaco, dont il eut :

III. Jean-Gaspard de Châteauneuf-Randon, comte de Saint-Rémézy, baron de Tournel, en vertu de la substitution faite par Gabrielle, son aïeule, chevalier de l'ordre du Roi, commandant cin-

quante chevau-légers, ép. le 10 avril 1560 Magdeleine de Combret de Broquiés d'Arpajon, dont il eut :

IV. Alexandre de Châteauneuf-Randon, baron de Tournel et d'Allenc, comte de Saint-Rémézy, chev. de l'ordre du Roi, capit. de cinquante hommes d'armes, ép. 1° le 15 janv. 1593 Jeanne de Budos de Portes, sœur de la connétable de Montmorency, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Anne de Narbonne Pelet, dont il eut : 1. Anne Guérin qui suit; 2. Charles, chev. de Malte 1625; 3. Magdeleine Jourdaine, mariée le 20 août 1620 à Charles de Carcassonne, Sgr de Soubès, Lugans et Pousols.

V. Anne, *alias* Antoine-Guérin de Châteauneuf-Randon, comte de Saint-Rémézy, marquis de Tournel et d'Allenc, chev. de l'ordre du Roi, mestre de camp, ép. le 9 sept. 1635 Anne de Cruzy de Marcillac, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Sylvestre, mort sans postérité; 2. Anne qui suit; 3. Jacques-Timoléon, dont la fille Louise-Claude ép. le 31 déc. 1726 à Charles-Pierre de Molette de Morangiès. — Sylvestre et Alexandre, tous les deux morts sans postérité, produisirent pour leur maison, et furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

VI. Anne de Châteauneuf-Randon, comte de Châteauneuf-Randon, marquis de Tournel, Sgr de Saint-Étienne de Valdonnez, etc., capit. de cavalerie, ép. en 1697 Marie de la Roque du Mazel, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VII. Guillaume de Châteauneuf-Randon, comte de Châteauneuf-Randon, marquis de Tournel et d'Allenc, Sgr de Saint-Étienne de Valdonnez, etc., chev. de Saint-Louis, capit. de cavalerie au régt de Clermont-Prince, ép. le 19 avril 1755 Paule de Launai, dont il eut : 1. Alexandre-Paul qui suit; 2. Pierre, vicomte de Châteauneuf-Randon.

VIII. Alexandre-Paul de Châteauneuf-Randon, marquis de Châteauneuf-Randon, ép. le 1er août 1780 Marguerite du Chastel, unique héritière du vicomte d'Apchier, tué à la bataille de Fontenoy, dont il eut : 1. Annet-Marie-Aldebert qui suit; 2. Catherine-Éléonore, mariée le 11 août 1807 au vicomte Charles-Amable de la Rochenégly.

IX. Annet-Marie-Aldebert de Châteauneuf-Randon, comte de Tournel, ép. en 1815 Élisabeth-Olive de Lestang de Fins, dont il eut : 1. Aldebert-Éléonore-Honoré, né le 4 juin 1818; 2. Adhémard, né le 30 nov. 1826; 3. Espérance; 4. Mathilde.

154. CHASTEL.

De gueule à la tour d'argent donjonnée et maçonnée de sable, surmontée d'un croissant d'argent.

I. Jean de Chastel, vivant en 1363, eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean; 3. Anne, mariée à Jean de Pousoles; 4. Isabelle.

II. Guillaume de Chastel Douset, Sgr de Châteaufort, ép. le 8 juin 1432 Aiceline d'Esparron, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, marié à Hélix d'Apchier, dont la postérité sera rapportée au n° 156.

III. Antoine de Chastel, Sgr de Condres, eut pour fils :

IV. Antoine de Chastel, Sgr de Condres, ép. en 1480 Claude de Sinselles, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Henri, dont la posterité sera rapportée au n° 155.

V. Antoine de Chastel, écuyer, Sgr de Condres, ép. le 12 janv. 1516 Antoinette de Banne, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. François.

VI. Louis de Chastel, écuyer, Sgr de Condres, ép. le 23 avril 1551 Gabrielle de Lagnac de Murat, dont il eut :

VII. Guillaume de Chastel, Sgr de Condres, ép. le 3 mars 1583 Hélène de Fay de la Tour, dont il eut :

VIII. Nicolas de Chastel, Sgr de Condres, Aurous, le Celier, Gevaudan, Feuletin, Arsen et Montels, au D. de Mende, capit. d'inf. au régt de Lestrange 1622, ép. le 15 oct. 1624 Louise de Molette de Morangiés, et il en eut :

IX. Christophe de Chastel, Sgr de Bellisande, Châteauneuf, le Monestier, D. du Puy, ép. le 9 juin 1653 Louise de Chastel, fille de Claude de Chastel, Sgr de Châteauneuf, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 3 fév. 1671; il eut de son mariage, entre autres enfants : Marie-Élisabeth, mariée le 1er janv. 1697 à Joachim de Pierre de Bernis, et mère du cardinal.

155. CHASTEL.

Mêmes armes.

I. Antoine de Chastel, Sgr de Condres, fut père de

II. Antoine de Chastel, Sgr de Condres, ép. en 1480 Claude de Sinselles, et il en eut : 1. Antoine; 2. et

III. Henri de Chastel, Sgr de Condres, co-Sgr de Naves et de Brés, ép. le 29 août 1529 Marguerite Fraissinet, dont il eut :

IV. Pierre de Chastel, Sgr de Châteauneuf, ép. Gabrielle de Poulalhon, dont il eut :

V. Pierre de Chastel, Sgr de Brés, ép. le 23 sept. 1569 Françoise Courtavol, *alias* de Custavol, et il en eut :

VI. Antoine de Chastel, fut père de

VII. Antoine de Chastel de Landos, Sgr et baron de Châteauneuf, ép. le 9 janv. 1611 Hélène de Maurin, dame de Châteauneuf, et il en eut :

VIII. Claude de Chastel, Sgr et baron de Châteauneuf, ép. le 23 oct. 1633 Marie des Gois, et il en eut : Louise de Chastel, mariée le 9 juin 1653 à Christophe de Chastel. Cette alliance réunit deux branches d'une même famille, séparées depuis 1529.

156. CHASTEL.

Mêmes armes.

I. Guillaume de Chastel, Sgr de Beauretrait, ép. le 8 juin 1432 Aiceline d'Esparron, et il en eut : 1. Antoine; 2. et

II. Jean de Chastel, Sgr de Beauretrait, ép. le 31 mai 1462 Hélix d'Apchier, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean ; 3. Claude.

III. Antoine de Chastel, Sgr de Beauretrait, ép. le 15 janv. 1513 Catherine de Chaussines, dont il eut :

IV. Claude de Chastel, Sgr de Servières, fut père de

V. Claude de Chastel, Sgr de Servières, ép. le 31 août 1594 Blanche de Sevisoul, dont il eut :

VI. Jean de Chastel, Sgr de Servières, y demeurant D. de Mende, ép. le 12 nov. 1639 Marguerite de Langlade, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1669.

157. CHAVAGNAC.

D'argent à l'aigle éployé de sable becqué et membré de gueule.

Chavagnac, en Auvergne, est une Sgrie importante, érigée en marquisat en 1720, qui a donné son nom à une maison ancienne et illustre dès le XIII^e siècle. Les branches de cette maison étaient nombreuses et ont donné plusieurs maréchaux de camp, lieutenants généraux, chefs d'escadre, et gentilshommes de la chambre de nos rois. (Moréri, III, 576. — Lach. Desb., IV, 381.) Nous n'avons pas trouvé la jonction de la branche qui va suivre avec celles de l'Auvergne, mais sa haute position en Gévaudan, l'importance de ses alliances à la proximité des Sgries possédées par les deux familles, nous donnent lieu de penser que les Chavagnac de Gévaudan étaient une branche puînée des Chavagnac de l'Auvergne. Quoi qu'il en soit, ils prouvèrent leur filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Antoine de Chavagnac, écuyer, Sgr de Coursac et de Condilhac, co-Sgr de la baronnie de Tournel, ép. le 12 fév. 1556 Louise de Cardaillac, et en eut :

II. Jean de Chavagnac, Sgr de Monthioulous, baron de Tournel, ép. le 1^er juin 1604 Claude de la Fare, et il en eut :

III. Jacques-Guérin de Chavagnac, Sgr de Monthioulous, baron de Tournel, D. de Mende, ép. Charlotte d'Apchier et fut père de

IV. Philibert de Chavagnac, ép. Françoise de Planque, et il en eut :

V. Pierre de Chavagnac, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 13 janv. 1670.

158. CHAUME.

D'argent à une fasce d'or chargée de trois étoiles de gueule accompagné de trois glands de chêne de sinople.

I. François de Chaume, t. le 23 nov. 1535, fut père de

II. Guillaume de Chaume, baron d'Aumelas, héritier de Dominique de Narbonne, Sgr de Poussan le 10 juillet 1555, avait ép. le 22 nov. 1544 Marguerite de Barrière, dont il eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Isabeau de Chaume, mariée le 10 janv. 1560 à Jean Liebel, Sgr de Carescausses.

III. Guillaume de Chaume, ép. Françoise de Bucelly, dont il eut :

IV. Phelice de Chaume, Sgr de Poussan, ép. le 25 janv. 1625 Jeanne Germain, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 nov. 1668.

159. CHEFDEBIEN.

D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or armé et lampassé de gueule, et en pointe d'un lion passant contourné de même. DEVISE : *Penn-mad : mè a veso atau penn ; gand ar vertuz.*

La maison de Chefdebien est originaire du Poitou. Elle possédait dans cette province, vers la fin du XV[e] siècle, la seigneurie de Pamparé et la baronnie de Chavenay. Une branche de cette maison, restée en Poitou, s'éteignit en la personne de Marie-Renée de Chefdebien, qui ép. François Myron, général des finances en Bretagne. La fille unique qui naquit de cette union, Marie, ép. Claude Gouffier, fils du grand écuyer de France. (P. ANSELME, V, 613.) La branche aînée vint s'établir en Languedoc et y posséda la baronnie de Puisserguier, et le vicomté d'Armissan au D. de Narbonne. Cette branche a donné deux présidents à la cour des aides de Montpellier, 1580, 1613; deux gentilshommes de la chambre du roi, 1630, 1651, et des officiers distingués. (LACH. DESB., IV, 418.) Elle a hérité par mariage, en 1790, des noms et armes des Zagarriga d'Espagne établis en Roussillon.

I. Robert de Chefdebien, Sgr de Chavenay, de Pamparé, en Poitou, ép. Mathurine Le Moyne, et il en eut :

II. Charles de Chefdebien, baron de Chavenay, Sgr de Pamparé, ép. le 25 déc. 1542 Martine de Noyelles, dont il eut :

III. René de Chefdebien, Sgr et baron de Chavenay, acquit en Languedoc la baronnie de Puisserguier et la seigneurie d'Armissan ; il ép. le 27 oct. 1574 Marguerite de Bandinel, dont il eut :

IV. Jean-François de Chefdebien, Sgr d'Armissan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 1[er] sept. 1622 Marguerite de Vieu, dont il eut : 1. Henri-René qui suit; 2. Étienne, mestre de camp de cavalerie; 3. Gilbert, qui a fait la Br. B.; 4. César : maintenus dans leur noblesse avec leur neveu par jugement souverain du 14 janv. 1669.

V. Henri-René de Chefdebien, vicomte d'Armissan par lett. pat. du mois de déc. 1651, « en récompense de ses services militaires et de ceux de ses prédécesseurs, notamment de Jean-François, son père, » gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1651, ép. 1° le 1[er] octobre 1651 Anne-Marie Delon, *alias* de Lom ; 2° le 5 juin 1656 Isabeau de Reboul ; il eut de son premier mariage : 1. Joseph-Henri-René, mort sans postérité ; et du second, 2. Blanche, alliée en 1686 à Louis de Chambert; 3. et

VI. Jean-François de Chefdebien, vicomte d'Armissan, chev. de Saint-Louis, ép. en 1700 Anne-Louise de Chefdebien, sa cousine, dont il eut : 1. Marie-Thérèse, alliée à Antoine de Ponte, comte d'Albaret.

Br. B. V. Gilbert de Chefdebien, Sgr de l'Haute, capit. de chevau-

légers 1672, ép. le 31 juillet 1677 Marie-Isabeau d'Auderic d'Alcoynes de Lastours, dont il eut: 1. Anne-Louise, mariée à Jean-François de Chefdebien, son cousin; 2. et

VI. Jean-François de Chefdebien, Sgr de l'Haute, lieut. au régt de Piémont 1701, ép. le 16 fév. 1711 Marie-Marguerite de Chambert, dont il eut: 1. Jean-Louis, capit. de grenadiers au régt de Piémont, tué à Rosbach 1757; 2. et

VII. François-Anne de Chefdebien, vicomte d'Armissan par l'extinction de la branche aînée, qualifié baron de l'Haute, Sgr de Bisanet, de Saint-Amans, du Villar de Fargue, co-Sgr de Narbonne, de Moussan et de Cuxac, capit. d'infant. au régt de Piémont, chev. de Saint-Louis, chef de division des canonniers gardes-côtes de Narbonne, ép. en 1758 Gabrielle de Solas, dont il eut: 1. François-Marie qui suit; 2. Paul-Anne, chev. de Malte, capit. au régt d'Anjou, chev. de Saint-Louis; 3. François-René, page du grand maître de Malte; 4. François-Guillaume, capit. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis; 5. Louis-Gabriel, commissaire-ordonnateur des armées de l'empire 1812-1815.

VIII. François-Marie de Chefdebien, vicomte d'Armissan, baron de Zagarriga, colonel de chasseurs au service de l'ordre de Malte, commissaire du roi dans le dépt de l'Aude 1790, ép. le 8 mai 1792 Eulalie de Zagarriga, héritière du nom et des armes des barons de Zagarriga, par actes des 23 mars 1796 et 11 février 1797; il eut de ce mariage: 1. Roch qui suit; 2. et Paul qui a fait la Br. C.

IX. Roch de Chefdebien, vicomte d'Armissan, magistrat démissionnaire en 1830 par refus de serment, avait ép. le 19 août 1828 Élisa de Raynaud, et il en eut: 1. François-Marie; 2. Gabrielle.

Br. C. IX. Paul, baron de Chefdebien, de Zagarriga, entra dans la marine royale en 1817 et donna sa démission en 1830; il ép. le 11 juin 1833 Marie-Antoinette-Henriette de Richard de Gaix, dont: 1. Fernand-Marie, né en 1836; 2. Coraly-Marie, alliée le 14 janv. 1852 à Paul de Lourdoueix; 3. Eulalie, mariée à Joseph de Balanda.

160. CHEILAR, *alias* CHAILAR.

D'azur à la bande d'or chargée de trois billettes de gueule parti d'argent à cinq hermines de sable 3, et 2 surmontées d'un guidon d'azur émanché de même.

I. Amédée du Chailar, ép. le 14 fév. 1521 Catherine de Toulon, et il en eut:

II. Claude du Chailar, fut père de: 1. Louis; 2. et de

III. Alexandre du Chailar, Sgr de Faugères, co-Sgr de Saint-Pons, en Vivarais, ép. en 1590 Suzanne d'Ussel, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Hector; 3. François; 4. Charles; 5. Antoine.

IV. Jacques du Chailar, Sgr d'Albignac, co-Sgr de Saint-Pons, ép. le 26 avril 1637 Minerve de Vesc, et il en eut : 1. Alexandre, Sgr de Colombier; 2. et

V. François du Chailar, Sgr d'Albignac, co-Sgr de Saint-Pons en Vivarais, ép. le 3 janv. 1665 Marie Blanchard, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 11 janvier 1669.

161. CLAVIÈRES.

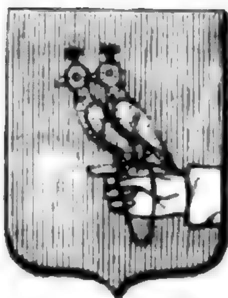

De gueule à la main d'argent tenant deux faucons d'or longés de sable.

La maison de Clavières est originaire du Vivarais. Par acte reçu à Tournon, Dorel notaire, le 29 déc. 1778, messire René-Jean-Antoine de Clavières, Sgr de Saint-Barthélemy, Saint-Romain et autres places, habitant pour lors la ville de Tournon; — sur le vu des titres et généalogie de sa maison, et sur le vu des titres qui lui ont été communiqués par messire Gabriel de Clavières, fils de messire François de Clavières de la ville de Lyon, — reconnait que ledit messire François de Clavières descend en bonne, vraie et légitime lignée d'une branche cadette de ladite maison de Clavières. Nous donnons comme Br. B. la filiation des Clavières, de Lyon, à partir de François de Clavières, qui intervint dans l'acte du 29 déc. 1778.

I. Vital de Clavières, fut père de

II. Bernard de Clavières, écuyer, ép. le 30 août 1523 Jeanne Boussun, dite de Villeneuve, et il en eut : 1. François; 2. Antoine; 3. Anne qui suit; et 4. Louise mariée le 5 janvier 1566 à Pierre de Montagusat.

III. Anne de Clavières, ép. Antoinette de Truchet de Chambarlhac, et il en eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Antoine, chev. de Malte 1605.

IV. Nicolas de Clavières, ép. le 2 août 1626 Cécile de Tourène, dont il eut : 1. Claude, Sgr de Clavières et de Martinas, ép. le 15 avril 1653 Gabrielle Champetières; 2. Just-Gabriel qui suit: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

V. Just-Gabriel de Clavières, Sgr de Martinas, ép. le 13 juillet 1659 Anne du Besset, héritière de Saint-Romain de Valmordane, dont il eut : 1. Just-Antoine qui suit; 2. N... de Clavières, major au régt d'Auvergne.

VI. Just-Antoine de Clavières, appelé M. de Martinas, ép. Marguerite de Conches, dont il eut : 1. Antoine-François qui suit;

2. N... de Clavières, capit. au régt d'Auvergne, tué en Italie; 3. N... mariée à N... d'Audoyer.

VII. Antoine-François de Clavières, ép. Louise-Antoinette de Suffise, dont il eut : 1. René-Jean-Antoine qui suit; 2. le chev. de Clavières, mort capit. au régt de Bretagne; 3. César, ép. le 20 novembre 1771 Magdeleine Poncet, veuve de Jean-Baptiste des Champs; 4. N... de Clavières, mariée à Louis de Châtillon, lieut. général des armées du roi.

VIII. René-Jean-Antoine de Clavières, ép. en 1770 Rose-Suzanne Reymond de Suzeux, dont il eut : 1. Louis-Antoine-René qui suit; 2. Thérèse-Françoise, ép. Jean-Joseph-Athanase-Marie du Rouchet de Chazotte Carrière, officier de cavalerie.

IX. Louis-Antoine-René de Clavières, ép. en 1811 Françoise Maleval, et mourut en février 1827, sans postérité.

Br. B. I. François de Clavières, écuyer, échevin de la ville de Lyon, ép. le 13 juillet 1743 Marie-Gesse de Poisieux, dont il eut : 1. Gabriel qui suit: 2. Catherine, mariée le 10 mars 1772 à Honoré Passerat de la Chapelle, major d'infanterie et chev. de Saint-Louis.

II. Gabriel de Clavières, Sgr de Jarnieux, ép. le 8 fév. 1779 Charlotte de Planhol, et il en eut: 1. François-Gabriel qui suit; 2. Anne-Michel, ép. le 24 mai 1819 Françoise-Élisabeth du Bessey de Contenson, dont il a deux filles: *a.* Françoise-Gabrielle, qui a ép. le 5 janvier 1842 le vicomte de la Chapelle; *b.* Marie-Adélaïde, qui a ép. le 12 fév. 1849 Gustave de la Vernette de Saint-Maurice.

III. François-Gabriel de Clavières, ép. le 18 juillet 1821 Charlotte-Élisabeth Audras de Béost; il a eu de ce mariage : 1. Charles-Mathieu qui suit; 2. Michel-Paul, qui a fait la Br. C.; 3. Gabrielle-Magdeleine-Noémi, ép. le 24 novembre 1846 Gustave-Jean-Mathieu Chastelain de Belleroche; 4. Louise-Renée-Jeanne-Andrée, ép. le 14 mai 1827 Fernand de Farconnet; 5. Sophie-Joséphine, ép. Antoine de Corbon de Saint-Genest.

IV. Charles-Mathieu de Clavières, ép. le 8 mai 1855 Antoinette de Mazenod; de ce mariage : 1. René; 2. Gaston.

Br. C. IV. Michel-Paul de Clavières, ép. le 29 avril 1858 Agathe-Léonie Cellard du Sordet.

162. CLAUSEL.

Au 1 d'argent au lion de sable chargé de besants d'or; au 2 d'azur à une louve passant portant une clochette bataillée de gueule; au 3 d'azur à trois filets d'argent posés en bande accompagnés de deux étoiles d'or à la bordure dentelée de gueule; au 4 d'argent à deux lions affrontés de sable soutenant une bague d'or à la bordure d'azur chargée de neuf fleurs de lis d'or, et sur le tout de gueule au besant d'or accompagné de trois larmes d'argent 2 en chef, et 1 en pointe.

I. Pierre de Clausel, conseiller du roi, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1602, eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean, Sgr de Saint-Sériés et de la Lauze, ép. le 25 mai 1634 Marthe d'Hébrard.

II. Guillaume de Clausel, président en la cour des comptes de Montpellier 1667, eut pour enfants : 1. Jean, Sgr de Fontfrède, conseiller en la cour des comptes de Montpellier; 2. Louis, capit. au régt de Piémont; 3. Guillaume, capit. dans le régt de Crussol: maintenus dans leur noblesse avec leur oncle par jugement souverain du 31 oct. 1668.

163. CLAUSEL.

D'azur à la bande d'or avec une étoile de même en pointe et la bordure aussi d'or.

I. Guiraud de Clausel, fut père de

II. François de Clausel, ép. le 17 janv. 1518 Cécile Verras, et il en eut :

III. Jacques de Clausel, Sgr d'Airoles, ép. le 7 sept. 1565 Segondine d'Arnaud, dont il eut :

IV. Jacques de Clausel, Sgr d'Airoles, ép. le 30 sept. 1619 Jeanne Honorat, dont il eut :

V. Paul de Clausel, verrier, habitant du lieu d'Euzet, D. d'Uzès, ép. le 12 fév. 1646 Isabeau N..., fut reçu en l'art de verrier en 1657, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1669.

164. CLERMONT-CHASTE.

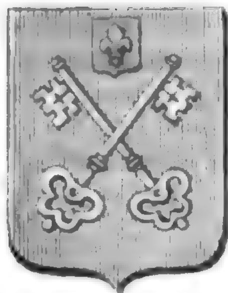

De gueule à deux clefs d'argent en sautoir, qui est de Clermont, surmontées d'un écusson d'azur à la fleur de lis d'or, pour la branche de Chaste; et d'un croissant montant d'argent posé de même en chef pour la branche de la Bretonnière et Gessans.

La maison de Clermont-Chaste est une branche très-anciennement sortie de la puissante maison de Clermont en Dauphiné, aussi fameuse par son origine, par son mérite que par sa noblesse.

François de Chaste, qui paraît être l'auteur de cette branche, vivait l'an 1265. Artaud de Chaste descendit de lui, et eut de Françoise de Gex, sa femme, Imbert et Artaud, qui firent chacun une branche. D'Imbert sont venus ceux qui ont gardé sans changement le nom de Chaste; ils ont joué un rôle important dans les guerres religieuses du Velay; et d'Artaud, la branche établie en Vivarais, qui a pris le nom de la Bretonnière et de Gessans. Annet de Clermont-Chaste de Gessans a mérité d'être élevé à la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem 1660. La branche de Clermont-Chaste avait déjà donné un grand maréchal et plusieurs chevaliers de l'ordre. (Chorier, III, 200. — Arnaud, *Hist. du Velay.* — Vertot, VII, 26. — P. Anselme, VIII, 907. — Lach. Desb., IV, 609.)

I. Noble et puissant seigneur Charles de Chaste, Sgr de Gessans, ép. le 2 août 1490 Marguerite Alleman d'Uriage, et il en eut :

II. Jacques de Chaste, Sgr de Gessans, ép. Jeanne de Formerie, dont il eut : 1. Pierre ; 2. Aimar qui suit; 3. Jacques; 4. Jean; 5. Magdeleine.

III. Aimar de Chaste, Sgr de Gessans et de la Bretonnière, capit. et gouv. du château de Briançon, chev. de l'ordre du Roi, ép. le 18 fév. 1574 Magdeleine de Clavaison, de l'ancienne maison de Clavaison en Dauphiné, et il en eut : 1. Bertrand qui suit; 2. Timoléon; 3. Louis; 4. Anne; 5. Sifrein.

IV. Bertrand de Chaste, Sgr de Gessans et de la Bretonnière, gouverneur de la ville et château de Valence, ép. le 9 nov. 1602 Jeanne Faure, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. François de Clermont Chaste de Gessans, chanoine de Saint-Pierre de Vienne; en lui finit la branche de Gessans; 3. Clémence de Clermont de Gessans, ép. 1° Pierre de Boissat, Sgr de Licieu et d'Avernais; 2° Pierre de Verdonnay, Sgr de Villeneuve-du-Marc.

V. Charles de Clermont de Chaste, Sgr de la Bretonnière, ép. le 1er janv. 1638 Anne Carron, et il en eut : 1. Louis-Joseph qui suit; 2. Annet-Charles, capit. des galères, chev. de Saint-Louis, gouv. de Salon.

VI. Louis-Joseph de Clermont-Chaste, Sgr de Gessans et de la Maison-Forte de la Bretonnière, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1671, ép. le 1er mai 1682 Françoise Boccon, et il en eut dix enfants, entre autres :

VII. Annet de Clermont-Chaste de Gessans, capit. d'infant. 1705, lieut.-colonel au régt de Tallard 1740.

Charles de Clermont de Chaste était sénéchal du Puy en 1621.

François-Alphonse de Clermont de Chaste, comte de Roussillon, sénéchal du Velay, ép. Claire de Morges, dame de Noyers, dont il eut :

Louis Annet de Clermont de Chaste de Roussillon, évêque, duc de Laon, pair de France 1694, mort en 1721.

165. CLUSET.

De gueule à la bande d'argent.

La maison de Cluset est originaire du Vivarais. Il y eut un arrêt de la cour des comptes de Montpellier entre Jacques de Cluset et les consuls de Saint-Julien la Brousse du 20 août 1636, où il est fait mention de plusieurs hommages rendus par Louis, Pierre et Gérenton de Cluset, du 5 juin 1551, 7 nov. 1489 et 1468. (Marquis D'AUBAÏS, II, 165.)

I. Mathieu de Cluset fit une donation à son fils le 9 janv. 1538; il eut pour enfants : 1. Durand, marié le 15 oct. 1566 à Hélix Chatanie; 2. Louis qui suit; 3. Gabrielle, mariée le 23 nov. 1530 à Jacques Pascal.

II. Louis de Cluset, fut père de

III. Jacques de Cluset, Sgr d'Usanous, ép. le 15 oct. 1597 Cécile de Chambonnet, dont il eut : 1. René qui suit; 2. Pierre, Sgr de Vernes et Launier, marié à Jeanne la Pimpie.

IV. René de Cluset, Sgr d'Usanous, ép. le 9 mai 1644 Lucrèce Chalamon, et il en eut :

V. Jacques de Cluset, Sgr d'Usanous, y demeurant, D. de Vivers, maintenu dans sa noblesse, avec Pierre son oncle, Sgr de Vernes et Launier, par jugement souverain du 3 juill. 1669.

166. COLOMBET.

D'azur à la colombe d'argent onglée et becquée de gueule.

La maison de Colombet, originaire du Gévaudan, où elle est encore représentée de nos jours, fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, sur preuves, dont la plus ancienne était une obligation du 21 déc. 1534. (G. DE BURDIN, *Doc. histor. sur le Gévaudan*, II, 356.)

I. Antoine de Colombet, fut père de

II. Jean de Colombet, Sgr de la France, ép. le 6 juin 1546 Anne Brotin, dont il eut :

III. Antoine de Colombet, écuyer, Sgr de la France, capit. commandant pour le roi dans la ville de Langogne, ép. le 8 janv. 1577 Philippe Jeanis, et il en eut :

IV. Jacques de Colombet, Sgr de la Violette, ép. le 16 déc. 1600 Catherine Violon, dont il eut :

V. Étienne de Colombet, Sgr de Malmont, ép. le 5 sept. 1632 Claude de Blachère, et il en eut :

VI. Jean de Colombet Sgr de Malmont, demeurant à Langogne, ép. le 24 fév. 1668 Gabrielle Basalger, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

167. COLONNA D'ORNANO.

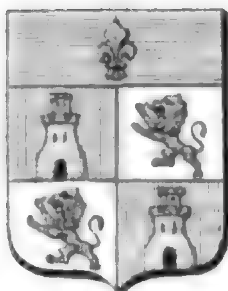

Écartelé au 1 et 4 de gueule à la tour donjonnée d'or ; au 2 et 3 d'argent au lion de gueule ; au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or (P. ANSELME, VII, 391) ; *alias* parti au 1 de gueule à une colonne d'argent surmontée d'une couronne d'or ; au 2 de gueule au château d'or à trois donjons et deux lions de gueule à la porte affrontés, armés et lampassés de même, surmontés d'une aigle impériale à deux têtes d'or. *Catal. des gentilsh. de Languedoc.*

La maison Colonna d'Ornano est une des plus anciennes de Corse ; elle descend des anciens comtes souverains de cette île, et a fait plusieurs branches, dont une subsiste encore de nos jours. Elle a donné deux maréchaux de France et des officiers distingués, chevaliers des ordres du roi. Sampietro, dit Bastelica, ép. le 20 août 1528 Vanina d'Ornano, prit le nom de sa femme, et fit la branche des maréchaux, éteinte en 1674. (P. ANSELME, VII, 391.) Une autre branche de cette maison, venue en Vivarais, prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis Orland qui suit.

La maison de Colonna ou Colonne, qui avait pour armes : *de gueule à une colonne d'argent sommée sur son chapiteau d'une couronne d'or, les ornements sculptés de même,* était une des vingt premières familles d'Italie. Elle a été féconde en hommes illustres et divisée en plusieurs branches qui ont donné un pape à l'Église, Martin V, 1417, plusieurs cardinaux, dix grands connétables à Naples, un chevalier des ordres du roi en France 1675, et des grands d'Espagne. (P. ANSELME, IX, 210. — MORÉRI, III, 840. — IMHOF, *Geneal. viginti illustrium in Italia familiarum,* 217, 1710.)

I. Orland d'Ornano eut pour enfants : 1. Sébastien qui suit ; 2. 3. et deux autres enfants.

II. Sébastien de Colonna d'Ornano, tué à Jarso en Corse 1601, eut pour fils : 1. Brancassi, qui suit ; 2. Mario.

III. Brancassi d'Ornano, capitaine 1600, ép. le 15 mars 1600 Isabeau Bernard, et il en eut :

IV. Jean-George d'Ornano, ép. le 27 juill. 1634 Andrée de Monstiers, et il en eut : 1. Jean-Baptiste ; 2. Sébastien, demeurant à Aubenas ; 3. François ; 4. Joseph ; 5. autre Sébastien : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 janvier 1669.

168. COMBES DE MONTAGUT.

D'or au chevron de sable.

I. Jean de Combes, écuyer, premier consul de Montpellier en 1558, baile pour le roi en cette ville, fut père de

II. Pierre de Combes, écuyer, premier consul de Montpellier, fut héritier de Nicolas de Combes, marié à Tiphaine de Roquefeuil, et d'Étienne de Combes, général à la cour des aides de Montpellier, tous les deux frères de son père; il ép. le 27 sept. 1559 Catherine de Trémolet, dont il eut :

III. Pierre de Combes, Sgr de Combas, premier consul de Montpellier en 1604 et 1607, ép. le 8 juill. 1604 Marguerite de Rochemore, et il en eut :

IV. Charles de Combes de Montagut, Sgr de Combas, chev. de l'ordre du Roi, premier consul de Montpellier en 1638 et 1662, avait ép. le 23 janv. 1637 Marie de la Vergne de Tressan; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

169. COMBLADOUR, *alias* COUBLADOUR.

D'azur à trois hermines à visière baissée d'or 2 et 1.

I. Jacques de Combladour, Sgr et baron de Montréal, D. du Puy, ép. Catherine Maurin, dont il eut : 1. Hugues qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. B.

II. Hugues de Combladour, Sgr et baron de Montréal, ép. le 25 août 1570 Hélix de Liques, dont il eut :

III. Jacques de Combladour, Sgr et baron de Montréal, ép. le 5 sept. 1604 Françoise le Maitre, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Hugues; 3. Marguerite.

IV. Jacques de Combladour, Sgr et baron de Montréal, ép. le 18 août 1630 Antoinette de Molette de Morangiès, dont il eut: 1. Just, qui suit; 2. Marguerite, mariée le 3 oct. 1662 à Jean le More de Lotoire.

V. Just de Combladour, Sgr et baron de Montréal, D. du Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669; il avait ép. le 9 juill. 1656 Isabeau du Pont de Mars; il eut de ce mariage :

VI. Hugues de Combladour, Sgr et baron de Montréal, qui de son mariage avec N... eut une fille unique :

VII. Marie-Magdeleine de Combladour, baronne de Montréal, mariée le 20 sept. 1731 à Claude de Faÿ-Solignac, auquel elle apporta la terre-baronie de Montréal.

Br. B. II. Jacques de Combladour, écuyer, ép. le 25 mai 1585 Françoise Marques, dont il eut :

III. Jean de Combladour de Montréal, avocat, ép. le 3 déc. 1612 Marie de Jacquet, dont il eut :

IV. Jacques de Combladour, avocat au Puy, ép. le 11 janv. 1664 Claudine Talon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669.

170. COMBRES.

De sinople au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

Le nom de cette famille est écrit *Combes* et *Combies*, au Catalogue des gentilshommes de Languedoc, D. du Puy.

I. François de Combres, Sgr de Bressolles, fut père de

II. Guillaume de Combres, Sgr de Bressolles, mentionné dans le testament de son père du 9 avril 1508, eut pour fils

III. Pierre de Combres, Sgr de Bressolles, ép. le 14 mai 1583 Louise de Fay, dont il eut :

IV. François de Combres, Sgr de Bressolles, ép. le 9 avril 1617 Catherine Bourbal, dont il eut :

V. Hector de Combres, Sgr du Mas, ép. Léonore de Cluset, dont il eut : 1. François ; 2. Claude ; 3. et Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 déc. 1668.

171. CONSEIL, *alias* CONCEIL.

D'or à trois corneilles de sable membrées et becquées de gueule 2 et 1.

La famille de Conceil descend, suivant la tradition domestique, des Concigli ou Cancelleri de la ville de Pistoie, célèbres dans l'histoire de Florence, dès le XIII[e] siècle, par les divisions qu'ils causèrent dans la Toscane en y occasionnant la faction des Blancs et des Noirs en 1295. (Mézeray, *Abrégé chronolog.*) Simon Concigli ou Cancelleri, engagé dans le parti des Blancs, sur lesquels les Noirs avaient eu l'avantage, fut obligé d'abandonner sa patrie. Il se réfugia en France, comme dans l'asile des étrangers malheureux, et s'établit dans la ville d'Aigues-Mortes, port de mer alors assez fréquenté, 1320. Simon fut l'auteur des seigneurs de la Condamine établis en Languedoc. (Pithon-Curt, I, 372.)

I. Geoffroy de Conseil, ép. Magdeleine Maurel, dont il eut : 1. Franc-Albert, qui mourut sans alliance ; 2. et

II. François de Conseil, Sgr de Saint-Roman de l'Éguille, près Beaucaire, de la Condamine de Sommières et de Terre-Neuve en Languedoc, eut l'honneur de recevoir dans sa maison François Ier et Charles-Quint, le 14 juillet 1538, et fut nommé par les états généraux de Languedoc 1544, commissaire du roi pour l'assiette du diocèse d'Agde; il ép. le 19 juillet 1540 Gabrielle de Cézelli, dont il eut, entre autres enfants : 1. François qui suit; 2. Isabelle, mariée en 1567 à Pierre de la Volhe, premier président à la cour des comptes de Montpellier.

III. François de Conseil, Sgr de Saint-Roman, gentilhomme du parlement de Béziers du temps de la Ligue, ép. le 2 juin 1571 Jeanne de Toussain, dont il eut : 1. Jean, qui a fait la branche de Provence rapportée dans Pithon-Curt; 2. et

IV. François de Conseil, Sgr de Saint-Roman et la Condamine, premier consul d'Aigues-Mortes 1621, ép. le 4 déc. 1601 Marquise Adalbert, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean, chanoine d'Aigues-Mortes.

V. François de Conseil, Sgr de la Condamine, ép. le 29 août 1643 Suzanne d'Engarran, dont il eut : 1. Louis-Jules qui suit; 2. Jean; 3. Marie, alliée en 1667 à Robert de Patras de Campagnol. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants par jugement souverain du 16 déc. 1670.

VI. Louis-Jules de Conseil, Sgr de la Condamine, servit dans les guerres de Guyenne avec la noblesse de sa province 1690; il ép. le 14 nov. 1693 Gervaise Eustache, dont il eut :

VII. François de Conseil, ép. le 27 juillet 1721 Jeanne-Élisabeth de Monard.

172. CONTE DE TAURIERS.

D'azur au soleil d'or, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or.

I. Claude de Conte, vivant en 1490, fut père de Jean, et de

II. Jacques de Conte, ép. Gabrielle Coulens, et il en eut : 1. Mathieu qui suit; 2. Claude; 3. Delphine; 4. Claude; 5. Isabeau; 6. Charlotte, mariée le 4 janvier 1546 à Pierre de Raimond.

III. Mathieu de Conte, ép. Thermine Arnaud, dont il eut :

IV. Louis de Conte, ép. av. le 22 mars 1642 N.... Bompara, dont il eut :

V. Louis de Conte, docteur et avocat, demeurant à Largentière, D. de Viviers, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 mars 1670, fut père de

VI. Louis de Conte, Sgr de Tauriers, capit. d'infant., gouv. pour le roi de la ville de Largentière, ép. Isabeau de Blou, dont il eut:

VII. Louis de Conte, Sgr de Tauriers, capit. de cavalerie, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, ép. Blanche de Rocher, dont il eut:

VIII. Louis-Joseph de Conte de Tauriers, Sgr de Coulens et Chalabrèges, sieur d'Aubusson, gouverneur pour le roi de la ville de Joyeuse, ép. le 23 nov. 1713 Catherine de la Baume, dont il eut: 1. Jean-Louis qui suit; 2. Louis, chev. de Saint-Louis, maréchal de camp; 3. Henri-Joseph, chev. de Saint-Louis, maréchal de camp; 4. Gabrielle, mariée à Joseph de Gigord, Sgr de Nojaret, commandant au duché de Joyeuse.

IX. Jean-Louis de Conte de Tauriers, grand bailli, commandant pour le roi au duché de Joyeuse, capit. d'infant. au régt de Rohan-Rochefort, chev. de Saint-Louis, porteur de la procuration de l'archevêque de Narbonne aux états de Languedoc de 1756 pour la baronie de Joyeuse; ép. le 17 juin 1749 Louise de la Baume, dont deux filles.

173. COUDERC.

Écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'argent; au 2 et 3 de gueule au lévrier d'argent.

I. Jean Couderc, Sgr d'Aulignac, fut père de

II. Bernard Couderc, Sgr d'Aulignac, ép. le 23 juillet 1533 Catherine de Niort, dont il eut :

III. Jean-François Couderc, Sgr de la Prade, ép. le 5 août 1583 Catherine Casalets, dont il eut:

IV. Jean-François Couderc, Sgr de la Prade, ép. le 16 fév. 1609 Jeanne Regis, dont il eut :

V. Jean-François Couderc, Sgr de la Prade, major de Narbonne 1655, avait ép. le 21 sept. 1642 Isabeau de Belissens, dont il eut :

VI. Louis Couderc, Sgr de Pechmaron, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 30 juin 1669.

174. COUDURC.

I. Jean Coudurc, écuyer, t. le 10 déc. 1525, fut père de

II. Barthélemy Coudurc, écuyer, eut pour fils

III. Bernardin Coudurc, ép. le 7 fév. 1530 Louise de Cubières, et il en eut :

IV. Philippe Coudurc, conseiller du roi en ses conseils 1646, t. le 4 juillet 1654 et fut père de

V. Louis Coudurc, Sgr de Cauvels, capit. de cavalerie 1651, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1660, demeurant au Vigan, D. de Nîmes, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 nov. 1670.

175. COURSAC DE PELET.

D'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueule accompagnée en chef d'un lion d'or armé et lampassé de gueule.

I. Jean de Coursac fut père de

II. Bertrand de Coursac, Sgr de Saint-Clément, ép. le 26 août 1460 Marguerite Salemande, et il en eut

III. Armand de Coursac, damoiseau, Sgr de Gremian, ép. en 1485 Jeanne Noguier, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Milon.

IV. François de Coursac, eut pour enfants : 1. Gaspard qui suit ; 2. Milon, qui eut une fille nommée Andrive.

V. Gaspard de Coursac, écuyer, Sgr de Gremian, ép. Jeanne de Pelet, dont il eut :

VI. Guillaume de Coursac, Sgr de Gremian, ép. Anne de Malcouron, dont il eut :

VII. Jacques de Coursac de Pelet, Sgr de Gremian et Jalargues ; il ép. le 3 oct. 1617 Françoise de Bossuges, dont il eut : 1. Jacques, Sgr de Gremian, y demeurant, près de Cournonterrail ; 2. Guillaume, Sgr de Jalargues : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669.

176. COURSULE.

Écartelé d'azur et d'argent.

I. Philippe Coursule, écuyer, fut père de

II. Louis Coursule, écuyer, Sgr de Saint-Remy, porte-enseigne du maréchal d'Annebant 1547, eut pour enfants : 1. Jacques qui suit ; 2. Louis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; 3. Vincent.

III. Jacques Coursule eut pour enfants : 1. Claude qui suit ; 2. Renée.

IV. Claude Coursule, Sgr de Saint-Remy, fut père de

V. Georges Coursule, baron de Saint-Remy et Saint-Hilaire le Bois, ép. le 14 mai 1626 Françoise de Guilhem, dont il eut :

VI. Henri Coursule, demeurant à Aimargues, D. de Nîmes, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 24 sept. 1669.

177. COUTELIER.

I. Claude Coutelier fut père de

II. Simon Coutelier, Sgr de Peiremales, ép. le 21 janv. 1559 Jeanne de Langlade, dont il eut :

III. André Coutelier de Peiremales, Sgr de Dieusse, conseiller du roi, lieut. particulier au sénéchal de Nîmes, ép. le 2 août 1599 Marguerite Fontanon, dont il eut : 1. Balthazar, Sgr de Peiremales, conseiller du roi en la sénéchaussée de Nîmes ; 2. Antoine, Sgr de Dieusse, demeurant à Nîmes : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 7 juin 1671.

178. CUBIÈRES.

De gueule à l'étoile d'or, parti d'azur au griffon rampant d'or, armé, lampassé et vilainé d'argent ; *alias* de gueule au lion d'or affronté à un pal de pourpre chargé d'une étoile de sable.

Cette famille, originaire du diocèse d'Uzès, descend de Hugues de Cubières vivant en 1209 ; Artaud son fils ép. Isabelle de Cadoine. Hugues, vivant en 1369, ép. Jeanne d'Adhémard, et il en eut : François, marié à Gillette de Blou. Jean de Cubières, petit-fils de François, ép. Louise de Brison (LACH. DESB., VI, 410), et il en eut

I. Jean de Cubières, Sgr de Cheilar et de Pousilhac, dénombra

le 6 mars 1539, se présenta aux ban et arrière-ban la même année; il ép. Marguerite de Malbuisson, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Guillaume; 3. et Jean.

II. Claude de Cubières, écuyer, Sgr de Pousilhac, ép. le 29 nov. 1540 Catherine de Sarrat de Bernis, dont il eut :

III. Louis de Cubières, Sgr de Pousilhac, ép. Douce Rispe, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean-Jacques, qui a fait la Br. B.

IV. Pierre de Cubières, Sgr de Pousilhac, ép. le 8 déc. 1632 Marguerite Robert, et il en eut :

V. Daniel de Cubières, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 31 janv. 1669.

Br. B. IV. Jean-Jacques de Cubières, ép. le 2 mai 1630 Catherine de Rolland, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Jean-Baptiste : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 31 janv. 1669.

V. François de Cubières, ép. Marthe de Vaux de Saint-Victor, et il en eut :

VI. Simon de Cubières, vivant en 1680, ép. Jeanne de Puech, dont il eut

VII. Jean-Louis de Cubières, ép. Christine de Freidier, et il en eut :

VIII. Pierre-Simon-Louis de Cubières, né en 1748, page du roi, écuyer cavalcadour de Mgr le Dauphin 1772.

179. CUSSON.

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois colonnes d'argent, deux en chef, une en pointe.

I. Pierre de Cusson fut père de

II. Jean de Cusson, Sgr de la Valette, ép. le 10 juin 1542 Marguerite Cubletes.

III. Arnaud de Cusson, capitaine, ép. le 3 mai 1574 Claire des Bois; il avait un frère, Annet de Cusson, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant pour le roi au Havre de Grâce, Sgr de Fontaine, Ledun et Tonneville.

IV. Balthazar de Cusson, Sgr de la Valette, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans, ép. le 5 fév. 1619 Magdeleine Gomon, dont il eut :

V. Jean de Cusson, baron de Bausac, Sgr de la Roux, D. du Puy.

capitaine au régt de Polignac par la démission de son père 1637, ép. le 22 avril 1646 Justine Pastural, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668.

180. CUSTAVOL, *alias* COSTEVEL.

I. Jacques de Custavol, Sgr de la Tour, de Tressac et de Cussac, ép. le 29 août 1561 Marguerite Bringuier, dont il eut :

II. Hugues de Custavol, Sgr de la Valette, ép. le 18 janv. 1616 Françoise Saunier, et il en eut :

III. Hugues de Custavol, Sgr de la Valette, Ebde et Saint-Didier, D. du Puy. demeurant en son château d'Ebde, ép. le 25 juill. 1658 Anne de Pontaud, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

181. DABBAN, *alias* D'ABAN.

D'argent à la fasce d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or.

La maison d'Aban ou Dabban, aujourd'hui éteinte, reçut la terre de Moux de Simon de Montfort lors de la croisade en 1210. Cette maison a possédé, outre la baronie de Moux, les seigneuries de Montgaillard, Grefeilh, Soulatgé, Clermont-sur-Lauquet, Saint-Pierre des Camps, Roquenégade, au diocèse de Narbonne; Rieux, Pradelles et la Bastide-en-Val dans la Val de Daigne, au diocèse de Carcassonne. Basville la compte en 1698 parmi les plus anciennes du diocèse de Narbonne. (Mahul, *Cartul. de Carcassonne*, I, 361.)

I. François d'Aban, Sgr et baron de Moux, vivant en 1515, fut père de

II. Martin d'Aban, Sgr et baron de Moux, ép. Hélène d'Aban, dont il eut :

III. Anne d'Aban, Sgr et baron de Moux, ép. le 22 août 1594 Delphine de Montfaucon, et il en eut : 1. Françoise qui suit; 2. Jean-François, chevalier de Moux, marié le 6 fév. 1666 à Antoinette Gardichon; 3. Pierre, Sgr de Laric et Bourisoles, fit une donation le 24 août 1666 à son fils, qui fut Charles d'Aban.

IV. François d'Aban, Sgr et baron de Moux, ép. le 5 avril 1651 Claude de Cassagnes, et il en eut :

V. François d'Aban de Moux, maintenu dans sa noblesse avec son père et ses oncles Pierre et Jean-François, par jugement souverain du 3 janv. 1670.

182. DAMPMARTIN.

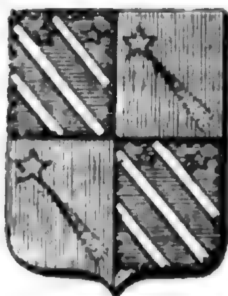

Au 1 et 4 d'azur à trois bandes d'argent accompagnées de deux étoiles d'or en chef, à la bordure dentelée de même ; au 2 et 3 de gueule à l'étoile chevelue d'or ; *alias* contre-écartelé au 1 et 4 d'or à l'arbre de sinople au 2 et 3 de gueule au lion d'or.

Famille de robe originaire de Toulouse. Pierre de Dampmartin, qui s'établit à Montpellier, ép. Yolande des Urcières, fille de Jean des Urcières, gouverneur de la justice de Montpellier ; il fut par sa femme gouverneur de la justice de Montpellier à la mort de son beau-père. (Marquis d'Aubais, II, 39.)

I. Guillaume de Dampmartin, co-Sgr de Saint-Jory, lieut. clerc en la sénéchaussée de Toulouse, fut capitoul de cette ville en 1537 et 1560 ; il eut pour enfants : 1. Guillaume ; 2. Antoine, Sgr de Montmaur ; 3. et

II. Pierre de Dampmartin, procureur général du duc d'Anjou, gouverneur de Montpellier 1586, ép. Yolande des Urcières, et il en eut : 1. Hercule qui suit ; 2. Jacques ; 3. Théophile, qui a fait la Br. B.

III. Hercule de Dampmartin, Sgr de la Boissière, ép. Jacquette Jarlier, dont il eut :

IV. Jean de Dampmartin, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, ép. le 25 fév. 1668 Marguerite du Bousquet de Montlaur ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 nov. 1668 ; il eut de son mariage :

V. Joseph de Dampmartin, Sgr de Saint-Hilaire.

Br. B. III. Théophile de Dampmartin, Sgr de la Salade, ép. le 27 déc. 1622 Magdeleine Maseran, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. autre Pierre, *alias* Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Pierre de Dampmartin, Sgr de la Salade, ép. le 2 avril 1652 Jeanne de Pélissier, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Étienne, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. N... de Boulhac, et mourut sans enfants ; 3. N... mariée à N... d'Autrivay, trésorier de France à Montpellier, dont la fille, Marguerite, ép. le 31 déc. 1726 Jean Roch de Cabot de Collorgues, président trésorier de France en la généralité de Montpellier.

V. Jean de Dampmartin, substitua dans ses biens, noms et armes, Jean-Antoine de Cabot, son petit-neveu, qui fut mis en possession desdits biens, titres, papiers et domaines de la maison de Damp-

martin, son père faisant pour lui, par arrêts du parlement de Toulouse du 9 sept. 1743 et du 22 août 1744. (*Archiv. de Toulouse.*)

VI. Jean-Antoine de Cabot de Dampmartin, capit. d'infant. au régt de Limousin, commandant la ville d'Uzès, ép. en 1752 Jeanne de Venant d'Ivergny, dont il eut :

VII. Anne-Henri de Cabot, fait vicomte de Dampmartin sous la Restauration, maréchal de camp, avait ép. en 1786 Geneviève Bignan, dont il eut : 1. Jean-Antoine-Tancrède qui suit; 2. Fanny.

VIII. Jean-Antoine-Tancrède de Cabot, vicomte de Dampmartin, maire d'Uzès, ép. N... de Mérignargues, dont il eut : 1. Anatole qui suit; 2. Herminie; 3. Gabrielle.

IX. Anatole de Cabot, vicomte de Dampmartin, ép. le 24 avril 1854 Marie de Besenval.

183. DARSSE.

De gueule au lion d'or armé et lampassé de même soutenant un sautoir d'argent.

I. Jean Darsse, Sgr de Caunes, Co-Sgr de Cascastel, partagea le 9 janv, 1518 les biens de son père avec ses frères Pierre, Antoine et Philippe; il ép. le 14 mars 1545 Jeanne Rabot, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. François, qui a fait la Br. B.

II. Pierre Darsse, Sgr dudit lieu, co-Sgr de Cascastel, ép. Marguerite de Grave, et il en eut :

III. François Darsse, Sgr de Castelmaure, ép. 1° le 26 fév. 1584 Guiraude de Hautpoul; 2° Florette de Vias; il eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean, Sgr d'Ambres, ép. le 6 oct. 1641 Jeanne de Sainte-Colombe, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669.

IV. Guillaume Darsse, Sgr de Castelmaure, Combes, Saint-Jean de Barron, Ortous, Cascastel, Villeneuve, Rouffiac, Pécherie et Darsse, ép. Marguerite Vergnole, dont il eut :

V. François Darsse, Sgr de Cascastel, ép. le 22 août 1649 Antoinette de Maireville, et il en eut : 1. François; 2. Barthélemy : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 29 août 1669.

Br. B. II. François Darsse, écuyer, Sgr de Segure, ép. le 13 août 1551 Jeanne de Mage, dont il eut : 1. Jean-François qui fut, ou son frère Hector, capitaine et lieutenant-colonel d'infanterie 1585; 2. et

III. Hector Darsse, Sgr et baron de Belcastel, Vila et Moussan, ép. le 9 mai 1593 Jeanne de Maireville, dont il eut :

IV. François Darsse, Sgr de Cascastel, ép. vers 1625 Perrette de Saint-Jean, et il en eut :

V. François Darsse, Sgr de Vila, ép. le 17 avril 1655 Isabeau de Maguelonne, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669.

Henri Darsse rendit hommage le 1er août 1722 pour les Sgries de Cascastel, Villeneuve, Rouffia, Rieugrand, au D. de Narbonne.

184. DAVID.

D'azur à la croix ancrée d'or.

Cette famille est originaire du pays Chartrain. Jacques David, natif de Chartres, fit son testament le 10 sept. 1524, et institua pour son héritier Jacques David, son filleul et son neveu. Celui-ci donna à son frère Antoine les biens qu'il avait au diocèse de Chartres, à la charge que ses enfants y allant seront entretenus durant un mois de dix en dix ans. (Marquis d'Aubais, II, 184.) Jacques était frère de

I. Jean David, eut pour enfants : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine.

II. Jacques David, Sgr de Montferrier, premier consul de Montpellier, député aux états de Languedoc en 1560, acquit de Jean de Guilhem, Sgr de Figaret, les Sgries du Vila, Combes, Combaillaux, ép. 1° le 26 nov. 1549 Françoise Mathei; 2° le 18 fév. 1568 Marguerite de Trinquaire; il eut pour enfants :

III. Pierre David, Sgr du Vila, Montferrier, la Boissière et Saint-George, conseiller du roi, ci-devant lieutenant général en la sénéchaussée de Montpellier 1598; il ép. Catherine de Perdrier de Maurilhan, dont il eut :

IV. Charles David, Sgr du Vila et de Combes, demeurant à Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

185. DE LEUZE.

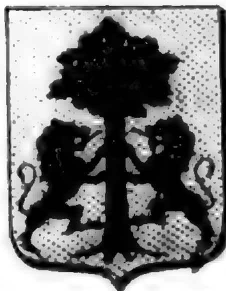

D'or au chêne de sable, soutenu de deux lions affrontés de même.

De Leuze, en Languedoc, au diocèse de Nîmes; cette famille est une des plus anciennes de cette province, puisque, à l'instar des plus illustres et anciennes familles de France, elle a donné ou tiré son nom de la Sgrie de Leuze, qu'elle possède de temps immémorial. Bernard de Leuze était du nombre des Sgrs de Languedoc qui se rendirent à Aimargues, au diocèse de Nîmes, pour y recevoir Alphonse comte de Toulouse, fils de Louis VIII, lorsqu'il y vint avec Jeanne sa femme en 1270, et il s'embarqua avec eux au port d'Aigues-Mortes pour la croisade que commandait saint Louis, frère dudit Alphonse de Toulouse. Les dépenses que les Sgrs de Leuze firent

dans cette expédition et les pertes qu'ils avaient déjà essuyées dans les guerres contre les Albigeois, où leur château fut plus d'une fois ruiné et incendié, les mirent hors d'état de paraître avec l'éclat dû à leur naissance, et sont cause encore que par l'enlèvement et l'incendie de leur chartier il est impossible de remonter leur généalogie avant Raimond de Leuze, chevalier Sgr de Leuze, qui ép. Jeanne de Cassan et fut père de Pierre. (Tiré du cabinet de Lacroix, *Archives de l'ordre de Malte.*)

I. Pierre de Leuze, t. le 4 avril 1520; ép. Anne de Laissac, dont il eut : 1. Jean, co-Sgr de Liouc, qui a fait la Br. B., transigea avec Durand de Bringuier et Isabelle d'Albignac, sa femme, et lui céda la préséance et les droits honorifiques sur ladite terre; 2. et

II. François de Leuze, Sgr de Leuze, ép. Françoise Chaumard, dont il eut :

III. François de Leuze, co-Sgr de Liouc, ép. Magdeleine de Follaquier, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Anne, mariée à Louis de Banne d'Avéjan, Sgr de Méjannes.

IV. Jacques de Leuze, co-Sgr de Liouc, ép. le 31 août 1655 Jeanne de Manni, dont il eut : 1. Pascal qui suit; 2. Jean; 3. Claudine, mariée en Provence à Jean de Rapelins; et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668.

V. Pascal de Leuze, écuyer, demeurant à Marseille, eut pour fils Antoine, marié à Gabrielle de Boisson.

Br. B. II. Jean de Leuze, chevalier, Sgr d'Argentière, fut père de : 1. André qui suit; 2. Gabrielle, mariée le 11 juill. 1552 à Jean de la Nougarède.

III. André de Leuze, vivant en 1545, fut père de : 1. André qui suit; 2. Marguerite, alliée le 5 septembre 1576 à Jean de Cabot..

IV. André de Leuze, ép. Anne Combes, dont il eut : 1. Antoine, dont la postérité s'est éteinte à la fin du siècle dernier; 2. Balthazar, auteur de la branche des Sgrs de la Rouveirette et Vaumale éteinte pendant la révolution de 1793; 3. et

V. Jacques de Leuze, écuyer, ép. le 5 mai 1610 Jeanne de Borne, dont il eut :

VI. Jean de Leuze, écuyer, ép. le 16 sept. 1641 Jeanne de Leyris de Rhunes, dont il eut : 1. Henri, auteur d'une branche éteinte vers la fin du XVII^e siècle; 2. Jean qui suit; 3. Louis, qui ép. le 23 sept. 1693 Jeanne de Vignelongue.

VII. Jean de Leuze, co-Sgr de Montaren, ép. en 1694 Élisabeth de Fontanieu, dont il eut :

VIII. Jean de Leuze, Sgr de Saint-Dézéry, terre acquise de la maison d'Hérail de Brisis; il ép. Catherine Gibert, dont il eut :

IX. Jean-Joseph de Leuze, Sgr de Saint-Dézéry, avocat à Nîmes, ép. Marie-Christine de Leyris de Rhunes, dont il eut : 1. Louis-

Joseph-Henri-Catherine qui suit; 2. Henriette-Suzanne, mariée le 23 déc. 1797 à Joseph de Fayet de Montjoye.

X. Louis-Joseph-Henri-Catherine de Leuze, officier supérieur de cavalerie, fit les campagnes de l'empire, chev. de la Légion d'hon. et du Mérite militaire de Prusse, commandant l'école de Saint-Cyr et de Saumur, ép. le 8 mars 1810 Laurence de Bastard-Fontenay, dont : 1. Charles-Urbain-Marie qui suit; 2. Alexandrine-Alexia-Louise-Armande, mariée le 17 mars 1834 à Henri-Bruno, vicomte de Bastard-d'Estang, son cousin, ancien procureur général à Riom, conseiller à la cour imp. de Paris.

XI. Charles-Urbain-Marie de Leuze, chef de bataillon, chev. de la Lég. d'hon. et de l'ordre du Medjidié.

186. DELOM DE BUSSAS.

De gueule à trois fasces d'argent.

I. Pierre Delom, compris avec Jean, son fils, dans diverses revues faites aux ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Nîmes des années 1484, 1492, 1498, 1523 jusqu'en 1554, fut père de

II. Jean Delom, ép. le 14 déc. 1508 Antoinette Brousson, qui le rendit père de

III. Martin Delom, écuyer, Sgr de Bussas, *alias* Besas, ép. le 12 juillet 1551 Marquise d'Assas, et il en eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean; 3. Pierre; 4. Jeanne, alliée le 12 janv. 1609 à Jean de Bringuier.

IV. Guillaume Delom, Sgr de Bussas, rendit hommage le 2 oct. 1583; il ép. le 2 avril 1593 Marguerite de Bringuier, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine; 3. Marie, alliée le 19 nov. 1624 à Jean d'Amalric; 4. Jeanne, mariée le 13 juin 1635 à Louis de la Roque.

V. Jean Delom, Sgr de Bussas, y demeurant, D. de Nîmes, ép. le 1er fév. 1636 Marie Richard, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 juillet 1669; il eut de ce mariage : Isabeau, mariée à Guillaume de la Roque.

187. DE LORT DE SÉRIGNAN.

D'azur au lion d'or soutenant d'une de ses pattes une étoile de même.

Cette maison, originaire de la Guienne et du haut Languedoc, est connue depuis le XIVe siècle. Elle se divisa vers cette époque en plusieurs branches, dites de Montesquiou, de Saint-Victor et de Sérignan. Pour suppléer à une perte de titres, constatée par une information juridique faite devant le sénéchal de Béziers le 3 août 1594, la branche de Sérignan prit acte de sa communauté d'origine avec MM. de Lort de Montesquiou et de Saint-Victor dans une requête présentée au roi en 1772, et le 16 déc. 1773 le marquis de Lort de Sérignan fut admis aux honneurs de la cour.

La généalogie de cette maison prouvée devant M. de Bezons commence à

I. Pierre de Lort, écuyer, Sgr de Taraillan et de Lebrettes, ép. Florette de Saint-Martin, dont il eut :

II. Martin de Lort, écuyer, ép. le 5 janv. 1542 Marguerite de Prades, dame de Valras et de Sérignan, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Florette, mariée à Jean de Grave; 3. Isabelle, mariée à Guillaume du Caïla; 4. Paul, qui a fait la branche dite de Taraillan, éteinte au commencement du XVIIIe siècle.

III. Jean-François de Lort, Sgr de Sérignan, Valras, Lebrettes, capit. de 50 hommes d'armes 1594, mestre de camp d'un régt d'infanterie, avait ép. le 7 mars 1578 Constance de Poggio, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Marie, alliée à Jean de Rouch d'Arnoye.

IV. Guillaume de Lort, Sgr de Sérignan, Valras, Lebrettes, Cers, lieut. pour le roi de la ville et citadelle de Béziers 1614; commandant un régt de trente compagnies 1640; commandant un corps de troupes au siége de Barcelone 1641, où il prit une part glorieuse et fut honoré des lettres de Louis XIII en plusieurs circonstances; il av. ép. le 7 janv. 1601 Marie de Bonnet de Maureillan, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Jean, Sgr de Valras, Cers, Lebrettes, capit. au régt de son père 1635; lieut. de roi à Metz 1641; maréchal de camp 1650; il av. ép. le 28 janv. 1627 Jacquette de Sartres, dont la postérité s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle; 3. Gabriel, Sgr de la Domergue, lieut. de roi à Béziers 1641; maréchal de camp 1653; il avait ép. le 17 sept. 1649 Marie Rives; 4. Constance, mariée le 20 août 1624 à Jean-Gabriel de Gep, Sgr de Fos et de Sauvian; 5. Jeanne, mariée le 10 mars 1630 à Jacques de Gep, Sgr de Sauvian; 6. Charlotte, mariée le 11 avril 1633 à Jean du Caïla d'Espondeillan; 7. Claire, mariée le 5 juin 1646 à Fulcrand d'Alleman de Mirabel.

V. Henri de Lort, Sgr de Sérignan, Valras, Lebrettes, Cers, ép. le 8 août 1622 Charlotte de Plantavit de Margon, dame de Maraussan, dont il eut :

VI. Henri de Lort, Sgr de Sérignan, chev. de l'ordre de Saint-Michel 1647, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1659, fut maintenu dans sa noblesse avec ses oncles par jugement souverain du 10 oct. 1668; il avait ép. le 17 nov. 1648 Marie de Grasset, dont il eut : 1. Hercule-Henri qui suit; 2. Jacques-Joseph, qui a fait la Br. B.; 3. Thomas, abbé; 4. Jacquette, mariée à Jean de Plantavit, Sgr de Margon; 5. Marie, alliée à François de Maussac.

VII. Hercule-Henri de Lort de Sérignan, page du roi 1675, lieut. des maréchaux de France à Béziers, ép. en 1687 Antoinette de Rouch d'Arnoye, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Jacques-Joseph de Lort de Sérignan, baron de Savignac, capit. de dragons au régt de Languedoc, lieut. des maréchaux de France à Béziers, ép. en 1720 Anne-Françoise de Serres, dont il eut :

IX. Joseph-Henri-Constance de Lort, *marquis* de Sérignan, prit part en cette qualité à l'assemblée de la noblesse de Béziers en 1789, capit. dans le régt royal Roussillon, ép. en 1753 Marie-Antoinette de Gaignon de Vilènes, dont il eut : Armand-Marie de Lort, comte de Lort-Sérignan, qui prit part à l'assemblée de la noblesse de Béziers en 1789.

Br. B. VII. Jacques-Joseph de Lort de Sérignan, Sgr de Farlet, qualifié marquis de Lort-Sérignan, chef d'escadre des armées navales en 1723, chev. de Saint-Louis, ép. Anne de Pelet de Moissac, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. N..., chev. de Sérignan, tué à Berg-op-Zoom 1747; 3. Anne-Marguerite, alliée le 24 mars 1739 à Jacques de la Roque.

VIII. Pierre de Lort de Sérignan, marquis de Lort de Sérignan, Sgr de Farlet, lieut. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis, ép. Catherine d'Icard, dont il eut : 1. Charles-Jacques-Augustin, major général au port de Toulon, chev. de Saint-Louis; 2. Jacques-Joseph-Augustin, capit. au régt de Provence-infanterie, chev. de Saint-Lazare et de Saint-Louis, ép. N... du Ranc de Vibrac, dont il n'eut pas d'enfants; 3. Pierre-Bénigne, abbé; 4. Guillaume-Auguste, chanoine de Saint-Denis, mort en 1827; 5. et

IX. Jacques-Joseph-François-Aphrodise-Maurice de Lort-Sérignan, marquis de Lort-Sérignan, admis aux honneurs de la cour en 1773, capit. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis.

188. DELORT.

François Delort, Sgr d'Olonzac et d'Asilhe, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, lieut.-colonel au régt de Champagne, maréchal de camp ès armées du roi, demeurant à Poussan, D. de Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 sept. 1671, en conséquence d'un arrêt du conseil et lettres patentes du roi en confirmation dudit arrêt. L'arrêt du 15 nov. 1669 maintient ledit Delort dans sa noblesse, attendu ses longs services depuis plus de quarante ans. S. M. ordonne par ses lettres patentes que ledit Delort et sa postérité jouissent des priviléges des nobles.

189. DESANDRIEUX.

D'argent à deux lions affrontés de sable tenant un cercle passé dans un autre mouvant du chef de même, à la bordure d'azur chargée de dix fleurs de lis d'or.

I. Guillaume Desandrieux, de la ville de Naples, capit. de cuirassiers, t. le 25 oct. 1551, fut père de

II. Claude Desandrieux, fut père de

III. Antoine Desandrieux, lieutenant en la cour royale de Montpellier, ép. Gillette des Guilhens, et il en eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jacques; 3. Étienne; 4. Georges; 5. Espérance, alliée à Jean-Louis d'Assas.

IV. Antoine Desandrieux, ép. le 31 mars 1649 Marguerite de Chacornas, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 13 janvier 1669.

Jacques Desandrieux et Antoine, son fils, furent membres de la cour du petit sceau à Montpellier en 1683 et 1695.

Georges Desandrieux fut consul de Montpellier en 1667 et 1678.

Jean-Polydore Desandrieux et Antoine Desandrieux furent maires de la ville de Montpellier en 1721 et 1728.

190. DESCHAMPS.

Écartelé d'azur et de sable, sur le tout de gueule au lévrier passant d'or.

I. Pons Deschamps, ép. Pierrette de Pierregrosse, dont il eut : 1. Jean; 2. Antoine qui suit; 3. Charles.

II. Antoine Deschamps, ép. le 18 janv. 1550 Suzanne Chaulet, dont il eut :

III. Just Deschamps, Sgr de Pierregrosse, ép. Florence Fornier, dont il eut :

IV. Nicolas Deschamps, Sgr. de Pierregrosse, ép. le 27 janv. 1610 Catherine Calhau, dont il eut : 1. Jean ; 2. et

V. Just Deschamps, Sgr de Pierregrosse, ép. le 16 nov. 1641 Marie de Monteils de Pleyné, dont il eut : 1. César, Sgr de Palharès en Vivarais, prêtre et prieur ; 2. Joachim qui suit ; 3. Louis, sieur de Vaure ; 4. Marie, alliée à Charles de Figon : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 1er juillet 1669.

VI. Joachim Deschamps, sieur de Darnas, ép. Isabeau d'Audoyer de Montbel, dont il eut : 1. Just-Antoine qui suit ; 2. et 3. deux filles, mariées à deux frères, MM. d'Odde du Villars.

VII. Just-Antoine Deschamps de Montbel, ép. Jeanne-Marie de Romanet, dont il eut : 1. et 2. deux filles religieuses ; 3. N..., capit. dans Royal-Comtois ; 4. Joseph-Louis, prieur de Palharès ; 5. N.... Deschamps, appelé M. de Darnas, chev. de Saint-Louis ; 6. et

VIII. Jean-Baptiste Deschamps de Pierregrosse, sieur du Cros, ép. en 1743 Magdeleine Poncet, dont il eut une fille qui mourut, non mariée, avant son père.

191. DES GOIS.

D'azur au chevron d'argent chargé de trois fleurs de lis de gueule, parti de sable à la tour crénelée d'argent.

I. Jean des Gois, *alias* des Goys, co-Sgr de Saint-Laurent et Entraigues, fut père de : 1. Guillaume qui suit ; 2. Hélix, mariée le 24 sept. 1544 à Antoine de Grégoire.

II. Guillaume des Gois, Sgr de Corbière, de Puebre, co-Sgr d'Entraigues, ép. le 6 août 1547 Françoise de Lestrange, dont il eut :

III. Louis des Gois, Sgr de Prunet, ép. Magdeleine de Vertolaye, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Diane, alliée le 25 oct. 1649 à Anne de Ginestous.

IV. Louis des Gois, Sgr de Saussac, D. du Puy, ép. le 22 nov. 1638 Catherine des Arcis, et il en eut :

V. Jean-Louis des Gois, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 15 janvier 1671.

192. DE PIERRE DE BERNIS.

D'azur à la bande d'or accompagnée en chef d'un lion passant de même, armé et lampassé de gueule. DEVISE : *Armé pour le roi.*

La maison de Pierre de Bernis tire son origine des Sgrs de la baronie de Ganges en Languedoc, connus dès le XI^e siècle, notamment dans la première croisade, en 1098. Outre la Sgrie de Ganges, la maison de Pierre possédait dans les XII^e et XIII^e siècles les terres de Sumène, Brissac, Pouplan, Montolieu, Londres, Cazillac, Gignac, et les baronies de Pierrefort, Castries, Montfrin et Hierles. Vierne d'Anduze ép. vers 1150 Raymond I^{er} de Pierre, Sgr de Ganges; Alzace de Pierre, fille de Raymond III, ép. en 1253 Pierre de Bermond d'Anduze. (LACH. DESB., XI, 309. — *Hist. de Languedoc*, II, 309; III, 477. — *Hist. de Montpellier*, I, 20-40. — G. DE BURDIN, II, 330.)

Cette origine de la maison de Pierre de Bernis a été reconnue par le procès-verbal des preuves de noblesse faites au chapitre de Lyon par le cardinal de Bernis en 1748, qui établissent par actes originaux sa filiation jusqu'à Pierre de Pierre, Sgr de Ganges, qui vivait au XI^e siècle. La branche aînée de cette maison se fondit avant 1330 dans la maison de Pierrefort par le mariage de N. de Pierre, baronne de Ganges, fille et héritière de Raymond IV, avec Gilbert de Pierrefort, dont les enfants portèrent le nom de Pierre, et continuèrent la branche des barons de Ganges jusqu'en 1508. Cette branche tomba une seconde fois en quenouille par deux sœurs dont l'aînée, appelée Françoise, dame d'Hierles, de Pierrefort et de Brissac, ép. en 1522 Jean de Béziers, baron de Vénejan; et l'autre, nommée aussi Françoise, ép. peu après N. de Saint-Étienne, qui fut l'aïeul de Jeanne de Saint-Étienne, mariée en 1629 à Pons de Vissec de la Tude, maréchal de camp. Guillaume de Pierre, qui descendait de Pierre au V^e degré, fut l'auteur des branches des Ports, de Loubatière et de Bernis Saint-Marcel. Pons de Pierre, arrière-petit-fils de Guillaume, fut père de Bernard, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons. (MORÉRI, VIII, 352.) La maison de Bernis a été admise aux honneurs de la cour en 1765, 1769, 1778.

I. Bernard de Pierre, damoiseau, ép. le 30 sept. 1380 Catherine de Saint-Marcel, dont il eut :

II. Jacques de Pierrre, Sgr de Saint-Marcel, ép. Aigline de Sarrazin, dont il eut :

III. Jean de Pierre, Sgr de Saint-Marcel, ép. le 17 février 1482 Jeanne de Molette de Morangiès, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Jacques; 3. Bertrand, qui a formé la Br. D.

IV. Louis de Pierre, Sgr des Ports, ép. en 1536 Élisabeth du Ranc de Vibrac, dont il eut :

V. Sauveur de Pierre, Sgr de Saint-Pierre des Ports, ép. le 11 juin 1565 Antoinette de Foucard, dont il eut :

VI Jean de Pierre, Sgr des Ports, ép. le 21 juillet 1610 Jeanne des Martins, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. François; 3. Abel, chef de la branche d'Arènes et de Lantissargues, éteinte en 1724 dans la maison de Cambis; et quatre autres enfants : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 2 sept. 1668.

VI. Antoine de Pierre, Sgr des Ports, gouverneur de Lunel, ép.

le 2 mars 1657 Louise de Villars, dont il eut : 1. Françoise, mariée à Guillaume de Possac, capit. au régt de Locmaria ; 2. Jean-Pierre, qui a formé la Br. E. ; 3. et

VII. Pons-Simon de Pierre, Sgr de Loubatière, capit. de dragons dans le régt de Languedoc en 1690, ép. le 21 avril 1702 Françoise de Pierre, sa cousine germaine, dont il eut :

VIII. François de Pierre, Sgr de Loubatière, les Crémats, la Marine, ép. le 28 mai 1742 Anne-Renée d'Arnaud de la Cassagne, dont il eut : 1. Pons qui suit ; 2. François, évêque d'Apollonie, archevêque de Damas, archevêque de Rouen, pair de France ; 3. Françoise, mariée à Hyacinthe, marquis de Grave.

IX. Pons-Simon de Pierre, baron de Pierre Bourg et des états de Languedoc, vicomte, puis marquis de Pierre de Bernis, vicomte de Marsac, Sgr de Loubatière ; page du roi, 1766 ; capit. au régt du roi-dragons, 1769 ; gentilhomme d'honneur de Monsieur comte de Provence, maréchal de camp, 1788 ; commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, donataire du cardinal de Bernis, son oncle, de la baronie et entrée aux états de Languedoc et aux états particuliers d'Albigeois, le 21 juin 1774, ép. le 12 avril 1776 Jeanne-Françoise-Hippolyte-Sophie du Puy-Montbrun, dame de compagnie de S. A. R. Madame Victoire Louise de France, en 1778, dont il eut : 1. Alexandre qui suit ; 2. Henri, qui a fait la Br. B. ; 3. Jacques, qui a fait la Br. C. ; 4. François-Joachim-Hippolyte, chev. de Malte.

X. Alexandre-François-Raymond-Aimé de Pierre de Bernis, marquis de Pierre de Bernis, comte de Rochefort, chev. de justice de l'ordre de Malte et de la Légion-d'Honneur, membre de la chambre des députés en 1828, av. ép. le 29 mars 1806 Armande-Louise, princesse de Rohan-Rochefort, dont il eut : 1. Armand qui suit ; 2. et Albéric-Charles-Henri.

XI. Armand-Marie-Aimé-Léon de Pierre de Bernis, marquis de Pierre de Bernis, ép. le 23 avril 1833 Camille-Magdeleine Lepelletier de Rosanbo, dont : 1. Louise-Marie ; 2. Marie-Berthe ; 3. Marie-Hervé ; 4. Marie-Pierre.

Br. B. X. Henri-Benoit de Pierre de Bernis, comte de Bernis, tenu sur les fonts baptismaux par Monsieur comte de Provence, depuis Louis XVIII, et Madame Victoire, tante du roi, chev. de justice de l'ordre de Malte 1788, chev. de la Lég. d'honn., commandant le 1er régt de volontaires royaux du Gard en 1815, ép. le 11 janvier 1810 Alexis-Claudine-Olympe de Barral, dont il eut : 1. Joachim-Albert qui suit ; 2. Charles-Joseph-Jules ; 3. François-Justin-Raymond ; 4. Octave-Armand.

XI. Joachim-Albert de Pierre de Bernis, comte de Pierre de Bernis, ép. le 4 août 1836 Marie-Thérèse-Claire de Bernon de Saint-Maurice, dont il eut : 1. Gasparine-Thérèse-Marie ; 2. Henri-François-Jules.

Br. C. X. Jacques-René-Philippe-Hippolyte de Pierre de Bernis, baron de Pierre de Bernis, baron de Salgas, etc., chevalier de Malte 1788, officier supérieur dans les gardes du corps de Monsieur le comte d'Artois, commissaire extraordinaire du roi en 1814 dans la Lozère et le Gard, député du Gard à la chambre de 1815, chevalier de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., député de la Lozère en 1820, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1824, pair de France en 1827 au titre de baron, ép. le 28 juin 1807 Alix-Jeanne-Marie-Geneviève de Calvière, dont il eut: 1. Charles qui suit ; 2. Adolphe-Pons-Marie-René.

XI. Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre de Bernis, baron de Pierre de Bernis, ép. le 14 avril 1836 Anne-Victurnienne-Louise-Clémence de Rochechouart de Mortemart, dont il eut : 1. Marie-René-Hippolyte-Henri ; 2. Marie-Élisabeth-Valentine.

Br. D. IV. Bertrand de Pierre, Sgr de Saint-Marcel, ép. 1° en 1540, Jeanne de Chalancon-Polignac ; 2° le 28 nov. 1548, Christine de Geis ; 3° le 9 mai 1550 Guisette du Ranc de Vibrac ; 4° le 31 janv. 1557, Louise d'Artiffet, dont il eut :

V. Jean de Pierre, Sgr de Bernis, co-Sgr de Saint-Marcel, mestre de camp d'un régt d'infanterie, ép. Catherine de Béziers, et il en eut :

VI. Jean-Jacques de Pierre, Sgr de Bernis et Saint-Marcel, capit. au régt de Phaltzbourg, mort d'une blessure à la tête au château de Retz, en Milanais, le 7 juin 1636, avait ép. le 21 oct. 1621 Anne de Louet de Calvisson, et il en eut :

VII. Jean-Louis de Pierre, Sgr de Bernis et de Chadenède, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, cornette au régt de la mestre de camp pendant la campagne de 1650, ép. le 17 sept. 1661 Isabeau de Blou ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 sept. 1668 ; il eut de son mariage : 1. Joachim qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Joseph de la Fare ; 3. Anne, mariée en 1700 au marquis des Beaux, grand sénéchal de Provence.

VIII. Joachim de Pierre, Sgr. de Bernis, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, baron de Châteauneuf, ép. le 1er janv. 1697 Élisabeth de Chastel, dont il eut : 1. François-Joachim de Pierre de Bernis, comte de Saint-Jean de Lyon, ministre secrétaire d'État, commandeur des ordres du roi, cardinal, membre de l'Académie française,

baron des états de Languedoc ; 2. Françoise-Hélène, ép. le 8 sept. 1728 Claude de Pelet, Sgr de Salgas ; 3. et

IX. Philippe-Charles-François de Pierre, chevalier, Sgr de Bernis, Saint-Marcel, Saint-Étienne, baron de Châteauneuf, substitué aux biens, noms et armes de la branche de Blou-Laval, et des vicomtes de Gourdon, page du roi, cornette au régt du Royal-Pologne, obtint l'érection des terres de Saint-Marcel, Bernis, etc., en marquisat, sous le nom de Pierre de Bernis, en 1751 ; il av. ép. le 1er juin 1746 Renée d'Arnaud de la Cassagne.

Br. E. VII. Jean de Pierre, chevalier, Sgr des Ports, capit. de dragons dans le régt de Languedoc, gouv. de Lunel, ép. Élisabeth de Pierre, sa cousine germaine, fille d'Abel, Sgr d'Arènes, et d'Isabeau de Sandres, dame de Lantissargues, dont il eut :

VIII. André de Pierre, chevalier, Sgr des Ports, capit. dans le régt de Mauconseil, ép. en 1732 Thérèse de Nigri, dont il eut : 1. François, garde de la marine, mort à Louisbourg en 1756 ; 2. et

IX. Pons Simon-Frédéric de Pierre, comte de Bernis, Sgr des Ports, capit. au régt de Montcalm, colonel au régt des grenadiers de France, ép. le 15 oct. 1755 Marie-Hélène-Hyacinthe de Narbonne-Pelet, dont la postérité s'est éteinte en 1811.

193. DES PIERRES.

D'azur à trois épées d'or mises en pal la pointe en haut, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueule.

I. Jean des Pierres, eut pour fils :

II. Antoine des Pierres, écuyer, ép. le 20 juill. 1530 Isabeau de Fay, dont il eut :

III. François des Pierres, écuyer, ép. Marguerite Malet, dont il eut : 1. Balthazar qui suit ; 2. Louis.

IV. Balthazar des Pierres, Sgr dudit lieu, Ventresac, Planesac et Tourneguet, capit. d'infant. au régt de Nérestan 1622, ép. le 4 fév. 1624 Marguerite Galien, dont il eut : 1. Jacques qui suit : 2. Balthazar : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 juillet 1669.

V. Jacques des Pierres, Sgr des Pierres et Ventresac, D. du Puy, ép. le 1er fév. 1654 Claire Assadon.

194. DESPRÉS.

I. Raimond-Bertrand Després, écuyer, Sgr de Mirabel, fut père de

II. Bernard Després, écuyer, gentilhomme de la vénerie du roi, ép. 1° Judith de Raimond; 2° le 13 avril 1557 Gabrielle Longueval; il eut de son premier mariage : 1. René; 2. Gabrielle.

III. René Després, ép. le 3 fév. 1582 Catherine Boulard, dont il eut :

IV. Jean Després, Sgr de la Suchère, D. du Puy, ép. le 2 mars 1634 Marie de Saignard, et il en eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Claude-Thomas; 3. Louis-Joseph, prieur d'Anjan; 4. François-Alphonse, lieut. au régt de la reine; 5. Pierre, ecclésiastique.

V. Jean-Antoine Després, Sgr du Chastelar, lieutenant des gardes du corps du roi de Pologne, avait servi en qualité de volontaire en Hongrie, comme il paraît par un certificat de M. de Coligny, commandant les troupes que le roi avait envoyées au secours de l'empereur en 1664 : fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 15 janv. 1671.

195 DES ROIS, *alias* DE ROYS.

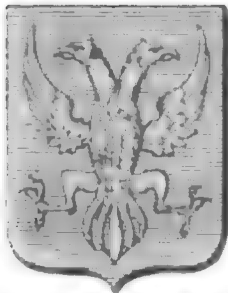

D'azur à l'aigle éployée à deux têtes d'or.

Cette maison, établie très-anciennement au diocèse de Nimes, possédait la Sgrie de Lédignan, entre Nimes et Anduze, la Roche Saint-Angel et Saint-Michel au territoire de Beaucaire. Jean de Rois-Lédignan était chevalier de Malte en 1584. (VERTOT, VII, 78.) On trouve le nom de cette famille écrit *de Rois, des Rois* et *des Roys*.

Plusieurs de ses représentants ont pris part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Nimes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789. (*Proc.-verb. imp. à Nimes* 1789, *chez C. Belle, imprimeur du roi.*)

I. Guillaume de Roys, Sgr de Lédignan, ép. le 7 nov. 1530 Magdeleine Darlot, dont il eut :

II. Jean de Roys, écuyer, Sgr de Lédignan, ép. 1° Ramie de Combes; 2° Trophime de Rosel; il eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Gédéon; 3. Pierre, qui a fait la Br. B.; 4. Jean, qui eut pour fils Honoré; 5. Jacques, qui eut pour fils Henri. Honoré et Henri furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 janvier 1669.

III. Guillaume de Roys, Sgr de Lédignan, ép. le 23 avril 1600 Espérance de Rochemore, dont il eut : 1. Marc-Antoine qui suit ; 2. Pons ; 3. François ; 4. Jacques.

IV. Marc-Antoine de Roys, chevalier, Sgr de Lédignan, ép. le 12 janv. 1632 Françoise Giani, dont il eut :

V. Jacques de Roys, Sgr de la Roche Saint-Angel, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1669.

Br. B. III. Pierre de Roys, conseiller du roi et juge de Beaucaire, ép. Louise Liautaud, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Guillaume, père d'André ; 3. Jean, père de François ; 4. Isabeau, mariée le 21 sept. 1633 à Pierre de Vareilles.

IV. Pierre de Roys, conseiller du roi, juge de Beaucaire, eut pour fils.

V. François de Roys, Sgr de Saint-Michel, ép. le 27 avril 1664 Marie de Bonnefoy, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses cousins par jugement souverain du 14 janv. 1669 ; il eut de son mariage :

VI. François-Joseph de Roys de Lédignan, Sgr de Saint-Michel, ép. le 7 nov. 1690 Olympe de Novy, et rendit hommage le 18 août 1722 pour la Sgrie de Saint-Michel, dans le territoire de Beaucaire.

196. DEVAUX.

D'azur à un pélican d'or dans un nid de même.

I. Jacques Devaux eut pour enfants : 1. Jean qui suit ; 2. Nicolas.

II. Jean Devaux, ép. av. le 10 fév. 1542 Colombe de Valois, dont il eut :

III. Tannequin Devaux, ép. le 15 août 1574 Marguerite Bouques, dont il eut :

IV. Jean Devaux, Sgr de Doscarres, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, ép. le 28 août 1612 Marguerite Planque, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Barthélemy, marié le 11 août 1642 à Jacquette Bruguière.

V. François Devaux, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, ép. le 11 déc. 1638 Jeanne Duranti, dont il eut : 1. Jean-François qui suit ; 2. Jean-Antoine, qui a fait la Br. B.

VI. Jean-François Devaux, écuyer, Sgr de Ginestet, D. de Montpellier, ép. Marie Pagès, dont il eut :

VII. Guillaume Devaux, capitaine des gardes du marquis de Cas-

tries, lieut. de roi en Languedoc, maintenu dans sa noblesse avec Barthélemy Devaux, par jugement souverain du 6 mai 1669.

Br. B. VI. Jean-Antoine Devaux, ép. Isabeau d'Hébrard, dont il eut :

VII. Jean-Henri Devaux, Sgr de Ginestet, ép. le 23 juin 1660 Charlotte Tandon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 mai 1669.

197. DEVÈSE.

De gueule au sautoir d'argent, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueule.

I. Pierre Devèse, ép. le 15 janv. 1543 Antoinette Bonhomme, dont il eut : 1. Étienne qui suit ; 2. Noé.

II. Étienne Devèse, écuyer, ép. Anne Morel, dont il eut : 1. Pierre-François qui suit ; 2. Pierre.

III. Pierre-François Devèse eut pour enfants : 1. Pierre qui suit ; 2. Louis.

IV. Pierre Devèse, ép. Isabeau de Saint-Vidal, et il en eut :

V. Étienne Devèse, demeurant à Artites, D. du Puy, ép. le 11 juin 1654 Françoise Telin, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 juill. 1669.

198. DOLON.

D'azur à une étoile d'or en chef entre deux têtes de lion d'argent et une tête de même entre deux étoiles d'argent en pointe.

I. Barthélemy Dolon, ép. 1° le 18 août 1516 Étiennette Boileau ; 2° Françoise Trousselier ; il eut de son premier mariage : 1. Joseph qui suit ; 2. Pierre ; 3. Marie, alliée à Barthélemy Guinet.

II. Joseph Dolon, natif de Carpentras, obtint des lettres de naturalité le 31 mai 1560 ; il ép. le 21 juin 1561 Bernardine Teissier, dont il eut : 1. Pierre ; 2. et

III. Pierre-Antoine Dolon, Sgr de Ners, ép. le 21 mars 1633 Jeanne de Lauberge, dont il eut :

IV. Claude Dolon, Sgr de Ners, D. de Nîmes, ép. le 22 oct. 1663 Antoinette Guiraud, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1670.

199. DROSSANGES.

D'or à la tour d'argent maçonnée de sable semée de fleurs de lis d'or.

I. Belmon de Drossanges, damoiseau, ép. Antoinette Dufieu dont il eut :

II. Guillaume de Drossanges, ép. le 11 déc. 1508 Anne de Saint-Maurice, dont il eut :

III. Guyot de Drossanges, eut pour fils : 1. Pierre qui suit; 2. Balthazar, père de Jacqueline de Drossanges, mariée à Étienne Favars.

IV. Pierre de Drossanges, écuyer, ép. le 12 juin 1578 Jacqueline Dufieu, dont il eut :

V. Antoine de Drossanges, ép. le 26 juillet 1599 Françoise la Colombe, et il en eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Alexandre, qui a fait la Br. B.

VI. Antoine de Drossanges, écuyer, Sgr de Dufieu, capit. châtelain en la juridiction de Rochebaron, ép. 1° le 21 déc. 1616 Marguerite de Saint-Priest ; 2° le 15 sept. 1636 Jeanne de la Roque ; il eut pour fils :

VII. Alexandre de Drossanges, Sgr du Roure, ép. le 27 mars 1659 Jeanne Oulagon, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 1er oct. 1668.

Br. B. VI. Alexandre de Drossanges, Sgr d'Agier, ép. 1° le 30 avril 1642 Louise Sedages ; 2° le 15 janv. 1659 Gabrielle d'Agier, dont il eut : 1. François; 2. Antoine ; 3. Jean : maintenus dans leur noblesse en Dauphiné par jugement souverain du 11 mai 1668, et en Languedoc par jugement souverain du 1er oct. 1668.

200. DU CHIER.

D'or au cœur de gueule.

I. Pierre du Chier reçut plusieurs reconnaissances ès années 1551, 1555, 1556; il eut pour enfants : 1. André qui suit; 2. Claude, mariée le 1er avril 1554 à Antoine Bornas.

II. André du Chier, ép. le 5 janv. 1550 Louise Boisset, dont il eut :

III. Antoine du Chier, ép. le 28 avril 1590 Marguerite Pignac, dont il eut :

IV. Pierre du Chier, ép. le 11 août 1628 Jeanne de Mars, et il en eut : 1. Claude ; 2. Antoine qui suit ; 3. Jean, demeurant au Chier, D. de Viviers, ép. le 7 mai 1654 Jeanne du Chier de Marchau.

V. Antoine du Chier, Sgr de la Pommarède, ép. le 11 août 1665 Anne Brignon, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 10 juill. 1669.

201. DU CLAUS.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule ; écartelé de gueule au ray d'escarboucle pommeté d'argent ; *alias* écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule qui est du Claus ; au 2 et 3 d'azur à une fleur de lis d'or qui est Le Cointe. (LACH. DESB., VI, 754.)

I. Julien du Claus, Sgr de Cailaret, paroisse de Meyrueis, fut père de :

II. Antoine du Claus, écuyer, Sgr de Cailaret, ép. le 16 fév. 1533 Hélix de Montblanc, dont il eut : 1. Thomas ; 2. et

III. Jacques du Claus, Sgr de Cailaret, ép. le 23 sept. 1571 Marguerite de Capluc, dont il eut :

IV. Jean du Claus, Sgr de Cailaret, ép. le 27 août 1606 Marie de Calvisson, et il en eut :

V. Louis du Claus, Sgr de la Baume et Cailaret, ép. le 23 août 1642 Delphine de la Tude, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 juill. 1669 ; il eut de son mariage : 1. Jacques ; 2. Louis ; 3. et

VI. Matthieu du Claus, Sgr de Barrière et Favèle, ép. le 12 avril 1701, Suzanne de Leuze des Sgr de Trouillas, dont il eut : 1. Abel-Antoine qui suit ; 2. Marc-Antoine, capit. au régt de Lorraine ; 3. Jean-Jacques, capit. au régt de Vatan ; 4. Magdeleine, mariée à Gaspard, des barons d'Aigaliers.

VII. Abel-Antoine du Claus, Sgr de la Baume, Barrière, Favelle et Chosan, officier d'infanterie, ép. 1° Françoise d'Aubussargues ; 2° Marie-Anne le Cointe ; il eut de son premier mariage, Gillette, mariée en 1755 à N... de Chambon ; et de son second mariage : 1. Jean ; 2. Marc-Antoine, dit le chev. du Claus, garde du corps du roi 1768 ; 3. Jean-Louis ; 4. Abel.

202. DU LAC.

De gueule au lion d'argent.

Ancienne maison originaire de Narbonne, connue depuis la fin du XIII^e siècle. Raimond du Lac, damoiseau, fut père de Pierre du Lac, damoiseau, qui rendit hommage en 1303; il eut pour fils Arnaud du Lac, qui rendit hommage au vicomte de Narbonne en 1398; il transigea avec le comte de Foix le 11 oct. 1447 pour raison de la justice haute, moyenne et basse de Boutenac. (Marquis D'AUBAÏS, II, 202.)

I. Antoine du Lac, Sgr dudit lieu, t. le 31 déc. 1480; il ép. Catherine de Monstref-de-Murasson, et il en eut : 1. Arnaud qui suit : 2. Brun ; 3. Guillaume.

II. Arnaud du Lac, t. le 15 avril 1530; il ép. Agnès N... dont il eut :

III. Jacques du Lac, Sgr de Boutenac, ép. le 20 oct. 1546 Béatrix de Moncla, dont il eut :

IV. Bertrand du Lac, Sgr de Boutenac, ép. le 19 mai 1577 Marguerite de Saix, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Louis, Sgr de Pratdebos.

V. François du Lac, Sgr de Boutenac et de Caresvilles, fut père de

VI. Melchior du Lac, Sgr de Boutenac, ép. le 28 sept. 1632 Marthe le Noir, dont il eut : 1. Louis-Dominique, Sgr de Boutenac, ép. le 5 oct. 1658 Françoise de Bénavent; 2. Louis, Sgr de Fonlaurier, ép. le 11 juill. 1649 Anne d'Aragon : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 oct. 1670.

Louis, Marc, Antoine et Melchior du Lac furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Bezons le 28 janv. 1668.

203. DULONG, *alias* DELONG.

D'argent au vol de sable.

I. Arnaud Dulong, ép. le 26 nov. 1519 Tiphaine Darlot, dont il eut : 1. Honoré qui suit ; 2. Antoine.

II. Honoré Dulong, fut père de

III. Pierre Dulong, eut commission de commander dans le château de Saint-Hilaire 1588; il avait ép. le 29 mars 1594 Magdeleine

de la Tour, et il en eut : 1. Louis qui suit ; 2. Antoine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 juin 1669.

IV. Louis Dulong, capitaine d'infanterie au régt de Saint-André 1638, demeurant à Beaucaire, ép. le 25 mai 1665 Charlotte de Raoulx.

204. DUMAS.

I. Georges Dumas, Sgr de Cantaussel, ép. le 13 juillet 1550 Jeanne Viletes, dont il eut :

II. Pierre Dumas, Sgr de Cantaussel, ép. le 11 fév. 1590 Isabeau de Lautrec, dont il eut : 1. Paul qui suit ; 2. Jacques, marié 1° le 14 nov. 1626 à Judith d'Alisson ; 2° à Isabeau de Bonnal, dont Paul, Sgr de la Boissière.

III. Paul Dumas, Sgr de Cantaussel, ép. le 5 mai 1626 Anne Gineste, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Marquis, Sgr de Cabanes, maintenu dans sa noblesse avec son frère et Philippe Dumas, par jugement souverain du 17 mars 1670.

IV. Jacques Dumas, Sgr de Cantaussel et Ferrals, D. de Saint-Pons, ép. le 20 avril 1644 Marguerite de Cornilhan.

205. DUMAS DE SOUSTRE.

D'argent au chêne de sinople fruité d'or, écartelé d'azur au chevron potencé et contre-potencé d'or, accompagné de trois burèles de même, 2 en chef, 1 en pointe.

I. Raimond Dumas, vivait en 1430 ; il ép. Marguerite du Bousquet, dont il eut :

II. Pierre Dumas, ép. le 2 sept. 1460 Jeanne de Duran, dont il eut :

III. Joseph Dumas, écuyer, ép. Plaisance de Soustre, dont il eut :

IV. Artus Dumas de Soustre, acheta la terre de Mus, de Pierre de Narbonne, avant 1555 ; il fut viguier de Béziers 1557, et ép. Mondete de la Garde, dont il eut : 1. Gabriel ; 2. Pierre qui suit ; 3. Marie ; 4. Plaisance.

V. Pierre Dumas de Soustre, Sgr de Mus et de Réals, ép. le 1er nov. 1594 Antoinette de Montlaur, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Charles, Sgr de Reissac, ép. le 29 avril 1651 Marthe Barrès ; 3. François.

VI. Pierre Dumas de Soustre, Sgr de Mus, ép. le 13 juin 1629 Miramonde de Loubens, dont il eut :

VII. Marc-Antoine Dumas de Soustre, Sgr de Mus et Réals, D. de Béziers, ép. le 30 avril 1658 Marie Boujac, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père et Charles, son oncle, par jugement souverain du 15 janv. 1670.

Gabriel de Soustre, Sgr de Réals, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1670.

206. DU PONT DE LIGONNÈS.

De gueule au heaume d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

Cette maison, originaire du Vivarais, s'établit plus tard en Gévaudan, où elle est aujourd'hui fixée. Lors de la vérification faite par M. de Bezons, elle produisit onze pièces de divers achats, transactions et autres contrats des années 1574, 75, 76, 77, 80, 81 et 1588, dont appert que ceux de cette famille prenaient indifféremment le surnom du Moulin ou du Pont. (Marquis D'AUBAIS, II, 206.) Elle a été substituée, par testament du 20 septembre 1724, aux titre, nom, armes et biens de Jean-Baptiste de Roux, baron de Pomeyrols, héritier de François de Lestang de Bérail, marquis de Paulhac. (G. DE BURDIN, II, 334.)

I. Pierre de Molin ou du Moulin, Sgr du Pont de Mars près Saint-Agrève en Vivarais, ép. le 2 nov. 1507 Anne Vialate, dont il eut :

II. Guilhot de Molin du Pont, Sgr du Pont de Mars, ép. le 7 déc. 1580 Isabeau de Pouzols, dont il eut :

III. Antoine de Molin du Pont, Sgr du Pont de Mars, ép. le 30 juill. 1625 Marie de la Baume, comtesse de Valon, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Antoine-Christophe, chef de la Br. B.; 3. Guillaume, Sgr de Rovière; 4. Raphaël, Sgr de la Suchère; 5. Marie-Antoine; 6. Françoise, mariée à Amable de Miet de Chaptueil, Sgr de Bonneville.

IV. François de Molin du Pont, Sgr et comte de Valon, Chambon, la Suchère, etc., ép. Catherine de Castrevielle-Montvalat, dont il eut Ignace qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1670.

V. Ignace de Molin du Pont, Sgr et comte de Valon, ép. Isabeau du Bosc, dont il eut : 1. Ignace, comte de Valon, capit. aux gardes françaises; 2. N.., chevalier de Valon, lieut. au même corps, tué à la bataille de Dettingen, en 1743; 3. Louise, mariée à N. du Roure de Brisieux.

Br. B. IV. Antoine-Christophe de Molin du Pont, Sgr de Saint-Romain, Ligonnès, Sablières, sénéchal et gouverneur du duché de Joyeuse, ép. le 23 juillet 1669 Marie-Marthe de Combladour, dont

il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Ignace, maréchal-des-logis des mousquetaires noirs avec brevet de mestre de camp ; 3. Raphaël-Pancrace, mousquetaire gris, mort en Flandres; 4. Jeanne-Françoise, mariée 1° à Christophe de Saignard ; 2° à Charles de Fay, marquis de Gerlande : maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 30 janv. 1698.

V. Antoine du Pont, Sgr de Ligonnès, Sablières, ép. le 31 mai 1712 Marie de Roux de la Loubière, dont il eut : 1. Jean-Baptiste qui suit ; 2. François, lieut.-col. de cavalerie, chev. de Saint-Louis ; 3. Melchior-Pancrace, capit. au même corps, chev. de Saint-Louis ; 4. Antoine-Ignace, chanoine et comte du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude, le 16 avril 1776 ; 5. Marie-Césarine, mariée à N. Brun de Montesquieu ; et cinq autres filles religieuses.

VI. Jean-Baptiste du Pont, Sgr et *marquis* de Ligonnès, titre dont il hérita le 26 sept. 1754 de Jean-Baptiste de Roux, son oncle maternel, Sgr de Caylus, la Loubière, Pomeyrols, ép. le 6 mars 1745 Catherine du Serre de la Rochette, dont il eut : 1. Jean-Baptiste, marquis de Ligonnès, officier de cavalerie, mort sans postérité ; 2. Charles qui suit ; 3. Marie-Jeanne-Catherine, mariée à Magloire de Salles ; 4. Marie-Anne-Françoise, mariée à N. de Roche.

VII. Charles-Gabriel du Pont, *comte* de Ligonnès, titre dont il hérita après l'extinction de la branche aînée et en vertu de la substitution graduelle et perpétuelle contenue dans le testament de Jean de la Baume, comte de Valon, du 20 nov. 1608 ; officier de cavalerie, marié le 21 nov. 1792 à Marie-Anne-Françoise-Joséphine de la Rochenégly, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean-Baptiste, chef de la Br. C. ; 3. Marie-Eugénie, mariée en 1811 à Hippolyte de Thomassy.

VIII. Pierre-Félix-Charles-Édouard du Pont, comte de Ligonnès, chev. de la Lég. d'honn., ancien officier au 60e régt de ligne, ép. le 2 juill. 1827 Marie-Sophie de Lamartine, dont : 1. Marie-Mathilde ; 2. Marie-Amélie ; 3. Marie-Hélène ; 4. Marie-Marthe ; 5. Marie-Charles-Édouard.

Br. C. VIII. Jean-Baptiste-Félix-Amédée du Pont de Ligonnès, ép. le 3 sept. 1832 Marie de Bouygnes.

207. DU PONT DE LA BRUYÈRE.

Mêmes armes.

I. Guillot du Pont, Sgr du Pont de Mars, ép. Catherine de Truchet, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Claude.

II. Jacques du Moulin du Pont, Sgr de Châlon, ép. le 8 fév. 1600 Catherine de Saint-Cierge, et il en eut :

III. Guillot du Moulin du Pont, Sgr de la Bruyère, ép. le 3 oct. 1638 Catherine Bernard, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 janv. 1670.

208. DU PONT DE BOSSUGES.

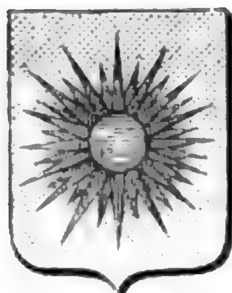

D'or à l'ombre du soleil d'azur à la bordure dentelée de gueule; *alias* d'or à un soleil d'azur à la bordure de gueule dentelée. *Catalog. des gentilsh. de Lang.*

La maison du Pont est originaire des Cévennes. Elle est en possession depuis 1732 de la baronie de Pourcarès, *alias* Porcarès, qui avait été érigée par lettres patentes du mois de décembre 1647, en faveur de Pierre de Pages, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (Marquis D'AUBAÏS, II, 226.) Hérail du Pont de Bossuges fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696, p. 312. (*Bibl. imp., mss.*)

I. Louis du Pont reçut des reconnaissances féodales en 1386 et 1394; il avait ép. le 2 mars 1374 Marguerite de Serres de Saint-Martial, dont il eut :

II. Paul du Pont, Sgr de Serres et de Saint-Martial, ép. vers 1415 Marie de Cantobre, dont il eut :

III. Louis du Pont, Sgr de Serres et de Saint-Martial, ép. Sansa de Roquesel, *alias* de Roquefeuil, et il en eut :

IV. Guillaume du Pont, Sgr de Serres, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Catherine, mariée à Antoine de Valette.

V. Pierre du Pont, Sgr de Serres, d'Ardaillés et de la Bastide, ép. vers 1506 Françoise de Mandagout, dont il eut : 1. Guion qui suit; 2. Laurent, religieux; 3. Suzanne; 4. Jeanne; 5. Françoise.

VI. Guion du Pont, Sgr de Serres, d'Ardaillès et de la Bastide, ép. Jeanne de la Roque, et il en eut : 1. Hugues qui suit; 2. Guion.

VII. Hugues du Pont, Sgr d'Espinassous et de Serres, ép. le 31 mars 1591 Françoise de Bossuges, dame d'Espinassous, héritière d'une branche de la maison de Bossuges, dont il eut : 1. Pierre qui

suit; 2. Magdeleine; 3. Louise, mariée le 23 août 1620 à Jean de Caladon, Sgr de Combes.

VIII. Pierre du Pont de Bossuges, Sgr d'Espinassous, ép. le 22 mars 1622 Yolande de Pages de Pourcarés, dont il eut : 1. Hérail qui suit; 2. Jeanne; 3. Louise, mariée le 11 fév. 1643 à Jean de Caladon, Sgr de la Boissière.

IX. Hérail du Pont de Bossuges, Sgr d'Espinassous, ép. le 2 sept. 1659 Louise d'Arbous, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 déc. 1668; il eut de son second mariage avec Judith de Brunet : 1. Jean qui suit; 2. Pierre; 3. François.

X. Jean du Pont de Bossuges, Sgr d'Espinassous et de Monguiran, garde du corps du roi, cornette dans la compagnie de Villeroy, acquit en 1732 de Marie de Maillan, veuve de Pierre d'Albignac, baron d'Arre, les terre et baronie de Pourcarès qui avait dans sa dépendance le château de Roquedols et Férussac; il eut pour fils : 1. Pierre qui suit; 2. Marie, alliée vers 1745 à Alexandre d'Albignac, baron d'Arre.

XI. Pierre du Pont de Bossuges, baron de Roquedols, cornette d'une compagnie de chevau-légers, plus tard capit. dans la compagnie de Provisy, ép. Jeanne de Manoel de Nogaret dont il eut :

XII. Pierre-Aymar-Benjamin du Pont de Bossuges, baron de Roquedols, épousa en 1804 Julie-Guiraud d'Attuech, dont il eut : 1. Benjamin, mort sans être marié; 2. Pierre-Philippe-Gaston qui suit; 3. Marguerite; 4. Rose-Hortense, mariée à Hippolyte Havart, conseiller de préfecture, chev. de la Lég. d'honn.; 5. Julie, mariée à Émile Abric, juge au tribunal civil de Montpellier, chev. de la Lég. d'honneur.

XIII. Pierre-Philippe-Gaston du Pont de Bossuges, baron de Roquedols, épousa le 9 déc. 1840 Françoise-Gabrielle-Marie Gignan, dont : 1. Jacques-Aymar; 2. Émilie-Jeanne-Antoinette.

209. DU PONT.

I. Louis du Pont eut pour enfants : 1. Rostaing qui suit; 2. Paul.

II. Rostaing du Pont, ép. le 1er déc. 1502 Flore de Capluc, et il en eut :

III. Louis du Pont, ép. Marguerite de Montvaillant, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Guion.

IV. Antoine du Pont, écuyer, ép. le 21 fév. 1584 Louise Chabot, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine; 3. Jean.

V. Jacques du Pont, Sgr de la Rodde, capit. au régt de Tournel 1636, avait ép. le 16 janv. 1628 Suzanne Mazamet, dont il eut: 1. Jacques, Sgr des Bonnets; 2. Lévi, Sgr de Monloubier, ép. le 1er oct. 1658 Françoise Molinier, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 15 janvier 1671.

210. DU PONT DE MUNAS.

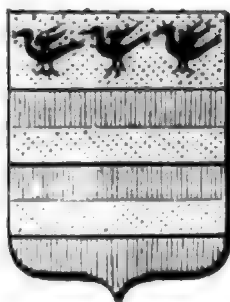

Fascé d'or et de gueule au chef d'or chargé de trois corneilles de sable.

La maison du Pont, qui possédait en Vivarais les seigneuries de Munas, Oriol, la Tour du Chier, et la baronie de Mortesaigne en Velay, était ancienne et tenait un rang considérable parmi la noblesse du pays. Elle s'est éteinte par mariage, vers la fin du XVIIe siècle, dans une branche de la maison de la Roque, du bas Languedoc, établie depuis en Vivarais, qui fut substituée aux biens, nom et armes de la maison du Pont de Munas. (*Contrat de mariage du* 11 *mai* 1684.)

I. Charles du Pont, Sgr de Munas, ép. le 12 juillet 1517 Anne Gavarret, dont il eut:

II. Gaspard du Pont, Sgr de Munas et de la Tour du Chier, ép. le 5 août 1559 Jeanne Guérin, dont il eut:

III. Paul du Pont, Sgr de Munas, ép. le 2 déc. 1598 Élisabeth de Barjac, dont il eut:

IV. Isaac du Pont, Sgr de Munas, ép. le 24 janv. 1639 Suzanne de Saignard, baronne de Mortesaigne, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 janv. 1669; il eut de son mariage: 1. N..., dit Mortesaigne, tué en duel par N... de Monteil de Corsas; 2. Balthazar, capit. d'infant., ép. 1° N... de Monteil, sœur du meurtrier de son frère; ce mariage fut traité par des amis communs pour éteindre la haine allumée par cette malheureuse affaire entre les deux familles; 2° Anne de Chambaud de Bavas; il mourut sans enfants de ces deux mariages; 3. Suzanne.

V. Suzanne du Pont de Munas, dame de Munas, Oriol, la Tour du Chier, baronne de Mortesaigne, ép. le 11 mai 1684 Pierre de la Roque, écuyer, Sgr de Saint-Bauzille du Putois, baron d'Aubagnac en Auvergne, qui fut substitué par une clause de son contrat de mariage aux biens, nom et armes de la maison du Pont de Munas.

La généalogie de Pierre de la Roque, dont la postérité subsiste et possède la terre de Munas en Vivarais, sera rapportée au n° 328.

211. DURAND.

D'azur à un rocher d'argent et trois étoiles d'or en chef.

Jacques Durand, conseiller et sécretaire du roi en la chancellerie de Montpellier; Benjamin, lieutenant de prévot et conseiller honoraire en la sénéchaussée de Montpellier, et Pierre, capit. au régt de Picardie, frères et enfants de Blaise Durand, aussi sécretaire du roi en ladite chancellerie, furent déclarés nobles le 17 mars 1670 en conséquence dudit office exercé longtemps par ledit Blaise Durand, père des produisants, et possédé par ledit Jacques, l'un d'eux.

212. DURRANC, *alias* DU RANC DE VIBRAC.

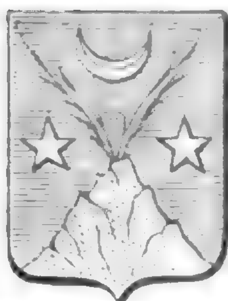

D'azur au rocher d'or chargé de deux palmes accostées de deux étoiles, *alias* roses, d'argent, le rocher surmonté en chef d'un croissant aussi d'argent.

Maison originaire du diocèse de Montpellier. On trouve Pierre del Ranc dans un acte du 11 oct. 1112 rapporté par le *Thalamus* de Montpellier. *Annal. de la Soc. archéol.*, p. 213. — Rivoire, dans la *Statistique du Gard*, donne à cette maison une origine espagnole, dont les principaux auteurs auraient accompagné Christophe Colomb dans son expédition d'Amérique. En 1498 elle serait venue s'établir à Sauve et y aurait acquis la terre de Vibrac, érigée en baronie en 1520. (RIVOIRE, II, 604.) Il serait possible que les descendants de Pierre del Ranc eussent quitté le comté de Montpellier après la cession qui en fut faite à la France par Jayme II, et que leurs petits-fils fussent revenus dans leur ancienne patrie après la première expédition de Christophe Colomb. Quoi qu'il en soit, la filiation authentique de cette maison fut prouvée devant M. de Bezons, depuis :

I. Bernardin du Ranc, Sgr de Vibrac, ép. le 19 août 1548 Isabeau de Blausac, dont il eut : 1. Bernardin qui suit ; 2. et Louis, auteur de la Br. B.

II. Bernardin du Ranc, Sgr de Vibrac, ép. le 24 juin 1594 Marguerite de Rochemore, dont il eut : 1. Étienne qui suit ; 2. et Louis, Sgr de Cabrières, qui ép. le 28 oct. 1630 Gilette de Valobscure.

III. Étienne du Ranc, Sgr de Vibrac et Saint-Nazaire, ép. le 25 août 1637 Jeanne de Pelet, dont il eut : 1. Marc-Antoine, chev. de Malte en 1665 ; 2. Louis ; 3. Jean ; 4. Henri ; 5. Hercule : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

M. le baron Louis de Vibrac, dernier représentant de la branche aînée de cette maison, fils de Louis-Gaspard, baron de Vibrac, Sgr de Saint-Nazaire des Gardies, de Saint-Jean de Criaulon, Montussar-

gues, Pujols, Sengla, etc., et de Marie-Françoise Duportail, ép. le 19 nov. 1770 Laure-Pierrette de Maupel ; il est mort à Sommières (Gard), le 20 déc. 1829, sans postérité.

Br. B. II. Louis du Ranc de Vibrac, ép. le 15 août 1610 Suzanne de Cousin, dont il eut : 1. Charles, Sgr de Saint-Sériès ; 2. et

III. Louis du Ranc de Vibrac, colonel d'un régt de cavalerie étrangère pour le service du roi, maintenu noble avec son frère par jugement souverain du 5 déc. 1668, ép. le 9 nov. 1663 Angèle de Marimon, dont il eut :

IV. Jean-François du Ranc de Vibrac, ép. le 13 mai 1702 Anne de Poitevin, dont il eut :

V. Jean-François du Ranc de Vibrac, ép. le 17 octobre 1731 Benoîte d'Huon, dont il eut :

VI. Jean-François du Ranc de Vibrac, lieut. au régt de Bresse, ép. le 17 sept. 1763 Louise-Magdeleine de Rochemore, dont il eut : 1. Jean-François qui suit ; 2. Charles-Joachim-César, chev. de Malte en 1790.

VII. Jean-François du Ranc de Vibrac, officier au régt Royal-Roussillon, ép. le 9 déc. 1790 Marie-Joséphine-Henriette de Rochemore, dont il eut : 1. Marie-François-de-Sales-Eugène, qui suit ; 2. Joseph-Paulin, anc. officier de cavalerie ; 3. Amélie, mariée à Eugène de Bornier.

VIII. Marie-François-de-Sales-Eugène du Ranc de Vibrac, ancien officier de cavalerie, ép. le 4 janv. 1822 Marie-Anastasie-Guilhelmine Hostalier de Saint-Jean, dont : Louis-Charles-Fernand. — Résidence : Saint-Sériez (Hérault).

213. D'URRE.

D'argent à une bande de gueule chargée de trois étoiles d'argent.

La maison d'Urre tire son nom de la terre d'Urre en Dauphiné, diocèse de Valence, qu'elle possédait avant la fin du XII[e] siècle. Guy ou Guyon d'Urre, vivant en 1200, a eu parmi ses descendants des lieutenants généraux de provinces et des armées du roi, des ambassadeurs, des gouverneurs de villes, un chev. de l'ordre du Saint-Esprit, des grands prieurs de l'ordre de Malte et un nombre considérable de braves officiers qui se sont distingués par leurs services. (PITHON-CURT, III, 574. — LACH. DESB., XII, 712.) Chorier, Allard et Pithon-Curt, qui en ont parlé, ne sont pas d'accord sur la jonction des branches de cette maison, qui furent très-nombreuses. (VERTOT, VII, 98. — *Procès verb. des états de Languedoc*, 1786.) La branche établie en Languedoc prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Aimar d'Urre, Sgr de Pierrelatte et co-Sgr d'Urre, vivant en 1424, eut pour fils : 1. Dalmas qui suit ; 2. François ; 3. Claude.

II. Dalmas d'Urre, Sgr de Venterol et de Teissières, en Dauphiné, fut père de

III. Jean d'Urre, Sgr de Venterol et de Teissières, ép. en 1471 Meinarde de Sainte-Jalle, dont il eut : 1. Anne, *alias* Aimar qui suit; 2. Alix, mariée à Thomas Alberti de Boussargues.

IV. Anne d'Urre, Sgr de Venterol et de Teissières, ép. le 6 nov. 1504 Gillette de Seytres, dont il eut : 1. Georges qui suit; 2. Charles, chev. de Malte, grand prieur de Saint-Gilles; 3. Pierre, évêque de Viviers; 4. Jean, qui a fait la branche de Commercy en Lorraine, éteinte au commencement du XVII^e siècle.

V. George d'Urre, Sgr de Venterol et de Saint-Maurice, lieut. général des armées du roi, ép. 1° en 1555 Marguerite de Broyes; 2° le 17 avril 1558 Anne de Brotin, dame de Paris, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Louis; 3. Claude, chev. de Saint-Jean de Jérusalem; 4. Marguerite; 5. Philibert, chev. de l'ordre du roi, mort sans postérité.

VI. François d'Urre de Brotin, Sgr de Paris, Teissières, Venterol, ép. le 13 janv. 1590 Catherine de Grolée, et il en eut : 1. Laurens qui suit; 2. 3. Bertrand et François, chevaliers de Malte; 4. Antoine, qui a fait une branche maintenue en Dauphiné par M. du Gué 1667.

VII. Laurens d'Urre de Brotin, Sgr de Montanègue, ép. le 6 avril 1614 Isabelle de Libertat, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean-Baptiste qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.; 3. 4. Pierre et Claude, chevaliers de Malte.

VIII. Jean-Baptiste d'Urre de Brotin de Paris, marquis de Montanègue, mestre de camp d'un régt de cavalerie de Monsieur, frère du roi, ép. le 29 avril 1665 Isabeau de Calvière; il demeurait à Villeneuve-d'Avignon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 janv. 1671.

Br. B. VIII. Jean d'Urre-Brotin, Sgr de Paris, Gumiane, Saint-Nazaire, marquis de Montanègue, après la mort de son frère aîné, gouverneur du Pont Saint-Esprit, ép. le 18 juin 1678 Constance Colas, dont il eut :

IX. Jean-Baptiste d'Urre-Brotin, Sgr de Paris, Gumiane, marquis de Montanègue, reçu page 1694; colonel du régt Dauphiné, brigadier d'infant. 1719, ép. N... Alleman de Puvellin, dont un fils N..., capit. de cavalerie dans le régt de Bretagne, mort sans alliance en 1748.

Les comtes d'Urre, établis à Carpentras à la fin du XVII^e siècle, avaient pour tige François, second fils de Guillaume et de Jeanne de

Chabestan d'Alauzon, qui descendait lui-même de Guy ou Guyon au dixième degré (Pithon-Curt, III, 610).

X. François d'Urre, ép. Hélène de Loyre, dont il eut :

XI. Esprit d'Urre, ép. le 21 déc. 1550 Marguerite de Thomassin, dont il eut :

XII. François d'Urre, ép. le 4 nov. 1592, Françoise des Rollands, dont il eut :

XIII. Jean-François d'Urre, ép. le 6 nov. 1621 Magdeleine de Panisse, dont il eut :

XIV. Jean-François d'Urre, ép. le 6 oct. 1661 Catherine-Angélique d'Alleman de Châteauneuf, dont il eut : 1. Louis François qui suit; 2. Joseph, chev. de Malte; 3. Rose-Angélique, mariée 1° en 1698 à Bernard-Marie des Seguins; 2° en 1705 à Joseph-Louis Puget de Chasteuil; 4. Magdeleine, mariée en 1694 à Antoine-Joseph-Balthazar des Seguins de Cabassole.

XV. Louis-François d'Urre, dit le comte d'Urre, chev. de Saint-Louis, capit. d'infant., ép. le 14 mars 1711 Geneviève de Fortia, dont il eut :

XVI. Alexandre-Joseph-François d'Urre, dit le comte d'Urre, lieut. d'infant. au régt du roi, ép. 1° le 13 oct. 1731 Thérèse-Françoise-Charlotte de Serres; 2° le 29 nov. 1741 Jacqueline-Marie de Baschi d'Aubaïs, fille du marquis d'Aubaïs et de Diane de Rosel, dont il eut : Emmanuel-François, né à Carpentras, le 17 juin 1746.

Par acte du 9 déc. 1786, M. le comte de Maccarthy vendit à M. le marquis d'Urre le titre de baronie des états, qui était assis sur la terre de Caylus au diocèse de Castres, qu'il avait lui-même acheté le 17 mars 1775 du marquis de Caylus, du vicomte et de la vicomtesse de Beaumont, fille et gendre du marquis de Caylus.

Le 24 sept. 1781 M. d'Urre avait acquis de la maréchale de Lautrec la baronie de Capendu; il en rendit hommage à la chambre des comptes de Montpellier, le 17 juill. 1784.

Déjà possesseur du marquisat d'Aubaïs au dioc. de Nimes et de la Sgrie du Cros, dioc. de Saint-Pons, il demanda aux états de Languedoc que le droit d'entrée qui reposait sur la terre de Caylus fût transporté sur les terres et seigneuries de Capendu, Marseillette et Aiguesvives, sous le nom de baronie de Capendu. Ce qui lui fut accordé le 28 déc. 1786.

Cette maison est aujourd'hui représentée par M. le marquis d'Urre, marié à N... Vigier. — Résid. Nimes et Aubaïs.

214. D'USSEL.

Écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, au 2 et 3 de gueule au besant d'argent.

On trouve, avec des armes différentes, plusieurs familles de ce nom en Auvergne, originaires du Limousin et issues des anciens comtes de Ventadour. L'une d'elles est aujourd'hui représentée par MM. d'Anglars de Bassignac. (BOUILLET, VI, 455.)

Sibille d'Ussel ép. le 15 oct. 1389 Bérard de Bérard de Montalet, chevalier, Sgr de Montalet.

Anne, dame d'Ussel, ép. Claude de Montfaucon, dont la fille unique et héritière se maria vers 1520 à Louis de la Croix, baron de Castries. (LACH. DESB., V, 345.)

I. Gratien d'Ussel, écuyer, Sgr de Craux, co-Sgr d'Entraigues, ép. le 17 fév. 1517 Marguerite de la Roussière, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Antoine; 3. Louise, mariée le 12 juin 1555 à Pierre de Blou de Précis.

II. François d'Ussel, Sgr de Craux, ép. le 10 juill. 1584 Jeanne Garnier, dont il eut :

III. César d'Ussel, Sgr. de Craux, co-Sgr d'Entraigues, ép. le 6 janv. 1610 Louise de Banne, et il en eut : 1. René qui suit : 2. Jean, Sgr de Rochegude, marié le 23 fév. 1642 à Jeanne de Vidal : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

IV. René d'Ussel, Sgr de Craux, co-Sgr d'Entraigues, D. de Viviers, ép. le 25 août 1624 Marie de Vogué.

215. D'ENTIL.

De gueule au lion d'or accompagné de trois dents d'argent

I. Colon d'Entil, écuyer, Sgr de Ligonnés, fut père de

II. Gilbert d'Entil, Sgr de Ligonnés, capit. de carabiniers 1515, et de cavalerie 1517, ép. le 27 avril 1517 Lucrèce de Rochemure, dont il eut :

III. Jacques d'Entil, Sgr de Ligonnés, ép. le 4 mai 1553 Françoise de Calvière, et il en eut :

IV. François d'Entil, Sgr de Ligonnés, ép. le 16 fév. 1583 Louise d'Espinchal, dont il eut :

V. François d'Entil, Sgr et baron de Ligonnés, Tremouls, la Planche et Jonchères, D. de Mende, ép. le 17 janv. 1627 Perrette de Rochebaron, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. François, prieur de Saint-Léger : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

VI. Jacques d'Entil, ép. le 17 oct. 1659 Yolande Renaud de Pont de Gripes; il fut maintenu dans sa noblesse le 14 janv. 1666 par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

216. ESPINAUD.

Palé d'or et d'azur au chef de même chargé d'un serpent d'or.

I. Jean d'Espinaud eut pour enfants : 1. Jean, qui suit; 2. Nicolas; 3. Louis, marié le 24 avril 1623 à Catherine Brebon, dont : Jean, demeurant à Roujan.

II. Jean d'Espinaud, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Thezan, D. de Béziers, ép. le 26 avril 1630 Isabeau de Vissec de la Tude, et il en eut :

III. Henri d'Espinaud, ép. Félice de Margon, dont il eut deux filles, maintenues dans leur noblesse avec Jean leur cousin par jugement souverain du 9 oct. 1668, en vertu des lettres d'anoblissement accordées à Jean, Louis et Nicolas, frères, au mois de novembre 1620.

217 FABRE DE LA TUDE.

D'azur à une tour d'argent renversée et surmontée d'un pélican d'or avec sa piété.

La maison de Fabre, établie dans le diocèse de Béziers, est originaire du diocèse de Lodève, où elle a possédé les Sgries de Pégairolles, Madières, Villecœur, Lhéras et Saint-Michel. Elle acquit, le 3 juill. 1632, la Sgrie de la Tude, et en prit le nom, qu'elle a conservé depuis. Ses preuves de noblesse ont été fournies en 1546 devant l'ordre de Malte, en 1761 devant M. de Bezons, en 1724 pour l'entrée aux pages de la petite écurie, en 1755 devant les états de Languedoc. (*Archiv. de Montp., rég. des francs-fiefs, diocèse de Lodève*, 2 juin 1693. — D'HOZIER, I, R., 225. — *Bibl. imp. mss., Pages de la P. E.*, IX, 172b. — *Jug. du trib. civ. de Béziers*, 10 *fév.* 1859.)

I. George de Fabre, Sgr de Pégairolles, de Villecœur et de Lhéras, fut père de

II. Louis de Fabre, Sgr de Pégairolles, de Villecœur et de Lhéras, capit. d'infant. 1545, ép. le 26 fév. 1551 Péronne de Pravières, dont il eut :

III. Pierre de Fabre, Sgr de Pégairolles, ép. le 1er déc. 1583 Anne de Montfaucon, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Henri-Étienne, qui a fait la Br. B. ; 3. Jean, capit. d'une compagnie.

IV. Louis de Fabre, Sgr de Pégairolles, capit. au régt du Vigan,

ép. le 5 janv. 1615 Jeanne de Vissec de la Tude, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, chev. de Malte 1646.

V. Pierre de Fabre, Sgr de Pégairolles, ép. le 8 mai 1648 Anne de Franc de Cahusac, dont il eut : Jean-François, capit. d'infanterie 1646, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671. Cette branche s'est éteinte vers 1760 en la personne de N... de Fabre de Pégairolles, dame de la Treilhe, marquise de Fozières.

Br. B. IV. Henri-Étienne de Fabre, Sgr de Madières, acquit par acte du 3 juill. 1632 la terre de la Tude, fit la campagne de 1639 sous les ordres du maréchal de Schomberg en qualité de volontaire; il avait ép. le 8 fév. 1632 Hélène de la Treilhe, sœur de la mère du cardinal de Fleury; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671, et il eut de son mariage : 1. Gabriel qui suit; 2. Gaspard, capit. au régt de Castres, marié à N... de Beausset-Roquefort, mort sans enfants; 3. François, lieut. au régt de Castres : tués l'un et l'autre en Catalogne 1675; 4. Fulcrand; 5. Philippe; 6. Jeanne, mariée à Jean-François de Graille, Sgr de Montredon.

V. Gabriel de Fabre, chevalier, Sgr de la Tude, Madières, Loroux, ép. le 26 juill. 1673 Claire de Bonnal, dont il eut : 1. Joseph-Henri qui suit; 2. Louis, qui a fait la Br. C.; 3. Alexis, capit. au régt de Cambrésis.

VI. Joseph-Henri de Fabre, Sgr de la Tude et de Saint-Michel, ép. le 22 nov. 1707 Isabelle Malordi de Truc, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Gabriel, reçu page du roi le 5 fév. 1724.

VII. Jean-François de Fabre, Sgr de la Tude et de Saint-Michel, lieut. général d'épée au sénéchal de Béziers, qualifié *baron* de la Tude, assista le 27 nov. 1745 aux états généraux de Languedoc, comme envoyé du comte de Caylus pour la baronie de Rouairoux, ép. le 7 oct. 1737 Marie-Hélène de Michel du Roc de Brion, tante du général qui fut depuis maréchal du palais de l'empereur Napoléon Ier, et qu'elle avait institué son héritier par testament du 19 fév. 1789. Le baron de la Tude mourut sans postérité; il avait institué héritier de ses biens André de Fabre, son cousin-germain, par testament du 1er avril 1776.

Br. C. VI. Louis-Augustin de Fabre de la Tude, chevalier, Sgr de Madières, major au régt des Landes 1716, chev. de Saint-Louis 1740, commandant la ville d'Agde et le fort Brescou 1743, avait ép. le 21 nov. 1730 Catherine de Bouttes de Lancire, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Alexis, enseigne de vaisseau 1757.

VII. André de Fabre de la Tude, Sgr de Saint-Michel, héritier des biens et titre de Jean-François, baron de la Tude, son cousin germain, entra dans les gardes du corps du roi, compagnie de Beauveau 1768, prit part, sous le titre de *baron* de la Tude, aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789; il avait ép. le 27 sept. 1773 Marguerite-Magdeleine-Victoire de Ferrouil de Montgaillard, dont il eut :

VIII. Henri Fulcrand de Fabre de la Tude, baron de la Tude, ép. le 21 mars 1803 Pauline de Castillon de Saint-Victor, dont il eut : 1. Victorien, baron de la Tude, marié le 5 avril 1826 à Félicie de Montal, dont une fille : Pulchérie, alliée à Joseph de Saint-Vincent; 2. Félix-Alexis-Armand, marié le 2 août 1834 à Élisabeth de Colbert-Chabannais, dont : Marie et Pauline; 3. et

IX. Léon-Xavier-Hippolyte de Fabre de la Tude, ex-officier au 10e régiment de cuirassiers, ép. le 4 juin 1839 Joséphine Reboul, dont : 1. Clémence; 2. Joseph.

218. FAGES DE ROCHEMURE.

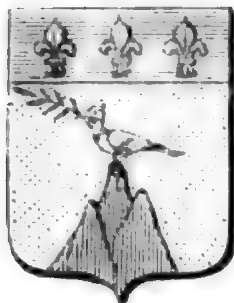

D'or à la montagne de trois copeaux de gueule, surmontée d'une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

La maison de Fages, originaire du Périgord, est issue de Guillaume de Fages, Sgr de Fages, Jusclan, Gicon, Saint-Émathère et Marlhan, qui vint s'établir en Vivarais vers 1384. Maintenue en Dauphiné par jugement souverain de M. du Gué du 10 mars 1667, et en Languedoc par jugement souverain de M. de Bezons du 28 janv. 1668, cette maison prouva deux fois encore sa noblesse devant les états de Languedoc le 3 déc. 1774 et le 27 nov. 1779. (*Proc. verb. des états de Languedoc*, 1774, 1779. — CHORIER, III, 244.)

I. Didier de Fages vivant en 1484, fut père de

II. Jean de Fages, ép. le 10 juin 1523 Antoinette de Gua; il en eut :

III. Guillaume de Fages, ép. le 5 mai 1554 Marguerite Tailland, dont il eut : 1. Jean, qui suit; 2. Guinot; 3. François; 4. Guillaume, capit. d'infant. 1580.

IV. Jean de Fages, ép. Françoise de Colas, et il en eut : 1. Guillaume, qui suit; 2. Alain; 3. Jean, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume de Fages, co-Sgr de Tauriés, gouverneur de Largentière 1622, ép. le 3 déc. 1622 Anne de la Motte, dont il eut : 1. Alain qui suit; 2. Jean, colonel des milices du Vivarais 1674, Sgr de Bessas, ép. le 7 nov. 1659 Catherine Larcher; 3. Anne; 4. Antoine, Sgr de la Colombe, ép. le 5 fév. 1663 Marie Dumas;

maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1668.

VI. Alain de Fages, Sgr de Bertis, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. du Gué du 10 mars 1667, ép. le 28 septembre 1670 Geneviève de Neyreman, dont il eut :

VII. Jean de Fages, chevalier, Sgr de Rochemure et de Cheilus, capit. d'infanterie, ép. le 29 avril 1708 Louise-Françoise d'Hilaire de Jovyac, dont il eut :

VIII. Jean-Joseph de Fages, chevalier, qualifié baron de Rochemure devant les états de Languedoc, offic. d'infant., ép. le 26 avril 1745 Marie-Anne du Serre de la Rochette, dont il eut :

IX. Jean-Baptiste de Fages de Cheilus, baron de Rochemure, fut envoyé de la baronie de Joyeuse aux états de Languedoc 1776; il était Sgr de Bertis, Bessas, Mauvert, et capitaine d'artillerie.

Br. B. V. Jean de Fages, ép. le 15 sept. 1613 Catherine de la Tour de Bains, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Claude, Sgr de Chazeaux, ép. le 30 oct. 1636 Françoise de la Motte; 3. Guillaume, Sgr de Séverac, capit. au régt de la Roque, infanterie, ép. le 30 avril 1645 Renée Regis.

VI. Jean de Fages, Sgr de Chaulnes, capit. au régt de Languedoc 1647, ép. le 20 fév. 1646 Catherine Bonfils, dont il eut :

VII. Henri-Simon de Fages, Sgr de Chaulnes, maintenu dans sa noblesse avec ses oncles par jugement souverain du 28 janv. 1668.

219. FARET DE FOURNÈS.

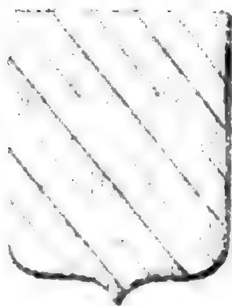

Bandé d'argent et de gueule.

Le château de Saint-Privat, au diocèse d'Uzès, près le pont du Gard, était déjà bâti en 1150, et possédé par l'église d'Uzès. On ignore comment cette abbaye devint Sgrie laïque. La famille de Faret la possédait en 1550. Le bourg de Saint-Privat fut pris le 21 mars 1576 par les protestants; le château leur résista. Fournès, voisin de Saint-Privat, fut pris quelques jours après. (Marquis D'AUBAIS, I, 331.)

I. Pierre de Faret, Sgr de Saint-Privat, ép. le 30 avril 1506 Simonne Blanchon, et il en eut :

II. Jacques de Faret, Sgr de Saint-Privat, ép. 1° Sibille de Fontunié; 2° Hippolyte Grimaud. Il eut de sa première femme : 1. Pierre qui suit; et de la seconde, 2. Théophile.

III. Pierre de Faret, Sgr de Saint-Privat et Fournès, lieut. du

sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, ép. le 16 mai 1590 Sara Guerc, et il en eut : 1. Henri, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes 1639 ; 2. et

IV. Charles de Faret, Sgr de Saint-Privat, Fournès et Jalons, ép. le 9 nov. 1619 Jeanne Launé, et il en eut : 1. Trophime ; 2. Hector ; 3. Balthazar, mestre de camp en Candie ; 4. Alexandre, marquis de Saint-Privat, Sgr de Fournès, Jalons et Montfrin, ép. le 15 oct. 1652 Isabeau Dupuy ; 5. Charles qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 déc. 1668.

V. Charles de Faret, Sgr de Montfrin, puis de Saint-Privat après la mort de ses quatre frères aînés, capit. de chevau-légers, ép. en 1686 Anne de Ginestous, dame de Moissac, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Henri, qui a fait la Br. B.

VI. Jean de Faret, Sgr de Saint-Privat et de Fournès, comte de Faret par l'érection de Moissac, accordée par le roi, avec la mutation de nom en celui de Faret, maréchal de camp, ép. le 6 fév. 1750 Hervé-Macrine de Montcalm-Saint-Véran, dont il eut : Jeanne-Marie-Louise-Macrine, née posthume en 1750, et morte à huit ou neuf mois.

Br. B. VI. Henri de Faret, dit le comte de Fournès, brigadier des armées du roi, ép. N... de Gabriac, et mourut à Toulouse le 16 juill. 1752, père d'un fils, né à Toulouse le 19 janv. 1752, et de trois filles.

Le marquis de Fournès était en 1789 le 90e sénéchal de Beaucaire et de Nîmes ; il fut député de la noblesse de Nîmes aux états généraux.

220. FARGES.

D'azur à une rose d'argent.
Marguerite de Farges, sœur de Simon qui suit, ép. vers 1580 Philippe de Bornier.

I. Simon de Farges, maître des comptes à Montpellier 1592, fut père de

II. Jacques de Farges, conseiller du roi, maître des comptes à Montpellier, obtint l'érection de la terre de Témelac en baronie en 1658 ; il fut père de

III. Jean de Farges, baron de Témelac, ép. le 14 oct. 1649 Esther de Focard, et fut maintenu dans sa noblesse comme fils et petit-fils de maître des comptes, par jugement souverain du 28 mars 1670.

221. FAUCON.

D'azur à deux tours d'argent maçonnées de sable posées en fasce, accompagnées en chef d'un faucon d'or, et d'un croissant d'argent en pointe.

I. Jacques de Faucon fut père de

II. Antoine de Faucon, ép. le 28 nov. 1495 Gabrielle de Faucon, dont il eut : 1. Bernis; 2. et

III. Laurent de Faucon, ép. le 19 janv. 1529 Gabrielle de Girard, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Gabriel, qui a fait la Br. B.

IV. Antoine de Faucon, ép. Louis de Valette, dont il eut :

V. Claude de Faucon, ép. le 25 déc. 1630 Jeanne Bousquet, dont il eut :

VI. Jean de Faucon, Sgr de la Dévèze, D. d'Uzès, ép. le 28 nov. 1655 Françoise de Valette, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 janv. 1662.

N... de Faucon de Brouzet, et N... de Faucon de la Baume, prirent part, en 1789, à l'assemblée des gentilshommes tenue à Uzès.

Br. B. IV. Gabriel de Faucon ép. le 18 nov. 1569 Gabrielle de la Roque, et il en eut :

V. Antoine de Faucon, ép. le 24 juin 1631 Antoinette de Campan, dont il eut :

VI. Pierre de Faucon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 janv. 1669.

Charles de Faucon ép. le 13 juin 1741 Isabeau de Girard, fille de François de Girard et de Marguerite de la Roque.

222. FAURE.

De gueule à trois bandes d'or.

I. Artaud de Faure, Sgr de Fougeiroles, fut père de

II. Jean de Faure, Sgr de Fougeiroles, ép. le 5 fév. 1546 Anne de Joanas, dont il eut :

III. Jean de Faure, Sgr de Fougeiroles et du Pont, ép. Louise Cablers, et il en eut : 1. Charles; 2. et

IV. Antoine de Faure, Sgr de Fougeiroles et du Pont, fut père de

V. Jean de Faure, Sgr de Fougeiroles et de Burine, D. de Viviers, ép. le 8 août 1661 Gabrielle de Mars de Liviers, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 déc. 1668.

N.... de Faure, Sgr de Massebrac, au D. du Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1670, inscrit au Catalogue des gentilshommes de la province de Languedoc.

223. FAŸ-PERAUT.

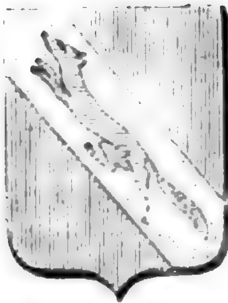

De gueule à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur.

Fay est un bourg situé en Vivarais sur les frontières du Velay. La maison de Fay est connue par filiation authentique depuis Pons de Fay, chev. de Saint-Jean de Jérusalem en 1260, grand prieur d'Auvergne en 1294, frère d'Artaud, d'Arnaud et d'Eustache de Fay. Artaud fut père d'Audemard, *alias* Gaudemard, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes 1349, qui eut deux fils : Guillaume, auteur de la branche aînée de Fay-Peraut, et Raymond, auteur des branches de Fay de la Tour-Maubourg. Guillaume, dit Coquart, bailli du Forez, du Velay et Vivarais, acheta, en 1329, de Jean de Roussillon, la Sgrie de Peraut; il ép. Garine de Truchet; François de Fay, son fils, ép. Alix de Solignac en 1393, et eut pour fils : Cliquet, Sgr de Peraut, et Guillaume, Sgr de Solignac marié à Antoinette de Tournon, auteur des branches d'Estables et de Saint-Romain, éteintes. (*Bibl. imp. mss. Lang.*, II, 105.) La maison de Fay a donné dix-sept chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem de 1274 à 1710. (*Archiv. de Lyon. — Hist. de Malte de* Bosio *et del* Pozzo. — Math. de Goussancourt, 298, 325.) Les armes de Fay sont à la salle des Croisades sous le nom de Capdeuil, qui parait être le nom primitif de cette maison. Pierre et Pons de Capdeuil, ou de Chapteuil, prirent la croix en 1096 (*Preuves de cour* de la branche de la Tour-Maubourg 1776.) Cliquet de Fay, Sgr de Peraut, ép. en 1437 Élisabeth de Brette, et il en eut :

I. Hector de Fay, Sgr de Peraut, ép. le 10 juill. 1476 Catherine de Rebé, dont il eut :

II. Noël de Fay, Sgr de Peraut, lieut. de roi en Dauphiné 1524, avait ép. le 10 juin 1518 Françoise de Saint-Gelais, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, marié à Louise de Varin de Virieu.

III. Antoine de Fay, Sgr de Peraut, gouv. de Montpellier, ép. le 22 sept. 1540 Françoise de la Baume de Suze, et il en eut :

IV. Jean de Fay, marquis de Peraut, baron de Vézenobre, chev. de l'ordre du Roi, sénéchal de Beaucaire, capit. de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant général du roi au pays de Bresse 1595, ép. le 5 Mars 1575 Marie de Montmorency, fille naturelle de Henri, connétable de France, et il en eut : 1. Henri qui suit; 2. Paul.

V. Henri de Fay, Sgr et baron de Peraut, tué en 1637 au siége de Leucate, avait ép. le 25 juin 1607 Jeanne de Chambon de Saint-

Christophe; 2° N... de la Fare, et il en eut : 1. Henri, marquis de Peraut et Vézenobre, marié à Esprite de Vissec de la Tude, mort sans enfants; 2. Gédéon; 3. Jules qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 juill. 1669.

VI. Jules-César de Fay, marquis de Peraut, ép. en 1680 Jeanne-Marie de Muas, dont il eut : Marie-Jeanne, fille unique et héritière du marquisat de Peraut, en qui finit la branche aînée de la maison de Fay. Marie-Jeanne, dame de Peraut, ép. le 1er nov. 1719 Denis-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, président à mortier au parlement de Grenoble.

224. FAŸ LA TOUR MAUBOURG.

Mêmes armes.

Raymond de Fay, Sgr de Lherm et de Saint-Quentin, était frère de Guillaume, auteur de la branche aînée de Peraut, et de Artaud, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Vesset, bailli de Lyon, grand prieur d'Auvergne; il ép. vers 1360 Marguerite de Saint-Quentin, héritière de Saint-Quentin par son père Aymar, et de Lherm, par Catherine de Lherm sa mère; Renaud, son fils, ép. Catherine de Saussac en 1387, et fut père d'Arnaud, qui eut pour fils Artaud de Fay, Sgr de Lherm et de Saint-Quentin, marié à Blanche de Valgeulas, héritière de Gerlande en 1449. Artaud eut deux fils : Jean, héritier des biens de Lherm et Saint-Quentin qui suit; Renaud, héritier des biens de Gerlande, qui a fait la branche de Fay-Gerlande. (*Bibl. imp. mss. Languedoc*, II, 105.) La branche de la Tour-Maubourg a fait ses preuves de cour en 1776.

I. Jean de Fay, damoiseau, Sgr de Lherm et de Saint-Quentin, ép. le 10 déc. 1480 Charlotte de la Tour, et il en eut :

II. Christophe de Fay de la Tour, Sgr de Lherm et Chabrespine, ép. le 25 mai 1527 Marguerite de la Tour, et en faveur de ce mariage Jacques Malet, *alias* Maillet, Sgr de la Tour-Maubourg et de Chabrespine, donna ses terres audit Christophe, à condition qu'il porterait le nom et les armes de la Tour; il eut de son mariage :

III. Jean de Fay de la Tour, Sgr de la Tour-Maubourg, Chabrespine, Lherm et Saint-Quentin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, command. dans le pays de Velay, ép. le 24 avril 1558 Marguerite du Pelous, et il en eut : 1. Hector qui suit; 2. Jean, chev. de Malte, bailli de Lyon; 3. Jacques, Sgr de Lherm et Saint-Quentin, qui a fait la Br. C.; 4. Guillaume, qui a fait la Br. B.

IV. Hector de Fay, Sgr et baron de la Tour-Maubourg et Chabrespine, sénéchal du Puy, ép. le 7 fév. 1588 Marguerite de la Roche-Chamblas et il en eut :

V. Jean de Fay, baron de la Tour-Maubourg, Sgr de la Garde, Sainte-Sigolène et Chabrespine, qui, après avoir été reçu chev. de

Malte et fait ses caravanes, ép. le 28 juillet 1631 Jeanne de la Motte Vachères, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Jean Hector, commandeur de Celles, commandant un bataillon de Malte au siége de Candie 1668-1669 ; 3. Antoine, commandant les galères de Malte en 1679, et receveur général de son ordre à Lyon 1710-1712.

VI. Jacques de Fay, comte de la Tour-Maubourg, maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 31 oct. 1669, ép. en 1671 Éléonore Palatine de Dio Montperroux, dont il eut : 1. Jean-Hector qui suit ; 2. Jean-Philibert, chev. de Malte, capit. de grenadiers dans le régt de Maubourg ; 3. Joseph, chev. de Malte.

VII. Jean-Hector de Fay, marquis de Maubourg, colonel d'un régt de son nom, puis colonel du régt de Ponthieu infanterie, ép. en 1709 : 1° Marianne-Thérèse de la Vieuville ; 2° en 1716, N. de Bazin de Bezons, fille du maréchal de Bezons, gouv. de Gravelines.

Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, reçut le bâton de maréchal de France en 1757 et mourut sans enfants en 1764.

Br. B. IV. Guillaume de Fay, Sgr de Pousols et la Bastie, ép. le 7 oct. 1612 Isabeau de Baile de Pousols, et il en eut : 1. Antoine-Jacques qui suit ; 2. Hector ; 3. Jean ; 4. Jacques ; 5. Alexandre ; 6. François ; 7. Anne.

V. Antoine-Jacques de Fay-Baile de Pousols, Sgr de la Bastie, ép. le 15 oct. 1651 Magdeleine de Truchet de Chambarlhac, et fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 31 octobre 1669. Cette branche était éteinte en 1710.

Br. C. IV. Jacques de Fay, Sgr de Lherm et de Saint-Quentin, ép. en 1594 N.... de Coisse, dont il eut :

V. Nicolas de Fay, Sgr de Lherm et de Saint-Quentin, ép. Claire de Chavagnac, dont il eut :

VI. Balthazar de Fay, Sgr de Lherm, de Saint-Quentin et de Coisse, ép. N.... de Truchet de Chambarlhac, dont il eut :

VII. Claude-Florimond de Fay, Sgr de Coisse, comte de la Tour-Maubourg, capit. dans le régt de Ponthieu, ép. Jacquette de Boulieu du Mazel ; il fut héritier de Charles-César de Fay-Gerlande, baron de tour aux états de Languedoc pour la baronie de Boulogne, à la charge de rendre son entière hérédité à César de Fay, son fils et filleul du testateur. Le comte de la Tour-Maubourg entra aux états de Languedoc le 5 mars 1764 ; il eut de son mariage : 1. Marie-Charles-César qui suit ; 2. Marie-Victor-Nicolas, comte, puis marquis de la Tour-Maubourg par lett. pat. du 20 déc. 1817, pair de France 1814, grand-croix de Saint-Louis, grand-cordon de la Lég.

d'honneur, ambassadeur à Londres, ministre de la guerre 1820, commandeur des ordres du roi, gouverneur des Invalides 1821, démissionnaire en 1830, ministre d'État, membre du conseil privé; 3. Just-Charles-César de Fay, comte de la Tour-Maubourg, colonel de cavalerie, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., lieut. aux gardes du corps du roi, mort en 1846, avait ép. Anastasie de la Fayette, dont : *a*. Célestine, mariée au baron de Brigode, pair de France; *b*. Jenny, mariée au baron Hector de Perron.

VIII. Marie-Charles-César de Fay, comte de la Tour-Maubourg, né en 1757, colonel d'infant. dans le régt de Soissonnais 1780, chev. de Saint-Louis, député de la noblesse de Velay aux états généraux, sénateur 1806, pair de France 1814, lieut. général, grand-croix de la Lég. d'honn., commandeur de Saint-Louis, ép. N. Motier de la Fayette, dont il eut : 1. Just-Pons-Florimond qui suit; 2. Septime, pair de France, mort en 1845; 3. Rodolphe, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi, pair de France en 1845, marié à la veuve du comte Andréossy.

IX. Just-Pons-Florimond de Fay de la Tour-Maubourg, marquis de la Tour-Maubourg, anc. ambassadeur à Londres et à Constantinople, ép. N... de Perron, dont il eut : N..., député de la Haute-Loire au corps législatif, lieut. de vénerie de l'empereur, et trois autres enfants.

225. FAŸ-GERLANDE.

Mêmes armes.

La branche de Fay-Gerlande acquit par mariage, en 1692, la baronie de Boulogne en Vivarais, qui donnait une entrée de tour aux états généraux de Languedoc. La branche de la Tour-Maubourg en hérita en 1763. (G. DE LA TOUR, 133. — *Proc. verb. des états de Languedoc*, 5 *déc.* 1778.)

I. Artaud de Fay, chevalier, co-Sgr de Saint-Quentin, chambellan du roi 1444, maître d'hôtel de M. le Dauphin 1450, et du roi 1461, avait ép. le 5 juillet 1433 Blanche de Gerlande, et il en eut :

II. Renaud ou Arnaud de Fay, écuyer, Sgr de Gerlande, ép. le 17 nov. 1482 Diane d'Adhémar de Monteil de Grignan, et il en eut :

III. Christophe de Fay, Sgr de Gerlande, maître d'hôtel du duc d'Anjou, ép. le 21 fév. 1546 Guionne de Saussac, et il en eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Just, chev. de Malte 1578.

IV. Gabriel de Fay, Sgr de Gerlande et de Saussac, écuyer du duc d'Anjou, 1578, puis écuyer du roi et chevalier de son ordre,

ép. le 18 nov. 1588 Catherine du Pelous-Gourdan, dont il eut: 1. Just-François qui suit; 2. Just-René, chev. de Malte 1600, bailli de Lyon.

V. Just-François de Fay, Sgr de Gerlande, la Motte-de-Galaure, Saussac et Vertamise, ép. le 6 janvier 1624 Françoise de la Baume de Suze, et il en eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Alexandre; 3. Charles; 4. Just; 5. Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 janvier 1669.

VI. Gabriel de Fay, Sgr de Gerlande et de Saussac, ép. le 3 août 1655 Hélène de Grolée de Virville-Montbreton, et il en eut :

VII. Just-François de Fay, marquis de Gerlande, ép. le 21 février 1692 Bibiane de Senneterre; elle apporta dans la maison de Fay la baronie de Boulogne, qui donnait entrée de tour aux états de Languedoc; il eut de son mariage :

VIII. Charles-César de Fay, marquis de Gerlande, vicomte de Lestrange, baron de Boulogne, Sgr du Monchat et de Bourlatier, mourut sans postérité le 30 mars 1763.

Il avait institué héritier de ses biens Claude-Florimond de Fay, Sgr de Coisse, comte de la Tour-Maubourg, par testament du 20 juillet 1760.

226. FAŸ-SOLIGNAC.

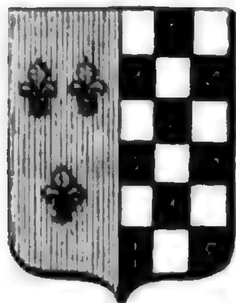

De gueule à trois fleurs de lis d'or, parti échiqueté d'argent et de sable.

Guillaume de Fay, Sgr de Solignac, quatrième fils de François et d'Alix de Solignac, ép. le 12 janv. 1429 Antoinette de Tournon, et fut l'auteur de la branche des Fay-Solignac. Jean, fils de Guillaume, ép. le 1er juillet 1477 Aimée de Saint-Didier, dont il eut un fils unique, Antoine qui suit. (Lach. Desb., VI, 295, d'après une généalogie de la maison de Fay communiquée par Gastelier de la Tour.) *Le comte*, le *baron*, et le chevalier de Fay-Solignac ont pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais, convoquées à Villeneuve-de-Berg en 1789.

I. Antoine de Fay, Sgr de Solignac, ép. le 20 août 1526 Françoise Duport, dont il eut :

II. Jean de Fay, Sgr de Solignac, ép. le 5 mars 1570 Antoinette Desbots, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. autre Jean, Sgr de Felain.

III. Jean de Fay, Sgr de Solignac, ép. le 30 septembre 1625 Lionette de Chomel, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. François; 3. César.

IV. Jean-Annet de Fay, Sgr de Solignac et de Dol, maintenu

dans sa noblesse par jugement souverain du 5 juin 1669, ép. le 18 avril 1672 Lucrèce de la Condamine, dont il eut :

V. Louis-Charles de Fay, Sgr de Solignac, ép. le 19 septembre 1695 Isabeau de Corcial, dont il eut :

VI. Claude de Fay, Sgr de Solignac, ép. le 20 sept. 1731 Magdeleine de Coubladour, dont il eut : 1. Louis-Charles, capit. aide major au régt de Foix; 2. Marie-Magdeleine, mariée le 23 avril 1753 à Paul de Ravel; 3. Marie-Louise; et trois autres filles (1765).

227. FAYN.

D'azur à la tour d'argent maçonnée et crénelée de sable soutenue de deux lions d'or armés et lampassés de gueule, au chef cousu de gueule à trois coquilles d'or.

I. Jean de Fayn, ép. av. le 27 fév. 1369 Béatrix Marroan, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Jacques, marié à Jeanne Privat; 3. Louis.

II. Jean-Pierre de Fayn, damoiseau, fut père de

III. Léonard de Fayn, qui eut pour fils

IV. Jean de Fayn, ép. Jeanne de Bonot, dont il eut : 1. Jean; 2. et

V. Jacques de Fayn, Sgr de Rochepierre, ép. Jeanne Riot; il testa le 18 mai 1551, et eut pour fils

VI. Jean de Fayn, Sgr de Rochepierre, commandant pour le roi en la ville du Bourg, ép. le 1er février 1578 Jeanne de Nicolaï, dont il eut : 1. Olivier qui suit; 2. Geneviève, mariée le 6 janvier 1602 à Jean de Bonot.

VII. Olivier de Fayn, Sgr de Rochepierre, ép. le 22 août 1612 Marie de Rodulph, dont il eut :

VIII. François-Paul de Fayn, co-Sgr de Rochepierre, Saint-Marcel et Saint-Montan, D. de Viviers, ép. le 23 mars 1658 Marie de Latier de Saint-Vincent, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 octobre 1668; il eut pour fils : 1. Charles-François; 2. Charles-Joseph; 3. Joachim, chev. de Malte 1689; 4. Joseph-Placide, chev. de Malte 1694.

228. FERRE.

D'azur à trois besants d'argent, à la bordure échiquetée d'argent et d'azur de deux traits.

La maison de Ferre, *alias* de Ferres, était originaire de Beauville dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Elle était répandue en Dauphiné et en Languedoc. Raimond, qui en était le chef, vivait en 1548. (CHORIER, III, 254.)

I. Raimond de Ferre, ép. Louise Comte, fut père de

II. Claude de Ferre, ép. le 19 fév. 1549 Louise de Boulogne, et il en eut :

III. Bernard de Ferre, ép. le 12 août 1579 Françoise d'Esparron, et il en eut : 1. Charles qui suit ; 2. Hector.

IV. Charles de Ferre, Sgr de la Verrière, qui fut père de

V. Charles de Ferre, Sgr de la Verrière, co-Sgr de la Calmette, D. d'Uzès, ép. le 15 mars 1656 Jeanne Pleche, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janvier 1669.

229. FERROUL, *alias* FERROUIL.

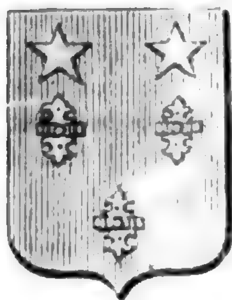

De gueule à trois verrous d'argent 2 et 1, et deux étoiles d'or en chef.

La maison de Ferrouil, au diocèse de Béziers, a été connue sous les noms de Fousillous, Laurens et Montgaillard. Ces deux derniers noms lui venaient de deux terres seigneuriales ; celui de Fousillous, de la substitution de Guillaume de Fousillous faite au profit de Guillaume de Ferrouil, par testament du 6 oct. 1562, à la charge de porter le nom et les armes de Fousillous. François de Ferrouil était chevalier de Malte avant 1628. (Marquis D'AUBAIS, II, 229.)

I. Jean de Ferrouil reçut une reconnaissance de l'archiprêtre d'Ajac le 12 février 1502 ; il fut père de

II. Bertrand de Ferrouil, écuyer, ép. Marguerite de Mirepoix, dont il eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Gaston, ép. : 1° le 27 fév. 1540 Jacquette de Fousillous ; 2° Catherine de Ferrouil.

III. Guillaume de Ferrouil, Sgr d'Ajac et de Fousillous, ép. le 8 oct. 1581 Marquise de Narbonne, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Marc-Antoine, capit. au régt de Normandie 1622, et de Sérignan 1630.

IV. Jean de Ferrouil, écuyer, Sgr de Fousillous et de Laurens, capit. au régt d'Annonay 1621, et de Languedoc 1636 ; avait ép. le 25 janv. 1612 Anne de Gep, dont il eut : 1. Jean-Gabriel qui suit ; 2. Pierre-Paul, Sgr de Montgaillard.

V. Jean-Gabriel de Ferrouil, Sgr de Sauvanes, puis de Fousil-

lous et de Laurens, capit. au régt de Brezé 1636, lieut.-colonel au régt de Languedoc 1652, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 5 septembre 1638 Anne de Thézan, dont il eut :

VI. Henri de Ferrouil, maintenu dans sa noblesse, avec son père et son oncle, par jugement souverain du 14 janv. 1669.

Il est encore fait mention, dans la même maintenue, de Jacques de Ferrouil qui ép. : 1° le 29 nov. 1566 Marguerite Thierri, dame de Montgaillard; 2° le 14 mars 1594 Hélène de Valat de Lespignan; il eut pour fils: 1. Pierre-Paul; 2. Jean; 3. Pierre; 4. Jeanne; 5. et Paul, marié le 14 juill. 1622 à Marguerite de Pousaire.

Marguerite-Magdeleine-Victoire de Ferrouil de Laurens, fille de Henri et d'Élisabeth-Victoire de Nigri de Clermont, ép. le 27 sept. 1773 Jean-Jacques-André de Fabre, baron de la Tude.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789.

230. FIENNES.

De gueule au lion couronné d'or, *alias* d'argent au lion de sable.

Cette maison, qui a donné un grand connétable de France en 1356, tire son nom de la terre de Fiennes, anciennement *Filnes*, *Fieulnes* et *Fieules*, l'une des douze baronies du comté de Guignes en Artois. Elle est connue par filiation suivie depuis 1030 et a fait plusieurs branches, dont une s'éteignit par mariage en 1752 dans la maison de Matharel. (P. ANSELME, V, 166. — LACH. DESB., IX, 617.) La branche venue en Languedoc prouva sa filiation depuis :

I. Valérien de Fiennes, originaire de Paris, fit un achat le 25 fév. 1454, et une reconnaissance le 9 mai 1459; il ép. Perrete Rastel, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean.

II. Antoine de Fiennes eut pour enfants : 1. François, qui suit : 2. Laurent, gendarme de la compagnie de M. d'Ornano, lieut. gén. en Dauphiné 1589, ép. le 5 août 1590 Marie Fermineau.

III. François de Fiennes ép. le 25 nov. 1518 Claude Aubert, et il en eut : 1. Louis, marié le 13 sept. 1578 à Jeanne Benoit; 2. Antoine; 3. Pierre qui suit; 4. Jean, marié à Catherine Boudin.

IV. Pierre de Fiennes, ép. le 20 nov. 1619 Blanche Bouchart, dont il eut:

V. Antoine de Fiennes, capit. d'inf. au régt de S. A. R., 1649, ép. le 23 fév. 1659 Marie Aubouin, et fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean son oncle, par jugement souverain du 5 nov. 1668.

231. FILLAIRE, *alias* FILLÈRE.

D'or à trois palmes de sinople posées 2 et 1.

La maison de Fillère, encore représentée vers 1780, originaire du Velay, a fourni plusieurs juges-mages et lieutenants généraux civils et criminels en la sénéchaussée du Puy. Hugues de Fillère, Sgr de Bornette et du Charrouil, fut député du tiers état aux états généraux de 1614 tenus à Paris. (ARNAUD, II, 101. — BOUILLET, III, 62.)

I. André de Fillère, fut père de

II. Jean de Fillère, ép. 1° le 7 janvier 1525 Vidale Bordet; 2° Françoise Leques, dont il eut:

III. Hugues de Fillère, Sgr de Bornette, juge-mage du Puy, 1628, avait ép. le 29 déc. 1597 Marguerite de Baile, et il en eut:

IV. Marcellin de Fillère, Sgr du Charrouil, Bornette, Chadenac, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée du Puy 1638, ép. 1° le 1er fév. 1630 Anne de la Veulhe; 2° le 27 nov. 1647 Laurence de Bérard de Montalet, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. François: maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du 10 sept. 1669.

V. Jean de Fillère, Sgr de Cheylon, du Charrouil, le Brignon et le Chomeil, juge-mage et lieutenant général de la sénéchaussée du Puy 1689, assista en qualité de commissaire ordinaire aux états de Velay de 1691; il était alors baron du Charrouil et premier président en la sénéchaussée, siége et présidial du Puy.

232. FLANDRIN.

D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent 2 et 1.

I. Guigon de Flandrin, fut père de

II. Guinot de Flandrin vivant en 1482, eut pour fils

III. Jean de Flandrin, Sgr de Porcherolles, ép. Anne de Sampzon, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume.

IV. Jean de Flandrin, Sgr de Porcherolles, vivant en 1533, ép. Anne Baudon, et il en eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean.

V. Guillaume de Flandrin, écuyer, Sgr de Porcherolles, ép. le 9 juill. 1563 Marguerite Verdier, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. B.

VI. Jean de Flandrin, Sgr de Porcherolles, ép. le 4 nov. 1641 Gillette Joubert, et il en eut : 1. Guillaume; 2. Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 juin 1669.

Br. B. VI. Antoine de Flandrin, fut père de

VII. Pierre de Flandrin, Sgr de Porcherolles, demeurant à Montpezat, D. de Viviers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 juin 1669.

233. FLORIT DE CLAMOUZE DE CORSAC.

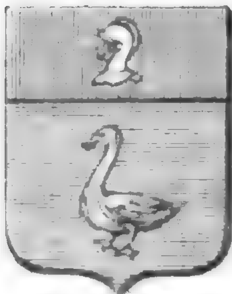

D'azur à l'oie d'argent au chef de gueule chargé d'un casque d'argent.

La maison de Rivière de Corsac portait : d'azur au cygne d'argent à une épée de même passant en bande au-dessous du col, et en chef un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

La maison de Florit est originaire du diocèse de Mende. Elle fut anoblie en 1565 : les lettres patentes enregistrées à la chambre des comptes de Paris, le 7 juin 1565 furent données : « Aiant esgard et considération aux bons et agréables services que nostre cher et bien amé Guilhaume de Florit du Bacon a faictz depuis vingt-cinq ans en ça... » CHARLES. (G. DE BURDIN, *Doc. hist. sur la prov. de Gévaudan*, II, 352.)

I. Guillaume de Florit, Sgr du Bacon, ép. Michelette Sauret, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, auteur d'une branche éteinte en 1835, en la personne du comte de Clamouze, colonel, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare.

II. Jacques de Florit, Sgr de la Tour de Clamouze, Bacon, le Cheylar et Saint-Laurent de Muret, ép. le 2 déc. 1584 Louise de la Tour, dont il eut : 1. Guillaume, qui suit; 2. Aimar; 3. Marguerite.

III. Guillaume de Florit, Sgr de la Tour de Clamouze, le Cheylar, ép. le 1er mars 1613 Brunette de Loubeirac, dont il eut :

IV. Jean-Louis de Florit, Sgr de Clamouze, le Cheylar, ép. le 19 mai 1647 Louise de Malbosc, dont il eut : Pierre qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1669.

V. Pierre-Antoine de Florit de Clamouze, Sgr de Clamouze, le Cheylar, ép. le 13 mai 1678 Louise de la Tour, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Louis-Eustache; 3. Christophe, établi à Oporto (Portugal), dont la postérité s'est éteinte en la personne de la mère du général Négrier; 4. Marie-Rose.

VI. Claude de Florit de la Tour, Sgr de Clamouze, le Cheylar, ép. le 17 fév. 1723 Thècle d'Altier, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Louis-Eustache, abbé de Clamouze, chanoine à Mende; 3. François-Urbain, abbé de la Tour, chanoine à Mende; 4. Louise-Marie-Rose, religieuse.

VII. Claude-Jean-Baptiste de Florit de la Tour, Sgr de Clamouze et de Lambrandes, ép. le 23 janvier 1756 Marie-Louise-Suzanne de Rivière de Corsac, héritière de la maison de Corsac, dont il eut :

1. Jean qui suit; 2. Jean-Baptiste-Augustin, chevalier de Clamouze, chev. de Saint-Louis, page de Madame comtesse de Provence, lieutenant-colonel; 3. Clément, officier au régiment de Touraine, chev. de Saint-Louis, prit part à l'expédition d'Amérique sous les ordres de Rochambeau; commandant des grenadiers légion de Mirabeau dans l'armée de Condé, fut tué à Schussenried, le 29 sept. 1796; 4. Thècle-Charlotte, religieuse de la Visitation du Puy, massacrée en 1793.

VIII. Jean-Baptiste-François-Félix-Prosper de Florit de la Tour de Clamouze, comte de Corsac, héritier du général Charles de Rivière, comte de Corsac, mort en 1769 gouverneur de Givet et de Charlemont, ép. 1° le 10 fév. 1785 N... de Volonzac de Malespina, dont il eut: 1. Joseph-Gaston qui suit; 2° le 14 sept. 1798 Marie-Adélaïde Borrel de Lagrange dont il eut: 2. Urbain, qui a fait la Br. B.; 3. et Jacques-Marie-Félix-Hippolyte-Alphonse, ancien officier au 6e régiment d'infanterie de la garde royale. Le comte de Corsac commandait une compagnie de gentilshommes qui portait son nom à l'armée de Condé; il fut maire de Mende en 1815; inspecteur des gardes nationales de la Lozère, et chargé du commandement militaire dans les départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère après la seconde Restauration.

IX. Joseph-Gaston de Florit de la Tour de Clamouze de Corsac, ancien gendarme d'ordonnance, ép. 1° Héloïse Bonnel de la Barthe, dont il eut une fille religieuse de la Visitation à Avignon; 2° en 1818, Clémentine de Charpal, dont il eut: 1. Achille, mort sans postérité; 2. Arnicie, mariée à Charles de Rochemure.

Br. B. IX. Urbain-Félix-Charles de Florit de la Tour de Clamouze de Corsac, ancien officier au 10e régt de ligne, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, ép. le 17 février 1829 Clémence-Augustine-Geneviève de Lescure, dont il eut: 1. Marie-Félicie-Céleste, alliée le 3 avril 1848 à Joseph de Chapelain; 2. Henri-Félix-Alphonse-Clément.

234. FLOTES, *alias* FLOTTE.

Lozangé d'argent et de gueule au chef d'or. DEVISE: *Tout flotte.*

Le nom de Flotte est très-ancien et très-noble et l'était déjà l'an 1080. Artaud Flotte s'attacha l'an 1150 aux intérêts de Bérenger le jeune, comte de Provence, contre la comtesse de Baux, et y fut en grande considération. Il est la tige de toutes les branches de cette famille, dont l'aînée a possédé la terre de Montmaur, troisième baronie de Dauphiné. Georges, Sgr de la Roche, qui vivait l'an 1531, fut l'auteur de la branche maintenue par M. de Bezons. (CHORIER, III, 258.)

Le Cartulaire de l'église de Gap parle de quatre frères du nom de Flotte, qui conduisaient

une brigade de quatre cents croisés à la terre sainte. Ces quatre frères, au retour de la croisade d'Embrun, firent les quatre branches de cette maison : les Sgrs de la Roche en Dauphiné ; les Sgrs de Cuebris, de Saint-Paul de Vence, de Saint-Antonin et de Roquevaire, qui firent deux branches en Provence ; et une quatrième branche à Nice, éteinte au commencement du XVIII^e siècle. (MAYNIER, 126.)

I. Georges de Flotes, Sgr et baron de la Roche, ép. Marguerite de la Tour, et il en eut :

II. Jean de Flotes, chevalier, Sgr et baron de la Roche, t. le 3 mars 1569, et fut père de

III. Balthazar de Flotes, Sgr et comte de la Roche, ép. Isabeau des Assars de Laudun, et il en eut :

IV. Balthazar de Flotes, Sgr et comte de la Roche, ép. le 23 janv. 1610 Anne de la Vernade, et il en eut : 1. Jean-Baptiste de Flotes de Montauban des Assars de Laudun, baron de la Roche, Sgr majeur de Mirabel y demeurant, D. de Viviers, ép. le 25 avril 1644 Louise de Toulon de la Lopie dont une fille, Françoise, mariée 1° le 8 fév. 1661 à Sylvestre d'Apchier ; 2° en 1671 à Louis-Adhémar de Brunier, comte d'Aps, baron de Marsan et de Beaulieu ; 2. Guillaume, Sgr de Sévérac, ép. le 9 fév. 1660 Louise Barbin ; 3. Henri, Sgr de Montels : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 21 mars 1670.

235. FLOTTES.

D'azur à trois fasces ondées d'argent, surmontées d'une coquille d'or.

I. Pierre de Flottes, Sgr de Sabasan, eut pour enfants : 1. Raimond, marié le 30 oct. 1559 à Florence de Cailus ; 2. et

II. Jean de Flottes, Sgr de Ribaute, ép. le 1^{er} janv. 1580 Marie Glaise, et il en eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean, qui a fait la Br. B.

III. Pierre de Flottes, fut père de

IV. Alexandre de Flottes, Sgr de Sabasan, demeurant à Pézénas, ép. le 25 sept. 1649 Françoise de Mons, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 sept. 1669.

Br. B. III. Jean de Flottes, Sgr de Ribaute, ép. le 11 avril 1627 Suzanne de Guibal, et il en eut :

IV. Jean de Flottes, de la ville de Saint-Pons, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 sept. 1669.

236. FONTANON.

D'or au lion de gueules, tenant de sa patte sénestre un cœur de même.

Philippe de Fontanon, ci-devant capitaine au régt de cavalerie de Balthazar, demeurant à Montpellier, fut déclaré noble le 27 janv. 1670, en conséquence des charges de général en la cour des aides et de maître des comptes à Montpellier, exercées par François et Jean, père et aïeul dudit Philippe.

237. FONTUNIÉ.

D'azur à une fontaine à cinq tuyaux d'argent.

I. Robert de Fontunié, fut père de

II. Guérin de Fontunié, ép. le 9 nov. 1550 Benoite de Merle, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Pierre, chanoine et comte de Brioude.

III. Jean de Fontunié, écuyer, Sgr de Salettes, Fraissinet et la Viale de Tours, fut père de

IV. François de Fontunié, Sgr de la Mudat, ép. le 7 janv. 1615 Anne Guérin, et il en eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Claude, doyen du Malzieu.

V. Pierre-Honoré de Fontunié, Sgr de Salettes, y demeurant, D. de Mende, ép. le 14 fév. 1662 Angélique Parand, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juill. 1669.

238. FORÉS, *alias* FORETS.

I. Philippe de Forés, Sgr de Carlencas, eut pour enfants : 1. Thomas qui suit ; 2. Isabeau, mariée à Jean de la Treilhe.

II. Thomas de Forés, Sgr de Carlencas et Levas, conseiller au parlement de Toulouse 1543, eut pour enfants : 1. Jean ; 2. et

III. Jacques de Forés, Sgr de Tréguier et la Blaquière, ép. le 15 oct. 1580 Lucrèce de Montfaucon, et il en eut : 1. François ; 2. Pierre qui suit ; 3. et Arnaud.

IV. Pierre de Forés, Sgr de Tréguier, ép. le 6 nov. 1625 Jeanne de Ginestous, et il en eut :

V. Philippe-André de Forés, Sgr de Tréguier, y demeurant, D. de Lodève, ép. le 14 juin 1664 Louise de Fabre, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 janv. 1669.

239. FORNAS, *alias* FOURNAS.

D'argent à trois fasces d'azur et un griffon ailé d'or brochant sur le tout, onglé, langué et couronné d'or.

La maison de Fournas, originaire du Lyonnais, maintenue par M. de Bezons, a prouvé depuis sa noblesse devant les états généraux de Languedoc le 10 janv. 1722, le 29 déc. 1766, et le 2 déc. 1780. (*Proc. verb. des états de Languedoc*, 1722, 1766, 1780.) Elle est actuellement répandue en Languedoc, en Dauphiné et en Bretagne. Les titres produits pour la justification de sa noblesse en remontent la filiation à Gabriel de Fournas, Sgr de la Brosse, dit le capitaine de la Brosse, vivant sous les rois François I[er] et Henri II, qu'il servit avec la plus grande distinction. (D'Hozier, *Arm. gén.*, VI, R. — Lach. Desb., VI, 616. — Mahul, *Cartul. de Carcassonne*, I, 164.) Gabriel fut père de

I. André de Fournas, Sgr de la Brosse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capit. d'une compagnie, obtint des lettres d'anoblissement au mois de juill. 1615; il ép. Gabrielle de Jacquemet de Melot, dont il eut : 1. André, dont la postérité s'établit en Bretagne en 1765; elle est représentée aujourd'hui par Balthazar de Fournas, officier de marine, marié à N... de Montesson; 2. et

II. Claude de Fournas de la Brosse, ép. le 13 oct. 1640 Hélène de Massia, dame de Truilhas, *alias* de Treilhes, D. de Narbonne, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. André; 3. Guillaume, abbé.

III. Claude de Fournas de la Brosse, écuyer, Sgr de Truilhas, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668, ép. le 26 nov. 1671 Catherine Daugé, dont il eut : 1. Hyacinthe qui suit; 2. Claude, Sgr et baron de Fabrezan, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de N. D. de Mont-Carmel, mort sans postérité; 3. Jean-Joseph, capit. au régt de Sanzy, tué au siége de Barcelone; 4. Marie-Anne, alliée le 21 janvier 1710 à Joseph de Brettes.

IV. Hyacinthe-Esprit de Fournas de la Brosse, Sgr de Truilhas, capit. au régt d'infanterie de la marine 1708, envoyé de la baronnie d'Arques aux états généranx de Languedoc 1722, avait ép. le 9 avril 1714 Marguerite de Durante, dont il eut :

V. Charles de Fournas de la Brosse, baron de Fabrezan, Sgr de Truilhas, lieut. d'infant. au régt de la marine, envoyé de tour du Vivarais aux états de Languedoc 1766, ép. le 12 juin 1746 Josèphe-

Gabrielle de Gaillac, dame de Pouzols et de la Gardie, dont il eut : 1. Joseph-Guillaume qui suit; 2. Marie-Josèphe, alliée le 23 juin 1772 à François de Calmès; 3. Joseph-François, lieut. de génie, servit dans l'armée de Condé 1791-1793, chev. de Saint-Lazare et de Saint-Louis, mort sans postérité en 1826; 4. Guillaume-Henri-Claude-Charles, prêtre, mort à Mayorque 1833; 5. Antoinette reçue à Saint-Cyr 1709; 6. Élisabeth-Anne-Josèphe Blaise, servit dans l'armée de Condé 1791-1795, passa au service d'Espagne 1794, maréchal de camp 1810, lieutenant général 1824, commandant général de la garde royale, infanterie, capit. général des provinces basques et d'Aragon, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand-croix des ordres d'Espagne, mort sans postérité à Saragosse 1845; 7. Lazare-Louis, lieut. de vaisseau, mort en 1805 à Rio de la Plata sur la frégate *Assuncion*.

VI. Joseph-Guillaume-Gaudens de Fournas de la Brosse, baron de Fabrezan, lieut. au régt de Flandre-infanterie, envoyé du baron de Murviel aux états de Languedoc 1780, servit dans l'armée du prince de Condé 1791-1793, passa en Espagne et servit dans le régt de Bourbon, chev. de Saint-Louis 1815, mort à Carcassonne en 1825, avait ép. le 10 sept. 1781 Marie-Jeanne-Françoise Ducup, baronne de Moussoulens, dont : 1. Charles qui suit; 2. Victor-François-Joseph, chev. de Malte 1789, servit en Espagne dans les gardes wallonnes, rentra en France en 1808, mousquetaire gris en 1814, fit la campagne d'Espagne en 1823, colonel de dragons, démissionnaire en 1830, chev. de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, officier de la Lég. d'honn., mort en 1841.

VII. Charles-François-Joseph de Fournas de la Brosse, baron de Moussoulens, servit en Espagne dans les gardes wallonnes, rentra en France en 1808, maire de Carcassonne de 1823 à 1830, député de l'Aude de 1824 à 1827, chev. de la Lég. d'honn., mort en 1848, avait ép. le 30 avril 1810 Marguerite-Jeanne-Adélaïde de Rolland, dont il eut : 1. Louis-Joseph-Adolphe qui suit; 2. Amédée-Jean-Antoine-Joseph, qui a fait la Br. B.; 3. Joséphine-Françoise, décédée en 1830; 4. Louis-Alexandre-Joseph, qui a fait la Br. C.; 5. Claude-François-Joseph-Évremond, qui a fait la Br. D.; 6. Joseph-Ferdinand-Albert, qui a fait la Br. E.

VIII. Louis-Joseph-Adolphe de Fournas de la Brosse, baron de Moussoulens, admis à l'école militaire de Saint-Cyr 1827, démissionnaire en 1830, ép. le 22 juin 1852 Anne-Marie-Pauline de Lacger-Brassac, dont : 1. Marie-Joseph-Paul, né le 16 mai 1853; 2. Marie-Germaine-Caroline-Antoinette, née le 15 nov. 1857.

Br. B. VIII. Amédée-Jean-Antoine-Joseph de Fournas de la Brosse, baron de Fabrezan, ép. le 23 nov. 1847 Marie-Antoinette-Calixte de Busseuil, dont : 1. Charles-Joseph-Antoine-Adolphe, né en 1848; 2. Calixte-Céleste-Joséphine-Marguerite, née en 1855.

Br. C. VIII. Louis-Alexandre-Joseph de Fournas de la Brosse, ép. le 18 fév. 1852 Joséphine-Antoinette de Brunet de Castelpers de Panat, dont : 1. Henri-Joseph-Adolphe, né le 17 nov. 1852; 2. Élisabeth-Calixte-Joséphine, née le 10 juin 1854, morte jeune.

Br. D. VIII. Claude-François-Joseph-Évremond de Fournas de la Brosse, ép. 1° le 10 nov. 1845 Anne-Jacquette de Fumel, dont : 1. Marie-Louis-Charles, né le 29 déc. 1846; 2. Marie-Joseph-Félix, né le 19 janv. 1849; 2° le 28 déc. 1852, Mathilde de Séverac, dont : 3. Marie-Geneviève, née le 13 juill. 1853; 4. Marie-René, né en 1856, mort jeune; 5. Claude-Marie-Georges, né en 1856, mort jeune; 6. André-Ferdinand, né le 8 juill. 1858.

Br. E. VIII. Jacques-Ferdinand-Albert de Fournas de la Brosse, ép. le 17 fév. 1852 Marie-Antoinette-Olympe de Busseuil, dont : Adolphe-Antoine-Joseph-Gaston, né le 16 mai 1853.

240. FORNIER, *alias* FOURNIER.

Écartelé au 1 de gueule au lion rampant d'argent, à l'orle d'azur chargé de cinq quintefeuilles d'or; au 2 d'or au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or; au 3 de gueule au rocher d'or; au 4 d'azur à la bande d'or surmontée d'une étoile de même; sur le tout d'azur au gerfaut d'argent, sur un héron volant d'or.

I. Claude de Fournier, écuyer, rendit hommage le 8 août 1489; il ép. le 13 août 1475 Guillaumette de la Baume, et il en eut :

II. Pierre de Fournier, écuyer, servit dans le ban et arrière-ban 1536; il ép. Anne Brunel, dont il eut :

III. Pierre de Fournier, écuyer, Sgr de Bergieu, ép. 1° le 11 fév. 1556 Anne Roche; 2° le 16 août 1583 Jeanne Guérin, et il en eut :

IV. André de Fournier, Sgr de Matre, ép. 1° le 18 janv. 1604 Catherine Babrun; 2° le 25 juin 1622 Marie Vincent; il eut de son premier mariage :

V. Théodore de Fournier, ép. le 25 juin 1622 Marie Cogneu, et il en eut : 1. André, Sgr de Matre, D. d'Uzès, ép. le 24 fév. 1666 Lucrèce d'Arbalestrier; 2. et Jean-Antoine, Sgr de l'Olive: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1669.

241. FOULLAQUIER.

D'argent à deux fasces de sinople, au chef de gueule à trois étoiles d'or. Raimond de Foullaquier, *alias* Follaquier, et Guillaume, damoiseaux, rendirent hommage en 1210 et 1233 pour des biens situés dans la viguerie de Sommières. (*Archiv. de la cour des comptes de Montpellier*, extrait par D. Vaissette, *Bibl. imp. mss. Lang.*, 108.) On trouve, en Rouergue, une autre maison de Foulhaquier ou Folhaquier, connue depuis le XII[e] siècle, qui donna un commandeur du Temple. Romaine de Folhaquier était mariée, avant 1430, à Bernard de Montcalm, Sgr de Saint-Véran. (BARRAU, II, 692.)

I. Claude de Foullaquier du mas d'Augène, frère et exécuteur testamentaire de Léonard, Sgr de la Caune, eut pour fils :

II. Antoine de Foullaquier, Sgr d'Augène, eut pour fils : 1. Antoine qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Pierre de la Roque.

III. Antoine de Foullaquier, Sgr d'Augène, ép. le 20 avril 1607 Marguerite de la Salle, et il en eut :

IV. Georges de Foullaquier, Sgr d'Augène, demeurant à Roquemaure, D. d'Uzès, ép. le 23 avril 1644 Delphine des Aimars, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1[er] fév. 1669.

242. FOULLAQUIER

Mêmes armes.

I. Jean de Foullaquier, dénombra le 20 avril 1534 ; il ép. le 31 août 1537 Gabrielle de Gep de Fos, et il en eut :

II. Gabriel de Foullaquier, ép. 1° le 29 mars 1579 Marguerite André ; 2° le 15 fév. 1594 Marguerite Chacon ; 3° le 7 nov. 1613 Jeanne de la Garde, et il en eut :

III. Jean de Foullaquier, écuyer, Sgr de Clix, co-Sgr de Bisan, y demeurant, D. de Narbonne, ép. 1° le 18 fév. 1637 Françoise de Chambert ; 2° le 18 janv. 1645 Anne Daffis ; 3° le 1[er] fév. 1657 Magdeleine de Graves, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

243. FRAISSINET.

I. Jean de Fraissinet, fut père de

II. Raimond de Fraissinet, Sgr de Vessas, ép. le 1[er] juin 1525 Françoise de Guibal, et il en eut : 1. Ciffre ; 2. et

III. Guillaume de Fraissinet, Sgr de Vessas, capitaine châtelain de Cessenon, 1555, ép. Jacquette de Bides, et il en eut :

IV. Hercule de Fraissinet, Sgr de Vessas et Causset, capit. châtelain à Cessenon 1585, ép. le 9 fév. 1582 Françoise de Thézan, dont il eut :

V. Guillaume de Fraissinet, Sgr de Vessas, capitaine châtelain et bailli de la ville et châtellenie de Cessenon, ép. le 9 fév. 1625 Marquise de Guibal, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670.

244. FRAMOND DE LA FRAMONDIE.

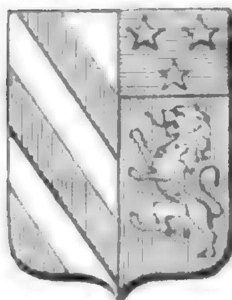

Bandé d'argent et de gueule de six pièces, parti de gueule au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

La maison de Framond de la Framondie, *alias* Faramond, dans quelques titres du XIII[e] siècle, est originaire du Rouergue, et connue depuis Hugues Faramond, qui vivait en 1265. Elle fit plusieurs branches, dont une, établie en Gévaudan vers 1660, y est encore représentée de nos jours. Guy de Framond, qui descendait de Hugues au V[e] degré, fut père de Hugues, Sgr de la Framondie, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons. (BARRAU, II, 419. — BURDIN, II, 286.)

I. Hugues de Framond, damoiseau, Sgr de la Framondie, ép. le 19 déc. 1471 Angéline de Chapelu, dont il eut :

II. Jean de Framond, Sgr de la Framondie et du Bosc, ép. Hélène de Maleville, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. François, chev. de Malte 1549.

III. Jean de Framond, Sgr de la Framondie du Bosc et de Miramont, ép. le 6 mai 1543 Marguerite de Morlhon, dont il eut :

IV. François de Framond de la Framondie, Sgr du Bosc, ép. Louise de la Panouse de Fabrègues, dont il eut :

V. Georges de Framond de la Framondie, Sgr de Grèzes, ép. Claude d'Aurelle, dont il eut : 1. Jacques qui suit, et 2. François, marié le 27 janv. 1664 à Jeanne Soulages de Fredeau : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1669.

VI. Jacques de Framond de la Framondie et de Grèzes, ép. le 17 janvier 1692 Jacqueline de Colombet, dont il eut :

VII. Louis-François de Framond de la Framondie, ép. le 19 mars 1725 Marie-Élisabeth-Césarine de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. N..., qui a formé la Br. B.

VIII. Jacques-Louis-Amédée de Framond de la Framondie et de-

Grèzes, capit. de cavalerie, chev. de Saint-Louis, président de l'assemblée de la noblesse tenue à Mende en 1789, ép. en 1765 Antoinette Sauvage, dont il eut : 1. Victor-Amédée qui suit ; 2. N..., chev. de Malte, mort lieut. de vaisseau.

IX. Victor-Amédée de Framond de la Framondie et de Grèzes, chev. de Malte, ép. le 1er juillet 1801 N... de Moré, dont il eut : 1. Amédée qui suit; 2. Virginie, mariée en 1829 à Louis-Charles de Pineton de Chambrun.

X. Amédée de Framond de la Framondie, épousa en 1843 N... Chabanot.

Br. B. VIII. N... de Framond d'Antrenas, capit. de vaisseau, ép. N. Crespin, dont il eut :

IX. Auguste de Framond d'Antrenas, ép. N... Valette, dont : 1. Alfred ; 2. Adrien ; 3. Élisa.

245. FUJOL DE VEBRON.

D'or à trois bandes de gueule, écartelé d'azur à trois chevrons d'or, *alias* de gueule à trois cors d'argent 2 et 1.

Maison originaire du diocèse de Mende, dont la noblesse, reconnue par M. de Bezons, fut encore prouvée devant les états généraux de Languedoc le 15 déc. 1787. Indépendamment du jugement de noblesse, il fut produit devant les états plusieurs actes des années 1540, 1538, 1523, 1514 et 1481 ; comme aussi divers brevets militaires et autres titres honorables. (*Proc.-verb. des états de Languedoc*, 1787.)

I. Pierre de Fujol, Sgr de Vebron, co-Sgr de Lanuéjols, acheta Fromagères le 13 août 1514 ; ép. le 26 mai 1523 Jeanne Hébrard, dont il eut :

II. Antoine de Fujol, Sgr de Vebron, gentilhomme servant du roi, gouverneur de Meyrueis 1583, ép. 1° le 15 août 1563 Isabeau de Barral; 2° le 6 avril 1585 Suzanne de Montcalm, dont il eut :

III. Pierre de Fujol, Sgr de Vebron, ép. le 21 mars 1608 Isabeau de la Farelle, dont il eut :

IV. Jean de Fujol, Sgr de Vebron et de Lanuéjols, ép. le 27 avril 1645 Magdeleine du Pont d'Espinassous, dont il eut :

V. Jean-François de Fujol, Sgr de Vebron et de Lanuéjols, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669, ép. le 24 juin 1683 Jeanne de Malafosse de la Fayolle, dont il eut :

VI. François de Fujol de Vebron, ép. le 19 janvier 1712 Ursule-Reine d'Illaire, dont il eut :

VII. Anne-Étienne de Fujol de Vebron, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis, porteur de la procuration de la baronie de Calvisson aux états de Languedoc 1787.

246. GABRIAC.

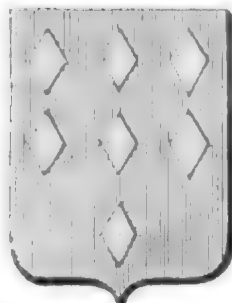

De gueule à sept lozanges d'or 3, 3 et 1.

La maison de Gabriac est une des plus anciennes de Languedoc : Gabriac était une des douze baronies qui avaient entrée aux états de Gévaudan. Les Cadoine ou Cadoene en étaient possesseurs dès le XIII[e] siècle, et prenaient indifféremment le nom de Cadoine ou celui de Gabriac, et souvent tous les deux. (Lach. Desb., III, 410.) Bertrand de Cadoene fut évêque d'Uzès; il mourut en 1441. (*Hist. de Lang.*, V, 8.) Aimery de Girard ép. vers 1410 Isabeau de Cadoene.

I. Guillaume, chevalier, Sgr de Gabriac, t. en 1474; il eut pour fils :

II. Raimond de Gabriac, chevalier, Sgr de Gabriac, ép. le 31 oct. 1448 Françoise Alleman, et il en eut :

III. Jean de Gabriac, Sgr de Cadoene, ép. Anne de Cambis, et il en eut : 1. Jean; 2. Thomas qui suit; 3. François; 4. Claude; 5. Antoine; 6. Osias, qui a fait la branche rapportée au nº 247.

IV. Thomas de Gabriac, Sgr de Tignac, ép. Simonne Merin, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Aimar; 3. Jacques.

V. Pierre de Gabriac, Sgr de Tignac, ép. 1° le 9 mars 1597 Françoise de Caladon; 2° Catherine d'Agulhac de Beaumefort, et il en eut : 1. Hercule-Antoine qui suit; 2. Claude, Sgr de Dése.

VI. Antoine-Hercule de Gabriac, Sgr de Tignac, Dése, Ver et Saint-Maurice, ép. le 30 mars 1650 Diane Donsel de Chantarnéjes, et il en eut : 1. Pierre; 2. Jacques; 3. autre Jacques; 4. et Jean-Antoine : maintenus dans leur noblesse, avec leur oncle, par jugement souverain du 3 déc. 1668.

Louise de Gabriac, héritière de cette branche, porta en mariage la baronie de Gabriac, le 2 avril 1644 à Barthélemy de Vallat, Sgr de Roquetaillade, maréchal des camps et armées du roi. Leur fille unique et héritière, Judith de Vallat, dame de Gabriac, Saint-Martin de Cancelade, le Folaquier, ép. le 26 janv. 1662, Jean-Louis de Montcalm. (Lach. Desb., VII, 1.)

247. GABRIAC.

Mêmes armes.

V. Le nº précédent au III[e] degré.

V. Osias de Gabriac, Sgr de Bayrac, fut père de

V. Jacques de Gabriac eut pour fils : 1. Pierre qui suit; 2. François, Sgr de la Fabrégue.

VI. Pierre de Gabriac, Sgr de Sainte-Croix, fut père de : 1. Marc-Antoine; 2. Rostaing : maintenus dans leur noblesse, avec François leur oncle, par jugement souverain du 18 juillet 1669.

248. GABRIAC.

Mêmes armes.

I. Jean de Gabriac, écuyer, Sgr de Gabriac, fut père de

II. Jean de Gabriac; Sgr de Gabriac, de la Falquière, Beasse, Pierrefort et le Sault, ép. le 28 mai 1542 Anne de Barjac, dame de Sault, et en eut : 1. Charles qui suit; 2. Joachim, Sgr de Gabriac.

III. Charles de Cadoene, dit de Gabriac, Sgr de Sault et de Barjac, co-Sgr de la ville du Bourg-Saint-Andéol, capit. de deux cents hommes d'armes 1587; avait épousé le 19 oct. 1583 Jeanne de Pelet de Combas, de la maison de Narbonne, et il en eut :

IV. Joachim de Gabriac, Sgr de Blancheirette et du Sault, capit. d'infanterie au régt de Gordes 1632, ép. le 1er janv. 1633 Françoise de Banne d'Avéjan, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Jeanne, alliée le 26 sept. 1655 à Guillaume de Chanaleilles.

V. François-Joseph de Gabriac, Sgr de Saint-Paulet, ép. le 19 janv. 1659 Jeanne de Rodulph, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 sept. 1669.

Il y avait encore en 1774 deux branches de la maison de Gabriac, anciens possesseurs de la baronie de ce nom. L'une subsistait dans la personne de N. de Gabriac, Sgr en partie du bourg Saint-Andéol en Vivarais, dont la fille unique ép. Henri de Faret, dit le comte de Fournès, brigadier des armées du roi.

L'autre était connue sous le nom de Gabriac Saint-Paulet, et existait en la personne de Joseph-François-Louis, dit le baron de Gabriac, Sgr de Saint-Paulet en Languedoc, marié à Charlotte de Ranes, 1774. (Lach. Desb., VII, 2.)

M. le marquis de Gabriac, sous-lieutenant au régt du Dauphin cavalerie, a fait ses preuves de cour pour monter dans les carrosses du roi en 1789; il ép. en 1790 Marie-Élisabeth Célésia, d'une famille noble de Gênes.

M. le comte de Gabriac prit part aux assemblées de la noblesse de Nîmes en 1789.

249. GARDON DE BOULOGNE.

D'azur au chien au repos d'or au chef d'argent chargé de deux étoiles de gueule, parti d'argent à la patte arrachée de cinq onglons de sinople accompagnés de six besants d'argent, 3, 2 et 1.

I. Arnaud de Gardon dénombra en 1541, fut père de

II. Antoine de Gardon, ép. le 31 août 1550 Antoinette de Chailus, dont il eut :

III. Maurice de Gardon, écuyer, ép. le 26 sept. 1583 Marguerite de Boulogne, et il en eut :

IV. Claude de Gardon de Boulogne, Sgr de Châteauneuf, fut choisi par la noblesse du bas Vivarais pour la commander au ban et arrière-ban en 1639 ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 oct. 1668.

250. GAS DE BAGNOLS.

I. François de Gas, *alias* de Bagnols, écuyer, Sgr de Saint-Gervais, vivant en 1506, ép. Antoinette de Nicolaï, et il en eut :

II. Gervais de Gas de Bagnols, Sgr de Saint-Gervais et de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. le 14 fév. 1566 Claude de Vincent, et il en eut :

III. Jean de Gas de Bagnols, Sgr de Saint-Gervais et Saint-Marcel, ép. le 28 juill. 1605 Isabeau de Banne, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. François ; 3. Simon ; 4. Jean ; 5. Jacques : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 nov. 1670.

IV. Louis de Gas de Bagnols, Sgr de Saint-Gervais, D. d'Uzès, capit. d'infant. au régt de Calvisson 1644, ép. le 5 nov. 1650 Marie de la Faye.

251. GASELES, *alias* GAZELLES.

De gueule au chevron d'or accompagné de trois besans de même.

I. Jean de Gaseles testa en 1526 ; il eut pour enfants : 1. Antoine ; 2. et

II. Bertrand de Gaseles, Sgr de Suchet, *alias* Souchet, ép. le 3 juin 1547 Anne Moine, dont il eut :

III. Jean-Charles de Gaseles, ép. Paule de Marcous, et il en eut : 1. Aimar qui suit ; 2. Fleury.

IV. Aimar de Gaseles, Sgr de Suchet, ép. le 21 avril 1591 Jeanne de Peiran, et il en eut : 1. Aimar qui suit ; 2. Joachim, Sgr de la Combe.

V. Aimar de Gaseles, Sgr de Suchet, D. de Viviers, ép. le 24 juill. 1628 Gasparde de Fay, dont il eut : 1. Aimar ; 2. Jacques : maintenus dans leur noblesse, avec leur père et Joachim leur oncle, par jugement souverain des 19 juin et 23 sept. 1669.

252. GEIS, *alias* GEYS.

De gueule à trois fleurs de gesses d'argent 2 et 1, à la bande d'argent chargée de six points de sable.

La maison de Geis, originaire du Vivarais, était divisée très-anciennement en deux branches, éteintes l'une et l'autre. La branche aînée, qui possédait les terres de Geis, Gluyras, Montagu, s'est éteinte en 1550 dans la maison de Guion de Pampelonne ; la branche cadette, maintenue en 1669, s'éteignit vers la fin du dernier siècle.

I. Guillaume de Geis eut pour fils : 1. François qui suit ; 2. François-Louis ; 3. Louis-Guillaume.

II. François de Geis, écuyer, transigea en 1439 ; il fut père de

III. Louis de Geis, vivant en 1470, eut pour fils

IV. Guillaume de Geis, écuyer, valet de chambre du roi, ép. le 6 nov. 1536 Louise Chabot, et il en eut :

V. Jean de Geis, écuyer, ép. le 3 déc. 1579 Catherine de Barjac, et il en eut :

VI. Antoine de Geis, écuyer, ép. le 26 fév. 1612 Anne de Platre, dont il eut :

VII. Jean-Antoine de Geis, Sgr de Saint-Peray, D. de Viviers, ép. le 22 nov. 1645 Catherine Monroi, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1669.

Jean-Antoine de Geis, Sgr de Montgaillard, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

253. GENAS.

Écartelé au 1 et 4 d'or au genêt à quatre branches passées en deux doubles sautoirs de sinople qui est de Genas ; au 2 et 3 de gueule à l'aigle éployée d'argent qui est de Spifame.

Cette famille a possédé la terre de Genas dans le Viennois, qui lui a communiqué son nom. Elle a occupé des postes importants à la chambre des comptes de Grenoble, au parlement de Provence et aux états généraux de Languedoc. Deux branches passèrent en Languedoc. (Chorier, III, 280. — Pithon-Curt, IV, 448.) Cette famille a donné en outre trois chevaliers de

l'ordre de Malte, 1547, 1576, 1577. (VERTOT, VII, 41.) Louis de Genas, ép. en 1407 Catherine Spifame, dont il eut :

I. François de Genas, commissaire du roi aux états généraux de Languedoc 1443 et 1483, président à la cour des comptes de Dauphiné 1476, général 1478, fut chargé par Louis XI de travailler à la paix qui fut faite depuis avec René, roi de Sicile; il ép. Béatrix de Galiens, dont il eut :

II. Jean de Genas, établi en Provence, ép. 1° le 4 fév. 1454 Marguerite de Chabannes; 2° Catherine de Seytres, dont il eut : 1. Félix; 2. François qui suit; 3. Alexandre.

III. François de Genas, ép. Françoise Mayaud, dame d'Aiguille, avec laquelle ils obtinrent des lettres de naturalité au mois d'août 1541, enregistrées en la chambre des comptes de Paris le 19 oct. suivant; il eut de son mariage

IV. François de Genas, Sgr d'Aiguille, conseiller au parlement de Provence 1537, ép. Claire de Rodulph, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Melchior, qui a fait la Br. B.; 3. Blaise, marié à Marguerite de Saulse, auteur d'une branche établie en Dauphiné.

V. Louis de Genas, Sgr de Puechredon, gouverneur de Sommières 1598, avait ép. le 28 avril 1595 Marie de Pavée de Villevieille, dont il eut :

VI. François de Genas, Sgr de Puechredon, ép. le 16 mars 1642 Gervaise Rey, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 décembre 1668; il eut pour fils : Jean, marié à Marguerite de Possac, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Br. B. IV. Melchior de Genas, Sgr de Beauvoisin, ép. vers 1540 Louise de Vilages, et il en eut : 1. Louis; 2. François; 3. Jean qui suit; 4. Jacques.

V. Jean de Genas, Sgr de Beauvoisin, ép. le 8 déc. 1631 Rose Favier de Codolet, et il en eut:

VI. Jacob de Genas, Sgr de Beauvoisin, ép. le 7 sept. 1655 Suzanne de la Nogarède, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668; il eut de son mariage :

VII. Louis de Genas, Sgr de Durfort et de Beauvoisin, ép. en 1682 Olympe Boisson, dont il eut :

VIII. Louis de Genas, Sgr de Beauvoisin, de Durfort et de Fressac, ép. le 12 mars 1714 Suzanne d'Hauteville, dame de Vauvert, dont il eut : 1. Pierre-Louis; 2. Louis-Simon; 3. Antonie-Suzanne; 4. Gabrielle-Charlotte; 5. Marguerite-Charlotte (1750).

Louis de Genas vendit en 1741 la terre de Beauvoisin à Philippe de Baschi.

254. GEOFFROI DE BOUSIGUES.

D'azur à une tour d'argent donjonnée de trois pièces.

La maison de Bousigues était la meilleure du diocèse d'Agde. Elle est éteinte depuis plusieurs années, 1698. (BASVILLE, *Mém. sur le Languedoc.*) La seigneurie de Bousigues fut achetée depuis par une famille Combet, qui a donné des conseillers à la cour des comptes, aides, et finances de Montpellier (D'AIGREFEUILLE, I, 613), et plus tard par une famille Leguepeys.

I. Barthélemy de Geoffroi, damoiseau, ép. le 1er janv. 1487 Isabeau Brancassi, fille de Jean, dont il eut :

II. François de Geoffroi, Sgr et baron de Bousigues, ép. Isabeau de Lastic, dont il eut :

III. Pierre de Geoffroi, écuyer, baron de Bousigues et de Sumène, viguier du Vigan, ép. le 3 mars 1561 Jeanne de Rochemore, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Jeanne, ép. le 27 août 1600 Guillaume de Bonnet.

IV. Jean de Geoffroi, baron de Bousigues, ép. le 30 mars 1602 Marie de Montchal, dont il eut :

V. Timothée de Geoffroi, Sgr et baron de Bousigues, ép. en troisièmes noces le 11 juin 1656 Françoise de Guilleminet; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain le 19 nov. 1668; il eut de son mariage un fils mort sans postérité.

255. GEP DE FOS.

D'argent à trois molettes d'éperon de gueule.

I. Guillaume de Gep, Sgr de Fos et de Sauvian, rendit hommage au roi le 7 juin 1485, fut commandant de 26 lances de Béziers 1530 ; il ép. Jeanne de Rouch, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Marquise, alliée le 21 juin 1544 à Claude de Narbonne-Caylus, baron de Faugères.

II. Gabriel de Gep, Sgr de Fos et de Sauvian, capit. châtelain de Cessenon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX 1570 ; chevalier de Saint-Michel 1586 ; ép. 1° le 28 mars 1560 Charlotte de Sarret; 2° le 14 oct. 1565 Anne de Laudun; il eut pour enfants : 1. Raymond qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. B.

III. Raymond de Gep, Sgr de Fos, enseigne de la compagnie d'ordonnance du Sgr de Sérignan, ép. le 11 août 1586 Anne de Rouch d'Arnoye, dont il eut :

IV. Jean-Gabriel de Gep, Sgr de Fos et de Sauvian, ép. le 20 avril 1624 Constance de Lort, et il en eut :

V. Jacques de Gep, Sgr de Fos et de Sauvian, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 oct. 1668.

Br. B. III. Antoine de Gep, Sgr de Sauvian, ép. 1° le 13 mars 1593 Diane de Bonnet; 2° le 4 fév. 1603 Catherine Moret; il eut pour enfants: 1. Jacques qui suit; 2. Marquis; 3. Pierre; 4. Léonard; 5. Gabriel, Sgr des Fontanes; 6. Anne; 7. Antoinette.

IV. Jacques de Gep, Sgr de Sauvian, capit. d'infant. au régt de Sérignan 1635; sergent de bataille 1639; mestre de camp 1655; avait ép. le 10 mars 1630 Jeanne de Lort, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Guillaume, *alias* Gabriel; 3. Marquis, chev. de Malte 1649 : maintenus dans leur noblesse avec leur oncle Gabriel par jugement souverain du 5 oct. 1668.

256. GÉVAUDAN.

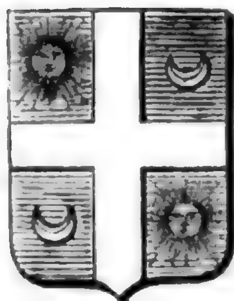

D'azur à la croix d'argent accompagnée au 1 et 4 canton d'un soleil d'or, au 2 et 3 d'un croissant d'argent.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse en conséquence de la charge de président à la chambre des comptes de Montpellier, remplie en 1617 par un de ses auteurs, s'est éteinte il y a quelques années. Plusieurs de ses membres prirent part aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier et à Nîmes en 1789.

I. Honoré de Gévaudan, conseiller au présidial de Nîmes, fut père de

II. Honoré de Gévaudan, président en la chambre des comptes de Montpellier 1617, conseiller d'État 1621; avait ép. le 23 nov. 1610 Gabrielle-Georges de Taraut, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. Henri, Sgr de Gois et Entraigues, demeurant au D. de Viviers : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 déc. 1668, en conséquence de la charge de président en la chambre des comptes exercée par Honoré, leur père.

III. Charles de Gévaudan, Sgr de Marguerittes, conseiller au présidial de Nîmes, ép. le 28 déc. 1639 Jeanne Vilar, dont il eut

IV. Henri de Gévaudan, Sgr de Marguerittes, conseiller au présidial, ép. Catherine de la Baume, dont il eut :

V. Charles de Gévaudan, Sgr de Marguerittes, conseiller du roi, juge au présidial, ép. le 28 avril 1731 Louise Moustardier.

257. GINESTOUS.

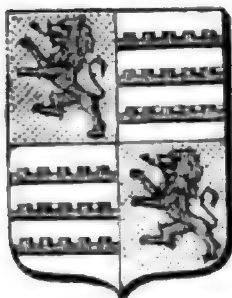

Écartelé au 1 et 4 d'or au lion rampant de gueule armé et lampassé de sable, qui est de Ginestous; au 2 et 3 d'argent à trois fasces crénelées de cinq pièces de gueule, qui est de Montdardier. DEVISES : *Nec vi nec metu; — Stabit atque florebit.*

La maison de Ginestous est originaire des basses Cévennes, où elle a possédé très-anciennement des seigneuries importantes. Hugues de Ginestous fit, avec d'autres seigneurs, une reconnaissance à Roger, vicomte de Béziers, le 11 des calendes de sept. 1181, avec serment de fidélité et promesse de le servir dans toutes les guerres qu'il aurait à soutenir contre le comte de Toulouse. (*Hist. de Lang.*, III, 151.) Les preuves faites devant M. de Bezons donnent une filiation suivie depuis 1215. La maison de Ginestous était alors divisée en quatre branches, dont trois en Languedoc et une en Vivarais, dite des marquis de la Tourrette. La filiation de cette maison depuis 1181 a été certifiée par Chérin, dans les *Preuves de cour* le 27 nov. 1781, et devant les états généraux de Languedoc le 3 déc. 1780. Deux branches de cette maison ont été honorées de lettres patentes de marquisat, 1° en janvier 1753, enregistrées au parlement de Toulouse le 28 nov. 1753; 2° en décembre 1769, enregistrées au parlement de Toulouse le 29 mai 1770. Il est dit dans ces lettres que l'érection en marquisat a lieu « en considération de l'ancienneté de la famille, une des plus qualifiées de la province de Languedoc, dont quelques-uns ont été barons des états, et des services qu'elle nous a rendus et aux rois nos prédécesseurs pendant plusieurs siècles. » (*Preuves de cour. — Proc. verb. des états de Languedoc*, 1780.) Le *marquis* et le *comte* de Ginestous prirent part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789.

I. Valentin, *alias* Raimond de Ginestous, Sgr du château de Galand, fit une donation à son fils le 13 des calendes de sept. 1215; il transigea en 1255 et fut père de : 1. Raimond qui suit; 2. autre Raimond, allié en 1226 à Marie de Roquadu.

II. Raimond de Ginestous, chevalier, Sgr du château de Galand, ép. avant 1277 Aigline de Madières, dame de Montdardier, dont il eut : 1. Bégon; 2. Frédol qui suit; 3. Gausselin.

III. Frédol de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, t. en 1326; il avait ép. Galburge, dont il eut : 1. Raimond; 2. Marie, alliée à Arnaud de Montolieu; 3. et

IV. Bérard de Ginestous, damoiseau, co-Sgr de Montdardier et de Madières, fut père de

V. Raimond de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, héritier d'Arnaud de Montolieu, donna cet héritage à Bérard, son frère, dont la postérité sera rapportée au n° 258; il ép. Agnès de Galand, dont il eut :

VI. Bérard de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, ép. N... d'Alleman, dont il eut :

VII. Guillaume de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, ép. av. 1443 Isabelle de Montesquieu, dont il eut :

VIII. Antoine de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, ép. avant 1499 Lévezonne d'Adhémar, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Guitard.

IX. Louis de Ginestous, co-Sgr de Montdardier et de Madières, ép. Delphine de Popien, dont il eut :

X. Pierre de Ginestous , co-Sgr de Montdardier et de Madières, ép. Marguerite de Thezan, dont il eut : 1. Girard qui suit ; 2. Pons, qui a fait la branche rapportée sous le nº 259 ; 3. Guillaume ; 4. Jean ; 5. Jacques.

XI. Girard de Ginestous, Sgr de Montdardier, ép. le 2 mai 1537 Isabeau de Voisins, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Pierre ; 3. Jacques.

XII. Jean de Ginestous, Sgr de Montdardier, ép. Marie de Vabre, dont il eut :

XIII. Charles de Ginestous, Sgr de la Jurade, puis de Montdardier, ép. le 8 déc. 1624 Jeanne de Bonnail, et il en eut : 1. François, ministre, Sgr de Montdardier ; 2. Simon, Sgr de Champallon, et trois autres enfants : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

Cette branche s'est éteinte dans la maison d'Assas, en 1726.

258. GINESTOUS.

Mêmes armes.

Bérard de Ginestous, damoiseau, Sgr de Montdardier et de Madières, eut pour enfants : Raimond et Bérard. Raimond donna à son frère Bérard l'héritage d'Arnaud de Montolieu le 8 juillet 1365. Bérard de Ginestous, Sgr de Montolieu, passa bail à nouveau fief le 26 oct. 1369 (Marquis D'AUBAÏS, II, 258.)

I. Bérard de Ginestous, ép. av. 1400 Béatrix de la Roque, qui passa un bail en 1417 avec son fils,

II. Gausselin de Ginestous, passa un bail en 1438 avec son fils,

III. Bérard de Ginestous, vivant en 1460, fut père de

IV. Matthieu de Ginestous, testa en 1509, eut pour fils :

V. Jean de Ginestous, fut père de

VI. Alexandre de Ginestous, ép. Antoinette Dorrière , et il en eut :

VII. François de Ginestous, Sgr de Ginestous, ép. Fulcrande de Faucon, dont il eut :

VIII. François de Ginestous, écuyer, Sgr de Ginestous, fut père de

IX. François de Ginestous, Sgr de Ginestous, ép. le 29 janv. 1586 Catherine de Belcastel, dont il eut :

X. Daniel de Ginestous, Sgr de Ginestous, ép. le 22 oct. 1614 Anne Gautier, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, baron de Moissac, ép. Anne de Blancar, dont la postérité s'est éteinte dans trois filles: *a*. Anne mariée au marquis de Fournès; *b*. N..., mariée à Louis de Ginestous; *c*. Marguerite, mariée le 8 janv. 1692 au marquis de Ganges; 3. Louis, Sgr de la Tour.

XI. Jacques de Ginestous, Sgr de Ginestous, le Beaucels et la Cadière, ép. le 6 juin 1640 Marie de Jossaud, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 5 nov. 1668; il eut de son mariage

XII. Louis de Ginestous, Sgr de Ginestous, le Beaucels, Montolieu, la Cadière, ép. N... de Ginestous, sa cousine, et en eut :

XIII. Louis de Ginestous, Sgr de Ginestous, le Beaucels, Montolieu, la Cadière, baron de Saint-Étienne.

Marie de Ginestous, veuve du comte de Vignolles, obtint des lettres patentes de marquisat au mois de déc. 1769, enregistrées au parlement de Toulouse le 29 mai 1770, où il est dit que « Marie de Ginestous est née d'une maison aussi ancienne qu'illustre, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, citée dans le XII[e] siècle... » Elle avait institué héritier de ses biens et de son titre le comte de Ganges, mort sans descendants mâles. Cette succession passa dans la branche du marquis de Ginestous de Gravières, son plus proche parent.

259. GINESTOUS.

Écartelé comme ci-dessus.
V. le numéro 257 au X[e] degré.

XI. Pons de Ginestous, Sgr de la Jurade, co-Sgr d'Aumessas et du château de Montdardier, ép. le 14 août 1569 Jacquette de Capluc, dont il eut :

XII. Pierre de Ginestous, Sgr de Saint-Maurice, terre acquise par son père de l'évêque de Lodève, le 13 oct. 1601; il ép. le 10 sept. 1600 Marie de Roquefeuil, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, auteur de la Br. B.

XIII. Henri de Ginestous, Sgr de Saint-Maurice, del Ranc et du Castellet, ép. le 28 oct. 1643 Isabeau de Rochemore, dont il eut : 1. Pierre, marié le 17 juillet 1666 à Marie d'Autrivai, dont une fille, Catherine, dame de Saint-Maurice, alliée à Philippe de Benoist de la Prunarède; 2. Jean-Joseph, chev. de Malte 1667; 3. et

XIV. Henri de Ginestous, Sgr du Castellet, capit. au régt de Castries 1681, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 5 nov. 1668, ép. le 29 déc. 1688 Marie de Clausel, dont il eut :

XV. Joseph de Ginestous, Sgr de Marou et de Saint-Jean de Fos, ép. le 11 août 1722 Marianne de Jougla de Lauzière, dont il eut : 1. François-Armand qui suit ; 2. Marc-Antoine, officier au régt de Condé, tué à Sufflenheim en 1736.

XVI. François-Armand de Ginestous, comte de Ginestous, baron de la Liquisse, Sgr de Marou, fit partie des états de Languedoc 1780 ; il avait ép. 1° le 8 sept. 1749 Marie-Henriette de Benoist de la Prunarède ; 2° le 14 fév. 1762 Françoise de Villardi de Quinson-Montlaur, dont il eut : 1. Anne-Eugène-François-Louis qui suit ; 2. Laurent-Flavie, officier de la marine royale, mort sans postérité 1787; 3. Pierre-Joseph-Guillaume.

XVII. Anne-Eugène-François-Louis de Ginestous, comte de Ginestous, baron de la Liquisse, Sgr du Causse de la Selle, le Villaret, Bertrand les Claparèdes, page de Mesdames de France, sœurs de Louis XVI, capit. au régt Royal-Piémont en 1785, chev. de Saint-Louis 1814 ; avait ép. le 23 fév. 1787 Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac, dont il eut :

XVIII. Eugène-François-Joseph, comte de Ginestous, baron de la Liquisse, capit.-brigadier des mousquetaires de la garde du roi 1814 ; chev. de la Lég. d'honn. 1815, et de l'ordre de Saint-Ferdinand 1823; attaché à l'état-major de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême en 1815, a fait en cette qualité la campagne d'Espagne ; chef-d'escadron du 12e régt de chasseurs à cheval, pendant les campagnes de 1823-1824 ; chef-d'escadron des chasseurs de la garde en 1827, a été licencié ainsi que son régt en 1830 avec le grade de lieutenant-colonel, et rayé des contrôles en 1833 pour refus de serment. Il avait ép. le 13 fév. 1813 Laurence de Najac, dont : 1. Marie-Amédée, né à Paris le 10 janvier 1815, marié le 10 sept. 1838 à Marie-Gabrielle de Grasset ; 2. Marie-Fernand, né à Montpellier le 12 juin 1823, marié en juin 1847 à Amynthe-Félicie de Guy de Ferrières; 3. N..., mariée à N... de la Vallière.

M. le comte de Ginestous et ses deux fils habitent Montpellier.

Br. B. XIII. François de Ginestous, Sgr de Bosgros, la Rouvière, Argentières, viguier de la viguerie du Vigan, ép. le 30 juillet 1626 Marie de Marlins, dont il eut : 1. Jean, Sgr de Gravières, capit. de dragons au régt de Languedoc ; 2. et

XIV. Henri de Ginestous, Sgr d'Argentières, capit. au régt de

dragons-Languedoc 1678, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668, ép. le 11 mars 1680 Marie de Malbosc de Miral, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Charles, page du roi, chev. de Saint-Louis, lieut.-colonel du régt Colonel-général, mestre de camp de caval. 1735, tué en Bohême 1742 ; 3. François, chevalier d'Argentières, capit. au régt Colonel-général cavalerie 1720, chev. de Saint-Louis ; 4. Jean, capit. au régt de Rouergue-infanterie, chev. de Saint-Louis, lieut. des maréchaux de France 1746.

XV. Pierre de Ginestous, Sgr d'Argentières, Rogues, Madières, page à la cour de Louis XIV, mousquetaire de la première compagnie en 1700, ép. en 1716 Françoise Daudé, et il en eut : 1. Jean-André-César qui suit ; 2. Joseph-Louis, comte de Gravières, chev. de Saint-Louis, mestre de camp 1772 ; 3. Henri-Fulcrand, vicomte de Ginestous, page du roi 1750, chev. de Saint-Louis ; 4. Françoise-Christine-Victoire, mariée à Étienne de Malbois, Sgr de Caussonnel ; 5. Jeanne, mariée à Guillaume de Villard, Sgr de Robiac ; 6. Charlotte-Marianne, mariée au baron d'Assas, chev. de Saint-Louis, frère aîné de l'illustre chevalier d'Assas.

XVI. Jean-André-César de Ginestous, marquis de Ginestous par lettres patentes de janv. 1753, enregistrées au parlement de Toulouse le 28 nov., capit. au régt Colonel-général cavalerie 1743, gouverneur du Vigan et de Sumène 1769, lieutenant des maréchaux de France 1764, avait ép. le 4 fév. 1749 Marie-Louise de Bonnail, dont il eut : 1. Jean-François qui suit ; 2. Jean-Marie-Louis, commandeur de l'ordre de Malte, capit. de cav. au régt du Roi, lieut. dans les gardes du corps, compagnie de Grammont, maréchal de camp ; 3. Jean-Marie-François, lieut.-col. de cav., chev. de Malte et de Saint-Louis ; 4. Marie-Françoise, chanoinesse du chapitre noble de Poulangy (Haute-Marne).

XVII. Jean-François de Ginestous, marquis de Ginestous, fit ses preuves de cour et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 27 nov. 1781 ; colonel, sous-lieut. dans les gardes du corps du roi 1789, maréchal de camp, commandeur ou cordon rouge de l'ordre de Saint-Louis ; ép. en 1781 Marie-Louise-Jérôme Célésia, fille de noble Célésia, ministre de la république de Gênes à Londres et à Madrid, dont : 1. Roger, né à Gênes en 1797 ; 2. Amélie, née à Paris en mai 1784. — Résid. le Vigan (Gard).

260. GINESTOUS LA TOURRETTE.

Fascé d'or et de sable de six pièces qui est de Vausèche; écartelé d'azur à la tour donjonnée d'argent maçonnée de sable, qui est de la Tourrette; sur le tout de Ginestous qui est d'or au lion de gueule.

Un rameau de cette branche établi en Dauphiné avait pour chef Gabriel de Ginestous, sieur de Saint-Cierge, vers 1655, qui mourut commandant un régiment de cavalerie, et laissa des enfants. « Ayant esté homme de cœur et de grand mérite dans la profession des armes, il en a aussi la plus solide récompense, qui est l'honneur, par lequel il semble que l'on ne meurt pas tout à fait, ou que l'on se survit à soy-mesme. » (CHORIER, III, 284.) Cette branche était en possession de la terre de Chalancon en Vivarais, qui donnait une entrée de tour aux états généraux de Languedoc. Elle s'éteignit par mariage en 1666 dans la maison de la Rivoire.

I. Bérard de Ginestous, mentionné dans le jugement du Sgr de Montdardier, fut père de

II. Pierre de Ginestous, qui dénombra en 1503, ép. Marthe de Buthéa, dont il eut :

III. Jacques de Ginestous, Sgr de la Bastide et de Palhargues, ép. le 9 sept. 1532 Anne de Sarrazin, dont il eut :

IV. Charles de Ginestous, ép. le 22 juillet 1565 Anne d'Agrain des Ubaz, et il en eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jacques, marié le 19 mai 1594 à Martine de Monjoc, dont: Anne, héritier de son père, allié le 25 oct. 1649 à Diane des Gois, qui prit le nom de Vernon; il eut pour fils Guillaume, allié vers 1700 à Marie de Chanaleilles.

V. Guillaume de Ginestous, Sgr de la Bastide et de la Tourrette, ép. le 12 nov. 1593 Marie de la Vausèche, et il en eut : 1. Gabriel, Sgr de Saint-Cierge, marié en 1655 à Marie-Magdeleine d'Hostun, s'établit à la Côte-Saint-André, en Dauphiné; 2. Just-Henri qui suit; 3. Henri, abbé de Charaix; 4. Joseph, Sgr de Saint-Vincens, marié le 4 juin 1645 à Marie d'Espinchal, dont Henri, père d'une fille unique mariée à N... du Bourg, maréchal de camp.

VI. Just-Henri de Ginestous, marquis de la Tourrette, Sgr de Vernon, Saint-Fortunat, Gluyras, Vausèche, Châteauneuf, Saint-Apollinaire, demeurant à la Tourrette, D. de Viviers, ép. le 17 nov. 1632 Antoinette du Luc, dont il eut :

VII. Just-Henri de Ginestous, marquis de Durfort, baron de Chalancon, ép. le 10 déc. 1665 Gabrielle de la Tour Saint-Vidal, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père, Anne et Henri, ses cousins, par jugement souverain du 17 oct. 1668; il eut de son mariage : 1. Antoinette-Angélique, dame de Chalancon, mariée en 1666 à Nicolas-Joseph de la Rivoire; 2. N..., mariée à N... de Terral, qui fut depuis chancelier de M. le duc d'Orléans, régent.

261. GIRARD.

D'argent à la fasce de gueule chargée d'un léopard couronné d'or et une quintefeuille de sinople en pointe, écartelé émanché d'or et de gueule, sur le tout lozangé d'argent et de gueule.

Cette maison, originaire de Poitou, connue depuis la fin du XII^e siècle, se répandit dans l'Ile de France et dans le Languedoc ; elle occupa dans ces deux provinces des charges importantes. Elle a donné plusieurs conseillers d'État, présidents, et maîtres d'hôtel du roi. Renaud de Girard eut commission du roi le 16 juillet 1435 pour aller querir en Écosse et mener en France Marguerite d'Écosse, mariée à M. le Dauphin, qui fut depuis Louis XI. (Marquis D'AUBAIS, II, 261.)

I. Guillaume de Girard, chevalier, sénéchal de Talmon, vivant en 1201, fut père de

II. Pierre de Girard, Sgr de Basoges, eut pour fils

III. Guillaume de Girard, damoiseau, vivant en 1275, fut père de

IV. Guillaume de Girard, Sgr de la Guessière, ép. Anne Guimère, dame de la Fumanère, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume, Sgr de la Guessière.

V. Jean de Girard, Sgr de Basoges, Anguitard, ép. avant 1339 Marie Lunel, dont il eut : 1. Jacques; 2. Renaud qui suit ; 3. Jean.

VI. Renaud de Girard, chevalier, Sgr de Basoges et Anguitard, conseiller et maître d'hôtel du roi 1423, bailli du grand fief d'Aulnis 1427, grand maître d'hôtel de la Dauphine 1437 ; il avait ép. le 19 janv. 1406 Perrette de Vair, dont il eut :

VII. Joachim de Girard, Sgr de Basoges, premier écuyer de Madame la Dauphine 1436, gouv. de Saint-Michel en Lherm 1443, bailli du grand fief d'Aulnis 1446, maître d'hôtel ordinaire du roi 1463, ép. Catherine de Monberon, dont il eut : 1. Jean ; 2. Joachim ; 3. Louis; 4. et

VIII. Jacques de Girard, écuyer, Sgr de Passy, chambellan et conseiller du comte de Clèves, duc de Nevers 1490, ép. en secondes noces le 18 déc. 1493 Claude de Ferrières, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. François.

IX. Jean de Girard, écuyer, co-Sgr de Passy, ép. le 27 juin 1526 Magdeleine de Viexmon, héritière de René de Viexmon, à la charge de porter son nom et ses armes. Il eut de son mariage : 1. Nicolas qui suit; 2. René, qui a fait la Br. C.

X. Nicolas de Girard, écuyer, Sgr de Tilloye, ép. le 15 mai 1581 Lucrèce de Merle, et il en eut : 1. Henri qui suit ; 2. Louis, qui a fait la Br. B. ; 3. Hélène, mariée avec Bernard de Refuge, conseiller-maître en la cour des comptes de Paris; 4. Charlotte, mariée au président Amelot, Sgr de Carnelin.

XI. Henri de Girard, Sgr de Tilloye, conseiller au parlement de Paris 1613, procureur général en la chambre des comptes 1619, ép. le 14 août 1616 Magdeleine Barentin, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Louis, Sgr de la Cour des Bois, conseiller au parlement de Paris 1645, maître des requêtes de l'hôtel 1654, devenu grand doyen des doyens des maîtres des requêtes par la mort de M. Amelot Chatillon.

XII. Charles de Girard, Sgr de Tilloye, conseiller au parlement de Paris 1643, président 1644, marquis de Tilloye 1651, conseiller d'État 1651, ép. Isabeau de Bailleul, fille d'honneur de la reine mère.

Br. B. XI. Louis de Girard, président au parlement de Bretagne 1613, à celui de Paris 1618, procureur général en la chambre des comptes 1625, intendant en Saintonge et Poitou 1625, ép. le 15 fév. 1626 Marie Roger, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Magdeleine, mariée le 29 avril 1662 à Louis-François de Brancas, duc de Villars ; 3. Anne-Marie, alliée le 12 fév. 1664 à Jean de Briçonnet, Sgr de Magnameille.

XII. Antoine de Girard, chevalier, conseiller du roi en son conseil, Sgr puis comte de Villetanneuse, procureur général 1654, ép. le 9 nov. 1657 Claude de Sève.

Br. C. X. René de Girard, contrôleur général des guerres, ép. Catherine de Rignac, dont il eut : 1. Jean-Baptiste qui suit ; 2. Raulin, qui a fait la Br. D. ; 3. René ; 4. Anne.

XI. Jean-Baptiste de Girard, trésorier de France à Rouen 1612, à Montpellier 1615, conseiller d'État 1623, avait ép. le 13 fév. 1619 Marie de Valat de Lespignan, dont il eut : 1. Joseph qui suit ; 2. Jean-Paul, Sgr de Coulondres, chevalier, conseiller du roi, président, trésorier, grand voyer de France en la généralité de Montpellier, intendant de gabelles en Languedoc ; 3. François.

XII. Joseph de Girard, chevalier, conseiller du roi, trésorier 1652, ép. le 26 déc. 1654 Marie de Mirman, et il en eut : Jean-Paul, Sgr de Coulondres, commiss. ordin. et provincial des guerres en Languedoc, maintenu dans sa noblesse avec son oncle, Jean-Paul, par jugement souverain du 25 oct. 1668.

Br. D. XI. Raulin de Girard, contrôleur ordinaire et provincial extraordinaire des guerres en Languedoc, blessé au siége de Vallon, ép. le 23 déc. 1614 Anne de Perdrier de Maurilhan, et il en eut : 1. Jean, commissaire des guerres en Languedoc ; 2. Charles ; 3. Barthélemy, gentilhomme de la chambre du roi : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 25 oct. 1668.

262. GIRARD.

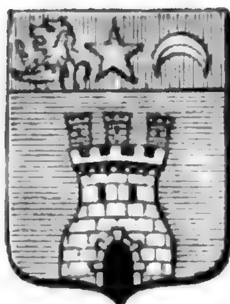

D'azur à la tour d'argent à trois donjons maçonnés de sable, au chef cousu de gueule chargé d'une étoile d'or accostée à droite d'un lion naissant d'or, à gauche d'un croissant renversé d'argent.

La maison de Girard est originaire du bas Languedoc, où elle possédait très-anciennement les terres de Soucanton, *alias* Soubscanton, et de Vézenobre, diocèse d'Alais. Henriette de Girard, fille de Tannequin de Girard, baron de Soucanton, et de Gilette de Pelet de la Vérune, de la maison de Narbonne-Pelet, ép. vers 1550 Antoine de Grégoire des Gardies. Sa fille Louise ép. le 14 oct. 1607 Jacques de Saint-Bonnet, frère aîné du maréchal de Toiras. (P. ANSELME, VII, 789.) Henriette était déjà, par sa mère, petite-fille de Françoise de Bermond; elle fut bisaïeule d'Élisabeth-Marie-Louise de Bermond, qui ép. le 30 juill. 1715 Alexandre de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, puis duc de la Rochefoucauld, mort au château de Liancourt en 1752. (Marquis D'AUBAÏS, I, 312.)

La filiation généalogique prouvée devant M. de Bezons date du milieu du XV[e] siècle. Des productions plus récentes, faites par deux branches de cette maison devant la cour des aides de Montpellier, le 19 nov. 1782, et devant la haute cour héraldique des Pays-Bas, par M. le général de Girard de Coehorn, aide de camp du roi, prouvent une filiation authentique et suivie depuis Gauthier, Renaud, et Aimeri de Girard qui ép. en 1254 Doulce de Firmin, et en eut Bertrand, et Aimeri évêque de Nîmes, 1335. Bertrand, damoiseau, ép. Blanche d'Alègre en 1295; Aimeri II ép. Béatrix d'Arpaillargues; Aimeri III ép. Quiprette du Puy en 1389; Aimeri IV ép. Isabeau de Cadoine; Aimeri V ép. en 1433 Isabeau de Pontevès, dont il eut : 1. Antoine, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons; 2. et Pierre, qui de son mariage avec Françoise de Brignon eut Tannequin, baron de Soucanton, mentionné plus haut, et Robert, sacré évêque d'Uzès le 18 avril 1574. (Marquis D'AUBAÏS, I, 311.) Cette maison s'est répandue en Dauphiné, où elle a été maintenue dans sa noblesse le 12 juin 1667, en Bretagne et en Hollande. (CHORIER, III, 285. — GUI ALLARD, 161.) La maison de Girard est divisée en plusieurs branches encore représentées de nos jours, dites de Coehorn, de Vézenobre, du Lac et de Châteauvieux. Les armes de Coehorn sont : « Écartelé au 1 et 4 d'or à l'ours de sable colleté d'argent; au 2 et 3 d'argent au cor de sable lié et virolé de gueule. »

I. Antoine de Girard, Sgr de Soucanton, et en paréage de Vézenobre avec François Mengard, mari de Gabrielle de Girard, ép. le 24 janv. 1474 Aigline de Mandagout, dont il eut : 1. Pierre; 2. et

II. Olivier de Girard, ép. en 1527 Baude, *alias* Bieude de Ganges, dont il eut : 1. Antoine, s'établit en Dauphiné, ép. Marie de Morand, et eut pour fils et petit-fils Zacharie et Ennemond, sieurs de la Garde : maintenus dans leur noblesse par jugement de M. du Gué en 1667; 2. Raimond qui suit; 3. Bernard, qui a fait la Br. C., dite de Vézenobre; 4. Jeanne.

III. Raimond de Girard, ép. le 9 nov. 1563 Antoinette de Sarret, dont il eut :

IV. Bertrand de Girard, Sgr de Sérinhac, ép. le 25 oct. 1587 Diane de Grasset, dont il eut :

V. Jean de Girard, Sgr de Sérinhac, ép. le 4 août 1619 Anne de Gabriac, dont il eut :

VI. Hector de Girard, Sgr de Lamothe, Mielet, Castel-Vieil, juge mage général de Gabriac, ép. le 3 déc. 1685 Marguerite de Pelet de Salgas, de la maison de Narbonne, dont il eut : 1. Claude ; 2. Thomas ; 3. François ; 4. Annibal qui suit ; 5. Jacques, chef de la Br. B. ; 6. Anne, mariée à Pierre du Puy-Montbrun.

VII. Annibal de Girard, Sgr de Lamothe, Mielet, Castel-Vieil, ép. Marguerite de Gentil, dont il eut :

VIII. François de Girard, Sgr de Mielet, Prunet, Costeplane, ép. Anne de Girard, sa cousine, dont il eut : 1. Anne, mariée à Lozeran, Sgr de Vébron et Fressac, père de Lozeran de Fressac, membre de l'assemblée constituante, chev. de Saint-Louis, député de la Lozère en 1815 ; 2. Louis, Sgr de Lamothe, officier au régt Royal-Croate, blessé à Fontenoy, passa au service de la Hollande, mort sans postérité ; 3. François, qui abandonna la religion réformée, officier supérieur, porte-étendard des gardes du corps du roi, compagnie écossaise, gouverneur de Tornac, chev. de Saint-Louis, ép. Charlotte de Goislard, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Hubert Castor de Graverol ; 4. et

IX. Victor de Girard de Mielet, lieut.-col. au service de la Hollande, réfugié pour cause de religion, ép. le 28 sept. 1761 Aldegonde Pétronella, baronne de Coehorn, fille de Conrad Gédéon, baron de Coehorn, gouverneur de Willemstad, petit-neveu du grand ingénieur de ce nom, et aïeul de l'intrépide général de Coehorn, tué à Leipzig au service de la France, dont il eut : 1. Anne-Alida-Marie, alliée à son cousin germain Gédéon-Conrad-Gybertus de Coehorn, dont elle n'eut qu'un fils mort sans postérité ; 2. Jeanne-Jacqueline-Élisabeth ; 3. Louis-François qui suit ; 4. Menno-Gédéon, capit. en 1794 dans le régt de son père, mort aux Indes occidentales sans alliance.

X. Louis-François de Girard de Mielet de Coehorn, lieut.-col. au service de la Hollande à vingt-sept ans, commandant de la colonie de Surinam, passa au service d'Angleterre après la perte de cette colonie, fut colonel du régt royal Dutch, chargé de différentes missions diplomatiques en France, décoré par le roi Charles X de l'ordre du Mérite militaire, av. ép. le 2 nov. 1789 à Amsterdam Anna Wisser, dont il eut : 1. Marguerite-Catherine, mariée à Guillaume-Jean-Charles Scholten d'Aschat, inspecteur général des contributions directes ; 2. et

XI. Jean-Philippe de Girard de Mielet de Coehorn, général major aide de camp en service ordinaire de feu Guillaume II, aide de camp en service extraordinaire de Guillaume III, commandeur

des ordres de Sainte-Anne de Russie, du Faucon blanc de Saxe, de la Couronne de chêne de Luxembourg, officier de la Légion d'honneur et de l'Aigle rouge de Prusse, du Lion néerlandais, chevalier de l'ordre de Guillaume, membre de l'ordre équestre du Brabant septentrional, fit ses preuves de noblesse en 1828 devant la haute cour des Pays-Bas, et fut admis dans les rangs de la noblesse avec le titre de baron, en considération de l'ancienneté de sa famille. Il avait ép. en 1821 Élisabeth-Wilhelmina de Bye, fille de Pierre-Jacques de Bye, conseiller à la cour de cassation pendant la réunion des Pays-Bas à la France, commissaire du roi à Paris pour l'exécution du traité de paix de 1816, conseiller d'État, chevalier des ordres de la Réunion et du Lion néerlandais, et d'Élisabeth-Jacqueline Van der Ducs, de l'ancienne maison de Croisilles en Cambrésis : il eut de son mariage : 1. Menno-Louis-Victor qui suit; 2. Pierre-Jacques, page du roi, officier de marine, ép. Antoinette-Élisabeth-Arnoldine Opten Noord, dont : *a.* Aigline-Guillemette-Raymondine-Hermengarde-Élisabeth; *b.* Aimery-Raimond-Philippe-Victor; 3. Charles-Marie; 4. Élisabeth-Jacqueline-Aldegonde-Victorine.

XII. Menno-Louis-Victor de Girard de Mielet de Coehorn, officier d'artillerie, ép. le 23 mai 1850 Jeannette Opten Noord, fille de Guillaume Opten-Noord, et de Charlotte-Anne-Élisabeth-Adolphine, baronne de Pallandt, dont : 1. Aigline-Gabrielle-Doulce-Élisabeth; 2. Menno-Hugues-Philippe-Aimery-Raoul.

Br. B. VII. Jacques de Girard de Châteauvieux, fixé en Bretagne vers 1690, ép. Marguerite Lemoine, dont il eut :

VIII. Charles-Richard de Girard, chevalier de Châteauvieux, abandonna la religion réformée; il ép. en 1713 Anne-Marie du Verger, dont il eut :

IX. Charles de Girard de Châteauvieux, chevalier, ép. en 1742 Thérèse-Ursule du Verger de la Gravelle, dont il eut : 1. René qui suit; 2. Charles-Mathurin, capit. du génie, chev. de Saint-Louis; 3. Augustin-Marie, Sgr de Fougeray, capit. du génie, chev. de Saint-Louis; 4. Basile-Marie-Olivier, chev. de Saint-Louis, commandeur du Lion de Holstein, maréchal de camp, marié en 1803 à Émilie de Bouctiez, chanoinesse de l'ordre de Malte, dont il eut : Marie-Doulce-Thérèse-Émilie, mariée à son cousin Eugène de Girard : il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Montpellier du 19 nov. 1782.

X. René de Girard de Châteauvieux, ép. en 1785 Louise Berny, dont il eut : 1. Dieudonné, colonel des armées royales, chev. de

Saint-Louis et de la Lég. d'hon., de Saint-Ferdinand d'Espagne et du Lion de Holstein, ép. en 1803 Pélagie le Vayer, dont il eut : 1. Émile-Pelage; 2. Augustin-Charles; 3. Eugène, officier d'infanterie, ép. sa cousine germaine Marie-Doulce-Thérèse-Émilie de Girard.

Br. C. III. Bernard de Girard, écuyer, ép. le 14 août 1561 Catherine de Grefeuilhe, dont il eut : 1. Daniel; 2. Antoine; 3. Claude; 4. et

IV. Pierre de Girard, ép. le 7 fév. 1622 Françoise de la Roque, dont il eut : 1. Antoine, Sgr de la Garde, ép. le 14 janv. 1649 Isabeau de la Roque ; 2. Claude, Sgr de l'Olivier ; 3. François qui suit ; 4. Sébastien, qui a fait la Br. F. : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 déc. 1668.

V. François de Girard, Sgr de la Croix, ép. en 1671 Marguerite Granier, dont il eut : 1. Claude; 2. Antoine; 3. Sébastien qui suit; 4. Marianne, alliée en 1712 à Jean de la Roque; 5. Louis; 6. Marc, qui a fait la Br. D. ; 7. Georges, qui a fait la Br. E.; 8. Martin, Sgr de Rouquet, dont une fille, Félicité, mariée à Guimer de Girard.

VI. Sébastien de Girard, Sgr de la Plane, ép. Élisabeth de la Roque, dont il eut : 1. Sébastien qui suit; 2. Lacroix; 3. Georges.

VII. Sébastien de Girard, Sgr de la Plane, ép. N. de Castelvieil, dont il eut :

VIII. N. de Girard, ép. N. Molinier, dont il eut : 1. Saint-Aubin de Girard, lieut. de vaissean, tué à Sébastopol; 2. François.

Br. D. VI. Marc de Girard, Sgr de Lauret, Valflaunès, Saint-Mathieu, ép. N. Bruguière, de Casenove, dont il eut : 1. Joseph qui suit; 2. François, prêtre, mort supérieur du séminaire de Montpellier.

VII. Joseph de Girard, Sgr de Lauret, Valflaunès, Saint-Mathieu, ép. 1° Fanny de Tessan; 2° en 1801 Alexandrine de Maury de la Peyrouse dont il eut :

VIII. Adolphe de Girard. ép. en 1832 Léonide de Dufort de Saubiac, dont : 1. Émery qui suit; 2. Hermine; 3. Maria.

IX. Émery de Girard, ép. le 12 oct. 1854 Armandine de Girard, sa cousine, dont : 1. Gabrielle ; 2. Raoul. — Résid. Lavaur (Tarn).

Br. E. VI. Georges de Girard, Sgr de Conqueirac, chev. de Saint-Louis, brigadier dans les gardes du corps, ép. en 1771 Ursule Granier, sa cousine, dont il eut : 1. Guimer qui suit; 2. Henriette; 3. Fanny, 4. Eulalie; 5. Georges, ancien officier.

VII. Guimer de Girard, ép. le 3 fév. 1802 Félicité de Girard, sa

cousine, dont il eut : 1. Camille ; 2. Ferdinand qui suit ; 3. Clémentine, mariée le 2 août 1835 à Léon de Plantade.

VIII. Ferdinand de Girard, ép. le 18 juin 1835 Yolande d'Imbert des Essarts, dont : Armandine, alliée le 12 oct. 1854 à Émery de Girard, son cousin.

Br. F. V. Sébastien de Girard, Sgr du Lac, ép. Marguerite de Gros, dont il eut :

VI. Antoine de Girard, Sgr du Lac, ép. N. d'Amière, et il en eut : 1. Joseph, prêtre ; 2. et

VII. Hilaire de Girard, Sgr du Lac, ép. N. de Campan, dont il eut : 1. Édouard qui suit ; 2. Louise.

VIII. Édouard de Girard du Lac, ép. Fortunée de Maury de la Peyrouse, dont : Louise, mariée à Henri Picard.

263. GLÉON DE DURBAN.

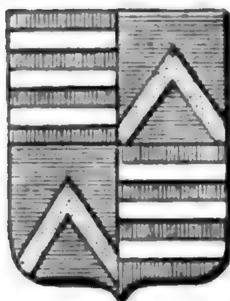

Écartelé au 1 et 4 de gueule à trois fasces d'argent, qui est de Durban ; au 2 et 3 d'azur au chevron d'argent, qui est de Gléon. DEVISE : *Assez prie qui se complainte.*

La maison de Gleu, comme il est écrit dans les anciens titres, et que l'on a depuis écrit en français Gléon, est très-ancienne dans le vicomté de Narbonne. Elle a porté premièrement le nom de Trelles ou Treilhes, qu'elle avait pris de la terre de Treilhes au diocèse de Narbonne, sur la frontière de Roussillon. Dans le XIII^e siècle, le vicomte de Narbonne leur fit donation du château de Gleu ou Gléon, dans le même diocèse, et leurs descendants prirent tantôt le nom de Trelles, tantôt celui de Gléon, jusque vers l'an 1371. Ils quittèrent entièrement, à cette époque, le surnom de Trelles pour prendre celui de Gléon de Durban.

Le château et terre de Durban, situés sur la droite de la petite rivière de Bére, dans les basses Corbières, au D. de Narbonne, étant entrés dans la maison de Trelles-Gléon en 1333, ceux-ci s'y établirent, et furent obligés de joindre à leur nom celui de Durban et d'écarteler des armes de cette maison. La terre de Durban fut érigée en baronie par Louis XIV en 1654. (*Extr. de la généalogie mss. dressée au château de Durban en 1714, par le P. Ange, sur les titres originaux. Bibl. imp. mss. Languedoc* II, 105. — LACH. DESB., VII, 250.)

Cette maison, admise aux honneurs de la cour en 1761, a pour auteur connu Pierre, fils de Raimond, Sgr de Trelles, qui rendit hommage de cette terre et de sa forteresse au vicomte de Narbonne avant 1133. Guillaume, qui descendait de lui au huitième degré, ép. en 1333 Guillemette de Durban, héritière de sa maison. Celui-ci eut pour arrière-petit-fils Guillaume, dont la postérité fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons. (*Mss. Lang.*, II, 105.)

I. Guillaume de Gléon, chevalier, Sgr de Gléon, Trelles, Durban, Jonquières, lieut. du sénéchal de Carcassonne 1450, ép. en 1459 Yolande de Ribes, dont il eut : 1. Édouard ; 2. Jean qui suit ; 3. François ; 4. Éléonore. Guillaume fut envoyé en ambassade en 1451 par Marie d'Anjou, reine de France, vers la reine d'Aragon, pour la restitution des terres qui lui avaient été données par Yolande d'Aragon, reine de Sicile, sa mère.

II. Jean de Gléon, chevalier, Sgr de Montalba, ép. Marie de Castello, dont il eut :

III. Olivier de Gléon, écuyer, ép. à l'âge de dix ans Yolande de Gléon de Durban, âgée de huit ans, fille et héritière d'Édouard, son oncle, avec dispense du pape Léon X du 8 mai 1514; ils eurent pour enfants : 1. François qui suit; 2. Catherine, mariée le 19 août 1538 à Guillaume de Brignac, Sgr de Pignan.

IV. François de Gléon, Sgr de Durban, Gléon, Jonquières, Trelles, Montalba, ép. le 17 juill. 1540 Catherine de Montesquieu, dont il eut : 1. Édouard qui suit; 2. Paul, qui a fait la branche de Jonquières rapportée au nº 264.

V. Édouard de Gléon, Sgr de Durban, Gléon, ép. avec dispense du pape Grégoire XIII du 7 oct. 1575 Gabrielle de Voisins, sa cousine, dont il eut : 1. Olivier qui suit; 2. Paule, mariée le 8 sept. 1596 à Jean de Maireville, Sgr de Montgranier.

VI. Olivier de Gléon, Sgr de Durban, Gléon, vicomte de Perillos en Roussillon, ép. le 8 nov. 1598 Anne de Voisins, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Édouard; 3. François, ép. le 20 fév. 1652 Claire de Soulette, dont la postérité s'établit au D. de Saint-Pons.

VII. Gabriel de Gléon, baron de Durban, Sgr de Gléon, Jonquières, Trelles, Montalba, vicomte de Perillos, blessé au siége de Leucate en 1637, attaché au prince de Condé. C'est en sa faveur que la terre de Durban fut érigée en baronie par lett. pat. du 10 déc. 1654; il ép. 1° le 27 fév. 1634 Marie d'Hélie de Villarsel; 2° av. 1639 Anne de Thezan du Luc ; 3° N... ; il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit; du second : 2. Marc-Henri; 3. François; 4. Gabriel-Ange, prieur de Durban; 5. Anne, mariée à Guillaume Darsse ou d'Arces, Sgr de Cascastel; et du troisième : 6. Hector; 7. Marie, alliée à N... de Sorgues, Sgr de Vinassan; 8. Anne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 juin 1669.

VIII. Jean de Gléon, baron de Durban, vicomte de Perillos, ép. Béatrix de Margarit d'Aguillar, dont il eut : 1. Gaspard qui suit : 2. Jean-François, chev. de Saint-Louis, colonel d'un régt de son nom 1700, mestre de camp de cavalerie 1710.

IX. Gaspard de Gléon, baron de Durban, vicomte de Perillos, ép. le 18 janv. 1703 Marie-Thérèse Roux de Saint-Felice de Ponteilla, dont il eut : 1. Joseph qui suit; 2. Béatrix; 3. Marie; 4. Marie-Thérèse, alliée à Jean de Fosières, Sgr de Boutenac; 5. Jean-Baptiste-François, d'abord chev. de Malte, marquis de Gléon, par lett. pat. de 1757, ép. en 1749 Geneviève de Savalette, dont il eut : *a*. Charles; *b*. Marie-Anne; *c*. Gabrielle.

Le marquis de Gléon fit ses preuves de noblesse le 15 juin 1761 devant M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi, pour être admis aux honneurs de la cour.

X. Joseph de Gléon, baron de Durban, vicomte de Perillos, qualifié comte de Durban, capit. au régt de Bourbon, ép. en 1731 Thérèse de Bon, fille de Xavier de Bon, conseiller d'État, premier président de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, dont il n'eut pas d'enfants.

264. GLÉON DE JONQUIÈRES.

Mêmes armes.
Voir le numéro précédent au IVe degré.

V. Paul de Gléon, Sgr de Jonquières, ép. le 24 juin 1583 Marguerite de Graves, dame de Ferrals, dont il eut : 1. Guillaume, Sgr de Mourières, ép. le 27 janv. 1641 Constance de Pompadour; 2. et

VI. François-Paul de Gléon, Sgr de Jonquières, ép. le 26 fév. 1642 Charlotte de Loubens, et il en eut : 1. Paul de Gléon, Sgr de Saint-Félix, de Jonquières et Preignan ; 2. Antoine, de la même famille que les Gléon ci-dessus : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 juin 1669.

265. GONDAL.

I. Guillaume de Gondal, fut père de

II. Simon de Gondal, compris dans le rôle du ban et arrière-ban de 1513, ép. le 15 oct. 1539 Charlotte Valentin, et il en eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Antoine, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume de Gondal, Sgr de Graniès, ép. Anne de Graves, dont il eut : 1. Gilles ; 2. et

IV. Henri de Gondal, Sgr de Graniès, fut père de

V. Jean de Gondal, Sgr de Graniès, D. de Narbonne, ép. le 28 oct. 1648 Charlotte la Raye, dont il eut : 1. Sébastien ; 2. Hyacinthe ; 3. Henri ; 4. Jean ; 5. Antoine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1670.

Br. B. III. Antoine de Gondal, Sgr du Bousquet, maréchal de camp de l'armée commandée par Joyeuse 1586, fut père de

IV. David de Gondal, Sgr du Bousquet, ép. le 14 déc. 1605 Antoinette Mazaurans, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Hercule.

V. Antoine de Gondal, écuyer, Sgr du Bousquet, ép. le 13 janv. 1641 Claire Frégouse, dont il eut :

VI. César de Gondal, Sgr du Bousquet, demeurant à Ouveillan, D. de Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1670.

266. GOZON, *alias* GOUSON.

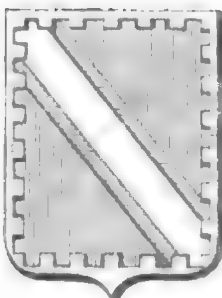

De gueule à la bande d'argent bordée d'azur, et une bordure crénelée d'argent. DEVISE : *Draconis extinctor*.

La maison de Gozon est d'ancienne noblesse, connue depuis le milieu du XIII[e] siècle. Elle tire son nom du château de Gozon en Rouergue, où elle possédait aussi les terres de Mélac et Saint-Victor au diocèse de Vabres. Elle a donné des chevaliers et dignitaires de Malte presque à chaque génération, et un grand maître de l'ordre en 1346. (BOSIO, *Hist. des chev. de Saint-Jean de Jérusalem*, II, 71-85. — VERTOT, VII, 45. — MORÉRI, V, 314. — BARRAU, II, 673.) Marthe de Gozon, héritière du nom et armes de la branche aînée, ép. le 4 mars 1583 Louis de Montcalm. Une branche cadette, dite d'Ays, s'établit en Quercy vers 1524; elle sera rapportée plus bas comme Br.B.; celle de Montmaur passa dans le bas Languedoc, et y fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, depuis:

I. Jean de Gozon, Sgr de Mélac, ép. le 18 nov. 1518 Marthe Teinturier de Montmaur, et il en eut :

II. Simon de Gozon, Sgr de Gozon, Pradels et Saint-Victor, ép. le 9 mars 1578 Charlotte d'Azémar de Montlaur, et il en eut : 1. Clément; 2. et

III. Jean de Gozon, Sgr de Montmaur et de Boutonnet, ép. le 9 nov. 1637 Isabeau de Montlaur, et il en eut : 1. Claude, Sgr de Boutonnet, Montmaur et Pradels; 2. François, Sgr de Pradels : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

La branche des Sgrs d'Ays, en Quercy, existait en 1766, suivant la généalogie qu'en a donnée l'abbé de la Veissière, auteur d'un projet de nobiliaire de la haute Guienne (BOUILLET, III, 195), et que nous reproduisons :

Br. B. I. Jean de Gozon, fils de Jean et de Savie d'Estaing, écuyer de Gaston de Foix, ép. le 1[er] janvier 1490 Isabeau d'Olhet, d'une ancienne maison de Navarre, dont il eut : 1. Gilbert qui suit; 2. Pierre, chev. de Rhodes 1516, grand prieur de Saint-Gilles 1559; 3. François, chev. de Rhodes, bailli de Manosque 1565; 4. Anne.

II. Gilbert de Gozon, né en Hongrie où ses auteurs avaient émigré à l'occasion du mariage de Anne de Foix, fille du comte de

Candalle avec Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, ép. en Rouergue vers 1524 1° Catherine de Gautié de Savignac, veuve et héritière de Mathurin de Balaguié, Sgr d'Ays en Quercy; 2° le 17 août 1533 Charlotte de Tardieu, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Gabriel; 3. Raymond, chev. de Malte 1557, grand prieur de Toulouse 1597; 4. Bernard, chev. de Malte 1567; 5. Charlotte; 6. Jeanne.

III. Charles de Gozon, chevalier, baron d'Ays, de la Bastide-Marnhac, Lapeyrière, Lamothe, ép. Foy de Castanié, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Raymond; 3. Melchior, chev. de Malte 1603; 4. Angélique; 5. Marguerite, alliée en 1627 à Antoine de Polastron; 6. Olympe, religieuse.

IV. Charles de Gozon, Sgr d'Ays, ép. le 4 fév. 1627 Marie de Gaulejac, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Magdeleine, mariée en 1653 à François de Montagut; 3. Gabrielle, mariée en 1663 à Henri de Testas; 4. Marguerite, mariée en 1667 à Antoine de Montagut.

V. François de Gozon, Sgr d'Ays, de Saux, de Fargues, ép. le 28 mai 1663 Jeanne de Giscard, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. autre Jean, marié en 1708 à Françoise de Moussac; 3. Magdeleine, mariée en 1693 à Antoine du Chayla; 4. Marguerite, mariée à Paul de Lasudrie; 5. Gabrielle, mariée à Claude de Bonnefont; et trois autres filles religieuses.

VI. Jean de Gozon, Sgr d'Ays, ép. le 5 mai 1701 Agnès de Vidal de Lapise, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VII. Pierre de Gozon, chevalier, Sgr d'Ays, chev. de Saint-Louis, commandant de bataillon au régt de Bourbonnais, ép. le 10 juin 1778 Magdeleine de Montagut, dont il eut : 1. Dieudonné; 2. Marianne-Gabrielle-Antonie-Julie-Adélaïde. (Barrau, II, 677.)

267. GRAVES, *alias* GRAVE.

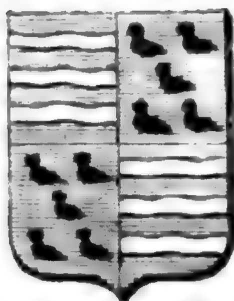

D'azur à trois fasces d'argent ondées, qui est de Grave, écartelé d'azur à cinq merlettes de sable mises en sautoir, qui est de Merle.

La maison de Graves, en latin *Gravis*, *Granis* et *Grava*, est une des plus anciennes et des plus considérables de Languedoc. Elle tire son nom du château de Grave, compris dans les domaines des comtes souverains de Barcelone, de Provence, des vicomtes de Béziers, des ducs d'Albi et des Sgrs de Montpellier. S'il faut en croire une tradition recueillie par le continuateur de l'*Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 38 des notes et additions, la maison de Grave serait descendue des Amales, famille souveraine de la nation gothique.

On trouve dans les dépôts publics plusieurs actes et chartes signés par des membres de cette

maison dès l'année 1112. Arnaud de Grave, dont les armes figurent à la salle des Croisades, assista à la prise de Jérusalem 1099, et portait la bannière de Raymond de Saint-Gilles, ainsi que nous l'apprend la 38e strophe de la *Canso de San Gili*, poëme en langue romane du XIIIe siècle.

Matthieu de Grave, chevalier, Sgr de Leucate en 1150, se rendit maître de la ville et château de Peyriac après en avoir chassé le Sgr qui tyrannisait ses vassaux et persécutait ses voisins. En mémoire de cette action, il lui fut permis, ainsi qu'à ses descendants, de porter pour cimier en ses armes une tête de géant au bout d'une lance, tel qu'on le voyait gravé à la fin du dernier siècle sur la porte de l'église de Peyriac. Éléazard de Grave, prisonnier de Simon de Montfort en 1211, eut ses biens confisqués pour avoir suivi le parti de Raymond de Toulouse 1231. Saint Louis accorda à Pierre de Grave, son petit-fils, la restitution de la moitié de Peyriac et soixante livres de rente. Pierre fonda, en 1255, avec sa femme Brunisande, une chapelle à Peyriac, qui existait encore avant 1789. Il eut pour fils Bérenger, père de Raymond. Jean de Grave, fils de Raymond et de Sclarmonde de Fressac sa seconde femme, était sénéchal de Carcassonne, et reçut en cette qualité, au nom du roi saint Louis, la cession des biens de Trincavel. Raymond, descendant au Ve degré de cette maison, ép. en troisièmes noces Saure de Merle, fille de Fouquet, Sgr de Villegly. C'est depuis cette alliance que les armes de la maison de Grave sont écartelées d'or à cinq merlettes de sable. (P. BOUGE, *Hist. de Carcassonne*, 145. — *Hist. de Languedoc*, 1845, VI. — LACH. DESB., VII, 431. — *Bibl. Imp., Mss. Lang.*, II, 105. — MORÉRI, V, 348.) La maison de Grave a été admise aux honneurs de la cour en 1788.

I. Raimond de Grave, chevalier, Sgr de Peyriac, ép. 1° Allemande de Roquenégade; 2° Sclarmonde de Fressac, dont il eut : 1. Jean, sénéchal de Carcassonne; 3° Saure de Merle, dont il eut : 2. Hugues, dont la postérité s'est continuée au D. de Carcassonne; 3. et

II. Bérenger de Grave, damoiseau, Sgr de Marsal, ép. Marguerite Duranti, dont il eut : 1. Gaspard qui suit; 2. Raymond; 3. Alexis, abbé de Saint-Jacques à Béziers.

III. Gaspard de Grave, Sgr de Mus, Marsal, du Pouget, ép. Catherine de Salomon, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Pierre, prieur de Montolieu.

IV. Antoine de Grave, Sgr de Marsal, du Pouget, de Villanovette, de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, ép. le 20 janv. 1484 Anne de Caumont, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Yolande.

V. Jacques de Grave, Sgr de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, Villanovette, fit faire une enquête au sujet de la chapelle de Saint-Jacques, fondée par ses devanciers; il ép. Jeanne du Puy, et il en eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Alexis, qui a fait la Br. B.

VI. Nicolas de Grave, Sgr. de la Treille, ép. Lucie Lauret, dont il eut : 1. Pierre, Sgr de Montirac; 2. François qui suit; 3. Claudette.

VII. François de Grave, Sgr de Saint-Martin d'Aumes, capit. au régt de Montbasin en 1585, ép. 1° le 24 sept. 1581 Anne de Lasset, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2° le 24 fév. 1585 Françoise de Barrière, dont il eut : 2. Marie; 3. François; 4. Catherine.

VIII. Pierre de Grave, Sgr de Montirac, de Saint-Martin-d'Aumes, capit. de carabiniers en 1617, ép. le 11 juill. 1622 Isabeau de Clapiés, dont il eut : 1. Jean, prêtre; 2. Nicolas, prêtre; 3. Jean-Louis qui suit; 4. Pierre, auteur d'une branche éteinte en 1770, et cinq filles : Marthe, Rénée, Françoise, Marie, Rose.

IX. Jean-Louis de Grave, Sgr de Saint-Martin-d'Aumes-les-Pézénas, ép. le 13 juil. 1658 Anne d'Apolit, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Hercule; 3. Marie, qui ép. Henri de Juvenel, Sgr de Carlencas; 4. Marguerite. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 7 nov. 1669.

X. Louis de Grave, Sgr de Saint-Martin-d'Aumes-les-Pézénas, ép. le 3 fév. 1703 Gabrielle-Magdeleine de Moissac, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit; 2. Félix; 3. Jacques.

XI. Jean-Louis de Grave, Sgr de Saint-Martin-d'Aumes-les-Pézénas, capit. au régt de Lanauze et gentilhomme d'ambassade à Constantinople, ép. le 18 oct. 1730 Marie-Magdeleine de Maury, dont il eut : 1. Mathieu, mort jeune; 2. Joseph qui suit; 3. Marie.

XII. Joseph-François-Simon de Grave, officier au régt de Piémont, commandé par le comte de Grave, puis capit. gardes-côtes, ép. en 1764 Marie-Claire-Aphrodise d'Abbes de Cabreroles, dont il eut : 1. Joseph qui suit; 2. Julie-Antoinette, mariée à Guillaume-Nicolas Maurin, ancien officier au régt de Bourgogne.

XIII. Joseph-Félix-Aphrodise de Grave, vicomte de Grave, baron de Cabreroles, puis marquis de Grave, capit. de cavalerie, fit ses preuves en 1788 pour monter dans les carrosses du roi; il fut commandant supérieur en 1816 des gardes nationales de Béziers, ép. Catherine-Charlotte-Félicité de la Toison-Rocheblanche, dont il eut : 1. Ursule-Joseph-Hippolyte-Casimir, comte de Grave, puis marquis de Grave par l'extinction de la branche de Villefargeaux, chef d'escadron, capit. d'artillerie à cheval de la garde royale. — Résid. Montpellier; 2. Guillaume-Jules-Raymond-Eugène qui suit; 3. Eugénie-Charlotte-Sophie.

XIV. Guillaume-Jules-Raymond-Eugène de Grave, comte de Grave, officier des chasseurs à cheval de l'Ariége, capit. d'état-major, chev. de la Lég. d'honn. et de Saint-Ferdinand d'Espagne, ép. à Marseille N... Chaudrac, dont : Raymond. — Résid. Saint-Martin-d'Aumes-les-Pézénas.

Br. B. VI. Alexis de Grave, Sgr de Saint-Martin, ép. le 8 déc. 1539 Jeanne de Patau, et il en eut : 1. Jacques; 2. et

VII. Timothée de Grave, ép. le 28 mars 1596 Antoinette du Caïla, et il en eut :

VIII. Henri de Grave, chevalier, marquis de Villefargeaux, Sgr de Saint-Martin, sous-gouverneur de Monsieur, frère unique du roi, conseiller d'État 1650, maréchal de camp 1651, maître d'hôtel de Madame 1661, lieutenant général d'artillerie 1662, maître de la garde-robe de Monsieur 1662, avait ép. le 25 avril 1656, en présence du roi, Marie de Grave, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1669; il eut de son mariage : 1. Henri; 2. Philippe qui suit; 3. Jules; 4. Nicolas; 5. Marie-Henriette.

IX. Philippe de Grave, marquis de Villefargeaux, Sgr de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, de Beauches, de la Richardière, du Perron, premier maître de la garde-robe de Monsieur, frère de Louis XIV, par la démission de son père, ép. le 16 nov. 1684, dame de Solas, marquise de Solas, dont il eut :

X. Henri-François de Grave, marquis de Grave, baron de Lattes, Sgr de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, et de la partie antique de la ville de Montpellier, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ép. 1° le 9 fév. 1719 Marie-Anne de Goyon de Matignon, fille du maréchal de France de ce nom, dont il eut : 1. Louis-Hippolyte; 2. Charlotte-Éléonore; 3. Marie-Nicole; 4. Marie-Anne-Éléonore; 2° le 26 déc. 1741 Guyonne-Marie-Louise-Christine de Montmorency-Laval, fille de Guy, premier baron de la Marche, dont il eut : 5. Guy-André-Louis-Henri, mort jeune.

268. GRÉGOIRE DES GARDIES.

Écartelé au 1 d'azur à trois otelles (fers de lance) d'or, qui est de Grégoire; au 2 de gueule à trois pairles d'argent 2 et 1; au 3 de sable à deux vierges d'argent soutenant une fleur de lis d'or; au 4 d'azur à trois fasces d'or.

Cette famille, originaire des environs de Millau (Aveyron), fut maintenue noble à Lodève sur preuves de huit degrés remontant à 1442. Elle s'était divisée en deux branches : celle de Montpeyroux, éteinte en 1780 dans la maison de Dax d'Axat, et celle de Saint-Beauzely en Rouergue, éteinte en 1845, dont la filiation généalogique est rapportée dans les *Documents historiques sur les familles du Rouergue.* (BARRAU, III, 703.) Le marquis d'Aubaïs dit que Jean de Grégoire acheta Montpeyroux de la maison de Pelet de la Vérune en 1617, qui la tenait elle-même de son alliance avec Magdeleine de Roquefeuil, 5 août 1556. (III, 16.)

Il y a au moins erreur dans cette date d'acquisition, puisque le jugement de M. de Bezons nous apprend que Jean de Grégoire, vicomte de Montpeyroux, rendit hommage à la comtesse d'Alais le 25 mars 1535. (Marquis D'AUBAÏS, II, 268.) Gardies était un petit fief du territoire de Saint-Beauzély en Rouergue.

I. Jacques de Grégoire, Sgr des Gardies, fut père de

II. Pierre de Grégoire, Sgr des Gardies, rendit hommage à l'évêque de Maguelonne pour la terre et Sgrie de la Rouvière le 8 juil. 1442; il eut pour fils

III. Jean de Grégoire, Sgr des Gardies, vicomte de Montpeyroux, rendit hommage le 25 mars 1535 pour Montpeyroux à la comtesse d'Alais; il avait ép. le 26 mars 1503 Jeanne d'Aigremont, *alias* de Gramon, et il en eut :

IV. Audibert de Grégoire, Sgr des Gardies et de Cadoine, ép. le 6 déc. 1541 Magdeleine Clément de Nozières, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Espérance.

V. Antoine de Grégoire, Sgr des Gardies, Cadoine, Deux-Vierges, Saint-Martin-Robans, Canaules, vicomte de Montpeyroux, gouvern. de Gignac, ép. 1° Henriette de Girard, dame de Soucanton, dont il eut : Louise, mariée le 14 oct. 1607 à Jacques de Saint-Bonnet, frère du maréchal de Toiras; 2° le 13 oct. 1576 Claudine de Fay, dont il eut :

V. Jean de Grégoire, vicomte de Montpeyroux, baron des Deux-Vierges, de Cadoine et Montfrin, ép. le 7 avril 1614 Françoise de Claret, *alias* Floret, et il en eut : 1. Marc-Antoine qui suit; 2. Jean; 3. Pierre, Sgr de Saint-Félix, colonel d'infanterie, qui a fait la Br. B.; 4. Louis, Sgr de Saint-André; 5. Louise-Gabrielle, alliée à François de Vissec de la Tude; 6. Jean-François, Sgr de Claret : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

VII. Marc-Antoine de Grégoire des Gardies, comte de Canaules et Cabanes, vicomte de Montpeyroux, baron des Deux-Vierges, Sgr de Parlages et la Garrigue, maréchal de camp 1650, avait ép. le 12 sept. 1631 Anne d'Arnaud de la Cassagne, dont il eut :

VIII. Henri de Grégoire des Gardies, comte de Montpeyroux, baron du Pouget, colonel du régt de Rouergue 1666, mort sans enfants.

Br. B. VII. Pierre de Grégoire des Gardies, appelé à la succession de son frère Marc-Antoine, en vertu des substitutions de la famille, ép. le 10 mai 1661 Marthe, *alias* Jeanne de Salgues, dont il eut :

VIII. Marc-Antoine de Grégoire des Gardies, vicomte de Montpeyroux, ép. le 24 mars 1665 N... de Roquelaure, dont il eut : 1. Emmanuel qui suit; 2. Claudine, mariée au marquis de Dax d'Axat, morte en 1780, héritière de son frère.

IX. Emmanuel de Grégoire des Gardies, comte de Montpeyroux, ép. en 1749 N... de la Croix de Candillargues, dont il n'eut pas d'enfants.

269. GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR.

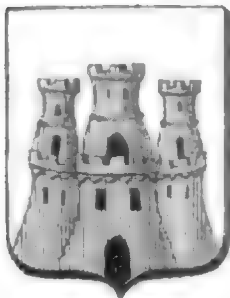

D'argent au château de gueule sommé de trois tours crénelées de même.

La maison de Grégoire est originaire de Gévaudan. Raymond Grégoire, damoiseau, était bailli d'Ispagnhac vers 1325; il ép. Gilette de Garrejac. Son fils Raymond ép. vers 1380 Alasaïs de Bachalar; Pierre ép. Marguerite des Peyrières, et Jean son fils Delphine de Montesquieu de Charbonnières (BURDIN, II, 320); de ce mariage :

I. Antoine de Grégoire, seigneur de Lambrandes, ép. Élisabeth de Montbel de la Recousse, dont il eut :

II. Jean de Grégoire, Sgr de Lambrandes et de la Recousse, ép. le 30 oct. 1498 Marguerite Ricard de Saint-Geniez, dont il eut :

III. Antoine de Grégoire, Sgr de Lambrandes, ép. le 24 sept. 1544 Hélips des Gois, dont il eut :

IV. Tristan de Grégoire, capit. commandant pour le roi en la ville d'Ispagnhac, Sgr de Lambrandes, la Boissède et Saint-Marcel, ép. le 29 mai 1580 Marguerite de Grimoard du Roure, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marc-Antoine, Sgr de Saint-Marcel; 3. Tristan, Sgr de la Boissède.

V. Jean de Grégoire, Sgr de la Recousse, ép. le 12 août 1619 Bourguine de Roquefeuil de Pinet, dont il eut :

VI. Marc-Antoine de Grégoire, Sgr de la Grange, Lambrandes, la Recousse, ép. le 14 nov. 1653 Anne de Châteauneuf de Randon, et en eut : Jean qui suit. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec Marc-Antoine et Tristan, ses oncles, par jugement souverain du 4 sept. 1669.

VII. Jean de Grégoire, Sgr de Saint-Sauveur, le Mazel, Nozières, syndic de Gévaudan, ép. le 24 janv. 1701 Lucrèce-Françoise de Chapelain d'Issenges, dont il eut :

VIII. Jean-Anne de Grégoire, dit le marquis de Saint-Sauveur, page du roi en 1721, écuyer cavalcadour en 1725, ép. Magdeleine Goulet de Rugy, dont il eut :

IX. Jean Baptiste-Amédée de Grégoire, marquis de Saint-Sauveur, chambellan du roi de Bavière et du comte d'Artois, colonel du régt de Foix, lieutenant général, ép. Françoise-Augustine de Joussineau de Tourdonnet, dont il eut : 1. Auguste qui suit; 2. Élise de Saint-Sauveur, chanoinesse.

X. Auguste-François-Philémon-Amédée de Grégoire, marquis de

Saint-Sauveur, premier chambellan du comte d'Artois, puis gentilhomme de la chambre du roi jusqu'en 1830.

270. GRENIER.

D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueule accompagnées d'une souche de vigne de sable chargée d'un fruit de sa couleur en chef, et d'un lévrier de sable en pointe.

I. Pierre de Grenier obtint, avec d'autres gentilshommes verriers, des priviléges, et ép. le 6 mars 1562 Mirgue de Vaux, et il en eut :

II. Antoine de Grenier, ép. le 11 février 1583 Catherine Colomb, et il en eut :

III. Antoine de Grenier, ép. Marie Clavières, dont il eut :

IV. Jean de Grenier, Sgr de Raisins et des Verrières-Basses-de-Maussans, D. de Saint-Pons, ép. le 11 fév. 1653 Isabeau de Robert, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er nov. 1668.

271. GRIFFY.

D'azur au griffon d'or, écartelé d'azur à une patte de lion d'or mise en bande.

Jehan de Griffy était consul des nobles à Montpellier en 1503. (D'AIGREFEUILLE, I, 233.)

I. Pierre de Griffy, Sgr de Saint-Martin, t. le 20 août 1523, il eut pour fils :

II. Antoine de Griffy, Sgr de Saint-Martin, docteur régent, doyen de l'université de Montpellier, fut père de

III. Pierre de Griffy, Sgr de Saint-Martin, maitre des comptes à Montpellier 1576, ép. le 14 fév. 1589 Grassinde de Bandinel, et il en eut : 1. Gilbert, consul de la ville de Montpellier 1626, 2. Grassinde, dame de Saint-Martin, mariée le 3 juin 1653 à Henri de Roquefeuil, marquis de la Roquette ; 3. et

IV. François-Antoine de Griffy, Sgr de Saint-Georges et de Juvignac, consul de Montpellier 1658, ép. le 4 oct. 1636 Louise Bloc, dont il eut : 1. Jacques, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier; 2. Jean-Gilbert ; 3. Henri : maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du

Gilbert de Griffy a été consul de la ville de Montpellier en 1683 et 1702.

272. GUEIFFIER.

I. Sébastien de Gueiffier, ép. le 1er janv. 1543 Catherine de Cardailhac, et il en eut :

II. Guillaume de Gueiffier, fut père de

III. Sébastien de Gueiffier, t. le 1er oct. 1657; il eut pour enfants : 1. François, Sgr de la Caze et Bessètes; 2. Jean, *alias* Joseph, Sgr de la Rochette; 3. Antoine de Maurin Gueiffier, demeurant ensemble aux Bessètes, D. de Mende : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 mars 1670.

273. GUIBERT, *alias* GUILBERT.

D'azur au gui de chêne fleuri d'or accompagné de trois étoiles d'or 2 en chef 1 en pointe.

Diane de Guibert, fille de Jean, Sgr de la Rostide et de Anne de Roys de Lédignan, ép. Hercule de Pelet. (P. ANSELME, VII, 780.)

I. Nicolas de Guibert, gouverneur du château de Baux en Provence en 1504, ép. le 12 oct. 1511 Magdeleine Genoin, et il en eut : 1. Jean; 2. Guy; 3. Tannequin; 4. Pierre; 5. Aubin; 6. et

II. Denis de Guibert, Sgr de la Rostide, ép. le 23 déc. 1540 Marthe Clemens, et il en eut : 1. Jean; 2. Charles; 3. et

III. Pelegrin de Guibert, écuyer, ép. le 24 avril 1588 Françoise d'Albenas, et il en eut : 1. Tannequin; 2. Jean-Denis qui suit; 3. Bertrand.

IV. Jean-Denis de Guibert, Sgr de la Rostide, ép. le 31 août 1619 Anne Roger, dont il eut :

V. Pelegrin de Guibert, Sgr de la Rostide, ép. le 12 avril 1644 Marie de Pascal, dont il eut :

VI. Honoré de Guibert, Sgr de la Rostide, demeurant à Beaucaire, ép. le 20 août 1665 Gillette d'Assas, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 sept. 1669.

274. GUISON, *alias* GUISSONS.

D'azur au lion d'or au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'argent.

I. Guillaume de Guison obtint des lettres d'anoblissement en 1403, confirmées en 1407; il fut père de

II. Jean de Guison, vivant en 1434, eut pour fils

III. Louis de Guison, ép. en 1441 Hélix de Praclas, dont il eut:

IV. Guillaume de Guison, ép. en 1483 Louise de Borne, dont il eut:

V. Guillaume de Guison, ép. Clémence de Sarrazin, dont il eut:

VI. Alexandre de Guison, vivant en 1602, fut père de

VII. Simon de Guison, ép. av. 1617 Magdeleine Vaquier, dont il eut:

VIII. Antoine de Guison, demeurant au D. de Viviers, eut pour fils

IX. Pierre de Guison, maintenu dans sa noblesse, avec son père, par jugement souverain du 19 oct. 1669.

275. GUYON DE GEIS DE PAMPELONNE.

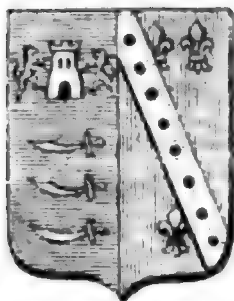

Parti au 1 d'azur à la tour crénelée d'argent et maçonnée de sable, soutenue par deux lions d'or et accompagnée en pointe de 3 badelaires d'argent à la garde d'or posés en fasce, qui est de Guyon; au 2 de gueule à la bande d'or chargée de huit points de sable et accompagnée de trois fleurs de lis d'argent, *alias* de gesses, 2 en chef, 1 en pointe, qui est de Geis. DEVISE : *Vis unita fit fortior.*

Il subsiste un contrat de mariage du 28 juin 1359 entre noble Barthélemy de Guyon, dit de Ranbant, du mandement de Barri au diocèse de Viviers, et Aymare de Villefort, assistée de Hugues de Châteauneuf, son tuteur, en présence de nobles Pierre de Villefort, Ponce de Guyon et Ponce de Rochesauve, leurs parents et amis. Dans la suite du contrat sont aussi nommés Emonet et Arnaud de Guyon, dits de Ranbant frères. Un autre acte du 6 déc. 1379 institue arbitrage pour terminer les différents nés entre Martin Curtil, dit de Chantemerle, et noble Emonet de Guyon, de Rochemaure, diocèse de Viviers, comme tuteur des enfants de Barthélemy de Guyon. Nobles Ponce, Barthélemy et Jean de Guyon peuvent être comptés parmi les ancêtres de ceux qui portent aujourd'hui le même nom et jouissent en partie des mêmes biens et droits dans le même pays où vivaient ces anciens. (*Bibl. Imp., Mss. Languedoc*, II, 105.) Le château de Pampelonne, à deux lieues de Montélimar, existait dès l'an 1000; il est mentionné dans l'histoire de la maison d'Adhémar de Monteil. Jean de Pampelonne vivait en 1098. (PITHON CURT. IV, 19.) La filiation suivie de cette maison, maintenue par M. de Bezons, commence à

I. Étienne de Guyon, co-Sgr de Salettes en Vivarais, fut père de

II. Dalmas de Guyon, Sgr de Salettes, ép. le 12 juillet 1517 Thoinette de Tholon, *alias* Tolon et Toulon de Sainte-Jaille, sœur du grand maître de l'ordre de Malte, dont il eut:

III. Antoine de Guyon, Sgr de Salettes, ép. 1° Françoise de Geis, fille unique et héritière de Josserand de Geis, Sgr de Pampelonne, au dioc. de Viviers, et de Anne de Blou, dont il eut: 1. Josserand qui suit; 2° Claire Dupont, dont il eut: 2. Rostaing; 3. Pierre; 4. Antoine.

IV. Josserand de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, héritier des biens de son aïeul maternel, test. du 10 janv. 1554, sous la condition d'en porter le nom et les armes; commandant pour le roi dans le château de Rochemaure 1588, av. ép. le 27 déc. 1573 Isabeau de Voesc, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Gaspard, auteur d'une branche éteinte vers la fin du XVII^e siècle.

V. Guillaume de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, commandant pour le roi dans le château de Chomérac 1621, capit. d'une compagnie de 100 hommes, honoré d'une lettre de Louis XIII, ép. le 24 avril 1605 Louise de Saurin, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. N.., sieur de Monchastel; 3. Jeanne; 4. Anne, mariée le 11 sept. 1649 à Jean de Rochefort.

VI. Jacques de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, capit. au régt de Roussillon 1635, ép. le 20 juin 1652 Claire-Henriette de Barjac de Pierregourde, dont il eut : 1. Jacques qui suit : 2. Louis; 3. Charles; 4. Anne; 5. Bonne: il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

VII. Jacques de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, capit. commandant une compagnie 1691, ép. le 18 mai 1693 Gabrielle d'Aymard, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jacques; 3. Joachim-Joseph; 4. Henri; 5. Catherine, mariée à Joseph d'Aleyrac, et cinq autres filles non mariées.

VIII. Antoine de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, chev. de Saint-Louis, ép. le 29 avril 1732 Marie-Anne de Fages de Rochemure, dont il eut: 1. Joseph qui suit; 2. Antoine-Jacques, archidiacre et chanoine à Viviers, député du clergé.

IX. Joseph de Guyon de Geis, Sgr de Pampelonne, officier au régt royal d'artillerie 1754, Sgr de Rochemaure, qualifié baron de Pampelonne dans ses commissions militaires, chev. de Saint-Louis, député suppléant de la noblesse aux états généraux de 1789; ép. le 22 sept. 1776 Marie-Charlotte de Vidaud de la Tour, dont il eut:

X. Henri de Guyon de Geis de Pampelonne, baron de Pampelonne, garde du corps du roi en 1814, lieut. aux cuirassiers de la reine, accompagna le roi à Gand 1815; il avait ép. le 10 oct. 1809 Ernestine d'Agoult, dont il eut : 1. Jean-Joseph qui suit; 2. Antoine-Victor, qui a fait la Br. B.

XI. Jean-Joseph de Guyon de Geis de Pampelonne, baron de Pampelonne, officier d'infanterie, ép. à Rome le 23 avril 1841 Louise-Mabile d'Agoult, sa cousine germaine, dont : 1. Ernestine, née en août 1845; 2. Stéphanie, née le 10 fév. 1848.

Br. B. XI. Antoine-Victor de Guyon de Geis de Pampelonne, lieut.

de vaisseau, chev. de la Lég. d'honn. et des ordres de Pie IX, ép. le 28 fév. 1848 Sophie-Angélique Bibiane d'Indy, dont : 1. Joseph-Edmond, né le 5 juin 1849 ; 2. Roger-Jean, né le 11 mai 1850 ; 3. Isabelle-Marie-Marguerite, née le 10 sept. 1851 ; 4. Marie-Henriette-Émilie, née le 29 mai 1854 ; 5. Régis-Alphonse, né le 1er oct. 1856.

276. HARENC DE LA CONDAMINE.

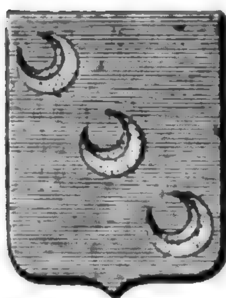

D'azur à trois croissants d'or mis en bande. DEVISE : *Nul bien sans peine.*

La maison de Harenc, issue des Sgrs de la Roue Saint-Anthelme en Forez, a été admise aux honneurs de la cour en 1785. Les preuves faites devant Chérin remontent à Pierre de la Roue, damoiseau vivant en 1328. Le fief de la Condamine entra dans cette maison par le mariage de Louise de Montouer, dame et héritière de la Condamine, le 4 janvier 1400, avec Antoine de la Roue Harenc, arrière-petit-fils de Pierre. (*Preuves de cour.*)

Aimar, petit-fils d'Antoine, qui commence la filiation prouvée devant M. de Bezons, épousa Antoinette de Salemard, fille de Bertrand, chevalier de l'ordre du roi, et de Catherine de Carency. Catherine était la fille naturelle de Pierre de Bourbon, Sgr de Carency, nièce de Jacques de Bourbon, et cousine de Charles de Bourbon, connétable de France. (LE LABOUREUR, *Maz. de l'Isle-Barbe*, 541.)

I. Aimar de Harenc, Sgr de la Condamine, fut déchargé des tailles par la cour des aides de Paris le 6 juillet 1518 ; il avait ép. Antoinette de Salemard, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Louis Arod, Sgr de Senevas.

II. Antoine de Harenc, Sgr de la Condamine, ép. dont il eut : 1. André qui suit ; 2. Louise, mariée à Aymar de Saint-Priest, Sgr de Fontanais.

III. André de Harenc, écuyer, Sgr de la Condamine, gentilhomme de la chambre du roi, commandant de Virieu et d'Annonay, ép. le 11 mars 1574 Michelle de Fay Malleval, dont il eut :

IV. Christophe, *alias* Jean de Harenc, écuyer, Sgr de la Condamine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut père de

V. Pierre de Harenc, Sgr de la Condamine, demeurant au Bourg-d'Argental, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 mars 1670.

Louis-Hector de Harenc, marquis de la Condamine, page du roi en 1742, était arrière-petit-fils de Pierre ; il eut pour fils

Pie-Marie-Anne de Harenc, marquis de Harenc de la Condamine, capit. au régt des cuirassiers du roi 1779, qui fit les preuves de cour et monta dans les carrosses du roi le 20 janv. 1786 ; il ép. le

12 mars 1788 Guillemette-Antoinette de Charrier de la Roche, dont il eut : 1. Claude-Marie-Magdeleine-Scolastique, chev. de Malte et de Saint-Étienne de Toscane ; 2. Jeanne-Marie-Françoise-Caroline, dame du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich 1838.

277. HAUTPOUL.

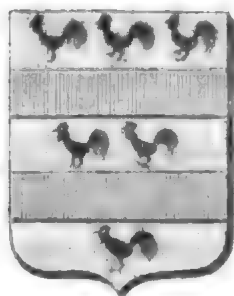

D'or à deux fasces de gueule accompagnées de six coqs de sable crêtés becqués et barbés de gueule, posés 3, 2 et 1.

La maison d'Hautpoul a tenu de toute ancienneté le rang le plus distingué parmi la haute noblesse de Languedoc. Le premier acte dont on ait connaissance est de 1084, où Pierre-Raimond d'Hautpoul figure avec Raimond comte de Toulouse; Pierre-Raimond prit part à la croisade en 1095 avec Raimond de Saint-Gilles. (*Hist. de Languedoc*, II, 319.) La filiation authentique de cette maison a été établie depuis Pierre-Raymond, chevalier, lors de son admission aux états de Languedoc. (*Proc. verbaux des états*, 1782-1783.) Le château de Hautpoul fut assiégé, pris et détruit en 1212 par Simon de Montfort. Les terres et seigneuries possédées par cette maison étaient désignées, à cause de leur importance, sous le nom de *pays hautpoulois*. (Lach. Desb., VII, 719.) La maison d'Hautpoul était divisée en plusieurs branches au moment de la vérification ; deux branches, établies dans la généralité de Montpellier, prouvèrent leur noblesse depuis.

I. Gaston d'Hautpoul, Sgr de Félines, Cassagnoles et Ventajou, t. le 30 sept. 1462, ép. av. le 3 fév. 1445 Jeanne de Sainte-Colombe, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Bernard; 3. Bonne, mariée à Mathieu de Grave; 4. Anne, mariée à François de Montredon.

II. Jean d'Hautpoul, Sgr de Cassagnoles et Ventajou, ép. le 10 avril 1501 Jeanne de Montlaur, dont il eut: 1. Jean, qui suit ; 2. Anne, mariée au Sgr de Rayssac ; 3. Alix, mariée au Sgr de Rabastens.

III. Jean d'Hautpoul, Sgr de Félines et de Cassagnoles, ép. le 26 nov. 1525 Catherine de Chambert, et il en eut : 1. Charles qui suit ; 2. Bertrand qui a fait la Br. C.; 3. Bernard, grand archidiacre et vicaire général à Narbonne ; 4. Jean-François, chanoine.

IV. Charles d'Hautpoul, Sgr de Cassagnoles, ép. le 30 janv. 1551 Guiraude de Saix, et il en eut :

V. Jean d'Hautpoul, Sgr d'Argentières, ép. le 29 sept. 1593 Françoise de Brettes, et il en eut :

VI. Jean-Antoine d'Hautpoul, Sgr de Ventajou, puis de Cassagnoles et Félines, ép. le 15 oct. 1636 Suzanne de Guibal, et il en eut : 1. François ; 2. Étienne ; 3. Charles ; 4. Joseph qui suit ; 5. Jean-Antoine, chev. de Malte 1671 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 juin 1669.

VII. Joseph d'Hautpoul, obtint l'érection de ses terres de Félines, Cassagnoles et Ventajou en marquisat d'Hautpoul, par lettres pat. de mai 1734, enreg. au parlement de Toulouse le 29 juillet, et à la chambre des comptes de Montpellier le 24 mars 1735; il avait ép. le 24 fév. 1691 Marthe de Roux de la Terrasse, et il en eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Joseph, chev. de Malte 1717; 3. Suzanne; 4. Élisabeth.

VIII. Jean-Antoine d'Hautpoul, marquis d'Hautpoul, page du roi 1712, ép. le 27 juillet 1722 Catherine de Bermond, et il en eut : 1. Joseph-Marie qui suit; 2. Jean-Henri, chev. de Malte 1735, qui a fait la Br. B.; 3. Henri-Anne, chev. de Malte 1747.

IX. Joseph-Marie d'Hautpoul, marquis d'Hautpoul, Sgr d'Auxillon et de la baronie d'Hautpoul, Mazamet et pays hautpoulois, ép. le 24 sept. 1752 Marie d'Hautpoul de Rennes, dont il eut : 1. Jean-Marie-Alexandre qui suit ; 2. Joseph-Marie-Grégoire-Prosper ; 3. Charles-Marie-Benjamin, maréchal de camp, ép. en 1804 la veuve du comte de Beaufort, dont elle avait un fils qui a pris le nom de Beaufort-d'Hautpoul.

X. Jean-Marie-Alexandre d'Hautpoul, marquis d'Hautpoul-Félines, chev. de Malte et de Saint-Louis, ép. Angélique Lenoir, dont il eut : 1. Richard-Olivier qui suit; 2. Éléonore, mariée en 1811 à Casimir, comte de Palarin.

XI. Richard-Olivier-Hippolyte d'Hautpoul, comte d'Hautpoul, sous-lieut. aux gardes de Monsieur, chev. de Saint-Louis, commandeur de la Lég. d'honn., ép. Sophie Causse, dont : Claire, mariée le 2 avril 1845 à Prosper, marquis de Fleury, préfet de la Lozère.

Br. B. IX. Jean-Henri d'Hautpoul, marquis d'Hautpoul, chevalier de Malte, lieut.-col. du régt royal Picardie, ép. Henriette de Foucaud, dont il eut : 1. Marie-Constant-Fidèle-Henri, maréchal de camp, commandant l'école d'état-major, démissionnaire en 1830; 2. Alphonse-Henri, marquis d'Hautpoul, chevalier de Saint-Louis, ancien député de l'Hérault 1834, lieutenant général 1841, pair de France 1846, sénateur 1852, grand-référendaire du sénat, grand-croix de la Lég. d'honn. 1851; ép. le 27 mai 1816 Catherine-Fanny Tournier de Monestrol, dont : 1. Henri-François-Raimond ; 2. Euphrosine-Henriette-Marie-Catherine; 3. Mathilde-Alexandrine-Henriette; 4. Henriette-Germaine-Marie.

Br. C. IV. Bertrand d'Hautpoul, Sgr de Cuxac, ép. le 22 nov. 1583 Jeanne de Castera, dont il eut :

V. Jean-Pierre d'Hautpoul, Sgr de Saint-Martin et Caumont, ép. le 1er mars 1609 Colombe de Fournier, et il en eut :

VI. Jean-Antoine d'Hautpoul, Sgr de Caumont, ép. le 11 août 1636 Anne d'Albis, et il en eut :

VII. Jean-Pierre d'Hautpoul, Sgr d'Albières, D. de Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 5 juin 1669.

278. HAUTVILAR.

D'azur à trois roses d'argent, au chef cousu de gueule au lion issant d'or.

I. Claude de Hautvilar, Sgr dudit lieu, fut père de

II. François de Hautvilar, écuyer, Sgr dudit lieu, ép. le 26 août 1520 Marguerite de Voesc, dont il eut :

III. Claude de Hautvilar, Sgr dudit lieu, ép. le 1er déc. 1543 Isabeau Mouton, et il en eut : 1. Joseph qui suit; 2. Louis; 3. François; 4. Nicolas.

IV. Joseph de Hautvilar, Sgr dudit lieu, ép. Jeanne de Borne, dont il eut : 1. Anne qui suit; 2. Antoine, prêtre; 3. Jacques, prêtre; 4. Claude.

V. Anne de Hautvilar, Sgr dudit lieu, ép. le 30 janv. 1606 Catherine de la Motte, et il en eut :

VI. Olivier de Hautvilar, Sgr dudit lieu et de la Motte, demeurant à Hautvilar, dans le haut Vivarais, ép. Antoinette de Maisonseule, dont il eut : Claude, mariée à Jean de Balazuc, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1669.

279. HÈBLES.

D'azur au lévrier d'argent surmonté de trois roses de même, 2 et 1 au chef cousu de gueule chargé d'une fleur de lis d'or.

La maison d'Hèbles était originaire de Rouergue et connue depuis la fin du XIIIe siècle, par filiation non interrompue. En 1358, le comte et les consuls de Rodez ayant appris les progrès des Anglais dans la basse Marche du Rouergue, s'empressèrent de former une compagnie de gendarmes pour la sûreté de la ville, et ils en donnèrent le commandement à Guillaume d'Hèbles. (Bosc, *Hist. du Rouergue*. — Barrau, III, 457.)

Cette famille s'est fort distinguée parmi les chefs huguenots qui suivirent la fortune de Henr de Navarre. Guillaume d'Hèbles de la Vacaresse servit avec zèle le roi de Navarre dès avant 1577 jusqu'après 1605. (Marquis d'Aubaïs, III, 50, *Journ. de Faurin*.)

I. Raimond d'Hèbles, damoiseau, Sgr de Segur et de Saint-Agnan, rendit hommage au comte de Rodez en 1323 et fut père de

II. Guillaume d'Hèbles, commandant une compagnie de gendarmes pour la sûreté de la ville de Rodez en 1358, fut père de

III. Jean d'Hèbles, acheta le fort de Camboulas le 13 janv. 1389, et fut père de

IV. Gaillard d'Hèbles, Sgr du fort de Camboulas, ép. Delphine de Broquiez, et il en eut : 1. Bonnet qui suit; 2. Pierre; 3. Raymond; 4. Marguerite, alliée le 6 oct. 1450 à Bernard de la Roque de Tranet.

V. Bonnet d'Hèbles, Sgr de Camboularet, fut père de

VI. Guillaume d'Hèbles, Sgr de Camboularet, ép. le 10 juill. 1491 Claire Faet, dame de la Vacaresse, et il en eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Antoine, père d'autre Antoine, dont la fille Antoinette ép. François de Tubières.

VII. Gabriel d'Hèbles, Sgr de la Vacaresse, ép. le 24 nov. 1511 Gabrielle du Puy, et il en eut :

VIII. Gabriel d'Hèbles, Sgr de la Vacaresse et de las Ribes, ép. le 28 août 1533 Marquise de Guirard, dame de las Ribes, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Jacques; 3. Gabriel, qui a fait la Br. B.

IX. François d'Hèbles, Sgr de las Ribes, ép. Marie de Bertholène, et il en eut :

X. Jacques d'Hèbles, Sgr et baron de las Ribes, écuyer de la grande écurie du roi. Henri IV lui donna la capitainerie de Camboulas, 1602; il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1605; obtint l'érection en baronie des terres de las Ribes, Bertholène, et la Romiguère, sous le nom de las Ribes, au mois de nov. 1605; il obtint encore un brevet de chevalier de l'Accolade, avec la permission d'ajouter à ses armes une fleur de lis d'or, et enfin l'érection en baronie des terres de Bertholène, du Poussin, et du Truel, sous le nom de Bertholène, avec permission d'ajouter à ses armes « un mouchoir, un pistolet et une pique. » Il testa le 24 nov. 1598 en faveur de sa mère, qu'il chargea de remettre l'héritage à son cousin Gabriel.

Br. B. IX. Gabriel d'Hèbles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commandant à Saint-Affrique et au pays de Vabres en Rouergue 1580, lieut. de M. de Châtillon au gouvernement de Montpellier 1583, ép. le 12 avril 1598 Lucrèce de Cancer, dame de Pignan, Saint-Martin, Vignogoul et Olivet, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Antoine, qui a fait la Br. C.

X. Gabriel d'Hèbles, Sgr et baron de las Ribes, le Truel, la Vacaresse, Pignan et Saint-Martin, ép. 1° le 18 fév. 1626 Diane de Beauxhostes, 2° le 1er fév. 1647 Gracie Janvier, veuve de François Terrail, Sgr de Saussan; il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 19 déc. 1668.

Br. C. X. Antoine d'Hèbles, Sgr de la Vacaresse, baron de las Ribes et de Bertholène, gouv. de Saint-Affrique, ép. 1° le 29 nov. 1633 Françoise de Bernard de Miremont; 2° le 1er mars 1661 Claudine Clausel; il eut de sa première femme : Louise d'Hèbles, dame de las Ribes, mariée le 10 avril 1657 à François de Ricard, Sgr de Saussan, conseiller en la cour des aides de Montpellier, dont la fille Élisabeth de Ricard, dame de la Ribes, la Vacaresse, Pignan, le Truel, ép. en 1678 Henri de Baschi, marquis du Caïla.

280. HÉBRARD.

De gueule au lion d'or armé de sable à la cotice de sable, chargée de trois étoiles d'or.

Trois actes tirés des registres des nobles de Montpellier des années 1139, 1144 et 1146 font mention de la maison des Hébrard. Louis d'Hébrard, damoiseau, Sgr de Saint-Privat, fit une donation le 9 sept. 1495. Guillaume d'Hébrard, écuyer, fut héritier de Jean son frère en 1544. Marquis d'Aubais, II, 280.)

I. Pierre d'Hébrard eut pour enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. Bernard.

II. Guillaume d'Hébrard, t. le 18 oct. 1549; il fut père de

III. Guillaume d'Hébrard, écuyer, Sgr de la Lauze, conseiller du roi, gouverneur de Montpellier 1601, ép. le 15 oct. 1582 Isabeau de la Volhe, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Marthe, alliée à Jean de Clausel.

IV. Guillaume d'Hébrard, ép. le 21 fév. 1629 Bernardin Mestre, et il en eut :

V. Guillaume d'Hébrard, Sgr de Mirevaux, demeurant à Montpellier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 janv. 1670.

281. HÉRAIL DE BRISIS.

D'azur au navire d'or, fretté, équipé, voilé d'argent, flottant sur des ondes de même. Devise : *Neque Charybdis, neque Scylla.*

La maison d'Hérail possède depuis 600 ans le château de Brisis, situé sur les bords de la Cize, dans la paroisse de Ponteils, au diocèse d'Uzès, qui lui est échu par alliance ou acquisition d'une ancienne maison du même nom, dont l'un des derniers rejetons, Gaufred de Brisis, prieur du grand prieuré de Saint-Gilles, vivait en 1168. (*Hist. de Lang.*, III, 20.) Cette maison a prouvé sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Jean d'Hérail, écuyer, Sgr de Brisis, tué dans les guerres d'Italie sous le règne de Louis XII, avait ép. le 30 octobre 1452 Ga-

brielle de Budos, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Marguerite, alliée le 30 avril 1487 à Elzias de Molette de Morangiés.

II. Jean d'Hérail, écuyer, Sgr de Brisis, qui fut blessé au siége de Pavie, avait ép. le 21 nov. 1491 Louise de Merle, dame de Plauzolles, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Claude, prieur de Sénéchas ; 3. Delphine, mariée le 2 fév. 1520 à Pierre de Picon, damoiseau ; 4. Simonne, ép. le 18 mai 1518 Baptiste de la Garde-Chambonas.

III. Jean d'Hérail, écuyer, Sgr de Brisis et Plauzolles, ép. Honorade de l'Estang de Parade, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Baptiste qui suit ; 2. Honorade, mariée le 1er août 1541 à Jacques d'Isarn, Sgr de Crussolles et de Villefort ; 3. Simonne, mariée le 13 janv. 1545 à Jean de Quinssac, Sgr de la Fabrègue.

IV. Baptiste d'Hérail, Sgr de Brisis, ép. le 11 janv. 1561 Jeanne de Grimoard-Beauvoir du Roure, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Jacques, qui a fait la branche des Sgrs de Concoules et de la Blachère, maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668, éteinte à la fin du XVIIe siècle ; 3. Claude ; 4. Pierre.

V. Jean d'Hérail, Sgr de Brisis, ép. le 1er mai 1614 Marguerite de Bruéis dame de Saint-Désery, dont il eut :

VI. Jacques d'Hérail, Sgr et vicomte de Brisis, Sgr de Cubières, la Chaze, Monselgues, co-Sgr de Concoules, ép. le 20 juin 1635 Anne de la Tour-Gouvernet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668 ; il eut plusieurs enfants de son mariage, entre autres : 1. Pierre-César, enseigne dans les Gardes françaises, mort sans enfants ; 2. Félix-Scipion qui suit ; 3. René, auteur d'une branche éteinte vers 1750 ; 4. Jean-Baptiste, chev. de Malte, 1666 ; 5. Louise, mariée à Hector d'Oriple, Sgr de Saint-Nazaire ; 6. Justine, mariée à Louis de Grimoard-Beauvoir du Roure ; 7. Isabeau, mariée à Charles de Narbonne, Sgr de Larque ; 8. Marie-Catherine, mariée en 1688 à Claude de Sarrazin, Sgr de Chambonnet.

VII. Félix-Scipion d'Hérail, vicomte de Brisis, ép. le 16 mai 1690 Jeanne de Saunier, dont il eut :

VIII. Jean d'Hérail, vicomte de Brisis, lieut. au régt. de Lannoy, ép. le 28 sept. 1705 Marguerite de Castanier, dont il eut :

IX. Antoine d'Hérail, vicomte de Brisis, s'attacha au service de la république de Gênes, capitaine, colonel d'infanterie, ép. à Savone le 16 nov. 1749 Virginie Viacava-Grimaldi, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Félix-Fortuné, lieut. au régt royal Liégeois, mort sans postérité 1790 ; 2. Jérôme qui suit ; 3. Laure, mariée à

Novi à N... Laviosa; 4. Octavie, mariée à N... Garibaldi, capit. d'infanterie.

X. Jérôme d'Hérail, vicomte de Brisis, ancien major d'infanterie, chev. de Saint-Louis, ép. le 27 avril 1797 Angélique Sanguinetti, dont : 1. Étienne-Jean-Baptiste; 2. Charles; 3. Léopold; 4. Félix; 5. Antoine; 6. Vincence; 7. Catherine; 8. Virginie.

282. HUC DE MONSEGOU.

D'azur à trois chats-huants d'or posés 2 et 1, becquetés et panachés de sable.

La maison d'Huc, originaire de la Caune, au diocèse de Castres, a fourni trois branches, dont deux, celles de Besselves et de Monsegou, ont été maintenues dans leur noblesse par jugement de M. de Bezons du 13 nov. 1669; la troisième branche, dite de Naubert, a été confirmée dans sa noblesse par lettres patentes de Louis XV données à Versailles au mois de juin 1772, enregistrées au parlement de Toulouse le 21 août; à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 4 sept.; et au bureau des trésoriers de France de la généralité de Montpellier le 14 sept. de la même année.

I. Jean d'Huc, Sgr de Besselves, ép. Marguerite de Besselves et fut père de

II. Jean d'Huc, Sgr de Besselves, de Naubert et de Monsegou, ép. Jeanne de Patiaut, dont il eut : 1. Bernard qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.; 3. autre Jean, qui a fait la Br. C.; 4. Gabrielle, mariée le 9 nov. 1541 à Pierre Geoffre.

III. Bernard d'Huc, Sgr de Monsegou, reçut commission du duc de Crussol le 20 janv. 1568 pour la levée d'une compagnie de 300 hommes de pied; il ép. vers 1540 Gillette d'Amat Delram, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean-Pierre; 3. Josué; 4. Jeanne, mariée en 1580 à Antoine de Toulouse-Lautrec.

IV. Jacques d'Huc, Sgr de Ricardes et de Monsegou, reçut commission du prince de Condé le 5 fév. 1616 pour lever des troupes, tant de cheval que de pied, comme il le jugera nécessaire pour le service du roi; il ép. Isabeau de Bonafoux, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques; 3. Olympe; 4. Esther.

V. Pierre d'Huc, Sgr de Monsegou, y demeurant, D. de Saint-Pons, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 13 nov. 1669; il ép. 1° Magdeleine de Bonne; 2° le 8 juill. 1684 Marguerite de Pins, dont une fille qui porta la terre de Monsegou dans la maison de Pins.

Br. B. III. Jean d'Huc, Sgr de Besselves, procureur de son frère Bernard, transigea le 28 mars 1543 au sujet des chapellenies fon-

dées par Raimond, Bernard, Jean, Guilhem et autres leurs prédécesseurs; il ép. Jeanne de Beines, et il en eut : 1. Jean; 2. et

IV. Charles d'Huc, Sgr de Besselves, t. le 22 avril 1660; il avait ép. Magdeleine Vidal, dont il eut : Marquis d'Huc, Sgr de Besselves, demeurant à Hautevergnes, D. de Castres, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1669.

Br. C. III. Jean d'Huc, Sgr de Naubert, dit le capitaine de la Caune, ép. vers 1560 Antoinette Borelli, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Aaron.

IV. Jean d'Huc, Sgr de Naubert, bachelier ès droits, ép. av. 1600 Élisabeth de Goudon, et il en eut :

V. David d'Huc, Sgr de Naubert, ép. le 8 mars 1645 Suzanne de Coutin, dont il eut : 1. Alexandre, héritier de son père, ép. Jeanne de Caries de Sénilhes, et mourut sans postérité mâle; 2. et

VI. Jean d'Huc, ép. le 17 janv. 1689 Suzanne de Bonne, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Philippe, qui fut père de Paul d'Huc, auteur de la branche des comtes de Béthuzy, établie dans la Silésie prussienne depuis 1772, et représentée aujourd'hui par Édouard, comte de Béthuzy d'Huc à Bankau, près Croutzbourg.

VII. Pierre d'Huc, obtint de Louis XV en 1772 les lettres patentes confirmatives de noblesse avec son frère Philippe; il ép. Jeanne de Tandon, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. François, mort sans enfants en 1819.

VIII. Louis-Philippe-Auguste d'Huc de Monsegou, baptisé sous ce nom avec l'autorisation de son cousin de Pins, héritier des biens de la branche d'Huc de Monsegou, ép. le 4 nov. 1755 Jeanne de Teulié, dont il eut : 1. Élisabeth; 2. et

IX. Jacques-Philippe d'Huc de Monsegou, ép. le 8 janvier 1797 Julie-Suzanne Delours, dont il eut : 1. Jacques-Philippe-Eugène, mort en 1845 ne laissant qu'une fille, Suzanne, mariée en Angleterre à N. Dresler; 2. et

X. François-Louis-Philippe-Jules d'Huc de Monsegou, sous-intendant militaire de première classe à Paris, chevalier de la Lég. d'hon., commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, officier de l'ordre du Sauveur de Grèce, ép. le 6 mai 1840 Camille Bremsinger, dont : 1. Camille-Henriette-Léonie-Philippine, née en 1845; 2. Philippine-Louise-Eugénie-Berthe, 1847.

Le nom patronymique d'Huc de Monsegou a été maintenu aux trois derniers degrés de cette branche par jugement du tribunal civil de Montpellier du 25 août 1842; enregistré à Montpellier le 1er sept. 1842.

283. JARDIN.

I. Haquinet de Jardin eut pour enfants : 1. Marnaud qui suit ; 2. Jean.

II. Marnaud de Jardin, fut père de

III. Jean de Jardin, ép. le 3 oct. 1545 N. de Framon, et il en eut :

IV. Denis de Jardin, écuyer, ép. le 21 avril 1566 Françoise Provensal, et il en eut :

V. Denis de Jardin, demeurant au lieu de Valabrègues, D. d'Uzès, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1671.

284. JESSÉ.

D'argent au laurier naissant de sinople, au chef d'azur chargé de trois cœurs d'or.

I. André de Jessé transigea avec les religieuses de Saint-Étienne de Gorgean de la ville de Clermont le 23 août 1480 ; il eut pour fils : 1. Arnaud qui suit ; 2. André ; 3. Afrique, marié le 17 déc. 1515 à Colette Belet, dont il eut : Arnaud ; 4. Pons.

II. Arnaud de Jessé, conseiller au présidial de Béziers, ép. le 25 janv. 1551 Isabeau Laimeric, et il en eut :

III. Jacques de Jessé, avocat du roi au présidial de Béziers, ép. en nov. 1577 Isabeau de Fraissinet, dont il eut :

IV. Arnaud de Jessé, Sgr de Levas, conseiller au présidial de Béziers, ép. le 8 déc. 1608 Antoinette de Maurelhan, et il en eut : 1. Jacques-Armand, Sgr de Carlencas et Levas ; 2. Guillaume ; 3. Tristan : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1668.

M. le baron de Jessé père, et M. de Jessé fils, ont pris part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789.

285. JOYEUSE.

I. Martin de Joyeuse, écuyer, ép. le 20 fév. 1546 Andrive de Castillon, dont il eut :

II. Ambroise de Joyeuse, Sgr de la Ribat, ép. Charlotte de Rets de Bressoles, et il en eut :

III. Adam de Joyeuse, Sgr de la Ribat, D. d'Uzès, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 nov. 1670.

286. JOSSAUD.

D'azur au lion naissant d'argent, au chef d'or, chargé de trois losanges de gueule.

I. Jean de Jossaud fut compris parmi les gentilshommes d'Aramon dans un arrêt du parlement de Toulouse du 30 août 1519; il ép. le 15 fév. 1529 Étienne de Laudun, fut conseiller au parlement de Turin 1539, « et peut avoir été père » de

II. Jean de Jossaud, conseiller au présidial de Nîmes, ép. le 16 juill. 1564 Françoise de Calvière, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Pons, qui a fait la Br. B.

III. Pierre de Jossaud, conseiller au présidial de Nîmes, ép. le 21 fév. 1605 Bernardine Auguier, et il en eut : 1. Jean, conseiller au présidial de Nîmes 1624, ép. Susanne de Genas; 2. Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

Br. B. III. Pons de Jossaud, fut père de

IV. Louis de Jossaud, demeurant à Tarascon, fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires de Provence du 12 octobre 1668.

Élisabeth de Jossaud, fille de François, conseiller au présidial de Nîmes et de Marguerite de Malbosc de Miral, ép. le 26 avril 1691 Pierre Donan, avocat, fils de François et de Catherine le Blanc.

Jean-Louis de Jossaud, fils de François et de Marguerite de Malbosc de Miral, ép. en 1693 Claudine Graverol.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse tenues à Uzès en 1788-1789.

287. JOUGLA.

D'azur à un épervier passant d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueule.

I. Antoine de Jougla, trésorier de France, en la généralité de Montpellier, fut père de

II. François de Jougla, trésorier de France, ép. N. Boucaud, et il en eut :

III. François de Jougla, baron de Lausières, demeurant à Mont-

pellier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 mars 1670, comme fils et petit-fils de trésorier de France.

288. JOUGLA.

Mêmes armes.

Jean Jougla du Fresne, conseiller du roi et son maître d'hôtel ordinaire, capitaine châtelain d'Aspert, Sgr et baron de Saint-Rome de Tarn, Auriac, la Motte, Cappieu, Canebottes, Fontier, et directeur de la ville de Gignac, y demeurant, D. de Béziers, fut maintenu noble par jugement souverain du 21 août 1669, en conséquence des lettres d'anoblissement du mois d'octobre 1643, et confirmation du mois de janv. 1669.

Isabeau de Jougla, fille de Jean de Jougla, baron de Parraze, et de Françoise de Roumieu, ép. le 4 sept. 1650 Jean de Berard de Montalet. (LACH. DESB., X, 250.)

289. ISAR DE BEAUFORT.

D'azur au lion d'or, écartelé de gueule au chien d'argent.

I. Bernard d'Isar, Sgr de Beaufort et de Sainte-Colombe, un des cent gentilshommes de la chambre du roi 1501, ép. Claire de Sainte-Colombe, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Marguerite, ép. Jean Astor, Sgr de Segreville.

II. Jacques d'Isar de Beaufort, écuyer, Sgr dudit lieu, ép. le 28 avril 1541 Jeanne de la Redorte, et il en eut :

III. Jean d'Isar, Sgr de Beaufort, Jouares et Dartis, ép. le 4 déc. 1573 Claire Delgui, et il en eut :

IV. François d'Isar, Sgr d'Asilhanet, ép. le 4 déc. 1618 Jeanne d'Arnal, et il en eut : 1. Louis qui suit ; 2. François, demeurant à Olonzac, D. de Saint-Pons : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 juillet 1669.

V. Louis d'Isar de Beaufort, Sgr de Jouares et d'Asilhanet, D. de Narbonne, ép. le 14 avril 1657 Marie de Cailus.

290. ISARN DE VILLEFORT.

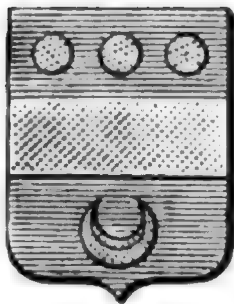

D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois besants de même en chef et un croissant aussi d'or en pointe.

Cette maison, originaire de Villefort, au diocèse d'Uzès, est connue par filiation suivie depuis Raymond d'Isarn, écuyer vivant en 1300, qui fut le père d'Étienne, aïeul direct de Pierre d'Isarn, dont la postérité fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons. (BARRAU, III, 649. — *Bibl. Imp., Mss. Lang.*, II, 104.)

La maison d'Isarn de Villefort fut admise aux honneurs de la cour en 1730 et 1781.

I. Pierre d'Isarn, Sgr de Crussoles, Villefort et Castanet, rendit hommage le 25 avril 1504; ép. Antonie de Monjoc, dont il eut: 1. Jacques qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. B.; 3. Isabeau, mariée en 1544 à Michel de Molhe, Sgr de Brin; 4. Guillaume, dit le capitaine Abraham, dont la postérité, maintenue dans le D. de Castres, sera rapportée à la suite de cette notice, comme Br. C.

II. Jacques d'Isarn, Sgr de Crussoles, ép. le 4 août 1541 Honorade Ferrouil, *alias* Hérail, et il en eut:

III. Baptiste d'Isarn, Sgr de Crussoles et Castanet, ép. le 18 juin 1581 Marie Montjeu, et il en eut: 1. Jacques qui suit; 2. Claude, Sgr de Valcrose, capit. d'infant. au régt de Polignac 1639, marié le 16 juillet 1614 à Hélix Portanier, dont: *a.* Baptiste, Sgr de Masigon; *b.* Jean; *c.* Henri: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Jacques d'Isarn, Sgr de Cassagnes, Crussoles, co-Sgr des villes des Vans et Villefort, D. d'Uzès, ép. le 27 mai 1613 Marie de la Garde, et il en eut: 1. Scipion; 2. François: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

La branche aînée de cette maison, qui s'est éteinte de nos jours, reçut quelque illustration pour ses services militaires et les charges qu'elle occupa à la cour sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; les trois femmes qui entrèrent dans cette maison en 1634, 1711 et 1740 se succédèrent jusqu'à la Révolution française dans la charge de sous-gouvernante des enfants de France. L'abbé de Villefort, comte et chanoine de Saint-Claude, fut, pendant l'émigration, un des agents les plus actifs de Louis XVIII. (BARRAU, III, 657.)

Br. B. II. Guillaume d'Isarn, ép. Louise Brun de Castanet, dont il eut:

III. Jean d'Isarn, correcteur en la chambre des comptes de Mont-

pellier, ép. le 13 janv. 1577 Suzanne de Barnier, et il en eut : 1. Philippe qui suit ; 2. Claude, Sgr de Nabrigas, marié le 21 août 1613 à Magdeleine de Pinoi, dont il eut : Jean, Sgr de Nabrigas, marié le 31 oct. 1637 à Isabeau Romieu, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Philippe d'Isarn, Sgr de Salagosse et de Lunelvieil, correcteur et conseiller en la chambre des comptes de Montpellier, ép. le 13 juin 1613 Isabeau de la Croix, dont il eut :

V. Paul-Barthélemy d'Isarn, Sgr de Salagosse et Lunelvieil, capit. d'infant. au régt de Serres 1635 ; de cuirassiers au service du pape 1644, ép. Marguerite de Madières, et il en eut : Élisabeth, fille unique, née en 1642 et maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Br. C. II. Guillaume d'Isarn, dit le capitaine Abraham de Villefort, réfugié à Lauzerte, en Quercy, pour cause de religion, ép. Antoinette de Montin, *alias* Suzanne Rupère, et il en eut :

III. Jean d'Isarn, avocat, ép. le 29 oct. 1571 Jeanne d'Ouvrier, et il en eut : 1. Abraham, sieur de Monclair, capit. du régt de Picardie, passa au service de l'empereur en Allemagne, puis du sultan en Turquie, et fut fait, à cause de sa valeur, vice-roi ou pacha d'Arménie ; 2 et

IV. Jean d'Isarn, greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres, ép. 1° le 17 décembre 1605 Jeanne de Balaran ; 2° le 23 juin 1623 Isabeau de Vignes ; il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit ; 2. Benoît, sieur de Varagnes, greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres, marié le 17 nov. 1640 à Jeanne de Sajart, dont : Jean, qui fut maintenu dans sa noblesse au D. de Castres, avec son père et son oncle, par jugement souverain du 10 janv. 1669.

V. Jean d'Isarn, Sgr de Capdeville, ép. 1° Suzanne de Ranchin ; 2° le 26 déc. 1640 Marthe Leclerc ; il eut de son premier mariage : 1. Benoît ; et du second, plusieurs enfants, entre autres :

VI. Michel d'Isarn, écuyer, Sgr de Cornus, de Saint-Michel et des Infruts, ép. le 17 oct. 1676 Françoise de Gaujal, dont il eut neuf enfants, entre autres :

VII. Pierre d'Isarn, Sgr de Cornus, d'Issis et des Infruts, ép. le 11 septembre 1719 Éléonore de Bonald, et il en eut dix enfants, entre autres : 1. Michel qui suit ; 2. Marguerite-Jacquette, reçue à Saint-Cyr le 18 mai 1740.

VIII. Michel Étienne d'Isarn, Sgr de Cornus, capit. au régt de Condé, chev. de Saint-Louis, ép. le 13 juin 1750 Jeanne de Mazeran, dont il eut neuf enfants, entre autres : 1. Michel Félix qui suit ;

2. Étienne-Barthélemy, capit. au régt d'Angoulême 1789; servit dans l'armée de Condé, chev. de Saint-Louis 1815; 3. Antoine-Félix, lieut. au régt d'Angoulême; 4. François-Joseph, adjudant-major d'infanterie 1791, chev. de Saint-Louis 1815; 5. Marie-Cécile, reçue à Saint-Cyr en 1770; 6. Marie-Catherine, mariée le 26 oct. 1785 à François-Auguste Rodat-Delon, capit. de cavalerie, chev. de Saint Louis.

IX. Michel-Félix d'Isarn, Sgr de Cornus, ép. le 9 avril 1782 Jeanne-Marie-Catherine Mouton de la Clotte, dont il eut : 1. Agathe-Clémentine, mariée à N... Fabry; 2. Marie-Fidèle, religieuse à Boulogne-sur-mer; 3. Jean-Michel-Eugène; 4. Jean-Hercule-Marie-Pierre qui suit; 5. Xavier-Louis-Philippe, secrétaire du supérieur général des jésuites, à Rome.

X. Jean-Hercule-Marie-Pierre d'Isarn de Villefort, lieut. d'infant. dans la garde royale 1824, ép. le 20 avril 1825 Louise-Adélaïde-Léontine de Senneville, et il en eut : 1. Marie-François-Alfred; 2. Michel-Marie-Anatole qui suit; 3. Michel-Marie-Ernest; 4. Marie-Anastasie-Léontine, née le 15 juin 1836; 5. Marie-Françoise-Albine, née le 6 sept. 1839.

XI. Michel-Marie-Anatole d'Isarn de Villefort, ép. le 22 janv. 1855 Marie-Laurence d'Albis de Gissac.

291. JUER.

D'argent au chevron d'azur accompagné de deux étoiles de même en chef et d'une rose de gueule en pointe.

I. Pierre de Juer, fut père de

II. Jean de Juer, Sgr de la Planasse, ép. le 22 déc. 1536 Anne Roger, dont il eut : 1. Simon; 2. François; 3. et

III. Martin de Juer, Sgr de la Planasse, ép. le 2 janv. 1574 Marie Vidal, et il en eut :

IV. Paul de Juer, Sgr du Doul, ép. le 16 juin 1621 Anne Veye, et il en eut : 1. Paul qui suit; 2. Pons; 3. Esprit; 4. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1670.

V. Paul de Juer, Sgr du Doul et de la Breule, D. de Narbonne, ép. le 28 nov. 1657 Marguerite Martin.

292. JUGES.

D'azur à l'olivier d'argent aux racines d'or accosté d'un croissant et d'une étoile de même.

I. Paul de Juges, conseiller en la chambre de l'édit de Castres 1592, fut père de

II. Paul de Juges, baron de Frégeville, conseiller au parlement et en la chambre de l'édit 1625, eut pour fils : 1. Louis, baron de Cadoine, D. de Mende ; 2. Claude, conseiller en la chambre de l'édit 1654 : maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du 12 déc. 1668, comme fils et petit-fils de conseiller en la chambre de l'édit de Castres.

293. JULIEN DE VINEZAC.

D'azur à une colombe d'argent les ailes éployées, écartelé de sable à une tour maçonnée et coulissée d'argent ; sur le tout d'or à la bande de gueule.

I. Jean de Julien fit un échange le 14 janv. 1556, et fut père de

II. François de Julien, ép. le 28 janv. 1547 Hélix de Coulens, dame de la Baume, et il en eut : 1. Antoine ; 2. François qui suit ; 3. Paul ; 4. Guillaume, qui a fait la Br. B.

III. François de Julien eut pour enfants : 1. Louis ; 2. Jean ; 3. et Paul.

Br. B. III. Guillaume de Julien, Sgr de Rochevive, capit. d'infanterie au régt de Tournon 1622, commandant dans Carmagnole en Piémont 1639, fut père de

IV. Louis de Julien, Sgr de Rochevive, la Baume, Vinezac, *alias* Vinassac, D. de Viviers, ép. le 29 mai 1644 Marie Poulin, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 sept. 1669.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais et de la sénéchaussée de Montpellier en 1789.

Françoise de Julien de Vinezac ép. en 1778 Jacques-Jean-Élisabeth de Brignac de Montarnaud.

N... de Julien de Vinezac ép. Charles Florimond, comte de Vogué, qui fut pair de France en 1823.

Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac, fille de Joseph de Vinezac, marquis de la Roquette, Sgr. de Viols, Cambous, Sau-

gras, Saint-André de Buéges, etc., chev. de Saint-Louis, et de Marguerite de Rigot de Cambous, ép. le 23 fév. 1789 Anne-Eugène-François-Louis, comte de Ginestous, baron de la Liquisse.

294. JURQUET DE MONTJÉSIEU.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à une bande endentée d'or et une bordure de même; au 2 et 3 d'azur à trois annelets d'or 2 et 1 et une bordure endentée de même.

Le château de Montjésieu ou Montjusieu, sur les frontières du Rouergue et du Gévaudan, faisait partie de la terre de Canillac et appartenait au XIII[e] siècle à une maison de la Roque. La famille de Jurquet le posséda plus tard. Guillaume de Jurquet rendit divers hommages en 1478 et 1516. Il existe d'autres hommages rendus en 1400 et 1375. (Marquis D'AUBAIS, II, 294. — BARBAU, II, 33.)

I. Gaspard de Jurquet, Sgr de Salebrousses et Montjésieu, fut père de : 1. Jacques, protonotaire du saint-siége, et chanoine de Saint-Flour; 2. et

II. Gui de Jurquet, écuyer, Sgr de Salebrousses et Montjésieu, ép. av. 1546 Louise de Peyre, et il en eut :

III. Augustin de Jurquet, Sgr de Montjésieu, ép. Gabrielle Rey, dont il eut : 1. Jacques; 2. Guion qui suit; 3. Antoine, marié le 8. déc. 1608 à Catherine-Rose de Lespinasse, et il en eut : *a.* Augustin; *b.* Jean, Sgr de Salèles; *c.* François, Sgr de Gréses; *d.* Catherine; *e.* Ignace; *f.* Pierre : maintenus dans leur noblesse, par jugement souverain du 11 déc. 1669.

IV. Guion de Jurquet, Sgr de Montjésieu, ép. le 13 juill. 1610 Catherine de Moret, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Guion-Antoine; 3. Jean.

V. Gabriel de Jurquet, Sgr de Montjésieu et de Salebrousses, eut pour enfants : 1. Jean; 2. Guion-Antoine, prieur de Saint-Germain du Teil, D. de Mende : maintenus dans leur noblesse, avec Jean, leur oncle, par jugement souverain du 12 sept. 1669.

Augustin de Jurquet, Sgr de Monpla et de Montjésieu, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Jean-Georges de Jurquet, baron de Montjésieu, fut père d'Élisabeth, mariée en 1723 à Jean-Baptiste de Curières de Sainte-Eulalie.

Marie-Anne de Jurquet de Montjésieu, fille de Marie-Jean-Baptiste, s'allia vers 1765 à Louis-Joseph-Charles-Philippe d'Isarn de Frayssinet. (BARBAU, II, 33.)

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse de Gévaudan en 1789.

295. JUSTET.

D'azur au château d'argent maçonné de sable, cantonné de quatre croisettes d'argent et surmonté d'un lion d'or armé et lampassé de gueule.

I. Claude de Justet, fut père de

II. Valentin de Justet, ép. 1° Hélix Pastel; 2° Jeanne Angelet; il eut de son premier mariage

III. Jean de Justet, ép. le 10 nov. 1550 Hélix Blanc de Molines, dont il eut :

IV. Pierre de Justet, qui fut père de

V. Jean de Justet. Sgr de Sardiges, *alias* Dardiges, ép. en 1627 Isabeau Sabatier, dont il eut : 1. César qui suit; 2. Alexandre; 3. Olivier : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 juill. 1669.

VI. César de Justet, Sgr de Sardiges, demeurant à Vals, D. de Viviers, ép. le 18 nov. 1660 Marguerite de la Blache.

296. LA BASTIDE.

D'azur à une tour d'argent maçonnée de sable.

I. Claude de la Bastide, fut père de

II. Antoine de la Bastide, ép. le 29 nov. 1542 Magdeleine d'Altier, et il en eut :

III. Maurice de la Bastide, ép. le 8 sept. 1569 Anne d'Altier, dont il eut :

IV. Antoine de la Bastide, ép. le 18 sept. 1600 Françoise d'Apchier, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. André, Sgr de la Sainette, demeurant en Velay avec son frère : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1668.

V. Jacques de la Bastide, Sgr de Molanchères, ép. le 17 nov. 1637 Isabeau de Pandrau.

297. LA BAUME.

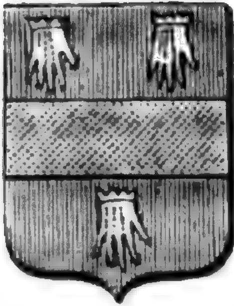

De gueule à la fasce d'or, accompagnée de trois gantelets d'argent 2 et 1.

Il y avait dans la sénéchaussée de Nîmes deux familles de la Baume qui furent maintenues par M. de Bezons. Leurs armes étaient pareilles, avec la brisure qui sert à distinguer les branches.

Bernard de la Baume reconnut la terre de Senilhac en 1287; Raimond, en 1319; Jean de la Baume de Senilhac fut compris dans deux rôles du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Nîmes en 1412; Guillaume de la Baume dénombra en 1503. (Marquis D'AUBAÏS, II, 298. — RIVOIRE, I, 437.)

I. Guillaume de la Baume, écuyer, Sgr de Casteljau, ép. le 29 mars 1524 Simonne de Choisinet, et il en eut : 1. Baptiste qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. B.

II. Baptiste de la Baume, Sgr de Casteljau, ép. le 12 janv. 1554 Tiphaine d'Arnaud de la Cassagne, dont il eut :

III. Paul de la Baume, Sgr de Casteljau, ép. le 1er déc. 1598 Marguerite de Castillon, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean.

IV. Pierre de la Baume, Sgr de Casteljau et du Pouget, ép. le 4 mars 1642 Gabrielle du Roure de Beauvoir, et il en eut : 1. Paul, Sgr de Casteljau, y demeurant D. d'Uzès; 2. Olivier; 3. Hercule : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 juin 1669.

Br. B. II. Guillaume de la Baume, dénombra avec Guillaume son père; il ép. Gabrielle de Molines, et il en eut :

III. Daniel de la Baume, ép. le 30 déc. 1596 Isabeau de Rivière, et il en eut :

IV. Paul de la Baume, demeurant aux Vans, ép. le 25 fév. 1619 Françoise Gignous, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 juin 1669.

298. LA BAUME.

De gueule à la fasce d'or.

I. Jean de la Baume, licencié ès lois, reconnu d'extraction noble par les commissaires de franc-fiefs de la sénéchaussée de Nîmes en 1551, fut père de

II. Guillaume de la Baume, contrôleur du grenier à sel de Nîmes,

dénombra le 2 mai 1525; il ép. le 17 janv. 1541 N..., et fut père de

III. François de la Baume, ép. Jeanne Bourdin, et il en eut : 1. Louis, qui suit; 2. Olivier, maréchal de camp, lieut. pour le roi au gouv. de Montpellier 1654, ép. Anne de Ranchin, et il en eut : Claude-Henri.

IV. Louis de la Baume, conseiller du roi en ses conseils 1654, et son procureur au présidial de Nîmes, ép. le 20 avril 1643 Lucrèce Gallian, et il en eut :

V. Charles-Joseph de la Baume, conseiller au présidial de Nîmes, premier consul de Nîmes en 1694, avait ép. le 23 mai 1662 Gabrielle de Pascal, et fut maintenu dans sa noblesse avec Olivier son oncle par jugement souverain du 24 déc. 1668; il eut de son mariage : 1. Joseph qui suit; 2. Catherine, mariée à Henri de Gévaudan, Sgr de Marguerittes, conseiller au présidial de Nîmes.

VI. Joseph de la Baume, lieut. général d'épée de la sénéchaussée de Nîmes, ép. Violande de Pavée de Villevieille, dont il eut : 1. Joseph qui suit; 2. Catherine, mariée le 23 nov. 1713, à Louis-Joseph de Conte de Tauriers; 3. Henriette, mariée le 27 juin 1725 à Charles-François-Antoine de Blou.

VII. Joseph de la Baume, baron de Beaulieu, lieutenant général d'épée au siége présidial de Nîmes, ép. Louise Richard de Vendargues, dont il eut : 1. Paul-Ange; 2. Charles-Joseph.

M. le baron de la Baume prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes, convoquée pour l'élection de députés aux états généraux de 1789.

299. LA BLACHE.

De gueule à un chevron d'or accompagné de trois roses de même, au chef cousu d'azur à trois étoiles d'or.

I. Claude de la Blache, t. en 1491, eut pour enfants : 1. Gabriel qui suit; 2. Isabeau, mariée le 8 janv. 1509 à Gilbert de Barjac.

II. Gabriel de la Blache eut pour fils :

III. Gabriel de la Blache, ép. le 28 août 1560 Catherine de Sibleiras, dont il eut :

IV. Jacques de la Blache, ép. le 3 juin 1620 Claude de Bains, et il en eut : 1. Antoine, mort en 1667; 2. Marie, alliée le 21 mai 1638 à François de la Valette-Chabriol; 3. Magdeleine, *alias* Margue-

rite, demeurant au diocèse de Viviers, maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1669.

300. LA COLOMBE.

D'azur à la colombe d'argent surmontée de deux étoiles de même.

Le nom de cette famille est inscrit sur le Catalogue des gentilshommes de la province de Languedoc : de la Combe, Sgr Dartis, habitant de Retournac, D. du Puy, 1669. L'histoire du Velay mentionne un capitaine royaliste, la Colombe, qui fit la guerre contre les ligueurs et vit sa maison rasée en 1590. On trouve plusieurs membres de cette famille, Sgrs d'Artites, aux états particuliers du Velay jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. (ARNAUD, I, 448, 449; II, 220, 284.)

I. Jean Maurel, Sgr de la Colombe, fut père de

II. Antoine Maurel, écuyer, Sgr de la Colombe, ép. le 11 mai 1533 Magdeleine Planchaud, et il en eut : 1. Étienne; 2. Antoine qui suit; 3. Claude; 4. Pierre.

III. Antoine Maurel de la Colombe, Sgr de la Monzie, ép. Antoinette de la Monzie, et il en eut :

IV. Charles de la Colombe, Sgr d'Artites, ép. le 21 nov. 1622 Lucie Pelicot, dont il eut :

V. Charles de la Colombe, écuyer, Sgr d'Artites, ép. le 22 fév. 1643 Magdeleine Fraix, et il en eut :

VI. Charles de la Colombe, Sgr d'Artites, D. du Puy, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1669.

301. LA CROIX DE CASTRIES.

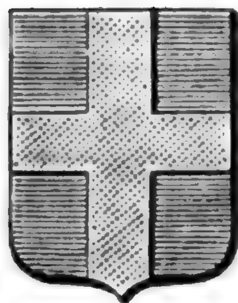

D'azur à la croix d'or. DEVISE : *Fidèle à son roi et à l'honneur.*

La maison de la Croix, en latin *de Cruce*, est une des maisons illustres et anciennes de la noblesse de Languedoc. On trouve un de la Croix parmi les officiers de la maison de Philippe IV en 1288, mentionné avec ses enfants en 1310. Jean de la Croix était, en 1371, un des quarante-trois écuyers de la montre de Jean comte de Sancerre, et un des six écuyers de la montre de Braquemont vue à Harfleur le 14 sept. 1372. Un chevalier, messire Jehan de la Croix, gentilhomme de Languedoc, se distingua à la bataille de Beaugé dans l'Anjou, 1421. Le 7 fév. 1421 Jean de la Croix était chevalier chambellan du roi à 500 livres par mois. Jacques de la Croix était un des cent gentilshommes de la chambre du roi en 1487. Le 4 oct. 1482 Louis XI donna à son féal conseiller Guillaume de la Croix, trésorier des guerres depuis 1477, pour ses bons et agréables services, son hôtel et maison de Mirevaux. Le *Grand Thalamus* de Montpellier traite, en 1498, Guillaume de la Croix de *magnifique et puissant seigneur*. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, III, 106, extrait des notes de D. Vaissette pour servir à l'histoire de la maison de Castries. — V. encore *Chron. de France*, 93. — D'AIGREFEUILLE, I, 198, 234.)

La terre-baronie de Castries, à quelques kilomètres de Montpellier, fut acquise le 19 avril 1495 de Guillaume de Pierre, baron de Ganges, par Guillaume de la Croix, gouverneur de Montpellier. Elle donnait entrée aux états généraux de Languedoc. (G. DE LA TOUR, 105.) La

maison de Castries a donné un maréchal de France ministre de la marine, plusieurs lieutenants généraux et maréchaux de camp, chevaliers des ordres du roi, et gentilshommes de la chambre (P. ANSELME, IX, 207 et 281. — LACH. DESB., V, 344), et a été admise aux honneurs de la cour en 1744, 1753, 1776, 1786. La filiation prouvée devant M. de Bezons commence à

I. Guillaume de la Croix, baron de Castries, conseiller du roi, gouverneur des villes et baronie de Montpellier et Aumelas, Sgr de Gourdièges, de la Roquette et Saint-Brés, ép. 1° Françoise de Cézelly, dame de Saint-Aunez et de Figaret; 2° Jeanne de Boussevin; il eut de son premier mariage : 1. Louis qui suit; 2. Geoffroy, marié le 12 mars 1492 à Jeanne Marcel, qui a fait la branche des barons et Sgrs de Plancy et de Semoine, établis en Champagne, éteints au XVIII[e] siècle; 3. Jean, mort sans enfants en 1533; 4. Guillemette, mariée à Jean de Montbel; et du second : 5. Pierre, Sgr de Teyran, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, dont la postérité s'est éteinte après trois générations.

II. Louis de la Croix, baron de Castries, président des grâces et de la justice en Languedoc, ép. Jeanne de Montfaucon, fille de Claude, baron de Vézenobre, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Guillaume, Sgr de Figaret, mort sans enfants; 3. Étienne, Sgr de Chamberjaut et de Peiremales, D. de Saint-Flour, ép. Françoise de Frontignan, dame de Montferrier; 4. Louis, Sgr de Saint-Brès; 5. Françoise, mariée à Jacques de Belloy, chev. de l'ordre du roi.

III. Henri de la Croix, dit d'Ussel, baron de Castries, tué en Allemagne, av. ép. le 16 déc. 1535 Marguerite de Guilhens, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. François, qui a fait la Br. C.; 3. Jean, qui a fait la branche des Sgrs d'Anglars en Limousin; 4. Honorée, mariée à Jacques de Lauselergues, chev. de l'ordre du roi.

IV. Jacques de la Croix, baron de Castries, chev. de l'ordre du roi 1568, capit. de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Sommières, Gignac et Frontignan, baron des états de Languedoc, se trouva aux états tenus au Pont-Saint-Esprit en 1565; il fut souvent député des états à la cour; il ép. en 1565 Diane d'Albenas, et il en eut : 1. Gaspard-François, Sgr de Meirargues, qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. B.

V. Gaspard-François de la Croix de Castries, Sgr de Meirargues et Collias, ép. le 21 juill. 1601 Jeanne de Gueidan, dont il eut :

VI. Jean de la Croix de Castries, baron de Meirargues, D. d'Uzès, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1[er] oct. 1668.

Jean de la Croix, baron de Meirargues et Gaujac, fils de aspard et de Jeanne de Piolenc, dame et baronne de Gaujac, ép. le 22 fév. 1714 Isabeau de Cabot, dont il eut : 1. Anne-Gaspard, baron de

Gaujac, capit. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis; 2. Jean, évêque de Vabres 1764; 3. Roch, grand-vicaire de son frère; 4. Louis-Joseph, lieut. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis; 5. Jeanne, mariée en 1759 à Christophe de Bérard de Montalet; 6. Henriette-Françoise.

Cette branche est aujourd'hui représentée par Gaspard de la Croix, comte de Castries, marié en juin 1838 à Alix de Saint-Georges, fille d'Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, et d'Euphémie de Noailles, dont: 1. Eugène; 2. René; 3. Charles; 4. Jean; 5. Gabriel; 6. Henri; 7. Augustin; 8. Robert; 9. Christine; 10. Félicie; 11. Louise; 12. Magdeleine; 13. Valentine.

Br. B. V. Jean de la Croix, héritier de son père, baron de Castries, ép. le 24 août 1590 Marguerite de la Volhe, dont il eut:

VI. Jean de la Croix, comte de Castries, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionnaires de Languedoc, fut enveloppé dans la disgrâce du duc de Montmorency, et privé de son entrée aux états de Languedoc; il avait ép. en 1609 Louise de l'Hôpital, fille aînée de Jacques, comte de Choisy, grand sénéchal d'Auvergne, chevalier d'honneur de la reine, proche parent du duc de Montmorency; il eut de son mariage: 1. René-Gaspard qui suit; 2. Jacques, comte de Gourdiéges, colonel d'infant. tué à Maestricht 1632; 3. Henri, capit. de cavalerie, tué à Tarragone 1641; 4. Nicolas-François, chev. de Malte, mestre de camp de cavalerie, tué au combat de la porte Saint-Antoine 1652.

VII. René-Gaspard de la Croix, marquis de Castries, par lett. pat. de 1639, baron des états de Languedoc, rétabli dans son droit d'entrée en 1643, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Montpellier 1660, lieutenant général en Languedoc 1668, gentilhomme ordinaire de la chambre, eut permission du roi de lever deux régiments de son nom; il avait ép. av. 1638, 1° Isabeau Brachet de Pérusse, veuve de François d'Aubusson, comte de la Feuillade; 2° en 1644 Élisabeth de Bonzi, sœur du cardinal, archevêque de Narbonne, dont il eut: 1. Joseph-François qui suit; 2. Armand-Pierre, aumônier de la Dauphine, archevêque de Tours et d'Alby, membre du conseil de conscience 1717; 3. Louis-Languedoc, chev. de Malte; 4. Élisabeth, mariée à Joseph de Pujols de Brunet de Castelpers et de Lévis, marquis de Villeneuve-la-Cremade, lieut. de roi en Languedoc; 5. Françoise, mariée à Louis, marquis de Doni, à Avignon.

VIII. Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, baron des états de Languedoc, Sgr de Castelnau, du Crez et Salaison,

lieutenant de roi en Languedoc, gouverneur et sénéchal à Montpellier, maréchal de camp 1693, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, fit avec distinction les campagnes d'Espagne et d'Allemagne; il fut fait chevalier des ordres du roi en 1724; il avait ép. 1° le 29 mars 1693 Marie-Élisabeth de Rochechouart-Mortemart; 2° le 20 janv. 1722 Marie-Françoise de Lévis de Charlus; il eut du premier mariage : 1. Jean-François-Joseph, marié le 20 tanv. 1716 à Marie-Marguerite-Charlotte du Mouceau, mort sans posjérité; et du second : 2. Armand-François, gouverneur de Montpellier, lieutenant au régt du roi, ép. en 1741 Marie-Louise-Angélique de Talaru, mort sans postérité; 3. Charles-Eugène-Gabriel qui suit; 4. Louis-Augustin, chev. de Malte de minorité 1731.

IX. Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, Sgr de Puilaurens et Lésignan, baron des états de Languedoc, fit avec éclat la guerre de Sept ans, et toutes les campagnes du règne de Louis XV, chev. des ordres du roi 1760, ministre de la marine 1780, maréchal de France 1783, gouverneur de la Flandre et du Hainaut 1787, commandant avec le maréchal de Broglie un corps de l'armée des princes 1792; il avait ép. le 19 déc. 1743 Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rosset de Fleury, dont il eut : 1. Armand-Charles-Augustin qui suit; 2. Adélaïde-Marie, alliée en 1767 au vicomte de Mailly.

X. Armand-Charles, *alias* Nicolas-Augustin de la Croix, duc de Castries en 1783, duc héréditaire le 4 juin 1814, prit part à la guerre d'Amérique, se distingua au siége de Yorktown, maréchal de camp 1788, député de la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, aide de camp de son père à l'armée des princes, lieutenant général et pair de France en 1814; chev. Saint-Louis, et des ordres du roi 1825, commandeur de la Lég. d'honn., mort en 1842; il avait ép. en 1768 N... de Guines, fille du duc de Guines; 2° en 1805 Élisa Coghlan, Irlandaise; il eut de son premier mariage : 1. Edmond-Eugène-Philippe-Hercule qui suit; et du second : 2. Armand-Charles-Henri, dont il sera parlé après son frère.

XI. Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de la Croix de Castries, duc de Castries, fit en qualité de sous-lieutenant les campagnes de l'empire de 1809 et 1810, aide de camp du maréchal prince d'Eckmülh, prisonnier dans la campagne de Russie 1812; chev. de la Lég. d'honneur 1812; chev. de Saint-Louis 1814; officier de la Lég. d'honn. 1821; fit la guerre d'Espagne à la tête du 4e régiment des chasseurs, maréchal de camp, commandeur de la Lég. d'honn.; il ép. le 29 oct. 1816 Claire-Clémence-Henriette-Claudine de Maillé, dont il n'a pas d'enfants. — Résid. Paris et Castries.

XII. Armand-Charles-Henri de la Croix de Castries, comte de Castries, entra aux Pages en 1823, sous-lieutenant aux chasseurs de la garde royale, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1829, ép. le 23 avril 1833 Marie-Augusta d'Harcourt, dont : 1. Edmond-Charles-Auguste, entré à Saint-Cyr en 1856; 2. Élisabeth-Charlotte-Sophie, mariée le 14 mars 1854 à Marie-Edme-Patrice-Maurice de Mac Mahon, sénateur, maréchal de France, duc de Magenta 1859; 3. Jeanne-Élisabeth-Marie, née le 19 mars 1843.

Br. C. IV. François de la Croix de Castries, Sgr de Saint-Brès et Figaret, ép. Jeanne d'Adhémar de Sueilles, et il en eut : 1. Jean-André qui suit; 2. Étienne; 3. Gaspard; 4. Henri, Sgr de Sueilles et de Figaret, ép. Diane de Rate, dont il eut : Louis, trésorier de France à Montpellier, marié le 2 janv. 1666 à Dorothée de Valat, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er oct. 1668.

V. Jean-André de la Croix de Castries, Sgr de Candillargues et de Saint-Brès, professeur de droit à l'Université de Montpellier, ép. le 23 juill. 1616 Anne de Solas, et il en eut : 1. Jean, marié le 28 déc. 1659 à Gabrielle de Coursule; 2. Henri, qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 1er oct. 1668.

VI. Henri de la Croix de Castries, Sgr de Candillargues, ép. le 22 juin 1660 Marquise de Solignac, dont il eut : 1. René-Gaspard; 2. Isabeau, mariée à Jean de Reversat, conseiller du roi, trésorier de France; 3. Anne, mariée le 22 juin 1691 à Jean de Cabot, conseiller du roi, receveur des tailles au D. d'Uzès, puis président-trésorier, grand voyer de France, général des finances à Montpellier; de ce mariage naquit entre autres enfants : Isabeau, mariée le 22 fév. 1714 à Jean de la Croix, baron de Meirargues et Gaujac, fils de Gaspard et de Jeanne de Piolenc, dame et baronne de Gaujac.

Cette branche était représentée, au milieu du XVIIIe siècle, par Antoine-René de la Croix, Sgr de Candillargues, marié à Isabeau de Pierre-des-Ports, de la maison du cardinal de Pierre de Bernis, dont il avait quatre filles.

302. LA FARE.

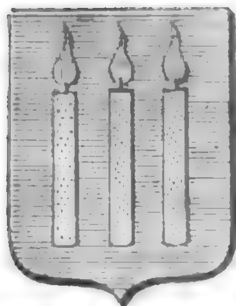

D'azur à trois flambeaux d'or, allumés de gueule, posés en pal. DEVISE : *Lux nostris hostibus ignis.*

La maison de la Fare en Languedoc a pris son nom de la Sgrie de la Fare, située dans le diocèse de Nimes, paroisse de Saint-André de Valborgne, que possédait avant 1170 Béringuier de la Fare, chevalier, premier auteur connu de cette maison. Béringuier de la Fare son fils ép. en 1206 Saurine de Mandagout. Pierre de la Fare, qui descendait de Béringuier premier au VII^e degré, eut pour fils Guillaume, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons. La maison de la Fare était une des plus considérables du Languedoc par son ancienneté, ses possessions et ses alliances. Sa généalogie a été dressée sur titres par Charles d'Hozier, depuis 1160, et imprimée à Montpellier en 1696, chez Gabriel et Honoré Pech frères, imprim. du roi. (V. encore LACH. DESB., VI, 244. — *Proc. verb. des états de Languedoc*, 1782. — *Bibl. Imp., Mss. Lang.*, III, 106.) Cette maison a été admise aux honneurs de la cour en 1731. Elle prouva sa filiation devant M. de Bezons depuis :

I. Guillaume de la Fare, chevalier, Sgr de la Fare, Monteil, Folaquier et Montclar, chambellan ordinaire de Charles VII en 1435, avait ép. le 20 septembre 1402 Almucis de Montclar, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Cécile, mariée le 19 mars 1433 à André de Budos, quatrième aïeul de Charlotte de Montmorency, princesse de Condé.

II. Guillaume de la Fare, chevalier, Sgr de la Fare, la Tour, Fontenilles, Montjoye, baron de Montclar, ép. le 29 juill. 1452 Isabeau d'Aleyrac d'Aigremont, dont il eut entre autres enfants : 1. Gabriel qui suit; 2. Guillaume, chev. de Rhodes.

III. Gabriel de la Fare, Sgr et baron de Montclar, la Fare, la Tour, Fontenilles, Montjoye, Cavillargues, Servières, tué au siége de Thérouanne 1513, avait ép. en 1497 Marie du Claux, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Isabelle, mariée en 1522 à Gaspard de Blausac; 3. Marguerite, mariée à François de Cadolle.

IV. Pierre de la Fare, baron de Montclar, de Montjoye, Servières, etc., capit. des milices légionnaires de Languedoc, commandant la ville de Mende, ép. le 10 mai 1529 Louise de Bucelly, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine; 3. Gabriel; 4. Claude, mariée le 13 sept. 1556 à Antoine de Grimoard du Roure.

V. Jacques de la Fare, baron de la Fare, de Montclar, Montjoye, Servières, etc., commandant pour le roi les villes d'Alais, et Roquemaure sur le Rhône, 1564-1572, ép. le 24 sept. 1576 Hélix du Puy de Saint-Martin, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Louis, auteur

de la branche des Sgrs de la Tour, rapportée sous le n° 303; 3. Claude, mariée le 1er juin 1604 à Jean de Chavagnac.

VI. Jacques de la Fare, vicomte de Montclar, baron de Salendrenques, marquis de la Fare par lett. d'érection de 1646, capit. de cavalerie 1658, commandant l'escadron de la noblesse de Languedoc qui alla au secours de la place de Salses en Roussillon 1639; il avait ép. 1° le 1er juin 1612 Gabrielle d'Audibert de Lussan, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Antoine-Hercule, baron de la Salle, maréchal de camp 1646; 3. Antoine, auteur de la branche B. de la Fare-Montclar; 4. François, auteur de la branche C. de la Fare d'Alais; 5. Henri, auteur de la branche D. de la Fare-Tornac; 6. Marguerite, mariée le 16 sept. 1635 à Jacques de Banne, comte d'Avéjan; 7. Louise, mariée le 11 août 1642 à François du Bousquet, baron de Montlaur, présid. de la cour des comptes de Montpellier, mort à l'audience le 6 déc. 1650.

VII. Charles de la Fare, marquis de la Fare de Montclar, lieut. général des armées du roi 1651, avait ép. le 8 fév. 1643 Jacqueline de Borne, dame de Laugères, dont il eut : 1. Charles-Auguste qui suit; 2. Jacques, chev. de Malte; 3. Gabrielle-Catherine, mariée à Charles de Molette, marquis de Morangiés.

VIII. Charles-Auguste de la Fare, marquis de la Fare, comte de Laugères, baron de Balasuc, capit. des gardes du corps de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, poëte français, ami de Chaulieu, auteur des *Mémoires sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, ép. le 3 nov. 1684 Jeanne de Lux de Ventelet, dont il eut : 1. Philippe-Charles qui suit; 2. Étienne-Joseph, évêque de Viviers 1724, puis évêque et duc de Laon, pair de France; 3. Marie, alliée en 1706 à Jean-François de la Fare-Montclar, son oncle à la mode de Bretagne.

IX. Philippe-Charles de la Fare, marquis de la Fare, comte de Laugères, chev. des ordres du Roi et de la Toison d'or, lieut. général des armées du roi, commandant en chef en Languedoc 1724, gouverneur de Bretagne 1740, maréchal de France 1746, ép. le 6 août 1713 Françoise Paparel, dont il eut : 1. Françoise-Mélanie, mariée le 13 août 1735 à Louis-Claude Bouthillier de Chavigny, comte de Pons-sur-Seine, colonel du régt de Cambresis, brigadier des armées du roi.

Br. B. VII. Antoine de la Fare, marquis de la Fare, vicomte de Montclar, maréchal de camp 1652, lieut. de roi en Languedoc 1692, ép. le 2 sept. 1665 Marie-Engracie d'Alleman, fille unique de Fulcrand, Sgr de Mirabel et Pompignan, et de Claire de Lort de

Sérignan, dont il eut : 1. Jacques, memb. de l'Académie française ; 2. Jean-François qui suit ; 3. Jean, page de la grande écurie 1687 ; 4. Marguerite, mariée le 4 sept. 1679 à Marcellin de Bérard de Montalet ; 5. Louise, mariée en 1686 à Jacques-Joseph de Nicolaï, baron de Sabran.

VIII. Jean-François de la Fare, marquis de la Fare, vicomte de Montclar, lieut. de roi en Languedoc 1686, capit. de cavalerie au siége de Fleurus 1691, ép. le 11 avril 1706 Marie de la Fare, sa cousine, dont il eut : 1. Marguerite-Charlotte, mariée à N... de Moreton de Chabrillan ; 2. Françoise-Mélanie, mariée à Jean-Baptiste-Raimond de Pavée de Villevieille ; 3. Thérèse.

Br. C. VII. François de la Fare, baron de la Salle, Sgr de Saint-Félix, capit. dans le régt de caval. du baron d'Alais, ép. 11 avril 1655 Anne de Cambis, dame en partie d'Alais, dont il eut : 1. Christophe qui suit ; 2. Henri, capit. d'inf., mort sans enfants ; 3. Charles-Auguste, maréchal de camp 1718, marié le 3 juin 1701 à Jeanne-Marie de Montboissier, dont : *a*. Jean-Charles ; *b*. Charles ; *c*. Joachim-Joseph, abbé de la Fare ; *d*. N..., chevalier de la Fare ; *e*. N... de la Fare Saint-Privat, marié en 1716 à N... de Vials, dont : N... de la Fare, né en 1727 ; *f*. Louis-Joseph, major d'Alais, ép. Lucrèce de Massilian, dont deux fils : N... ; et Christophe, envoyé de la baronie de Castries aux états de Languedoc 1782 ; *g*. Catherine, mariée en 1680 à Jean de Trémolet, Sgr de Mourmoirac et Saint-Christol.

VIII. Christophe de la Fare, comte de la Salle, baron d'Alais, page du roi en 1678 ; capit. de cavalerie au régt de Villeneuve, ép. en 1688 Françoise de Brueis, dont il eut : 1. N..., marié en 1713 ; 2. N.., mariée en 1761 dans le diocèse de Condom à N... Domps, capit. d'infant.

Br. D. VII. Henri de la Fare, dit le marquis de Tornac, lieut. du fort de Brescou et de la ville d'Agde 1660, baron des états de Languedoc 1694, avait ép. le 30 janv. 1664 Isabeau Pelot, dont il eut : 1. Antoine-Denis-Auguste qui suit ; 2. Christophe Emmanuel, chev. profès de l'ordre de Malte ; 3. Félix, marié en 1705 à Charles Guy d'Airebaudouse, marquis d'Anduze.

VIII. Antoine-Denis-Auguste de la Fare, marquis de Tornac, baron de la Fare, page de la petite écurie 1682, maréchal de camp 1719, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Villefranche en Roussillon, ép. en avril 1701 Fleurie-Thérèse de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont il eut : N... de la Fare, mariée en 1720 à Joseph de Beaumont-Grison.

303. LA FARE.

Mêmes armes.
V. le n° précédent au degré V°.

VI. Louis de la Fare, Sgr de la Tour, baron de la Fare, capit. dans le régt de Montmorency, ép. Élisabeth de Gasc, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. Joseph, qui a fait la Br. B.

VII. Louis de la Fare, baron de la Tour et des Plantiers, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. le 5 nov. 1662 Françoise de Montmar, et il en eut :

VIII. Louis de la Fare, Sgr de la Tour, y demeurant, D. de Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 21 nov. 1668.

Br. B. VII. Joseph de la Fare, baron de la Fare, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. en 1682 Jeanne de Pierre de Bernis, tante du cardinal, dont il eut : 1. François-Gabriel qui suit; 2. Victor, capit. au régt de Lorraine, chev. de Saint-Louis.

VIII. François-Gabriel de la Fare, marquis de la Fare, capit. d'infant. au régt de Touraine, chev. de Saint-Louis, mort en 1762, laissa pour fils : 1. Joseph-Louis-Dominique qui suit; 2. Jacques-Jean, mestre de camp de cavalerie.

IX. Joseph-Louis-Dominique de la Fare, marquis de la Fare par lett. pat. de 1754, mestre de camp de cavalerie, chev. de Saint-Louis; avait ép. en 1748 Paule-Henriette de Gazeau de Champagné, dont il eut : 1. Joseph-Gabriel-Henri qui suit; 2. Anne-Louis-Henri, cardinal de la Fare, membre de l'assemblée des notables 1787, évêque de Nancy 1787, député du clergé de cette ville aux états généraux de 1789, chargé d'affaires de Louis XVIII et des princes français pendant l'émigration, premier aumônier de Madame la Dauphine, archevêque de Sens 1817, pair de France 1822, commandeur des ordres du roi, cardinal 1823, ministre d'État 1824; 3. N...; 4. N..., marié à N... de Chazeaux, et deux autres filles religieuses.

X. Gabriel-Henri de la Fare, marquis de la Fare, premier page de Madame la Dauphine 1768, brigadier des armées du roi, mestre de camp d'infanterie, chev. de Saint-Louis, ép. le 30 mai 1775 Gabrielle-Françoise-Victoire de Riquet de Caraman, dont il eut : 1. Joseph-Gabriel-Henri dont la postérité subsiste; 2. Charlotte-Sophie-Antoinette, mariée le 24 mai 1806 à Victor-Narcisse, baron de Vi-

gan, décédé en 1852, chef de la famille de ce nom en Normandie, dont postérité.

304. LA FARELLE.

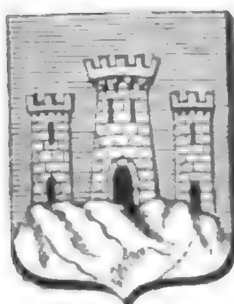

D'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable, sur un rocher d'argent, séparées, celle du milieu plus élevée; *alias* d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable accostée de deux lions d'argent armés et lampassés de gueule.

La maison de la Farelle, au diocèse de Nîmes, est connue par filiation suivie depuis le commencement du XIVe siècle. Elle possédait les Sgries de Saint-Jean de Valeriscle, Vedelenc, la Rouvière, Marcous, Puechsegat et Puechgaren, au diocèse de Nîmes. (LACH. DESB., VI, 252.) Divisée en trois branches au moment de la vérification, elle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, depuis :

I. Bertrand de la Farelle fit un codicille le 7 juillet 1320; il fut père de

II. Pierre de la Farelle, ép. Delphine de la Farelle, qui testa le 23 déc. 1347, et il en eut :

III. Armand de la Farelle, co-Sgr de Valeriscle, eut pour fils

IV. Jean de la Farelle, damoiseau, Sgr de Saint-Jean de Valeriscle, fut père de : 1. Armand qui suit; 2. Eustache.

V. Armand de la Farelle, ép. le 7 juill. 1437 Magdeleine Castanet, dont il eut :

VI. Jean de la Farelle, eut pour fils : 1. Jean qui suit; 2. Fulcrand, qui a fait la branche des Sgrs de la Rouvière, rapportée au n° 305; 3. Gabriel.

VII. Jean de la Farelle, eut pour fils : 1. Jacques qui suit; 2. Gilles.

VIII. Jacques de la Farelle, ép. le 25 juill. 1565 Guillemette de Malmazet, dont il eut :

IX. Jacques de la Farelle, docteur et avocat, fut père de

X. Claude de la Farelle, Sgr de Vedelenc, docteur et avocat, ép. le 24 nov. 1620 Marie Chambon, et il en eut :

XI. Claude de la Farelle, Sgr de Vedelenc, docteur et avocat, demeurant à Nîmes, ép. le 2 sept. 1662 Claude Graverol, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 janv. 1669; il eut de son mariage : 1. Pierre, Sgr de Vedelenc, qui ép. le 7 mai 1685 Alexandrine Martin de Laval; 2. et

XII. Jean de la Farelle, ép. Marie Bertrand, et il en eut : 1. François-Barthélemy qui suit; 2. Simon, marié à Perrette Garnier de Granvilliers, dont il eut : François, né le 11 déc. 1736, capit. au régt Royal-Pologne cavalerie; 3. Bertrand, né jumeau avec Simon;

4. Louise; 5. Marie, alliée à N. Dubreau; 6. autre Marie, alliée à N... de Florencourt, baron de Laval.

XIII. François-Barthélemy de la Farelle, commandant pour le roi à Uzès, ép. Magdeleine de Nogaret de Calvisson, dont une fille (1773).

305. LA FARELLE.

Mêmes armes.
V. le n° précédent au VI[e] degré.

VII. Fulcrand de la Farelle, Sgr de la Rouvière, D. de Nîmes, ép. Gilette Guitard, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Gabriel, père de Fulcrand, qui eut pour fils Jean; 3. autre Gabriel, qui a fait la branche rapportée au n° 306.

VIII. Jean de la Farelle, Sgr de la Rouvière et Camassot, ép. le 15 juill. 1583 Diane de Barjac, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Étienne, marié le 28 fév. 1635 à Marie Liron, dont il eut : *a*. Jacques; *b*. et Annibal : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 7 janv. 1669; 3. Claude, Sgr de la Foux, marié le 18 mai 1648 à Olympe Guibal, dont : Philippe, marié le 1[er] nov. 1667 à Jean de la Nougarède; 4. Fulcrand; 5. Gabriel.

IX. Jean de la Farelle, Sgr de la Rouvière, Marcou, Puechsegat et Puechgaren, ép. le 23 déc. 1626 Marguerite de Saint-Étienne, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. François; 3. Jacques, Sgr de la Plane; 4. Annibal : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 7 janv. 1669.

X. Jean de la Farelle, Sgr de Marcou, ép. le 5 oct. 1656 Jeanne Mestre.

306. LA FARELLE.

Mêmes armes.
Voir le n° précédent au VII[e] degré.

VIII. Gabriel de la Farelle, ép. le 13 déc. 1609 Anne Lauret, et il en eut : 1. Pierre; 2. Antoine qui suit; 3. Jérémie; 4. Guillaume, marié le 22 janv. 1648 à Jeanne Rey, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et ses neveux par jugement souverain du 7 janv. 1669.

IX. Antoine de la Farelle, conseiller du roi, son bailli et juge à

Montagnac, D. d'Agde, ép. le 2 sept. 1643, Anne de Clapiés, dont il eut : 1. Félix; 2. Gabriel ; 3. Guillaume; 4. Philippe ; 5. Claude.

François-Félix de la Farelle-Rebourguil, avocat, ancien député du Gard, ép. Suzanne Pradines Nancy de Saltet, dont : 1. N..., mariée à N... Mazarin ; 2. Jacquette-Louise, mariée le 6 mars 1830 à Émile Fornier de Clauzonne, avocat à Nîmes.

307. LA FAYE.

I. Gilbert de la Faye, fut père de

II. Gabriel de la Faye, ép. le 6 janv. 1552 Marguerite Rey, et il en eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Gilbert ; 3. Pierre.

III. Guillaume de la Faye, Sgr de la Valette, ép. le 8 fév. 1604 Gabrielle Dorni, et il en eut : 1. Jacques, écuyer, marié le 7 sept. 1645 à N... Ducros ; 2. et

IV. Hector de la Faye, Sgr de Chambaron, ép. le 1er sept. 1630 Claire de Ginestous, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Gaspard, Sgr de Chambaron ; 3. Jacques ; 4. Anne, mariée à Jean de la Gorce.

V. Jean de la Faye, Sgr de Chambaron, Chanéac et la Rivière, D. de Viviers, capit. d'infant. 1653, ép. le 1er août 1660 Antoinette de Combladour, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

308. LA GARDE-CHAMBONAS.

D'azur au chef d'argent.

Cette maison tire son nom de la seigneurie de la Garde-Guérin, située au diocèse de Mende, et de celle de Chambonas, au diocèse d'Uzès. Henri de la Garde descendait au Ve degré de Gilbert de la Garde, chevalier ; il eut de son mariage avec Gabrielle de Châteauneuf, Gosselin, *alias* Jausselin, auteur de la maison de la Garde-Chambonas, maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons. (Lach. Desb., VII, 97. — Barrau, I, 729.)

I. Jausselin de la Garde, Sgr de Chambonas, fut déchargé le 20 fév. 1396 de l'imposition faite sur les non-nobles lors du mariage d'Élisabeth de France avec le roi, attendu son ancienne noblesse; il ép. Philippe de Molette, et fut père de

II. Pierre de la Garde, Sgr de Chambonas, ép. le 14 avril 1453 Catherine de Fraissinet, et il en eut :

III. Raimond de la Garde, ép. Catherine de Castrevieille, et eut pour fils :

IV. Baptiste de la Garde, ép. le 18 mai 1518 Simonne d'Hérail de Brisis, et fut père de : 1. Noël qui suit ; 2. Nicole, mariée à Bernard de Chanaleilles.

V. Noël de la Garde, Sgr de Chambonas, ép. le 9 juin 1547 Louise de Chastel de Condres, et il en eut : 1. Henri qui suit ; 2. Antoine qui a fait la Br. D. ; 3. Noël ; 4. Balthazar ; 5. Pierre ; 6. Jacqueline ; 7. Françoise.

VI. Henri de la Garde, Sgr de Chambonas, Cornillon, Serres, chev. de l'ordre du roi, ép. Gabrielle de Molette de Morangiès, dont il eut :

VII. Antoine de la Garde, Sgr de Chambonas et de Cornillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1643, ép. Charlotte de la Baume de Suze, et il en eut : 1. Louis-François qui suit ; 2. Charles, qui a fait la Br. B. : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 nov. 1668 ; et 3. Henri-Joseph, qui a fait la Br. C. ; 4. Charles-Antoine, évêque de Lodève 1671, et de Viviers 1690.

VIII. Louis-François de la Garde, marquis de Chambonas, par lett. pat. du mois d'avril 1683, enregistrées, baron de Saint-Jean de Pourcharesse, Cornillon, Sausin, Monolgues, Serres et Jangous, enseigne de la compagnie d'ordonnance du duc d'Orléans 1651, ép. le 24 janv. 1659 Louise-Claude de Chaumesan de Fourilhe, et mourut sans postérité.

Br. B. VIII. Charles de la Garde-Chambonas, comte de Thomé, s'établit en Bourgogne, ép. Marie-Victoire de Rochefort d'Ailly, dont il eut deux fils (1774).

Br. C. VIII. Henri-Joseph de la Garde, dit le comte de Chambonas, baron des états de Languedoc par l'acquisition de la baronie de Saint-Félix, D. de Toulouse, le 24 septembre 1712, lieut.-capit. aux gardes françaises, premier gentilhomme de la chambre du duc du Maine 1706, av. ép. le 5 avril 1695 Marie-Charlotte de Fontange-Auberoque, dont il eut :

IX. Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix et des états de Languedoc, lieut. du roi en Languedoc, ép. 1° Claire-Marie, princesse de Ligne, dont il eut un fils mort jeune ; 2° Louise-Victoire de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont il eut :

X. Scipion-Charles-Victor-Auguste de la Garde Chambonas, baron des états de Languedoc, député de la noblesse de ces états auprès

de Sa Majesté, au mois d'août 1765, maréchal des camps et armées du roi, dernier ministre des affaires étrangères de Louis XVI, ép. en 1764 Joséphine-Amélie-Aglaé-Louise de Lespinasse-Langeac, dont il eut :

XI. Adolphe-Edme-Charles de la Garde, marquis de Chambonas, ép. M^lle de la Vernade, dont il eut trois fils et une fille.

Br. D. VI. Antoine de la Garde, Sgr du Bouchet, ép. le 5 juin 1585 Catherine Giouran, dame du Vilar, et il en eut : 1. Jérôme, Sgr du Vilar, marié le 18 août 1624 à Anne Blachère; 2. Antoine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 mars 1670.

309. LA GARDE.

Mêmes armes.

I. Antoine de la Garde eut pour enfants : 1. Claude qui suit ; 2. Claudine, mariée le 25 août 1554 à Jean de Rouverié.

II. Claude de la Garde, Sgr de Malbosc, ép. le 6 déc. 1558 Charlotte de Monjeu, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Aimar, qui ép. le 24 avril 1597 Claude Dumont, et il en eut : Jean, Sgr de Sales, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1668 ; 3. Guillaume.

III. Jean de la Garde, Sgr de Malbosc, ép. le 20 août 1595 Anne de Sabran, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Claude ; 3. Henri.

IV. Antoine de la Garde, Sgr de Malbosc, D. d'Uzès, ép. le 6 oct. 1627 Marie de Brueys, dont il eut : 1. Jacques, Sgr de Malbosc et des Alpiers, co-Sgr de la ville des Vans ; 2. Étienne ; 3. Jean-Jacques, Sgr de Monjeu ; 4. Pierre ; 5. Claude, Sgr de la Bessède : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1668.

310. LA GARDE.

I. Antoine de la Garde, fils de Jean, Sgr de Bisan, D. de Narbonne, ép. Plaisance de Verselies, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Sébastien ; 3. Gabriel.

II. Antoine de la Garde, Sgr de Bisan, ép. le 5 sept. 1573 Françoise de Grave, dont il eut :

III. Gabriel de la Garde, Sgr de Bisan, ép. le 4 fév. 1612 Anne Le Noir, dont il eut :

IV. François de la Garde, Sgr de Bisan, y demeurant au diocèse de Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1670.

311. LA GASSE.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, écartelé d'un coupé d'argent et de gueule.

I. Jacques de la Gasse, Sgr de Parasols, prévôt général de Languedoc 1557, ép. Marquise de Guibal, dont il eut :

II. Pierre de la Gasse, Sgr de Parasols, prévôt général de Languedoc 1563, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit ; 2. Hélie.

III. Pierre de la Gasse, Sgr de Sommatre, fut père de

IV. Josué de la Gasse, Sgr de Sommatre et de Sarpagnac, gentilhomme servant chez le roi 1653, avait ép. le 14 août 1633 Angélique Louis, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

312. LA GORCE.

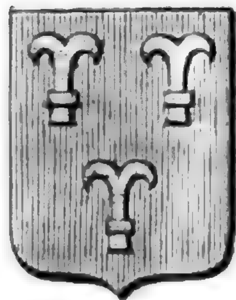

De gueule à trois rocs d'or 2 et 1.

La Gorce est un bourg en Vivarais, dans l'ancien district du Mailhauguez, au D. de Viviers. Il a donné son nom à une maison considérable divisée en plusieurs branches : Anne de la Gorce, dame de la Gorce, de Mirabel, Cropières et Valon, héritière de la branche aînée, morte avant 1452, avait ép. le 8 mai 1408 Beraud, Sgr d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de Vazeilles, que Charles VII érigea en vicomté le 20 février 1452. Jean, qui descendait de Béraud au Ve degré, vendit, en 1581, la Gorce et Salavas au capitaine Mathieu de Merle, dont la postérité subsiste et sera rapportée en son rang dans les maintenues de M. de Lamoignon 1698. (Marquis D'AUBAÏS, II, 2. — G. DE BURDIN, II, 38.) Une branche de la première maison de la Gorce, des Sgrs de la Gorce et Valon, prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis :

I. Héliot de la Gorce, fut père de

II. Antoine de la Gorce, Sgr de Valon, fut père de

III. Guillaume de la Gorce, maître des comptes à Montpellier, lieut. du sénéchal à Nîmes, commandant deux compagnies de gendarmerie pour le service du roi 1567, ép. Catherine Blisson, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Paul ; 3. Isabeau ; 4. Delphine ; 5. Françoise ; 6. Catherine.

IV. Jean de la Gorce, écuyer, Sgr de la Gorce, la Roque et Saint-Laurent, capit. d'une compagnie de 200 hommes de pied 1570, ép. le 16 janv. 1584 Marie de la Baume, et il en eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean-François ; 3. Jean-Pierre, qui a fait la Br. B. ; 4. Simon ; 5. Louis ; 6. Jean-Baptiste ; 7. Anne.

V. Pierre de la Gorce, Sgr de la Roque et Saint-Laurent de Carnols, ép. le 8 juin 1620 Claude du Peloux, et il en eut : 1. Melchior, mestre de camp d'un régt d'infanterie, commandant dans celui de la marine du Levant, sergent de bataille ès armées du roi ; 2. Jean qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 nov. 1668.

VI. Jean de la Gorce, Sgr de la Roque et Saint-Laurent de Carnols et de Boussargues, D. d'Uzès, ép. Anne de la Faye, dont il eut : Christine, mariée le 21 mars 1697 à Jean-Joseph de Valat, Sgr de Saint-Roman, capit. de chevau-légers.

Br. B. V. Jean-Pierre de la Gorce, Sgr de Caucouls, lieut.-col. au régt de Montpeiroux 1638, ép. N... Malavalette, dont il eut Jean, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 24 nov. 1668.

313. LA GORCE.

Mêmes armes ; *alias* écartelé au 1 et 4 d'azur à la demi-fleur de lis d'or jointe à un demi-aigle de sable ; au 2 et 3 de sable à trois croissants renversés d'argent 2 et 1.

I. Antoine de la Gorce eut pour enfants : 1. Guillaume, écuyer, Sgr de la Roque et de Valon, valet de chambre du roi, maître des comptes à Montpellier ; 2. Jean qui suit ; 3. Catherine.

II. Jean de la Gorce, garde des archives du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, ép. Antoinette de Parades, dont il eut :

III. Antoine de la Gorce, écuyer, garde des archives du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, ép. le 2 avril 1609 Catherine de Maltrait, dont il eut :

IV. Paul de la Gorce, Sgr de Gajan, demeurant à Nîmes, ép. le 25 juillet 1652 Catherine Lamouroux, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 23 nov. 1668.

314. LA GRUTERIE.

D'azur au lévrier d'argent passant, accompagné de trois fleurs de lis d'or.

I. Guillaume de la Gruterie, écuyer, Sgr de Maisonseule, fut père de : 1. Christophe qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Bernard de Barjac.

II. Christophe de la Gruterie, écuyer, Sgr de Maisonseule, ép. le 21 juin 1550 Philippe de Sahune, et il en eut : 1. Alexandre qui suit ; 2. Geneviève, mariée à Claude de Truchet de Chambarlhac.

III. Alexandre de la Gruterie, Sgr de Maisonseule, la Chapelle et Fraissinet, ép. le 20 fév. 1583 Antoinette de Baile, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Gaspard, chev. de Malte, commandeur de Sainte-Anne, Celles et Salins.

IV. Jean de la Gruterie, Sgr de Maisonseule, ép. le 4 janv. 1620 Judith de la Tour Gouvernet, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. René, commandeur de Malte.

V. Claude de la Gruterie, chevalier, baron de Maisonseule et la Chatre, D. de Viviers, ép. le 15 nov. 1644 Claude de Roiran, et il en eut : 1. Jean-Marie ; 2. François-Roch, baron de la Chatre ; 3. Antoine, chev. de Malte avec dispense d'âge 1663 : maintenus dans leur noblesse avec leur oncle par jugement souverain du 16 janv. 1669.

315. LA MOTTE-BRION.

De gueule à l'aigle éployée à deux têtes d'or.
Pierre d'Agrain, Sgr des Ubaz, ép. le 7 nov. 1454 Jeanne de la Motte-Brion.

I. Guillaume de la Motte, Sgr de la Motte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1597, avait ép. le 16 janv. 1556 Gabrielle de Chambaud, dont il eut :

II. Jean de la Motte, Sgr de la Motte-Brion, eut pour fils :

III. René de la Motte, comte de Brion, baron de Vachères, demeurant en son château de la Motte, D. de Viviers, ép. le 15 janv. 1650 Paule de Clermont, eut commission des maréchaux de France le 4 nov. 1660 pour prendre connaissance des querelles et différents entre gentilshommes, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1668.

316. LANDES.

D'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux d'azur, trois croissants d'argent en chef, et une oie nageant de même, mise au côté gauche en pointe.

Une maison de Landes de Saint-Palais contracta, vers le milieu du XVII[e] siècle, des alliances avec la maison de Narbonne-Caylus. Marguerite de Narbonne ép. le 24 mai 1623 Abel de Landes de Saint-Palais. Marie Sirveu, veuve d'Annibal de Landes, Sgr de la Gascarie, de Roquesel et de Sousmartres, ép. en secondes noces Jacques de Narbonne, baron de Lunas, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. N... de Landes, fils d'Annibal et de Marie Sirveu, avait ép. la fille aînée du premier lit de Jacques de Narbonne. (P. ANSELME, VII, 770-771.)

Jacques de Landes de Saint-Palais était chevalier de Malte en 1647. Il avait pour armes : écartelé au 1 et 4 d'azur, à une oie d'argent nageant dans une rivière de même, au 2 et 3 de gueule, à sept fers de pique d'argent posés 4 et 3. (VERTOT, VII, 52.)

I. Annibal de Landes, Sgr de Saint-Palais, de la Gascarie, garde du corps du roi, capit. au régt du Plessis-Praslin cavalerie demeurant à Pézenas, D. d'Agde, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 janv. 1671, en conséquence des lettres d'anoblissement données en sa faveur au mois de mars 1670 et enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier le 28 janv. 1671.

317. LANGLADE.

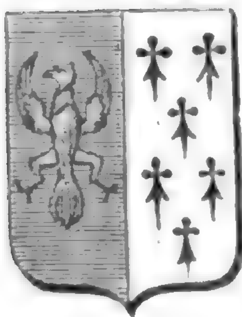

D'azur à l'aigle d'or, parti d'hermines.

Le catalogue des gentilshommes de Languedoc, diocèse de Nîmes, donne les mêmes armes aux deux familles de Langlade maintenues en 1668. La généalogie imprimée de la maison de Chanaleilles relate plusieurs alliances avec une maison de Langlade, Sgr et baron des Éperviers, en Vivarais, qui porte les mêmes armes, et dont elle hérita par mariage en 1655. Bermond de Langlade était Sgr d'Aubord en 1691. (RIVOIRE, II, 494.)

I. Jean de Langlade, damoiseau, t. en 1414, fut père de

II. Bermond de Langlade, Sgr de Langlade, ép. av. 1477 Catherine Cusel, dont il eut : 1. Dominique ; 2. et

III. Durand de Langlade, ép. Geoffrete de Salavas, et il en eut :

IV. Antoine de Langlade, Sgr de Clarensac, blessé en défendant son château de Clarensac contre les protestants 1569, fut père de

V. Isaac de Langlade, Sgr de Clarensac, fut père de : 1. François qui suit ; 2. Antoine, père de Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 déc. 1668.

VI. François de Langlade, Sgr de Clarensac, ép. av. 1638 Jeanne Vidousac, et il en eut :

VII. Antoine de Langlade, Sgr de Clarensac, capit. d'infant. au régt du marquis de Ville 1643, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 déc. 1668; il ép. Françoise d'Assas, dont il eut, entre autres enfants : 1. Antoine qui suit; 2. Gabrielle, mariée le 9 mai 1700 à Antoine d'Albenas.

VIII. Antoine de Langlade, Sgr de Clarensac, ép. le 7 fév. 1701 Magdeleine Devèze, dont il eut : 1. Marc-Antoine, officier au régt de Bourgogne 1770 ; 2. et

IX. Antoine de Langlade, capit. des grenadiers au régt de Bourgogne infanterie, chev. de Saint-Louis, ép. le 1er déc. 1760 Jeanne de Boissière, dont il eut : Antoine, né le 3 nov. 1770.

Marie de Langlade, fille de Scipion, Sgr et baron des Éperviers, et de Louise de Tayssier de Salras, ép. le 4 juill. 1655 Claude de Chanaleilles, écuyer, Sgr du Villard.

Plusieurs membres de la maison de Langlade ont pris part à l'assemblée de la noblesse convoquée à Nîmes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

318. LANGLADE.

Mêmes armes.

I. Jean de Langlade, Sgr de Trescol, reçut des lettres patentes du sénéchal de Nîmes, le 29 décembro 1564, qui le faisaient jouir des priviléges de noblesse, avec permission de porter épée et dague ; il eut pour fils : 1. Jacques, marié à Isabeau de Castillon de Saint-Victor; 2. et

II. Jean de Langlade, Sgr de Trescol, docteur et avocat, eut pour fils

III. Jean de Langlade, Sgr de Trescol, demeurant à Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 22 juin 1669.

Jacques de Baudan-Langlade, Sgr de Trescol, fils de Maurice, trésorier de France, demeurant à Montpellier, et de Françoise de la Vère de la Boissière, ép. le 17 mai 1700 Marie-Élisabeth de Barnier.

319. LA NOGARÈDE.

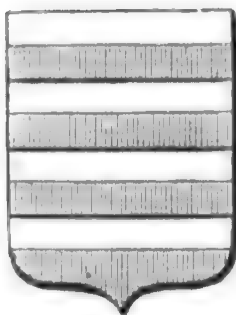

Burellé d'argent et de gueule de huit pièces.

La terre de la Nougarède était située dans la paroisse de Soudorgues, près la Salle, diocèse de Nîmes.

Cette maison possédait les Sgries de la Garde et de Saint-Germain de Calberte dans les Cévennes, au D. de Nîmes. Elle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons. Sa généalogie a été dressée plus tard par d'Hozier I. R. 414.

I. Antoine de la Nogarède, *alias* de la Nougarède, eut pour fils

II. Jean de la Nogarède, écuyer, Sgr de la Garde, qu'il acheta le 30 avril 1559, avec Pierre, son oncle, archidiacre mage de Montpellier, avait ép. le 11 juillet 1552 Gabrielle de Leuze, dont il eut :

III. Jean de la Nogarède, écuyer, Sgr de la Garde, co-Sgr de Saint-Germain de Calberte, ép. le 3 janv. 1590 Magdeleine d'Airebaudouse, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Magdeleine, mariée le 11 juin 1640 à Jean de Bringuier; 3. Suzanne, alliée le 8 déc. 1631 à Jacob de Genas; 4. Gabrielle, mariée le 17 août 1645 à Louis de la Roque.

IV. François de la Nogarède, Sgr de la Garde, capit. au régt d'Anduze 1627, commandant une compagnie de cent volontaires au siége de Salses, ép. le 6 août 1645 Jeanne de Ginestous, dont il eut :

V. Jean de la Nogarède, écuyer, Sgr de la Garde et de Saint-Germain, demeurant à la Salle, D. de Nîmes, lieut. au régt. d'Auvergne, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 sept. 1669, avait ép. le 1er nov. 1667 Philippe de la Farelle, dont il eut :

VI. Jean-Louis de la Nogarède, écuyer, Sgr de la Garde, capit. au régt de Picardie 1705, ép. le 27 avril 1717 Marie-Anne de Lantalle, dont il eut : 1. Philippine; 2. Françoise.

320. LA PLANCHE.

I. Barthélemy de la Planche, Sgr dudit lieu, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques.

II. Pierre de la Planche, Sgr dudit lieu, vivant en 1544, fut père de : 1. Jean qui suit; 2. Catherine, mariée le 24 mai 1594 à Jacques de Blou de Précis.

III. Jean de la Planche, Sgr dudit lieu, ép. Lucrèce de Pousols, et il en eut :

IV. Jean de la Planche, Sgr dudit lieu, D. de Viviers, ép. le 18 juin 1607 Catherine Roger, et il en eut : 1. Jean, marié le 13 mai 1635 à Marguerite Bonnaud; 2. Félix; 3. Antoine; 4. Jacques, Sgr de Chabanoles : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

321. LARCARE.

Fascé d'or et de gueule de six pièces.

I. Barthélemy de Larcare fut père de

II. Joseph de Larcare, natif de la ville de Gênes, de l'ancienne et noble famille de Larcare de Gênes, suivant un certificat de M. le duc gouverneur de Venise 1564, obtint des lettres de naturalité en 1577, qui furent enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier, ép. Gloriande Vaissière, et il en eut :

III. Henri de Larcare, Sgr de Brignac, demeurant à Pézenas, D. d'Agde. ép. le 13 janv. 1628 Henriette de Roquefeuil, dont il eut : Jean-Baptiste, mort avant 1669. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1669.

322. LARCHE.

D'or à la croix de gueule cantonnée de quatre aigles de sable.

I. François de Larche, Sgr du Beuil, Clignancourt et la Rochette, eut pour enfants : 1. Nicolas qui suit; 2. Claudine, mariée le 16 sept. 1523 à Pierre Falaise.

II. Nicolas de Larche, Sgr du Beuil. Clignancourt et la Rochette, avocat au parlement de Paris, ép. le 8 sept. 1550 Jeanne Riole, dont il eut :

III. François de Larche, écuyer, Sgr de la Rochette, ép. le 8 fév. 1587 Anne Brochard, et il en eut :

IV. Aimé de Larche, Sgr de la Rochette, demeurant à Beaucaire, ép. le 29 mai 1627 Anne Brunes, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 juin 1669.

323. LARGIER.

D'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une tour crénelée d'argent en pointe.

I. Antoine de Largier, Sgr de Saint-Agrève et de Châlons, compris comme archer dans les montres du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes en 1537, ép. le 15 mars 1532 Louise de Chalendar de la Motte, dont il eut :

II. Jean de Largier, sergent-major commandant le régt de Montréal, ép. le 23 juill. 1624 Gabrielle du Bouchet, dont il eut :

III. Louis de Largier, demeurant à Largentière, D. de Viviers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669 : il fut père de

IV. Jean de Largier, ép. Marie de Doriple, dont il eut : Marie, alliée, 1° le 23 juin 1701 à Jean-Baptiste de Chanaleilles, comte de la Saumès ; 2° à François d'Isarn, marquis de Villefort.

324. LA RIVOIRE DE LA TOURRETTE.

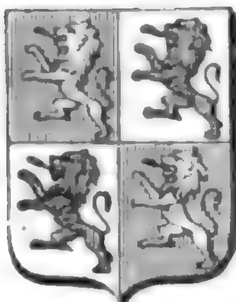

De gueule au lion d'argent armé et lampassé de sable, qui est de la Rivoire ; écartelé d'or au lion de gueule, qui est de Ginestous la Tourrette.

La maison de la Rivoire était déjà établie en Vivarais au XIIIe siècle. (LACH. DESB., XII, 685.) La terre de la Tourrette et celle de Chalancon, qui donnaient entrée aux états généraux de Languedoc, sont venues à cette maison par le mariage de Nicolas-Joseph de la Rivoire avec Angélique de Ginestous la Tourrette, dame de Chalancon, héritière de sa maison. (G. DE LA TOUR, *Armor.* de 1769, 139.)

Cette maison fut admise aux honneurs de la cour en 1781 et 1789. Elle avait prouvé sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Barthélemy, *alias* Guillaume de la Rivoire, ép. le 1er oct. 1508 Marguerite du Peloux de Saint-Romain, et il en eut : 1. Claude qui suit ; 2. Jacqueline, mariée à Claude de Bonne, de la maison du connétable de Lesdiguières.

II. Claude de la Rivoire, ép. le 31 mai 1556 Magdeleine de Chadenac, et il en eut :

III. Florit, *alias* Fleury de la Rivoire, Sgr de la Rivoire et de Chadenac, ép. le 29 déc. 1583 Judith de Fay, et il en eut : 1. Christophe qui suit ; 2. Charles ; 3. Baptiste ; 4. Hector, chev. de Malte ; 5. Louis, chev. de Malte, commandeur de Chazelles.

IV. Christophe de la Rivoire, Sgr et baron de Chadenac et de Baumes, ép. le 29 juin 1636 Magdeleine de Boulieu, et il en eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Paul, chev. de Malte; 3. Hélène, mariée à François de Saignard, baron de Queyrières.

V. Nicolas-Joseph de la Rivoire, Sgr et baron de Chadenac, maintenu dans sa noblesse avec Charles son oncle par jugement souverain du 19 oct. 1669, av. ép. en 1666 Angélique-Antoinette de Giuestous la Tourrette, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Just-Antoine, qui suit; 2. François-Antoine, tué à la bataille de la Marsaille; 3. Nicolas-Antoine, enseigne de vaisseau, tué à Malaga; 4. Joseph-Ignace, chev. de Malte; 5. Françoise, abbesse de Soyons.

VI. Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tourrette, baron de Chalancon et des états de Languedoc 1705, Sgr de Baumes, Chadenac et Vernoux, ép. en 1717 Marie-Violande de Portalès de la Chièze, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Marie-Françoise, alliée à François de Rostaing; 3. Marie-Antoinette, alliée à Louis-Hercule de Portalès; 4. Marie-Paule, mariée à François de Vachon; 5. Marie-Marguerite-Suzanne, mariée à Alexis du Faure de Satillieu; 6. Marie-Antoinette, mariée à Claude de la Forest de Divonne.

VII. François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, marquis de la Tourrette, baron de Chalancon et des états de Languedoc, ép. en 1750 Marie-Louise-Thérèse de Beauvoir de Grimoard du Roure, dont il eut : 1. Marie-Just-Antoine qui suit; 2. Marie-Jean-Antoine ép. N... de Portalès de la Chèze sa cousine germaine, lieut. gén. 1815, grand-croix de Saint-Louis 1829, avait fait les preuves de cour pour monter dans les carrosses, mort sans enfants; 3. Marie-François-Alphonse, chev. de Malte, mort général-major au service de Russie; 4. Marie-Auguste; 5. Marie-Joseph-Antoine-Laurent, évêque de Valence 1817; 6. Gabrielle, ép. 1° en 1795 N... de Monteil de Corsas, 2° en 1804 N... de Blégiers, morte sans enfants; 7. Marie-Louis, maréchal de camp.

VIII. Marie-Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tourrette, baron de Chalancon et des états de Languedoc, Sgr de Vernoux, Gluyras et Saint-Fortunat, colonel du régt d'Ile-de-France infanterie, monta dans les carrosses du roi en 1782, chev. de Saint-Louis 1784; député des états de Languedoc à la cour 1781, préfet du Tarn, du Puy-de-Dôme et de Gênes 1806, maréchal de camp 1817, avait ép. le 28 avril 1772 Louise-Ursule-Félicité de Guérin de Tencin, petite-nièce du cardinal, et il en eut :

IX. Marie-Louis-Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tour-

rette, ép. en 1803 Victoire de Chaptal, fille du comte de Chaptal, membre de l'Institut, ministre de l'intérieur, dont il eut : 1. Alphonse, garde du corps du roi compagnie de Grammont, lieut. de lanciers, ép. Joséphine de Burgues de Missiessy, mort sans postérité; 2. et

X. Imbault-Félix-Marie de la Rivoire, marquis de la Tourrette, off. d'infant., ancien député de l'Ardèche 1846, membre de l'Assemblée législative 1850, maire de la ville de Tournon, membre du conseil général, ép. le 2 juillet 1839 Adrienne-Huchet de la Bédoyère, dont : 1. Antoine; 2. Emmanuel; 3. Victoire; 4. Marguerite; 5. Félicie; 6. Adrienne.

325. LA ROCHETTE.

I. Gaspard de la Rochette fut père de

II. Hérail de la Rochette, ép. le 9 janv. 1551 Marguerite de Chapteuil, et il en eut : 1. Antoine; 2. André; 3. Henri; 4. et

III. Pierre de la Rochette, écuyer, ép. le 30 avril 1583 Anne Cablesses, dont il eut :

IV. François de la Rochette, Sgr de la Rochette, y demeurant, D. du Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 août 1669.

326. LA RODDE SAINT-HAON.

D'azur à la roue d'or, au chef d'argent chargé de trois chevrons de gueule posés en fasce. Devise : *Audaces fortuna juvat.*

La maison de la Rodde est une maison ancienne de la province de Velay, connue depuis le commencement du XIII[e] siècle, qui tire son nom du château de la Rodde en Gévaudan. La filiation suivie de cette maison commence à Hugues de la Rodde, damoiseau, qui rendit hommage à l'évêque du Puy en 1308. Christophe, qui fut l'auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons, descendait de Hugues au VIII[e] degré. (Lach. Desb., XII, 408.)

Plusieurs membres de cette famille ont joué un rôle important dans les guerres civiles du Velay. Jean de la Rodde, sieur de Châteauneuf, fut commis du baron de Saint-Haon aux états du Velay le 20 juillet 1620; il ép. quelques jours après l'héritière de cette maison, et devint ainsi baron de Saint-Haon. Par lettres patentes du mois de mai 1769, enregistrées au parlement de Toulouse le 19 juin suivant, et au siége présidial du Puy le 16 janvier 1770, le roi Louis XV unit et incorpora les châtellenies et mandements, seigneuries, fiefs et justices de Rochefort, des Combes, Monchamp, Cheyrac, Fay, Goys de l'Étang et Salettes à la baronie de Saint-Haon à laquelle ils étaient contigus, et érigea le tout en comté sous le nom de la Rodde de Saint-Haon, en faveur de Henri-Hyacinthe-César de la Rodde de Saint-Haon, capitaine dans le régiment de Chartres, cavalerie. (Arnaud, *Hist. du Velay*, I, 191; II, 77, 113, 123, 230, 353. — Lach. Desb., XII, 410.) Cette maison fut admise aux honneurs de la cour en 1776.

I. Christophe de la Rodde, Sgr de Séneujols, Sansaguet et Altei-

rac, ép. le 19 janv. 1514 Isabelle de Puitard, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Isabelle, mariée à Jacques de Saint-Vidal.

II. Jean de Séneujols, dit de la Rodde, ép. le 21 janv. 1554 Jeanne de Sinselles, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Alexandre, Sgr d'Alteirac, tué au siége de Turin, avait ép. le 27 avril 1581 Marie de Palladuc, dont : Benjamin, auteur de la branche des comtes de la Rodde établis en Bourgogne. Cette branche était représentée en 1778 par Marie-Étienne-Charles-Louis, comte de la Rodde, marié le 25 juillet 1774 à Marie-Charlotte-Rose de la Garde Chambonas, dont il avait une fille, Marie-Charlotte-Françoise, née le 12 déc. 1775.

III. Pierre de la Rodde de Séneujols, Sgr et baron de Châteauneuf, et du Bouchet-Saint-Nicolas, ép. le 9 janv. 1586 Jeanne Arnaud, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Angélique; 3. Marguerite, mariée à André Surrel.

IV. Jean de la Rodde, Sgr de Rochefort et du Bouchet, baron de Saint-Haon, D. du Puy, ép. le 24 avril 1620 Isabeau de Saint-Haon, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 30 sept. 1669.

V. Jean de la Rodde, baron de Saint-Haon, Sgr de Rochefort, Cheirac, Romagnac et Tresménil, ép. le 1er sept. 1666 Anne Barnier, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Louis; 3. autre Jean, Sgr de Salette; 4. N..., mariée à Vidal de Marcous, Sgr de la Tronchère.

VI. Jean de la Rodde, baron de Saint-Haon, Sgr de Rochefort, Alteirac et Romagnac, ép. le 21 fév. 1691 Marie de Boulindrand de Masclaud, dont il eut : 1. Jacques François qui suit; 2-5. et quatre filles.

VII. Jacques-François de la Rodde, baron de Saint-Haon, Sgr de Rochefort, Escublac, les Combes, Romagnac, Chambonte, le Trémouil et Cheirac, ép. le 10 nov. 1723 Marie de Puech, dont il eut : 1. Henri-Hyacinthe-César qui suit; 2. Jacques-Christophe, capit. de cavalerie au régt de Chartres.

VIII. Henri-Hyacinthe-César de la Rodde, comte de la Rodde, baron de Saint-Haon et des états de Velay, chev. de Saint-Louis, lieut.-colonel de cavalerie, ép. le 8 janv. 1768 Thérèse-Guillemette-Perié, dont il eut quatre filles (1778).

Le comte de la Rodde de Saint-Haon, acheta du marquis de Chambonas le 30 juin 1775 le titre de baronie et entrée annuelle aux états de Languedoc, attaché à la terre de Saint-Félix de Caraman au D. de Toulouse.

327. LA ROQUE.

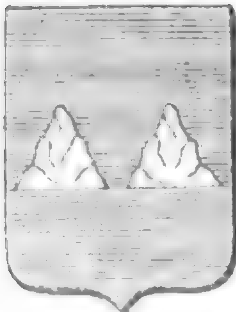

D'azur à deux rochers d'argent posés en fasce; *alias* d'azur au cœur d'or à deux pommes de pin de même attachées au cœur par deux cordons de gueule. (*Catalogue des gentilsh. de Lang., dioc. de Nîmes.*) DEVISE : *Adversis duro.*

La Roque est un bourg considérable dans les Cévennes, situé sur la rive gauche de l'Hérault, dans le diocèse de Montpellier, entre Ganges et Saint-Bauzille du Putois. Il a donné son nom à une famille noble divisée en plusieurs branches au moment de la vérification de M. de Bezons, répandue dans les diocèses de Nîmes, Montpellier et Carcassonne.

Hugues de la Roque ép. vers 1090 Guillemette, fille de Raymond Bernard vicomte de Nîme et d'Alby, veuve de Pierre Aton. Raymond Bernard de la Roque et Guillaume son frère moyennèrent un accord entre Raymond comte de Barcelonne et Bernard Aton vicomte de Béziers en 1112. Raymond de la Roque comparait dans un traité entre Bérenger Raymond comte de Provence et Guillaume Sgr de Montpellier, touchant le comté de Mauguio, en 1132. (*Hist. de Languedoc*, éd. 1733, II, 285, 382, 467, 469, 579.)

On trouve dans un inventaire des titres de la chambre des comptes de Montpellier, dressé par D. Vaissette plusieurs hommages rendus en 1210, 1233, 1327, 1503. Annet de la Roque, chevalier, rendit hommage pour la Roque de Ganges 1210-1233; Bertrand de la Roque, damoiseau, rendit hommage pour la Roque en 1327; Jourdaine de la Roque, demeurant dans la sénéchaussée de Nîmes, était veuve en 1396 de Bertrand de Lévis, Sgr de Florensac; Jean de la Roque rendit hommage pour la Roque-Ainier en 1503. (*Bibl. imp., Mss. Lang.*, t. 108, p. 131, 135, 136, 138.) Béatrix de la Roque ép. avant 1400 Bérard de Ginestous; N... de la Roque fut député de Maguelonne à Nîmes en 1529 pour délibérer sur les subsides accordés au roi par la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes. (Marquis D'AUBAÏS, II, 137, et *Mélanges*, p. 62.) La branche dite de Couloubrines prouva sa filiation devant M. de Bezons depuis Firmin de la Roque qui suit. Un rameau de cette branche fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 4 juill. 1697. (*Bibl. imp., Mss. nob. du diocèse de Montpellier*, 905.)

I. Firmin de la Roque, ép. vers 1426 Marguerite de Couloubrines, héritière de la maison de Pons de Couloubrines; il en eut : 1. Étienne qui suit; 2. Isabeau, mariée le 15 juin 1477 à Angles d'Adhémar.

II. Étienne de la Roque, Sgr de Couloubrines et du Villaret, fit un échange le 1er mai 1508, tant en son nom qu'en celui de son fils qui fut

III. Thomas de la Roque, Sgr de Couloubrines et du Villaret, fut père de : 1. Louis qui suit; 2. Gabrielle, mariée à Gabriel de Faucon.

IV. Louis de la Roque, Sgr de Couloubrines, ép. le 29 janv. 1537 Jeanne d'Icher, fille de Bernard d'Icher, co-Sgr de Soubès et de la Bastide, dont il eut : 1. Antoine, marié à Anne de Roquefeuil, de Londres, mort sans enfants; 2. Jean, marié en 1601 à N... de Rosel de Valobscure, fut père de : *a.* François; *b.* Isaac; *c.* Espérance; *d.* Jacquette. Isaac ép. N... de Teissier et eut pour fils : Jean, maintenu

dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 4 juillet 1697; 3. Pierre qui suit; 4. Claude, mariée à François de Castelvieil.

V. Pierre de la Roque, Sgr de Couloubrines, ép. le 4 avril 1602 Jeanne de Foullaquier, dont il eut : 1. Antoine, qui ép. le 29 avril 1633 Jeanne de Teissier; 2. Louis qui suit; 3. Isabeau, mariée le 14 janv. 1649 à Antoine de Girard, Sgr de la Garde.

VI. Louis de la Roque, Sgr de Couloubrines et du Villaret, ép. 1° le 13 juin 1635 Jeanne Delom de Bussas; 2° le 17 août 1645, Gabrielle de la Nougarède, dont il eut :

VII. Pierre de la Roque, Sgr de Couloubrines, du Bouisset et de Liouc, ép. le 29 avril 1661 Espérance de Rosel, et fut maintenu dans sa noblesse, avec Antoine son oncle par jugement souverain du 8 juillet 1669; il eut de son mariage :

VIII. Guillaume de la Roque, Sgr de Couloubrines, de Bussas, de Bouisset et de Liouc, ép. Isabeau Delom de Bussas, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jeanne; 3. Gervaise, mariée à Jacques Teulon.

IX. Jean de la Roque, Sgr de Couloubrines et du Villaret, ép. en 1712 Marie-Anne de Girard, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Marie-Anne, religieuse de la congrégation de l'Enfant Jésus.

X. Louis de la Roque, Sgr de Couloubrines et du Villaret, ép. le 30 sept. 1749 Catherine Teulon, du mas de Bizard, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Marianne.

XI. Louis de la Roque, héritier de son oncle maternel, vint s'établir au mas de Bizard, paroisse de Saint-Drézéry; il ép. le 22 août 1780 Elisabeth Espanet, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. François, maire de la commune de Saint-Drézéry, démissionnaire en 1830 par refus de serment, ép. le 20 fév. 1810 Marguerite Rivière, dont : *a*. Auguste; *b*. François; *c*. Eugène; *d*. Marguerite.

XII. Louis de la Roque, officier au régt des chasseurs d'Angoulême 1815, ép. le 31 mai 1800 Marguerite Ferrier, dont il eut : 1. Louis, décédé, marié à N... Bonbonnoux, dont : *a*. Louis; *b*. Isidore, mort à l'armée; *c*. Henri; *d*. Auguste; *e*. Anne; 2. et

XIII. François de la Roque, né le 10 mars 1804, marié le 19 juin 1829 à Fulcrande Galibert, dont : 1. Louis, avocat à la cour impériale de Paris; 2. Pascale-Élisabeth.

328. LA ROQUE.

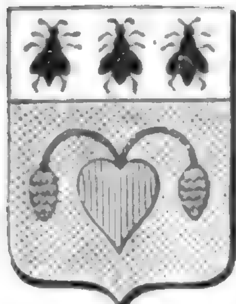

D'or à un abîme (cœur) de gueule, auquel sont attachées en pointe, par deux cordons de même, deux pommes de pin de sinople, au chef cousu d'argent, chargé de trois mouches à miel de sable; *alias* d'azur à deux roches d'argent mises en fasce. (*Catal. des gentilsh. de Languedoc.*)

Cette branche, établie aujourd'hui en Vivarais, quitta le Languedoc après la vérification de 1668. Pierre de la Roque ép. en Auvergne, vers 1675, N... du Cherry dame d'Aubagnac.

La maison de Chery ou du Cherry, établie dans l'élection de Brioude et de Clermont, fut maintenue en 1666. Elle avait donné un garde des sceaux au duché d'Auvergne en 1393, un chev. de Malte en 1553, et huit chanoines comtes de Brioude de 1598 à 1659. Elle avait pour armes : « D'azur à un croissant tourné d'argent accompagné de six étoiles de même trois en chef et trois en pointe. » (Bouillet, II, 201.)

Pierre ép. en troisièmes noces le 11 mai 1684 Suzanne du Pont de Munas en Vivarais, et fut substitué par une clause de son contrat de mariage aux biens et titres de cette maison. (V. le n° 210, p. 189.) Ses descendants, qui possèdent encore la terre de Munas, ont pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789 avec le titre de *baron* du Pont de la Roque et de chevalier de la Roque. (*Proc. verb., imp. au bourg Saint-Andéol*, 1789.) Nous donnerons aux *Pièces justificatives* un acte de partage de 1278, entre Aymon, Humbert, et Péronnet du Pont frères, damoiseaux.

I. Raimond de la Roque, ép. vers 1480 N... d'Adhémar, dont il eut :

II. Matthieu de la Roque, ép. le 27 mai 1523 Françoise de Barandon, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Sébastien, écuyer, ép. le 4 fév. 1590 Garcie de Brignac, et il en eut : Antoine, marié le 21 juill. 1631 à Magdeleine de la Roque, sa cousine, dont il eut : *a.* Pierre ; *b.* Sébastien : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 nov. 1668.

III. François de la Roque, ép. le 24 avril 1581 Antoinette de Bertin, dont : 1. Raimond qui suit; 2. Sébastien, qui a fait la Br. B.

IV. Raimond de la Roque, ép. le 16 avril 1620 Catherine de Clemens, dont il eut :

V. Sébastien de la Roque, Sgr de Fraisses, demeurant au mas d'Agrès, dioc. de Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 nov. 1668.

Br. B. IV. Sébastien de la Roque, ép. le 11 juill. 1611 Magdeleine d'Agrès, dont il eut : 1. François; 2. Jean; 3 et

V. Jacques de la Roque, Sgr du Bosc et de Saint-Bauzile du Putois, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 sept. 1670, avait ép. le 10 avril 1644 Jeanne de Combes de Montaigu, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Paul, marié à N... de la Combe de Chavagnac en Auvergne.

VI. Pierre de la Roque, écuyer, Sgr de Saint-Bauzile du Putois,

ép. 1° N... du Cherry, *alias* de Chéry, dame d'Aubagnac en Auvergne, de laquelle il hérita de la terre-baronie d'Aubagnac, sans enfants; 2° Jeanne de Beaulx de Boislong, en Auvergne, sans postérité; 3° le 11 mai 1684 Suzanne du Pont de Munas, en Vivarais, dame d'Oriol, la Tour du Chier, baronne de Mortesaigne, en Velay, dont il eut : 1. Balthazar qui suit; 2. Catherine qui fut l'aïeule de M. Roch-Étienne de Vichy, anc. aumônier de la reine Marie-Antoinette, évêque d'Autun, pair de France, conseiller d'État.

VII. Balthazar de la Roque du Pont de Munas, Sgr d'Aubagnac, en Auvergne, baron de Mortesaigne, en Velay, Sgr de Munas, la Tour du Chier, Eclassan, Marsan, co-Sgr d'Ardoix, officier de dragons, ép. le 13 fév. 1724 Jeanne de Mialhet de Laborie, dont il eut : 1. Alexandre-Balthazar qui suit; 2. Pierre, dit le chevalier d'Aubagnac, lieut. au régt de Beauvoisis, tué à la bataille de Rosbach; 3. Suzanne, mariée à Jacques-Louis du Peloux de Praron.

VIII. Alexandre-Balthazar de la Roque du Pont de Munas, Sgr de Munas, Oriol, la Tour du Chier, Éclassan, Marsan, co-Sgr d'Ardoix, baron de Mortesaigne et d'Ozon, officier de dragons, ép. le 29 juillet 1756 Marie-Marguerite-Françoise de Mayol de Luppé, dont il eut : 1. Balthazar-Pierre-François qui suit; 2. Jacques-Joseph, qui a fait la Br. C.; Gabriel-Jean-Baptiste, qui a fait la Br. D.

IX. Balthazar-Pierre-François de la Roque du Pont de Munas, baron de Mortesaigne et d'Ozon, Sgr de Munas, etc., chevau-léger de la garde ordinaire du roi, ép. le 8 sept. 1777 Rose-Mélanie d'Argout, fille de messire Gaston d'Argout, lequel fut l'aïeul de M. le comte d'Argout, pair de France, ministre des finances; de ce mariage : 1. Alexandre-Balthazar-Jean-Marie qui suit; 2. Gaston; 3. Eugène, capitaine d'infanterie; 4. Caroline : non mariés; 5. Mélanie, mariée à Bollon de Clavière.

X. Alexandre-Balthazar-Jean-Marie de la Roque, baron de la Roque, chev. de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, maréchal de camp, mort en 1834, av. ép. en 1821 Delphine Garmier. Son contrat de mariage fut signé par le roi Louis XVIII et les princes de la famille royale. Il eut de son mariage : 1. Odolie, mariée à Ernest de Saignard de Choumouroux; 2. Léonie, morte non mariée.

Br. C. IX. Jacques-Joseph de la Roque, baron de la Roque par l'extinction de la Br. B., chevau-léger de la garde ordinaire du roi 1774, puis capitaine d'infanterie sous-préfet de l'arrond. de Tournon, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., ép. le 13 juin 1796 Anne-Pauline de Taillevis de Jupeaux, fille du contre-amiral comte

de Jupeaux et de dame Mirleau des Radrets, petite-fille de Jean et de Louis Racine; il eut de son mariage : 1. Gabriel-Charles qui suit; 2. Adrien, chanoine d'Autun, anc. vic. gén. d'Autun et de Viviers; 3. Hippolyte, mort jeune; 4. Antoinette, mariée à Cyr Guézille de la Suzenais, morte sans enfants.

X. Gabriel-Charles de la Roque, baron de la Roque, né à Londres le 11 sept. 1799, sous-préfet de Tournon, membre du conseil général de la Haute-Loire, ép. le 9 sept. 1830 Marie-Magdeleine-Clémentine de la Fayolle de Mars, dont : 1. Balthazar-Louis-Joseph, marié le 7 avril 1858 à Joséphine Bonnafay-Pradel; 2. Frédéric-Marie-Jean-Paul, né le 18 mars 1835, officier au 1er régt de hussards, ayant fait partie de l'armée de Crimée.

Br. D. IX. Gabriel-Jean-Baptiste de la Roque, garde du corps du roi, ép. Joséphine de Burgues de Missiessy, fille du marquis de Missiessy, chef d'escadre et chev. de Saint-Louis, laquelle étant veuve, ép. son oncle, le comte de Missiessy, vice-amiral, grand-croix de Saint-Louis, cordon bleu, grand-croix de la Lég. d'honn.; il eut de son mariage : 1. Joseph-Numa, officier de marine, chev. de Malte et de la Légion d'honneur, non marié; et 2. Louise, mariée à N... Truitier de Vaucresson, commissaire général de la marine; de ce mariage : une fille mariée à M. le comte Edouard de Mérona, fils de dame de Mérona, née de Missiessy, son cousin germain.

329. LA ROQUE.

Mêmes armes.
Voir le numéro précédent au IIIe degré.

IV. Sébastien de la Roque, ép. le 11 juin 1611 Magdeleine d'Agrès, dont il eut : 1. François; 2. Jacques, dont la filiation a été mentionnée ci-dessus; 3. Jean; 4. Dauphine; 5. Magdeleine, mariée le 21 juillet 1631 à son cousin Antoine de la Roque. Jean s'établit à Cesseras, au D. de Saint-Pons, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 8 sept. 1670.

330. LA ROQUE.

D'azur à trois rochers d'argent.

Un rameau de cette branche s'établit au diocèse de Carcassonne, et y fut substitué, le 6 oct. 1583, aux biens et armes de Courcelles, Sgr de Fontiès. Un arrêt du parlement de Toulouse du 24 juill. 1601 le maintint en possession de la terre de la Cadière au diocèse de Nîmes, en vertu de la substitution contenue dans le testament de Raimond de la Roque du 30 mars 1580. (Marquis D'AUBAÏS, III, 82. — MAHUL, *Cartul. de Carcassonne*, I, 343.)

I. Jean de la Roque, co-Sgr de la Roque, Claret et la Cadière, donna une quittance de dot à François de Dax, son beau-frère; t. en 1540, il fut père de

II. Raimond de la Roque, Sgr de la Cadière, ép. le 6 juin 1536 Fleurette de Dax, dame de la Serpent, dont il eut : 1. François-Louis, Sgr de la Cadière, mort sans postérité; 2. Bertrand, qui a fait la branche établie dans le diocèse de Carcassonne, et maintenue le 14 janv. 1669; 3. Guillaume qui suit; 4. Barthélemy.

III. Guillaume de la Roque, Sgr de Puiredon, ép. en 1592 Françoise du Ranc de Vibrac, dont il eut :

IV. Jean de la Roque, demeurant aux Roussières, paroisse de Viols-le-Fort, ép. le 15 nov. 1643 Antoinette Ricome, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1669.

331. LA ROQUE.

D'azur à deux rochers d'argent mis en fasce.

Cette branche, qui a porté le nom de la Roque du Mazel, et plus tard celui de la Roque de Montels, s'établit dans le bas Languedoc. Elle hérita en 1718, par donation, de la terre de Montels, et plusieurs de ses représentants ont été connus dans l'armée sous le nom de Montels et sous celui de la Roque. Sa filiation fut prouvée devant M. de Bezons, depuis :

I. Raimond de la Roque, Sgr du Mazel, ép. le 17 fév. 1498 Almicie de Barjac, dont il eut :

II. Sébastien de la Roque, Sgr du Mazel, ép. le 5 déc. 1553 Lucie Delpy, *alias* Dupin, dont il eut : 1. David, marié le 18 fév. 1602 à Étiennette Bonniol; 2. Pierre; 3. et

III. Jacques de la Roque, ép. le 10 avril 1588 Nadale Bonniol, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Paul; 3. Jean, qui a fait la Br. B.

IV. Pierre de la Roque, ép. en 1609 Dauphine Thibaud, dont il eut :

V. Jérôme de la Roque, du mas de Bonniol, paroisse de la Boissière, D. de Montpellier, ép. le 6 nov. 1652 Françoise de Bertin, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janvier 1671.

Br. B. IV. Jean de la Roque, ép. le 22 octobre 1623 Catherine Capion, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Pierre, Sgr de la Souquette, marié le 15 mai 1666 à Isabeau Gagneur; 3. Pierre, maintenu dans sa noblesse, avec ses deux frères, par jugement souverain du 4 janv. 1671.

V. Jacques de la Roque, Sgr de la Marelle, ép. le 16 avril 1673 Jeanne de Combes, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Fulcrand; 3. Jacques, marié à Marguerite Bruguière, dont Marguerite, alliée le 10 août 1750 à Thomas de Baderon de Maussac.

VI. Pierre de la Roque, Sgr de Vacquières et Toupiargues, ép. Marguerite Molles du Merlet, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Marthe, alliée à Marc-Antoine de Béringuier, lieut.-col. au régt royal Comtois, chev. de Saint-Louis, lieut. de roi à Marsal.

VII. Jacques de la Roque, Sgr de Vacquières, Toupiargues, héritier de la Sgrie de Montels, par donation de Marthe de Cambis, veuve de N. Molles du Merlet, le 5 juin 1718, ép. le 24 mars 1739 Anne-Marguerite de Lort-Sérignan, fille de Jacques-Joseph, marquis de Lort-Sérignan, et de Anne de Pelet de Moissac; il eut de son mariage : 1. Fulcrand qui suit; 2. Pierre, capit. au régt de Vivarais 1778; 3. autre Fulcrand; 4. Jean-Joseph; 5. Anne.

VIII. Pierre-Jacques-Fulcrand de la Roque de Montels, enseigne au régt de Brissac 1755, fit la guerre de Sept Ans, fut blessé à Rosbach, capit. au régt de Vivarais 1762; lieut.-col. du régt d'Aunis 1788; chev. de Saint-Louis, gouverneur de Sainte-Lucie, commandant de la Martinique, se distingua dans la défense de Tabago contre le général anglais Ceüler; de retour en France, il fut emprisonné aux Carmes, comme ci-devant, par ordre du comité de salut public, et dut sa liberté à Joséphine de la Pagerie après le 9 thermidor; il avait ép. le 8 nov. 1772 Marie-Thérèse-Delphine-Eugénie de Villardi de Quinson de Montlaur, dont il eut : 1. Joseph; 2. et

IX. Louis-Pierre-Casimir de la Roque, ép. le 5 oct. 1802 Magdeleine de Portal, de Saint-Bauzile, dont il eut :

X. Simon-Casimir-Léon-Jules de la Roque, ép. 1° Marie-Alexandrine-Adèle de Roquefeuil; 2° le 21 mai 1851 Anne-Marie-Éléonore Blanchard, de la Féline, dont : 1. Marie-Gabrielle-Simone; 2. Marie-Lazare-Casimir-Bauzile-Gaston.

332. LA ROSSIÈRE.

I. François de la Rossière, ép. Marguerite Chavoire, et il en eut :

II. Pierre de la Rossière eut pour fils

III. Antoine de la Rossière, t. le 22 mai 1558 ; il avait ép. Jeanne Leuger, dont il eut :

IV. Michel de la Rossière, Sgr dudit lieu, t. le 14 janv. 1589; il ép. Louise de Gueiffier, et il en eut :

V. Marc de la Rossière, Sgr du Fraisse, capit. de cent hommes de pied au régt de Mazargues 1621, av. ép. le 13 nov. 1611 Marie de Bressolles, et il en eut :

VI. Jean-Baptiste de la Rossière, Sgr. du Fraisse, D. de Viviers, ép. le 13 oct. 1647 Judith de Toulouse, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 janv. 1671.

333. LASTIC.

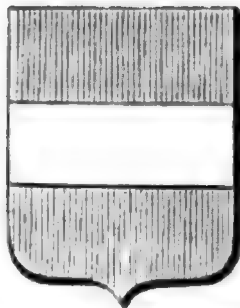

De gueule à la fasce d'argent.

Le catalogue manuscrit des gentilshommes de la province de Languedoc donne à cette famille pour armes : d'or à un cœur de gueule.

Lastic était une seigneurie qui relevait du duché de Mercœur, diocèse de Saint-Flour en Auvergne. Elle a donné son nom à une maison de Bonpar, connue depuis 1212. Hugues de Bonpar, Sgr de Lastic, servait dans l'armée de Simon de Montfort. Cette maison reçut plus tard une grande illustration de Jean de Lastic, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem 1437; de Guillaume de Lastic, sénéchal et lieutenant général du grand maître; de Louis de Lastic, grand prieur d'Auvergne 1558. Jean de Lastic vivait en 1469; ayant épousé alors Hélix d'Urre, il fut la tige d'une branche établie en Dauphiné. La maison de Lastic était répandue en Auvergne, en Limousin et en Rouergue, où elle est encore représentée. (CHORIER, III, 318. — BARRAU, III, 145. — Marquis D'AUBAÏS, I, 311.)

Marie d'Apchier, fille de Jacques, Sgr de Billières, ép. le 7 janvier 1616 Jacques de Lastic, Sgr de la Bastide, de Chaucaille et de Fournels, capitaine de 100 arquebusiers à cheval, fils naturel de Thibaud, baron de Lastic, chevalier de l'ordre du roi et de Jeanne Var. Il fut légitimé et anobli, en considération de ses services à l'armée, par lettres patentes du mois de mai 1618, registrées à la chambre des comptes de Montpellier le 15 février 1620, et confirmées en faveur de Philibert de Lastic, leur fils, au mois de mai 1656, registrées à Montpellier le 17 septembre 1659. (P. ANSELME, III, 825.) Cette seconde maison de Lastic, établie en Gévaudan au diocèse de Mende, fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1669.

I. Jacques de Lastic, ép. le 7 janv. 1616 Marie d'Apchier, et il en eut : 1. Philibert qui suit; 2. Charles; 3. Louis, prieur et Sgr d'Albaret; 4. Philibert.

II. Philibert de Lastic, Sgr de Fournels et la Bastide, D. de

Mende, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, 1647, ép. le 30 avril 1650 Marie Dumas, et il en eut : 1. Joseph ; 2. Hyacinthe : maintenus dans leur noblesse avec Louis, leur oncle, par jugement souverain du 13 nov. 1669, en conséquence des lettres d'anoblissement confirmées au mois de mai 1656.

Madame veuve de Lastic assista par procuration à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan, convoquée à Mende pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

334. LATENAI.

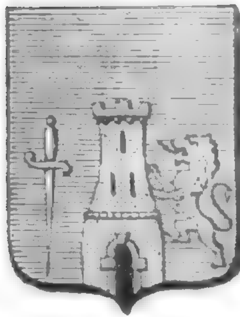

D'azur à la tour d'or accostée d'une épée posée en pal la pointe en bas et d'un lion d'or, armé et lampassé de gueule.

Cette famille, originaire de Grèce, s'établit en Languedoc aux diocèses de Béziers et de Narbonne, et y fit plusieurs branches, dont l'aînée finit en 1556. La branche maintenue en 1669 reconnaissait pour auteur Simon de Latenai, Sgr de Pousolles, marié en 1508 à Jeanne de Clermont. (Lach. Desb., VIII, 517.) Ils eurent pour fils

I. Jean deLatenai, ép. Jacquette de Puimisson, héritière de son père 1551, et il en eut :

II. Jean de Latenai, Sgr de Lissac, ép. le 13 nov. 1588 Claire d'Arnaud de Neffiez, et il en eut : 1. Gabriel qui suit ; 2. Jacques, Sgr de Lissac, ép. le 28 juin 1633 Antoinette Autrive, dont : *a*. Pierre, Sgr de Lissac, co-Sgr direct de Neffiez, y demeurant, D. de Béziers ; *b*. et Étienne.

III. Gabriel de Latenai, ép. en nov. 1625 Anne Degan, et il en eut :

IV. Simon de Latenai, Sgr de la Coste, D. de Narbonne, maintenu dans sa noblesse avec Pierre son cousin par jugement souverain du 5 juillet 1669 ; il ép. 1° en 1660 Anne de Bousquat ; 2° en 1664 Anne de Latenai sa cousine germaine, dont il eut : 1. Joseph, tué enseigne des vaisseaux du roi ; 2. Antoine qui suit ; 3. Catherine.

V. Antoine de Latenai, Sgr de Lissac, ép. en 1702 Catherine de Barrès, et il en eut : 1. Simon, dit l'abbé de Latenai, prieur de Saint-Sauveur à Narbonne, et co-Sgr de la ville ; 2. Charles-Blaise qui suit ; 3. Simon, Sgr de Laval, chev. de Saint-Louis, command. la ville de Brouage en Saintonge.

VI. Charles-Blaise de Latenai, Sgr de Lissac, chev. de Saint-Louis, capit. de dragons, ép. en 1752 Anne de Page, dont il eut : Anne-Charles-Blaise, reçu à l'École militaire 1764.

335. LA TOUR-CHOISINET.

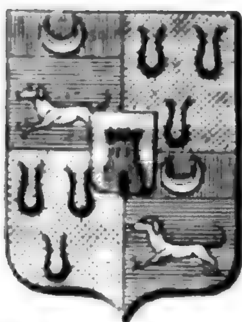

D'azur au chien courant d'argent, au chef cousu de gueule chargé d'un croissant d'argent, qui est de Choisinet; écartelé d'or à trois forces de sable, qui est d'Hautefort; sur le tout d'or à la tour de gueule maçonnée de sable, qui est de la Tour.

La maison de la Tour en Velay possédait les baronies de Saint-Vidal et les Sgries de Goudet et de Mons aux environs du Puy. Bains est un bourg situé non loin de la même ville. Un cadet de cette maison ép. au commencement du XVII^e siècle l'héritière de la maison de Bourbal, qui possédait les Sgries de Choisinet et de l'Éperon en Gévaudan, sur les confins de la Lozère et de la Haute-Loire, et s'y établit. Antoine de la Tour, Sgr et baron de Saint-Vidal, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, était gouverneur du Gévaudan en 1583, et en fut nommé le premier sénéchal en 1585; il avait ép. Claire de Saint-Point, dont il eut deux filles : Claude ép. Claude de la Tour de Bains, son cousin; Claire ép. le 1^er août 1582 Claude de Rochefort d'Ailly, à la charge par l'un et l'autre des enfants de ces deux filles de prendre le nom de Saint-Vidal et les armes. (Marquis d'Aubaïs, II, 335 et 467. — Arnaud, II, 430-440. — Burdin, I, 150.)

Jean de Bourbal, Sgr de Choisinet et de l'Éperon en Gévaudan, ép. le 5 janv. 1578 Louise de Chaste. Jean est appelé Gaspard de Choisinet dans le testament de Jean de Chaste, frère de sa femme. Il laissa sa femme veuve en 1602 et mère de plusieurs enfants. Annet de Chaste, bâtard de Chaste, Sgr de Crespon, habitant du Puy, légua 500 liv. à Françoise de Choisinet, sa cousine, dame de la Roche, par testament du 4 oct. 1616. (P. Anselme, VII, 790; VIII, 932, 933; IX, 303.)

I. Jean de la Tour, Sgr de Bains, fut père de

II. Jean de la Tour, Sgr de Bains, eut pour fils

III. Louis de la Tour, écuyer, Sgr de Bains et Champet, ép. le 9 juillet 1547 Blanche de Banne, et il en eut : 1. Claude qui suit; 2. Blanche, mariée le 5 fév. 1595 à Gilbert de Saunier.

IV. Claude de la Tour, Sgr de Bains, ép. Claude de la Tour, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Claudine, mariée le 28 fév. 1619 à Jean-Claude de Chanaleilles.

V. François de la Tour de Bains, Sgr de Breget, de l'Éperon et de Saint-Auban, ép. Françoise, dame de Choisinet et de la Roche, et il en eut : 1. Claude qui suit; 2. Magdeleine, mariée le 19 fév. 1639 à Louis de Pelet, baron de Combas.

VI. Claude-François de la Tour de Bains de Saint-Vidal, marquis de Choisinet, D. de Mende, baron de Gaujac, Meyras, le Bruget, Laulaguet, l'Éperon, le Cros et Saint-Auban, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 nov. 1668; il avait ép. le 15 août 1645 Françoise d'Hautefort de Lestrange, nommée dame d'honneur de Madame douairière le 14 nov. 1671, dont il eut :

VII. Christophe de la Tour de Bains de Saint-Vidal, marquis de Choisinet, ép. en 1682 Angélique de Bullion, morte sans postérité le 16 mai 1716.

336. LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET.

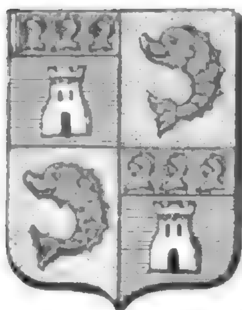

De gueule à la tour d'argent maçonnée de sable, crénelée de trois pièces avec un avant-mur maçonné de même. Les armes figurées et décrites dans les lettres patentes de pair en 1820 sont : Écartelé au 1 et 4 d'azur à la tour d'argent au chef cousu de gueule, chargé de trois casques tarés de profil, au 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur. DEVISES : *Turris fortitudo mea ;* et : *Courage et loyauté.*

La maison de la Tour-du-Pin-Gouvernet, que quelques auteurs donnent comme branche cadette de la maison de la Tour-d'Auvergne, tire son nom de la baronie de la Tour-du-Pin en Dauphiné. Le président de Valbonnais, qui a combattu cette consanguinité des deux familles, croit que les Sgrs de la Tour-du-Pin ne remontent qu'à Berlion de la Tour, vivant en 1107. La seconde race des Dauphins de Viennois se fondit en 1282 dans la maison de la Tour-du-Pin. (P. ANSELME, II, 13.)

Suivant un Mémoire généalogique manuscrit dressé par Moulinet, secrétaire déchiffreur de la cour des comptes de Dauphiné, en 1787, toute la maison de la Tour-du-Pin descend de Henri de la Tour, Sgr de Vinay, qualifié de *cousin germain* du dauphin Jean II dans un acte de 1314.

Les lettres patentes par lesquelles Louis XVIII éleva Frédéric-Séraphin, marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet, chef de nom et d'armes de sa famille, à la dignité de pair, rappellent que c'est *en considération de l'honneur qu'il avait de lui être allié*, faisant ainsi allusion au mariage du dauphin Guigues VIII, en 1323, avec Isabelle de France, fille de Philippe le Long.

Les différentes branches de la maison de la Tour-du-Pin ont été admises aux honneurs de la cour en 1755, 1756, 1760, 1766, 1769, 1781.

Leur filiation, prouvée devant M. de Bezons, remonte à

I. Pierre de la Tour, écuyer, Sgr de Gouvernet, ép. en 1510 Magdeleine de Sylve, dame de Gouvernet, dont il eut :

II. Guigues de la Tour, Sgr de Gouvernet, co-Sgr de Saint-Sauveur, ép. le 7 janv. 1542 Esprite du Bousquet, et il en eut : 1. René qui suit ; 2. Jacques, Sgr de Verclause et de Saint-Sauveur, ép. en 1583 Jeanne de Sade, et fut l'auteur des branches : *a.* de Verclause ; *b.* de Verclause des Taillades ; *c.* de Verclause-Verfeuil ; *d.* de Tarandol.

III. René de la Tour, Sgr de Gouvernet, que Brantôme appelle *très brave et très bon homme de main*, était un des plus vaillants capitaines de son temps ; il fut souvent honoré des lettres de Henri IV ; maréchal de camp, conseiller du roi en son conseil d'état privé, commandant du bas Dauphiné, et gouverneur de Die, marquis de la Charce par lett. pat. du mois de mai 1619, avait ép. le 1er janv. 1573 Isabeau de Montauban, dame de la Charce, dont il eut : 1. César qui suit ; 2. Hector, qui a fait la Br. B. ; 3. René, baron de Chambaud, vicomte de Privas, conseiller du roi, député de la noblesse de Languedoc aux états généraux de 1614, maréchal de camp, ép. Paule de Chambaud ; 4. Judith, mariée 1° le 4 janv. 1620 à Jean de la Gruterie, 2° à Hercule de Saint-Martial, baron de Drugeat ; 5. Justine, mariée avec N... du Poët.

IV. César de la Tour-Gouvernet, marquis de la Charce, conseiller d'État, lieut. général du duc de Rohan dans les Cévennes, ép. 1° le 7 déc. 1604 Claude de Ginestous, dame des Plantiers et d'Aleyrac, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. René, baron de Maleirargues, marié le 18 mai 1633 à Louise Calvet de Meirières, dont il eut : *a.* François; *b.* Charles; *c.* César; *d.* Remi; *e.* Alexandre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668; 2° Françoise de Saussan, dame d'Arennes, dont : 3. Anne, mariée en 1635 à Jacques d'Hérail de Brisis.

V. Pierre de la Tour-Gouvernet, marquis de la Charce, baron des Plantiers, Aleyrac et Cornillon, Sgr de Montmaurin, maréchal de camp, ép. le 8 sept. 1634 Françoise de la Tour-Gouvernet, dame de Mirabel, et fut maintenu dans sa noblesse, avec ses enfants qui restaient en Dauphiné, par jugement souverain du 3 déc. 1668; il eut de son mariage entre autres enfants : Philis de la Charce, surnommée l'héroïne du Dauphiné, qui s'opposa, à la tête des vassaux de son père, à l'entrée du duc de Savoie en Dauphiné 1692; son épée, ses pistolets, son portrait et son écusson furent placés, par ordre de Louis XIV, au trésor de Saint-Denis : son portrait est aujourd'hui dans la galerie de Versailles.

A cette branche appartiennent les trois rameaux suivants :

Premier rameau : Jean-Frédéric de la Tour-du-Pin, comte de Paulin, lieut. général des armées du roi, député de la noblesse de Saintes aux états généraux, ministre de la guerre sous Louis XVI, qui fut père de

Frédéric-Séraphin de la Tour-du-Pin, commandant le régt royal des Vaisseaux 1789, chev. de Saint-Louis, ambassadeur de France à la Haye, 1791, ép. Henriette-Lucie Dillon; préfet du départ. de la Dyle et de la Somme, baron de l'Empire, ministre de France au congrès de Vienne 1815, pair de France, ambassadeur à la Haye, puis à Turin, mort en 1837; il eut de son mariage :

Frédéric-Charles-Aymar de la Tour-du-Pin, marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet, ancien officier des armées royales en Vendée. — Résid. Pise (Italie).

Deuxième rameau : Philippe-Victor-Charles de la Tour-du-Pin, marquis de la Tour du Pin-Gouvernet de la Charce, lieutenant général, commandant en Bourgogne 1765, membre de l'assemblée des notables 1788, cousin de Jean-Frédéric, eut deux fils :

1. René-Louis-Victor de la Tour-du-Pin, marquis de la Charce, offic. de Légion d'hon., lieut.-colon. d'état-major, député de Vesoul 1815, avait ép. Camille-Honorine-Athénaïs Goyon de Matignon-

Grimaldi, princesse de Monaco, dont il eut : *a.* Louis-Gabriel-Aynard, lieut.-colon., blessé aux journées de juin 1848; *b.* Joséphine-Philis-Charlotte, mariée le 27 fév. 1826 à Jules de Moreton, comte de Chabrillan, chef d'escadron, chev. de la Lég. d'honneur.

2. Antoine-Victor-Louis-René de la Tour-du-Pin, comte de la Charce, colon. d'infant., député de Seine-et-Marne sous la Restauration, ép. Adélaïde Tourteau d'Orvilliers, dont il eut : *a.* Gui-Frédéric-Louis, substitué à la pairie du marquis Tourteau d'Orvilliers, son aïeul, par ordonnance de Louis XVIII ; *b.* Louise, mariée au marquis de Turenne ; *c.* Béatrix, mariée au comte de Bataille de Mandelot ; *d.* Guillemette, mariée au marquis de Mérinville.

Troisième ramaau : René-François-André de la Tour-du-Pin, comte de la Tour-du-Pin, vicomte de la Charce, colonel du régt Bourbon infanterie, ép. en 1741 Jacqueline-Louise de Chambly, dernier de sa maison, à condition d'en relever le nom, dont il eut :

René-Charles-François de la Tour-du-Pin, comte de la Tour-du-Pin-Chambly de la Charce, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 7 juillet 1794, avait ép. Angélique-Louise-Nicole de Bérulle, arrière-petite-nièce du cardinal, dont il eut :

1. René-Amable-Louis de la Tour-du-Pin, comte de la Tour-du-Pin-Chambly, marié à Marie-Gabrielle-Claudine Douet de la Boulaye, dont postérité.

2. Alexandre-Louis-Henri de la Tour-du-Pin, vicomte de la Tour-du-Pin-Chambly, marié à Élisabeth-Modeste de Sesmaisons, dont postérité.

Br. B. IV. Hector de la Tour-du-Pin-Montauban, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Montélimart, eut pour fils : 1. René qui suit ; 2. Louis ; 3. Alexandre. Louis-Pierre, fils de Louis ou d'Alexandre, fut évêque de Toulouse en 1712, et célèbre par son dévouement pendant la peste de 1720.

V. René de la Tour-du-Pin-Montauban, capit. de cavalerie, commandant en Espagne un régt de son nom, Montauban, gouverneur de Zutphen et Nimègue en Allemagne, maréchal de camp 1674, lieut. général 1677, gouverneur de Messine, commandant en Franche-Comté 1679.

A cette branche appartenaient: Lucrecius, évêque de Riez; Louis-Apollinaire, évêque de Nancy, archevêque d'Auch 1783, de Troyes 1802; David-Sigismond, grand-croix de Malte ; et

Armand-François de la Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, maréchal de camp, né en 1772, mort en 1810, qui eut pour fils

René-Guillaume-Claude-François-Jean de la Tour-du-Pin, marquis de Soyans, sous-lieut. au régt du roi 1787, servit dans l'armée des princes 1791-1796, chev. de Saint-Louis et de l'ordre de Malte, off de la Légion d'honn., maréchal de camp, gentilhomme honoraire de la chambre du roi 1826, avait ép. 1° en 1805 Marie-Charlotte-Marguerite-Adèle du Houx de Vioménil; pair de France 1823, substitué à la pairie du marquis de Vioménil, son beau-père, mort en 1827; 2° Zoé d'Héricy, dont une fille, Marie, alliée le 2 mai 1854 à René Guigues comte de Moreton de Chabrillan; 3° Pauline d'Hilaire de Jovyac, dont René de la Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans.

La branche de Verclause est représentée par plusieurs rameaux:

1. Charles-Ludovic, comte de la Tour-du-Pin de Verclause de Taillades, marié à Joséphine Boscary de Romaine;

2. Louis-Appollinaire, baron de la Tour-du-Pin de Verclause de Taillades, oncle du précédent, marié à Anne-Laure Rilliet, dont: Roger et Charlotte;

3. Alexandre-Émile-Alfred-Armand-Odille-Raoul, comte de la Tour-du-Pin de Verclause, baron de Verfeuil, maréchal de camp, chef de nom et d'armes du rameau de Verclause-Verfeuil.

337. LA TREILHE.

D'or à une treille de sable, au chef de gueule chargé d'un lion naissant, armé et lampassé de gueule montrant une partie de sa queue.

Cette maison est ancienne et originaire du diocèse de Lodève. Le marquis de Fosières prit part en 1788 et 1789 à l'assemblée de la noblesse de ce diocèse. Marie-Thérèse-Anne-Étiennette de la Treilhe-Fosières de Gléon ép. le 18 janv. 1802 Louis-Hippolyte de Castillon de Saint-Victor. Marie-Joséphine-Albanie de la Treilhe-Fosières de Gléon ép. le 2 mars 1829 Eugène-Hippolyte de Castillon de Saint-Victor.

Elle prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis:

I. Guiraud de la Treilhe, Sgr de Fosières, reçut plusieurs reconnaissances féodales en 1463; il fut père de

II. Nicolas de la Treilhe, Sgr de Fosières, eut pour fils

III. Jean de la Treilhe, Sgr de Fosières, ép. Isabeau de Forés, et il en eut:

IV. Jacques de la Treilhe, Sgr de Fosières, ép. le 22 sept. 1579 Françoise de Vissec de la Tude, et il en eut: 1. Jean-Jacques qui suit; 2. Robert; 3. Jean-Philippe, marié le 10 janv. 1624 à Jeanne Joubert, dont: *a*. Charles, chanoine à Lodève; *b*. Louis: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669;

c. Gabriel; 4. et Arnaud, chev. de Malte, commandeur de Gresan 1669.

V. Jean-Jacques de la Treilhe, Sgr de Fosières, ép. le 14 fév. 1610 Hélène de Sarret, et il en eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Henri, Sgr de Sorbs, marié le 26 sept. 1639 à Isabeau de Saint-Julien.

VI. Gabriel de la Treilhe, Sgr de Fosières, ép. le 29 nov. 1635 Anne de Clermont du Bosc, et il en eut : 1. Pons qui suit; 2. Joseph : maintenus dans leur noblesse, avec leur père et leur oncle Henri, par jugement souverain du 28 janv. 1669.

VII. Pons de la Treilhe, Sgr de Fosières, ép. le 26 nov. 1665 Anne de Carion-de-Nisas.

338. LA TUDE (VISSEC DE).

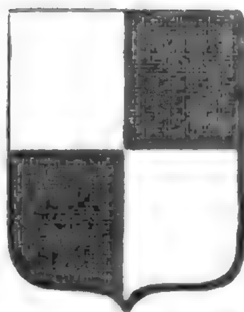

Écartelé d'argent et de sable; *alias* écartelé au 1 et 4 échiqueté à seize pièces d'or et de gueule, qui est de Lodève; au 2 et 3 écartelé d'or et de gueule, qui est de Saint-Étienne; sur le tout écartelé d'argent et de sable, qui est de Vissec.

La terre de la Tude a laissé son nom aux deux maisons qui l'ont possédée : celle de Vissec, dont la généalogie va suivre, et celle de Fabre, qui a été rapportée sous le n° 217.

La maison de Vissec tire son nom d'une seigneurie située aux extrémités des diocèses de Lodève et d'Alais, sur le bord de la Vis, qui avait le titre de baronie des états de Languedoc. C'est une maison ancienne et illustre qui a tenu un rang important dans l'histoire politique et religieuse du Languedoc. Elle a donné un cardinal, deux évêques de Maguelonne, des maréchaux de camp, des chevaliers de Malte et des ordres du roi. Elle est connue par filiation suivie depuis Pierre de Vissec, chevalier, qui accorda en 1229 divers privilèges aux habitants de Vissec. (*Bibl. imp.*, *Mss. Lang.*, II, 105. — *Hist. de Languedoc*, III, 46; IV, 205. — Gariel, 172. — Moréri, X, 666. — Lach. Desb., XIV, 641-652.) Cette maison était en possession depuis 1629 de la baronie de Ganges, qui donnait entrée aux états de Languedoc; elle lui était venue par le mariage de Jean Pons de Vissec de la Tude avec Jeanne de Saint-Étienne, dame et baronne de Ganges. La maison de la Tude fut admise aux honneurs de la cour en 1774. Elle avait prouvé sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Arnaud de Vissec, Sgr de la Tude et de Jonquières, ép. le 8 avril 1523 Souveraine de Lodève, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Arnauld ou Arnould ; 3. Robert, qui a fait une branche maintenue en 1668 et éteinte vers 1750.

II. Jean de Vissec de la Tude, Sgr et baron de Fontès, Saint-Martin de l'Estang, Alissan, ép. 1° Marie de Puimisson, dame d'Hérépian ; 2° Anne de Thémines, sœur du maréchal de France ; 3° le 17 juin 1584, Anne de Morlhon, fille du gouv. de Quercy, baron de Saint-Vensa; il eut de sa troisième alliance : 1. François qui suit; 2. Jean Pons, qui a fait la Br. B.; 3. Anne, mariée à Claude de Roquefeuil; 4. Jeanne, mariée à Louis de Fabre, Sgr de Pégai-

rolles; 5. Isabelle, mariée à Jean d'Espinaud; 6. Marguerite, mariée à Antoine de Montaigut, baron de la Coste.

III. François de Vissec de la Tude, baron de Fontès, colonel d'un régt d'infant., ép. le 22 janv. 1617 Marguerite de Boyer de Sorgues, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Louis, marié à Françoise de Grave, auteur de la branche de Saint-Martin qui s'établit au D. de Castres; 3. Henri, marié à Isabeau Rat, auteur de la branche de Mureau qui s'établit en Lorraine; 4. Anne; 5. Henriette.

IV. François de Vissec de la Tude, baron de Fontès, maintenu dans sa noblesse avec Louis et Henri, ses frères, par jugement souverain du 5 sept. 1668, avait ép. le 26 oct. 1643 Louise-Gabrielle de Grégoire des Gardies, dont il eut : 1. Jean-Pons qui suit; et quatre filles.

V. Jean-Pons de Vissec de la Tude, baron de Fontès, capit. de cavalerie, ép. le 1er oct. 1675 Marie de Mirman, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean-François qui suit; 2. Louis, tué capit. de cavalerie; 3. Jean, brigadier des armées du roi, servit pendant cinquante-quatre ans et mourut de ses blessures reçues au siége de Fribourg 1713.

VI. Jean-François de Vissec de la Tude, baron de Fontès, ép. le 26 juillet 1712 Gabrielle de Portes de Pardaillan, dont il eut plusieurs enfants, entre autres: 1. Jean-Maurice qui suit; 2. Jean-François, capit. au régt de la Couronne, chev. de Saint-Louis à vingt-huit ans, mort de ses blessures reçues à Crevelt en 1758.

VII. Jean-Maurice de Vissec de la Tude, baron de Fontès, puis nommé le marquis de Fontès, ép. le 29 nov. 1753 Jeanne-Françoise-Antoinette de Galibert.

Br. B. III. Jean-Pons de Vissec de la Tude, Sgr de Casillac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, gouv. de Villeneuve-lès-Avignon, ép. le 18 janv. 1629 Jeanne de Saint-Étienne, dame et baronne de Ganges, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. François, comte de Ganges, colonel, lieut. de roi en Languedoc ; 3. Bernardin; 4. Jean-Pons, chev. comm. de Malte ; 5. Pierre, chevalier de Ganges, colonel de dragons.

IV. Charles de Vissec de la Tude, Sgr et marquis de Ganges par lett. pat. de juin 1663, enregistrées au parlement de Toulouse et en la chambre des comptes de Montpellier, baron des états de Languedoc, gouv. de Villeneuve d'Avignon, colonel d'un régt d'infanterie, ép. le 8 août 1658 Diane de Joannis de Châteaublanc, connue par sa beauté et par ses malheurs, dont il eut : 1. Alexandre qui suit ;

2. Esprite, mariée 1° à Henri de Fay, marquis de Peraud ; 2° à Paul de Fortia, marquis d'Urban et de Caderousse.

V. Alexandre de Vissec de la Tude de Joannis, Sgr et marquis de Ganges, colonel d'un régt de dragons, baron des états de Languedoc, ép. le 8 janv. 1692 Marguerite de Ginestous, dont il eut : 1. Alexandre-Louis qui suit; 2. Anne, mariée en 1726 à Joseph-Melchior Raymond de Modène, marquis de Pomeirols ; 3. Louis, chev. de Malte.

VI. Alexandre-Louis de Vissec de la Tude de Joannis, marquis de Ganges, baron des états de Languedoc, ép. le 10 janv. 1718 Marie-Charlotte de la Rochefoucault-Langeac, dont il eut :

VII. Charles-Alexandre de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états de Languedoc, ép. 1° le 16 déc. 1738 Anne-Élisabeth Scott de la Mesangère ; 2° en janv. 1743, Françoise de Saret, dame de Saint-Laurent le Minier, dont il eut :

VIII. Philippe-Maurice-Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états de Languedoc, ép. le 20 nov. 1766 Bernarde-Jeanne-Marie de Gontaut-Biron.

339. LA VALETTE.

D'argent au pin de sinople soutenu de deux lions et deux croissants d'azur en chef, écartelé d'azur à trois chevrons d'or.

I. Antoine de la Valette, fut père de

II. Jean de la Valette, donna procuration pour faire hommage au roi en 1503; il ép. le 17 mai 1507 Catherine Dupont, et il en eut :

III. Antoine de la Valette, fut père de

IV. Marc de la Valette, Sgr de la Valette, ép. le 7 fév. 1553 Thomasse du Claus, et il en eut : 1. André qui suit ; 2. Jean, qui a fait la Br. B.; 3. Antoine ; 4. Claude ; 5. Pierre.

V. André de la Valette, Sgr de la Valette et du Bés, ép. le 10 août 1585 Marie de Bologne, qui déclara qu'elle voulait que ses enfants portassent le nom et les armes de Jean de Bologne, son père, à la succession duquel ils étaient appelés ; il eut de son mariage : 1. Marc; 2. et

VI. Jacques de la Valette de Bologne, ép. le 31 août 1633 Claude de Malbosc, et il en eut :

VII. Jean-Jacques de la Valette de Bologne, Sgr de Lascours, Saint-Martin et Gaujac, D. de Nîmes, ép. le 1er nov. 1655 Isabeau

d'Amalric, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 août 1669.

Br. B. V. Jean de la Valette, Sgr de Campinat, ép. 1° Isabeau Camplu ; 2° le 15 sept. 1569 Isabeau de Bologne. Il eut de sa première femme : 1. Jean ; et de la seconde : 2. Jean-François qui suit ; 3. Claude ; 4. Balthazar.

VI. Jean-François de la Valette, Sgr de la Condamine, ép. le 18 sept. 1639, Suzanne Maseran, et il en eut :

VII. Jean-François de la Valette, Sgr de Gravières, demeurant à Alais, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 août 1669.

340. LA VALETTE.

Mêmes armes.

I. Pierre de la Valette, acheta le 11 juill. 1466 la terre de Vaunette; il fut père de

II. Antoine de la Valette, Sgr de Vaunette, eut pour fils

III. Jean de la Valette, père de : 1. Louis qui suit; 2. Blaise.

IV. Louis de la Valette, t. le 31 janv. 1554 ; il fut père de

V. Charles de la Valette, ép. le 30 nov. 1556 Jeanne Dupont, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Étienne, dont la postérité sera rapportée au n° 341.

VI. Antoine de la Valette, ép. le 30 avril 1618 Magdeleine de la Valette, et il en eut :

VII. Jean-François de la Valette, Sgr de Combecalde, D. de Nîmes, ép. le 1er déc. 1659 Magdeleine Benoît, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 sept. 1668.

341. LA VALETTE.

Mêmes armes.
V. le n° précédent au Ve degré.

VI. Étienne de la Valette, écuyer, ép. le 21 déc. 1604 Marie d'Airebaudouse, dont il eut :

VII. Pierre de la Valette, écuyer, ép. le 13 avril 1623 Louise de la Valette, et il en eut : 1. Étienne, Sgr de Prévinquières, ép. le 20 janv. 1664 Marie Randon ; 2. Annibal, Sgr. de Cassanas, ép. le 4 oct.

1667 Blanche de Chanaleilles. Étienne et Annibal, demeurant au D. de Nîmes furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 sept. 1668.

342. LAUBERGE.

De gueule à trois roses d'argent 2 et 1, accostées de deux besants.

I. Rostaing de Lauberge, ép. Simonne de Cubières, dame en partie de Pousilhac et de Ribaute, dont il eut :

II. Mathieu de Lauberge, co-Sgr de Ribaute et Pousilhac, ép. le 30 août 1568 Françoise de la Roque, dame dudit lieu, de Saint-Martin et Cassagnoles, et il en eut :

III. Charles de Lauberge, écuyer, Sgr de Cassagnoles et Rocheblave, co-Sgr de Ribaute et Pousilhac, ép. Marie de Beauvoir du Roure, et il en eut : 1. Claude; 2. Antoine qui suit; 3. et Sébastien : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 janv. 1669.

IV. Antoine de Lauberge, Sgr de Cassagnoles et Rocheblave, ép. le 24 sept. 1665 Marguerite de Trémolet-Mourmoirac.

343. LAUDUN.

D'azur au sautoir d'or et un lambel de gueule en chef.

Dès le XIII[e] siècle la baronie de Laudun au diocèse d'Uzès, entre le pont Saint-Esprit et Villeneuve-d'Avignon, appartenait à une maison féodale de ce nom déjà illustre. Bertrand et Guillaume de Laudun abandonnèrent en 1219 au comte de Toulouse tout ce qu'ils avaient dans la juridiction de Roquemaure, en échange de Rochefort, *alias* Rocafort et l'albergue de vingt chevaliers qu'il prenait sur le château de Borne. François de Laudun, écuyer, échanson du Dauphin, plus tard Louis XI reçut Charles VII dans son château de Laudun en 1437. On trouve plusieurs hommages rendus par Raymond, Christophe, François, Albaron, Hugues et Clémence de Laudun en 1352, 1390, 1395, 1448, 1452, 1464, et 1533. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, III, 106. — Rivoire, II, 613.) La Sgrie de Laudun passa en 1577 dans l'illustre maison de Joyeuse par le mariage du vicomte Paul de Joyeuse avec héritière de la branche aînée de la maison de Laudun. (P. Anselme, III, 810.) Guillaume et Jean de Laudun, compris dans les revues de ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire entre 1424 et 1478, furent les auteurs de la branche maintenue par M. de Bezons (Marquis d'Aubaïs, II, 343), qui prouva sa noblesse, depuis :

I. Jean de Laudun, t. le 20 janv. 1540, et fut père de

II. Jacques de Laudun, écuyer, ép. Anne Lauret, et il en eut :

III. Gabriel de Laudun, ép. le 28 juill. 1578 Marguerite Camele, et il en eut :

IV. Jean de Laudun, ép. le 23 avril 1532 Isabeau Favier de Fourniguet, et il en eut : 1. Étienne qui suit ; 2. Jean ; 3. Gabriel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1668.

V. Étienne de Laudun, demeurant à Aramon, D. d'Uzès, ép. le 15 juin 1666 Marie de Roque-Clauzonne.

344. LA VERGNE DE TRESSAN.

D'argent au chef de gueule, chargé de trois coquilles d'argent ombrées de sable.

La maison de la Vergne est, selon la Chesnaye Desbois, originaire du D. de Toulouse, où elle possédait des Sgries importantes dont elle aurait été dépouillée lors de la guerre des Albigeois pour avoir suivi le parti de Raymond de Saint-Gilles. (Lach. Desb., VIII, 530.) Elle a prouvé sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Rigaud de la Vergne, Sgr de Tressan et Puechlacher, ép. Agnès Caires, *alias* de Cayrac, et il en eut :

II. Georges de la Vergne, Sgr de Tressan et Puechlacher, ép. le 21 août 1431 Jeanne de Voisins, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Rigaud, qui a fait la branche des Sgrs de Montbazin, rapportée sous le n° 345.

III. Jean de la Vergne, Sgr de Tressan et de Puechlacher, ép. Marguerite de Maffed, dont il eut :

IV. Antoine de la Vergne, Sgr de Tressan et de Puechlacher, ép. le 1er août 1475 Julienne de Pouzolles, dont il eut :

V. Antoine de la Vergne, Sgr de Tressan et Puechlacher, ép. Marguerite de Montredon, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Antoine, chanoine à Montpellier.

VI. François de la Vergne, Sgr de Tressan et de Puechlacher, ép. le 22 mai 1548 Anne de Montbouton, dont il eut dix-sept enfants, entre autres : 1. Pierre, dont la postérité s'éteignit avec ses deux fils, Pierre et Polydore ; 2. et

VII. Jérémie de la Vergne, Sgr de Tressan, ép. le 30 janv. 1598 Anne d'Isarn, dont il eut :

VIII. François de la Vergne, Sgr de Tressan et de l'Estang, lieut.-colon. du régt de Madame Royale de Savoie, ép. le 27 fév. 1627 Louise de Montainard, héritière de la branche des Sgrs de la Tour, dont il eut : 1. Jérémie qui suit ; 2. Guillaume ; 3. Louis, chanoine et comte de Lyon, évêque du Mans ; 4. Alphonse, chanoine et comte

de Lyon; 5. Élisabeth, mariée à Charles de la Motte-Houdancourt, maréchal de France, et trois autres filles.

IX. Jérémie de la Vergne, Sgr de Tressan, l'Estang, la Tour, maréchal de camp, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 déc. 1668, avait ép. le 1er mars 1667 Marguerite de Béon, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Louis, chanoine et comte de Lyon, archevêque de Rouen 1733.

X. François de la Vergne, qualifié marquis de Tressan, premier guidon des gendarmes de la garde du roi, ép. en 1704 Louise-Magdeleine de Brulart de Genlis, dont il eut :

XI. Louis-Élisabeth de la Vergne, comte de Tressan, lieut. général des armées du roi, commandant en Bourbonnais, puis dans la Lorraine allemande, grand-maréchal des logis du roi de Pologne, duc de Lorraine, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, ép. N... Reuxel, d'une famille écossaise, dont il eut : 1. Stanislas qui suit; 2. N..., abbé de Tressan; 3. N..., mariée au marquis de Maupeou.

XII. Stanislas de la Vergne, comte de Tressan, ancien mousquetaire du roi 1769, mourut en 1825 sans laisser de postérité.

345. LA VERGNE-MONTBAZIN.

Mêmes armes.

Rigaud de la Vergne, deuxième fils de Georges et de Jeanne de Voisins sa première femme, ép. Jeanne de Maffed, fille de la seconde femme de son père; il eut en partage la terre de Montbazin, et fut père de

I. Étienne de la Vergne, Sgr de Montbazin, ép. Isabelle de Saint-Félix, dont il eut : 1. Barthélemy qui suit; 2. Guillain, chanoine à Montpellier; 3. Isabeau, mariée à Jean-François de Saluces.

II. Barthélemy de la Vergne, héritier des biens d'Antoine, son oncle, ép. le 15 juill. 1534 François de Varagues, et il en eut :

III. François de la Vergne, ép. le 1er juin 1586 Suzanne de Sarret, dont il eut :

IV. François de la Vergne, ép. le 27 juin 1611 Marguerite Torches, dont il eut; 1. Jean qui suit; 2. Louis, prieur de Montbazin : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 oct. 1668.

V. Jean de la Vergne, Sgr de Montbazin, y demeurant, ép. le 20 oct. 1647 Catherine de Geoffroi de Bousigues, dont il eut :

VI. Jean-Lambert de la Vergne, Sgr de Montbazin, ép. le

8 avril 1709 Constance de Moissac, dont il eut : 1. Antoine-Félix qui suit; 2. Joseph, marié à Hélène de Plantade, dont : *a*. Michel-Étienne-Victor; *b*. Esprit-Éléazar-Xavier; *c*. Marie-Hélène-Thérèse-Josèphe; 3. N..., mariée en 1746 à Gabriel de Froment de Castille.

VII. Antoine-Félix de la Vergne, Sgr de Montbazin, lieut.-col. au service de l'empereur Charles VII, grand chambellan de l'électeur de Bavière, ép. Marie-Josèphe-Françoise de Révial, dont il eut :

VIII. Joseph-Pierre-Laurent de la Vergne, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Lég. d'honn., et grand'croix de Saint-Ferdinand d'Espagne, ép. Victorine-Olympe de Lardenoy, dont il eut : 1. Lardenoy-Antoine qui suit; 2. Évélina, 3. Amicie, 4. Olympe.

IX. Lardenoy-Antoine de la Vergne, ancien page du roi Charles X, ép. Herminie Graillat, dont il eut : 1. Henri-Antoine-Gérard, né en 1845; 2. Marie-Louise-Régine, née en 1835.

346. LAUNAI D'ENTRAIGUES.

La maison de Launai est originaire du Vivarais. Elle y possédait, entre autres Sgries, celle d'Entraigues. Cette terre fut érigée en *comté* par lettres patentes du mois de septembre 1668 au profit de Trophime de Launai, Sgr de la Champ, maréchal de camp, grand oncle d'Emmanuel-Louis-Henri de Launai, comte d'Entraigues, député de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux états généraux de 1789. D'Entraigues sollicita les honneurs de la cour en 1776 et ne put complétement fournir les preuves exigées. (BARRAU, III, 693.) Une autre famille noble du nom d'Entraigues du Pin, maintenue par M. de Lamoignon en 1699, sera rapportée en son rang.

I. Louis de Launai, écuyer, Sgr de Melmon, fut père de

II. Antoine de Launai, écuyer, Sgr de Picheron, Lini et Tulli, ministre, ép. le 20 nov. 1550 Jeanne de Fay, dont il eut :

III. Trophime de Launai, Sgr de Picheron et Entraigues, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1580, bailli de Gévaudan 1591, gouverneur des villes et châteaux de Marvéjols, Chirac, Grézes 1598, fut père de

IV. Jacques de Launai, Sgr de la Champ, Entraigues, bailli de Gévaudan 1620, capit. de chevau-légers 1625, avait ép. le 20 déc. 1633 Philiberte d'Arpajon, et il en eut :

V. Trophime de Launai, comte d'Entraigues, Sgr de la Champ, maréchal de camp, obtint l'érection de la terre d'Entraigues en comté au mois de déc. 1668, ép. le 20 août 1668 Isabeau de Gi-

rard de Basoges, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1670.

Emmanuel-Louis-Henri de Launai, comte d'Entraigues, fut député de la noblesse de Vivarais aux états généraux de 1789. Il émigra en Espagne et de là à Coblentz, auprès des princes, où Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII, le nomma son ministre en Italie. Il avait ép. Mlle de Saint-Huberti, actrice de l'Opéra, et périt à Londres en 1812, assassiné avec sa femme par son domestique.

347. LE BLANC.

D'azur à la colombe d'argent posée sur un croissant de même.

I. Jean le Blanc, Sgr de Montabonnet, t. le 8 sept. 1543, et fut père de

II. Michel le Blanc, Sgr de Montabonnet, ép. le 15 fév. 1552 Catherine Deschamps, et il en eut : 1. Claude ; 2. Henri ; 3 et.

III. François le Blanc, écuyer, Sgr de Montabonnet, Solignac et Roveiroles, capit. d'infant. 1626, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur du château de Saint-Agrève, ép. le 28 août 1628 Colombe Chabannes, et il en eut : 1. Just qui suit ; 2. Jean, Sgr de Solignac : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 11 sept. 1669.

IV. Just le Blanc, Sgr de Chantemule, y demeurant, D. du Puy, capit. au régt de Ferron 1655, ép. le 20 juill. 1669 Marie de Lusi de Pélissac.

348. LE BLANC DE LA ROUVIÈRE.

D'azur à la fasce d'or, accompagnée d'une croix d'argent entre deux étoiles d'or en chef et d'un cygne d'argent nageant dans une rivière de même en pointe. Devise : *Une vie et une mort.* Pithon Curt, I, 159, donne pour armes à cette maison : au 1 et 4 d'azur à deux levrettes affrontées d'argent, colletées et bouclées de gueule, au 2 et 3 d'argent à la bordure componée d'azur et de gueule.

Noble Durand le Blanc de la ville de Toulouse descendait d'une famille qui devait son élévation au pape Benoît XII. On ne sait si cette famille tenait à ce pontife par parenté ou par quelque autre lien ; elle a fourni un chevalier de Malte, plusieurs évêques et hauts dignitaires ecclésiastiques. (Pithon Curt, I, 159.) Durand le Blanc fut père de Pierre, marié à Claudine de Vaux, dont il eut

I. Robert le Blanc, chevalier, Sgr de la Rouvière et Fourniguet, reçut des reconnaissances en 1556, obtint des lettres patentes le

14 sept. 1559, portant que, quoique pourvu de l'office de juge royal, il jouirait du titre de chevalier, en considération de ses services, et surtout au combat de Doye, où les Anglais furent battus, et après lequel le maréchal de Brissac l'aurait fait chevalier. Ces patentes furent enregistrées à la cour des aides de Montpellier le 10 janv. 1566; il avait ép. Magdeleine de Pavée de Villevieille, et il en eut : 1. Antoine; 2. Pierre qui suit; 3. Jean; 4. Honorade, mariée le 25 juin 1571 à Jean de Boileau de Castelnau.

II. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouvière et Fourniguet, ép. Suzanne de Rosel, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, chev. de Malte 1610, capit. au régt de Champagne 1625.

III. Jacques le Blanc, Sgr de la Rouvière, ép. le 16 juill. 1624 Marie Masclari, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. François.

IV. Pierre le Blanc, Sgr de la Rouvière, Fourniguet et Gajan, conseiller du roi et juge des conventions royaux de Nîmes, ép. le 21 déc. 1660 Marguerite Ferrier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 déc. 1668.

Tiphaine le Blanc de la Rouvière, ép. Charles de Gallepin, conseiller au présidial de Nîmes, dont le fils, Antoine de Gallepin, Sgr de Varangles, conseiller au présidial de Nîmes, ép. le 26 août 1694 Marie-Maguerite Rouvière.

349. LEISSAC, *alias* LAISSAC.

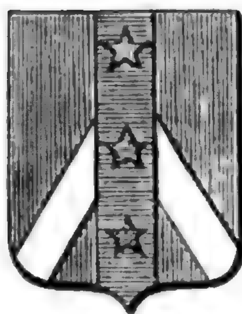

De gueule au chevron d'argent, sur le tout un pal d'azur à trois étoiles d'or; *alias* de gueule au chevron d'argent, au chef d'azur à un pal d'argent chargé de trois étoiles d'or.

Cette maison est originaire du Velay. Son nom s'écrit indifféremment *Laissac*, *Leissac* et *Leyssac*.

Balthazar de Leissac, Sgr du Pertuis, fut commis du duc de Ventadour, baron de Roche, aux états du Velay le 16 avril 1633. Jacques de Leissac, Sgr de Leissac, était porté sur le rôle du ban et arrière-ban de la noblesse de Velay en 1695. (ARNAUD, II, 151, 231.)

Léonard de Laissac, originaire de Languedoc, établi à la Martinique, fit enregistrer ses lettres de noblesse au conseil souverain le 7 septembre 1719. (*Archiv. des colonies, annal. du C. souv.*, p. 6.)

I. Anne de Leissac, Sgr de Leissac, archer de la garde du roi 1514, fut père de

II. Louis de Leissac, Sgr de Leissac, ép. le 20 avril 1549, Françoise Agier, dont il eut :

III. Bertrand de Leissac, Sgr de Leissac, fut père de

IV. Balthazar de Leissac, Sgr de Leissac et du Pertuis, ép. le

9 déc. 1629 Agathe la Mure, dont il eut : 1. Jacques; 2. Claude; 3. Jacques : maintenus dans leur noblesse, avec leur père, par jugement souverain du 10 juill. 1669.

Barthélemy de Leissac, Sgr dudit lieu, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 oct. 1668. (*Catalogue des gentilshommes du diocèse du Puy.*)

350. LE NOIR, *alias* NIGRI.

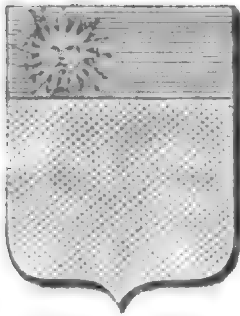

D'or au chef d'azur chargé d'un soleil d'or mouvant du canton dextre. Cette maison doit son origine à Nigri de la Redorte, auquel Simon de Montfort fit de grandes libéralités en reconnaissance des services qu'il en avait reçus pendant la guerre. Ce Nigri lui prêta serment en 1210 : les sieurs Nigri de Blonac de Villercel et de Roquenégade en sont sortis. (*État de la France*, par M. le comte de Boulainvilliers, t. II, 532. Londres, 1727.)

I. François le Noir, capit. dans le régt de Montpezat 1542, eut pour fils

II. Gabriel le Noir, héritier de son père, eut pour enfants : 1. Gabriel qui suit; 2. Thomas, marié le 7 fév. 1595 à Catherine de la Garde, et il en eut : *a.* François, Sgr de Sarragran, qui ép. Jeanne Guibal; *b.* Guillaume, Sgr des Isles, marié le 31 mai 1658 à Paule d'Albi : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 mars 1670.

III. Gabriel le Noir, lieutenant général et président au présidial de Béziers, ép. 1° le 17 avril 1593 Marie de Foullaquier; 2° Anne Giraud, et il eut pour fils : 1. Gabriel; 2. François, Sgr de Ribaute; ép. le 11 février 1651 Louise Torches : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 mars 1670.

N... de Nigri de Clermont-Lodève, dame de Roquenégade, ép. en 1779 Marc-Antoine-Joseph de Bénavent-Rodez.

351. LERMUSIÈRES.

D'azur à une fleur de lis d'or et une fasce de gueule chargée de deux étoiles d'or, au chef d'argent à l'aigle de sable.

I. Gaspard de Lermusières, ép. le 2 mai 1540 Claude de Lapra, et il en eut : 1. Jean ; 2. Bernardin qui suit; 3. Briar ; 4. Ponthus.

II. Bernardin de Lermusières, Sgr de Lermusières, ép. Suzanne Sahune, dont il eut :

III. Jean de Lermusières, ép. le 1er fév. 1592 Hélène de Marcous, et il en eut :

IV. Gaspard de Lermusières, ép. le 19 août 1626 Françoise de la Faye, et il en eut : 1. Bernardin qui suit; 2. Gaspard; 3. Jacques; 4. Matthieu : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 oct. 1668.

V. Bernardin de Lermusières, Sgr de Lermusières et de Marcous, D. de Viviers, ép. le 3 fév. 1658 Françoise Bonnaud.

352. LESTRANGE.

De gueule au lion léopardé d'argent en chef, et deux lions d'or adossés en pointe.

Les armes de Lestrange sont à la salle des Croisades.

Cette maison, originaire du Limousin, a pris son nom d'une terre située dans cette province, que Marie de Lestrange porta avec Cheylane à René de Hautefort, Sgr du Theil, par contrat du 22 fév. 1579. Elle établit sa filiation depuis Faucon ou Falcon de Lestrange, Sgr du lieu en 1350. Elle donna un archevêque de Rouen nonce du pape Grégoire XI auprès de Charles V 1377; un évêque du Puy, neveu du précédent, qui assista au concile de Constance. 1414, 1417. (BOUILLET, III, 400.) Cette maison a fait plusieurs branches, répandues en Vivarais, en Limousin et en Auvergne. La branche établie en Vivarais y prouva sa noblesse, depuis :

I. Guinot de Lestrange, chevalier, Sgr de Lestrange, Boulogne, Groson, ép. Jeanne de Joyeuse, dont il eut :

II. Louis de Lestrange, chevalier, Sgr et baron de Lestrange, Boulogne, vicomte de Cheylane, échanson du roi, ép. 1° le 10 sept. 1503 Jeanne de Saint-Didier; 2° Marie de Langeac; il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit; 2. Antoine; et du second 3. Suzanne, mariée le 26 mars 1533 à Antoine de Vogué.

III. Jean de Lestrange, Sgr de Groson, ép. Françoise de Montchenu, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Marie.

IV. Jean de Lestrange, Sgr de Groson, fut père de

V. César de Lestrange, Sgr de Groson, demeurant à Gilhoc, D. de Viviers, ép. le 18 fév. 1642 Félicie de Chanaleilles, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 nov. 1669; il eut de son mariage : 1. Christophe qui suit; 2. Jean-César, qui a fait la Br. B.

VI. Christophe de Lestrange, Sgr de Groson, ép. Pauline de Reboulet, dont il eut :

VII. Henri-César de Lestrange, dit le marquis de Lestrange, Sgr de Groson, Rosières, Ruissas, ép. Catherine de Serres, dont il eut :

VIII. Catherine-Claudine de Lestrange, fille unique, mariée le 9 juillet 1743 à Charles-Antoine de Romanet, baron de Beaudiné, avec la clause que ledit baron de Beaudiné porterait les nom, armes et titre de marquis de Lestrange.

Br. B. VI. Jean-César de Lestrange, ép. Marie d'Audeyer, héritière de Boze, dont il eut :

VII. Louis de Lestrange de Boze, ép. Jeanne-Pierrette de Lalor, fille d'un officier irlandais, dont il eut : 1. N., officier de dragons, mort jeune; 2. N., officier du génie, mort en 1777; 3. Augustin de Lestrange, abbé général de la Trappe; 4. et

VIII. Louis-Joseph de Lestrange, officier de marine, ép. N...., dont il eut une fille unique, mariée à N... Clauzel, d'Annonay; de ce mariage un fils Léo, marié à N... de Montclo, dont Marguerite.

353. LOMBARD DE BARBERON.

I. Jean Lombard, secrétaire du roi, maison et couronne de France 1643, ép. Marie Baille, et il en eut :

II. Claude Lombard de Barberon, Sgr de Fontanès, demeurant à Annonay, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670, en conséquence de l'office de conseiller et secrétaire du roi possédé par son père.

354. LOSIÈRES, *alias* LAUZIÈRES.

D'or au chêne de sinople; *alias* écartelé au 1 d'argent au buisson ou osier de sinople, au 2 de gueule à deux chèvres passantes d'argent posées l'une sur l'autre, au 3 de gueule au lion d'argent à l'orle de huit besants de même, qui est de Cardaillac, et au 4 d'or à trois fasces de sable au chef d'hermines, qui est de Clermont-Lodève.

La maison de Lauzières est ancienne; elle prend son nom du bourg de Lauzières, en latin *de Elzeria* ou *Euzeria*, dans le bas Languedoc, diocèse de Lodève. Elle est connue par filiation suivie depuis Flotard, Sgr de Lauzières, qui testa le 7 des ides de septembre 1173. Dordé de Lauzières, maître d'hôtel du roi Charles VIII en 1483, descendant de Flotard au X^{e} degré, fut héritier de son aïeule, et de Raymond de Penne, Sgr de Thémines, son grand-oncle maternel, qui ordonna par son testament du 21 juin 1451 qu'il quitterait le nom et les armes de Lauzières pour prendre celles de Thémines, Cardaillac et Penne.

La branche aînée de cette maison s'éteignit au milieu du XVII^{e} siècle. Pons de Lauzières, marquis de Thémines-Cardaillac, chevalier des ordres du roi, maréchal de France en 1616, qui fut un de ses derniers représentants, avait ép. le 26 janv. 1587 Catherine Ebrard de Saint-Sulpice, dont il eut : 1. Antoine, marquis de Thémines, tué au siége de Montauban 1621, laissant de sa femme Suzanne de Montluc une fille unique, Suzanne, mariée le 26 mars 1634 à Charles de Lévis, duc de Ventadour; 2. Claude, mariée à Jean de Gontaut; 3. Gloriande, mariée à Louis d'Arpajon, marquis de Séverac; 4. et Charles-Pons, marquis de Thémines, tué devant Monheur le 11 déc. 1621; il avait ép. le 11 oct. 1618 Anne Habert de Montmort, dont il eut : Pons-Charles, marquis de Thémines, mestre de camp du régiment de Navarre, sénéchal de Quercy 1622, tué en 1646 au siége de Mardick. Catherine sa sœur, héritière de cette branche, ép. en 1647 François Annibal, duc d'Estrées, pair de France, avec substitution des noms et armes de Lauzières pour leurs descendants. (P. ANSELME, VII, 411; IV, 601. — MORÉRI, VI, 207.)

La branche des Sgrs de Soubès est sortie de la maison de Lauzières vers 1350. Arnaud de Lauzières, chevalier, ép. Garcinde de Monstuéjouls, sœur de Raymond de Monstuéjouls, cardinal, évêque du Puy, et ensuite de Saint-Papoul, en 1327 (P. ANSELME, VII, 413); ils eurent pour fils puîné

I. Bringuier *alias* Bérenger de Lauzières, t. le 23 juill. 1397; il eut pour fils

II. Arnaud de Lauzières fut père de

III. Raimond de Lauzières, damoiseau, eut pour fils

IV. Jacques de Lauzières, écuyer, co-Sgr de Soubès, fut père de

V. Pierre de Lauzières, écuyer, eut pour fils

VI. François de Lauzières, co-Sgr de Soubès, ép. Mirande d'Albignac, et il en eut :

VII. Blaise de Lauzières co-Sgr de Soubès, ép. Marguerite de Donos, et il en eut : 1. Jean; 2. et

VIII. Antoine de Lauzières, co-Sgr de Soubès, ép. Marguerite de Vigne, et il en eut :

IX. François de Lauzières, co-Sgr de Soubès, ép. le 18 février 1624 Catin de Hérail, et il en eut : 1. Jean-Gaspard; 2. et Pierre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669.

355. LOSIÈRES, *alias* LAUZIÈRES.

Mêmes armes.

La branche des Sgrs de Saint-Jean de la Coste, Saint-Guiraud et Saint-Beaulize, se détacha de la branche aînée en 1400 : Angles, qui en fut l'auteur, était fils de Raymond et de Marguerite de Clermont Lodève, mariés le 13 août 1344. (P. ANSELME, VII, 411.) La terre et le château de Saint-Beaulize sont situés en Rouergue, canton de Cornus.

I. Angles ou Anglesian de Lauzières, Sgr de Saint-Jean-la-Coste, Saint-Guiraud, Conas, ép. Martrete Joenine, dont il eut :

II. Guiraud de Lauzières, Sgr de la Coste et de Saint-Guiraud, chevalier, ép. Audette de Saint-Beaulize, héritière de sa maison, et il en eut :

III. Angles de Lauzières, Sgr de la Coste et de Saint-Guiraud, ép. N...., dont il eut : 1. Angles qui suit; 2. Pons, Sgr de Conas, fit une branche qui finit par une fille, mariée dans la maison de Thezan, des vicomtes de Pujols, héritiers de la Sgrie de Conas.

IV. Angles de Lauzières, Sgr de la Coste et de Saint-Guiraud, ép. Jeanne de Saint-Félix, et il en eut : 1. Armand qui suit; 2. Antonie, mariée à Guiraud de Tubières.

V. Arnaud de Lauzières, Sgr de la Coste et de Saint-Guiraud, ép. Hélix Comtesse, dont il eut :

VI. Arnaud de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud, ép. 1° le 21 mars 1565 Jeanne de Fourès; 2° Gabrielle de Castelnau. Il eut de sa première femme : Paul qui suit; et de la seconde Charles, qui a fait la Br. B.

VII. Paul de Lauzières, Sgr de Saint-Beaulize, du Bosc et de Bernas, ép. le 24 nov. 1618 Marguerite de Carrion de Nizas, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Antoine, marié à Rose de Rosset de Roquezel; 3. et 4. François et Jean Antoine, chev. de Malte 1661 ; 5. Esclarmonde.

VIII. Henri de Lauzières, chevalier, Sgr de Saint-Beaulize, du Bosc, ép. le 5 oct. 1670 Marie de Nogaret Trelans, dont il eut : 1. François, marié à Marie-Marguerite de Levezou de Vezins; 2. Jean-Luc, qui suit; 3. Paul-Henri, chev. de Malte.

IX. Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, capit. de cavalerie, avec rang de mestre de camp 1718, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans 1724, ép. le 12 nov. 1730 Angélique-Sophie d'Hautefort, fille de Louis-Charles, marquis de Surville, et d'Anne-Louise de Crevant d'Humières.

Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, fut maintenu, par arrêt du parlement de Toulouse du 29 mai 1728, en possession des terres et seigneuries de la maison de Thémines à lui données par le duc d'Estrées.

Le château de Thémines en Quercy fut vendu pendant la révolution sur la tête d'Henri-Hippolyte de Lauzières de Thémines, évêque de Blois. (BARRAU, III, 105.)

Br. B. VII. Charles de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud, ép. Louise de Pluviés, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Marguerite, alliée à Hector de Bedos de Celles.

VIII. François de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud, capit. de cent hommes d'armes 1622 et 1636, ép. le 11 fév. 1609 Marguerite Julien, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Jean-Jacques; 3. Claude ; 4. Louis-Armand ; 5. Charles; 6. Philippe-André; 7. Gaspard : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

IX. François de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud, mousquetaire en 1666, ép. Magdeleine de Massip, dont il eut :

X. Joseph de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud, lieut.-colonel dans le régt royal-cavalerie en 1723.

N... de Lauzières-Thémines, prit part aux assemblées de la noblesse du diocèse de Lodève en 1789.

356. LOUBEIRAT.

D'azur à l'aubépin d'or soutenu d'un léopard de même, chargé de trois étoiles de gueule, parti d'or à trois rochers de gueule 2 et 1.

I. Antoine de Loubeirat, écuyer, Sgr de Murat en Auvergne, ép. le 10 avril 1553 Louise de Chavagnac, dont il eut :

II. Jean de Loubeirat, Sgr de Murat, ép. le 1er sept. 1591 Judith de Monstuéjouls, dont il eut :

III. Louis de Loubeirat, Sgr de Murat et Saint-Saturnin, ép. le 25 nov. 1630 Marthe Soulage, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 nov. 1669.

357. LOUBENS.

De gueule au loup ravissant d'or.

Cette maison, établie aux diocèses de Narbonne et de Carcassonne, est ancienne en Languedoc. Elle a donné un évêque de Maguelonne en 1339, un grand maître de l'ordre de Malte en 1552, qui fut fait cardinal en 1587, et auquel le pape Grégoire XIII avait permis de porter une couronne de prince sur ses armes. Jacques de Loubens, Sgr de Loubens et de Verdalle, son frère, était conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, et chevalier des ordres du roi. (MORÉRI, X 533. — P. ANSELME, IX, 92.)

I. Jean de Loubens, Sgr de Marcelhas, ép. N... Corcier, dont il eut:

II. François de Loubens, Sgr de Marcelhas, ép. le 31 déc. 1561 Gabrielle de Cahusac, et il en eut :

III. Marc-Antoine de Loubens, Sgr de Marcelhas, chambellan d'affaires du duc d'Orléans 1631, ép. Anne de Plantavit de Margon, et il en eut :

IV. Pierre de Loubens, Sgr de Marcelhas, D. de Narbonne, commandant une compagnie de cavalerie, ép. le 4 sept. 1644 Marguerite Vitales, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1671.

358. LUZI DE PÉLISSAC.

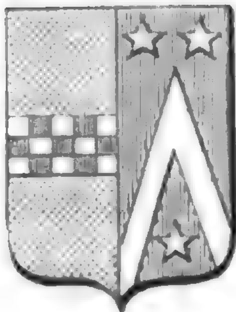

D'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueule, parti de gueule au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'argent.

La maison de Luzi, originaire des confins du Velay et du Forez, possédait très-anciennement la Sgrie de Pélissac; elle acquit vers 1550 par mariage la baronie de Queyrières, qui donnait entrée aux états particuliers du Velay.

François de Luzi, Sgr de Pélissac, Queyrières et Villierma, leva une compagnie de chevau-légers pour le service du roi contre les ligueurs et commanda à Tence 1591. (ARNAUD, I, 511.)

I. Jourdan de Luzi, Sgr de Pélissac, fut père de

II. Guillaume de Luzi, Sgr de Pélissac, ép. le 22 janv. 1440 Maline Florit, dont il eut :

III. Anne de Luzi, Sgr de Pélissac, ép. le 18 janvier 1479 Miracle de Vergésac, dont il eut :

IV. Jean de Luzi de Pélissac, écuyer, ép. le 5 mars 1514 Marguerite de Tournon, et il en eut :

V. Claude de Luzi de Pélissac, ép. Claude de Besset, baronne de Queyrières, dont il eut :

VI. François de Luzi de Pélissac, baron de Queyrières, Sgr de Pélissac, ép. le 5 août 1589 Françoise de Baronnat, et il en eut : 1. Claude qui suit ; 2. François Sgr des Bordes, père de Jean ; 3. Imbert ; 4. Gilbert : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 2 janvier 1669.

VII. Claude de Luzi, baron de Queyrières, Sgr de Pélissac, ép. le 16 août 1618 Jeanne Pautrieu, et il en eut :

VIII. Jean de Luzi, marquis de Pélissac, baron de Cousan, Sgr de Chales, du Sorac, le Pouget, ép. le 28 avril 1642 Marie Dodun, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. du Gué en Dauphiné, le 21 avril 1667, et en Languedoc par jugement souverain de M. de Bezons du 2 janvier 1669.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse du Velay en 1789.

Elle est aujourd'hui représentée par Louis-Henri-François de Luzi de Pélissac, lieutenant général 1854, commandeur de la Légion d'honneur, et par Alexandre de Luzi de Moissieu, marié à N... de Moucheron, dont postérité.

359. MADIÈRES.

De gueule au lion d'or armé et lampassé de même.

Jacques de Madières, Sgr d'Aubaigne, ép. Marguerite de Chanaleilles ; elle était veuve en 1515.

I. Jean de Madières, Sgr d'Aubaigne, ép. le 10 avril 1545 Marguerite Soulages, et il en eut : 1. Antoine ; 2. Barthélemy qui suit ; 3. Jean-Pierre ; 4. François, qui a fait la Br. B.

II. Barthélemy de Madières, co-Sgr d'Aubaigne, ép. le 4 juin 1601 Étienne Cédaste, et il en eut : 1 Paul, marié le 4 octobre 1646 à Catherine du Bois ; 2. Barthélemy ; 3 Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 août 1669.

Br. B. II. François de Madières fut père de

III. Frédol de Madières, écuyer, ép. le 24 fév. 1637 Catherine Vésian, et il en eut : 1. Jean, marié le 21 fév. 1664 à Anne Giret, demeurant à Gabian, D. de Béziers ; 2. Pierre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 août 1669.

360. MAGE.

D'azur à la fasce d'or chargée de trois losanges de gueule.

I. Louis de Mage fut père de

II. Antoine de Mage, Sgr de Salssa, ép. 1° le 24 janv. 1499 Jeanne Ferrier; 2° Françoise d'Hébrard, dont il eut :

III. Jean de Mage, Sgr de Salssa, ép. le 6 mars 1526 Yolande Darsse, dame de Nouvelles, dont il eut : 1. Aimeri qui suit; 2. Jean; 3. Guillaume.

IV. Aimeri de Mage, Sgr de Salssa, co-Sgr de Nouvelles, ép. Marguerite Château, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Françoise.

V. Antoine de Mage, Sgr de Salssa et Nouvelles, ép. Delphine la Coste, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Jérôme; 3. Antoine.

VI. Étienne de Mage, Sgr de Salssa et Nouvelles, ép. le 15 sept. 1634 Éléonore de Cuquignan, et il en eut :

VII. Charles de Mage, Sgr de Salssa et Nouvelles, D. de Narbonne, ép. le 2 juin 1659 Marie-Anne de Castillon, dont il eut : Aimeri, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 juin 1669.

361. MAILLAN.

D'or à l'aigle éployée de sable armée de gueule, écartelé d'azur à trois molettes d'éperon d'or, et un maillet de même en cœur.

Pierre de Maillan, damoiseau, reçut des reconnaissances féodales des habitants de la Canourgue, D. de Mende, en 1293 et 1304; il fut compris en 1317 dans l'hommage que lesdits habitants rendirent au roi. Bernard de Maillan reçut une reconnaissance de la ville de la Canourgue en 1377. Jean de Maillan, fils de Bernard, fit une vente en 1398. (Marquis D'AUBAÏS, II, 361.)

I. Jean de Maillan, fut père de

II. Jean de Maillan, ép. Jeanne Suac, dont il eut :

III. Gilbert de Maillan, ép. le 21 sept. 1539 Anne des Gois, et il en eut :

IV. Jean de Maillan de Grandlac, écuyer, Sgr de la Case, Passades, Malleville, ép. 1° le 12 nov. 1570 Jacquette de Monstuéjouls; 2° le 8 oct. 1598 Anne des Ondes, dame du Jouc; il eut de sa première femme : 1. David qui suit; 2. Gilbert, Sgr de Passades; et de la seconde, 3. Jean, baron de Saint-Cernin, ép. le 22 juin 1638 Magdeleine de Lustrac.

V. David-Sylvestre de Maillan, Sgr de Grandlac, la Case, Maleville, ép. le 22 octobre 1618 Marguerite de Garceval, et il en eut :

1. François, Sgr de la Case, marié le 29 déc. 1654 à Françoise de Loubeirat ; 2. Jean-Baptiste : maintenus dans leur noblesse, avec leur père et leur oncle Jean de Maillan-Soulage, baron de Saint-Cernin, par jugement souverain du 2 janv. 1669.

362. MAILLAN.

D'azur à trois chevrons d'argent, parti de gueule au lion d'or armé et lampassé de même.

I. Laurent de Maillan, ép. le 29 nov. 1539 Magdeleine du Chailar, dont il eut :

II. Gratian de Maillan, Sgr de la Champ, ép. le 22 juill. 1591 Jeanne de Vernet, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. François.

III. Louis de Maillan, Sgr de la Champ, ép. le 13 juin 1618 Geneviève de Barjac, et il en eut : 1. Gratian, marié le 17 nov. 1652 à Marie de Fontaine ; 2. François, Sgr de la Combe, D. de Viviers : maintenus dans leur noblesse, avec François leur oncle, par jugement souverain du 10 juill. 1669.

363. MALBEC DE BRIGES.

De sinople au cerf passant d'or, à la bordure de même.

Par lettres patentes du mois de janvier 1776, enregistrées au parlement de Toulouse et à la chambre des comptes de Montpellier les 8 et 11 mars de la même année, les droits assis sur les vigueries de Saugues et du Malzieu, sous le nom de baronie de Mercœur, qui donnaient entrée par tour aux états généraux de Languedoc, et entrée annuelle aux états particuliers de Gévaudan, furent transférés sur la terre et seigneurie de Briges. Parmi les preuves qui furent faites devant les états du 5 décembre 1772 par le marquis de Briges comme acquéreur de l'ancienne baronie de Mercœur, il fut reconnu qu'indépendamment des actes qui faisaient remonter la noblesse de sa maison au-dessus de l'époque de quatre cents ans fixée par les règlements d'états, il rapportait surabondamment des actes qui prouvaient qu'Arnal de Malbec de Briges avait pris en 1343 la qualité de *damoiseau*, et que Pierre de Malbec avait pris, dans un acte du 15 des kalendes d'octobre 1300, le titre de *chevalier*. (G. DE BURDIN, II, 357.)

Cette maison compte six admissions au chapitre noble de Brioude de 1330 à 1555. Guillaume de Malbec rendit hommage en 1393. (BOUILLET, IV, 20.)

I. Guillame de Malbec, ép. vers 1370 Catherine Garsin, dont il eut :

II. Bertrand de Malbec, ép. le 8 mai 1416 Delphine de Montagnac, dont il eut :

III. Jean de Malbec, ép. Antoinette d'Oyde, dont il eut :

IV. Gilbert de Malbec, écuyer, Sgr de Briges, ép. Delphine de

Molette de Morangiès, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. et Arthur, chanoine, comte de Brioude.

V. Guillaume de Malbec, Sgr de Briges, ép. Catherine de Geys de Pampelonne, dont il eut : 1. Alexandre; 2. et

VI. Claude de Malbec, Sgr de Maurines et Colombier, ép. le 18 juin 1565 Sébastienne de Montjoc, dont il eut :

VII. Jean de Malbec de Montjoc, Sgr de Maurines, ép. le 10 fév. 1596 Peyronne Amargis de la Rodde, dont il eut :

VIII. Louis de Malbec de Montjoc, Sgr de Briges, ép. le 27 fév. 1645 Hélène de Chastel de Condres, dont il eut : 1. Jean-Nicolas qui suit; 2. Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 janvier 1671.

IX. Jean-Nicolas de Malbec de Montjoc, ép. le 22 février 1672 Françoise de Chavagnac de Meyronne, dont il eut :

X. Christophe de Malbec de Montjoc, chevalier, Sgr de Briges, Maurines, baron d'Auroux et du Monteil, ép. le 12 mai 1714 Magdeleine-Denis d'Almanne, dont il eut :

XI. Nicolas-Augustin de Malbec, chevalier, Sgr et marquis de Briges, premier écuyer commandant la grande écurie du roi, ép. le 15 décembre 1760 Marie-Geneviève Radix de Sainte-Foy, entra aux états généraux de Languedoc en 1776, comme il a été dit ci-dessus. Il eut de son mariage :

XII. Christophe-Joseph de Malbec de Montjoc, marquis de Briges, premier écuyer commandant la grande écurie du roi, major en second aux chasseurs de Flandres, ép. en 1780 Rose-Jacqueline d'Osmond, dont il eut : 1. Ernestine-Augustine, mariée au comte de Courtois de Sainte-Colombe ; 2. Barnabé-Louis qui suit ; 3. Albert-Mathieu, mort en 1816 sans postérité.

Le marquis de Briges fut un des amis les plus fidèles de Louis XVI : il ne le quitta que le jour où l'infortuné monarque fut transféré à la tour du Temple, et il fut du petit nombre de ceux auxquels le roi-martyr adressa ces touchantes paroles : *Charles Ier fut plus heureux que moi : on lui laissa ses amis jusqu'à sa mort ; et moi, on me les ôte.* Il mourut à Quiberon en 1795.

XIII. Barnabé-Louis-Gabriel-Charles de Malbec de Montjoc, marquis de Briges, ancien député du département de la Lozère, ép. en 1816 Marie-Barbe de Longaunay, dont il eut : 1. Antoine-Marie-Albert ; 2. Charles-Ernest.

364. MALBOSC DE MIRAL.

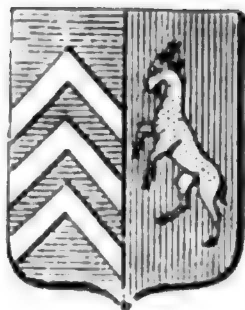

D'azur à trois chevrons d'argent posés l'un au-dessus de l'autre, qui est de Malbosc; parti de gueule à une chèvre rampante d'or, qui est de Cabrière-Miral.

La maison de Malbosc, qui tient un rang distingué parmi la noblesse de Languedoc, doit son nom à la terre de Malbosc en Gévaudan; elle est connue par filiation suivie depuis André de Malbosc, damoiseau, vivant en 1275. André son fils fut père de Guy, marié à Pérégrine de Cabrières, dame de Miral. Pierre, leur fils, ép. Marguerite de Rocheblave. Armand, fils de Pierre, ép. Louise de Vilaret (D'Hozier, *Armor. gén.*, IIIe R.), dont il eut :

I. Odilon de Malbosc, Sgr de Miral, du Fayet, du Mas et de Finiels, ép. le 18 janv. 1467 Smaragde de Beauvoir du Roure, dont il eut :

II. Claude de Malbosc, Sgr de Miral, ép. Amphélize de Gabriac, dont il eut:

III. Antoine de Malbosc, Sgr de Miral, ép. 1° le 4 juin 1542 Françoise de la Garde de Montvaillant; 2° le 18 mai 1558 Claude de Chappellu de la Vigne; il eut de son premier mariage

IV. Antoine de Malbosc, Sgr d'Arigas, ép. le 25 nov. 1571 Louise de Grégoire de Lambrandes, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Anne, mariée en 1610 à N... de Gueiffier; 3. Marguerite, mariée le 7 janv. 1610 à noble Jean Maurin, Sgr de Bizac.

V. Antoine de Malbosc, Sgr de Miral, des Bondons, de Fayet, de Finiels, ép. le 10 nov. 1591 Marguerite de Ginestous des Plantiers de Montdardier, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Claudette, mariée le 31 août 1633 à Jacques de la Valette de Boulogne.

VI. Pierre de Malbosc, Sgr de Miral, la Vernède, etc., ép. le 4 mai 1643 Balthazare de Ginestous de Madières, dont il eut : 1. Pierre-Antoine qui suit; 2. Charles, qui a fait la Br. B.; 3. Jacques, chev. de Malte; 4. Marie, alliée le 11 mars 1680 à Henri de Ginestous; 5. Marguerite, alliée avant 1669 à François de Jossaud.

VII. Pierre-Antoine de Malbosc, Sgr de la Vernède, capit. d'infanterie au régt de la Fère 1666, av. ép. N... de Seguin de Prades, et mourut sans postérité. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 21 août 1669.

Br. B. VII. Charles de Malbosc de Miral, ép. Marguerite de Richard de Boyer, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Isabeau, mariée avant 1711 à Antoine du Claux, major au régt de la Fère; et six autres filles.

VIII. Charles de Malbosc, Sgr de Malbosc, de Miral, des Bondons, de Finiels, etc., demeurant à Quézac, D. de Mende, colonel d'un régt de milice bourgeoise, ép. le 25 janvier 1723 Marie-Élisabeth de Pelamourgue du Pouget, dont il eut : 1. Félix, reçu page du roi en 1742; 2. Marie-Thérèse, alliée le 26 fév. 1743 à Jean-Antoine-Hercule d'Altier de Borne, écuyer, Sgr du Champ.

365. MANDAGOUT.

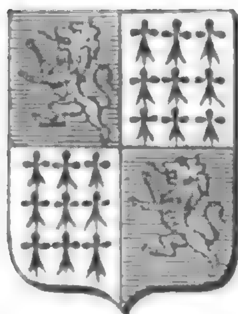

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, écartelé d'argent à trois pals d'hermine.

Maison ancienne qui tire son nom du lieu de Mandagout, D. de Lodève, dans les Cévennes. Elle a donné un cardinal à l'Église, Guillaume de Mandagout, *alias* Mandagot, archidiacre de Nîmes, prévôt de Toulouse, archevêque d'Embrun 1295, cardinal et évêque de Palestrine par Clément V en 1312. (Moréri, VIII, 153.)

Saurine de Mandagout, fille de Raymond de Mandagout, Sgr de Meyrueis, ép. le 1er juillet 1206 Béringuier de la Fare. (*Généal. de la Fare*, imp. en 1695, p. 2.) Cette maison, aujourd'hui éteinte, a prouvé sa noblesse devant M. de Bezons, depuis

I. Bringuier, Sgr de Mandagout, Serignac et Fons, eut pour fils

II. Humbert de Mandagout, ép. le 18 mai 1422 Aigline de Vesin, dont il eut :

III. Guérin de Mandagout, damoiseau, fut père de : 1. Pons qui suit; 2. Aigline, mariée le 24 janv. 1474 à Antoine de Girard, Sgr de Soucanton et de Vézenobre.

IV. Pons de Mandagout, Sgr dudit lieu, baron de Fons et Serignac, ép. le 20 janv. 1483 Jacquette de Malaudun, et il en eut : 1. Guérin qui suit; 2. Françoise, mariée à Pierre du Pont, Sgr d'Ardailles.

V. Guérin de Mandagout, ép. Antoinette de Ganges, dont il eut :

VI. Barthélemy de Mandagout, ép. Fulcrande Boulogne et il en eut :

VII. François de Mandagout, Sgr de Verne, ép. le 14 sept. 1593 Jeanne Granger, dont il eut :

VIII. Pierre de Mandagout, Sgr dudit lieu, y demeurant, ép. le 28 avril 1650 Anne de Pages, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 oct. 1668.

Yolande de Mandagout, fille de Pierre, dernier Sgr de Mandagout, ép. Jean d'Albignac, baron d'Arre. (Barrau, III, 249.)

366. MANNI.

D'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois coquilles de même.

Guillaume de Manni fit son testament le 9 août 1505 ; Étienne son frère fit procuration pour rendre hommage le 3 janvier 1503 ; Louis fut héritier de son frère Guillaume avec Étienne son autre frère. (Marquis D'AUBAÏS, II, 366.)

I. Jean de Manni, Sgr de la Tour, ép. le 7 juin 1535 Delphine de Rocheblave, et il en eut : 1. Vincent qui suit ; 2. Louis, écuyer, ép. le 20 fév. 1583 Louise Pignan.

II. Vincent de Manni, écuyer, Sgr de la Tour, fut père de

III. Jean de Manni, Sgr de la Tour, ép. le 7 déc. 1618 Jeanne d'Albenas, et il en eut :

IV. Antoine de Manni, Sgr de la Tour, D. de Montpellier, ép. 1° le 7 juin 1660 Jeanne Sanche ; 2° le 30 août 1666 Catherine de Bonnail, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

Jean de Manni fut consul de la ville de Montpellier en 1692 et 1703.

367. MARC.

D'argent à deux lions affrontés de gueules soutenant un anneau de sable à la bordure d'azur à huit fleurs de lis d'or.

I. Pierre de Marc, ép. Claude de Canet, dont il eut : 1. Guillaume ; 2. et

II. Imbert de Marc, ép. le 20 mai 1560 Gillette d'Andréa, dame de la Calmete, dont il eut :

III. Jean de Marc, Sgr de la Calmete, enseigne dans le régiment de Saint-Rémy, ép. le 28 mars 1607 Marguerite de Ginestous, dont il eut :

IV. Antoine de Marc, Sgr de la Calmete, D. de Nîmes, ép. le 22 mars 1653 Jeanne Ricard, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 janv. 1670.

La terre de la Calmete est possédée aujourd'hui par la maison de Mathæi de Valfons, dont la généalogie sera rapportée plus loin.

368. MARCOUS.

De gueule à la hache d'armes d'argent au chef d'or dentelé d'azur à trois épis de sinople, parti d'argent à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or.

Pons de Marcous, *alias* Marcoux, avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire, fut anobli par lettres du 22 septembre 1455. De lui descendait Nicolas de Marcous, sieur du Bay, fils d'Ennemond et de Diane de Chaste. (CHORIER, III, 347.) Marie de Marcous ép. le 6 janv. 1572 Aimar de Bozas.

I. Amieu de Marcous, fut père de

II. Alexandre de Marcous, Sgr du Bay, ép. le 16 mars 1516 Catherine Prelas, dont il eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Achille.

III. Alexandre de Marcous, Sgr du Bay, ép. Gilette de Hircon, dont il eut :

IV. Hector de Marcous, Sgr du Bay, fut père de :

V. Claude de Marcous, Sgr du Bay et de Queirac, D. de Viviers, ép. le 28 mai 1524 Suzanne Bordier, et il en eut :

VI. Timothée de Marcous, Sgr du Bay, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1669.

369. MARS DE LIVIERS.

D'azur à la bande d'argent cotoyée de deux étoiles de même, au chef d'argent.

Jean, François et Jean-Victoire de Mars-Liviers, furent reçus chevaliers de Malte en 1571, 1597, 1642. (VERTOT, VII, 58.)

I. Pierre de Mars, Sgr de Liviers, ép. Isabeau de Monestier, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean, chev. de Malte 1571, grand prieur de Saint-Gilles; 3. Jacques; 4. Isabeau; 5. Catherine; 6. Jeanne.

II. François de Mars, Sgr de Liviers, ép. le 28 juill. 1566 Claude de Hautvilar, dont il eut :

III. Jean de Mars, Sgr de Liviers, ép. le 16 juill. 1595 Antoinette de Truchet, dont il eut :

IV. François de Mars, Sgr de Liviers, D. de Viviers, ép. le 12 avril 1657 Isabeau de Durand, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 sept. 1669.

370. MARTINON.

Cette famille, originaire du diocèse de Paris, vint s'établir au diocèse d'Uzès et y prouva sa noblesse depuis :

I. Thomas de Martinon, fut père de

II. Jean de Martinon, chevalier, capit. d'infant., ép. le 23 janv. 1519 Marie Bergeon, dont il eut :

III. Claude de Martinon, écuyer et gendarme, ép. 1° le 4 janv. 1561 Marguerite Bertrand; 2° le 30 sept. 1579 Catherine Bullot; il eut pour enfants : 1. Thomas qui suit; 2. Jean, docteur et avocat, conseiller du roi et lieut. des conventions royaux de Nîmes 1638, ép. le 17 août 1613 Étiennette de Cassagnes, dont : *a.* Michel, secrétaire de la chambre du roi résidant à Paris; *b.* André; *c.* Jean : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1670.

IV. Thomas de Martinon, juge de la baronie de Montfrin, ép. le 11 juillet 1601 Louise de Valette, et il en eut : 1. André qui suit; 2. Marc; 3. Jean; 4. Louis.

V. André de Martinon, ép. le 11 avril 1630 Magdeleine Mauran, et il en eut : 1. Charles; 2. Guillaume; 3. Accurse, demeurant à Montfrin, D. d'Uzès; 4. Pierre; 5. Jean; 6. André; 7. Simon : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1670.

371. MARTRES.

D'argent au lion de gueule, écartelé de gueule à une meule d'argent

I. Arnaud de Martres rendit hommage le 29 sept. 1456, et fut père de

II. Roger de Martres, ép. Bonnete de Lanta, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre.

III. Jean de Martres, Sgr de la Fitte, ép. Jeanne de Tressan, et il en eut :

IV. François de Martres-Duplan, Sgr de la Fitte et Barrau, ép. le 22 janv. 1562 Isabeau de Barrau, dont il eut :

V. Jean Roger de Martres, Sgr de Castelbon et Belfese, ép. le 16 sept. 1611 Isabeau de Sarret, dont il eut : 1. Henri, Sgr de Loupian, Belfese et Belloc, qui fit héritier son frère; 2. et

VI. Louis de Martres, Sgr et baron de Loupian, Castelbon, Moulins et Saint-Lary, D. d'Agde, ép. le 13 déc. 1648 Diane Bérard de Neffiès, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 janv. 1669.

372. MARTRIN DE DONOS.

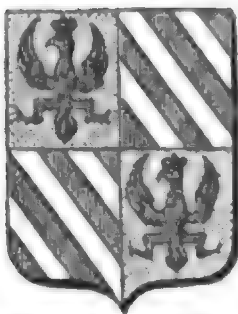

Écartelé au 1 et 4 d'or à l'aigle couronné de gueule, qui est de Martrin; au 2 et 3 de gueule à trois fasces d'argent, qui est de Donos.

La maison de Martrin, originaire du Rouergue, a fait plusieurs branches répandues en Auvergne, en Languedoc et en Albigeois. La branche aînée, maintenue le 14 avril 1699 à Montauban par M. le Pelletier, intendant, s'est éteinte en 1712. François de Martrin, dernier mâle de cette branche, dont un rameau subsiste dans l'Albigeois, était capitaine au régt de Guienne; il fut tué à Denain. Arnaud de Martrin, petit-fils de Bertrand vivant en 1349, est l'auteur de la branche établie au D. de Narbonne. Sa postérité hérita par mariage en 1563 du fief de Donos, situé dans les Corbières (BARRAU, III, 491. — BOUILLET, IV, 57), et prouva sa filiation depuis :

I. François de Martrin, Sgr de Ferrayrolles, ép. en 1510 Jeanne de Capluc, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Charles, qui fit une branche établie en Auvergne.

II. Jean de Martrin, Sgr de Ferrayrolles, ép. le 17 avril 1534 Claire de Bédos; dont il eut :

III. Gabriel de Martrin, Sgr de Ferrayrolles, ép. en 1563 Catherine de Donos, dame de Donos au diocèse de Narbonne, dont il eut :

IV. Antoine de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1600 Yolande de Gléon, dont il eut :

V. François de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1638 Marguerite d'Aldebert, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 19 nov. 1668; il eut de son mariage :

VI. Gabriel de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1667 Angèle d'Authemar, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Marie, alliée à Marc-Antoine de Grave.

VII. Henri de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1693 Marguerite de Barrès, dont il eut :

VIII. Antoine de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1724 Marie-Thérèse de Soubleyras, dont il eut :

IX. Guillaume de Martrin, Sgr de Donos, ép. en 1764 Rose de Bosc, dont il eut : 1. Marc-Antoine qui suit; 2. Étienne, marié à Joséphine Ducup; dont Hippolyte et Élisa; 3. Auguste; 4. Paulin; 5. Henriette; 6. Rose-Christine.

X. Marc-Antoine de Martrin-Donos, Sgr de Donos, ép. en 1791 Marie-Magdeleine de Gros d'Homps, dont il eut six enfants.

373. MASEL.

De sinople à deux flambeaux d'argent allumés et posés dans un chandelier de même, parti de gueule à la tour crénelée d'argent maçonnée de sable, avec une colombe d'argent tenant un pied sur la tour et l'autre sur une branche de sinople mise en pal.

I. Claude de Peirebesses, écuyer, Sgr du Masel, ép. Marguerite Recours, et il en eut : 1. Gabriel qui suit ; 2. Antoine.

II. Gabriel de Peirebesses, écuyer, Sgr du Masel, ép. le 4 fév. 1540 Antoinette de Chastel de Condres, dont il eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. Jean, qui a fait la Br. B. ; 3. Jeanne, mariée à Pierre de Mercier.

III. Guillaume du Masel de Peirebesses, Sgr de Robille, ép. le 9 sept. 1565 Claude de Mercier, et il en eut : 1. Guion qui suit ; 2. Guillaume ; 3. François.

IV. Guion du Masel de Peirebesses, Sgr de Cabanes, ép. le 1er fév. 1604 Marie de Toulouse, et il en eut : 1. Hugues qui suit ; 2. Claude ; 3. Jacques.

V. Hugues, *alias* Jacques du Masel, dit Peirebesses, Sgr de la Panouse, ép. le 17 nov. 1647 Antoinette de Bois-Verdun, et il en eut :

VI. François du Masel, maintenu dans sa noblesse, avec ses deux oncles, par jugement souverain du 6 nov. 1669.

Br. B. III. Jean du Masel, Sgr de Sainte-Colombe, ép. le 21 sept. 1571 Jeanne de Pelamourgue, et il en eut : 1. Gui qui suit ; 2. Antoine, Sgr de Costeregord, marié le 22 nov. 1615 à Anne Roux, dont Alban, marié le 8 fév. 1660 à Louise Meissonnier ; 3. Guillaume, qui a fait la Br. C.

IV. Gui du Masel, Sgr de Sainte-Colombe, ép. le 9 fév. 1609 Gabrielle d'Apchier, et il en eut :

V. Antoine du Masel, Sgr de Sainte-Colombe, ép. le 3 oct. 1644 Marguerite de Rets de Bressolles, et il en eut, Marguerite, alliée le 25 sept. 1662 à Louis du Masel, son cousin.

Br. C. IV. Guillaume du Masel, Sgr de Pinoul et d'Ussel, ép. Delphine Chevalier, et il en eut :

V. Charles du Masel, Sgr de Quintignac, ép. le 29 mai 1644 Marie de Rets de Bressolles, et il en eut :

VI. Louis du Masel, marié le 25 sept. 1662 à Marguerite du Ma-

sel, sa cousine; il fut maintenu dans sa noblesse, avec son père, Antoine, et Alban, par jugement souverain du 6 nov. 1669.

374. MASSANNE.

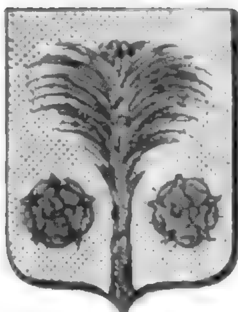

D'or au palmier de sinople accosté de deux roses de gueule.

La famille de Massanne, originaire de Montpellier, était particulièrement distinguée dans la magistrature. Antoine Massanne fut consul de la ville de Montpellier en 1597; Pierre, qui était peut-être son fils, fut consul de la même ville en 1607 et 1620. (D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 583.) Magdeleine de Massanne, sœur de Pierre, ép. messire Jacques de Caze, conseiller du roi en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier. (LACH. DESB., IV, 63.)

Marguerite de Massanne ép. Louis de Bargeton et en eut Isabeau de Bargeton, mariée le 8 août 1641 à Henri de Narbonne-Caylus. (P. ANSELME, VII, 770.)

I. Étienne de Massanne, maréchal de camp des armées du roi, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant à Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 août 1669, en conséquence de son brevet de maréchal de camp du 8 mai 1656.

375. MASSANNE.

Mêmes armes.

I. Pierre de Massanne, général en la cour des aides de Montpellier 1591, fut père de

II. Jean de Massanne, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1623, ép. le 31 déc. 1633 Jeanne de Clausel, et il en eut : 1. Louis, Sgr de Montredon ; 2. Pierre, Sgr de Soulages ; 3. Henri, capit. au régt de Piémont : maintenus dans leur noblesse, comme fils et petit-fils de conseiller et maître des comptes, par jugement souverain du 14 janv. 1671.

376. MATHIAS.

De gueule à trois dés à jouer d'argent.

I. Jean de Mathias, écuyer, t. le 1er déc. 1541 ; il fut père de

II. Henri de Mathias, t. le 15 oct. 1581 ; il eut pour fils

III. Pierre de Mathias, Sgr dudit lieu, ép. le 16 fév. 1597 Claud de Nicolaï, dont il eut :

IV. Charles de Mathias, Sgr dudit lieu, ép. le 26 avril 1528 Hélix de Combladour, et il en eut :

V. Guillaume de Mathias, Sgr dudit lieu et de Montalet, ép. le 22 nov. 1650 Aimare de Clavière, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668; il eut de son mariage : 1. Marie-Anne, alliée le 5 mars 1693 à Antoine de Blou de Précis ; 2. Antoinette, mariée le 28 fév. 1696 à Pierre-Louis de Monteil, de Durfort.

377. MAUSSAC-THÉZAN-SAINT-GENIEZ.

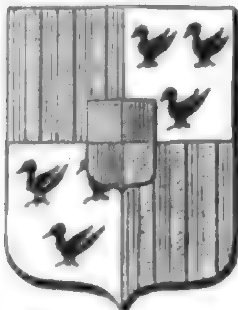

Écartelé au 1 et 4 de gueule à trois pals d'or, qui est de Baderon ; au 2 et 3 d'argent à trois corneilles de sable becquées et membrées de gueule posées 2 et 1, qui est de Corneillan ; sur le tout, écartelé d'or et de gueule, qui est de Thézan. DEVISE : *Candor et honor.*

La maison de Baderon de Maussac, originaire de Rouergue, est connue depuis Aymeric de Baderon, chevalier, dont le fils, Rostaing de Baderon, ép. en 1295 Ermessende de Lodève. (LACHENAYE DESBOIS, I, 757.) Maussac était situé entre Brusque et Tauriac. Barthélemy de Baderon, petit-fils présumé de Rostaing, ép. en 1447 Hélène de Roquefeuil, dont il eut : Jean de Baderon, marié à Corneillan, près Béziers. (TH. DE BARRAU, III, 708.) Jean de Baderon ép. Claire d'Amiel, dame en partie de Corneillan, qui le rendit père de Pierre, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons.

Joseph-Laurent de Baderon de Maussac, dont le père avait été substitué aux biens, noms et armes de Thézan-Saint-Geniez, obtint des lettres patentes de marquisat au mois de mai 1760, enregistrées à Montpellier le 8 mai 1761, et à la sénéchaussée de Béziers le 23 mai 1776, en considération de ses services personnels et de ceux de ses devanciers, dont un avait été sénéchal de Rouergue vers 1400.

I. Pierre de Baderon, co-Sgr et baron de Maussac, Sgr en partie de Corneillan, capit. d'une compagnie de cent hommes de pied, ép. Philippe du Casse, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean, auteur d'une branche éteinte après 1674 ; 3. autre Guillaume, marié le 3 janv. 1572 à Guillemette de Grave.

II. Guillaume de Baderon, co-Sgr de Maussac, Sgr de Corneillan, capitaine de cinquante, puis de cent hommes d'armes, ép. 1° Mondette de Nicolaï; 2° le 2 août 1561 Magdeleine de Bermond du Caïla, dont il eut : 1. Jean; 2. Jacques qui suit; 3. Charles, qui a fait la Br. B.; 4. Pierre.

III. Jacques, *alias* Guillaume de Baderon, Sgr de Maussac, conseiller au parlement de Toulouse, ép. Diane de Sarret, dont il eut :

IV. Philippe-Jacques de Baderon, Sgr de Maussac, président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, conseiller d'État, ép. Charlotte de Chefdebien, dont il eut : 1. Jacques, conseiller au parlement de Toulouse, mort sans postérité; 2. et

V. Charles-François de Baderon, Sgr de Maussac et baron de Montroux, conseiller au parlement de Toulouse, ép. en 1685 Gabrielle d'Alphonse, dont la postérité s'est éteinte après la deuxième génération à Moissac en 1786 dans la personne du baron de Montroux, capitaine au régt de Médoc.

Br. B. III. Charles de Baderon, Sgr de Maussac, de la Chartreuse, Montagnac, Corneillan, capitaine de cent hommes de guerre, ép. le 12 oct. 1589 Jeanne de Maumont, dont il eut :

IV. Jacques de Baderon de Maussac, Sgr de Montagnac, Corneillan, etc., capit. de cent hommes d'armes du roi 1651, commandant la ville de Collioure, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668, avait ép. le 1er juin 1627 Marguerite d'Espagne, dont il eut dix enfants, entre autres :

V. Jean-François de Baderon de Maussac, Sgr de Corneillan, capit. au régt de Piémont 1671, ép. le 24 juill. 1673 Marie de Lort-Sérignan, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean-François, prieur de Laurens; 4. Gabrielle-Magdeleine, mariée le 1er fév. 1703 à Louis de Grave; 5. Constance, mariée le 8 août 1709 à Jean-Lambert de la Vergne de Montbazin.

VI. Jacques de Baderon de Maussac, Sgr de Corneillan, Valros, Montady, Montagnac, officier dans le régt de Navarre, ép. le 6 oct. 1703 Marie-Claire de Thézan-Saint-Géniez, dame et marquise de Saint-Géniez, fille unique et héritière des biens, titres, noms et armes, par substitution testamentaire de Pierre de Thézan; il eut de son mariage : 1. Joseph-Laurent qui suit; 2. Constance-Monique-Anne, morte religieuse à Béziers en 1809.

VII. Joseph-Laurent de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, par lettres patentes de 1760, lieutenant des maréchaux de France à Béziers 1765, eut l'honneur d'être présenté au roi par le maréchal duc de Duras le 13 août 1775; il avait ép. le 10 mai 1748 Marie-Jeanne de Roys-Lédignan, dont il eut :

VIII. Joseph-Laurent-Thomas-Raymond de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, baron de Maussac, page du roi 1768, mousquetaire de la 1re compagnie 1770, ép. le 8 sept. 1775 Marie-Anne-Françoise de Bourdeille, en présence du roi Louis XVI et des princes et princesses de la famille royale, du duc de Fleury, cousin du futur, de Claude de Bourdeille, évêque de Soissons, et du marquis d'Aubeterre, maréchal de France, oncle de la future. Il eut de son mariage : 1. Joseph-Marie qui suit; 2. Joseph-Raimond-Augustin, chev. de Malte; 3. Marie-Claire-Joséphine, mariée au comte de Las Cases; 4. Marie-Claire-Françoise-Adélaïde, mariée à Joseph Alban

de Bonnet de Maureilhan de Polhes, comte de Neffiès; 5. Marie-Magdeleine-Joséphine-Émilie, mariée à Jacques-Joseph de Marion, baron de Brésilhac.

IX. Joseph-Laurent-Louis-Félix-Henri-Marie de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, baron de Maussac, ép. le 14 juillet 1806 Henriette-Catherine-Charlotte de Bourdeille-Montancey, dont il eut : 1. Joseph-Laurent-Félix-Éléazar, mort au service en 1836; 2. Marie-Anne-Françoise-Octavie, mariée le 1er sept. 1847 à Charles Demongeot de Confévron, ancien garde du corps du roi, officier supérieur de cavalerie; 3. et

X. Marie-Stanislas-Gratien de Baderon de Maussac, marquis de Thézan-Saint-Géniez, ép. le 24 mai 1848 Marie-Renée de Brémond-d'Ars, dont : 1. Marie-Estelle-Françoise-Bérengère, née le 4 août 1849; 2. Marie-Claire-Isabeau, née le 15 juin 1857.

378. MEILET, *alias* MASCLET.

D'azur au chef d'or à une bande d'argent, accostée de deux étoiles de même.

I. Jean de Masclet, Sgr de Meilet, t. le 3 déc. 1520; il av. ép. Gabrielle de Sauset, et il en eut : 1. Bernard; 2. Louis; 3. Jean qui suit; 4. Jeanne.

II. Jean de Masclet, Sgr de Malbosc, rendit hommage pour cette terre et le château de Meilet le 19 janvier 1571; il est indifféremment appelé Meilet et Masclet; il av. ép. le 29 janv. 1552 Gabrielle de Vergéses d'Aubussargues, et il en eut : 1. Guillaume; 2. François, présent au ban et arrière-ban de 1594; 3. Marguerite, mariée à Guillaume de Sauset; 4. et

III. Jean de Meilet, Sgr de Malbosc, ép. le 16 sept. 1603 Perrine Roux, et il en eut : 1. François, Sgr de Malbosc, D. de Nîmes, qui fit faire une enquête avec ses frères le 4 oct. 1653, au sujet de leur noblesse et changement de nom de Masclet en celui de Meilet; 2. Jean; 3. Jacob : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

379. MEIRAS.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, à trois étoiles d'or en chef.

La maison de Meiras, *alias* Meyras, possédait les Sgries de Saint-Marcel, Agusat et la Roquette en Vivarais; la Grange-Neuve, dans l'élection de Brioude en Auvergne. La noblesse de cette maison prend sa source dans les lettres en féodale obtenues par Jean de Meiras en 1490. Elle se divisa en deux branches, dont l'une fut maintenue en Languedoc, et l'autre en Auvergne par M. de Fortia. Elles étaient encore représentées en 1789. (BOUILLET, IV, 130.)

I. Pierre de Meiras fit une donation en 1491 à ses enfants, qui furent : 1. Guillaume qui suit; 2. Tannequin, auteur de la branche fixée en Auvergne, élection de Riom.

II. Guillaume de Meiras, fut père de

III. Thibaut de Meiras, Sgr d'Agusat, ép. en 1531, en secondes noces, Catherine de Beauvoir, dont il eut :

IV. Antoine de Meiras, Sgr d'Agusat, co-Sgr de Saint-Marcel, ép. le 5 déc. 1585 Anne Giles, et il en eut : 1. Jacques; 2. et

V. Pierre de Meiras, Sgr de la Roquette, co-Sgr de Saint-Marcel, y demeurant, D. de Viviers, ép. le 27 avril 1623 Anne de Borne, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 25 oct. 1668.

380. MERCIER.

D'or au palmier de sinople chargé d'une colombe d'argent, écartelé d'azur au lion d'or à deux hures de sanglier sablonnées de sable.

I. Pierre de Mercier, Sgr de Malaval, eut pour enfants : 1. Claude; 2. Jean; 3. Antoine; 4. François; 5. André qui suit; 6. Jacques-Jean; 7. Gabriel; 8. Pierre; 9. autre Pierre.

II. André de Mercier, Sgr de Malaval, co-Sgr de Chaudeiraguet, ép. Isabeau de Hautvilar, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. François; 3. André; 4. et Claude, mariée à Guillaume du Masel.

III. Pierre de Mercier, Sgr de Malaval, ép. le 29 oct. 1571 Jeanne du Masel, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Claude.

IV. François de Mercier, écuyer, Sgr de Malaval, ép. le 13 juin 1629 Anne de Malbec de Montjoc de Briges, et il en eut :

V. Jean-Louis de Mercier, Sgr du Mas, Malaval et Chaudenac, co-Sgr de Chaudeiraguet et Lestreis, demeurant au lieu du Mas, D. de Mende, ép. le 20 nov. 1657 Claude Bourigaud, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

Guillaume de Mercier était père de Silvestre, qui fut aussi maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du même jour.

381. MERVIEL, *alias* MURVIEL.

D'azur au château d'argent maçonné de sable.

La maison de Murviel est une des plus anciennes de Languedoc. Antoine de Murviel, Sgr dudit lieu, retira le 25 juillet 1146 de Nicolas de Narbonne la quittance de dot de sa sœur Guillemette, femme dudit Nicolas. Sicard de Murviel, Sgr du château de Murviel, et dame Faure de Murviel reçurent un hommage le 5 avril 1288. Sicard, fils d'autre Sicard, dénombra en 1300. La baronie de Murviel donnait entrée aux états généraux de Languedoc. Cette maison s'éteignit par mariage en 1712 dans la maison de Carrion de Nisas, dont la généalogie sera rapportée en son rang. (Marquis d'AUBAÏS, II, 381. — G. DE LA TOUR, 117.)

I. Haut et puissant Sgr Antoine de Murviel eut pour fils

II. Antoine de Murviel rendit hommage le 2 oct. 1453; il fut père de

III. Jean de Murviel, Sgr et baron de Murviel, Pégayrolles et Saint-Jean-de-Buèges, t. le 26 mai 1531; il eut pour fils

IV. François-Charles de Murviel, écuyer, Sgr et baron de Murviel, ép. en 1558 Françoise de Guers de Castelnau, dont il eut:

V. Sébastien de Murviel, eut pour fils

VI. Gaspard de Murviel, marquis de Murviel, baron de Pégayrolles, Sgr de Roujan, Villeveyrac, Cazouls d'Hérault, mestre de camp d'un régt d'infanterie, ép. le 18 déc. 1634 Anne de Montchal, et il en eut: 1. Gabriel-Charles; 2. Jean-Louis qui suit; 3. Anne: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670.

VII. Jean-Louis de Murviel, marquis de Murviel, baron des états de Languedoc, ép. Antoinette de la Tour-Gouvernet, dont il eut: Anne-Gabrielle, mariée le 20 avril 1712 avec Henri de Carrion, marquis de Nisas, viomte de Paulin, baron des états de Languedoc, lieut. général des armées du roi 1734, lieut. de roi en Languedoc; de ce mariage: 1. Henri-Francois, capit. d'infant.; 2. Henri-Guillaume, capit. d'infanterie; 3. Marie-Thérèse, mariée le 29 juin 1729 à son cousin germain Jean François de Carrion, Sgr et baron de Nisas, aîné de la famille, dont: *a*. François-Emmanuel; *b*. Marie Gabrielle-Françoise; *c*. Henriette; *d*. Louise; 4. Marie-Henriette, mariée 1° à Louis-Joseph de Boyer, baron de Sorgues; 2° le 23 juill. 1740 à Ferdinand de Spinola, marquis d'Arquata, de la fameuse mai-

son de Spinola d'Italie, qui a fourni tant de cardinaux, des princes de l'empire, des grands d'Espagne, et un chevalier des ordres du roi.

M. le marquis de Murviel, baron des états de Languedoc, étant mort au mois de sept. 1779, l'entrée aux états fut réclamée : 1° par madame la vicomtesse de Paulin, au nom de son fils mineur, en vertu d'un testament du 13 sept. 1778; 2° par madame la marquise de Spinola, sa fille unique et héritière, en vertu d'un testament du 15 déc. 1773 non révoqué par celui de 1778; 3° et enfin par la baronne de Nisas, en vertu d'une substitution faite par Gabriel-Charles de Murviel, en son testament du 30 mai 1713. Un arrêt du parlement de Toulouse du 31 juillet 1782 maintint madame la marquise de Spinola dans la possession de la baronie de son père. (*Proc. verbal de l'assiette de Béziers*, p. 5, 6. 1783.)

Le 22 novembre 1782 l'envoyé de madame la marquise de Spinola fut admis aux états de Languedoc comme propriétaire de la baronie de Murviel, en remplacement du vicomte de Paulin, admis provisoirement par délibération des états du 7 décembre 1779. (*Proc. verbal des états de Languedoc*, 1783.)

382. MICHEL.

On trouve en Gévaudan deux familles nobles du nom de Michel : celle des Sgrs de Colas, établie à Florac au moment de la vérification et dont la généalogie va suivre; celle des marquis de Brion, baron de Lastic et de Lodières, Sgr du Roc, d'Aldy, de Viala, vicomte de Fontverline, qui a donné sous l'empire le grand-maréchal du Roc, duc de Frioul, et qui fut maintenue par M. de Lamoignon en 1699. (Burdin, II, 287. — Bouillet, IV, 135.) La jonction entre ces deux familles n'a pas été faite. Nous rapporterons plus loin la généalogie des Michel du Roc de Brion.

I. Antoine de Michel, Sgr de Colas, dénombra le 29 mai 1548; il avait ép. Anne Veiras de Malbosc, et il en eut : 1. David qui suit; 2. Josué.

II. David de Michel, Sgr de Colas, ép. le 18 juin 1600 Marguerite Bruel, dont il eut : 1. David qui suit; 2. Étienne.

III. David de Michel, Sgr de Colas, ép. le 5 fév. 1633 Suzanne Bonniol, et il en eut : 1. Antoine, demeurant à Florac, D. de Mende; 2. Étienne; 3. Barthélemy : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

383. MIET.

D'azur à la fasce d'argent chargée de trois rosettes de gueule, accompagnée de trois demi-corps de fer de lance 2 et 1.

La maison de Miet, *alias* Myet, répandue en Auvergne et en Velay, possédait les Sgries de Bellinay, du Morle, de Murat, de Chirac, *alias* Cheyrat, de la Vernède et de Bonneville. On trouve une famille de même nom possessionée dans la mouvance de Montgascon en Auvergne, inscrite sur l'Armorial de 1450 avec des armes différentes : d'azur à trois mondes cintrés et croisés d'or posés 2 et 1 ; au croissant d'argent mis en cœur. (BOUILLET, IV, 142.)

I. Jean de Miet, Sgr. de Bellinay, ép. 1° av. 1534 Suzanne de Serres ; 2° le 26 avril 1559 Catherine du Buisson ; il eut pour fils

II. Renaut de Miet, Sgr de la Morle, Murat et Cheyrat, eut commission de commander pour le roi dans la place de Chatuéjol en 1585 ; il ép. Marguerite Colanges, et il en eut : 1. Maximilien ; 2. et

III. Amable de Miet, Sgr de la Morle et de la Vernède, ép. le 19 nov. 1618 Catherine de Chapteuil, et il en eut :

IV. Amable de Miet, Sgr de Bonneville, D. du Puy, ép. le 12 janv. 1645 Françoise Dupont, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

384. MIRMAN, *alias* MIRMAND.

D'or au lion de gueule, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or.

La maison de Mirman, venue peut-être d'Allemagne, comme son nom semble l'indiquer, s'établit au bas Languedoc. Elle était répandue au moment de la vérification dans les diocèses de Montpellier, Nîmes et Uzès ; elle a donné de nombreux magistrats aux cours souveraines de Languedoc.

François de Mirmand, baron de Florac, Sgr de Bélarga, de Lavagnac, d'Abeilhan, de Pleissan, d'Adissan, chevalier, conseiller du roi, intendant des gabelles, était baron de tour aux états généraux de Languedoc pour la baronie de Florac. (BÉJARD, *Armor.* de 1654.)

I. Jacques de Mirman, ép. le 10 janv. 1491 Isabeau de Pierrefort, et il en eut : 1. Guillaume qui suit ; 2. autre Guillaume vivant en 1553.

II. Guillaume de Mirman, écuyer, Sgr de Roubiac, ép. en 1527 Antoinette de Ranchin, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. François qui a fait la Br. B.

III. Antoine de Mirman, conseiller au sénéchal et présidial de Nîmes, ép. le 6 fév. 1572 Delphine de Malmon, dont il eut :

IV. Antoine de Mirman, Sgr de Roubiac, consul de Nîmes 1619,

ép. Marie Boyer, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Félice: 3. Jeanne.

V. François de Mirman, Sgr de Roubiac, ép. le 15 avril 1645 Suzanne de Baudan, et il en eut : 1. François, capit. de cavalerie dans le régiment Dauphin; 2. Gabrielle; 3. Jeanne; 4. Suzanne; 5. et [† 1692.]

VI. Henri de Mirman, Sgr de Roubiac et Vestric, fut maintenu dans sa noblesse avec ses tantes par jugement souverain du 5 janv. 1669; il ép. Marthe d'Audiffret, dont il eut : Marguerite, mariée 1° à Charles de Cabrol, 2° à Béranger de Baufain, procureur général au parlement d'Orange. [† Morges, 1721.]

Cette branche émigra en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes.

On trouve encore sur les registres des familles protestantes de la ville de Nîmes :

Pierre-Jean-François de Mirmand, Sgr de la Tour et du Sault, fils de Charles de Mirmand et de Claire de Massargues, marié le 23 oct. 1708 à Suzanne Bouzige-la-Coste.

Br. B. III. François de Mirman, écuyer, Sgr du Fau, commissaire de la marine du Ponant, ép. le 12 déc. 1574 Marguerite de Cubières, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Claude: 3. Lucrèce; 4. Alix; 5. Gabrielle; 6. Justin, Sgr du Fau et d'Agusat, ép. Anne de Chastaigner, dont : *a.* Jacques, Sgr du Fau et de la Sagnete, marié le 29 janv. 1634 à Gabrielle de Piolenc; *b.* Charles, Sgr de la Tour, marié à Claire de Massanne, maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 5 janv. 1669.

La postérité de Charles s'est éteinte dans la maison de Maubec.

IV. Jean de Mirman, Sgr de Lavagnac, trésorier de France, conseiller du roi, grand voyer de France en la généralité de Montpellier, intendant des gabelles de Languedoc, ép. Marie de Grasset, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Gabriel, conseiller au parlement de Toulouse, chanoine de la métropole; 3. François, Sgr d'Adissan, président à la cour des aides; 4. Jean, abbé; 5. Charles, Sgr d'Abeilhan, trésorier de France à Montpellier; 6. Pons-Pierre, Sgr de Bélarga, capit. de dragons; 7. Jeanne, mariée à N... de Thézan; 8. Marie, alliée 1° le 26 déc. 1654 à Joseph de Girard trésorier de France, 2° à N... Desplans, président à la cour des aides.

V. François de Mirman, baron de Florac, Sgr de Pleissan et Lavagnac, trésorier de France, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 5 janv. 1669, avait ép. le 15 juin 1652 Isabeau de Peirat, dont il eut : 1. François, marié à Yolande

de Portalès, dont une fille qui ép. 1° N.. d'Arennes, lieut. général, 2° N. de Polastron, brigadier des armées du roi, inspecteur en Languedoc, sous-gouverneur du Dauphin qui fut depuis Louis XV; 2. et

VI. Jean-Pons-Pierre de Mirman, Sgr de Bélarga, ép. en 1710 Marie-Marguerite de Vissec de la Tude, dont il eut : 1 .François qui suit; 2. Étienne, brigadier des armées du roi, marié à Rimberg en Allemagne et y a fait branche.

VII. François de Mirman, Sgr d'Adissan, ép. Hélène de Torches. dont il eut : 1. Jean-Baptiste qui suit; 2. Étienne, marié le 5 sept. 1774 à Jeanne-Henriette de Nattes.

VIII. Jean-Baptiste de Mirman, Sgr de Saint-Georges et de Juvignac, capit. au régt des gardes lorraines, ép. le 11 sept. 1753 Hélène-Élisabeth-Françoise de Bonafous, dont il eut :

IX. Jean-Henri-Hyacinthe-Gabriel-Chrysostome de Mirman, Sgr de Saint-Georges et de Juvignac, ép. le 23 floréal an IX, Marie-Thérèse-Adélaïde-Victoire d'Exéa, dont il eut : 1. Marie-Jean-Barthélemy qui suit; 2. Marie-Étienne-Jules; 3. Angélique-Pauline-Albine.

X. Marie-Jean-Barthélemy de Mirman, ép. le 10 sept. 1832 Diane-Athénaïs d'Albenas.

385. MOLETTE DE MORANGIÈS.

D'azur au cor de chasse d'argent, lié et enguiché de gueules, qui est de Morangiès; accompagné de trois molettes d'éperon d'or, 2 en chef, 1 en pointe, qui est de Molette.

Ancienne et illustre maison originaire de la partie du Velay qui confine à l'Auvergne. Il est fait mention de ses auteurs dans les anciens monuments du Gévaudan. Le premier de cette maison dont les chroniques aient gardé le souvenir est Humbert de Molette, chevalier, qui assista en 1045 à la donation faite au monastère de Sauxillanges, diocèse de Clermont, par messire Hugues de Montboissier. (DOM CLAUDE ESTIENNOT, *Cartulaire du prieuré de Sauxillanges*. — BURDIN, II, 342.)

La généalogie suivie de cette maison commence à Bertrand de Molette, co-Sgr de la Garde-Guérin en 1237, qui eut pour fils Arbert, Sgr de Molette, Sgr et abbé de la Chaise-Dieu, qui assista au concile de Clermont en 1263, et mourut le 30 sept. 1282. Guillaume de Molette, neveu d'Arbert, mentionné au tome II du *Gallia Christiana*, vivait en 1334. (BURDIN, II, 342. — BOUILLET, IV, 159.) Madame de Morangiès fut admise aux honneurs de la cour en 1756.

Cette maison prouva sa filiation devant M. de Bezons, depuis :

I. Jean de Molette, qui avait eu quelque temps auparavant le château de la Garde-Guérin, brûlé par les Anglais, reçut en 1410 de Guillaume de Barusse, Sgr de Morangiès, donation de cette seigneurie à condition de prendre le nom et les armes de Morangiès

« d'azur du cor de chasse d'argent lié et enguiché de gueules; » il eut pour fils :

II. Jean de Molette, Sgr de Morangiès, ép. le 31 déc. 1444 Hélix de Grille de Volpillière, dont il eut :

III. Alzias de Molette, Sgr de Morangiès, capit. de lances du roi Charles VIII, avec lequel il entra à Rome, obtint du pape Innocent VIII, en considération de sa piété et de ses services, le droit de faire célébrer l'office divin partout où il se trouverait; il ép. le 30 avril 1487 Marguerite d'Hérail de Brisis, dont il eut :

IV. Louis de Molette, Sgr de Morangiès, chev. des ordres du roi, ambassadeur de Henri II près la Sublime Porte; écuyer du roi Charles IX par lett. pat. du 16 février 1565, ép. le 10 juin 1555 Françoise de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Balthazar, commandeur de l'ordre de Malte; 3. et François qui a fait la Br. C.

V. Antoine de Molette, Sgr de Morangiès, chev. de l'ordre du roi, un de ses cent gentilshommes ordinaires, tué par les religionnaires en 1581 à la défense de la Garde-Guérin; ép. Marie de Naves, dont il eut :

VI. François de Molette, chevalier, marquis de Morangiès, baron de la Garde-Guérin, Villefort, etc., commis des nobles aux états particuliers du Gévaudan en 1613, premier chambellan de Gaston d'Orléans, père de Louis XIII le 8 janv. 1631, ép. Marie de Louet de Calvisson, dame de Saint-Alban, dont il eut :

VII. Charles de Molette, marquis de Morangiès, baron de la Garde-Guérin, Saint-Alban et des états de Languedoc, co-Sgr de Villefort, etc., bailli de Gévaudan et gouverneur de Marvéjols en 1665, ép. le 21 juin 1639 Marguerite-Felice de Montmorency, fille d'Annibal de Montmorency, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Scipion; 3. Jacques-Louis, premier gentilhomme du prince de Conti; 4. Louis; 5. Annet, chev. de Malte, commandeur de Saint-Félix, mort gouverneur d'Orange; 6. Joseph; 7. Hyacinthe : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668.

VIII. Charles de Molette, comte de Morangiès, marquis de Saint-Alban, baron de la Garde-Guérin, etc., fit la campagne de Hongrie contre les Turcs; bailli de Gévaudan et gouverneur de Marvéjols en 1686, commis des nobles en 1703, ép. Catherine-Gabrielle de la Fare, dont il eut :

IX. Charles-Auguste de Molette, comte de Morangiès, marquis de Saint-Alban, baron de la Garde-Guérin, etc., mousquetaire, capit. de cavalerie, puis colonel d'un régt de son nom, mourut au

siége de Chiras en Italie; il avait ép. Françoise de Castanière de Châteauneuf, dont il eut :

X. Pierre-Charles de Molette, comte de Morangiès, marquis de Saint-Alban, baron de la Garde-Guérin, de Tournel, Allenc, co-Sgr de Serverette, maréchal de camp, après la bataille de Fontenoy, gouverneur de Minden, lieut. général, ép. le 31 déc. 1726 Louise-Claudine de Châteauneuf-Randon, héritière de sa branche et de la baronie de Tournel qui donnait entrée aux états de Languedoc; Pierre-Charles acquit en 1741 la baronie de Canillac qui donnait également une entrée aux états, et fit transférer ce titre sur la terre de Saint-Alban; il eut de son mariage : 1. Jean-François qui suit; 2. Jean-Anne, chef de la Br. B.; 3. Léon-Adam, chev. de Malte; 4. Alexandre, grand vicaire de l'évêque d'Auxerre.

XI. Jean-François-Charles de Molette, comte de Morangiès, baron de Saint-Alban et des états de Languedoc, ép. Marie-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan, dont il eut :

XII. François-Paul de Molette, marquis de Morangiès, capitaine au régiment d'infanterie Languedoc, ép. Charlotte d'Agrain-des-Ubas, dont il eut :

XIII. François-Hippolyte-Charles de Molette, marquis de Morangiès, ép. en 1806 Marie-Marguerite de Langlade du Cheyla de Montgros.

Br. B. XI. Jean-Anne de Molette, vicomte de Morangiès, baron de Saint-Alban et des états de Languedoc, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, ép. le 31 janv. 1781 Marguerite-Thérèse de la Vaissière de Cantoinet, dont il eut :

XII. Jean-Adam-Guillaume-Gustave de Molette, comte de Morangiès, ancien député de la Lozère; ép. le 18 juillet 1813 Marie-Albertine-Zoé de Regnault de Parcieu, dont il eut : 1. Adam qui suit; 2. Adélaïde-Marie-Angèle, mariée le 8 avril 1838 au prince Antoine de Galitzin.

XIII. Adam-François-Ernest de Molette, comte de Morangiès, ép. le 2 juillet 1840 Émilie-Jeanne-Renée de Chasteigner de la Chasteigneraie de la Roche-Posai.

Br. C. V. François de Molette de Morangiès, Sgr de l'Ombret et de Recours, fut père de : 1. Charles, Sgr de Plagnac, demeurant au Puy; 2. Antoine, Sgr de Provenchères, demeurant à la Garde-Guérin; 3. Hugues; 4. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 déc. 1668.

386. MONTCALM-GOZON.

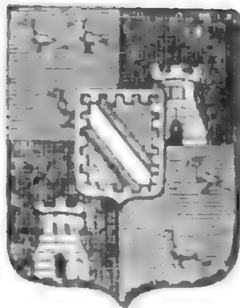

Écartelé au 1 et 4 d'azur à trois colombes d'argent posées 2 et 1; au 2 et 3 de sable à la tour d'argent, qui est de Montcalm; sur le tout de gueule à la bande d'argent bordée d'azur et une bordure crénelée d'argent, qui est de Gozon. DEVISES : *Mon innocence est ma forteresse*, qui est de Montcalm. — *Draconis extinctor*, qui est de Gozon.

La maison de Montcalm est originaire de Rouergue et connue depuis Simon de Montcalm, Sgr de Viala et de Cornus au diocèse de Vabres, qui fut père d'Heyral, Sgr du Viala, marié au mois de mars 1302 à Reveillade de Chavanon. Bernard, petit-fils d'Heyral, ép. Romaine de Follaquier, acquit la terre de Saint-Véran de la maison d'Armagnac, et fut père de Raimond, marié à Aigline de Michelis (MORÉRI, VII, 701. — LACH. DESB., X, 290. — P. ANSELME, IX, 424. — BARBAU, II, 691), qui testa étant veuve le 11 nov. 1457 en faveur de son fils qui fut

I. Jean de Montcalm, Sgr de Saint-Véran, Tournemire, Viala, etc., conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel, ép. le 6 oct. 1438 Jeanne de Gozon, et en eut: 1. Guillaume qui suit; 2. Gui; 3. Gaillard, maître d'hôtel des rois Charles VIII et Louis XII, bailli de Marvéjols, capit. du château de Grèze, ép. le 20 janv. 1494 Marguerite de Joyeuse, qui apporta la terre de Candiac.

II. Guillaume de Montcalm, chevalier, Sgr de Saint-Véran, Tournemire, Viala, etc., juge-mage de Nîmes et lieut. gén. du sénéch. de Rouergue, ép. le 6 juill. 1479 Delphine de Bérenger de la Berthoulène, et en eut neuf enfants, entre autres : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, chev. de Rhodes.

III. Jean de Montcalm, Sgr de Saint-Véran, Tournemire, Viala, Candiac, etc., juge-mage de Nîmes, conseiller au grand conseil, ép. le 28 fév. 1506 Florette de Sarrat, qui faisait partie de la cour de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, et en eut :

IV. François de Montcalm, écuyer, Sgr de Saint-Véran, Candiac, Tournemire, Castellet, etc. ép. le 17 juill. 1546 Louise de Porcelet de Maillane; il en eut : 1. Honoré; 2. Daniel; 3. et

V. Louis de Montcalm, Sgr de Saint-Véran, Candiac, Tournemire, etc., ép. le 4 mai 1583 Marthe de Gozon, héritière de la branche aînée de cette maison, qui apporta en dot les Sgries de Mélac et Saint-Victor, à condition de prendre le nom et les armes de Gozon; de ce mariage :

VI. Louis de Montcalm-Gozon, Sgr de Saint-Véran, Mélac, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, ép. le 27 mars 1610 Suzanne de Raspal, dont il eut :

VII. Louis de Montcalm-Gozon, Sgr de Saint-Véran, Candiac, Tournemire, Mélac, ép. le 24 nov. 1632 Jeanne de Calvet, et en eut : 1. Pierre, Sgr de Mélac et Candiac ; 2. Louise ; 3. Élisabeth ; 4. Gaspard ; 5. Daniel ; 6. Maurice ; 7. et

VIII. Jean-Louis de Montcalm-Gozon, Sgr et baron de Saint-Véran, Mélac, etc., maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 28 déc. 1668 avait ép. le 26 janv. 1662 Judith de Valat, héritière d'une branche de la maison de Gabriac, dont il eut : 1. Jean-Louis-Pierre qui suit ; 2. Louis-Daniel, qui a fait la Br. B. des barons de Gabriac. B. 1 Mar. 1641

IX. Jean-Louis-Pierre de Montcalm-Gozon *dit* le marquis de Mélac, Sgr de Saint-Victor, Gozon, Saint-Véran, Melvieu, Montredon, du Castellet, ép. le 17 nov. 1703 Magdeleine de Girard, dont i eut : 1. Louis, page du roi 1724, mort en 1726 ; 2. Albert-Déodat, dit le marquis de Gozon, mort à l'armée ; 3. Jean-Paul-Joseph, capit. des vaisseaux du roi ; 4. Claude-Gaspard, tué en 1748 au combat de l'*Étenduère*, contre les Anglais ; 5. et B. Dec. 1668 Abjured 1688.

X. Louis-Jean-Pierre de Montcalm-Gozon, baron de Saint-Victor, capit. au régt d'Auxerrois, ép. en 1755 Marie-Élisabeth du Puy-Montbrun, dont il eut : 1. Jean-Paul-Joseph-François qui suit ; 2. Déodat-Louis-Barthélemy, chev. de Malte ; 3. Gabrielle-Magdeleine, mariée en 1788 à Jacques-Pierre-Alexandre d'Albis de Gissac.

XI. Jean-Paul-Joseph-François de Montcalm-Gozon, marquis de Montcalm-Gozon, Sgr de Saint-Victor, Gozon et Mélac, off. de la marine royale, chev. de Saint-Louis, député de la noblesse du Rouergue aux états généraux, ép. Anne-Sophie de la Jonquière, fille de l'amiral, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Pauline, mariée au comte d'Albaret, chambellan du roi de Sardaigne ; 3. Alexandrine, mariée au comte de Valpergue-Chevron.

XII. Charles-Amédée-Antoine-Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Montcalm-Gozon, officier supérieur, ancien chargé d'affaires, chev. de Malte, des ordres du Roi et de la Lég. d'honn., ép. en 1821 Zoé-Alexandrine-Auguste de Chastenet de Puységur, dont : 1. Clément-Jules-Dieudonné ; 2. Gabrielle-Marie-Adolphe, mariée en 1846 à Victor, comte de Montcalm-Gozon, son cousin.

Br. B. IX. Louis-Daniel de Montcalm-Gozon *dit* le marquis de Saint-Véran, Sgr de Candiac, Viala, Cornus, ép. le 30 avril 1708 Marie-Thérèse de Lauris de Castellane-d'Ampus, dont il eut : 1. Louis-Joseph qui suit ; 2. Louise-Charlotte, mariée en 1734 à Gilbert de Massilian ; 3. Hervée-Macrine, mariée à Jean de Faret, marquis de Fournès, maréchal de camp. B. 27 Sept.

X. Louis-Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, tué glorieusement à Québec le 14 sept. 1759, avait ép. le 3 octobre 1736 Angélique-Louise Talon du Boulay, dont il eut : 1. Louis-Jean-Pierre-Marie qui suit ; 2. Gilbert-François-Déodat, chev. de Malte, et quatre filles non mariées.

XI. Louis-Jean-Pierre-Marie-Gilbert de Montcalm-Gozon, comte de Montcalm, marquis de Saint-Véran, maréchal de camp, député de la noblesse de Carcassonne aux états généraux, ép. Jeanne-Marie de Lévis, dont il eut : 1. Louis-Hippolyte, maréchal de camp, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., marié 1° à Armandine du Plessis-Richelieu, sœur du duc de Richelieu, ministre des aff. étrangères ; 2° le 27 oct. 1849 à Marie-Augustine Benard, mort sans postérité de ces deux unions ; 2. et

XII. Louis-Dieudonné de Montcalm-Gozon, comte, puis marquis de Montcalm à la mort de son frère aîné, maréchal de camp, aide de camp de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, off. de la Lég. d'honn., ép. en 1819 Antoinette-Marie-Cécile de Sainte-Maure Montausier, dont : 1. André-Dieudonné-Victor, marié en 1846 à Gabrielle de Montcalm, sa cousine ; 2. et Marie, alliée à Léon de Banne, comte d'Avéjan.

387. MONTLAUR, *alias* MONTLOR.

Au 1 contr'écartelé, au 1 et 4 des petits quartiers de sable à la croix vidée d'argent ; au 3 d'argent au lion de gueule ; au 2 des grands quartiers d'azur au griffon d'or, marchant des quatre pieds sur une branche de palmier de même mise en bande ; au 3 de gueule à la bande d'argent chargée d'une tour d'azur cantonnée de quatre créneaux d'argent ; au 4 contr'écartelé, au 1 et 4 des petits quartiers de sable à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1 ; au 2 et 3 des petits quartiers d'argent au lion de sable ; sur le tout d'or au cor d'argent lié de sable.

La maison de Montlaur, *alias* Montlor, qui possédait les terres de Montlaur, Vailhauquès et Murles dans les Cévennes, est une des plus anciennes du Languedoc. Elle a donné des évêques à Maguelonne et à Béziers dès le XIII[e] siècle. Pons de Montlaur était prévôt de l'église de Maguelonne en 1079 ; Jean de Montlaur avait acquis une telle confiance dans le pays qu'il fut arbitre de tous les Sgrs de son diocèse ; il mourut en 1195. Jean de Montlaur était prévôt de Maguelonne en 1227 ; autre Jean de Montlaur fut évêque de Maguelonne en 1234 ; Raymond de Vailhauquès, de la maison de Murles, était évêque de Béziers en 1242. (D'AIGREFEUILLE, *Hist. ecclés. de Montpellier*, 54, 192, 202.) Cette maison, éteinte de nos jours, prouva sa filiation devant M. de Bezons depuis 1286. Plusieurs de ses représentants ont pris part aux assemblées de la noblesse convoquées à Montpellier en 1789. La terre de Montlaur passa vers 1500 dans la maison de Bousquet.

I. N... de Montlaur, damoiseau, Sgr de Murles et de Vailhauquès, testa en 1286 ; il ép. Alajurie de Bressagues et fut père de

II. Raimond de Montlaur, Sgr de Montlaur, rendit hommage en 1347 et fut père de

III. Pierre de Montlaur, damoiseau, Sgr de Murles, chambellan du roi de Sicile, gouv. de Manfredoine 1384, fut père de

IV. Jean de Montlaur, Sgr de Murles, Cournonterrail, Grabels et Londres, eut pour fils

V. Jean de Montlaur, damoiseau, Sgr de Montlaur et de la Rouvière, ép. Isabeau de Thézan, dont il eut :

VI. Jean de Montlaur, Sgr de Murles et de la Rouvière, ép. le 17 janv. 1527 Marie de Saint-Félix, et il en eut :

VII. Jean de Montlaur, Sgr de Murles, chevalier de l'ordre du Roi, ép. 1° Marie de Montlaur ; 2° N... ; il eut de l'une ou l'autre femme

VIII. Claude de Montlaur, Sgr de Murles, capitaine de cent hommes d'armes 1593, ép. Jacqueline de Viri, et il en eut : 1. Jean, capit. de cent arquebusiers à cheval ; 2. et

IX. François de Montlaur, Sgr et baron de Murles, capit. d'infant., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1656, ép. le 1er nov. 1659 Françoise de Bon, et il en eut : 1. Philibert ; 2. Gaspard ; 3. Charles ; 4. Philippe-Joseph : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 17 déc. 1668.

Charlotte-Philiberte de Montlaur de Murles, ép. le 23 avril 1739 François-Alexandre d'Albenas, baron de Loupian.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789.

388. MONTREDON.

D'azur au lion d'or à la bordure componée d'argent et de sable.

Éléazar de Montredon est cité par D. Vaissette comme un des compagnons du comte de Toulouse. Ses armes figurent à la salle des Croisades.

Le 10 août 1428 Guillaume de Tinières, vicomte de Narbonne, reçut un hommage de Garsinde, femme de Jean Cotellerii, pour le château de Montredon et ses appartenances sous l'albergue de deux cavaliers.

I. Pierre de Montredon, Sgr de Montredon, Escales, Sainte-Croix, Montpesat, Sgr direct de Muryiel, ép. le 29 juill. 1545 Rolete de Jalenques, dont il eut :

II. Antoine-Jacques de Montredon, écuyer, Sgr de Montredon, ép. le 27 mars 1574 Louise de Laval, et il en eut :

III. Gabriel de Montredon, Sgr de Laval, D. de Narbonne, ép. le 7 juin 1609 Antoinette Boyer, dont il eut : 1. Gabriel, Sgr de Montredon ; 2. Jacques, Sgr de la Bastide : maintenus dans leur noblesse avec leur père, par jugement souverain du 11 nov. 1669.

389. MONTREDON.

Mêmes armes.

I. Jean de Montredon fut père de

II. Bernardin de Montredon, Sgr de Gasparet, ép. le 11 fév. 1446 Louise Dourlan, et il en eut : 1. Édouard qui suit ; 2. Guillaume, qui a fait la Br. B. ; 3. Antoine.

III. Édouard de Montredon, Sgr de Gasparet, rendit hommage en 1537 ; il eut pour fils :

IV. Jean de Montredon, Sgr de Gasparet, ép. le 28 déc. 1551 Marquise de Valat, dont il eut :

V. Gabriel de Montredon, Sgr de Gasparet, ép. le 11 mai 1599 Antoinette de Montesquieu, et il en eut :

VI. Jean de Montredon, Sgr de Gasparet, ép. le 5 juin 1625 Claire de Bedos, et il en eut :

VII. François de Montredon, Sgr de Gasparet, ép. le 19 avril 1655 Jeanne Dupois, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 janv. 1669.

Br. B. III. Guillaume de Montredon, ép. Françoise Darsse, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Pierre.

IV. Jean de Montredon, Sgr de Mathés, ép. le 6 oct. 1571 Marguerite de Hautpoul, dont il eut :

V. Balthazar de Montredon, Sgr de Mathés, fut père de

VI. Martin-Melchior de Montredon, demeurant à Sigean, D. de Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 sept. 1669.

390. MONTREDON.

Mêmes armes.

I. François de Montredon, Sgr de Mirabel, ép. Anne d'Hautpoul, dont il eut :

II. François de Montredon, Sgr de Montrabech, capit. d'une com-

pagnie de trente hommes, eut pour enfants : 1. Bernard qui suit ; 2. Henri ; 3. Claude ; 4. François ; 5. Charles.

III. Bernard de Montredon, Sgr de Montrabech, ép. le 9 janv. 1594 Éléonore de Ferrouil, et il en eut :

IV. Blaise de Montredon, Sgr de Montrabech et de Saint-Massal, ép. le 20 fév. 1629 Marguerite de Chambert, dont il eut : 1. Marc-Joseph, marié le 6 août 1663 à Anne-Françoise d'Auteserres ; 2. Charles, Sgr de Saint-Massal : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

391. MONTROND.

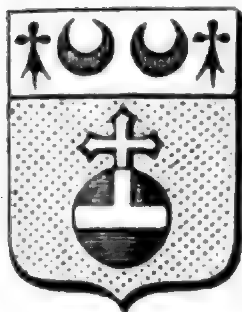

D'or au monde d'azur au chef cousu d'argent chargé de deux croissants de gueule accostés de deux hermines de sable.

Pierre de Montrond se reconnut pour lui et pour ses successeurs le 13 juillet 1343, homme-lige de noble et puissant homme messire Léotard, sire de Solompniac, chevalier, co-Sgr du château de Sainte-Agrève, en même temps que Guigonne ou Guionne de Hérieux, sa femme, fit hommage à ce chevalier pour les biens nobles qu'elle possédait dans le territoire de Hérieux ou Montrond. (D'Hozier, *Armor. gén.*, II, R. — Lach. Desb. X, 637.)

I. Lambert de Montrond eut pour fils

II. Antoine de Montrond, ép. le 14 juin 1459 Marette de Pousols, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Pierre.

III. Antoine de Montrond, ép. 1° N... ; 2° Hélie de Chambarret ; il eut pour enfants : 1. Jean ; 2. Agrève qui suit ; 2. autre Jean ; 3. Catherine, mariée à noble Pierre Botaud, en Auvergne.

IV. Agrève de Montrond, ép. Charlotte de Largier, dont il eut : 1. Joachim qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Jean le More ; 3. Sébastienne, mariée à Henri de Mathias.

V. Joachim de Montrond, ép. le 8 sept. 1581 Catherine de Rivoire, dont il eut :

VI. Isaac de Montrond, Sgr du Serré et de Montrond, ép. le 1er mai 1603 Louise de Celier, dont il eut : 1. Denis qui suit ; 2. Claire, mariée à Pierre de Beaulx de Boislong.

VII. Denis de Montrond, Sgr de Montrond, D. de Viviers, ép. 1° le 12 sept. 1650 Esther d'Arbalestier ; 2° Cécile Escoffier ; il eut du premier mariage : 1. Charles qui suit ; 2. Alexandre, qui a fait la Br. B. ; et du second : 3. Pierre ; 4. Isaac : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 déc. 1668.

VIII. Charles de Montrond, écuyer, Sgr de Montrond, de Viller-

mas, lieut. de cavalerie au régt de Beaufort, ép. le 20 mai 1682 Marie de Charmesson de Beaulieu, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean, capit. d'inf. au service de la Sardaigne; 3. Jean-Raimond, marié à Magdeleine de Crouzas, dont : Jean-Jacques-Daniel; 4. François, capit. au service de la Sardaigne.

IX. Jacques de Montrond, écuyer, major d'infanterie au service de la Sardaigne, ép. le 20 déc. 1721 Marie-Louise de Loys de Chezeaux, d'une famille de Lausanne, dont il eut : 1. Charles-Jacques-Louis; 2. Marie-Françoise-Charlotte (1775).

Br. B. VIII. Alexandre de Montrond, écuyer, Sgr de Montrond et Villermas, ép. Catherine de la Pize, dont il eut : 1. Paul-Alexandre qui suit; 2. Suzanne.

IX. Paul-Alexandre de Montrond, écuyer, Sgr de Plandebaix, de la Bastie, de Villermas en Vivarais, ép. le 12 sept. 1718 Suzanne Eynard, dont il eut : 1. Pierre-Paul-Alexandre qui suit; 2. Pierre-Alexandre, chev. de Saint-Louis, lieut.-colon. de la légion royale; marié à Metz; 3. Paul, lieut. de dragons, marié à Metz.

X. Pierre-Paul-Alexandre de Montrond, Sgr de Montrond, Plandebaix et la Bastie, Villermas, major de la ville et tour de Crest en Dauphiné, ép. le 12 sept. 1744 Marie-Thérèse de Bacon de la Chevalerie, dont il eut : 1. Paul-Daniel; 2. François-Hector; 3. Claudine-Thérèse; 4. Claudine-Charlotte; 5. Marie-Anne-Jéronine; 6. Louise-Charlotte.

392. MONTAGNAC.

De sable au sautoir d'argent accompagné de quatre molettes d'éperon à six pointes de même.

Cette maison a pris son nom d'une terre située près de Béziers en Languedoc. Bernard de Montagnac, nommé dans la chronique de Raimond d'Agiles parmi les chevaliers qui accompagnèrent le comte de Toulouse à la conquête de la terre sainte en 1096 appartenait à cette famille. Guillaume de Montagnac assista avec plusieurs Sgrs de Languedoc à une donation faite à l'abbaye de Valmagne 1174. A cette famille appartenait l'infortuné colonel de Montagnac, qui périt en Afrique il y a quelques années. (Bouillet, IV, 174.)

I. Guillaume, Sgr de Montagnac, eut pour enfants : 1. Antoine qui suit; 2. autre Antoine; 3. et Gui.

II. Antoine de Montagnac eut pour fils : 1. Honoré; 2. et

III. Blaise de Montagnac, fut père de : 1. Eustache; 2. Raimond qui suit; 3. Mathelin, ép. le 4 fév. 1586 Jeanne de Mandagout, dont il eut : Jacques, marié le 16 sept. 1633 à Marie Galiciane, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 juill. 1669.

IV. Raimond de Montagnac fut père de : 1. Pierre qui suit ; 2 et de Jeanne.

V. Pierre de Montagnac eut pour fils : 1. Louis, conseiller au présidial de Béziers ; 2. Pierre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 juill. 1669.

393. MONTAGNE, *alias* MONTAIGNE.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de même, couronné d'or à une couronne antique.

Étienne de Montaigne, Sgr de Puechvilla, et Jean son fils, conseiller du roi, lieut. principal civil et criminel en la sénéchaussée, gouvernement, siége et présidial de Montpellier, étaient issus d'ancêtres qui avaient eu des emplois très-considérables pendant plusieurs règnes, tant dans les armées que dans l'administration de la justice, et de la même famille de Michel de Montaigne, illustre par ses beaux écrits. (*Catalog. mss. des gentilsh. de la prov. de Languedoc.*)

Nous ne savons pas si le rédacteur du Catalogue s'est souvenu que le nom de l'auteur des *Essais* était Eyquem, et que l'immortel philosophe était né au château de Montaigne en Périgord et qu'il en avait pris le nom.

Chorier dit de son côté en 1671 : « Michel de Montaigne a égalé par ses ouvrages la gloire de ce nom à celle des plus célèbres. De Montagne, président en la cour des aides de Montpellier, Jacques de Montagne et Gabriel étaient frères. Jacques fut chassé du Velay où il habitait, par les factieux du parti de la Ligue, et Gabriel, commandant un vaisseau à la bataille de Lépante, si glorieuse aux chrétiens, y fit dignement son devoir. De Jacques est né Benjamin qui, ayant eu l'estime du connétable de Lesdiguières en divers emplois importants, a mérité d'être anobli par Louis XIII, et d'ailleurs ayant exercé durant plus de trente ans la charge de maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné ; le privilége de cette charge assure cet honneur à sa vertu et à sa famille ! » (CHORIER, III, 185.)

Moréri mentionne un président de Montpellier, du nom de Montagne, qui serait l'auteur d'une *Histoire de la religion et de l'état de la France, depuis la mort de Henri II jusqu'au commencement des troubles de* 1560, et il ajoute : « Il y a bien de l'apparence que l'auteur est Jacques de Montagne, né au Puy-en-Velay, reçu avocat général de la cour des aides de Montpellier en 1555, pourvu d'une charge de président et de garde des sceaux en la même cour en 1576. » La même année, il fit enregistrer en la chambre des comptes les lettres de noblesse qu'il avait reçues du roi Henri III. Il est qualifié président, garde du sceau à la cour des aides, maître des requêtes ordinaire de la reine mère et du duc d'Alençon frère du roi. Il résigna son office de président à son fils Henri qui ne put y être reçu. (MORÉRI, VII, 680.)

I. Jacques de Montagne, avocat général en la cour des aides de Montpellier 1551, eut pour fils

II. Jacques de Montagne, maître des requêtes de l'hôtel de la reine mère du roi, président en la cour des aides de Montpellier 1575, obtint des lettres d'anoblissement le 25 fév. 1576, et eut pour fils

III. Henri de Montagne, conseiller au présidial de Montpellier, ép. le 21 avril 1598 Marie Gaillard, dont il eut :

IV. Étienne de Montagne, Sgr de Puechvilla, demeurant à Bé-

ziers, ép. le 18 fév. 1632 Anne de Geoffroi de Bousigues, dont il eut :

V. Jean de Montagne, conseiller au présidial de Montpellier, ép. le 2 déc. 1662 Marguerite Brouset : il fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 12 sept. 1668, en conséquence des lettres d'anoblissement du 7 janv. 1576.

394. MONTAGNE, *alias* MONTAGNEC.

D'azur au sautoir d'or à une étoile de même en chef.

Guillaume de Montagne, Sgr de Villeneuve, D. du Puy, reçut une reconnaissance féodale le 21 juin 1531, fit une donation le 8 juin 1534, en faveur de Gabriel son frère, une investiture le 21 juin 1541, et transigea le 5 juill. 1548. (Marquis D'AUBAIS, II, 394.)

I. Claude de Montagne, Sgr de Montiver, *alias* Montinet, ép. Jeanne de Montiver, et il en eut : 1. Jean; 2. et

II. Pierre de Montagne, Sgr de Montiver, ép. le 6 janv. 1566 Louise de Clavières, dont il eut : 1. Melchior qui suit; 2. Antoine.

III. Melchior de Montagne, Sgr de Montiver, ép. Françoise de Pélissac, dont il eut :

IV. Claude de Montagne, Sgr de Montiver, ép. le 14 oct. 1608 Souveraine de Beaulieu, et il en eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Gaspard, Sgr de Moulens, demeurant en Forez.

V. Nicolas de Montagne, Sgr de Montiver, y demeurant, D. du Puy, ép. le 29 mars 1650 Jeanne Pinha, dont il eut : 1. Claude; 2. François; 3. Frédéric; 4. Florimond; 5. Gaspard; 6. Jean; 7. Nicolas; 8. Antoine : maintenus dans leur noblesse avec leur oncle Gaspard par jugement souverain du 4 sept. 1669.

395. MONTAGUT, *alias* MONTAIGU-BOUZOLS.

De gueules à la tour donjonnée d'argent de deux pièces l'une sur l'autre. Cette maison, que l'on croit être une branche de celle de Montaigu-Champeix, était connue en Vivarais dès l'an 1276, avec la qualification de chevalier. Montaigu-Champeix devait son nom à une terre située à peu de distance de la petite ville de Champeix en Auvergne. Guérin de Montaigu, qui paraît en être le premier auteur connu, vivait en 1166. Elle a donné un grand maître à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem 1208, et à l'ordre du temple 1210, douze chanoines-comtes de Brioude 1256-1655. Marguerite de Montaigu, héritière d'une branche de Montaigu-Champeix, ép. en secondes noces François Itier, Sgr de Georan en Vivarais, dont la succession passa en 1601 dans la maison de Mottier Champetières. (BOUILLET, IV, 183. — MORÉRI, VII, 682.) La filiation prouvée devant M. de Bezons commence à

I. Raimond de Montagut fut père de : 1. Laurent; 2. et de

II. Jean de Montagut, qui eut pour fils : 1. Raimond qui suit; 2. Christophe, lieut. général en Auvergne 1548.

III. Raimond de Montagut, fut père de : 1. Josué qui suit; 2. et de Jean-Antoine, chev. de Malte, commandeur de Grandet 1625.

IV. Josué de Montagut, Sgr de Saint-Marcel, baron de Bouzols, capit.-lieut. au régt des gardes 1617, avait ép. le 22 mai 1602 Gasparde de Beaune, sœur et héritière de Christophe de Beaune, lieut. général du roi en Auvergne, dont il eut :

V. Joachim de Montaigu, marquis de Bouzols, vicomte de Beaune et de la Motte, comte d'Aps, Sgr de Domeirat et Saint-Julien, demeurant en son château de Bouzols, D. de Viviers, ép. 1° Marie de la Baume-Suze, sœur de l'évêque de Viviers; 2° Lucrèce d'Ancezune de Caderousse; il eut de sa première femme :

VI. Antonin-Henri de Montaigu, marquis de Bouzols, Sgr de Frémigères, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 sept. 1668, ép. le 7 fév. 1662 Gabrielle de Beaufort-Montboissier-Canillac, dont il eut : 1. Louis-Joachim, vicomte de Beaune, lieut. général 1708, chev. du Saint-Esprit 1724, avait ép. 1° le 13 mai 1696 Marie-Françoise de Colbert de Croissy, 2° le 4 sept. 1726 Marie-Charlotte de Montmorency, mort sans postérité ; 2. Joseph qui suit ; 3. N., chev. de Malte.

VII. Joseph de Montaigu, comte de Bouzols, maréchal de camp 1719, ép. Jeanne-Henriette d'Aurelle de Colombines, dont il eut :

VIII. Joachim-Louis de Montaigu, marquis de Bouzols, maréchal de camp 1745, lieut. général au gouvernement de la basse Auvergne, ép. le 11 mars 1732 Louise-Anne de Fitz-James, dame du palais de la reine, dont il eut : 1. Joachim-Charles-Laure qui suit;

2. Anne-Joachim, maréchal de camp 1781, commandeur de Saint-Louis.

IX. Joachim-Charles-Laure de Montaigu-Bouzols, vicomte de Beaune, lieut. général dans la basse Auvergne, ép. le 3 mars 1760 Marie-Hélène-Charlotte Caillebot de la Salle, dame du palais de a reine, dont il eut :

X. Joachim de Montaigu-Bouzols, ép. le 12 mai 1783 Anne-Paule-Dominique de Noailles.

396. MONTAIGUT.

D'or au taureau de gueule au chef endenté de trois pointes d'azur.

I. Étienne de Montaigut, compris dans le rôle des gentilshommes du ban de 1469, ép. Françoise d'Andréa, et il en eut :

II. François de Montaigut, ép. le 7 août 1518 Gilette de Passis, et il en eut : 1. Etienne qui suit ; 2. Françoise.

III. Étienne de Montaigut, fut père de

IV. François de Montaigut, ép. le 5 fév. 1590 Jeanne de Carrion de Nisas, dont il eut :

V. Jean de Montaigut, baron de la Coste par lett. de nov. 1647, avait ép. le 23 avril 1631 Françoise de Larcare, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Jacquette, mariée en 1661 à Henri de la Serre d'Aroux.

VI. François de Montaigut, Sgr et baron de la Coste, demeurant à Pézénas, ép. le 19 nov. 1656 Gabrielle de la Serre d'Aroux, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 janv. 1670.

Jean-François-Mathias-Guillaume-Marie de Guy-Villeneuve, maire de Narbonne de 1824 à 1830, dont la généalogie sera rapportée en son rang, ép. le 23 nov. 1819 Joséphine de Montaigut, dont postérité.

397. MONTAUD.

Burelé d'or et d'azur par dix burelles.

La maison de Montaud des barons de Lauris, originairement de la principale et de la plus illustre noblesse du Vivarais, s'est étendue en Languedoc, Auvergne, Provence et Paris ; elle a été illustrée par les premières dignités de l'Église et de l'État. Jean de Montaud, qui a fait la branche de Provence, était fils de Jacques, petit-fils de Pierre, et de Jean qui se sont signalés dans plusieurs emplois aux guerres du roi Charles VIII. (MAYNIER, 200.)

On trouve dans le haut Languedoc une autre maison de Montault et Montaud, qui a donné des ducs et pairs, et un maréchal de France chevalier du Saint-Esprit. (LACH. DESB., X., 260.)
La maison de Montaud, du Vivarais, prouva sa noblesse depuis :

I. Antoine de Montaud, fut père de

II. Montaud de Montaud, ép. le 6 janv. 1534 Peironne de la Vernède, et il en eut :

III. Antoine de Montaud, ép. le 9 janv. 1576 Jeanne Beraud, dont il eut :

IV. Guillaume de Montaud, Sgr dudit lieu, D. de Viviers, ép. le 6 juill. 1612 Armande Lhostel, dont il eut : Jean, chanoine de Viviers, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668.

398. MONTELS, *alias* MONTEIL.

D'azur au griffon d'argent, armé et lampassé de gueule, *alias* d'or trois bandes d'azur, qui est de Monteil; écartelé, d'azur au griffon rampant d'argent armé, lampassé, becqueté et onglé de gueule, qui est du Port.

La maison de Monteil est originaire de Dauphiné. On trouve dans les archives de la chambre des comptes de cette province des actes originaux des années 1262, 1287, 1345 et 1462 qui établissent la descendance de Rolland premier de Monteil, d'Émido de Monteil du lieu de Serves, qualifié *dominus* dans l'acte de 1262 ; la possession continue des fiefs du Clos et des Lites à Serves en Dauphiné, depuis ledit Émido jusques à Antoine de Monteil, Sgr du Port-Saint-Vallier, qui forme le cinquième degré de la filiation prouvée devant M. de Bezons. Un arrêt de la chambre des comptes de Dauphiné du 4 mai 1759, reconnaît la descendance de MM. de Monteil, des anciens seigneurs du même nom de la province de Dauphiné. (*Proc.-verb. des états de Languedoc*, 27 nov. 1779.) Quelques auteurs prétendent que cette maison descend de l'ancienne et illustre famille des Adhémar de Monteil, dont les différentes branches possédaient par indivis la ville de Montélimart au XI^e^ siècle, et a donné les premiers comtes de Valentinois et d'Orange. (LACH. DESB., X, 315. — MORÉRI, VII, 711.)

I. Rolland de Monteil, damoiseau, ép. dame Arnaude, et testa le 31 août 1312; il eut pour fils

II. Raymond de Monteil, damoiseau, ép. dame Gayette, dont il eut :

III. Rolland de Monteil, ép, le 26 janv. 1375 Marguerite, dame du Port Saint-Vallier, dont il eut :

IV. Pons de Monteil, Sgr de Serves et de Saint-Vallier, ép. le 14 juill. 1401 Françoise de Curson, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Guicharde, ép. le 3 juill. 1438 Jean Alleman, Sgr du Rivage.

V. Antoine de Monteil, Sgr du Port Saint-Vallier, ép. en 1438

Peironnette de Jay-Favette, des Sgrs de la Tour de Janissieu, en Dauphiné, dont il eut: 1. Mathieu qui suit; 2. Jacques; 3. Éloi.

VI. Mathieu de Monteil, damoiseau, ép. le 4 juillet 1486 Louise de Scey, dont il eut : 1. Joachim qui suit; 2. Amédée.

VII. Joachim de Monteil, écuyer, Sgr du Port Saint-Vallier, ép. le 19 mai 1517 Alix de Prunelé, dont il eut : 1. Amien qui suit; 2. Claude; 3. Jean; 4. Valentin.

VIII. Amien de Monteil, Sgr du Port Saint-Vallier et d'Ozon, ép. 1° Sidoine Baron, dame d'Ozon; 2° le 18 janv. 1579 Anne de la Font, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Marie.

IX. Jean de Monteil, Sgr du Port Saint-Vallier et de la Maisonforte de Villette, gouverneur de Sainte-Agrève, rendit hommage à la maréchale d'Ornano en 1633 pour la Maisonforte de Villette, en Dauphiné, « par un baiser de paix et amour, comme se fait entre nobles; » il avait ép. le 1er fév. 1615 Diane de Planié de Chazotte, dont il eut : 1. Balthazar qui suit; 2. Louis, sieur de la Forêt, lieut. des chevau-légers d'une compagnie du régt de Bussy-Rabutin: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 nov. 1668.

X. Balthazar de Monteil, Sgr de la Font, ép. le 6 janv. 1641 Françoise de Romanet de Beaudiné, dont il eut :

XI. Jean de Monteil, sieur de la Font, Sgr de Bavas, Saint-Quentin et Fauriès ou la Faurie, colonel d'un régt d'infanterie de son nom, ép. le 8 déc. 1669 Marie de Chambaud, dame de Bavas, dont il eut : 1. Pierre-Louis qui suit; 2. Marie-Françoise, alliée le 14 sept. 1700 à Eustache de Chanaleilles.

XII. Pierre-Louis de Monteil, marquis de Durfort, Sgr de Saint-Vincent, Saint-Cierge, Pransles, Bavas et Saint-Quentin, colonel d'infanterie, ép. le 28 janv. 1696 Antoinette de Mathias, dont il eut:

XIII. Balthazar-Aymar de Monteil, marquis de Durfort, Sgr du Pouzin, baron du Lac, D. de Narbonne ; ép. le 4 nov. 1715 Marie-Françoise Faure de la Farge, dont il eut : 1. Charles-François-Just, qui suit ; 2. Anne-Antoine, qui a fait la Br. B.; 3. François-Louis, chevalier de Monteil, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel, marié à N... de Sabran; 4. N..., vicomte de Monteil, capitaine, colonel des Suisses de la garde de Mgr le comte d'Artois, Sgr du Lac, Ville-Falze, Mattes, Roquefort et Montpezat, ép. N... de Lévis-Mirepoix.

XIV. Charles-François-Just de Monteil, marquis de Monteil, baron du Lac, maréchal des camps et armées du roi, ambassadeur de France en Pologne, ép. à Versailles, en présence de leurs Majestés

et de la famille royale, le 16 fév. 1762, Charlotte-Philippe de Malon de Bercy, fille de Nicolas-Charles, rapporteur du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France.

Br. B. XIV. Anne-Antoine de Monteil, comte de Monteil, lieut. pour le roi au gouvernement de Narbonne et commandant en ladite ville, capitaine au régt de Picardie, porteur de la procuration de M. le vicomte de Bernis, baron de Pierre-Bourg, aux états de Languedoc de 1779.

399. MONTELS, *alias* MONTEIL.

De gueule à deux chevrons d'argent accompagnés d'un croissant de même en pointe, au chef d'or chargé de deux molettes d'éperon de gueule.

I. Claude de Courssas, *alias* Corsas, fut père de

II. Christophe de Corsas, dénombra le 24 oct. 1541 ; il eut pour enfants : 1. Just qui suit ; 2. Jeanne, qui ép. Paul de Burine.

III. Just de Monteil, dit de Corsas, ép. le 17 nov. 1555 Catherine de Robiac, dont il eut :

IV. Christophe de Monteil, Sgr de Corsas et des Allemans, ép. le 26 mai 1604 Jeanne Giouran, et il en eut :

V. François de Monteil, Sgr de Corsas, D. de Viviers, ép. le 29 juill. 1627 Isabeau de la Batie, dont il eut :

VI. François de Monteil, ép. le 7 juin 1660 Catherine Lheiglé, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 25 nov. 1668.

N... de Monteil de Corsas, ép. vers 1680 Balthazar du Pont de Munas, capit. d'infanterie, mort sans postérité.

400. MONTELS.

D'azur à deux chevrons d'or.

I. Denis de Montels, Sgr de Fabrezan, fut père de

II. Arnaud de Montels, co-Sgr de Fabrezan, ép. le 24 mai 1565 Marguerite Girard, et il en eut :

III. Constantin de Montels, Sgr de Fabrezan, ép. le 22 janv. 1595 Suzanne de Montredon, et il en eut :

IV. Gabriel de Montels, ép. le 27 nov. 1623 Anne de Chambert, et il en eut : 1. Charles, demeurant à Lésignan, D. de Narbonne ;

2. Melchior: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 6 déc. 1668.

401. MONTENARD, *alias* MONTEYNARD.

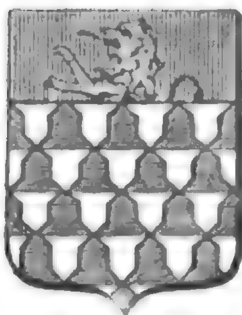

De vair au chef de gueule chargé d'un lion naissant d'or lampassé de même. Devise : *Potius mori*.

Montainard est une paroisse du Dauphiné, dans le diocèse et à quatre lieues au sud de Grenoble, possédée dès l'an 965 par la maison des Ainards qui, dans le XV^e siècle, prit le nom de Montainard, *alias* Monteynard et Montenard. Elle subsistait au milieu du XVIII^e siècle dans les deux branches du marquis de Montfrin en Languedoc, et du marquis de Montainard, de Grenoble. Cette maison remonte sa filiation à Rodolphe, un des Seigneurs de Dauphiné, qui suivirent Isarn, évêque de Grenoble, dans l'expédition qu'il entreprit pour chasser les Sarrasins des terres de son diocèse vers 965. (Moréri, VII, 684. — Lach. Desb., X, 222. — Chorier, III, 387. — Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II, 337.)

Une branche de cette maison, connue sous le nom des Sgrs de Marcieu, s'éteignit en 1622 dans la maison d'Emé de Saint-Julien, par le mariage de Virginie de Montainard avec Ennemond-Emé de Saint-Julien, dont le fils Gui-Balthazar obtint l'érection de ses terres en marquisat, sous le nom de Boutières.

Une autre branche, connue sous le nom des Sgrs de la Tour, s'éteignit en 1627 dans la maison de la Vergne de Tressan, par le mariage de Louise de Montainard, mariée le 27 fév. 1627 à François de la Vergne, Sgr de Tressan et de l'Estang, lieut.-col. de Madame royale de Savoie.

La maison de Monteynard a été admise aux honneurs de la cour en 1789; ses armes sont à la salle des Croisades. Elle prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis :

I. Raimond de Montenard ép. 1° Marie d'Arcel; 2° Claudette Bérenger du Ga; il eut quinze enfants de ses deux femmes, entre autres :

II. Hector de Montenard, chevalier, Sgr de Chalancon, chambellan de France, ép. le 24 juillet 1487 Marguerite Paléologue de Montferrat, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Laurent, auteur de la branche de Marcieu ; 3. Jean-Jacques, auteur de la branche des Sgrs de Beaulieu, en Auvergne.

III. Louis de Montenard, chevalier, Sgr de Montenard, Largentière et Chalancon, ép. le 19 juill. 1519 Magdeleine Albaron de Montfrin, dite Alleman, nièce, par sa mère, du cardinal François de Clermont, archevêque d'Avignon, légat *a latere* de S. S.; il eut de son mariage : 1. François qui suit ; 2. Louis qui a fait la Br. B.

IV. François de Montenard, Sgr de Montenard, Largentière et Chalancon, chev. de l'ordre du Roi 1568, ép. Louise Alleman, dame de Taulignan, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Alexandre Alleman, Sgr de Pasquiers, au dioc. de Grenoble.

V. Charles de Montenard, Sgr de Montenard, Chalancon, Largentière, Taulignan, chev. de l'ordre du Roi, ép. Hilaire d'Hostun

Gadagne, dont il eut : 1. Louise, mariée à Louis de Simiane ; 2. Jeanne, mariée à François de Grolée de Viriville.

Br. B. IV. Louis de Montenard, Sgr de la Pierre, chev. de l'ordre du Roi 1572, ép. Charlotte de Brotin, dont il eut : 1. Marius qui suit 2. Gabriel; 3. Bertrand ; 4. Catherine, 5. Anne.

V. Marius de Montenard, baron de Montfrin, par donation de Marguerite d'Arpajon, sa cousine, chev. de l'ordre du roi, maréchal de camp, ép. Joachine Cot, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean, Sgr de Lussan, ép. le 21 mars 1641 Suzanne Rivière, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er juill. 1669.

VI. François de Montenard, Sgr et baron de Montfrin, D. d'Uzès, ép. le 16 sept. 1606 Marguerite de Gondin, dont il eut:

VII. Hector de Montenard, marquis de Montfrin par lett. pat. de mars 1652, maréchal de camp 1652, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes 1653, ép. 1° le 6 avril 1638 Françoise de Nagu-Varenne ; 2° le 14 août 1653 Marguerite-Christine de la Gorce, dame de Saint-Privat, veuve de Henri de Faret : il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er juill. 1669 ; il eut de ce second mariage :

VIII. François de Montenard, marquis de Montfrin, baron de la Pierre, grand sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, ép. le 21 janv. 1699 Louise de Louet de Nogaret de Calvisson, dont il eut :

IX. Joseph de Montenard, marquis de Montfrin, conseiller du roi, grand sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, ép. le 9 juin 1732 Diane-Henriette de Baschi d'Aubaïs, dont il eut :

X. François de Montenard, comte de Montfrin, brigadier des armées du roi, lieut. général, gouverneur de la province de Bourgogne, ministre plénipotentiaire à Cologne , ép. le 21 juin 1756 Henriette-Lucie-Magdeleine de Baschi de Saint-Estève, dont il eut :

XI. Hector-Joseph de Montenard, marquis de Montenard, né en 1770, admis aux honneurs de la cour en 1789, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi 1820, pair de France 1827, av. ép. le 17 août 1810 Clémentine-Henriette-Philippine de Dreux-Brézé, dont il eut : 1. Henri-Raimond qui suit ; 2. André-Aténulfe, marié le 24 avril 1843 à Amicie de Chaponay ; 3. Paul-Charles.

XII. Henri-Raimond de Montenard, marquis de Montenard, ancien sous-lieutenant des chasseurs de la garde royale, ép. le 12 sept. 1832 Marie-Anne-Antoinette le Cornu de Balivière , dont il eut : 1. Hector-François-Rodolphe; 2. Marie-Humbert ; 3. Louis-Albert.

402. MONTOLIEU.

Fascé d'or et d'azur de six pièces.

Il résulte d'un mémoire produit par M. le baron de Montolieu devant les états de Languedoc le 16 déc. 1780, que Guillaume de Montolieu, damoiseau, chef de cette maison, vivait en 1109.

Jean de Montolieu vivant en 1480, était père de Jacques de Montolieu qui ép. en 1488 Antonie Delom, dont il eut Guillaume, auteur de la filiation authentique prouvée devant M. de Bezons. (*Proc.-verb. des états de Languedoc*, 1780.)

La généalogie de cette maison a été donnée par Robert de Briançon, depuis Giraud de Montolieu, père dudit Guillaume, vivant en 1109. Elle serait originaire de la Provence. L'auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons descendrait de Giraud au XII[e] degré. (Lach. Desb., X, 434.) Jacques de Montolieu, tué à la bataille de Novare, avait ép. en 1488 Antoinette Delom de Bussas, dont il eut :

I. Guillaume de Montolieu, écuyer, Sgr de Saint-Hippolyte de Caton, ép. le 1[er] janv. 1541 Antonie de Vergèzes, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Isabeau.

II. Antoine de Montolieu, Sgr de Saint-Hippolyte de Caton, ép. le 21 janv. 1582 Suzanne du Puy, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. David, qui a fait la Br. B. ; 3. Pierre ; 4. Jacques.

III. Claude de Montolieu, Sgr de Saint-Hippolyte, capit. d'infant., ép. en 1624 Catherine de Saurin, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Louis, Sgr de la Coste, lieut. au régt d'Auvergne ; 3. Jacques, Sgr de Montredon ; 4. Aimar, Sgr de Montussargues : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 janv. 1669.

IV. Pierre de Montolieu, Sgr de Saint-Hippolyte, ép. le 11 fév. 1661 Jeanne de Froment, dont il eut : 1. Claude, émigré en Hollande pour cause de religion ; 2. Théophile qui suit ; 3. Jacques ; 4. Louis, général major des armées du roi de Prusse ; 5. David, général de bataille des armées de Sardaigne ; 6. Aymar, conseiller de cour en Prusse.

V. Théophile de Montolieu, Sgr de Saint-Hippolyte, de Saint-Jean de Ceirargues, de Teillan, capit. au régt de Normandie, ép. en 1695 Anne de Bornier, dame de Teillan, dont il eut : 1. Charlotte, mariée le 27 déc. 1762 à Pierre-Melchior d'Adhémar ; 2. Jeanne, mariée le 29 nov. 1760 à Pierre-Gaspard de Pandin de Biarges.

Br. B. III. David de Montolieu, Sgr de Méjanes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1669, ép. Marie d'Audibert de Lussan, dont il eut :

IV. Antoine de Montolieu, écuyer, Sgr de Méjanes, ép. le 13 juill. 1669 Marguerite de Robert, dont il eut :

V. Pierre-Céphas de Montolieu, chevalier, qualifié marquis de

Montolieu, Sgr de Méjanes, lieut. colon. des grenadiers de France, chev. de Saint-Louis, ép. le 2 avril 1737 Élisabeth de Cantiteau, dont il eut :

VI. Jean-Jacques-Victor de Montolieu, baron de Montolieu, colon. d'infant., chev. de Saint-Louis, envoyé de la baronie de Ganges aux états de Languedoc en 1780; avait ép. le 25 juin 1772 Marie-Victoire d'Hautefort.

403. MONTOLIEU.

D'or à l'arbre arraché de sinople posé sur un tertre de même, parti d'or au rocher de sinople.

I. Antoine de Montolieu, ép. le 4 janv. 1504 Gaillarde Peresse, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Claude; 3. Jean.

II. Antoine de Montolieu, ép. 1° le 20 sept. 1533 Gabrielle Vilade; 2° Galéane d'Adhémar ; il eut de sa première femme : 1. Louis qui suit; 2. Antoine; 3. Étienne; et de la seconde, 4. Guillaume, marié en 1609 à Gabrielle d'Agde; 5. Jean, qui a fait la Br. B.; 6. Antoine, qui a fait la Br. C.

III. Louis de Montolieu, ép. le 20 fév. 1585 Marthe de la Roque, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. Pierre; 3. Jacques.

IV. Louis de Montolieu, Sgr de Montmiral, ép. le 16 sept. 1631 Jeanne Malechanne, et il en eut : 1. Annibal; 2. Antoine : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 7 nov. 1669.

Br. B. III. Jean de Montolieu, ép. le 6 août 1609 Marie Rouvière, dont il eut:

IV. Hercule de Montolieu, Sgr de Lanssire, ép. le 8 mars 1659 Marie Durant, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 novembre 1669.

Br. C. III. Antoine de Montolieu, ép. le 8 nov. 1602 Diane de Jardin, dont il eut: Jean, marié le 8 déc. 1635 à Jeanne Sabatier, demeurant à Castries, D. de Montpellier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1669.

404. MORETON DE CHABRILLAN.

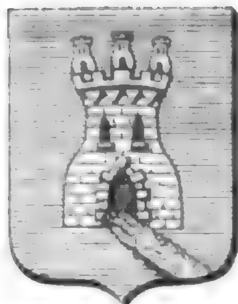

D'azur à une tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, chacun crénelé de trois pièces, le tout d'argent maçonné de sable, à la patte d'ours d'or mouvant du quartier sénestre de la pointe et touchant la porte de la tour. DEVISE : *Antes quebrar que doblar, Plutôt rompre que ployer.*

La maison de Moreton de Chabrillan est une des plus anciennes du Vivarais et de la province de Dauphiné. Guigues de Moreton fit partie de la croisade de Philippe-Auguste, ainsi qu'il résulte d'un acte d'emprunt sur parchemin de juin 1191, fait à des marchands génois, par Guigues de Moreton et plusieurs autres gentilshommes au camp devant Acre, et conservé dans les archives de cette maison. Ses armes ont été placées dans la salle des croisades du musée de Versailles.

Guillaume de Moreton, Sgr de la Palud, dont la postérité se continue jusqu'à nos jours, vivait l'an 1250. (CHORIER, III, 396.) Un travail généalogique contenant l'histoire de cette maison depuis 1250 jusqu'au 12 août 1518, et que nous avons eu entre les mains, a été dressé par Jean de Jarsains; il était connu du marquis d'Aubaïs qui le cite I, 252-253; il servit à d'Hozier pour établir les *Preuves de cour* 1765, et de l'ordre de Saint-Lazare 1783, de la maison de Chabrillan. Maintenue dans sa noblesse en Dauphiné par M. du Gué, et en Languedoc par M. de Bezons, cette maison prouva sa filiation devant ces deux intendants depuis François de Moreton; elle avait déjà contracté des alliances avec les maisons de Montoison 1250; Pierrelatte 1340; la Gorce 1349; Chavanon 1361; Roynac 1362; Audigier 1391; Maillan 1403; Flandrin 1417; Alois de Vossieux 1410.

I. François de Moreton, Sgr de Chabrillan, co-Sgr de Châteauneuf de Mazenc et de la Bastie-Roland, ép. en 1506 Dauphine de Seytres, dont il eut : 1. Charles, homme d'armes de la compagnie du chevalier Bayard ; 2. Christophe, chev. de Malte 1535; 3. Sébastien qui suit; 4. François, chev. de Malte 1546.

II. Sébastien de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de Chabrillan, de Châteauneuf et de la Bastie, etc., chev. de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capit. des gardes de la porte de S. M., ép. le 1er août 1563 Louise du Moulin, dont il eut : 1. François, mort sans postérité ; 2. Jacques qui suit ; 3. Louise, mariée 1° à Antoine-François de Clermont de la Roche Montoison; 2° à Hercule de Tholon de Sainte-Jaille.

III. Jacques de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de Chabrillan, de Ponet, de Roche, etc., mestre de camp de huit compagnies, ép. le 17 janv. 1593 Guigonne d'Urre, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Charles, qui a fait la Br. C. ; 3. Antoine, chev. de Malte 1621, grand prieur de Saint-Gilles 1652, et sept filles, dont la plus jeune, Laurence, ép. le 29 mars 1639 Gabriel d'Angerès, Sgr du Mein.

IV. Antoine de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de Chabrillan, de Saint-Gervais, de Choméane, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1621, syndic de la noblesse de la province de

Dauphiné, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. du Gué, intendant de Dauphiné, ép. le 6 fév. 1628 Isabeau de Chaponay, dont il eut, entre autres enfants : 1. Laurent, capitaine d'une compagnie, tué au siége de Pavie ; 2. Joseph qui suit ; 3. Claude, chev. de Malte 1664, bailli de Chabrillan.

V. Joseph de Moreton de Chabrillan, chevalier, marquis de Chabrillan par lett. pat. du mois d'octobre 1674, enregistrées au parlement de Grenoble le 18 juillet 1676, à la chambre des comptes 27 juill. 1676, et au bureau des finances 15 janv. 1677, lieutenant du roi en Valentinois 1692, avait ép. le 20 nov. 1668 Antoinette de Vichy, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Bertrand, page du grand maître de Malte 1682, commandant de Salins 1695 ; 3. Joseph, page du grand maître de Malte 1684, colonel du régt de Chabrillan, tué à la bataille d'Hochstædt en 1704 ; 4. Claude, chev. de Malte ; 5. Dominique-Antoine, chev. de Malte, tous les deux capit. au régt de Chabrillan, tués à Hochstædt.

VI. Antoine de Moreton de Chabrillan, marquis de Chabrillan, Sgr de Chomérane, Saint-Gervais, etc., page du roi 1685, capit. d'une compagnie, lieutenant du roi en Dauphiné, ép. le 30 mai 1698 Antoinette de Grolée-Viriville, dont il eut : 1. François-César qui suit ; 2. Antoine-Apollinaire, chev. de Malte 1709, grand-croix, et bailli de Manosque 1783 ; 3. Joseph, chev. de Malte 1711, colonel d'un régt de grenadiers royaux, brigadier de dragons 1759 ; 4. Louis, chevalier de Malte 1713, commandant de Sainte-Luce 1776, major commandant pour le roi à Montélimar 1787 ; 5. Anne, mariée le 25 janv. 1725 à Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac.

VII. François-César-Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, Sgr de Saint-Gervais, d'Ourches, Dieu-le-Fit, etc., maréchal de camp 1748, chev. de Saint-Louis, se distingua aux batailles de Fontenoy et de Raucoux, fit ses preuves de cour, et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi 1767 ; il avait ép. 1° le 4 juillet 1727 Marguerite-Charlotte de la Fare ; 2° le 1er février 1738 Marie-Catherine-Louise d'Astuaud de Murs, dont il eut, entre autres enfants : 1. Joseph-Dominique qui suit ; 2. Françoise, mariée à Camille de Serre-Saulnier, marquis de Gras ; 3. Jacqueline, mariée à Pierre-Paul-Antoine de Gras, marquis de Preigne.

VIII. Joseph-Dominique-Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, Sgr de Saint-Gervais, d'Ourches, de Dieu-le-Fit, etc., chev. de Saint-Lazare 1783, maréchal de camp 1784, avait ép. le 18 nov. 1776 Innocente-Aglaé de Vignerot du Plessis Richelieu d'Aiguillon, dont il eut : 1. Hippolyte-César qui suit ; 2. Pierre-Charles-For-

tuné, qui a fait la Br. B.; 3. Louis-Armand-Casimir-François-Marie, chev. de Malte 1778.

IX. Hippolyte-César-Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, premier écuyer de madame la comtesse d'Artois, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi 1789, capit. de carabiniers, chev. de Saint-Louis 1814, lieut.-col. en 1816, député de la Drôme en 1815, 1816 et 1824, gentilhomme de la chambre du roi en 1824, décédé à Paris le 16 oct. 1835. Il avait ép. le 18 fév. 1784 Antoinette-Françoise-Marie Nonpar de Caumont-la-Force, dont il eut: 1. Alphonse-Hippolyte, sous-lieut. de carabiniers, mort de ses blessures en Russie pendant la campagne de 1812; 2. Amédée-Luc-Victor, mort à Barcelone en 1794; 3. Alfred-Philibert-Victor qui suit; 4. Joséphine-Marie-Zoé, mariée au comte de Belbeuf; 5. Fortunée-Louise-Malvina, mariée au comte de Masin de Bouy; 6. Aimée-Sophie-Léontine-Guigues.

X. Alfred-Philibert-Victor-Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, pair de France 1823, ép. le 28 avril 1823 Marie-Magdeleine-Charlotte-Pauline de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, dont: 1. Louis-Hippolyte-René-Guigues, marié le 2 mai 1854 à Marie-Séraphine de la Tour du Pin-Montauban et de Soyans; 2. Paul-François-Guigues, né le 26 mars 1826; 3. Louise-Françoise-Eulalie, mariée le 27 mars 1851 à Raimond-Philippe, vicomte d'Agoult; 4. Marie-Fortunée-Marguerite, née le 30 sept. 1837.

Br. B. IX. Pierre-Charles-Fortuné-Guigues de Moreton, comte de Chabrillan, chev. de Malte en 1771, commandeur de Ballisy sans avoir fait de vœux, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 17 fév. 1789, colonel de cavalerie et chev. de Saint-Louis 1815; il avait ép. en 1791 Charlotte-Robertine Coustard, dont il eut:

X. Charles-Fortuné-Jules-Guigues de Moreton, comte de Chabrillan, chef d'escadron, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 27 fév. 1826 Joséphine-Philis-Charlotte de la Tour du Pin de Gouvernet de la Charce, dont: 1. Hippolyte-Camille-Fortuné-Guigues, né le 11 sept. 1828; 2. Louis-Robert-Fortuné-Guigues, né le 6 janvier 1832.

Br. C. IV. Charles de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de la Motte-Chabrillan, commandant un régt de son nom, ép. le 29 mars 1639 Marie d'Angerès, dame du Mein, de Bruzon, d'Alègre, de Saint-Jean-le-Centenier, en Vivarais, dont il eut: 1. Gabriel qui suit; 2. Laurent, qui a fait la Br. D.

V. Gabriel de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de la Motte-Chabrillan, du Mein, de Bruzon, etc., maintenu dans sa noblesse en

Dauphiné par jugement souverain de M. du Gué du 9 août 1668, et en Languedoc, par jugement souverain de M. de Bezons du 14 fév. 1671, ép. le 16 août 1689 Anne de Fay de Villiers, dont il eut, entre autres enfants : 1. Charles-Gabriel qui suit ; 2. André-Gabriel, chanoine de Saint-Pierre de Vienne ; 3. Louise-Marguerite, mariée à Alexandre-François de Jacquemont du Mouchet.

VI. Charles-Gabriel de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr du Mein, de la Motte-Chabrillan, etc., ép. le 25 nov. 1736 Marie-Anne-Nicole de Sainte-Colombe de l'Aubépin, dont il eut : 1. Benoît-Marie qui suit ; 2. Charles-Alexandre, chev. de Malte 1774, major de marine ; 3. Diane-Marie, chanoinesse ; 4. Marie-Henriette, chanoinesse ; 5. Marie-Hilaire, chanoinesse ; 6. Marie-Hélène, mariée en 1771 à Ignace de la Fayolle de Mars.

VII. Benoît-Marie de Moreton, baron de Moreton de Chabrillan, Sgr du Mein et de Bruzon, maréchal de camp 1815, chev. de Saint-Louis, ép. le 3 mai 1778 Antoinette-Charlotte de Lonlay de Villepail, dont il eut : 1. Henri-Marie qui suit ; 2. Charles-Alexandre-Henri, chevalier de Malte 1783 ; 3. Jules-Édouard, chev. de Malte 1785, lieut. de cuirassiers, mort de ses blessures pendant la campagne de Russie 1812 ; 4. Louise-Claudine, mariée en 1808 à Gabriel-César de la Fayolle de Mars.

VIII. Henri-Marie de Moreton, baron de Moreton de Chabrillan, garde du corps du roi au grade de capitaine, compagnie de Luxembourg 1822, fit la guerre d'Espagne 1823-1824, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand de première classe, décédé en 1857 ; ép. le 2 oct. 1825, à Guadalaxara, Marie-Thérèse-Manuelle de Rodriguez, dont : 1. Charles-Alexandre, né à Paris le 7 juill. 1827 ; 2. Marie-Thérèse-Henriette, mariée le 17 mai 1851 à Joseph de Raimondi.

Br. D. V. Laurent de Moreton de Chabrillan, chevalier, Sgr de Saint-Jean-le-Centenier, de Boisson, etc., maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 9 août 1668 par M. du Gué, intendant de Dauphiné, et du 14 janvier 1671 par M. de Bezons, intendant de Languedoc, ép. le 1er sept. 1683 Marguerite de Rosel de Servas, dont une branche établie en Angleterre est aujourd'hui représentée par lord Russell, dont il eut, entre autres enfants : 1. Charles qui suit ; 2. Laurent-Henri, capit. au régt de Bauffremont, chev. de Saint-Louis ; 3. Louis-Joseph-Henri, chev. de Malte, lieut.-col. des grenadiers de France.

VI. Claude de Moreton, comte de Moreton-Chabrillan, chevalier, Sgr de Boisson, de Saint-Jean-le-Centenier, etc., capit. de cavale-

rie, ép. le 25 mai 1727 Marie de Verdelhan des Fourniels, dont il eut : 1. Jacques-Aimar-Henri qui suit ; 2. Jeanne-Marie-Louise, mariée 1° à N... de Boucaud ; 2° en 1772 au comte de Bourbon-Busset ; et trois autres filles religieuses.

VII. Jacques-Aymard-Henri de Moreton, comte de Moreton Chabrillan, Sgr de Boisson, de Saint-Jean-le-Centenier, etc., lieut. général 1782, capit. des gardes de *Monsieur* 1770, chev. de Saint-Louis, commandeur de Saint-Lazare 1779 ; il avait ép. le 1er mars 1752 Bathilde-Magdeleine-Félicité de Verdelhan des Fourniels, sa cousine germaine, dont il eut :

VIII. Jacques-Henri-Sébastien-César de Moreton Chabrillan, général de brigade 1788, chev. de Saint-Louis, ép. le 13 avril 1779 Marie-Élisabeth-Olive Frottier de la Coste-Messelière, dont il eut : 1. Aimé-Jacques-Marie-Constant qui suit ; 2. César-Louis-François ; 3. Marie-Éléonore-Aglaé, mariée en 1801 au comte de Thiard de Bissy.

IX. Aimé-Jacques-Marie-Constant de Moreton, comte de Moreton-Chabrillan, comte de l'empire par lett. pat. du 19 janv. 1811, ancien chef d'escadron de chasseurs 1813, ancien gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X 1826, décédé en 1847 ; il avait ép. le 27 juin 1803 Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier, dont : 1. Marie-Louis qui suit ; 2. Paul-Josselin-Lionel, mort le 29 déc. 1858, agent consulaire de France à Melbourne (Australie) ; 3. Marie-Louise-Martiane, mariée le 6 juillet 1829 au marquis de Colbert-Maulevrier, morte sans enfants le 29 nov. 1857 ; 4. Marie-Jacqueline-Sidonie, mariée le 9 juin 1831 au comte de Montholon-Sémonville.

X. Marie-Louis-Olivier-Théodose de Moreton, comte de Moreton-Chabrillan, député de Saône-et-Loire au corps législatif, ép. le 19 juill. 1841 Eulalie-Cécile de Domecq, dont : Aimé-Jacques-Olivier, né en 1842.

405. MOURCAIROLS.

D'or à trois fasces de gueule accompagnées de dix billettes en orle.

I. Jean de Mourcairols, damoiseau, Sgr de Falguières, fut père de

II. Pierre-Raimond de Mourcairols, damoiseau, ép. av. 1509 Agnès de Narbonne, dont il eut :

III. Jean de Mourcairols, Sgr du Pouget, ép. le 13 janv. 1534

Jeanne de Pavée, dont il eut : 1. Hector qui suit ; 2. Étienne, qui a fait la Br. B.

IV. Hector de Mourcairols, Sgr du Pouget, fut père de

V. Étienne de Mourcairols, Sgr de Félines, D. d'Agde, ép. le 24 août 1614 Jeanne Jonet, dont il eut : 1. Étienne-Joseph, marié le 15 mai 1660 à Louise Vauquet ; 2 Jacques-Joseph : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

Br. B. IV. Étienne de Mourcairols, Sgr du Pouget, ép. Marguerite de Brettes, dont il eut : 1. Étienne qui suit ; 2. Jean, Sgr de Loubatière, qui ép. le 20 mars 1625 Isabeau de la Vergne, dont : Jean, Sgr de Loubatière, marié le 3 mai 1661 à Louise Mirimon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

V. Étienne de Mourcairols, Sgr de la Vière, *alias* de la Viguère, ép. le 27 janv. 1608 Claude de Jossaud, et il en eut :

VI. Jean de Mourcairols, Sgr de Loubatière et de la Vière, ép. Antoinette de Rosel de Servas, dont il eut :

VII. Gabriel de Mourcairols, Sgr de la Vière, D. d'Agde, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668.

406. MOURGUES.

De gueule au sautoir d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

I. Pierre de Mourgues, ép. Catherine Rosiers, dont il eut :

II. Gabriel de Mourgues, Sgr et baron de Saint-Germain, ép. le 9 juin 1548 Christine Gauteron, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Mathieu.

III. Claude de Mourgues, Sgr et baron de Saint-Germain, ép. le 28 janv. 1581 Vidale Farnie, dont il eut :

IV. Claude de Mourgues, Sgr et baron de Saint-Germain, D. du Puy, capit. au régt de Lestrange 1628, ép. Ursule Léonard, dont il eut : Joseph-Scipion, prieur de Saint-Pierre, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 2 nov. 1668.

407. NARBONNE-CAYLUS.

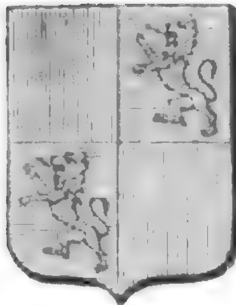

De gueule écartelé d'azur au léopard d'argent.

La maison de Narbonne-Caylus est une branche issue de la seconde maison de Narbonne, qui a donné un amiral de France en 1353. Elle tirait son origine de la maison de Lara, une des plus illustres d'Espagne, qui descendait des anciens comtes de Castille, suivant Louis Salazar de Castro en son *Histoire de la maison de Lara*, publiée en 1696. Cette seconde maison de Narbonne avait fait plusieurs branches : les Sgrs de Montagnac, les barons de Talairan, les Sgrs d'Aubiac, les vicomtes de Girons, les barons de Campendu, et les Sgrs de Salelles. Les Narbonne-Caylus descendaient au XIII[e] degré de Manrique de Lara, Sgr de Molina, qui avait ép. vers l'an 1140 Ermessende de Narbonne, fille d'Aymery IV et d'Ermengarde. (P. ANSELME, VII, 760, 770.)

I. Jean de Narbonne, Sgr et baron de Faugères, ép. le 16 août 1526 Béatrix de Faugères et de Caylus, et il en eut :

II. Claude de Narbonne-Caylus, Sgr et baron de Faugères et de Lunas, ép. le 21 juin 1544 Marquise de Gep de Fos, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Marie, alliée 1° le 21 mars 1571 à Jean de Roquefeuil ; 2° à Jean de Ferrier ; 3. Marquise, ép. le 8 oct. 1581 Guillaume de Ferrouil.

III. Jean de Narbonne, Sgr et baron de Faugères, Lunas et Rocozel, ép. le 1[er] janv. 1589 Antoinette du Caïla, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Jacques, Sgr de Lunas et de Valjoyeuse, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans 1631, capit. d'infant. 1636, mestre de camp 1650, av. ép. le 3 oct. 1633 Marguerite de Moreton ; 3. Marquise, mariée le 24 mai 1623 à Abel des Landes, Sgr de Saint-Palais ; 4. Isabeau, mariée le 7 janv. 1624 à Jean de Perrin.

IV. Henri de Narbonne de Caylus, Sgr et baron de Faugères, Lunas et Rocozel, ép. 1° Isabeau de Vignolles ; 2° Isabeau de Bargeton, et il en eut : 1. Pierre-Jean qui suit ; 2. Gabriel ; 3. Henri, Sgr de Sourlan, puis de Faugères et de Lunas, capit. de cavalerie, ép. le 27 mai 1705 Marie-Anne de Paschal de Saint-Félix, dont il n'eut pas d'enfants ; 4. Anne ; 5. Isabeau, mariée à Berlin à Philippe de Rosel, Sgr de Beaumont.

V. Pierre-Jean de Narbonne-Caylus, baron de Faugères, ép. le 23 mars 1683 Louise de Morogues.

408. NARBONNE.

D'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueule, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or, écartelé d'or à trois chevrons de sable.

I. Bertrand de Narbonne, Sgr de Lédignan, fut père de

II. Guillaume de Narbonne, écuyer, Sgr de Troulhas et de Redoussas, ép. le 6 janv. 1506 Isabeau de la Garde, et il en eut :

III. Antoine de Narbonne, Sgr de Troulhas, ép. le 10 avril 1550 Isabeau de Cardaillac, dont il eut : 1. Pierre ; 2. Jean qui suit ; 3. Catherine.

IV. Jean de Narbonne, Sgr de Troulhas, ép. le 8 juin 1582 Marie d'Hérail, dont il eut : 1. Jean ; 2. Louis qui suit ; 3. Charles, Sgr de Pommares, qui eut pour fils Henri ; 4. Louise ; 5. Madon ; 6. Marie.

V. Louis de Narbonne, Sgr d'Esparjans, ép. le 7 sept. 1624 Jacqueline Manouin, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Charles ; 3. François ; 4. Magdeleine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 juill. 1669.

VI. Jacques de Narbonne, Sgr de Larque, eut pour fils

VII. Charles-Ismidon de Narbonne, Sgr de Larque, ép. Isabeau d'Hérail de Brisis, dont la postérité s'éteignit au commencement du XVIII[e] siècle dans la maison de Rivière, était le bisaïeul maternel de Paul-Antoine de Rivière de Larque, officier au troisième bataillon des volontaires de l'Ardèche pendant la guerre d'Espagne, ancien maire de Mende, chev. de la Lég. d'honn. (G. DE BURDIN, II, 327.)

409. NATTES.

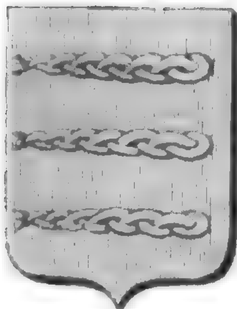

De gueule à trois nattes d'or mises en fasces.

La maison de Nattes est originaire du Rouergue. Antoine Nattes donna en 1291, conjointement avec noble Amalric de Murat, damoiseau, de Lestang, des terres à nouveau cens. (BARRAU, II, 199.)

Bérenger de Nattes, consul et citoyen de Rodez, fut anobli avec ses enfants et toute sa postérité née et à naître, de l'un et l'autre sexe, par le roi Charles V à cause des services qu'il avait rendus au roi, particulièrement en soumettant la ville de Rodez à son obéissance, et en l'attirant à son parti fidèlement et louablement. (Lett. pat. de Charles V, 4 mars 1369, registrées à la chambre des comptes de Paris le même jour, par exprès commandement du roi, et en la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue en 1372. — *Bibl. imp., mss. Lang.*, IV, 107.)

I. Bérenger de Nattes, consul et bourgeois de Rodez, en Rouergue, ép. Souveraine de Bastide, dont il eut :

II. Jourdain de Nattes, ép. Catherine Hurs, dont il eut :

III. Jean de Nattes, bourgeois de Rodez, ép. Delphine de Pouzols, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean qui a fait la branche de Nattes de la Calmontie et de Villecomtal en Rouergue.

IV. Antoine de Nattes, ép. le 15 janv. 1541 Fine de Rames, dont il eut :

V. Géraud, *alias* Guiraud de Nattes, bourgeois de Rodez, ép. Marie de Toupignon, dont il eut :

VI. Hugues de Nattes, ép. le 13 juin 1583 Antoinette de Canceris, dont il eut :

VII. Claude de Nattes, receveur des tailles du haut Rouergue, ép. le 9 fév. 1641 Marguerite de Crouzat de la Croix, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Dominique, lieutenant au régt de Soissons, tué à l'attaque d'Ardembourg en 1673; 3. Henri, lieut. au même régt, tué aux siége et prise de Saint-Guillain en Flandre 1677; 4. François, capit. au même régt, tué à la bataille de Fleurus en 1690 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 juill. 1669 et par les commissaires de Guienne.

VIII. Jean de Nattes, ép. Catherine de Court, dont il eut :

IX. François de Nattes, ép. en 1712 Henriette d'Ambure, dont il eut : 1. Dominique qui suit; 2. François-Balthazar, lieut. au régt d'infant. d'Orléans, tué à Prague en 1743; 3. Pierre-Henri, capit. au régt de Flandres, chev. de Saint-Louis, ép. Gabrielle de Gayon, fille du lieut. général.

X. Dominique-Thibéry de Nattes, capit. des grenadiers royaux, chev. de Saint-Louis, ép. en 1749 Jeanne de Beaumevieille, dont il eut : 1. Dominique-Antoine, chev. de Saint-Lazare, lieut. au régt d'infant. Languedoc; 2. Pierre, chev. de Saint-Lazare, lieut. au régt d'infant. Lorraine; 3. Claude, chev. de Saint-Lazare, lieut. au même régt; 4. Marie-Laurens-Thibéry, prêtre; 5. Jeanne-Henriette.

Le marquis, le vicomte et le baron de Nattes ont pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers, pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

410. NICOLAÏ.

D'azur au lévrier courant d'argent accolé et bouclé d'or.

La maison de Nicolaï est originaire du Vivarais. Elle est très-distinguée dans la robe par une suite non interrompue de premiers présidents en la chambre des comptes de Paris, et dans l'épée par un maréchal de France en 1775. Noble Jean de Nicolaï, premier du nom dans sa branche, demeurant au bourg Saint-Andéol, diocèse de Viviers, second fils de Jean-Nicolas, Sgr de Méas, fut présent au mariage de Louis, son neveu, accordé en 1479 avec Catherine de Banne; il testa le 24 nov. 1492 et nomma dans ce testament son frère Raimond, demeurant à Villeneuve de Berg, qui a continué la branche aînée, ses enfants : Jean; Raimond; Jacques; Antoine; Jeanne. Jean, Sgr de Saint-Victor, fut conseiller au parlement de Toulouse et auteur de la branche illustrée par tant de dignités qui sera rapportée à la suite de la branche aînée. (Moréri, VII, 1016. — Lach. Desb., X, 734. — Blanchard, *les Présid. à mortier*, 95, 118.)

I. Jacques de Nicolaï, Sgr de Méas, co-Sgr de Sabran, ép. Françoise d'Ancezune, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Louise, mariée le 30 sept. 1559 à Jean de Sibert, des barons de Cornillon.

II. François de Nicolaï, ép. le 6 nov. 1552 Marguerite de Bellecombe, dame de Cauvillargues, dont il eut :

III. Jacques de Nicolaï, Sgr de Cauvillargues, ép. Marie de Montcalm, dont il eut :

IV. Jacques de Nicolaï, baron de Sabran, Sgr de Cauvillargues, co-Sgr de Bagnols, ép. le 5 juin 1619 Anne-Marion, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Paul-Antoine, Sgr de Valouvières.

V. Jacques de Nicolaï, Sgr de Cauvillargues, ép. le 2 juin 1653 Gabrielle de Rodes, dont il eut :

VI. Philibert de Nicolaï, maintenu dans sa noblesse avec son père, son oncle et son aïeul, par jugement souverain du 14 mars 1670.

Jacques-Joseph de Nicolaï, baron de Sabran, ép. en 1686 Louise de la Fare.

Br. B. I. Jean de Nicolaï, Sgr de Saint-Victor, conseiller au parlement de Toulouse, accompagna Charles VIII au voyage de Naples, chancelier, maître des requêtes en France au parlement de Paris 1504, premier président en la chambre des comptes 1506, avait ép. le 15 fév. 1502 Claire de Voesc, dont il eut :

II. Aimar de Nicolaï, premier président en la chambre des comptes de Paris 1518, ép. Anne Baillet, dame de Goussainville, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Thibaud, conseiller au parlement; 3. Anne; 4. Renée; 5. Jeanne.

III. Antoine de Nicolaï, Sgr de Goussainville, premier président en la chambre des comptes de Paris 1518, ép. Jeanne Luillier, dont il eut :

IV. Jean de Nicolaï, Sgr de Goussainville et de Presle, premier président en la chambre des comptes de Paris, ép. le 22 janv. 1578 Marie de Billy, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Louis, guidon des gendarmes du roi, mort en 1665 sans postérité ; 3. Marie, alliée à Pierre de Roncherolles ; 4. Renée, alliée à Matthieu Molé, premier président du parlement, garde des sceaux de France ; 5. Aimar, lieut. d'artillerie, marié en 1627 à Diane de Maillé, dite de la Tour-Landry.

V. Antoine de Nicolaï, Sgr de Goussainville, premier président en la chambre des comptes, ép. le 15 oct. 1627 Marie Amelot, dont il eut : 1. Nicolas qui suit ; 2. Catherine, mariée à François-René du Bec, marquis de Vardes, chev. des ordres du roi, gouv. d'Aigues-Mortes.

VI. Nicolas de Nicolaï, marquis de Goussainville et d'Ivor, premier président de la chambre des comptes 1656, avait ép. le 6 juin 1654 Élisabeth de Fieubet, dont il eut : 1. Jean-Aimar qui suit ; 2. Marie-Élisabeth ; 3. Nicolas, marquis de Presle et d'Ivor, colonel du régt d'Auvergne, brigadier des armées du roi, ép. Marie de Brion, dont une fille, Marie-Charlotte, mariée 1° à Jules Malo de Coetquen ; 2° à Louis de Rochechouart, duc de Mortemart.

VII. Jean-Aimar de Nicolaï, marquis de Goussainville, Sgr d'Ivor, premier président en la chambre des comptes 1686, ép. 1° le 26 juin 1690 Marie-Catherine le Camus, nièce du cardinal de ce nom, évêque et prince de Grenoble ; 2° le 25 nov. 1705 Françoise-Élisabeth de Lamoignon, sœur du marquis de Basville et de Guillaume de Lamoignon, chancelier de France ; il eut de son premier mariage : 1. Antoine-Nicolas, conseiller au parlement, mort sans alliance 1731 ; et du second : 2. Aimar-Jean qui suit ; 3. Antoine, chevalier de Malte 1715, lieut. général 1748, gouverneur de Marseille 1756, de la province de Hainaut 1760 ; maréchal de France 1775, marié à Marie-Hyacinthe Ralet de Chalet ; 4. Aimar-Chrétien-François, évêque de Verdun 1754 ; 5. Marie-Élisabeth, mariée le 23 fév. 1723 à Louis de la Chastre ; 6. Françoise-Christine, mariée le 2 juill. 1725 à Michel de Forbin, marquis de Janson.

VIII. Aimar-Jean de Nicolaï, marquis de Goussainville, mestre de camp d'un régt de dragons de son nom 1727, quitta le service à la mort de son frère aîné, fut nommé conseiller au parlement en 1731, premier président à la chambre des comptes 1734, avait ép.

le 14 mars 1733 Magdeleine-Léonine de Vintimille, nièce de l'archevêque de Paris, dont il eut : 1. Aimar-Charles-François qui suit; 2. Aimar-Claude, évêquç de Béziers 1771; 3. Aimar-Charles-Marie, qui a fait la Br. C; 4. Aimar-Pierre-Georges, qui a fait la Br. D.

IX. Aimar-Charles-François, marquis d'Osny, colonel de dragons, puis président à mortier au parlement 1771, président au grand conseil 1774, av. ép. le 10 avril 1764 Marie-Catherine Lévêque de Gravelle, mort sans enfants.

Br. C. IX. Aimar-Charles-Marie de Nicolaï, premier président en la chambre des comptes 1768, ép. le 27 avril 1768 Philippine-Léontine Potier de Novion, dont il eut : 1. Aimar-Pierre-Léon; 2. Aimar-André-Louis-Auguste ; 3. Aimar-Christian, anc. chambellan de Napoléon I; 4. Aimar-Charles-Marie-Théodore, pair de Françe 1815 au titre de *marquis* par ordonnance royale du 30 août 1817 ; 5. Aimar-Scipion, gouverneur de Wilna en 1812 ; 6. Armandine-Marie-Léontine; 7. Armandine-Aglaé-Louise-Gabrielle.

B. D. IX. Aimar-Pierre-Georges de Nicolaï, lieut. général 1814, chev. de Saint-Louis, mort en 1824, fut père de : 1. N..., ancien député 1824, off. de la Lég. d'honn., marié à N... de Lameth; 2. Raimond; 3. Paul, marié à Alexandrine-Simplicie, princesse de Broglie-Revel.

411. NIORT.

D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois étoiles d'argent.

I. Bernard de Niort, Sgr d'Aussignac et de Belfort, D. de Narbonne, eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. Mathieu.

II. Jean de Niort, ép. le 6 nov. 1510 Guillaumette Fournier, et il en eut : 1. Jean-Guillaume; 2. Jean qui suit; 3. Pierre; 4. Guibert.

III. Jean de Niort, ép. Louise d'Aiguebelle, dame de Belesta, dont il eut : 1. Jean; 2. Mathieu qui suit; 3. Louis, Sgr. de Lonquerolles, marié à Gabrielle de Gléon, dont Jean, allié le 2 mai 1651 à Jeanne Daban; 4. Jean-Pierre, Sgr de Rambose, marié le 19 oct. 1625 à Françoise Darsse, dont Pierre-Ignace : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 nov. 1669.

IV. Mathieu de Niort, Sgr de Pierreclause, D. de Narbonne, eut pour enfants : 1. François, Sgr. de Belesta, qui ép. Claire de Dax; 2. Jean-Hector.

412. NOGARET-CALVISSON.

Palé d'azur et de gueule, semé de roses d'or brochantes sur les pals, qui est de Louet; sur le tout d'argent au noyer de sinople, qui est de Nogaret.

Il y avait en Languedoc deux maisons de Nogaret : celle des Nogaret-Calvisson, dont la généalogie va suivre, établie dans le bas Languedoc; celle des Nogaret-la-Valette, anoblis en 1372 par Charles V, dans la personne de Jacques de Nogaret, Sgr de Marquefave et Saint-Hippolyte, capitoul de Toulouse, tige des ducs de la Valette et d'Épernon, dont la filiation sera rapportée dans l'*Armorial* de la généralité de Toulouse.

La maison de Nogaret-Calvisson a pour chef le chancelier de Nogaret, originaire du haut Languedoc. Cette maison s'est éteinte à la fin du XIVe siècle. Ses biens sont passés successivement par mariage dans la maison d'Apchier, de Murat, de Louet et de Calvière.

Guillaume de Nogaret naquit à Saint-Félix de Caraman, D. de Toulouse; il enseigna le droit à Montpellier, il fut juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes 1294; conseiller du roi et anobli en 1299. (*Hist. de Lang.*, IV, L. 28.) On connaît les services rendus à Philippe le Bel dans ses démêlés avec Boniface VIII par le chancelier de Nogaret. Le roi, pour le récompenser, lui accorda entre autres faveurs une rente constituée de 500 livres tournois assignées sur le château et la Sgrie de Calvisson ainsi que sur toute la Vaunage. Les terres et les villages sur lesquels furent assignées ces rentes prirent la dénomination d'*Assise de Calvisson*, composée de Calvisson, Briac, Sincens, Langlade, Aiguesvives, Mus, Coudognan, Vergèse, Saint-Dionisy et Maruéjes, au D. de Nîmes. La Sgrie devint plus tard baronie et fut érigée en marquisat en 1644, en faveur de Jean-Louis Louet, un des trois lieutenants de roi en Languedoc. (RIVOIRE, II, 537.) Guillaume de Nogaret, chevalier, chancelier du roi de France, assista en 1308, au nom de la noblesse de Languedoc, à l'assemblée des états généraux tenus dans la ville de Tours réunis pour délibérer sur l'arrestation et le sort des Templiers.

Gautier Nogaret fut père de Guillaume de Nogaret, chancelier de France, qui eut pour fils : 1. Raymond qui suit; 2. Guillaume, Sgr de Manduel, de Caissargues et de Jonquières. — Raymond de Nogaret, Sgr de Calvisson et de Massillargues, ép. Hélix de Clermont, fille de Bérenger Guilhem, Sgr de Clermont-Lodève, dont il eut : 1. Raymond qui suit; 2. Guillaume, marié à Tiburge de Simiane; 3. Isabeau, mariée à Raymond d'Uzès, qui fit héritier de ses biens Raymond d'Apchier, Sgr de Saint-Auban, 1415. — Raymond de Nogaret, Sgr de Calvisson et de Massillargues, donna ses biens de Beauvoisin à son cousin Bernard, fils de Guillaume, Sgr de Manduel; il ép. 1° en 1354, Blonde d'Adhémar, veuve de Bertrand de Baux; 2° le 10 avril 1377, Marie de Beaufort, veuve de Guérin de Châteauneuf, Sgr d'Apchier, fille de Guillaume Roger, comte de Beaufort, frère du pape Clément VI. Le même jour 10 avril 1377 Raymond de Nogaret maria Raymond d'Apchier, Sgr de Saint-Auban, fils de sa femme, avec Bourguine de Narbonne, sa cousine germaine, fille d'Amalric et d'Isabelle de Clermont-Lodève, sœur de sa mère. Il leur donna tous ses biens; le roi Charles V confirma cette donation par lettres du 16 avril 1379. Blanche d'Apchier, fille de Raymond, Sgr de Saint-Auban, héritière d'un frère et d'une sœur morts sans postérité, hérita de tous les biens de la maison de Nogaret qu'elle apporta dans celle de Murat vers l'an 1420. Sa fille unique, Marguerite de Murat, les porta dans la maison de Louet, d'où sont venus les Sgrs de Calvisson, dont quelques-uns se sont surnommés Nogaret. (P. ANSELME, VI, 300. — *Bibl. imp., mss. Lang.*, 108.)

Louis Louet, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, issu du fameux président de Provence sous Charles VII, ép. vers l'an 1440 Marguerite de Murat, fille de Renaud, vicomte de Murat, et de Blanche d'Apchier, dame de Calvisson, d'Aiguesvives, de Mus, Vergèse, Coudognan, Langlade, Saint-Dionisy, Clarensac, Aujargues, Parignargues. Louis Louet se trouva, comme seigneur de Calvisson, aux états tenus à Montpellier en 1471. (D. VAISSETTE, V, 42. — G. DE LA TOUR, 97.) La baronie de Calvisson donnait entrée annuelle aux états généraux de Languedoc. Cette maison a produit quinze chevaliers de l'ordre de Malte de 1552 à 1670.

I. Antoine de Louet de Calvisson, Sgr et baron de Calvisson, Man-

duel, Jonquières, Saint-Auban, ép. le 6 mars 1493 Gabrielle de la Roche-Aymon et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. autre Jean qui a fait la branche de Saint-Alban, et des barons de Montmaur et d'Orneson, D. de Saint-Pons, maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 1er fév. 1670.

II. Jean de Louet de Calvisson, baron de Calvisson, ép. le 3 juill. 1536 Marguerite de Vesc-Grimaud, dont il eut : 1. Pierre, auteur de la branche des *marquis* de Calvisson, par lett. pat. de 1644, éteinte dans la branche d'Aujargues en 1711 ; 2. et

III. Jean de Louet de Calvisson, baron d'Aujargues, ép. le 5 sept. 1580 Magdeleine de Rochemore, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Anne, mariée le 21 oct. 1621 à Jean de Pierre de Bernis.

IV. Jean-Louis de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson, baron d'Aujargues, D. de Nîmes, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er fév. 1670 ; il ép. le 27 juill. 1652 Magdeleine de Malbois, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Louis de Louet de Nogaret d'Aujargues, ép. le 23 avril 1678 Henriette de la Baume, dont il eut :

VI. Louis de Louet de Nogaret d'Aujargues, ép. le 12 avril 1711 Louise de Louet de Nogaret de Calvisson, héritière de la branche des marquis de Calvisson, dont il eut : 1. François, marié 1° à Adélaïde de Maupeou ; 2° à Catherine de Caze, mort sans enfants ; 2. Marie-Agnès, baronne de la Redorte ; 3. et

VII. Anne-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, marquis de Calvisson, baron des états de Languedoc, lieut. de roi en Languedoc, ép. 1° le 4 sept. 1753 Gabrielle-Thérèse de Fortia de Montréal, dont : 1. Marie-Marguerite, mariée le 5 mars 1776 à Raimond de Villardi de Quinson de Montlaur ; 2. N..., mariée à N... de Raffelis ; 2° Pauline du Cheyla, dont il eut : 3. Jean-Antoine-Joseph qui suit ; 4. Agathe, mariée à Paulin de Cadolle ; et deux autres filles.

VIII. Jean-Antoine-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, marquis de Calvisson, ép. en 1806 Clémentine Duval d'Éprémesnil, dont il eut : Marie-Eugénie, fille unique, mariée le 24 janv. 1837 à Jules-Gaspard-Prosper de Calvière, baron de Calvière, à la charge de prendre les noms, titres et armes de la maison de Nogaret de Calvisson ; de ce mariage : 1. Marie-Anne-Clémentine, mariée le 4 juill. 1859 à Joseph-René de Boulogne, baron de Lascours ; 2. Arthur-Jules-Michel-Guillaume qui suit ; 3. Marie-Antoinette-Gabrielle-Marguerite.

IX. Arthur-Jules-Michel-Guillaume de Nogaret de Calvière-Calvisson, né le 24 juill. 1839, sous-lieut. le 1er oct. 1859.

413. ODDE-BONNIOT.

D'azur à une tête de lion d'or et deux roses d'argent en pointe.

Pierre Bognot, *alias* Boniot, et Guillaume Odde, furent anoblis l'an 1323 par Guillaume Artaud de Montauban, Sgr de Luz, de Glandage et de la vallée de Beauchesne. Ils étaient de Luz et chefs de deux familles différentes; mais depuis il ne s'en est fait qu'une, celle d'Odde s'étant fondue dans l'autre, qui en ajouta le nom au sien. Facius, Claude et Antoine Odde étaient au rang des nobles de Trièves en 1484. Cette maison a fait plusieurs branches établies en Vivarais en Dauphiné et dans l'Auxerrois. (Chorier, III, 415.) La branche établie en Vivarais prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis

I. Pierre-Odon Boniot, ép. Gonette Richard, veuve en 1427, dont il eut:

II. Pierre-Odon Boniot, fut père de: 1. Facius qui suit; 2. Claude qui a fait la branche rapportée au nº 397; 3. Antoine qui a fait la branche répandue en Dauphiné et dans l'Auxerrois.

III. Facius-Odon Boniot, ép. Marie de Barthélemy, dont il eut:

IV. Jean-Odon Boniot, t. en 1489; il eut pour fils

V. Guigues-Odon Boniot, ép. Claude Silve, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Antoine.

VI. Jean Odde-Boniot, ép. Magdeleine Jouven, dont il eut:

VII. Pierre Odde-Boniot, ép. le 27 sept. 1570 Anne Odde-Boniot, et il en eut:

VIII. Jean Odde-Boniot, ép. Anne Cautel, et il en eut:

IX. Pierre Odde-Boniot, Sgr de Rochemore et de Cheilane, D. de Viviers, ép. le 20 mars 1640 Catherine Favet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1669.

414. OLIVE.

De gueule à deux rameaux d'olive d'or, et au pied deux colombes d'argent.

I. Arnaud d'Olive, Sgr d'Abeillan, rendit hommage en 1568; il av. ép. 1° en 1543 Jeanne de Gep; 2° le 7 janv. 1552 Delphine de Bonnet de Maureillan; il eut pour enfants: 1. Gaspard qui suit; 2. Antoine.

II. Gaspard d'Olive, Sgr d'Abeillan, ép. le 5 mai 1595 Anne Mercadier, et il en eut: 1. Jean qui suit; 2. Henri, Sgr du Bousquet, demeurant à Béziers.

III. Jean d'Olive, Sgr d'Abeillan, demeurant à Pézénas, ép. le 15 avril 1649 Marguerite Turc, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 18 juin 1669.

415. PAGES-POURCAIRÈS.

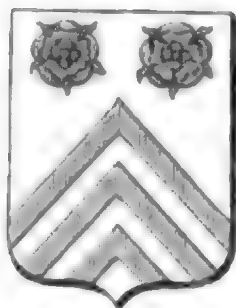

D'argent à trois chevrons de gueule et deux roses de même en chef.

La maison de Pages, originaire de l'ancienne province d'Aquitaine, établie depuis en Gévaudan, est connue depuis Jean de Pages, Sgr de Beaufort, qui ép. en 1139 Eudoxie de Faudoas et fit donation en 1137 et 1160 à l'ancienne abbaye de Moissac; il avait accompagné Louis VII au voyage d'outre-mer en 1147. (LACH. DESB., XIV, 429.) Elle prouva sa filiation authentique et suivie devant d'Hozier et M. de Bezons depuis 1300. (BOUILLET, V, 23.)

I. Pierre de Pages, Sgr de Beaufort, qui testa en 1360, avait ép. en 1325 Anne de la Barthe, dont il eut :

II. Jean de Pages, Sgr de Beaufort, eut pour fils

III. Antoine de Pages, ép. Jeanne Gisard, dont il eut : 1. Hugues qui suit; 2. Blaise.

IV. Hugues de Pages, damoiseau, eut pour fils : 1. Antoine qui suit; 2. Hugues, chev. de Malte 1514.

V. Antoine de Pages, écuyer, Sgr de Porcarès, *alias* Pourcairès, servit dans l'arrière-ban de 1530; ép. le 22 avril 1544 Jeanne Pelegrin, dont il eut : 1. Christophe; 2. et

VI. Hérail de Pages, Sgr de Roquedols et Pourcairès, commandant pour le roi dans la ville de Lunel 1579, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1580, ép. Suzanne de la Tour, dont il eut :

VII. Jean de Pages, Sgr de Pourcairès, gouverneur de Meyrueis 1617, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 7 mars 1603 Jeanne de Blancard, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Hérail; 3. Jacques.

VIII. Pierre de Pages, baron de Pourcairès, Sgr de Férussac, Roquedols, Saint-André, Tournemire, gouverneur de Meyrueis 1647, gentilhomme ordinaire du roi 1655, capit. d'infant., mestre de camp 1652; obtint l'érection de la terre de Pourcairès en baronie par lett. pat. du mois de déc. 1647, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670; il avait ép. le 25 sept. 1634 Suzanne de Berger, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Pierre, dont la postérité s'éteignit par le mariage de Jacquette, sa fille unique, avec Hercule-Pierre de Chastenet de Puységur.

IX. Jacques de Pages, baron de Pourcairès, Sgr de Saint-André, ép. le 29 oct. 1671 Suzanne Bonniol, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. François; 3. Claude; 4. Jacques, Sgr de Saint-André, ép. le

19 nov. 1711 Louise Demissols, fille de Claude, capit., viguier de Nîmes, et d'Anne Tournier.

X. Jean de Pages, chevalier, baron de Pourcairès, ép. le 30 juin 1733 Marie-Élisabeth de Fabre, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Charles-Salomon.

XI. Jean-Louis de Pages, baron de Pages-Pourcairès, ép. le 27 déc. 1790 Joséphine de Mathéi de Valfons de la Calmette, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Marie-Louise-Charlotte-Virginie, alliée le 20 juill. 1802 à Charles de Fabre de la Valette.

XII. Charles-Joseph-Louis de Pages, baron de Pages-Pourcairès, capit. de gendarmerie, chev. de la Légion d'honneur, ép. N. des Groges, dont : 1. Charles ; 2. Hérald ; 3. Juliette, mariée à N. Brochier, ancien receveur général du Gard.

416. PASCHAL.

D'azur à l'agneau pascal d'argent ; *alias* d'azur à l'agneau pascal d'argent arboré de même, le guidon chargé d'une croix de gueule. DEVISE : *Spes mea Christus.*

I. Arnaud de Paschal, conseiller du roi, général en la cour des aides de Montpellier 1573, eut pour enfants : 1. Daniel qui suit ; 2. Pierre.

II. Daniel de Paschal, conseiller du roi, et général en la cour des aides de Montpellier par la démission de son père 1589, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit ; 2. Pierre-Jean ; 3. Louis.

III. Pierre de Paschal, écuyer, ép. en 1636 N... de Mestre, fille du maréchal de camp de ce nom, dont il eut : 1. Jacques ; 2. Louis, capit. au régt de Picardie ; 3. Antoine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668, comme petits-fils et arrière-petits-fils de conseiller en la cour des aides.

On trouve en Dauphiné une famille de même nom et armes, qui a donné un maître ordinaire en la chambre des comptes, reçu le 19 déc. 1629, Merins-Roure-Zacharie Paschal, marié à Marguerite de Renard d'Avançon. De ce mariage : 1. Florent, sieur de Merins ; 2. Alexandre, sieur du Roure, conseiller au même parlement en la chambre de l'édit ; 3. Zacharie, sieur de Fontrenard. (CHORIER, III, 422.)

417. PASCHAL DE SAINT-JUÉRY.

D'azur à deux bourdons d'or mis en sautoir et surmontés d'une étoile d'argent.

La maison de Paschal, originaire du Rouergue, a fait plusieurs branches dites de Saint-Juéry et de Rochegude. La branche de Saint-Juéry s'établit au diocèse de Béziers. Plusieurs de ses membres ont pris part aux assemblées de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789 avec le titre de *marquis* et chevalier de Saint-Juéry. (*Proc. verb. imp. à Béziers*, *Fuzier*, *imp. du roi*, 1789. — *Bibl. imp.*, *Mss. Languedoc.*, 107. — BARRAU, III, 723, 724.)

I. Pierre de Paschal porta les armes pour le service du roi; il eut pour enfants : 1. Renaud, qui fit faire une enquête de sa noblesse devant le lieutenant au bailliage de Milhau, dont il résulte que lui, ses frères et son père vivaient noblement ; 2. Jean ; 3. et

II. Pierre de Paschal, Sgr de Courtès, qui testa le 24 juin 1548, eut pour enfants : 1. Antoine; 2. et

III. Renaud de Paschal, Sgr de Saint-Juéry, ép. le 8 fév. 1588 Catherine de Peines, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Louise, mariée à Bernard d'Audouls; 3. Anne, ép. Jean de Rosset, qui fut le grand-père du duc de Fleury.

IV. Jean de Paschal, Sgr de Saint-Juéry, ép. le 12 nov. 1623 Jeanne de Monstuéjouls, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit; 2. Marie, alliée le 12 avril 1644 à Pélegrin de Guibert de la Roustide; 3. François, Sgr de Rochegude, demeurant au D. de Béziers, qui a fait la Br. C. : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain des 27 janv. et 17 mars 1670.

V. Jean-Louis de Paschal de Saint-Juéry, Sgr de Saint-Juéry et Montagnol, demeurant au D. de Béziers ; ép. le 24 juin 1639 Claire de Castillon, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jean-Louis.

VI. Guillaume de Paschal de Saint-Juéry, ép. le 1er oct. 1703 Suzanne de Lambert, dont il eut :

VII. Joseph-Guillaume de Paschal de Saint-Juéry, capit. d'infant. 1735, ép. le 26 fév. 1748 Marthe-Monique de Rouzier de Souvignargues, dont il eut : 1. Gabriel-Jean qui suit; 2. Henri-François-Marie, qui a fait la Br. B.

VIII. Gabriel-Jean-Guillaume de Paschal de Saint-Juéry, qualifié marquis de Saint-Juéry, capit. dans le régt de mestre de camp-cavalerie, ép. Marie-Sophie de Guignard de Saint-Priest, dont il eut :

1. Emmanuel qui suit; 2. Mélanie, alliée à César de Poitevin du Bousquet; 3. Émilie, mariée à N... de Rességuier; 4. Célestine, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich; 5. Fanny.

IX. Emmanuel de Paschal de Saint-Juéry, qualifié marquis de Saint-Juéry, chev. de Saint-Louis et de l'ordre de Malte, reçu de minorité, décédé sans enfants, maire d'Alby.

Br. B. VIII. Henri-François-Marie de Paschal de Saint-Juéry, qualifié vicomte de Saint-Juéry dans ses brevets militaires, lieut. au régt d'Auxerrois 1778, a fait les campagnes d'Amérique; capit. après la prise de la Dominique, officier dans les gardes du corps de Monsieur, chev. de Saint-Louis 1788, émigra en 1791, maréchal de camp 1814, chev. de la Légion d'honneur 1819, mort le 20 juin 1839; avait ép. Marie-Julie de la Gardiole, dont il eut : 1. Jules; 2. et

IX. Armand de Paschal de Saint-Juéry, baron de Saint-Juéry, ép. le 14 avril 1852 Clotilde Duvern, dont il eut : 1. Jean; 2. Isabeau.

Br. C. V. François de Paschal, Sgr de Rochegude, ép. le 13 avril 1665 Catherine de Salvan, dont il eut :

VI. François de Paschal, Sgr de Rochegude, qui fut père de

VII. François de Paschal, Sgr de Rochegude, ép. le 6 oct. 1738 Marie-Rose de Combettes, dont il eut : Marie (1743).

418. PATAU.

D'azur à trois croissants d'or mis en pal.

Guillaume de Patau, Sgr de Roujan, ép. le 13 fév. 1460 Hélix de Bermond du Caïla d'Espondeilhan. (P. ANSELME, VII, 482.)

I. Denis de Patau, écuyer, Sgr de Roquebrune, ép. 1° en 1521 N... d'Arnoye; 2° le 21 février 1542 Françoise de Tressan, et il en eut :

II. Jacques de Patau, Sgr de Roquebrune, fut père de

III. Denis de Patau, ép. le 3 mai 1615 Claire Loïs, et il en eut :

IV. Denis de Patau, Sgr de la Voute, demeurant à Roujan, D. de Béziers, ép. le 28 nov. 1647 Jeanne Serguier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 17 déc. 1668.

419. PAVÉE DE VILLEVIEILLE.

D'or à trois chevrons d'azur.

Antoine Scatisse, viguier de Nîmes, était Sgr de Villevieille en 1407. Son petit-neveu par alliance, Pierre de Villars, vendit cette seigneurie en 1529 à Jacques de Bozène, baron d'Aubaïs, pour 7,150 livres. Peu de temps après elle fut acquise par François de Pavée. Villevieille est à quelques minutes de Sommières, séparée par le Vidourle de la baronie de Montredon. Le maréchal de Damville était logé à Villevieille pendant le siége de Sommières en 1573. (Marquis D'AUBAÏS, III, 16.)

François de Pavée, Sgr de Nages et de Solorgues, eut pour fils Jean, père de Jeanne, dame de Nages et de Solorgues, qui ép. François Barrière. Anne Barrière, sa fille, dame de Nages et de Solorgues, avait ép. le 7 juill. 1587 Louis de Rochemore, maître des requêtes, intendant en Languedoc. (Marquis D'AUBAÏS, II, 54.)

I. François de Pavée, ép. le 25 mai 1556 Isabeau d'Airebaudouse, dont il eut :

II. François de Pavée, Sgr de Villevieille, ép. le 31 mai 1585 Jeanne de Pelegrin, et il en eut : 1. Pierre, Sgr de la Condamine; 2. Abdias qui suit; 3. Guillaume, marié le 30 oct. 1635 à Louise Caissade, dont : *a.* Raimond; *b.* François, lieut. au régt de Montpezat; *c.* Louis; *d.* Étienne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 nov. 1668.

III. Abdias de Pavée, Sgr de Villevieille, ép. le 14 déc. 1631 Diane de Trémolet de Montpezat, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Jean-François, abbé de Villevieille; 3. Annibal; 4. Abdias, Sgr de Montredon, major au gouv. de Sommières; 5. Michel, capit. au régt de Montpezat : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 nov. 1668.

IV. Raimond de Pavée, Sgr de Villevieille, baron de Montredon, capit. au régt Royal cavalerie 1667, avait ép. le 27 août 1660 Gabrielle Fons, dont il eut : 1. Jean-François; 2. Joseph-François.

V. Jean-Raimond de Pavée de Villevieille, baron de Villevieille, commandant la ville et le château de Sommières, ép. Françoise-Mélanie de la Fare, dont il eut : Marie-Thérèse, mariée le 5 mai 1754 à Balthazar de Gras de Préville, baron de Clémensanne, chev. de Saint-Louis, enseigne des vaisseaux du roi.

420. PAYAN.

I. Philibert de Payan, t. le 23 août 1495, fut père de

II. Raimond de Payan, eut pour fils

III. Christophe de Payan, ép. le 20 mars 1572 Marguerite L'Hostel, dont il eut :

IV. Denis de Payan, co-Sgr de la Garde, chev. de l'ordre du Pape, 1612, gentilhomme de la fauconnerie 1633, capit. au régt de Suse, avait ép. le 1er fév. 1603 Magdeleine Philibert, dont il eut : 1. Jean, Sgr de la Garde, envoyé du baron de tour du Vivarais aux états de Languedoc 1667 ; 2. Pierre ; 3. Jacques, Sgr de Saint-Auban : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1670.

421. PEIRAN.

De gueule au lion d'or, *alias* d'or au prunier de sinople au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

I. Gaillard de Peiran, Sgr de la Prunarède, fut père de

II. Louis de Peiran donna quittance le 4 avril 1546 aux curateurs des biens de son père ; il eut pour fils

III. Jean de Peiran fut père de

IV. Guion de Peiran, Sgr de la Prunarède, eut pour fils

V. Jean-Jacques de Peiran, Sgr de Castellet, de Saint-Maurice, enseigne dans le régt de Montpeiroux, blessé au siége de Mouçon, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 nov. 1670.

422. PEIROTTES, *alias* PEYROTTES.

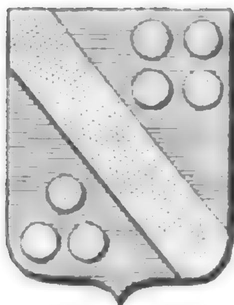

D'azur à la bande d'or accompagnée de sept besants de même, 4 en chef, 3 en pointe.

La terre de Soubès avait appartenu à Bertrand de Montesquieu, qui en rendit hommage à l'évêque de Lodève le 24 oct. 1242. Une sentence arbitrale du 16 avril 1755, confirmée par arrêt du parlement de Toulouse du 6 juill. 1757, fit défense à Pierre de Carcassonne, baron de Lugans, de se dire et qualifier baron de Soubès. Cette maison a prouvé sa noblesse devant M. de Bezons en 1669, et devant les états de Languedoc (*Proc. verb. des états de Languedoc*, 1787), depuis

I. André de Peyrottes, t. le 12 août 1510 ; il eut pour enfants : 1. Étienne qui suit ; 2. Guillaume.

II. Étienne de Peyrottes, Sgr de Casilhac, eut pour fils

III. Michel de Peyrottes, écuyer, Sgr de Casilhac, ép. le 2 juillet 1532 Alaisette de Forès, dont il eut :

IV. Raimond de Peyrottes, Sgr de Soubès, Cazilhac, Poujols, ép. Éléonore d'Alleman de Mirabel, dont il eut :

V. Gabriel de Peyrottes, Sgr de Soubès, Cazilhac, Saint-Maurice,

le Viala, Aubaignes, ép. le 10 nov. 1599 Hélène de Sarret, dont il eut :

VI. Henri de Peyrottes, Sgr de Soubès, Poujols, Cazilhac, ép. le 18 août 1626 Françoise de Falc, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Joseph ; 3. Gabriel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 janv. 1669.

VII. Henri de Peyrottes, Sgr de Soubès, ép. Isabeau de Jaule, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Gabriel, sieur de Poujols : 3. Pierre, Sgr de Cazilhac.

VIII. Henri de Peyrottes, Sgr de Soubès, ép. Anne de Triboulet, dont il eut :

IX. Henri de Peyrottes, Sgr de Soubès, ép. le 27 juillet 1723 Diane de Peyrottes de Cazilhac, dont il eut :

X. Henri-Raimond de Peyrottes, Sgr de Soubès, envoyé de la baronie de Cailus aux états de Languedoc en 1787, avait ép. le 17 déc. 1769 Marie Majourel.

423. PELAMOURGUES, *alias* PALEMOURGUES.

De gueule au lion d'or armé et lampassé de même.

Famille ancienne, originaire du Gévaudan, d'où elle s'est répandue en Albigeois, en Rouergue et en Auvergne, connue depuis Maurand de Palemourgues vivant en 1262. Charlotte de Palemourgues ép. en 1425 Charles de Scorailles, Sgr de Bouron en Rouergue. Elle était divisée en trois branches lors de la vérification. (BOUILLET, V, 27.) La branche de Malevieille, au D. de Mende, prouva sa noblesse depuis

I. Beneld de Palemourgues, Sgr de Malevieille, fut père de

II. Jean de Palemourgues, Sgr de Malevieille et Plagnies, ép. Marguerite Teulade, dont il eut :

III. Antoine de Palemourgues, Sgr de Malevieille, ép. 1° le 17 avril 1567 Gasparde de Tournon ; 2° Marie de Scorailles ; il eut pour enfants : 1. François qui suit ; 2. Anne ; 3. Gabrielle.

IV. François de Palemourgues, Sgr de Malevieille, ép. le 1er fév. 1618 Jeanne Gibrac, et il en eut : 1. Adam qui suit ; 2. François, Sgr de Plagnies : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1668.

V. Adam de Palemourgues, Sgr de Malevieille et de l'Espinasse, bailli de Gévaudan, ép. le 12 juill. 1659 Françoise de Rets de Bressoles.

424. PELEGRIN.

I. François de Pelegrin, Sgr de la Bastide, ép. avant 1523 Jeanne de Maubuisson, dame de la Bastide, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques.

II. Jean de Pelegrin, Sgr de la Bastide, ép. le 10 sept. 1577 Gabrielle de Saint-Bonnet de Toiras, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre; 3. Louis.

III. Jean de Pelegrin, Sgr de la Bastide et Goudargues, ép. le 9 juill. 1596 Marie Auger, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Louis, Sgr d'Ussel, marié le 29 sept. 1643 à N... Duclaux, et maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1668.

IV. Pierre de Pelegrin, Sgr de la Bastide, ép. le 25 juill. 1624 Lucrèce Forest, et il en eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Hector, Sgr de Cadignac; 3. Charles, Sgr de l'Isle : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1668.

V. Alexandre de Pelegrin, Sgr de la Bastide et Goudargues, ép. le 26 août 1652 Jeanne de la Bastide, dont il eut : Louis.

425. PELET.

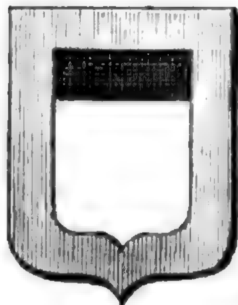

D'argent au chef de sable et à la bordure de gueule.

La maison de Pelet est une des plus anciennes et des plus illustres de Languedoc. Plusieurs historiens généalogistes, et parmi eux Catel et le P. Anselme, font descendre les Pelet des anciens vicomtes de Narbonne. D. Vaissette remonte leur filiation à Bernard de Pelet, co-Sgr d'Alais, vivant au milieu du XI[e] siècle, qui fut père de Raimond, surnommé le Croisé, dont les armes figurent à la salle des Croisades.

Cette maison a fait plusieurs branches, dites d'Alais, de Combas et Montmirat, de Cannes, de Granges et Moreton en Dauphiné, de Salgas en Gévaudan. La branche de Combas et Montmirat obtint l'érection de la baronie de Combas en vicomté sous le nom de Narbonne par lettres patentes du mois d'août 1699.

La branche de Cannes obtint la pairie en 1815, et le titre de duc de Narbonne-Pelet par ordonnance royale du 31 août 1817.

La maison de Narbonne-Pelet a été admise aux honneurs de la cour en 1758, 1765 et 1789.

Le marquis d'Aubaïs donne l'arbre généalogique de la maison de Pelet contenant vingt-cinq générations depuis Arnaud, lieutenant général des armées du roi Roderic, dernier roi des Goths, qui eut pour fils Aimeri I, vicomte de Narbonne, par la donation que lui fit Charlemagne pour l'avoir conquise sur Balahac, roi sarrasin. (Marquis D'AUBAÏS, II, 425.)

I. Arnaud *dit* Baulande fut père de

II. Aimeri I, vicomte de Narbonne, eut pour fils

III. Guillaume au court nez, vicomte de Narbonne et comte de

Toulouse, connétable de France, sous le nom de Baulande, fut père de

IV. Mayol, vicomte de Narbonne, ép. Raimonde, et il en eut :

V. Uberard, vicomte de Narbonne, ép. Rochilde, qui le fit père de

VI. Manfred, vicomte de Narbonne, ép. Adelaïs, dont il eut :

VII. Raimond, vicomte de Narbonne, ép. Ricarde, et il en eut :

VIII. Bérenger, vicomte de Narbonne, ép. avant 1049 Garsinde de Bezalu, fille de Bernard surnommé Taillefer, et il en eut : 1. Raimond qui suit ; 2. Bernard Béringuier, dont la postérité s'est éteinte en 1140 dans la maison de Lara, par le mariage d'Ermessende, vicomtesse de Narbonne, avec don Manrique de Lara.

IX. Raimond, vicomte de Narbonne, fut père de

X. Bernard de Pelet, ép. vers 1150 Béatrix, comtesse de Mauguio, dont il eut : 1. Raimond qui suit ; 2. Ermessende, ép. Raimond IV, comte de Toulouse.

XI. Raimond de Pelet, ép. Alexandre, dont il eut :

XII. Raimond de Pelet, Sgr d'Alais, ép. Delphine de Rupe, *alias* de la Roche, dont il eut :

XIII. Bernard de Pelet, fut père de

XIV. Pierre de Pelet, eut pour fils

XV. Raimond de Pelet, ép. Marie de Langussel, fille unique de Bernard, Sgr d'Aubaïs, de Nages et de Solorgues, dont il eut : 1. Elzéas qui suit ; 2. Jeanne, dame d'Aubaïs, de Nages et de Solorgues, mariée le 19 janv. 1380, à Antoine de Bermond, baron du Caïla.

XVI. Elzéas de Pelet, Sgr de la Vérune, ép. Jeanne de François, dont il eut :

XVII. Guillaume de Pelet, baron de la Vérune, ép. Thérèse de Bermond du Caïla, dont il eut : 1. Elzéas qui suit ; 2. Guillaume, auteur de la branche rapportée au nº 426.

XVIII. Elzéas de Pelet, baron de la Vérune, ép. Cécile, *alias* Centule de Thézan, et il en eut : 1. Pons qui suit ; 2. Guillaume, marié à Catherine du Caïla.

XIX. Pons de Pelet, baron de la Vérune, ép. le 3 déc. 1479 Alix de Guers, et il en eut : 1. Étienne qui suit ; 2. Jacques, auteur de la Br. B. ; 3. Guillaume, chanoine ; 4. Mabrigonne, mariée à Pierre de Hautpoul.

XX. Étienne de Pelet, baron de la Vérune, ép. le 20 juill. 1518 Jeanne de Dourlans, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Antoinette,

mariée le 5 août 1555 à Gilles de Roquefeuil; 3. Jeanne, mariée 1° à Méraud de Boulieu; 2° à Gaspard de Coursac; 3° à Pierre de Vissec.

XXI. Jacques de Pelet, chevalier, Sgr et baron de la Vérune, chev. de l'ordre du Roi, ép. le 5 août 1551 Magdeleine de Roquefeuil, dont il eut, entre autres enfants : 1. Gaspard qui suit; 2. Anne, mariée à Alexandre Guérin de Châteauneuf-Randon.

XXII. Gaspard de Pelet, Sgr de la Vérune, baron de Montpeyroux, vicomte de Cabanes, chev. de l'ordre du Roi, capit. de cinquante hommes d'armes, ép. 1° Jourdaine-Magdeleine de Montmorency; 2° Claude Hébert, dite de Haussonvilliers, dont une fille, Claude, héritière de cette branche et mariée le 5 janv. 1608 à René de Carbonnel, marquis de Canisy en Normandie.

Br. B. XX. Jacques de Pelet, ép. le 26 fév. 1527 Françoise de Bermond, héritière de la baronie de Combas, dont il eut : 1. Guillaume, conseiller clerc au parlement de Toulouse; 2. Louis qui suit; 3. Jean; 4. Antoine; 5. Théode; 6. Philippe, mariée à Jean de Claret, dont la fille Françoise fut la mère du maréchal de Toiras; 7. Marthe, mariée à Charles de Montaigu; 8. Gillette, mariée à Tannequin de Girard, Sgr de Soucanton.

XXI. Louis de Pelet, Sgr de Combas, homme d'armes de la compagnie du Sgr de Terride, ép. le 23 janv. 1556 Georgette de Barthélemy de Gramont, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Vital qui a fait la branche de Pelet en Dauphiné, représentée en 1762 par François Raymond-Joachim de Narbonne-Pelet; 3. Jeanne, mariée le 19 oct. 1583 à Charles de Gabriac; 4. Marthe, mariée à Jean de Nougarède; 5. Antoinette, mariée à Jean de Bandinel.

XXII. Pierre de Pelet, ép. le 26 oct. 1603 Catherine Deidier, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. Jean, chanoine à Montpellier; 3. Henri, Sgr de Montmirat, capit. au régt de Montpesat, demeurant à Sauve, ép. le 27 janv. 1650 Françoise d'Alleman de Mirabel; 4. Hercule qui a fait la Br. C; 5. Claude, prieur de Combas : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1669.

XXIII. Louis de Pelet, Sgr et baron de Combas, Fontanès et Montmirat, capit. d'infant., ép. le 19 fév. 1639 Catherine de la Tour de Bains, et il en eut :

XXIV. Claude-François de Pelet, vicomte de Narbonne-Pelet, comte de Fontanès, baron de Combas et de Montmirat, demeurant à Fontanès, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janvier 1669; il obtint l'érection de la baronie de Combas en vicomté sous le nom de Narbonne-Pelet par lettres-patentes du mois

d'août 1699 ; il avait ép. le 19 fév. 1673 Anne de Rochemore, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

XXV. François-Raimond de Pelet, vicomte de Narbonne-Pelet, baron de Montmirat, Sgr de Cannes, de Vic et Fontanès, capit. de dragons, ép. le 11 oct. 1712 Louise-Marie de Chastellard de Salières, dont il eut : 1. François-Raimond-Joseph-Hermenegilde-Amalric qui suit ; 2. Louis-Henri, lieut. général commandant les provinces de Saintonge et d'Angoumois ; 3. Charles-Bernard-Martial, enseigne de vaisseau 1746, ép. en 1760 Marie-Félicité du Plessis-Chatillon.

XXVI. François-Raimond-Joseph-Hermenegilde-Amalric de Narbonne-Pelet, lieut. général en 1750, ép. 1° le 12 janv. 1734 Marie-Diane-Antoinette de Rosset de Fleury-Perignan, petite-nièce du cardinal ; 2° en 1759 Marie-Anne-Pauline de Ricard-Breganςon ; il eut du premier lit, Marie-Éléonore, mariée le 1er avril 1766 à François Bernard de Pelet son cousin ; et, du second lit, Marie-Blanche-Félicité, née en 1773.

Br. C. XXIII. Hercule de Pelet-Narbonne, Sgr. de Cannes, lieut.-col. au régt de cavalerie de Calvisson, ép. le 24 oct. 1648 Diane de Guibert de la Rostide, dont il eut : 1. Jean-Denis qui suit ; 2. Claude-François, chanoine ; 3. Joseph, capit. d'infanterie, chev. de Saint-Louis.

XXIV. Jean-Denis de Pelet-Narbonne, Sgr de Cannes, ép. en 1675 Élisabeth Courtois, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Claude-François, évêque de Lectoure 1745.

XXV. Jean de Narbonne-Pelet, Sgr de Cannes, viguier de Beaucaire 1719, avait ép. le 21 août 1706 Marie de Virgile, dont il eut : 1. Jean-Denis-Hercule, capit. d'infanterie au régt d'Aunis ; 2. François-Bernard qui suit, et trois filles.

XXVI. François-Bernard de Narbonne-Pelet, lieut. des vaisseaux du roi, ép. le 1er avril 1766 sa cousine, Marie-Éléonore de Narbonne-Pelet, dont il eut :

XXVII. Raymond-Jacques-Marie de Narbonne-Pelet, comte, puis duc de Narbonne-Pelet, émigra avec sa famille ; pair de France 1815, duc par ordonnance royale du 31 août 1817 ; ambassadeur de France à Naples 1817-1820, ministre d'État, membre du conseil privé 1822, chev. des ordres du roi 1825, s'éloigna de la chambre des pairs en 1830 ; il avait ép. Émilie de Sérent, dont il n'eut pas d'enfants.

François-Raymond-Aimeric, comte de Narbonne-Pelet, ancien gentilhomme honoraire de la chambre du roi, substitué à la pairie ducale de son cousin par lettres patentes du 28 août 1828, ép. sa

cousine N... de la Vienne, dont il eut : Théodoric, duc de Narbonne-Pelet, né en 1814.

426. PELET DE SALGAS.

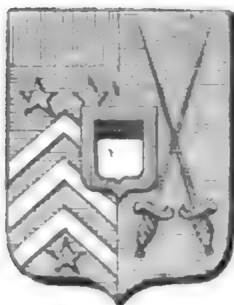

D'azur à 3 chevrons d'argent accompagnés de 3 étoiles d'or, 2 et 1. Au chef cousu de gueules, qui est de la *Mare de Salgas*. Parti d'azur à 2 épées passées en sautoir, d'argent, les pointes en haut, les gardes et les poignées d'or, qui est *de Planque*, et sur le tout un écu d'argent au chef de sable, à la bordure de gueules, qui est *de Pelet*.

V. le n° précédent au degré XVII.

Cette branche a pour auteur Guillaume de Pelet, deuxième du nom, auquel son père Guillaume, Sgr de la Vérune, légua mille moutons d'or par son testament du 18 septembre 1433. Le prieur de Lunel ayant quitté l'état ecclésiastique, se maria le 12 avril 1441 à Antoinette de Planque, dame de la Carrière.

I. Guillaume de Pelet, Sgr de la Vérune, ép. Thérèse du Caïla, dont il eut : 1. Elzéas ; 2. et

II. Guillaume de Pelet, ép. le 12 avril 1441 Antoinette de Planque, dame de la Carrière, dont il eut :

III. Pierre de Pelet, Sgr de la Carrière, ép. le 22 juin 1480 Catherine de Guillon, dont il eut :

IV. Nicolas de Pelet, Sgr de la Carrière, ép. le 26 nov. 1547 Marguerite de Rodier, dont il eut :

V. Isaac de Pelet, Sgr de la Carrière, ép. 1° Jacquette de Brinquier ; 2° le 2 mars 1610 Anne de Chapelain ; il eut de son premier mariage : 1. Jacques ; 2. Antoine ; et du second : 3. Claude qui suit ; 4. Anne ; 5. Marguerite, alliée le 5 déc. 1643 à Hector de Girard.

VI. Claude de Pelet, Sgr d'Arbousses, de Salgas, de Rocoules, de la Carrière, de Solperières, de l'Hospitalet, etc., capit. dans le régt des Cévennes 1638, capit. dans le régt de Beaufort-Canillac, puis dans un régt de cavalerie étrangère commandé par le sieur de Balthazar 1648, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juin 1671. Il avait ép. le 26 fév. 1645 Anne de la Mare, tous deux de la religion réformée ; ils eurent plusieurs enfants, entre autres : 1. François qui suit ; 2. Antoine, capit. au régt de Champagne, puis de la Marche, tué au siége de Philisbourg 1689 ; 3. Jacques, auteur d'une branche en Prusse ; 4. Hector, lieut. au régt de Bourbonnais 1675.

VII. François de Pelet, Sgr de Salgas, Rocoules, Rousses, Vebron, etc., servit dans les mousquetaires ; ép. 1° le 15 nov. 1678 Françoise de Rochemore d'Aigremont ; 2° le 2 sept. 1694 Lucrèce de Brignac, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Jacques, prêtre de

l'Oratoire; 3. François, sieur de Moncamp, capit. dans le régt de Saint-Simon; 4. Pierre, élevé dans la religion réformée, établi en Suisse.

VIII. Claude de Pelet, Sgr de Salgas, Rocoules, Vebron, Rousses, Moncamp, lieut. dans le régt de Saint-Simon, ép. 1° Marie de Michel du Roc; 2° le 8 sept. 1728 Françoise-Hélène de Pierre de Bernis; il eut du premier mariage deux filles : Louise-Marguerite; Marie-Christine; et du second : 1. Joachim-Anne; 2. François-Hippolyte; 3. François-Gabriel-Matthias; 4. Claude-François-Augustin; 5. Marie-Élisabeth-Hélène, reçue à Saint-Cyr 1741; 6. Louise-Charlotte-Philippine; 7. Marie-Christine-Thérèse, mariée au marquis du Puy-Montbrun.

Louise-Charlotte-Philippiue, ép. Jean-François, comte de Narbonne-Pelet, surnommé *Fritzlar*, à cause de sa brillante conduite à la journée de ce nom, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, dont : François-Raymond-Joachim, né en 1762.

427. PÉLISSIER DE BOIRARGUES.

De gueule à la fasce d'or accompagnée en chef d'une larme d'argent et d'un anneau d'or en pointe, écartelé d'azur au soleil d'or surmonté de trois étoiles de même.

La famille de Pélissier, *alias* Pellicier, originaire du diocèse de Montpellier, a donné plusieurs évêques à Maguelonne vers la fin du XVI[e] siècle (D'AIGREFEUILLE, *Hist. ecclés.*, 198.—GARIEL, *Idée de la ville de Montpellier*, 2[e] p., 181, et *Series præsulum*, 510, 521), et de nombreux magistrats aux cours souveraines de Languedoc. C'est à Guillaume Pélissier, successeur de son oncle dans l'évêché de Maguelonne, qu'on doit la translation du siége épiscopal à Montpellier 1530. (E. THOMAS, *Tableau histor. de Montpellier*, 326.)

I. N... de Pélissier, fut père de : 1. Antoine qui suit; 2. Guillaume, évêque de Montpellier.

II. Antoine de Pélissier, viguier de Mauguio, ép. le 21 mars 1537 Françoise de Ganges, dont il eut :

III. Guillaume de Pélissier, viguier de Mauguio, maître des comptes à la cour de Montpellier, ép. Catherine Monier, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Charles.

IV. Jacques de Pélissier, dit de Boirargues, Sgr de Boirargues, eut pour enfants : 1. Étienne qui suit; 2. Pierre, marié à Louise de Malcouren, dont : *a*. Étienne; *b*. Henri.

V. Étienne de Pélissier, correcteur en la chambre des comptes de Montpellier, fut père de : 1. Charles qui suit; 2. Catherine, mariée le 3 mai 1663 à François de Massilian.

VI. Charles de Pélissier de Boirargues, président et trésorier de France à Montpellier, marié le 27 juill. 1659, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1669, avec ses enfants: 1. Étienne; 2. Henri; 3. Charles; 4. Pierre.

428. PELOTI, *alias* PILLOTE.

De gueule à deux piliers d'or mouvant de la pointe de l'écu, surmontés chacun d'une étoile de même, parti de sable à une vache passante d'argent, et un pin de sinople brochant sur le tout. (*Armor. de* 1696, 1349.)

I. Lucas de Pillote, fut père de

II. Jean de Pillote, Sgr du Mas del Mas, ép. le 17 avril 1545 Douce Miliau, dont il eut :

III. Jean de Pillote, co-Sgr de Lesan, gouverneur d'Aubenas, ép. en 1596 Félice de Bossuges, dont il eut :

IV. Robert de Pillote, co-Sgr de Lesans, ép. le 11 fév. 1634 Françoise d'Avessens de Saint-Rome, dont il eut : 1. Jean-Antoine qui suit ; 2. Louis, Sgr de Villeneuve ; 3. Pierre, Sgr de la Crousette : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 nov. 1669.

V. Jean-André de Pillote, co-Sgr de Lesan, D. de Nîmes, ép. le 20 sept. 1657 Françoise Guiot.

429. PERDRIER, *alias* PERDIER.

D'azur à trois mains d'or, 2 et 1 ; écartelé d'azur au chevron d'argent, chargé de trois molettes de sable et accompagné de trois croissants d'or.

Hugues Perdrier, sergent d'armes de S. M., mena à ses dépens plusieurs hommes d'armes au sacre du roi Philippe de Valois, en 1328. Ce prince lui fit accorder 200 livres tournois. Guillaume Perdrier était secrétaire du roi et maître en la chambre aux deniers en 1383, maître des comptes en 1393, et trésorier de France en 1440, comme il se voit par l'extrait des comptes rendus en la chambre des comptes de Paris lesdites années. (Marquis D'AUBAÏS, II, 429.)

I. Guillaume de Perdrier, Sgr de Villeurard, Torci et la Main-Ferme, ép. avant le 10 juill. 1404 Jeanne la Frisonne, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Guillaume.

II. Jacques de Perdrier, écuyer, Sgr de Villeurard, Torci et la Main-Ferme, ép. Marie Astruc, dont il eut :

III. Guillaume de Perdrier, écuyer, ép. le 22 avril 1495 Marguerite Bernier, dont il eut :

IV. Jean de Perdrier de la Main-Ferme, ép. le 25 avril 1536 Jeanne de Bossuges, dont il eut :

V. Barthélemy de Perdrier, Sgr de Vic et Maureilhan, ép. 1° le 23 janv. 1581 Françoise de Sarrat; 2° le 11 octobre 1588 Antoinette de Carcassonne, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. François; 3. Barthélemy; 4. Catherine; 5. Magdeleine; 6. Antoinette.

VI. Jean de Perdrier, Sgr de Vic et Maureilhan, ép. le 15 janv. 1623 Isabeau de Ratte de Cambous, dont il eut: 1. François; 2. Barthélemy, demeurant à Montpellier: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 septembre 1669.

430. PESSEMESSES.

D'azur à une étoile d'argent en cœur accompagnée de trois roses d'or, 2 en chef, 1 en pointe. (*Armor. de 1696*, 624.)

I. Pierre de Pessemesses, conseiller du roi, audiencier, notaire et secrétaire en la chancellerie de Montpellier le 28 mars 1670; déclaré noble en conséquence des provisions dudit office.

431. PIGNAC, *alias* PINHAC.

D'argent au pin de sinople.

I. Guillaume de Pignac, Sgr de Fours, compris dans la revue des ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Puy 1539, avait ép. le 3 fév. 1512 Anne Chapelle, et il en eut: 1. Jean qui suit; 2. Gabriel.

II. Jean de Pignac, Sgr de Fours, ép. Blanche de Truchet, dont il eut:

III. Claude de Pignac, Sgr de Fours, ép. le 19 février 1624 Françoise de Chastel de Condres, dont il eut:

IV. Claude de Pignac, Sgr de Fours et de la Tour des Sauvages, ép. le 21 juin 1647 Françoise de Boulieu, dont il eut: 1. Florimond; 2. Claude; 3. Antoine; demeurant à Fours, D. du Puy, et maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 29 août 1669.

432 PINETON DE CHAMBRUN

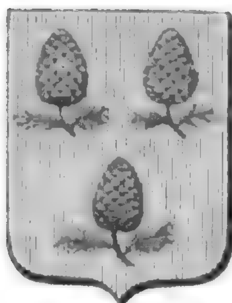

De gueule à trois pommes de pin d'or feuillées de sable 2 et 1, qui est de Pineton. Plus tard ces armes furent écartelées d'argent à l'aigle de sable au vol abaissé, qui est de Grangers.

Ancienne maison originaire de la Marche, où elle possédait, antérieurement à 1400, la terre et seigneurie de Chambrun. Le chef de la branche existante encore dans la Lozère se fixa en Gévaudan vers le commencement du XV^e siècle. (D'Hozier, I, R. 436. — Lach. Desb., XI, 331. — Burdin, II, 228.) M. le *vicomte* de Chambrun a pris part à l'élection des députés de la noblesse de Gévaudan en 1789.

I. Jacques de Pineton, Sgr de Chambrun, fut père de

II. Jean de Pineton, Sgr de Chambrun, ép. le 9 oct. 1491 Marie Auxroi, *alias* Auroch, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine.

III. Jacques de Pineton de Chambrun, ép. le 10 déc. 1553 Catherine Fajon, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean; 3. Jacques.

IV. Pierre de Pineton de Chambrun, Sgr de Lemperi, conseiller et médecin ordinaire du roi, vint s'établir en Gévaudan, fut bailli et gouverneur de la Canourgue, ép. en 1599 Marcelline de Grangers, héritière du Sgr de Larcix, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Charles; 3. Aldebert.

V. Pierre de Pineton de Chambrun, Sgr de Larcix, Recoulettes, ép. le 26 fév. 1631 Jeanne de Seguin, dont il eut : 1. Aldebert qui suit; 2. et Charles qui ép. le 12 mars 1676 Suzanne de Combet : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 29 juin 1669.

VI. Aldebert de Pineton de Chambrun, Sgr. de Lemperi, Larcix, Pommiers, Tarbes, Recoulettes, comm. au régt de Chartres, héritier des biens du Gévaudan, ép. le 19 janv. 1679 Marie Guyot, dont il eut :

VII. Aldebert de Pineton de Chambrun, écuyer, Sgr de Lemperi, Recoulettes, Pommiers, Villeret et Cénaret, major d'infanterie, gentilhomme de M. le duc d'Orléans, chev. de Saint-Louis, de N. D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, ép. en 1725 Catherine de Baud, dont il eut : 1. Étienne-Trophime-Aldebert; 2. Louis-Claude; 3. Antoine qui suit; 4. Marie-Ursule, reçue à Saint-Cyr où elle est morte en 1741; 5. Marie-Thérèse.

VIII. Antoine de Pineton, vicomte de Chambrun, Sgr de Lemperi, Recoulettes, Cénaret, Montrodat, gentilhomme attaché à M. le duc d'Orléans, chev. de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi en 1784, admis aux états de Gévaudan comme Sgr de Montrodat en

1786; mort général major de l'armée russe en 1798, ép. le 22 avril 1772 Louise-Charlotte de Damfreville, dont il eut : 1. Antoine, officier au régt de cavalerie-Orléans, mort sans postérité; 2. Louis-Charles qui suit; 3. Charles-Emmanuel qui a fait la Br. B; 4. Louis-Anne-François, ancien colonel du 3e régt de hussards; 5. Louis-Philippe-Auguste, élève de l'école militaire de Saint-Cyr, tué à la bataille de la Moskowa.

IX. Louis-Charles de Pineton, vicomte de Chambrun, député de la Lozère au Corps législ., ép. en 1829 Virginie de Framond de Grèzes.

Br. B. IX. Charles-Emmanuel de Pineton de Chambrun, ancien colonel du 4e régt d'infanterie, ép. N... de Glos.

433. PIOLENC.

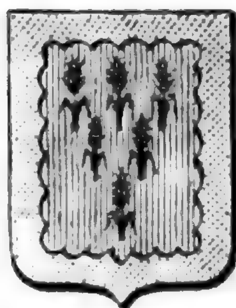

De gueule à six épis de blé d'or posés 3, 2 et 1, à la bordure engrelée de même. DEVISE : *Campi tui implebuntur ubertate.*

La maison de Piolenc, *alias* Piolen, est une des plus nobles et des plus anciennes des provinces de Languedoc et de Provence. Elle a pris son nom du château de Piolenc depuis le Xe siècle. Cette maison avait possédé de grands fiefs dans le Languedoc et des domaines considérables dans le terroir de la ville de Saint-Esprit. Trois gentilshommes du nom de Piolenc sont signés à l'acte du prix fait de la construction du pont Saint-Esprit en 1267, et leurs armes y furent gravées; ce qui semble indiquer qu'ils en sont les auteurs. Raimond de Piolenc, Sgr de Saint-Julien et de Saint-Saturnin du Port, au D. d'Uzès, suivit aux croisades Raymond et Alphonse de Toulouse. (MAYNIER, 132.— V. encore LACH. DESB., XI, 334. — D'HOZIER, I. R., 437.)

Raimond de Piolenc, damoiseau, co-Sgr de Saint-Julien de Peiroles, en rendit hommage le 2 mars 1365, et fut père de Déodat de Piolenc, co-Sgr de Saint-Julien, qui rendit hommage le 29 août 1391. (Marquis D'AUBAÏS, II, 433.)

Catherine de Médicis ayant logé, en passant par Aix, dans le château de Beauvoisin, appartenant à Raimond de Piolenc, en fit un fief au titre de Beauvoisin, que ses descendants possédaient encore en 1739. (BARCILON, *Crit. Mss. du Nobiliaire de Provence.*)

I. Guillaume de Piolenc, co-Sgr de Saint-Julien de Peiroles, ép. av. 1503 Claudine de Genas, et il en eut : 1. Thomas qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. D.

II. Thomas de Piolenc, Sgr de Saint-Julien, conseiller du roi, procureur général au parlement de Provence, ép. Perrinette de Filholi, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. C; 3. Jean; 4. Charles, marié à Françoise de la Gorce.

III. Raimond de Piolenc, Sgr de Saint-Julien et Cornillon, procureur général et président au parlement d'Aix, ép. en 1557 Marguerite de François, et il en eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Reynaud qui a fait la Br. B.; 3. Louise, mariée à Laurent de

Coriolis; 4. Honorade, mariée à Claude de Gautier, Sgr de Grandbois et Roquesante.

IV. Jean-Antoine de Piolenc, Sgr de Montagut, ép. le 10 juin 1607 Jeanne de Rodulphe, et il en eut : 1. Charles, Sgr de Gaujac, y demeurant, ép. le 3 fév. 1652 Marie Gilles; 2. François, Sgr de Montagut, demeurant à Gaujac : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

Br. B. IV. Reynaud de Piolenc, ép. Marguerite de Coriolis, dont il eut : 1. Honoré qui suit; 2. Marquise, mariée à César de Milan, sieur de Cornillon; 3. Louise, mariée à Henri de Boisson de la Sale.

V. Honoré de Piolenc, Sgr de Beauvoisin, conseiller au parlement d'Aix, ép. en 1634 Louise de Bernier, dont il eut : 1. Joseph-François qui suit; 2. Thérèse, mariée à François de Coriolis; 3. Louise, mariée à Jules de Ricard.

VI. Joseph-François de Piolenc, Sgr de Beauvoisin, conseiller au parlement de Provence, ép. Magdeleine de Forbin-Mainier, dont il eut : 1. Honoré-Henri qui suit; 2. Joseph-François, chev. de Malte, grand-croix de l'ordre, commandeur de Bordeaux, grand prieur de Saint-Gilles; 3. Augustin, chev. de Malte, commandeur et grand prieur de Saint-Gilles après son frère; 4. Marie-Anne, ép. Alexandre de Roux de Gaubert, premier président au parlement de Pau.

VII. Honoré-Henri de Piolenc, Sgr de Beauvoisin, premier président au parlement de Grenoble, commandant de la province de Dauphiné, ép. 1° Élisabeth d'Étienne de Chaussegros; 2° Françoise d'Yse de Saléon, dont il eut : 1. Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre qui suit; 2. Pierre-Paul, chev. de Malte, commandeur de Bastie; 3. Joseph-Henri, chev. de Malte, commandeur de Montfrin, 4. Marie-Thérèse, mariée le 22 juillet 1733 à Philippe de Meyronnet, marquis de Châteauneuf, conseiller au parlement d'Aix.

VIII. Honoré-Jean-Baptiste-Alexandre de Piolenc de Thoury d'Yse Montauban, héritier des biens de la maison d'Yse de Saléon en Dauphiné et de Scipion de Montauban-Flotte, gouv. de Seyne, président à mortier au parlement de Grenoble en 1759, ép. Jeanne des Champs de Chaumont, dont il eut : 1. Jean-Honoré; 2. François; et trois filles.

Br. C. III. Antoine de Piolenc, ép. 1° le 30 oct. 1569 Isabeau Blancard, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Alphonse, marié le 10 octobre 1615 à Magdeleine Fermineau, dont Marcel mort sans enfants : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

IV. Antoine de Piolenc, ép. 1° le 9 août 1613 Magdeleine Jouanaire; 2° le 15 juill. 1627 Catherine de Chanciergues; il eut de sa première femme : 1. Henri, Sgr de Saint-Julien de Peiroles, ép. le 27 mars 1645 Marie de Borne; et de la seconde, 2. Raimond, ép. le 11 fév. 1660 Jeanne Loubat : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 mars 1670.

Br. D. II. Jean de Piolenc, Sgr de Saint-Julien, capit. de 200 hommes dans le régt de la Roche, fut père de

III. Antoine de Piolenc, ép. Claude de Mezerat, et il en eut : 1. André qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. E.

IV. André de Piolenc, ép. le 24 janv. 1525 Victoire de Gévaudan, et il en eut :

V. Antoine de Piolenc, Sgr de Sarbranenc, ép. le 3 août 1631 Marie d'Henrici.

Br. E. IV. Antoine de Piolenc, capit. au régt de Normandie, ép. le 22 janv. 1607 Anne de Gibert, dont il eut :

V. Marcel de Piolenc, capit. dans le régt de Normandie, ép. le 24 juin 1679 Gabrielle d'Oize, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Marcel.

VI. François de Piolenc, capit. dans le régt de Normandie, ép. le 16 fév. 1715 Constance-Gabrielle-Thérèse Chapuis, dont il eut : 1. Thomas-Philippe; 2. Marcel-François; 3. Joseph-Marie; 4. Marie-Élisabeth.

Le marquis de Piolenc prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Nîmes en 1789.

434. PLANTAVIT DE LA PAUSE.

D'azur à l'arche d'or flottant sur des ondes d'argent, supportant une colombe d'or onglée et becquée de gueule, et tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.

Il est fait mention dans un arrêt du parlement de Toulouse du 11 mars 1516, de contrats passés par les prédécesseurs d'Antoine ès années 1476 et 1492. (Marquis d'Aubaïs, II, 434.) Jean de Plantavit de la Pause, abjura le protestantisme, fut employé par le pape Paul V dans ses relations avec Venise, aumônier de Marie de Médicis, puis d'Élisabeth de France, évêque de Lodève 1625, auteur du *Grand Dictionnaire hébréo-chaldaico-rabbinique.* (Bouillet, *Dict. hist.*, 1000. — Lach. Desb., XI, 346.)

I. Antoine de Plantavit, Sgr de Bastide, eut pour fils : 1. Pierre qui suit; 2. Bernard, qui a fait la Br. B.

II. Pierre de Plantavit, Sgr de Margon, Villenouvette, Perdiguier,

Maraussan, Saint-Nazaire, eut pour enfants : 1. Gabriel qui suit; 2. Jacques.

III. Gabriel de Plantavit, Sgr de Margon, ép. le 1er juin 1570 Charlotte de Lestrange, dont il eut :

IV. François de Plantavit, Sgr de Margon, ép. Baptiste Rolland, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Charlotte, dame de Maraussan, ép. le 8 août 1622 Henri de Lort-Sérignan.

V. François de Plantavit, Sgr de Margon, Villenouvette, demeurant à Béziers, ép. le 27 juill. 1629 Claire Camoussi, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

Br. B. II. Bernard de Plantavit, ép. Isabeau Saleron, et il en eut: 1. Pierre; 2. Christophe qui suit; 3. Jacques.

III. Christophe de Plantavit, ép. Isabeau d'Assas, et il en eut :

IV. David de Plantavit, Sgr de la Pause, ép. le 23 décembre 1605 Louise d'Ortoman, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Jeanne, mariée à Adam d'Abrénethée.

V. François de Plantavit, Sgr de la Pause, Beteirac et Margon, y demeurant, ép. le 7 juin 1645 Anne de Fabre, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Joseph-Gaspard, chev. de Malte 1663; 3. François, capit. de vaisseau : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668

VI. Jean de Plantavit de la Pause, Sgr de Margon, brigadier des armées du roi, chev. de Saint-Louis, lieut. du roi en Languedoc, eut trois fils, entre autres, N... doyen des prédicateurs du roi, mort en 1762.

Jean de Plantavit de Strozzi, Sgr de Margon, ép. Jacquette de Lort-Sérignan, vers 1700.

N... de Strozzi-Plantavit prit part à l'assemblée de la noblesse du diocèse d'Agde en 1788.

435. PLUVIERS.

I. Honoré de Pluviers, ép. le 5 juill. 1456 Agnès Neve, dont il eut :

II. Antoine de Pluviers, écuyer, Sgr de Paulhan, ép. Isabeau de Cambis, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Michel, Sgr de Paulhan, consul de Montpellier en 1566.

III. Louis de Pluviers, chevalier de l'ordre du Roi, ép. Marguerite de Bonnial, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Louise, mariée le 15 avril 1605 à Charles de Lauzières, Sgr de Saint-Guiraud;

3. Isabelle, mariée, 1° à Jacques d'Autun; 2° à Charles-Robert de la Mark, comte de Maulevrier.

IV. Jacques de Pluviers, écuyer, Sgr de Saint-Michel, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Mâcon, ép. le 23 avril 1589 Marie de Bagnols, dame de Saint-Michel, dont il eut;

V. Pierre de Pluviers, écuyer, Sgr de Saint-Michel, écuyer ordinaire de Madame Royale de Savoie, ép. le 9 juill. 1629 Anne Hennequin, et il en eut :

VI. Pierre de Pluviers, Sgr de Saint-Michel, lieutenant des gendarmes de S. A. R. de Savoie, demeurant à Bagnols, D. d'Uzès, ép. le 6 fév. 1666 Catherine de Giry, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

436. POLAILLON.

D'azur à trois bandes d'or au double chef, l'un d'azur à trois étoiles d'or, l'autre de gueule au lion d'or.

Cette maison, originaire du Velay, fixée aujourd'hui à Aurillac (Cantal), a suivi à la fois la carrière des armes et celle de la magistrature, donnant à l'une nombre d'officiers distingués, des commandants de place, des chevaliers de Saint-Louis, et à l'autre des conseillers de la sénéchaussée du Puy, des secrétaires du roi, des échevins de la ville de Lyon, des correcteurs à la chambre des comptes de Grenoble. (BOUILLET, V, 151.)

I. Pierre de Polaillon, Sgr de Villars, ép. Marguerite de la Gohère, dont il eut :

II. Alexandre de Polaillon, Sgr de Villars, échevin de Lyon en 1576 et 1577, avait ép. le 27 mai 1547 Catherine du Crozet, dont il eut :

III. Claude de Polaillon, Sgr de Bousols, ép. le 18 sept. 1578 Catherine de Cotel, dame de Glavenas, dont il eut :

IV. Claude de Polaillon, baron de Glavenas, ép. le 13 déc. 1627 Jeanne de Saignard, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Baptiste, Sgr de Mortesaigne, demeurant au Puy, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 janv. 1669.

V. Claude de Polaillon, Sgr et baron de Glavenas et Condres, ép. le 27 oct. 1658 Antoinette Bruart, dont il eut : Dominique-Claude-François, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 janv. 1669.

Cette famille est aujourd'hui représentée en Auvergne par Anne-Louis-Charles-Hercule de Polaillon, baron de Glavenas, chev. de la Lég. d'honn., anc. off. au régt de chasseurs à cheval, ancien garde du corps du roi, marié en 1815 à Jeanne-Gabrielle de Sales du

Doux, dont postérité. Son frère unique, Alexandre-Camille-François de Polaillon-Glavenas, ancien garde d'honneur, puis garde du corps du roi, est établi à Saint-Chamond. (BOUILLET, V, 151-152.)

437. POMPADOUR.

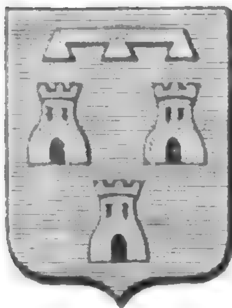

D'azur à trois tours d'or, 2 et 1, et un lambel de même en chef.

Pompadour était une seigneurie dans le Limousin, qui, après avoir été longtemps possédée par une maison de ce nom également ancienne et illustre, est revenue au domaine. Louis XV en fit don à la marquise de Pompadour. (LACH. DESB., XI, 401.) La maison de Pompadour portait au commencement le nom de Hélie. Sa généalogie a été donnée par le P. Anselme, VIII, 242, depuis Geoffroy Hélie, Sgr de Ségur, mentionné dans un titre de l'abbaye de Dalon en 1179. La branche établie en Languedoc prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis

I. François de Pompadour, Sgr de Villesèque, ép. le 5 avril 1611 Jeanne Viviés, dont il eut :

II. Jean de Pompadour, Sgr de Villesèque, fut père de

III. Jean de Pompadour, Sgr de Villesèque, ép. le 6 mai 1582 Géraude Crossel, dont il eut :

IV. Pierre de Pompadour, Sgr de Villesèque, eut pour enfants : 1. Balthazar qui suit; 2. Bernard, marié le 3 déc. 1638 à Marie Bousquet; 3. Jean-François, marié le 23 avril 1645 à Isabeau Renouard; 4. et Jean, Sgr de la Tour, marié le 21 sept. 1645 à Isabeau Gibron.

V. Balthazar de Pompadour, Sgr de Montpesat, ép. le 26 juin 1636 Claire de Montrond, et il en eut :

VI. Pierre de Pompadour, Sgr. de Montpesat, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

438. PORCELET.

D'or à une truie de sable. SOBRIQUET DONNÉ PAR LE ROI RENÉ : *Grands de Porcelet.*

La maison de Porcelet est une des plus anciennes de Provence. Elle a voulu tirer son nom et ses armes d'une aventure extraordinaire : la tradition domestique rapporte qu'une truie mit bas neuf cochons d'une seule ventrée en présence d'une dame, qui, en ayant eu l'imagination frappée, enfanta neuf mois après neuf mâles d'un seul accouchement. Mais ce que l'on rapporte de véritablement noble pour les Porcelet est un treillis de fer à côté de leur ancienne maison, à Arles, élevé de sept pieds du pavé, qui servait d'asile à ceux à qui on donnait le fouet lorsqu'ils pouvaient s'y prendre avec les mains en passant par cette rue. La plus ancienne tige que l'on trouve des Porcelet est Bertrand de Porcelet, conseiller et chambellan du comte de Toulouse, envoyé avec Bertrand Porcello son cousin vers le roi de France, en 1096, pour traiter des différends entre eux. Guillaume de Porcello, surnommé de Castille, suivit le comte de Toulouse à la croisade en terre sainte, Guillaume

de Porcelet suivit Philippe de Valois et Richard, roi d'Angleterre, à la croisade. Un autre Guillaume de Porcelet accompagna Charles I d'Anjou à la conquête du royaume de Naples, et échappa, à cause de sa justice, dit Scipion Ammirato, aux massacres des Vêpres siciliennes. La maison de Porcelet a possédé, dans le royaume de Naples, les seigneuries de Sainte-Sophie, de Baragiani, de Castellacli, de Casalaret et de Saint-Laurens. (MAYNIER, 218-220. — AMMIRATO, *Hist. des maisons illust. de Naples et de la Sicile*, décad. 7, liv. 8.)

Il existe des bulles du pape Calixte de l'an 1020 à Guillaume et Geoffroy de Porcelet, par l'une desquelles il est porté que ledit Geoffroi, conjointement avec le comte de Provence et l'archevêque d'Arles, prendront les armes contre le comte Alphonse pour la défense de l'abbé de Saint-Gilles. Ceux de la maison de Porcelet firent deux concessions au temple de Saint-Gilles, aux mois de juillet 1073 et mars 1076. Le comte de Provence promit, en 1200, de donner secours à Guillaume de Porcelet, Sgr du bourg d'Arles. Il y eut compromis sur la pacification de la guerre qui était entre Bertrand de Porcelet et Guillaume de Baux, en présence du comte de Provence, portant pouvoir à l'archevêque d'Arles, leur arbitre, d'imposer mille marcs d'argent pour peine à celui qui romprait la trêve, pour l'observation duquel traité il fut baillé douze gentilshommes de chaque côté en otage, le 5 des calendes de juin 1240. Le 18 avril 1439 il y eut division de juridiction entre l'archevêque d'Arles, l'abbé de Molejes et Jean de Porcelet. (Marquis D'AUBAÏS, II, 438.) Les armes de la maison de Porcelet sont à la salle des Croisades.

La branche établie en Languedoc prouva sa noblesse devant M. Bezons, depuis

I. Pierre de Porcelet, Sgr de Maillanne et Fournès, gouverneur de Beaucaire, du Saint-Esprit et de la Vernède, ép. Marguerite de Piquet, dont il eut: 1. Tannequin qui suit; 2. Pierre; 3. Honoré, marié à Marguerite de Pontevès; 4. Jean, auteur de la branche des Sgrs d'Ubaye; 5. Sibille, mariée à Antoine de Roquefeuil; 6. Florette, mariée à Claude de Grimoard de Beauvoir du Roure; 7. Louise, mariée à Jean de Budos de Portes, dont Charlotte-Marguerite de Montmorency.

II. Tannequin de Porcelet, capit. et viguier des ville, château et viguerie de Beaucaire, ép. le 10 avril 1552 Jeanne de Pavée de Villevieille dont il eut: 1. Pierre; 2. Jean qui suit; 3. Antoine.

III. Jean de Porcelet, Sgr de Maillanne, député des états de Languedoc auprès d'Henri III, ép. Sibille de Serres, dont il eut: 1. Antoine qui suit; 2. Pierre: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 janv. 1668.

IV. Antoine de Porcelet, chevalier, Sgr de Saint-Paul, demeurant à Beaucaire, ép. 1° le 12 juin 1635 Élisabeth de Blain de Marcel; 2° Gabrielle de Gianis de la Roche; il eut de sa première femme: 1. Armand-René qui suit; 2. Marie-Sibille, mariée à Henri-Marie de Villardi de Quinson.

V. Armand-René de Porcelet, chevalier, qualifié marquis de Maillanne, baron d'Arboux, Sgr de Saint-Paul, ép. le 10 avril 1673 Jeanne de Montdragon, dont il eut: 1. Paul-Joseph qui suit; 2. François-Louis; 3. N..., grand-croix de Malte, commandeur de Lugan.

VI. Paul-Joseph de Porcelet, chevalier, marquis de Maillanne, ép. le 6 avril 1700 Anne-Françoise de Porcelet, dont il eut: 1. Joseph-

François-René; 2. Joseph-François-Auguste, chev. de Malte; 3. Joseph-Louis-Guillaume qui suit; 4. Marie-Thérèse, mariée à Jean-Augustin de Grille.

VII. Joseph-Louis-Guillaume de Porcelet, ancien capitaine au régt d'Aunis, infanterie, en 1759, s'est marié à Beaucaire; il eut deux fils et une fille.

Le marquis de Porcelet prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Nîmes en 1789.

439. PORTES.

D'azur à une bande d'or, accompagnée en chef de trois alérions d'argent becqués et membrés de gueule, et en pointe une tour d'argent maçonnée de sable. (*Armor.* de 1696, 710.)

I. Pierre de Portes eut pour enfants : 1. Sébastien qui suit; 2. Marguerite, alliée le 5 déc. 1542 à Jean Alberger.

II. Sébastien de Portes, fut père de

III. Denis de Portes eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jean qui fut père de Jacques, demeurant à Castres, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1671.

IV. Pierre de Portes de Pardaillan, ép. Suzanne de la Roque, et il en eut François, demeurant à Saint-Pons, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 janv. 1671.

François de Portes, baron de Pardaillan, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Gabrielle de Portes de Pardaillan, ép. le 26 janv. 1712 Jean-François de Vissec-la-Tude, baron de Fontès.

440. POUSOLS.

On trouve dans le Velay une famille noble de ce nom. Marette de Pousols, *alias* Pouzolles, fille de Louis, demeurant à Monthuze en Velay, ép. le 14 juin 1459 Antoine de Montrond. (D'Hozier, *Armor. gén.*, 2, R. généal. Montrond.)

I. Bertrand de Pousols, ép. Alix Volle, dont il eut :

II. Alexandre de Pousols, Sgr de Goudelet, ép. le 15 oct. 1571 Marguerite de la Bastie, et il en eut :

III. Alexandre de Pousols, compris dans le ban et arrière-ban de la noblesse du Vivarais en 1639, av. ép. en 1598 Françoise de la Combe, et il en eut : 1. Jean-Baptiste, Sgr de Goudoulet; 2. Fran-

çois; 3. Antoine; 4. César : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 16 mars 1670.

441. POSQUIÈRES.

D'azur à un puits d'or maçonné de sable.

La maison de Posquières ou Pousquières, connue depuis 1300, est originaire du bas Languedoc ; elle avait la co-Sgrie d'Aramon avec les Laudun, Jossaud, Luels, et plus tard Sauvan. Cette Sgrie était importante et comprenait les cinq clochers : Aramon, Valabrègues, Saint-Étienne-des-Sorts, Saint-Pierre-des-Termes. Cette maison s'est éteinte à la fin du dernier siècle, laissant pour héritier de ses biens N... Le Chantre de Sorbier de Pougnadoresse. (Rivoire, II, 486-489.)

I. Antoine de Posquières, fut père de : 1. Louis qui suit; 2. Marguerite, mariée en 1411 à Louis de Coursson.

II. Louis de Posquières, fut père de

III. Elzias de Posquières, ép. le 17 juin 1443 Catherine de Marroan ou Maronam, fille de Pierre, co-Sgr d'Aramon, dont il eut :

IV. Maronam de Posquières, co-Sgr d'Aramon, ép. le 20 juill. 1495 Agnès de Raimond, dont il eut :

V. Jean de Posquières, ép. le 9 mai 1501 Anne Lageret, dont il eut :

VI. Pelegrin de Posquières, ép. Magdeleine Rispe, et il en eut :

VII. Laurent de Posquières, ép. le 21 sept. 1576 Magdeleine Ponansal, dont il eut : 1. Honoré; 2. Accurse qui suit; 3. Denis.

VIII. Accurse de Posquières, ép. le 4 fév. 1610 Anne de Thierri, dont il eut :

IX. Jean-Louis de Posquières, co-Sgr d'Aramon, y demeurant, ép. le 6 juill. 1642 Françoise Bertrand, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 sept. 1668.

442. PRADIER D'AGRAIN.

D'azur à trois lions d'or couronnés de même, deux en chef, un en pointe. (*Armor.* de 1696, 687.)

Le château d'Agrain, situé près d'Alleyras, à quatre lieues du Puy, vers les frontières de Gévaudan, a donné son nom à deux familles du Velay qui l'ont possédé successivement. Gabriel d'Orvy qui acquit, en 1568, la charge de greffier au sénéchal du Puy, posséda le château d'Agrain de 1558 à 1589 et se qualifiait baron d'Agrain ; Flurien d'Orvy son fils, capitaine général de la ville du Puy, la même année que Jean Spert, sieur de Volhac, son beau-père, fut pendu en 1594 comme chef des royalistes.

Marie-Élisabeth Spert, fille unique de Hugues Spert, Sgr de Monts et de Volhac, mort en 1650, épousa Jacques-Hugues de Pradier, Sgr de Saint-Julien.

Hugues de Pradier d'Agrain était lieutenant criminel en la sénéchaussée du Puy en 1689; il

fut compris, avec Jean de Pradier d'Agrain, Sgr et baron d'Agrain, au ban et arrière-ban de la noblesse du Velay, arrêté à Montpellier le 17 avril 1689. (ARNAUD, *Hist. du Velay*, I, 305, 437. — II, 31, 219, 434, 440.)

I. Hugues de Pradier d'Agrain, baron d'Agrain; Jean, aussi baron d'Agrain; Jacques-Hugues, baron de Monts et Servissas; et Amable, Sgr de Molas, jouirent de l'arrêt du conseil du 8 mars 1669, portant que ledit Pradier et ses enfants, conserveraient les priviléges de noblesse à eux accordés par lettres d'anoblissement du mois de déc. 1652, nonobstant la révocation des autres anoblissements : ils furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 mars 1671.

II. Amable-Albert de Pradier d'Agrain était fils de Jacques Hugues et de Marie-Élisabeth Spert.

III. François-Amable-Albert de Pradier d'Agrain posséda la terre de Volhac jusqu'en 1750.

IV. Armand-Amable de Pradier possédait le château d'Agrain en 1732.

V. Marc-Antoine de Pradier posséda le château d'Agrain de 1768 à 1789.

N... de Pradier, marquis d'Agrain, chevalier, était premier président à la chambre des comptes de Bourgogne, de 1771 à 1785.

Claude-Marie-Arnaud-Élisabeth de Pradier, obtint l'institution d'un majorat au titre de *marquis* d'Agrain, par lett. pat. du 26 oct. 1826.

443. PRADINES.

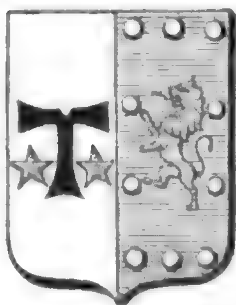

Parti au 1 d'argent au tau de sable accosté de deux étoiles d'azur ; au 2 d'azur au lion grimpant d'or, entouré de dix besants d'argent en orle.

Nous trouvons, en Languedoc, deux familles de ce nom, l'une au diocèse de Béziers, maintenue par M. de Bezons et dont la généalogie va suivre ; l'autre, dans le haut Languedoc, maintenue en 1670, dont la généalogie a été publiée par Lachenaye Desbois et sera rapportée à la suite. Cette seconde maison de Pradines, qui n'était peut-être qu'une branche de la première, est aujourd'hui fixée au D. de Béziers. (LACH. DESB. XIV, 492. — Marquis D'AUBAÏS. III, 110.) N... de Pradines d'Aureillan prit part à l'assemblée des gentilshommes du diocèse de Béziers, en 1788.

I. Raimond de Pradines, fut père de

II. Pierre de Pradines, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, chanoine de Saint-Nazaire à Béziers; 3. Fulcrand.

III. Pierre de Pradines, ép. le 17 oct. 1529 Marie de Gep, et il en eut :

IV. Pierre de Pradines, écuyer, ép. le 5 juillet 1579 Catherine Maurin, dont il eut :

V. Jean-Paul de Pradines, écuyer, capit. de 50 hommes d'armes, ép. le 18 fév. 1618 Jeanne de Valat de Lespignan, dont il eut :

VI. Charles de Pradines, Sgr de Pradines, chev. de N. D. de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Béziers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er oct. 1668.

Br. B. I. Arnaud de Pradines, ép. Paule de Dondat, dont il eut : 1. Bernard ; 2. et

II. Denis de Pradines, Sgr de Fanjaux, Barsa, Saint-Esteffe, eut pour fils :

III. Antoine de Pradines, Sgr de Barsa, fut père de

IV. Paul de Pradines, Sgr de Barsa, Saint-Esteffe, ép. le 20 mai 1532 Françoise de Laffont, dont il eut :

V. Paul de Pradines, écuyer, Sgr de Barsa et de Saint-Esteffe, capit. d'infant. 1574, colonel 1584, ép. le 1er avril 1562 Françoise de Gayraud, dont il eut : 1. Jean-Paul, qui suit; 2. Jacques-Paul, qui a fait la Br. C.

VI. Jean-Paul de Pradines, Sgr de Barsa, Saint-Esteffe, premier gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII 1625, avait ép. le 21 juill. 1619 Marguerite de Mascaron, dont il eut :

VII. Paul de Pradines, Sgr de Barsa, Saint-Esteffe, mousquetaire, puis capitaine et gouverneur du château d'Alzein, ép. le 16 juill. 1652 Béatrix de Gameville, dont il eut :

VIII. Jean de Pradines, Sgr de Barsa et de Saint-Esteffe, mousquetaire, puis capitaine et gouverneur du château d'Alzein 1688, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 mars 1670; il ép. le 31 oct. 1700 Anne de Vernon, dont il eut : 1. Jean-Paul qui suit; 2. Albert, chev. de Malte; 3. François-Roch, capitaine et gouverneur du château d'Alzein 1739.

IX. Jean-Paul de Pradines, Sgr de Barsa et de Saint-Esteffe, ép. Anne-Dominique de Dufaur, dont il eut : 1. Joseph-Gaspard-Anne, off. dans le régt de dragons de Belzunce 1769; 2. Dominique, off. dans le régt de Beauce infant. 1769; 3. Anne-Gabrielle, religieuse.

Br. C. VI. Jacques-Paul de Pradines, Sgr de Saint-Esteffe, ép. le 16 oct. 1573 Claire de Sapte de la Fayolle, dont il eut :

VII. Germain de Pradines, sieur de Saint-Esteffe, ép. le 7 janv. 1617 Jeanne des Guillots, dont il eut :

VIII. Jean-Michel, Sgr de la Fayolle, qui obtint un jugement de maintenue, ép. N... de Vernon, dont il eut :

IX. Pierre-Louis de Pradines, Sgr de la Fayolle, ép. N... de Las-

salle, dont il eut : 1. Joseph-Alexandre qui suit; 2. Pierre-Antoine, qui a fait la Br. D.

X. Joseph-Alexandre de Pradines, Sgr de la Fayolle, ép. N... de Cabanes, dont il eut : 1. Pierre-Louis, officier de dragons dans la légion de Flandre 1769; 2. Jean-Paul, qui servait en Espagne; et deux autres fils, dont l'un servait dans l'infanterie en 1769.

Br. D. X. Pierre-Antoine de Pradines, Sgr de la Fayolle et d'Aureillan, ép. Catherine de Lartigue, dont il eut : N... mort sans postérité; et d'un autre mariage avec N... : 1. Pierre-Paul, capit. dans le régt royal Roussillon, chev. de Saint-Louis, tué dans la guerre du Canada; 2. et

XI. Antoine de Pradines d'Aureillan, Sgr d'Aureillan, capitaine dans le régt royal Roussillon 1746, chev. de Saint-Louis 1759, fit la campagne du Canada, ép. Élisabeth de Christol, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Antoine, chev. de Saint-Louis, 3. Victor, chev. de Saint-Louis.

XII. Raimond de Pradines d'Aureillan, Sgr d'Aureillan, officier dans le régt d'Angoumois, chev. de Saint-Louis, fit partie de l'armée de Condé, prit part à l'expédition de Quiberon, ép. le 26 sept. 1803 Alix de Jacquet de Brey, dont il eut :

XIII. Hercule de Pradines d'Aureillan, ancien officier au 1er régt de hussards, ép. Rose-Irma de Jacquet de Brey, sa cousine germaine, dont : François-Georges, né le 29 sept. 1838.

444. PRARON.

De gueule au lion d'or armé et lampassé de même tenant une épée d'argent mise en pal.

I. Grégoire Léoneton, gendarme de la compagnie du maréchal de Brissac, eut pour enfants : 1. Delmas qui suit; 2. et Jacques, Sgr du Pré.

II. Delmas Léoneton, Sgr de Chières, transigea avec son frère le 17 janvier 1548 au sujet des biens de leur père. Il prenait indifféremment le surnom de Léoneton et de Praron dans plusieurs contrats publics des 27 déc. 1584, 16 déc. 1589; il avait ép. le 16 avril 1555 Jeanne Granet, qui le rendit père de

III. François de Praron, ép. Lucrèce de Bonas, dont il eut : 1. Jeanne, mariée le 23 avril 1636 à Nicolas de Bergède, de Lemps; 2. Jean qui suit; 3. et Joachim, qui a fait la Br. B.

IV. Jean de Praron, Sgr dudit lieu, y demeurant, D. de Viviers, ép. le 20 mai 1638 Catherine de Boulieu, dont il eut : Suzanne,

fille unique, laquelle porta les biens de Praron dans la famille du Peloux, par son mariage en 1668 avec Jacques du Peloux de Saint-Romain. Cette branche de la famille du Peloux, dont la généalogie sera rapportée au nº 625, possède encore et habite Praron (1859).

Br. B. IV. Joachim de Praron, Sgr de la Gruterie, ép. le 8 juin 1649 Marie-Magdeleine des Mottes de Confoulens, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 nov. 1669.

445. PUJOL.

D'argent au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueule. (*Armor.* de 1696, 11.)

I. Guillaume de Pujol, conseiller, secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de Montpellier, noble par jugement souverain du 21 mars 1670, en conséquence des provisions dudit office, à condition que s'il s'en démet ou qu'il décède avant la vingtième année de service en ladite charge, il demeurera privé, ensemble sa veuve et ses enfants, des priviléges de noblesse.

446. PUJOL DE LA GRAVE.

D'azur à une bande de gueule. (*Armor.* de 1696, 73.)

I. Jean de Pujol, baron de la Grave, de la ville de Montpellier, fut maintenu noble le 31 oct. 1669 en conséquence des lettres d'anoblissement à lui accordées par le roi, du mois de sept. 1669.

447. QUINSSAC.

D'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1.

Il y a eu présentation au ban et arrière-ban par quelqu'un de cette famille en 1477 et 1492. (Marquis D'AUBAÏS, II, 447.)

I. Antoine de Quinssac, Sgr de Vilar, assista au ban et arrière-ban le 20 juin 1508; il fut père de

II. Jean de Quinssac, Sgr de la Fabrègue, ép. le 13 janv. 1545 Simonne d'Hérail de Brisis, dont il eut:

III. Jacques de Quinssac, Sgr de la Fabrègue, ép. le 18 sept. 1599 Marguerite d'Audibert, et il en eut: 1. Charles qui suit; 2. Jacques: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 11 sept. 1669.

IV. Charles de Quinssac, Sgr de la Fabrègue, D. d'Uzès, ép. le 24 mai 1636 Anne Poitevin.

448. RAIMOND DE BRIGNON.

D'azur à trois rochers, et deux demi-rochers d'or mis en sautoir.

I. Lazare de Raimond, Sgr de Brignon, fut père de

II. Claude de Raimond, Sgr de Brignon, ép. le 17 fév. 1485 Alix de Malsac, dont il eut :

III. Guillaume de Raimond, écuyer, Sgr de Brignon, eut pour fils

IV. Tannequin de Raimond de Brignon, écuyer, ép. Jeanne Aubert, dont il eut :

V. Guillaume de Raimond de Brignon, Sgr de Brignon, ép. 1° le 29 oct. 1584 Jeanne de Manicamp; 2° le 1er janv. 1608 Marguerite de Saint-Bonnet de Toiras, dont il eut :

VI. Henri de Raimond de Brignon, Sgr de Brignon et de Sénillac, D. d'Uzès, ép. le 13 oct. 1647 Marguerite de Brueis de Saint-Chaptes, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668; il eut de son mariage une fille unique, Marie-Françoise, alliée à Jean d'Audibert, comte de Lussan, baron de Valros, chevalier des ordres du Roi 1688, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé.

449. RAIMOND.

Au 1 d'azur à deux lances d'or posées en sautoir cantonnées de quatre étoiles de même; au 2 de gueule à deux fasces d'argent; au 3 de gueule au lion d'or armé et lampassé de même; au 4 d'azur à la colombe d'argent; sur le tout d'azur à six besants d'or, 3, 2 et 1; *alias* : d'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueule. (LACH. DESB., XII, 912.)

Lachenaye Desbois a publié la généalogie de cette famille comme branche de la maison de Raimond de Modène, originaire de Provence, sans en donner la jonction.

On connaît de ce nom deux chanoines-comtes de Brioude : Guillaume 1381; Pierre 1553, qui pouvaient appartenir à cette famille établie au D. de Mende. (BOUILLET, V, 237.)

I. Pierre de Raimond, rendit hommage le 18 janv. 1391, et fut père de

II. Jacques de Raimond, t. le 21 mars 1444; il eut pour fils

III. Louis de Raimond, t. le 30 juill. 1482, et fut père de

IV. Antoine de Raimond, eut pour fils

V. Jacques de Raimond, Sgr de Saint-Étienne de Valfrancesque, ép. le 2 juill. 1555 Anne d'Altier, dont il eut :

VI. Jean de Raimond, écuyer, Sgr du Vilar et du Mazelet, ép. le 10 août 1579 Anne Cubeles, *alias* de Cabelier, dont il eut :

VII. Jean de Raimond, Sgr du Mazelet, ép. le 28 janv. 1619 Marguerite d'Agulhon, et il en eut :

VIII. Jacques de Raimond, Sgr de Saint-Étienne de Valfrancesque, du Vilar, du Mazelet et du château de Calberte, D. de Mende, ép. le 28 janv. 1651 Suzanne Guiran, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 sept. 1669.

450. RANCHIN.

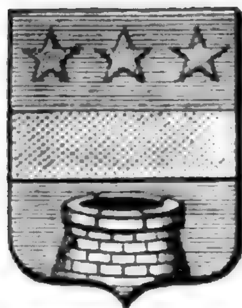

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même en chef et d'un puits d'argent maçonné de même en pointe.

La maison de Ranchin, originaire du bas Languedoc, s'est illustrée dans la magistrature, les lettres et la médecine. François de Ranchin, né vers 1560, fut chancelier de la faculté de Médecine de Montpellier 1609, après la mort d'André du Laurens ; premier consul de la ville de Montpellier en 1629, du temps que la peste ravageait cette ville, il n'omit rien de ce qui était en son pouvoir pour empêcher de plus grands désordres. Il avait ép. Marguerite de Carlencas, dont il eut un fils qui succéda à tous ses bénéfices, et une fille qui ép. N... de la Beaume, lieut. de roi à Montpellier. (Moreri, IX, 50.) Jacques de Ranchin, conseiller à la cour des comptes, est l'auteur du fameux triolet si vanté par Ménage qui l'appelle le roi des triolets :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai :
Je vous vis et je vous aimai.
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

I. Jean de Ranchin, général en la cour des aides de Montpellier 1538, fut père de : 1. Étienne qui suit ; 2. Jean, grand vicaire et official d'Uzès, conseiller en la cour des aides de Montpellier 1538.

II. Étienne de Ranchin, professeur ès lois, général en la cour des aides de Montpellier 1561, eut pour fils : 1. Jean qui suit ; 2. François, chancelier de la faculté de Médecine 1609 ; 3. Guillaume, qui a fait la branche rapportée au n° 451.

III. Jean de Ranchin, Sgr de Savillac, conseiller du roi et général en la cour des aides de Montpellier 1574, ép. Jeanne de Castillon de Saint-Victor, dont il eut :

IV. Gédéon de Ranchin, contrôleur général des gabelles de Languedoc, fut père de

V. François de Ranchin, contrôleur général des gabelles, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

Théophile-Antoine de Ranchin, conseiller du roi en la cour des comptes de Montpellier, ép. Yolande de Fontanon, et il en eut : Jeanne, mariée le 17 octobre 1686 à François de Saint-Julien.

Gabrielle de Ranchin, ép. le 5 fév. 1717 Théodore de Cambis.

Plusieurs membres de cette famille ont été consuls de la ville de Montpellier en 1641, 1693 et 1720.

451. RANCHIN.

Mêmes armes.

V. le n° précédent au II° degré.

III. Guillaume de Ranchin, conseiller en la chambre de l'édit, obtint des patentes le 8 août 1602 portant permission d'exercer en même temps la charge de conseiller et celle de professeur ès lois, vacante par le décès d'Étienne son père; il eut pour fils

IV. Jacques de Ranchin, conseiller au parlement et chambre de l'édit de Castres 1605, ép. Suzanne de Grefeuille, dont il eut : 1. Étienne, capit. de chevau-légers; 2. Daniel, Sgr d'Amalric ; 3. Charles : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

452. RATTE.

D'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1.

La maison de Ratte est ancienne et originaire du diocèse de Montpellier. Elle a donné un évêque à Montpellier, un gentilhomme de la chambre du roi, des magistrats à la cour des comptes et des consuls à la ville de Montpellier. (D'AIGREFEUILLE, *Histoire civ. et ecclés. de la ville de Montpellier*. — MORÉRI, IX, 75.) M. de Ratte, conseiller en la cour des aides, et M. le chevalier de Ratte prirent part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789, pour l'élection des députés aux états généraux.

I. Jean de Ratte, ép. en 1503 Miracle de la Roque, dont il eut :

II. Jean de Ratte, lieut. du viguier à Gignac, ép. le 6 janv. 1518 Marguerite de Cambous, et il en eut : 1. Étienne qui suit; 2. Guitard, évêque de Montpellier 1597, aumônier du roi.

III. Étienne de Ratte, procureur général en la chambre de l'édit de Castres, ép. le 4 fév. 1565 Marguerite Gaillan, et il en eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Marie, alliée à Étienne de Berger, conseiller-maître à la cour des comptes de Montpellier.

IV. Jean-Antoine de Ratte, Sgr de Cambous et Sainte-Foi, gentilhomme servant de la maison du roi 1618, louvetier ès diocèses de Montpellier, Nîmes et Uzès, avait ép. le 20 avril 1596 Jeanne de Roquefeuil, dont il eut : 1. Marc-Antoine qui suit; 2. François, chev. de Malte, capit. de cavalerie 1630, commandeur de Jalés 1657: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 29 janv. 1669.

V. Marc-Antoine de Ratte, Sgr de Cambous, ép. le 9 fév. 1649 Anne de Beauxhostes d'Agel.

Hyacinthe de Ratte, conseiller en la chambre des comptes et président de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, naquit en 1723 et mourut en 1805.

M. le chevalier de Ratte fut admis aux états de Languedoc de 1786 comme envoyé de la baronie de Castries.

453. REBOUL.

De gueule à trois tourteaux d'or, 2 et 1.

I. Guillaume de Reboul du Saint-Esprit, ép. le 22 oct. 1531 Anne Fieulon, et il en eut : 1. François; 2. et

II. Antoine de Reboul, citoyen de Narbonne, ép. Angèle Sabatier, dont il eut : 1. Raulin qui suit; 2. Philippe.

III. Raulin de Reboul, Sgr de Marmoulières, y demeurant, D. de Narbonne, ép. le 12 avril 1623 Marie de Rouch, dont il eut : Antoine, capitaine, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 31 janv. 1669.

454. REBOULET.

D'azur à la tour d'argent orlée et maçonnée de sable accostée de deux fleurs de lis d'or.

Guillaume de Reboulet *dit* Galbert, sieur des Fons, fut père de Jean qui ép. Magdeleine du Puy, en 1523, et d'eux est descendu René de Reboulet de Galbert, sieur des Fons et de Blod dans le Vivarais, fils d'Antoine et de Marguerite Gilbert de Verdun. (CHORIER, III, 491.)

I. Mathieu de Reboulet, écuyer, t. le 16 août 1527, fut père de

II. Étienne de Reboulet, ép. le 1er juin 1577 Catherine de Galbert de Fons, et il en eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jean qui a fait la Br. B.

III. Antoine de Reboulet de Galbert, Sgr de Fons et de Bouchet, héritier de sa mère, ép. le 8 sept. 1613 Marguerite Gilbert de Verdun, et il en eut : 1. René, établi en Dauphiné; 2. Alexandre : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

Br. B. III. Jean de Reboulet, ép. Antoinette de Largier, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Antoine, Sgr de la Cham, ép. Magdeleine de Forès, dont : Claude, Sgr d'Orbillac.

IV. Claude de Reboulet, Sgr d'Orbillac, ép. Marie de Chamarrous, dont il eut :

V. Antoine de Reboulet, Sgr de Roissac et la Bastide, D. de Viviers, ép. le 1er octobre 1654 Marthe Rosières, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 mars 1670.

455. REINARD, *alias* RENARD.

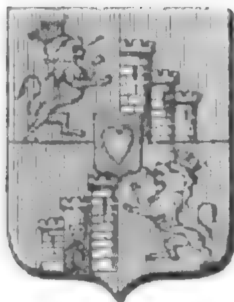

De gueule au lion d'or, écartelé de gueule au château d'argent, sur le tout de gueule au cœur d'or.

La maison de Reinard, originaire du Gévaudan est une des plus anciennes de la province. Elle fut du petit nombre des familles de Languedoc qui prouvèrent leur noblesse, devant M. de Bezons, depuis le treizième siècle. Plusieurs représentants de cette maison furent convoqués au ban et arrière-ban de la noblesse de Gévaudan, en 1575.

I. Guillaume de Reinard, fut père de

II. Bertrand de Reinard, damoiseau, fit une donation le 25 juill. 1305, en faveur de

III. Pierre de Reinard son fils, qui fut père de

IV. Pierre de Reinard, damoiseau, ép. le 20 nov. 1369 Ricarde Castanet, dont il eut :

V. Antoine de Reinard, Sgr de la Sale et du Mas-Aribal, t. le 4 oct. 1498, fut père de

VI. Victor de Reinard, Sgr de la Sale, fut père de

VII. Jean de Reinard, Sgr de la Sale, ép. le 19 août 1520 Antoinette de Montgros, dont il eut :

VIII. Raimond de Reinard, Sgr de la Sale, ép. Magdeleine de Malbec de Briges, dont il eut :

IX. Bernard de Reinard, Sgr de la Sale, ép. le 9 nov. 1596 Marie Domengue, et il en eut : 1. Robert qui suit; 2. Antoine.

X. Robert de Reinard, Sgr de la Sale, demeurant au château de Mas-Aribal, ép. le 13 déc. 1641 Jeanne de Girard, et fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère, par jugement souverain du 24 sept. 1669; il eut de son mariage :

XI. Jean de Reinard, Sgr de la Sale et du Mas-Aribal, ép. en 1708 Espérance de Broche, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Louise, mariée à N... de Serrière.

XII. Jean-Pierre de Reinard, Sgr de Montgros et de Mas-Aribal, ép. le 27 avril 1736 Marguerite-Françoise Descombiès, dont il eut : 1. Marie-Anne, religieuse; 2. Louis-Jean qui suit; 3. Paul-Urbain, mort sans postérité; 4. Henri, lieut. de grenadiers dans le régt de Chartres.

XIII. Louis-Jean de Reinard, ép. 1° le 22 déc. 1768 N. de Campredon de la Bécède; 2° le 6 fév. 1782 Marie-Élisabeth Delhon, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Auguste-Scipion, sous-lieut. dans le 6e régt. de chasseurs à cheval.

XIV. Jean-Pierre de Renard, ép. le 16 nov. 1816 Alix-Henriette de la Roche de Coste, dont il eut : 1. Jean-Antoine-Adolphe qui suit; 2. Élisée-Alphonse, mort à l'armée en 1846; 3. Gabriel-Ulysse.

XV. Jean-Antoine-Adolphe de Renard, ép. le 9 oct. 1850 Delphine-Marie-Françoise-Amédée de Pelatan de Robiac, dont : Marie-Honorine-Antoinette-Mathéa, née le 2 août 1851. — Résid. le château de Mas-Aribal (Lozère).

456. RETS DE BRESSOLLES ET SERVIÈS.

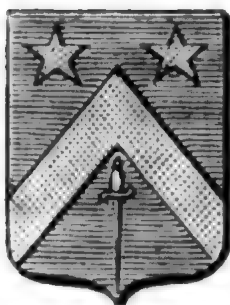

D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles de même en chef, et une épée d'argent en pointe, la pointe en bas mise en pal.

Le roi Charles VII, ayant à défendre son royaume contre les armées coalisées du roi d'Angleterre et des ducs de Bourgogne et de Lorraine, demanda du secours au roi d'Écosse, qui lui envoya des troupes sous la conduite de Charles Stuart et du comte Douglas. Ces deux officiers le servirent si fidèlement qu'il fit Stuart connétable et Douglas maréchal de France. Plein de reconnaissance pour la valeur des gentilshommes qui les accompagnaient, le roi voulut encore attacher à sa personne cent jeunes Écossais dont il fit la première compagnie de ses gardes du corps. Alain de Rets fut du nombre de ces cent gentilshommes. Passant par le Gévaudan, dans un voyage qu'il fit en Languedoc, il s'y maria avec la fille héritière de François de Cheminades. N'ayant point eu d'enfants de cette union, il appela près de lui Antoine de Rets, son frère, qu'il maria avec la fille héritière

de Jean de Bressolles, habitant la ville de Mende. Guy de Rets, qui naquit de cette union, hérita des biens d'Alain, son oncle, en 1526. (*Bibl. Imp., Mss. Lang.*, IV, 106. — D'HOZIER, I, R. 461 ; — G. DE BURDIN, II, 291.)

I. Antoine de Rets, lieut. du bailli en Gévaudan, ép. le 3 oct. 1525 Marguerite de Bressolles, dont il eut :

II. Guy de Rets, Sgr de Bressolles et Cheminades, ép. le 9 nov. 1544 Charlotte Pélissier, dont il eut : 1. André qui suit ; 2. Pierre qui a fait la Br. B. ; 3. Louis ; 4. Urbain qui a fait la Br. C. ; 5. Jacques ; 6. Guy qui a fait la Br. D. ; 7. Bertrand ; 8. Pierre.

III. André de Rets, Sgr. de Bressolles, fut père de

IV. Jean-Claude de Rets, Sgr de Bressolles, ép. le 24 sept. 1620 Claude Bertrand, et il en eut : 1. André qui suit ; 2. Guillaume, sergent de bataille 1652.

V. André de Rets, Sgr de Bressolles et Cheminades, co-Sgr de Serverette, capit. au régt d'Anduze 1642, demeurant audit Cheminades, D. de Mende, ép. le 11 nov. 1644 Louise Chevalier de Rousses, dont il eut : 1. Guillaume ; 2. Hyacinthe : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 sept. 1668.

Br. B. III. Pierre de Rets de Bressolles, Sgr de la Fage, Villaret, Charpal, Bassi, bailli de Mende, capit. gén. des baronies de Randon, Randonnat, etc., ép. Blanque du Villaret et de la Vessière, dont il eut : 1. André qui suit ; 2. Pierre ; 3. Louis ; 4. François.

IV. André de Rets de Bressolles, Sgr du Villaret, la Fage, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 sept. 1668, ép. Louise d'Amblard du Monteil, dame de Serviès, Bouchard, etc., dont il eut : 1. Jean-Godefroy qui suit ; 2. Louis.

V. Jean-Godefroy de Rets de Bressolles, Sgr de Serviès, le Villaret, la Fage, ép. le 12 déc. 1650 Catin de Fumel de Fraissinet, dont il eut : 1. Hyacinthe qui suit ; 2. Charles ; 3. Anne ; 4. Catin ; 5. Jeanne.

VI. Hyacinthe de Rets, Sgr de Serviès, le Villaret, ép. le 16 nov. 1690 Marguerite de Dourre de l'Altaret, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Jean ; 3. Charles-François, archidiacre, vic. gén. et official du diocèse de Mende.

VII. Charles de Rets de Serviès, Sgr du Villaret, Fraissinet, ép. le 17 déc. 1740 Jeanne-Rose de Guérin de Chavagnac, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Marie-Henriette, mariée à Claude-Antoine de Chapelain ; 3. Marie-Rose, abbesse de Belle-Combe.

VIII. Pierre-Jean-Baptiste de Rets de Serviès, Sgr du Villaret, Fraissinet, capit. au régt d'Orléans, chev. de Saint-Louis, ép. le

10 juillet 1770 Éléonore du Roux de Chevrier, chanoinesse au chapitre de Maubeuge, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Louis-Philippe, chev. de justice de l'ordre de Malte ; Louise-Rose, mariée à Marie-Antoine-Jules de Chapelain ; 4. Charlotte-Caroline, mariée à Joseph de Gras, baron de Saint-Sauveur.

IX. Charles, de Rets de Serviès, chevalier de Saint-Louis, servit dans l'armée de Condé, ép. le 19 janv. 1804 Marie-Émilie-Félicie Cabane de Camont, dont il eut : 1. Marie-Charles-Émile qui suit ; 2. Marie-Anne-Éléonore-Aglaé ; 3. Marie-Émilie-Caroline ; 4. Marie-Eugénie.

X. Marie-Charles-Émile de Rets de Serviès, ép. le 11 mars 1839 Élisabeth-Alix-Césarine Reynaud, dont il eut : 1. Marie-Amélie-Blanche, décédée ; 2. Émilie-Marie-Louise ; et 3. Marie-Charles-Jean-Guy.

Br. C. III. Urbain de Rets, Sgr de Cougoussac, ép. le 5 fév. 1587 Marie Calvet de Fontanilles, et il en eut : 1. Claude qui suit ; 2. Louis, Sgr de Villerousset et Malène, marié le 20 nov. 1626 à Claude Albarici, dont une fille, Marie.

IV. Claude de Rets, Sgr de Servières, *alias* Serviès, ép. le 5 mars 1612 Françoise Retrun, dont il eut : 1. Urbain, marié le 10 août 1651 à Anne Salisses ; 2. Jean, prieur de Servières : maintenus dans leur noblesse, avec Marie de Rets leur cousine, par jugement souverain du 3 sept. 1668.

Br. D. III. Guy de Rets de Bressolles, Sgr du Crouzet et du Réroux, ép. le 4 mai 1596 Louise de Chapelu de la Vigne, et il en eut : 1. André qui suit ; 2. Jacques, prieur de Ribène.

IV. André de Rets, écuyer, Sgr de Bressolles, de la Bussière et du Crouzet, ép. le 5 oct. 1626 Jeanne de Besse, et fut maintenu dans sa noblesse en Auvergne par M. de Fortia le 8 mai 1668 ; il eut de son mariage

V. Jean-Claude de Rets de Bressolles, écuyer, Sgr de la Bussière et du Crouzet, maintenu dans sa noblesse en Languedoc, avec son père et son oncle, par jugement souverain du 3 sept. 1668 ; il ép. le 6 mai 1682 Marie-Louise Blanc du Bos, dont il eut :

VI. Jacques de Rets de Bressolles, écuyer, Sgr du Crouzet, de Servières et d'Albenac, demeurant à Blesle, D. de Saint-Flour, ép. le 24 fév. 1717 Élisabeth Barthélemy, dont il eut : Jean-Joseph, reçu page de la reine le 14 janv. 1734.

457. RIBEIROLS.

De gueule au cerf d'argent sommé de même, écartelé de sable à quatre pals d'or.

I. Louis de Ribeirols, co-Sgr de Rochegude, obtint le 16 sept. 1514 des lettres patentes du roi Louis XII, adressantes à la cour des aides de Montpellier pour le faire jouir de tous les priviléges, exemptions, etc., dont jouissent les autres nobles du royaume; il fut père de

II. Pierre de Ribeirols, ép. le 29 sept. 1555 Lucrèce d'Audibert, dont il eut:

III. Pierre de Ribeirols, Sgr d'Entremaux, capit. d'infant. 1593, ép. le 27 oct. 1598 Suzanne Billanges, dont il eut:

IV. Robert de Ribeirols, Sgr d'Entremaux et du Pont, co-Sgr de Rochegude, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R. 1631; capit. au régt de Caneti, infanterie, 1633; ép. Judith Brun de Domessargues, dont il eut:

V. Jacques-François de Ribeirols, Sgr d'Entremaux et du Pont, co-Sgr de Rochegude, demeurant en son château du Pont, D. d'Uzès, ép. le 14 mars 1652 Louise de Barjac, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 7 sept. 1668.

458. RICARD.

De pourpre à une rose d'or, au chef d'azur à une croix d'or et un croissant d'argent.

Les armes de cette maison sont ainsi décrites dans le *Catalogue des gentilshommes de la province de Languedoc*. Un jugement de la cour des aides de Montpellier du 23 août 1780 constate que, d'après des procès-verbaux de vérification et une enquête, ces mêmes armes se voyaient encore à cette époque sur les tombeaux de cette famille dans les églises de Sainte-Magdeleine à Béziers et de Saint-Jean-Baptiste à Florensac. On trouve dans le jugement de M. de Bezons, reproduit par M. le marquis d'Aubaïs: « de sable à une rose d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une croix d'or accostée d'une étoile d'argent et d'un croissant contourné de même. » Le jugement de M. de Bezons ajoute que les armes des prédécesseurs des produisants sont à l'église de Poussan avec celles de Crussol, Lévis et Bucelli, tous Sgrs dudit lieu lors de la construction de l'église en 1300.

Différents jugements, arrêts et lettres patentes, mentionnés plus bas, donnent pour origine à cette famille le diocèse de Montpellier, n'en font qu'une seule et même maison et établissent sa filiation authentique depuis Pierre de Ricard, damoiseau, co-Sgr de Pignan, qui consentit deux dénombrements ou hommages en faveur du roi de Mayorque, les 12 juin 1312 et 18 avril 1322: il eut pour fils Raymond de Ricard, co-Sgr de Pignan, comme il résulte d'un contrat de vente du 28 août 1382; il eut pour fils Jean de Ricard, damoiseau, co-Sgr de Pignan, qui fit un

codicille le 9 avril 1398 duquel il résulte qu'il eut pour fils : 1. Bérenger, marié à noble N... d'André, dont il n'eut pas d'enfants; 2. et Guillaume qui commence la filiation prouvée devant M. de Bezons.

I. Guillaume de Ricard, damoiseau, signe comme témoin dans une reconnaissance du 8 juin 1441, en faveur de Philippe de Lévis, co-Sgr de Poussan, avec son fils, qui fut :

II. Jacques de Ricard, damoiseau, ép. le 19 fév. 1399 Isonde de Prunet, dont il eut : 1. Philippe qui suit; 2. Jean, qui a fait une branche éteinte en 1552.

III. Philippe de Ricard, ép. Isabeau de Ratte, dont il eut :

IV. Claude de Ricard, Sgr d'Ortous, co-Sgr de Poussan, ép. 1° Marguerite de la Roque; 2° Gabrielle de Lauzières, dont il eut : 1. François, qui a fait la Br. C.; 2 et

V. Antoine de Ricard, Sgr d'Ortous, co-Sgr de Poussan, ép. Louise de Montfaucon, dont il eut :

VI. Raimond de Ricard, fut compris dans le procès-verbal des gentilshommes du diocèse de Montpellier, pour former la députation de la province aux états généraux d'Orléans en 1560; il ép. en 1530 Françoise du Caylar, dont il eut : 1. Thomas qui suit; 2. Jean, chanoine, mort à Pézénas.

VII. Thomas de Ricard, Sgr d'Ortous, écuyer, ép. Antoinette-Isabeau de Vissec, dont il eut : 1. Charles, viguier de Poussan, co-Sgr de Villeneuve-les-Maguelonne, ne laissa que trois filles; 2. François, alla s'établir en Provence pendant les guerres de religion; 3. Jean qui suit; 4. Thomas, qui se retira à Genève.

VIII. Jean de Ricard de Malbosc, docteur ès droits, héritier des biens de Florensac appartenant à Jean, son oncle, chanoine, le 7 janv. 1623, quitta Poussan et se fixa à Florensac et à Béziers. Il fut compris dans le procès-verbal des gentilshommes du diocèse de Montpellier pour les états généraux en 1614, ép. le 13 nov. 1624 Marguerite de Boyer, dont il eut :

IX. François de Ricard, docteur et avocat, ép. 1° le 27 juin 1662 Marguerite de Bailhon, dont il eut : Jean-François qui suit; 2° le 27 mai 1678 Marie de Braguès.

X. Jean-François de Ricard, cadet-gentilhomme, viguier général de l'île et comté de Cette, ép. le 23 nov. 1697 Marie de Valadon, dont il eut :

XI. Louis de Ricard, écuyer, viguier général de l'île et comté de Cette et des baronies de Florensac et Bessan, ép. 1° le 2 août 1733 Marguerite de Gay; 2° le 13 août 1744 Catherine de Traverse, dont

il eut : 1. Louis-Guillaume, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, obtint de cette cour, 1° un arrêt qui, sur le vu de ses titres de noblesse et les conclusions de M. de Perdrix, rapporteur, le déchargea, comme noble, du marc d'or pour les provisions de sa charge; 2° un jugement de noblesse du 23 août 1780, déposé aux archives de la cour impériale, qui le déclara *noble* et *issu de noble race*, et *lui rendit commun le jugement de noblesse poursuivi le* 10 *décembre* 1668 *par François et Antoine de Ricard*, frères, lors de la vérification des titres de noblesse par M. de Bezons.

Louis-Guillaume de Ricard ép. en 1783 Françoise de Rosset, fille du premier président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, dont il n'eut point d'enfants.

Louis de Ricard, écuyer, eut encore pour fils : 2. Jean-François, avocat au parlement, marié le 1er février 1780 à Françoise d'Almeïras, dont il n'eut qu'une fille; 3. François-Louis, docteur en théologie, prêtre; 4. Joseph qui suit; 5. Victor de Malbosc, chevalier de Ricard, auteur de la Br. B.

XII. Joseph-Marie-Paul-Montjouy de Ricard, docteur en théologie et chanoine prébendé du chap. d'Agde, ép. le 2 fructidor an III, 2 août 1795, Gabrielle Fabre, dont il eut :

XIII. Louis-Guillaume de Ricard, maire de Florensac, ép. le 22 janv. 1818 Émilie Saussine, dont il eut : 1. Louis-Marie-Joseph qui suit; 2. Pauline, mariée à N... de Lescure.

XIV. Louis-Marie-Joseph de Ricard, ancien maire de Florensac, membre du conseil général de l'Hérault, ép. le 2 fév. 1846 Amélie-Camille-Henriette Bessière-Raméjan, dont : Emmanuel.

Br. B. XII. Victor de Malbosc, chevalier de Ricard, lieutenant au régt de Languedoc, ép. en août 1784 Adélaïde de Sarret, du Rouergue, fille du bailli de Milhau, dont il eut : 1. Charles qui suit : 2. Paul, lieutenant d'état-major, tué en 1812 à la bataille de Salamanque; 3. Isidore-César, mort en 1828, capit. au 14e régt d'inf. légère.

XIII. Charles-François-Honoré de Ricard, capitaine aux vélites de la garde impériale, chev. de la Lég. d'honn., ancien maire de Florensac, ép. le 14 fév. 1828 Flore de Launoi, dont il eut : 1. Victor; 2. et Louis.

Br. C. V. François de Ricard, co-Sgr et bailli de Poussan, ép. le 1er oct. 1531 Agnès de Calvet, dont il eut : 1. Dominique, dont la postérité s'est éteinte après la seconde génération; 2. Aubert, mort sans postérité; 3. et

VI. Jean de Ricard, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, ép. le 19 déc. 1575 Garcie de Verchand, dont il eut :

VII. Jean de Ricard, conseiller, correcteur de la cour des comptes et aides de Montpellier, obtint des lettres de relief de noblesse données par Louis XIV le 2 fév. 1661, enregistrées le 14 mars de la même année, ép. 1° le 30 octobre 1612 Françoise de Nogarède ; et 2° le 16 mars 1620 Françoise de Gallières, dont il eut : 1. François, Sgr de Saussan, conseiller-maître en la cour des comptes de Montpellier, ép. le 10 fév. 1657 Louise d'Hèbles, dont il n'eut qu'une fille, Élisabeth de Ricard, mariée le 1er sept. 1678 à Henri de Baschi, à qui elle apporta en dot les biens de Saussan, qui sont encore dans la maison de Turenne, succédante de celle des Baschi du Caïla ; 2. et

VIII. Antoine de Ricard, écuyer, ép. le 18 sept. 1654 Isabeau de Capon, dont il eut, Marc qui suit. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère François par jugement souverain de M. de Bezons, du 10 déc. 1668.

IX. Marc-Antoine de Ricard, écuyer, ép. 1° Marguerite d'Arènes; et 2° Marie de Belleval, dont il eut : Louis-Antoine, mort sans postérité.

459. RIOLS, *alias* RIOLZ.

D'azur à deux étoiles d'or en chef et un croissant de même en pointe.

Lors des recherches de 1666, David et François de Riols, père et fils, domiciliés aux Trémolèdes, paroisse de Monclar, élection de Brioude, furent maintenus dans leur noblesse sur preuves filiatives de six degrés remontant à Bernard de Riols, originaire du diocèse de Saint-Pons, qui testa le 28 janv. 1498. La branche des Sgrs des verreries de Moussans, D. de Saint-Pons, fut également maintenue en Languedoc le 3 janv. 1671. Cette famille a fait de nouvelles preuves pour la maison royale de Saint-Cyr en 1724 et pour l'école militaire en 1788. L'abbé de Riols assista à l'assemblée provinciale tenue à Clermont au mois d'août 1787, et Jean-Louis de Riols réside aujourd'hui près de Saint-Germain-Lembron en Auvergne. (BOUILLET, V, 296.)

I. Nicolas de Riols dénombra au roi, le 21 juin 1546, la verrerie haute de Moussans; il avait ép. le 17 avril 1526 Catherine Ennon, dont il eut :

II. Pierre de Riols, Sgr des verreries de Moussans, ép. le 21 août 1558 Marguerite Molette, dont il eut :

III. David de Riols, ép. le 8 fév. 1605 Anne Imbert, et il en eut : 1. Samuel qui suit; 2. Marie, alliée le 29 janv. 1631 à Paul de Robert; 3. Marguerite, alliée le 5 mars 1633 à Pierre de Robert.

IV. Samuel de Riols, Sgr de Moussans et de la Boissonnade, D.

de Saint-Pons, ép. le 31 mars 1664 Marguerite de Rosel, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 janv. 1671.

460. RIVERAIN.

I. Louis de Riverain, Sgr de Goulard, ép. le 10 oct. 1544 Marguerite le Sénéchal, et il en eut: 1. Guillaume qui suit; 2. Anne; 3. Marie.

II. Guillaume de Riverain, écuyer, Sgr de Goulard, fut père de

III. Adrien de Riverain, écuyer, Sgr de la Varène, ép. le 3 avril 1604 Jacqueline de Berneust, et il en eut :

IV. Jean-Jacques de Riverain, Sgr de la Varène, D. de Mende, ép. le 6 sept. 1638 Anne Vacheri, dont il eut :

V. Jean-Claude de Riverain, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

461. RIVIÈRE DE CORSAC.

D'azur au cygne d'argent à une épée de même passant en bande au dessous du col, et en chef un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

La descendance mâle de cette famille s'étant éteinte en la personne de Charles de Rivière de Corsac, mort en 1769 maréchal de camp, le nom de Corsac fut pris par la famille de Florit, dont un membre avait ép. en 1750 Marie-Louise-Suzanne de Rivière de Corsac, sœur du maréchal de camp. (G. DE BURDIN, II, 289. — V. la généalogie de la maison de Florit, n° 233, p. 210.)

I. Jean de Rivière, fils de Richard de Rivière, Sgr de Pomeron et Vaux, ép. Louise d'Héroet, sœur d'Antoine d'Héroet, évêque de Digne en 1560, dont il eut: 1. Pierre qui suit; 2. Rachel, fille d'honneur de Marguerite de Valois, mariée le 23 avril 1556 à Gabriel de Béarn.

II. Pierre de Rivière, Sgr de Pomeron, établi en Gévaudan, y ép. en 1570 Louise-Guérine de Cardaillac, dame de Corsac et d'une partie de la baronie du Tournel : la maison de Rivière prit, à partir de cette époque, le nom et les armes de Corsac éteinte en la personne de Guillaume, frère de Guérine, chev. de Malte; il eut de son mariage :

III. Claude de Rivière, Sgr de Corsac, député par la noblesse aux états généraux convoqués par le roi en la ville de Saint-Esprit, ép. le 10 janv. 1604 Antoinette de Serre, dont il eut :

IV. Charles de Rivière, Sgr de Corsac, Malaval et Villeneuve, dé-

puté par la noblesse aux états généraux tenus à Blois en 1649, av. ép. le 11 janv. 1632 Hélène Chevalier des Rousses, dont il eut :

V. Louis de Rivière, Sgr de Corsac, bailli de Gévaudan, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 15 janv. 1671, ép. en 1672 Jeanne de Benoît, dont il eut :

VI. Charles de Rivière, Sgr de Corsac, officier dans le régt de Picardie, ép. en 1711 Françoise d'Aldin, dont il eut : 1. Marie-Louise-Suzanne, mariée le 23 janv. 1756 à Claude-Jean-Baptiste de Florit de la Tour, Sgr de Clamouze.

VII. Charles de Rivière, comte de Corsac, maréchal de camp en 1761, mourut sans postérité en 1769, gouverneur de Givet et Charlemont.

462. ROBERT.

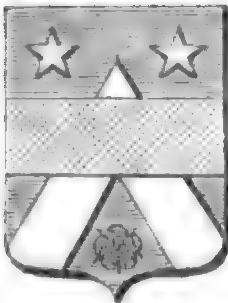

D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles de même en chef, une rose de gueule en pointe, et une fasce d'or sur le tout.

La maison de Robert, *alias* des Roberts, est originaire du diocèse de Saint-Pons. Elle était divisée en trois branches au moment de la vérification de M. de Bezons et répandue aux diocèses de Saint-Pons et Castres. Un peu plus tard, la branche aînée, qui a donné des officiers distingués à l'armée française, s'établit en Lorraine, où elle est encore représentée de nos jours. Elle prouva sa noblesse depuis

I. Amiel de Robert, t. le 30 déc. 1542 ; il eut pour enfants : 1. Germain qui suit ; 2. Jean qui a fait la Br. B. ; 3. Gaillard ; 4. Bertrand.

II. Germain de Robert, eut pour enfants : 1. Sébastien qui suit ; 2. Guillaume ; 3. Antoine.

III. Sébastien de Robert, ép. le 25 nov. 1559 Françoise Landret, dont il eut :

IV. Jacques de Robert, ép. le 1er mai 1598 Marie de Jacquet, dont il eut :

V. Pierre de Robert, Sgr de Termes, ép. le 5 mars 1633 Marguerite de Riols, et il en eut : 1. Paul, Sgr de Termes, demeurant à Saint-Pons ; 2. et Jean-François qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 déc. 1670.

VI Jean-François de Robert, Sgr de Lalibot, *alias* Talibert, capit. de carabins de Vandy, puis aide-major à Montmédy, ép. Marie le Loup, dont il eut entre autres enfants : 1. Nicolas qui suit ; 2. Noël, commandant d'Huningue et de la haute Alsace, brigadier des armées du roi, dont la postérité s'est éteinte de nos jours.

VII. Nicolas de Robert, major de Montmédy en 1704, ép. Catherine Gobert d'Escouvier, dont il eut entre autres enfants : 1. Jean-Baptiste qui suit; 2. Louis-Joseph, missionnaire de la compagnie de Jésus, mort à Pékin; 3. N..., établi dans la Martinique; et sept filles.

VIII. Jean-Baptiste de Robert, ingénieur à Longwi, ép. N. de Villiers, et il en eut : 1. Louis-Joseph qui suit, et deux filles.

IX. Louis-Joseph de Robert, admis à l'école de Mézières avec le brevet de lieut. du régt de Bourbonnais le 28 mars 1754, ingénieur ordinaire 1756, détaché au Canada en 1759, chev. de Saint-Louis 1774, colonel directeur des fortifications en 1792, ép. N. de Caldaguès, dont il eut :

X. Charles-Antoine de Robert, élève à l'école militaire de Pont-à-Mousson, servit pendant l'émigration dans l'armée des princes, puis en Espagne sous le lieut. général comte de Caldaguès, son oncle; il ép. Louise-Béatrix de Malvoisin, dont il eut : 1. Louis-Aimé, chef de bataillon du génie, mort sans postérité 1853; 2. Raymond, mort en 1854, conseiller à la cour impériale de Metz, av. ép. 1° Thérèse de Marion, dont : *a*. Charles-Arthur; 2° en 1854 Marie-Thérèse Chancel, dont *b*. Marie-RaymondAdolphe; 3. et

XI. Melchior-Adolphe de Robert, élève de Saint-Cyr, officier démissionnaire en 1834 lors de son mariage avec Henriette-Sophie Possel, dont : 1. Louis-Émile-Ferdinand; 2. Raimond-Maurice; 3. Marie-Thérèse-Louise.

Br. B. II. Jean de Robert, ép. le 25 mars 1541 Peironne d'Escach, et il en eut : 1. Bertrand; 2. Jean; 3. Étienne; 4. Arnaud qui suit; 5. François.

III. Arnaud de Robert eut pour enfants : 1. Paul qui suit; 2. Charles qui a fait la Br. C.; 3. Jean; 4. Pierre, Sgr de Boscapel, marié le 16 oct. 1652 à Isabeau Rolland; 5. Isabeau, mariée le 11 fév. 1653 à Jean de Grenier.

IV. Paul de Robert, Sgr de Boscapel, D. de Saint-Pons, ép. le 29 janv. 1631 Marie de Riols, dont il eut :

V. Charles de Robert, Sgr de la Roque, ép. le 20 avril 1651 Marguerite de Citou, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père et son oncle par jugement souverain du 4 déc. 1670.

Br. C. IV. Charles de Robert, ép. le 16 juill. 1634 Anne de Robert, et il en eut :

V. Jacques de Robert, Sgr de Fraissinet, demeurant au D. de Castres, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 déc. 1670.

463. ROBIN.

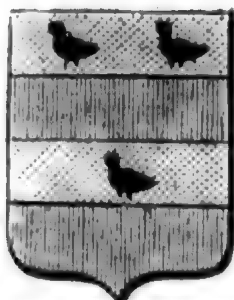

Fascé d'or et de gueule de quatre pièces ; l'or chargé de trois merlettes de sable posées 2 et 1.

La famille du nom de Robin, des Sgrs de Graveson et de Barbentane, a sa noblesse de Pierre Robin, premier médecin du roi René, qui lui fit don de la terre de Graveson pour les bons services qu'il lui avait rendus. L'inféodation de cette terre par le roi René, qui aurait fait cette déclaration, dont nous avons si souvent parlé, portant que les seuls nobles pouvaient tenir fiefs, avec défense aux roturiers de les posséder, fut un anoblissement formel pour Pierre Robin. Sa noblesse fut confirmée par le testament du roi René, qui le qualifie noble, et par celui de Charles d'Anjou, son successeur, dernier comte de Provence, de qui il fut aussi premier médecin et son légataire de 6,000 livres. Les descendants de ce Pierre Robin ont illustré leur noblesse par l'acquisition de fiefs, par leurs alliances ainsi que par leurs services et leurs emplois. (BARCILON, *Critique mss. du Nobil. de Provence.* — MAYNIER, II^e part., 107.)

I. Pierre de Robin, Sgr de Graveson, maître ès arts et en médecine, t. le 24 juin 1483, fut père de

II. Étienne de Robin, Sgr de Graveson, ép. Marie de Posquières, dont il eut : 1. Étienne qui suit ; 2. Claude, dont la filiation sera rapportée au n° 464 ; et trois filles.

III. Étienne de Robin, Sgr de Graveson et Barbentane, ép. 1° le 21 sept. 1525 Louise d'Aiguières ; 2° Marie de Péruzzi ; il eut du premier mariage : 1. Antoine qui suit ; 2. Marguerite, mariée à Pierre Bon ; et du second : 3. Paul-Antoine.

IV. Antoine de Robin, Sgr en partie de Graveson, ép. Anne Paget, dont il eut : 1. Gui qui suit ; 2. Paul, qui eut pour fils Antoine : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain des commissaires de Provence, et dont la filiation sera rapportée au n° 631.

V. Gui de Robin, Sgr de Graveson, demeurant à Uzès, fut père de

VI. Jacques de Robin, Sgr de Graveson, fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 27 sept. 1669.

464. ROBIN.

D'or à trois merlettes de sable, écartelé d'un fascé d'or et de gueule.

Voir le n° précédent au II^e degré.

III. Claude de Robin, général des monnaies de Languedoc et Guienne, fut père de

IV. Étienne de Robin, général des monnaies, 1544, eut pour fils

V. Étienne de Robin, général des monnaies, fut père de

VI. Antoine de Robin, Sgr de Beaulieu, juge ordinaire de Montpellier, 1530, eut pour fils : 1. Guillaume qui suit ; 2. Pierre qui a fait la Br. B.

VII. Guillaume de Robin, avocat général en la cour des aides de Montpellier par la démission de son père 1590, fut père de

VIII. Jean-Antoine de Robin, conseiller en la cour des aides 1625, av. ép. le 25 juin 1617 Louise de Roquefeuil, dont il eut :

IX. Henri de Robin, trésorier de France à Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse comme fils de conseiller et petit-fils d'avocat général, par jugement souverain du 29 août 1669.

Br. B. VII. Pierre de Robin, président en la cour des aides de Montpellier 1595, fut père de

VIII. Jacques de Robin, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 26 juill. 1617 Charlotte Portail, et il en eut :

IX. Étienne de Robin, Sgr de Beaulieu, demeurant à Lunel, ép. le 7 déc. 1638 Françoise d'Artis, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 août 1669 comme petit-fils de président en la cour des aides de Montpellier.

465. ROCHE.

D'azur à la bande d'or chargée d'un lion de sable armé et lampassé de gueule et accompagnée de deux rochers d'argent, l'un en chef, l'autre en pointe.

I. Bertrand de Roche, co-Sgr de Blauzac, fit un échange en 1539, et fut père de

II. Thomas de Roche, co-Sgr de Blauzac, marié le 16 juill. 1552, fut père de : 1. Nicolas qui suit ; 2. Antoine ; 3. César.

III. Nicolas de Roche, écuyer, ép. le 8 sept. 1581 Judith Jeanis, et il en eut : 1. Daniel qui suit ; 2. Nicolas ; 3. Étienne ; 4. Jean.

IV. Daniel de Roche, co-Sgr de Blauzac et Montaren, et mandement d'Aigalières, juge-mage au sénéchal ducal d'Uzès, ép. le 21 fév. 1637 Ève Fabre, dont il eut : 1. Daniel ; 2. Michel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 sept. 1669.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse tenue à Uzès en 1788.

466. ROCHEBONNE.

D'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable, 2 et 1.

Guillaume de Rochebonne, damoiseau, était Sgr de Freycinet, près Saint-Flour, en 1354 et 1356. Il paraît avoir été la souche d'une famille de même nom établie en Velay, où elle a possédé les terres de Labourange, de Chazeaux, du Peyron et autres lieux, situées dans les paroisses de Retournac et Laptes. Cette famille subsiste encore aujourd'hui à Beyssac, commune de Saint-Jean de Nay, près de Loude, entre Langeac et le Puy. (Bouillet, V, 356.)

I. Pierre de Rochebonne de Labourange, Sgr dudit lieu, fut père de

II. Jean de Rochebonne, Sgr de Labourange, ép. le 22 août 1547 Rose de Paschal, dont il eut :

III. Tassin de Rochebonne, Sgr de Labourange, ép. le 2 juin 1586 Catherine du Pelous, dont il eut :

IV. Louis de Rochebonne, Sgr de Labourange, ép. le 23 avril 1603 Marguerite du Vilar, dont il eut : 1. Jacques; 2. et

V. Nicolas de Rochebonne, Sgr de Labourange, ép. le 1er juill. 1631 Lucrèce de Fay, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean; 3. autre Jean, Sgr de Cousans.

VI. Jacques de Rochebonne, Sgr de Labourange, D. du Puy, ép. le 7 fév. 1660 Marie de Saignard, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père, ses frères et Nicolas son fils, par jugement souverain du 5 sept. 1669.

467. ROCHEFORT D'AILLY.

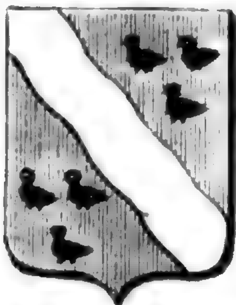

De gueule à la bande ondée d'argent accompagnée de six merlettes de sable.

La maison de Rochefort d'Ailly est une des plus illustres de l'Auvergne. Elle florissait dès le commencement du XIe siècle, époque à laquelle Antoine de Rochefort et Marguerite, héritière d'Ailly, sa femme, fondèrent le prieuré de Bonnat, près de Massiac. Cette ancienne maison paraît avoir pris son nom d'une terre située près de Blesle, et on la croit issue des sires de Mercœur. (Bouillet, V, 365.) Elle est connue par filiation suivie depuis Aimoin de Rochefort, vivant en 1190. Elle compte une longue série de chanoines-comtes de Brioude de 1270 à 1728. (Lach. Desb., XII, 192.) Claude de Rochefort, auteur de la branche de cette maison, qui prouva sa noblesse devant M. de Bezons, descend it, au XIIIe degré, d'Aimoin de Rochefort. (Moréri, IX, 265.)

I. Claude de Rochefort *dit* d'Ailly-Josserand, Sgr dudit lieu, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, ép. le 1er août 1582 Claire de la Tour Saint-Vidal, fille d'Antoine et de Claire de Saint-Point, dont il eut : 1. Jean-Antoine, substitué aux biens de la maison de la Tour Saint-Vidal, mort sans alliance ; 2. Aymar qui a fait

branche représentée en 1750 par Jacques de Rochefort, lieut. au régt de Royal-dragons; 3. Pierre-Antoine qui suit; 4. Claude qui a fait la Br. C.; 5. Claire; 6. Marie.

II. Pierre-Antoine de Rochefort d'Ailly, baron de Saint-Vidal, vicomte de Beaufort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. 1° le 16 sept. 1628 Marguerite de Châteauneuf; 2° le 4 nov. 1645 Marguerite de Ginestous; il eut de son premier mariage : 1. Hugues qui suit; 2. Claude-Vidal qui a fait la Br. B.

III. Hugues-Joseph de la Tour Saint-Vidal Rochefort d'Ailly, vicomte de Beaufort, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 janv. 1670, avait ép. le 27 fév. 1656 Jeanne-Simonne d'Apchon, dont la postérité s'est éteinte en la personne de son petit-fils Guillaume de la Tour Saint-Vidal, reçu page de la grande écurie le 3 janv. 1708, marié en 1716 à Marie-Suzanne de la Volpilière, et mort sans enfants en 1742.

Br. B. III. Claude-Vidal de Rochefort d'Ailly, héritier de sa mère, Sgr de Prades, le Pradel, Thiolan, Pomperan et Angesac, ép. le 12 mars 1674 Marie Domjulien de la Baume, dont il eut:

IV. Pierre de la Tour de Rochefort, Sgr de Prades, de Pradel, Thiolan et Pomperan, ép. le 25 oct. 1707 Marie de Vogué, dont il eut : 1. Pierre-Joseph qui suit; 2. François-Cérice, capit. au régt de la Couronne; 3. Henri-Louis, chanoine-comte de Brioude, évêque de Châlon-sur-Saône 1753; 4. Claude-Joseph; 5. Charles, colonel d'infanterie.

V. Pierre-Joseph de la Tour de Rochefort, Sgr de Prades, de Pradel, Thiolan et Pomperan, ép. Irène de Cantoinet.

Br. C. II. Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point, baron de Sénaret au D. de Mende et des états de Languedoc, mestre de camp, chev. de l'ordre du Roi, ép. le 13 avril 1633 Anne de Lucinge, dont il eut : 1. Henri; 2. Jean-Baptiste; 3. Jean-Sylvestre, ecclésiastique; 4. Jean-Antoine, chanoine; 5. Marie-Victoire, mariée à Charles de la Garde-Chambonas : Henri et Jean-Sylvestre furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 janv. 1670.

III. Jean-Baptiste de Rochefort, comte de Saint-Point, baron de Sénaret, écuyer d'écurie du roi, aide de camp du vicomte de Turenne, ép. le 12 nov. 1664 Marie-Catherine Brulart de Sillery, dont il eut : 1. Jean-Amédée qui suit; 2. Gaston; 3. Charlotte-Félicité, mariée à Claude-François, marquis de Monciel.

IV. Jean-Amédée de Rochefort, comte de Saint-Point, baron de Sénaret, ép. 1° le 24 juill. 1690 Marie Charrié; 2° Catherine d'An-

dré; il eut quinze enfants de ces deux mariages, entre autres : 1. Claude-Gabriel-Amédée qui suit ; 2. Louis-Victor-Auguste, capit. de cavalerie, marié à Isabeau de Peiremale, dont une fille, mariée à N... Marguerit, Sgr de Saint-Michel, D. de Toulouse; 3. Jeanne-Marie-Césarine, mariée à Louis de Framond, vicomte de Grèzes; 4. Jean-Amédée-Honoré.

V. Claude Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et de Montferrand, baron de Sénaret, capit. de cavalerie, ép. en 1724 Anne-Félicité Alleman de Montmartin, dont il eut : Anne-Claudine, mariée le 3 oct. 1752 à Charles-Louis Testu de Balincourt, comte de Balincourt, brigadier des armées du roi, baron de Sénaret et des états de Languedoc, 1768, baron de Saint-Vidal et des états du pays de Velay.

468. ROCHEMORE.

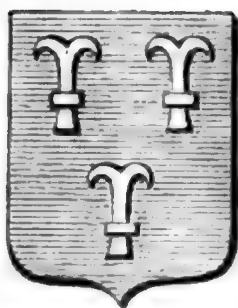

D'azur à trois rocs d'échiquier d'argent posés 2 et 1. DEVISE : *Rupibus firmior.*

Pour justifier de l'ancienneté de cette maison, il fut produit devant M. de Bezons, par la branche de Rochemore-d'Aigremont, l'extrait d'un registre de l'archevêque d'Arles, dans lequel il est fait mention des nobles sieurs de Rochemore depuis 1161 jusqu'en 1268. Le catalogue qui est dans les archives de la ville d'Arles, contient les noms de ceux de la noble maison de Rochemore qui ont été syndics et consuls des nobles de ladite ville depuis 1342 jusqu'en 1550. Guillaume, Ermengard, Raymond et Dalmas de Rochemore, frères, vivaient à Beaucaire en 1307. Dalmas paraît être le même que Dalmas de Rochemore, chevalier, de Beaucaire, qui fut témoin du traité de Trèves en 1243, entre Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond de Bérenger, comte de Provence.

Guillaume de Rochemore, damoiseau, fut du nombre des nobles de Languedoc qui se trouvèrent à l'assemblée convoquée à Montpellier le 25 juillet 1303, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec le roi Philippe le Bel. (*Bibl. Imp., Mss. cab. d'Hozier.*) Ce même Guillaume fut peut-être père de Jacques de Rochemore, nommé le premier dans un vieux livre écrit en catalan, contenant les biens et noms des personnes de l'an 1375. Jacques eut peut-être pour fils Guillaume, qui commence la filiation authentique de cette maison, prouvée devant M. de Bezons. (Marquis D'AUBAÏS, II, 254 ; ID., *Mélanges*, 53. — MORÉRI, IX, 280.)

Les armes de cette maison sont à la salle des Croisades.

Le marquis de Rochemore, capit. au régt Royal-Cravate, fit ses preuves de noblesse en 1788 pour monter dans les carrosses du roi.

I. Guillaume, *alias* Jacques de Rochemore, ép. vers 1380 Guillemette de Pierre, dont il eut :

II. Ermengaud de Rochemore, damoiseau, viguier de la ville et baronie de Lunel pour Yolande d'Aragon, reine de Naples, comtesse de Provence, ép. vers 1408 Mandolie de Bordes, dont il eut :

III. Charles de Rochemore et de Bordes, héritier de sa mère à condition d'en porter le nom et les armes, comparut en 1470 à la

revue des nobles de Beaucaire; il avait ép. Catherine del Puech, dont il eut:

IV. Pierre de Rochemore et de Bordes, Sgr de la Devèze, écuyer, licencié ès lois, juge royal de la ville et baronie de Lunel, ép. en 1504 Jeanne d'Orjolet, dont il eut: 1. François qui suit; 2. Jacques, auteur de la Br. D. des barons d'Aigremont.

V. François de Rochemore, Sgr de la Devèze, Bordes et Tertuguières, docteur ès lois, juge royal de la ville et viguerie de Lunel, ép. 1° Marguerite du Caïla; 2° le 30 nov. 1536 Magdeleine de Bozène, dame de Saint-Laurent, dont il eut: 1. Thomas, viguier et gouverneur de la ville de Lunel, mort sans enfants; 2. Jean qui suit; 3. Louis, dit de Bordes, qui a fait la Br. B.

VI. Jean de Rochemore, Sgr de Bernis, docteur ès droits, lieut. principal au gouvernement et siége présidial de Montpellier, ép. le 22 mars 1574 Jeanne de Torillon, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Charles; 3. Louis.

VII. Jean de Rochemore, Sgr de Montredon, lieut. principal au présidial de Montpellier, ép. le 20 sept. 1617 Anne Mariotte, dont il eut: 1. Charles, Sgr de Saint-Laurent, la Brugnière, la Devèze, la Baume, gouverneur et viguier de la ville et baronie de Lunel 1648, avait ép. le 23 janv. 1646 Françoise de Rochemore; 2. Jean qui suit: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 10 déc. 1668.

VIII. Jean de Rochemore, Sgr de Montredon, capit. et viguier de la ville de Lunel, ép. le 16 août 1652 Françoise du Ranc de Vibrac, dont il eut: 1. Henri qui suit; 2. Anne, mariée à Claude-François de Pelet, vicomte de Narbonne-Pelet.

IX. Henri de Rochemore, Sgr de la Devèze, lieut. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis, ép. le 26 fév. 1698 Marie-Blanche de Ricard, dont il eut: 1. Paul-Ange qui suit; 2. Henri, chef d'escadre en 1764, commandeur de Saint-Louis, avait ép. en 1749 Marie de Chazel, dont un fils, né en 1752, garde de la marine à Toulon 1766; 3. Alexandre, lieut. au régt du Perche; 4. François, lieut. au régt. de Foix; 5. Vincent-Gaspard, commissaire général de la marine, ép. Marie-Magdeleine Gaston, dont deux fils.

X. Paul-Ange de Rochemore, Sgr de la Devèze, baron de Saint-Cosme, marquis de Rochemore par lett. pat. de fév. 1751, enregistrées à Nîmes, à Montpellier et à Toulouse, avait ép. le 23 avril 1723 Élisabeth de Maillan, dame de Saint-Cosme et d'Ardezan, dont il eut: 1. Alexandre-Henri Pierre qui suit; 2. Joseph, vicomte de Rochemore, lieut. de vaisseau, chev. de Saint-Louis, ép.

N... d'Esgrigny; 3. Jacques, vicaire général du diocèse de Montpellier; 4. Magdeleine-Louise, mariée le 19 sept. 1763 à Jean-François du Ranc de Vibrac.

XI. Alexandre-Henri-Pierre de Rochemore, marquis de Rochemore, ép. 1° en 1758 Charlotte-Louise des Ours de Mandajors; 2° en 1764 Marie-Magdeleine-Barbe de Vogué, dont il eut : 1. Anne-Joachim qui suit; 2. Louise-Joséphine, mariée le 16 mars 1778 à Jean-Pierre de Ruolz.

XII. Anne-Joachim-Joseph de Rochemore, marquis de Rochemore Saint-Cosme, capit. de cavalerie au régt Royal-Cravate, né en 1766, fit ses preuves de cour en 1788 sans monter dans les carrosses du roi.

Br. B. VI. Louis de Rochemore et de Bordes, Sgr de la Vernède, Saint-Laurent, la Bruguière et la Bastide, ép. le 7 juillet 1587 Anne de Barrière, dame de Nages et de Solorgues, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Charles, auteur de la Br. C.; 3. Anne, mariée à Louis de Baschi, baron d'Aubaïs; 4. Claude, mariée à Jean-Antoine de Blou; 5. Françoise, mariée à François de Louvet, baron d'Ornaison.

VII. François de Rochemore, Sgr de Solorgues, Bordes, Tertuguières, premier président à la cour des aides de Montpellier, conseiller d'État, ép. en 1601 Pierre de Grille, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Élisabeth, mariée le 7 juillet 1660 à Honoré de Riquetti, marquis de Mirabeau.

VIII. François de Rochemore, Sgr de Solorgues, Bordes, Tertuguières, premier président au présidial de Nîmes 1646, conseiller d'État 1654, avait ép. en 1627 Marguerite de Louet de Calvisson, dont il eut : 1. François-Annibal qui suit; 2. Angélique, mariée à Louis de Porcelet de Maillane : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 10 déc. 1668.

IX. Jean-Louis-Annibal de Rochemore, Sgr de Solorgues, de Bordes, ép. en 1723 Catherine de Fayn de Rochepierre, dont il eut :

X. Anne-Joachim-Annibal de Rochemore, comte de Saint-Rémèse, Sgr de Chames, Ramières, la Bastide de Baladun, Bidon, capitaine de dragons dans le régt de Septimanie, baron des états de Languedoc, ép. 1° en 1748 Euphrosine de Baschi d'Aubaïs; 2° en 1753 Marie-Magdeleine-Rose de Vogué; 3° en 1755 Judith du Bouchet de Sourches, fille de Louis, grand prévôt de France, lieut. général, chev. des ordres du roi, et de Charlotte de Gontaut-Biron. Annibal de Rochemore mourut sans enfants.

Br. C. VII. Charles de Rochemore, ép. le 12 août 1628 Isabeau de Bocaud, dont il eut :

VIII. Louis-Hercule de Rochemore, Sgr de Solorgues et Villetelle, président et juge-mage à Nîmes, ép. le 20 avril 1665 Catherine de la Valette d'Esplan, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 décembre 1668.

Br. D. V. Jacques de Rochemore, Sgr de Saint-Michel, lieut. particulier au sénéchal de Nîmes, ép. le 18 mai 1551 Marguerite de Cambis, dont il eut :

VI. Thomas de Rochemore, baron d'Aigremont, ép. Marguerite d'Aleyrac, dont il eut :

VII. Antoine de Rochemore, baron d'Aigremont, ép. en 1614 Espérance de Grégoire des Gardies, et il en eut :

VIII. Jean de Rochemore, baron d'Aigremont, y demeurant, D. de Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 décembre 1668, ép. Marie d'Uriel, *alias* d'Ussel, dont il eut :

IX. Jean de Rochemore d'Aleyrac, baron d'Aigremont, chev. d'honneur au présidial de Nîmes, ép. en 1682 Marie de Richard, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Louise, mariée à Pierre de Maillan, baron de Saint-Cosme.

X. Jean-François de Rochemore, baron d'Aigremont, ép. en 1712 Suzanne de Novy, dont il eut; 1. Jean-Claude qui suit; 2. Henri-Camille, baron de Rochemore, lieut. du roi au fort Saint-Philippe, île de Minorque; 3. Henri, vic. gén. à Nîmes; 4. Mathieu, capit. au régt de Foix, tué à Prague; 5. Pierre, capit. au régt de Normandie.

XI. Jean-Claude de Rochemore, baron d'Aigremont, reçu page du roi 1727, ép. en 1740 Magdeleine-Louise de Revest, dont il eut : 1. Jean-Baptiste, page du roi 1762; 2. Henriette, mariée en 1765 à Louis de Luzy, marquis de Couzan, premier baron du Forez.

469. ROCHENÉGLY.

D'argent à l'aigle de sable posée sur un rocher de même.

La maison de Rochenégly ou la Rochenégly est ancienne et originaire d'Auvergne, où elle est connue depuis 1050. Le titre le plus ancien que possède cette famille est un contrat tiré du couvent de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où figure comme témoin noble Antoine de la Rochenégly, 1050. Gilbert de la Rochenégly ép. en 1160 Anne de Veyre. Guillaume vivait en 1204; autre Guillaume était marié en 1235; Gilbert se maria avec Marguerite d'Asbinols en 1270; Bernard ép. en 1313 Alaisie de la Chapelle; Gilbert ép. en 1350 l'héritière de la maison de Chamblas, et se fixa dans le Velay; Robert ép. en 1395 Cécile-Annette de Bergoujac, et eut pour fils Pierre, marié en 1507 à Marie des Roches. (BOUILLET, V, 403; — G. DE BURDIN, *Doc. hist. sur la prov. du Gévaudan*, II; — et *Archives de la maison de la Rochenégly*.)

I. Gonnet de la Rochenégly, ép. en 1444 Louise de Gazelles, dont

il eut : 1. Eustache qui suit ; 2. Pierre, chev. de Malte, chargé par le grand maître, en 1480, de porter à Louis XI la nouvelle de la levée du siége de Rhodes.

II. Eustache de la Rochenégly, Sgr de Chamblas, ép. en 1462 Gabrielle d'Espally, dont il eut :

III. Tannequin de la Rochenégly, Sgr de Chamblas, ép. le 16 juill. 1518 Louise Béraud de Servissac, dont il eut :

IV. Antoine de la Rochenégly, écuyer, ép. le 15 juin 1556 Marie de Bonneville de Chapteuil, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. François, chev. de Malte le 24 août 1579; 3. Paul, chev. de Malte le 14 sept. 1584; 4. Marguerite, mariée le 7 fév. 1588 à Hector de Fay de la Tour-Maubourg.

V. Gabriel de la Rochenégly, écuyer, Sgr dudit lieu, ép. le 1er juin 1584 Magdeleine de Roiran du Vilar, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Hector; 3. Louis, qui a fait la Br. B.

VI. Antoine de la Rochenégly, écuyer, Sgr dudit lieu et de Chamblas, D. du Puy, ép. 1° Suzanne du Moulin; 2° le 15 oct. 1641 Gabrielle Roget; il eut pour enfants : 1. Charles, Sgr de Monplo, marié le 25 oct. 1661 à Jeanne le Blanc ; 2. Jean; 3. Hector; 4. Jacques ; 5. Louis; 6. Antoine; 7. Amable; 8. Joseph; 9. Gabriel : maintenus dans leur noblesse avec leurs oncles par jugement souverain du 2 nov. 1668.

Cette branche s'est éteinte en 1840 en la personne de Georges-Alexis de la Rochenégly, ancien capit. au régt de la Couronne, qui n'a laissé qu'une fille. Georges-Alexis avait deux frères, morts sans postérité : Gabriel, capit. dans Royal-Auvergne; Louis, capit. dans le même régt, avait émigré; rentré en France pour le siége de Lyon, il commandait sous M. de Précy; il fut arrêté après le siége et fusillé aux Brotteaux.

Br. B. VI. Louis de la Rochenégly, ép. le 13 avril 1644 Jeanne de Myet, dont il eut :

VII. Antoine de la Rochenégly, Sgr de Pontgibert et de Larveilhe, capit. au régt de Polignac, ép. le 14 janv. 1687 Éléonore du Sauzet, dont il eut :

VIII. Amable de la Rochenégly, écuyer, Sgr de Pontgibert, capit. au régt Dauphin, chev. de Saint-Louis, ép. le 5 nov. 1725 Françoise de Brugeyron ; il hérita des biens et des titres de son grand-père maternel, le vicomte du Chayla, lieut. général, cordon bleu. Il eut de son mariage :

IX. Félix de la Roehenégly, Sgr de Larveilhe, vicomte du Chayla, baron de Chambon, etc., chev. de Saint-Louis, capit. au régt Dau-

phin, ép. le 2 mai 1769 Marie-Anne-Ursule-Joséphine de la Faige de Ribes, dont il eut : 1. Marie-Michel qui suit ; 2. Charles-Amable, chev. de Malte, reçu en bas âge le 27 fév. 1782, et marié en 1807 à Catherine-Éléonore de Châteauneuf-Randon ; 3. Marie-Françoise-Joséphine, mariée le 21 nov. 1792 à Charles-Gabriel du Pont de Ligonnès ; 4. Catherine-Charlotte-Augustine, mariée en 1803 à Charles-Auguste de Lescure ; 5. Henriette ; 6. Joséphine ; 7. Jeanne-Égline ; 8. Anne-Françoise-Victoire.

X. Marie-Michel-Nicolas-Félix de la Rochenégly, ép. en 1804 Élisabeth de Leusse, dont trois filles : 1. N... religieuse ; 2. N... religieuse ; 3. N... mariée à N... Desroches.

470. ROIRAN.

D'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueule.

Le Catalogue des gentilshommes de Languedoc mentionne au diocèse du Puy un jugement du 8 janvier 1669 qui maintient dans sa noblesse Jacques de *Reinaud*, Sgr et baron du Vilar nous pensons que c'est *Roiran* qu'il faut lire.

I. Gaspard de Roiran, Sgr du Vilar-Boucherolles, ép. le 5 fév. 1546 Charlotte de Fay, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Magdeleine, mariée en 1584 à Gabriel de la Rochenégly.

II. Claude de Roiran, Sgr du Vilar et Boucherolles, eut commission de lever cinquante hommes à cheval le 30 juin 1574 ; il avait ép. le 8 fév. 1573 Claude de Roiran, dont il eut :

III. Jacques de Roiran, Sgr et baron du Vilar, y demeurant, D. du Puy, ép. le 12 août 1612 Marguerite des Pierres, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 mai 1669 ; il eut de son mariage : 1. Charlotte, ép. le 25 nov. 1644 Claude de la Gruterie ; 2. Marie-Magdeleine, ép. le 6 janv. 1659 Louis de Vogué, Sgr de Gourdan.

Antoine de Roiran, Sgr de Fayt, *alias* du Faret, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 mai 1667, par M. du Gué, intendant du Lyonnais.

471. ROMANET DE LESTRANGE.

De gueule au lion léopardé d'argent en chef, et deux lions d'or adossés en pointe, qui est de Lestrange.

La maison de Romanet, originaire du Vivarais, où elle est encore représentée de nos jours, y possédait la baronie de Beaudiné. Elle hérita en 1743 des biens, nom et titre de la branche aînée de la maison de Lestrange par le mariage de Charles-Antoine de Romanet, baron de Beaudiné, et de Catherine-Claudine de Lestrange, avec la clause que ledit baron de Beaudiné porterait le titre et les armes du marquis de Lestrange, son beau-père. Le *marquis* de Romanet de Lestrange prit part aux assemblées de la noblesse du Vivarais, tenues en 1789 au bourg Saint-Andéol.

I. Just de Romanet, marié en 1450 à Pierrette de Beaulieu, fut père de

II. Jean de Romanet, écuyer, ép. 1° en 1489 Antoinette de Fornas, 2° le 5 juin 1542 Benoîte Devaux; il eut pour fils : 1. Antoine qui suit; 2. Claude; 3. Suzanne.

III. Antoine de Romanet, Sgr de la Porte et Chanelos, ép. le 16 mai 1578 Marie de Coisse; dont il eut :

IV. Jean de Romanet, ép. en 1619 Catherine Grangeon; il acheta en 1620 la baronie de Beaudiné et de Cartés, et devint baron du Velay; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 mars 1670; il eut pour fils :

V. Charles de Romanet, baron de Beaudiné, ép. le 23 février 1656 Suzanne de Pascal de Corbière, dont il eut :

VI. Just de Romanet, chevalier, baron de Beaudiné, ép. en 1709 Anne de Challaye de Paillares, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Saint-André, mort jeune; 3. Anne-Catherine, mariée en 1749 à Marc de Tournon, marquis de Claveson; et une autre fille mariée à Antoine Dugarton de Bardon, chev. de Saint-Louis. Il eut pour enfants :

VII. Antoine-Charles de Romanet, capit., baron de Beaudiné, chev., marié en 1743 à Catherine-Claudine de Lestrange, fille de Henri-César, marquis de Lestrange, avec clause sanctionnée par le roi que le baron de Beaudiné ajoutera à son nom les armes et le titre de marquis de Lestrange.

VIII. Louis-Charles-César de Romanet, baron de Beaudiné, marquis de Lestrange, maréchal des camps et armées du roi, ép. en 1798 Mademoiselle de Châtillon, fille du marquis de Châtillon, lieut. général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, petite-fille du marquis de la Mothe-Guérin, qui garda l'Homme au

masque de fer aux îles Sainte-Marguerite, dont il était gouverneur. De ce mariage : 1. Louis qui suit; 2. Jean, qui ép. en 1811 Hortense de Tournon, et il en eut : *a*. Édouard, mort sans enfants; *b*. Louise, mariée à Louis-Auguste de la Fayolle de Mars; *c*. Maria, alliée à N... Merle du Bourg.

IX. Louis de Romanet, marquis de Lestrange, membre du conseil général de l'Ardèche, marié en 1810 à Élisa de Ferrus de Plantigny, dont il eut : 1. Théodore qui suit; 2. Charles; 3. Gabrielle, ép. 1° Mathussier de Mercœur; 2° Louis de Vinols; 4. Joséphine, mariée à N... de Murard de Saint-Romain.

X. Théodore de Romanet, marquis de Lestrange, marié en 1845 à Caroline de Lestrange.

472. ROQUE DE CLAUSONNE.

D'azur à trois rocs d'or.

Clausonne, que l'on appelle aujourd'hui Clauzonnette, est un château seigneurial dans la paroisse de Maine, à la droite du Gardon, près de Montfrin.

I. Jacques de Roque, maître des requêtes de l'hôtel de Monsieur, frère unique du roi, pourvu le 5 sept. 1567, acheta la terre de Clausonne, et fut père de

II. Guillaume de Roque, président en la chambre de l'édit le 4 oct. 1587, ép. Françoise Girard, dame de Clausonne, dont il eut :

III. Antoine de Roque, Sgr de Clausonne, lieutenant du roi à Lectoure, ép. le 20 oct. 1620 Françoise George, et il en eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Louis; 3. Michel.

IV. Guillaume de Roque, Sgr de Clausonne, demeurant à Beaucaire, ép. Pierrette Viguier, dont il eut : Jean-Louis, maintenu dans sa noblesse avec son père, comme petit-fils et arrière-petit-fils de président, par jugement souverain du 5 sept. 1669.

Jean-Louis de Roque fut apparemment l'aïeul ou le bisaïeul d'Henri de Roque de Bouchard, Sgr de Clausonnette, qui était premier consul de Beaucaire, et assista en cette qualité aux états de Languedoc assemblés à Nîmes en 1730.

Le marquis de Clausonnette prit part à l'assemblée de la noblesse réunie à Nîmes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

473. ROQUEFEUIL.

De gueule écartelé par un filet d'or à douze cordelières de même, trois dans chaque quartier.

Roquefeuil est un château dans les Cévennes, en Languedoc, dans la partie du diocèse de Nîmes qui formait autrefois le diocèse d'Alais; il n'en reste plus que des ruines dans la paroisse de Dourbie.

Ce château a donné son nom à une maison ancienne répandue en Languedoc, en Rouergue et en Bretagne. La branche de Languedoc qui a produit les marquis de la Roquette, seigneurs de Londres, vicomtes de Gabriac, comtes de Peralada, grands d'Espagne, seigneurs de la Raya et d'Ayacor, prouvaient leur descendance devant M. de Bezons depuis 1250. Guillaume de Roquefeuil, qui est la tige de cette filiation, s'attacha à Jacques, roi d'Aragon, et le suivit à la conquête des royaumes de Valence et de Murcie. Les services qu'il rendit à ce prince pendant cette guerre furent très-considérables, et il en fut récompensé par la donation des terres de Cornonsec, Mireval et Gremian. Il reçut une lettre de Jacques, datée de Lérida, du 17 mai 1273, dans laquelle le roi reconnaissait son ancienne noblesse, la proche parenté qui était entre eux, son expérience dans l'art militaire, son entière valeur dont il avait donné si souvent des preuves, sa fidélité, sa prudence et les services infinis qu'il lui avait rendus. Il fut lieutenant du roi Jacques à Montpellier, et grand amiral du royaume de Murcie. (MORÉRI, IX, 355.)

I. Guillaume de Roquefeuil acheta en 1263 de Jacques, roi d'Aragon, les droits et revenus de Montpellier sans aucune réserve; il ép. Ricarde de Bonvoisin, *alias* Bonavicino, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Raimond qui a fait la branche des comtes de Peralada grands d'Espagne, dont un rameau était encore représenté à la fin du XVII^e siècle par Joseph de Roquefeuil.

II. Jean de Roquefeuil, Sgr de Versols, ép. av. 1304 Hélix de Roquefeuil, dont il eut :

III. Guillaume de Roquefeuil, Sgr de Versols, ép. en 1329 Hélix de Barrière, dont il eut :

IV. Jean de Roquefeuil, Sgr de Versols, ép. Marguerite de Bar, et fut père de

V. Guillaume de Roquefeuil, ép. Hélène de la Vergne *alias* de Vernhes, dont il eut : 1. Rigaud qui suit; 2. et Pierre qui a fait la Br. B.

VI. Rigaud de Roquefeuil, ép. le 24 mai 1411 N... de Maffre, et il en eut : 1. Adhémar qui suit; 2. Galiot.

VII. Adhémar de Roquefeuil, ép. le 13 juin 1434 Flore de Calvo, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume, chev. de Malte.

VIII. Jean de Roquefeuil, ép. av. 1470 Antoinette de Rhodes-Montalégre, et il en eut :

IX. Jean de Roquefeuil, écuyer, Sgr de Versols, ép. le 24 juin 1516 Delphine de Sales, dont il eut :

X. Tristan de Roquefeuil, écuyer, Sgr de Versols, ép. av. 1552 Delphine de Banne d'Avéjan, dont il eut :

XI. Jean de Roquefeuil, Sgr de Versols, ép. le 31 août 1571 Marie de Narbonne-Caylus, dont il eut:

XII. Claude de Roquefeuil, Sgr de Versols, ép. le 13 août 1600 Anne de la Tude, et il en eut: 1. Jean; 2. et

XIII. Henri de Roquefeuil, Sgr de Converti, ép. le 26 avril 1637 Françoise d'Hérail de Brisis, dont il eut:

XIV. Henri-Joseph de Roquefeuil, Sgr de Converti, demeurant à Pézénas, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 23 déc. 1669.

Br. B. VI. Pierre de Roquefeuil, ép. en fév. 1396 Isabelle de Pelet, dont il eut:

VII. Jean de Roquefeuil, Sgr et baron de la Tour, Gremian et Cornonsec, eut pour enfants: 1. François; 2. Jean qui suit; 3. Claude.

VIII. Jean de Roquefeuil-la-Roquette, Sgr de la Tour et Cornonsec, ép. le 16 nov. 1534 Anne de Vergnole, fille de Jean, Sgr et baron de la Roquette, Londres, le château de Londres et Saint-Étienne de Viols, dont il eut: 1. Fulcrand qui suit; 2. François, qui a fait la Br. C.; 3. Jean, chev. de Malte 1560.

IX. Fulcrand de Roquefeuil, Sgr et baron de la Roquette, reçut le don de l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, fut pourvu de la charge de gentilhomme de la chambre du roi le 16 avril 1597; il av. ép. Louise de Fay-Peraut, dont il eut:

X. François de Roquefeuil, Sgr et baron de la Roquette, colonel d'infanterie 1621, av. ép. le 24 fév. 1618 Jacquette d'Aguilhon, dont il eut: 1. Henri qui suit; 2. Pierre, capit. de cavalerie 1648: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 24 sept. 1668.

XI. Henri de Roquefeuil, marquis de la Roquette, dont il obtint l'érection au mois d'août 1658, baron de Brissac et de la Liquisse, capit. de cavalerie 1641, ép. le 3 juin 1653 Grassinde de Grifi, dame de Saint-Martin, dont il eut: 1. Jean-Baptiste; 2. Pierre; 3. Henri-Gilbert; 4. François-Joseph; 5. François-Ignace; 6. Henri; 7. et Grassinde, mariée le 29 juill. 1693 à Joseph de Pavée de Villevieille, baron de Montredon, dont le fils hérita du marquisat de la Roquette.

Br. C. IX. François de Roquefeuil, Sgr de Rouet, Viols, Londres, ép. Louise d'Humbras, dont il eut:

X. Fulcrand de Roquefeuil, baron de la Tour, de Londres, par lett. pat. d'érection du 9 déc. 1622, ép. le 27 janv. 1609 Marguerite d'Aguilhon, dont il eut: 1. Blaise qui suit; 2. Henri, Sgr de Cournon, capit. de cavalerie au régt d'Enghien 1640; 3. Pierre, qui a fait la Br. D.; 4. Françoise, mariée à Jean d'Albenas, Sgr de Gajans.

XI. Blaise de Roquefeuil, vicomte de la Rode, Sgr et baron de

Londres, Lauret, Cornonsec, la Tour, capit. d'infant. dans le régt de Péraut, puis de cavalerie en 1639, ép. 1° Constance de Valat; 2° le 12 septembre 1656 Jeanne de Soubeiran d'Arifat, dont il eut : 1. Henri; 2. François; 3. Pierre; 4. François-Étienne; 5. Joseph : maintenus dans leur noblesse, avec Henri et Pierre, leurs oncles, par jugement souverain du 4 nov. 1668.

Br. D. XI. Pierre de Roquefeuil, Sgr de Gabriac, capit. de cavalerie au régt de Mérinville 1645. Le maréchal d'Hocquincourt, général des armées du roi en Catalogne, écrivit le 2 janv. 1653 que le sieur de Gabriac, commandant le régt de Mérinville, ayant chargé des premiers les ennemis, avait défait l'infanterie irlandaise, amené plus de 800 prisonniers, et donné en cette occasion toutes les marques de valeur et de conduite d'un bon officier; il ép. le 8 nov. 1652 Éléonore de Donzel de Chantaruéjols, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 nov. 1668; il eut pour fils :

XII. Fulcrand de Roquefeuil, vicomte de Gabriac, Sgr de la Roque, ép. le 3 sept. 1674 Marie de la Tour, dame de la Roque et d'Arènes, dont il eut:

XIII. Henri de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, ép. le 29 janv. 1717 Françoise de Montaud, dont il eut :

XIV. François de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, capit. de cavalerie, chev. de Saint-Louis, ép. le 8 mars 1746 Jeanne-Marie-Magdeleine de Baschi de Pignan, dont il eut : 1. N... qui suit; 2. Jacques-François, chev. de Roquefeuil, co-Sgr de Doscares, reçu chev. de Malte en 1772, porteur de la procuration du baron d'Avéjan aux états de Languedoc 1786; 3. N..., mariée à N. de Melon.

XV. N... de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, né en 1750, ép. Céleste Reversat de Marsac, dont il eut : 1. Marie-François-Henri qui suit; 2. Marie-Pierre-Emmanuel, chev. de Roquefeuil; 3. Julie, mariée au marquis d'Espeuille.

XVI. Marie-François-Henri de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, ép. en 1798 Marie-Joséphine de Serres, et il en eut :

XVII. Marie-Magdeleine-Henri de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, ép. le 20 mars 1825 Marie-Anne-Cécile de Mac Mahon, sœur du maréchal, dont il eut : 1. Marie-Charles-Élie qui suit; 2. Cécile-Henriette-Marie, alliée le 29 sept. 1857 à Joachim-Joseph-Adolphe, comte de Chastelier; 3. Marie-Isabeau, alliée le 27 avril 1854 à Louis-Marie-Georges, vicomte de Louvencourt.

XVIII. Marie-Charles-Élie de Roquefeuil, marquis de Roquefeuil, ép. le 17 sept. 1855 Marie de Maubec. — Résid. Montpellier.

474. ROSEL.

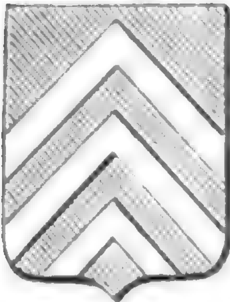

De sinople à trois chevrons d'argent.

Rosel est un bourg de Normandie situé près de Caen; il a donné son nom à une maison noble établie dans l'arrondissement de Cambray, alliée aux meilleures du pays, qui a fourni plusieurs échevins à cette ville dès le XIVe siècle ainsi qu'il résulte d'une procédure faite par les échevins de Cambray. Guy de Rosel fut échevin de cette ville en 1380; Robert le fut après Pierre de Rosel, chevalier, seigneur de Rosel, fut père de Guy, seigneur de Hordain, grand prévôt de Cambray, qui de Martine de Molanbais, sa femme, eut, entre autres enfants, deux fils nommés Guy, l'un desquels fut marié à Aigue-Mortes en France. (Marquis D'AUBAÏS, II, 474.) La famille de lord Russel, ministre d'Angleterre, possédait avant la conquête d'Angleterre la seigneurie de Rosel. En 1853, M. le curé de la paroisse eut l'idée de réclamer de lord John Russell une part dans la souscription qu'il se proposait d'établir pour acheter une cloche. Lord John Russell ne fit pas attendre sa réponse; il annonçait qu'au lieu d'une simple souscription il donnait la cloche dont avait besoin la commune de Rosel. (*Gazette de France*, 16 avril 1854.) Jacques de Rosel épousa le 26 janvier 1706 Olympe Chabaud des Iles. Le fils qui naquit de cette union était en 1758 le chef de la dernière branche de la famille de Rosel en Languedoc. (Marquis D'AUBAÏS, II, 37.)

I. Pierre de Rosel, fut père de

II. Gui de Rosel, Sgr de Hordain, grand prévôt de Cambray, ép. Martine de Molanbais, et il en eut : 1. Gui qui suit; 2. autre Gui, échevin de Cambray en 1380, père de Robert, échevin de Cambray.

III. Gui de Rosel, issu de noble famille, se maria à Aigues-Mortes, en France, en 1380, et fut père de

IV. Jean de Rosel, eut pour fils

V. Rostaing de Rosel, gouv. d'Aigues-Mortes, eut pour fils: 1. Pierre qui suit; 2. Rostaing, qui a fait la Br. rapportée au nº 477; 3. Charles, qui a fait la Br. rapportée au nº 479.

VI. Pierre de Rosel, chevalier, Sgr de Menols, ép. vers 1500 Jacqueline de la Roque, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. rapportée au nº 476; 3. Marguerite, alliée le 3 mars 1545 à Jean de Bérard de Montalet.

VII. Pierre de Rosel, Sgr de la Clotte, premier président en la cour des aides de Montpellier 1590, avait ép. le 26 mai 1554 Françoise de Sarrat, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Charles, conseiller au parlement de Toulouse, a fait la Br. rapportée au nº 475.

VIII. François de Rosel, lieut. principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, premier président en la cour des aides de Montpellier, par la démission de son père 1604, ép. Louise Sautel, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Henri; 3. Louis, lieut.-col. au régt de Calvisson 1649; 4. Jean, Sgr de Sausete, maréchal de ba-

taille, lieut. laïc en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, capit. d'infanterie 1647; 5. Espérance, mariée le 29 avril 1651 à Pierre de la Roque; 6. Gabriel : maintenus dans leur noblesse avec Charles, leur neveu, par jugement souverain du 8 oct. 1669.

IX. François de Rosel, Sgr de Servas, conseiller du roi, lieut. principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, ép. le 5 janv. 1643 Magdeleine Freton, et il en eut :

X. Charles de Rosel, lieut. principal en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes 1669.

Marguerite de Rosel de Servas, ép. en 1683 Laurent de Moreton de Chabrillan.

475. ROSEL LA CLOTTE.

Mêmes armes.
Voir le n° précédent au VII° degré.

VIII. Charles de Rosel, conseiller au parlement de Toulouse, puis premier président en la cour des aides de Montpellier 1597, ép. Marie de Castillon de Baines, dont il eut :

IX. François de Rosel, Sgr de la Clotte, ép. 1° N. Textoris; 2° le 3 avril 1640 Louise Lager; il eut de sa première femme : 1. François; 2. Jules; 3. Raulin, père de Charles; et de la seconde : 4. François; 5. Louis; 6. Henri; 7. Charles : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

476. ROSEL-VALOBSCURE.

Mêmes armes.
Voir le n° 474 au VI° degré.

VII. Jacques de Rosel, fut père de : 1. Pierre qui suit; 2. François, qui a fait la branche de Castres, rapportée sous le n° 480.

VIII. Pierre de Rosel, Sgr de Valobscure, conseiller au présidial de Nîmes 1579, fut père de

IX. Jacques de Rosel, Sgr de Valobscure, conseiller au présidial de Nîmes, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

477. ROSEL DE LHOM.

Mêmes armes.
Voir le n° 474 au Ve degré.

VI. Rostaing de Rosel, ép. Marie-Louise de la Rivoire, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. rapportée au n° 478.

VII. Jean de Rosel, Sgr de Lhom, ép. le 11 mars 1585 Marie d'Auriac, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Guillaume.

VIII. Antoine de Rosel d'Auriac, Sgr de Lhom, Boisseroles et Massevaques, ép. le 6 mai 1620 Antoinette Boujac, et il en eut : 1. Guillaume; 2. Lévi : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

478. ROSEL-SAINT-SÉBASTIEN.

Mêmes armes.
Voir le n° précédent au VIe degré.

VII. Guillaume de Rosel, ép. Louise de Bossuges, dont il eut :

VIII. Guillaume de Rosel, Sgr de Saint-Sébastien, ép. le 22 avril 1591 Anne de Leuze, et il en eut :

IX. Charles de Rosel, Sgr de Saint-Sébastien, ép. Delphine de Banne, et il en eut : 1. Édouard, marié le 17 juillet 1659 à Gabrielle de Foullaquier; 2. Pierre; 3. Guillaume; 4. Anne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

479. ROSEL.

Mêmes armes.
Voir le n° 474 au Ve degré.

VI. Charles de Rosel, docteur et avocat, ép. le 28 sept. 1550 Jeanne Puget, dont il eut :

VII. Rostaing de Rosel, ép. N. de Barthélemy, et il en eut :

VIII. Jean de Rosel, ép. le 12 août 1615 Marguerite Cola, dont il eut :

IX. François de Rosel, conseiller et garde sceaux à Nîmes, ép. le 27 juill. 1650 Françoise Favier Lanssard, et il en eut :

X. Jean-François de Rosel, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

480. ROSEL.

Mêmes armes.
Voir le n° 476 au VII° degré.

VIII. François de Rosel, avocat général en la chambre de l'édit de Castres 1579, ép. Marie de Puiginier, dont il eut : 1. Pierre, avocat général ; 2. Jean-Jacques ; 3. François, ministre de la religion prétendue réformée : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 oct. 1669.

481. ROSSEL DE FONTARECHES.

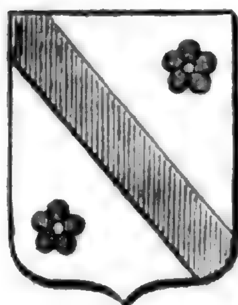

D'argent à la bande de gueule accompagnée de deux quintefeuilles de même.

Cette maison est connue en Languedoc depuis Géraud Rossel qui signa comme témoin, le 3 des ides d'octobre 1231, un accord fait entre Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond, abbé de Gaillac ; établie plus tard dans la Picardie, elle serait revenue en Vivarais, puis dans le bas Languedoc en 1440, et y aurait formé souche des Rossel de Fontarèches, maintenus par jugement de M. de Bezons, et des Rossel de Cercy et Tannoy, dont la généalogie, donnée par Lachesnaye Desbois, XII, 331, sera rapportée plus loin.

I. Michel de Rossel, écuyer, auteur de la maison de Rossel rapportée par le marquis d'Aubaïs, servait dans les troupes royales en 1570 au siége de Saint-Firmin d'Uzès, où il fut blessé ; il avait ép. Catherine de Gondin, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. David ; 3. Jeanne, mariée le 16 mars 1592 à Pierre André, écuyer et capitaine.

II. Jean de Rossel, Sgr de Sainte-Anastasie, ép. le 11 juin 1582 Marie du Puech, nièce de Jean de Bérard de Montalet et de Jacques de la Fare, baron de Montclar, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Salomon, Sgr de Russan, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; 3. Jean, pourvu en 1638 dudit office vacant par la mort de son frère ; 4. Claude, mariée à Jacques de Rossel, écuyer, bailli en la comté de Crussol.

III. François de Rossel, Sgr d'Aubarne, capitaine d'une compa-

gnie de 100 hommes de pied, ép. le 1er mai 1635 Claude de Laudun d'Aigalliers, dont il eut: 1. Jacob qui suit; 2. Gabriel, auteur de la Br. B. des barons de Fontarèches; 3. Diane, mariée le 14 nov. 1661 à Philippe de Bornier.

IV. Jacob de Rossel, en faveur duquel les terres de la Brugairette, Aigalliers et autres furent érigées en baronie par lett. pat. du mois de mai 1664, en considération des services rendus par lui, son frère Gabriel et leurs prédécesseurs : les deux frères furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 nov. 1668.

Jacob de Rossel ép. Marguerite de Clausel de Fontfrède, dont il eut : 1. Jacques, baron d'Aigalliers, joua un rôle important dans la pacification de la guerre des camisards, servit de médiateur entre eux et le maréchal de Villars, et fut à cette occasion présenté trois fois à Louis XIV. Il a laissé des Mémoires encore inédits dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque publique de Genève. V. Court de Gébelin et les *Mémoires du maréchal de Villars*. — 2. Olympe, baronne d'Aigalliers par la mort de son frère, ép. le 25 mars 1707 Pons de Brueys, Sgr de Flaux, capit. au régt. de Boulonnais, chev. de Saint-Louis. Elle apporta dans cette maison la baronie d'Aigalliers, et fut l'aïeule de l'amiral de Brueys, mort glorieusement à Aboukir.

Br. B. IV. Gabriel de Rossel d'Aubarne, baron de Fontarèches, Sgr de Cabrières et Ameilhac, prit les armes à la convocation du ban et arrière-ban de 1690, devint conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 23 fév. 1676 Lucrèce de Carlot, fille de Pierre, baron de Cestairols, et de Marie de Toulouse de Lautrec, dont il eut :

V. Claude-Jacob de Rossel, chevalier, baron de Fontarèches, Sgr de Cabrières, Fontarèches, Ameilhac, etc., capit.-comm.-colonel du régt d'Uzès-Saint-Louis, ép. le 24 fév. 1706 Claudine de Clausel, dont il eut : 1. Philippe qui suit; 2. Gabriel, officier d'infanterie, tué à la bataille de Dettingue; 3. Jean-Antoine, chef de bataillon au régt du Perche, chev. de Saint-Louis.

VI. Philippe-Gabriel, chevalier, baron de Fontarèches, Sgr de Cabrières, Ameilhac, etc., ép. le 27 oct. 1739 Jeanne d'Albenas, dont il eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Pierre-Alexandre-Philippe, chev. de Saint-Louis, capit.-commandant au régt du Perche, fut admis aux états de Languedoc le 11 déc. 1781 comme porteur de la procuration du comte de Roquelaure pour la baronie d'Apchier; 3. Jeanne, mariée à Pierre de Mansel, Sgr de Nogaret.

VII. Jean-Antoine-Gilles de Rossel, chevalier, baron de Fontarèches, Sgr de Cabrières, Ameilhac, etc., lieut. au régt du Perche, lieutenant des maréchaux de France à Villeneuve-les-Avignon, chevalier de Saint-Louis; il épousa 1° le 6 avril 1776 Jeanne-Élisabeth-Julie de Dampmartin; 2° le 29 janv. 1781 Louise de Perrault, dont il eut : 1. Louis-Rodolphe-Édouard-Barthélemy-Philippe qui suit; 3° le 19 déc. 1783 Jeanne-Marie-Pierrette d'Entraigues-du-Pin, dont il eut : 2. et 3. Eugène et Frédéric, officiers de marine, tués à Trafalgar; 4. Olympe; 5. Rodolphe-Ernest, baron de Fontarèches, ancien gendarme de la garde du roi, ancien membre du conseil général du Gard, ép. le 23 mai 1816 Louise-Blanche de Mathéi de Valfons; et 6. Alfred, garde du corps du roi, comp. de Noailles.

VIII. Louis-Rodolphe-Édouard-Barthélemy-Philippe de Rossel de Fontarèches, capit. d'infanterie, ép. le 18 septembre 1805 Magdeleine Revergat, dont il eut :

IX. Jean-Charles-Philippe de Rossel de Fontarèches, ép. le 15 mars 1837 Delphine-Caroline-Baptista-Ottilie de Gallier.

482. ROSSET DE FLEURY.

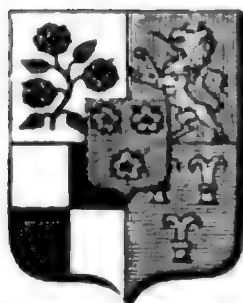

Écartelé au 1 d'argent à un bouquet de trois roses de gueule, la tige et les feuilles de sinople, qui est de Rosset; au 2 de gueule au lion d'or, qui est de Lasset; au 3 écartelé d'argent et de sable, qui est de la Tude; au 4 d'azur à trois roses d'échiquier d'or posées 2 et 1, qui est de Rocozel; sur le tout d'azur à trois roses d'or posées 2 et 1, qui est de Fleury.]

La maison de Rosset est originaire de Rouergue. Le premier auteur connu est Philippe de Rosset, Sgr et baron de Monpaon, D. de Vabres, marié vers 1400 à Marguerite de Roquefeuil. Philippe, son fils, ép. 1° Élisabeth de Prémillac; 2° le 17 mars 1444 Perronne de Pavie, dont il eut Pierre, Sgr de la Vallette et co-Sgr de Soubez, marié à Blaide de Trinquier. De ce mariage naquit un fils, Pierre, qui fut l'auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons. (D'Hozier, I, R. 471.) La maison de Rosset, qui s'est éteinte de nos jours, avait hérité de la faveur accordée au cardinal de Fleury; Jean-Hercule son neveu, capitaine de cavalerie au régt de la reine, obtint l'érection en duché-pairie de la baronie de Pérignan, située en Languedoc, sous le nom de Fleury, au mois de mars 1736.

I. Pierre de Rosset, Sgr de Brignac et de la Vernède, ép. le 6 nov. 1504 Isabelle de Lasset, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Thomas; 3. Étienne, chanoine de l'église de Lodève.

II. Pierre de Rosset, Sgr de la Vernède, de Gorgas et de Brignac, ép. Marguerite de Chavagnac, dont il eut : 1. Michel, écuyer, marié le 9 déc. 1550 à Gabrielle de Gep; 2. Jean qui suit; 3. Étienne; 4. Jacquette; 5. Françoise; 6. Perrone.

III. Jean de Rosset, écuyer, Sgr de Gorgas et de la Vernède,

capit. comm. une compagnie de gens de guerre 1591 ; avait ép. le 3 mars 1567 Étiennette de Vissec de la Tude, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Souveraine, mariée à François d'Arnaud de Neffiès ; 3. Angèle, mariée à Élie de Soumaitre ; 4. Marquise, mariée à François de Caunac.

IV. François de Rosset, Sgr de Gorgas et de la Vernède, ép. le 25 juill. 1598 Catherine de Rocozel, héritière de sa maison, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Jean de Rosset, Sgr de Ceilhes, Gorgas, la Vernède, Rocozel, homme d'armes dans la compagnie du Sgr d'Arpajon, assista au siége de Salces, en Roussillon, ép. le 11 août 1636 Anne de Paschal de Saint-Juéry, dont il eut : 1. Jean-Louis, chanoine de l'église de Lodève, archidiacre de Saint-Fulcrand ; 2. Bernardin qui suit ; 3. Guillaume ; 4. François, 5. Catherine, mariée à Pons de la Treille ; 6. Antoinette ; 7. et 8. Marie et Jeanne, religieuses Ursulines à Lodève.

VI. Bernardin de Rosset, Sgr de Ceilhes, Rocozel, Bonloc, Gorgas, la Vernède, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 29 août 1669, ép. le 24 janv. 1680 Marie de Fleury, sœur du cardinal, dont il eut : 1. Jean-Hercule qui suit ; 2. Henri, chanoine de l'église de Lodève ; 3. Pons, gouverneur de Sommières 1729, lieut. général des armées du roi 1734, gouverneur de Roussillon 1736, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis 1737 ; 4. Philippe-Antoine ; 5. Marie ; 6. Hélène ; 7. Anne ; 8. Marguerite, ép. le 28 juin 1697 Jean-Baptiste de Fleury, capit. au régt de la Reine.

VII. Jean-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel, baron de Pérignan, capit. de cavalerie dans le régt de la Reine, gouverneur de Lodève 1723, de Sommières 1729, commandeur des ordres du Roi 1734, duc et pair de France 1736, ép. le 6 nov. 1714 Marie de Rey, dont il eut : 1. André-Hercule qui suit ; 2. Pierre-Augustin, abbé de Longpont ; 3. Henri-Marie-Bernardin, abbé de Royaumont, chan. de l'église de Paris ; 4. Guillaume-Jean-Ignace, cornette dans le régt royal-dragons 1735 ; 5. Jean-André-Hercule, chev. de Malte 1731 ; 6. Pons-François, chev. de Malte 1731 ; 7. Marie-Diane-Antoinette, mariée en 1734 à François-Raimond de Narbonne-Pelet ; 8. Gabrielle-Isabeau-Thérèse.

VIII. André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, premier gentilhomme de la chambre du roi 1741, pair de France, marquis de Rocozel, baron de Ceilhes, maréchal de camp 1744, lieut. général 1748, gouv. gén. de Lorraine 1737, avait ép. le 6 juin 1736 Anne-Magdeleine-Françoise d'Auxi de Monceaux ; il eut de son mariage :

1. André-Hercule-Alexandre qui suit; 2. André-Hercule-Alexis, mestre de camp en second du régt de Languedoc ; 3. Marie-Magdeleine, mariée le 7 avril 1763 à Paul-Étienne-Auguste, duc de Beauvilliers Saint-Aignan; 4. Marie-Henriette-Élisabeth-Gabrielle, mariée le 29 avril 1771 à Pierre-Charles, marquis de la Rivière; 5. Marie-Victoire, morte religieuse; 6. Gabrielle-Françoise-Éléonore, morte sans alliance.

IX. André-Hercule-Alexandre de Rosset, duc de Fleury, mestre de camp de dragons, major général de l'armée de l'Inde, où il mourut en 1780; il avait ép. le 7 nov. 1768 Claudine-Anne-Reine de Montmorency-Laval, dont il eut : 1. André-Hercule qui suit ; 2. Marie-Maximilien-Hercule, mort sans postérité.

X. André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, premier gentilhomme de la chambre du roi, pair de France 1814, décédé à Paris le 6 janv. 1815, avait ép. le 5 déc. 1784 Anne-Françoise-Aimée de Franquetot de Coigny, dont il n'eut pas d'enfants.

483. ROUCH D'ARNOYE.

D'azur au monde d'argent sommé d'une croix de même à trois fasces ondées d'or, au chef d'or à trois roses de gueule.

I. Aphrodise de Rouch, Sgr d'Arnoye et d'Avesnes, t. le 8 mai 1489, eut pour enfants : 1. Jean; 2. Charles; 3. Pierre; 4. Dominique; 5. et

II. Raimond de Rouch, Sgr d'Arnoye et d'Avesnes, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit ; 2. Jeanne.

III. Pierre de Rouch, Sgr d'Arnoye et d'Avesnes, fut père de : 1. Jacques qui suit; 2. Marquise, mariée vers 1545 à Guillaume de Grave, Sgr de Serignan.

IV. Jacques de Rouch, Sgr d'Arnoye et d'Avesnes, ép. le 5 mai 1549, Jeanne de Plantavit de la Pause, dont il eut :

V. Jacques de Rouch d'Arnoye, Sgr, d'Arnoye et d'Avesnes, ép. Claire de Lauzières, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume ; 3. Claire, mariée à Jean de Caunes; 4. Gabriel, Sgr d'Avesnes, président au présidial de Béziers, ép. le 29 mai 16 , Marie Marion, dont il eut : Thomas, Sgr d'Avesnes et de Saint-Adrien, demeurant à Béziers, maintenu dans sa noblesse avec Jean son frère par jugement souverain du 7 sept. 1668. Antoinette de Rouch, fille de Thomas, ép. en 1687 Hercule-Henri de Lort-Sérignan.

VI. Jean de Rouch d'Arnoye, Sgr d'Arnoye, ép. Marie de Lort,

et il en eut : 1. Gabriel, Sgr d'Arnoye et de Perdiguier, demeurant à Béziers, ép. N... de Grave; 2. François.

484. ROURE.

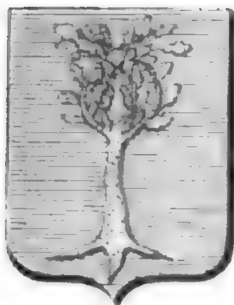

D'azur au chêne d'or églanté de même à trois racines et quatre branches en sautoir. DEVISE : *A vetustate robur.*

La terre du Roure, située dans le pays de Gévaudan, D. de Mende, était une des sept baronies de tour qui entraient aux états généraux de Languedoc. Elle fut érigée en comté par lettres patentes du roi Henri IV, du mois de janvier 1608, enreg. au parlement de Toulouse. Le nom le plus ancien de cette maison est Beauvoir, Sgr de Bonnevaux, qui possède la terre du Roure depuis 1263. Guillaume de Beauvoir, chevalier, originaire du Dauphiné, passa le Rhône, s'établit en Gévaudan, où il ép. vers le milieu du XIII^e siècle Gertrude, dame du Roure, dont un des auteurs, Raoul du Roure, fut nommé par le roi saint Louis en 1250 haut bailli de Gévaudan. C'est à Guillaume de Beauvoir du Roure que remonte la filiation de cette maison prouvée par une suite non interrompue d'actes notariés, et par la possession constante de la terre du Roure. Au nom de Beauvoir du Roure fut joint celui de Grimoard, pris de la maison de Grimoard, Sgr de Grisac, éteinte dans celle du Roure par le mariage de noble Guillaume de Beauvoir, Sgr des châteaux de Bane, Saint-Florent et autres lieux avec noble Urbaine de Grimoard, fille de noble Antoine de Grimoard, Sgr de Grisac et de Verfueil le 14 avril 1472. (*Bibl. imp., Mss. Lang.*, II, 105. — LE LABOUREUR, *Maz. de l'île Barbe*, 252. — LACH. DESB., XII, 352. — G. DE BURDIN, II. 300.)

Foulques, puîné de la maison de Beauvoir du Roure, héritier de Smaragde de Beaumont sa mère, et de Pons de Beaumont son aïeul maternel, en 1435, forma la branche de Beaumont dont la filiation a été rapportée au n° 63, p. 56.

La maison du Roure prouva sa filiation devant M. de Bezons depuis

I. Guillaume de Beauvoir, chevalier, Sgr du Roure, Bane, etc., ép. Urbaine de Grimoard, arrière-petite-nièce du pape Urbain V, qui transmit son nom et les biens de sa maison à la postérité de son mari. Guillaume testa en 1499; il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Antoine; 2. et

II. Claude de Grimoard-Beauvoir, Sgr du Roure, Bane, Grisac, etc., capit. de 100 hommes d'armes, ép. le 28 août 1520 Florette de Porcelet, grand'tante de la princesse de Condé, qui était fille de la connétable de Montmorency et petite-fille de Louise de Porcelet, marquise de Budos; il eut de son mariage : 1. Louis qui suit; 2. Claude; 3. Jean qui a fait la Br. B.; 4. Pierre, qui a fait la Br. C.; 5. Balthazar; 6. Honoré; 7. François; 8. Guillaume; 9. Jacques qui a fait la Br. D.; 10. et Antoine qui a fait la Br. E.

III. Louis du Roure, Sgr de Beauvoir, ép. Jeanne de Sara, et il en eut : 1. Pierre; 2. et

IV. Jacques du Roure, Sgr de Beauvoir, ép. 1° le 20 janv. 1601 Gabrielle Sautel; 2° le 17 sept. 1619 N... Foret; il eut pour fils : 1. Claude, Sgr de Passenau, demeurant à Barjac, capit. au régt de

Languedoc 1647; 2. Hercule, capit. au régt de Languedoc 1647 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 juill. 1669.

Br. B. III. Jean du Roure, Sgr de Saint-Brés, ép. Catherine de la Baume, dont il eut :

IV. Antoine du Roure, baron d'Aiguese, ép. 1° le 15 nov. 1594 Charlotte-Catherine de la Baume; 2° Anne d'Ornans, dont il eut : 1. Antoine; 2. Jean-Baptiste; 3. et

V. François du Roure, baron d'Aiguese, fut père de

VI. François du Roure, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 20 sept. 1669.

Br. C. III. Pierre du Roure, ép. Jeanne Sautel, dame de la Bastide de Virac, dont il eut :

IV. Claude du Roure, Sgr de la Bastide, ép. Suzanne Mestier, et il en eut : 1. Jacques; 2. Claude : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 8 juillet 1669.

Br. D. III. Jacques du Roure, ép. le 3 mai 1580 Suzanne d'Isarn, et il en eut : 1. Jacques; 2. Balthazar qui suit; 3. Claude.

IV. Balthazar du Roure, Sgr d'Elze, ép. le 31 mai 1618 Hélène Samson, et il en eut : 1. Claude, prieur de Malons; 2. Scipion qui a fait la branche du Roure établie à Arles en Provence, dont un rameau passa en Angleterre vers 1700; 3. et

V. Louis du Roure, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 8 juill. 1669, ép. le 22 janv. 1651 Marguerite-Anne d'Arnaud de la Cassagne, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Alexandre, capit. au régt d'Auvergne; 3. Marguerite, mariée le 15 janv. 1674 à Pierre de Montfaucon.

VI. Jacques du Roure, lieut. au régt d'Auvergne, ép. le 16 juin 1690 Magdeleine de Morgues-Rieutord, dont il eut : 1. Jacques-Scipion qui suit; 2. Jacques, colonel d'infanterie, mort à Ratisbonne en 1743.

VII. Jacques-Scipion du Roure, ép. le 19 janv. 1724 Jeanne-Olympe de Chazelles, dont il eut : 1. Charles, ecclésiastique; 2. Jacques-Louis qui suit; 3. Catherine-Émilie, mariée le 5 juin 1764 à Louis-Camille de Lescure de Saint-Denis.

VIII. Jacques-Louis du Roure, capit. au régt d'Auvergne 1760, commandant un bataillon des milices d'Anduze, lieutenant des maréchaux de France en Languedoc 1771 ; il avait ép. le 19 oct. 1768 Gabrielle-Henriette du Vivier-Lansac, dont il eut : 1. Jacques-Hippolyte; 2. Pierre-Scipion; 3. Henriette-Émilie; 4. Marie-Xavier-Louise-Sophie.

Br. E. III. Antoine de Grimoard de Beauvoir, baron du Roure, capit. de 100 hommes, lieut. de la garde écossaise, chev. de l'ordre du Roi en 1572, ép. Claudine de la Fare-Montclar, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Louise, mariée à Pierre de Chalendar de la Mothe; 3. Françoise, ép. Guillaume de Balazuc, Sgr de Montréal.

IV. Jacques de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, par lett. pat. de 1608, baron de Bannes, Grisac, capit. de 100 hommes, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre, ép. Jacqueline de Monlaur-Maubec, héritière de la branche cadette des anciens vicomtes de Polignac; l'aînée est représentée par les marquis de Chalencon, ducs de Polignac; dont il eut onze enfants, entre autres : 1. Scipion qui suit; 2. Jeanne, mariée 1° à Jacques d'Audibert de Lussan; 2° au baron de Balazuc; 3. Françoise, mariée à Georges, baron de Vogué.

V. Scipion de Grimoard-Beauvoir, comte du Roure, baron de Bannes et des états de Languedoc, chev. du Saint-Esprit, lieut. gén. des armées du roi et de la province de Languedoc, gouvern. de Montpellier, premier chambellan de Gaston, frère de Louis XIII, à la mort d'Alphonse Ornano, reçut à Montpellier Louis XIV enfant, sénéchal du haut et bas Vivarais, ép. 1° Grésinde de Beaudan; 2° Jacqueline de Borne, veuve du marquis de la Fare; il eut entre autres enfants : 1. Pierre-Scipion qui suit; 2. 3. Charles et Louis Gaston, chev. de Malte; 4. Jacqueline, mariée à Armand, vicomte de Polignac, gouverneur du Puy, père du cardinal.

VI. Pierre-Scipion de Grimoard-Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, Bannes et des états de Languedoc, lieut. gén. du roi et province de Languedoc, gouv. de la citad. du Pont-Saint-Esprit, ép. Marie du Guast d'Artigny, dont il eut : 1. Louis-Scipion qui suit; 2. Fleurie-Thérèse, mariée au maréchal de la Fare-Tornac.

VII. Louis-Scipion de Grimoard-Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, Bannes, Florac et des états de Languedoc, capit. de chevau-légers de la maison du roi, lieut. gén. des armées et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, tué à la bataille de Fleurus 1690, avait ép. Victoire de Caumont la Force, fille d'honneur de la reine, dont il eut : 1. Claude-Scipion qui suit; 2. Adélaïde, mariée au comte de Laval-Montmorency.

VIII. Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, Bannes, Florac et des états, lieut. gén. des armées et province de Languedoc, gouv. de

la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, ép. en 1721 Victoire de Gontaut-Biron, sœur du maréchal, dont il eut : 1. Denis-Auguste qui suit ; 2. Louise-Victoire, mariée au marquis de la Garde-Chambonas ; 3. Marie-Louise-Thérèse, mariée au marquis de la Rivoire-la-Tourette ; 4. N..., mariée à Bernard de Boulainvilliers.

IX. Denis-Auguste de Grimoard-Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, Bannes, Florac et des états de Languedoc, menin de Mgr le Dauphin, père de Louis XVI, lieut. gén. des armées du roi et province de Languedoc, gouv. de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, ép. Scholastique de Baglion, dont il eut : 1. N. de Grimoard-Beauvoir, dit le marquis du Roure, ép. en 1780 mademoiselle de Noailles, fille du duc d'Ayen, et mourut à vingt-deux ans sans enfants; 2. Louise, mariée à Claude, marquis de Saisseval; 3. Denise, mariée en 1782 à Nicolas de Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, son cousin, qui réunit ainsi les deux branches de cette maison séparées depuis 1420.

485. ROUVERIÉ DE CABRIÈRES.

D'azur au chêne d'or arraché ; *alias* d'or à un lévrier courant de gueule et une bordure componée de sable, écartelée d'argent à un lion de gueule, sur le tout d'azur à un chêne arraché d'or et englanté de même. (*Armor.* 1696, 246.)

I. Gabriel de Rouverié, Sgr de la Bastide, licencié ès lois, reçut une reconnaissance féodale le 10 oct. 1514, dénombra la juridiction de Cabrières le 19 mai 1536; il avait ép. Jéronine Brunet, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, Sgr de la Bastide.

II. Antoine de Rouverié, docteur et avocat, Sgr de Cabrières, ép. Catherine de Parades, dont il eut :

III. Jean de Rouverié, docteur et avocat, Sgr de Cabrières, ép. Marie de Galepin, dont il eut :

IV. Jean de Rouverié, Sgr de Cabrières, ép. le 10 nov. 1623 Marguerite de Toiras-Saint-Bonnet, dont il eut : 1. Jean-Claude qui suit; 2. Jean-Louis.

V. Jean-Claude de Rouverié, Sgr de Cabrières et Pouls, D. de Nîmes, ép. le 21 avril 1652 Gabrielle de Brueys de Saint-Chaptes, et il en eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. François : maintenus dans leur noblesse avec leur oncle par jugement souverain du 19 nov. 1668.

François de Rouverié, Sgr de Cabrières et de Pouls, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse convoquées à Nîmes en 1788 et 1789.

486. ROUX.

D'azur à deux triangles ou diamants d'argent mouvants des flancs et apointés en cœur.

I. Louis de Roux, ép. Suzanne Morel, et il en eut : 1. Antoine; 2. et

II. Matthieu de Roux, ép. le 15 sept. 1552 Catherine Beraud, dont il eut :

III. Louis de Roux, Sgr de Ribas, viguier de Villeneuve d'Avignon, ép. le 12 avril 1598 Gabrielle Leutre, dont il eut :

IV. Matthieu de Roux, viguier de Villeneuve d'Avignon, ép. le 12 déc. 1627 Anne de Fiennes, et il en eut : 1. Hector, demeurant à Villeneuve d'Avignon, ép. le 13 nov. 1662 Françoise Chacognac; 2. et

V. Gaspard de Roux, demeurant au D. d'Uzès, ép. Magdeleine, *alias* Marguerite de Martinon, et il en eut : 1. Matthieu-Hector; 2. Joseph; 3. Charles : maintenus dans leur noblesse avec Hector, leur oncle, par jugement souverain du 13 janv. 1671.

487. ROYER.

I. Hugues le Royer, t. le 17 déc. 1529, fut père de

II. Sébastien le Royer, t. le 20 nov. 1580, eut pour fils

III. Nicolas le Royer eut pour enfants : 1. Philippe qui suit; 2. Raimond; 3. Isabeau, mariée le 30 juill. 1631 à Jean de Saint-Gilles.

IV. Philippe le Royer, écuyer, Sgr de la Berthe, ép. le 16 fév. 1645 Françoise Issier, dont il eut :

V. César-Auguste le Royer, demeurant à Bagnols, D. d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

488. RUOLS, *alias* RUOLZ.

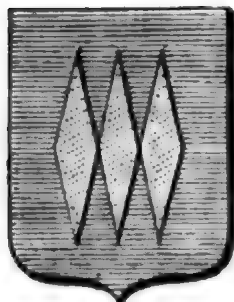

D'azur à trois fusées d'or mises en fasce.

La maison de Ruolz, son nom l'indique assez, est d'origine étrangère et probablement allemande. On la trouve établie très-anciennement en Vivarais, occupant un rang distingué parmi la noblesse de ce pays. C'est par erreur que le marquis d'Aubaïs a rapporté comme lettres d'anoblissement les lettres confirmatives de noblesse obtenues au mois de juillet 1659 par Jean-Pierre de Ruolz. M. de Bezons visa dans son jugement de maintenue du 5 juin 1669 les lettres patentes du roi du 25 juillet 1659 par lesquelles « S. M., en considération des services rendus par Jean-Pierre de Ruolz, gentilhomme de Languedoc, ses père et aïeuls, après avoir été informé qu'en l'année 1651 il était arrivé un desbordement si extraordinaire du Rosne que l'eau serait entrée de nuit par les fenêtres d'un appartement bas de la maison dudit sieur de Ruolz qui est située sur le bord du Rosne où l'eau aurait demeuré huit jours ayant laissé dans icelle du limon qui aurait entièrement pourri ses titres et documents, aurait *maintenu* et *conservé* ledit sieur de Ruolz au titre et qualité de noble, et relevé de la perte des susdits titres, et déchargé lui et sa postérité de la représentation d'iceux et d'une plus ample preuve de sa noblesse. » Registrées au bureau des finances de Lyon 1667, et à la cour des comptes de Montpellier 1659. (*Reg. des enreg. de la cour des aides de Montpellier*, de 1658 à 1660, p. 192, n° 35.)

Il fut encore produit devant M. de Bezons de nouvelles lettres patentes du 24 nov. 1665 confirmatives de celles de 1659, nonobstant la déclaration de 1664 qui révoqua les lettres d'anoblissement données depuis trente ans; et le 31 oct. 1659, la cour des comptes, aides et finances de Montpellier délégua une commission chargée d'aller sur les lieux faire une enquête sur les faits contenus dans les lett. pat. de 1659, qui furent enregistrées comme les premières.

Cette possession de noblesse de race est encore constatée, 1° par le certificat délivré le 16 nov. 1672 à Jean-Pierre de Ruolz comme député du Vivarais aux états généraux de Languedoc, constatant qu'il avait rempli les prescriptions du règlement en établissant sa noblesse même au delà de *quatre* générations; 2° par le procès-verbal de preuves de Malte de noble Philippe-Joseph de Ruolz reçu de minorité chev. de justice en la langue d'Auvergne le 7 sept. 1789, vu à la grande chancellerie et inscrit au registre matricule des ordres étrangers sous le n° 3189. Les expéditions en forme du jugement de maintenue de M. de Bezons, des lettres confirmatives de noblesse de 1659 et du certificat du 16 nov. 1672 ont été déposées en 1858 aux Archives de la préfecture de Privas.

I. Jean de Ruolz, Sgr de Brossain, ép. Marie Chevalier, dont il eut :

II. Matthieu de Ruolz, Sgr de Brossain et du Vergier, capit. au régt de Chevrières, ép. le 8 déc. 1593 Suzanne de Cornier, dont il eut : 1. Balthazar ; 2. et

III. Pierre de Ruolz, Sgr de Brossain et du Vergier, maître d'hôtel du roi, ép. le 13 juill. 1623 Marie de Montchal, sœur de l'archevêque de Toulouse, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit ; 2. Charles, docteur en Sorbonne ; 3. Marie Anne.

IV. Jean-Pierre de Ruolz, Sgr de Brossain, du Vergier et des Trois-Fourneaux, capit. au régt de Ferron, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 juin 1669, siégea aux états de

Vivarais et aux états de Languedoc 1672, obtint les lettres confirmatives de noblesse en 1659 et 1665; il av. ép. le 31 oct. 1657 Marguerite de Perdrigeon, dont il eut : 1. Jean-Baptiste, capit. au régt du Maine, tué au siége de Mayence 1689; 2. Charles-Antoine, lieut. au même régt, tué en 1688; 3. Jean-Pierre qui suit; 4. Louis-Félix, jésuite; 5. Jean-Joseph, chev. de Malte, chapelain de l'ordre 1674.

V. Jean-Pierre-Marie de Ruolz, Sgr des Trois-Fourneaux, conseiller à la cour des monnaies de Lyon, héritier de son cousin Charles-Louis de Montchal, ép. le 27 avril 1700 Jeanne-Marie Sabot, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Louis, chanoine; 3. Pierre-Marie, chanoine; 4. Charles-Joseph qui a fait la Br. B.; et trois filles.

VI. Jean-François de Ruolz, capit. au régt de Ponthieu, chev. de Saint-Louis, ép. le 6 fév. 1747 Marie Charlier, dont il eut : 1. François-Xavier, reçu à l'école militaire 1755, lieut. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis et de Saint-Lazare, mort sans alliance; 2. Jeanne-Marie-Joséphine-Renée, morte sans alliance.

Br. B. VI. Charles-Joseph de Ruolz-Montchal, Sgr de Francheville et du Chatelard, conseiller à la cour des monnaies de Lyon, ép. le 28 sept. 1741 Catherine Rivet, dont il eut :

VII. François-Catherine-Jean-Pierre de Ruolz, Sgr de Francheville, du Chatelard, de Chaponnost, chevalier d'honneur de la cour des monnaies, lieut. général d'épée en la sénéchaussée, siége et présidial du Lyonnais, Forez, Beaujolais, chevalier de la Lég. d'honn. ép. le 16 mars 1778 Louise-Joséphine de Rochemore, dont il eut : 1. François-Xavier qui suit; 2. Philippe-Joseph, qui a fait la Br. D.

VIII. François-Xavier-Marie de Ruolz, Sgr de Francheville, page de Monsieur 1787, administrateur gratuit des hospices de la ville de Lyon, mort en 1846, avait ép. le 29 avril 1801 Anne-Marie-Henriette-Camille-Sophie de Bataille de Mandelot, dont il eut : 1. Charles-Marie-Alfred qui suit; 2. Léopold-Marie-Philippe qui a fait la Br. C.; 3. Louis-Joseph-Camille, anc. off. d'infant. marié à Marie-Magdeleine-Charlotte de Macheco, belle-sœur de son frère aîné, dont : *a.* Léon-Charles-Marie-Jean-Pierre; *b.* Louise-Henriette-Camille; *c.* Claudine-Françoise-Marie-Isabelle, mariée le 26 janv. 1858 à Gustave Georges de Saint-Phalle; *d.* Andrée-Sophie-Emma; 4. Marie-Philiberte-Sophie-Aimée, chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne de Munich; 5. François-Albert-Henri-Ferdinand, ancien élève de l'École polytechnique, capit. du génie, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 24 mai 1845 Anna Badin; il a de son mariage : Marie-Antoinette-Camille.

IX. Charles-Marie-Alfred de Ruolz, anc. off. de la marine royale et du corps royal d'état-major, ép. en 1828 Agathe-Huguette-Amicie-Ida de Macheco, dont: Amicie-Catherine-Agathe-Léonie, mariée à N... de Bonnefoy, en Bourbonnais.

Br. C. IX. Léopold-Marie-Philippe de Ruolz, ép. le 29 janv. 1829 Marie-Thérèse-Dauphine de Goursac, filleule de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême et de S. M. le roi Louis XVIII, dont:

X. Pierre-Camille-Octave de Ruolz, marié le 14 avril 1858 à Joséphine-Sophie-Béatrix de Labeau de Bérard de Maclas, dont: Pierre-Léopold-Marie, né à Lyon le 4 fév. 1859.

Br. D. VIII. Philippe-Joseph de Ruolz, sous-lieutenant 1788, chev. de Malte de minorité 1789, ép. le 8 mai 1807 Magdeleine-Henriette de Fontenay, dont il eut:

IX. Henri-Catherine-Camille de Ruolz, ingénieur civil, grand prix de l'Académie des sciences, inspecteur général des chemins de fer, off. de la Lég. d'honn., commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, ép. le 11 fév. 1843 Anne-Barbe Paradis.

489. SAIGNARD.

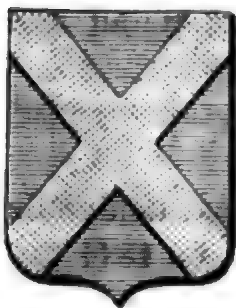

D'azur au sautoir d'or.

La maison de Saignard, *alias* Seignard et Sanhard est originaire de la province de Velay, où elle possédait les fiefs de Vernet, Marmignac, Maumeires, et les baronies de Mortesaigne et Queyrières. Elle s'est divisée depuis la maintenue de M. de Bezons en plusieurs branches dites de Choumouroux, de Sasselange et de la Fressange, qui remontent leur filiation authentique à

I. Antoine de Saignard, t. le 24 janv. 1533; il avait ép. Jeanne de Saint-Laurent, dont il eut: 1. Pierre qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. B.

II. Pierre de Saignard, Sgr de Vernet, co-Sgr de Mortesaigne, ép. le 18 nov. 1550 Suzanne Bonissol, dont il eut: 1. César qui suit; 2. Pierre, écuyer, Sgr de Vernet, ép. le 23 juin 1613 Marguerite Chapat, dite Balard, et il en eut: *a*. César; *b*. Christophe: maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

III. César de Saignard, capit. de cavalerie 1580, ép. le 14 mai 1589 Claude Langon, dont il eut: 1. Antoine qui suit; 2. Jean, qui a fait la Br. D.

IV. Antoine de Saignard, Sgr de Marmignac, Glavenas, Maumeires, ép. 1° le 20 août 1625 Isabeau Cremeaus; 2° le 1er déc. 1629, Claire Desbots, dont il eut:

V. François de Saignard, Sgr et baron de Queyrières, ép. le 1er fév. 1667 Hélène de la Rivoire, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668; il eut pour fils : 1. Antoine-Jean-Joseph; 2. François; 3. Christophe; 4. Magdeleine, mariée en 1707 à Jean Allier de la Fressange; 5. Marguerite; 6. Thérèse.

Br. B. II. Guillaume de Saignard, co-Sgr de Mortesaigne, ép. en 1575 Suzanne de Verlamy, dont il eut : 1. Pierre; 2. Jean qui suit; 3. Claude; 4. Antoinette, mariée à François de Choumouroux.

III. Jean de Saignard, ép. en 1613 Flavie de Choumouroux, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Pierre qui suit : 2. Claude-Aimé; 3. Marie, ép. le 2 mai 1634 Jean Després de la Suchère.

IV. Pierre de Saignard de Choumouroux, ép. 1° Marguerite de la Bastie de Reynaud, dont il eut : 1. Jean-Joseph qui suit ; 2° en 1669 Jeanne Petiot, dont il eut : 2. Jean, qui a fait la Br. C.

V. Jean-Joseph de Saignard de Choumouroux, capit. au régt d'Auvergne, tué en Espagne au siége de Chivas, ép. Catherine Brun, dont il eut : 1. Pierre-Louis qui suit; 2. Jean-Aimé.

VI. Pierre-Louis de Saignard de Choumouroux, capit. au régt d'Auvergne, ép. Catherine Bonnefoux, dont il eut :

VII. Jean-Raimond de Saignard de Choumouroux, ép. en 1786 Pauline Colonna d'Ornano, dont il eut:

VIII. Joseph-Alphonse de Saignard de Choumouroux, député de la Haute-Loire en 1815, chev. de la Lég. d'honn., ép. en 1811 Angélique du Crozet, dont il eut :

IX. Joseph-Ernest de Saignard de Choumouroux, ép. en 1840 Odolie de la Roque, dont : 1. Georges; 2. Marie.

Br. C. V. Jean de Saignard, Sgr de Sasselange, ép. en 1709 Louise du Favet de Montagier, dont il eut :

VI. Jean-Dominique de Saignard de Sasselange, ép. en 1744 Catherine-Denys d'Allemance, dont il eut :

VII. Jean-Régis de Saignard de Sasselange, ép. en 1809 Louise-Gabrielle Corbon de Saint-Genest, dont il eut :

V I. Jean-Antoine de Saignard de Sasselange, ép. le 26 sept. 1836 Charlotte de Rivière, dont : 1. Gabrielle; 2. Jeanne.

Br. D. IV. Jean de Saignard, Sgr de Préaus, ép. le 25 oct. 1627 Claude Allier de la Fressange, dont il eut :

V. Gabriel de Saignard, Sgr de la Fressange, ép. le 5 oct. 1666

Marguerite Navet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668; il eut de son mariage :

VI. Jean-Arnaud de Saignard, Sgr de la Fressange. ép. Magdeleine du Peloux de Saint-Romain, dont il eut :

VII. Jacques-Gabriel de Saignard de la Fressange, ép. le 27 avril 1781 Marie-Louise de Saignard de Sasselange, dont il eut :

VIII. Henri de Saignard de la Fressange, capit. de cavalerie, député en 1843, ép. en 1819 Émilie de Rosily-Mesroz, dont il eut :

IX. Alfred de Saignard de la Fressange, ép. Marie de la Falconnière.

490. SAINT-GILLES.

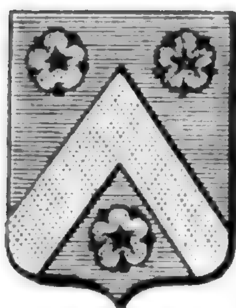

D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.

Cette maison est originaire de Bretagne. Tannequin du Chastel, chevalier, prevôt de Paris, donna un certificat en 1444 comme Rollet de Saint-Gilles avait perdu ses titres, et était issu de noble race de père et de mère au pays de Bretagne. M. de Montmorency rendit une ordonnance portant que vu ledit certificat, trois actes authentiques de l'an 1458 dans lesquels François de Saint-Gilles est qualifié noble, et un quatrième de l'an 1497 prouvant la descendance dudit François à Guillaume, ledit Guillaume serait compris dans le nombre et maintenu dans le privilége des nobles. (Marquis d'Aubaïs, II, 490.)

I. Rollet de Saint-Gilles, originaire de Bretagne, fut père de

II. François de Saint-Gilles, ép. le 19 août 1469 Péronne Lucas, dont il eut :

III. Jean de Saint-Gilles, ép. le 5 nov. 1506 Marceline Maillard, dont il eut :

IV. Guillaume de Saint-Gilles, ép. le 5 nov. 1530 Catherine d'Aubannes, dont il eut :

V. Bernard de Saint-Gilles, ép. le 15 déc. 1568 Catherine Arnaud, et il en eut :

VI. Guillaume de Saint-Gilles, ép. le 5 juin 1605 Marguerite d'Almeras, dont il eut :

VII. Jean de Saint-Gilles, écuyer, Sgr de Lédignan, demeurant à Beaucaire, D. de Nîmes, ép. le 20 juill. 1631 Isabeau le Royer, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janvier 1671.

491. SAINT-JEAN D'HONOUS.

D'azur à la cloche d'argent soutenue de deux lions d'or.

Cette maison a tenu un des premiers rangs parmi la noblesse militaire de la contrée durant les XVI[e] et XVII[e] siècles. (Basville, *Mém. de Languedoc.*) Elle possédait, outre la baronie de Moussoulens, dont elle prenait les noms et titres, les seigneuries de Bouisse, d'Honous, de Montjoy et le gouvernement du château de Termes. (Mahul, *Cartul. de Carcassonne*, I, 163.)

I. Jean de Saint-Jean, écuyer de M. le Dauphin de Viennois, châtelain et capit. de Montréal, ép. le 13 mai 1446 Marguerite de Solier, dont il eut :

II. Jean de Saint-Jean, Sgr. d'Honous et de la Courtète, t. en 1519 et fut père de : 1. Antoine qui suit; 2. François, capit. d'une compagnie de 300 hommes de pied 1567, mestre de camp, colonel d'un régiment, tué à Poitiers.

III. Antoine de Saint-Jean, fut père de : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, Sgr de Villelongue, capit. d'un régt de dix enseignes 1569.

IV. Antoine de Saint-Jean, Sgr d'Honous, ép. 1° le 23 juin 1540 Seguine de Lautrec; 2° Delphine de Lestandar; il eut de son premier mariage : 1. Jean-François qui suit; et du second : 2. François; 3. et Catherine, mariée à François Dupac, Sgr de Bellegarde.

V. Jean-François de Saint-Jean, Sgr d'Honous, ép. le 10 sept. 1565 Françoise de Thurin, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine, Sgr de la Courtète, dont la filiation suivra au n° 492; 3. François, Sgr de Moussoulens, dont la postérité sera rapportée au n° 495; 4. Catherine.

VI. Jean de Saint-Jean de Thurin, Sgr d'Honous, ép. le 14 juin 1590 Jeanne de Mauléon, dame de Durban, dont il eut :

VII. Timoléon de Saint-Jean de Thurin, baron d'Honous, capit. comm. le régt d'Annonay et de Villar 1625, ép. le 16 mai 1627 Françoise de Montesquieu, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Philippe.

VIII. François de Saint-Jean de Thurin, baron d'Honous, ép. le 12 avril 1649 Anne de Villemur, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

492. SAINT-JEAN LA COURTÊTE.

I. Antoine de Saint-Jean, Sgr de la Courtête, capit. de 30 lances 1596, avait ép. le 13 fév. 1580 Germaine de la Fontaine, et il en eut : 1. Jean-François qui suit; 2. N..., baron de Fajac, capit. châtelain de Castelnaudary.

II. Jean-François de Saint-Jean, Sgr de Belvèze, ép. le 6 nov. 1618 Antoinette de Montfaucon, et il en eut :

III. Timoléon de Saint-Jean, baron de Fajac et Belvèze, capit. châtelain de Castelnaudary 1654, après le décès de son oncle, capit. de chevau-légers 1652, avait ép. le 12 avril 1646 Louise Nadal, et il en eut : Jean-François, baron de Fajac, maintenu dans sa noblesse au D. de Narbonne par jugement souverain du 5 déc. 1668.

493. SAINT-JEAN CAUDEBRONDE.

I. François de Saint-Jean, Sgr de Moussoulens, eut commission du prince de Condé en 1639 pour commander la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne et Béziers ; il ép. le 10 oct. 1592 Catherine de Voisins, fille unique de Gaillard de Voisins, Sgr de Moussoulens, laquelle lui ayant apporté entre autres la seigneurie de Moussoulens, il en prit alors le titre avec les noms et armes de sa femme, qu'il a passé et continué à ceux de sa race; il eut de son mariage : 1. Olivier qui suit; 2. Jean-François; 3. et Gérard qui suivront.

II. Olivier de Saint-Jean de Voisins, baron de Moussoulens, ép. le 5 oct. 1619 Catherine de Roquelaure, dont il eut :

III. François de Saint-Jean de Voisins, Sgr de Caudebronde, maréchal de camp 1639, ép. le 27 sept. 1668 Gabrielle de Bourcier de Saint-Aunez, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

494. SAINT-JEAN LA BASTIDE.

I. François de Saint-Jean, Sgr de Moussoulens, fut père de

II. Jean-François de Saint-Jean, Sgr de la Bastide-Carlipa, ép. le 20 fév. 1619 Anne Baure, et il en eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Louis-Olivier; 3. Charles-Antoine; 4. Jacques.

III. Jean-François de Saint-Jean, Sgr de la Bastide, ép. le 14 janv. 1657 Françoise Maurel, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

495. SAINT-JEAN MOUSSOULENS.

I. François de Saint-Jean, Sgr de Moussoulens, fut père de

II. Gérard de Saint-Jean de Moussoulens, ép. le 28 juin 1633 Catherine de Gout, dotée par le roi de 1,800 livres, dont il eut :

III. Louis de Saint-Jean la Garde-Moussoulens, ép. le 30 juin 1663 Françoise de Pompadour, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

On trouve sur la liste des chevaliers de Malte de la langue de Provence : 1. Antoine de Saint-Jean Moussoulens 1636; 2. Charles de Saint-Jean Moussoulens 1647; 3. Antoine de Saint-Jean la Bastide 1647. (Vertot, VII.)

Jean-Jacques de Ducup, Sgr de Moussoulens, rendit hommage pour la terre de Moussoulens le 12 nov. 1715 et le 11 sept. 1722.

Marie-Jeanne-Françoise de Ducup, baronne de Moussoulens, ép. le 10 sept. 1781 Joseph-Guillaume-Gaudens de Fournas de la Brosse, baron de Fabrezan.

496. SAINT-JULIEN.

Au 1 de gueule à une colombe d'argent tenant dans son bec un rameau d'olivier avec une étoile d'or en chef; au 2 d'azur à deux lions d'or affrontés surmontés d'une fleur de lis au pied coupé de même; au 3 d'or à la branche de laurier de sinople; au 4 de gueule à une nef d'argent surmontée d'une étoile de même.

I. Antoine de Saint-Julien, Sgr de la Nef, dénombra le 19 janv. 1503; il eut pour enfants : 1. Antoine qui suit; 2. Georges qui a fait la Br. B.

II. Antoine de Saint-Julien, Sgr de la Nef, ép. Marie d'Aroval, et il en eut : 1. Pierre; 2. et

III. Antoine de Saint-Julien, Sgr de la Nef, ép. Jeanne Serres, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Gui; 3. Pierre; 4. Antoine.

IV. Jacques de Saint-Julien, Sgr de la Nef, demeurant en son château de Saint-Julien, ép. le 18 mars 1646 Isabeau Causse, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

Br. B. II. Georges de Saint-Julien, Sgr de l'Olivier, ép. 1° le 23 nov.

1573 Antoinette de Cambous; 2° le 4 déc. 1607 Jeanne Malcouran, dont il eut :

III. Jean de Saint-Julien, ép. Anne de Coursac, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, Sgr de l'Olivier, capit. au régt de Ganges 1641.

IV. Antoine de Saint-Julien, Sgr de Villanes, capit. au régt de Beaufort-Gabriac 1644, au régt de Ganges 1646, ép. le 22 fév. 1651 Anne Mathieu, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1668.

497. SAINT-JULIEN.

D'azur à deux lions d'or affrontés, accompagnés d'une fleur de lis aussi d'or posée en chef, et d'une colombe d'argent placée à la pointe de l'écu et portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.

Ancienne maison originaire du diocèse de Nimes, établie depuis dans le diocèse de Lodève et connue par filiation suivie depuis 1393. Pierre de Saint-Julien fut commis le 4 janv. 1616 par Henri duc de Montmorency, gouverneur et lieut. gén. en Languedoc, pour commander dans le lieu de Ribes et veiller à sa sûreté. Il fut invité le 29 sept. 1639 de se trouver à la bataille qui devait se livrer et de se signaler en cette occasion comme il convenait à une personne de naissance, afin de forcer les ennemis à lever le siége de Salces. (D'Hozier, *Armor. général*, I, 485.) Bésar de Saint-Julien fut père de Guillaume de Saint-Julien, Sgr de Madières, qui donna une quittance de lods le 1^er^ sept. 1393. Guillaume de Saint-Julien reçut une reconnaissance féodale le 8 avril 1465. (Marquis d'Aubaïs, II, 497.)

I. Antoine de Saint-Julien, co-Sgr de Madières, fut père de

II. Marquez de Saint-Julien, écuyer, Sgr de Madières, D. de Nimes, en 1479, fut père de

III. Antoine de Saint-Julien, écuyer, ép. le 9 avril 1534 Anne de Dieu, dont il eut :

IV. Antoine de Saint-Julien, Sgr de Sorbes et de la Verrière, ép. le 14 juill. 1577 Antoinette de Capluc, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Louis, Sgr de Colombet, marié le 26 oct. 1619 à Marie de Roquefeuil; 3. Fulcrand, Sgr de la Boissonnade, marié le 18 fév. 1632 à Marguerite Noseran, dont : *a.* Antoine, marié le 18 avril 1655 à Isabeau d'Aldeguier; *b.* Fulcrand, marié le 10 juin 1663 à Balthazare Boyer : maintenus dans leur noblesse avec Louis leur oncle par jugement souverain du 5 janv. 1671.

V. Pierre de Saint-Julien, Sgr de la Devèze et du Puech, ép. le 13 avril 1617 Jeanne Barthélemy, dont il eut :

VI. Charles de Saint-Julien, Sgr de la Devèze et du Puech, ép. le 21 fév. 1648 Jeanne Silhol, et fut maintenu dans sa noblesse par ju-

gement souverain du 13 janv. 1671; il eut de son mariage : 1. François qui suit; 2. Antoine-Fulcrand, capit. dans le régt Royal-Infanterie.

VII. François de Saint-Julien, Sgr du Puech, d'Albaigne et de la Devèze, ép. le 17 oct. 1686 Jeanne de Ranchin, dont il eut :

VIII. Gaspard Fulcrand de Saint-Julien, écuyer, Sgr du Puech, d'Albaigne et de la Devèze, demeurant au Puech, D. de Lodève, ép. le 22 nov. 1718 Marie d'Alichoux de Sénegra, dont il eut entre autres enfants : Marie-Gabrielle, reçue à Saint-Cyr le 31 août 1731.

498. SAINT-PAUL.

D'argent à trois pals de gueule, au franc quartier d'argent à une croix fleuronnée de sable.

La maison de Saint-Paul, *alias* Saint-Pol, est originaire du Forez, où elle existait dès l'an 1247, et a fait plusieurs branches en Velay et en Auvergne. La branche d'Auvergne est aujourd'hui représentée par M. Pierre de Saint-Pol, maire de Saint-Rémy près Chaudesaigues. (Bouillet, VI, 87.)

I. Sébastien de Saint-Paul, Sgr des Maisons-Fortes, de la Guilanche et de Vassalie en Forez, ép. Catherine de Rochefort, dont il eut : 1. Pierre; 2. et

II. Antoine de Saint-Paul de Damas, écuyer, dit la Guilanche; il ép. le 20 juin 1535 Claude de Chazelet, dont il eut :

III. Philippe de Saint-Paul, Sgr de Chazelet, ép. le 23 nov. 1569 Anne de la Rivière, dont il eut :

IV. François de Saint-Paul, Sgr de Chazelet, ép. le 5 nov. 1600 Catherine de Boulieu, dont il eut : 1. Gaspard, écuyer, Sgr de Chazelet, marié le 8 août 1640 à Hélène Besset; 2. François, Sgr de la Bruyerette, marié le 27 juill. 1642 à Hélène de Vesc : maintenus dans leur noblesse, au D. du Puy, par jugement souverain du 18 juill. 1669.

499. SAINT-PRIEST.

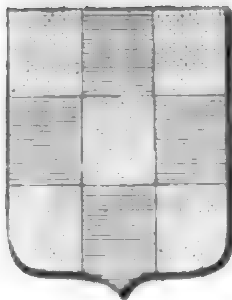

Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.

La maison de Saint-Priest établie, en Forez et en Vivarais, est issue de Matalone de Jarez, héritière de sa maison, et de Josserand Durgel, Sgr de Saint-Priest en Forez, mariés avant 1339. Briand Durgel, né de cette union, est le premier de cette maison qui ait pris le nom de Saint-Priest. La maison Durgel était connue par filiation suivie depuis 1150 ou environ : elle a donné depuis 1193 jusqu'en 1511 six chanoines-comtes de Lyon sous le nom de Durgel ou de Saint-Priest. (Le Laboureur, *Maz. de l'Ile Barbe*, 374. — Bouillet, VI, 88.)

I. Pierre de Saint-Priest, chevalier, baron de Saint-Priest, frère

de Jacques, chanoine et comte de Lyon, ép. Benoîte de Geyssan, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, chevalier de l'ordre du roi, suivant la cornette du duc de Nemours; 3. Gabriel, maréchal des logis de la compagnie du sieur d'Urfé ; 4. Aimar, homme d'armes de ladite compagnie; 5. Louis, protonotaire du saint-siége apostolique.

II. Antoine de Saint-Priest, écuyer, Sgr et baron de Saint-Priest, ép. le 27 mai 1537 Claude Richerande, qui le rendit père de

III. Pierre de Saint-Priest, fit une présentation au ban et arrière-ban le 25 juin 1555; capitaine-châtelain dans le lieu de la Fouillouse par provisions du 16 déc. 1563, ép. le 3 nov. 1570 Louise Roisseau, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre; 3. Henri ; et 4. Charles.

IV. Jean de Saint-Priest, écuyer, Sgr de la Fouillouse, capit. de 100 hommes de pied en 1668, av. ép. le 3 nov. 1622 Claudine du Pont de Munas, et il en eut : 1. Pierre qui suit; et 2. Paul : maintenus dans leur noblesse par M. du Gué, intendant de Lyonnais, comme appert d'un certificat dudit intendant le 31 oct. 1667, et par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 29 janv. 1669.

V. Pierre de Saint-Priest, écuyer, Sgr de la Fouillouse, ép. le 12 fév. 1654 Louise de Gordon, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Louis, qui ép. Charlotte de Boulieu de Charlieu, et forma à Saint-Moutant la branche de Saint-Priest-Saint-Montant, qui existe à Bolène (Vaucluse).

VI. Jean de Saint-Priest, Sgr de la Fouillouse, ép. Barbe du Chénoy, fille du Sgr de Blauzai en Lorraine, dont il eut :

VII. Charles de Saint-Priest de la Fouillouse, écuyer, Sgr de Châteauneuf, de Vernoux, ép. Marie-Anne Demeure, du lieu de Sarras, et il en eut : Catherine de Saint-Priest de la Fouillouse, fille unique, mariée le 10 sept. 1754 à Charles-Robert de Châteauneuf, chevalier du Molard, capit. au régt de Bourbon, dont la descendance a ajouté à ses noms et armes les noms et armes de Saint-Priest.

On trouvera plus loin la généalogie de la maison de Guignard, vicomte de Saint-Priest, duc d'Almazan, originaire de Dauphiné, qui a donné deux intendants à la province de Languedoc, 1751-1774, et s'y est en quelque sorte naturalisée par de nombreuses alliances.

500. SAIX.

Au 1 et 4 d'azur à deux fasces d'or accompagnées de cinq étoiles de même, deux en chef entre deux fasces et une en pointe; au 2 et 3 de gueule à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles de même, parti d'argent à l'arbre de sinople.

La maison de Saix est originaire de la sénéchaussée de Carcassonne. Il y avait au D. de Castres une famille de Saisse qui était une des huit familles les plus anciennes et les plus illustres du pays, dont la filiation suivie remontait à 1222. Elle avait fondé les chartreuses de Beauvoir et de Saix. (BORREL, *Antiq. de Castres*, 1649, 37-38.)

I. Jean de Saix, Sgr de Paulignan, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, Sgr de la Bastide et Ventenac, qui obtint un jugement des commissaires des francs-fiefs en la sénéchaussée de Carcassonne le 12 déc. 1516, fut père de Guiraude, mariée le 30 janv. 1551 à Charles de Hautpoul.

II. Pierre de Saix, Sgr de Paulignan, Ventrou, la Bastide et Ventenac, se présenta au ban et arrière-ban avec l'équipage d'un chevalier le 5 mars 1517; il ép. le 7 oct. 1560 Jeanne Taurines, dont il eut :

III. Guillaume de Saix, Sgr de Paulignan, Ventrou et la Bastide, gentilhomme de la chambre du roi 1586, ép. le 15 déc. 1598 Marguerite de Maureillan, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Jacques : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Guillaume de Saix, Sgr de Paulignan et la Bastide, D. de Narbonne, ép. le 24 janv. 1636, Marquise de Citou, et il en eut : 1. Jean; 2. Philippe; 3. Marquis.

501. SALES.

De sable au vol d'argent, au chef de même.

Guillaume de Sales, écuyer, Sgr de Poujols, *alias* Pujol, dans la mouvance de la baronie de Mercœur, vivait en 1334. Sa postérité, divisée en deux branches, a été maintenue en 1667 et 1671. Elle subsistait encore en 1789. (BOUILLET, VI, 113.)

Le Sgr de Sales Aldebert de Fredau fut compris dans le rôle du dénombrement des gentilshommes du diocèse de Mende, en 1529, qui contribuèrent à la rançon des enfants du roi François Ier, en otage en Espagne. (Marquis D'AUBAÏS, II, *Mélanges*, 65.)

I. Guillaume de Sales, ép. Marie d'Albignac, dont il eut :

II. Gaspard de Sales, Sgr de Pujol, fut compris dans le rôle des gentilshommes dans les ban et arrière-ban du Gévaudan 1574; il

avait ép. le 26 mars 1538 Marguerite Fayon, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B.

III. Pierre de Sales, ép. Antoinette Bruelt, dont il eut :

IV. Étienne de Sales, Sgr de la Vaissière et de la Prade, ép. le 11 juill. 1617 Marie de Rets de Bressoles, et il en eut : 1. Louis qui suit : 2. Urbain, Sgr de Pujol, ép. le 15 février 1667 Louise d'Apchier; 3. Jean-Baptiste, Sgr de la Bastide.

V. Louis de Sales, Sgr de la Prade, ép. le 28 nov. 1655 Anne Billarie, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 8 oct. 1668.

Br. B. III. Jean de Sales, capit. au régt de Saint-Rome, infanterie 1619, eut pour fils : 1. André qui suit; 2. Jean-Baptiste; 3. Marc.

IV. André de Sales, Sgr de Ladous, ép. le 29 juin 1635 Jeanne Pagézy, et il en eut :

V. Jean-Baptiste de Sales, Sgr de Saint-Chély du Tarn, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juin 1671.

Madame la veuve de Sales assista par procuration à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan, convoquée à Mende pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

502. SANDRES.

Bandé de et de

I. Guichard de Sandres, ép. Jeanne de Trinquaire, dont il eut : 1. Simon qui suit; 2. Marthe, mariée le 20 sept. 1556 à Louis de Saint-Bonnet.

II. Simon de Sandres, Sgr de Saint-Just, capit. de cinquante hommes de pied, dans la ville d'Aigues-Mortes 1599, fut père de

III. François de Sandres, Sgr de Saint-Just, fut père de

IV. Louis de Sandres, Sgr de Saint-Just, mestre de camp d'un régt d'infant. 1641, avait ép. le 20 fév. 1627 Jeanne Folquier, dont il eut :

V. François de Sandres, Sgr de Saint-Just, ép. le 31 mars 1665 Dorothée de Solas, et il en eut :

VI. François de Sandres, Sgr de Saint-Just, D. de Montpellier, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 janv. 1671.

503. SANGLIER.

D'or au sanglier de sable visé et défensé d'azur sur une terrasse de sinople.

Jean de Sanglier, médecin ordinaire du roi Charles VII, fut anobli par lettres patentes de S. M. du 23 janv. 1423 registrées le 24 fév. dudit an. (Marquis D'AUBAIS, II, 503.)

I. Jean de Sanglier, ép. Anne Descours, et il en eut : 1. Louis qui suit; 2. Étienne, licencié ès lois, lequel obtint une délibération des états de Vivarais assemblés à Aubenas en 1551, portant que ledit Étienne et que les siens seraient réputés descendants de Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi.

II. Louis de Sanglier, ép. Jeanne Masclet, et il en eut: 1. Gabriel qui suit; 2. Jeanne, mariée à Bertrand Chablais.

III. Gabriel de Sanglier, ép. Marie Maurel, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Étienne, qui ép. en sept. 1592 Isabeau Dubois.

IV. Antoine de Sanglier, ép. Claudine Fabri, et il en eut :

V. Jacques de Sanglier, ép. le 21 déc. 1625 Félice Celier, et il en eut : 1. Antoine; 2. François; 3. Claude; 4. Jean-Pierre, demeurant à Vernoux, D. de Viviers, et maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 19 nov. 1668.

504. SARRAZIN DE CHAMBONNET.

D'azur à trois faces humaines de gueule posées 2 et 1. DEVISE : *Præmium victoriæ.*

La maison de Sarrazin est originaire du Gévaudan, où elle a possédé très-anciennement le château de Ligeac près de Langogne. Elle est en possession depuis la fin du XIV^e siècle du château de Chambonnet, situé dans la paroisse de Ponteils près de la ville de Génolhac. Cette maison prouva sa noblesse devant M. de Bezons depuis

I. Pons de Sarrazin, Sgr de Chambonnet, ép. le 26 avril 1462 Égide d'Hérail de Brisis, dont il eut :

II. Jean de Sarrazin, écuyer, Sgr de Chambonnet, ép. le 13 juill. 1479 Françoise de Maurin du Puy, veuve de Blaise de Blauzac, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoinette; 3. Marguerite; 4. Cécile; 5. Gilette.

III. Jean de Sarrazin, Sgr de Chambonnet, ép. le 20 mai 1514 Jeanne de la Garde, des Sgrs de Trouilhas, dont il eut :

IV. Pierre de Sarrazin, écuyer, Sgr de Chambonnet, ép. le

11 janv. 1538 Agathe de Raimond, dont il eut : 1. Jean, blessé à mort au siége du château d'Apchier; 2. Pierre qui suit; 3. Thomas qui a fait une branche maintenue dans sa noblesse en 1669, divisée plus tard en deux rameaux établis, l'un à Barres en Gévaudan en 1765, l'autre à la Fabrége, paroisse de Robiac, en 1767; 4. Antoine; 5. Jacques; 6. François.

V. Pierre de Sarrazin, Sgr de Chambonnet, de Ligeac et de Colias, ép. le 24 mai 1579 Jeanne d'Hérail de Brisis, dont il eut :

VI. Jean de Sarrazin, Sgr de Chambonnet et de Ligeac, ép. le 24 fév. 1606 Marguerite de Gabriac, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Charles, capit. au régt de Polignac, mort au siége de Salces en Roussillon; 3. Aimard, capit. au même régt; 4. Louis dit Lablache; 5. Jacques, prieur de Ponteils.

VII. Pierre de Sarrazin, Sgr de Chambonnet et du Plagniol; capit. au régt de Polignac, ép. le 1er août 1620 noble Marguerite Douarre, d'une famille d'Auvergne, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques, Sgr d'Entraigues, marié en 1662 à Marie de Richard; 3. Gabriel, Sgr du Plagniol, capit. au régt de Polignac : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 25 sept. 1669.

VIII. Jean de Sarrazin, Sgr de Chambonnet et du Plagniol, ép. le 4 mai 1658 Suzanne de Richard, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Pierre; 3. Gabriel; 4. Henri; ces deux derniers capit. au régt royal de la marine; 5. Louise; 6. Marie, mortes sans alliance.

IX. Claude de Sarrazin, Sgr de Chambonnet et du Plagniol, ép. le 1er juin 1688 Marie-Catherine d'Hérail de Brisis, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Marguerite, mariée à Antoine Daudé, Sgr du Plagniol, maire et viguier de Génolhac.

X. Louis de Sarrazin, Sgr de Chambonnet, ép. le 2 nov. 1718 Marianne de Blachère, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Marie-Catherine, morte aux Ursulines de Mende; 3. Marie-Thérèse; 4. Marie-Rose, morte religieuse au Verbe-Incarné, à Anduze; 5. Joseph-Antoine, chanoine à Uzès; 6. Isabeau-Joséphine, mariée à François-Ignace Chalmeton, avocat au parlement de Paris, juge et viguier du marquisat de Chambonas.

XI. Louis de Sarrazin de Chambonnet, Sgr de Chambonnet, capit. au régt d'Eu infant., chev. de Saint-Louis, ép. le 7 fév. 1765 Suzanne de Richard, dont il eut : 1. Charles, servit dans la marine, puis dans les gardes du roi et dans l'armée des princes, chev. de Saint-Louis 1814, avait ép. le 9 janvier 1803 Marie-Louise-Félicité-Perrette de Lamonie, dont il n'eut pas d'enfants; 2. Rosalie, religieuse; 3. Suzanne, mariée le 22 mars 1781 à Antoine-François-Ro-

bert, juge du sénéchal; 4. Henri-Paul-Antoine, offic. d'artillerie, servit dans l'armée des princes; 5. Joseph, chanoine à Toul; 6. Marie-Julie, mariée le 7 fév. 1802 à Louis Rivière; 7. Marie-Anne, morte en 1852 sans être mariée; 8. et

XII. Louis-Victor de Sarrazin de Chambonnet, ép. le 19 janv. 1807 Marie-Antoinette-Joséphine Portanier de la Rochette, dont: 1. Charles-Adrien, marié le 29 sept. 1834 à Joséphine Gille; 2. Marie-Auguste, marié 1° le 11 juillet 1834 à Marie-Rosalie du Noyer du Roure; 2° au mois de mai 1838 à Adèle Guintrandy; il a de son second mariage: *a.* Marie-Ursule, née le 27 juill. 1839; *b.* Marie-Alphonsine, née le 6 janv. 1844; 3. Félicité-Victorine, religieuse à la Visitation du Puy; 4. Marie-Héloïse.

505. SARRET.

D'azur à deux lions d'or affrontés et tenant une étoile d'argent, appuyés sur un rocher d'or.

La maison de Sarret, originaire de Languedoc, était divisée en quatre branches au moment de la vérification devant M. de Bezons. Elle a fait une autre branche répandue en Auvergne qui fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 11 août 1670. Elle a donné plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte, un maréchal de camp tué au siége de Montpellier en 1622, un évêque à Aire, et plusieurs conseillers à la cour des comptes, aides et finances de Languedoc. (LACH. DESB., XII, 495. — VERTOT, VII. — *Proc. verb. des ét. de Lang.*, 1783. — BOUILLET, VI, 133.)

I. Pierre de Sarret, damoiseau, rendit hommage le 18 sept. 1351 à Arnaud de Roquefeuil, chevalier. Il est nommé parmi les nobles du lieu du Pouget dans un acte judiciel du 28 mars 1355; il eut pour fils

II. Pierre de Sarret, ép. Catherine d'Adhémar, dont il eut: 1. Pierre qui suit; 2. Jeanne.

III. Pierre de Sarret, Sgr de Fabrègues, ép. le 16 juill. 1446 Guisette de Montaud, dont il eut: 1. Pierre-Raimond qui suit; 2. Antoine, qui a fait une branche établie en Auvergne, encore représentée vers la fin du XVIIIe siècle.

IV. Pierre-Raimond de Sarret, écuyer, Sgr d'Agnac, en partie de Fabrègues et de Coussergues, ép. le 16 janv. 1497 Jacquette de Bozène, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Jacques; 3. Pierre, religieux à Saint-Mosy; 4. Nicolas; 5. François; 6. Fulcrande, mariée à Christophe de Soluras, Sgr de Mujolan; 7. Jeanne; 8 et 9. Braidette et Magdeleine, religieuses à Saint-Clair, à Montpellier; 10. Marguerite, mariée à Guillaume de Boni, Sgr de Larnac.

V. Jean de Sarret, écuyer, Sgr de Fabrègues et d'Agnac, ép. le 24 oct. 1527 Françoise de Rochemore, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Antoine qui a fait la Br. C.; 3. François qui a fait la Br. F.; 4. Hector; 5. Jacques, chanoine à Montpellier; 6. Jean, chev. de Malte 1555; 7. Charlotte, mariée à Gabriel de Gep de Fos; 8. Claire, religieuse à Gigean; 9. Dauphine.

VI. Guillaume de Sarret, Sgr de Saint-Jean de Védas, ép. Jeanne de Lasset, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume; 3. Philippe qui a fait la Br. B.

VII. Jean de Sarret, Sgr de Saint-Jean de Védas, ép. le 5 août 1582 Bernardine de Beauxhostes, dont il eut :

VIII. Jacques de Sarret, Sgr de Saint-Jean de Védas, ép. le 19 nov. 1631 Bernardine du Verger, dont il eut : 1. Jean; 2. Louis : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

Br. B. VII. Philippe de Sarret, conseiller à la cour des aides de Montpellier, ép. 1° le 20 août 1582 Catherine de Trinquaire; 2° Perrette Clair; il eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. Guillaume.

VIII. Jean de Sarret, conseiller du roi, doyen en la cour des aides de Montpellier, ép. Gilette de Solas, dont il eut : 1. Pierre, Sgr de Saint-Laurent, la Baume, Navacelle, conseiller en la cour des aides de Montpellier; 2. François, conseiller en la cour des comptes, aides et finances : maintenus dans leur noblesse avec Guillaume leur oncle par jugement souverain du 3 déc. 1668.

B. C. VI. Antoine de Sarret, écuyer, Sgr de Fabrègues et de Coussergues, ép. le 17 janv. 1567 Louise d'Albenas, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Gabriel, Sgr de Coussergues, marié le 28 juin 1616 à Magdeleine Morgon, dont : Gabriel, Sgr de Gaujac, capit. de chevau-légers 1641, marié le 28 août 1649 à Antoinette d'Arnoye : maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668; 3. Jean, chev. de Malte 1596.

VII. Henri de Sarret, chevalier, Sgr de Fabrègues, la Valette, command. dans Pézénas 1613, maréchal de camp, tué au siége de Montpellier, av. ép. le 24 nov. 1605 Marie de Caladon, et il en eut : 1. François-Antoine qui suit; 2. Jean-Jacques qui a fait la Br. D.

VIII. François-Antoine de Sarret, marquis de Fabrègues, capit.-châtelain de Pézénas après son père; maréchal de camp 1652, av. ép. le 12 janv. 1647 Louise Auger de Cavoi, fille d'honneur de la reine régente, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

Br. D. VIII. Jean-Jacques de Sarret, Sgr de Coussergues et de Fabrègues, capit. de chevau-légers au régt Royal, ép. le 30 mars 1665

Catherine de Trinquaire, dont il eut : 1. Jean-Henri qui suit, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668; 2. Francois-Jacques, chev. de Malte 1684; 3. François-Gabriel; 4. Françoise, mariée en 1698 à Philippe de Bérard de Vestric.

IX. Jean-Henri de Sarret, Sgr et baron de Coussergues, Fabrègues, Mujolan, Agnac, capitaine de dragons au régt de Septimanie, ép. le 21 janv. 1704 Catherine d'Argelliers, dont il eut : 1. Antoine-Henri qui suit ; 2. Louise-Thérèse, mariée le 18 mai 1745 à Pierre de Bérard de Vestric ; 3. Marie-Anne, mariée le 9 oct. 1747 à Joseph-Louis d'Alphonse.

X. Antoine-Henri de Sarret, baron de Coussergues, Sgr de Montmarin, Saint Jean de la Cavalerie, Castelfort, officier au régt de la Couronne, ép. le 3 sept. 1749 Françoise-Guilhelmine de Joubert, dont il eut : 1. Jean-François-Étienne qui suit ; 2. Jacques-Louis qui a fait la Br. E.; 3. Antoine-Gaspard ; 4. Berthe-Françoise, mariée le 8 mai 1775 à Jean-Baptiste-Joseph d'Alphonse.

XI. Jean-François-Étienne de Sarret, baron de Coussergues, officier des chevau-légers, envoyé de la baronie de Ganges aux états de Languedoc 1783, ép. Jeanne-Julie-Thérèse de Chamborand, et mourut sans enfants.

Br. E. XI. Jacques-Louis-Henri de Sarret, servit dans la marine 1777-1792, puis dans l'armée des princes; chevalier de Saint-Louis, pair de France 1826, au titre de baron ; il ép. le 20 fév. 1805 Louise-Guilhelmine d'Alphonse, sa cousine, dont il eut : 1. Adelbert qui suit; 2. Constantin; 3. Antonin.

XII. Adelbert de Sarret, baron de Coussergues, ép. Natalie de Mac Mahon, dont : 1. Marthe, mariée à N... de Castellanne, capit. de frégate; 2. Berthe, mariée le 1er août 1853 à Edmond de Barbeyrac, comte de Saint-Maurice; 3. Emmanuel; 4. Pierre.

B. F. VI. François de Sarret, ép. le 4 janv. 1593 Isabeau Duplan, et il en eut :

VII. Jacques de Sarret, ép. le 10 août 1624 Benoîte Gervais, dont il eut :

VIII. Hector de Sarret, Sgr d'Agnac, ép. le 23 nov. 1658 Louise de Roquefeuil, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

506. SAUVAGE DU NOYER.

D'azur à la tour d'argent chargée d'un lion passant de gueule.

I. Simon de Sauvage, dit du Noyer, assista aux ban et arrière-ban de 1514; il fut père de : 1. Antoine qui suit; 2. Gaspard.

II. Antoine de Sauvage du Noyer, ép. Marguerite la Farge, dont il eut :

III. Jean de Sauvage du Noyer, Sgr du Roure, reçut commission pour commander dans la ville du Monestier 1594; il ép. le 16 nov. 1584 Bonne Nicolas, *alias* de Nicolaï, dont il eut :

IV. Charles de Sauvage du Noyer, Sgr du Roure, ép. le 5 déc. 1632 Catherine de Souverain, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 8 juill. 1669.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse du Puy en 1788.

507. SAUVAGE DE SERVILANGES.

D'azur au sauvage de carnation, ceint et couronné de feuilles de sinople, tenant en sa main droite une hallebarde de même mise en pal.

I. Guillaume de Sauvage, fut père de

II. Gaspard de Sauvage, ép. le 25 juin 1542 Marguerite Rouget, et il en eut :

III. Jacques de Sauvage, ép. le 27 juin 1587 Françoise du Chastel, dont il eut : 1. Tristan qui suit; 2. Claude, marié le 7 janv. 1616 à Anne de Beauregard, dont : Jacques, Sgr de Servilanges, marié le 19 avril 1659 à Catherine de Molette de Morangiès.

IV. Tristan de Sauvage, Sgr de Malbosc et de Servilanges, ép. Marie de la Cam, et il en eut :

V. Arnaud de Sauvage, Sgr de Malbosc, demeurant à la Canourgue, D. de Mende, ép. le 5 sept. 1665 Marie d'Albignac, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er juillet 1669.

N... de Sauvage de Servilanges prit part aux assemblées de la noblesse de Gévaudan en 1789.

508. SAUVAN D'ARAMON.

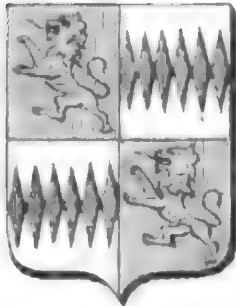

Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'or, qui est de Sauvan; au 2 et 3 d'argent à 6 fusées de gueule, qui est de Barbezières Chemerault. DEVISE: *Salvum Deus faciet.*

La maison de Sauvan établit sa filiation authentique depuis Jean-Joseph de Sauvan qualifié « gentilhomme de la maison et estat de N. S. P. le pape, natif du comté de Venisse, y résidant » par les lettres-patentes du roi François Ier, en date du 1er juillet 1527 qui lui donnent l'autorisation d'acquérir des biens en France et de transmettre à ses enfants l'héritage de leur mère. C'est donc à tort que le marquis d'Aubaïs a donné cette famille comme anoblie en 1655 par une charge de secrétaire du roi. Sa filiation authentique depuis Jean-Joseph a été établie par Pierre d'Hozier en 1698. Nous donnerons les lettres-patentes de François Ier dans nos *Pièces justificatives.*

I. Jean-Joseph de Sauvan, gentilhomme de la maison et estat de Notre Saint-Père le pape, vint s'établir en France, où il ép. Jeanne de Gérente, sœur de l'archevêque d'Embrun, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean.

II. Jacques de Sauvan, Sgr de Carsan, ép. le 23 fév. 1549 Magdeleine de Jossaud, qui lui apporta en dot, du chef d'Étiennette de Laudun, sa mère, l'isle de Carlaméjan (majorat actuel). Il eut de son mariage :

III. Jean de Sauvan, Sgr de Carsan, puis baron d'Aramon, de Valabrègues, etc., ép. le 9 juill. 1597 Élisabeth Fouquet, dont il eut:

IV. Jacques de Sauvan, baron d'Aramon, de Valabrègues, de Comps, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France 1631, ép. le 11 mai 1641 Magdeleine le Clerc de Fleurigny, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, dont il eut : 1. Jacques-Antoine-Éléonore qui suit; 2. Claude, marquis de Lénoncourt; 3. Jean-Philippe; 4. Guillaume-Alexandre, Sgr de Valabrègues; 5. Magdeleine, mariée à Marcel de Vanel, baron de Lisleroy, lieut. des maréchaux de France au diocèse d'Uzès : tous maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 18 juill. 1669.

V. Jacques-Antoine-Éléonore de Sauvan, Sgr et marquis d'Aramon, ép. le 15 mai 1671 Anne-Thérèse de Barbezières-Chemerault, avec la condition d'écarteler les armes de cette maison et d'en relever le nom. Noël de Barbezières-Chemerault, dernier du nom, lieutenant général et chevalier des ordres du Roi, fut tué depuis à Malplaquet en 1709. Jacques-Antoine-Éléonore de Sauvan eut de son mariage :

VI. Marie-Guillaume-Alexandre de Sauvan, Sgr et marquis d'A-

ramon, page du roi, capit. au régt de Berry 1704, ép. Louise-Marie de Marie, dont il eut :

VII. Claude-Alexandre-Marie de Sauvan, comte d'Aramon, ép. 1° en 1754 Marie-Michelle-Louise de Bragelongne, dont une fille, Claudine, mariée au comte de Canclaux, et mère de Joséphine de Canclaux, comtesse de Colbert : 2° Suzanne de Boisjourdain, dont il eut : 1. Claude-Louis, comte de Chemerault, mort jeune ; 2. et

VIII. Pierre-Philippe-Auguste-Antoine de Sauvan, marquis d'Aramon, capit. aux dragons de Conti 1786, pair de France 1819, au titre de marquis. chev. de Saint-Louis, officier de la Lég. d'honn., ép. le 20 mai 1786 Marguerite-Mélanie-Stéphanie de Mellet, dont il eut : 1. Camille-Élisabeth qui suit ; 2. Mélanie, comtesse de Vesins ; 3. Mathilde, comtesse de Chamoy.

IX. Camille-Élisabeth de Sauvan, comte d'Aramon, officier supérieur de cavalerie, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., ép. en 1824 Pauline-Marie-Georgine du Bois de la Touche, dont : 1. Paul-Camille-Antoine qui suit ; 2. Marie-Marguerite-Pauline, mariée au baron de Monticourt : 3. Georges-Henri-Louis, comte de Chemerault ; 4. Hyacinthe-Magdeleine-Geneviève ; 5. Charles-Bertrand-Jacques.

X. Paul-Camille-Antoine de Sauvan, marquis d'Aramon, ép. le 4 mai 1854 Valentine de Béhague, dont : 1. Camille-Pierre-Victor ; 2. Henri-Paul-Béatrix, filleul de Mgr le comte et de Madame la comtesse de Chambord, décédé en 1857 ; 3. Pierre-Raimond-Robert, décédé en 1858.

509. SEGLA.

De gueule à trois fasces d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une étoile d'or, parti de gueule au lion d'or.

I. Guillaume de Segla, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président au parlement de Toulouse 1618, ép. en secondes noces le 17 déc. 1614 Marguerite de Cubières de Malbuisson ; il fut père de

II. Louis de Segla, baron du Cheilar, érigé en baronie au mois de fév. 1609, Sgr de Ribaute, y demeurant, D. de Nimes, ép. Suzanne d'Amalric, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 octobre 1668, comme fils de président au parlement de Toulouse.

510. SEIGNEURET.

D'or à la fasce d'azur accompagnée de trois aigles de sable.

I. Jacques de Seigneuret, citoyen de Grenoble, fut père de

II. Benoît de Seigneuret, écuyer, Sgr de Villepertus, chef de la paneterie de bouche de la reine, capit. châtelain du château de Beaucaire, ép. le 20 déc. 1510 Catherine de Mondousset, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Laurent; 3. Gui.

III. Jean de Seigneuret, Sgr des Bordes, trésorier de l'artillerie, premier président en la chambre des comptes de Montpellier 1581, eut pour fils

IV. Jean de Seigneuret, Sgr de Fabresan, gouverneur de Beaucaire 1581, commissaire des guerres, ép. le 15 déc. 1581 Isabeau Deidier, dont il eut :

V. Jean de Seigneuret, Sgr et baron de Fabresan, ép. le 2 sept. 1618 Louise de Maireville, dont il eut : 1. Charles, Sgr de Cesseras; 2. Françoise, mariée le 18 avril 1650 à Barthélemy d'Aldebert; 3. Claude, Sgr de Montgranier; 4. autre Claude, chev. de Malte : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

511. SÉGUIER.

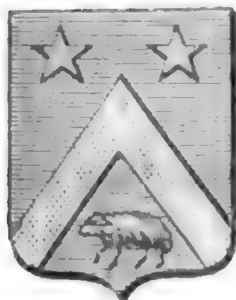

D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles de même en chef, et un mouton tranquille d'argent en pointe.

En 1140, Pierre Séguier fut témoin de la donation ou vente faite par Raymond, comte de Melgueil, à Guillaume de Montpellier.

Pierre Séguier moyenna l'accord qui fut fait à Narbonne le 6 déc. 1150 entre Bernard, vicomte de Béziers, et Béringuier IV de Barcelonne, dans lequel on régla leurs prétentions sur Carcassonne.

Pierre Séguier fut présent, le 6 avril 1241, à la cession que fit Trincavel de tous ses droits sur Béziers à Saint Louis.

Jean Séguier, qui se qualifia Sgr de Villemade et d'une partie de Montauban, servait dans les troupes de Philippe le Bel contre les Anglais; il persuada par son exemple et ses sollicitations plusieurs gentilshommes d'abandonner les Anglais et de se joindre à lui, 1302.

Cette maison a fait plusieurs branches qui, sorties du même tronc, se sont répandues dans tout le royaume. La plus considérable est celle qui s'établit à Paris. Il se prouve par les registres du parlement qu'il y a eu de ce nom et de cette famille cinq grands présidents, sept maîtres des requêtes, onze conseillers, deux avocats généraux; outre cela, trois lieutenants civils, un président au grand conseil, plusieurs officiers de la chambre des comptes et un chancelier de France. (*Bibl. imp., mss. Lang.*, IV, 107.)

I. Arnaud Séguier, Sgr de Ponserme, t. le 4 août 1320, et voulut

être enterré dans le tombeau de son père; « c'est par le moyen dudit que se fait la liaison avec la maison du chancelier Séguier. » Cette liaison n'a pas été faite par M. le marquis d'Aubaïs; nous donnerons comme Br. B. la généalogie de la branche du chancelier, d'après le P. Anselme, VI, 564. Arnaud fut père de

II. Pierre Séguier, Sgr de Ponserme, t. en 1375; il avait ép. Louise de Narbonne, dont il eut :

III. Hercule Séguier, Sgr de Ponserme, ép. le 11 fév. 1404 N..., dont il eut :

IV. Antoine Séguier, Sgr de Ponserme, viguier de Narbonne, ép. le 2 juill. 1464 N..., dont il eut:

V. Raulin Séguier, t. en 1506, et fut père de

VI. Guillaume Séguier, t. le 8 fév. 1584, et fut père de

VII. Jean Séguier, fut père de

VIII. Laurent Séguier, ép. le 3 déc. 1624 Anne de la Coste, dont il eut :

IX. Raulin Séguier de la Coste, Sgr de Saint-Hipoli, demeurant à Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 2 nov. 1668 avec ses enfants : 1. Raulin, Sgr de Ricardelle; 2. Paul, Sgr d'Armene; 3. Pons, Sgr de la Coste.

Br. B. I. Blaise Séguier, mort à Paris en 1510, ép. 1° Catherine Chenart, dont il eut entre autres enfants : 1. Nicolas qui suit; 2. Jacques, contrôleur ordinaire des guerres, marié à Louise Stuart, auteur des Sgrs de la Charmoie et de Gloise en Brie; 3. Catherine, mariée à Claude du Fresne; 4. Thomasse, mariée à Thomas de Bragelonne, receveur des aides à Paris.

II. Nicolas Séguier, Sgr de l'Estang la Ville près Saint-Cloud, de Drancy, ép. le 29 juillet 1497 Catherine le Blanc, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Nicolas qui a fait la Br. C.; 4. Martin, conseiller au parlement.

III. Pierre Séguier, Sgr de Sorel, de l'Estang-Ville, de Saint-Brisson, d'Autry, etc., avocat général à la cour des aides de Paris, conseiller, puis président au parlement 1554, ép. Louise Boudet, dont il eut : 1. François, président aux enquêtes du parlement; 2. Pierre qui suit; 3. Jérôme, Sgr de Drancy, maître des eaux et forêts de France, ép. Marie Ménisson, dont il eut Tanneguy, président au parlement, père de Pierre, conseiller au parlement, prévôt de Paris, conseiller d'État, mort sans enfants 1669; 4. Louis, conseiller au parlement, chanoine de N. D.; 5. Antoine, président au parlement, ambassadeur du roi à Venise 1620; 6. Jean qui a fait la Br. B.; 7. Magdeleine, mariée à Claude Hennequin, maître des re-

quêtes; 8. Louise, mariée à Claude de Bérulle, conseiller au parlement.

IV. Pierre Séguier, Sgr de Sorel, président au parlement de Paris, ép. Marie du Tillet, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Louis, baron de Saint-Brisson, des Ruaux et de Saint-Firmin, prévôt de Paris 1612, ép. Anne de Balsac et mourut sans enfants; 3. Antoine, conseiller au parlement, chanoine de Paris; 4. Marie, ép. Michel-Antoine du Prat de Nantouillet.

V. Pierre Séguier, Sgr de Sorel, marquis d'O, conseiller au parlement, maître des requêtes, embrassa la profession des armes, ép. au mois d'août 1612 Marguerite de la Guesle, dont il eut : Marguerite, marquise d'O, dame de Sorel, de Chars et de Villiers, ép. Louis-Charles d'Albert de Luynes, pair de France, fils du duc de Luynes, pair, connétable et grand fauconnier de France, chev. des ordres du roi, et de Marie de Rohan-Montbazon.

Br. B. IV. Jean Séguier, Sgr d'Autry, conseiller au parlement, maître des requêtes, lieut. civil au Châtelet de Paris, ép. Marie Tudert, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Dominique, conseiller au parlement, évêque d'Auxerre, puis de Meaux, premier aumônier du roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; 3. Charlotte, mariée à Jean de Ligny, maître des requêtes; 4. Marie, alliée à Marc-Antoine de Gourgues, premier président au parlement de Bordeaux; 5. Jeanne, prieure des Carmélites de Saint-Denis, puis de Pontoise.

V. Pierre Séguier, duc de Villemor, comte de Gien, Sgr d'Autry, chancelier de France, membre de l'Académie française, ép. Magdeleine Fabri de Champauzé, dont il eut : 1. Magdeleine, mariée, 1° le 5 fév. 1634 à César de Cambout, marquis de Coislin; 2° à Guy, marquis de Laval et de Sablé; 2. Charlotte, mariée, 1° le 3 fév. 1639 à Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France; 2° le 29 oct. 1668 à Henri de Bourbon, duc de Verneuil, pair de France, fils naturel de Henri IV et de Catherine Henriette de Balsac.

Br. C. III. Nicolas Séguier, Sgr de Saint-Cyr, contrôleur général de l'artillerie, maître des comptes à Paris, ép. 1° Claude de la Forge, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, maître des comptes; 2° Michelle de Fontaines, dont il eut : 3. Jérôme qui a fait la Br. E,; 4. Nicolas, conseiller correcteur à la cour des comptes.

IV. Pierre Séguier, Sgr de Saint Cyr, conseiller au parlement de Paris, ép. Charlotte Janvier, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Nicolas, conseiller au parlement, chanoine de N.-D.; 3. Jean qui a fait la Br. D.; 4. Louise, mariée le 6 mai 1595 à Charles de Longueil.

V. Pierre Séguier, Sgr de Saint-Cyr, conseiller au parlement, ép. Marguerite Froment, dont il eut : 1. Nicolas ; 2. Pierre, enseigne au régt des Gardes-françaises ; 3. Jérôme qui suit ; 4. Élisabeth, mariée à Antoine Chomel, maître des requêtes.

VI. Jérôme Séguier, Sgr de Saint-Cyr et de Saint-Brisson, ép. Charlotte Pepin, dont il eut : 1. Jean-Baptiste qui suit ; 2. Claude, ép. 1° Marie-Jeanne le Noir ; 2° Renée-Françoise de Canonne ; il eut de sa première femme : *a.* Louis-Anne, conseiller au parlement ; *b.* Nicolas, chanoine ; et de la seconde : *c.* Charlotte, mariée à Vivien l'Abbé, lieut. général des armées du roi.

VII. Jean-Baptiste Séguier, Sgr de Saint-Brisson, vendit la terre de Saint-Cyr au roi ; il ép. Renée Quelain, dont il eut : 1. N..., page de la duchesse de Bourgogne 1703 ; 2. et

VIII. Louis-Anne Séguier, conseiller au parlement de Paris, fut père de

IX. Antoine-Louis Séguier, né en 1726, avocat général au parlement de Paris et membre de l'Académie française, ép. N. de Vassal, dont il eut :

X. Antoine-Jean-Mathieu Séguier, baron Séguier 1809, pair de France en 1815, premier président à la cour royale de Paris, eut pour enfants : 1. Armand qui suit ; 2. Irène-Marguerite, alliée à Calixte-Armand-Jacques Foucher, baron de Brandois.

XI. Armand Séguier, baron Séguier, ancien conseiller à la cour royale de Paris, membre de l'Académie des sciences, ép. Honorine Lepelletier d'Aulnay, dont : 1. Antoine-Joseph-Maurice, marié le 6 août 1857 à Marie-Charlotte de Goyon ; 2. Armande, mariée le 2 mai 1856 au comte Camille de Bésiade d'Avaray.

Br. D. V. Jean Séguier, Sgr du Plessis, avocat au parlement 1599, lieut. général de Provins, ép. le 25 juill. 1604 Philippe de Maulevault, dont il eut : 1. Nicolas qui suit ; 2. Louis, aumônier du roi 1661 ; 3. Raimond, capit. dans le régt de la Meilleraye 1643.

VI. Nicolas Séguier, Sgr de Feux et du Plessis, ép. le 21 août 1655 Anne le Juge, dont il eut : 1. Pierre-Louis qui suit ; 2. Charles-Philippe, gendarme du roi ; 3. Anne-Marguerite ; 4. Anne.

VII. Pierre-Louis Séguier, Sgr de Feux en Berry, lieut. de cavalerie au régt de Marivaut, ép. le 22 janv. 1691 Jeanne de Rumigny, dont il eut : 1. Antoine ; 2. Pierre ; 3. Jean ; 4. Nicolas ; 5. Françoise reçue à Saint-Cyr en 1703.

Br. E. IV. Jérôme Séguier, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, président au grand conseil, ép. le 4 nov. 1584 Anne Violle, dont il eut :

V. Jérôme Séguier, capit. d'une compagnie de chevau-légers, gouv. de Marle, ép. Renée de Signis, dont il eut trois filles.

512. SEGUIN DE REYNIÈS.

De sinople au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, qui est de Seguin; écartelé d'or au laurier de sinople, au chef d'azur chargé de trois hermines d'argent, qui est de la Tour.

Ancienne famille noble établie en Gévaudan. Guillaume de Seguin rendit hommage à Philippe le Long le 20 mars 1321 des possessions qu'il avait au territoire de Grèzes en Gévaudan. Guillaume, son fils, rendit hommage en 1392 des mêmes possessions. (LACH. DESB., XV, 595.) La filiation, suivie et prouvée devant M. de Bezons, remonte à

I. Jacques de Seguin, t. le 8 mars 1550; il eut pour fils

II. Antoine de Seguin, ép. Anne de Lausade, dont il eut :

III. Étienne de Seguin, Sgr de Peyrefiche et Rochevalier, ép. Anne Fabri, dont il eut : 1. Aldebert qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B.; 3. Étienne, Sgr de la Pinède, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 31 oct. 1668.

IV. Aldebert de Seguin, Sgr de Rochevalier, ép. le 24 juin 1628 Marie de Ginestous-Montdardier, et il en eut : 1. Trophime qui suit; 2. César.

V. Trophime de Seguin de Borne, Sgr de Prades, Rochevalier et Ressenades, co-Sgr des villes de Chirac et Marvéjols, y demeurant, ép. le 15 avril 1659 Marguerite de Launai d'Entraigues, dont il eut :

VI. Étienne de Seguin, maintenu dans sa noblesse, avec son père et son oncle, par jugement souverain du 31 oct. 1668; il ép. le 21 nov. 1711 Marie-Anne d'Huc et mourut sans postérité.

Br. B. IV. Jean de Seguin de Borne, baron de Reyniès, ép. Anne de la Tour, dont il eut :

V. Étienne de Seguin de la Tour, baron de Reyniès, Moulins, la Mosson, la Mothe-Saillans, Saint-Naufari, Saint-Michel et Saint-Jean de Corniès, capit. châtelain et gouverneur pour le roi des ville et vicomté de Villemur, demeurant à Reyniès, dioc. du bas Montauban, ép. le 20 juin 1654 Claudine de Bucelli, dame de la Mosson, dont il eut :

VI. Étienne de Seguin, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 31 oct. 1668, ép. le 6 fév. 1683 Jeanne de Harisson, dont la postérité subsistait encore en 1770, en la personne de : 1. Étienne-Trophime-François-Pierre; 2. Jacques-Charles; 3. Fran-

çois-Xavier; 4. François-Arnaud; 5. Jeanne-Marie-Anne; 6. Élisabeth-Ursule; 7. Marie; 8. Jeanne-Anne-Rosalie.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan en 1789.

513. SENGLA.

D'argent à la barre éclairée d'azur, parti de gueule au lion d'or armé et lampassé de sable.

Noble Nicolas de Sengla, de Montpellier, fit son testament en italien à Alexandrie le 25 oct. 1534, et institua le père de Nicolas et autre Nicolas de Sengla ses héritiers. (Marquis D'AUBAÏS, II, 513.)

I. Nicolas de Sengla, ép. Jeanne d'Amalric, dont il eut :

II. Pierre de Sengla, homme d'armes de la compagnie de M. le prince de Salerne, gouverneur d'Agde et de Sommières, obtint du roi Charles IV des lettres de rémission le 11 sept. 1567; il avait ép. le 29 janv. 1561 Marie de Soustre, et il en eut :

III. Jean de Sengla, écuyer, ép. le 11 mars 1600 Magdeleine du Ranc, et il en eut : 1. Jean; 2. Henri; 3. et

IV. Pierre de Sengla, sieur de Cézelly, consul de Montpellier en 1651, ép. le 8 sept. 1633 Marie Assier, dont il eut :

V. François de Sengla, lieut. dans le régt Royal-Roussillon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 27 sept. 1669.

514. SERRES.

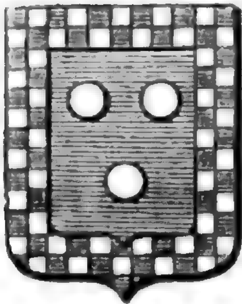

D'azur à trois besants d'argent à la bordure échiquetée de deux traits.

Charles de Serres, lieutenant civil et criminel au bailliage de Vivarais, obtint des lettres d'anoblissement en 1612, qui furent enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier le 5 déc. 1612. (Marquis D'AUBAÏS, II, 514.) Jacques de Serres, natif d'Annonay, fils de Charles, fut évêque du Puy; il eut pour frère et successeur au même siége épiscopal Just de Serres, conseiller du roi, comte de Velay, baron de Montebourg, qui mourut en 1640. (PONCER, *Mém. hist. sur le haut Vivarais*, I, 249.)

I. Charles de Serres, lieutenant civil et criminel au bailliage de Vivarais, ép. Catherine du Peloux, dont il eut : 1. Jacques, évêque du Puy; 2. Just, évêque du Puy après son frère; 3. et

II. Pierré de Serres, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au bailliage de Vivarais, siége royal d'Annonay, ép. Dorothée de Vogué, et il en eut :

III. Just de Serres, baron de Thorrenc et d'Andance, conseiller du

roi, lieut. civil et criminel audit siége, ép. le 24 nov. 1629 Marie de Baronnat, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 13 nov. 1670, en conséquence des lettres d'anoblissement de Charles son aïeul.

Simon-Joseph de Serres, natif d'Annonay 1699, entra aux jésuites de Montpellier, dont il fut nommé recteur en 1762; il mourut le 12 avril 1762 en grande réputation de science et de vertu.

515. SIBLEYRAS.

I. Philibert de Sibleyras, ép. 1° le 22 juin 1512 N...; 2° Bonne Alari; il eut de sa première femme :

II. Antoine de Sibleyras, ép. le 22 juin 1542 Marguerite de Ville, fille de la seconde femme de son père, dont il eut ; 1. Jean qui suit; 2. Catherine, mariée le 28 août 1560 à Gabriel de la Blache.

III. Jean de Sibleyras, ép. le 7 mars 1590 Jeanne de Montgros, dont il eut : 1. Antoine; 2. et

IV. Jean de Sibleyras, Sgr dudit lieu et d'Archier, D. de Viviers, ép. le 16 juin 1629 N... de Marcha, dont il eut : Gaston héritier de son oncle Antoine, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 18 déc. 1670.

Jeanne-Élisabeth de Sibleyras, ép. le 3 avril 1741 Joseph-François de la Valette-Chabriol, dont la généalogie sera rapportée en son rang.

516. SINSELLES.

I. Jean de Sinselles, t. en 1501, fut père de

II. Pierre de Sinselles, Sgr de la Baume, eut pour fils

III. Gaspard de Sinselles, Sgr de la Baume, ép. le 18 juin 1555 Anne de Gavarret, dont il eut :

IV. François de Sinselles, ép. le 12 août 1575 Astrugue de Pages, dont il eut :

V. Antoine de Sinselles, ép. Marie Chamier, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jacques, marié le 30 nov. 1652 à Louise de Conte; 3. Jean, marié le 12 juill. 1657 à Marguerite Galien.

VI. François de Sinselles, Sgr du Mas, demeurant au lieu de Grèzes, D. de Mende, ép. le 18 juill. 1649 Jeanne Mansson, et fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain du 4 janv. 1671.

517. SOLAS.

Parti d'or et de gueule à la bande d'azur brochant sur le tout.

I. Antoine de Solas, rendit hommage en 1480, fut père de

II. Pierre de Solas, fut père de

III. Antoine de Solas, ép. le 28 mai 1564 Claudine de Boulieu, dont il eut :

IV. Christophe de Solas, Sgr de la Mote, eut pour fils

V. François de Solas, Sgr de la Mote, ép. le 31 déc. 1619 Gabrielle Maissomal, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. Meraud.

VI. Jacques de Solas, Sgr de la Mote, D. du Puy, ép. le 12 mai 1639 Marie Ferrapie, dont il eut : 1. Pierre; 2. Jean-François; 3. Christophe : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 janv. 1669.

518. SOLIER.

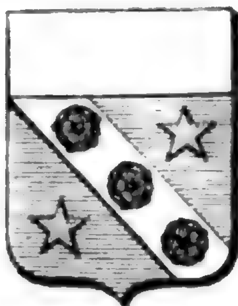

D'azur à la bande d'argent chargée de trois roses de gueule, accompagnée de deux étoiles d'or au chef d'argent.

Cette maison tire son nom d'un fief appelé le Solier, auprès de Magnac, dans la Marche. Elle s'établit dans le Vivarais vers la fin du XV[e] siècle, et prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis Antoine du Solier, fils de Raimond et de Blanche de Verras. (LACH. DESB., XII, 551.)

I. Antoine du Solier, ép. Anne de Faure, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Nicolas, qui a fait la Br. B.

II. Antoine du Solier, écuyer, ép. le 19 juill. 1562 Anne d'Alard, dont il eut :

III. David du Solier, ép. le 14 juin 1617 Sarah de Laurens, et il en eut : 1. Daniel demeurant à Privas; 2. Étienne qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Étienne du Solier, ép. le 29 sept. 1669 Marie du Serre, qui le rendit père de

V. René du Solier, capit. dans le régt de Jovyac, ép. le 15 oct. 1691 Marianne de Jovyac, dont il eut :

VI. François du Solier, lieut. au régt de Castelnau, ép. Suzanne de la Garde, dont il eut :

VII. Joachim-Scipion du Solier, lieut. au régt de Brie, ép. le 10 octobre 1753 Magdeleine-Alexandrine du Solier, héritière de la branche de Lissac et Labbatut éteinte; de ce mariage

VIII. Jean-Henri du Solier, né le 19 juin 1755, ép. en 1802 N. Véron, dont il eut : 1. N..., mort jeune; 2. Emma, mariée à N... de Labeau de Bérard de Maclas; 3. Justine, mariée à N... Vincent de Lormey.

Br. B. II. Nicolas du Solier, ép. le 3 août 1569 Alix de Cheylus, dont il eut :

III. Jean du Solier, Sgr de Monneron, ép. 1° Ève Panaye; 2° le 15 octobre 1635 Marguerite Griotier; il eut du premier mariage : 1. Delmas qui suit; 2. Philibert; 3. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 12 déc. 1668.

IV. Dalmas du Solier, Sgr de Monneron, ép. le 21 janv. 1663 Françoise de Loche, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Jean du Solier de Monneron, ép. le 11 fév. 1702 Louise de Baronnat, dont il eut :

VI. Jean-François du Solier de Monneron, ép. le 19 janv. 1723 Isabeau Chambon, dont il eut, entre autres enfants : 1. Antoine, marié en 1775 à Magdeleine de Pleiné de Vaux; 2. Élisabeth, mariée le 16 mai 1771 à Claude de Rostaing.

519. SOUBEIRAN.

D'argent à la bande de gueule.

I. Innocent de Soubeiran, ép. Gabrielle de la Tourrette, dont il eut :

II. Jacques de Soubeiran, écuyer, eut pour fils

III. Jacques de Soubeiran, ép. le 20 août 1558 Isabeau de Pouzols, et il en eut :

IV. Innocent de Soubeiran, Sgr de Montgiraud et Saint-Martin, ép. 1° le 1er fév. 1593 Isabeau Farine; 2° Françoise de Mathias; il eut pour enfants : 1. Jacques qui suit; 2. Charles-Antoine, co-Sgr de Châteauneuf, marié le 22 juill. 1661 à Isabeau Chambon; 3. Hugues, Sgr d'Alard.

V. Jacques de Soubeiran, écuyer, Sgr de Montgiraud, ép. en 1644 Louise de Ginestous, et il en eut : 1. Antoine, Sgr de Montgiraud, Cubletes, Malpleton et Saint-Martin, co-Sgr de Bozas, D.

de Viviers; 2. Just-Henri; 3. François-Philibert : maintenus dans leur noblesse avec leurs oncles par jugement souverain du 16 déc. 1670.

520. SURVILLE.

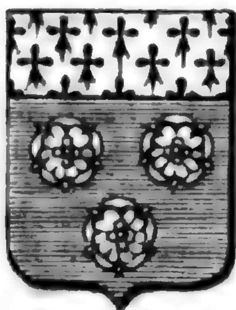

D'azur à trois roses d'argent 2 et 1, au chef d'hermines.

Cette famille est originaire du Vivarais. Jean de Surville, en considération des services qu'il avait rendus au roi, des pertes qu'il avait souffertes dans ses biens par les incursions des rebelles de la Gorce, et de ce qu'il avait eu un frère tué en défendant le lieu de Monts, dans le bas Languedoc, obtint par brevet du 12 mai 1629 la confiscation des biens qui étaient échus à Sa Majesté par la rébellion de Pierre Ozil, habitant dudit lieu de la Gorce. (D'HOZIER, I, R. 527.)

De cette famille noble était Bérenger de Surville, qui ép. en 1421 Clotilde de Vallon-Chalis, née vers 1405 au château de Vallon. Bérenger mourut au siége d'Orléans en 1428, où il accompagnait Charles VII. Clotilde de Surville se consola de son veuvage par la culture de la poésie et l'éducation de ses enfants. On a publié sous son nom en 1803 un recueil de poésies que les meilleurs critiques attribuent aujourd'hui au marquis de Surville, descendant de Clotilde. (BOUILLET, *Dict. histor.*, p. 1717.) Le marquis de Surville, mis à mort en 1798 pour être rentré en France avec une mission de Louis XVIII, avait pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais, en 1789.

I. N... de Surville fut père de

II. Antoine de Surville, Sgr de Gras et de Saint-Montan, héritier de son oncle Claude 1535, ép. le 13 janv. 1555 Mathurine Bègue, dont il eut :

III. Antoine de Surville, Sgr des Hermestènes, de Gras, de Saint-Montan, ép. le 19 mars 1586 Catherine de Labeau de Bérard, dont il eut :

IV. Jean de Surville, Sgr des Hermestènes et de Gras, ép. le 26 mars 1613 Claudine de Boni, et il en eut :

V. François de Surville, Sgr de Malaval, *alias* Maleval, demeurant au lieu de Gras, D. de Viviers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 juill. 1669; il ép. le 2 sept. 1663 Charlotte de Solignac, dont il eut : 1. Jean-Joseph, écuyer, capit. aide major au régt d'Artois, demeurant au bourg Saint-Andéol; 2. Louise, reçue à Saint-Cyr le 17 janv. 1687.

521. TARDIEU DE LA BARTHE.

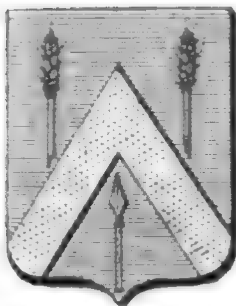

D'azur au chevron d'or accompagné de deux épis de même en chef, et d'une pique de même en pointe.

La maison de Tardieu, établie en Gévaudan, s'éteignit au commencement du XVIII[e] siècle, en la personne de Jean de Tardieu, maréchal de camp. Par acte testamentaire du 20 nov. 1712, déposé aux minutes de Royer, notaire à Marvéjols, il avait adopté et institué héritiers de ses biens, nom et armes, nobles Samuel de Barthélemy et Jean-Jacques Daudé, ses neveux, avec substitution réciproque en faveur de leurs frères et cousins, ou descendants d'eux par ordre de primogéniture, en cas de décès sans postérité. Samuel de Barthélemy et Jean-Jacques Daudé moururent sans enfants; la substitution fut ouverte au profit de Jean-Jacques Daudé, fils d'Hilaire, petit-neveu de Jean de Tardieu, qui continua la descendance. (*Inv. de titres dressé par M[e] Bès de Berc, notaire à Marvéjols, le 22 mars* 1859.) Plusieurs membres de la famille Daudé de Tardieu de la Barthe ont pris part à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan en 1789.

I. Jean de Tardieu, Sgr de Séjas, testa le 26 sept. 1549, et fut père de

II. Barthélemy de Tardieu, Sgr de Séjas et Béduéjols, ép. le 6 nov. 1563 Isabeau Jouve, dame des Pradels, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre.

III. Jean de Tardieu, Sgr de Séjas, la Barthe, Béduéjols, les Pradels, guidon de la compagnie du connétable de Montmorency, commandant la ville de Marvéjols 1646, avait ép. le 17 juin 1603 Magdeleine de Saurin, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Gabrielle, mariée à N... de Barthélemy; 3. Suzanne, mariée à Jean-Jacques Daudé de la Barthe, dont : *a.* Jean-Jacques; *b.* Hilaire.

IV. Jean de Tardieu, Sgr des Pradels, la Barthe et Séjas, maréchal des camps et armées du roi 1657, avait ép. le 28 mai 1652 Françoise de Marc de la Calmette, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1669.

Jean de Tardieu mourut sans enfants en 1712. Il avait adopté et institué héritiers de ses biens, nom et armes ses deux neveux, nobles Samuel de Barthélemy et Jean-Jacques Daudé, avec substitution réciproque, même à leurs frères et sœurs en cas de décès sans postérité. Samuel de Barthélemy de Tardieu, Sgr des Pradels, conseiller et président du conseil de S. A. R. Monsieur, frère du roi, duc d'Orléans, et Jean-Jacques Daudé de Tardieu, Sgr de Séjas, conseiller au présidial de Nimes, moururent sans enfants.

V. Jean-Jacques Daudé de Tardieu de la Barthe, Sgr de Séjas, la Barthe, Limouze, les Pradels, héritier par substitution des deux

légataires de Jean de Tardieu, capitoul de Toulouse 1741, ép. le 17 janv. 1719 Marie-Rose de Trescazals de Marance, dont il eut : 1. Sylvestre qui suit; 2. Marie-Pétronille, mariée le 13 janv. 1750 à Jacques de Boissier, conseiller-maître en la cour des comptes de Montpellier; 3. autre Sylvestre, dit M. de Séjas, capit. au régt d'Auvergne; 4. Marcel, lieut. au même régt; 5. Hilaire, prieur de la Chartreuse de Cahors.

VI. Sylvestre-Jean-Jacques-Hilaire Daudé de Tardieu de la Barthe, Sgr de Séjas, Limouze, capit. aide-major au régt d'Auvergne 1746, aide de camp du comte d'Eu, gouv. de Languedoc, député des états de Gévaudan aux états de Languedoc 1761, avait ép. le 3 juill. 1759 Marie-Anne Comte, dont il eut :

VII. Sylvestre-Ferdinand-Charles-Marie Daudé de Tardieu de la Barthe, officier au régt de Lille, ép. le 7 fév. 1803 Marie-Anne-Victoire Azémar, dont il eut : 1. Émilien qui suit; 2. Anatole-Joseph, ép. 1° le 2 juin 1840 Antoinette de Rous de la Mazelière, dont : *a.* Marguerite; *b.* Blanche; 2° Adélaïde-Rose-Émilie Gauthier, dont il n'a pas d'enfants.

VIII. Émilien-François-Sylvestre Daudé de Tardieu de la Barthe, ép. le 18 nov. 1833 Octavie Bérard de Chazelles, dont : Henri-Gilbert. — Résid. Chât. de Séjas (Lozère).

522. TARDINON.

D'azur à la tour d'argent.

I. Guillaume de Tardinon, courrier de Romans, reçut un cahier de reconnaissances commençant en 1508 et testa en 1520; il eut pour enfants : 1. Thomas; 2. et

II. André de Tardinon, ép. le 8 fév. 1533 Françoise Galbert de Rocoules, dont il eut :

III. Exupère de Tardinon, fut père de

IV. Paul de Tardinon, ép. le 9 fév. 1626 Alexandrine de Roubiac, dont il eut :

V. Pierre de Tardinon, ép. le 4 fév. 1651 Judith de Roubiac, et il en eut : 1. Jacques; 2. Jean; 3. Esprit; 4. Gratien : maintenus dans leur noblesse au D. de Viviers par jugement souverain du 19 juin 1669.

523. TERTULLI.

D'azur à trois chevrons d'or.

Nicolas de Tertulli, Sgr de Bagnols, ayant testé en 1578 et institué Antoine et Barthélemy, ses enfants, héritiers, leur substitua ceux de Gilette, Gabrielle et Louise, ses filles, à la charge de porter son nom et ses armes sans y rien ajouter ni diminuer. Gilette de Tertulli avait ép. en 1553 Michel de Bot de Cardabat. (Marquis D'AUBAÏS, II, 523.)

I. André de Bot de Cardabat, co-Sgr de Sagnon et d'Orignon, ép. le 18 oct. 1534 Anne de Bot, dont il eut :

II. Michel de Bot de Cardabat, Sgr de Sagnon et d'Auribeau, ép. le 7 juin 1553 Gilette de Tertulli, et il en eut :

III. Hector de Bot de Cardabat, Sgr de Sagnon, ép. le 17 nov. 1583 Marconne Bonne, dont il eut :

IV. Charles de Bot, Sgr de Sagnon, ép. le 10 mars 1619 Jeanne Devèse, et il en eut : 1. Guillaume-François qui suit ; 2. Hector-Ignace ; 3. Ignace ; 4. Charles.

V. Guillaume-François de Tertulli, Sgr de Sagnon, ép. le 22 juill. 1656 Anne de Nicolaï, dont il eut :

VI. Jacques-Ignace de Tertulli, demeurant à Roquemaure, D. d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 nov. 1669.

Thérèse de Tertulli, ép. en 1683 Jean-Louis de Trémolet-Montpezat, baron de Colias.

524. TESTE.

D'or au lion de sable armé et lampassé de gueule, écartelé de gueule à la colonne d'argent.

I. Claude Ferrand-Teste, du lieu de Conin, testa avec son frère Pierre le 29 nov. 1497 ; il eut pour enfants : 1. Gui ; 2. Arnaud qui suit ; 3. François.

II. Arnaud Ferrand-Teste, fut père de

III. Claude Ferrand-Teste, Sgr de la Motte-Conin, eut pour enfants : 1. Jacques qui suit ; 2. Claude.

IV. Jacques Ferrand-Teste, Sgr de la Motte, gentilhomme de Monsieur, frère du roi, ép. Catherine Robert, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. François, chev. de Malte 1614.

V. Jacques de Teste, Sgr de la Motte, eut quatre procurations

pour entrer aux états de Languedoc comme envoyé du comte d'Alais et du duc d'Uzès, les années 1641, 1642, 1643 et 1644 ; il ép. le 4 fév. 1621 Isabeau de Valat de l'Espignan, et il en eut : 1. François, Sgr de la Motte, co-Sgr de Gajan, demeurant à Nîmes, marié le 18 fév. 1659 à Jeanne Ferrand, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Louis par jugement souverain du 31 oct. 1668.

525. THÉZAN.

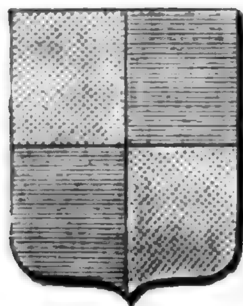

Écartelé d'or et d'azur. — DEVISE : *Pro aris et focis.*

Thézan est un bourg considérable dans le diocèse de Béziers. La maison de Thézan était distinguée parmi les plus anciennes et les plus illustres de Languedoc. On en trouve des preuves à chaque page de l'histoire de cette province, qui ont inspiré à quelque poëte inconnu ce quatrain resté populaire :

Qué Pompadour pounpé,
Qué Ventadour venté,
Banté Levi qué boudra,
Biba l'oustal de Théza !

« Que la pompe joue pour Pompadour, que le vent souffle pour Ventadour, vante qui voudra la maison de Levis, je n'en dirai pas moins : Vive la maison de Thézan ! »

Elle remonte par titres jusqu'en 1134. Bertrand de Thézan, dont le nom et les armes figurent à la salle des Croisades du musée de Versailles, suivit à Damiette Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, au mois de novembre 1249. Pierre de Combret, Sgr de Broquiès, ép. Simonne de Thézan, fille de Pons, Sgr du Poujol, et de Béatrix de Caylus-Olargues. Pons avait ép. le 29 janvier 1294 Béatrix de Caylus, qui lui avait porté dix-huit mille sols tournois pour sa dot. Ce contrat de mariage parut une pièce si rare à Charles d'Hozier, qu'il se faisait un plaisir d'en parler ; et M. d'Hozier, son neveu et son successeur dans la charge de juge d'armes, l'a fait imprimer tout au long dans le premier volume de son *Armorial général.* Nous la reproduirons dans nos *Pièces justificatives.*

La maison de Thézan fut admise aux honneurs de la cour le 29 oct. 1771. Elle a donné dix-neuf chevaliers à l'ordre de Malte de 1540 à 1705, un vice-amiral, des maréchaux de camp, des gentilshommes de la chambre, des chevaliers des ordres du roi. Cette maison était divisée en plusieurs branches au moment de la vérification de M. de Bezons. La branche aînée s'éteignit par mariage en 1703, dans la maison de Baderon de Maussac, à la charge de prendre les nom et armes de Thézan. (Marquis d'AUBAÏS, III, 51. — D'HOZIER, I, R. 541. — *Proc.-verb. des états de Languedoc*, 31 janv. 1780. — BARRAU, III, 714.)

I. Antoine de Thézan, Sgr du Poujol, fut père de : 1. Guillaume qui suit ; 2. Pons ; 3. Raimond.

II. Guillaume de Thézan, Sgr de Saint-Géniez, ép. en 1424 Marguerite de Montlaur, dont il eut :

III. Guillaume de Thézan, Sgr de Saint-Géniez, ép. le 22 sept. 1465 Lionne de Peirusse, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Tristan, chev. de Rhodes, commandeur de Peirusse 1522.

IV. Antoine de Thézan, Sgr de Saint-Géniez et du Luc, ép. le 20 sept. 1499 Gastonne de Beaulac, dont il eut :

V. Antoine de Thézan, écuyer, Sgr de Saint-Géniez et Fontedu, ép. le 28 août 1525 Louise de Baderon de Maussac, dont il eut : 1. Tristan; 2. Jacques ; 3. Antoine; 4. Pierre qui suit; 5. François; 6. Sébastien; 7. Jean-Jacques.

VI. Pierre de Thézan, écuyer, Sgr de Saint-Géniez, ép. Marie de Bonnet de Maureilhan, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Henri qui a fait la Br. B. ; 3. Jean-Antoine ; 4. Balthazar ; 5. Hercule qui a fait la Br. C. ; 6. Gaspard, chev. de Malte 1599.

VII. Charles de Thézan, Sgr de Saint-Géniez, Montblanc et Valros, ép. le 25 oct. 1592 Antoinette de Montmouton, *alias* Montmetton, dame et baronne de Pérignan et Caussiniojouls, dont il eut :

VIII. Hercule de Thézan, Sgr et baron de Saint-Géniez, ép. Françoise de Fleury, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Hercule ; 3. Jean-Gabriel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

IX. Pierre de Thézan, Sgr et baron, puis qualifié marquis de Saint-Géniez, ép. le 14 fév. 1680 Marie de Thézan-Poujol, dont il eut : 1. Marie-Claire qui suit; 2. Cécile, morte non mariée.

X. Marie-Claire de Thézan, marquise de Saint-Géniez, héritière de la branche aînée de sa maison, ép. le 6 oct. 1703 Jacques de Baderon de Maussac, Sgr de Corneillan, Valros, Montady, Montagnac, off. dans le régt de Navarre, qui fut substitué aux biens, titres, nom et armes de Thézan-Saint-Géniez; il eut de son mariage : 1. Joseph-Laurent qui suit; 2. Constance-Monique-Anne, morte religieuse à Béziers en 1809.

XI. Joseph-Laurent de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, par lettres patentes de 1760, lieutenant des maréchaux de France à Béziers 1765, eut l'honneur d'être présenté au roi par le maréchal duc de Duras le 13 août 1775; il avait ép. le 10 mai 1748 Marie-Jeanne de Roys-Lédignan, dont il eut :

XII. Joseph-Laurent-Thomas-Raymond de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, baron de Maussac, page du roi 1768, mousquetaire de la 1re compagnie 1770, ép. le 8 sept. 1775 Marie-Anne-Françoise de Bourdeille, en présence du roi Louis XVI et des princes et princesses de la famille royale, du duc de Fleury, cousin du futur, de Claude de Bourdeille, évêque de Soissons, et du marquis d'Aubeterre, maréchal de France, oncle de la future. Il eut de son mariage : 1. Joseph-Marie qui suit; 2. Joseph-Raimond-Augustin, chev. de Malte; 3. Marie-Claire-Joséphine, mariée au comte de Las

Cases; 4. Marie-Claire-Françoise-Adélaïde, mariée à Joseph Alban de Bonnet de Maureilhan de Polhes, comte de Neffiès; 5. Marie-Magdeleine-Joséphine-Émilie, mariée à Jacques-Joseph de Marion, baron de Brésilhac.

XIII. Joseph-Laurent-Louis-Félix-Henri-Marie de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Géniez, baron de Maussac, ép. le 14 juillet 1806 Henriette-Catherine-Charlotte de Bourdeille-Montancey, dont il eut : 1. Joseph-Laurent-Félix-Éléazar, mort au service en 1836; 2. Marie-Anne-Françoise-Octavie, mariée le 1er sept. 1847 à Charles Demongeot de Confévron, ancien garde du corps du roi, officier supérieur de cavalerie; 3. et

XIV. Marie-Stanislas-Gratien de Baderon de Maussac, marquis de Thézan-Saint-Géniez, ép. le 24 mai 1848 Marie-Renée de Brémond-d'Ars, dont : 1. Marie-Estelle-Françoise-Bérengère, née le 4 août 1849; 2. Marie-Claire-Isabeau, née le 15 juin 1857.

Br. B. VII. Henri de Thézan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Narbonne 1599, lieut. de la compagnie des gendarmes de M. de Montmorency, vice-amiral de France, ép. Anne-Marion de Lestang, dont il eut : Pierre-François, baron du Luc, demeurant à Narbonne, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

Br. C. VII. Hercule de Thézan, Sgr d'Aspiran et de Thiberal, ép. le 7 fév. 1627 Antoinette de Brettes, dont il eut : 1. Hercule, Sgr d'Aspiran, demeurant à Béziers; 2. Henri; 3. Jean-Gabriel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

526. THÉZAN.

Écartelé d'or et d'azur à la cotice de gueule.

I. N... de Thézan fut père de

II. Guillaume de Thézan, Sgr du Poujol, ép. le 24 août 1482 Anne de Montlaur, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Olivier, Sgr de Saint-Maximin, lieut. d'une compagnie de 100 hommes d'armes 1536, conduisait trente lances en 1540, commandait les gens de guerre qui étaient en Gévaudan 1545, maréchal de camp, capit. de cinquante hommes d'armes 1566; 3. Anne, mariée le 5 oct. 1514 à Aimar, *alias* Adhémar de Cahusac.

III. Antoine de Thézan, Sgr du Poujol, baron de Mourcairols, ép. le 15 mai 1523 Marquise de Combret de Broquiès, dont il eut : 1. Olivier qui suit; 2. Jean-Jacques; 3. Jeanne, mariée le 29 janv. 1564 à Vidal d'Isarn de Fraissinet.

IV. Olivier de Thézan, Sgr et baron du Poujol, Mourcairols, Saint-Maximin et Saze, chev. de l'ordre du roi 1570, capit. de cinquante hommes de ses ordonnances, maréchal de camp, commandant en Gévaudan, ép. le 19 déc. 1561 Cassandre de Cenami, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Jacques, Sgr de Saze et Saint-Maximin, sénéchal d'Uzès, ép. Antoinette Marion, dont il eut : *a.* Olivier, Sgr et baron de Saze et Saint-Maximin, sénéchal d'Uzès; *b.* Hercule : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 janv. 1670; 3. Thomas; 4. Guillaume, Sgr de Saint-Maximin; 5. François.

V. Raimond de Thézan, vicomte du Poujol, Murat et Boisseson, baron de Mourcairols et Olargues, Sgr de Nages, Boussagues, Crespian, Conas, Aumes, Vic et Cournonterrail, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, ép. le 8 sept. 1606 Antoinette d'Avanson, et il en eut : 1. Thomas, vicomte du Poujol et Murat, baron de Mourcairols, Nages et Olargues; 2. François-Gabriel, baron de Nages, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. Marie de Sarret, et mourut sans enfants; 3. Pons-Pierre qui suit; 4. Henri, tué à Lérida; 5. Gabriel : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 3 janv. 1670.

VI. Pons-Pierre de Thézan du Poujol, baron d'Olargues, ép. le 19 nov. 1640 Jeanne de Mirmand, dont il eut : 1. Thomas qui suit; 2. Marie, alliée le 14 fév. 1680 à Pierre de Thézan, Sgr et baron de Saint-Géniez; 3. François-Gabriel, archidiacre à Saint-Pons, conseiller-clerc au parlement de Toulouse.

VII. Thomas de Thézan du Poujol, baron d'Olargues, lieut. de roi dans la province de Guienne 1692, ép. le 8 sept. 1665 Jeanne de Blausac, dame de Valfons, dont il eut : 1. Pons qui suit; 2. Marianne, alliée le 16 août 1687 à Charles de Genibrouse, vicomte de Saint-Amans; 3. Jeanne-Claire, mariée à Claude d'Advizard; 4. Marie, allié à N... de Juillard; 5. Élisabeth, mariée à Charles de Saurin.

VIII. Pons de Thézan, comte du Poujol, Sgr dudit lieu, baron d'Olargues, Sgr de Nages, Boussagues, Murat, Hérépian, Espondeillan, Conas, propriétaire du régt de la Reine-cavalerie, acquis du duc de Choiseul le 3 mai 1704, lieutenant pour le roi de la province de Guienne, ép. en 1700 Geneviève de Voleau, dont il eut : 1. Pons qui suit; 2. Claude-François, capit. au régt de dragons

d'Aubigné, chev. de Saint-Louis; 3. Marie-Éléonore, mariée à Jean-François de Tournier.

IX. Pons de Thézan du Poujol, capit. de dragons au régt d'Armenonville, chev. de Saint-Louis, ép. le 30 sept. 1736 Claudine-Jeanne-Gabrielle le Mazuyer, dont il eut : 1. Pons-Marthe qui suit; 2. Marie-Joseph-Geneviève, cap. de dragons au régt de Condé, envoyé de la baronie de Castelnau d'Estrettefonds aux états de Languedoc 1786; 3. Claudine-Pons-Louise-Marguerite; 4. François-Henri-Blaise-Éléonore, mestre de camp de cavalerie, chev. de Saint-Louis; 5. Jean-François-Bérenger qui a fait la Br. B.

X. Pons de Thézan du Poujol, qualifié marquis de Thézan, chevalier, vicomte de Murat, baron de Boussagues, etc., lieut. de roi en la province de Guienne, ép. le 13 juin 1768 Marie-Alix-Aldonze-Antoinette-Sylvie de Thézan-Vénasque, et réunit ainsi deux branches de leurs maisons qui se trouvaient séparées depuis le mariage du 3 fév. 1483 entre Elzéar de Thézan-Poujol et Siffre de Vénasque.

Pons de Thézan du Poujol, marquis de Thézan, mourut sans enfants à Toulouse en 1817.

Br. B. X. Jean-François-Bérenger de Thézan du Poujol, mestre de camp de cavalerie, chev. de Saint-Louis, baron des états de Languedoc, colonel du régt de Vermandois, ép. le 26 nov. 1784 Françoise-Antoinette-Louise de Noailles d'Ayen, dont il eut : 1. Pons, mort jeune; 2. Erasme, mort jeune; 3. et

XI. Louise-Jeanne de Thézan du Poujol, ép. le 26 août 1805 Henri-Marie Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, prince de Rubempré, d'Éverberghe et de Grimberghe, marquis de Vesterloo, grand d'Espagne de première classe, sénateur du royaume de Belgique, ambassadeur extraordinaire du roi des Belges au sacre de l'empereur Ferdinand d'Autriche à Milan, grand-croix de l'ordre de Léopold, dont : 1. Marie-Joseph-Hildegarde-Ghislaine, mariée le 28 mai 1844 à Adrien-Charles-Guy-Marie, marquis de Levis-Mirepoix, grand d'Espagne de première classe; 2. Charles-Antoine-Ghislain, marié le 8 octobre 1849 à Augustine-Marie d'Arenberg.

527. THIERRI.

I. Claude de Thierri, ép. Catherine Clair, dont il eut :

II. Pierre de Thierri, écuyer, du pays de Flandre, est le premier qui vint s'établir à Villeneuve-lès-Avignon; il ép. Catherine Benoit, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Pierre.

III. Antoine de Thierri, ép. le 7 sept. 1615 Anne Bouchas, dont il eut :

IV. Jean-Antoine de Thierri, demeurant à Villeneuve-lès-Avignon, D. d'Uzès, ép. le 7 oct. 1646 Marthe Mistral, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 6 janv. 1670.

528. THIEULOI.

D'or au sautoir de gueule accompagné de quatre merlettes de sable.

I. Jacques de Thieuloi, vivant en 1423, ép. Louise Igonesse, dont il eut : 1. Jamet, écuyer servant sous le règne de Charles VII, ép. le 3 mai 1454 Delphine Ruffi; 2. et Christophe qui suit. Jamet entra dans la ville de Compiègne assiégée par les Anglais à la tête de quatre-vingt ou cent hommes, et les combattit vaillamment.

II. Christophe de Thieuloi, ép. Louise Autrigue, dont il eut :

III. Tannequin de Thieuloi, viguier noble d'Arles en 1524, eut pour fils

IV. Honoré de Thieuloi, ép. N... Tossis, et il en eut : 1. Honoré qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B.; 3. Matthieu; 4. Pons.

V. Honoré de Thieuloi, ép. Marguerite, *alias* Marie de Roys-Lédignan, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Honoré; 3. Isabeau, mariée le 4 août 1622 à François de Quiqueran de Beaujeu, premier consul de la ville d'Arles.

VI. Jacques de Thieuloi, demeurant à Beaucaire, ép. le 2 oct. 1630 Delphine Mandre, dont il eut :

VII. Pierre de Thieuloi, ép. le 7 fév. 1661 Magdeleine Fabre, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

Br. B. V. Jean de Thieuloi, écuyer, fut père de

VI. Paul de Thieuloi Parpaille, Sgr de Montessargues, eut pour

fils, Antoine, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 5 déc. 1668.

529. TOULOUSE-FOISSAC.

De gueule au lion d'or, écartelé de gueule au lion d'argent.

I. Nicolas de Toulouse, écuyer, Sgr de Foissac, qu'il acheta le 13 sept. 1553, ép. Jeanne Douson, et il en eut :

II. Jean de Toulouse, Sgr de Foissac, ép. 1° le 7 mars 1599 Suzanne de Bargeton; 2° le 25 juin 1603 Marie de Girard; 3° le 18 oct. 1608 Diane de Trémolet; il fut père de

III. François de Toulouse, Sgr de Foissac, demeurant à Uzès, ép. le 21 janv. 1633 Philippe Bonhomme, et il en eut : 1. Jean-Louis; 2. Charles : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 30 sept. 1668.

530. TOURNON.

De France ancien, parti de gueule au lion d'or. Ces armes sont écartelées maintenant avec celles de Simiane : d'or semé de tours et de fleurs de lis d'azur. Devise : *Potentia et virtute;* — Cri de guerre : *Au plus dru.*

La maison de Tournon, qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons, fut admise aux honneurs de la cour en 1774. Elle possédait les terres de Meyres, Desaignes, et les baronies de Retourtour et la Mastre, au D. de Viviers. Elle prouva sa noblesse depuis

I. Gaspard de Tournon, Sgr de Rouveirolles, Desaignes et Meyres, ép. le 6 nov. 1541 Antonia Itier de Géorand, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Jean; 3. Gasparde, mariée à Antoine de Pelamourgue, écuyer, Sgr de Plaignes.

II. François de Tournon, chevalier, Sgr de Meyres, Desaignes, baron de la Mastre, ép. le 28 juill. 1572 Marguerite de la Gruterie, dont il eut :

III. François de Tournon, Sgr de Meyres, baron de la Mastre, capit. de deux cents hommes de guerre 1600, ép. 1° le 8 nov. 1598 Suzanne de Barjac, dont il eut : 1. François, marié le 16 juin 1619 à Anne de Fay de la Tour-Maubourg, dont il eut une fille, morte jeune; 2. François-Christophe qui suit; 3. Louis-Antoine; 4. Diane.

IV. François-Christophe de Tournon, chevalier, Sgr de Meyres, de Desaignes, du Vergier, baron de la Mastre et de Retourtour, ép. le 26 déc. 1630 Louise-Geneviève de Chanaleilles, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 2 nov. 1668; il eut de son mariage : 1. Jean-Antoine qui suit; 2.-3. et quatre autres enfants non mariés.

V. Jean-Antoine de Tournon, chevalier, Sgr de Meyres, de Desaignes et du Vergier, baron de la Mastre et de Retourtour, ép. 1° Marie de Boulieu du Masel; 2° le 22 oct. 1691 Marie-Louise de Simiane-Moncha, chanoinesse et comtesse du chapitre de Remiremont; il eut de son premier mariage : François, Sgr de Meyres, baron de la Mastre et de Retourtour, qui continua la branche des Sgrs de Meyres jusqu'à Hugues, comte de Tournon, mort à Dôle en 1789, ne laissant pas de postérité masculine; de son second mariage : 1. François de Paule, Sgr de Monteil, marié à Louise de Lestrange, dont : Louis, lieut. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis; 2. Pierre, chev. de Malte 1723; 3. Marc, chev. de Malte, acquit de Laurence de Claveson, veuve de M. de Lionne, la terre de Claveson, érigée en marquisat par Louis XV en 1753; il ép. en 1747 Catherine de Romanet, dont : Jean-Baptiste-Antoine de Tournon, marquis de Claveson, col. en second du régt de Rohan-Soubise, mort sans enfants 1786; 4. François, mort abbé; 5. et

VI. Jacques de Tournon, chevalier, baron de Banou en Provence, Sgr de Saumane et de l'Hospitalet, héritier d'Anne de Simiane-Moncha, marquise de Villeneuve, sa tante maternelle, à condition de prendre le nom et les armes de Simiane 1748, ép. Marie-Anne de Chaston d'Ortigue, dont il eut : 1. Alexandre-François-Xavier qui suit; 2. Marie-Françoise-Delphine, mariée en 1783 à Jean-Baptiste de Carmes de Labruguière.

VII. Alexandre-François-Xavier de Tournon, comte de Tournon-Simiane, marquis de Claveson, baron de Banou et de Retourtour, Sgr du Vergier, de Desaignes, Saumane et l'Hospitalet, off. au régt des gardes-françaises, ép. le 5 nov. 1774 Marie-Alix-Geneviève de Seytres-Caumont; il eut de son mariage : 1. Claude-Philippe qui suit; 2. Philippe-Casimir-Marcellin-Camille qui a fait la Br. B.; 3. Alix-Eugène qui a fait la Br. C.; 4. Just-Hippolyte qui a fait la Br. D.; 5. Victor, off. de cuirassiers, dont on n'a pas de nouvelles depuis la campagne de Russie; 6. Marianne-Pauline, mariée le 8 janv. 1796 à Antoine de Vernoux, anc. chevau-léger de la garde du roi; 7. Mélanie, mariée le 27 janv. 1804 à Antoine-Jacques du Tournel; 8. Alix, mariée le 21 mai 1806 avec son oncle Charles-Jo-

seph-Maurice de Seytres-Caumont, anc. off. d'infanterie, chev. de Saint-Louis; 9. Alexandrine-Philippine-Rose-Hélène, mariée le 3 sept. 1810 à Henri-François-Joseph d'Hérisson, capit. de cavalerie; 10. Hortense, mariée le 16 avril 1811 à Jean-Antoine de Romanet de Lestrange; 11. Louise, mariée le 7 sept. 1814 à Aimé de Raffanel de la Jonquière.

VIII. Claude-Philippe de Tournon, comte de Tournon, anc. off. au régt de Condé, fit les campagnes de l'émigration, puis chambellan et aide de camp de l'empereur Napoléon Ier, ép. Marie de Mascon, dont il eut: 1. Just-Charles qui suit; 2. Marie-Anne-Eugénie, ép. le 2 sept. 1819 N... de la Celle, en Marche.

IX. Just-Charles-Marie-François de Tournon, comte de Tournon, ép. le 12 fév. 1838 Ludovine d'Arod de Montmélas.

Br. B. VIII. Philippe-Casimir-Marcellin de Tournon, comte de Tournon, chev. de Malte 1778, intendant de Bayreuth 1809, en Franconie, préfet de Rome 1810, de Bordeaux 1815, de Lyon 1822, conseiller d'État, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commandeur de la Légion d'honneur, pair de France au titre de baron 5 avril 1824, avait ép. le 29 août 1811 Augustine-Adèle-Denise Mayneaud de Pancemont, dont il eut: 1. Just-Joseph-François, mort sans être marié; 2. Philippe-Antoine, marié à Léonie de Tournon-Montmelas sa cousine; 3. Marie-Alix-Rose; 4. Marie-Amélie-Stéphanie, mariée à N... de Croix.

Br. C. VIII. Alix-Eugène de Tournon, chev. de Malte 1780, off. supérieur des gardes du corps du roi, chev. de la Lég. d'honn., ép. Adèle-Renée d'Autric-Vintimille, dont il eut: 1. Joseph-Alexandre-Camille, ancien page du roi Charles X; et plusieurs filles mortes non mariées.

Br. D. VIII. Just-Hippolyte de Tournon, reçu page du grand maître de Malte, ép. le 20 août 1839 Anne-Pierrette de Murard, dont: 1. Marie-Françoise-Alix; 2. Marguerite-Hélène; 3. Just-Marie-Eugène-Pierre. — Résid. château du Vergier (Ardèche).

531. TOURTOULON.

D'azur à la tour crénelée d'argent ouverte, ajourée et maçonnée de sable, surmontée d'un étendard de deux bandes ondoyantes d'argent, à la hampe d'or, et accompagnée de trois colombes d'argent, l'une contournée au canton droit du chef, les deux autres affrontées vis-à-vis le pied de la tour ; en pointe, une molette d'éperon d'or.

La famille de Tourtoulon est originaire d'Auvergne, où elle possédait le fief de Tourtoulon, près d'Aurillac. Elle remonte par filiation suivie à Armand de Tourtoulon, chevalier, Sgr de Tourtoulon, co-Sgr de Roquenaton, etc., qui vivait en 1284, et dont le fils, Rigal de Tourtoulon, fut témoin d'un accord intervenu entre les co-Sgrs de la forteresse de Tournemire en 1298. (Dom Coll., *Nobil. d'Auvergne Mss. — Dictionnaire historique et statistique du Cantal*, t. V, p. 92, 352 et 453.) Rigal fut père d'autre Rigal de Tourtoulon, qui ép. Léone de Golbrand (*Dict. du Cantal*, t. V, p. 461) et eut pour fils Jean de Tourtoulon, père de Guillaume. (*Dict. du Cantal*, t. V, p. 93.) Guillaume de Tourtoulon ép. vers 1412 Bérengère du Sault, dame de Banières, D. de Nîmes, et vint se fixer en Languedoc. (*Dict. du Cantal*, t. V, 352.) Il eut pour fils : 1. Antoine, auteur d'une branche restée en Auvergne et éteinte à la fin du XVI^e siècle ; 2. Pierre de Tourtoulon, damoiseau, Sgr de Banières, des Vanels, etc., ép. en 1469 Antoinette d'Albignac, et fut père de Pierre de Tourtoulon, marié le 10 janv. 1489 à Hélix de Rocheblave (*Contrat reçu par Bocri, prêtre et notaire*), dont il eut Pierre, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons (V. encore Lach. Desb., XII, 686. — *Proc. verb. des états de Languedoc*, 1784.)

I. Pierre de Tourtoulon, écuyer, Sgr de Banières, rendit hommage le 28 fév. 1539, ép. Isabelle de Mandagout, et fut père de

II. Jacques de Tourtoulon, écuyer, Sgr de Banières, capitaine de quatre cents hommes, grand veneur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme, père du roi Henri IV, ép. le 15 fév. 1550 Thorenne de la Fare, dont il eut :

III. Pierre de Tourtoulon, écuyer, Sgr de Banières et du Prat, ép. le 31 mars 1577 Marguerite de Villate, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Jean, qui a fait la Br. B. ; 3. Pierre, qui a fait la Br. C. ; 4. Antoine.

IV. Jacques de Tourtoulon, Sgr de Banières et du Pujol, ép. le 25 fév. 1608 Claire de Valobscure, et il en eut : 1. Jean-Jacques, héritier de son père ; et 2. Pierre, Sgr des Vanels : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 déc. 1668.

Jean-Jacques et Pierre n'ont pas eu de postérité.

Br. B. IV. Jean de Tourtoulon, Sgr de Serres et plus tard de Valescure, maréchal de camp de l'armée du duc de Rohan, ép. le 28 mai 1618 Jeanne de Valobscure ou Valescure, dont il eut : 1. François qui suit ; et 2. Jean, Sgr des Abrits, off. de cavalerie : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 déc. 1668.

V. François de Tourtoulon, Sgr de Valescure, capit. au régt. de

Beaufort, ép. le 16 oct. 1654 Antoinette de Béringuier des Barbuts, dont il eut :

VI. Jean de Tourtoulon, chev., Sgr de Valescure, la Blaquière, etc., capit. au régt de Coste, ép. le 26 janv. 1701 Anne Poujade, et fut père de

VII. Jean de Tourtoulon, Sgr de Valescure, ép. le 3 juin 1734 Jeanne Aigoin, et eut entre autres enfants : 1. Jean David qui suit; et 2. François, capit. des chasseurs des Cévennes, chev. de Saint-Louis.

VIII. Jean David de Tourtoulon, chevalier, Sgr de Valescure, de Beauvoir, etc., baron de Lasalle-Salendrenque, off. au régt de Bourgogne, fit ses preuves devant les états de Languedoc en 1784, comme envoyé du baron de Ganges; il avait ép. le 11 sept. 1762 Anne-Marguerite des Vignolles, baronne de Lasalle. Il mourut à la défense de Lyon le 29 sept. 1793, et fut père de

IX. Alexandre-François de Tourtoulon, baron de Lasalle, ép. le 28 fév. 1781 Jeanne-Sophie d'André de Montfort, dont il eut :

X. Charles-Adolphe de Tourtoulon, baron de Lasalle, a ép. le 16 août 1834 Marie-Aimée de Villardi de Quinson de Montlaur, dont : 1. Marie ; 2. Louise.

Br. C. IV. Pierre de Tourtoulon, Sgr de la Coste, ép. le 10 juin 1625 Jeanne de Leuze, et en eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine, Sgr del Mas, auteur d'une branche éteinte; 3. Michel, Sgr des Plantiers, auteur d'une branche établie en Normandie aujourd'hui éteinte : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 14 déc. 1668.

V. Jean de Tourtoulon, Sgr de Serres, ép. le 12 août 1650 Jeanne d'Assas, qui le rendit père de

VI. Jean-Jacques de Tourtoulon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 décembre 1668, officier de cavalerie, ép. le 2 juillet 1683 Jeanne de Savin, dont il eut : 1. Michel qui suit ; 2. François, Sgr de la Rouvière, capit. de cuirassiers, chev. de Saint-Louis; 3. Magdeleine, mariée à Jean d'Assas, off. général en Espagne.

VII. Michel de Tourtoulon, Sgr. de Serres, Masbonnet, la Canourgue, etc., capit. de cavalerie, chev. de Saint-Louis, ép. le 10 juillet 1721 Antoinette Metton, fille de René Metton, consul de Lyon. Il fut père de : 1. Jacques-François, off. de cavalerie; 2. Jean-François qui suit; 3. autre Jean-François, garde du corps, dont le fils Jean-Charles, ancien officier au régiment de Cambrésis, chev. de Saint-Louis, est mort sans postérité le 31 janv. 1857.

VIII. Jean-François de Tourtoulon, chev., Sgr. de Serres et de la Peyrouse, off. de cavalerie; ép. le 24 nov. 1761 Marguerite de Ciron de la Peyrouse, dont il eut :

IX. Jean-Pierre de Tourtoulon de Serres, capit. du génie, ép. à Nice le 7 fructidor an III Mathilde Stévaire, et fut père de

X. Antoine-Pierre-Marie de Tourtoulon, né le 1er fév. 1806, a ép. le 20 mai 1835 Marie-Alexis-Élisabeth Capblat, dont : Charles-Jean-Marie, né le 12 oct. 1836.

532. TRÉGOIN DE LA CONDAMINE.

D'or à la bande de gueule chargée de trois épis d'or barbés de sable, écartelé d'azur à une sirène d'argent tenant en sa main droite un poignard de même.

I. Guinot de la Condamine alla habiter Perpignan, et de là à Narbonne où il se maria avec Marie de Trégoin, laquelle le fit héritier à la charge de porter les nom et armes de Trégoin; ladite Marie étant morte, il se remaria et eut de sa seconde femme Jean, père de Guillaume; Guillaume eut pour fils Joachim, Sgr de Malvesi, Saint-Amans et Vires, au D. de Narbonne. Tout cela résulte d'une attestation de Pierre de la Condamine de la même maison, juge-mage du Puy, faite à la requête dudit Joachim, le 19 avril 1583.

II. Jean de Trégoin de la Condamine eut pour fils

III. Guillaume de Trégoin de la Condamine fut père de : 1. Joachim qui suit; 2. Anne, mariée le 16 janv. 1549 à Paul de Lort, Sgr de Taraillan.

IV. Joachim de Trégoin, Sgr de Malves, *alias* Malvesi, Saint-Amans et Vires, ép. le 17 juin 1559 Marguerite de Puiméjan.

Jean de Trégoin, Sgr de la Ricardelle, baron de Montbrun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieut. de roi au gouvernement de Narbonne, ép. le 20 juill. 1586 Isabeau Andréa.

Guillaume de Trégoin, frère de Jean, ép. le 9 déc. 1617 Marie de Thézan-Saint-Géniez.

Pierre-Antoine de Trégoin, Sgr de Prat et de Cest, ép. le 17 mai 1625 Françoise Potier, dont il eut : Jean-Pierre, baron de Montbrun, Prat et Cest, demeurant à Narbonne, ép. le 22 oct. 1622 Marie le Noir, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 nov. 1668.

Hercule de Trégoin, Sgr de Malves et Saint-Amans, chev. de l'ordre du roi, lieut. de roi au gouv. de Narbonne 1656, eut commis-

sion des maréchaux de France pour connaître des différends et querelles des gentilhommes du D. de Narbonne le 26 sept. 1668; il ép. le 11 juin 1651 Priscille de Trégoin, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 nov. 1668, avec ses frères Marc de Trégoin et Jean de Trégoin, Sgr de Montfort.

Pierre de Trégoin, Sgr de Ricardelle, ép. le 10 fév. 1590, assisté de Joachim son oncle et de Jean-Pierre son frère, Isabeau de Castillon, dont il eut :

Pierre-Antoine de Trégoin, Sgr de Ricardelle, lieut. de roi au gouv. de Narbonne 1632, maréchal de camp 1654, lieut. des maréchaux de France à Narbonne 1661.

Jean-Hyacinthe de Trégoin, Sgr de Montbrun, baron de Flory Denrouget, Pradresset, D. de Narbonne, rendit hommage au roi le 12 nov. 1715.

533. TRÉMOLET DE MONTPEZAT.

D'azur au cygne d'argent sur une rivière de même, surmonté de trois molettes d'or. DEVISE : *Cygnus aut victoria ludit in undis.*

La maison de Trémolet est connue par filiation suivie depuis le XIV[e] siècle. L'allégation de dom Vaissette au sujet d'un prétendu anoblissement en 1526 de Pierre de Trémolet, médecin de François I[er], n'était basée que sur une note manuscrite fournie par le marquis d'Aubaïs, et les lettres d'anoblissement n'ont jamais été produites. On trouve au contraire, dans des actes originaux de 1338 et 1339, Guillaume et Raymond de Trémolet, qualifiés *damoiseau* et *chevalier*. Dans un autre acte de 1435 Sicard de Trémolet est dit descendant des anciens seigneurs de Trémolet, au pays de Foix. Il était père de Sicard II, qualifié aussi *chevalier* dans son testament de 1469, par lequel il institue pour héritier son fils. Pierre de Trémolet est qualifié dans le même acte *damoiseau*, et dans d'autres actes de 1489, 1521, 1522, 1523, *chevalier magnifique et puissant seigneur*. Ces actes originaux furent produits en 1759 par M. le duc de Montpezat, devant M. Clérambault, généalogiste des ordres du Roi et soumis à M. d'Hozier de Sérigny le 31 oct. 1759, qui en adressa un résumé à dom Vaissette pour servir à une rectification dans la prochaine édition de son *Histoire de Languedoc*. (*Bibl. Imp., Mss. Languedoc*, 106.) M. le marquis d'Aubaïs ne fut pas le dernier à reconnaître aussi son erreur, et nous pensons que ce fut comme en compensation du désagrément causé au duc de Montpezat qu'il composa une table généalogique, pour prouver que le duc de Montpezat avait pour vingtième aïeul Louis le Gros, roi de France. On la trouvera dans nos *Pièces justificatives*. Pierre de Trémolet acquit la baronie de Montpezat de Secondin et Thomas de Saint-Félix ; et il rendit hommage le 19 janv. 1523 à l'évêque de Nîmes (WAROQUIER, Tabl. II, 259 ; — Marquis D'AUBAÏS, III, 53) ; il ép. Marie de Cambis et fut père de

I. Antoine de Trémolet, baron de Montpezat, Sgr de Roubiac, général de la cour des aides de Montpellier, ép. le 26 fév. 1555 Charlotte de Bucelli, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Jean qui a fait la branche rapportée au n° 534.

II. Jean de Trémolet, baron de Montpezat, Sgr de Colias, Saint-Mamet et Roubiac, ép. le 7 mars 1579 Diane d'Albenas, dame de Colias; il fut tué devant la ville d'Aix commandant une compagnie le 5 juill. 1593; il eut de son mariage : 1. Jean qui suit; 2. Henri, chev. de Malte 1598; 3. George qui a fait la Br. B.; 4. Louis; 5. Diane, mariée le 18 oct. 1608 à Jean de Toulouse de Foissac.

III. Jean de Trémolet, baron de Montpezat, ép. le 20 fév. 1611 Magdeleine de Nogaret de Calvisson, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Henri; 3. George; 4. Diane.

IV. Jean-François de Trémolet de Bucelli, marquis de Montpezat par lett. pat. du mois de juill. 1665, enreg. à Toulouse le 11 janv. 1668, et à Montpellier le 28 juin 1668; maréchal de camp 1646, lieut. général 1651, conseiller d'État 1652, commandant et Sgr de la ville de Sommières 1661, grand bailli des seigneuries de Bourbourg et Gravelines, lieut. gén. du roi dans le pays d'Artois, désigné maréchal de France pour la première promotion, mourut en avril 1677; il avait ép. le 8 mars 1648 Louise de Fons, dont il eut : 1. Jean, commandant le régt de Montpezat, tué au siége de Luxembourg; 2. Louis, chev. de Malte 1675, puis entra dans l'état ecclésiastique et mourut à Saint-Sulpice où il a laissé une bibliothèque considérable; 3. et Henri qui suit : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 nov. 1668.

V. Henri de Trémolet, marquis de Montpezat, maréchal de camp, gouverneur de Sommières, fut pourvu en 1692 de la charge de lieut. de roi en Languedoc, et mourut sans enfants.

Gabrielle de Trémolet, fille de Jean-François, marquis de Montpezat, ép. le 2 sept. 1675 Jacques de Vivet, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier; de ce mariage : 1. N... de Vivet, qualifié marquis de Montclus, président et juge-mage au présidial de Nîmes; 2. Louis-François de Vivet de Montclus, qualifié marquis de Montpezat et Montclus, évêque d'Alais, mort le 23 juill. 1755.

Br. B. III. Georges de Trémolet, Sgr de Roubiac, ép. le 14 déc. 1617 Lucrèce de Pontanel, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean-Louis, Sgr de Lunel-Viel, gouvern. de la citadelle de Montpellier, père de René-Gaspard et Henri; 3. Henri, abbé de Montpezat; 4. Paul-Antoine, abbé d'Arioles; 5. Louis, lieut.-colon. au régt de Montpezat; 6. Jacques, Sgr d'Argeliers, capit. et major au même régt; 7. Annibal, chev. de Malte 1668.

IV. Pierre de Trémolet, Sgr de Roubiac, lieut.-colon. au régt de Montpezat, mestre de camp et maréchal de bataille 1652; ép. le 4 oct. 1651 Catherine de Rignac, dont il eut : 1. Jacques-François; 2. Henri, chev. de Malte; 3. Jean-Louis qui suit; 4. Denis; 5. Paul-Antoine; 6. François; 7. Louis; 8. Jacques : maintenus dans leur noblesse avec leur père par jugement souverain du 23 nov. 1668.

V. Jean-Louis de Trémolet, baron de Colias, commandant du régt de Montpezat, ép. en 1683 Thérèse de Tertulli, dont il eut :

VI. Pierre-Guillaume de Trémolet, baron de Colias, marquis de Montpezat par lett. pat. de mai 1745, confirmées par un arrêt du 9 avril 1752, portant érection de la terre de Colias en marquisat sous la dénomination de Montpezat, lieut. de roi en Languedoc, héritier de Henri de Montpezat, maréchal de camp, ép. le 11 avril 1714 Marie-Françoise-Richarde de Carichon, dont il eut :

VII. Jean-Joseph-Paul-Antoine de Trémolet, duc-marquis de Montpezat, aide de camp du maréchal de Belle-Isle au siége de Philisbourg en 1734, créé duc ou prince romain le 13 janv. 1758 par le pape Benoît XIV qui demanda pour lui au grand maître de Malte la croix de cet ordre, lieut. de roi en Languedoc 1746, un des quatre premiers barons du Dauphiné, ép. le 19 sept. 1738 Marie-Justine-Espérance d'Agoult de Montmaur, fille unique et héritière de la branche aînée de sa maison, dont il eut : 1. Henriette, mariée le 1er septembre 1758 à Charles-Antoine, duc de Galéan des Issarts, prince du Saint-Empire, qui fut chargé de négocier le mariage du Dauphin et de la Dauphine; 2. Marie-Charlotte; 3. Marie-Joséphine.

VIII. Marie-Françoise-Joséphine de Trémolet de Montpezat, ép. le 3 mai 1763 Jacques-Timothée de Trémolet de Montpezat; de ce mariage cinq filles : 1. Marie-Justine; 2. Marie-Gaspardine-Henriette; 3. Marie-Gaspardine-Zéphirine; 4. Marie-Antoinette-Hortense; 5. Marie-Gaspardine-Justine-Clémentine.

534. TRÉMOLET-MOURMOIRAC.

Mêmes armes.
V. le nº précédent au 1er degré.

II. Jean-Pierre de Trémolet, Sgr de Roubiac, Saint-Christol et Mourmoirac, ép. le 26 déc. 1594 Jeanne du Pin, et il en eut :

III. Antoine-Bernardin de Trémolet, Sgr de Mourmoirac, ép. le 4 janv. 1625 Jeanne de Chaumont, et il en eut :

IV. Henri de Trémolet, Sgr de Mourmoirac et de Saint-Christol-

les-Alais, y demeurant, ép. le 24 avril 1646 Marie de Belcastel, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Henri; 3. Bernardin : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 23 déc. 1668.

V. Jean-François de Trémolet-Bucelli, Sgr de Mourmoirac, ép. en 1686 Catherine de la Fare, et il en eut : François-Bernardin, marié en 1714 à Françoise de Pons, dont Jean-Baptiste-Bernardin, marié à N... Pape de Saint-Auban. (PITHON-CURT., IV, 594.)

535. TRÉMOLET DE LACHEYSSERIE.

D'azur à trois trèfles d'or, au chef de gueule à trois étoiles d'argent.

Cette maison, originaire du diocèse de Viviers, a pour auteurs présumés Pons du Trémolet et Regnaude de Jaunac, sa femme, qui vivaient en 1386 au Trémolet, paroisse de Saint-Étienne de Serres; Étienne du Trémolet était marié en 1390 à Huguette de Masléon. Nous avons encore eu sous les yeux une reconnaissance faite à Agnès du Trémolet le 19 nov. 1429. La branche de cette maison, rapportée au n° 607, ainsi que celle qui va suivre, ont pour auteur commun et reconnu par le jugement de M. de Lamoignon du 15 déc. 1717, Joachim du Trémolet, écuyer, marié avant 1500 à Béatrix de Badel, dont il eut : 1. Claude, qui a fait la branche de Lacheysserie, maintenue par M. de Lamoignon, encore représentée de nos jours; 2. et Antoine, auteur de la branche maintenue par M. de Bezons, éteinte au commencement du XVIIIe siècle. La maison de Lacheysserie, du lieu de Lacheysserie, paroisse de Saint-Sauveur de Montagut, au bas Vivarais, s'éteignit par mariage le 20 déc. 1590, dans une branche de la maison du Trémolet. Elle remontait sa filiation au delà de 1400; on la trouvera dans nos *Pièces justificatives*.

I. Antoine du Trémolet, fils de Joachim et frère de Claude, dont la filiation sera rapportée à la suite comme Br. B., ép. Marie de Chambaud, dont il eut :

II. Jacques du Trémolet, ép. le 25 nov. 1557 Jacqueline de Langlade, dont il eut :

III. Gédéon du Trémolet, ép. le 29 sept. 1614 Marguerite de Ganges, dont il eut : 1. Scipion qui suit; 2. Jacques, Sgr de Craux, capit. d'infant. en 1656; 3. Suzanne, mariée le 28 juill. 1637 à Charles de Chambaud.

IV. Scipion du Trémolet, capit. au régt de Roussillon, fit la campagne de 1638, ép. le 2 janv. 1641 Magdeleine de Barjac, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 24 déc. 1668.

Cette branche s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle en la personne de N... du Trémolet, mariée à N... de Chambaud de Saint-Lager, capit. de cavalerie.

Br. B. I. Joachim du Trémolet, écuyer, ép. Béatrix de Badel, dont il eut : 1. Claude qui suit ; 2. Antoine, qui a fait la branche rapportée plus haut.

II. Claude du Trémolet, écuyer, ép. le 30 déc. 1518 Marie Morelli, dont il eut :

III. Alexandre du Trémolet, écuyer, Sgr de Craux, co-Sgr de Montagut, capit. de cent hommes 1555, commandant la ville et château du Cheylard 1586, ép. le 10 juill. 1570 Marie de Pouzols de la Tour-Poinsac ; il testa le 13 fév. 1579, avec substitution, le cas échéant, « de l'un des enfants mâles de Jacques du Trémolet, « écuyer, son cousin, de la ville de Privas, et celui qui, par ledit « Jacques, sera élu. » Alexandre de Trémolet nomma le 7 mai 1599 à l'office de Chatelain et juge de ses mandements et juridictions de Craux et Montagut, maître Vital Duroure, notaire royal ; il eut pour fils :

IV. Charles du Trémolet, écuyer, Sgr de Craux, Ferrières, co-Sgr de Montagut, capit. de cent hommes au régt de Châtillon, ép. le 20 déc. 1596 Suzanne de Lacheysserie, héritière de sa maison, à la charge d'en relever le nom ; il eut de son mariage : 1. Claude qui suit ; 2. Louis, appelé M. de Ferrières, lieut. d'infant., mort outre-mer. Charles du Trémolet fut tué au siége de Turin le 27 oct. 1616.

V. Claude du Trémolet, Sgr de Lacheysserie, Craux, co-Sgr de Montagut, capit. de cent hommes en 1616, tint garnison en son château de Craux en 1632, et reçut l'ordre du roi Louis XIII de venir le trouver en son camp de Privas en 1639. Il fut tué le 30 oct. 1639 au siége de Salces en Roussillon. Il avait ép. le 8 déc. 1624 Alix du Bay, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jacques ; 3. Louis, tous les deux lieut. d'infant., tués en Italie en 1671.

VI. Antoine du Trémolet de Lacheysserie, écuyer, Sgr de Craux, Malassas, co-Sgr de Montagut, capit. au régt de Pierregourde en 1652, ép. le 7 avril 1651 Marie de Barjac de Pierregourde, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Lucrèce, mariée à Just-François-Gabriel de Monteils.

VII. Antoine du Trémolet de Lacheysserie, écuyer, Sgr de Craux, etc., ép. le 8 mai 1676 Catherine du Ranc de Lagrézière, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Marianne, mariée le 30 déc. 1714 à Joachim de Soubeyran ; 3. Henriette, mariée à Louis de Franchessein, capit. au régt de Vaudrec, chev. de Saint-Louis.

VIII. Antoine du Trémolet de Lacheysserie, écuyer, Sgr de Craux, Montagut, capit. au régt de Lachau-Montauban en 1702,

commandant le pays des Boutières en 1717, ép. le 15 fév. 1734 Claudine-Marguerite de Barjac de Rocoules, dont il eut : 1. Claude-Henri-Antoine, lieut. au régt de Champagne, mort à Metz en 1757 ; 2. Louis qui suit ; 3. Louis-Annet, appelé le chevalier de Lacheysserie, capit. commandant au régt de Cambrésis en 1779, chev. de Saint-Louis; 4. Marie-Françoise, mariée le 11 fév. 1765 à François-Alexis de Bouvier de Cachard, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis. Antoine du Trémolet fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de M. de Lamoignon du 15 déc. 1717, confirmé par arrêt de M. de Bernage, du 20 fév. 1721.

IX. Louis-Annet-Marie du Trémolet de Lacheysserie, écuyer, Sgr de Craux, co-Sgr de Montagut, ép. le 25 juin 1764 Anne Bérion de Beaurepaire, et obtint, le 27 mai 1784, un autre arrêt de maintenue au conseil d'État et certificat de Chérin, généalogiste du roi, pour l'admission de trois de ses fils aux écoles militaires. Il eut de son mariage : 1. Antoine qui suit ; 2. Louis, lieut. de la compagnie de Lacheysserie, massacré à Versailles le 9 sept. 1792 ; 3. François-Annet, appelé M. de Montagut, tué à l'armée de Condé, à Berstheim en 1793 ; 4. Jean-Baptiste, lieut. d'artillerie en 1795 ; 5. André-Alexandre, tué à l'armée de Condé, à Oberkanlach, en 1796 ; 6. Alphonse, mort aux Invalides.

X. Antoine du Trémolet de Lacheysserie, docteur en médecine, ép. le 30 janv. 1800 Marie-Mélanie Mésangère, dont il eut : 1. Marie-Louis-Charles qui suit ; 2. Marie-Jean-Baptiste-Eugène, qui a fait la Br. C.

XI. Marie-Louis-Charles du Trémolet de Lacheysserie, procureur du roi à Largentière en 1825, démissionnaire en 1830, membre du conseil général de la Drôme, député de la Drôme au Corps législatif, ép. le 11 avril 1825 Marie-Eugénie de Ressouches, dont il eut : 1. Marie-Annet-Maurice, né le 20 juilt. 1826 ; 2. Marie-Eugène, né le 3 sept. 1838.

Br. C. XI. Marie-Jean-Baptiste-Eugène du Trémolet de Lacheysserie, élève de l'école militaire de Saint-Cyr en 1816, officier démissionnaire en 1821, magistrat démissionnaire en 1830, ép. le 31 mai 1831 Marguerite-Valentine de Dienne, fille de Jean-François, comte de Dienne, capit. de vaisseau, chev. de Saint-Louis, dont : 1. Henri-Ferdinand, né le 5 mars 1832 ; 2. Marie, née le 30 mars 1838.

536. TRINQUAIRE.

D'or au mûrier arraché de sinople fruité au naturel. DEVISE : *Ut morus*.

Ancienne famille de robe originaire de Languedoc, diocèse de Lodève, où elle est connue par filiation suivie depuis Pierre de Trinquaire vivant en 1301. Raimond de Trinquaire, qui descendait de Pierre au IVe degré, fut père de Jean, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons, et de Pierre, dont la postérité finit par deux filles : 1. Agnès, mariée en 1530 à Étienne de Boyer de Sorgues; 2. Jeanne, mariée à Pierre de Plantavit, Sgr de Margon. (LACH. DESB., XII, 693.)

I. Jean de Trinquaire, Sgr de Baux, fut père de

II. Jean de Trinquaire, Sgr de Baux, surintendant des ports et passages de la sénéchaussée de Carcassonne, ép. le 15 sept. 1500 Sibille de Teinturier, dont il eut entre autres enfants :

III. André de Trinquaire, Sgr de Baux, ép. le 15 juin 1536 Marguerite de Sala, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Marguerite, mariée à Jacques de David, Sgr de Montferrier; 3. Catherine, mariée à Philippe de Sarret.

IV. André de Trinquaire, Sgr de Montels, maître en la chambre des comptes de Montpellier 1582, ép. le 8 avril 1582 Jeanne Menard, *alias* de Monard, dont il eut : 1. Samuel qui suit; 2. André qui a fait la Br. B.; 3. Marguerite, mariée le 26 avril 1607 à Antoine de Ranchin; 4. Jeanne.

V. Samuel de Trinquaire, Sgr de la Greffe, juge-mage de Montpellier, puis président en la cour des comptes 1617, conseiller d'État, avait ép. le 30 juin 1615 Marie de Greffeuille, dont il eut : 1. Jean-André qui suit; 2. Antoine, provincial de l'ordre de Saint-François; 3. Gérard, auteur d'une branche établie en Brie, représentée en 1778 par Jean-Claude-Éléonor de Trinquaire, baron de Bréau, chev. de Saint-Louis, lieut. de roi en Champagne, marié le 28 août 1765 à Françoise-Charlotte de Laage; 4. Charlotte, mariée à Pierre-Hippolyte de Robin, baron de Magalas; 5. Jean, capit. au régt de Montpezat.

VI. Jean-Henri de Trinquaire, Sgr de la Greffe, conseiller, puis président de la chambre des comptes de Montpellier 1651, maintenu dans sa noblesse avec Jean, son frère, par jugement souverain du 1er fév. 1669, ép. le 12 avril 1654 Lucrèce de Guilleminet, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. André, bénédictin à Toulouse; 3. Pierre, capit. de grenadiers, tué à la bataille de Cassano 1705.

VII. Étienne de Trinquaire, Sgr de la Greffe, de Baux, conseiller

à la cour des aides de Montpellier 1684, ép. le 24 août 1688 Marguerite de Rous, dont il eut : 1. Pierre; 2. Lucrèce, mariée le 29 avril 1710 à Étienne de Sarret; 3. Marguerite; 4. autre Marguerite (1778).

Br. B. V. André de Trinquaire, Sgr de Montels, lieut. et juge-mage en la sénéchaussée de Montpellier, conseiller du roi en ses conseils, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er février 1669, ép. en 1617 Marguerite de Portalis, dont il eut : 1. Jean, chanoine; 2. Claude qui suit; 3. Pierre; 4. Marguerite, mariée à Pierre de Joubert, syndic général de la province; 5. Catherine, mariée à Jean-Jacques de Sarret; 6. Priscille, mariée à N... de Sarret, conseiller en la cour des comptes.

VI. Claude de Trinquaire, capit. de cavalerie, ép. Isabeau de Muret, dont il eut : 1. André; 2. Jean, religieux récollet; 3. et une fille.

537. TRUCHET.

Cinq points de gueule équipollés à quatre d'argent.

La maison de Truchet, aujourd'hui éteinte, est originaire du Vivarais; elle acquit au milieu du XVe siècle la terre de Chambarlhac. Garine de Truchet ép. vers 1330 Guillaume de Fay, bailli du Forez et du Velay.

Elle prouva sa noblesse devant M. de Bezons, depuis

I. Guillaume de Truchet, eut pour enfants : 1. Thomas qui suit; 2. Jean; 3. Grégoire.

II. Thomas de Truchet, Sgr de Chambarlhac, co-Sgr de Saint-Agrève, ép. Catherine de Bains, et il en eut : 1. Jean; 2. et

III. Claude de Truchet, Sgr. de Chambarlhac et Saint-Cierge, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ép. le 18 mars 1577 Geneviève de la Gruterie de Maisonseule, dont il eut :

IV. Florimond de Truchet, Sgr de Chambarlhac, capit. dans le régt de Chambaud 1610, et de Nérestang 1622, av. ép. le 22 avril 1613 Catherine d'Aubuisson de Banson, dont il eut :

V. Claude-François de Truchet, Sgr de Chambarlhac, co-Sgr de la ville de Saint-Agrève, ép. le 23 janv. 1645 N... de Montlaur de Beaufort, dont il eut : 1. Florimond qui suit; 2. Jacques, et deux autres fils : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 28 janv. 1669.

VI. Florimond de Truchet, comte de Truchet, baron d'Esparon, Sgr de Chambarlhac, Saint-Cierge, Beaufort, Borée, Saint-Andéol, Fourchade, ép. Jeanne de Clavières, dont il eut : Magdeleine, héri-

tière des biens de sa maison, mariée le 10 fév. 1732 à Charles-François-Elzéar de Vogué, marquis de Vogué.

« Ledit comte de Truchet lui fait donation de tous ses biens pour en jouir après sa mort, et lui abandonne dès lors la jouissance des terres de Beaufort et de Gigors, en Dauphiné, à condition par ledit Sgr marquis de Vogué, d'écarteler dans son écusson les armes de Truchet, et d'ajouter son nom à celui de Vogué. »

538. TUFFES DE TARAUX.

D'azur à la fasce de gueule chargée d'un cœur d'or accompagné de trois étoiles de gueule, écartelé de gueule au lion d'or parti d'argent à trois fasces de sinople.

I. Hugues de Tuffes, eut pour fils

II. Jean de Tuffes, ép. le 9 fév. 1484 Mirande de Salavas, dont il eut :

III. Thomas de Tuffes, ép. en 1512 Marie Poupian, et il en eut :

IV. Thomas de Tuffes de Taraux, ép. Jeanne Dubois, qui le rendit père de

V. Gaspard de Tuffes de Taraux, Sgr de Poupian, ép. le 5 oct. 1586 Louise de Cambis, dont il eut :

VI. François de Tuffes de Taraux, Sgr de Poupian, ép. le 9 nov. 1607 Honorade de Rosel, et il en eut : 1. Simon, marié le 8 juill. 1644 à Isabeau de la Hillière; 2. François : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 13 déc. 1668.

539. VALETTE.

I. Jean de Valette, Sgr de Gajan, rendit hommage le 17 fév. 1499, et fut père de

II. Pierre de Valette, procureur du roi au présidial de Nîmes, ép. 1° le 19 mai 1539 Catherine Brun; 2° le 18 sept. 1551 Catherine Richer; il eut pour fils

III. Jean de Valette, procureur du roi au présidial de Nîmes, ép. le 4 nov. 1596 Magdeleine de Thierri, dont il eut :

IV. Pierre de Valette, ép. le 25 nov. 1626 Margot, *alias* Marguerite de Bimard, et il en eut :

V. Pierre de Valette, demeurant à Nîmes, ép. le 17 sept. 1667 Blanche d'Albenas, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 11 déc. 1669.

540. VALETTE DE CARDET.

Écartelé au 1 et 4 d'or à un arbre de sinople accosté de deux lions de gueule, et de deux étoiles d'or; au 2 et 3 d'azur à trois chevrons d'or.

I. Jacques de Valette, damoiseau, Sgr de Cardet, dénombra avec son frère Charles la Sgrie de Saint-Saturnin le 15 fév. 1499; il eut pour fils :

II. Raimond de Valette, transigea le 26 déc. 1501 avec Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, pour l'inféodation de la justice haute, moyenne et basse de Lézan; il fut père de

III. Marc de Valette, écuyer, Sgr de Cardet, Lézan, Saint-Saturnin de Couiran, eut pour fils :

IV. Marc de Valette, Sgr de Lézan, ép. le 28 déc. 1616 Marie de Saporta, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Raimond; 3. Marie.

V. Louis de Valette, Sgr de Cardet, co-Sgr de Lézan, ép. le 15 juill. 1653 Marguerite de Magnol, veuve de Jean de Bozanquet, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 déc. 1669; il eut de son mariage : 1. Louis qui suit; 2. Charles; 3. Joseph; 4. Alexandre; 5. Bernardine.

VI. Louis de Valette, Sgr de Cardet et Lézan, D. de Nîmes, capit. de cavalerie, ép. le 20 fév. 1680 Laurence de Gout, dont il eut : 1. Louis; 2. Charles; 3. Jean; 4. Adam; 5. Laurence.

Cette maison s'est éteinte vers 1760 dans celle de Bozanquet. Coralie de Bozanquet, héritière de Cardet, ép. le 24 sept. 1813 N... Chapel, chev. de la Lég. d'honn., député du Gard, dont les descendants possèdent aujourd'hui le château de Cardet.

541. VARIE, *alias* VAREILLES.

De gueule à la fasce d'or chargée d'un tourteau de sable et surmontée de trois heaumes au profil d'argent.

Guillaume de Varie était général des finances du roi en 1465, et fut chargé de plusieurs missions politiques en Languedoc. (D'AIGREFEUILLE, I, 213, 215.)

I. Pierre de Vareilles eut l'inféodation de la moyenne et basse justice de la terre de la Bastide en 1490; fut viguier de Nîmes 1549; il avait ép. le 29 juill. 1538, du vouloir et mandement de Mgr le Dauphin, dont il était le serviteur de chambre, Louise Lourde, dont il eut :

II. Antoine de Vareilles, Sgr de la Bastide, ép. le 9 fév. 1578 Louise Gras, dont il eut :

III. Philippe de Vareilles, écuyer, ép. le 20 nov. 1606 Isabeau Galsan, et il en eut :

IV. Pierre de Vareilles, Sgr de la Bastide, demeurant à Beaucaire, ép. le 21 sept. 1633 Isabeau des Roys, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 déc. 1668.

542. VOGUÉ, *alias* VAUGEUIL.

D'azur au coq d'or, le bec ouvert, barbé et crêté de gueule. DEVISE : *Sola vel voce leones terreo.* CRI DE GUERRE : *Fortitudine et vigilantia.*

La maison de Vogué est une des plus anciennes du Languedoc. Elle a été aussi connue sous le nom de Rochecolombe. Depuis un temps immémorial elle possède les deux terres de ce nom en Vivarais. Dès l'an 1084, Bertrand de Vogué, conjointement avec Bermonde, sa femme, et ses fils Jean et Raymond, contribuèrent par leurs dons à la fondation du monastère de Saint-Martin de la Ville-Dieu. Il y a eu de tout temps dans la maison de Vogué, *alias* Vaugeuil et Vaulgué, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (MORERI, X, 1759, 694.)

Cette origine de la maison de Vogué est confirmée par un inventaire des actes et pièces produits devant les états généraux de Languedoc, le 14 déc. 1699, par les preuves de cour faites les 16 août 1763 et 25 janv. 1770, et par les preuves du Saint-Esprit devant Chérin en 1778.

Audibert de Vogué, fils de Jean, chevalier, vivait en 1150; il eut pour fils Raimond, chevalier, co-Sgr de Rochecolombe, qui fut père d'Audibert de Vogué; Raymond II, fils d'Audibert, était père de Raymond III, Sgr de Rochecolombe et co-Sgr de Vogué, qui eut pour fils Audibert III de Vogué, chevalier, Sgr de Rochecolombe, vivant en 1383. Pierre, qui commence la filiation prouvée devant M. de Bezons, et Raimond de Vogué, se trouvèrent parmi les trente-sept seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire réunis à Montpellier le 25 juillet 1303, au sujet des différends de Philippe le Bel et de Boniface VIII. (*Bibl. imp., Mss. de Languedoc*, IV, 107. — *Preuves de cour.* — Marquis D'AUBAÏS, II, 542, 52. — GOUSSANCOURT, 228. — VERTOT, VII, 91. — G. DE LA TOUR, *Armor.* de 1768, 131.)

« Il y a peu de maisons, disent les *Preuves de cour*, dont l'ancienneté, les services, l'atta- « chement constant à la religion, et surtout la fidélité à ses souverains, soient constatés par un « aussi grand nombre de titres, que celle de Vogué. »

Raimond de Vogué faisait partie de la troisième croisade, ainsi qu'il résulte d'un acte d'emprunt de 85 marcs d'argent souscrit en 1191 au camp devant Acre. (*Titre traduit par M... Teulet, élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe*, le 4 oct. 1847.)

La maison de Vogué prouva sa noblesse devant M. de Bezons depuis

I. Pierre de Vogué, damoiseau, fils d'Audibert de Vogué, Sgr de Rochecolombe, co-Sgr de Vogué et Lanas, ép. noble Marguerite Bernard, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Barthélemy; 3. Antoinette, mariée à Pierre de Chaldeyraer, Sgr de Valoubière; 4. Philippe, mariée à Giraud de Rochesauve.

II. Antoine de Vogué, chevalier, Sgr de Rochecolombe, co-Sgr de Vogué et Lanas, ép. Jeanne de Caissac, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Blaise; 3. Claude; 4. Barthélemy; 5. Louis; 6. Louise, ma-

riée à Antoine du Pont; 7. Jean; 8. Antoine; 9. Guillaume; 10. Charles : ces trois derniers religieux.

III. Jean de Vogué, chevalier, Sgr de Rochecolombe, Saint-Maurice, co-Sgr de Vogué et Lanas, ép. le 2 déc. 1507 Gabrielle de Caires, dont il eut : 1. Antoine, marié le 26 mars 1553 à Suzanne de Lestrange, mort sans enfants; 2. Jean; 3. Guillaume qui suit; 4. Charles; 5. Marie; 6. Jeanne; 7. Catherine; 8. Marguerite; 9. Louise, mariée le 9 juin 1555 à Simon de Lacheysserie.

IV. Guillaume de Vogué, chevalier, Sgr de Rochecolombe et Lanas, ép. le 4 août 1558 Antoinette de Galliens de Védène, et il en eut : 1. Melchior qui suit; 2. Louis, qui a fait la Br. E. dite de Gourdan; 3. 4. Gaspard et Balthazar, chevaliers de Malte; 5. Jeanne; 6. Françoise.

V. Melchior de Vogué, Sgr de Rochecolombe, Vogué, la Chapelle, Saint-Germain, chev. de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, ép. le 13 août 1597 Dorothée de Montfaucon, dame de Boussargues, et il en eut : 1. Georges qui suit; 2. Antoine-Hercule, jésuite; 3. Jeanne, religieuse de Saint-Benoit; 4. Marie-Marguerite, mariée à René d'Ussel; 5. Dorothée, mariée à Pierre de Serres, juge du Vivarais, baron d'Arlemps; 6. Anne, chev. de Malte.

VI Georges de Vogué, Sgr de Vogué, Rochecolombe, Saint-Maurice, la Chapelle, Saint-Germain, colonel d'infanterie, mestre de camp des armées du roi 1632, bailli du haut et bas Vivarais et Valentinois 1649, avait ép. le 1[er] oct. 1633 Françoise de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont il eut : 1. Melchior qui suit; 2. Anne, jésuite; 3. Marie-Anne; 4. Jacqueline; 5. Dorothée.

VII. Melchior de Vogué, qualifié marquis de Vogué devant les états de Languedoc le 14 déc. 1699, Sgr de Vogué, Rochecolombe, grand bailli de Vivarais, Viennois et Valentinois, colonel d'un régt d'infant., baron des états généraux de Languedoc, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janvier 1671. Il avait ép. le 10 nov. 1667 Gabrielle de Mottier de Champetières, descendue de Messire Galibert de Mottier de la Fayette, maréchal de France sous Charles VII; il eut de son mariage : 1. Cérice-François qui suit; 2. François, cornette de la mestre de camp des croates, aide de camp du marquis d'Alègre, lieut. gén., son oncle; 3. Thérèse; 4. Françoise-Emmanuelle, mariée à Conrard de Modène, Sgr de Pomerol; 5.-9. Delphine, Marie, Louise, Marie, Anne, religieuses.

VIII. Cérice-François de Vogué, marquis de Vogué et Montlor, baron d'Aubenas et Rochecolombe, grand bailli du haut et bas

Vivarais, Viennois et Valentinois, capit. dans le régt du roi 1703, chev. de Saint-Louis, ép. 1° le 15 avril 1705 Lucrèce de Tournesy de Poussan; 2° Anne de Serres; il eut de son premier mariage : 1. Charles-François-Elzéar qui suit; 2. Jacques-Joseph-Félix, héritier de la terre de Gourdan; il mourut sans enfants, et laissa la terre de Gourdan à Eugène-Jacques, son petit-neveu; 3. Sébastien-François-Hyacinthe; 4. Charles-François-Ignace; 5. Charlotte; 6. Pauline; et du second : 7. Sébastien-François-Hyacinthe.

Le marquis de Vogüé était possesseur en 1768 des trois baronies de Vogüé, Aubenas et Montlor, en Vivarais, qui donnaient entrée aux états généraux de Languedoc.

IX. Charles-François Elzéar de Vogüé, marquis de Vogüé, baron de tour du Vivarais et des états de Languedoc, fit le 19 mai 1778, devant Chérin, les preuves requises par les statuts de l'ordre du Saint-Esprit; il était chevalier de Saint-Louis 1744, lieutenant général des armées du roi 1758, inspecteur général de cavalerie et dragons, commandant en chef en Provence 1777; chevalier commandeur des ordres du Roi; il fit avec grande distinction les campagnes d'Italie sous le maréchal de Maillebois, et d'Allemagne sous Richelieu, Chevert, Contades, et d'Estrées; il commandait la cavalerie à la bataille de Minden 1759; devait être compris dans la prochaine promotion de maréchaux de France qui suivit sa mort de peu de mois. Il avait ép. le 10 fév. 1732 Magdeleine de Truchet de Chambarlhac, dont il eut : 1. Cérice-François-Melchior qui suit; 2. Florimond-Annet-Innocent, qui a fait la Br. C.; 3. Marie-Anne-Rose, mariée en 1753 à Annet de Rochemore; 4. Marie-Magdeleine-Barbe, mariée en 1764 à Alexandre de Rochemore; 5. Jacques-Joseph-François, évêque de Dijon.

X. Cérice-François-Melchior de Vogüé, comte de Vogüé, maréchal de camp 1780, député de la noblesse de Vivarais aux états généraux de 1789, baron de Vogüé, Aubenas, Montlor et Joyeuse aux états généraux de Languedoc, ép. 1° N... de Tourzel; 2° Catherine Bouhier de Versalieux; 3° N... de Divonne. Il eut de sa première femme, N..., mariée au comte de Gand, morte sans enfants; du second, 2. Charles qui suit; 3. Philippe, mort sans enfants.

XI. Charles-François-Elzéar de Vogüé, ép. le 4 mai 1802 Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, fille du duc Charles de Damas et de Marie-Aglaé de Langeron, dont il eut : 1. Léonce-Louis-Melchior qui suit : 2. Charles-Louis, qui a fait la Br. B.

XII. Léonce-Louis Melchior de Vogüé, marquis de Vogüé, grand d'Espagne de première classe, ancien représentant du Cher

à l'assemblée nationale de 1848, ép. le 25 octobre 1826 Marie-Marguerite-Henriette de Machault, dont : 1. Charles-Jean-Melchior, ép. Marguerite de Vogué, sa cousine germaine ; 2. Robert ; 3. Pierre ; 4. Ursule, mariée à Charles, comte de Bryas ; 5. Angélique.

Br. B. XII. Charles-Louis de Vogué, comte de Vogué, ép. Élisabeth de Bérenger, dont : 1. Marguerite, mariée à Melchior de Vogué ; 2. Arthur.

Br. C. X. Florimond-Annet-Innocent de Vogué, comte de Vogué, colonel de carabiniers, ép. Marianne de Cadolle, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Eugène-Jacques, qui a fait la Br. D.

XI. Charles-Florimond de Vogué, comte de Vogué, pair de France 1823, ép, N... de Julien de Vinezac, dont il eut :

XII. Elzéar de Vogué, comte de Vogué, ép. Blanche de Vogué, dont il eut : 1. Joseph ; et plusieurs autres enfants. — Résid. chât. de Tresques (Gard).

Br. D. XI. Eugène-Jacques de Vogué, héritier de la terre de Gourdan par testament de Jacques-Joseph-Félix ; pair de France 1827, ép. N... de Beausemblant, dont il eut : 1. Raphaël qui suit ; 2. Esther, mariée à N... de Pina ; 3. Blanche, mariée au comte Elzéar de Vogué ; 4. Félix, mort en 1857.

XII. Raphaël de Vogué, comte de Vogué, ép. N. Anderson, dont: 1. Melchior ; 2. N... — Résid. chât. de Gourdan (Ardèche).

Br. E. V. Louis de Vogué, chevalier, Sgr de Gourdan, Maritan et la Font, ép. Marguerite du Pelous, dame de Gourdan, en Vivarais, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Pierre, Sgr du Pelous : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

VI. Louis de Vogué, Sgr de Gourdan et Maritan, ép. le 6 janv. 1659 Marie-Magdeleine de Roiran du Vilar, dont il eut :

VII. Louis de Vogué, Sgr de Gourdan, ép. Charlotte de Villars, sœur du maréchal, dont il eut :

VIII. Pierre de Vogué, Sgr de Gourdan, héritier de Honoré-Armand, duc de Villars, son cousin germain, fils du maréchal, grand d'Espagne de première classe. Pierre mourut sans enfants, et laissa la grandesse à Charles-François-Elzéar, marquis de Vogué, lieutenant général, chef de la branche aînée, et la terre de Gourdan à Jacques-Félix, frère cadet du marquis.

543. VEIRAT, *alias* VEIRAC.

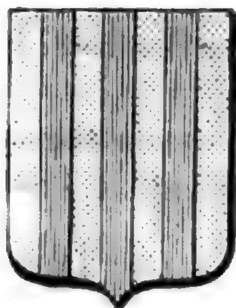

D'or palé de gueule.

Jean de Veirac, baron de Paulhan et de Saint-Paul, lequel mourut vers l'an 1635, avait ép. Clarisse-Charlotte d'Adhémar de Monteil, veuve en premières noces de Jean de Guers, baron de Castelnau.

Laurence de Veirac, qui naquit de cette union, était la sœur utérine de Henri de Guers, baron de Castelnau. Elle se mit en possession de la baronie de Castelnau en 1636. Elle fut fille d'honneur de la reine, et ép. en 1641 Melchior, marquis de Vins, mort en 1653. Jean, son fils, marquis de Vins, n'ayant point eu d'enfants, fit héritier Charles-François de Vintimille, comte du Luc. (Marquis D'AUBAÏS, I, 288, 289.)

I. Antoine de Veirac, Sgr de Paulhan, t. le 13 janv. 1503, et eut pour fils

II. Antoine de Veirac, ép. le 8 mai 1507 Antoinette Anticamerata, dont il eut :

III. Jacques de Veirac, fut père de

IV. Pierre de Veirac eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques qui a fait la Br. B.

V. Pierre de Veirac, Sgr et baron de Paulhan, ép. le 14 juill. 1611 Isabeau du Fesc, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean-Jacques, Sgr de Saint-Sauveur; 3. Henri.

VI. Pierre de Veirac, Sgr et baron de Paulhan, eut pour enfants : 1. Jean; 2. Jacques-Alphonse : maintenus dans leur noblesse avec Jean-Jacques leur oncle par jugement souverain du 20 mai 1670.

Br. B. V. Jacques de Veirac fut père de

VI. Pierre de Veirac, Sgr de la Valoussière, eut pour fils

VII. François de Veirac, Sgr de la Valoussière, demeurant à Aspiran, D. de Béziers, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 20 mai 1670.

544. VEIRINES.

D'or au griffon de gueule couronné de même.

I. Claude de Veirines, eut pour enfants : 1. Jean, écuyer, Sgr de Veirines, qui se présenta au ban et arrière-ban le 20 août 1536; 2. Odon qui suit; 3. Jacques.

II. Odon de Veirines, ép. le 20 fév. 1546 Marguerite Manechal, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine.

III. Jean de Veirines, Sgr de Lherm, ép. le 9 janv. 1575 Françoise la Vesc, dont il eut :

IV. Antoine de Veirines, Sgr de Veirines, ép. le 2 juill. 1600 Polixène de Sedages, dont il eut :

V. Claude de Veirines, Sgr de Veirines, y demeurant, D. du Puy, ép. le 30 nov. 1641 Marie Barrier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 23 sept. 1669.

545. VENTAILLAC.

Parti au 1 d'azur à un soleil d'or ; au 2 gironné d'argent et de gueule.

I. Pierre de Ventaillac, ép. Marguerite de Baux dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Sauveur qui a fait la Br. B.

II. Pierre de Ventaillac eut pour enfants : 1. Louis qui suit ; 2. Moïse ; 3. Jean.

III. Louis de Ventaillac, eut pour enfants : 1. Moïse, Sgr de Montussargues, demeurant à Quissac, D. de Nîmes ; 2. Jean ; 3. Jacques : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1671.

Br. B. II. Sauveur de Ventaillac, Sgr de Montussargues, fut père de

III. Raimond de Ventaillac, ép. le 9 nov. 1561 Marguerite Daunoy, dont il eut :

IV. Abraham de Ventaillac, ép. le 8 août 1593 Jeanne Pisa, et il en eut :

V. Jacques de Ventaillac de Baux, Sgr de Montussargues, ép. le 18 avril 1642 Espérance de Bringuier, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janv. 1671.

546. VERGÈSES D'AUBUSSARGUES.

D'azur au lévrier d'argent accolé de gueule, accompagné de quatre roses d'argent, 2 et 2.

I. Jean de Vergèses, eut pour fils

II. Antoine de Vergèses, écuyer, Sgr de Saint-Hippolyte, fit faire une enquête par les généraux des aides de Montpellier en 1544, dont appert qu'il était fils de Jean, et issu de noble famille ; il fut père de

III. Claude de Vergèses, ép. le 28 oct. 1570 Domergue de Jeanis, dont il eut :

IV. Nicolas de Vergèses, ép. le 7 déc. 1604 Jeanne Despierres, et il en eut :

V. Jean de Vergèses, Sgr d'Aubussargues, D. d'Uzès, ép. le 29 avril 1638 Bonne de Barjac, dont il eut : Jacques, maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 3 déc. 1668.

N... de Vergèses d'Aubussargues prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Nîmes en 1789, pour la nomination des députés aux états généraux.

547. VERNON.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent et un croissant de même en pointe, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean de Vernon, Sgr de Villerambert, frère d'Édouard, ép. avant 1500 Ermessinde, et eut pour fils

II. Robert de Vernon, Sgr de Villerambert. ép. Claire de Hautpoul, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Raimond; 3. Paule; 4. Claire.

III. Pierre de Vernon, écuyer, Sgr de Villerambert, ép. Jeanne Dupui, dont il eut ;

IV. Raimond de Vernon, Sgr de Villerambert, ép. le 28 juin 1583 Miramonde de Loubens, dont il eut :

V. François de Vernon, Sgr de Villerambert, ép. le 2 avril 1612 Françoise de Bélissen, dont il eut ;

VI. François de Vernon, Sgr de Villerambert, y demeurant, D. de Narbonne, ép. le 25 fév. 1647 Hélène le Noir, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 10 oct. 1668.

548. VERNOUS.

De gueule à la tour d'argent accompagnée de trois étoiles de même.
Pierre de Vernous, damoiseau, transigea pour des droits seigneuriaux le 27 fév. 1356.

I. Giraudon de Vernous, reçut un don du roi de douze cents écus d'or le 20 fév. 1453; il avait ép. Clairette de Bellecombe, dont il eut :

II. Jean de Vernous, ép. Marie d'Albignac, dont il eut :

III. Jacques de Vernous, ép. le 23 juill. 1570 Anne Bourette, et il en eut :

IV. Gaspard de Vernous, Sgr du Monestier, ép. le 13 janv. 1585 Jeanne Tonoret, dont il eut :

V. Gabriel de Vernous, Sgr du Monestier, ép. le 16 mars 1620 Marie Perout, et il en eut : 1. Dominique; 2. Balthazar, Sgr du Monestier, D. de Viviers : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 26 juin 1669.

Antoine de Vernous, anc. chevau-léger de la garde du roi, ép. le 8 janv. 1796 Marianne-Pauline de Tournon, sœur du pair de France, ancien préfet de Rome, dont il eut : 1. N..., mariée à N... de Flotte; 2. N..., mariée à N... de Bonrecueil; 3. N..., mariée à Paul Allut, à Lyon.

549. VERTOLAYE.

De gueule à quatre fleurs de lis d'or.

I. François de Vertolaye, écuyer, Sgr. du Roure et de la Marrie, ép. le 29 janv. 1526 Béatrix de Bonas, dont il eut :

II. Antoine de Vertolaye, Sgr d'Ébole, Marboye et la Couche, ép. 1° le 22 juin 1564 Magdeleine Baranac; 2° Blanche Guilemanche, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine; 3. Godefroy.

III. Jacques de Vertolaye, dit Marric, demeurant au D. du Puy, ép. le 26 août 1604 Jeanne de la Rodde, dont il eut :

IV. Godefroy de Vertolaye, Sgr de Sénuéjol, Auteirac et Santaguet, ép. le 22 janv. 1662 Marguerite de Loubeirac, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 26 septembre 1669.

550. VIC.

I. Andrieu de Vic, eut pour fils

II. Antoine de Vic, Sgr de Prat, Bosc, Oppiernet et Aussières, ép. le 9 fév. 1538 Marguerite Varlet, dont il eut : 1. Jean-Pierre; 2. et

III. Louis de Vic, Sgr de Padhern, capit. du château royal de Termes, et viguier pour le roi de Fenouillèdes et Termènes, ép. le 25 oct. 1620 Marie de Fraissinet, et il en eut : 1. Hercule qui suit; 2. Guillaume, Sgr des Maisons, marié le 20 mai 1639 avec Marguerite de Barry : maintenus dans leur noblesse au D. de Narbonne, par jugement souverain du 3 janv. 1671.

IV. Hercule de Vic, Sgr de Padhern, ép. le 1er mai 1651 Éléonore de Bunis.

551. VIGNOLES.

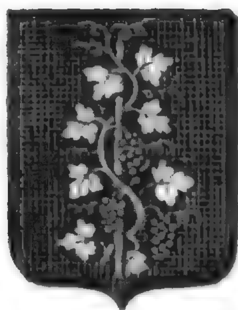

De sable au cep de vigne chargé de ses pampres et soutenu d'un échalas, le tout d'argent, *alias* d'or.

La maison de Vignoles, *alias* de Vignolle et des Vignolles, qui a fait plusieurs branches en Languedoc, est originaire des Cévennes, où elle a joué un rôle important dans nos guerres de religion. Paul de Vignoles fut un des lieutenants les plus actifs du duc de Rohan au commencement de sa révolte; mais son écart ne fut pas de longue durée. En d'autres occasions il fut honoré des lettres du duc d'Arpajon, du duc de Schonberg, gouverneur du Languedoc, et du prince de Condé, qui témoignent de sa bravoure, de ses lumières et de sa fidélité. (D'Hozier, II, R.)

I. Étienne de Vignoles, qualifié noble dans un acte de vente de 1549, eut pour fils

II. Jean de Vignoles, ép. le 18 sept. 1559 Gauside de Parades, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean qui a fait la Br. B. ; 3. Paul qui a fait la Br. C. ; 4. Jacques ; 5. Perrette, mariée à Étienne du Cros.

III. Pierre de Vignoles, Sgr de Prades, juge des conventions à Nîmes, ép. le 30 oct. 1600 Gabrielle de Villages, dont il eut : 1. Louis; 2. Jacques qui suit; 3. Charles.

IV. Jacques de Vignoles, Sgr de Prades, capit. de cavalerie, ép. le 24 fév. 1637 Louise de Baschi d'Aubaïs, dont il eut : 1. Louis, Sgr de Sainte-Croix, qui suit; 2. Charles, Sgr de Prades, passa en Irlande après la révocation de l'édit de Nantes; 3. Alphonse, Sgr de Saint-Géniez, ministre protestant, mort à Berlin en 1744, membre de l'académie des sciences de cette ville; 4. Édouard, Sgr de Masseville; 5. Louis, Sgr de Campes, *alias* Champet; 6. Françoise, mariée le 13 août 1660 à Jacques de Boileau de Castelnau; 7. Marguerite, mariée en 1683 à Pierre Richard, Sgr de Vendargues, morte en Irlande en 1730 : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 9 janv. 1669.

V. Louis de Vignoles, Sgr de Prades et de Sainte-Croix, cornette d'une compagnie de cavalerie, ép. le 19 août 1674 Louise de Baschi, sa cousine, dont il eut deux fils morts jeunes et plusieurs filles; une d'elles est morte à Genève en 1733, veuve de Marc Gaudard, Sgr de Bétuzi; une autre, Anne, a été mariée à Lausanne avec Abraham de Crouzas.

Br. B. III. Jean de Vignoles, Sgr de Brugnier, ép. le 8 janv. 1598 Françoise de Galtier, dont il eut : Charles, Sgr de la Pauperelle,

D. de Mende, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 2 janvier 1669.

Br. C. III. Paul de Vignoles, Sgr de Montredon, de Montvaillant, de Vébron, du Claux, de Cassale, ép. le 29 sept. 1601 Claude de Belcastel, dont il eut :

IV. François de Vignoles, Sgr de Montredon, la Valette, Montvaillant, Vébron, ép. le 11 sept. 1634 Suzanne de Fontfroide, et il en eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jacques qui a fait la Br. D. ; maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 2 janv. 1669.

V. Antoine de Vignoles, écuyer, Sgr de Montredon, Montvaillant, Villeneuve, Vébron et la Valette, ép. le 13 mai 1662 Isabeau de Carlot, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Louise, alliée le 12 avril 1700 à Henri de Bringuier, Sgr de Saint-André de Valborgne ; 3. Jeanne, mariée au mois de mai 1698 à N... de Valcousse ; 4. Marguerite, mariée le 10 mai 1694 à N... de Sauvage, lieut. de cavalerie dans le régt du Roi ; 5. Gabrielle, mariée le 11 sept. 1700 à N... Méjanel, Sgr de Vébron.

VI. Jacques de Vignoles-Carlot, écuyer, Sgr de Saint-Jean de Gardonnenque, ép. le 7 avril 1696 Yolande de Clauzel, dont il eut : 1. Antoine, mort jeune ; 2. Anne, dame de Saint-Jean, mariée à Daniel-Jean-Gaspard Hostalier, Sgr de Veirac, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; 3. Gabrielle ; 4. Marguerite.

Br. D. V. Jacques de Vignoles, Sgr de la Valette, de Cabrières, ép. le 1er juill. 1659 Nymphe de la Font de Cabrières, dont il eut : 1. François, capit. dans le régt d'Auvergne, tué à la bataille de Fleurus ; 2. Louis, mort à Vézel dans le pays de Clèves ; 3. Maurice, lieut. dans le régt hollandais, tué au siége de Limerick en Irlande ; 4. Charles, capit. au service de la Hollande, tué à Furnes en combat singulier ; 5. Pierre, lieut. de dragons en Prusse, mort à Dresde ; 6. Gabriel, tué au siége de Barcelone 1697 ; 7. Marc-Antoine, lieut. au service de la Hollande ; 8. Jean-Jacques qui suit ; 9. Alix-Louise, mariée à N... de la Roche-Coste, capit. d'inf. ; 10. Marguerite, mariée à Marc-Antoine de la Coste, chev. de Saint-Louis, anc. capit. de dragons au régt d'Orléans, commandant à la Salle de Salindres en Languedoc.

VI. Jean-Jacques de Vignoles, écuyer, Sgr de la Valette, capit. dans le régt de Hainaut infanterie, ép. à Lausanne, le 11 sept. 1718, Esther de la Coste, dont il eut : 1. Marguerite, morte jeune ; 2. Louise.

552. VILLAR.

I. Guillaume de Villar, avocat, ép. Antoinette du Clap, dont il eut :

II. Pierre de Villar, Sgr de Vallongue, Gajan et Souvignargues, conseiller au sénéchal de Nîmes 1597, conseiller au parlement d'Orange 1599, eut des patentes du roi Henri IV du 22 oct. 1599, portant permission d'exercer la charge de conseiller audit parlement aux honneurs et priviléges accordés aux titulaires de pareilles charges. Le prince d'Orange avait accordé les priviléges de noblesse aux conseillers de ladite cour et à leurs descendants vivant noblement. Pierre de Villar ép. le 21 juin 1594 Suzanne de Sandres, et il en eut : 1. André, Sgr de Vallongue, Gajan, Souvignargues, conseiller au sénéchal de Nîmes ; 2. Henri : déclarés par jugement souverain du 27 sept. 1669 pouvoir jouir du contenu ès patentes du roi du 22 oct. 1599.

553. VINCENS.

D'argent au mûrier de sinople, chargé d'une bande de gueule brochant sur le tout.

I. Olivier de Vincens, ép. Marguerite de Vaudeuil, dont il eut :

II. Jean de Vincens, ép. le 7 fév. 1534 Jeanne de Joyeuse, et il en eut :

III. Jacques de Vincens, ép. le 12 déc. 1558 Suzanne Mon, dont il eut :

IV. François de Vincens, ép. le 20 juill. 1591 N... Henrique, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Antoine-Laurent, Sgr de Melinas, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, marié le 1er janv. 1660 à Hélène de Mars.

V. Henri de Vincens, Sgr de Bidon, eut pour fils Alphonse, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, D. de Viviers, maintenu dans sa noblesse avec son oncle Antoine-Laurent par jugement souverain du 3 oct. 1668.

554. VIRGILE.

D'azur à la bande d'argent surmontée de trois fleurs de lis d'or.

Charles de Virgile la Bastide, qui appartenait peut-être à cette famille, naquit à Beaucaire, d'autres disent à Saint-Bonnet, près Nîmes, en 1682. Il fit de nombreuses découvertes dans les sciences et l'archéologie; découvrit la voie romaine d'Ugernum à Nîmes, et en publia la description dans le *Mercure* d'août 1731. Il entretint une longue correspondance avec Fontenelle, qui s'était conservée dans sa famille. Il mourut à Beaucaire en 1735. (Rivoire, I, 624.)

I. Antoine de Virgile eut pour enfants : 1. Étienne qui suit; 2. Catherine, mariée à Jean du Cailar.

II. Étienne de Virgile, ép. le 14 fév. 1575 Louise du Cailar, *alias* Queilar, dont il eut :

III. Jean de Virgile, ép. le 12 avril 1616 Anne du Cailar, dont il eut :

IV. Louis de Virgile, Sgr de Lirande, D. de Nîmes, ép. le 6 janv. 1647 Étiennette Chapuis, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 12 nov. 1668.

Marie de Virgile ép. le 21 août 1706 Jean de Narbonne-Pelet, Sgr de Cannes, viguier de Beaucaire.

555. VISSEC.

I. Jacques de Vissec, fut père de

II. Bertrand de Vissec, eut pour fils : 1. François qui suit; 2. et 3. Guillaume et Pierre, arquebusiers dans le ban et arrière-ban.

III. François de Vissec, Sgr de Pradines, eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. François.

IV. Pierre de Vissec, ép. Catherine Cabanis, dont il eut :

V. Pierre de Vissec, Sgr de Belvèze, ép. le 14 nov. 1647 Suzanne Giraud, dont il eut :

VI. Moyse de Vissec, Sgr de Belvèze, D. de Nîmes, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

Jean de Vissec, Sgr del Mas, fils de Jean et de Marie Brun, petit-fils de Pierre de Vissec, Sgr de Belvèze, et de Louise Dupont, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 janv. 1671.

556. VOCANCE.

De gueule à trois casques d'argent en profil, 2 et 1.

I. Antoine de Vocance, obtint des lettres d'anoblissement en janvier 1588, et confirmation d'icelles le 20 juin 1605; il ép. le 31 juillet 1593 Geneviève de Fontgarnaud, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. François qui a fait la Br. D.

II. Antoine de Vocance, Sgr de la Tour, ép. 1° Reine de Beaumont; 2° le 13 nov. 1634 Magdeleine de la Tour; il eut de son premier mariage : 1. Charles-Jacques qui suit; 2. Antoine David qui a fait la Br. C.; 3. René qui a fait la Br. B.; et du second mariage : 4. Paule-Claude, mariée le 8 juin 1668 à François de Bozas.

III. Charles-Jacques de Vocance, Sgr de Blos, maintenu dans sa noblesse avec ses frères et son oncle François, par jugement souverain du 18 janv. 1669, en vertu des lett. d'anoblissement, ép. 1° le 25 mai 1659 Marthe de Mauris de Chervil ; 2° Isabeau de Montgros ; il eut de sa première femme : 1. Jacques ; 2. Louis; 3. Antoine ; 4. Magdeleine, mariée le 18 oct. 1682 à Scipion des Boscs-Solignac ; 5. Marianne, mariée le 27 fév. 1694 à N... Blachier.

Br. B. III. René-Antoine de Vocance, Sgr de Préaux, capit. de dragons, chev. de Saint-Louis, ép. en 1680 Anne du Roure, dont il eut : 1. François, marié à N... de Sibleyras, tué par les protestants en 1709 en revenant de Mézilhac; 2. Claude; 3. Jacques-Henri qui suit ; 4. Marie-Paule, mariée le 18 juillet 1715 à Christophe du Pont, Sgr de la Chaux.

IV. Jacques-Henri de Vocance, Sgr de Fons, off. de dragons, ép. le 5 juin 1712 Marie-Anne de Chalabreysse, dont il eut : 1. François-Pie ; 2. Jean-Louis; 3. Louis ; 4. Anne-Aimée-Angélique.

Br. C. III. Antoine-David de Vocance, Sgr de la Tour, ép. le 13 août 1663 Jeanne de Poinsac, fille et héritière de Jean, baron de Poinsac, Sgr de Saint-Germain la Prade, dont il eut : 1. Claude-Bernardin qui suit ; 2. Élisabeth, mariée le 13 janv. 1695 à Élie-Charles de Barrès, Sgr du Molard ; 3. Françoise, mariée en 1680 à François-Armand de la Tour, Sgr de Blauzac en Velay.

IV. Claude-Bernardin de Vocance, baron de Poinsac, Sgr de la Tour, colonel d'infanterie, qui fut père de Marie-Françoise de Vocance, dame de la Tour, mariée à N... de Marquet, dont : Louis-

François de Marquet, capit. de cav., chev. de Saint-Louis, Sgr de la Tour, assista aux états de Vivarais les 26, 27, 28 mars 1789.

Br. D. II. François de Vocance, Sgr. du Nonié, ép. Françoise du Faure, dont il eut : 1. Joseph qui suit ; 2. Just-Henri, Sgr de Provençal, père de Joseph, vivant en 1717.

III. Joseph de Vocance, Sgr de Beaulieu et du Mas, ép. le 20 juin 1681 Marie-Magdeleine de Bozas, et mourut sans enfants.

La maintenue de M. de Bezons, recueillie par M. le marquis d'Aubaïs dans ses *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, s'arrête ici. Nous donnerons, dans la seconde partie de notre publication, cinq jugements de M. de Bezons concernant les familles :

634. D'AIROLES (26 juin 1669);
635. D'ALBIS DE GISSAC (20 déc. 1668);
636. DE BIMARD (29 janv. 1669);
637. DEYDIER (21 oct. 1668);
638. DE GIGORD (16 janv. 1669).

Ces jugements suivront immédiatement la série des généalogies données par M. le marquis d'Aubaïs, sous les nos 634, 635, 636, 637, 638, afin de ne pas intervertir un ordre qui doit servir de contrôle à notre publication. Puis viendront les maintenues diverses et les anoblissements de 1672 à 1830.

Addition à la page 118.

Les documents qui devaient servir à la continuation de la généalogie d'une branche de la maison de Calvière nous étant parvenus trop tard pour la rédaction de son article, nous en complétons ici la filiation.

125. CALVIÈRE.

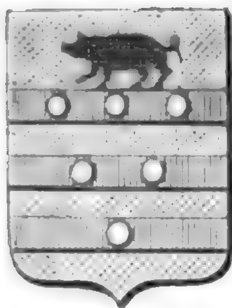

Fascé d'or et de gueule à six besants d'argent 3, 2 et 1; au chef d'or chargé d'un sanglier passant de sable.

La maison de Calvière est originaire de Languedoc; suivant d'autres, du comtat Venaissin.

On trouve un Arnaud Calvière témoin au serment de fidélité prêté par les habitants de Moissac à Raimond VI, comte de Toulouse, le 12 des calendes de mai 1197. (PITHON CURT, IV, 418.) Antoine et Raimond de Calvière frères, chevaliers, résidant à Montfrin, diocèse d'Uzès, transigèrent avec Clément Abbaron leur seigneur dominant, le 4 août 1508, et vendirent des biens nobles qu'ils avaient dans la Sgrie de Montfrin, le 10 mai 1510. (LACH. DESB., III, 433.)

VII. Jean-François de Calvière, baron de Saint-Côme, Sgr de la Boissière et de Saint-André, ép. le 25 avril 1724 Magdeleine de Genas, dont il eut : 1. Louis-François qui suit; 2. Castor, maréchal de camp, mort sans postérité; 3. Philippe, capit. au régt de Normandie, commandant à Metz, ép. N... de Jobal, dont il n'eut pas d'enfants; 4. Olympe, mariée au baron de la Brune; 5. Gabrielle, mariée au marquis de la Fare-Alais; 6. Magdeleine, mariée à N... de Bonafous.

VIII. Louis-François de Calvière, baron de la Boissière, capit. au régt de Bourbon-infant., ép. le 26 juin 1758 Géronyme-Dorothée d'Arnaud de Nibles de Vitrolles, dont il eut : 1. Emmanuel-Jules-Nicolas qui suit; 2. Paulin; 3. Agathe; 4. N..., chanoinesse de Montfleury en Dauphiné.

IX. Emmanuel-Jules-Nicolas de Calvière, baron de Calvière, off. au régt de Penthièvre, fit partie de l'armée de Condé, chev. de Saint-Louis 1797; lieut.-col. 1801; préfet du Gard, de Vaucluse, de l'Isère, des Hautes-Pyrénées, du Doubs de 1815 à 1830; nommé quatre fois député du Gard sous la Restauration; gentilhomme de la chambre du roi Charles X, off. de la Lég. d'hon., mort le 30 juill. 1849, av. ép. en mai 1802 Marie-Anne-Benoîte de Rippert d'Alau-

zier, dont il eut : 1. Jules-Gaspard-Prosper qui suit ; 2. Marie-Louise, mariée à Alexandre-Barthélemy, baron de Saizieu ; 3. Gabrielle, morte sans postérité.

X. Jules-Gaspard-Prosper de Calvière, baron de Calvière, élève de l'école de Saint-Cyr, 1824 ; off. au corps royal d'état-major, détaché au 10e régt de chasseurs, et au 6e régt de hussards ; capit. d'état-major 1834 ; ép. le 24 janv. 1837 Marie-Eugénie, fille unique et héritière de Jean-Antoine-Joseph de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson, à la charge de prendre les noms, titres et armes de la maison de Nogaret de Calvisson ; il a de son mariage : 1. Arthur-Jules-Michel-Guillaume de Nogaret de Calvière-Calvisson, né le 24 juil. 1839, élève de Saint-Cyr, sous-lieut. du 1er oct. 1859 ; 2. Marie-Anne-Clémentine, mariée le 4 juill. 1859 à Joseph-René de Boulogne, baron de Lascours ; 3. Marie-Antoinette-Gabrielle. — Résid. Montpellier.

ÉTAT

DE LA NOBLESSE DE LANGUEDOC

EN 1788.

Les jugements de M. de Bezons ne donnent qu'un état incomplet de la noblesse de cette province. Beaucoup de familles ont été maintenues depuis, par lettres patentes du roi, par les décisions souveraines du conseil d'État, de la cour des comptes, aides et finances, des commissaires des francs-fiefs, des intendants de province, etc. Elles trouveront place dans la seconde partie de l'*Armorial de Languedoc*, et seront elles-mêmes suivies des anoblissements accordés avant 1789, sous l'Empire 1804-1814, et sous la Restauration 1814-1830.

Afin de donner dès à présent une nomenclature à peu près complète de la noblesse de Languedoc à la veille de la Révolution française, nous publions ici la liste des gentilshommes qui ont signé, en 1788, le *Mémoire sur le droit qu'a la noblesse de Languedoc de nommer ses députés aux états généraux du royaume dans des assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées* (1).

Le marquis de Gudanes.
Le marquis de Castelpers.
De Senaux.
Le marquis de Sers.
De Fajac.
D'Anceau de Lavelanet.
Le marquis de Bertier.
Le marquis de Fleury.
Le marquis d'Urre.
Le comte d'Urre.
Le marquis de Puget.
Le comte-marquis de la Tresne.
De Montratier de Parazols.
De Montgazin.
De Boyer de Sauveterre.
De Saint-Germain.

(1) Nous devons la communication de ce document authentique, imprimé à Toulouse en 1788, à l'obligeance de M. le marquis de Fleury, préfet de la Lozère.

Cette liste est indépendante de celle du vote pour l'élection des députés de la noblesse en 1789, qui sera donnée dans le second volume de l'*Armorial*.

Le chevalier d'Albenas.
Le baron de Lingua Saint-Blanquat.
Le marquis de Caumels.
Le comte de Turenne.
Le chevalier Desinnocens.
Le chevalier de Parazols.
Le vicomte de Villeneuve Flamarens.
De Rolland de Saint-Rome.
Le marquis de Palarin.
De Cambolas.
Le baron de Villeneuve de Beauville.
L'abbé de Guy.
Le chevalier de Fajac.
De Lassalle-Preserville.
David d'Escalone.
De Pugnères.
De Rouville.
Le chevalier d'Aguin.
Le chevalier de Carquet.
De Labroue.
De Raymond de Mauriac.
Le chevalier de Roume.
De Novital fils.
De Lespinasse de Florentin.
D'Héliot.
De Lherm fils.
De Buisson d'Aussonne.
Le chevalier de Buisson
Dalbouy du Puech.
De Quinquiry.
Le marquis de Bertier-Montrabe.
De Cassagnau de Saint-Félix.
D'Aiguesvives.
Le chevalier de Long.
Le comte de Montségur.
De Saptes.
Le comte de Durfort.
Le marquis de Montlezun Pardiac.
De Roume de Ségreville.
Le comte de Darnewal.
D'Albis de Belbèze.
Le marquis de Bonfontan.
Le marquis de Puylaroque.
Le comte d'Avessens.
De Marsac.
De Saint-Félix de Montberon.
Le marquis de Sieurac.
Le comte de Montlezun-Pardiac.
D'Aldéguier.
Le marquis d'Escouloubre.
De Martin-Lacroix.
Le chevalier de Puivert.
Le marquis de Panat.
Le baron de Puget.
Le marquis de Lusignan.
Le marquis de Polastron la Hilière.
Le marquis du Puy-Montbrun.
De Faure-Montauriol.
Le chevalier de Guibert.
Le chevalier de Ferraud.
De Guibert.
Durègne de Launaguet.
Le marquis de Pins-Caucalières.
Le baron de Brettes.
Daussaguel de Lasbordes.
Le marquis de Gavarret.
De Méja.
Le marquis de Gavarret-Rouaix.
Le marquis d'Avessens-Moncal.
Le comte de Caylus.
Du Bourg.
De Rabaudy.
Le marquis de Fourquevaux.
Le comte de Montcalm-Gozon.
De Voisins.
Le chevalier de Segla.
Le marquis de Fleury fils.
Le chevalier de Fleury fils.
De Savy-Gardeilh.
De Siran.
D'Isalguier.

DIOCÈSE D'AGDE.

Le vicomte de Nattes.
Le chevalier d'Alphonse.
Le marquis de Montalet.
De Strozzi-Plantavit.
Le comte de Lort-Sérignan.
Le chevalier de Mirmand.
Le marquis d'Alphonse.
Le comte de Montalet.
Le comte de la Serre d'Aroux.
De Grave.
De Grave.
Le marquis de Grave.
Le vicomte d'Arénes.
Le marquis de Vissec la Tude.
De Vissec.
De Vissec-Fontès.

DIOCÈSE D'ALAIS.

Béranger de Caladon.
De Tourtoulon-Lassale.
De Tourtoulon.
De Manoel de Marcassargues.
D'Hostalier d'Anduze.
Le baron de Tourtoulon.
Le marquis de Julien de Mons.
De Manoel-Thoiras.
De Manoel-Claret.
Le chevalier Des Hours de Calviac.
Du Puy-Aubignac de Solier.
D'André de Montfort.
De Manoel de la Gravière.
De Manoel-Saumane.
De Tourtoulon de Serres.
De Pepin-Manoblet.
De Manoel-Nogaret père.
De Manoel-Nogaret fils.
De Broche de Saint-André.
De Galtier d'Ayres.

DIOCÈSE D'ALBY.

Le comte de Toulouse Lautrec-Monfa.
Le vicomte de Puységur.
La Serre d'Aroux.
De Lherm.
De Carrière-d'Hauterive.
De Carrière.
De Durfort.
Le comte de Solages.
De Fleyres.
De Bérail.
De la Fitte-Pelleport.
De Naujac.
De Teissier de Silhac.
De Corcoral de Saint-Gemme.
De Bernard de Cadapeaux.
De Naujac de Ladevèze.
De Rey de Saint-Géry.
De Peyrolles.
De Latour-Cassanhiol.
Le chevalier de Gelis.
De Gelis.
Le vicomte de Boisset-Glassac.
Balthazar de Boisset.
De Grave.
De Branque.
De Paulo.
De Facieu.
D'Ouvrier, vicomte de Bruniquel.
Le chevalier de Rabastens.
De Pontet de Robert.
De Saint-Paul de Robert.
De Grenier-d'Autesserre.
Le comte d'Hautpoul-Salettes.
De Verdun-Lagarde.
De Grenier d'Autesserre.
De Beynes.

L'abbé de Villers.
De Lafage de Granier.
De Grenier d'Auteserre.
Dumas.
De Cahuzac-Duverdier.
Le chevalier de Cahuzac-Duverdier.
D'Hautpoul-Salettes.
De Verdun.
Le chevalier de Saint-Félix de Cazare.
De Guérin de Saignes.
Le comte de Baynes-Roueyrès.
Le marquis de Roquefeuil.
De Baynes d'Aros.
De Suère de Saint-Martin.
De Suère du Sauze.
Tholosany de Lasesquière.
De Lapierre.
De Montlor.
De Suère.
De Grenier de Terride.
De Montlor.
De Renaud.
De Renaud.
D'Isarn, comte de Fraissinet.
Le chevalier de Solages.
De Martin d'Esplas.
De Roquefeuil de Gignac.
Le chevalier de Roquefeuil-Lassale.
De Framond de la Loubière.
Le comte de Genibrousse-Boisseson.
De Villers.
Le comte de Solages.
Le baron de Lormet.
De Roquefeuil.
D'Émas de Massols.
Le chevalier d'Émas.
Le chevalier de Brandin.
Du Puy de la Bastide.
De Jenton de Villefranche.
Le chevalier de Villefranche.
D'Alet de Bouscaut.
De Saint-Félix de Mauremont.
De Puel, vicomte de Parlan.
De Roquefeuil.
Le chevalier de Montazet.
De Sales.

DIOCÈSE D'ALETH.

De Niort.
Du Vivier-Sarrante.
De Thurin de Couderc.
De Negré-Duclat.
Le chevalier de Negré.
D'Arsses de la Peyre.
D'Arsses-Despezel.
D'Hautpoul-Rennes.

DIOCÈSE DE BÉZIERS.

Le marquis de Bermond.
Le comte de Manse.
Le baron de Polhes.
Le marquis de Nattes et pour quatre de ses neveux, officiers des troupes du roi.
Le comte de Neffiès
De Pradines d'Aureillan.
Le marquis de Lort.
Le baron de Sénegra.
De Ribes, baron de Ribautes.
D'Hémeric.
De Cassan.
Le comte de Brettes de Thurin.
Le baron de Jessé.
De Forès.
De Villeraze, baron de Castelnau.
Le marquis de Gaulejac.
De Christol.
Le chevalier de Bonnefons.
Le baron de Catelan-Saint-Men.
De Lavit.
De Lavit, baron de Montégut.
De Baderon de Maussac.
D'Hauteroche.
De Manse-Lavidale.
De Paschal de Saint-Juéry.
Le chevalier de Saint-Juéry.
Le baron de Combas.

De Castanié de Clapiés.
De Jessé.
Le marquis de Gayon.
De Ferrouil, baron de Laurens.
De Fabre, baron de la Tude.
De Ferrouil de Montgaillard.
De Courbeson.
De Lavit de Clairac.
De Carrion de Nisas, baron de Roquesels.
Le chevalier de Nattes.
De Lavit.
Le baron de Celles.
Le chevalier de Bedos de Celles.
Lemoyne de Margon.
Le chevalier de Laurens.
Le vicomte d'Alzon.

DIOCÈSE DE CARCASSONNE.

Le marquis de Badens.
Le marquis de Lasset.
L'abbé de Sapte.
De Maguelonne de Naucadery.
Le comte Roger de Caux.
De Lacger-Campas.
Du Fay.
Le chevalier du Cup.
De Nigri-Clermont-Lodève.
D'Arragon.
De Fournas de Fabresan.
De Fornier de Viotel.
De Rivals de Guicla.
De Cavailhés de Lasbordes.
De Poulhariès de Saint-André.
Le marquis de Voisins.

DIOCÈSE DE CASTRES.

Le comte de Toulouse-Lautrec.
Le marquis de Villeneuve.
Le comte de Pins-Caucaillères.
De Latour-Saint-Paulet.
Le baron de Sénégas.
Le chevalier de Perrin.
De Bayard.
De Foucaud du Braconnac.
Le marquis de Juge-Brassac.
D'Essuc.
De l'Espinasse.
D'Isarn.
D'Acier de Pomerol.
De Bouffard de Madiane.
Le comte Charlet de Milhau.
De Fonblanc.
De Goudon.
Le comte le Noir.
Le chevalier de Saint-Affrique
D'Assenicourt d'Essuc de Saint-Affrique.
De Martin de Viviés.
De Saint-Sevé de Senaux.
Louis-Charles de Pujol.
De Baudicourt.
De Royre de Négrin.
Le comte de Royère.
Le chevalier de la Roque.
De Ligonier.
De Gervais de Roque-Piquet.
Le comte de Bonne.
Le comte Perrin.
Le comte de Lezert.
Le baron de Cordurié.
Le chevalier de Campau.
Le chevalier du Buisson.
De Terson de Seguier.
De Barbara de Boisseron.
Dufour de la Barthe.
Dufour.
Le baron d'Auxillon de Sauveterre.
Le marquis d'Auxillon de Sauveterre.
Le comte de Milhau.
Le comte de Perrin-Lengarry.
De Corneillan de Travet.
De France-Mandoul.
De Bouffard de Madiane.
De Pennautier.
De France.
De Pelissier.
De France-Mandoul.

Le vicomte de Milhau.
De la Roque du Buisson.
De Marsac de Ricalens.
De Capriol de Pechassal.
De Pecalevel.
De Raynaud-Martinet.
De Treil de Vallelongue.
De Treil de Saint-Martial.
De Bordoncle de Saint-Salvy.
Le vicomte de Perrin.
De Bedos de Campan.
De Ligonnier du Buisson.
De Séguier de Terson.
Le chevalier Duserre.
De Perrin-Labessières.
De Perrin-Durfort.
De Patau.
De Lugan.
Le chevalier de Goudon.
De Moncamp.
De Basse-Vergne.
Le marquis de la Capelle-Sénégas.
Le chevalier de Moncamp.
De la Roque.
De Montégut.
De la Baume.
De Cambon.
Le comte Alexandre de Toulouse-Lautrec.
De Gauderie.
De la Tourrette.
D'Esperon de la Nadalle.
Le baron de Goudon.
Le chevalier de Sénégas.

DIOCÈSE DE COMMINGES.

Le marquis de la Barte-Giscaro.
Le comte de la Barthe-Giscaro.

DIOCÈSE DE LAVAUR.

De Raymond de Rovillar.
Le comte David de Beauregard.
Le comte de Pujol.
De Marsa.
De Robert de Campredon.
De Rieux.
Le chevalier de Cousin,
De Villes passant marquis de Saint-Maurice.
De Thurin.
Le marquis d'Avessens-Montclar.
Le comte de Loubens-Verdalle.
Le chevalier de Bonnemain.
De Ranchin de Burlas.
De Gineste de Najac.
De Gineste de Najac.
De Peirille.
Le chevalier de Gineste.
Le chevalier de Ranchin.
D'Imbert de Corneillan.
De Gineste-Labarthe.
De Boisredon.
De la Roque du Buisson.
De Bédos de Campan.
D'Imbert de la Valcroze.
De la Roque du Buisson.
Dupuy-Latour.
De Ranchin.
De Ranchin de la Cam.
Le chevalier d'Appelle.
Le chevalier de Najac.
De Padiés.
De Padiés.
De Terson.
De Paléville.
De Saint-Hilaire de Paléville.
De Portal.
De Portal.
De Bonnefoy.
De Falgueroles.
D'Arboussié.
Le chevalier de Pujol.
De Bodin de Galembert.
D'Ortet.
De Vignes-Montet.
De Montet.
De Maury-d'Escaufourt.

De Rivals de Caumont.
Le chevalier d'Ortet.
De Ferrand-Visols.
De Maffre de Lasteins.
Le chevalier de Bernardy.
Le chevalier de Rivals de Boussac.
Le chevalier de Mazieu.
Le chevalier de Maffre de Lasteins.
Le chevalier d'Isalguier.
De Rivals.
De Vignes de Coussinal.
De Vignes.
De Virven de Boulbène.
De Visols de Favier.
Le vicomte de Villeneuve de Flamarens.
Du Cup.
Le comte de Villeneuve de Flamarens.
De Gally.
De Bonne.

DIOCÈSE DE LODÈVE.

Le marquis de Fozières.
De Saint-Julien du Puech.
Le baron de Soubès.
Le comte de Vissec-Saint-Martin.
De Lauzières-Thémines.
Le vicomte du Puy-Montbrun.
Le comte de Benoist de la Prunarède.
D'Icher de la Bastide.
De Lajard de Canet.

DIOCÈSE DE MENDE.

De Montesquieu.
De Rets-Serviès.
Le comte de Rets.
De Borrel.
De Cultures.
Le chevalier de Borrel.
Le comte de Corsac de Fraisse.
De Volonzac-Malespina.
Le comte de Ligonnès.
De Sales.
Le baron de Servières.
Le comte de Montesquieu.
De Randon de Mirandol.
De Charpal.
De Moré de Chalus.
Le baron de Framond.
Le vicomte de Framond.
De la Barthe.
De Pineton.
Le vicomte de Chambrun.
D'Eymar.
Le chevalier de Rouville.
De Layrolle.
De Moriès.
Le vicomte de Brion.
D'Estrémiac.
De Limouse de la Barthe.
Du Villard.
Le marquis de Rets de Malevieille.
L'abbé de Fujol de Vébron.
De Paul.
De Clarensac.
De Masbreton.
De Montgros.
De Renard.
Du Mazel.
Du Mazel fils.
De la Motte.
De Sarrazin de la Dévèse.
De Cabot de la Fare.
De Fabre de Roqueval.
De Fabre de la Valette.
Le chevalier de Pages-Pourcairès.
De Lescure-Saint-Denis.
De Relhan de Fontenille.
De Mallian.
De Miremont.
De Nogaret.
De Narbonne.
Le baron de Pages-Pourcairès.
Le baron de Montjésieu.

DIOCÈSE DE MIREPOIX.

Le marquis de Roquefort-Marquein.
Le marquis Donos-Montauriol.
Le baron de Capriol-Peyra.
De Soubiran.
De Vendonnois de Fontaines.
De Zebel-Durand.
De Zebel.
De Capriol.
De Bonnefoy-Puicherie.
Le chevalier de Gouzens de Fontaines.
Le commandeur de Barsa.
De Gouzens de Fontaines.
De Marion-Gaja.
De Lacger.
De Rocous-d'Is de Saint-Amand.
Durand-Monestrol.
De Holier.
De Chambes-Jouarre.
Le marquis de Puivert.
De Fajac.
De Joannis-Gargas.
De Goty, baron de Larnade.
Le chevalier de Maurelhan.
De Simorre de Saint-Alban.
De Belot de la Digue.
De Roquette-Buisson.
De Belot de Saint-Sauveur.
Le baron de Serres.
Le comte de Peguilhen.
De Saint-Georges de Sebra.
Le vicomte de Lasset.
Le comte de Tersac.

DIOCÈSE DE MONTAUBAN.

Le baron de Verlhac.
Le marquis de Tauriac.
Le Maichen.
De Puilaurens.
Le baron de Bosquet.
Le baron de Prades.
Le marquis de Reyniés.
Le comte d'Escorbiac.
D'Escorbiac d'Ursaud.
De Cadars de Boutary.
Le comte de Preissac.

DIOCÈSE DE MONTPELLIER.

Le chevalier de Girard.
Le baron de Faugères.
De Gros de Besplas.
De Bosquat.
Le chevalier de Bosquat.
De Guilleminet.
De Saint-Martial.
De Portalès, marquis d'Esvignoles.
De Montlaur.
De Montlaur.
De Saugras de Murles.
De Massilian de Sanillac
De Pitot de Launay.
De Ratte.
Le marquis de Gallière.
D'Aigrefeuille.
De Paul.
De Serres.
Deydé.
De Loys.
De Fesquet.
De Tourtoulon-Lassalle.
De Boussairolles.
Le marquis d'Entraigues.
De Vinezac.
De Castillon de Saint-Victor.
De Lisle.
Le comte de Montfort.
De Campan.
De Belleval.

De Belleval.
De Masclary.
De Masclary.
De Poitevin du Bousquet.
De Faure.
Le chevalier de Montcalm.
De Bosquat.
De Bosquat de Ferrière.
Le marquis de Saint-Maurice.
Le chevalier de Saint-Maurice.
De Saint-Aunès.
Le chevalier de Campan.
De Flaugergues.
De Perdrix.
De Cambacérès.
De Fabre.
De Pas de Beaulieu.
De Girard-Roque.
De Poitevin.
De Solas.
Le comte de Ginestous.
Le chevalier de Ginestous.
Le marquis de Montlaur du Faur.
Durranc de Vibrac.
De Vibrac fils.
Le chevalier de Vibrac.

DIOCÈSE DE NARBONNE.

Le marquis de Gléon.
Le baron de la Brosse de Fabrezan.
De Seigneuret de Cesseras.
Le baron de la Redorte.
Le comte d'Auderic.
Le vicomte d'Auderic.
Le vicomte de Chefdebien d'Armissan.
Le chevalier de Chefdebien.
Le Gros d'Homps.
Le baron de Thézan.
D'Exéa.
Le baron de Gaillac de la Gardie.
De Pailloux de Cascastel.
De Pailloux de Castelmaure.
De Saint-Jean, baron de Bouisse.
De Massia de Treilhes.
De Mages.
De Casteras.
Dax de Cessale.
De Banne de d'Avéjan.
De Banne de la Roque.
D'Aubermesnil.
De Montredon.
De Caragulhe.
Le chevalier de Montredon.
De Martrin de Donos.
De Lort de Mialhe.
Le chevalier de Viguier.
Le marquis d'Oms.
Le comte de Fozières-Gléon.
Le marquis du Pac-Bellegarde.
De Sarrieu.
De Martres de Sarrieu.
De Cassaignau de Saint-Gervais.
De Nadaillan.
De Cazamajour.
De Cassaignau-Brasse.
Le chevalier de Casteras.
D'Hélie.
D'Auberjon de la Chevalinière.
De Belvéze.
Le chevalier de Saint-Pierre.
De Lasset d'Escuillens.
Du Puy de Pauligne.
De Cassaignau.
De Ferrouil.
De Negré.
Le baron de Saint-Benoit.
De Negré de Villetritouts.
D'Auriol de Lauraguel.
De Bault-Saint-Couat.
D'Uston d'Arsse.
D'Uston de Villeréglan.
De Rouvairollis de Villedieu.
De Rouvairollis-Saint-Hilaire.
De Mouisse.

DIOCÈSE DE NIMES.

L'abbé de Chabrillan.
De Meres.
Le baron de Calvière.
Le marquis de Clausonnette.
Du Long.
Le baron de Clausonnette.
De Roys de Saint-Michel.
Le marquis de Porcellet.
D'Ertach de Margallier.
De Poltret.
De Poltret de Rougeville.
De Beaulieu.
De Roger.
D'Anglas de Malherbe.
De Beaulieu.
L'abbé de Porcellet.
D'Alméras.
De Bresson.
De Guibert-la-Rostide.
D'Alméras.
De Saint-Montant.
De Bardon de Bertrandy.
De Bardon de Moranges.
De Pillet.
De Cabrières.
Le baron de la Reyranglade.
De Chabaud de Latour.
De Bargetton.
De Rouverié de Cabrières.
De Genas.
De Vendargues.
De Langlade.
De Vedel de Montet.
D'Escombiés.
De Possac-Genas.
De Bagnon.
Le baron de la Reyranglade.
De Plauchut-la-Cassagne.
Le marquis de Baschi.
Le comte de Digoine.
Le vicomte de Rochemore.
De la Hondès.
De Beaumont de Barras.
De Grolier.
De Marmier.
L'abbé de Marmier.
De Baguet.
D'Aunant-Sérignac.
De Fornier d'Albe.
De Forton.
L'abbé de Novy.
Le chevalier de Forton.
Le marquis de Gras-Preigne.
Le comte de Gras-Preigne.
Le baron de Rochemore d'Aigremont.
De Bosanquet de Cardet.
De Randon-Mausanne.
Le comte de Maucler.
Leblanc de Saint-Clément
Le marquis d'Esgrigny.
De Randon.
De Girard.
Le chevalier de Bosanquet.
Duclos de Signat.
Le comte de Panetier.
Le comte de Baschi du Cayla.
Le vicomte de Narbonne-Pelet.
Lenoir.
De Boileau de Castelnau.
Le baron de Marguerite.
De Lauzières-Thémines.
Le comte d'Amphoux.
Le baron de Clausonne.
Le chevalier de Valauri.
De Massip.
De Petit de Vidal de la Blanquière.
De Brun de Dommessargues.
D'Ornac de Verfeuil.

DIOCÈSE DU PUY.

De Castel de Servières.
De Gaillard de Vourzac.
De Chardon.
De la Colombe.
De Jagonnas.
De Chambarlhac.
De Chardon-des-Roys.
De Barin.
Le chevalier de la Combe.
De Bergouhon de Varennes.
Des Roys.
De Saignard de Sasselange.
De Torrilhon du Bourg.
De Torrilhon de Vacherolles.
Le comte de Saint-Didier.
Du Peloux de Saint-Romain.
De Saignard de la Fressange.
Le Blanc de Pélissac.
De Luzy.
De la Fayolle de Mars.
De Bronac.
De Bronac.
De Véron de Saint-Julien.
Le vicomte de Beaune de Montaigu.
De Guillon.
Le baron de Chambarlhac-Montregard.
Des Roys de Vernet.
Le marquis de la Tour-Maubourg.
De la Rochenégly.
De Besson de Solevop.
De Pandrau de Chaslopen.
De Chazaux de Choumouroux.
D'Odde du Bouchet, père.
De Saignard de Choumouroux.
D'Odde de Trior.
De Giraud d'Airas.
De Barbon d'Avenac.
Le chevalier de Barbon.
Le chevalier du Noyer.
De Sauvage.
D'Odde de Lardeyrol.
D'Auteribe.
Le chevalier de Sauvage du Roure.
De Sauvage du Noyer.
Du Mazel.
De Goys.
Le baron de Maillet.
De Vachon.
De Sigaud de Lestang.
De Morguel.
Du Lac.
De la Borie.

DIOCÈSE DE RIEUX.

Le marquis de Baron-Montberaul.
Le comte Dufaur de Berat.
D'Eimar de Palaminy.
Le vicomte d'Uston.
Le comte de Foix-Fabas.
De Lassalle-d'Incamps.
De Saint-Blanquat.
Le marquis de Sers.
D'Escates de Montaut.
D'Ougnac de Saint-Martin.
Le baron de Rabaudy-Montoussin.
De Vise-Couladère.
De Hunaud.
Le chevalier de Hunaud.
Le baron de Lafage-Pailhès.
Le baron de Brettes.
Le comte de Durfort.
Le baron de Narbonne-Lara.
De Casteras.
D'Eflignan.
Le baron de Monza.
Le marquis de Comminges-Lastronques.
De Rochefort.
Le chevalier Dufaur-Bérat.
D'Escat de Montalet.
Le baron de la Passe-la-Loubère.
De Martin Mailholas.
De la Case de Sardac.
Le baron de Gouytes.
Le chevalier de Martin.

Le comte du Puy-Montbrun.
De Lézat, baron de Marquefave.
Le baron de Montfaucon.
Le baron de Villeneuve.
Le chevalier d'Uston-Saint-Michel.
Le baron de Dugabé.
Le baron de Lapasse.
De Thomas.
De Claverie.
De Castel.
Le comte de Tersac.

DIOCÈSE DE SAINT-PAPOUL.

Le marquis de Vaudreuil.
Le comte Philippe de Vaudreuil.
De Calouin de Tréville.
Du Castelet.
Le marquis de Laurens.
De Beynes.
De Bousat de Ricaud.
Le comte de Raymond.
Le marquis d'Hébrail.
De Polastre.
De Nougarède.
Le marquis de Raymond-Lasbordes.
Le vicomte de Raymond.
Le chevalier de Combalsonne.
De Chalvet-Rochemonteix.
De Gouzens de Fontaines.
Des Guillot de Labatut.
De Saint-Sernin.
De Bonnefoy.
De la Caloumière.
De Gauzy.
De Roquette de Varagne.
De Connacy.
Le baron de Villeneuve.
Le Roy de la Roquette.
De Coussin du Valès.
De Lamée de Soulages.
De Lastrouzeilles.
Le marquis de Pradines.
Le comte Henri de Bellissens.
De Maureilhan-Soupet.
De Cavaillés de Lasbordes.
De Bailot-Dacher père.
Le comte de Bonne-Montmaur.

DIOCÈSE DE SAINT-PONS.

Le comte d'Hautpoul.
De Raynaud.
De Beynes.
De Beaufort.
De la Tour.
De Fleyres.
De Michelet.
De Pardailhan.
D'André.
De Siran.

DIOCÈSE DE TOULOUSE.

Le marquis de Portes, sénéchal.
Le baron de Comère.
De Boutaric-d'Azas.
De Taillasson.
De Villemur-Pailhès.
De Gaston.
Le marquis d'Aubuisson.
De Lacarry.
De Babut-Nogaret.
De Pagèze, marquis de Saint-Lieux.
De la Valière.
De Babut-Nogaret.
De Taillasson.
De Sol de Grisolles.
Durand de Nogarède.
Dupérier.
D'Aubuisson.
Henri Dupérier.

La Tournelle.
De Gavarret-Saint-Léon.
La Broquère.
De Suze.
De Saint-Félix.
Delpy.
De Severac-Lassalle.
Delpy.
De Puibusque-Maurens.
Dever de Touteina.
Le marquis de Laurens.
Combecaude-d'Escasses.
De Roques de Montgaillard.
De Saint-Félix des Varennes.
D'Adhémar.
Le marquis de la Tour-Saint-Paulet.
De Villèle-Campoliac.
De Garaud de Montlaur.
Le marquis de Touchebœuf de Beaumont.
De Comminges.
Le baron de Bonvilar.
Le chevalier de Cheverry.
De Mascarville.
Dupérier.
Le chevalier d'Auriol de Saint-Padoux.
De Lor.
De Roques.
De la Plagnole.
De Villèle.
De Rabaudy.
De Puibusque.
De Puibusque-Veilhes.
Le baron de Reyniès.
D'Anceau de Moran.
Le baron de Montbel.
Le comte de la Hitte.
Le comte de Thézan-Olargues.
D'Aubuisson de Voisins.

DIOCÈSE D'UZÈS.

Le marquis de la Fare.
Le vicomte d'Alais de Montalet.
Le marquis de Ribeirols d'Entremaux.
Le vicomte de Suffren de Saint-Tropez.
Le duc de Melfort.
De Chalendar de la Mothe de Saint-Laurent.
Le baron de la Gorce-l'Arnas.
Le baron de Castille.
De Dampmartin.
De Brueys.
Paul de Brueys.
De Broche-Cruviès.
De Vergèses d'Aubussargues.
D'André de Saint-Victor.
D'Arnaud de Valabris.
D'Amoreux.
De Fotchery de Nirant.
De Roche.
De Roche de Saint-Félix.
De Roche-Saleil.
De Montfort.
De Carmes de Labruguière.
D'Entraigues de Cabanes.
Le baron de Fontarèches.
De Chambon de la Rouvière.
Le comte de Gabriac Saint-Paulet.
D'Albon de Montaren.
De Bargeton de Montaize.
Le chevalier de Bargeton de Massargues.
D'Azemar.
De Paudin de Biarges.
D'Aygalliers.
Le comte de Catellan.
Le comte de Rochefort.
Le marquis d'Aramon.
Le comte de Bruges.
De Jossaud.
De Jossaud.
De Jossaud.
De Pluviers de Saint-Michel.
De Villeperdrix.
Le marquis d'Aloziès.
De Restaurand de Lirac.
De la Place-Saint-Maximin.
Le baron de l'Isle-Roi.
De Roussel.
De Roussel fils.

Le chevalier de Piolenc.
Le baron de Chazeaux.
Le marquis de Gaste.
De Jonquier.
Le baron de la Tour du Pin-Gouvernet.
Le chevalier de Baudan.
De Baudan-Trescol.
De la Boissière de Baudan.
De Chambon de la Rouvière.
Le baron de Meirargnes.
D'Assenat de Clairan.
De Prades.
De Montredon.
De Bousquet d'Aigalliers.
Du Claux de Barrière.
De la Roque.
De Bozène de Terride.
Le chevalier du Claux de Féralle.
Des Peissis de la Plane.
Deyroles de Rais.
De Faucon de Brouzet.
De Faucon de la Baume.
De Castelviel de la Bastide.
Du Mas du Pret.
De Robert de Brouzet.
Le comte Charles d'Agoult.
De Broches de Vaulx.
De Broches d'Escombes.
Le chevalier de Vaulx.
Sibert de Cornillon.
De Broches.
De Fabry.
De Chapelain.
De Roche.
De la Grange.
Le chevalier de la Grange.
L'abbé de Narbonne-Lara.
De Lassagne.
De Campredon.
De la Tour du Pin de Maruéges.
De Sarrazin du Chambonnet.
De Narbonne-Lara.
De Portanier de la Rochette.
De Portanier de la Rochette fils.
De Portanier.
De Portanier-la-Gravière.
De Sarrazin fils.
De la Roquette.

DIOCÈSE DE VIVIERS (1).

D'Agrain des Ubas.
D'Albon de la Roussière.
D'Aleyrac.
D'Agulhac de Soulages.
Alison de Chauvières.
D'Alméras de Brés.
D'Apcher de Vabres.
Des Arcis.
D'Arlamde de Mirabel.
D'Arnaud de Bernis.
D'Ayme.
D'Auteville de Ponsève.
De Barjac.
Bollioud de Saint-Julien.
Balazuc de Montréal.
De Baderon.
De Banne.
Barnou de Villeneuve.
Baratier de Saint-Auban.
Barou de Canson.
De Barras de la Penne.
De Barrès du Molard.

(1) Il est dit, à la suite de la liste qui précède, que la noblesse du Vivarais s'est associée à la protestation de la noblesse de Languedoc par un acte séparé. Comme il nous a été impossible de retrouver cet acte, nous empruntons au *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Courcelles, IV, 233, qui a donné la liste exacte des gentilshommes de 1788, l'état des gentilshommes du Vivarais convoqués aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay et à Villeneuve de Berg en 1789, pour la nomination des députés aux états généraux.

De Balzagette du Charnève.
Du Bay du Gros.
De Benefice de Cheylus.
De Benefice du Bois.
Bernard de Montbrison.
Bernard de Saint-Arcon.
Bernardi.
Bernis de Saint-Marcel.
De Barruel.
De Blanc de Molines.
De Blanc de la Blache.
De Blanc de Loire.
Le Blanc de Rochemaure.
De Blou de Chadenac.
De Bonnot.
Bouvier de Montmeyran et de Cachard.
Du Bourg de Saint-Polgue.
Bozas de Chirol.
Burine de Tournais.
Le duc de Bourbon.
De Chalendar de la Mothe.
De Crottier de Peyraut et de Chambonnas.
De Chambonnas-la-Garde.
De Cellier.
De Chanaleilles du Villard et de la Saumès.
De Clavières.
Chappuis de Tourville.
Clavel de Veyran.
Clerg d'Alison.
De Colonjon.
De Colonne.
Conte de Tauriers d'Aubusson.
Dalamel de Bournet.
De Solmes du Chambon.
Delpuech de Chamonte.
Després.
Descours.
Destezet de Saint-Ciergue.
De Digoine.
De Dienne du Puy.
Du Bessé.
Du Chier.
Du Sault de Saint-Montant.
De Bard.
De Fages de Chaulnes.
De Rochemure.
De Fages de Vauvale.
De Chasaux.
De la Cham.
Faure des Chaberts.
Faret de Fournès.
De Glo de Lorme.
De Fay de la Tour-Maubourg.
De Fay de Solignac.
De Fayn.
Du Faure de Satillieu.
Florit de la Tour de Clamouse.
Figon de la Mure.
Fontaine de Logères.
Hébrard du Cheylard.
De Gain.
De Gigord.
De Grimoard de Beauvoir du Roure et de Beaumont-Brison.
De Grollier.
De Gout de Vissac.
Guion de Geys de Pampelonne.
De Gumpertz.
De Lermusières des Faugères.
De la Roque d'Ozon.
De la Roque du Pont.
D'Hilaire de Toulon de Saint-Jalle de Joviac.
De Jansac.
Ithier d'Entrevaux.
D'Indy.
Labro du Pin.
De Lachava.
Lacroix de Suarès d'Aulan.
De Lablache de Marcols.
Ladreyt de Lacharrière.
Lafon de Savines.
Laforest de Chassagne.
La Garde de Poujols.
La Pimpie de Granoux.
La Rivoire de Ginestous de la Tourette.
De la Chèze de Portalès.
De la Rochette.
Lavèze de Montjon.
De Laulanier.
De Lestrange de Boze.
De la Valette Chabriol.
Romanet de Lestrange.
Lestrange de Grozon.

De Loire de Brion.
Lombard de Mars.
De Launai d'Entraigues.
De Lisle de Charlieu.
Julien de Vinezac.
Maillan de Foucade de Tourton.
Malmazet de Saint-Andéol.
Marcha de Saint-Pierre-Ville.
Martin d'Amirat.
Du Mazel.
De Mazade.
Meissonnier de Chateauvieux.
Mercoyrol de Beaulieu.
Mercure de Roche-Sauve.
Merle de la Gorce-Vallon.
De Missol.
Des Micheaux.
De Montgolfier.
De Montagut de Beaune de Bouzols.
De Monteil.
De Moreton de Chabrillan.
Moreau de Brémieu de la Belive.
Pagès de Charnève.
Pavin de Fontenai-Lafarge.
Popon de Saint-Julien.
De Piolenc de Saint-Alban.
Du Pont de Ligonnès.
Du Pont de Soyons.
Le baron du Peloux.
Rabaniol de la Boissière.
Richard de Beaumefort.
De Rochefort.
De Rochemore de Grille de Saint-Remèze.
Rochier de la Baume.
De Rostaing.
Du Rouchet de Chazotte.
Robert Descots.
Robert de Châteauneuf du Molard.
Le duc de Rohan de Gueménée de Soubise-Lavoulte.
Roqueplane de Montbrun.
De Ruelle.
Sabatier de la Chadenède.
Saignard de Choumouroux.
De Sampigny d'Issoncourt.
De la Sausse.
De Sautel du Besset.
Sauzet de Fabrias.
De Serres.
De Serres de Saunier de Gras.
De Saint-Étienne de Borne de Saint-Cernin.
De Saint-Ferréol du Clap.
Du Solier d'Andance
Du Solier de Griotier.
Tardy de Montravel.
Tardy de Labrossy.
Tardy de la Baume.
Tavernol de Barrès.
Du Tremolet de Lacheysserie.
De Valleton.
De Vanosc.
De Vergèses.
De Veyre-Soras.
Vincenti de Montseveny.
De Vernoux.
De Vocance de la Tour.
De Vaure de Charlieu.
De Vogué de Rochecolombe.
Le duc d'Uzès.
Veron de la Rama.
De Vaulx de Pleyné.

ARRÊTÉ DE L'ASSEMBLÉE

DE LA NOBLESSE DU DIOCÈSE DE TOULOUSE (1).

Du 13 janvier 1789:

Il a été fait lecture du Mémoire qui a été composé, par l'Ordre de la noblesse de Toulouse, pour établir quelle était la constitution des anciens états de la province, combien cette constitution se trouve dénaturée dans la forme des états actuels, et combien il importe (puisque aucun des trois Ordres ne s'y trouve plus effectivement représenté) qu'il soit procédé à une nouvelle formation d'états qui soient vraiment représentatifs et constitutionnels, et sur délibération ledit Mémoire a été approuvé, et il a été arrêté de le faire imprimer aux frais de la Noblesse.

Ensuite, un de Messieurs a dit que plusieurs lettres, qui paraissent mériter la plus grande croyance, annonçaient que les gens se qualifiant d'états du Languedoc devaient nommer la moitié des députés qui seraient envoyés de la province aux prochains états généraux du royaume, qu'il avait trouvé ce fait trop important pour ne pas le dénoncer à l'Assemblée et pour ne pas lui proposer de délibérer sur ce qu'elle peut avoir à faire dans cette occurrence.

Sur quoi, les voix recueillies,

Il a été délibéré qu'il sera écrit, de la part de l'Assemblée, à celui de ses syndics qui s'est transporté à Montpellier pour l'exécution de l'arrêté du 28 du mois dernier;

Que l'intention de l'Assemblée est qu'il confère sur le fait qui vient d'être dénoncé avec les syndics qui pourraient aussi avoir été envoyés des autres diocèses à Montpellier, et, pendant que l'Assemblée le charge, soit séparément soit conjointement avec lesdits syndics, de déclarer aux gens se qualifiant d'états de Languedoc, par un acte qui leur sera dûment signifié en la personne de leur syndic, que la noblesse du diocèse de Toulouse a protesté et proteste contre toutes nominations qu'ils pourraient faire, soit en assemblées d'états généraux de sénéchaussées ou d'assiettes, ou en quelque autre manière que ce soit, d'aucuns députés, procureurs fondés ou représentants de la province aux états généraux du royaume; qu'elle tient et répute lesdites nominations et députations pour nulles et de nulle valeur, comme faites par gens sans pouvoir ni mandat de la province, et sans capacité pour conférer un pouvoir et un caractère représentatif qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et qu'en conséquence si, au mépris des présentes protestations, lesdits états provinciaux ve-

(1) Nous devons communication de cette pièce à l'obligeance de M. le marquis de Fleury, préfet de la Lozère.

naient à élire des députés pour assister aux états généraux du royaume, elle déclare que le premier mandat que ladite noblesse donnera aux députés qu'elle élira dans les assemblées des sénéchaussées, sera de ne point reconnaître lesdits députés; de ne communiquer directement ni indirectement avec eux; de réclamer auxdits états généraux contre l'illégalité de leur élection et leur défaut de pouvoir, et de s'opposer constamment à leur admission auxdits états généraux, comme elle s'oppose à toute admission, dans les assemblées des sénéchaussées, de toute personne qui prétendrait entrer comme député desdits états provinciaux, assemblées des sénéchaussées, états ou assiettes.

A arrêté en outre que les assemblées des sénéchaussées ne seront réputées légales qu'autant que tous les membres qui composent le corps de la noblesse, dans lesdites sénéchaussées, auront été convoqués.

Il a été de plus délibéré que MM. les syndics enverront extrait du présent arrêté tant au clergé qu'aux municipalités du diocèse, et les inviteront à y adhérer; comme aussi qu'ils enverront pareil extrait dudit arrêté à l'ordre du clergé et à la municipalité de la présente ville, ainsi qu'aux différentes classes du tiers état, en lui témoignant le désir que la Noblesse aurait de voir la réunion des trois ordres; auquel effet MM. les syndics les inviteront à nommer des commissaires ou syndics, pour se concerter avec ceux de la noblesse sur les moyens à prendre pour le bonheur de la nation et la restauration des états de la province.

Délibéré et signé le 20 janvier 1789.

Le marquis de Gudanes.
Le marquis de Castelpers.
Le marquis de Gavarret.
Chalvet de Merville.
Le marquis de Guibert.
Le chevalier de Puivert.
De Marsac de Celés.
De Saint-Félix de Montberon.
De Rabaudy.
De Sapte.
Duperier.
Dalbis de Belbeze.
D'Advizard-Nogarède.
Le marquis de la Tresne.
Le comte de Montségur.
Le marquis de Gavarret-Rouaix.
Combettes de Caumon.
De Savy-Gardeilh.
Darbou.
Le marquis de Berthier-Montrabe.
De Saint-Félix.
Le comte J. Dubarry-Ceres.
Roland de Saint-Rome.
Le chevalier Dupérier.
Dupérier-Monestrols.
De Lacour.
Resseguier de la Rivière.
Delmas.
Montratier de Parazols.
D'Aubuisson.
De Malaret-Framboizard.
D'André.
De Corneillan.
De Lacoste.
De Rigaud.
Le chevalier de Carquet.
De Richard de Nouels.
Le baron de Saint-Hilaire.
De Reymond de Mauriac.
Le chevalier de Guibert.
De Fayole de Clairac.
De Fajac.
Le marquis de Pins.
Le chevalier d'Olive.

De Cambolas.
Le comte de la Fage.
Le marquis de Bonfontan.
Mescur de Lasplanes.
Le marquis d'Avessens-Montcal.
De Carrere de Montgaillard.
D'Anceau.
De Saint-Germain.
D'Héliot.
Rigaud de Corneille.
Le marquis de Montgaillard La-Vallette.
Le chevalier de Ferrand.
Le marquis de Caumels.
De Caffand.
Le marquis de Fontenilles.
De Lasbordes.
De Labarthe.
D'Adhémar de Cransac.
De Lacaze-Sertac.
Desazars de Montgaillard.
Le marquis d'Urre.
Le chevalier de Ségla.
Le chevalier de Long.
De Lacroix.
Le chevalier de Parazols.
De Ricaumont.
D'Ouvrier, vicomte de Bruniquel.
De Cassaignau-Saint-Félix.
De Sermet-Cabaguel.
Le chevalier de Rabaudy.
De Rouville.
D'Albouy-Dupech.
Le marquis de Fleury.
De Forêt.
De Larocque.
Le chevalier de Montgazin.
Le comte de Maccarty.
De Ferrand.
Facieu de Fouquare.
De Meinard.
Fajole de Giscaro.
Le baron de Puicheri.
De Lherm-Novital.
De Lavedan.
De Serres-Pontaut.
D'Aldeguier.
De Limairac fils.
De Ferrand.
De Lafont-Rouis.
Le baron de Comere.
De Cazals.
De Roume-Segreville.
De Cucsac.
Daram.
Joanis de Gargas.
De Cantalauze, baron de Caure.
Le comte de Najac.
De Reissac, garde du roi.
De Boisset-Glassac.
Baltazard de Boisset-Glassac.
Le chevalier Charles de Boisset-Glassac fils.
De Peirolle père.
De Peirolle fils.
De Peirolle oncle.
De Manas.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DU LANGUEDOC

EN 1789.

Commandant en chef :

Le comte de Périgord.

Commandant en second :

Le vicomte de Cambis d'Orsans.

Commandant dans les Cévennes :

Le comte de Rochefort.

Commandant dans le Vivarais :

Le comte de Montchenu.

Commandant dans le Velay :

Le marquis de Gras.

Lieutenants généraux :

Le comte de Bissy.
Le duc de Gontaut.
Le comte de Caraman.

Lieutenants de roi :

Le comte d'Huteau.
De Falguerolles.
Le marquis de Barral d'Arènes.
Le baron de Castille.
Deydié de Gremian.
Martin.

Lieutenants des maréchaux de France :

Raignauld de la Bonne, à Nîmes.
Le chevalier du Roure, à Nîmes.
De Lamonie, à Sommières.
De Laeger, à Castres.
De Milhau, à Castres.
Le marquis Dufaget, à Toulouse.
Le chevalier d'Albis, à Toulouse.
Le baron de l'Isle-Roy, au Saint-Esprit.
Le marquis de Saint-Geniez, à Béziers.
Le marquis de Lavit, à Béziers.
De Roussy, à Montpellier.
De Serres de Mesples, à Montpellier.
De Mascarville, sénéchal de Castelnaudary.
De la Roquette, à Mende.
De Framond, à Mende.
Le comte de Possac-Genas, à Alais.
Le marquis de Ginestous, à Alais.
Le baron de Saint-Benoit père, à Carcassonne.
Le baron de Saint-Benoit fils, à Limoux.
Catelan de Saint-Men, à Agde.
De Bornier de Ribalte, à Lunel.
Le comte de Cadolle, à Lunel.
De Montcamp, à Alby.
Brueys de Souvignargues, à Castelnaudary.
Le chevalier Destaniol, à Saint-Pons.
Le baron de Fontarèches, à Villeneuve-les-Avignon.
Le baron de la Tour du Pin-Gouvernet, à la Salle-Saint-Pierre.
De Chalendar, au Puy.
De Chardon de Roys, au Puy.
De la Roque, à Rieux.
De Palaminy, à Rieux.
Le comte d'Imbert de la Platière, à Pézénas.
Le vicomte de Nadaillan, à Pézénas.

De Planque, à Saint-Pons.

Le baron de Glavenas, à Viviers.

Dufornel, à Saint-Didier.

Le comte de Beaufort père, à Castel-Sarrazin.

Le vicomte de Beaufort fils, à Moissac.

Le chevalier d'Hargenvillier, à Villeneuve-de-Berg.

De Lastours, à Narbonne.

Gouverneurs particuliers.

Le marquis de Timbrune-Valence, gouverneur, à Montpellier.

Le comte de la Marlière, lieutenant de roi, à Montpellier.

Le chevalier de Gévaudan, à Montpellier.

Le duc de Fleury, gouverneur, à Aigues-mortes.

Le chevalier de Graulée, major commandant, à Aigues-Mortes

Le chevalier Deshours, major commandant au Fort-Peccais.

Le vicomte de Narbonne-Pelet, gouverneur, à Sommières.

De Thesond, major commandant, à Sommières.

Le prince de Rochefort, gouverneur, à Nimes.

Du Cailar, lieutenant de roi, à Nimes.

De Lespin, major, à Nimes.

De la Coste, commandant, à Pradelles.

De Dampmartin, commandant, à Uzès.

Quintin de Beynes, commandant, à Ville-les-Avignon.

Le comte du Roure, gouverneur, au Pont-Saint-Esprit.

De Bournissac, lieutenant de roi, au Pont-Saint-Esprit.

Lamiltière, major, au Pont-Saint-Esprit.

Le marquis de Ginestous, commandant, au Vigan.

De Saint-André, commandant, à Alais.

Le marquis de Comeiras, gouverneur, à Saint-Hippolyte.

De Brigaud, major, à Saint-Hippolyte.

Dadre de la Coste, en survivance.

Le vicomte de Mérinville, gouverneur, à Narbonne.

Najac de Saint-Sauveur, lieutenant de roi, à Narbonne.

Le chevalier de Thoron-Lamée, major, à Narbonne.

Le comte d'Archiac, gouverneur, à Agde.

Le chevalier de Bernard, lieutenant de roi au fort de Brescou.

Le chevalier de Laroque, major, au château de Ferrières.

De Querelles, lieutenant de roi, à Cette.

De la Garde, major, à Cette.

(*État militaire de la France*, 1789, p. 32.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

G

H

I

J

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Charles de Baschi, marquis d'Aubais

Digitized by Google

ARMORIAL

DE LA

NOBLESSE DE LANGUEDOC

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER

PAR M. LOUIS DE LA ROQUE

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS

Nec munera, nec preces.

TOME SECOND

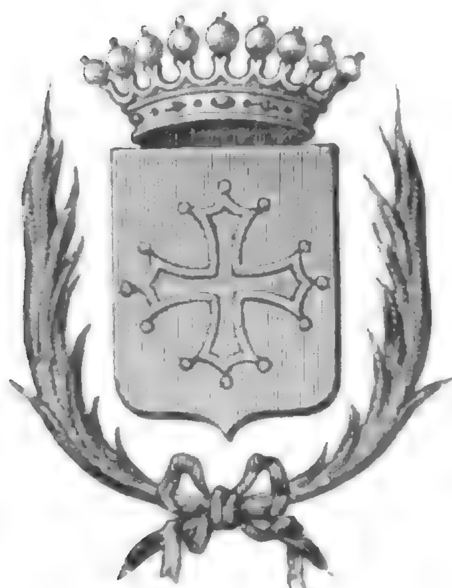

MONTPELLIER

FÉLIX SEGUIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS

FIRMIN DIDOT, FRÈRES, Libraires, 56, rue Jacob.

E. DENTU, LIBRAIRE, 13, Galerie vitrée, Palais-Royal.

1860

A NOS SOUSCRIPTEURS.

En offrant au public ce second volume qui complète la première série de l'Armorial des anciennes provinces, nous éprouvons le besoin de témoigner à nos souscripteurs notre profonde reconnaissance pour le concours à la fois actif et bienveillant dont ils nous ont honoré dans le cours de nos modestes travaux.

L'empressement de nos compatriotes à répondre à l'appel que nous leur adressions au mois de décembre 1858, nous a donné la mesure de ce que l'on pouvait attendre de leur spontanéité pour assurer l'accomplissement d'une œuvre sérieuse, impartiale et désintéressée. Sans leur appui et leurs encouragements, l'*Armorial de Languedoc* n'aurait été ni achevé, ni même entrepris. Qu'ils reçoivent par cet aveu l'expression de nos meilleurs remercîments.

Nous donnerons une suite et un complément à notre publication, dans l'*Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc* qui paraîtra en 1861.

Cet annuaire est destiné à tenir l'*Armorial* au courant des addi-

tions, et à réparer les erreurs ou omissions qui sont inévitables en de pareils travaux.

Comme nous le disions dans notre premier volume, nous accepterons la lumière et la vérité de quelque part qu'elles nous arrivent. Un armorial est une œuvre collective qui ne peut se compléter que par le concours et les critiques de tous les intéressés : nous croirons avoir fait un travail suffisamment utile aux familles de notre pays si nous provoquons dans quelques années une seconde édition complète et définitive.

Paris, 30 Juin 1860.

LA NOBLESSE

DEVANT LE CONSEIL DU SCEAU DES TITRES (1).

I

L'application sérieuse et impartiale de la loi du 28 mai 1858 sur les titres de noblesse doit attirer vers une juridiction unique la solution des questions complexes que cette loi soulève. D'une part, les mœurs et les habitudes aristocratiques, plus fortes que les lois; d'une autre, les exigences fort variables et souvent contradictoires de nos lois en ces matières, surtout depuis 1791, ont jeté, dans la transmission des titres et des noms de famille, un désordre qui égare la justice des tribunaux et n'aboutit qu'à une jurisprudence incertaine.

Vouloir parquer les familles dans la lettre de leurs actes de l'état civil, ce serait consacrer l'habileté d'une usurpation ou l'injustice d'une dépossession.

Les actes de l'état civil ne peuvent servir qu'à la constatation

(1) La Notice biographique sur M. le marquis d'Aubaïs sera publiée dans l'*Annuaire historique et généalogique* de 1861.

de l'identité et de la filiation des individus appartenant à une même famille, mais rarement à établir la légitime transmission d'un nom ou d'un titre de noblesse. « Un titre nobiliaire, disait avec raison le tribunal de la Réole, n'est pas plus acquis par sa simple insertion dans un acte de l'état civil qu'il n'est perdu par sa simple omission dans le même acte (1). »

En effet, les actes de naissance n'ont jamais suffi pour prouver la noblesse. Il est certain qu'autrefois ils étaient sans valeur devant les commissaires départis et les cours des aides chargés de vérifier les titres. La noblesse se prouvait par les hommages ou les actes de famille tels que partages, contrats de mariage, testaments, actes de vente ou de tutelle; et on le comprend facilement, puisque les droits variaient selon qu'il y avait noblesse ou roture.

On ne peut bien apprécier l'état d'une famille qu'en remontant aux actes primitifs ou en embrassant dans son ensemble les situations respectives de chacun de ses membres. C'est pour donner une solution uniforme et plus éclairée en ces matières que sont institués en Angleterre, en Prusse, en Bavière, en Hollande, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Italie, les tribunaux ou cours héraldiques, juridictions spéciales mi-parties de magistrats et d'historiens paléographes, parce que chaque question d'état se trouve compliquée d'une question d'histoire ou de tradition féodale.

Dans l'intérêt de la loi comme dans l'intérêt des familles qui peuvent avoir à revendiquer un nom ou un titre, nous pensons qu'il serait sage de renvoyer au conseil du sceau, composé sur les bases que nous venons d'indiquer, la solution des questions fort délicates, de titres ou de particules, que l'application de la loi de 1858 vient de faire naître.

(1) *Jugement du tribunal civil de la Réole, du* 27 *mai* 1858.

II

Les particules et les titres sont les deux questions qui préoccupent davantage les personnalités nobiliaires.

La particule dite nobiliaire n'a servi d'abord qu'à donner la traduction française de l'ablatif ou du génitif employé par les latins pour indiquer l'origine ou le lieu d'extraction de l'individu: ainsi *Petrus de Elzeria*, Pierre de Lauzières; *Gregorius Uticensis*, Grégoire d'Uzès; *Joannes de Tremoleto*, Jean de Trémolet; *Guillelmus Montispessulani*, Guillaume de Montpellier.

Aucune de ces traductions n'impliquait virtuellement la noblesse de Pierre, de Grégoire, de Jean ou de Guillaume, qui résultait de la possession et de la transmission du fief de Lauzières, d'Uzès, de Trémolet ou de Montpellier.

On disait encore *Johannes Probi hominis*, Jean de Prudhomme; *Petrus Boni paris*, Pierre de Bompar; *Andreas Pilosi*, André du Peloux, etc.

Quand les noms devinrent héréditaires, la plupart des familles nobles gardèrent le nom de leur fief, qui devint patronymique: elles s'appelèrent Lauzières, Montlaur, Trémolet, Vogué, Tournon, comme celles qui avaient voulu conserver leur prénom, Adhémar, Albert, Bermond, Girard, Auderic, Grimoard, ou leur surnom, Prudhomme, Peloux, Bompar, et sans particule (1). « Les véritables gentilshommes ne cherchaient pas ces vains ornements, souvent même ils s'en offensaient. Ç'a été sans doute pour cette raison que Jacques Thézard, seigneur des Essarts, baron de Tournebu, se tint autrefois fort offensé qu'on eut ajouté la particule *de* à son ancien et illustre nom, dont il était le dernier des légitimes (2). »

(1) Cette particule ne doit s'employer encore aujourd'hui que pour relier un titre, une qualification ou un prénom, au nom patronymique. Ainsi on dira : *M. de Lauzières, Louis de Montlaur, le marquis de Vogué;* ce serait une faute contre le bon sens de dire ou de signer : *de Trémolet, de Tournon, de Girard.*

(2) La Roque, *Traité de l'origine des noms et des surnoms*, 1734.

Plus tard, le nom du fief est devenu, surtout à la cour, comme un des signes plus apparents de la noblesse ; il a été recherché des gentilshommes, parce qu'il indiquait ou laissait présumer la possession ancienne et actuelle de la terre seigneuriale : de là cette coutume si répandue dès le XVIe siècle de changer ou de modifier son nom, et les efforts inutiles des ordonnances pour réprimer ces abus qui jetaient une si grande confusion dans les familles.

L'habitude même de nos rois d'employer la formule *Mons de...* ou *Monsieur de...* (c'était toujours un nom de terre, ou de dignité) en s'adressant aux personnes de naissance et de qualité était d'un fâcheux exemple.

L'esprit d'usurpation qui poussait tant de gentilshommes à se qualifier barons, comtes ou marquis, pour se donner plus d'importance, ne tarda pas à persuader aux bourgeois devenus riches qu'ils pouvaient aisément donner le change sur leur origine par l'addition d'un article gentilhommesque.

« On attache à ces articles, disait Baillet en 1687, une idée de qualité et de distinction dans le monde ; de sorte que nous connaissons encore aujourd'hui des personnes qui, dans la pensée de rehausser le rang qu'elles y tiennent, ont entrepris d'ajouter un article du génitif à leur nom... Ce qui est certain, c'est que les articles le, la, de, du, des, qui sont inséparables des noms de qualité, menacent de faire soulever toute la noblesse. Chacun fait la cour à ces articles, et dès qu'on a fait quelque fortune dans le négoce ou la maltote, on ne manque pas de rechercher avec soin et empressement l'honneur de leur alliance (1). »

« Notre nouvelle noblesse, dit Loyseau, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, ne pense pas que ceux-là soient gentilshommes dont les noms ne sont anoblis par ces articles ou particules, bien que les chroniques témoignent que jadis les plus notables familles de ce royaume ne les avaient pas. Mais cela

(1) *Jugements des ouvrages savants*, nov. 1687.

est venu de degré en degré, comme l'ambition croît toujours (1). »

Les magistrats de cour souveraine qui acquéraient dans l'exercice de leurs fonctions la noblesse graduelle ne manquaient jamais en prenant les qualités de *Messire*, *Écuyer* ou *Chevalier*, d'annexer à leur nom patronymique cette petite propriété syllabique qui en était comme la révélation extérieure. Nous pourrions en fournir cent exemples, arrêtons-nous au nom le plus illustre, celui de *d'Aguesseau*.

« Le nom patronymique était Aguesseau, que portait encore l'aïeul du chancelier, président du parlement de Bordeaux. Ce fut le fils de celui-ci, Henri d'Aguesseau, qui, longtemps conseiller au parlement de Metz avant d'être intendant, prit, après vingt ans d'exercice de cette charge et suivant l'usage établi, la particule nobiliaire (2). »

« Henri d'Aguesseau ne mit pas l'apostrophe, parce que c'était lui qui, le premier, modifiait ainsi la signature de sa famille, et parce que beaucoup de nobles, surtout dans la noblesse de robe, supprimaient, quand c'était eux-mêmes qui tenaient la plume, le mot ou le signe qui rappelait leur qualité. Son fils le chancelier imita sa modestie ; mais si toutes ses lettres sont signées *Daguesseau*, celles qu'on lui adressait portaient l'apostrophe nobiliaire (3). »

Les noms qui commençaient par une voyelle se sont longtemps contentés de la simple addition de la lettre D, sans apostrophe. Ainsi nous lisons sur les listes des bans et arrière-bans de Languedoc des XIVe et XVe siècles, Dentraigas pour d'Entraigues ; Darbalestier pour d'Arbalestier ; Darpaïoun pour d'Arpajon ; Descolobre pour d'Escouloubre ; Dagulhac pour d'Agulac ; et même Deschalabre pour de Chalabre ; Dussaulier pour du Solier, etc. Quand la langue française n'était pas encore formée il eût été puéril d'exiger une meilleure orthographe, qui

(1) *Traité des Ordres*, p. 171.
(2) *De la noblesse graduelle*, par M. de Neyremand. — 1860.
(3) *Le chancelier d'Aguesseau*, par M. Francis Monnier, 449-450. — 1860.

avait d'ailleurs sa raison d'être; l'apostrophe n'a fait que signaler une élision que nos anciens observaient très-bien. On a longtemps écrit Desdiguières, des Diguières, d'Esdiguières pour s'arrêter enfin à *de Lesdiguières*.

L'abus des noms à particules était si répandu au siècle de Louis XIV qu'il excitait la raillerie des auteurs dramatiques de l'époque. Racine et Molière ne dédaignaient pas de montrer le ridicule de ce travers qui ne corrigea personne. Bientôt les plus grands noms sacrifièrent à la mode, et l'on vit les Chabot, les Porcelet, les Bayard, les Bec-de-Lièvre, les Bérenger, les Gontaut, les Albert, les Brancas, les Adhémar, les Colbert prendre ou subir la particule ou l'apostrophe, comme M. de Voiture, M. de Saumaise, M. de Corneille, M. d'Alembert, M. de Santeuil ou M. de Champfort (1). Les familles Saumaise, Corneille et Santeuil avaient été anoblies par les fonctions ou par lettres patentes, et leur exemple prouve mieux encore en faveur de notre démonstration.

Ce qui est hors de doute, c'est que jusqu'à l'époque des recherches et des maintenues de noblesse la particule ne précédait que les noms de terre devenus patronymiques : son addition à tout autre nom eut ressemblé à un contre-sens ou à un anoblissement. Mais en 1789, dans les assemblées de la noblesse, il n'y avait pas si bon gentilhomme qui n'eût regardé comme une injure l'omission de la fameuse particule à l'appel de son nom; en revanche, on laissa prendre aux membres du tiers état des noms ou des surnoms à particules sans que cela tirât à conséquence.

« La faculté de prendre pour nom ou pour surnom le nom d'une terre a toujours existé en France, d'après les principes de l'ancien droit, nonobstant les anciens édits, et notamment celui de 1555, contre lesquels avaient prévalu constamment l'usage et la jurisprudence. Le nom d'une terre pouvait être ainsi adopté

(1) V. *La Noblesse en France avant et depuis* 1789, par M. Édouard de Barthélemy, auditeur au conseil d'État, secrétaire du conseil du sceau. — Paris, 1858.

par celui qui en avait la propriété, et même par celui qui épousait la femme propriétaire de cette terre qui constituait sa dot. Cet usage, passé en force de loi, n'a pu être aboli par les lois de 1789 et 1790 qui ont supprimé la féodalité, *attendu qu'il existait au profit des roturiers aussi bien que des nobles*, et ne constituait pas un privilége féodal, etc. (1). »

La particule est ainsi devenue, par l'usage, un signe extérieur de noblesse qui n'a jamais été contesté aux anoblis par lettres patentes ou par les fonctions. Elle était si bien une qualification nobiliaire de *convention*, sinon *caractéristique,* sous l'ancien régime, qu'elle fut comprise dans l'abolition des titres de noblesse prononcée par les lois révolutionnaires, et ne figura dans aucun acte de l'état civil jusqu'en 1814. Son usurpation serait poursuivie aujourd'hui comme un délit aux termes de l'article 259 du Code pénal. « Comme le titre, disait le rapporteur de la loi de 1858, la particule s'ajoute au nom, en fait partie, se communique et se transmet; elle le décore dans nos mœurs presque à un égal degré, et fait croire quelquefois davantage à l'ancienneté de l'origine. » La particule fait évidemment partie des *distinctions honorifiques* dont l'usurpation tombe sous l'application de la loi du 28 mai.

Toute famille noble avait jadis le droit incontesté de la porter ou pouvait en revendiquer la propriété; ce serait une légère indemnité de la restituer ou de la laisser prendre à tous les membres d'une famille reconnue noble avant ou depuis 1789. Nous avons suivi cette règle dans la rédaction des généalogies de l'*Armorial de Languedoc* qui sont antérieures à 1789, parce que nous n'avons pas eu de raison pour refuser aux Chaptal, aux Durand, aux Martin, etc., ce que personne ne conteste aux Colbert, aux Aguesseau, aux Montgolfier, etc.

Sous la Restauration quelques lettres patentes ont été données

(1) Arrêt de la cour de cassation du 18 avril 1860, cité dans les *Lettres d'un paysan gentilhomme* sur la loi de 1858 relative aux noms et titres nobiliaires, par M. Ch. de Chergé. Paris, Dentu, 1860. C'est un des meilleurs écrits que nous ayons lu sur ces matières.

avec la particule, et sous l'Empire nous avons eu le baron *de* Monfort, le baron *de* Frégose, le comte *de* Chanteloup, le comte *de* Montforton, à côté du baron Aymard, du baron Berthezène, du comte Gaudin, du comte Régnier, etc. On objecterait vainement que les premiers étaient des noms de terre susceptibles de particule : la distinction n'avait pas arrêté Louis XIV lorsqu'il créa le marquis *de* Chamillard, ou le marquis *de* Dangeau, et l'usage a donné raison au grand roi. C'est bien le cas de dire ici comme par antiphrase : *Quid leges sine moribus?*

Il serait même juste de considérer comme nobles et de traiter comme tels les descendants des magistrats des cours souveraines, des capitouls, des secrétaires du roi, que la révolution a surpris dans leurs charges et qui sont, pour ainsi dire, morts dans l'exercice de leurs fonctions. Les fils aînés de ces magistrats qui sont nés avant 1789, sont aujourd'hui en possession d'une particule, de par leur acte de naissance, et leurs frères cadets, nés pendant ou depuis la révolution, la réclament inutilement. Les anoblissements ont créé une situation inverse aux aînés : les enfants nés avant l'anoblissement de leur père n'ont pas la particule, tandis que les actes de l'état civil l'attribuent aux cadets et même aux enfants des aînés. C'est une position regrettable, et la mesure que nous sollicitons donnerait une égale satisfaction à tous les intérêts légitimes.

Cette satisfaction nous semblerait plus compatible avec le tempérament démocratique de notre société moderne que la reprise, demandée par certaines personnes, des qualifications de *Noble*, *Écuyer* ou *Chevalier*, quoiqu'elles n'aient pas un caractère plus féodal que les qualifications de comte, de marquis ou de baron.

III

Les titres et les qualifications nobiliaires ont acquis plus d'importance à mesure que celle de la noblesse diminuait. A l'ex-

ception de quelques maisons souveraines ou féodales, on peut dire sans paradoxe que les familles les mieux titrées sont les plus récentes, et que l'extraction vraiment noble du plus grand nombre est encore fort contestable.

Les lettres patentes enregistrées qui conféraient et assuraient la transmission des titres sont fort rares. On ébranlerait les positions séculaires les mieux acceptées en demandant une justification impossible à la plupart des familles titrées. Les comtes et les marquis de l'ancien régime iraient grossir dans la fosse commune le nombre des comtes et des barons de l'Empire ou de la Restauration qui attendent leur majorat. Les premiers auraient pu se faire reconnaître légalement sans le fatal entraînement de la nuit du 4 août 1789 ; les seconds ont été frappés de la même manière par la loi du 12 mai 1835.

Cependant les titres des uns et des autres ne sont pas entièrement perdus. Les registres de la chancellerie ont gardé la trace de toutes les concessions régulières depuis 1808. Les listes des assemblées de la noblesse en 1789, pour la nomination des députés aux états généraux du royaume, contiennent à peu près les titres des familles anciennes consacrés par l'usage public, et qui ont subi comme une vérification faite par leurs pairs dans ces assemblées de gentilshommes. La courtoisie les maintenait avant 1789, la charte de 1814 en a autorisé la reprise : ils devraient être conservés.

Les titres régulièrement concédés sous l'Empire et sous la Restauration auraient pu devenir transmissibles sans la loi de 1835. Si l'immobilisation des biens et leur substitution ne sont plus dans nos mœurs, si les sociétés modernes appartiennent à d'autres principes, ne privons pas les familles de l'héritage d'honneur et de gloire que leur assurent les services, le courage, le désintéressement, l'illustration de leur chef ou de l'un de ses membres.

« Tous ces noms, aussi vieux que la monarchie, disait devant le sénat M. le président Delangle, aujourd'hui garde des sceaux et ministre de la justice, tous ces noms, dont les titres sont mé-

lés aux souvenirs les plus glorieux de nos annales, n'ont pas moins droit au respect et à la protection que les noms nouveaux illustrés par la victoire, par la science, par la reconnaissance du pays.

« Si les titres sont perdus, ce que peuvent expliquer tant de causes ignorées ou connues, la possession appuyée sur les actes de famille y suppléera. C'était la règle adoptée sous l'ancien régime; on la suivra de nouveau. Il est naturel, il est juste qu'en autorisant la noblesse à reprendre ses titres, on lui rende la prérogative que lui conférait la loi du temps, de prouver par la possession la légitimité de ses prétentions; et on peut être assuré qu'aujourd'hui comme alors la preuve n'embarrasserait que les usurpateurs. »

Nous avons obéi à ce sentiment, et cru répondre aux légitimes préoccupations de l'opinion publique en respectant les situations acquises à la noblesse ancienne, comme à la noblesse nouvelle. C'était l'esprit de la charte de 1814; les discussions législatives, les circulaires ministérielles nous donnent l'assurance que tel sera l'esprit de la constitution de 1852.

ARMORIAL

DE LA

NOBLESSE DE LANGUEDOC

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER

BAS LANGUEDOC, GÉVAUDAN, VELAY, VIVARAIS

MAINTENUES DIVERSES ET ANOBLISSEMENTS.

1670 — 1830.

1° Nobles par arrêts du conseil du roi.

557. BARGETON DE CABRIÈRES.

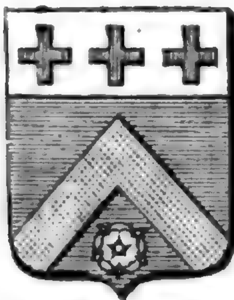

D'azur à un chevron d'or accompagné d'une rose d'argent posée à la pointe de l'écu, au chef d'argent chargé de trois croisettes de gueule.

La maison de Bargeton, originaire du diocèse d'Uzès, fut anoblie par lettres patentes de François Ier du mois de nov. 1533, en la personne de Matthieu de Bargeton, Sgr de Lédenon, demeurant à Uzès. Pierre, son arrière-petit-fils, fut condamné comme usurpateur de noblesse, faute d'avoir produit devant M. de Bezons l'original desdites lettres d'anoblissement; il se pourvut en conseil du roi, et obtint un arrêt le 31 mars 1672 qui, en le maintenant dans sa noblesse, nonobstant qu'il ne rapportât pas l'original des lettres d'anoblissement, dont Sa Majesté le dispensait, en considération de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, ordonna qu'il jouirait des priviléges attribués aux autres gentilshommes du royaume. Cet arrêt fut confirmé par des lettres patentes du roi données à Saint-Germain en Laye le 18 avril 1672. (D'Hozier, *Armor. gén.*, II, R.)

I. Matthieu de Bargeton, Sgr de Valabrix, de Sagriers de la Baume, de Cabrières, co-Sgr de Lédenon, d'Arpaillargues, de Montaren et de Laugnac, au D. d'Uzès, ép. Marguerite de Beaux ou de

Beux, dont il eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Pierre qui a fait une branche rapportée sous le nº 570; 3. Firmine, mariée à Guillaume d'Entraigues, bourgeois d'Uzès; 4. Simonne, mariée à Guillaume du Solier; 5. Catherine, mariée à Jacques Tachon, d'Uzès.

II. Nicolas de Bargeton, Sgr de Cabrières, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou 1580, viguier royal de la ville d'Uzès 1581, avait ép. le 18 fév. 1566 Jeanne de Joannis de la Roche Saint-Angel, dont il eut: 1. Louis qui suit; 2. Denis, qui a fait la Br. B.; 3. Suzanne, mariée à Jean de Toulouse-Foissac; 4. Catherine, mariée à Jean de Fabre, sieur de Rocheval, docteur ès droits; 5. Judith, mariée à Jacques de Sibert, lieut. du juge royal de Bagnols.

III. Louis de Bargeton, Sgr de Cabrières, Montaren, Cruviers, commandant une compagnie de cent hommes 1585, ép. le 26 avril 1608 Marguerite de Massanne, dont il eut: 1. Pierre qui suit; 2. Isabeau, mariée le 8 août 1641 à Henri de Narbonne-Caylus; 3. Suzanne.

IV. Pierre de Bargeton, Sgr de Cabrières et de Montaren, lieut. de chevau-légers, ép. le 5 fév. 1656 Jeanne de Pierre des Ports, dont il n'eut pas d'enfants; il laissa pour héritier un de ses neveux, Pierre de Narbonne-Caylus, baron de Faugères.

Br. B. III. Denis de Bargeton de Cabrières, docteur ès droits, ép. le 5 janv. 1632 Marguerite Puget, dont il eut: 1. Pierre qui suit; 2. Louis; 3. Marguerite.

IV. Pierre de Bargeton, Sgr de Cruviers, servit dans l'arrière-ban du Languedoc 1691; il avait ép. le 2 déc. 1674 Marguerite Bocarut, dont il eut: 1. Jacques qui suit; 2. Pierre, mort au service du roi; 3. Denis-Matthieu, qui a fait la Br. C; 4. Henri, lieut. dans le régt de Santerre; 5. François-Annibal, garde du corps du roi; 6. Marguerite.

V. Jacques de Bargeton, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 16 oct. 1697, ép. 1° le 14 fév. 1694 Magdeleine de Vergèses d'Aubussargues; 2° N... Fabre; il eut du premier mariage: 1. Pierre, capit. au régt de Santerre, tué au siége de Kerservert; 2 Jacques, capit. au même régt; et du second: 3. François; 4. Louis; 5. Jacques; 6. André.

Br. C. V. Denis-Matthieu de Bargeton, capit. au régt de Santerre 1712, major de la ville de Maubeuge 1738, chev. de Saint-Louis 1738, ép. à Belfort en Alsace le 7 oct. 1731 Claudine-Antoinette du Faux, dont il eut: 1. Jacques-Denis; 2. Daniel; 3. Marie-Margue-

rite, reçue à Saint-Cyr 1741 ; 4. Louise-Antoinette, reçue à Saint-Cyr; 5. Marguerite-Magdeleine.

558. CARLOT.

La maison de Carlot est originaire de la ville de Vérone et issue de race patricienne. François de Carlot, écuyer, était homme d'armes de la compagnie de M. de Lautrec, lieutenant du roi François Ier en Italie; il quitta sa patrie, le suivit en France, et s'établit dans la province du Berry, et plus tard dans le bas Languedoc, au D. de Nîmes. Un de ses descendants, Édouard, obtint du roi des lettres patentes du 31 mars 1671 qui le réhabilitaient d'un acte de dérogeance de ses père et aïeul. (Marquis D'AUBAÏS, II, 558.)

I. André de Carlot, écuyer, ép. Julie Pélegrin, dont il eut :

II. François de Carlot, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Lautrec, en Italie, vint s'établir en France; il ép. le 2 nov. 1524 Jeanne d'Acour, dont il eut :

III. Pierre de Carlot, écuyer, habitant la ville d'Aubigny en Berry, ép. le 7 janv. 1548 Pierrette Hoüet, dont il eut : 1. Martin qui suit ; 2. Isaïe ; 3. Daniel ; 4. Bernard.

IV. Martin de Carlot, fut père de

V. Jérôme de Carlot, ép. Gabrielle Vernet, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Édouard, Sgr de Saint-Jean de Gardonenque, obtint les lettres patentes de réhabilitation du 31 mars 1671.

VI. Pierre de Carlot, baron de Cestairols, *alias* Costairoles, Sgr du Caïlar, conseiller au parlement et chambre de l'édit de Castres, ép. Marie de Toulouse-Lautrec, dont il eut : 1. Lucrèce, mariée le 23 fév. 1676 à Gabriel de Rossel d'Aubarne, baron de Fontarèches; 2. Isabeau ; mariée à Antoine de Vignolles.

559. CASSAN.

D'argent à un chien rampant de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; *alias*, d'argent à un épervier les ailes étendues de sable mis en chef, neuf croissants de gueule entrelacés séparément 3, 3, 3, rangés en fasce, les trois du milieu plus élevés, et un tertre de sinople en pointe. (*Armor.*, 1696.)

Cette maison est ancienne et originaire du diocèse de Béziers. Elle a donné des magistrats au sénéchal et présidial de cette ville, et a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil du 17 mars 1670. (Marquis D'AUBAÏS, II, 559. — LACH. DESB., III, 534.) Henri de Cassan d'Auriac vivait vers la fin du XVe siècle; il fut père de

I. Jacques de Cassan, écuyer, ép. Marguerite de Thézan, dont il eut : 1. Henri; 2. Barthélemy; 3. Arnaud ; 4. Pierre qui suit; 5. Catherine, mariée à Pierre de Valat.

II. Pierre de Cassan, docteur ès droits, ép. le 5 oct. 1533 Françoise Lauresse, dont il eut :

III. Jean de Cassan, écuyer, conseiller au présidial de Béziers 1586, ép. en secondes noces le 1er juin 1573 Claude Gesse; il eut pour enfants : 1. Arnaud; 2. Jacques qui suit; 3. Pierre; 4. Isabeau.

IV. Jacques de Cassan, conseiller au sénéchal de Béziers, ép. le 20 mars 1638 Jacquette de Brunet, dont il eut : 1. René qui suit; 2. Pierre, Sgr d'Auriac, demeurant à Béziers, ép. le 8 mars 1666 Rachel d'Huc : maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil du 17 mars 1670; 3. Henriette, mariée à Jean de Veirac.

V. René de Cassan, Sgr d'Auriac, demeurant à Béziers, ép. 1° le 28 oct. 1664 Jacquette de Montagne, dont il eut : 1. Jacquette, mariée à Étienne de Montagne; 2° Anne d'Olivier, dont il eut : 2. Marie-Angélique, mariée à Étienne de Villerase; 3. Anne-Catherine, mariée à Joseph de Casemajou, Sgr du Carla.

Guillaume de Cassan, conseiller du roi, commissaire des troupes à Béziers; Jean-Paul de Cassan, conseiller du roi, maire perpétuel de Poilhes; Pierre de Cassan, Sgr de Clairac, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696.

N... de Cassan prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789.

On trouve, sur les registres de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier de 1768, un conseiller-auditeur qui appartenait peut-être à cette même famille :

Messire Jean de Cassan, Sgr de Floyrac, fut reçu conseiller-auditeur en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, conformément aux conclusions du procureur général du 3 août 1768. (*Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*)

Le 17 fév. 1772 Jean de Cassan, Sgr de Floyrac, conseiller-auditeur en la cour des comptes de Montpellier, fils légitime de Jean de Cassan, avocat au parlement, et de dame Louise Dufau, ép. Catherine-Élisabeth-Dorothée Pélissier-Duclaux, et il en eut : 1. Jean-Joseph, marié en 1800 à Jeanne-Élisabeth Villaret, dont : *a.* Jean-Joseph; *b.* Jeanne-Françoise-Odolie, mariée à Philippe de Bancarel; *c.* Louis-Alphonse, prêtre, docteur en Sorbonne; *d.* Émile; 2. Dorothée-Élisabeth, mariée à Jean-Claude de Clausel, Sgr de Coussergues; 3. Rosalie, mariée à N... Desclaix; 4. Élisabeth-Charlotte, mariée à N... Descorailles; 5. Jean-Louis; 6. Jean-Antoine-Maurice.

560. DUCROS.

I. Raimond Ducros, Sgr du Prat, eut pour fils :

II. Antoine Ducros, t. le 11 août 1549, fut père de

III. Guillaume-Teissier Ducros, co-Sgr de Saint-Germain, viguier de Portes, ép. Anne de Comitis, ou Contesse, dont il eut :

IV. André Ducros, co-Sgr de Saint-Germain, ép. le 5 nov. 1629 Jeanne Gignous, dont il eut :

V. Jean-Jacques Ducros, Sgr de Saint-Germain de Calberte, D. de Mende, capit. d'infant. au régt de Languedoc 1640, ép. le 11 fév. 1656 Anne Gailatin, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 28 sept. 1672.

561. FROMENT DE CASTILLE.

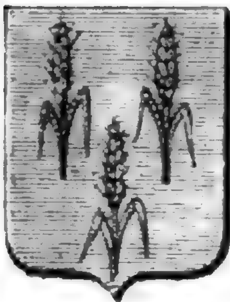

D'azur à trois épis d'or posés 2 et 1.

La maison de Froment, originaire du diocèse d'Uzès, reconnaît pour auteur noble Vincent de Froment, co-Sgr de Montaren, qui reçut une reconnaissance féodale le 11 mars 1535. Elle était dès 1722 en possession du titre de *baron*. Un de ses représentants prit part en cette qualité aux assemblées de la noblesse d'Uzès en 1788. Ce titre fut confirmé par lettres patentes du 9 déc. 1809. (Marquis D'AUBAÏS, II, 561. — LACH. DESB., *Cat. des princes*, 1761. — RONDONNEAU, *Instit. des majorats*, 303.)

I. Jean de Froment, écuyer, fut père de

II. Gabriel de Froment, docteur ès droits, commandant dans Saint-Siffred, reçut une lettre de M. de Ventadour pour augmenter la garnison dudit lieu de 20 hommes; il ép. le 20 avril 1600 Louise de Rossel, dont il eut :

III. Pierre de Froment, docteur ès droits, ép. le 17 août 1634 Diane Reboul, dont il eut :

IV. Gabriel de Froment, Sgr d'Argeliers, viguier et juge de la prévôté d'Uzès, fut maintenu dans sa noblesse par lettres du 4 juin 1673, nonobstant la dérogeance par lui faite pour avoir tenu quelques fermes; lesdites lettres adressantes à la cour des aides, lors du registrement desquelles il fit voir qu'il était issu de noble race, et établit sa filiation comme ci-dessus.

Gabriel de Froment, Sgr d'Argeliers, baron de Castille, ép. en nov. 1722 Marie-Anne Chalmeton; Joseph de Froment, Sgr de Vaquières, son frère, ép. en 1746 Marie de la Vergne de Tressan, dont il eut : 1. Gabriel, né en 1747; 2. N..., né en 1748; 3. Antoi-

nette, née en 1750; 4. Antoine, prévôt de l'église d'Uzès; 5. Charles, prieur de Peiremale; 6. François, chevalier de Boisset, lieut. de caval. au régt de la Vieuville.

Hélène de Froment, ép. Simon de Rossel, écuyer, Sgr de Saint-Mamet et Saint-Quentin.

Le baron de Castille prit part à l'assemblée des gentilshommes d'Uzès en 1788.

Gabriel-Joseph de Froment-Castille, membre du collége électoral du dépt du Gard, obtint par lett. pat. du 9 déc. 1809, établissement d'un majorat au titre de *baron*, dont la dotation consistait dans le domaine de Castille et celui d'Argeliers, situés dans l'arrondissement d'Uzès.

562. MOLEN DE LA VERNÈDE.

D'azur à trois sautoirs d'or posés 2 et 1.

La maison de Molen, *alias* Moleine et Moulin, est originaire d'Auvergne et a fait plusieurs branches dites de la Vernède, de Saint-Poncy, maintenues dans leur noblesse par arrêt du conseil du roi du 6 déc. 1672, la branche des Sgrs de Rochebrune et Raimbaut, qui descendent d'Isaac de Molen de la Vernède et de Jeanne de Montvalat, mariés en 1591, fut maintenue dans sa noblesse par M. de Barentin, intendant de Poitiers, le 22 mars 1666 ; elle était encore représentée vers la fin du dix-huitième siècle. (Lach. Desb., X, 169.) Robert de Molen, Sgr de la Vernède, d'Auriac et de Serre, celui depuis lequel la filiation est établie, fut père d'Antoine et de Laurent. Antoine fut gentilhomme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, en 1575 ; Laurent continua la descendance. (Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, IV, 157-158.)

I. Laurent de Molen de la Vernède, Sgr de Serre, d'Auriac et de Chaselle, ép. 1° le 10 avril 1536 Valentine de Chavagnac; 2° le 2 juin 1571 Catherine de Gironde; il eut de son premier mariage : 1. François qui suit; 2. Joseph, Sgr de Bégoul, marié à Lucrèce de Bouillé, dont il eut : Philippe, marié le 12 sept. 1643 à Anne de Chambaud; 3. David qui a fait la Br. C.; 4. Isaac, marié le 25 avril 1592 à Jeanne de Montvalat; 5. Magdeleine, mariée à N... de la Terrisse; 6. Gabrielle, mariée à N... de Bouillé; 7. Jean, chanoine; et du second mariage cinq filles : maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil du 6 déc. 1672.

II. François de Molen de la Vernède, Sgr de Laire et d'Auriac, ép. le 5 mars 1601 Charlotte de Brezons, dont il eut : 1. François, Sgr de Fraissinet, ép. Marie Carbonnet; 2. Jacques; 3. Charles; 4. Henri; 5. Louis qui suit; 6. Louise; 7. Joséphine.

III. Louis de Molen, Sgr de Serre, ép. 1° le 1er janv. 1641 Antoi-

nette des Corolles, *alias* Françoise d'Escorailles; 2° le 30 juin 1659 Françoise de Terolles, dont il eut :

IV. Jean de Molen, Sgr de Luzer, Bonnac, Saint-Poncy, ép. le 18 avril 1703 N... Arnauld de Lespinasse, dont il eut :

V. Étienne de Molen, Sgr de Saint-Poncy, d'Alleret, Bonnac et Saint-Mary, ép. le 12 avril 1728 Magdeleine Dubos, dont il eut : 1. Amable qui suit; 2. Louise-Claudine, abbesse de Blesle.

VI. Amable de Molen, Sgr de Saint-Poncy, Bonnac, Luzer et Alleret, ép. le 7 juill. 1751 Agnès de Saint-Hérant, dont il eut :

VII. Pierre de Molen, qualifié marquis de Saint-Poncy, Sgr de Saint-Poncy, Alleret, Signerolles, etc., capit. de dragons, chev. de Saint-Louis, nommé secrétaire de l'assemblée de la noblesse d'Auvergne convoquée à Riom en 1789, député suppléant aux états généraux; fit partie de l'armée des princes; il avait ép. le 5 fév. 1782 Catherine de la Rochelambert-la-Valette, dont il eut : 1. Charles-Alexandre-Marie qui suit; 2. Thomas-Joseph qui a fait la Br. B.; 3. Agnès-Virginie, mariée à Louis de Gay, baron de Planhol.

VIII. Charles-Alexandre-Marie de Molen de Saint-Poncy, ép. en 1812 Constance de la Faige de Cheylane, dont il eut : 1. Pierre-Roger; 2. Catherine-Marie.

Br. B. VIII. Thomas-Joseph de Molen de Saint-Poncy, off. dans la garde impériale sous le premier empire, ép. en 1822 Lucy Pouvergue, dont il eut : 1. François-Léo, ancien sous-préfet de Bressuire, Marvéjols, Saint-Affrique, secrét. général de la préf. de la Haute-Vienne; 2. Charles-Numance, juge de paix à Blesle et membre du conseil général de la Haute-Loire.

Br. C. II. David de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr de Malpeire, Cistrières, Babeaury, ép. le 20 juin 1586 Antoinette de Mars, dont il eut : 1. Laurent qui suit; 2. Pierre, Sgr du Chambon, auteur de la branche de Molen, de Saint-Flour, éteinte.

III. Laurent de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr de Malpeire, Cistrières, ép. le 18 avril 1619 Françoise de la Salle, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, Sgr du Mont, ép. le 11 mai 1666 Gabrielle de Bastide d'Arfeuillette, et mourut sans enfants.

IV. Pierre de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr de Malpeire, Cistrières et Arfeuillette, ép. 1° en 1660 Gasparde de Boissieu de Vertami; 2° le 5 nov. 1663 Marguerite de Luzui, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Michel.

V. Jean de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr du Mas, sous-lieut. au régt d'infanterie de Saintonge 1690, ép. le 12 fév. 1709 Clauda de Faugières, dont il eut :

VI. Henri de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr du Mas, ép. le 8 fév. 1745 Marguerite de Dienne, dont il eut :

VII. Raimond de Molen de la Vernède, chevalier, Sgr du Mas, ép. le 25 mars 1772 Marguerite de Roquelaure dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Victoire-Marguerite, mariée au comte de Dienne ; 3. Magdeleine-Eulalie, mariée au comte de Noyant.

VIII. Jean-Louis de Molen de la Vernède, chevalier, épousa le 14 septembre 1814 Marie-Antoinette de Romé de Fresquienne, dont il eut : 1. Raimond, décédé, marié à N... Bénouville, dont le fils unique, Anatole, est mort à Paris le 19 avril 1858 ; 2. Valentine Zaïde, mariée à N... Brenet ; 3. Joseph-Roger qui suit ; 4. Hippolyte-André, capitaine de spahis, marié le 8 janv. 1856 à Noémi Desaix ; 5. Amicie-Blanche, mariée le 19 mars 1846 à N... de Gaucourt.

IX. Joseph-Roger de Molen, ép. le 4 fév. 1850 Thérèse de Teissières, dont : 1. Geneviève, décédée en 1851 ; 2. Roger-Bernard, né le 3 mars 1852. — Résidence : Turcey (Côte-d'Or).

563. PERROTA.

D'azur à trois griffons d'or, 2 et 1.

I. Nicolas Perrota, fut père de

II. David Perrota, Sgr de Saint-Victor et Saint-Quentin, capit. au régt de Montpezat, ayant été renvoyé au roi par M. de Bezons le 19 sept. 1668, obtint des lettres d'anoblissement en considération de ses services pendant quatorze années audit régt ; de ceux de ses quatre frères tués dans le service, dont trois étaient capitaines audit régt, et le quatrième lieut. en celui d'Auvergne ; et de ceux encore de Nicolas son père, tué pour le service du roi après plusieurs campagnes faites en qualité de capit. au régt de Saint-André-Cérac ; lesdites lettres du 25 mai 1670.

564. PICON.

D'azur au bras d'argent armé d'une demi-pique au fer d'argent, au chef cousu de gueule chargé de trois couronnes fleurdelisées d'or.

I. Nicolas de Picon, gouverneur et conseiller de la ville de Savone en Italie, vivant en 1259, eut pour fils

II. Octavien de Picon, podestat de Vérone, fut père de

III. Firmin de Picon, capit., fut exempt de la contribution levée en Vivarais pour partie de la dot d'Isabelle de France, mariée avec le roi d'Angleterre, à cause de sa grande noblesse et de ses services; il ép. le 29 nov. 1395 Jeanne d'Enna, et il en eut :

IV. Jean de Picon, écuyer, Sgr de l'Hemme, ép. le 20 juin 1459 Jeanne Mazerai, dont il eut :

V. Antoine de Picon, damoiseau, ép. le 10 août 1490 Marguerite de Balme, dont il eut :

VI. Pierre de Picon, damoiseau, ép. le 2 fév. 1520 Delphine d'Hérail de Brisis, dont il eut :

VII. Pierre de Picon, capit. de cent arquebusiers à cheval, ép. le 5 mai 1552 Agnès de Montjeu, dont il eut :

VIII. Pierre de Picon, Sgr de la Balme, ép. le 14 mars 1593 Jeanne d'Almeras, et il en eut : 1. Antoine; 2. George qui suit; 3. Henri; 4. Jean.

IX. Georges de Picon, écuyer, Sgr de la Balme, conseiller du roi et son maître d'hôtel ordinaire, commissaire général de ses troupes, maître des requêtes de la reine, Sgr de Pousilhac, ép. le 23 avril 1623 Alix de la Coste, et fut déclaré noble par arrêt du conseil du 3 juin 1668 avec ses enfants qui furent : 1. Antoine-Hercule qui suit; 2. Gabriel qui a fait la Br. B.

X. Antoine-Hercule de Picon, Sgr de Pousilhac, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé 1663, secrétaire au conseil de la reine, ép. le 30 déc. 1662 Marguerite-Aimée de Villedo.

Br. B. X. Gabriel de Picon, écuyer, Sgr de Chasseneuil, la Boudre, conseiller et trésorier général du duc de Mazarin, pair de France, grand maître et capitaine général de l'artillerie, gentilhomme servant chez le roi 1662, avait ép. le 17 mars 1658 Anne de Faucon.

565. ROUHART.

I. Elzéar de Rouhart, eut pour enfants : 1. Louis qui suit; 2. Pierre.

II. Louis de Rouhart, ép. le 9 mars 1517 Perrine Damnevic, dont il eut :

III. Claude de Rouhart, avocat, fit une procuration contre Jean et Louis de Rouhart, oncle et neveu ; il eut pour enfants : 1. Barthélemy; 2. et

IV. Louis de Rouhart, bourgeois de Narbonne, ép. le 23 janv. 1605 Françoise Poisson, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. François; 3. Charles.

V. Pierre de Rouhart, Sgr de Fontarèches, fut renvoyé au sujet de sa noblesse, à cause de la dérogeance de son père, pour n'avoir pris que la qualité de bourgeois dans son contrat de mariage, et son aïeul celle d'avocat. Il fut relevé, en cas de besoin, desdites dérogeances par arrêt du conseil du 30 mars 1671, et renvoyé à la cour des aides de Montpellier pour le maintenir dans sa noblesse.

566. VALAT DE L'ESPIGNAN.

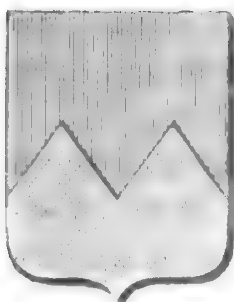

Emmanché de gueule sur or d'une pièce et deux demi.

La maison de Valat possédait la Sgrie de l'Espignan, au diocèse de Montpellier. Condamné comme usurpateur de noblesse par un jugement de forclusion, Pierre de Valat se pourvut devant le conseil du roi et obtint un arrêt de maintenue du 28 avril 1671 qui établissait sa filiation depuis Fulcrand, marié en 1505 à Marquise de Montredon. (Marquis d'Aubais, II, 566. — D'Hozier, I. R., 592.)

I. Fulcrand de Valat, Sgr de l'Espignan, docteur ès droits, ép. le 10 déc. 1504 Marquise de Montredon, et il en eut :

II. François de Valat, Sgr de l'Espignan, ép. le 3 avril 1542 Hélène de Narbonne, et il en eut : 1. Jacques; 2. Jeanne, ép. Antoine de Brettes; 3. et

III. Bertrand de Valat, ép. le 17 déc. 1586 Claude de la Combe, dont il eut :

IV. Jacques de Valat, écuyer, gouverneur de Montferrand, capit. de 100 hommes de pied 1621, commandant 300 hommes de pied 1637, avait ép. le 28 avril 1624 Perrine Fenouilhet, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. François, sieur de Montalet, colonel de dragons, chev. de Saint-Lazare; 3. Étienne, abbé de Cherbourg en Normandie; 4. Constance, mariée le 20 janv. 1645 à Blaise de Roquefeuil; 5. Dorothée, mariée le 2 janv. 1666 à Louis de la Croix, Sgr de Sueilles, trésorier de France à Montpellier.

V. Pierre de Valat, Sgr de Saint-Roman, capit. d'infanterie au régt-Royal 1656, ép. le 18 sept. 1665 Catherine Haudessens, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 28 avril 1671; il eut pour fils

VI. Jean-Joseph de Valat, Sgr de Saint-Roman, de Montalet et

du Sauzet, capit. de chevau-légers, ép. le 21 mars 1697 Christine de la Gorce, dont il eut : François-Noël, écuyer, Sgr de Saint-Roman, né à Montpellier le 29 déc. 1701.

2° Nobles par jugement des commissaires des francs-fiefs.

567. ALBY.

D'azur à trois roses d'argent, écartelé de gueule au lion d'or.

I. Jean d'Alby, fut député par les états de Languedoc vers le roi avec le sieur d'Ambres en 1490, pour porter les règlements pour l'exercice de la justice du parlement de Toulouse; il ép. Juliette de Cuquignan, dont il eut :

II. Benoît d'Alby, ép. le 5 nov. 1540 Peironne Rosières, dont il eut :

III. Antoine d'Alby, écuyer, ép. le 10 nov. 1577 Anne Vidal, et il en eut :

IV. Antoine d'Alby, Sgr de Pratnau, ép. le 20 sept. 1596 Paule de Loupes, et il en eut :

V. Louis-Antoine d'Alby, Sgr de Pratnau et de Forodours, ép. Marthe de Lavedan, et il en eut :

VI. Jean d'Alby, Sgr de Pratnau, ép. le 13 mars 1661 Louise de Casteras, et fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires de francs-fiefs de la province de Languedoc.

568. ANDOYER, *alias* AUDOYER.

I. Jean d'Audoyer, fut père de

II. Alexandre d'Audoyer, conseiller au parlement et chambre de l'édit de Dauphiné, eut pour enfants : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, chevalier, conseiller du roi, père de Jean, chevalier et conseiller du roi en ses conseils et à la cour des aides et finances de Dauphiné.

III. Antoine d'Audoyer, baron de Bousas, Sgr de Montbel et Lescars, conseiller au parlement et chambre de l'édit de Dauphiné, obtint des patentes du roi Henri II le 7 oct. 1553, qui lui permettaient de prendre les bail et ferme des droits, revenus et émoluments appartenant à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois,

sans déroger à sa noblesse; il eut pour enfants : 1. Pierre, Sgr de Cros; 2. Jean, Sgr de Montbel; 3. Jacques qui suit; 4. Guillaume, Sgr de Moulens; 5. Louis, Sgr de la Varenne; 6. Antoine, Sgr de Vernet.

IV. Jacques d'Audoyer, Sgr du Fau, eut pour fils

V. Pierre d'Audoyer, justifia sa noblesse devant les commissaires de francs-fiefs en Vivarais.

569. BARBON.

Lozangé d'or et d'azur.

I. Jean de Barbon, Sgr de Chabertes, ép. le 29 janv. 1530 Jeanne des Arcis, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Sébastien qui a fait la Br. C.; 3. Louis; 4. Jean; 5. Antoine.

II. Jean de Barbon, Sgr de Chabertes, ép. le 27 août 1581 Gabrielle de Custavol, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques qui a fait la Br. B.

III. Jean de Barbon, Sgr de Chabertes, ép. le 30 mai 1624 Françoise Pibères, dont il eut :

IV. Antoine de Barbon, Sgr de Chabertes, D. de Viviers, ép. le 25 fév. 1664 Marie Bessière.

Br. B. III. Jacques de Barbon, Sgr de Trepasson, de la compagnie de chevau-légers de la Fretté, ép. le 22 mai 1614 Antoinette Raffier, dont il eut :

IV. Claude de Barbon, Sgr. de Trepasson, capit. de la forteresse de Berg, ép. le 2 mai 1641 Catherine Lyotard, dont il eut :

V. Jacques de Barbon, docteur et avocat, ép. le 14 fév. 1675 Marianne Arnaud, dont il eut :

VI. Jacques de Barbon, avocat, ép. Marie du Vernet d'Avenac, dont il eut :

VII. Claude de Barbon d'Avenac, ép. Marie-Catherine Exbrayat de Pralaz, dont il eut :

VIII. Louis de Barbon du Cluzel, garde du corps, chev. de Saint-Louis, ép. N. Richion d'Adiac, dont il eut :

IX. Barbon du Cluzel, ép. Constance de Morgues de Saint-Germain, dont plusieurs enfants.

Br. C. II. Sébastien de Barbon, capitaine, ép. le 31 oct. 1574 Catherine de Jacomin, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean.

III. Antoine de Barbon, ép. le 26 juill. 1628 Claude le Jolivet, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Jean-Henri.

IV. Louis de Barbon, Sgr des Arcis, D. de Viviers, ép. le 13 mai 1649 Marie Alirand, dont il eut : 1. Louis, avocat; 2. Antoine qui suit; 3. Jacques : maintenus dans leur noblesse, par M. de Lamoignon et les commissaires des francs-fiefs.

V. Antoine de Barbon ép. Claude Barbaston, dont il eut : 1 Jean, marié à Jeanne de Pouzols, dont : *a*. Théofrède; *b*. Antoine; *c*. et François; 2. François qui suit; 3. Jacques.

VI. François de Barbon, ép. Marie de Gerenton, dont il eut :

VII. Jean-Antoine de Barbon du Bouchet, ép. Marie-Magdeleine-André, dont :

VIII. Louis-Antoine de Barbon du Bouchet.

570. BARGETON.

Voir le n° 557, p. 2, au Ier degré.

II. Pierre de Bargeton, Sgr de Valabrix, ép. en 1551 Mondette Auson, dont il eut :

III. Jean de Bargeton, Sgr de Sagriers et Valabrix, ép. le 12 oct. 1620 Marie Devaux, et il en eut : 1. Jacques; 2. Israël; 3. Pierre, Sgr de Valabrix et Saint-Quentin, capit. d'infant. au régt de Saint-Aunez 1637 : qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires de francs-fiefs au D. d'Uzès.

571. BAUDAN.

Palé d'argent et de sable, écartelé d'azur à un cerf rampant d'argent sommé d'or de six cornichons, au chef cousu de gueule à un croissant d'argent.

I. Maurice de Baudan, ép. Catherine Lombard, dont il eut :

II. Pierre de Baudan, Sgr de Saint-Denis, ép. 1° le 4 nov. 1545 Barthélemie Riveirolles; 2° le 19 sept. 1574 Louise Corcone. Il eut de sa première femme :

III. Maurice de Baudan, Sgr de Saint-Denis, ép. le 19 sept. 1574 Étienne Tutele, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Daniel, marié le 17 juill. 1625 à Rose Tornier, *alias* Tournier, dont : *a*. Pierre, docteur et avocat, marié le 12 oct. 1651 à Marie Rosselet; *b*. Jacques, Sgr de Cabanes, marié le 19 oct. 1662 à Gabrielle de Bosanquet.

IV. Jean de Baudan, conseiller du roi au bureau du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, doyen du présidial et

du sénéchal de cette ville, ép. le 30 avril 1610 Marthe de Montcalm-Gozon, dont il eut : 1. Jacques, chevalier, conseiller du roi, président, trésorier, grand voyer de France en la généralité de Montpellier, et intendant des gabelles en Languedoc; 2. Maurice, Sgr de Trescol; 3. François; 4. Louis; 5. Jeanne : qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires de francs-fiefs au D. de Nîmes

Guillaume de Baudan Sgr de Montaud, major d'un régt de dragons, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

572. BEAULAC.

Écartelé au 1 et 4 d'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueule à trois branches de cognassier d'argent en pointe; au 2 et 3 d'azur au croissant d'argent surmonté d'une croix de Lorraine d'or accosté de deux hermines d'argent au lévrier courant en pointe aussi d'argent. (*Armor.* 1696, 3.)

Famille noble de Languedoc d'où sont sortis plusieurs conseillers et présidents de la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier, laquelle s'est éteinte dans François de Beaulac, président de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier (Lach. Desb., II, 155), qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

I. Guillaume de Beaulac, dénombra le 21 janv. 1503; il ép. Huguette de Bertin, et il en eut :

II. Guillaume de Beaulac, ép. Jeanne Dupont, et il en eut : 1. Michel qui suit; 2. Blaise qui a fait la Br. B.

III. Michel de Beaulac, écuyer, fut père de

IV. Fulcrand de Beaulac, eut pour fils

V. Henri de Beaulac, Sgr de la Mate, vivant en 1642.

Br. B. III. Blaise de Baulac, eut pour fils

IV. Claude de Beaulac, de Poussan, ép. le 11 mars 1603 N... Vedrinel, dont il eut : 1. Raimond; 2. Charles.

Les deux branches de cette maison justifièrent leur noblesse devant les commissaires de francs-fiefs du D. de Montpellier.

573. BERGER.

D'azur au chevron d'or accompagné d'un agneau d'argent en pointe, au chef cousu de gueule, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

I. Étienne de Berger, maître des comptes à Montpellier, résigna cet office en 1604 à son fils

II. Étienne de Berger, Sgr de la Valette, maître des comptes à Montpellier le 20 sept. 1604, ép. Marie de Ratte, dont il eut : 1. Étienne; 2. Philippe qui suit; 3. Pierre; 4. Gaspard.

III. Philippe de Berger, correcteur en la cour des comptes de Montpellier 1631, ép. Jeanne Pagès, dont il eut : Philippe, habitant la ville du Vigan, qui justifia sa noblesse devant les commissaires de francs-fiefs du D. de Nîmes.

574. BERNARD.

Écartelé au 1 et 4 d'or à une bande d'azur chargée d'un croissant accosté de deux étoiles d'or ; au 2 et 3 de sable à une tour d'argent crénelée et maçonnée de sable. (*Armor.* de 1696, 1248.)

I. Jean de Bernard, écuyer de l'écurie du roi et garde du petit scel de Montpellier 1463, fut père de

II. Victor de Bernard, juge criminel en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes 1468, eut pour enfants : 1. Jean qui suit ; 2. Antoine ; 3. Paul ; 4. Robert, chanoine de l'église de Nîmes.

III. Jean de Bernard, fut père de

IV. Barthélemy de Bernard, juge du Saint-Esprit, eut pour fils

V. Jacques de Bernard, ép. le 13 nov. 1605 Françoise de Bernard, dame de Versas et de Montbrison, dont il eut :

VI. Jacques de Bernard, Sgr de Montbrison, Versas et la Bastide, capit. d'infanterie 1632, avait ép. le 28 déc. 1625 Magdeleine Isard, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Henri, Sgr de la Bastide.

VII. Jacques de Bernard de Montredon, Sgr de Montbrison et Versas, capit. d'infant. au régt de la Tour 1641, ép. le 28 janv. 1648 Jeanne de la Tour, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs en Languedoc.

575. CHANTRE.

D'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion passant et un chef de même chargé de trois trèfles de sable.

I. Honoré le Chantre, Sgr de Saint-Pons, eut pour fils : 1. Guillaume qui suit ; 2. Marie.

II. Guillaume le Chantre, Sgr de Saint-Pons, ép. Esther d'Audibert de Lussan, dont il eut :

III. Gabriel le Chantre, Sgr de Saint-Pons, capit. d'infanterie au régt de Vauclose 1621, au régt de Blacons 1624, ép. le 8 juin 1630

Suzanne Bouet, dont il eut : 1. N... le Chantre; 2. Gabriel, Sgr de Saint-Pons-Pougnadoresse, qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. de Viviers.

576. CLÉMENT.

La maison de Clément est originaire de Provence, où elle est connue depuis le XIVe siècle. Léonard de Clément, qui fut père d'Honoré, écuyer de Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, en obtint des lettres patentes l'an 1400, portant plusieurs priviléges en faveur de l'ancienne noblesse et services de la famille de Clément; il y est fait mention du magnifique et puissant Raimond de Clément, père de François. (Marquis D'AUBAÏS, II, 576.)

Antoine de Clément, Sgr de Ventabren et du Castellet, qui avait ép. le 19 juill. 1627 Maguerite Vincent de Causans, descendait de Raimond au VIIe degré. Il eut de son mariage : 1. François, Sgr de Ventabren et du Castellet, demeurant à Tarascon, en Provence, lequel fut assigné par devant les commissaires des francs-fiefs de Languedoc pour la terre du Castellet, et ayant produit le jugement obtenu en faveur de son père et de lui, des commissaires de Provence le 2 mars 1668, fut déchargé de ladite assignation; il ép. le 7 oct. 1664 Marie Gras; 2. André, chev. de Malte 1656.

577. COLOMB.

D'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1, becquées et membrées de gueule, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or.

Jean Colomb, damoiseau, rendit hommage du lieu de Brousse, au diocèse du Puy, le 13 des calendes de mars 1308.

Cette famille posséda successivement au même diocèse les Sgries de Fourneaux, Pailliers, Trèches, Montregard et Marnas. Elle prouva sa noblesse depuis

I. Claude de Colomb, eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. Aimar, écuyer, archer de la garde du roi 1554.

II. Jean de Colomb, écuyer, Sgr de Fourneaux et de Pailiers, ép. le 30 janv. 1557 Françoise de Faure, dont il eut :

III. Denis de Colomb, co-Sgr de Montregard et Marnas, ép. 1° le 28 déc. 1599 Antoinette Duport; 2° Charlotte de Burine. Il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit; et du second : 2. Jean-Jacques; 3. Jean-Claude; 4. Christophe; 5. Anne.

IV. Jean de Colomb, Sgr de Trèches, co-Sgr de Montregard, ép. le 28 mai 1628 Catherine de la Faye, dont il eut :

V. Hector-Henri de Colomb, Sgr de Trèches, co-Sgr de Montregard, diocèse du Puy, représenta devant les commissaires des francs-fiefs qu'il avait déjà produit devant M. de Bezons, mais que la fin de la commission avait empêché qu'il n'eût arrêt, et produisit de nouveau ce que dessus.

578. COURTIAL.

I. Antoine de Courtial, écuyer, Sgr de Villelongue, ép. Jeanne de Lardeyrol, et il en eut :

II. Pierre de Courtial, Sgr de Villelongue, ép. le 25 juin 1548 Agnès Ruel, dont il eut :

III. Jean de Courtial, Sgr de Villelongue, ép. le 25 mai 1580 Françoise du Pont, et il en eut :

IV. Florimond de Courtial, Sgr de Villelongue, D. de Viviers, ép. le 11 juill. 1627 Françoise de Souverain, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

579. CUQUIGNAN.

I. Philippe de Cuquignan, Sgr de Camplong, fut père de

II. François de Cuquignan, Sgr de Camplong, ép. Catherine Ferrier, dont il eut :

III. Antoine de Cuquignan, Sgr de Camplong, ép. le 27 juin 1571 Claire de Hautpoul, dont il eut :

IV. Charles de Cuquignan, Sgr de Camplong, ép. le 18 janv. 1598 Louise Dacier, dont il eut :

V. Arnaud de Cuquignan, écuyer, Sgr de Camplong et Saint-Estève, ép. le 13 mars 1639 Louise d'Outre, et il en eut : 1. Édouard ; 2. Louis ; 3. Charles, Sgr de Saint-Estève : qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

580. DU LAC.

Jacques du Lac, Sgr de Gratuze, consul du Puy, fut nommé par les ligueurs pour négocier la paix avec les royalistes. Plus tard, ayant embrassé le parti des royalistes, il fut mis à mort par les ligueurs. Sa veuve, Claude Rosier, obtint un arrêt du conseil qui déclarait sa mémoire honorable à la postérité, 14 juin 1596. (ARNAUD, *Hist. du Velay*, I, 455 ; II, 20, 30.)

I. François du Lac, Sgr. de Remigères, fut père de

II. Jacques du Lac, écuyer, Sgr de Gratuze, Remigères et Feugè-

res, ép. Claude Rosier, dont il eut : 1. Vidal qui suit ; 2. Louis.

III. Vidal du Lac, Sgr de Gratuze, avocat au parlement de Paris, ép. Catherine de la Roque, dont il eut : 1. Louis, Sgr de Gratuze, docteur et avocat, demeurant au Puy, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. du Puy ; 2. François ; 3. Christophe ; 4. Anne ; 5. Marie ; 6. Jeanne ; 7. Louise.

581. DU RANC DE JOUX.

I. Jean du Ranc, fut père de

II. Louis du Ranc, ép. Marguerite de Lapia, dont il eut :

III. Jean du Ranc, ép. le 1er juin 1550 Catherine Pibère, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Jean.

IV. François du Ranc, écuyer, châtelain de Boffre, ép. le 30 oct. 1584 Gaspare Jeissaud, dont il eut :

V. Daniel du Ranc, Sgr de Joux, ép. le 16 nov. 1624 Lucrèce de la Planche, et il en eut :

VI. Jean du Ranc, Sgr de Joux, ép. le 26 fév. 1656 Catherine de Polaillon, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. du Puy.

Cette maison s'est éteinte en 1748 par le mariage de Marianne du Ranc avec Jean-Baptiste de la Fayolle de Mars.

On trouvera plus loin, n° 685, la généalogie de la maison de la Fayolle de Mars, dont la noblesse fut reconnue par M. du Gué le 5 sept. 1668, et par arrêt de la cour des aides de Montpellier du 26 nov. 1751.

582. ESCOFFIER.

De gueule à l'épervier d'argent armé et becqué de sinople, accosté à gauche d'une hache d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent, parti d'azur à l'ancre d'argent dans une mer de sinople.

I. Jean d'Escoffier, fut père de

II. Claude d'Escoffier, ép. avant 1541 Jeanne de Lapia, dont il eut : 1. Ponthus qui suit ; 2. Charles ; 3. Antoine.

III. Ponthus d'Escoffier, Sgr de la Crote, ép. Sébastienne de Largier, et il en eut : 1. Isaac qui suit ; 2. Pons.

IV. Isaac d'Escoffier, Sgr de la Crote, ép. le 30 déc. 1584 Marie Armand, et il en eut :

V. André d'Escoffier d'Armand, Sgr de Marcoux, ép. le 3 mars

1631 Isabeau Molinot, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. du Puy; de ce mariage :

VI. Antoine-Isaac d'Escoffier d'Armand, n'eut que des filles, dont l'aînée, Thérèse, ép. 1° N. du Pont de Munas; 2° N. de Pradier d'Agrain de Monts, ancien officier demeurant au Puy; Cécile ép. Denis de Montrond.

583. FAGES.

I. Georges de Fages, Sgr de Chusclan, ép. Alisette de Coitivi, dont il eut : 1. Jacques qui suit : 2. Anne qui ép. le 16 oct. 1520 Grégoire de Solas.

II. Jacques de Fages, baron de Gicon, Sgr de Chusclan, Saint-Mederi et Marteau, eut pour fils : 1. Guichard qui suit; 2. Antoine; 3. Hercule; 4. Tristan.

III. Guichard de Fages fut père de

IV. Daniel de Fages eut pour fils

V. François de Fages, Sgr de Gicon et Chusclan, justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. d'Uzès.

584. FAUCON.

D'azur à deux tours d'argent maçonnées de sable, surmontées d'un croissant d'or au-dessus duquel est un faucon volant de même.

La maison de Faucon, originaire de Florence, vint s'établir au diocèse de Montpellier, comme le remarque Gabriel-Michel Angevin, avocat au parlement de Paris, dans les Éloges qu'il a faits des hommes illustres venus en France depuis 1500. Il fait mention, au cinquante-quatrième article de son tableau de François Falcon, natif de Montpellier, fils de Falco Falconis et de Charlotte de Bucelli, qui fut évêque d'Orléans et puis de Carcassonne; il fait encore mention de Claude, neveu et héritier de François, conseiller au parlement de Paris, ensuite président aux enquêtes, et enfin premier président au parlement de Bretagne. Cette origine fut reconnue devant les commissaires des francs-fiefs. (Marquis d'Aubaïs, II, 584.) Il existait en Languedoc, aux diocèses de Nîmes et d'Uzès, une autre maison de Faucon, maintenue par M. de Bezons (V. t. I, page 221, n° 200), qui pouvait avoir la même origine.

I. Philippe de Faucon, écuyer, ép. Agnès, *alias* Agnetes Campagnes, dont il eut : 1. Arnaud qui suit; 2. Antoine, marié à Gabrielle de Bernis, et père de Laurent.

II. Arnaud de Faucon, porté sur le rôle des feudataires nobles du D. de Nîmes 1547, ép. 1° Gilette de Joanas; 2° le 24 janv, 1534 Françoise du Ranc de Vibrac ; 3° Catherine de Valette. Il eut de son premier mariage : 1. Jacques qui suit; 2. Robert; 3. Françoise; 4. Claude; 5. Gervaise.

III. Jacques de Faucon, écuyer, ép. le 25 déc. 1553 Delphine Fermas, et il en eut: 1. Abel; 2. Charles qui suit; 3. Jean; 4. Gilette; 5. Rose.

IV. Charles de Faucon, docteur ès droits, ép. le 7 nov. 1590 Jeanne Estorosit, et il en eut: 1. Jacques; 2. Pierre, marié le 31 août 1642 à Isabeau de Montolieu; 3. Rose. Pierre justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. de Nîmes.

585. FIGON.

D'argent à un lion de gueule surmonté de trois molettes de sable rangées en chef.

I. Charles de Figon, conseiller du roi, maître des comptes à Montpellier, secrétaire ordinaire de Madame, sœur du roi, ép. le 19 sept. 1559 Flaurie Faur, dite de Marnas, dont il eut: 1. Melchior qui suit; 2. Françoise; 3. Catherine; 4. Claude.

II. Melchior de Figon, co-Sgr de Montregard et de Marnas, ép. le 31 janv. 1644 Hélène de Lermusières, et il en eut: 1. Gaspard, co-Sgr de Montregard; 2. Jacques; 3. Marie; 4. Françoise; 5. Suzanne; 6. Hélène: qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. du Puy.

586. GALEPIN.

D'azur à un palmier d'argent, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean de Galepin, écuyer, ép. Jeanne de Faucon, et il en eut: 1. Jean qui suit; 2. Marie; 3. Isabeau.

II. Jean de Galepin, écuyer, avocat du roi au présidial de Nîmes, ép. Claude de Joannis, et il en eut:

III. Raimond de Galepin, conseiller au présidial de Nîmes, ép. le 3 mai 1624 Gabrielle de Calvière, dont il eut:

IV. Charles de Galepin, Sgr de Varangles, conseiller du roi au présidial de Nîmes, ép. le 22 août 1654 Tiphaine le Blanc de la Rouvière, et il en eut: 1. Raimond; 2. Jean-Louis; 3. Antoine; 4. Charles; 5. Pierre; 6. Jean-Félix: qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. de Nîmes.

587. GIGORD.

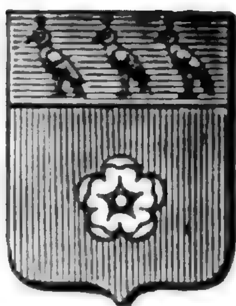

De gueule à la rose d'argent, au chef cousu d'azur à trois faucons d'argent.

Gigord, *alias* Gigort et Gigors, était le nom d'un fief situé en Dauphiné. Anthelme Gigord, auquel Philippe-Auguste donna la Sgrie de Domène, vivait en 1191. (DUBOUCHET, *Cartulaires*, 1679.) Pierre de Gigord, abbé et prieur de l'abbaye de Saillans, au D. de Die, vivait en 1244. (COLOMBY, *De rebus gestis episc.*) Matthieu de Gigord, cadet du baron de Montclar, vint s'établir en Vivarais vers 1400, où il ép. l'héritière des Sgrs du Vignal. Dans son testament du 6 nov. 1426, il est qualifié « chevalier et noble homme. » Il eut pour fils Michel, Jacques et Hermessende. Jehan, petit-fils de Matthieu, eut trois enfants : 1. Michel, écuyer, qui ép. le 4 fév. 1488 Agnès de Rieux ; il en eut Jacques, qui transigea le 2 janv. 1545 avec Michel de Gigord du Vignal, son parier; Michel commence la filiation prouvée devant les commissaires des francs-fiefs ; 2. Jacques-Matthieu ; 3. Pierre. Jacques-Matthieu, écuyer, Sgr du Vignal et du Vignalet, ép. Marguerite Argenson, et fut père de Michel qui suit. Les énonciations qui précèdent sont extraites d'actes de mariages et de testaments reçus par Romère, Brahic et Vounières, notaires au duché de Joyeuse. Raimond de Gigord, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs, avait été déjà maintenu par jugement souverain de M. de Bezons, du 16 janvier 1669, déposé aux *Archives de la préfecture de Privas.*

I. Michel de Gigord du Vignal, Sgr du Vignal et du Vignalet, personne de naissance et de qualité, à qui Louis de Joyeuse, évêque et Sgr de Saint-Flour, fit procuration pour vaquer aux affaires de magnifique et puissant Sgr Jacques de Joyeuse, pupille et neveu dudit évêque, le 28 mars 1534, capit. dans les gardes du roi, ép. le 8 janv. 1516 Jeanne de Barthélemy, dont il eut : 1. Michel, écuyer, capit. sous les ordres de Joyeuse 1568, dont la postérité s'éteignit en 1650 ; 2. Louise, mariée à Baptiste de Folchières; 3. Anne ; 4. et

II. Raimond de Gigord, écuyer, Sgr de Belvèze, la Boise, le Coussac, Charaix, docteur ès droits, conseiller du roi, capit. sous les ordres des ducs de Ventadour et de Bouillon, régent et lieutenant de bailli au duché de Joyeuse, reçut en don le 3 mars 1595 du roi Henri IV les Sgries de Belvèze et de la Boise, en récompense de ses bons services. Il ép. le 22 juill. 1579 Anne de la Tourcille, dont il eut : 1. Raimond qui suit; 2. Guillaume, conseiller du roi, juge-mage du duché de Joyeuse ; 3. Jacques-Pierre, Sgr du Coussac, capit. au régt de Castries.

III. Raimond de Gigord, Sgr de la Rochette, la Boise, Belvèze, Charaix, docteur ès droits, conseiller du roi, régent, juge-mage, lieut. gén. de bailli, commandant au duché de Joyeuse, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du

16 janv. 1669, et par les commissaires des francs-fiefs; il av. ép. 1° le 7 déc. 1642 Anne de Bertrand de Valoubière, dont il eut entre autres enfants : 1. Étienne, Sgr de Charaix, conseiller du roi et juge-mage au duché de Joyeuse; 2. Joseph, garde du corps du roi, comp. de Noailles; 3. Michel, cadet gentilhomme au régt de Bombardier; 4. Pierre, auteur d'une branche éteinte en 1731; 2° le 28 oct. 1669 Jeanne du Serre de la Rochette, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 5. Jacques-Joseph qui suit; 6. Pierre-Raimond, auteur des Sgrs de Charaix éteints en 1751; 7. André, capit. au régt d'Arville; 8. Françoise, mariée à Guillaume de Saint-Étienne de Borne Saint-Sernin, Sgr de Ligonniers et Beaumefort, capit. au régt de Barville; 9. Jeanne-Marie, alliée en 1697 à Jean-Baptiste des Aiffres de Pellegrin; 10. Jeanne-Marie-Françoise, mariée le 9 nov. 1707 à Louis de Granet, capit. d'infanterie.

IV. Jacques-Joseph de Gigord, Sgr de Nojaret, capit. au régt de Chatillon-Souilhac, ép. le 7 fév. 1692 Isabelle de Bellet, dont il eut dix enfants, entre autres : 1. Joseph qui suit; 2. Jeanne-Élisabeth, mariée au baron d'Advisard; 3. Marie-Magdeleine, mariée à François Charrière, Sgr de Pugnères, avocat au parlement, juge-régent au sénéchal-ducal de Joyeuse.

V. Joseph de Gigord, Sgr de Nojaret, commandant de la ville de Joyeuse, ép. le 2 déc. 1722 Gabriel de Conte d'Aubusson de Tauriers, fille de Louis-Joseph, gouverneur de la ville de Joyeuse, et de Catherine de la Baume, dont il eut :

VI. Étienne de Gigord, Sgr de Nojaret, chev. de Saint-Louis, gouv. de Gua, major-colonel du régt de Neustrie, commandant la ville de Cambrai, ép. en 1763 Marie-Marguerite-Louise de Marcha de Saint-Pierreville; il eut de son mariage neuf enfants, entre autres : 1. Henri qui suit; 2. Henri-François-Joseph, qui a fait la Br. C.; 3. René-Charles-Denis, qui a fait la Br. D.

VII. Henri de Gigord, chev. de Saint-Louis, Sgr de Nojaret, d'Oriples, Saint-Nazaire, de la baronie de Joanas, capit. au régt de Neustrie, officier de l'armée de Condé, chef d'état-major et colonel des gardes nat. de l'Ardèche, comm. de volont. royalistes, ép. le 6 nov. 1790 Marie-Magdeleine-Charlotte Schweinhuber d'Oulembourg, fille d'Henri-Joseph-Stanislas, baron d'Oulembourg, mestre de camp, chev. de Saint-Louis, dont il eut : 1. Marie-Joseph-Adolphe-Henri qui suit; 2. Marie-Charlotte, mariée à N... Lahondès de la Figère; 3. Marie-Henriette-Rosalie, mariée à Auguste de Fayet de Montjoie-Gabriac; 4. Marie-Jeanne-Gabrielle.

VIII. Marie-Joseph-Adolphe-Henri de Gigord, ép. en 1826 Marie-

Antoinette-Pauline Mamert de Jussieu de Montluel de Saint-Julien, fille de Charles-Aimé, comte de Jussieu de Montluel de Saint-Julien, chev. de Saint-Louis, major d'artillerie de marine, et d'Adélaïde de Berbis des Maillys, chanoinesse, comtesse de Neuville, et il en eut : 1. Marie-Joseph-Henri qui suit; 2. Marie-Joseph-Léopold, lieut. au 5ᵉ lanciers, marié le 16 fév. 1857 à Marie-Antoinette-Valentine Loppin de Gemeaux, fille de Charles-Catherine Loppin de Gemeaux, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., chef d'escadron de cavalerie; 3. Marie-Joseph-Xavier-Théodore-Charles qui fait la Br. B.; 4. Marie-Joseph-Jules-Raymond.

IX. Marie-Joseph-Henri de Gigord, a ép. le 16 juill. 1855 Gabrielle de Magnin de Gaste, fille de Louis de Magnin de Gaste, chev. de Malte, et de Catherine-Joséphine de la Croix de Chevrières de Pisançon, dont : Marie-Joseph-Henri-Louis.

Br. B. IX. Marie-Joseph-Xavier-Théodore-Charles de Gigord, a ép. le 18 avril 1857 Marie-Andrée-Antoinette-Caroline de Coynart, fille de Charles-Raimond de Coynart, lieut.-col. d'état-major, officier de la Lég. d'honn., command. de Philippe le Magnanime, chev. de Dannebrog, et de Marie-Éléonore de Jacquot Rouhier d'Andelarre, dont : Marie-Pauline-Caroline-Marguerite.

Br. C. VII. Henri-François-Joseph de Gigord, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Neustrie, officier aux chasseurs-nobles de l'armée de Condé, ép. le 10 juill. 1804 Marie-Antoinette de Vincenti de Montséveny, dont il eut : 1. Étienne-Amédée qui suit; 2. Joséphine.

VIII. Étienne-Amédée de Gigord, garde du corps du roi Charles X, comp. de Noailles, démissionnaire en 1830, ép. le 12 fév. 1833 Marie-Thérèse-Louise-Mathilde d'Allamel de Bournet, dont il eut : 1. Édouard-Marie-Joseph, reçu à l'école de Saint-Cyr, démissionnaire en 1856, et entré au noviciat des jésuites; 2. Jules-Antoine; 3. Marie-Thérèse-Olympe-Élisabeth.

Br. D. VII. René-Charles-Denis de Gigord, chev. de la Lég. d'honn., anc. lieut. au régt d'Angoulême, ancien sous-préfet démissionnaire en 1830, ép. le 2 mars 1812 Charlotte-Adélaïde de Thomassin de Balignecourt, dont il eut : 1. Étienne-Charles qui suit; 2. Pauline, mariée le 28 mars 1855 à Amédée-Charles Sagot, sous-commissaire de marine.

VIII. Étienne-Charles de Gigord, ancien sous-préfet, ép. le 23 mai 1844 Claire-Magdeleine-Adélaïde Caminade, dont : 1. Claire-Marie-Caroline; 2. Marcelle-Auguste-Adélaïde-Irénée.

588. GONDIN.

D'argent à un chevron de sable accompagné de trois gantelets de même, deux en chef, un en pointe.

I. Antoine de Gondin, ép. le 20 janv. 1527 Jeanne de Bagnols de Saint-Michel des Ubaz, et il en eut : 1. Jean qui suit ; 2. Matthieu, qui a fait la Br. B. ; 3. Antoine.

II. Jean de Gondin, Sgr de Carsan, ép. Claude de Buis, et il en eut :

III. Honoré de Gondin, Sgr et baron de Boisseron, prévôt général de la province de Languedoc 1626, avait ép. le 8 fév. 1611 Françoise de Roquefeuil-la-Roquette, dont il eut : 1. Bernard, Sgr de Montagut, prévôt général de Languedoc 1647 ; 2. Hercule, Sgr et baron de Boisseron, Carsan, Montagut, Nagueres, prévot général de la province de Languedoc 1648, ép. le 8 juill. 1660 Marie Anoul.

Br. B. II. Matthieu de Gondin, écuyer, capit. de la Tour-Carbonnière, viguier d'Uzès, gouv. d'Aigues-Mortes, ép. le 30 janv. 1582 Marie de Beauvoir du Roure, et il en eut : 1. Louis ; 2. Jean ; 3. André ; 4. Honoré ; 5. et

III. Henri de Gondin, Sgr d'Arci et de Saint-Quentin, ép. Éléonore Renaud de la Barthe, dont il eut :

IV. François de Gondin, Sgr d'Arci et de Saint-Quentin, ép. le 16 juin 1658 Charlotte de Brueis.

Les deux branches de la maison de Gondin établies au D. de Nîmes justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

589. HÉRAIL.

D'azur au navire d'or fretté, voilé et équipé d'argent voguant sur les ondes de même. DEVISE : *Neque Carybs, neque Scylla.*

I. Jean d'Hérail, fut père de

II. Jean d'Hérail, écuyer, ép. le 20 nov. 1536 Agnès de Castanède, dont il eut :

III. Claude d'Hérail, écuyer, ép. le 8 mars 1567 Jacqueline de Chambon d'Albespierres, dont il eut :

IV. Jean d'Hérail, Sgr du Buisson et de Combele, ép. le 27 déc. 1598 Jeanne d'Hérail de Brisis, dont il eut :

V. Jean d'Hérail, Sgr de Couders, puis du Buisson, ép. le 21 mai 1631 Anne de Portanier, dont il eut :

VI. Pierre d'Hérail, Sgr. du Buisson et du Vilar, D. d'Uzès, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

590. HÉRAIL.

I. Antoine d'Hérail, dit du Mas-Hugon, eut pour enfants : 1. Vidal qui suit; 2. Jacques.

II. Vidal d'Hérail, Sgr du Mas-Hugon, ép. le 14 fév. 1582 Claude de Malet, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jacques; 3. Louis; 4. Jean; 5. Marie, alliée le 13 janv. 1608 à Charles de Molhe.

III. Antoine d'Hérail, Sgr de Malet, ép. le 21 fév. 1610 Gasparde de Gout, et il en eut :

IV. Jean d'Hérail, Sgr de Malet, ép. le 26 juill. 1643 Jeanne de Brugairous, qui, étant veuve, justifia devant les commissaires des francs-fiefs du D. de Viviers la noblesse de ses enfants : 1. Antoine; 2. Jacques; 3. Gaspard; 4. Isabeau; 5. Louise.

591. JULIEN DE LA VARENNE.

I. Jean de Julien, fut père de

II. Jean de Julien, ép. le 21 mai 1559 Isabeau de Chambaud, dont il eut :

III. Jacques de Julien, Sgr de Fraisse, ép. le 3 mai 1609 Suzanne du Trémolet, dont il eut :

IV. Joachim de Julien, Sgr de la Varenne et Châteauneuf, puis de Fraisse, D. de Viviers, ép. le 3 sept. 1651 Alix de Soubeiran, dont il eut : Joachim-René, Sgr de Fraisse, dont la mère justifia la noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

Cette famille est aujourd'hui représentée par M. l'abbé de la Varenne, chanoine et vicaire général du D. de Valence.

592. MALTRAIT.

I. Pierre de Maltrait, conseiller, maître des requêtes de Henri IV, roi de Navarre, 1585, ép. 1° Dauphine de Rosel; 2° Jeanne de Monto-

lieu; il eut pour enfants : 1. Denis qui suit; 2. Claude; 3. Pierre; 4. Dauphine; 5. Mondette.

II. Denis de Maltrait, avocat en la chambre de l'édit de Castres, ép. Magdeleine d'Albenas dont il eut : Claude, avocat au parlement, demeurant à Nîmes, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

593. MIALHET DE LA BORIE.

I. Antoine de Mialhet, Sgr de Donaze, *alias* Donasse, ép. le 10 janv. Jeanne de la Roue, dont il eut :

II. Louis de Mialhet, Sgr de Donaze, ép. le 13 juin 1560 Catherine Leques, dont il eut :

III. Jean de Mialhet, Sgr de Donaze, ép. le 13 oct. 1602 Anne Chrétien, dont il eut :

IV. Louis de Mialhet, Sgr de la Borie et de Donaze, D. du Puy, ép. le 24 juin 1651 Charlotte d'Esbrayat, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

Jeanne de Mialhet de la Borie, ép. le 13 fév. 1724 Balthazar de la Roque.

594. MOSTUÉJOULS, *alias* MONSTUÉJOULS.

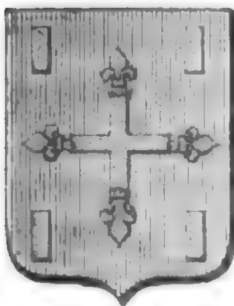

De gueule à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes de même.

Mostuéjouls est un bourg considérable situé en Rouergue, dans cette partie qui confine au Gévaudan, sur la rive droite du Tarn. Il a donné son nom à une maison ancienne et illustre connue dès le XII^e siècle, qui tenait à cette époque un rang distingué parmi les premières maisons de cette province. Guillaume de Mostuéjouls, damoiseau, puis chevalier, était sénéchal du comté de Rodez; il fit hommage à l'évêque de Mende en 1292 pour le château de Mostuéjouls. Raimond de Mostuéjouls, évêque de Saint-Flour en 1317, puis de Saint-Papoul en 1319, fut fait cardinal du titre de Saint-Eusèbe en 1327. Garcinde de Mostuéjouls, leur sœur, ép. Arnaud III, Sgr de Lauzières, chevalier, auteur des diverses branches de la maison de Lauzières-Thémines. Englès de Mostuéjouls, père de Guillaume, de Raimond et de Garcinde, possédait le château de Mostuéjouls indivis avec Richard de Mostuéjouls, damoiseau. Quelques débats s'étant élevés au sujet de leurs prétentions respectives, elles furent réglées par un accord fait en 1285 par la médiation de Raimond de la Roque, chevalier, et de Guillaume de Grimoard, damoiseau. Les plus anciens titres que l'on connaisse sur la maison de Mostuéjouls remontent à 1075, et permettent d'établir une filiation depuis Aymeric, chevalier, Sgr de Mostuéjouls et de Liaucous, né vers 1160. Aymeric eut deux fils : 1. Guillaume, auteur de la branche aînée, éteinte vers 1378; 2. Pierre, auteur de la branche encore représentée de nos jours, qui fut héritière de la branche aînée. Guion, qui commença la filiation prouvée devant les commissaires des francs-fiefs, descendait de Pierre au

VIII[e] degré. (BARRAU, II, 723-750. — ROY, *Hist. des cardinaux français*, IX. — *Histoire de Lang.* II, *Preuves*, passim. — P. ANSELME, VIII, 413. — GAUJAL, I, 517.)

Clément Marot, dans son *Voyage en son pays de Roargue*, donne à la maison de Mostuéjouls le rangqu'elle a continué d'occuper encore de nos jours :

Levezoulx, d'Estaing, Vesins
Haults barons et mauvoysins,
Mostuéjouls et d'Arpajon,
Forts chateaux et beau renom.

I. Guion de Mostuéjouls, écuyer, Sgr de Mostuéjouls, Liaucous et du Pinet, ép. Antonie, *alias* Falvie de Rabastens, dont il eut entre autres enfants : 1. François qui suit; 2. Gabrielle, mariée en 1523 à Antoine de Ricard; 3. Hélix, mariée en 1500 à Antoine de Montvallat.

II. François de Mostuéjouls, Sgr de Montbrun, ép. 1° le 27 nov. 1512 Magdeleine de Lévis; 2° en 1521 Magdeleine de Lauzières-Thémines, dont il eut : 1. Guion qui suit; 2. Jean, chev. de Malte 1554.

III. Guion de Mostuéjouls, Sgr de Mostuéjouls, Liaucous, Franquiran, Montbrun, Castelbouc, Bombès, Vors, Vébron, ép. le 13 fév. 1556 Jacquette de Caissac, dont il eut : 1. Marie-François; 2. et

IV. David de Mostuéjouls, Sgr de Mostuéjouls, Liaucous, Saint-Georges, Franquiran, Combes, co-Sgr de Capluc, ép. le 19 avril 1583 Brunette de Lautrec, dont il eut :

V. Jean de Mostuéjouls, Sgr de Mostuéjouls, de Liaucous, de Saint-Marcellin, de Saint-Georges de Lévejac, etc., ép. le 15 août 1610 Jeanne de Montvallat, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Dominique, marié le 12 fév. 1648 à Dorothée de Grailhe; 3. Jeanne, mariée à Jean de Paschal de Saint-Juéry.

VI. François de Mostuéjouls, Sgr de Mostuéjouls, baron de Roquevieille et de Saint-Marcellin, ép. le 14 avril 1654 Marie-Magdeleine de Levezou de Vesins, justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs en Languedoc; il eut de son mariage : 1. Jean qui suit; 2. Marie-Anne, alliée 1° à Jacques de Bonald; 2° le 22 déc. 1698 à François-Paul de Solages.

VII. Jean de Mostuéjouls, Sgr et baron de Mostuéjouls, Roquevieille, Liaucous, Franquiran, etc., ép. en 1694 N... d'Isarn de Frayssinet, dont il eut : 1. Joseph-Honoré qui suit; 2. Jean-Charles, chev. de Malte 1717; 3. Marie-Anne-Charlotte; 4. Marie-Jeanne.

VIII. Joseph-Honoré de Mostuéjouls, baron de Mostuéjouls, Sgr de Liaucous, ép. le 28 janv. 1719 Jacquette de Buisson de Bournazel, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Claude-Charles, prieur, Sgr de Cattus en Quercy, sous-précepteur des enfants de France 1760, premier aumônier de Madame, chanoine-comte de Brioude

1775, chanoine de Saint-Jean de Lyon; 3. Jean-Godefroy, chanoine-comte de Brioude; 4. Marie, alliée le 16 août 1742 à Jean-Baptiste de Maillan.

IX. Jean-Pierre de Mostuéjouls, Sgr et baron de Mostuéjouls, Saint-Marcellin et Liaucous, lieut. au régt du Roi infanterie 1744, aide de camp du prince de Clermont, se distingua à la bataille de Fontenoy; il ép. le 14 fév. 1765 Marie-Françoise-Adélaïde le Filleul de la Chapelle, dont il eut : 1. Charles-François-Alexandre qui suit; 2. Jean-Raymond-Auguste, page de Monsieur, officier au régt de la Fère 1787, servit dans l'armée des princes, mourut à Vienne 1811; 3. Louis-François-Guion-René, garde du corps du roi; 4. Antoine-Hippolyte-André qui a fait la Br. B.; 5. Joséphine, mariée en 1786 à Antoine-Alexis de Lévezou de Vesins, et quatre autres filles.

X. Charles-François-Alexandre de Mostuéjouls, pair de France en 1826, au titre de vicomte, servit dans l'armée des princes, chev. de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de la chambre des députés, ép. 1° le 31 août 1808 Virginie de Montcalm-Gozon; 2° le 30 juill. 1816 Edme-Louise de Nanteuil, dont le contrat de mariage fut signé par le roi Louis XVIII. Il n'eut pas d'enfants de ces deux mariages, et mourut le 10 avril 1849.

Br. B. X. Antoine-Hippolyte-Amédée de Mostuéjouls, membre de la chambre des députés 1827-1830, chev. de la Lég. d'honn., ép. en 1802 Henriette de Grandsaigne d'Hauterive, dont il eut : 1. Armand qui suit; 2. Dieudonné; 3. Raimond; 4. Aimé; 5. Alazacie; 6. Émilie.

XI. Armand de Mostuéjouls, ép. le 9 août 1834 Mélanie-Stéphanie de Levezou de Vesins, dont : 1. Louis-Charles-Ferdinand, né le 23 juin 1840; 2. Cécile; 3. Aigline, née en 1836.

595. MONTOLIEU.

De pourpre à une montagne d'argent en chef et un olivier de même fruité de sinople en pointe; écartelé de gueule à une lance d'or mise en pal.

I. Sanche de Montolieu, ép. Lucie Foucard, dont il eut : 1. Arnaud qui suit; 2. Bertrand.

II. Arnaud de Montolieu, ép. le 4 nov. 1515 Jeanne d'Assas, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Raimond.

III. Jean de Montolieu, écuyer, ép. le 29 janv. 1552 Françoise de Vergèses, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Barthélemy; 3. Daniel.

IV. Antoine de Montolieu, Sgr de Caveirac, ép. le 21 oct. 1589 Isabeau Carles, dont il eut :

V. Henri de Montolieu, Sgr de Caveirac, D. de Nîmes, ép. le 25 avril 1645 Claire de Genas, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

596. MOLHE.

I. Michel de Molhe, écuyer, Sgr de Brin, eut pour fils :

II. Antoine de Molhe, Sgr de Brin, ép. 1° le 22 mars 1563 Jeanne de Cubières ; 2° le 16 mars 1572 Jeanne d'Altier ; il eut pour fils :

III. Charles de Molhe, Sgr de Brin, ép. le 13 janv. 1608 Marie d'Hérail, dont il eut :

IV. Antoine de Molhe, Sgr de Brin, D. d'Uzès, ép. le 8 juin 1651 Anne de Teissier, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

597. ODDE DU BOUCHET ET DU VILLAR.

I. Claude d'Odde, eut pour fils :

II. Ennemond d'Odde, ép. le 21 mars 1568 Catherine de Poinssac, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Guiot, ép. le 15 nov. 1616 Marie Fabourelle, dont Charles, Sgr du Villar, y demeurant, D. de Viviers, marié en 1650 à Jeanne de la Garde Chambonas.

III. Antoine d'Odde, Sgr de la Bastide, ép. en 1605 Anne d'Audoyer, dont il eut :

IV. Ennemond d'Odde, Sgr du Bouchet ép. le 10 mars 1639 Antoinette Avocat, et il en eut : 1. Charles ; 2. Gabriel, Sgr du Bois, ép. Isabeau de la Roche, et justifia sa noblesse avec son père, son frère et Charles, son cousin, devant les commissaires des francs-fiefs.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse du Velay en 1788.

598. OLIVIER.

D'azur à la colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, qui est d'Olivier; écartelé de gueule au sautoir alésé d'or, qui est d'Escouperie de la Gardie.

I. Philibert d'Olivier, testa le 2 oct. 1546; il eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Antoine.

II. Pierre d'Olivier, ép. Isabeau de Sapte, dont il eut :

III. Pierre d'Olivier, conseiller et magistrat au présidial de Carcassonne, ép. le 25 avril 1607, Marie de Beauxhostes, dont il eut :

IV. Antoine d'Olivier, Sgr de Pouzols et de Seriéges, ép. le 23 fév. 1648 Hyacinthe d'Escouperie, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. de Narbonne.

599. PARADÈS.

Coupé au 1 d'azur à une demi-fleur de lis d'or à l'aigle de sable; au 2 d'or à trois tourteaux de gueule, 2 et 1.

I. Antoine de Paradès, ép. Marguerite Valet avant 1520, dont il eut :

II. Pierre de Paradès, écuyer, Sgr de Gajan et Sauset, ép. le 5 juin 1565 Marguerite de la Baume, dont il eut :

III. Édouard de Paradès, Sgr de Gajan et Sauset, ép. le 16 janv. 1593 Jeanne de Gabriac, dont il eut :

IV. Jean de Paradès, Sgr de Gajan et Sauset, ép. 1° le 25 fév. 1643 Louise Sarran; 2° Espérance du Ranc de Vibrac; il eut pour enfants : 1. Pierre qui suit; 2. Charles.

V. Pierre de Paradès, Sgr de Sauset et Gajan, ép. le 4 janv. 1663 Jeanne Boschier, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. de Nîmes.

600. PONSONNAILLES.

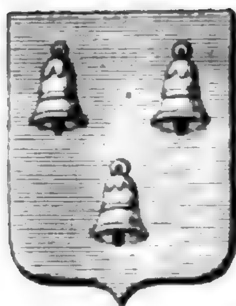

D'azur à trois cloches d'argent bataillées de sable.

Maison originaire d'Auvergne, qui possédait les Sgries de Grizols, d'Angles, de Champiols, du Chassand, de Magnac et de Faverolles, dans l'élection de Saint-Flour et au diocèse de Mende. Durand de Ponsonnailles vivait en 1334, Bonnet en 1470, et autre Bonnet en 1540. (BOUILLET, V, 158.)

I. Bernard de Ponsonnailles, ép. le 30 janv. 1517, Gabrielle de Miremont, et il en eut : 1. Guy qui suit; 2. Pierre.

II. Guy de Ponsonnailles, Sgr de Vareilles, ép. Isabeau d'Auriac, et il en eut : 1. Matthieu qui suit; 2. Marie, alliée le 11 fév. 1609 à Nicolas de Gibertès.

III. Matthieu de Ponsonnâilles de Grizols, Sgr de Vareilles, ép. le 11 juill. 1602 Gasparde de Beauvoir du Roure, dont il eut :

IV. Claude de Ponsonnailles-Chapelu, Sgr de Grizols, Montbrun et la Vigne, comte de Vignoles, ép. le 13 nov. 1633 Marguerite d'Apchier, dont il eut : Charlotte-Elisabeth, mariée à Jean de Pommeirols, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

Matthieu de Ponsonnailles rendit hommage en 1723 pour les fiefs de Faverolles, du Chassang, d'Angles et de Champiols.

Cette famille compte deux admissions au chapitre noble de Brioude, en 1649 et 1667, et elle a fourni de nouvelles preuves aux pages et à l'École militaire en 1734 et 1771.

601. QUINARD.

D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre croissants d'argent.

I. René de Quinard, écuyer d'écurie du roi 1485, fut père de

II. Balthazar de Quinard, Sgr du Fau, eut pour fils

III. Antoine de Quinard, Sgr du Fau et de Cubèles, ép. Anne Chapellier, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Arnaud; 3. Balthazar.

IV. Jacques de Quinard du Fau, Sgr de Champagnac, ép. Anne de Rochefort, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Antoine; 3. Balthazar; 4. Jacques.

V. Jean de Quinard du Fau, Sgr de Champagnac, ép. Françoise Joncherié, dont il eut : 1. Jacques; 2. Antoine, Sgr de Baume et Champagnac, qui représenta aux commissaires des francs-fiefs du D. de Mende, que ses prédécesseurs avaient pris le surnom de Quinard et de du Fau indifféremment, et quelquefois les deux ensemble; 3. Médard; 4. Anne.

602. SALVE.

D'argent à deux loups passants l'un sur l'autre de sable armés et lampassés de gueule à la bordure de même.

Famille originaire de Provence, maintenue dans sa noblesse par jugement des commissaires de Provence le 27 nov. 1668. Les armes de cette famille sont celles des deux cardinaux, Martin de Salva, mort l'an 1403, et Michel de Salva, son neveu, mort l'an 1406, et enterrés dans l'église des chartreux de Bonpas, au diocèse d'Avignon. (ROBERT DE BRIANÇON, III, 44. — MAYNIER, II° part., 110. — ARTEFEUIL, II, 377.)

I. Laurent de Salve, fut père de : 1. Isnard qui suit; 2. Baudet, prêtre.

II. Isnard de Salve, ép. le 7 fév. 1536 Marguerite Aubanel, dont il eut :

III. Michel de Salve, fut père de

IV. Jean de Salve, commandant une compagnie de cavalerie 1595, ép. le 15 oct. 1597 Catherine de Giraud, dont il eut : 1. Marc-Antoine, Sgr de Bruneton, demeurant à Vergèses, D. de Nîmes; 2. André, qui servit dans la cavalerie, ép. le 5 mai 1641 Catherine de Baille; 3. Hercule, lieut. dans le régt des vaisseaux, ép. en 1664 Claire de Gilles, des Sgrs de Fontvive de Lambesc : maintenus dans leur noblesse en Provence, le 27 nov. 1668.

La postérité d'Hercule était représentée en 1742 par Louis-Hercule de Salve-Villedieu, marié à Thérèse-Françoise-Marie de Candolle.

603. SAUSET.

I. Jacques de Sauset, Sgr de Meilet, fut père de

II. Guillaume de Sauset, Sgr de Meilet, ép. le 5 avril 1606 Marguerite de Masclet, dont il eut :

III. Charles de Sauset, Sgr de Meilet, ép. le 23 mars 1637 Gabrielle du Claus, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs du D. de Nîmes.

604. SERRES DU PRADEL.

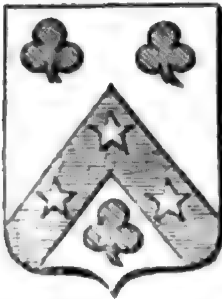

D'argent au chevron d'azur chargé de trois étoiles d'or, accompagné de trois trèfles de sinople. (*Armor.* de 1696.) DEVISES: *Cuncta in tempore*, qui est d'Olivier de Serres. —*Etiam veni, Domine Jesu*, qui est de Jean de Serres.

Les familles de Serres étaient nombreuses en Vivarais; la plus illustre est celle des Sgrs de Pradel ou du Pradel, qui a produit Olivier de Serres, considéré comme le *père de l'agriculture en France*. Une statue lui a été élevée, en octobre 1858, à Villeneuve de Berg (Ardèche), sa ville natale. Jean de Serres, son frère, était un ardent calviniste; il fut ministre protestant à Nîmes; il a publié de nombreux ouvrages de controverse religieuse. Henri IV l'employa à des affaires très-graves et lui donna le titre d'historiographe de France. (DE THOU, *Hist. de France*; — MORÉRI, IX, 368; — *Biogr. Michaud*, 42, 90-102.) Pierre-Marie-Auguste Broussonnet, célèbre médecin-botaniste de l'école de Montpellier, qui a rendu tant de services à notre agriculture, et introduit le premier en France un troupeau de mérinos d'Espagne et de chèvres d'Angora du Levant, fonda un prix à l'Académie de Montpellier pour le meilleur éloge d'Olivier de Serres. (*Biogr. Michaud*, id., et 6, 45.)

I. Jean de Serres, Sgr du Pradel, ép. Louise de Leyris, dont il eut : 1. Olivier qui suit; 2. Jean, historiographe du roi 1596.

II. Olivier de Serres, écuyer, Sgr du Pradel, ép. le 11 juill. 1559 Marguerite d'Harcons, dont il eut :

III. Daniel de Serres, Sgr du Pradel, ép. le 3 mai 1599 Anne de Frise, dont il eut :

IV. François de Serres, Sgr du Pradel, ép. le 5 déc. 1624 Louise d'Arlamde de Mirabel, dont il eut :

V. Constantin de Serres, Sgr du Pradel, ép. le 12 nov. 1662 Françoise de Rochemore d'Aigremont, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

605. SOUVERAIN.

I. Antoine de Souverain, ép. Perpétue Lansselmet, dont il eut :

II. Jacques de Souverain, ép. le 15 janv. 1553 Marguerite de Fraissinet, et il en eut :

III. Matthieu de Souverain, conseiller-notaire, et secrétaire du roi, maison et couronne de France 1590, av. ép. le 28 déc. 1584 Françoise du Peloux, et il en eut :

IV. Pierre de Souverain, ép. le 1er juin 1610 Anne de Chazottes, dont il eut :

V. Louis de Souverain, Sgr du Sablon et de Trislemon, D. du Puy, ép. le 12 juill. 1638 Jeanne de Sigaud, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

606. TINELLI.

De gueule à un lion d'or écartelé d'azur à trois besants d'argent posés 2 et 1. (*Armor.* de 1696, 540.)

I. Jean de Tinelli, co-Sgr de Gajan, fut père de

II. Robert de Tinelli, ép. le 15 mars 1562 N... Guiraude, et il en eut :

III. Jean de Tinelli, bourgeois de Nîmes, puis écuyer, Sgr de Castellet, obtint des lettres de relief pour avoir exercé marchandise, le 29 août 1619, registrées en la chambre des comptes de Montpellier en 1620; il fut père de : 1. Maurice qui suit; 2. Jean.

IV. Maurice de Tinelli, Sgr de Castellet, fut père de :

V. Guillaume de Tinelli, Sgr de Castellet, D. de Nîmes, justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

607. TRÉMOLET DE LACHEYSSERIE.

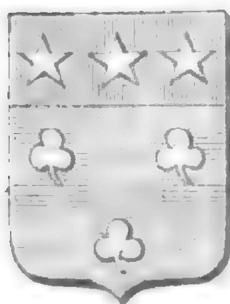

D'azur à trois trèfles d'or, au chef de gueule à trois étoiles d'argent.

Cette maison, originaire du diocèse de Viviers, a pour auteurs présumés Pons du Trémolet et Regnaude de Jaunac, sa femme, qui vivaient en 1386 au Trémolet, paroisse de Saint-Étienne de Serres; Étienne du Trémolet était marié en 1390 à Huguette de Masléon. Nous avons encore eu sous les yeux une reconnaissance faite à Agnès du Trémolet le 19 nov. 1429. Elle s'était divisée en deux branches depuis le commencement du XVI^e siècle; l'une fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 24 déc. 1668, et s'éteignit vers les premières années du XVIII^e siècle; à l'autre appartenait

Antoine du Trémolet de Lacheysserie, écuyer, Sgr de Craux et Montagut, qui fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires des francs-fiefs, par M. de Lamoignon, par M. de Bernage; sa filiation complète a été rapportée au t. I, p. 506 et 508, nº 535. en voici les derniers degrés :

X. Antoine du Trémolet de Lacheysserie, Sgr de Craux et de Montagut, fut élève du roi à l'école militaire, suivit ensuite un cours de médecine et fut reçu docteur; il ép. le 30 janv. 1800 Marie-Mélanie Mésangère, dont il eut : 1. Marie-Louis-Charles qui suit; 2. Marie-Jean-Baptiste-Eugène qui a fait la Br. C.

XI. Marie-Louis-Charles du Trémolet de Lacheysserie, procureur du roi à Largentière en 1823, démissionnaire en 1830, membre du conseil général de la Drôme, député de la Drôme au Corps législatif 1859, ép. le 11 avril 1825 Marie-Eugénie de Ressouches,

dont : 1. Marie-Annet-Maurice, né le 20 juill. 1826 ; 2. Marie-Eugène, né le 3 sept. 1838.

Br. C. XI. Marie-Jean-Baptiste-Eugène du Trémolet de Lacheysserie, élève de l'école militaire de Saint-Cyr en 1816, officier démissionnaire en 1821, magistrat démissionnaire en 1830, ép. le 31 mai 1831 Marguerite-Valentine de Dienne, fille de Jean-François, comte de Dienne, capit. de vaisseau, chev. de Saint-Louis, dont : 1. Henri-Ferdinand, né le 5 mars 1832 ; 2. Marie, née le 30 mars 1838.

608. VANEL DE L'ISLE-ROI.

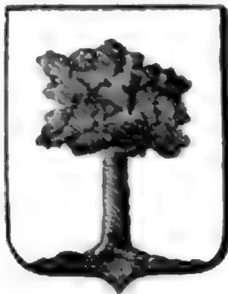

D'argent à un chêne de sinople mouvant d'une terrasse de même, qui est de Vanel. Plus tard, ces armes ont été posées sur un écartelé au 1 et 4 d'azur à trois rocs d'échiquier d'or posés 2 et 1, qui est de Roque ; au 2 et 3 d'azur à une colombe d'argent becquée de gueule, prenant son essor et tenant dans son bec un rameau d'olivier de sinople, qui est de Joyes.

La maison de Vanel, qui possédait la Sgrie de l'Isle-Roi au D. d'Uzès, et la baronie de Barenques dans le Comtat Venaissin, avait pour premier auteur connu noble Laurent de Vanel, Sgr de Recoulles, qui testa le 19 juin 1499 au profit de son petit-fils Étienne de Vanel, auteur de la filiation prouvée devant les commissaires des francs-fiefs en Languedoc le 3 déc. 1695, et devant M. de Lamoignon le 8 juin 1699. (D'Hozier, *Armor. gén.*, II, R.)

I. Étienne de Vanel, Sgr de Recoulles, héritier institué de son aïeul paternel suivant son testament du 19 juin 1499, fut père de : 1. Jacques qui suit ; 2. Étienne, Sgr de Celleneuve.

II. Jacques de Vanel, conseiller du roi, juge de Gignac, ép. le 28 oct. 1542 Isabeau de Rouzier, dont il eut :

III. Guillaume de Vanel, grenetier alternatif du grenier à sel du Saint-Esprit, ép. le 18 mars 1582 Élisabeth de Joyes, dont il eut :

IV. Louis de Vanel, capit. d'une compagnie de 100 hommes de pied dans le régt de Mazargues, ép. le 1er déc. 1616 Marguerite de la Coste, dont il eut :

V. Jean-Baptiste de Vanel, Sgr de l'Isle-Roi, viguier de la ville du Saint-Esprit, ép. le 8 fév. 1644 Gabrielle de Ripert, dont il eut :

VI. Marcel de Vanel, Sgr de l'Isle-Roi, baron de Barenques, lieut. des maréchaux de France, ép. 1° le 4 juin 1675 Marthe de Noyel ; 2° le 13 mars 1697 Magdeleine de Sauvan d'Aramon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires des francs-fiefs du 3 déc. 1695, et par une ordonnance de M. de Lamoignon de Basville, du 8 juin 1699 ; il eut de son mariage : 1. Jean-François qui suit ; 2. Marthe, mariée le 10 juin 1718 à Guillaume de Blisson, Sgr

de Bagnols, et quatre autres filles dont deux religieuses à Bolène.

VII. Jean-François de Vanel, Sgr de l'Isle-Roi, co-Sgr de la Motte, baron de Barenques, terre située dans le Comtat Venaissin, et dont il fit hommage au pape le 8 mars 1713, lieut. des maréchaux de France, ép. le 25 juin 1719 Jeanne-Marie de Ville, dont il eut : 1. Charles-Joseph-François, né en 1723; 2. Vincent-Félix-Joseph, né en 1726; 3. Joseph-Prosper, né en 1728.

609. VIGNOLLES.

D'or à une souche au naturel feuillée de sinople à deux raisins pendants au naturel, écartelé d'azur à une tour crénelée de créneaux d'argent.

Il y avait en Languedoc deux familles de Vignolle ou des Vignolles, maintenues l'une et l'autre dans leur noblesse par jugement souverain de M. de Bezons (V. le t. I, n° 551, p. 521) et par les commissaires des francs-fiefs. Elles étaient toutes les deux originaires des Cévennes, établies dans le diocèse de Nimes, et devaient appartenir à une souche commune, quoique la jonction n'ait pas été faite dans les maintenues. Les armes ne différaient que par les brisures qui servent à distinguer les branches d'une même maison.

I. Claude des Vignolles, Sgr de Saint-Bonnet et Salendrenques, ép. Catherine Valadier, et il en eut : 1. Claude qui suit; 2. François-Fulcrand, conseiller au présidial de Montpellier.

II. Claude des Vignolles, Sgr de Saint-Bonnet et Salendrenques, ép. Jeanne Calvet, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marguerite; 3. Anne; 4. Jacquette; 5. Marie; 6. Jeanne.

III. Jean des Vignolles, écuyer, Sgr de Salendrenques, rendit hommage tant pour lui que pour Jacques des Vignolles, Sgr de Thous et Cournonterrail, président au parlement de Toulouse et chambre de l'édit de Castres le 28 mai 1618, pour la terre de Saint-Bonnet, par eux tenue par indivis et acquise par Claude et autre Claude, père et aïeul dudit Jean; il avait ép. le 17 juin 1585 Suzanne Saurin, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Isaac; 3. David.

Isabeau des Vignolles, fille de Jacques, président à la chambre de l'édit de Castres, ép. av. 1671 Henri de Narbonne-Caylus.

IV. Jean des Vignolles, Sgr de Colognac, ép. Laure de la Nogarède, et il en eut : 1. Jean-Jacques qui suit; 2. François qui a fait la Br. B.; 3. Antoine qui a fait la Br. C.

V. Jean-Jacques des Vignolles, Sgr de Saint-Bonnet, ép. le 2 juill. 1660 Catin de Reinaud.

Br. B. V. François des Vignolles, Sgr de Saint-Brès, capit. au régt de Calvière 1645, ép. le 25 déc. 1651 Marie Saurin.

Br. C. V. Antoine des Vignolles, Sgr de la Bastide, capit. d'inf.

au régt de Montpezat 1651, ép. le 4 oct. 1651 Louise de la Pierre.

Ces trois branches de la maison des Vignolles justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

Anne-Marguerite des Vignolles, fille unique et héritière de Henri des Vignolles, baron de Lassalle, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de dame de Pasturel des Barrières, ép. le 11 sept. 1762 Jean-David de Tourtoulon.

A cette même maison pouvait appartenir le lieutenant général comte de Vignolle, mort à Paris le 13 nov. 1824.

Le comte Martin de Vignolle, lieut. gén., ancien ministre de la guerre de la république Cisalpine, préfet de la Corse, conseiller d'État, commandeur de Saint-Louis, grand-croix de la Lég. d'honn. et membre de la chambre des députés, naquit à Massillargues (Hérault) le 18 mars 1763. Sa famille était vouée depuis plusieurs générations au service militaire; il entra comme cadet gentilhomme au régt de Barrois en 1780. (*Moniteur* du 18 nov. 1824. Rivoire, I, 616.) Il eut de son mariage : 1. N..., mort pendant la campagne de Russie; 2. Horace-Numa, colonel du 8^{e} régt de chasseurs à cheval, commandeur de la Légion d'honneur.

610. VINCENS.

D'or à un lion de sable couronné, lampassé et armé de gueule, et une bordure d'azur chargée de six étoiles d'or, trois en chef, trois en pointe, et deux croissants d'argent posés aux flancs. (*Armor*, de 1696, 447.)

I. Léonard de Vincens, écuyer, ép. Anne de la Roque, et il en eut : 1. Olivier qui suit; 2. Léonard; 3. Marguerite.

II. Olivier de Vincens, Sgr de Bidon, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, vendit à Léonard son frère une portion de la juridiction dudit Saint-Marcel le 2 fév. 1523; il ép. Agnès de Montagut, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Jean.

III. Étienne de Vincens, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, ép. le 12 fév. 1572 Isabeau de Borrel, dont il eut :

IV. Antoine de Vincens, Sgr de Masade et Saint-Marcel d'Ardèche, capit. dans le régt de Rambures, ép. le 8 fév. 1626 Marguerite d'Urre, dont il eut : 1. Pierre; 2. Fabien, qui justifièrent leur noblesse devant les commissaires des francs-fiefs au D. de Viviers.

3° Nobles par les commissaires des francs-fiefs en Languedoc, mais qui n'y habitaient pas.

611. BARRÊME.

D'azur au double triangle d'argent et une rose d'or au comble (en chef).

François et Jean de Barrême, Sgrs de Mondragon, furent maintenus par arrêt des commissaires de Provence du 4 sept. 1667. Leur maison a donné à l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix Pierre et René de Barrême, oncle et neveu, successivement chanoines et conseillers au parlement; René, d'un mérite de distinction, grand vicaire de Mgr l'archevêque d'Aix. Jean de Barrême, leur cousin, a été pourvu de l'office de juge royal de la ville et généralité de Tarascon, l'une des clefs de la Provence. (Maynier, II[e] part., 49, 50.)

I. Guillaume de Barrême, ép. av. 1523 Catherine de Provence, dont il eut:

II. René de Barrême, eut des lettres de comte palatin portant pouvoir de légitimer des bâtards, faire des comtes, nobles, etc.; et une attestation de l'Université d'Avignon, comme ceux qui sont honorés du titre de comte palatin par S. S. peuvent porter en leurs armes la couronne de comte; il fut juge d'Avignon 1565, procureur du roi au siége d'Arles 1602; il eut pour enfants : 1. Jean qui suit; 2. Pons; 3. René.

III. Jean de Barrême, juge royal, capit. et viguier de Tarascon 1596 et 1606, maître des requêtes de l'hôtel de la reine, ép. le 23 oct. 1596 Honorade Laurent, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Richard; 3. René, père d'Antoine.

IV. François de Barrême, conseiller du roi, juge et viguier de Tarascon, ép. le 11 janv. 1638 Alexandre des Rollands, dont il eut:

V. Jean de Barrême, ép. Magdeleine de Grégoire de Saint-André, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs en Languedoc.

612. CAZE.

D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles en chef et d'un lion de même en pointe.

La maison de Caze, *alias* de Case, originaire du Lyonnais, répandue en Languedoc, en Provence et à Paris, a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. du Gué, intendant de Lyon, le 18 août 1668, et en Provence par arrêt des commissaires généraux, du 5 déc. 1668. (D'Hozier, V. R. — Lach. Desb, IV, 63.) Elle établit sa filiation depuis

I. Jean de Caze, écuyer, vivant en 1530, ép. Jeanne de Michel, dont il eut : 1. Milan qui suit; 2. Jean; 3. François, qui a fait la branche de Provence; 4. Martin, receveur des tailles au pays de Forez, marié à Gilberte Gresolon.

II. Milan de Caze, conseiller du roi, trésorier et receveur général de ses emprunts à Lyon, receveur des aides en Forez, trésorier des mortes payes en Savoie, ép. le 13 oct. 1555 Jeanne David, et il en eut : 1. Jacques qui suit; 2. David; 3. Marie; 4. Anne.

III. Jacques de Caze, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Montpellier 1597, ép. 1° Magdeleine de Rostang; 2° Magdeleine de Massanes; il eut de son premier mariage : 1. Jean-François, auteur d'une branche établie en Provence, puis à Paris, encore représentée au milieu du XVIII^e siècle ; et du second : 2.

IV. Antoine de Caze, conseiller et auditeur en la chambre des comptes de Montpellier 1623, ép. Marguerite de Massanes, dont il eut :

V. Jean de Caze, écuyer, maître d'hôtel du roi 1648, avait ép. le 5 mars 1640 à Lyon Marie Huguetau, et fut maintenu noble par M. du Gué le 18 avril 1668.

613 — 614. CHAVAGNAC.

D'argent à l'aigle de sable ; *alias*, de sable à trois fasces d'argent et trois roses d'or en chef, pour la branche de Blesle et de Lugarde. (D'HOZIER, II, R.)

La terre de Chavagnac, en Auvergne, était un fief considérable du duché de Mercœur. Elle a donné son nom à plusieurs familles répandues en Auvergne, en Languedoc et en Champagne, qui pouvaient avoir une origine commune, mais la jonction n'a pas été faite. M. d'Hozier avait promis une place dans son Armorial à la branche de Champagne, et aux branches de Languedoc, qui se distinguaient entre elles par les noms de Monthioulous et de Meyronne, « dès qu'elles auraient fait la production nécessaire pour l'obtenir. » Si la production a jamais été faite, la place n'a pas été donnée. (D'HOZIER, *Armor. gén.*, II, R. 14.) La branche de Monthioulous a été rapportée au t. I, p. 148, n° 157; la branche de Meyronne prouva sa noblesse depuis

I. Jean de Chavagnac, fut père de

II. Jean de Chavagnac, Sgr de Chavagnac, Charais, les Terrisses, ép. le 11 sept. 1542 Jeanne de Jonsal, et il en eut : 1. Jean; 2. Claude qui suit; 3. Louis qui a fait la Br. B.; 4. Antoine; 5. François.

III. Claude de Chavagnac, Sgr de Chavagnac, Charais, les Terrisses, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier mestre de camp sous M. de Joyeuse, ép. Polixène de Toulon, dont il eut :

IV. Balthazar de Chavagnac, Sgr de Chavagnac et des Terrisses, ép. le 8 janv. 1605 Françoise de la Rochefoucauld, et il en eut :

V. François-Roch de Chavagnac, Sgr de Chavagnac, ép. le 20 nov. 1651 Marie Roueran.

Br. B. III. Louis de Chavagnac, Sgr de Meyronne, ép. le 4 mai 1585 Claude de Chaslus, et il en eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Pierre.

IV. Antoine de Chavagnac, Sgr de Meyronne et Labrousse, ép. le 15 juin 1622 Jeanne de Loubeirac, et il en eut : 1. Louis, comte chanoine et doyen de Saint-Julien de Brioude; 2. Jean, Sgr de Meyronne : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain de M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

615. COURTIAL.

I. Pierre de Courtial, fut père de

II. Antoine de Courtial, eut pour fils

III. Guiot de Courtial, ép. en 1527 Catherine la Barge, dontil eut :

IV. François de Courtial, Sgr de Courtial, ép. Blanche Riverolles, et il en eut : 1. Jean ; 2. Charles qui suit ; 3. Robert ; 4. Pierre.

V. Charles de Courtial, fut père de

VI. Guiot de Courtial, Sgr de Courtial, ép. 1° le 24 août 1595 Isabelle Devèse ; 2° le 8 sept. 1601 Catherine de Saint-Paul, et il en eut :

VII. Joseph de Courtial, écuyer, Sgr de Courtial, ép. 1° le 24 sept. 1624 Peironne Vernet ; 2° le 26 mars 1639 Louise du Bourg ; il eut pour fils

VIII. Jean de Courtial, Sgr de Courtial, ép. le 3 août 1667 Marie Grandon, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Fortia du 9 avril 1669.

616. DIENNE.

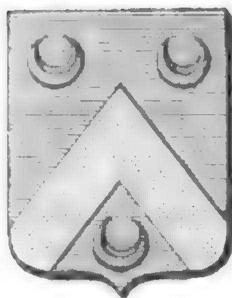

D'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants de même deux en chef et un en pointe.

La maison de Dienne est une des plus anciennes et des plus considérables d'Auvergne. Elle a fait plusieurs branches, la plupart éteintes, qui ont donné un grand prieur d'Auvergne, plusieurs chevaliers de Malte, des chanoines-comtes de Brioude et des officiers distingués. Sa filiation suivie remonte à 1224. La branche aînée s'est éteinte par mariage en 1592 dans la maison de Beaufort-Canillac, Sgrs de Montboissier. Les armes de Dienne sont à la salle des Croisades.

La branche des Sgrs de Chavagnac s'éteignit au commencement du XVIIIe siècle. Il existait encore vers la fin du XVIIIe siècle une branche dite des Sgrs de Chayladet, et de du Puy de Dienne en Auvergne. (LACH. DESB., XV, 248.) Nous ignorons à laquelle de ces différentes branches pouvait se rattacher celle qui fut maintenue dans sa noblesse en Languedoc par les commissaires des francs-fiefs, et qui remonta sa filiation à

I. Antoine de Dienne, damoiseau, demeurant à Saint-Eustache, eut pour enfants : 1. Ithier qui suit ; 2. Antoine qui a fait la Br. B.

II. Ithier de Dienne, ép. le 2 fév. 1519 Hélix de Chazelles, dont il eut :

III. Ithier de Dienne, Sgr de Saint-Eustache, ép. le 16 sept. 1550 Marguerite Chaussard, et il en eut :

IV. Claude de Dienne, ép. le 23 fév. 1590 Françoise d'Aurelle, et il en eut : 1. Gabriel qui suit ; 2. François, Sgr de la Rochette, ép. le 6 nov. 1640 Louise Monier ; 3. Jean, Sgr de Chansac, ép. le 19 fév. 1640 Françoise Bruneat ; 4. Louis, Sgr de la Viale, ép. le 11 juin 1649 Charlotte Chariol, dont Jean et Gabriel maintenus nobles avec leurs oncles.

V. Gabriel de Dienne, Sgr de Saint-Eustache, ép. le 27 janv. 1623 Françoise de Chavagnac, et il en eut : 1. Antoine, Sgr de Chansac ; 2. Gabriel, Sgr de Montmourant, marié le 1er déc. 1654 à Catherine Chailaguet ; 3. Louis ; 4. et Philippe : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain de M. de Fortia, le 26 janv. 1667.

Br. B. II. Antoine de Dienne, écuyer, demeurant à Valadour, fut père de

III. Jean de Dienne, écuyer, Sgr de Valadour, ép. le 28 janv. 1554 Gabrielle de la Vissure, dont il eut :

IV. Antoine de Dienne, Sgr de Valadour, ép. le 14 fév. 1589 Marguerite Bort, dont il eut :

V. Jean de Dienne, Sgr de Valadour, ép. le 20 août 1621 Anne de Chazelles, dont il eut : 1. Guillaume ; 2. autre Guillaume ; 3. Jacques : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain.

N... de Dienne du Puy, prit part aux assemblées de la noblesse du Vivarais, convoquées en 1788 et 1789 à Annonay et à Villeneuve de Berg.

617. DU PORT.

Palé d'argent et d'azur de six pièces, à la trangle de sable brochant sur le tout. DEVISE : *Cingit et obstat.*

Jean Guillaume du Port, originaire de Savoie, vint s'établir à Beaucaire où il épousa en 1542 Claude Duplan. Guillaume du Port fit faire une enquête, le 9 décembre 1581, devant le juge et bailli de Bugey, séant à Belley, concernant la noblesse de sa famille tant pour lui que pour François qui suit et Pierre, ses cousins. Il appert de ladite enquête que lui et sesdits cousins descendent du susdit Guillaume. Pierre du Port rendit hommage le 22 février 1563 et le 27 octobre 1576. (Marquis D'AUBAIS, II, 617. — CHORIER, III, 457.)

I. François du Port, ép. le 5 fév. 1586 Jacqueline Piquet, dont il eut : 1. Richard qui suit ; 2. François ; 3. Guillaume ; 4. Louis.

II. Richard du Port, ép. le 21 juill. 1621 Marie Dunet, dont il eut :

III. François du Port, ép. le 8 fév. 1652 Pierre d'Aiguières de Méjanes, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

618. FAUCON.

D'azur à trois tours d'argent accompagnées en chef d'un faucon d'or et d'un croissant d'or en pointe.

Pierre de Faucon, demeurant au D. d'Uzès, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 29 janv. 1669 (V. t. I, n° 221, p. 200), justifia encore sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs.

619. FERRE.

D'azur à trois besants d'argent à la bordure componée d'argent et d'azur échiquetée.

Charles de Ferre, Sgr de la Verrière, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 13 fév. 1669 (V. t. I, n° 228, p. 207), produisit encore ses titres de noblesse pour la Sgrie de la Calmette, devant les commissaires des francs-fiefs, en Languedoc.

620. GAILLARD.

D'or semé de trèfles de sinople à deux perroquets de même surmontés chacun de la lettre T de gueule.

La maison de Gaillard, d'Aix, est originaire de Blois des barons de Lonjumeau. Jean de Gaillard la transporta en Provence avec Pierre, son neveu, Sgr de Ventabren et de la Bourdonnière, et s'établit à Marseille. Sa postérité se divisa en deux branches dites de Lonjumeau et de Moissac. (ROBERT DE BRIANÇON, III, 108; — MAYNIER, II, p. 31.) Michel de Gaillard, fils de Jean, ép. le 10 fév. 1512 Souveraine d'Angoulême de Valois, fille naturelle du duc d'Orléans, père de François Ier; elle fut légitimée à Dijon, par son père et par son frère, en 1521. (ARTEFEUIL, I, 430.) Michel fut père de

I. Denis de Gaillard, Sgr de Fayet et de Puteaux, eut pour fils :

II. Gilles de Gaillard, Sgr de Puteaux, ép. le 23 nov. 1539 Catherine le Coigneux, dont il eut :

III. Jean de Gaillard, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, receveur général des décimes et finances de Provence, ép. le 28 janv. 1578 Louise d'Arbaud, et il en eut :

IV. Joseph de Gaillard, Sgr de Moissac, conseiller du roi au parlement de Provence, puis président à mortier 1638, av. ép. le 9 déc. 1624 Anne de Grimaldi, dont il eut : 1. Sauveur qui suit; 2. Pierre, capit. des galères du roi, marié à N... de Raffelis et qui a fait une branche en Provence; 3. Marquise, alliée à François de Foresta, Sgr de Colongue, conseiller au parlement : maintenus dans leur noblesse par les commissaires de Provence, le 12 janv. 1668, produisirent ce que dessus aux commissaires des francs-fiefs, en Languedoc.

V. Sauveur de Gaillard, conseiller du roi en tous ses conseils, receveur général des décimes en Provence, ép. en 1648 Blanche de Boyer, dont il eut : 1. Gaspard qui suit; 2. Joseph; 3. Sauveur; 4. Jean-Augustin, tous les trois reçus chev. de Malte.

VI. Gaspard de Gaillard, président à la cour des comptes de Provence, ép. Thérèse d'Agoult-d'Olières, dont il eut : 1. Sauveur; 2. Auguste, conseiller à la cour des comptes 1713, ép. N... d'Astouaud de Murs, dont : *a.* Louis-Auguste, conseiller à la cour des comptes 1757; *b.* Dominique-Gaspard, *c.* Chrysostome, l'un et l'autre commandeurs de Malte.

621. LA ROQUE.

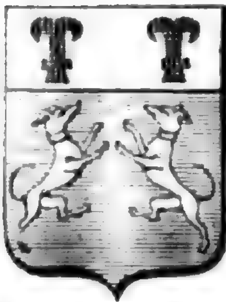

D'azur à deux lévriers affrontés d'argent, colletés et bouclés de gueule; au chef d'argent chargé de deux rocs d'échiquier de sable.

La maison de la Roque d'Auvergne est originaire du Carladez et connue depuis Hugues de la Roque marié vers 1280 à Hélène de Dienne. Il eut pour successeurs : Vezian de la Roque-Cos-Cornut, chevalier, lequel assista avec plusieurs principaux nobles de la haute Auvergne à l'accord conclu entre Guillaume de Murat et Pierre de Brezons en 1305, et qui fut l'un des exécuteurs testamentaires d'Amblard II, Sgr de Dienne en 1307; Henri de la Roque, témoin d'une transaction intervenue entre les héritiers de Bernard d'Allanche et ceux de Pierre de Brezons en 1328; Jacques de la Roque, époux de Mirabelle de Vic qui fit foi et hommage au vicomte de Carlat en 1355; Guillaume de la Roque qui vivait en 1406; Jean de la Roque, marié avant l'an 1500 à Louise de Flageac et auteur commun de toutes les branches de sa maison qui subsistaient dans les élections de Brioude et de Saint-Flour, où elles furent maintenues nobles le 17 mai 1668 après avoir justifié de leur filiation et de nombreuses attestations militaires. (Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, V, 432.)

I. Pierre de la Roque, co-Sgr dudit lieu et d'Azenières, fut père de

II. Guillaume de la Roque, écuyer, Sgr de la Tourette, ép. le 11 fév. 1529 Jeanne de Cheyrolles, dont il eut : 1 Charles; 2. et

III. Pierre de la Roque, Sgr de la Tourette, ép. le 11 fév. 1588 Anne d'Oradour, et il en eut :

IV. Pierre de la Roque, Sgr de la Tourette, ép. le 11 fév. 1639 Louise de la Tour Saint-Vidal, et fut maintenu dans sa noblesse

par M. de Fortia, en Auvergne, élection de Brioude, le 17 mai 1668, et par les commissaires des francs-fiefs en Languedoc.

N... de la Roque de Sévérac, né à la Chaise-Dieu en 1770, entra à l'école militaire en 1780, et son parent N... de la Roque de la Faye fut convoqué à l'assemblée de Saint-Flour en 1789.

622. LEIRIS.

D'argent à la branche de laurier de sinople posée en bande accompagnée de deux annelets de gueule, au chef d'azur.

I. Antoine de Leiris, Sgr de Chaunac, originaire d'Épernay, ép. Catherine de Vein, et il en eut :

II. Vincent de Leiris, écuyer, ép. le 20 sept. 1532 Marguerite Vidal, et il en eut :

III. Raimond de Leiris, Sgr de Luserche, ép. le 12 fév. 1577 Anne de Lanteirès, et il en eut :

IV. Jean de Leiris, ép. le 8 oct. 1612 Anne Gassandon, et il en eut :

V. Jean-Pierre de Leiris, Sgr de Saint-Martin, ép. le 27 janv. 1654 Isabelle Marchand, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 27 mai 1671 sur l'appel par lui relevé du jugement de M. Caumartin du 28 sept. 1667.

623. MANTIN.

Écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueule; au 2 et 3 de gueule au bras d'argent tenant une massue de sable. DEVISE : *Fortior Alcide.*

Étienne de Mantin, d'Arles, exposa que les titres par lesquels il prouvait sa noblesse avaient été brûlés dans l'incendie de sa maison au faubourg de la ville de Grenoble, d'où il était originaire. Les Mantin n'avaient pas besoin de titres brûlés pour être nobles, ajoute le président Maynier; l'ordre royal de chevalerie qu'Étienne Mantin reçut de la main du comte de Tende, gouverneur de Provence, par ordre de Charles IX, censé pour ses faits d'armes dans les guerres, en est un suffisant et suppléant à tous. Il avait servi avec gloire sous Henri II, François II, Charles IX et Henri IV. Théodoric, son fils, se signala comme son père au service du roi Louis XIII, dans la marine, et fut vice-amiral des mers du Levant. (MAYNIER, II, p. 93.)

I. Étienne de Mantin, Sgr de Montbonnaud, chev. de l'ordre du Roi, obtint des lettres de grâce d'Henri IV en 1590, était gouverneur de Casal en 1555, gouverneur de Grenoble et de Graisivaudan 1575, fut nommé pour assister aux états de Blois en qualité de chef de la noblesse dudit Graisivaudan; il ép. le 5 oct. 1557 1° Claire

de Glandevez; 2° le 12 janv. 1570 Magdeleine de Brancas-Céreste, et il en eut :

II. Gaspard de Mantin, ép. le 7 juill. 1614 Catherine de Nicolaï, dont il eut :

III. Étienne de Mantin, Sgr d'Olier et Montbrun, co-Sgr de Montdragon, en Provence, y demeurant, ép. le 9 mars 1653 Marie Faure, à laquelle la terre de la Roche fut constituée en dot; il produisit devant les commissaires des francs-fiefs, en Languedoc, le jugement donné en sa faveur par ceux de Provence le 19 janv. 1669.

624. MONTVALAT.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois couronnes de laurier de sinople au naturel.

La terre de Montvalat, située près de Chaudesaigues dans la Haute-Auvergne, a donné son nom à cette maison, l'une des plus considérables de la province, tant par son ancienneté que par ses alliances et ses services militaires. On voit par les titres anciens que les Sgrs de Montvalat prenaient autrefois le titre de *princes des hautes montagnes d'Auvergne*.

De cette maison sont sortis les comtes d'Entraigues, en Rouergue; les Sgrs de Bonnechaise, de Cheylaret et de Coufour, et les Sgrs de Teyssières en Auvergne. (LACH. DESB., X, 648. — BOSC, III, 221. — BOUILLET, IV, 313; V, 57. — BARRAU, III, 679.)

I. Louis de Montvalat, Sgr dudit lieu, bailli des montagnes d'Auvergne, vivant en 1426, fut peut-être père de

II. Guillaume de Montvalat, Sgr dudit lieu et de Luganhac, eut pour fils

III. Antoine de Montvalat, Sgr dudit lieu, de Mornac et de Miremont, ép. le 20 avril 1508 Hélix de Mostuéjouls, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. C.; 3. Gaspard, chanoine et comte de Brioude 1572.

IV. François de Montvalat, Sgr dudit lieu, de Miremont et de Mornac, chevalier de l'ordre du Roi 1573, avait ép. le 7 fév. 1550 Jeanne de la Croix de Castries, dont il eut, entre autres enfants : 1. Guillaume qui suit; 2. François, qui a fait la Br. B.; 3. Henri, qui a fait la branche des comtes d'Entraigues, éteinte en 1771.

V. Guillaume de Montvalat, Sgr dudit lieu, de Miremont, Mornac et Colanges, ép. le 2 sept. 1586 Jeanne de Bourbon Lavedan, et il en eut : 1. François qui suit; 2. Jeanne, mariée le 5 août 1610 à Jean de Mostuéjouls.

VI. François de Montvalat, baron de Montvalat, ép. le 29 sept. 1614 Marguerite de Beauverger, dont il eut :

VII. Charles de Montvalat, Sgr et baron de Montvalat et de Miremont, ép. le 9 juin 1645 Gabrielle d'Apchon, et fut maintenu dans

sa noblesse par jugement souverain du 14 mai 1668 ; il eut de son mariage : 1. François, marié le 9 juin 1677 à Marie de la Rochefoucauld-Langheac, mort sans enfants ; 2. Henri, Sgr, puis comte, de Montvalat, marié le 15 juill. 1700 à Jacquette d'Isarn de Frayssinet.

Br. B. V. François de Montvalat, Sgr de Saint-Juéry et Bonnechaise, ép. le 20 oct. 1599 Françoise de Janssanet, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. François, président en l'élection de Saint-Flour ; 3. Jean, Sgr de Cheylaret, marié le 6 déc. 1641 à Gabrielle de Pelamourgue, dont une fille, mariée à Jacques du Puel, Sgr de Maret ; 4. Paul ; 5. Henri ; 6. Jacques ; 7. Raimond ; 8. Nicole ; 9. Marguerite.

VI. Pierre de Montvalat, Sgr de Bonnechaise, ép. Marguerite de Beaufort-Canillac, dont il eut :

VII. François de Montvalat, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 14 mai 1668 ; il avait ép. le 20 juin 1665 Gabrielle de Raynald de Marsa, dont il eut :

VIII. Claude de Montvalat, baron d'Ussel, ép. le 6 nov. 1694 Marie de Malhac, dont il eut :

IX. Jean-Joseph-Alexandre de Montvalat, baron d'Ussel, ép. le 14 sept. 1739 Marie d'Isarn-Frayssinet de Valady, dont il eut : 1. Jean-Joseph-Casimir qui suit ; 2. Véronique, dame de Remiremont, comtesse du Saint-Empire, mariée le 19 sept. 1773 au marquis d'Épinay-Saint-Luc, en Normandie.

X. Jean-Joseph-Casimir de Montvalat, baron d'Ussel, comte d'Entraigues par substitution faite à son profit des biens et titres de Nicolas-Hyacinthe de Montvalat, comte d'Entraigues, maréchal de camp, mort sans enfants en 1771, ép. le 24 juill. 1777 Marie-Paule-Gabrielle de Corneillan, dont il eut : 1. Casimir qui suit ; 2. Joséphine, mariée à Pierre-Marie-Louis de Nattes, de Rodez.

XI. Casimir de Montvalat, dit le comte de Montvalat, ép. Marie-Maurice-Balsamine de la Prune-Montbrun, morts l'un et l'autre sans enfants.

Br. C. IV. Guillaume de Montvalat, Sgr de la Fage, ép. 1° Marguerite Caissac ; 2° Anne de Pelamourgue, dont il eut : 1. Pierre-Antoine qui suit : 2. Guillaume ; 3. Antoinette.

V. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr de la Fage et de la Vergne, ép. le 25 avril 1599 Claude de la Roque, dont il eut :

VI. Guillaume de Montvalat, Sgr de Beous, ép. le 13 oct. 1630 Anne Salvage, et il en eut :

VII. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr de Laissières, ép. le 1er juin 1655 Catherine de Lestaing, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 14 mai 1668.

625. PELOUX.

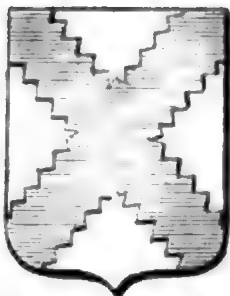

D'argent au sautoir dentelé d'azur.

La maison du Peloux est ancienne et originaire du Dauphiné ; elle a fait plusieurs branches : 1° celle de Gourdan, éteinte au commencement du XVIIe siècle dans la maison de Vogué, par le mariage de Marguerite du Peloux, dame de Gourdan, avec Louis de Vogué ; 2° celle d'Alevard, qui resta en Dauphiné (CHORIER, III, 426) ; 3° celle de Saint-Romain ; 4° celle de Praron, qui subsistent.

La branche du Peloux de Gourdan a donné un chevalier de Malte reçu en 1602, tué par les infidèles en 1618. Elle reconnaissait pour auteur Jean du Peloux, fils de Simon, qui ép. en 1360 Aiņarde de Curmieu, du pays de Forez. Jean eut pour fils André, Sgr de Gourdan en Vivarais, marié en 1390 à Catherine de Groléc, dont François, marié en 1460 à Bellette de Montrigaud, qui eut pour fils Bernardin, marié en 1479 à Gabrielle de Bouvier, de la maison de Larnage et Marsane. François du Peloux, qui naquit de cette union, fut ambassadeur de l'empereur Charles V vers le roi François Ier pour obtenir passage en France ; il ép. Claude de Bothéon la Baume, dame de Caulaux en Vivarais, dont il eut : François, marié en 1542 à Claude de Lucinge. Charles, fils de François, Sgr de Bayard, de Caulaux et Brezenaud, ép. Louise de Claveson, et fut père de 1. Méraud, chev. de Malte 1602 ; 2. Nicolas, marié à Catherine du Puy, dont : *a.* Marie, alliée à N... de Beaufort, sénéchal d'Auvergne ; *b.* Marguerite, dame de Gourdan, mariée à Louis de Vogué ; *c.* Christine ; *d.* Françoise ; *e.* Louise, religieuse ; et deux autres fils, Charles et Henri, morts au service du roi. (MATTH. GOUSSANCOURT, *Martyrol. des chev. de Malte*, 2e p., 85.)

Parmi les titres qui honorent cette dernière branche, on cite le testament d'André du Peloux, du 15 juin 1405, par lequel il affranchit tous les hommes tenanciers et emphytéotes de tout arrérage de rentes, droits de servage et autres dont ils pourraient lui être redevables à sa mort. (PONCER, *Mém. sur le haut Vivarais*, I, 263.)

I. André du Peloux, damoiseau, ép. Catherine d'Allier ; il vivait en 1454, et eut pour fils

II. Gabriel du Peloux, damoiseau, ép. en 1492 Antoinette de Trémols, et fut père de

III. Aymard du Peloux, ép. en 1526 Anne de Saint-Quentin, et il en eut :

IV. Jean du Peloux, écuyer, ép. en 1553 Françoise de Fay de la Tour-Maubourg, dont il eut :

V. Nicolas du Peloux, ép. 1° Philiberte de Saint-Priest ; 2° en 1579 Magdeleine de Lépine, qui le rendit père de

VI. Antoine du Peloux, écuyer, ép. en 1634 Catherine de la Chassagne ; il eut de ce mariage : 1. Antoine, *alias* Annet qui suit ; 2. Jacques qui a fait la Br. B., dite de Praron ; 3. Christophe, Sgr

de Saint-Romain : maintenus dans leur noblesse par jugement de M. du Gué, intendant de Lyonnais.

VII. Antoine du Peloux, Sgr de Saint-Romain, ép. en 1657 Colombe de Clavières, dont il eut :

VIII. Gabriel du Peloux, major au régt de Damas, chev. de Saint-Louis, ép. en 1711 N... de Fillère du Charrouil, dont il eut entre autres enfants : 1. Joseph-Gabriel qui suit; 2. Magdeleine, mariée en 1730 à Jean-Armand de Saignard de la Fressange.

IX. Joseph-Gabriel du Peloux, officier au régt de Bigorre, ép. en 1736 N... de Boucherolles, et il en eut :

X. Louis du Peloux, capit. au régt de Beauce, chev. de Saint-Louis, ép. en 1772 N... de Julien du Vivier, et il en eut : 1. Louis, marié, habite l'Ile-de-France; 2. Jacques, officier de marine, chev. de Saint-Louis, ép. en 1820 Michelle de Montgaillard; 3. et

XI. Joseph du Peloux, ép. Marie Milanais, dont il eut : 1. Jean; 2. Francisque.

Br. B. VII. Jacques du Peloux, ép. en 1668 Suzanne de Praron, dont il eut :

VIII. Annet du Peloux, ép. en 1694 N.,. Crottier de Chambonas, dont il eut :

IX. Jacques-Louis du Peloux, officier au régt de Boisset, ép. Suzanne de la Roque du Pont de Munas, et il en eut : 1. Louis-Joseph qui suit; 2. Alexandre qui a fait la Br. C.

X. Louis-Joseph du Peloux, chevau-léger de la maison du roi, ép. en 1777 N... Fleurand de Rancé, dont il eut : 1. Alexandre ; 2. Louis, marié à Victoire Dareste, sans enfants; 3. Auguste qui suit; et deux filles.

XI. Auguste du Peloux, conseiller à la cour imp. de Lyon, ép. en 1828 Antoinette du Bretail, dont : 1. Ludovic, marié le 3 août 1859 à Valentine de Longchamp; 2. Suzanne; 3. Alexandrine; 4. et Olympe.

Br. C. X. Alexandre du Peloux, chev. de Saint-Louis, officier au régt de Forez, marié à Lucile Madinier, eut pour fils

XI. Alphonse du Peloux, chev. de la Lég. d'honn., anc. préfet du dépt des Basses-Alpes, ép. en 1820 Emma de Monteil, et il en eut : 1. Alphonse, marié en 1850 à Édith de la Baume Pluvinel; 2. Louis, ép. en 1855 Sophronie d'Albertas.

626. PRAT.

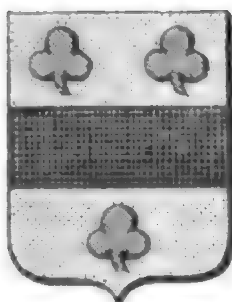

D'or à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople, 2 en chef 1 en pointe. DEVISE : *Spes mea Deus.*

Cette maison, originaire d'Issoire en Auvergne, où elle est connue depuis 1280, a été illustrée par plusieurs personnages justement célèbres parmi lesquels on compte un chancelier de France devenu cardinal, cinq évêques, plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes de la chambre, des capit. de chevau-légers, des chevaliers de Malte et cinq chanoines-comtes de Brioude. Elle a fait plusieurs branches la plupart éteintes. (BOUILLET, V, 185.) Antoine du Prat, qui fut d'abord premier président au parlement de Paris 1507, puis chancelier de France en 1515, cardinal-légat 1527, et principal ministre du roi François I^er^, était né à Issoire, en Auvergne, en 1463. Il était fils d'Antoine du Prat, sieur de Verrières, et de Jacqueline Boyer, dont le frère, successivement secrétaire des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, laissa plusieurs fils; l'un d'eux fut archevêque de Bourges et cardinal. Guillaume du Prat, fils d'Antoine et de Françoise d'Arbouze, devint évêque de Clermont, et fonda à Paris le collége de ce nom, connu depuis sous le nom de Louis-le-Grand.

La branche des Sgrs de Gondole, de Bousdes, de Peyrusse, des Cornets et d'Auzat prouva sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs en Languedoc, depuis

I. Anne du Prat, écuyer, Sgr de Gondole, Bousdes, Chaslus et Verrières, bailli d'Annonay, capit. et châtelain d'Argental, ép. Gabrielle de Chaslus, dame de Bousdes et de Gondole, dont il eut : 1. Thomas, 2. Guillaume; 3. et

II. Antoine-Paul du Prat, écuyer, Sgr de Bousdes et de Chavagnac, ép. le 9 fév. 1564 Peironnette de Saillans, et il en eut : 1. François, ép. Louise de Montaynard, dont une fille mariée à Pierre de Douhet; 2. et

III. Claude-François du Prat, écuyer, Sgr de Nazat, puis des Cornets, ép. le 25 nov. 1596 Marguerite de Ribes, dont il eut : 1. Jean-François qui suit; 2. Dominique, Sgr de Ribes, marié le 15 janv. 1647 à Marie-Catherine des Bravards-d'Eyssat : maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant d'Au vergne le 2 déc. 1666.

IV. Jean-François du Prat, Sgr des Cornets, ép. le 14 déc. 1638 Claude de Faidides de Chalandras, dont il eut : 1. Jean-Joseph qui suit; 2. Claude-Dominique, chanoine et comte de Brioude 1662.

V. Jean-Joseph du Prat, Sgr des Cornets, ép. Françoise de Bournat de la Faye, dont il eut : 1. Catherine; 2. Françoise, dame des Cornets, mariée au mois de fév. 1710 à Louis-Joseph d'Aurelle, Sgr de la Frédière.

627. RAOULX, *alias* RAOUSSET.

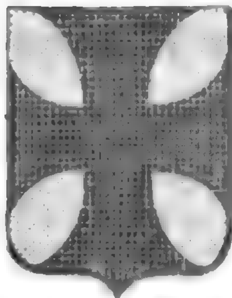

D'or à la croix pâtée de sable.

L'ancienne maison de Raoulx ou Raousset est sortie, suivant l'opinion du président Maynier, de celle des Radulphe de l'État de Florence. Elle a fait cinq ou six branches maintenues dans leur noblesse par arrêt du conseil d'État du roi du 16 fév. 1669.

Raimond Radulphi était commandeur de Saint-Christol le 27 mars 1346; Guillaume Radulphi ép. Marthe de Sommatre et lui reconnut sa dot le 26 sept. 1448; Jacques Radulphi, co-Sgr de la maison consulaire de Tarascon, au rang des nobles, assista aux conseils tenus les 15 et 22 fév. 1449. (Maynier, II, p. 105. — Robert de Briançon, III, 549. — Marquis d'Aubaïs, II, 627.)

I. Guigues Radulphi, *alias* Raoulx, t. le 4 juill. 1473, et fut père de

II. Jacques de Raoulx, ép. Jeanne de Saint-Michel, dont il eut :

III. Jean de Raoulx, ép. le 24 nov. 1489 Catherine de Clément, dont il eut :

IV. Jean de Raoulx, acheta le 17 juill. 1530 le droit de gabelle de Tarascon ; il eut pour fils

V. Thomas de Raoulx, juge d'Arles 1525, juge ordinaire de Tarascon 1548, av. ép. le 28 mai 1528 Magdeleine de Pons, et il en eut : 1. Simon qui suit; 2. Charles, qui a fait la Br. D.

VI. Simon de Raoulx, juge royal de Tarascon, lieut. au siége d'Arles, ép. le 5 juill. 1554 Françoise de Léotaud, et il en eut : 1. Charles qui suit; 2. Bertrand, qui a fait la Br. C.

VII. Charles de Raoulx, juge royal de Tarascon, ép. le 23 mars 1580 Marguerite Aimar, dont il eut : 1. Simon qui suit; 2. Charles, qui a fait la Br. B.; 3. Alphonse, écuyer de M. de Tournon, marié le 20 oct. 1624 à Claude-Françoise de Châteauneuf, dont Louis, qui ép. le 9 sept. 1656 Isabeau de Joannis.

VIII. Simon de Raoulx, avocat au parlement de Provence, ép. le 14 avril 1619 Honorade de Barrême, dont il eut :

IX. René de Raoulx, Sgr de Saint-André, ép. le 15 oct. 1645 Julie de Forbin, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. N... de Raousset, gouv. de Bonn en Allemagne 1689.

X. Charles de Raousset, Sgr de Saint-André, marquis de Courbons et comte de Boulbon.

Br. B. VIII. Charles de Raoulx, ép. 1° le 1er oct. 1612 Suzanne de Laudun ; 2° le 29 mars 1623 Cassandre Favier; il eut de son premier mariage : 1. Simon qui suit, et du second : 2. Pierre, marié le 1er juin 1644 à N... de Vilages de la Chassagne.

IX. Simon de Raoulx de Laudun, ép. le 10 déc. 1644 Marguerite d'Astier, et il en eut : 1. Charles ; 2. Jean ; 3. Joseph.

Br. C. VII. Bertrand de Raoulx, écuyer, ép. le 4 juin 1586 Françoise de Meyre, *alias* Meiras, dont il eut :

VIII. Conrad de Raoulx, ép. le 12 déc. 1613 Pierre de Chalot, dont il eut :

IX. François de Raoulx, ép. le 3 mai 1663 Dorothée de Porcelet.

Br. D. VI. Charles de Raoulx, ép. le 18 juin 1556 Magdeleine d'Espiard, et il en eut : 1. Claude qui suit ; 2. Antoine, qui ép. le 23 sept. 1606 Marthe de Raoulx, dont il eut : Conrad, marié le 30 août 1645 à Louise de Porcelet.

VII. Claude de Raoulx, écuyer, ép. le 8 août 1593 Marguerite de Raimond de Modène, dont il eut : 1. Charles qui suit ; 2. Joachim, marié en 1633 à Marguerite de Raoulx, dont il eut Simon.

VIII. Charles de Raoulx, écuyer, ép. le 8 fév. 1625 Louise de Raoulx, dont il eut :

IX. Antoine de Raoulx, ép. le 27 avril 1652 Marguerite de Robin.

A cette maison appartenait l'héroïque aventurier de la Sonore, Gaston de Raousset-Boulbon, fusillé au Mexique en 1854, fils du marquis de Raoulx-Raousset-Boulbon, et de Constance de Sariac.

628. RECOLIN.

I. Louis de Recolin, conseiller au parlement d'Orange 1588, fut père de

II. François de Recolin, eut pour enfants : 1. Denis ; 2. François, Sgr de la Calmette : renvoyés au roi et déclarés être compris en l'ordonnance donnée le 19 mai 1668, à la requête des officiers du parlement d'Orange, produisirent devant les commissaires ladite ordonnance et les provisions de conseiller au parlement d'Orange en faveur dudit Louis, leur aïeul.

Denis de Recolin, Sgr de Massillan, ép. le 20 sept. 1668 Cathereine Terieude ; François de Recolin, Sgr de la Calmette, ép. le 22 avril 1668 Catherine de Salhens.

629. RENAUD.

I. Michel de Renaud, écuyer, t. le 4 sept. 1499 ; il ép. Marquise de Ribeirols, dont il eut :

II. André de Renaud, écuyer, t. le 26 déc. 1510; il ép. Simonne de Clapiers, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean; 3. Alescassius; 4. Simon.

III. Antoine de Renaud, fut père de

IV. Jean de Renaud, ép. le 2 nov. 1524 Françoise Ranc, et il en eut :

V. Bertrand de Renaud, fut père de

VI. Jean de Renaud, ép. Magdeleine de la Coste, dont il eut :

VII. Antoine de Renaud, Sgr de Burguerolles, capit. des carabiniers du prince d'Orange, ép. le 20 sept. 1649 Suzanne Thibaud, et justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs, en Languedoc.

630. RENAUD DE LA BASTIE.

I. Jean de Renaud, ép. le 4 déc. 1551 Marguerite Chapponnai, dont il eut :

II. Joachim de Renaud, ép. le 28 oct. 1595 Marguerite de Lermusières, dont il eut :

III. Claude de Renaud, ép. le 2 nov. 1631 Marguerite de Lermusières, dont il eut :

IV. Claude-Just de Renaud de la Bastie, Sgr d'Estables, D. de Viviers, ép. le 23 nov. 1666 Marguerite-Henriette Chomel, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 3 déc. 1668.

631. ROBIN DE BARBENTANE.

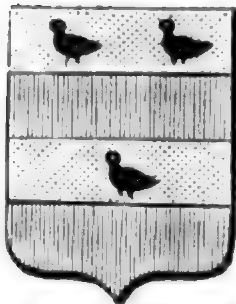

Fascé d'or et de gueule de quatre pièces; l'or chargé de trois merlettes de sable posées 2 et 1. DEVISE : *Piu forte nell' aversita.*

La famille du nom de Robin, des Sgrs de Graveson et de Barbentane, a sa noblesse de Pierre Robin, premier médecin du roi René, qui lui fit don de la terre de Graveson pour les bons services qu'il lui avait rendus. L'inféodation de cette terre par le roi René fut un anoblissement formel pour Pierre Robin. Sa noblesse fut confirmée par le testament du roi René, qui le qualifie noble, et par celui de Charles d'Anjou, son successeur, dernier comte de Provence, de qui il fut aussi premier médecin et son légataire de 6,000 livres. Les descendants de ce Pierre Robin ont illustré leur noblesse par l'acquisition de fiefs, par leurs alliances ainsi que par leurs services et leurs emplois. Pierre Robin fut la tige des quatre branches du nom de Robin : 1° Sgrs de Graveson à Avignon; 2° Barbentane au même pays et dont la généalogie va suivre; 3° Sgrs de Beaulieu à Lunel, éteints; 4° Sgr de Magalas, éteints. (MORÉRI, IX, 244. — BARCILON, *Critique mss. du Nobil. de Provence.* — MAYNIER, II[e] part., 107.)

I. Pierre de Robin, Sgr de Graveson, maitre ès arts et en médecine, t. le 24 juin 1483, et fut père de

II. Étienne de Robin, Sgr de Graveson, ép. Marie de Posquières, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Claude, dont la filiation a été rapportée au t. I, nº 464; et trois filles.

III. Étienne de Robin, Sgr de Graveson et Barbentane, ép. 1° le 21 sept. 1525 Louise d'Aiguières; 2° Marie de Péruzzi; il eut du premier mariage: 1. Antoine qui suit; 2. Marguerite, mariée à Pierre Bon; et du second: 3. Paul-Antoine.

IV. Antoine de Robin, Sgr en partie de Graveson, ép. Anne Paget, dont il eut : 1. Gui qui suit; 2. Paul qui a fait la Br. B.

V. Gui de Robin, Sgr de Graveson, demeurant à Uzès, fut père de

VI. Jacques de Robin, Sgr de Graveson, fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement souverain du 27 sept. 1669.

Br. B. V. Paul-François de Robin, Sgr de Graveson et de Barbentane, ép. en 1612 Anne de Chasteuil, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Paul, écuyer, marié à Marguerite de Guibert de la Rostide; 3. Étienne, écuyer : maintenus dans leur noblesse par jugement souverain des commissaires de Provence, le 4 mars 1668, lequel jugement fut produit devant ceux de Languedoc.

VI. Antoine de Robin, Sgr de Graveson, de Barbentane et de Beauregard, ép. Matheline de Clémens-Ventabren, dont il eut : 1. Paul-François qui suit; 2. Antoine-Paul, chev. de Malte 1674; 3. Marguerite, mariée à Antoine de Raousset.

VII. Paul-François de Robin, Sgr de Barbentane et co-Sgr de Beauregard, ép. Jeanne de Mottes, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Henri-Joseph de Robin, Sgr de Beauregard et de Barbentane, ép. en 1750 N... de Faucon, et il en eut : 1. Étienne, mort sans postérité; 2. et

IX. Étienne-Claude de Robin, Sgr de Beauregard et Barbentane, capit. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis, servit dans l'armée de Condé avec son frère; il ép. en 1807 Antoinette de Giraud, dont il eut : 1. Étienne-Léon qui suit; 2. Louis-Antoine qui a fait la Br. C.; 3. Maria, ép. Louis des Isnards.

X. Étienne-Léon de Robin de Barbentane, membre du conseil général des Bouches-du-Rhône et maire de Barbentane, chev. de la Légion d'honneur, ép. en 1835 Valentine de Galiffet, dont : Noémi.

Br. C. X. Louis-Antoine de Robin de Barbentane, député au Corps législatif, maire de Saint-Jean et membre du conseil général de Saône-et-Loire, ép. en 1839 Charlotte de Bongars, dont : 1. Henri-Marie; 2. Roger-Antoine-Honoré; 3. Marie-Thérèse.

632. ROMIEU.

D'or à la gibecière de pèlerin d'azur, chargée d'une coquille d'argent.

Pierre baron de Romieu vint d'Espagne s'établir à Arles vers 1191 ; il fut député en 1226 par cette ville, alors république, avec un autre gentilhomme vers Louis VIII, roi de France, qui était venu à Avignon. Il fut premier ministre d'État, chef du conseil et surintendant des finances de Raimond Berenger, dernier comte de Provence de la maison de Pierre d'Aragon, qui lui laissa la tutelle de ses États et de Béatrix sa fille, par son testament fait à Sisteron en 1238. (Marquis d'Aubais, II, 632.)

I. Bernard de Romieu, chevalier, Sgr direct conjointement avec l'archevêque d'Arles de partie du terroir de la Crau, reçut des reconnaissances en 1282 et 1296; il eut pour enfants : 1. Bernard qui suit; 2. autre Bernard, chevalier de Rhodes 1280.

II. Bernard de Romieu, damoiseau, fut père de

III. Bernard de Romieu, *dit* Bernadet, qui testa en 1407, fut père de : 1. Jean; 2. Jacques qui suit; 3. Jean, chevalier, grand commandeur du couvent de Rhodes, et commandeur de Soliers.

IV. Jacques de Romieu, damoiseau, fut père de

V. Bernard de Romieu, ép. 1° Jeannette de Faudraux de Lambesc; 2° en 1462 Honorade de Baux; il eut pour fils

VI. Honoré de Romieu, fut père de

VII. Jacques de Romieu, ép. en 1521 Françoise Garron, et il en eut : 1. Jean qui suit; 2. Lantelme qui a fait la Br. B.; 3. Joachim, chev. de Malte 1559.

VIII. Jean de Romieu, fut père de : Charles de Romieu.

Br. B. VIII. Lantelme de Romieu, ép. en 1567 Douce de Rispe, et il en eut : 1. Antoine qui suit; 2. Aimé, chev. de Malte 1593.

IX. Antoine de Romieu, ép. en 1595 Magdeleine de Meiron d'Ubaye, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Gaspard, chev. de Malte 1614.

X. Charles de Romieu, Sgr de Lirac, ép. en 1625 Pierre de Grille, et il en eut : 1. N...; 2. Gilles, chev. de Malte 1644; 3. Gaspard, chev. de Malte 1659.

Paul-Antoine de Romieu, vivant à Arles de nos jours, a été marié avec N... de Guillen de Sala des Sgrs de Montjustin, de laquelle il a plusieurs fils dans le service du roi. Le chevalier de Romieu, l'un d'eux, excelle dans la poésie française par un génie naturel des plus brillants. (Maynier, 1719, 237.)

633. SAUNIER.

Ecartelé au 1 et 4 de sable à la bande d'or, qui est du Saunier; au 2 et 3 d'argent à la tour de gueule maçonnée de sable, qui est de la Tour de Bains.

Ancienne famille d'Auvergne divisée en plusieurs branches dites de Mercœur, de la Chaumette et de Chambaret. La branche de Mercœur, maintenue dans sa noblesse en Auvergne le 26 juillet 1667, le fut encore dans le diocèse de Mende le 17 sept. 1668 (Bouillet, VI, 173), et prouva sa filiation depuis

I. Guillaume du Saunier, écuyer, Sgr de Mercœur, fut père de

II. Pierre du Saunier, Sgr de Mercœur, ép. le 31 déc. 1450 Isabeau de Vergezat, dont il eut :

III. Guiot du Saunier, Sgr de Mercœur, ép. le 16 janv. 1507 Marguerite de Gavarret, dont il eut : 1. Antoine; 2. Pierre qui suit; 3. Louis; 4. Guillaume; 5. François.

IV. Pierre du Saunier, Sgr de Mercœur, ép. le 16 janv. 1554 Françoise de Grouvand, dont il eut :

V. Gilbert du Saunier, écuyer, Sgr de Mercœur, ép. le 5 fév. 1595 Blanche de la Tour dite de Bains, et il en eut :

VI. Antoine du Saunier, écuyer, Sgr de Bains et de Mercœur, ép. le 30 janv. 1625 Anne de Vergezat, et il en eut :

VII. Gabriel du Saunier, Sgr de Bains et de Mercœur, fut déclaré noble, sa mère étant veuve et faisant pour lui, par jugement des commissaires d'Auvergne, le 26 juill. 1667, et leur jugement fut confirmé par M. de Bezons, le 17 sept. 1668.

4° Nobles par jugements de M. de Bezons. (Suppl.)

634. AIROLES.

De gueule au lion d'argent; au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.

Pierre d'Airoles, demeurant au diocèse d'Alais, major d'un régt de dragons, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, du 18 juillet 1697, sur la présentation d'un jugement souverain rendu en faveur de son père par M. de Bezons, le 26 juin 1669. (*Bibl. imp. Mss. Nobil. d'Alais*, 732.)

Les registres de la ville du Vigan mentionnent le baptême de Pierre de Liron d'Airoles le 10 mars 1633, qui fut le trisaïeul de Marie-Louis-Achille de Liron d'Airoles, lieut.-col. d'état-major, off. de la Lég. d'honn., domicilié à Montpellier, né au Vigan le 28 floréal an IV. (18 mai 1796.)

Un jugement du tribunal civil du Vigan, rendu le 31 janv. 1855, sur production de titres remontant à l'année 1633, et constatant que les membres de cette famille étaient qualifiés *nobles* et seigneurs d'Airoles, autorisa leurs descendants à reprendre leur nom patronymique, qui est *de Liron d'Airoles*. (*Jug. du trib. civ. du Vigan*, du 31 *janv.* 1855, *enreg. le* 9 *fév.* 1855, f° 188, c. 2. — TOURTOULON, *Suppl.* 9.) Cette famille possédait dans les Cévennes les Sgries d'Airoles et de la Rouvière, et plusieurs de ses représentants étaient connus, dans l'armée, sous ces deux noms avant 1789.

Quoique l'identité de Pierre de Liron d'Airoles, né au Vigan en 1633, et de Pierre d'Airoles, maintenu dans sa noblesse en 1669 et 1697, ne soit pas établie, nous allons, sous cette réserve, donner ici la filiation visée dans le jugement précité.

I. Pierre de Liron d'Airoles, né au Vigan le 10 mars 1633, fut l'aïeul de

II....

III. N... qui fut père de : 1. Pierre-François de Liron d'Airoles, entra au service dans le régt de Dauphiné, en qualité d'enseigne, le 25 juin 1756 ; il fut blessé à Rosbach ; lieut.-col. au même régt 1768, chev. de Saint-Louis 1782, avait ép. le 29 avril 1780 Jeanne Dumas ; 2. Daniel-Xavier, vic. gén. à Nîmes ; 3. Jeanne, mariée à N... de Faventines de Montredon ; 4. et

IV. Clément-Louis-Philippe de Liron, dit le chevalier d'Airoles, lieut. en second au régt de Dauphiné 1772, capit. command. 1789, chev. de Saint-Louis 1815, payeur de la couronne, maire du Vigan sous la Restauration, ép. en 1791 Olympe-Louise-Émilie de Nattes, dont il eut : 1. Céleste ; 2. Marie-Louis-Achille qui suit ; 3. Jeanne ; 4. Xavier-Louis-Philippe ; 5. Jules ; 6. Aglaé.

V. Marie-Louis-Achille de Liron d'Airoles, colonel d'état major, off. de la Lég. d'honn., mort en Crimée le 16 mai 1855, av. ép. le 27 mars 1828 Louise-Élisabeth de Maupeou, petite-nièce du chancelier, dont : 1. Louis-Marie-Olivier qui suit ; 2. Cécile, mariée le 11 oct. 1847 à Marie-Barthélemy-Achille Kühnoltz-Lordat, dont : Thérèse.

VI. Louis-Marie-Olivier de Liron d'Airoles, ép. le 27 déc. 1855 Jacqueline-Agathe-Fanny Bonnaric, décédée en 1858, dont il a : 1. Louis-Marie-Alexandre-Daniel ; 2. Clémentine-Marie-Magdeleine.

635. ALBIS DE GISSAC.

D'azur au cygne passant d'argent, surmonté d'un croissant aussi d'argent accosté de deux étoiles de même. DEVISE : *Albus in albis.*

Cette maison, originaire du Rouergue, où elle est encore représentée, a contracté de nombreuses alliances en Languedoc. Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons, le 20 décemb. 1668, par M. le Gendre, intendant de la sénéchaussée de Montauban, le 11 sept. 1700, et par M. Laugeois, intendant de Montauban, le 14 mars 1715. (*Bibl. imp. Mss., Nobil. de Montauban*, II, 470.) Elle était en possession de la Sgrie de Gissac depuis la fin du XVI[e] siècle. N... d'Albis fut père de Pierre, marié en 1580 à Marthe de Pomarède, dame de Gissac, et mourut sans enfants. Pierre institua héritier son frère qui fut

I. Laurent d'Albis, Sgr de Gissac, Boussac, Pont de Camarès, co-Sgr de Saint-Affrique, docteur ès droits, ép. Guyenne de Pomarède, sœur de Marthe. Il fit hommage au roi de ses terres le 1[er] juin 1658, et eut pour fils

II. Antoine d'Albis, Sgr de Gissac, Boussac, etc., ép. le 3 nov. 1637 Anne de Passemar, dont il eut :

III. Guillaume d'Albis, Sgr de Gissac, Boussac, etc., servit en qualité de cornette au régt de la Sablière, et fut compris au ban de 1699. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 20 déc. 1668; et par M. le Gendre, intendant de Montauban, le 11 sept. 1700. Il avait ép. 1° le 14 fév. 1661 Jeanne de Courtines; 2° le 11 oct. 1683 Marie de Gralhe. Il eut de sa première femme : 1. Louis qui suit; 2. Guillaume, capit. au régt de Mortemart-infant., tué à Venloo 1705 en défendant l'entrée du fort Saint-Michel; 3. Antoine, chev. de Saint-Louis, major d'infant. au régt de Tiraqueau, réformé à la suite de celui de Picardie en 1714; 4. Françoise, religieuse en l'abbaye royale de Nonenque au D. de Vabres; et de sa seconde femme : 5. Jean-François, Sgr du Salze, capit. au régt de la Reine, marié le 19 nov. 1721 à Magdeleine de Vernhes, chef de la branche du Salze, qui donna plusieurs officiers distingués, entre autres : Gabriel d'Albis, Sgr de Monnargues, chev. de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Vabres, et Antoine d'Albis, capit. de cavalerie au régt du Roi, chev. de Saint-Louis. Cette branche est aujourd'hui représentée par Hippolyte d'Albis du Salze, ancien procureur du roi à Millau, anc. représentant du peuple, pour le département de l'Aveyron, aux assemblées constituante et législative de 1848, 1849.

IV. Louis d'Albis, chevalier, Sgr de Gissac, Boussac, etc., lieut.-

col. du régt de Sebbeville-infant., chev. de Saint-Louis en 1714, fut nommé commandant d'un bataillon de milice de son nom, et obtint en cette qualité des lettres d'état le 15 mars 1715. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères le 14 mars 1715 par M. Laugeois, intendant de Montauban. Il av. ép. à Vannes, en Bretagne, le 10 mai 1707, Marie-Anne le Boudoul du Baudory, dame de Kérizec et de Krandrun, dont il eut : 1. Bertrand-Anne qui suit; 2. Louis-François, lieut.-col. du régt de Berry, mort à Thionville en 1743; 3. Marguerite-Laurence, mariée à Pierre de Malvin de Montazet, dont un fils, coadjuteur de son oncle l'archevêque de Lyon.

V. Bertrand-Anne d'Albis, chevalier, Sgr de Gissac, etc., en Rouergue, de Kerizec et de Krandrun, en Bretagne, d'abord lieut. au bataillon des milices de son nom, que commandait son père, puis aide-major le 24 déc. 1735; il ép. le 2 juin 1748 Marie-Charlotte d'Assier, dont il eut :

VI. Jacques-Pierre-Alexandre d'Albis de Gissac, ép. le 7 oct. 1788 Gabrielle-Magdeleine de Montcalm-Gozon, émigra en 1792, et servit en Espagne comme lieutenant dans une compagnie franche; il eut de son mariage : 1. Henri qui suit; 2. Olympe, mariée à Étienne Picapère de Cantobre, capit. du génie, dont une fille unique, N..., mariée à Jules de Barbeyrac de Saint-Maurice.

VII. Henri-Marie-Alexandre d'Albis de Gissac, entra en 1814 aux gardes du corps, compagnie de Wagram, chev. de la Lég. d'honn., en 1815, puis capit. au 2e régt de dragons, ép. en juill. 1826 Alix-Gabrielle Amilhau, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Joseph; docteur en droit, marié le 2 juin 1858 à Zoé de Gualy Saint-Rome; 3. Marie-Laurence, mariée le 22 janv. 1855 à Anatole d'Isarn de Villefort; 4. Camille, religieuse du Sacré-Cœur; 5. Charles; 6. Cécile.

VIII. François-Marie-Louis d'Albis de Gissac, né le 26 sept. 1828.

636. BIMARD.

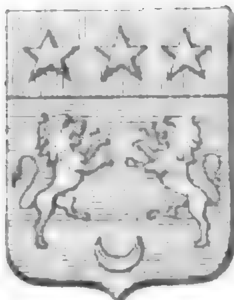

D'azur à deux lions affrontés d'or armés et lampassés de gueule, au croissant d'argent mis en pointe, au chef cousu de gueule, chargé de trois étoiles d'or (*Armor.* de 1696, 240); — *alias*, d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, au chef cousu de gueule chargé de 3 molettes d'éperon d'argent. (Pithon Curt.)

La famille de Bimard est originaire du bas Languedoc au D. de Nîmes et possédait autrefois dans cette province les terres seigneuriales de Sioules et de Dombre. Les guerres civiles dont elle fut le théâtre dans les derniers siècles nous ont ravi la plupart des titres et ceux de la famille de Bimard n'ont pas été plus épargnés que les autres. Après avoir résidé quelque temps dans la principauté d'Orange, la famille de Bimard fixa enfin son séjour dans la ville de Carpentras. Quoique

les biens paternels soient passés dans des familles étrangères par l'extinction de la branche aînée, elle possédait néanmoins des terres considérables en Dauphiné et en Provence. Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 29 janvier 1669, et par jugement de M. de Lamoignon du 18 juillet 1697. (PITHON CURT, *Hist. de la noblesse du Comtat-Venaissin*, I, 152. — DE THOU, liv. CXX. — D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.* — PÉRUSSIS, *Guerres civ. du Comtat-Venaissin.* — *Reg. de l'ét. civ. des catholiques et des protestants de la ville de Nîmes.*)

I. Pierre de Bimard, capit. de cent chevau-légers, et gouverneur des ville et château de Châtillon-sur-Loing, en Gâtinais, par brevet du 22 juillet 1580, naquit à Anduze en 1533. Il avait déjà commandé à Nîmes une troupe de gens de guerre contre le grand prieur d'Angoulême, gouv. de Provence. Il eut pour fils : 1. Jean qui suit ; 2. Pierre, qui a fait la Br. B.

II. Jean de Bimard, mestre de camp d'un régt de mille hommes de pied, ép. le 9 oct. 1604 Marthe de Favier de Vestric. C'est à lui que le duc de Rohan fit trancher la tête, sous prétexte de correspondances qu'il avait eues avec le président Faure pour faire rentrer la ville de Nîmes sous l'obéissance du roi Louis XIII. Par jugement de la cour de Montpellier du 9 mai 1625, tous ceux qui avaient eu part à la mort de ce gentilhomme furent condamnés à être pendus. Il eut de son mariage, entre autres enfants :

III. Henri de Bimard, capit. au régt de Montpezat, puis colonel d'un régt de milice levé en Languedoc, ép. à Nîmes le 14 fév. 1651 Louise, *alias* Françoise de Cournaret, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 29 janv. 1669; il eut de son mariage : 1. François qui suit; 2. Diane, mariée le 30 oct. 1700 à Jacques de Chabaud des Isles, lieut.-col. du régt de Limousin.

IV. François de Bimard, capitaine d'infanterie au régt Royal, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Languedoc le 18 juill. 1697, av. ép. le 20 mai 1697 Magdeleine Beau. Il fit enregistrer ses armoiries au bureau de la maîtrise particulière de Montpellier le 12 avril 1697. (*Armor. de Montpellier. mss. bibl. de la ville de Montp.*)

Br. B. II. Pierre de Bimard, mestre de camp d'un régt d'infant., servit en Dauphiné sous M. de Lesdiguières, se retira ensuite à Nîmes, puis commanda un régt d'infanterie, et porta secours au duc de Savoie, allié de la France contre les Espagnols (1614-1618), mourut de la peste à Milhau, près Nîmes, en 1629; il avait ép. le 20 août 1616 Marie de Favier de Vestric, dont il eut cinq enfants : 1. Jean, capit. au régt d'Auvergne; 2. Annibal qui suit; 3. Marie,

alliée 1° à Pierre de Bimard, son cousin; 2° à Jean de Chambon, Sgr de Saint-Jean, lieut.-col. au régt d'Anduze; 4. Marthe; 5. Catherine, religieuse.

III. Annibal de Bimard, Sgr de Cuirol et de Frigolet en la principauté d'Orange, naquit à Nîmes le 15 août 1525, assista à douze ans à la défense de Leucate 1637, où il accompagnait son oncle, le Sgr de Vestric, mestre de camp, du régt de Languedoc; capit. au régt d'Anduze 1644, de Montpezat 1654, aide de camp du roi, brevet du 19 avril 1654; quitta le Languedoc après une affaire d'honneur, et se retira à Orange, où il abjura le calvinisme, eut une pension du roi de 2,000 liv., ép. 1° le 16 oct. 1665 Olympe Drevon; 2° le 19 août 1677 Gilette-Laure de Væsc. Il eut de son premier mariage : 1. Pierre qui suit; 2. Éléonore, mariée en 1697 à Pierre Siffrein de Gautier, trésorier général du pape au comtat Venaissin; de son second mariage: 3. Jean-Baptiste, mort jeune; 4. Frédéric-Henri, lieut. au régt du Roi infanterie, tué à la bataille d'Oudenarde; 5. Alexandre, chev. de Saint-Louis, anc. capit. de grenad. du régt d'Orléans; 6. Louise, religieuse à Avignon; 7. Marie-Anne, religieuse à Villeneuve-les-Avignon.

IV. Pierre de Bimard, baron de la Bastie-Montsaléon, Sgr de Montclus et de Terrus, en Dauphiné, et co-Sgr de Montdragon, en Provence, capit. au régt Royal infanterie 1689, s'établit à Carpentras, ép. le 1er juill. 1702 Marie-Anne de Flotte, héritière d'une branche de cette maison, établie en Dauphiné, fille de Jean, baron de la Bastie-Montsaléon. Il eut de son mariage : 1. Joseph qui suit; 2. Pierre-Annibal, sieur de Montdragon, capit. d'infanterie au régt d'Aunis; 3. Louis-Alexandre, sieur de Montclus, capit. d'infant. au régt d'Orléans; 4. Jean-Gabriel, sieur de Terrus; 5. Joseph-Guillaume, lieut. au régt d'Orléans infanterie.

V. Joseph de Bimard, dit le baron de la Bastie, né en 1703, connu dans le monde littéraire par sa science dans l'antiquité grecque et latine, fut académicien correspondant honoraire de l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres.

Margot, *alias* Marguerite de Bimard ép. le 25 nov. 1626 Pierre de Valette, au D. de Nîmes.

Gaspard de Jacquet ép. Louise de Bimard, dont il eut: François de Jacquet de Bimard, écuyer, major du régt de la Fère, ép. le 29 nov. 1781 Marguerite de Jacquet, fille d'Alexandre et de Magdeleine de Barras de la Penne. (*Reg. de l'état civil de la ville de Nîmes, parr. de Saint-Castor.*)

637. DEYDIER.

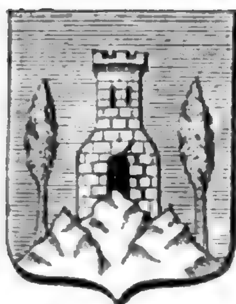

D'azur au roc d'argent de trois copeaux chargé d'une tour de même accostée de deux arbres d'or (*Armor.* de 1696); *alias*, parti au 1 d'azur, etc.; au 2 d'azur à la bande d'or chargée d'une couleuvre de sable, accompagnée de deux molettes d'argent une en chef, l'autre en pointe.

Le nom de cette famille a souvent varié, on le trouve écrit de Dyé, de Dies, d'Aydié, d'Eydier et Deydier. Une série d'actes et de titres historiques font mention de plusieurs sujets de ce nom établis dans la sénéchaussée de Beaucaire dès le commencement du XIIIe siècle. (*Hist. de Lang.*, 1845, V, 261, 272. — P. Anselme, VIII, 858. — *Chron. patoise*, *bibl. de Toulouse*, *mss.*, n° 2242; — d'Hozier, IV, V, art. *Rastel.*) Connue par filiation authentique dans le bas Languedoc depuis le XVIe siècle, la famille Deydier a fait plusieurs branches maintenues 1° en 1668 par jugement souverain de M. de Bezons (*Archiv. de Privas*); 2° en 1702 par jugement de M. de Lamoignon-Basville. (Ménard, *Hist. de la ville de Nismes*, VII, 711.) La branche dite de Laval en Vivarais, a introduit dans ce pays les premières manufactures royales de moulinage de soie en 1670.

I. Étienne Deydier, écuyer, qui testa le 16 août 1548, av. ép. Catherine de Belvèse, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Louis, qui a fait la Br. C., dite de Laval; 3. Simon ; 4. Pierrette; 5. Claudine.

II. Antoine Deydier, écuyer, Sgr de Puechméjan, *alias* Puiméjan, ép. 1° Catherine de Payen; 2° Émerie des Isnards; il eut de son premier mariage : 1. Claude qui suit; 2. Guillaume, qui a fait la Br. B.; 3. Catherine, mariée à son cousin Thomas Deydier, dit de Laval; 4. Marie, alliée à Roustang de Toussaints.

III. Claude Deydier, conseiller du roi, garde des sceaux au présidial de Nîmes, ép. le 24 mai 1585 Marie-Marguerite de Roquefeuil, dont il eut : 1. Catherine, mariée à Pierre de Pelet, baron de Combas, de la maison de Narbonne-Pelet; 2. Anne, mariée à François de Brignac, baron de Montarnaud.

Br. B. III. Guillaume Deydier, garde pour le roi aux salines de Peccais, ép. en fév. 1580 Gilette Girardet, dont il eut : 1. Bernard qui suit ; 2. Pierre, mort en 1609 sans postérité; 3. Françoise, mariée à Jean Faucher, ministre protestant à Nîmes.

IV. Bernard Deydier, écuyer, ép. le 15 janv. 1607 Jeanne de Conseil de Saint-Roman, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Pierre, marié le 19 oct. 1631 à Suzanne de la Rivoire, auteur d'une branche éteinte de nos jours en la personne de François-Louis-Adrien Deydier de Puiméjan, capit. d'état-major, off. de la Lég. d'honn., anc. aide de camp du maréchal duc de Tarente, dont la veuve, Marie-Estelle Eyroux habite Nîmes; 3. Anne-Louise, alliée à François de Rosel; 4. Françoise, religieuse de Sainte-Claire à Tarascon; 5. Claude, auteur d'une branche éteinte en 1822 en la personne de Magdeleine-

Henriette Deydier, veuve de Louis Randon de Grolier, maréchal de camp. Cette branche a produit un médecin fameux de l'école de Montpellier, Louis Deydier, envoyé par le roi à Marseille en 1720 avec Chicoyneau et Verny; ils rendirent de tels services pendant la peste, que leurs noms furent inscrits sur une colonne commémorative élevée par les Marseillais.

V. François Deydier, ép. le 15 mars 1633 Françoise Thomas, dont il eut : 1. Jean, consul des nobles de Nîmes en 1700, suivant le désir et la recommandation de Mgr le Dauphin, qui connaissait Jean Deydier comme « étant issu d'une ancienne maison noble de ce pays-là ; » nous donnons cette lettre dans les *Pièces justificatives* ; 2. et

VI. François Deydier, bailli de Florensac, subrogé tuteur de Louis de Crussol, duc d'Uzès, admis aux états de Languedoc de 1689 comme porteur de la procuration de la baronie de Florensac, av. ép. le 9 avril 1658 Françoise de Vic, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Françoise; 3. Anne; 4. Antoine, enseigne de vaisseau; 5. François, lieut. de vaisseau, tué dans un combat contre Jean Cavalier, avait ép. le 5 mars 1699 Magdeleine Pescher, dont : Jean-François, marié à N... de Novy. Magdeleine-Gabrielle, qui naquit de cette union, ép. Jean de Caderousse de Montval, lieut. au présidial de Nîmes.

VII. Louis Deydier, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 18 janv. 1702, avait ép. le 6 août 1691 Lisette Droulhe, dont il eut : 1. Jean-François, lieut. au régt de Limousin, mort sans alliance; 2. Jacques, curé de Lunel-Vieil, prieur de Saint-Just; 3. François-Xavier qui suit; 4. Antoine; 5. Jeanne.

VIII. François-Xavier Deydier, ép. le 27 janv. 1750 Marie Magdeleine Estéve, dont il eut : 1. Jacques-Gabriel qui suit; 2. Marie-Magdeleine, mariée en 1784 à Louis-Toussaint de Balestrier.

IX. Jacques-Gabriel Deydier, anc. écuyer du roi Louis XVI, servit dans l'armée de Condé; il mourut le 18 nov. 1845, et avait ép. Marguerite Bouchet, dont il eut : 1. Jean-Jacques-Eugène, né le 1er février 1785; 2. Louis-Victor-Maurice, né le 22 sept. 1790; 3. Frédéric-Xavier, né le 23 janv. 1797; 4. Joséphine, née le 22 juill. 1801. — Résid. Lansargues (Hérault).

Br. C. II. Louis Deydier, écuyer, Sgr de Laval, conseiller du roi, gardien du grenier à sel de Nîmes, ép. Marie de Madières, dame de Laval, près Largentière en Vivarais, dont il eut : 1. Bernard-Thomas qui suit; 2. Catherine, alliée à Jean de Beauxhostes, premier président à la cour des comptes de Montpellier; 3. Claude, auteur d'une branche en Vivarais, éteinte en 1736; 4. Marguerite, alliée le

12 mai 1597 à François de Bompard, Sgr de la Bastide; 5. Marie-Catherine, alliée à David Suchet, de Largentière.

III. Bernard-Thomas Deydier, Sgr de Laval, viguier pour le roi des salines de Peccais, ép. en 1575 Catherine Deydier, sa cousine, dont il eut : 1. Louis-Antoine-Honorat qui suit ; 2. François, marié en 1597 à Françoise Dallamel ; 3. Jacques ; 4. Marguerite.

IV. Louis-Antoine-Honorat Deydier, Sgr de Laval, lieut. au régt de Montréal, compagnie de Vogué ; en 1656, il fut subdélégué à la recherche des droits des francs-fiefs en Vivarais, mission que son grand âge l'empêcha de remplir. Il avait ép. Jacqueline de Chalendar de Cornillon, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. François, syndic du collége des jésuites d'Aubenas ; 3. Étienne, prêtre ; 4. Jacques, bailli de Lanas.

V. Jean Deydier, avocat, lieut. de juge à Chomérac, y établit la première manufacture royale de moulinage des soies qui ait été construite en Vivarais, vers 1670, sous le patronage de Colbert ; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 21 oct. 1668 ; il avait ép. Isabeau de Rieux, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Étienne ; 3. Henri ; 4. Jean, auteur d'un rameau fondu dans la maison de Justet de Sardiges, éteinte elle-même dans celle de Vincenti de Montséveny, dont la généalogie suivra dans les maintenues de la cour des aides.

VI. Jacques Deydier, avocat, juge de Chomérac et de Rochesauve 1673, conseiller du roi 1693, avait ép. le 1er déc. 1676 Isabeau de la Tour de Fons, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VII. Jacques Deydier, avocat, président des états de Vivarais en 1717 et 1729, avait droit d'entrée aux états de Languedoc à titre de bailli de Boulogne 1710, ép. le 18 sept. 1712 Marie Mége, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Jean, chanoine, prévôt et vic. gén. du D. de Viviers, syndic général du clergé, admis aux états de Languedoc 1766-1771-1776-1777.

VIII. Henri Deydier, Sgr du Lac, fief acquis par son aïeul le 11 avril 1701, de Saint-Thomé et de Saint-Laurent, acquis le 12 sept. 1766, fut le fondateur de la manufacture royale des soies établie au Pont d'Aubenas par lett. pat. du 5 sept. 1752, avec droit d'exemption du logement des gens de guerre, et droit d'avoir un portier à la livrée du roi ; il ép. à Lyon le 29 janv. 1755 Jeanne-Marion de la Tour-Laval, dont il eut : 1. Henri-Benoît qui suit ; 2. Jean-Marie-Étienne, qui a fait la Br. D.

IX. Henri-Benoît Deydier, ép. le 9 nov. 1794 Magdeleine-Henriette Verny, petite-nièce de Jean-François Verny, médecin de l'école

de Montpellier, que l'on croit avoir été anobli en 1720 pour services rendus pendant la peste de Marseille. Il eut de son mariage :

X. Étienne-Eugène-Henri Deydier, président de la Société d'agriculture de l'Ardèche, ép. le 22 sept. 1823 sa cousine Octavie de Ruelle, dont : 1. Henriette-Annette, mariée en 1843 à Frédéric Verny; 2. Jeanne-Augustine, mariée en 1851 à Frédéric Combier; 3. Jeanne-Louise, mariée en 1854 à son cousin Victorin Deydier; 4. Henri-Frédéric-Octave, né le 6 mai 1846.

Br. D. IX. Jean-Marie-Étienne Deydier, du Lac, ép. en 1796 Eugénie Espic, fille du député à l'assemblée constituante en 1789, dont il eut : 1. Joséphine, mariée en 1822 à Henri Verny, veuf d'Olympe Espic, cousine du maréchal Suchet, duc d'Albuféra ; 2. Fanny, alliée à N... de Chaillans, membre du conseil général de l'Ardèche ; 3. Paul-Charles qui suit; 4. Élisa, mariée en 1826 à Eugène Durand, juge de paix d'Aubenas.

X. Paul-Charles Deydier, maire d'Ucel, chev. de la Lég. d'honn., membre du conseil d'arrondissement de l'Ardèche, ép. le 2 janv. 1828 Victorine Lissignol, dont : 1. Marie-Victorin qui suit; 2. Pauline, mariée en 1851 à Ernest Verny, fils d'Urbain, chef d'escadron, chev. de la Lég. d'honn., anc. aide de camp du maréchal Suchet; 3. Marie-Valéry, né le 8 nov. 1834.

XI. Marie-Henri-Victorin Deydier, ép. le 26 sept. 1854 Louise Deydier, sa cousine, dont : 1. Marie-Henri-Paul, né le 7 sept. 1857; 2. Marie-Édouard-Louis, né le 19 sept. 1858.

638. GIGORD.

De gueule à la rose d'argent, au chef cousu d'azur à trois faucons d'argent.

Raimond de Gigord, Sgr de la Rochette, la Boise et Belvèse, Charaix, en Vivarais, docteur en droit, conseiller du roi, régent, juge-mage, lieut. gén. de bailli, commandant au duché de Joyeuse, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 16 janv. 1669. (*Archiv. de Privas.*)

La généalogie de cette maison a été donnée par M. le marquis d'Aubaïs parmi les maintenues des commissaires des francs-fiefs. (Voy. plus haut, n° 588, p. 21.)

5° Jugements de M. de Lamoignon-Basville.

639. AUBERJON.

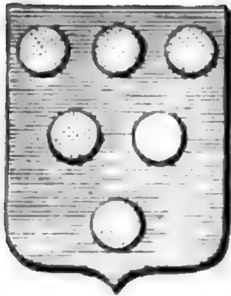

D'azur à six besants d'or posés 3, 2 et 1.

La famille d'Auberjon établie au diocèse de Narbonne est connue en Languedoc depuis le XVIe siècle. On croit qu'elle est venue à cette époque de l'Isle de France. Elle fut maintenue dans sa noblesse en Languedoc par jugement de M. de Lamoignon du 3 novembre 1697. (LACH. DESB., XV, 9.) On trouve en Dauphiné une famille d'Auberjon de Murinais, qui avait pour armes : D'or à la bande d'azur chargée de trois hauberts ou cottes d'armes d'argent. DEVISE : *Maille à maille se fait l'auberjon.* (CHORIER, III, 65.)

I. Louis d'Auberjon, Sgr de la Chevalinière, ép. en 1549 Lisette Sabbatier, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean qui suit; 2. Éléonore, mariée à Pierre de Falgous de Saissac.

II. Jean d'Auberjon, Sgr de la Chevalinière, ép. le 20 déc. 1582 Isabeau Marion, dont il eut :

III. Jean-François d'Auberjon, Sgr de la Chevalinière, ép. le 14 janv. 1629 Françoise Marion, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Raimond qui a fait la Br. B.

IV. Pierre d'Auberjon, Sgr de la Chevalinière, ép. le 12 sept. 1670 Louise de Nobles, dont il eut : Marie, alliée à Léon d'Orbessan de Saint-Aulaire, capit. de cavalerie au régt d'Aumont.

Br. B. IV. Raimond d'Auberjon, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 3 nov. 1697, avait ép. le 12 fév. 1670 Suzanne Dumas, et il en eut : 1. Jean, garde du corps du roi, comp. de Noailles, mort sans postérité; 2. et

V. François d'Auberjon, ép. le 24 janv. 1706 Suzanne de Lasset, dont il eut :

VI. Jean d'Auberjon, ép. 1° le 10 avril 1731 Marguerite d'Andrieux; 2° le 25 avril 1747 Anne de Fonds; il eut du premier mariage : 1. Martin, off. au régt de Béarn 1746, command. l'artillerie aux îles Sainte-Marguerite, mort sans postérité; 2. Antoine qui suit; 3.-5. et trois filles.

VII. Antoine d'Auberjon, Sgr de la Chevalinière, héritier de François d'Orbessan de Saint-Aulaire, son cousin, par testament du 7 avril 1771, capit. au régt de Monaco, chev. de Saint-Louis, ép. le 6 janv. 1772 Jeanne-Marie d'Uston, dont il eut : 1. Jean-Antoine-Paul-Serge; 2. Jean-Pierre; 3. Antoine-François-Marie; 4. Élisabeth-Marquette-Jacquette.

N... d'Auberjon de la Chevalinière, a pris part, en 1788, à l'assemblée des gentilshommes du diocèse de Narbonne.

640. BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE.

D'argent au cheval barbe courant de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

Maison originaire de Provence, connue depuis le XVI^e siècle, dont la noblesse a été reconnue par jugement de M. de Lamoignon-Basville du 20 août 1716, et devant les états généraux de Languedoc le 9 décembre 1786, depuis Guillaume de Barbeyrac vivant en 1560. Les terres de Saint-Maurice, la Prunarède et le Castellet furent érigées en marquisat par lett. pat. de 1753, enreg. le 17 août 1753, en faveur de messire Antoine de Barbeyrac, Sgr de Saint-Aunés. (*Proc. verb. des ét. de Languedoc*, 9 décembre 1786. — Artefeuil, I, 91. — Lach. Desb., I, 715.) Charles-Marie de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, fut député de la noblesse de Montpellier aux états généraux de 1789.

I. Jean de Barbeyrac, gouverneur de Viens, en Provence 1590, tué au service du roi, avait ép. le 12 sept. 1573 Julie de Blain, dont il eut :

II. Henri de Barbeyrac, écuyer, ép. le 2 juin 1624 Julie de Baille, dont il eut : 1. Jean qui a fait une branche établie en Provence, encore représentée en 1776 ; 2. Antoine ; 3. et

III. Charles de Barbeyrac, docteur en médecine à Montpellier, ép. le 2 mai 1656 Catherine de Brueys, dont il eut :

IV. Henri de Barbeyrac, chevalier, président trésorier de France en la généralité de Montpellier, ép. le 30 nov. 1691 Charlotte de Paul; rendit hommage le 1er juin 1711 à l'évêque de Montpellier, pour les biens qu'il possédait dans le comté de Mauguio, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon de Basville le 20 août 1716. Il eut de son mariage : 1. Antoine qui suit; 2. Charles, sieur de Maureillan.

V. Antoine de Barbeyrac, Sgr de Saint-Maurice, président trésorier de France en la généralité de Montpellier, ép. le 10 fév. 1719 Gabrielle de Benoît de la Prunarède, dont il eut :

VI. Antoine de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice par lett. pat. de 1753 produites devant les états de Languedoc, Sgr de Saint-Aunès et autres lieux, ép. le 13 nov. 1751 Marie-Anne-Antoinette de Saintauran, dont il eut : 1. Charles-Marie qui suit; 2. Jean-Joseph-Martin qui a fait la Br. B.; 3. Joseph-Henri, chevalier de Saint-Aunès, off. au régt de Vivarais, émigré en 1791, capit. dans la lég. de Montalembert à l'armée de Condé, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honneur, mort sans alliance; 4. Élisabeth, mariée à Auguste de

Sambucy; 5. Marie-Gabrielle, mariée à François de Peyrot de Vailhausy, conseiller au parlement de Toulouse; 6. Pauline, mariée à Louis Durand, Sgr de Lunel-Vieil et de Saint-Just, président à la cour des comptes de Montpellier.

VII. Charles-Marie de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, député de la noblesse de Montpellier aux états généraux de 1789, ép. en 1790 Louise-Marie-Bonne Colheux de Longpré, dont il eut: 1. Adolphe-Louis-Joseph-Charles qui suit; 2. Frédéric-Marie-Étienne, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, chev. de Saint-Louis, marié à Pauline Delauro, dont Marie-Pauline; 3. Léon, marié à Ernestine Colheux de Longpré, dont: *a.* Ulrich; *b.* Adèle; 4. Ernestine, mariée à Frédéric, vicomte de Bornier.

VIII. Adolphe-Louis-Joseph-Charles de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, ép. le 4 janv. 1820 Clémentine Jullien, dont: 1. Pierre-Henri-Frédéric-Edmond, marié le 1er août 1853 à Berthe de Sarret de Coussergues, dont: Nathalie-Cécile-Louise-Jeanne; 2. Amélie, mariée à Victor de Bonald. — Résid. Montpellier.

Br. B. VII. Jean-Joseph-Martin de Barbeyrac, chevalier de Saint-Maurice, Sgr de Journac, écuyer de Madame la comtesse d'Artois, off. au régt de Vivarais, porteur de la procuration du baron de Tornac aux états de Languedoc de 1786, ép. en 1792 Alix de Bosc, dont il eut: 1. Casimir, marié en 1833 à N... de Rascas, dont: Paul; 2. Antoine-Casimir-Jules, marié le 1er juin 1835 à N... Picapère de Cantobre, dont: *a.* Gabrielle; *b.* Marie-Joseph; *c.* Henri-Xabert; 3. Alix, mariée en 1824 à Gustave de Lansade, baron de Jonquières.

641. BÉCHERAND.

D'argent à un olivier et un laurier arrachés posés en sautoir de sinople.

Pierre Bescherant, *alias* Bécheran, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier; François, conseiller en ladite cour; Louis-François, chanoine en la cathédrale d'Alais, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696, p. 6, 659, 866.

François de Bécherand, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse, tant comme issu de noble race que comme conseiller en ladite cour depuis quarante ans, par jugement de M. de Lamoignon du 22 mars 1699. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Montpellier*, 732.)

642. BOURGES.

De gueule à un lion d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. (*Armor.*, 1696, 352.)

Joseph de Bourges, du bourg Saint-Andéol, fut maintenu dans sa noblesse comme fils de Pierre Bourges, secrétaire du roi 1694, par jugement de M. de Lamoignon du 28 mars 1697. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Montpellier*, 732.)

643. BRUNEL DE LA BRUYÈRE.

D'or au lion couronné de sable à la fasce de gueule chargée de trois coquilles d'argent brochantes sur le tout.

Cette famille est originaire du Vivarais et de la ville de Saint-Agrève. Elle joua un rôle actif dans les guerres de religion et perdit ses titres dans le sac de la ville de Saint-Agrève, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal fait devant N... Bollon, écuyer, juge de Saint-Agrève, le 21 juin 1607. Elle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Lamoignon en 1698. (Lach. Desb., XI, 718.)

I. Pons-Joseph de Brunel, écuyer, ép. le 15 janv. 1490 Élisabeth de Saint-Jeure, dont il eut :

II. Jacques de Brunel, écuyer, ép. le 14 mai 1540 Isabeau de la Toureille, dont il eut :

III. Laurent de Brunel, sieur de Laulanier, écuyer, ép. le 5 janv. 1575 Agnès de Jonac, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Antoine qui a fait la branche de Brunel de Moze, encore représentée à la fin du XVIII[e] siècle.

IV. Pierre de Brunel, écuyer, gendarme d'ordonnance du comte de Tournon 1637, av. ép. le 5 avril 1615 Jeanne de Reboulet, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Claude de Brunel, sieur de Laulanier, docteur ès droits, capit. châtelain de Saint-Agrève, ép. le 24 fév. 1650 Catherine Lacourt, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 16 sept. 1668, et par un autre jugement de M. de Lamoignon du 16 mai 1698; il eut de son mariage, entre autres enfants :

VI. François de Brunel, écuyer, capit. châtelain de Saint-Agrève, capit. d'infant. au régt de Clavières 1703, av. ép. le 22 nov. 1689 Antoinette Bollon, fille de Jean, écuyer, et de Catherine Pinot, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Jean-Joseph, sieur de Montgaudy, avocat au Puy, ép. N... de Chabannes, dont une fille mariée à Gaillard de Ferreyrolles.

VII. Claude de Brunel, écuyer, Sgr de la Bruyère, capit. châtelain de Saint-Agrève, ép. Catherine de Reymondon, et il en eut : 1. François qui suit ; 2. Joseph-Laurent, ép. Geneviève de Chambonnal.

VIII. François de Brunel, écuyer, Sgr de la Bruyère, avocat au parlement, ép. le 18 fév. 1749 Marie-Anne Percie du Sert, dont il eut : 1. Claude-François-Fleury qui suit ; 2. Claude-Antoine ; 3. Christophe-Marie ; 4. Julie-Antoinette, mariée à N... de Chambonnal ; 5. Anne-Françoise.

IX. Claude-François-Fleury de Brunel de la Bruyère, écuyer, procureur du roi au présidial de Nîmes, ép. en 1776 Marie-Françoise de Rangueil.

644. CARRION DE NISAS.

D'azur à une tour d'argent donjonnée de trois tourelles de même crénelées et maçonnées de sable ; *alias* écartelé d'azur à une comète d'or à seize rais, qui est de Gaillac.

La maison de Carrion de Nisas tient par tradition qu'elle est originaire d'Espagne et même issue par alliances du sang de plusieurs rois, et directement par les femmes du fameux don Rodrigue Diaz, si connu par le nom de *Cid*. Forcés de quitter l'Espagne vers 1094, les auteurs de cette maison seraient venus s'établir dans les environs de Béziers et y auraient vécu paisiblement jusques vers l'an 1366. A cette époque Hugues Carrion suivit en Espagne le connétable du Guesclin et fut, à cause de sa valeur, honoré du titre de Comte. (Extr. fait par d'Hozier, des auteurs qui ont écrit sur l'*Histoire d'Espagne : Armorial général de France*, IIe R. ; — LACH. DESB., III, 530 ; — *Procès-verbal des ét. de Languedoc*, 1779.) La généalogie de cette famille n'est connue et prouvée que depuis

I. Raimond de Carrion, Sgr de Nisas et de la Coste, demeurant à Pézenas, D. d'Agde en 1545, ép. Douce de Fayet, dont il eut cinq enfants, entre autres : 1. Jean-Raimond qui suit ; 2. Gabrielle ; 3. François ; 4 Jeanne, ép. François de Montagut.

II. Jean-Raimond de Carrion, Sgr de Nisas, écuyer, ép. 1° le 4 janv. 1590 Judith de Contour ; 2° le 16 nov. 1622 Marguerite d'Agde ; il eut de sa première femme : 1. Henri, marié le 9 août 1616 à Esclarmonde de Mariotte, mort sans postérité ; 2. François qui suit ; 3. Marguerite, alliée le 24 nov. 1618 à Paul de Lauzières ; et de la seconde : 4. Henri, marié le 8 août 1656 à Jeanne de Billas, dont : Gabriel qui ép. le 12 fév. 1697 Françoise du Gua, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 1er juill. 1700.

III. François de Carrion, Sgr de Lastorrès, puis de Nisas, ép. le 4 mai 1625 Antoinette de Romieu, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Jean, capit. au régt de la marine, puis lieut.-colonel au même

régt 1675, fut reconnu noble par arrêt du conseil du 29 août 1682; il n'eut de son mariage qu'un fils, d'abord capitaine, puis religieux de la Merci; 3. Anne, mariée à Pons de la Treilhe, Sgr de Fozières et du Cros.

IV. Henri de Carrion, Sgr de Nisas, capit. dans le régt de Montpeyroux 1641 et de la marine 1647, prit part au combat de la porte Saint-Antoine, à Paris, 1652, «où il eut une jambe emportée d'une volée de canon;» il ép. le 8 janv. 1661 Cécile de Gaillac, qui apporta dans cette maison la terre de Caussiniojouls; il eut de son mariage: 1. François qui suit; 2. Henri qui a fait la Br. B.; 3. Anne; 4. Marie-Thérèse.

V. François de Carrion de Nisas, Sgr de Nisas et de Sallelles, reconnu noble par arrêt du conseil de 1682, lieut. au régt de la marine 1676, aide de camp du duc de Noailles, colonel d'un régt de milice en Languedoc, ép. le 26 sept. 1682 Isabeau de Pujol, dont il eut: 1. Jean-François qui suit; 2. Louis-Joseph, capit. au régt de Navarre; 3. Henri-Guillaume, capit. au régt de la marine; 4. Anne, mariée à François Rousseau, écuyer, Sgr de Brétigny.

VI. Jean-François de Carrion de Nisas, baron de Nisas, Sgr de Sallelles, lieut. d'infant. 1697 dans le régt de Nisas, capit. au régt de Thiérache, ép. le 29 juin 1729 Marie-Thérèse de Carrion de Nisas, sa cousine germaine, dont il eut: 1. François-Emmanuel; 2. Marie-Gabrielle-Françoise; 3. Henriette; 4. Louise.

Br. B. V. Henri de Carrion, marquis de Nisas, assista aux principaux combats, prises de villes et de forts depuis 1677 jusqu'en 1715; maréchal de camp 1718, lieutenant général 1734, maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du roi du 29 août 1682, baron de Murviel et des états de Languedoc en 1732, député des mêmes états conjointement avec l'archevêque de Toulouse pour présenter au roi en 1741 le cahier de la province. Il avait ép. le 20 avril 1712 Anne-Gabrielle de Murviel, héritière de sa maison, dont il eut: 1. Henri-François, capit. au régt d'Ancenis; 2. Henri-Guillaume, capitaine au même régt; 3. Marie-Thérèse, mariée le 29 juin 1729 à Jean-François de Carrion de Nisas, son cousin; 4. Marie-Marguerite-Françoise, mariée: 1° à Louis-Joseph de Boyer, baron de Sorgues; 2° le 3 juill. 1740 à Ferdinand Spinola, marquis d'Arquata.

Henri-Guillaume de Carrion de Nisas, vicomte de Paulin, ép. N... de la Croix de Castries, dont il eut: Marie-François-Élisabeth de Carrion de Nisas d'Espagne, vicomte de Paulin.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'élection des députés de la noblesse de Béziers, aux états généraux de 1789.

Henri de Carrion de Nisas était membre du tribunat; il fut un des rédacteurs du Code Napoléon; adjudant commandant, officier et chancelier de la 9e cohorte de la Légion d'honneur, et baron de l'empire.

645. COMBET.

Écartelé au 1 et 4 d'azur au château d'or sommé de trois donjons de même; au 2 et 3 de gueule au croissant d'argent et une rivière de même en pointe; au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or. (*Armor.*, 1696, 10.)

Étienne de Combet, conseiller à la cour des aides de Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 21 janv. 1699 en vertu des lettres de noblesse accordées à Antoine de Combet son père, au mois de décembre 1651, enreg. en la chambre des comptes de Provence le 27 janv. 1652. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier,* 732.)

646. DEYDÉ.

D'azur à l'arc-en-ciel au naturel en bande d'or, d'azur, de gueule et de sable, au soleil naissant au côté senestre. (*Armor.*, 1696, 9.)

Jean Deydé, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Joseph Deydé fut maintenu dans sa noblesse comme fils et petit-fils de conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, par jugement de M. de Lamoignon du 13 déc. 1697. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732.)

Le marquis Deydé prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

647. DUCROS DE LA COMBE.

Écartelé au 1 de sinople à une levrette courante d'argent surmontée d'un croissant de même; au 2 d'azur à une couronne à l'antique d'or; au 3 d'azur à un croissant d'argent surmonté d'un cœur de même au chef d'argent; au 4 d'azur à un sautoir d'or; sur le tout d'argent à une rose de gueule tigée et feuillée de sinople. (*Armor.*, 1696, 60.)

François du Cros, *alias* Ducros, sieur de la Combe, capit. au régt Royal infanterie, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

François Ducros, Sgr de la Combe, fils de François Ducros, maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État de 1672, fut maintenu par jugement de M. de Lamoignon du 7 mai 1697. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Montpellier*, 732.)

648. DUMAS DE CULTURES.

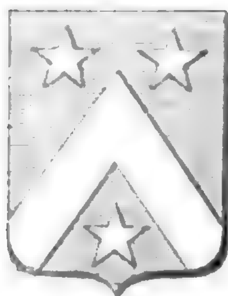

D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant de même en pointe.

La maison Dumas, qui possédait en Gévaudan les Sgries du Bouchet, de la Vernède et de Cultures, fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 12 février 1701 (G. de Burdin, II, 290), qui établit sa filiation depuis François Dumas, marié en 1544. N... Dumas de Cultures prit part à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan, en 1789.

I. François Dumas, ép. le 5 oct. 1544 Jeanne de Guine, dont il eut :

II. Jean Dumas, lieut. au bailliage, premier consul de Mende, député vers le roi par les états particuliers de Gévaudan de 1598, av. ép. le 14 fév. 1577 Marguerite de Rets, dont il eut :

III. Urbain Dumas, Sgr du Bouchet et de Cultures, conseiller du roi, juge au bailliage, etc., ép. le 17 mai 1619 Marie d'Anduze, dont il eut :

IV. François Dumas, Sgr de la Vernède, ép. le 10 janv. 1638 Jeanne Chevalier des Rousses, dont il eut : 1. Urbain qui suit; 2. Jean-Jacques, chanoine.

V. Urbain Dumas, Sgr de Cultures, consul de Mende, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 12 fév. 1701, ép. 1° le 31 janv. 1655 Claudine de Brun; 2° Marie de Merle de la Gorce, dont il eut :

VI. Jean-François Dumas de Cultures, page du roi en la grande écurie, capit. de la milice bourgeoise au régt de Corsac, ép. le 14 mai 1713 Suzanne Daudé, dont il eut :

VII. Jean-Jacques Dumas de Cultures, député par les états de Gévaudan, cornette au régt de dragons de Monseigneur le Dauphin, eut pour fils : 1. Charles qui suit; 2. Théodore.

VIII. Charles-Urbain Dumas de Cultures, offic. au régt de Savoie-Carignan, chev. de Saint-Louis, ép. en Allemagne Albertine de Moncheweschi, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Albertine, mariée

à Victor Mourgues, membre du conseil général de la Lozère, maire à Rimeize.

IX. Henri-Dumas de Cultures, ép. Coraly de Tissandier.

649. ENTRAIGUES DU PIN.

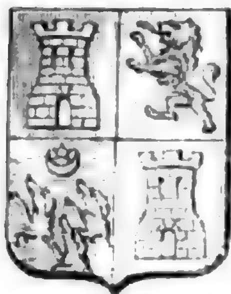

Écartelé au 1 et 4 de gueule à une tour maçonnée d'argent, qui est d'Entraigues; au 2 d'or à un lion de gueule, qui est de Brueis; au 3 d'azur à trois chiens d'argent à demi-corps posés 2 et 1, accompagnés d'un croissant et d'une étoile de même, qui est des Micheaux.

Maison originaire du Vivarais dont la noblesse fut reconnue par jugement de M. de Lamoignon-Basville le 1er février 1699, et devant les états généraux de Languedoc le 23 décembre 1786. (*Proc.-verb. des ét. de Languedoc*, 1786. — D'Hozier, *Armor. gén.*, I, R.) Nous avons donné au t. I, n° 346, p. 319, la généalogie de la maison de Launai, comte d'Entraigues, qui n'avait aucun rapport de parenté avec celle qui suit.

I. Jean d'Entraigues, eut pour fils

II. Pierre d'Entraigues, écuyer, vivant le 2 sept. 1529, av. ép. Firmine de Jaufresenque, dont il eut :

III. Claude d'Entraigues, écuyer, ép. le 22 nov. 1586 Domergue des Micheaux, dame du Pin, dont il eut :

IV. Jean d'Entraigues, Sgr du Pin, ép. le 14 avril 1644 Louise de Guérin, dont il eut : 1. Louis, page du prince de Condé, mort sans enfants; 2. Jean, mort jeune; 3. et

V. Gabriel d'Entraigues, Sgr du Pin, ép. le 24 fév. 1674 Bernardine de Brueis et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon-Basville du 1er fév. 1699; il eut pour fils : 1. François qui suit; 2. Jean, capitaine dans le régt d'Angoumois.

VI. François d'Entraigues, écuyer, Sgr du Pin, ép. le 31 juill. 1708 Marie-Anne de Baudan, et il en eut :

VII. Jean-François d'Entraigues du Pin, Sgr du Pin, ép. le 17 déc. 1735 Marie-Charlotte d'Hozier, dont il eut : 1. Pierre-Louis qui suit; 2. Marthe, née le 12 juin 1741; 3. et Marie-Louis, Sgr de Cabanes, envoyé de tour du Vivarais pour la baronie de Montlor aux états de Languedoc de 1786.

VIII. Pierre-Louis d'Entraigues, Sgr de Cabanes, ép. le 2 mars 1767 Françoise-Charlotte Trinquelague, dont il eut :

IX. Jean-Charles d'Entraigues, Sgr de Cabanes et du Pin, offic. de l'armée de Condé, chev. de Saint-Louis, chef de bat. d'artillerie, ép. en 1795 Jeanne-Judith Choderlos de Laclos, dont il eut : 1. Louis-Philippe Prosper qui suit; 2. Jean-Aimé-Jules, lieut. de vaisseau, chev. de la Lég. d'honn. et de l'ordre du Christ, de Portugal, ép.

Marie Duport, dont : *a*. Albéric, né en 1843 ; *b*. Marc, né en 1846 ; 3. Cécile, mariée à Maiffredi de Robernier, lieut.-col., commandant l'école militaire de la Flèche.

X. Louis-Philippe-Prosper d'Entraigues, conservateur des eaux et forêts à Moulins, chev. de la Lég. d'honn., ép. Jeanne-Eulalie Pajot, dont : 1. Henri-Gaston, né en 1831 ; 2. Françoise-Clotilde-Thérèse, mariée à N... de Larminat, offic. de marine.

650. FAYET,

DE GABRIAC, DE MONTJOYE, DE CHABANNES.

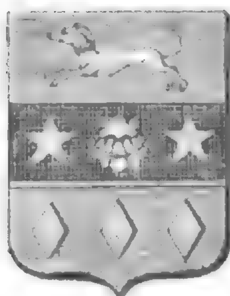

D'azur à une fasce de sable bordée d'or chargée d'une coquille d'argent accostée de deux étoiles d'or, accompagnée en chef d'une levrette d'argent courante, ayant un collier de gueule bordé et bouclé d'or, et en pointe de trois lozanges aussi d'or rangés en fasce.

Par arrêt du 12 mars 1699 le sieur Jacques de Fayet, faute d'avoir justifié ses titres, fut déclaré usurpateur du titre de noblesse et condamné à deux milles livres d'amende. Jacques Félix et Louis de Fayet, frères, habitant au château du Mazel, paroisse de Saint-Julien du Tournel, ayant produit leurs pièces par-devant M. de Lamoignon, un arrêt du 29 juillet 1717 les reconnut *nobles et issus de noble race et lignée*. La première pièce produite est le contrat de mariage de noble Jacques de Fayet, Sgr du Mazel, fils de noble Antoine de Fayet, Sgr de Laubaret, avec Jeanne de Sabran, fille du Sgr des Alpies et de dame Lucrèce d'Altier, reçu le 13 mai 1597. (Burdin, *Doc. hist. sur le Gévaudan*, II, 456.)

Cette famille produisit plus tard devant d'Hozier une vente en emphytéose de plusieurs héritages que fit, le 2 juillet 1364, au nommé Martin Giroard, demeurant au lieu de Chitbran, noble Marguerite Chardonal veuve de noble homme Guillaume de Fayet, au nom et en qualité de tutrice de Françoise de Fayet, sa fille, héritière universelle dudit Guillaume son père (D'Hozier, V, R.), mais ses filiations ne sont prouvées que depuis

I. Antoine de Fayet, du lieu de Laubaret, est qualifié noble dans le contrat de son fils qui fut

II. Jacques de Fayet, Sgr du Mazel, ép. le 13 mai 1597 Jeanne de Sabran, dont il eut : 1. Étienne qui suit ; 2. André ; 3. Anne, mariée à André Folgeyrolles ; 4. Marie ; 5. Lucrèce ; 6. Magdeleine.

III. Étienne de Fayet, Sgr du Mazel, ép. le 11 fév. 1643 Jeanne de Bouton, et il en eut : 1. Jean-Jacques qui suit ; 2. Charles, qui a fait la Br. B. ; 3. Jeanne, mariée à Charles de Périer, docteur en droit ; 4.-8. et cinq filles.

IV. Jean-Jacques de Fayet, Sgr du Mazel, ép. le 27 mai 1677 Alix de Gabriac, dont il eut : 1. Jacques, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement de M. de Lamoignon du 29 juill. 1717 ; 2. Félix qui suit ; 3. Louis, abbé et prieur de Saint-André de Valborgne ; 4. Catherine, religieuse ; 5. Magdeleine, mariée à Pierre le Blanc de Genouillac, Sgr de Montlebour.

V. Félix de Fayet, Sgr. du Mazel, de Tignad, etc., ép. 1° le 24 mai 1722 Anne-Marie de la Croix; 2° Gabrielle de Laurens; il eut de son premier mariage : 1. Emmanuel-Pierre-Xavier, mort jeune; 2. Jean-Félix-Roch qui suit; 3. Louise-Catherine, religieuse; 4. Louise-Françoise-Félicité; et du second : 5. Félix, chev. de Malte; et quatre filles.

VI. Jean-Félix-Roch de Fayet de Gabriac, écuyer, lieut. dans le régt de Flandres, Sgr de Montjoye, chev. de Saint-Louis, ép. le 23 fév. 1767 Marie-Magdeleine de Leyris, dont il eut :

VII. André-Louis-Félix-Jean de Fayet de Montjoye, anc. maire de la commune de Chamborigaud, ép. le 2 nivôse an IV (23 déc. 1795) Henriette Suzanne de Leuze, et il en eut :

VIII. Jean-Félix-Auguste de Fayet de Montjoye, ép. le 23 avril 1826 Marie-Magdeleine de Gigord, dont : 1. Louis-Joseph-Henri-Catherine-Gaston, lieut. au régt des grenadiers de la garde imp., puis capitaine pendant la guerre d'Italie, 1859; 2. Joseph-Adolphe-Albert, lieut. au 13e bat. de chasseurs à pied; 3. Charlotte-Adèle-Noémi; 4. Marie-Joséphine-Anaïs.

Br. B. IV. Charles de Fayet de Chabannes, Sgr de Chabannes, capitaine, ép. le 20 sept. 1680 Magdeleine de Trémuéjouls, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Marc-Antoine, officier dans le régt de Bigorre; 3. Jean-Privat, off. dans le régt de cavalerie d'Hurumain; 4. Étienne, écuyer, marié le 22 juin 1724 à Jeanne Forestier, dont: *a*. Claude; *b*. Jean-Claude; *c*. François; *d*. Anne; *e*. Thècle; 5. Marion; 6. François; 7. Anne.

V. Pierre de Fayet de Chabannes, ép. 1° le 16 sept. 1700 Benoîte de Raynal; 2° le 26 nov. 1732 Catherine Broquin; il eut de son premier mariage : 1. Charles, prêtre; 2. Pierre, off. dans le régt de Gâtinais; 3. Jean-Claude qui suit; 4. Noé, off. au régt d'Asfeld; 5. Jeanne, mariée à Jean Charles; 6. Geneviève, mariée à Pierre Roche; 7. Magdeleine, mariée à Louis Roussel, sieur de la Valette.

VI. Jean-Claude de Fayet de Chabannes, écuyer, Sgr de Chabannes et du Villaret, ép. le 30 oct. 1742 Françoise Broquin, dont il eut : 1. Jean-Pierre-Paul, 2. Jean-Romain; 3. Catherine; 4. Marie-Charlotte; 5. Jeanne-Benoîte; 6. Michelle-Geneviève; 7. Françoise-Magdeleine; 8. Antoinette-Pierrette.

Cette branche est aujourd'hui représentée par M. le général de Fayet de Chabannes, commandeur de la Légion d'honneur.

651. HILAIRE DE JOVYAC,

Alias HILAIRE DE TOULON DE SAINTE-JAILLE DE JOVYAC.

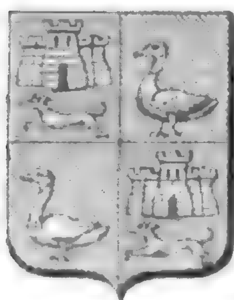

Écartelé au 1 et 4 d'azur au lévrier courant d'argent, surmonté d'une tour de même, qui est de Jovyac; au 2 et 3 de sinople au cygne d'argent membré d'or, qui est de Toulon. Devise : *Fayt bien et laisses dire.*

La maison d'Hilaire est ancienne en Vivarais et distinguée par ses alliances et ses services militaires. Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, du 2 janvier 1698, et a fait plusieurs branches dites de Jovyac, de Chanvert et du Teil. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Vivarais*, 906.) Jean d'Hilaire signa comme témoin en 1353 le testament d'Humbert II, prince de Dauphiné. (Valbonnais, 377.) Jean d'Hilaire, damoiseau, fut blessé en 1356 à la bataille de Poitiers; il épousa le 2 juillet 1359 Randonne de Rivière. Un de ses descendants, Charles d'Hilaire, fut tué sous François Ier au siége d'Ivoy, en 1540. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Lang.*, 105; — Lach. Desb., XIII, 436.) Christophe d'Hilaire, frère de Charles, vicaire général de l'archevêque de Toulouse, présida les états de Languedoc tenus à Carcassonne en 1555. Charles d'Hilaire épousa Jeanne de Castillon Saint-Victor, dont il eut :

I. Jacques d'Hilaire, Sgr. de Baigneux, co-Sgr de Casteljau, capit. de cent hommes d'armes, gouverneur de la ville des Vans, ép. le 15 juill. 1559 Catherine de Nicolaï, dont il eut : 1. Gédéon, Sgr de Chanvert, marié le 20 déc. 1594 à Louise du Roure, qui a fait la branche d'Hilaire de Chanvert; 2. et

II. Jacques d'Hilaire de Jovyac, Sgr de Jovyac, Saint-Martin le Soubeyrand, Esplans, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur des villes et château de Rochemaure qu'il enleva aux ligueurs, servit avec distinction sous les règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII; il avait abjuré le calvinisme en 1606, et composa plusieurs ouvrages de controverse, entre autres l'*Heureuse conversion des huguenots à la foi catholique*, imprimé à Lyon en 1608, et dédié à Henri IV. Ce prince l'honora de ses lettres; dans une, le roi lui dit qu'il sait, suivant les temps, *mettre aussi bien la main à la plume qu'à l'épée.*

Jacques d'Hilaire ép. le 25 sept. 1591 Gabrielle de Froment, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Gabriel, sieur de Saint-Martin, capit. d'une compagnie de cent hommes d'armes, qui prit part avec son père au siége de Montpellier 1622; 3. Maurice, prieur de Rochemaure ; 4. Blanche.

III. Jacques d'Hilaire de Jovyac, Sgr de Jovyac, Saint-Martin, Esplans, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capit. de cent hommes d'armes, fut déchargé, le 30 avril 1639, du droit de franc-fief par Robert de Miron, intendant en Languedoc, « attendu sa qualité de nob le et celle de ses prédécesseurs. » Il assista avec

son père au siége de Montpellier et au siége de Leucate 1637. Il av. ép. 1° le 4 sept. 1620 Jacquette de Castillon Saint-Victor, dont il n'eut que deux filles mortes religieuses; 2° Marguerite de Toulon, fille d'Hercule de Toulon, Sgr de la Laupie, et de Louise de Moreton de Chabrillan, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. François qui suit; 2. Louis, marié à Anne de Randon.

IV. François d'Hilaire de Jovyac, Sgr de Jovyac Saint-Martin le Soubeyran, Esplans, Peyrolles, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 2 janv. 1698, av. ép. le 7 sept. 1652 Louise de Sauzea, dont il eut : 1 Jacques qui suit; 2. Louis, major au régt. de Jovyac en 1696; 3. Jacques-François, tué au siége de Courtray 1683; 4. Alexandre, lieut. dans le régt. de Margon, tué au siége de Roze en 1693; 5. Marie-Anne, mariée à René du Solier, lieut. de la Colonelle ; 6. Anne-Thérèse, religieuse.

V. Jacques d'Hilaire, qualifié de marquis de Jovyac, Sgr d'Esplans, Saint-Martin le Soubeyran, Peyrolles, le Teil, servit d'abord sous le marquis de Pracomtal son allié; il fut ensuite colonel du régiment de son nom; commandant pour le roi en Vivarais, député de la noblesse aux états de Languedoc, où ses preuves furent faites conformément aux règlements de cette assemblée. En 1702, il présida les états particuliers du pays du Vivarais. Il se distingua dans les guerres de son temps, particulièrement en Catalogne et en Savoie; il av. ép. le 5 fév. 1687 Françoise de Lagniel, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Françoise, mariée en 1708 à Jean de Fages de Rochemure; 3. Jeanne-Magdeleine, mariée en 1712 à Louis de Chazaud; 4. Suzanne, mariée en 1722 à Claude de Fayon, baron de Montbrun; 5. Louise, religieuse.

VI. Jacques d'Hilaire, marquis de Jovyac, Sgr de Jovyac, Esplans, Mélas, le Teil, lieut. au régt. de dragons de Rochepierre, inspecteur du bas Vivarais, ép. le 25 janv. 1725 Anne-Françoise-Josèphe de Moreton de Chabrillan, dont il eut : 1. Jean-Antoine qui suit; 2. Alexandre-François, capit. au régt. de Flandre, chev. de Saint-Louis en 1778; 3. Jacques, capit. au même régt., chev. de Saint-Louis 1781, et quatre filles.

Jacques, marquis de Jovyac, héritier en 1757 de Jacques de Toulon, son parent, prit le nom et les armes de Toulon de Sainte-Jaille, dont il y a eu un grand-maître de Malte en 1525.

VII. Jean-Antoine d'Hilaire de Jovyac de Toulon de Sainte-Jaille, marquis de Jovyac, chev. de Saint-Louis, colonel des grenadiers de France, brigadier des armées du roi en 1780 et maréchal de camp en novembre 1781, commissaire pour la vérification des titres de

noblesse, premier suppléant de la noblesse de Vivarais aux états généraux, commanda en émigration la brigade de gentilshommes d'Auxerrois, fut employé diplomatiquement auprès des souverains du Nord, et nommé chevalier de l'ordre de Jérusalem par Paul Ier, empereur de Russie, avec l'agrément du roi Louis XVIII; il avait ép. le 14 mars 1769 Pierre Marguerite de Raugrave, fille du comte de Raugrave Salme, lieut. gén. des armées du roi, allié à la maison palatine et à plusieurs autres maisons souveraines d'Allemagne, dont on trouve la généalogie dans Moreri. De ce mariage sont nés : 1. Hyacinthe qui suit; 2. et Barbe-Gabrielle.

VIII. Hyacinthe-Théodore-Jacques-Alexandre d'Hilaire de Toulon de Sainte-Jaille, marquis de Jovyac, aide de camp de son père, a servi dans la cavalerie noble du prince de Condé ; plus tard il passa à l'armée royale de Vendée. Nommé en 1811 commandant de la garde nationale de Montélimart, il fit les campagnes de 1813 et 1814 comme lieutenant-colonel, chef de la 1re cohorte active des gardes nationales de la Drôme ; chevalier de Saint-Louis 1816, a fait partie du conseil général de la Drôme jusqu'en 1830; il av. ép. en 1812 Pauline-Antoinette du Hautoy, dont il eut : 1. Alfred qui suit; 2. Louise-Joséphine-Delphine, mariée le 27 juin 1834 à René, marquis de la Tour-du-Pin Montauban, pair de France.

IX. Alfred-Marie-Thérèse-Charles-Joseph d'Hilaire de Toulon de Sainte-Jaille, marquis de Jovyac, membre du conseil général de l'Ardèche, maire de Saint-Lager-Bressac, a ép. le 25 juin 1838 Laure-Bathilde-Gabrielle-Joséphine de Verdonnet, fille du comte de Verdonnet et de Marie-Jeanne-Laure Salignac de la Mothe-Fénelon, dont il a : 1. Marie-Marthe-Désirée-Joséphine, née le 20 janvier 1841 ; 2. et Marie-Henriette-Élisabeth, née le 13 mars 1843.

652. JACQUET DE BREY.

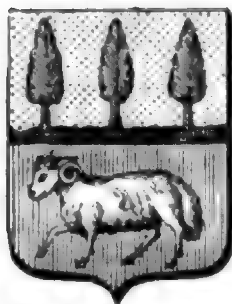

Coupé d'or à trois cyprès de sinople terrassés de sable; au 2 de gueule au bélier passant d'argent.

Bernard de Jacquet, écuyer, est le premier de cette maison qui s'établit en Languedoc vers le milieu du XVIe siècle. Il fut nommé en 1552 capitaine chatelain de Touroulles et viguier de la baronie de Florensac. On croit qu'il était originaire de l'Ile de France et qu'il fut amené en Languedoc par Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal de Beaucaire et lieutenant du roi en Languedoc. Gaspard, Pierre et Regnaut de Jacquet étaient secrétaires du roi en la chancellerie de France à Paris en 1614, 1620 et 1640; Pierre de Jacquet était conseiller du roi et grand audiencier de France à Paris en 1624; Claude était conseiller du roi et référendaire en ladite chancellerie en 1645. (TESSEREAU, *Hist. des chanceliers de France*, I, 317, 330, 348, 425, 450.)

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par M. de Lamoignon, le 15 juin 1697, sur preuves filiatives remontant à Bernard de Jacquet, écuyer. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732.) On trouve le nom de cette maison écrit dans plusieurs actes de l'état civil, brevets ou commissions militaires depuis 1729, Jacquet de Brey et Brey de Jacquet, par suite de l'alliance de Jean Bernard de Jacquet avec sa cousine Anne Brey, fille de messire Jean-Baptiste-Joseph Brey, professeur agrégé de droit français en l'Université de Montpellier. Hercule de Jacquet de Brey, Sgr du fief noble d'Auriol, paroisse de Florensac, prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789. (*Proc.-verb., imp. à Béziers*, 1789.)

I. Bernard de Jacquet, écuyer, capitaine et viguier de la baronie de Florensac, ép. 1° le 30 nov. 1546 Jeanne de Gaufrèze; 2° le 22 mai 1563 Jeanne de Reynard, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Daniel, qui a fait la Br. B.

II. Jacques de Jacquet, écuyer, ép. le 18 mars 1599 Marthe de Malbois, dont il eut :

III. Jacques de Jacquet, avocat en parlement, ép. le 4 nov. 1658 Marthe de Doulmet, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Marie, alliée à messire de Brey, juge du roi et professeur de l'école de droit de Montpellier.

IV. Jacques de Jacquet, Sgr de Fresquelin, garde du corps du roi, ép. Bernardine de Jossaud et mourut sans postérité.

Br. B. II. Daniel de Jacquet, écuyer, émancipé par son père le 10 mars 1597, ép. le 24 avril 1597 Marie Martin, dont il eut :

III. Jacques de Jacquet, docteur et avocat, ép. le 4 nov. 1654 Calvine de Gasquinolles, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 15 juin 1697; il eut pour fils

IV. Jean de Jacquet, garde du corps du roi, comp. de Noailles, en 1689, ép. le 24 oct. 1691 Esther de Malordy, dont il eut :

V. Jean-Bernard de Jacquet, ép. en 1729 sa cousine Anne de Brey, de laquelle il eut : 1. Jean-Joseph-Saint-Hilaire, chev. de Saint-Louis, retraité comme capitaine aux grenadiers de France après trente-cinq ans de service, mort sans postérité; 2. et

VI. Jacques-Hercule de Jacquet de Brey, capit. commandant au régt de Savoie-Carignan, chev. de Saint-Louis, ép. le 20 mars 1780 Marie-Rose Forville, dont il eut : 1. Philippe-Bernard-Casimir, marié en juin 1813 à Émilie Ledenac, dont il eut : Rose-Irma, mariée à Hercule de Pradines d'Aureilhan, ancien officier de hussards, son cousin germain; 2. Jean-Joseph-Aristide qui suit; 3. Antoine-Joseph-Hilaire, né le 23 mai 1797, capit. commandant de hussards en retraite, chev. de la Lég. d'honn., et de la Croix d'or de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié le 12 juin 1827 à Joséphine-Gabrielle-Mathilde Malibran, petite-fille du comte de Montalet, n'a eu qu'une fille, Marie-Louise-Henriette, morte à dix-huit ans; 4. Alix, mariée

à Raimond-Régis de Pradines d'Aureilhan, chef de bataillon en retraite, chev. de Saint-Louis; 5. Marie-Rose-Bernardine, mariée au général baron de Simonneau, commandant de la Lég. d'honn., chev. de Saint-Louis et de la Croix d'or de Saint-Ferdinand d'Espagne, et commandeur de l'ordre du Lion de Belgique.

VII. Jean-Joseph-Aristide de Jacquet, ancien off. d'infanterie, ép. en 1817 Marie-Louise-Clotilde de la Serre d'Aroux, dont il eut :

VIII. Marie-Joseph-Gabriel de Jacquet de Brey, vérificateur des domaines, marié le 15 déc. 1856 à Joséphine Denizot.

653. JOUBERT.

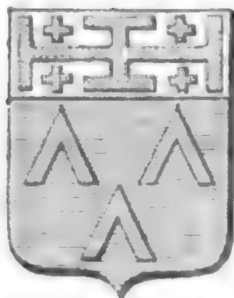

D'azur à trois chevrons d'or, 2 et 1; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même. (*Armor.*, 1696, p. 29, 280.)

Cette famille, originaire de Crest en Dauphiné, fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 3 mai 1697. Il fut produit devant cet intendant des actes de vente, d'hommages, et des reconnaissances des années 1513, 1537 et 1542 (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Montpellier*, 732), qui établissaient une filiation authentique depuis Jean de Joubert qui testa en 1545. Cette famille a donné pendant plusieurs générations des syndics généraux à la province de Languedoc. (1642-1780.)

I. Jean de Joubert, écuyer, chev. du Saint-Sépulcre de Jérusalem, citoyen de Valence, testa le 9 mai 1545, et fut père de

II. Laurent de Joubert, professeur et chancelier de l'École de médecine à Montpellier, fut père de : 1. Isaac qui suit; 2. N...., Sgr de Mostalegie, major, tué au siége de la Rochelle 1627.

III. Isaac de Joubert, conseiller au présidial de Montpellier, ép. le 23 avril 1600 Jeanne de Guilleminet, dont il eut :

IV. Pierre-Baptiste de Joubert, syndic général de la province de Languedoc, ép. le 15 fév. 1649 Marguerite de Trinquaire, dont :

V. André de Joubert, syndic général de la province de Languedoc, ép. le 9 oct. 1688 Louise de Bécherand, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 3 mai 1697; il eut quatre fils, dont trois furent syndics de la province après lui, et une fille religieuse carmélite à Paris. René-Gaspard, syndic de la province après ses deux frères 1732, ép. Marthe-Magdeleine de Cambon, dont il eut deux filles; l'une mariée à M. d'Holmière; l'autre au marquis de Souliac.

N... de Joubert assista par procuration à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789 pour l'élection des députés aux états généraux.

654. LA ROQUE.

D'azur à deux rochers d'argent posés en fasce. DEVISE : *Adversis duro.*

La famille de la Roque a fait plusieurs branches en Languedoc dites de Couloubrines, du Pont de Munas, et de Montels, maintenues dans leur noblesse par jugements souverains de M. de Bezons, rapportés dans notre premier volume sous les nos 327, 328, 329, 330 et 331. Jean, Isaac et Pierre de la Roque furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Lamoignon, du 4 juillet 1697, sur la production du jugement de M. de Bezons qui prouvait leur communauté d'origine avec Pierre de la Roque, maintenu le 8 juillet 1669. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Nobil. de Montpellier*, 732, p. 285.)

Jean, Isaac et Pierre de la Roque, résidants à Baumes, à Ferrières et au Villaret, dans les Cévennes, D. de Montpellier, et cousins germains de Pierre, appartiennent à la branche de la Roque de Couloubrines, dont la filiation a été rapportée t. I, n° 327, p. 298.

Jean, Guillaume et Isaac de la Roque firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696, p. 894, 895.

Nous donnerons parmi les *Pièces justificatives* un jugement de M. de Bezons, celui de M. de Lamoignon, et une série d'autres documents concernant les différentes branches de cette famille.

655. LA SERRE D'AROUX.

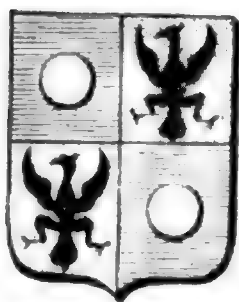

Écartelé au 1 et 4 d'azur au besant d'or posé en abîme, au 2 et 3 d'or à l'aigle éployée de sable.

La maison de la Serre d'Aros et d'Aroux, originaire du Bordelais, établie en Quercy et en Languedoc, est connue par filiation suivie depuis 1411. Si les degrés de filiation qui précèdent cette date ne sont pas connus, c'est qu'inviolablement attachés à la foi de leurs pères ainsi qu'au service de leurs rois légitimes, et s'étant attiré par cette raison la haine des religionnaires, les chefs de cette maison ont vu périr un grand nombre de leurs titres avec la plus grande partie de leurs biens pendant les troubles du calvinisme. On justifie ce fait par une enquête de soixante témoins, faite sur les lieux le 21 août 1564 ; par des lettres patentes de Charles IX du 4 avril 1568, par une lettre d'Henri III, alors duc d'Anjou, adressée à Blaise de Montluc, depuis maréchal de France, datée du 2 mai 1569, et par celles du même maréchal du 8 du même mois. La généalogie de cette maison a été dressée par d'Hozier et ne contient pas moins de trente-huit pages in-f° de l'*Armorial général*, IV, R. Héliot de la Serre, légataire de son père en 1496, s'établit à Pézénas et vivait en 1501 ; Philippe, marié en 1530 à Jacquette de Christol, et que l'on croit fils d'Héliot, eut pour fils Fulcrand de la Serre qui commence la filiation authentique de cette branche, maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 2 novembre 1715.

Le comte de la Serre d'Aroux prit part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789.

I. Fulcrand de la Serre, écuyer, ép. le 21 août 1574 Jeanne de

la Palme, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. François, ép. le 12 juin 1608 Françoise de Grave ; 3. Henri, ép. le 22 janv. 1617 Jacquette de Montagut, dont la fille, Marguerite, ép. le 26 avril 1652 Jean de Fabre de Pégayrolles.

II. Pierre de la Serre, écuyer, ép. le 29 janv. 1636 Jeanne d'Arthaud, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. César.

III. Henri de la Serre, cons. du roi, capit. et châtelain de la baronie de Cabrières, Sgr de Péret et Lieurant, ép. le 26 janv. 1661 Catherine de Fabre, dont il eut : 1. Pierre, chanoine, doyen de l'Église de Pézénas ; 2. et

IV. Étienne de la Serre, Sgr de la Palme, mousquetaire du roi ; ép. le 18 nov. 1711 Claire de Fabre de la Tude, dont il eut : 1. César qui suit ; 2. Étienne, doyen de l'église de Pézénas ; 3. Claire, élevée à Saint-Cyr, et mariée à N... de Clausel. Étienne fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 2 nov. 1715.

V. César de la Serre, capit. dans le régt. des Landes 1747, chev. de Saint-Louis 1750, Sgr de la Palme, la Coste et Fondouce, a fait toutes les campagnes d'Italie et d'Allemagne de 1730 à 1749, ép. le 4 fév. 1749 Jeanne de Saint-André, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Pierre, élevé à la Flèche ; 3. Julie, élevée à Saint-Cyr.

VI. Henri-Jean-Louis-Joseph de la Serre d'Aroux, élevé à l'École royale et militaire, capit. au régt d'Aunis 1780, chev. de Saint-Louis 1816, et de Saint-Lazare 1767, Sgr de la Vernière, ép. le 12 juill. 1784 Geneviève de Villerase, dont il eut : 1. Jules ; 2. Césarine ; 3. Louise-Clotilde, mariée en 1817 à Jean-Joseph-Aristide de Jacquet, anc. off. d'infant. ; 4. et

VII. Pierre-Gabriel-Victor de la Serre d'Aroux, ép. le 25 janvier 1831 Coraly du Puy de Pauligne, dont : Louis-Alexandre-Henri de la Serre d'Aroux, né à Marseillan le 1er déc. 1831.

656. MASCLARY.

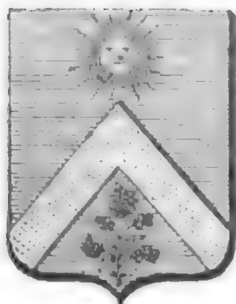

D'azur à un chevron d'or surmonté d'un soleil de même et d'un héliotrope en pointe, tigé et feuillé d'or. (*Armor.* 1696.)

Pierre de Masclary, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut déchargé du droit de franc-fief par jugement de M. de Lamoignon du 12 mai 1699, comme fils et petit-fils de conseiller à la cour des comptes. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732, 103.) Pierre de Masclary et Jean-Paul de Masclary, trésorier de France à Montpellier, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696. Pierre établit sa filiation depuis

I. Claude de Masclary, conseiller au parlement d'Orange, fut père de

II. Pierre de Masclary, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier pendant trente-trois ans, eut pour fils

III. Pierre de Masclary, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, le 27 mars 1681.

Jean-Paul de Masclary, de Montpellier, fit enregistrer ses titres de noblesse au conseil souverain de la Martinique le 7 mars 1732. (*Archiv. des colonies, Annal. du C. souverain.*)

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Thomas-Marie-Catherine de Masclary, membre du collége électoral, né à Montpellier le 22 mai 1755, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 22 mai 1813.

657. MERLE DE LA GORCE.

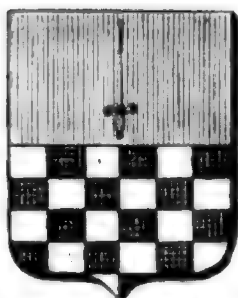

De gueule à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, ayant la garde et la poignée d'or, coupé d'un échiqueté d'argent et de sable.

La maison de Merle est ancienne en Languedoc et originaire du diocèse d'Uzès. Elle a fait plusieurs branches dont une seule subsiste. Les deux premières branches se sont éteintes vers le commencement du XVI[e] siècle, l'une dans la maison de Molette de Morangiès, l'autre dans celle de la Baume de Casteljau.

La branche établie en Vivarais sous le nom de la Gorce, a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, du 10 janvier 1698. Elle était en possession depuis 1581 de la baronie de la Gorce qui donnait entrée aux états du Vivarais. Cette maison tire son illustration du célèbre capitaine Merle, gouverneur de Gévaudan pendant les guerres de religion de 1580 à 1590. Sa bravoure et ses exploits lui attirèrent la jalousie de ceux de son parti qui firent agir contre sa famille M. le procureur général de la cour des comptes de Montpellier, pour lui faire rendre compte de l'ordre qu'il avait tenu dans son gouvernement. Henri IV en ayant été informé, imposa silence et déclara qu'il se souvenait du pouvoir donné au sieur de Merle et des services qu'il lui avait rendus, en se conduisant en toutes choses comme un bon et sage gouverneur suivant les droits et les devoirs de la guerre. Matthieu Gondin a laissé une relation détaillée des exploits de Merle, publiée par M. le marquis d'Aubais. (Marquis D'AUBAÏS, *Pièces fugitives*, II, 1. — LACH. DESB., X, 64. — BURDIN, II, 13.)

I. Antoine de Merle, ép. Marguerite de Virgile, dont il eut :

II. Matthieu de Merle, dit le capitaine Merle, commissionné gentilhomme du roi de Navarre en 1578, et gouverneur de Gévaudan en 1580, av. ép. le 20 oct. 1576 Françoise d'Auzolle, dont il eut :

III. Hérail de Merle, Sgr de la Gorce et de Salavas, ép. le 11 mars 1609 Anne de Balazuc de Montréal, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. Marie, alliée le 9 mars 1631 à Aimé de Chalendar de la Motte.

IV. Henri de Merle, baron de la Gorce et de Salavas, ép. le 31 oct. 1645 Lucrèce Pape de Saint-Alban, dont il eut : 1. Henri qui suit;

2. Gaspard, dit le chevalier de la Gorce, capit. au régt de Castries, tué au siége de Girone 1684; 3. Hérail, chanoine de la cathédrale de Viviers; 4. Lucrèce, mariée à Jean de Chapelain; 5. Marie, alliée à Urbain Dumas de Cultures; 6. Olympe, mariée à Guy Durand.

V. Henri de Merle, baron de la Gorce et des états de Vivarais, cap. au régt de Castries, Sgr de Salavas, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 10 janv. 1698, av. ép. le 28 janv. 1691 Anne de Novi, dont il eut : 1. Matthieu, qui continua la branche aînée, éteinte en la personne de Victor-Emmanuel, qualifié marquis de la Gorce, marié à M^lle de Rochambaud, petite-fille du maréchal de ce nom, mort sans postérité; 2. et

VI. Guy-Joseph de Merle, baron de la Gorce, Sgr de Sizailles et de Méjanes, premier capit. de grenadiers au régt Dauphin, honoré d'une lettre particulière du roi pour sa belle conduite à la bataille de Fontenoy, chev. de Saint-Louis, ép. le 27 oct. 1725 Maguerite de Grimoard de Beauvoir du Roure, héritière de sa branche, dont il eut : 1. Joseph-François qui suit; 2. Louis-René, chevalier de la Gorce, lieut. d'infant., chev. de Saint-Louis.

VII. Joseph-François de Merle, baron de la Gorce, Sgr de Sizailles, co-Sgr de la baronie de Barjac, capit. au régt Dauphin, chev. de Saint-Louis, admis aux états de Languedoc en 1762 comme député des états du Vivarais, ép. le 19 mars 1771 Magdeleine de Pinha de la Tour, qui lui apporta en dot la seigneurie de Larnas; il eut de ce mariage : 1. Louis-Charles, baron de la Gorce, page de la petite écurie, officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, marié le 3 oct. 1811 à Olympe de Ferraighe, dont il n'eut pas d'enfants; 2. Charles-Auguste qui suit; 3. Marie-Adélaïde; 4. Magdeleine-Sophie.

VIII. Charles-Auguste de Merle, baron de la Gorce-Larnas, élève de l'École de marine en 1790, ép. le 20 avril 1801 Adélaïde-Germaine de Drivet de Ladernade, dont il eut : 1. Joachim qui suit; 2. Marie-Mathilde, mariée en 1837 à Louis-Hyacinthe de Vanel de Lisleroi.

IX. Joachim-Édouard de Merle, baron de la Gorce, ép. le 14 mai 1838 Sifreine de Billiotti, petite-nièce et filleule du cardinal Maury, dont il a : 1. Adèle, née le 24 fév. 1839; 2. Marie Edwige, née le 16 juill. 1844. — Résid. Bourg Saint-Andéol.

658. MICHEL DU ROC DE BRION.

D'azur au roc d'argent surmonté de deux étoiles d'or.

Lorsque le grand-maréchal du Roc fut créé duc de Frioul, ses armes furent réglées comme suit : Écartelé au 1 et 4 d'or au château à trois tours donjonnées de gueule, fermées, ajourées, girouettées de sable; au 2 et 3 d'azur au cavalier armé de toutes pièces tenant de la main dextre un sabre nu, le tout d'argent; sur le tout de sinople au rocher d'or mouvant de la pointe et surmonté en chef d'une étoile d'argent; au chef de gueule semé d'étoiles d'argent. (*Armor. de l'Empire*, par Simon, I, 10, 12.)

Ancienne famille de robe dont le nom se trouve inscrit à toutes les pages des fastes consulaires de la ville de Marvéjols, et ensuite répandue en Auvergne et en Lorraine, a donné plusieurs militaires distingués pendant le dernier siècle et un grand maréchal du palais duc de Frioul, sous l'empire. Les membres de cette famille ont été connus sous le nom de marquis de Brion, barons de Lastic et de Lodières, Sgr du Roc, d'Aldy, de Viala, vicomtes de Fontverline.

Par arrêt du 25 janvier 1699, M. Nicolas de Lamoignon, intendant de justice, police et finances de la province de Languedoc, déclara Géraud de Michel, seigneur du Roc et Honoré de Miche du Roc, capit. au régt de Lafère, « nobles et issus de noble race et lignée, etc., à l'effet de quoi ils seront inscrits par nom, surnoms, armes et lieux de leurs demeures dans le catalogue des véritables nobles de la province de Languedoc. » (*Archiv. départem. de la Lozère, Jugts sur la Nobl.* — G. DE BURDIN, *Doc. sur le Gév.*, II, 287. — BOUILLET, IV, 136.)

I. Géraud-Pierre de Michel du Roc, Sgr du Roc, Aldy, le Mas, le Viala, Aubars au mandement de Brion, ép. 1° av. 1699 Claude de Cabiron de Curières; 2° Tulle de Vachery; il eut du premier mariage : 1. Géraud-Pierre, qualifié marquis de Brion, dont la postérité subsiste en Auvergne en la personne de Charles de Michel du Roc, marquis de Brion; 2. Christophe qui suit; 3. Charles-Amalric, Sgr du Viala, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis; 4. N..., dit l'abbé du Roc, vic. gén. de l'évêque du Puy; et du second; 5. Hélène, mariée le 7 oct. 1737 à Jean-François de Fabre de la Tude.

II. Christophe de Michel du Roc, dit le chevalier du Roc, capit., chef d'escadron au régt de Custine-dragons, chev. de Saint-Louis, fut père de

III. Géraud-Christophe de Michel du Roc, duc de Frioul, sénateur, maréchal du palais, grand cordon de la Lég. d'honn., commandeur de la Couronne de fer et de presque tous les ordres de l'Europe, tué à Wurtchen le 23 mai 1813, sur la fin de la bataille de Bautzen. Il avait ép. N... Hervas d'Almeynaras, d'une famille espagnole, dont il eut une fille, héritière par ordre de Napoléon du titre et de la dotation de duchesse de Frioul. Cette jeune fille mourut à l'âge de dix-sept ans, et sa mère ép. en secondes noces le général Fabvier.

Marie-Anne de Michel du Roc ép. le 24 sept. 1714 Simon de Cabiron.

Marie de Michel du Roc, *alias* du Roch, ép. en 1723 Claude de Pelet de Salgas.

659. PERDRIX.

D'azur à trois glands d'or 2 et 1 surmontés de trois étoiles d'or de même. (*Armor*. 1696, 3.)

Charles de Perdrix, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Philippe de Perdrix fut maintenu dans sa noblesse en vertu des priviléges accordés aux professeurs et recteurs de l'université de droit de Montpellier, par jugement de M. de Lamoignon du 20 juill. 1697. (*Bibl. imp., Mss. Nobil. de Montpellier*, 732.)

N... de Perdrix, conseiller à la cour des aides de Montpellier, prit part à l'assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789 pour l'élection des députés aux états généraux.

660. REY.

François Rey, docteur et avocat, fils de Jean Rey et de Jeanne de Serres, petit-fils de Salomon Rey, fut maintenu dans sa noblesse comme fils et petit-fils de conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, par jugement de M. de Lamoignon du 13 juill. 1697. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732.)

661. RICARD.

De pourpre à une rose d'or, au chef cousu d'azur à une croix d'or et un croissant d'argent; *alias* de sable à une rose d'argent au chef cousu d'azur chargé d'une croix d'or accostée d'une étoile d'argent et d'un croissant contourné de même. V, t. 1, n° 458, p. 422.

Jean-Antoine de Ricard et Marc-Antoine, frères, fils d'Antoine de Ricard et d'Élisabeth, *alias* Isabeau de Capon, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 10 déc. 1668, furent maintenus par M. de Lamoignon le 30 mars 1697 sur la production dudit jugement. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732.)

662. RIGNAC.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule à cinq colombes d'argent en orle.

Étienne de Rignac, conseiller en la cour des comptes, aides et finances, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Étienne de Rignac, sous-doyen de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. av. 1696 Marguerite de Portalès.

Jean de Rignac, lieutenant au sénéchal de Montpellier, fut maintenu dans sa noblesse comme fils et petit-fils de conseiller en la cour des comptes, aides et finances, par jugement de M. de Lamoignon du 15 mai 1698. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier,* 732.)

663. SIBERT DE CORNILLON.

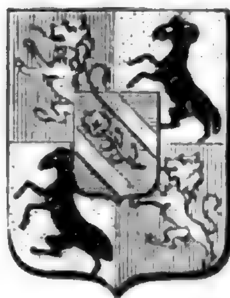

Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'argent; au 2 et 3 d'or au bélier de sable rampant : sur le tout d'azur à deux bandes d'or et une rose d'argent tigée et feuillée de même, posée entre les deux bandes. DEVISE : *Semper floreo, nunquam flaccesco.*

La maison de Sibert, originaire de Bagnols, au D. d'Uzès, a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 17 octobre 1705. Elle était en possession, depuis le commencement du XVII[e] siècle, de la baronie de Cornillon, située dans le même diocèse. (D'HOZIER, *Armor. gén.*, V, R.) Plusieurs membres de cette famille prirent part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Nimes en 1788 et 1789.

I. Jean de Sibert, ép. Catherine de Portal, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Simonne.

II. Jean de Sibert, écuyer, ép. le 30 sept. 1559 Louise de Nicolaï, dont il eut : 1. André qui suit; 2. Jacques, marié à Claude de Menonville; 3. Josué; 4. Simon; 5. François; 6. Anne.

III. André de Sibert, Sgr de Montières, conseiller, avocat et procureur général au parlement d'Orange 1599, ép. le 27 mars 1601 Olympe de Langes, dont il eut : 1. Hector qui suit; 2. Louise, mariée à Jean de Portal; 3. Françoise; 4. Laure.

IV. Hector de Sibert, Sgr de Montières, baron de Cornillon, ép. le 30 oct. 1633 Olympe de Drevon, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Françoise; 3. Olympe; 4. Léonore; 5. Louise; 6. Chrétienne.

V. Charles de Sibert, qualifié chevalier, baron de Cornillon, Sgr de Montières, de Ceynes, de Saint-Geniez de Claisse et de Vallerar-

gues, conseiller-viguier pour le roi, bailli et maire perpétuel de la ville de Bagnols, ép. le 8 juill. 1673 Magdeleine de Barjac de Rochegude, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 17 oct. 1705; il fut père de: 1. Hector, capit. au régt de Picardie 1707, ép. Marthe de Bouscaille, dont une fille Agathe-Charlotte, mariée le 13 mai 1729 à Charles de Sibert, son oncle, capit. au régt de Saillans; 2. Charles qui suit; 3. Olympe, mariée à Pierre de Charron, capit. de cavalerie; 4. Marie-Françoise-Magdeleine, mariée à Jean-Laurent du Pilhon, cons. au parlem. de Grenoble; 5. Rose-Jeanne, mariée à Henri-François de Fabry, chev. de Saint-Louis, lieut.-col. au régt de l'Isle de France, lieut. et commandant pour le roi au gouv. de Bouchain; 6. Blanche, ép. Jean-Baptiste de Pinières; 7. Marguerite, ép. Henri-Joseph de Barruel.

VI. Charles de Sibert, qualifié chevalier, baron de Cornillon, Sgr de Montières, de Ceynes, de Saint-Géniez de Claisse, de Vallerargues, commandant pour le roi à Bagnols, capit. au régt de Montboissier 1702, puis au régt de Noailles, ép. 1° le 18 juin 1705 Marguerite de Laval; 2° le 13 mai 1729 Agathe-Charlotte de Sibert, sa nièce; il eut du premier mariage: 1. Charles-Toussaint qui suit; 2. Alexis, religieux cordelier à Bagnols 1724; et du second: 3. Charles-Hector-Joseph-François, écuyer, né en 1747, page de la Dauphine 1761, off. aux gardes françaises.

VII. Charles-Toussaint de Sibert de Cornillon, capit. au régt de Forest, chev. de Saint-Louis, pensionnaire du roi, ép. le 21 fév. 1736 Catherine de Volle, dont il eut: 1. N..., chev. de Saint-Louis, père d'une fille mariée à N... de Rivarol; 2. Charles-Joseph qui suit; 3. N..., vicaire général d'Alby, lecteur du comte d'Artois, prédicateur de la reine; 4, 5. et deux filles mariées à MM. de Fabry.

VIII. Charles-Joseph de Sibert, baron de Cornillon, officier au régt de la Sarre, inspecteur au rang de colonel dans l'armée royale de Saint-Domingue, chev. de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ép. le 26 sept. 1796 Louise-Marie-Félicité de Dion, chanoinesse du chapitre noble de la reine à Bourbourg, dont il eut:

IX. Charles-Louis-Adolphe de Sibert, baron de Cornillon, conseiller d'État, ancien secrétaire général au ministère de la justice, commandeur de la Lég. d'honn., ép. en 1825 Éléonore de Gautier de Saint-Paulet, dont: 1. Charles, sous-lieut. de hussards, officier d'ordonn. du général Walsin d'Esthérazy, mort glorieusement au combat de Kangill à Eupatoria, chev. de la Lég. d'honn.; 2. Antoinette, ép. 1° Joachim Courcelle; 2° Charles Ardant, conseiller à

la cour imp. de Limoges; 3. Anna, ép. Casimir Bouneviall, consul de Belgique à Alger, chev. de la Lég. d'honn.; 4. Charlotte-Louise, ép. Sévérien Dumas, substitut du trib. civil de la Seine.

664. SOLAS.

Vairé d'or et de gueule avec bande d'azur brochant sur le tout chargée de quatre fleurs de lis d'or. (*Armor.* 1696, p. 1527.)

Gilette de Solas, femme de N... de Massanne, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696.

Catherine de Solas, fille de Jean de Solas, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Louise de Trimond, ép. le 7 avril 1695 Laurent de Bosc, Sgr de Saint-Clément, conseiller en ladite cour. (Waroquier, *Tabl. gén.*, V, 163.)

Louis-Hercule de Solas, Sgr de Montlaur, fut maintenu dans sa noblesse comme issu d'un père conseiller à la cour des aides, d'un aïeul avocat général et d'un bisaïeul président à la même cour, par jugement de M. de Lamoignon du 10 juill. 1697. (*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier*, 732.)

N... de Solas, conseiller à la cour des aides de Montpellier, assista à l'assemblée de la noblesse de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Par lettres patentes du mois de déc. 1675, enreg. au parlement de Toulouse le 30 mai 1676; à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 9 nov. 1677, et à la cour de M. le sénéchal de Montpellier le 7 juin 1678, les terres, Sgrie et baronie de Solas, de Lattes et la part antique de la rectorerie de Montpellier, furent érigées en marquisat en faveur de François de Solas, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui fit faire à ses frais un canal navigable comme celui de Briare, depuis l'étang de Pérols et de Lattes jusqu'à une maison qu'il avait dans la rectorerie, près de la ville de Montpellier.

Ces lettres patentes furent confirmées au mois d'octobre 1718 par de nouvelles lettres en faveur de Henri-François de Grave, marquis de Solas, enseigne des gendarmes du roi dans la compagnie de Flandres, fils et héritier de dame Diane de Solas, veuve de feu Louis-Philippe de Grave, marquis de Villefargeaux et de Solas, ses père et mère. Ladite Diane de Solas était fille de feu François de Solas,

conseiller et président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, commandeur et grand prieur de l'ordre de N.-D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. (*Lett. pat. de* 1718, *reg. à Toulouse le* 10 *mars* 1719, *et à Montpellier le* 19 *juill.* 1719.)

665. TRIMOND.

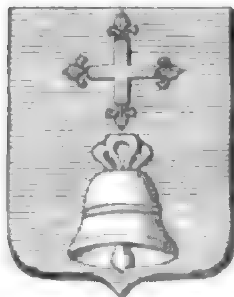

D'azur à une cloche d'argent surmontée d'une croix d'or fleurdelisée.

La maison de Trimond est originaire de Provence, où elle est connue depuis le commencement du XIV[e] siècle. Elle a donné des magistrats au parlement de Provence, au sénéchal de Nîmes et à la cour des comptes de Montpellier. (ROBERT DE BRIANÇON. — BARCILON, *Crit. Mss. du Nobil. de Provence.* — D'HOZIER, I, R.) La branche établie en Languedoc prouva sa noblesse devant M. de Lamoignon depuis

I. Thomas de Trimond, ép. le 3 janv. 1552 Françoise de Rochas, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Léon, conseiller en la sénéchaussée de Nîmes, chanoine de la cathédrale de la même ville.

II. Antoine de Trimond, écuyer, demeurant dans la ville de Mées, en Provence, ép. Marguerite Buez, dont il eut : 1. Honoré ; 2. Louis qui suit ; 3. Germain, jésuite.

III. Louis de Trimond, avocat à Nîmes, ép. Dauphine Fabre, dont il eut :

IV. Léon de Trimond, premier consul de la ville de Nîmes 1655, avocat général en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1658, av. ép. le 17 avril 1653 Jeanne de Baudan, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Jacques, curé de N.-D. des Tables, à Montpellier ; 3. Louise, mariée le 27 janv. 1678 à Jean de Solas, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

V. Jean-Louis de Trimond, chev. d'honn. en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1703, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 12 oct. 1697, ép. le 20 nov. 1701 Magdeleine Vaissière, dont il eut, entre autres enfants : Marguerite, reçue à Saint-Cyr le 3 mai 1728.

N... de Trimond prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

6° Nobles par lettres patentes, arrêts des intendants, des cours souveraines, et décisions des états.

666. BAILLARD DES COMBAUX.

D'or à trois palmes de sinople réunies en pointe par le bas des tiges, qui est de Baillard; écartelé d'azur à un croissant d'argent accompagné de trois molettes d'or posées 2 et 1, qui est de Charbonnel du Betz.

Jean Marcelin Baillard des Combaux, écuyer, Sgr de Chervil, de la Motte-Mourgon et de Beaurevoir, demeurant en son château de Chervil, paroisse de Gluyras au D. de Viviers, a représenté pour sa preuve de noblesse deux jugements d'intendants de Languedoc, rendus contradictoirement et confirmés par un arrêt du conseil d'État du roi sur lequel il y a eu des lettres patentes. (D'Hozier, *Armor. gén.*, III, R.) Les titres y énoncés y établissent les filiations suivantes:

I. Jean Baillard, écuyer, capit. châtelain de Sainte-Ségolène, dans le D. du Puy 1540, homme d'armes de la compagnie de Gilbert de Lévis, comte de Ventadour 1571; il av. ép. Marguerite de la Torreille, *alias* de la Toureille, dont il eut:

II. Jacques Baillard, ép. le 18 oct. 1600 Claude de Grandchamp, dont il eut:

III. Jean Baillard, écuyer, sieur des Combaux, ép. le 26 janv. 1644 noble Florence Pinot, dont il eut:

IV. Marcelin Baillard, écuyer, sieur des Combaux, ép. le 9 sept. 1667 Marie Ferrier, dont il eut: 1. Jean qui suit; 2. Jean-Jacques, docteur en Sorbonne, instituteur du Dauphin et des enfants de France; 3. Pierre, Sgr de la Grange; 4. Claudine, mariée le 15 janv. 1692 à Jean de Luzy de Pélissac, Sgr de Salettes et de Beaujeu; 5. 6. Claudine et Marguerite, religieuses.

V. Jean Baillard des Combaux, écuyer, Sgr de Lapte et de Champseauve du Riviet, lieut. gén. et juge-mage en la sénéchaussée et siége présidial du Puy, ép. le 8 janv. 1696 Anne de Charbonnel du Betz, dont il eut: 1. Jean-Marcelin qui suit; 2. Jean-François, capit. au régt de Provence, chev. de Saint-Louis; 3. Marie, ép. Ange de Fugy, Sgr de la Planche et de Verchères; 4. Anne, mariée à N... Besson, sieur d'Ouliac; 5. Hélène-Claudine, ép. Armand Galhien de Montpinoux; 6. Claudine-Hélène, ép. Jean de Chambarlhac, Sgr de Fontmourette, capit. au régt d'Aunis, chev. de Saint-Louis; 7. et trois filles religieuses.

VI. Jean-Marcelin Baillard des Combaux, écuyer, Sgr de Chervil, de la Motte-Mourgon, de Beaurevoir, ép. le 6 juin 1736 Louise-Magdeleine de Troussebois, de l'ancienne maison de Troussebois en

Berry, dont il eut : 1. Jean-Jacques; 2. Jean-César-Martial; 3. Louis-Ferdinand; 4. Louise-Magdeleine; 5. Marie-Anne; 6. Françoise-Hélène; 7. Thérèse-Élisabeth.

667. BLANQUET-AMANZÉ DE ROUVILLE.

D'argent à la bande de gueule chargée de trois roses d'argent accompagnée de deux croissants de gueule, celui du chef renversé et l'autre montant.

Cette famille, originaire du Gévaudan, remontait sa filiation avant l'année 1400, suivant une sentence du sénéchal de Nîmes de 1642, confirmée par un arrêt du parlement de Toulouse. La perte de ses titres pendant la peste de 1720, qui désola le Gévaudan, n'a permis d'établir une filiation suivie devant M. de Bernage qu'à partir du XVII[e] siècle. Elle avait été déchargée du droit de franc-fief par ordonnance de M. de Basville le 1[er] décembre 1715. (LACH. DESB., II, 555.)

I. Étienne de Blanquet-Amanzé de Rouville, chevalier, ép. Delphine de Bresson, dont il eut :

II. François de Blanquet-Amanzé de Rouville, chevalier, ép. le 25 nov. 1637 Jeanne de Rochemure, dont il eut :

III. Jean de Blanquet-Amanzé de Rouville, Sgr d'Altès, maintenu dans sa noblesse par M. de Bernage, avait ép. le 11 mai 1682 Anne de Guyot, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Pierre qui suit; 2. Samuel, marié à Antoinette de Teste, qui obtint une ordonnance de M. de Saint-Priest sur la production des titres qui justifiaient sa noblesse et celle de son mari avant 1400.

IV. Pierre de Blanquet-Amanzé de Rouville, chevalier, Sgr et baron d'Altès, ép. le 14 août 1714 Jeanne d'Eimar, dont il eut : 1. Jean, docteur en Sorbonne, chanoine et vicaire général de Lavaur; 2. François qui suit; 3. Pierre-Aimard, chanoine à Mende; 4. Dominique, mousquetaire du roi, marié le 31 janv. 1758 à Marie du Chayla, dont : Armand-Simon-Marie.

V. François de Blanquet-Amanzé de Rouville, chevalier, baron d'Altès, Sgr des villes de Montgaillarde et de Ville-Nouvelle, de Trebons, Esquilles, Mauremont, Peyrens, etc., conseiller au parlement de Toulouse, ép. le 11 oct. 1753 Marie-Marguerite d'Espéchiers, dont il eut : Charles de Blanquet-Amanzé de Rouville, né le 15 déc. 1756.

N... Blanquet de Rouville prit part à l'assemblée de la noblesse de Gévaudan pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

668. BONAVENT DE BEAUMEVIEILLE.

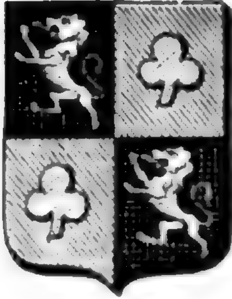

Écartelé au 1 et 4 de sable au lion rampant d'argent; au 2 et 3 de sinople à la tierce feuille d'or.

La maison de Bonavent est originaire de Languedoc. Obligée d'abandonner cette province à la suite des guerres de religion, elle se fixa en Auvergne jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. Elle y fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil du roi du 10 mai 1667 et inscrite sur la liste des gentilshommes de la sénéchaussée de Riom.

Cette maison a donné deux grands prévôts de la province d'Auvergne; plusieurs de ses représentants firent foi et hommage au roi en 1669, 1684, 1693, 1700, 1722, 1731. (BOUILLET, II, *Nobil. d'Auv.*, 255.)

I. Pierre de Bonavent, écuyer, Sgr de Beaumevieille, gouverneur du château de Billy, par lettres du roi du 28 avril 1597, était originaire de Languedoc. Capitaine de partisans lors des guerres de la Ligue, il servit utilement Henri IV qui l'en récompensa par l'emploi de grand prévôt de la province d'Auvergne. Il ép. à Issoire, le 24 déc. 1596 Claude de Cheverlanges, dont il eut: 1. Jean, Sgr d'Ambur, de Chapdes, etc., grand prévôt d'Auvergne après son père, se trouva au siége de la Rochelle en 1627, et fut pourvu en 1651 d'une charge de maître d'hôtel de la maison du roi après vingt-six ans de services militaires; 2. Gilbert, lieut. au régt de Normandie, tué au siége d'Alexandrie en 1657; 3. et

II. Pierre de Bonavent de Beaumevieille, écuyer, Sgr d'Ambur, de Barutel, de Granges, de Villemouze, de la Rochebriant, etc., fut maintenu avec ses frères en qualité d'écuyer par arrêt du conseil d'État du roi du 10 mai 1667, où il est dit « qu'ils seraient inscrits sur l'état des gentilshommes de la sénéchaussée et élection de Riom; » il ép. Jeanne de Monicat, dont il eut:

III. Gaspard de Bonavent de Beaumevieille, premier avocat général au bureau des finances de Montpellier, ép. le 17 août 1686 dame Marguerite de Solignac, alors veuve, dont il eut: 1. Christophe, connu en Espagne sous le nom de comte de Bonavent, colonel de dragons et brigadier des armées de S. M. Catholique; 2. Henriette, mariée à François de Nattes; 3. et

IV. Alexandre de Bonavent de Beaumevieille, Sgr de Gourgas, de la Bellarie, lieut. de caval. au régt de la Reine, ép. le 17 avril 1736 Catherine d'Assié, dame de Gourgas, dont il eut:

V. Pierre-François de Bonavent de Beaumevieille, écuyer, Sgr de Gourgas, de la Bellarie, officier au régt royal Roussillon infan-

terie, ép. en 1772 Antoinette de Feneyroux, dont il eut: 1. Alexandre qui suit; 2. et François, chevalier de Gourgas.

VI. Alexandre de Bonavent de Beaumevieille, Sgr de Gourgas, de la Bellarie, etc., ép. en 1796 Aimée de Tauriac, dont il eut: 1. Edmond, capit. de cavalerie; 2. Édouard; 3. Octavie; 4. Sophie; 5. et

VII. Ferdinand de Bonavent de Beaumevieille, garde du corps du roi en 1815, ép. en 1826 Pulchérie Lemoine de Margon, dont il eut: 1. Gaston qui suit; 2. Marie-Pauline-Alexandrine, mariée le 25 sept. 1855 à Adolphe Rouquet; 3. Pulchérie-Camille-Octavie-Alexandrine.

VIII. Gaston de Bonavent de Beaumevieille, ép. le 21 sept. 1857 à Orléans, Marie-Gabrielle Groult de la Planche.—Résid. Gourgas. (Hérault.)

669. BRUGES

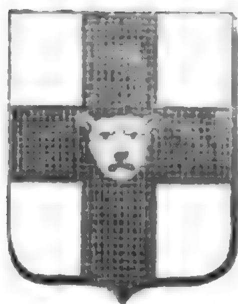

D'argent à la croix de sable chargée d'une tête de tigre d'or en abîme. La maison de Bruges des ducs de Chandos est une des plus considérables d'Angleterre. Grey Bruges, lord Chandos, fut appelé le *roi de Castwold* à cause de ses grands biens dans le comté de Glocester et de sa nombreuse suite quand il vint à la cour de Jacques et de Charles I[er]. (MORÉRI, II, 318.) Une branche de cette maison s'établit en France sous le règne de Henri VIII et y fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 12 décembre 1770. (*Expéd. délivrée le 1[er] juin 1859 par M[e] Trépagne, notaire à Paris.*)

I. Henri Bridges, *alias* de Bruges, de la province de Glocester, fils de Thomas et de Florence Darrell, s'établit en Dauphiné vers 1510; il av. ép. Nathalie Newbury, dont il eut:

II. Jean de Bruges, ép. à Valence en Dauphiné le 10 déc. 1553 Pentras Micane, dont il eut:

III. Antoine de Bruges, se fixa à Vallabrègues en Languedoc, ép. Catherine Perrière, dont il eut:

IV. Antoine de Bruges, écuyer, ép. le 12 oct. 1621 Marguerite d'Espiard, dont il eut: 1. Antoine; 2. Alphonse qui suit; 3. Catherine, mariée à Charles de Cassolle.

V. Alphonse de Bruges, ép. Richarde Teissier, dont il eut: 1. Jean-Baptiste qui suit; 2. Jean, mousquetaire dans la maison du roi; 3. Joseph, prêtre; 4. Pierre, mousquetaire du roi.

VI. Jean-Baptiste de Bruges, exempt dans les gardes du corps, chev. de Saint-Louis, ép. Gabrielle-Gasparde de Castellane, sœur de l'ambassadeur du même nom à Constantinople, dont il eut:

1. Marie-Jean-Louis qui suit; 2. Michel-Ange, grand vicaire du D. de Mende sous son oncle Mgr de Castellane, massacré avec lui en 1793; 3. Jeanne-Marie, alliée à Bernard de Roussel.

VII. Marie-Jean-Louis de Bruges, comte de Bruges, Sgr de Novézan, Châteauratier et autres places, maintenu dans sa noblesse par arrêts de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier des 14 juill. 1767 et 12 déc. 1770, ép. Catherine de Braschet d'Arènes, dont il eut: 1. Louis-André-Hyacinthe, lieutenant général, aide de camp du roi Charles X, chev. de Saint-Louis, grand-croix de la Lég. d'honn., grand chancelier de la Lég. d'honn. en 1814, mort à Paris en 1841; 2. Marie-Joseph-Célestin, colonel de cavalerie, mort à Marseille en 1798; 3. Henri-Alphonse qui suit; 4. Michel-Ange, off. de marine; 5. Gabrielle-Gasparde, mariée à N... d'Inguimbert; 6. Magdeleine-Emmanuelle-Joséphine, mariée en 1781 au marquis de Cabot de la Fare.

VIII. Henri-Alphonse de Bruges, lieut. gén., commandeur de Saint-Louis, de la Lég. d'honn., et de l'Aigle de Prusse, mort à Bâle en 1821, av. ép. à Berlin Henriette Golowkin, fille du comte Golowkin, grand chambellan de la cour de Russie sous Alexandre I^er^; il eut de ce mariage: 1. Joseph qui suit; 2. Apollonie, mariée au marquis de la Rochelambert, anc. commandant des cuirassiers de la garde royale, sénateur.

IX. Joseph de Bruges, comte de Bruges, né à Berlin en 1811, mort à Peterwitz en Silésie en 1845, av. ép. Émilie de Zenner, dont il eut: 1. Alphonse, officier de cavalerie au service de Prusse; 2. Henri, officier d'infanterie au service de Prusse; 3. Roger, cadet gentilhomme dans un régt prussien.

670. CARMES DE LABRUGUIÈRE.

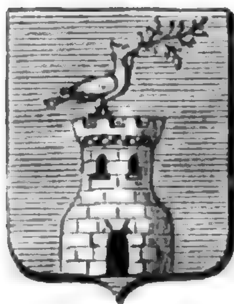

D'azur à la tour d'argent, sommée d'une colombe de même, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.

La maison de Carmes de Labruguière est originaire du diocèse d'Uzès, où elle est encore représentée. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 25 février 1769 (*Copie certifiée par Me Moustardier, notaire à Uzès*) qui établit sa filiation authentique depuis

I. Pierre de Carmes, fut père de

II. Raymond de Carmes, ép. le 25 mars 1510 noble Louise de Bosk, dont il eut:

III. Pierre de Carmes, ép. N... Roman, dont il eut:

IV. Claude de Carmes, ép. le 13 janv. 1567 Jeanne de Salvet, dont il eut :

V. Jean de Carmes, ép. le 19 juill. 1607 Marguerite Gentes, dont il eut :

VI. Christophe de Carmes, écuyer, ép. le 4 déc. 1657 Suzanne de Clauzel, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Joseph, capitaine le 10 fév. 1705, chev. de Saint-Louis le 31 octobre 1723; il fut réformé après avoir eu la jambe emportée à la bataille d'Hoschtedt ; 3. Christophe, ép. 1° le 22 nov. 1692 Angélique de Cornilier de la Roirie; 2° Marguerite de Guigue, sœur de Joseph de Guigue, brigadier des armées du roi le 3 avril 1722, et nièce de N... d'Arènes, lieut. gén. des armées du roi. Par testament du 11 juin 1728, N... d'Arènes avait institué héritiers de ses biens son neveu et sa nièce.

VII. Antoine de Carmes, capit. le 12 déc. 1690, ép. le 30 août 1709 Anne Gilles, dont il eut : 1. Christophe qui suit; 2. Antoine, capit. réformé du régt de Soissonnais ; autorisé par M. de Basville, gouverneur du Languedoc, il servait encore utilement contre les protestants, qui lui brûlèrent son habitation, ses titres et effets, comme le constate un certificat de M. de Basville le 22 sept. 1706.

VIII. Christophe de Carmes, Sgr de Labruguière, capit. commandant le 25 mai 1762, chev. de Saint-Louis le 9 fév. 1759, ép. le 8 oct. 1737 Marguerite Souchon, dont il eut:

IX. Jean-Baptiste de Carmes de Labruguière, capit. en 1771, chev. de Saint-Louis le 18 oct. 1776, av. ép. 1° le 24 juill. 1769 Marie-Anne-Désirée de Thuret de Montdésir; 2° le 2 mars 1783 Marie-Françoise-Delphine de Tournon-Simiane; de ce mariage il eut : 1. Alphonse; 2. Célestin; 3. Maurice, capit. au 17e régt de ligne, tué à la bataille de la Moskowa; 4. Camille, dont l'article suit; 5. Philippine, mariée le 31 décembre 1817 à Philibert-Auguste de Gallier.

Jean-Baptiste de Carmes de Labruguière, prisonnier de guerre à Minden, mis en liberté le 25 avril 1760, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 25 fév. 1769.

X. Camille-François-Hyacinthe de Carmes de Labruguière, chef de bat. le 5 juill. 1815 des miquelets royaux du dép. du Gard, avait été fait prisonnier de guerre au passage de la Bérésina le 9 nov. 1812; il rentra en France le 16 nov. 1814; en 1816 il est nommé colonel des gardes nationales d'Uzès; en 1848 il est encore nommé colonel de la garde nationale d'Uzès, représentant du peuple à l'as-

semblée constituante, et en 1849 à l'assemblée législative ; il av. ép. le 10 sept. 1817 Catherine-Louise-Amélie de Boisset, dont il eut :

XI. Ivan-Marie-Adolphe de Carmes de Labruguière, ép. 1° le 5 janv. 1845 Virginie de Grolée-Virville; 2° le 14 fév. 1849 Hilda de Montalet-Alais, dont : 1. Marie; 2. Alix; 3. et Valentine.

671. CLARIS DE FLORIAN.

D'or à l'aigle éployée de sable et au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

Villaret, en son *Histoire de France* imprimée à Paris en 1763, t. XI, p. 36, fait mention d'un combat singulier entre le sire de Clary, gentilhomme de Languedoc, et Pierre de Courtenay, seigneur anglais, sur ce que ce dernier s'était vanté qu'il n'avait trouvé personne en France qui eût osé combattre contre lui. Le sire de Clary, dit cet auteur, ne put entendre cette bravade insultante pour la noblesse française sans la relever; il offrit de soutenir l'honneur de sa nation ; la proposition fut acceptée. Ces deux champions de la gloire patriotique combattirent devant la comtesse de Saint-Paul. Courtenay blessé, désarmé, s'avoua vaincu et repassa en Angleterre. Le sire de Clary ne recueillit pour prix de son courage que la haine du duc de Bourgogne. On voulut le traiter en coupable pour avoir combattu sans le congé du roi ; il fut obligé de se tenir caché pendant quelque temps jusqu'à ce qu'il eût obtenu son pardon de la cour.

Le plus ancien titre produit par cette famille à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, est le contrat de mariage d'Antoine de Claris, du 4 janvier 1505 (D'HOZIER, V, R.), où il se dit fils de François qui suit. De cette famille était le chevalier de Florian, ancien page de Mgr le duc de Penthièvre, fabuliste célèbre et membre de l'Académie française.

I. François de Claris, habitant la ville de Cordes, au D. d'Alby, fut père de

II. Antoine de Claris, ép. le 4 janv. 1505 Marie de Lorme, dont il eut :

III. André de Claris, ép. le 11 fév. 1524 Françoise d'Arlamde de Mirabel, dont il eut : 1. Gilles qui suit; 2. Marie, alliée à Philippe de Massiot.

IV. Gilles de Claris, écuyer, Sgr de Nogaret et de Castaudet, ép. le 23 nov. 1562 Jeanne d'Amalric, dont il eut : 1. Jean, mort sans postérité; 2. Pierre qui suit; 3. Jacques qui a fait la Br. B.; 4. Isabeau, mariée à Pierre de Villas.

V. Pierre de Claris, ép. av. le 29 déc. 1623 Suzanne Privade, et il en eut :

VI. Jean de Claris, demeurant en la ville de Sauve, au D. de Nîmes, ép. Marie de Pize, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Marc-Antoine, lieut. au régt de Rouergue.

VII. Jacques de Claris, Sgr de Florian, aide de camp du maréchal de Tessé, ép. 1° le 29 déc. 1671 Marguerite Fizes; 2° le 8 déc. 1685 Marie Arnaud; il eut de son premier mariage : 1. Jean qui suit;

2. Marc-Antoine, lieut. dans le régt de Royal-Vaisseaux; 3. Pierre, ecclésiastique.

VIII. Jean de Claris, Sgr de Florian, de Logrian, de Courniac, de Lauret, de Pierredon, de la Rouvière, assista au ban et à l'arrière-ban de 1692, capit. dans le régt de cavalerie de Girardin, conseiller honoraire en la sénéchaussée et siége présidial de Montpellier, conseiller du roi, et maître ordinaire en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. 1° le 8 juill. 1697 Françoise Molles du Merlet; 2° le 28 juill. 1707 Magdeleine de Perdrix, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 27 mars 1723, conjointement avec Claude de Claris, juge royal en chef de la ville de Sommières; il eut de son premier mariage : 1. François-Antoine, volontaire dans le régt de Blésois; et du second : 2. Philippe-Antoine, dit le marquis de Florian, capit. de cavalerie au régt de Rohan, chev. de Saint-Louis, ép. le 7 mai 1762 Marie-Élisabeth Mignot, nièce de Voltaire; 3. Pierre, mort en Italie, lieut. au régt de Champagne; 4. François qui suit, et plusieurs filles non mariées ou religieuses.

IX. François de Claris de Florian, écuyer, dit le chevalier de Florian, lieut. au régt de Lusignan-Cavalerie 1745, ép. le 3 juin 1752 Gilette de Salgues, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Philippe; 3. François-Philippe.

X. Jean-Pierre de Claris de Florian, d'abord page, puis gentilhomme du duc de Penthièvre, le second des fabulistes français, membre de l'Académie française, mort à Sceaux le 13 sept. 1794.

N... de Claris, président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Br. B. V. Jacques de Claris, Sgr de Saint-Martin, ép. 1° le 19 mars 1616 Catherine Gabourde; 2° Louise de Molles; il eut de son premier mariage : 1. Suzanne, mariée le 1er déc. 1635 à Étienne Molles, et du second : 2. Jacques qui suit; 3. Marie, alliée à Louis Aldebert; 4. Louise, mariée à Pierre Aldebert; 5. Suzanne, mariée à Claude Dolhadeau des Hours.

VI. Jacques de Claris, Sgr de Saint-Martin, volontaire dans le régt de mestre de camp général de cavalerie, ép. 1° le 4 nov. 1673 Dauphine Ginhoux; 2° le 20 oct. 1678 Germaine d'Arvieu; il eut du premier mariage : 1. Jacques, mort en Italie, lieut. au régt de Bretagne; et du second : 2. Claude, juge royal de la ville de Sommières, ép. en 1713 Élisabeth Rivière; 3. David qui suit; 4. Jean-Jac-

ques, Sgr de la Tour, chev. de Saint-Louis, mort ingénieur en chef de la ville et citadelle d'Alais.

VII. David de Claris, Sgr de Saint-Martin et Perdiguier, chev. de Saint-Louis 1717, directeur général des fortifications d'Alsace, ingénieur en chef des armées du roi, brigadier de ses armées 1740, assista à vingt siéges ou batailles, et fut tué au siége de Prague en 1742; il avait ép. en 1721 Élisabeth de Portal.

672. DALAMEL DE BOURNET.

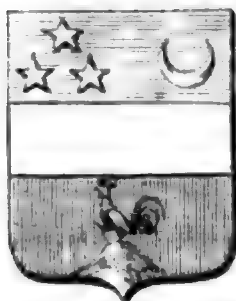

Coupé d'azur et de gueule, à la fasce d'argent accompagnée en pointe d'un coq d'argent chantant sur un mont de même, et au franc canton de trois étoiles 1 et 2 accosté d'un croissant à senestre, le tout d'argent.

Famille originaire du Bas-Vivarais, qui prouve sa filiation par titres authentiques depuis noble Claude Dalamel, de Largentière en 1529, suivant un procès-verbal du 2 avril 1789, dressé par les commissaires des états de Languedoc. (*Expéd. délivrée le 1er juin 1859 par Claude Bruno Vaschalde, notaire à Joyeuse.*)

I. Claude Dalamel, co-Sgr de Trébuels-Dufès, fit un achat le 15 mars 1529; de son mariage il eut :

II. Claude Dalamel, co-Sgr de Trébuels-Dufès, ép. Gabrielle de Julien, dont il eut :

III. Guillaume Dalamel, co-Sgr de Trébuels-Dufès, etc., ép. le 1er mai 1611 Anne de Gévaudan, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. François; 3. Claude.

IV. Louis Dalamel, co-Sgr de Planzoles, Saint-André, Lachamp, ép. le 6 juin 1667 Jeanne de Moynier, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marie; 3. Louise.

V. Jean Dalamel de Bournet, Sgr de Laval, ép. le 16 janv. 1690 Catherine de Chabaud de Bournet, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Marianne; 3. Jean-Louis; 4. Joseph.

VI. Louis Dalamel de Bournet, Sgr de Laval, ép. le 3 nov. 1729 Thérèse Barthélemy de Laforest, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit; 2. François, 3. Joseph, lieut.-colonel de cavalerie; chev. de Saint-Louis; 4. Catherine; 5. Marie-Thérèse; 6. Louis, prieur de Saint-Alban; 7. Thérèse; 8. Rose.

VII. Jean-Louis Dalamel de Bournet, Sgr de Valoubières, Sauvages, etc., ép. le 12 nov. 1763 Marie-Clotilde Barthélemy de Laforest. Il assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Villeneuve-de-Berg au mois d'avril 1789, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Lyon et exécuté le 26 ventôse an II. De son

mariage avec Clotilde de Laforest sont nés : 1. Thérèse-Clotilde-Françoise; 2. Marie-Angélique, religieuse; 3. Joseph-Guillaume qui suit; 4. Jean-André, né le 28 fév. 1769, officier, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, an II, exécuté; 5. Justine-Thérèse; 6. Joseph-Louis-François; 7. Marie-Émilie.

VIII. Joseph-Guillaume-Louis Dalamel de Bournet, ép. le 10 messidor an IX Anne-Marie-Olympe de Barruel, dont il eut : 1. Marie-Joseph-Zoé; 2. Marie-Thérèse-Louise-Mathilde, mariée le 12 fév. 1833 à Étienne-Amédée de Gigord, ancien garde du corps du roi; 3. Joseph-Édouard, jésuite, mort au Maduré (Inde); 4. Louis-Camille, marié le 28 janv. 1855 à Henricie-Gabrielle-Marie de Corbel de Corbeau de Vaulserre, dont : *a.* Aimée-Marie; *b.* Marie-Émilie-Françoise; 5. et

IX. Louis-Adolphe Dalamel de Bournet, élève de l'école militaire de Saint-Cyr, capit. d'état-major du 27 mai 1836, démissionnaire du 7 mars 1841, ép. 1° le 9 juill. 1838 Marie-Dorothée-Camille Duport de Rivoire; 2° le 10 fév. 1841 Sidonie Veyrenc de Lavalette, dont : 1. Louis-Joseph; 2. Marie-Arsène.

673. DELPUECH DE COMEIRAS.

De gueule à un château d'argent donjonné de trois tours de même, maçonné de sable.

La maison Delpuech, en latin *de Podio*, est originaire de Languedoc et paraît avoir pris son nom du château del Puech au diocèse d'Alais, dans les Cévennes. On trouve dans les chartes rapportées par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, un grand nombre de chevaliers de ce nom dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, établis dans la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 2 juillet 1717, enregistré en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier le 10 décembre 1721, et au bureau des finances de la même ville le 18 mai 1725. (Lach. Desb., V, 549.) La filiation de cette maison rapportée par Lachesnaye Desbois commence à

I. Guillaume Delpuech, damoiseau, Sgr du château Delpuech, vivant en 1289, qui fut père de

II. Pierre Delpuech fit hommage au roi le 22 mars 1321, et fut père de

III. Seguin Delpuech, ép. le 11 janv. 1353 Dulcie de Saint-Maximin, dont il eut :

IV. Bernard Delpuech, damoiseau, fut père de

V. Armand Delpuech, écuyer, Sgr du château Delpuech, de Montmoirac, de Saint-Martin de Valgalgue, ép. Philis de Moreire, dont il eut :

VI. André Delpuech, écuyer, Sgr du château Delpuech, de Saint-

Martin, de Blaunaves, co-Sgr de Montmoirac et du château d'Alègre, ép. Almoise de Budos, dont il eut plusieurs enfants.

Jean Delpuech, Sgr de Comeiras, Louis, Isaac, Jean-Rodier, et autre Jean, frères, et descendants au huitième degré d'André et d'Almoise de Budos, furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain du 2 juill. 1717, enregistré en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier le 10 déc. 1721, et au bureau des finances de la même ville le 18 mai 1725.

674. DUFESQ DE SUMÈNE.

La noblesse de cette maison a été vérifiée et reconnue devant les états généraux de Languedoc, le 27 novembre 1784. Entre autres choses honorables énoncées dans les lettres patentes en érection de la terre de Sumène en marquisat, qui furent mises sous les yeux des commissaires, il y est rapporté que Jean-François Dufesq, baron de Sumène, neveu du cardinal de Fleury, avait reçu huit blessures au service du roi; qu'il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1705; que Jacques Dufesq, vulgairement appelé la Main-d'Argent, avait perdu en 1639 une main au siége de Salses où il s'était rendu sur une lettre dont l'avait honoré le prince Henri de Bourbon, qui lui recommande de venir, accompagné du plus grand nombre de ses amis qu'il trouvera disposés à le suivre. (*Proc.-verb. des états de Languedoc*, 1784.)

I. Noble Jean Dufesq, Sgr de Rougiès et Soulanon, mentionné dans un contrat de vente du 27 mars 1548, fut père de

II. Jean Dufesq, écuyer, ép. Étienne d'Albenas, dont il eut :

III. Jean Dufesq, baron de Sumène, Sgr de Rougiès, Soulanon, ép. le 12 juillet 1579 Isabeau de Bousigues, fille de Geoffroy, Sgr de Bousigues et de Sumène, dont il eut :

IV. Jacques Dufesq, baron de Sumène, Sgr de Rougiès, Soulanon, Pavez, Roquelongue, ép. le 14 sept. 1623 Louise de Peirottes, dont il eut :

V. Jean-François Dufesq, chevalier, baron de Sumène, ép. le 29 janvier 1651 Françoise de Girard, dont il eut :

VI. Jean-François Dufesq, chev., baron de Sumène, capit. de caval., chev. de Saint-Louis 1705, ép. le 15 fév. 1718 Anne de Saint-Julien, dont il eut :

VII. Jean-Henri Dufesq, chev., marquis de Sumène, mousquetaire de la maison du roi, ép. le 30 août 1746 Anne-Marie-Josèphe de Calvière, et il en eut :

VIII. Joseph-Henri Dufesq, chev., marquis de Sumène, mousquetaire de la maison du roi, porteur de la procuration de M. le baron d'Avéjan aux états de Languedoc 1784, avait ép. le 16 sept. 1777 Marie-Louise-Victoire de Carrière.

Le marquis de Sumène prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

675. DUMAS DE MARVEILLE.

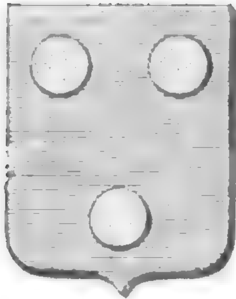

D'azur à trois besants d'or; *alias* d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants de même.

La famille Dumas qui a fait plusieurs branches répandues en Provence et dans le pays de Foix, est originaire de Berry et connue depuis Jean Dumas, Sgr de l'Isle, de Bannegon et d'Ivoy en Berry, qui occupa des charges importantes à la cour de Louis XI et de Charles VIII. Elle a été maintenue dans sa noblesse par lettres patentes de Louis XVI, données à Versailles en janvier 1784, enregistrées à Pau le 4 avril 1788. (P. ANSELME, VIII. — ROBERT DE BRIANÇON, II, 335. — LACH. DESB., IX, 584. — BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la noblesse*, 1852, 215.) Les lettres patentes de 1784 établissent une filiation suivie depuis

I. Jean Dumas, Sgr de l'Isle, de Bannegon et d'Ivoy, chev., bailli de Cotentin, écuyer du roi Louis XI, conseiller et chambellan de Charles VIII, grand maître des eaux et forêts de France, ép. Jacqueline Carbonnel, dont il eut : 1. Robert, capit. châtelain d'Aisnay, chambellan du roi après son père, ép. le 29 mars 1505 Jeanne de Fontenoy, auteur d'une branche établie en Provence; 2. et

II. Jacques Dumas, Sgr de l'Isle et Bannegon, fut père de

III. Pierre Dumas, écuyer, Sgr de l'Isle et Bannegon, capit. de cent hommes d'armes, commandant au pays de Foix, ép. le 4 déc. 1528 Jeanne-Marie Dupuy, dont il eut : 1. Armand qui suit; 2. Jacqueline.

IV. Arnaud Dumas, chev. Sgr de Bourriane, de Marveille et Casteras, ép. le 7 août 1550 Françoise de Baron, dont il eut :

V. Isaac Dumas, chev., Sgr de Marveille, de Bourriane et de Casteras, commandant pour le roi au pays des Bordes, ép. le 11 août 1620 Jeanne de Baron, dont il eut : 1. Abraham qui suit; 2. Jacob, Sgr de Casteras, auteur d'une branche éteinte à la troisième génération.

VI. Abraham Dumas, Sgr des Bordes, de Bourriane et de Marveille, ép. le 9 juin 1671 Marie de Rivals, dont il eut :

VII. Jacques Dumas, Sgr de Marveille, des Bordes et de Bourriane, ép. le 16 avril 1719 Jeanne de Marty, dont il eut :

VIII. Jean-Baptiste Dumas de Marveille, Sgr des Bordes et de Bourriane, co-Sgr de Palliès, Saverdun, Gaujac, etc., major de cavalerie, chev. de Saint-Louis, fut maintenu dans sa noblesse par

lett. pat. de Louis XVI de janv. 1784, ép. le 11 juin 1767 Françoise d'Aunoux, dont il eut : 1. Louis, capit. dans le régt Royal-Marine, chev. de Saint-Louis, tué à Saint-Domingue; 2. N..., capit., tué au siége de Mayence; 3. Jacques-Anne qui suit; 4. Julie, mariée le 18 sept. 1799 à son cousin Henri d'Aunoux, chev. de la Lég. d'honn., député de l'Ariége de 1818 à 1831.

IX. Jacques-Anne-Maurice Dumas de Marveille, Sgr des Bordes, servit dans les dragons du Tarn en 1794; aide de camp du général Roger, commandant un corps de volontaires royaux en 1815, chev. de la Lég. d'honn. 1821, maire des Bordes, membre du conseil général de l'Ariége de 1815 à 1830, av. ép. le 10 janv. 1806 Adèle-Azélie de Calmels, dont il eut : 1. Henri-Maurice qui suit; 2. Henriette-Zélie, mariée le 23 nov. 1826 à N... Larlenque, off. supér., chev. de la Lég. d'honn.

X. Henri-Maurice Dumas de Marveille, ép. le 7 mai 1834 Louise des Hours, dont : 1. Maurice-Paul-Roger, né le 12 juillet 1841; 2. Jules-Casimir, 13 août 1843; 3. Eugène-Léo, 13 août 1843; 4. Berthe-Lucie, 13 juill. 1835; 5. Zélie-Juliette, 23 fév. 1837; 6. Lucie-Henriette-Antoinette, 13 fév. 1839.

676. FABRE, DE MONTVAILLANT, DE LA VALETTE.

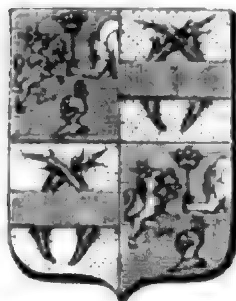

Écartelé au 1 et 4 d'azur à un dextrochère d'or sortant d'une nuée d'argent, tenant une épée du même dont la pointe supporte une couronne fleurdelisée d'or, accompagnée à dextre d'un lion contourné, couronné d'or, lampassé et armé de gueule, supportant d'une de ses pattes une fleur de lis d'or et en pointe d'un casque aussi d'or, posé de profil et ombragé de plumes d'argent, qui est *de Fabre;* au 2 et 3 d'or, à deux palmes de sinople en sautoir à la fasce de gueule brochant sur le tout, qui est *de Saunier.*

Cette famille, aujourd'hui établie en Languedoc, est originaire de Provence; elle descend de Gaspard Fabre, mestre de camp des bandes provinciales, capitaine de vaisseau, surintendant de l'artillerie de France en Corse; il fut armé chevalier par Henri II, en 1555, en présence de toute la cour, et créé chevalier de l'ordre du roi par Charles IX en 1571. Gaspard Fabre obtint des lettres-patentes du roi Henri II en juillet 1555, dans lesquelles les armes que lui et sa postérité doivent porter sont désignées par S. M., enregistrées au parlement d'Aix; autres lettres patentes du 4 avril 1556, enregistrées comme les premières au parlement d'Aix. Ces lettres-patentes se trouvent dans les archives de la cour impériale d'Aix. (ROBERT DE BRIANÇON, II, 38. — NOSTRADAMUS, 739. — MAYNIER, II, 72. — TOURTOULON, 108, 109.)

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 20 mai 1738, visé dans un arrêt du conseil d'État du 15 avril 1774 (*Expéd. délivrée le 29 décembre 1814, par Mᵉ Alicot, notaire à Montpellier*), qui établit sa filiation authentique depuis

I. Gaspard de Fabre, ép. Angéline de Villefort, dont il eut : 1. Rai-

mond, auteur d'une branche éteinte vers le milieu du XVIII[e] siècle, alliée aux maisons de Gombert, de Sabran, de Castellanne, etc.; 2. et

II. Gaspard de Fabre, commandant une comp. d'infant. sous le baron des Adrets, ép. le 25 mars 1580 Anne de Saunier et s'engagea à écarteler des armes de cette maison; il eut de son mariage :

III. Jean de Fabre, ép. le 30 oct. 1611 Antoinette du Crémat, dont il eut :

IV. Jean de Fabre, ép. le 27 oct. 1631 Anne Reynold, dont il eut, entre autres enfants :

V. Salomon de Fabre, ép. le 8 juill. 1658 Dorothée d'Ostalis, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Salomon, sieur de Granville, major, command. la place de Toulon, chev. de Saint-Louis, auteur d'une branche éteinte, qui a donné un autre chevalier de Saint-Louis, capit. au régt de Rosen.

VI. Jean de Fabre, Sgr de Baumes, Montvaillant, la Valette, etc., conseiller et garde des sceaux du présidial de Nîmes, dont les titres de noblesse furent visés dans un arrêt de la cour des aides de Montpellier du 20 mai 1738; il fut exempté des droits de francs-fiefs, comme noble, par ordonnance de M. de Bernage du 5 mars 1732; il avait ép. le 8 mai 1708 Anne de Lahondès, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit; 2. Charles, sieur de Malhautier, cap. au régt de Dauphiné, chev. de Saint-Louis; 3. Salomon, sieur de Roqueval, maréchal de camp, chev. de Saint-Louis; 4. Antoine, qui a fait la Br. B.; 5. Marie, alliée à N... Pagézy du Caylou; 6. Marie-Élisabeth, alliée au baron de Pages-Pourcairès; 7. Marie-Anne, alliée à N... Manoel de Nogaret; 8. Henriette, alliée à N... Bastide des Graves.

VII. Jean-Louis de Fabre, Sgr de Montvaillant, mousquetaire dans la 1[re] compagnie, puis conseiller à la cour des aides de Montpellier, ép. le 15 sept. 1752 Agathe de Faventine, dont il eut : 1. Pierre-Louis, conseiller à la cour des aides de Montpellier, mort sans alliance, fut exempté comme noble du droit de marc d'or, par arrêt du conseil d'État du 15 avril 1774; 2. Charles qui suit; 3. Marie-Anne, alliée au baron Desprès; 4. Agathe-Dorothée, alliée au comte de la Rochelambert; 5. Henriette, alliée à N... de Forton.

VIII. Charles de Fabre de Montvaillant, qualifié *baron* dans son brevet de chevalier de Saint-Louis du 10 avril 1816, capit. de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, avait ép. le 23 juin 1787 Julie de Tourtoulon, dont il eut : 1. Hippolyte qui suit; 2. Louise; 3. Caritte.

IX. Hippolyte de Fabre de Montvaillant, ancien officier d'infan-

terie, ép. le 20 mars 1822 Catherine Selby, dont : 1. Charles ; 2. Alfred, capit au 3e régt de tirailleurs algériens 6 juill. 1859, chev. de la Lég. d'honn. ; 3. Christine, alliée à Frédéric Loinsworth, officier au service d'Angleterre.

Br. B. VII. Antoine de Fabre de la Valette, maréchal de camp, chev. de Saint-Louis, ép. le 4 fév. 1764 Adélaïde Renou de Labrune, dont il eut :

VIII. Charles de Fabre de la Valette, officier au régt de Saintonge, chasseur noble de l'armée de Condé, chef d'escadron commandant la gendarmerie du département du Tarn, chevalier de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., ép. le 20 juill. 1802 Virginie de Pages-Pourcairès, sa cousine, dont il eut :

IX. Félix de Fabre de la Valette, ép. le 7 juill. 1839 Jeanne-Marie-Fançoise-Anaïs Nayral, dont : 1. Marie-Charlotte-Augustine ; 2. Marie-Sophie.

677. FARCONNET.

D'argent, au faucon au naturel poursuivant une colombe du même, l'un et l'autre essorant en bande ; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.

La famille de Farconnet, originaire de Saint-Laurent du Pont et des Échelles, obtint du roi Louis XVIII, le 16 août 1822, des lettres patentes de recognition et de maintenue de noblesse qui suppléent à la perte de ses titres. N... de Farconnet, était capitaine d'infant. au régt Royal-Vaisseaux par commission du 12 août 1677. M. de Farconnet avait un frère au régiment d'Argenson en 1689.

I. Jean-Baptiste de Farconnet, écuyer, commissaire principal des guerres le 29 janv. 1742, chev. de Saint-Louis, fut commissaire général des guerres aux expéditions de Minorque et de Gênes, ép. Marie-Magdeleine Coste, dont il eut : 1. Jean-Pierre, ordonnateur en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, mort à Perpignan le 22 pluviôse an XI ; 2. Maximin, lieut. de la comp. d'infant. de Comeiras, légion de Condé, 19 juill. 1772, massacré à Dunkerque pendant la Terreur ; 3. Florentin, capit. du génie, mort à trente-deux ans à Arras le 6 déc. 1793 ; 4. Laurent-Rodolphe qui suit ; 5. Casimir, lieut. d'artillerie, passa au service de Prusse, où il rendit des services assez importants pour recevoir du grand Frédéric son portrait avec ces mots écrits de la main du roi : « Donné par moi à monsieur Casimir de Farconnet, pour ses services. FRÉDÉRIC. » Ce portrait est conservé dans la famille ; 6. et 7. Adrien et Ferdinand de Farconnet, prêtres, l'un et l'autre chanoines honoraires de Vi-

viers; 8. Marie-Camille, ép. le 30 fructidor an VII (16 sept. 1799) ; François-Antoine de Rossi, lieutenant général des armées du roi, chev. de Saint-Louis, fils de François-Xavier et de Blanche Colonne. La famille de Rossi, originaire de Corse, était alliée aux Bonaparte, ce qui résulte de plusieurs lettres autographes conservées dans la famille de Farconnet, du général Bonaparte au citoyen Rossi, qui y est appelé *monsieur et cher parent*. Deux de ces lettres entièrement autographes du futur empereur, ont été reproduites en *fac simile* dans la *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, par le baron de Coston. Valence 1840, t. II, nos LXIX et LXXVII. On voit dans le même ouvrage que le général de Rossi nomma Bonaparte, en 1792, adjudant-major des volontaires corses; 9. Célie de Farconnet, ép. Michel Botu de Verchères, procureur du roi à Tournon; 10. Adélaïde, ép. Nicolas-Antoine de Mornas, ancien officier d'infanterie et chevalier de Saint-Louis 10 avril 1784.

II. Laurent-Rodolphe de Farconnet, écuyer, lieut. au 1er régt des Cévennes 24 sept. 1784, fit les campagnes de l'armée de Condé, se distingua et fut blessé le 8 déc. 1793 à Berstheim, et reçut à ce sujet une lettre du maréchal duc de Broglie, chargé de le complimenter de la part du comte d'Artois, et de lui annoncer sa nomination de chev. de Saint-Louis, dont le brevet ne put lui être expédié que le 27 janv. 1816, chef de bataillon 5 juin 1816, mort le 22 fév. 1845. Les malheurs des temps et les déplacements de la famille de Farconnet, originaire de Saint-Laurent du Pont et des Échelles, ayant occasionné la perte de ses papiers, M. Rodolphe de Farconnet se pourvut auprès de S. M. Louis XVIII, et obtint le 16 août 1822 des lettres de recognition et de maintenue de sa noblesse, par lesquelles sont reconnues les armes que sa famille a toujours portées, et qui sont en tête de cet article. Il av. ép. le 12 avril 1803 Jeanne-Marie-Louise de Nolhac, de laquelle il eut : 1. Marie-Amédée qui suit ; 2. Louis-Marie-Fernand, qui a fait la Br. B.

III. Marie-Amédée de Farconnet, magistrat démissionnaire en 1830, mort le 17 oct. 1847, av. ép. le 9 juin 1840 Clarisse-Léonie de Billioti, de laquelle il a eu : 1. Louis; 2. Jeanne.

Br. B. III. Louis-Marie-Fernand de Farconnet, ép. le 14 mai 1857 Louise-Andrée de Clavières, dont : 1. Henri; 2. Marie-Rodolphe. — Résid. Tournon (Ardèche).

678. O'FARRELL.

De sinople, au lion d'or, armé, lampassé et vilainé de gueule, l'écu sommé d'un casque de profil orné de ses lambrequins aux mêmes émaux et d'une couronne ducale, pour cimier un lévrier courant d'argent, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié en date du 24 avril 1752, délivré par les prêtres irlandais du collége des Lombards à Paris, dépositaires du *nobiliaire d'Irlande*.

Ancienne maison originaire d'Irlande, qui descend des Magennies O'Farrell du comté de Longfort, connue depuis Donald O'Farrell, prince d'Annaly, tué en 1172 dans une escarmouche contre les Anglo-Saxons. Le nom de cette maison se trouve mêlé depuis cette époque à tous les mouvements politiques et religieux de l'histoire de l'Irlande, et particulièrement à la période des luttes héroïques contre les Anglais. V. *Histoire générale d'Irlande*, par l'abbé MAC GEOGHEGAN, I, II et III. Corneille et Guillaume O'Farrell étaient évêques d'Ardagh, le premier en 1400 et le deuxième en 1489; Richard O'Farrell servait en qualité de colonel sous le général O'Neill contre l'armée parlementaire d'Angleterre qui détrôna Charles Ier.

I. Kéadagh O'Farrell, colonel au service du roi d'Angleterre Jacques II, fut tué à la tête de son régiment à la bataille de la Boyne (1690), il eut pour fils :

II. Jean-Eyrel O'Farrell, colonel, succéda à son père, assista à la bataille de la Boyne et soutint le siége de Limerick (1691) ; il se réfugia en France avec le roi Jacques II, et obtint de Louis XIV un brevet de lieut. au régt de Dillon le 10 mars 1696, puis commanda pour le roi la place d'Aubenas, en Vivarais, où il est mort. Il av. ép. Marie O'Connor, dont il eut : Alexandre qui suit, et trois autres enfants, dont deux furent reçus au régt de Dillon, infanterie irlandaise au service de France, en qualité de cadets gentilshommes.

III. Alexandre O'Farrell, cadet gentilhomme au régt de Dillon, ép. le 10 nov. 1741 Marie de Roubaud, dont il eut : 1. François-Alexandre, ingénieur en chef du Vivarais, mort sans postérité; 2. Pierre-Étienne, prêtre; 3. Jeanne-Marie; 4. Pierre qui suit; 5. Françoise-Marie. — Alexandre O'Farrell fut maintenu dans sa noblesse par arrêt souverain de M. Delaporte, intendant de Dauphiné, le 4 oct. 1757, et député de la noblesse du bailliage de Grésivaudan aux états de Dauphiné, réunis à Vizille le 21 juill. 1788.

IV. Pierre O'Farrell, ingénieur en chef du Velay, maire du Puy, chev. de la Lég. d'honn., prit part, avec l'Ordre de la noblesse, à l'élection de députés aux états généraux de 1789; il ép. le 24 juill. 1782 Marie-Anne-Gabrielle de Bérard de Moulineuf, dont il eut : 1. Lucile; 2. Fanny; 3. Alexandre-Augustin qui suit; 4. Annaly; 5. Arthur; 6. Maurice, ancien garde du corps du roi, comp. de

Luxembourg, officier sup. de cavalerie, chev. de la Lég. d'honn., ép. Caroline Chomel, d'Olivet, habitant à Annonay.

V. Alexandre-Augustin O'Farrell, chef d'escadron d'artillerie, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., ép. le 1er fév. 1818 Louise Monneron, dont il eut : 1. Gaspard, capit. d'artill., chev. de la Lég. d'honn. et de l'ordre de Sardaigne pour la valeur militaire ; 2. Pierre-Alexandre, son frère jumeau, qui suit ; 3. Marie, mariée à Justin Kleckner, lieut. au 5e régt d'artill., chev. de la Lég. d'honn.

VI. Pierre-Alexandre, O'Farrel avocat à Tournon, ancien bâtonnier, ép. le 31 mars 1845 Léonie Chabanes, dont : 1. Louisa-Augustine-Maley, née le 12 avril 1847 ; 2. Marie-Louise-Augustine, née le 14 fév. 1849 ; 3. Jeanne-Victoire-Élisabeth, née le 26 janv. 1852 ; 4. Jacques-François-Maurice-Arthur, né le 21 déc. 1853.

679. FLEURY DE BLANCHEFORT.

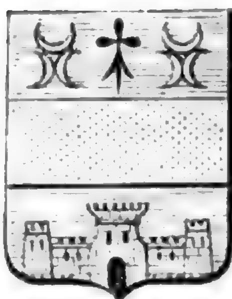

D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une hermine accostée de trois croissants d'argent mal ordonnés, et d'un château d'argent ajouré et maçonné de sable en pointe.

La maison de Fleury est originaire de Savoie. Elle vint s'établir en France vers le milieu du XVIIe siècle et fut maintenue dans sa noblesse, « déclarée noble et issue de noble race et lignée, » par arrêt de la cour des aides de Montpellier, le 25 novembre 1751. (*Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*) Sa filiation authentique a été établie par l'arrêt précité depuis

I. Jean-Baptiste de Fleury, capitaine aux gardes du duc de Savoie, ép. N... d'Alphonse, dont il eut :

II. Jean de Fleury, colonel dans les troupes du duc de Savoie, chevalier du grand ordre de Savoie, ép. le 6 mai 1593 Marguerite de Guicheneau, dont il eut :

III. Luc de Fleury, capitaine dans les troupes de S. A. le prince de Piémont, passa en la même qualité au service de la France, ép. le 13 sept. 1644 à Saint-Donat, en Dauphiné, Philippine de Belle, dont il eut : 1. Françoise ; 2. Henriette ; 3. et

IV. Jean-Baptiste de Fleury, capitaine au régt de la Reine 1689, ép. le 8 janv. 1697 Marguerite de Rosset, dont il eut :

V. Paul-François de Fleury, co-Sgr de Caux, D. de Béziers, maintenu en cette qualité par la cour des aides de Montpellier du 24 novembre 1751, avait ép. le 26 juin 1731 Christine de Bedos de Celles, dont il eut : 1. Marie-Christine ; 2. Marie ; 3. Jeanne-Gabrielle ;

4. Paule-Henriette; 5. Paul-Francois-Vincent qui suit; 6. Charles-Joseph.

VI. Paul-François-Vincent de Fleury, co-Sgr de Caux, Sgr de Rennes-les-Bains, Montferrand, Bézis, marquis de Blanchefort au diocèse d'Aleth, lieut. au régt de la Couronne, assista au siége de Maestricht, ép. le 13 sept. 1767 Marie-Anne-Gabrielle-Élisabeth d'Hautpoul, fille de François d'Hautpoul, baron de Rennes-les-Bains, Sgr de Montferrand, Bézis, marquis de Blanchefort, décédé sans postérité mâle. Il eut de son mariage : 1. Christine-Fortunée-Victoire-Élisabeth ; 2. Paul-Luc-Melchior qui suit ; 3. Jean-Baptiste-Vincent-Éléonor, mort en Espagne ; 4. Henri-Prosper-Guillaume, garde du corps du roi d'Espagne, chev. de Saint-Louis ; 5. Justine-Victoire ; 6. Paul-Urbain, qui a fait la Br. B.

VII. Paul-Luc-Melchior de Fleury, marquis de Blanchefort, chev. de Saint-Louis 1815, chef de bataillon, ép. à la Martinique en 1809 Suzanne-Claire-Rose d'Astorg, dont il eut :

VIII. Paul-François-Élie-Amans-Prosper de Fleury, marquis de Fleury Blanchefort, officier de cavalerie, membre du comité consultatif des colonies, préfet de la Lozère, chev. de la Lég. d'honn., commandeur de Saint-Grégoire le Grand, ép. le 1er avril 1845 Claire-Hélène d'Hautpoul-Félines, dont : 1. Marie-Alexandrine-Sophie-Rose, née le 11 janv. 1846 ; 2. Marguerite-Claire, née le 10 octobre 1847 ; 3. Prospérie-Gabrielle, née le 25 juin 1849 ; 4. Marie-Dominique-Olivier, né le 15 mars 1851.

Br. B. VII. Paul-Urbain de Fleury, ép. le 21 avril 1818 Henriette de Girous des Ondes, dont il eut : 1. Henri-Paul-Élie qui suit ; 2. Alexandrine-Guilhelmine ; 3. Juliette ; 4. Élie-Félix-Casimir ; 5. Zoé-Gabrielle-Prospérie.

VIII. Henri-Paul-Élie de Fleury, ép. le 1er déc. 1857 Anne-Henriette de Castillon de Saint-Victor.

680. FLEURY.

D'azur à trois roses d'or posées 2 et 1, qui est de Fleury ; écartelé d'un coupé, le chef de gueule, à un lion d'or, à demi-corps, et la pointe d'azur, qui est de la Treilhe.

Cette maison, dont il y a eu un cardinal-ministre sous Louis XV, s'est éteinte dans la maison de Rosset, qui en avait pris le nom et les armes ; sa généalogie a été donnée par d'Hozier, 1er reg., 240, depuis

I. Pierre de Fleury, Sgr de Dio, au diocèse de Béziers, vivant en 1620, ép. Lucrèce de Rosset, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Pierre, chev, baron de Pérignan.

II. Jean de Fleury, écuyer, Sgr de Dio, Valquières, Vernazobres, conseiller d'État 1661, ép. Diane de la Treilhe, dont il eut : 1. André-Hercule, chanoine de Montpellier, évêque de Fréjus 1699, aumônier de Louis XIV et précepteur de Louis XV 1715, archevêque de Paris, ministre d'État 1726, cardinal 1726, membre de l'Académie française 1717; 2. Gabriel, baron de Pérignan; 3. Henri, Sgr de Dio, Valquières, Vernazobres, Prades, qui testa le 5 mai 1713 et mourut sans enfants; 4. Diane-Marie, supérieure des Ursulines de Lodève, morte au mois de janv. 1732; 5. Marie, alliée le 24 janv. 1680 avec Bernardin de Rosset, Sgr de Rocozel et de Ceilhes. Jean-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel, qui naquit de cette union, fut élevé par lett. pat. de Louis XV en forme d'édit, mars 1736, à la dignité de duc et pair de France, sous la dénomination de duc de Fleury.

681. FRÉVOL.

De gueule à deux lions d'or affrontés, tenant une roue de même sur un mont aussi d'or.

Cette famille, originaire du haut Vivarais, où elle possédait les Sgries d'Aubignac, de Chanalettes, de Ribeins et du Masigon, fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 17 février 1753. (D'Hozier, VI, R.) Elle établit sa filiation depuis

I. Jean de Frévol, Sgr de la Coste, fils d'autre Jean, fut marié deux fois : il ép. en secondes noces le 3 sept. 1605 Jeanne de Colin; il eut de son premier mariage : 1. Pierre, Sgr de Chadrac, ép. le 28 nov. 1615 Anne de Goys; et du second : 2. Jacques, prêtre; 3. Gabriel, religieux; 4. Michel qui suit; 5. François, qui a fait la Br. B.; et deux filles.

II. Michel de Frévol, Sgr de la Coste et de Chanalettes, ép. le 12 déc. 1638 Marie de Belvézer de Jonchères, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Marie, alliée à Jacques de Brunel de Saint-Christophe.

III. Jean de Frévol, Sgr de la Coste et Chanalettes, convoqué à l'arrière-ban de 1690 et 1692, av. ép. le 24 fév. 1683 Marie-Anne Bouscharenc de Fabréges, dont il eut : 1. Michel qui suit; 2. Jean; 3. François; 4. Marie; 5. Thérèse.

IV. Michel de Frévol, Sgr de la Coste, de Chanalettes et la Chapelle, ép. le 24 fév. 1727 Marie de Garidel de Malpas, dont il eut : 1. Jean-Bruno qui suit; 2. Jean-Charles, religieux bernardin; 3. Marie, alliée à N... de Curtil, écuyer.

V. Jean-Bruno de Frévol de la Coste, écuyer, Sgr de la Coste, de la Chapelle, de Chanalettes et des Souls, co-Sgr de la baronie

d'Arlempde, off. au régt de Condé 1746, gouverneur pour le roi en la ville de Pradelles et Langogne 1759, av. ép. le 17 nov. 1750 Françoise Barrial; il fut déchargé du droit de franc-fief par ordonnance de M. de Saint-Priest le 10 mai 1752, et maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 28 nov. 1752; il eut pour enfants : 1. François-Bruno ; 2. Charles-Siméon ; 3. Joseph-Scipion ; 4. Louis-Étienne ; 5. Marie-Françoise ; 6. Marie-Thérèse ; 7. Magdeleine-Agathe.

Br. B. II. François de Frévol, Sgr d'Aubignac, ép. le 20 fév. 1640 Isabeau Réal, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Antoinette ; 3. Jeanne, mariée à Christophe de Belvezer, Sgr de Trémoulet ; 4. Marie.

III. Jean de Frévol, Sgr d'Aubignac, de Fontfreide, garde du corps dans la compagnie de Duras, lieut.-colonel de dragons, ép. le 18 juill. 1672 Antoinette Faure, dont il eut : 1. Joseph-François qui suit; 2. Jean-François, qui a fait la Br. C.; 3. Jacques, lieut. dans le régt d'Aunis; 4. Isabeau, mariée à François de Béchon, sieur du Boissin.

IV. Joseph-François de Frévol, bailli de Pradelles, Sgr d'Aubignac, de Rouret, ép. 1° Anne-Marie de Landes de Bellidentis; 2° le 30 juin 1703 Anne-Marie du Champ, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Michel, jésuite ; 3. Jacques-François, Sgr. de Saint-Paul, chev. de Saint-Louis, capit. de cavalerie; 4. Jacques-Ignace, prêtre ; 5. François-Bruno, religieux ; 6. Jean-Dominique, prêtre ; 7. Antoinette, mariée à Charles le Forestier, Sgr de Villeneuve ; 8. Rose, religieuse ; 9. Marie, alliée à N... de Colin, Sgr de la Bastide ; 10. Henriette, religieuse ; 11. Marie-Paule, mariée à Hyacinthe de Vielfaure.

V. Jean-Louis de Frévol, écuyer, Sgr d'Aubignac, garde du corps du roi, ép. le 12 fév. 1733 Marie-Anne-Jeanne du Puy, et fut maintenu dans sa noblesse avec Jacques-François et Jean-Joseph, ses frères, et Jean-Baptiste, son cousin, par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 17 fév. 1753.

Br. C. IV. Jean-François de Frévol d'Aubignac, écuyer, Sgr de Villaret, haut justicier de Ribeins, lieut. dans le régt Royal-infanterie des vaisseaux, ép. le 3 oct. 1705 Marie Forestier, dont il eut : 1. Joseph-Jacques-Alexandre, prieur ; 2. Jean-Baptiste qui suit ; 3. Isabeau, mariée à N... de Lachamp de Rochemure ; 4. Jeanneton, mariée à Onestre de la Boissonnade ; et deux filles religieuses.

V. Jean-Baptiste de Frévol d'Aubignac, écuyer, Sgr de Ribeins, du Masigon, garde du corps du roi 1737, ép. le 14 juill. 1737 Fran-

çoise de Romieu, dame du Masigon, maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 17 fév. 1753; il eut de son mariage : 1. Louis-Antoine; 2. Louis-Joseph; 3. Jean-Baptiste; 4. Charles-François-Auguste-Xavier; 5. Henriette.

682. JACOMEL.

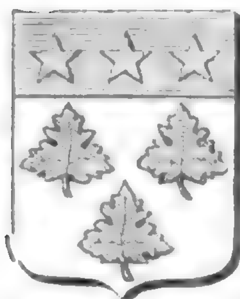

D'argent à trois feuilles de vigne de sinople 2 et 1; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. La branche piémontaise porte : d'azur à la bande d'or semée d'abeilles, accompagnée de deux étoiles d'or.

La maison de Jacomel, originaire de Piémont, est connue par filiation suivie depuis 1500. Elle a fait plusieurs branches en France répandues en Normandie et en Languedoc. La branche de Normandie fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Paris du 8 mai 1664, et par jugement de M. Colbert, intendant de Picardie, du 19 janvier 1667. (Lach. Desb., VIII, 190. — *Archiv. de l'emp., sect. judic.*) La branche de Languedoc dite de Cauvigny, fut déchargée des droits de francs-fiefs du 8 juillet 1744 sur la présentation de l'arrêt de la cour de Paris. Sa noblesse fut en outre constatée le 16 juillet 1785 par un certificat de M. Berthier, généalogiste des ordres du roi. Le chevalier de Jacomel prit part à l'assemblée de la noblesse de Béziers en 1789.

I. François de Jacomel, *alias* Giacomelli, selon l'orthographe piémontaise, chevalier, Sgr de Villars-Fouchart, d'Armel et d'autres terres en Piémont, ép. Élisabeth de Birague, dont il eut : 1. Emmanuel-Philibert, Sgr de Villars-Fouchart, acquit de son frère puîné la moitié de la terre de Villars-Fouchart par acte du 18 mars 1556. Il commandait une compagnie de 200 hommes de pied au service d'Henri II, roi de France; on ignore sa destinée ultérieure; 2. et

II. Antoine de Jacomel, écuyer, Sgr d'Armel et en partie de Villars-Fouchart, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et président juge général de S. M. à Calais. Lors du siége et de la prise de Calais par les Espagnols en 1595, Antoine de Jacomel donna l'exemple du courage et du patriotisme, en défendant la brèche où périrent 960 habitants. (V. l'*Histoire de Calais*, par le P. Lefèvre; *Histoire des villes de France*, art. *Calais*). Fait prisonnier et imposé à une rançon de 2,000 écus, il paya cette somme pour sortir de captivité; en récompense de ces services, Henri IV ordonna, par lett. pat. du 26 oct. 1596, que les appointements de sa place seraient conservés à ses enfants mineurs; il eut de son mariage avec Lucrèce de Bernes : 1. Émile; 2. Réné, sieur de Bienassise : maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Paris, du

8 mai 1664, avec son fils Antoine; 3. Antoine qui suit; 4. François, avocat au parlement de Paris.

III. Antoine de Jacomel, écuyer, Sgr de Froyelles, de Lamotte, de Grandcour et de Cauvigny, ép. le 24 nov. 1611 Jeanne de Verduzan, dont il eut : 1. Jacques; 2. Nicolas, écuyer, Sgr de Froyelles, qui fut maintenu dans sa noblesse, 1° par un arrêt de la cour des aides de Paris, du 8 mai 1664; 2° par jugement de M. Colbert, intendant de Picardie, du 19 janv. 1667; 3. Antoine; 4. François; 5. Louis qui suit; 6. Anne, mariée à Louis de Hubarlin, major de la ville d'Ardres; 7. Marie, ép. Jérôme de Courlaud.

IV. Louis de Jacomel, écuyer, Sgr de Cauvigny, de Lamotte, de Grandcour, commanda pour le roi la ville de Menin 1679; il ép. le 18 sept. 1677 Françoise des Mares de Bellefosse, dont il eut : 1. Guy-Louis qui suit; 2. Guy-François, capit. au régt de Lyonnais-infanterie, tué au siége de Turin; 3. Marie-Henriette-Augustine.

V. Guy-Louis de Jacomel, chevalier, Sgr de Cauvigny, de Tréfont, de Lamotte, de Saint-Marcel, capit. de cavalerie dans le régt de Vaudrey, ép. le 23 mai 1711, à Bessan, diocèse d'Agde, dame Élisabeth de Bérard de Vestric. Par acte du 20 oct. 1714 passé à Péronne, il vendit la terre de Cauvigny ayant haute, moyenne et basse justice, et mourut à Paris le 10 mars 1737; il avait acquis la terre de Félines en Languedoc, le 22 juillet 1717. Ses enfants furent : 1. Henri-Louis qui suit; 2. Louise-Françoise-Élisabeth.

VI. Henri-Louis de Jacomel de Cauvigny, écuyer, Sgr de Saint-Marcel, de Félines et de la ville de Mèze, capit. d'infant., ép. le 17 août 1743 Marguerite-Paule d'Alphonse ; ayant présenté requête à l'intendant de Languedoc, il fut déchargé du droit de francs-fiefs, par ordonn. du 8 juill. 1744, dans laquelle furent visés ses titres de noblesse, et notamment un arrêt de la cour des aides de Paris, du 8 mai 1664, rendu en faveur de Nicolas de Jacomel, frère de Louis son aïeul. Il eut de son mariage : 1. Joseph-François-Louis, capit. au régt de Beaujolais-infant., chev. de Saint-Louis, a fait toutes les campagnes d'Amérique et deux campagnes en Belgique à l'armée du Nord ; il av. ép. le 5 avril 1797 Marie-Thérèse de Villerase, dont il n'eut pas d'enfants; 2. Louis-Raimond; 3. Henri-Louis-François qui suit ; 4. François, capit. au régt de Beaujolais, devenu le 74e régiment d'infant.; il fut tué à la retraite du camp de Famars le 23 mai 1793.

VII. Henri-Louis-François de Jacomel-Cauvigny, fit ses preuves pour être admis comme officier dans les troupes du roi, et en obtint le certificat de M. Berthier, généalogiste des ordres de S. M. le

16 juillet 1785; parvenu au grade de capitaine dans le régt de Beaujolais, il avait fait en cette qualité deux campagnes en Belgique, lorsqu'il fut, comme son frère aîné, destitué de ses fonctions par arrêté du 6 septembre 1793; il ép. Hedwige Bayle, d'Astier, dont il eut :

VIII. Raymond-Ernest de Jacomel, ép. le 4 juin 1821 Marie-Thérèse Baille, dont il eut : 1. Lucien-Joseph-Adolphe qui suit; 2. Marguerite-Henriette-Flavie, mariée le 12 mai 1845 à Gaston Granier.

IX. Lucien-Joseph-Adelphe de Jacomel, ép. le 12 mai 1850 Joséphine-Augusta-Victoire-Claudine de Lon, fille de Ferdinand de Lon, ancien secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, chev. de la Lég. d'honn., et de dame Espérance Buget; il a de ce mariage cinq enfants.

683. JULIEN DE PÉGUEIROLLES.

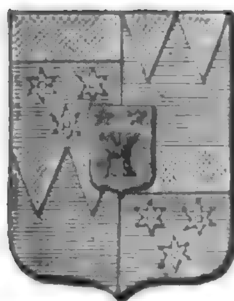

Écartelé au 1 et 4 d'azur à trois molettes d'éperon d'argent, au chef d'or; au 2 et 3 émanché d'or et d'azur; sur le tout d'azur à la gerbe d'or surmontée de deux étoiles de même.

Cette famille, originaire de Languedoc, a obtenu des lettres patentes de marquisat au mois de novembre 1759, enregistrées au parlement de Toulouse le 6 décembre suivant, et à la chambre des comptes de Paris le 2 juillet 1760. (Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, V, 51.) Elle s'est particulièrement distinguée dans la magistrature, et a donné un secrétaire du roi en la chancellerie de Montpellier 1677, plusieurs conseillers, et un président à mortier au parlement de Toulouse 1753. (Tessereau, *Hist. des chanceliers de France*, II, 12.) Sa filiation, constatée par titres authentiques, dont l'inventaire a été dressé par Me Bort, notaire à Montpellier, le 10 mai 1859, remonte à

I. François de Julien, habitant du lieu de Pégueirolles, *alias* Pégayrolles, en Languedoc, vivait en 1500; il est qualifié noble dans le codicille de Guillaume son fils, qui suit.

II. Guillaume de Julien, qualifié noble et écuyer dans son codicille du 27 avril 1568, fut père de : 1. François, qui suit; 2. Anne, héritière de son père.

III. François de Julien, docteur en droit, juge royal de la vicomté de Creissel, se fixa en Rouergue au D. de Rodez, ép. le 11 juin 1581 Marguerite de Jurquet de Montjésieu, dont il eut :

IV. Pierre de Julien, sieur de Pégueirolles, co-Sgr de Luzençon, juge royal de la vicomté de Creissel, ép. le 14 janv. 1618 Louise d'Urre, dont il eut : 1. François qui suit; 2. Charles, Sgr de Creissaguel, qui a fait la branche de Roquetaillade; 3. Marie, alliée en 1645 à Pierre de Caladon, Sgr de Lanuéjols.

V. François de Julien, sieur de Pégueirolles, co-Sgr de Luzençon, juge royal de la vicomté de Creissel, ép. le 25 avril 1639 Jeanne de Bonald, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Élisabeth, mariée à Jean de Brun de Montesquieu.

VI. Étienne de Julien de Pégueirolles, écuyer, Sgr du Cros et de Saint-Aignan, co-Sgr de Luzençon et de Ségur, juge royal de la vicomté de Creissel, secrétaire du roi à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1677, av. ép. le 23 mai 1673 Antoinette de Tubières-Grimoard, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Ignace; 3. Philippe-Antoine, lieut. gén. au bailliage de Gévaudan; 4. Jeanne, mariée le 26 oct. 1694 à Gilles de Grandsaigne, Sgr de Loupiac; 5. Thérèse, mariée le 6 juin 1708 à Pierre de Brandoin, Sgr du Puget en Albigeois; 6. Marie-Magdeleine, mariée le 21 juill. 1712 à Jean de Nattes, Sgr de Villecomtal.

VII. Jacques de Julien de Pégueirolles, baron de Saint-Bauzély, Sgr de Saint-Aignan, co-Sgr de Luzençon, conseiller au parlement de Toulouse, ép. le 26 nov. 1705 Marguerite-Anne de Chastang, dont il eut : Étienne-Hippolyte qui suit ; et plusieurs enfants morts jeunes.

VIII. Étienne-Hippolyte de Julien de Pégueirolles de Tubières-Grimoard, héritier d'Antoinette de Tubières-Grimoard son aïeule, par testament du 28 août 1728, à la charge de porter le nom et les armes, marquis de Pégueirolles par lett. pat. de 1759 enregistrées, avocat général, puis président à mortier au parlement de Toulouse, ép. 1° le 15 juin 1738 Françoise de Prévinquières; 2° le 3 mai 1756 Marie-Françoise-Honorée de Benault de Lubières, dont il eut : 1. Louis-Hippolyte qui suit; 2. Henri-Hyacinthe, qui a fait la Br. B.

IX. Louis-Hippolyte de Julien, marquis de Pégueirolles de Tubières de Grimoard, conseiller au parlement de Toulouse, ép. 1° le 16 déc. 1789 Geneviève de Claris; 2° le 16 sept. 1791 Marie-Gabrielle-Charlotte de Paulo, dont il eut : 1. Jules-Antoine-Honoré qui suit; 2. Hombeline, mariée le 15 avril 1816 à Honoré-César de la Roche-Fontenille, anc. aide de camp de Mgr le duc d'Angoulême.

X. Jules-Antoine de Julien, marquis de Pégueirolles de Tubières de Grimoard, mort le 14 août 1845, avait ép. Marie de Raineville, dont il eut : Louise, mariée à Robert de Canolle.

Br. B. IX. Henri-Hyacinthe de Julien de Pégueirolles-Tubières-Grimoard, comte de Pégueirolles, ép. le 21 mai 1787 Marie-Josèphe-

Eulalie de Paulo, dont il eut : 1. Louis-Antoine-Léopold qui suit ; 2. Jean-Hippolyte, qui a fait la Br. C.

X. Louis-Antoine-Léopold de Julien de Pégueirolles, comte de Pégueirolles, reçu chev. de Malte de minorité 1790, chev. de la Lég. d'honn., marquis de Pégueirolles à la mort de son cousin, ép. le 15 juin 1825 Fœdora Terrasson de Sénevas, dont : Marie-Hippolyte, marié en avril 1857 à Marie Vouland, dont une fille, Berthe.

Br. C. X. Marie-Jean-Hippolyte de Julien de Pégueirolles, comte de Pégueirolles, ép. le 3 nov. 1830 Clémentine Quesnel, dont : 1. Marie-Louise, mariée à Edmond baron Rolland de Blomac ; 2. Marie-Antoinette-Caroline ; 3. Ludovic-Marie-Gabriel, né le 23 avril 1836.

684. LA COUR DE MONTCAMP.

De gueule à un aigle d'or couronné d'azur langué, becqué, membré et onglé d'argent.

Cette famille, originaire du lieu de Saint-Martin d'Aulas, dans les Cévennes, a été maintenue dans sa noblesse par lettres patentes du 16 août 1733, confirmées par deux arrêts de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier de 1733 et 1744, qui établissent sa filiation depuis 1460. (D'Hozier, VI, R.) N... la Cour de Montcamp prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes en 1789, pour l'élection des députés aux états généraux.

I. Bernard de la Cour, damoiseau, ép. N... Sauxie, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

II. Guillaume de la Cour, ép. le 23 janv. 1466 Flore Réal, dont il eut, entre autres enfants :

III. Jean de la Cour, fut père de

IV. André de la Cour, ép. Jeanne de Mandajors, et il en eut :

V. Fulcrand de la Cour, Sgr de la Bellière, ép. le 17 juin 1582 Liette de Tarrou, dont il eut : 1 André, marié à Jeanne de Villangea, et père de : *a*. Pierre ; *b*. François ; 2. Pierre qui suit ; 3. Catherine, mariée à François de Caladon ; 4. Isabelle, mariée à Jean Nissoles ; 5. Jeanne, mariée à François Vaquier.

VI. Pierre de la Cour, écuyer, Sgr de Montcamp, ép. le 9 avril 1613 Jeanne de Laune, et il en eut, entre autres enfants : 1. Antoine, qui suit ; 2. Abraham, qui a fait la Br. B.

VII. Antoine de la Cour de Montcamp, ép. le 26 avril 1674 Suzanne de Villaret ; il fut maintenu dans sa noblesse par lettres patentes du roi du 16 août 1733, dûment enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier ; il eut de son mariage :

VIII. François de la Cour de Montcamp, écuyer, ép. le 28 fév. 1718 Marie de Laune, dont il eut : 1. Antoine-François de la Cour de Montcamp ; 2. Jean-Scipion de la Cour de la Bessède.

Br. B. VII. Abraham de la Cour, écuyer, ép. le 18 nov. 1664 Jeanne de Seguin, et il en eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Paul, écuyer, capit. d'infant. au régt de la Fare 1739 ; 3. Suzanne, mariée en 1711 à Guillaume Finiels.

VIII. Jacques de la Cour, écuyer, ép. le 29 août 1714 Marie Daudé de la Valette, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides, et finances de Montpellier du 8 juill. 1744; il eut de son mariage :

IX. Jean-Jacques de la Cour, écuyer, Sgr de Viala, commandant à Valleraugue, en Languedoc, ép. le 6 fév. 1743 Jeanne-Marie Law, nièce du contrôleur général des finances, fille du baron de Lauriston, dont il eut : 1. Jean-Alexandre ; 2. Alberte-Marguerite-Eugénie-Gabrielle.

685. LA FAYOLLE DE MARS.

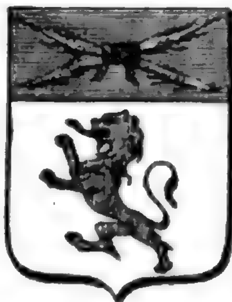

D'argent au lion rampant de gueule, au chef d'azur chargé de deux palmes d'or passées en sautoir liées de gueule. DEVISE : *Tendit ad gloriam.*

Une branche de cette maison, originaire de Dauphiné, où elle fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. du Gué, du 5 sept. 1668, vint plus tard s'établir en Velay, et obtint encore le 29 novembre 1751 un arrêt de maintenue de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. (*Archiv. de la cour des comptes.*) Jean de la Fayolle, qui vivait en 1298, ép. Marie de Ribes ; André son fils ép. en 1326 Artaude Guironnet ; Jean testa en 1372 ; Guillaume fit une reconnaissance le 4 novembre 1414 en faveu de Guillaume, Sgr de Tournon ; Jean était châtelain de Beaudiné en 1456, et eut pour fils Pierre, père d'Étienne qui commence la filiation authentique reconnue par M. du Gué. Les degrés antérieurs, que nous empruntons à un ancien document de famille, ne purent être prouvés authentiquement devant l'intendant, par suite de l'incendie du château de l'Arthaudière en 1562, ainsi que le constate un certificat trouvé dans les papiers de Me Prémont, notaire, et visé dans le jugement de M. du Gué. (V. encore CHORIER, III, 252, pour la branche de La Fayolle de la Tourne.)

I. Étienne de la Fayolle, ép. le 6 oct. 1527 N... de Rochas, dont il eut :

II. Gilles de la Fayolle, sieur de la Tourne, ép. le 9 fév. 1563 Gabrielle de Colonneau, *alias* de Colonne, dont il eut :

III. François de la Fayolle, ép. le 31 janv. 1606 Isabeau d'Heurre, *alias* d'Urre, dont il eut :

IV. Jean de la Fayolle, châtelain de Beaudiné et gouverneur pour le roi du château de Rochepaule, ép. le 6 janv. 1626 Marie des Oches, dont il eut : 1. Antoine ; 2. et

V. Joachim de la Fayolle, maintenu dans sa noblesse avec son

frère par jugement souverain de M. du Gué, intendant du Dauphiné, le 8 sept. 1668, ép. le 11 fév. 1664 Marie de Bourchenu, dont il eut :

VI. Jean-Baptiste de la Fayolle, avocat au parlement, bailli de Montredon, commissaire pour le roi touchant les religionnaires, ép. le 12 oct. 1698 Marie Pichon, dont il eut :

VII. Jean-Joseph de la Fayolle, ép. le 28 avril 1722 Éléonore Vigne, dont il eut :

VIII. Jean-Baptiste de la Fayolle, sieur de Mars, maintenu dans sa noblesse par arrêt du 26 nov. 1751 de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, av. ép. le 9 fév. 1748 Marianne Duranc de Joux, héritière de sa maison, dont il eut :

IX. Jean-Joseph-Ignace de la Fayolle de Mars, brigadier au régt de Conty, ép. le 22 août 1774 Marie-Hélène de Moreton de Chabrillan, dont il eut :

X. Jean-Joseph de la Fayolle de Mars, ép. le 15 mai 1811 Sophie le More de la Faye, fille du président du tribunal criminel du Puy, membre du corps législatif en 1814, dont il eut : 1. Louis-Auguste qui suit; 2. Clémentine, mariée le 9 sept. 1830 à Charles-Gabriel de la Roque, baron de la Roque, anc. sous-préfet de Tournon.

XI. Louis-Auguste de la Fayolle de Mars, membre du conseil général de la Haute-Loire de 1848 à 1852, ép. 1° le 26 oct. 1834 Louise de Romanet de Lestrange, dont : 1. René, avocat, attaché au parquet du procureur impérial de Lyon; 2. Léonie; 2° le 3 juill. 1846 Herminie de Sigaud de Lestang, dont : 3. Marie; 4. Édouard, né le 31 mai 1853.

686. LAULANHIER.

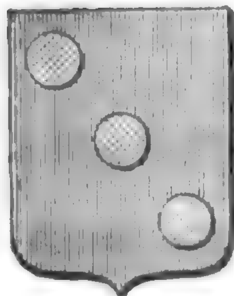

De gueule à trois besants d'or posés en bande.

Les titres de noblesse de cette maison disparurent dans l'incendie de l'hôtel du prince de Salms, rue d'Enfer, à Paris, en 1759.

François de Laulanhier, chevalier de Saint-Louis et gendarme de la garde du roi qui en était possesseur, obtint le 27 septembre 1770 un arrêt du conseil, et au mois de février 1781 des lettres patentes du roi Louis XVI données à Versailles, scellées du grand scel de cire verte en lacets de soie rouge et verte, qui, sur la production de nouvelles pièces, reconstituaient sa généalogie.

Ces lettres patentes, que nous avons eues sous les yeux, furent enregistrées au parlement de Paris le 3 avril, à la cour des comptes le 4 mai, à la cour des aides le 8 mai, et insinuées à Versailles, domicile de l'impétrant, le 17 mai 1781.

La maintenue de noblesse fut visée par Hue de Miromesnil en faveur de François de Laulanhier qui, après recherches produites, justifiait d'une filiation authentique remontant à

I. Pons-Balthazar de Laulanhier, damoiseau, vivant en 1300, eut pour fils : 1. Guillaume, marié en 1307; 2. et

II. André de Laulanhier, ép. le 20 août 1316 N... Philippe; il en eut :

III. Guy ou Guinot de Laulanhier, ép. N... de Chatelard, dont il eut plusieurs enfants, placés sous la tutelle de noble et religieux homme Guichard Aulanhier, prieur de Saint-Privat le 3 oct. 1377, et, entre autres :

IV. Pons de Laulanhier, ép. Marguerite de la Pra ou de Prata, union constatée par divers actes de tutelle de 1389, 1398, 1409, 1413 et 1430. Il eut de son mariage : 1. Guy qui suit; 2. Agnès; 3. et Louis.

V. Guigon de Laulanhier, ép. le 23 mai 1456 Jeanne de Champlar, *alias* de Flossac, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Guillaume de Laulanhier, écuyer, ép. Catherine de Pons, dont il eut huit enfants : 1. Jean, bailli de Romières, bailliage d'épée qui donnait entrée aux états de Languedoc; 2 Jean; 3. et

VII. Guillaume de Laulanhier, écuyer, qui succéda à son frère dans la charge de bailli de Romières, ép. en 1566 Marguerite des Herments, dont il eut : 1. Louis, qui ép. en 1597 Anne de Fay de Gerlande de la Tour Maubourg, dont il eut deux filles; 2. Jean qui suit; 3. et Isabeau.

VIII. Jean de Laulanhier, ép. le 26 mai 1598 Marguerite le Blanc, dont il eut :

IX. Claude de Laulanhier, ép. le 8 août 1636 Marie de Veron de la Borie, dont il eut :

X. Jacques de Laulanhier, écuyer, ép. le 22 mai 1691 Anne de Reboulet de Longueville, dont il eut :

XI. Juste-Gabriel de Laulanhier, écuyer, ép. le 2 juill. 1715 Marguerite Benoist, dont il eut : 1. Michel-Joseph, docteur en Sorbonne, vic. gén. du dioc. d'Embrun, évêque d'Égée *in partibus;* 2. François qui suit; 3. Antoine-Amet, chev. de Saint-Louis, major au régt de l'Isle-de-France (colonies). Il passa trente années dans les Indes auprès d'Hyder-Ali-Kan, dont il était devenu le confident et l'ami (1739-1769); 4. et Joseph-Louis, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Champagne, tué à Philinkausen, en Bavière, le 16 août 1760.

XII. François de Laulanhier, chev. de Saint-Louis, gendarme de la garde du roi, aide de camp du maréchal de Soubise, obtint les lettres de 1781 mentionnées en tête de cet article; il ép. en 1763, à son retour de la guerre de Sept ans, Françoise-Rosalie-Julienne Doucet de Jolimont, dont il eut : 1. François, chev. de Saint-Louis, et nommé par la reine Marie-Antoinette premier écuyer porte-man-

teau de S. A. R. Madame Royale, mort en 1791; 2. Alexandre qui suit; 3. Marcel, qui a fait la Br. B.

XIII. Alexandre-François-Saint-Ange de Laulanhier, chev. de Saint-Louis, ancien officier de chasseurs au régt d'Angoulême, succéda en 1791 à son frère auprès de Madame Royale, et reprit ses fonctions sous la Restauration; il av. ép. le 25 fév. 1797 Henriette de Viard des Francs, dont il eut: 1. Charles-Auguste-Armand de Laulanhier, ancien gendarme de la garde, surnuméraire des Douze, ancien capitaine de cavalerie; 2. Ernest, ancien officier d'infanterie; 3. et Clémentine.

Br. B. XIII. Marie-Charles-Marcel de Laulanhier, chev. de Saint-Louis, ancien officier de chasseurs au régt d'Angoulême, ép. le 3 mars 1804 Gabrielle-Jeanne Nègre de Boisboutron, dont il eut: 1. François qui suit; 2. Françoise-Gervaise-Stéphanie; 3. Marie-Adrienne.

XIV. François-Augúste-Hippolyte de Laulanhier, garde du còrps du roi, écuyer porte-manteau de S. A. R. Madame la Dauphine.

687. LAUTREC,

Alias, TOULOUSE-LAUTREC DE TOULOUSE.

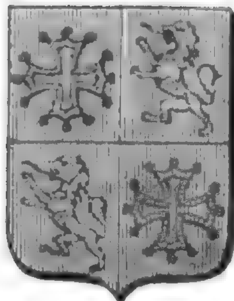

De Toulouse, écartelé de gueule au lion d'or, qui est de Lautrec; *alias* écartelé au 1 et 4 d'azur à la balance d'argent; au 2 et 3 d'argent à l'épée de gueule en pal, sur le tout de Toulouse.

Raimond VI, dit le vieux, comte de Toulouse, avait ép. en quatrièmes noces Jeanne d'Angleterre, veuve de Guillaume, roi de Sicile, et fille d'Henri II, roi d'Angleterre, morte en 1199. Il eut de ce mariage deux fils : 1. Raimond VII, qui lui succéda dans le comté de Toulouse, père de Jeanne, fille unique, mariée à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis; étant morts l'un et l'autre sans enfants au mois d'août 1271, Philippe III recueillit la succession du comte de Toulouse; 2. Bernard, qui fut accordé en 1224 à Contorosse, fille de Mainfroi, Sgr de Rabastens, qui laissa postérité. (MORÉRI, X, 271.) Il est fait mention de ce second fils de Raimond, inconnu à D. Vaissette, dans une charte de Raimond VII, du mois de septembre 1231 en cette manière : « Bertrandus frater domini comitis Tolosani » (*Mss. du roi*, n° 6009, fol. 87. — *Art de vérifier les dates*, II, 300, 1784), et dans le testament de Raimond son père en 1218, trouvé dans les archives de Saint-Jean de Toulouse. Son fils Baudoin ép. Alix, fille et héritière du vicomte de Lautrec, qui fut la tige des seconds vicomtes de Lautrec, Sgrs de Montfa et de Saint-Germier, dont la postérité s'est continuée jusqu'à nos jours. (LOUVET, *Hist. de Guienne.* — BOREL, *Antiq. de Castres.* — LA FAILLE, *Annal. de la ville de Toulouse*, I, 149, 1687.)

La maison de Toulouse-Lautrec, Sgrs de Montfa et de Saint-Germier, établie au D. de Castres, fit plusieurs branches. La branche aînée fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 20 septembre 1669; sa filiation sera rapportée à la *Généralité de Toulouse* (Marquis D'AUBAÏS, III, 1035); la branche cadette, établie au D. de Béziers, fut maintenue dans sa noblesse, 1° par ordonnance de M. de Bernage du 4 novembre 1719; 2° par arrêt de la cour

des comptes, aides et finances de Montpellier du 7 mars 1743, visés dans une ordonnance de M. le Nain du 1er septembre 1745, qui sera rapportée dans nos *Pièces justificatives*.

Lautrec était une petite ville située en Albigeois, au D. de Castres, qui avait titre de vicomté. Ses vicomtes ont tenu un rang considérable parmi les grands seigneurs de Languedoc. Les derniers comtes de Foix ont eu le vicomté de Lautrec par donation du roi Philippe de Valois; et par mariage ou par alliances, les Sgrs de Ventadour, de Bioule, d'Arpajon, d'Ambres, de Bernois, de Montredon, de Montfa, ont porté la même qualité de vicomtes de Lautrec. (MORÉRI, VI, 208.) Indie, deuxième fille de Raimond VI, comte de Toulouse, et de Béatrix de Béziers, sa troisième femme, ép. Guillebert de Lautrec.

I. Corbeiran de Toulouse-Lautrec, Sgr de Saint-Germier et Montfa, ép. en 1483 Isabeau de Combes, dont il eut :

II. Antoine de Toulouse de Lautrec, chevalier, Sgr de Saint-Germier et de Montfa, ép. Claire-Valence de Longue-Épée, dont il eut : 1. Jacques, qui a fait la branche de Toulouse-Lautrec de Toulouse, au diocèse de Castres, maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 20 sept. 1669 ; 2. et

III. Jean de Lautrec, Sgr de Saint-Germier, ép. le 8 fév. 1539 Brune de Lavit, dont il eut :

IV. Pierre de Lautrec, Sgr de Vieussan, la Treille, ép. le 9 juin 1576 Marguerite de Cortès, dont il eut :

V. Jean de Lautrec, Sgr de Vieussan, ép. le 30 déc. 1615 Valence de Villebrun, dont il eut :

VI. Pierre de Lautrec, bailli royal et Sgr de Vieussan, Tarassac, la Treille, ép. le 25 avril 1663 Jeanne de Guibert, dont il eut :

VII. Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roi au sénéchal et présidial de Béziers, ép. le 10 nov. 1692 Françoise de Foulquier, dont il eut :

VIII. Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roi au sénéchal et présidial de Béziers, ép. en 1718 Marie de Mazel, dont il eut :

IX. Jean-Pierre-Bruno de Lautrec, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Bourbon, infanterie, ép. le 14 sept. 1773 Élisabeth de Moyria, dont il eut :

X. Jean-Pierre-Bruno-Xavier de Lautrec, ancien magistrat, ép. le 18 juin 1799 Marie-Jeanne-Henriette-Reine de Carrion, dont il eut :

XI. Jean-Pierre-Marie-Henri-François de Lautrec, avocat en 1824, ép. le 2 fév. 1831 Marie de Barrelli, dont : François.

688. LEMORE DE PIGNIEU.

Maison originaire du Velay, qui a prouvé deux fois sa noblesse devant les états généraux de Languedoc en 1744 et 1782 (V. les *Procès-verbaux* à ces deux dates), depuis

I. Noble Jean Lemore, qui t. le 31 déc. 1555, ép. Jeanne de Montrond, dont il eut :

II. Jean Lemore, ép. le 13 janv. 1589 Esther de Chambonnet, dont il eut :

III. Jacques Lemore, sieur de Lotoire et de Pignieu, ép. le 4 janv. 1635 Marguerite de Boyronis, dame de Pignieu, dont il eut :

IV. Jean Lemore, sieur de Lotoire et de Pignieu, ép. le 3 oct. 1662 Marguerite de Combladour de Montréal, dont il eut : 1. Charles-Joseph-Dominique, sieur de Lotoire; 2. et

V. Just-Alexandre Lemore, sieur de Pignieu, ép. le 15 avril 1704 Magdeleine Four, dont il eut :

VI. Barthélemy Lemore, sieur de Pignieu, bailli de la ville et marquisat d'Annonay, envoyé de la baronie d'Annonay aux états généraux de Languedoc de 1744, ép. le 24 fév. 1732 Magdeleine-Françoise Dubois, dont il eut :

VII. Jean-Jacques-Barthélemy Lemore de Pignieu, Sgr de la Clotte, chevalier, bailli d'épée d'Annonay, porteur de la procuration du maréchal prince de Soubise, admis aux états généraux de Languedoc de 1782.

689. LESCURE DE SAINT-DENIS.

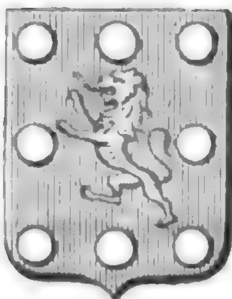

De gueule au lion d'argent, entouré de huit besants de même en orle.

Le chef de cette maison, Denis Escurette, avait acquis vers 1620 partie de la terre de Saint-Denis en Gévaudan. Son fils Philibert, devenu possesseur en 1649 des deux derniers tiers de cette terre, au titre de seigneurie, et premier qualifié noble Philibert de Lescure, transmit à ses descendants le nom qu'ils portent aujourd'hui, ainsi que le constatent une enquête de 1648 et une reconnaissance féodale du 16 septembre 1689 conservées dans les archives départementales de la Lozère. (Burdin, *Doc. hist. sur la province de Gévaudan*, II, 328.)

I. Philibert de Lescure, Sgr de Saint-Denis, ép. Marguerite du Buisson, dont il eut :

II. Raymond de Lescure, Sgr de Bélamy et de Saint-Denis, mousquetaire de la garde du roi, écuyer de main de S. A. R. Madame la

duchesse d'Orléans, ép. 1° le 10 mars 1677 Isabeau de Montbrun d'Apchier; 2° le 17 fév. 1692 Anne de Retz de Bressolles, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Catherine, mariée à Cheminades de Lormet, Sgr de la Chassaine.

III. Louis-Philibert de Lescure, Sgr de Saint-Denis, écuyer de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans après la démission de son père, ép. le 7 mars 1737 Suzanne-Angélique Richard de Vendargues, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Henri, capit. d'infanterie au régt d'Orléans : maintenus nobles par arrêt du parlement de Toulouse du 28 juill. 1739.

IV. Louis-Camille de Lescure, Sgr de Saint-Denis, admis dans l'assemblée générale de la noblesse de Gévaudan, tenue à Mende en 1789, av. ép. le 30 mai 1764 Catherine-Émilie du Roure, dont il eut : 1. Jacques-Scipion-Camille, aspirant-garde de la marine en 1778; 2. Henri-Célestin qui suit; 3. Charles-Auguste, chef de la Br. B.

V. Henri-Célestin de Lescure-Saint-Denis, émigré en 1792, fit partie de l'armée de Condé dans l'infanterie noble, garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, qualifié *comte* dans son brevet de chevalier de Saint-Louis du 26 nov. 1814, ép. le 1er mars 1807 Aglaé-Thérèse Deheère, chanoinesse au chapitre de Saint-Antoine de Viennois, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Clémence-Augustine-Geneviève, mariée à Urbain de Corsac.

VI. Charles-Marie-Edmond de Lescure, ép. le 30 janv. 1843 Virginie-Constance-Camille de Thilorier, fille du général de Thilorier et de Marie-Clémentine de Laulanhier-Saint-Ange; il a de son mariage : 1. Alix-Marie-Henriette; 2. Clémentine-Marie-Augustine; 3. René-Philibert; 4. Marthe-Marie.

Br. B. V. Charles-Auguste de Lescure, chev. de Saint-Louis, chef d'état-major à l'armée royale de la Lozère en 1815, chef de bataillon dans la légion de la Lozère et du Jura en 1816 et 1817, officier de la Légion d'honneur, qualifié *vicomte* dans ses différents brevets, ép. le 4 fructidor an XI Charlotte de la Rochenégly, dont il eut : 1. Marie-Camille, ép. en 1839 Antonie-Clara de Roche de Jagonas; 2. Jean-Gabriel-Ernest, ép. en 1842 Anne-Françoise-Noémi de Jessé; 3. Marie-Louise-Henriette; 4. Louise-Joséphine-Constantine, religieuse au Sacré-Cœur de Lyon.

690. MASSILIAN.

De gueule à l'aigle essorante d'argent, au chef cousu d'azur chargé de deux molettes d'éperon d'or; *alias* de gueule à la colombe essorante d'argent, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.

La famille de Massilian, qui a donné des magistrats distingués aux cours souveraines de Languedoc, et des consuls à la ville de Montpellier, est originaire du Comtat-Venaissin. Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Bernage du 25 juin 1718, confirmé par une ordonnance de M. de Saint-Priest. Au jugement de M. de Bernage sont joints deux certificats des 17 et 19 novembre 1714, donnés par le vice-légat d'Avignon et par les consuls de ladite ville, attestant l'ancienne noblesse de la famille de Massilian, qui avait passé par les charges et emplois remplis par les gentilshommes les plus qualifiés. (*Archiv. de Lang. à Montpellier.* — Marquis D'AUBAIS, I, 6; III, 206. — *Hist. des guerres du Comtat-Venaissin*, par Pérussis. — PITHON-CURT, III, *passim*.)

I. Antoine de Massilian, élu en 1549 et 1554 consul dans la classe des citramontains de la ville d'Avignon, décédé avant 1568, avait eu de Jacquinette Polini, sa femme, plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean; 2. Pierrette, mariée en 1565 à Pierre de Bermond; 3. Melchior; 4. Henri, qui a fait branche; 5. et

II. Paul-Antoine de Massilian, conseiller au présidial de Montpellier 1577, premier consul de la ville 1591, av. ép. le 15 déc. 1578 Dauphine de Guichard, dont il eut :

III. François de Massilian, Sgr de Massureau, ép. le 21 oct. 1607 Claudine de Mettereau, dont il eut :

IV. François de Massilian, ép. 1° le 3 nov. 1654 Tiphaine de Salgues; 2° le 3 mai 1663 Catherine de Pélissier de Boirargues, dont il eut :

V. Étienne de Massilian, chevalier, Sgr de Massureau, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Montpellier en 1691, ép. le 7 oct. 1697 Louise de Plomet; il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bernage le 25 juin 1718; il eut de son mariage : 1. Gilbert, président, juge-mage en la sénéchaussée de Montpellier, maire de cette ville, décédé en 1758, av. ép. le 3 mars 1734 Louise-Charlotte de Montcalm; 2. et

VI. Jean de Massilian, Sgr de Sanilhac et de Massureau, président-trésorier de France à Montpellier, ép. le 13 juill. 1746 Françoise Vidal, et il en eut : 1. Gilbert-Jean qui suit; 2. Étienne-Antoine qui a fait la Br. B.

VII. Gilbert-Jean de Massilian, Sgr de Sanilhac, premier consul, puis maire de Montpellier en 1788, appelé la même année à l'as-

semblée des notables, ép. le 27 avril 1783 Marie de Gros de Besplas, dont il eut : 1. Rodolphe-Étienne-Pierre, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, de la Lég. d'honn. et d'Isabelle d'Espagne, décédé sans postérité à Auteuil le 23 juill. 1834 ; 2. Françoise-Eugénie, née le 21 fév. 1786.

Br. B, VII. Étienne-Antoine de Massilian, major des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis, ép. le 24 fév. 1795 Marie-Jeanne-Suzanne Castan, dont il eut : 1. Gilbert-Jean-Baptiste, conseiller à la cour impériale de Montpellier, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 6 juin 1833 Cléonice Coulet, décédé sans enfants en 1854 ; 2. Amédée-Marie-Joseph-Paulin, prêtre, chanoine de la basilique de Montpellier ; 3. Eugène-Michel-Marie, docteur-médecin, ép. le 6 fév. 1838 Élisabeth Bédarride, et mourut sans enfants en 1848 ; 4. et

VIII. Jean-Baptiste-Marie-Louis de Gonzague de Massilian, ép. en 1839 Marie-Victorine-Constance Duffours, dont il a : 1. Louise-Marie-Ammie, née le 17 juill. 1840 ; 2. Isabelle-Marie-Stéphanie, née le 2 mai 1842 ; 3. Gabrielle-Jeanne-Marie-Thérèse, née le 5 mai 1844 ; 4. Gilbert-Jean-Marie-Auguste, né le 25 mars 1846 ; 5. Marie-Auguste, né le 30 mars 1848 ; 6. Jeanne-Marie-Gabrielle, née le 30 août 1851 ; 7. Jeanne-Marie-Ammie, née le 28 janv. 1856 ; 8. Suzanne-Marie-Berthe, née le 27 oct. 1858.

691. MATHEI DE VALFONS.

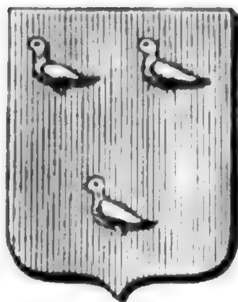

De gueule à trois merlettes d'argent posées 2 et 1 ; *alias* écartelé au 1 et 4 parti d'azur à une moitié de fleur de lis d'or, et une moitié d'aigle de sable ; au 2 et 3 de sinople à trois colonnes d'argent, qui est de Cray ; sur le tout de gueule à trois merlettes d'argent qui est de Mathei.

La famille de Mathei de Valfons de la Calmette a réuni le double avantage de se rendre aussi célèbre dans la robe, que recommandable dans la profession des armes. Elle a fourni des magistrats pleins d'honneur, d'intégrité ; des colonels et des maréchaux de camp qui se sont distingués par leur valeur et leur fidélité. Le roi Louis XV érigea en marquisat les terres de la Calmette et Massilian en faveur de Louis de Mathei de Valfons, président à mortier au parlement de Metz, et en faveur de Charles, de Marc-Antoine et de Charles-Marie, ses trois frères, par lettres patentes du mois de septembre 1764, enregistrées au parlement de Toulouse le 6 décembre 1764 ; à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 6 mars 1765, et au bureau des trésoriers de France le 8 mars 1765 à Montpellier ; elles seront reproduites dans nos *Pièces justificatives*.

Les nobiliaires de Provence mentionnent une famille de Mathieu, en latin Mathei, originaire de Bourgogne, qui aurait pour chef, noble Jean Mathei ou Mathieu, né à Salins en Franche-Comté, au diocèse de Besançon, père de Pierre et de Jean qui s'établirent en Provence et y épousèrent vers le milieu du XVe siècle deux sœurs, Dauphine et Honorade de Vachères, dames du Revest dans la viguerie de Forcalquier. Elle avait pour armes : *De gueule à trois colombes d'argent*, 2 *et* 1. (Robert de Briançon, *Nobil. de Provence.* — D'Artefeuil, II, 120.)

La famille de Mathei de Valfons établit sa filiation authentique depuis

I. Jean de Mathei, ép. Catherine Nouvelle, dont il eut : 1. Étienne

qui suit; 2. Marc-Antoine, major dans le régt de Vaudrey-cavalerie, et chev. de Saint-Louis en 1714.

II. Étienné de Mathei, conseiller du roi en ses conseils, lieut. particulier en la sénéchaussée de Nîmes, ép. le 18 juin 1675 Magdeleine de Cray, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit; 2. Magdeleine qui ép. Louis d'Icard, conseiller du roi, commissaire des inventaires de la sénéchaussée de Nîmes; 3. Anne; 4. Anne-Julie. Étienne ép. en secondes noces Suzanne d'Albenas, dont il eut : 5. Catherine, née en 1693, mariée à N... de Cambis, chev. de Saint-Louis, capit. de cavalerie dans le régt de la Sarre ; 6. Jeanne.

III. Jean-Louis de Mathei, Sgr de la Calmette, Massilian et autres lieux, conseiller du roi, premier consul de la ville de Nîmes, lieut. particulier en la sénéchaussée, député des états du Languedoc et président de chambre des grands jours en Gévaudan; mort en 1734, avait ép. le 5 mai 1703 Louise-Antoinette de Fabre, dont il eut sept enfants : 1. Louis de Mathei qui suit; 2. Charles, marquis de Valfons, vicomte de Sebourg, comte de Blandèques, lieut. général des armées du roi 1761, commandeur de Saint-Louis, gouverneur pour Sa Majesté du fort de l'Écluse, né en 1710, ép. le 10 sept. 1753 Thérèse-Charlotte Desclaibes, vicomtesse de Sebourg, comtesse de Blandèques; 3. Marc-Antoine, marquis de Massilian, commissaire général de la marine; 4. Charles-Marie, marquis de Fontanille, capit. de cavalerie dans le régt de Royal-Pologne, gouv. des villes d'Harfleur et de Monthivilliers, aide de camp du maréchal de Belle-Isle et chev. de Saint-Louis; 5. Castor, vic. gén. et chanoine de l'archevêché de Cambrai; 6. Charles-César, prêtre et Sgr d'Igny-le-Jarc, prieur d'Entrame et Sgr de Florac; 7. Louise.

IV. Louis de Mathei de Valfons, chevalier, marquis de la Calmette, marquis de Massilian par lett. pat. du mois de sept. 1764, Sgr de Gajan, Sauzet et autres lieux, président à mortier au parlement de Metz, ép. en 1734 Charlotte du Pezat, dont il eut : 1. François-Marie qui suit; 2. N... dit l'abbé de Massilian, grand vicaire du diocèse d'Angoulème, prieur commendataire de l'Ile d'Avert; 3. Charles-Régis, comte de Valfons, capit. de cav. dans le régt de Royal-Champagne, massacré aux Carmes le 2 sept. 1792; 4. Louise, ép. le 6 avril 1784, à Nîmes, Jean-Baptiste-Joseph, marquis de Broglie, Sgr de Montbeau, chev. de Saint-Louis; 5. Marie-Magdeleine, ép. Claude, comte de Rotalier, capit. de grenadiers au régt de Soissonnais; 6. Joséphine, ép. le 27 déc. 1790 Jean-Louis de Pages, baron de Pourcairès; 7. Charlotte-Émilie, ép. Damase, comte de Nar-

bonne-Lara, chevalier, capit. commandant en premier au régt de Beaujolais.

V. François-Marie de Mathei de Valfons, marquis de la Calmette, marquis de Massilian, maréchal des camps et armées du roi, chev. de Saint-Louis, ép. le 25 sept. 1783 Alexandrine-Victoire de Charézieux de la Valtière, fille de Henri-Joseph de Charézieux, chevalier, baron de la Valtière, maréchal des camps et armées du roi et chevalier de Saint-Louis; il eut de son mariage : 1. Auguste qui suit; 2. Adélaïde-Thérèse; 3. Aurore-Élisabeth-Henriette, ép. le comte de Gourssac, ancien page du roi, écuyer du manége du roi, chev. de Saint-Louis; 4. Blanche-Marie-Louise, ép. Rodolphe-Ernest de Rossel, baron de Fontarèches, ancien gendarme de la garde du roi et lieut. de cavalerie.

VI. Auguste de Mathei de Valfons, marquis de la Calmette, marquis de Massilian, chevau-léger de la garde du roi et lieut. de cavalerie, ép. le 26 juill. 1836 Gabrielle-Éléonore de Boileau de Castelnau, dont il eut : 1. Camille-Régis qui suit; 2. Blanche-Gabrielle; 3. Valérie; 4. Isabelle-Isaure.

VII. Camille-Régis de Mathei de Valfons, marquis de Valfons, né le 11 juin 1837. — Résid. chât. de la Calmette (Gard).

692. MOYRIA.

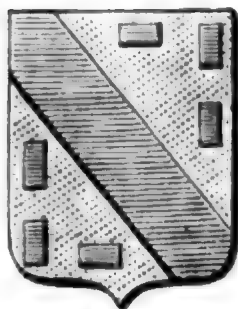

D'or à la bande d'azur accompagnée de six billettes en orle.

La maison de Moyria est une des plus anciennes du Bugey. Par les preuves qui furent faites en 1666 devant M. Boucher, intendant de cette province, on établit que la noblesse était héréditaire dans cette famille depuis Evrard de Moyria, vivant l'an 1040. Le château de Moyria à Cerdon fut bâti en 1095 par Ennemond, duc d'Aquitaine. Hugues I de Moyria fut chanoine et comte de Lyon en 1261; Hugues II fut aussi chanoine et comte de Lyon en 1318. (Marquis D'Aubaïs, III, p. 161.) Cette maison occupa des charges importantes à la cour de Savoie. En 1580 François de Moyria fut grand veneur de Savoie et gouverneur de Nantua. (Lach. Desb., X, 562.) La branche de Mailla a produit un missionnaire en Chine en 1727, auteur d'ouvrages estimés sur la Chine.

I. Louis de Moyria, capitaine d'une compagnie, assista au siége de Turin 1642, où il eut un cheval tué sous lui, fut député en 1651 de la noblesse du Bugey aux états tenus à Orléans. Il avait ép. 1° en 1649 Marie-Justine du Faure, fille du premier président à mortier, du parlement de Grenoble, intendant des armées d'Italie, dont il eut Joseph-Marie, qui forma la branche aînée de Mailla, établie à Nantua; 2° le 27 oct. 1662 Marie Mignot de Bussy, dont il eut :

II. François-Marie de Moyria, capit. au régt de Champagne,

dont un de ses oncles était colonel, ép. vers 1695 à Béziers Jeanne de Baboulet, fille de François, capit. au régt de Sérignan, dont il eut :

III. Joseph-François de Moyria, off. major au régt royal Roussillon, infanterie, 1734, blessé aux batailles de Parme et Guastalla, major général du bataillon d'Abbeville 1748, blessé au siége de Maestricht, chev. de Saint-Louis, ép. à Béziers Anne de Sizillac, dont il eut : 1. Joseph-Claude, comte de Moyria, off. au régt de l'Isle-de-France, chev. de Saint-Louis et de Saint-Lazare, mort sans enfants; 2. Anne-Élisabeth, mariée le 14 sept. 1773 à Jean-Pierre-Bruno de Lautrec; 3. Gabrielle, morte en 1782, supérieure de Notre-Dame à Béziers; 4. et

IV. Jean-François-Joseph, baron de Moyria, ép. Guiraude de la Pucelle, dont il eut : 1. Aimé, baron de Moyria, mort sans enfants; 2. Marie-Joséphine-Élisabeth, mariée le 11 avril 1809 à Joseph-Thomas-Casimir d'Estève de Pradel.

693. PENNAUTIER,

Alias, BEYNAGUET DE PENNAUTIER.

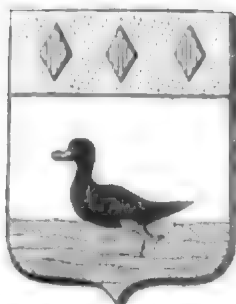

D'argent à une canette de sable becquée et membrée de gueule, nageant sur une rivière de sinople; au chef cousu d'or à trois lozanges de gueule. DEVISE : *Cara patria, carior libertas.*

Le nom de cette famille est Baynaguet, Beynaguet, Benaguet. Elle est répandue en Languedoc et en Auvergne, et connue depuis le commencement du XIV^e siècle. Bernard de Benaguet, damoiseau, Sgr de la Burquière, petit-fils de Raymond, est rappelé, ainsi que son épouse Marie de la Barthe, dans une quittance donnée par Guillaume leur fils le 3 février 1388. Guillaume de Baynaguet, chevalier, est qualifié de noble et puissant seigneur dans une reconnaissance de trois cents écus d'or provenant de la dot de sa femme Navarre d'Orbessan du 30 mai 1408. Georges son fils, chevalier, fut chargé de procuration, le 28 février 1443, par le comte Gaston de Foix qui le qualifie de *cousin*, à l'effet de terminer des différends qu'il avait avec le sénéchal de Toulouse. (BOUILLET, *Nobil. d'Auvergne*, V, 67.) Cette maison a été admise aux honneurs de la cour en 1780. Elle avait été maintenue dans sa noblesse en Guienne le 7 février 1667, par M. Pellot, intendant, sur preuves remontant à 1552.

I

Jean-Baptiste de Beynaguet, Sgr et comte de Pennautier, Saint-Pardoux et du château de Mezel, page du duc d'Orléans, grand-croix de Saint-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel 1728, capit. au régt d'Orléans, chev. de Saint-Louis, ép. le 6 fév. 1741 Amable Soubrany de Bénistan, dont il eut : 1. Jacques-Amable qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. B.; 3. Marie-Magdeleine, mariée à Jean-Bap-

tiste, marquis de Voisins; 4. Rose-Françoise, mariée à Joseph de Malaret.

Jacques-Amable-Gilbert de Beynaguet, chevalier, appelé le marquis de Pennautier, Sgr du château de Mezel, de Maleret et Saint-Pardoux en Auvergne, chev. de Saint-Louis, mousquetaire et capit. dans le régt de Brie, mourut sans postérité.

Br. B. Jacques de Beynaguet, chevalier de Saint-Pardoux, marquis de Pennautier après la mort de son frère aîné, élève d'artillerie 1767, capit. au régt de Besançon 1783, chev. de Saint-Louis 1790, fit la guerre de l'Inde et les campagnes de France de 1792 et 1793, comme officier supérieur d'artillerie. Il ép. en 1796 Magdeleine-Louise d'Aurelle de Champetière, veuve de son frère aîné et son héritière, dont il eut :

1. Rodolphe-Amable de Beynaguet de Pennautier, mousquetaire noir 1815. — Résid. Carcassonne, et chât. de Pennautier (Aude).

2. Amédée-Guesclin de Beynaguet de Pennautier, capitaine d'état-major 1830, aide de camp du maréchal comte de Molitor, retiré du service en 1833, après l'expédition d'Anvers; membre du conseil général et maire de Domaize en Auvergne 1844; ancien député au Corps législatif 1857; ép. Léonore-Athénaïs de Junquières, dont postérité.

694. RAYNAUD.

D'or à l'aigle éployée de sable au chef d'azur chargé de trois molettes d'argent. DEVISE : *Domine, probasti me.*

Cette maison est originaire de la généralité de Montpellier, D. de Saint-Pons. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 24 mars 1744, M. Rolland rapporteur, qui établit une filiation authentique depuis :

I. Charles de Raynaud, Sgr de Lagarrigue, capitaine de trente lances, qui testa le 9 juill. 1555, et eut pour fils :

II. Jean de Raynaud, capitaine de cent hommes de guerre, ép. 1° le 10 janv. 1568 Hélix de Cabrol, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Charles, qui a fait la Br. B.: 3. et Henri, qui a fait la Br. C; 2° le 8 avril 1574 Marguerite Busancèle, dont il n'eut pas d'enfants.

III. Étienne de Raynaud, « noble viguier et seul magistrat exécu« tant la justice pour le roi en la juridiction de Fraisses, » ép. le

8 avril 1625 Hélix de Landes, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

IV. Jean de Raynaud, sieur des Pradels, ép. le 24 janvier 1657 Marquise de Clerc, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

V. Étienne de Raynaud, sieur des Pradels, ép. le 23 fév. 1700 Isabeau d'Audoules, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Joseph, mestre de camp en 1733, tué à la bataille de Guastalla.

VI. Jean-Anicet de Raynaud, sieur des Pradels, Sgr de Montlebrons, ép. le 18 janv. 1734 Élisabeth de Raynaud, dont il eut :

VII. Étienne de Raynaud, qui, ainsi que Bernard de Raynaud, baron de Carnon, capit. au régt de Bresse, chev. de Saint-Louis, est mort sans postérité mâle.

Br. B. III. Charles de Raynaud, ép. le 23 janv. 1626 Marie d'Huc, dont il eut :

IV. Guillaume de Raynaud, sieur de Pesseplane, ép. le 10 avril 1670 Anne de Flottes, dont il eut :

V. Charles de Raynaud, sieur de Linières, ép. le 16 fév. 1703 Félice de Garrigues de la Devèze, dont il eut : 1. Jean-Joseph, qui ép. Suzanne de Grenier, dont il eut : *a.* Charles-Alexandre, colonel et chev. de Saint-Louis; *b.* Stanislas, colonel au service du roi de Sardaigne; *c.* Roquefeuil, capit. dans le régt d'Armagnac, mort pendant la guerre d'Amérique : aucun de ces trois enfants n'a laissé de postérité ; 2. et

VI. Joseph-Augustin de Raynaud, vicomte de la Salle, lieut. dans le régt de Champagne, ép. le 17 août 1743 Françoise de Raynaud, dont il eut :

VII. Marie-Joseph-Augustin, vicomte de Raynaud, colonel, off. dans les gardes du corps du roi, chev. de Saint-Louis, ép. le 15 mars 1790 Philiberte de Saint-Martin, dont il eut :

VIII. Philibert-Auguste, vicomte de Raynaud, officier d'état-major, chev. de la Lég. d'honn., ancien membre du conseil général de l'Hérault, mainteneur de l'Académie des jeux floraux, ép. le 17 janvier 1827 Clémentine de Rey de Saint Géry. Le contrat de mariage de M. le vicomte de Raynaud fut signé par le roi Charles X et les princes de la famille royale. — Résidence : la Salvetat (Hérault).

Br. C. III. Henri de Raynaud, ép. le 11 mai 1612 Marie de Barthés, dont il eut :

IV. Jean de Raynaud, ép. le 24 fév. 1666 Anne de Gleizes, dont il eut : 1. Jacques qui suit ; 2. Louis, sieur de Saint-Christol, exempt des gardes du roi.

V. Jean de Raynaud, sieur de Martinet, capit. au régt de Blésois,

chev. de Saint-Louis, ép. le 22 janv. 1711 Félicie de Goure. Il eut de son mariage :

VI. Félix de Raynaud-Martinet, chev. de Saint-Louis, ép. en 1747 Gabrielle de Passemar, dont il eut, entre autres enfants : 1. Honoré, colonel et chev. de Saint-Louis ; 2. Barthélemy, capitaine, mort au siége de Strasbourg ; 3. et

VII. Auguste de Raynaud, cadet-gentilhomme dans le régt de Touraine pendant la guerre d'Amérique, ép. le 5 pluviôse an v Pauline de Raynaud, dont il eut : 1. Paul qui suit ; 2. Élisa, mariée le 19 août 1828 à Roch de Chefdebien, vicomte d'Armissan.

VIII. Paul de Raynaud, ép. le 10 juin 1828 Clémence de Saint-Martin, dont il eut :

IX. Henri de Raynaud. — Résidence : Cuq (Albigeois).

695. RÉHÉS DE SAMPIGNY.

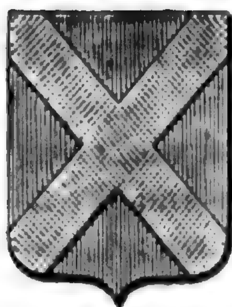

De gueule au sautoir d'or.

Cette famille est originaire de Lorraine, d'où elle s'est répandue en Auvergne et en Vivarais. Suivant des lettres patentes de Charles IV, duc de Lorraine, en date du 27 octobre 1661, elle remonte sa filiation à Nicolas de Réhés, lieut.-colonel de cavalerie en 1559. Plus tard, l'un de ses descendants obtint l'érection en *comté* de la terre de Sampigny sur Meuse en Barrois, le 13 juin 1712, par lettres de Léopold, et l'autorisation de changer son nom de Réhés en celui de Sampigny. Cette famille passa en France à la mort de Léopold, duc de Lorraine, et obtint sa naturalisation par lettres patentes de Louis XV du 2 mai 1723 et confirmation de sa noblesse par autres lettres du mois d'août 1724. Le 16 mars 1728 la famille de Sampigny acquit du duc d'Orléans le marquisat d'Effiat et lui en fit foi-hommage au mois de mai 1729, ensemble les Sgries de Denone, de Chanteloup et de Bussière. (WAROQUIER, *Tabl. généalog.*, V, 362-368. — BOUILLET, *Nobil. d'Auvergne*, V, 247, 248.)

I. Nicolas de Réhès, lieut.-col. en 1559, fut père de

II. Antoine de Réhès, écuyer, capit. de cavalerie, eut pour fils :

III. Jean de Réhès, écuyer, fut père de

IV. Jean de Réhès, assesseur au bailliage de Saint-Michel, ép. en 1650 Marie Hallot, et obtint de Charles IV, duc de Lorraine, les lettres patentes recognitives de noblesse du 27 oct. 1661, qui établissaient sa filiation depuis Nicolas, son bisaïeul, enregistrées en France le 2 janv. 1682. Il eut pour fils :

V. Louis-Ignace de Réhès, comte de Sampigny par lett. pat. de Léopold du 13 juin 1712, secrétaire d'État et garde des sceaux du duc Léopold, puis s'établit en France, obtint des lettres de naturalisation et de confirmation de noblesse, mentionnées plus haut, fut conseiller au parlement de Metz, gouverneur de la ville de Commercy, ép. en 1693 Claire-Henriette Oriol de Jubainville, dont il

eut, entre autres enfants : 1. Gabriel-François qui suit; 2. François-Charles, qui a fait la Br. B.

VI. Gabriel-François de Sampigny, comte de Sampigny de Bussières, capit. de cavalerie, ép. à Riom en 1732 Antoinette de Vernaison, dont il eut, entre autres enfants : 1. François-Charles, qui a fait une branche en Auvergne; 2. et

VII. Ignace-Hyacinthe de Sampigny, comte de Sampigny, capit. au régt royal-marine, lieut. des maréchaux de France à Riom, ép. 1° Jacqueline Reillart de Saulnat; 2° en 1800 Catherine-Cora de Chapte; il eut de sa première femme : 1. Marie-Amable, alliée en 1784 à Claude, baron de Forget; et de la seconde : 2. Marie-Adélaïde, mariée au baron d'Ideville, anc. député de l'Allier; 3. et

VIII. Michel-Henri de Sampigny, comte de Sampigny, ép. le 12 février 1827 Marie Meilheurat, dont il eut : 1. Anne-Gabrielle; 2. Marie-Adélaïde-Bathilde; 3. Marie-Louise; 4. Anne-Thérèse; 5. Marguerite; 6. Ignace-Hyacinthe.

Br. B. VI. François-Charles de Sampigny, comte de Sampigny d'Issoncourt, capit. de cavalerie au régt d'Asfeldt, ép. en 1733 Marie-Louise d'Assigny, dont il eut : 1. Louis-Charles; 2. et

VII. Henri-Jean de Sampigny, capit. au régt d'Austrasie, chev. de Saint-Louis, ép. à Aubenas le 24 nov. 1772 Marie-Anne-Françoise Barthélemy, dont il eut six enfants, entre autres : 1. Gabriel-François, marié en 1827 à Pauline-Charlotte-Chrétienne de Fagan; 2. Marie-Louise-Rosalie, mariée en 1805 à Alexandre-Barthélemy Borel; 3. et

VIII. Louis-Achille de Sampigny, comte de Sampigny, capit. d'état-major, chev. de la Lég. d'honn., ép. Arthémise-Pauline de Cambis, dont : 1. Gustave; 2. Gabrielle; 3. Ernestine, religieuse; 4. Marie.

696. RESTAURAND DE LIRAC.

D'argent à un phénix sur un bûcher qui se brûle à l'ardeur du soleil. Devise : *Virtus vetat mori.*

Cette famille est originaire d'Italie; elle s'établit très-anciennement au D. d'Uzès. Le premier du nom dont on ait connaissance est Noël de Restaurand, qui vint s'y établir au XIII[e] siècle, comme il est prouvé par l'ancien cadastre du Pont-Saint-Esprit, et par les archives du chapitre de Saint-Pierre, ordre de Cluny. Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 13 octobre 1745. (Lach. Desb., XII, 69.)

I. Jean de Restaurand, écuyer, de la ville du Pont-Saint-Esprit, ép. av. 1568 Jeanne de Sibert, dont il eut :

II. Jean de Restaurand, écuyer, ép. le 11 août 1591 Isabeau de Philippon, dont il eut :

III. Étienne de Restaurand, écuyer, ép. le 3 nov. 1625 Marie de Termes, dont il eut :

IV. Pierre de Restaurand, écuyer, capit. au régt de Fabert, ép. le 27 fév. 1661 Claude de Maréchal, dont il eut :

V. Jean-Baptiste de Restaurand, écuyer, capit. au régt. de Lorraine, infanterie, ép. le 23 oct. 1703 Marguerite d'Armand de Châteauvieux, dont il eut : 1. Alexandre, capit. au régt d'Orléans, tué à la bataille de Guastalla 1734 ; 2. et

VI. Pierre-Nicolas de Restaurand, écuyer, prieur et co-Sgr de la baronie de Montmort, au D. de Gap, co-Sgr de la Garde-Pariol, héritier des biens, nom et armes de Joseph d'Armand de Châteauvieux, son oncle, ép. le 6 oct. 1738 Louise-Bibiane de Séguin de Piégon, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier du 13 oct. 1745.

D'une autre branche était Louis de Restaurand de Fontbonne, commandant au régt de Guienne, dans le Canada, où il fut tué brigadier des armées du roi avec son neveu, Bonaventure de Restaurand, aide-major audit régt.

N... de Restaurand, Sgr de Lirac, Montaigu et la Prade, capit. dans le régt Dauphin, obtint, après la mort de son oncle Louis et de son frère Bonaventure, une pension de 200 livres. Il ép. à Montpellier N... d'Aresne, *alias* d'Arènes, et se fixa au Pont-Saint-Esprit. Il avait un frère, Louis, chanoine à Alais.

N... de Restaurand de Lirac prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

697. SARTRE.

D'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueule et accompagnée en chef d'une aiglette, et en pointe d'un croissant, le tout d'argent.

Cette famille est originaire de Montpellier, où elle a occupé fort anciennement un rang distingué dans la magistrature. Elle était divisée en plusieurs branches dont l'aînée s'éteignit vers le milieu du XVIII^e^ siècle. La branche des Sgrs de Saint-Nazaire et Caveirac s'établit en Saintonge et obtint de Louis XVI des lettres confirmatives de noblesse données à Versailles au mois de décembre 1774, à Jacques-Honoré-François de Sartre, capit. de cavalerie, « en récompense justement méritée par les longs et signalés services rendus par son père, et comme issu de parents qui depuis plus de deux cents ans ont été dans une profession publique non interrompue et non contestée de se qualifier nobles. » (Lett. patentes signées LOUIS, contre-signées par Hue de Miromesnil et Phelippeaux.)

I. N... de Sartre, fut père de : 1. Aymar qui suit ; 2. Jacquette, ép. le 28 janv. 1627 Jean de Lort-Sérignan, maréchal de camp 1650; 3. Isabeau, ép. le 7 fév. 1644 Jacques de Bonnet de Maureilhan de Polhes, baron de Polhes et des Feuillants.

II. Aymar de Sartre, écuyer, Sgr de Saint-Nazaire, conseiller du roi au siége présidial de Béziers, ép. av. 1625 Françoise-Marguerite d'Espagne, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean-François, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, président en 1651 ; 3. Jean, second président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, exilé à Nantes après les troubles de Montpellier en 1662; 4. Marguerite, ép. le 16 avril 1660 Pierre de Gep, Sgr de Ginestet.

III. Pierre de Sartre, écuyer, Sgr de Saint-Nazaire, conseiller du roi, premier président au siége présidial de Béziers, ép. 1° le 18 sept. 1661 Marie de Rives, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° N..., dont il eut : 1. Antoine-Aphrodise qui suit ; 2. Cyrille, mariée à N... de Pouzolles.

IV. Antoine-Aphrodise de Sartre, chevalier, baron de Neffiès, vicomte de Vaillant, Sgr de Saint-Nazaire, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1698, héritier de Jean de Sartre, son oncle, président en la cour des comptes de Montpellier 1749.

Pierre de Sartre d'Espagnac ou d'Espagne, ép. le 28 sept. 1706 Gabrielle de Bermond du Caylar.

Br. B. I. François-Pierre de Sartre, ép. av. 1534 Marguerite de Focard, dont il eut :

II. Guillaume de Sartre, maître des comptes à Montpellier, eut pour fils : 1. Jacques qui suit; 2. Jean-François, père de Magdeleine qui ép. Étienne de Ratte, et de Gabriel, conseiller à la cour des comptes, qui eut une fille, Catherine-Marie, alliée à Philibert de Bon, Sgr de Saint-Martin du Tertre, conseiller à la cour des comptes, puis premier président à la même cour et conseiller d'Etat.

III. Jacques de Sartre, conseiller du roi, receveur des tailles dans le D. de Lavaur, ép. Marguerite de Bosc, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jean, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, ép. Antoinette de Bécherand; 3. Claire, mariée à David Plauchut; 4. Antoinette.

IV. Pierre de Sartre, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France 1691, Sgr de Caveirac, Clarensac, Vaquerolles, Saint-Cosme et Saint-Cesaire, receveur des gabelles et finances en la généralité de Montpellier, ép. le 1er janv. 1688 Bernardine de Scorbiac, dont il eut : 1. Laurent-Louis qui suit; 2. Laurent, écuyer Sgr de Caveirac, capit. au régt de Sayne, ép. le 6 nov. 1728 Charlotte Reynault de Charancé, dont un fils, mort prêtre, et deux filles religieuses; 3. Pierre, Sgr de Vaquerolles, commissaire de la marine aux colonies, puis au port de Rochefort, ép. Jeanne-Gatienne Liger, dont deux filles : *a*. Magdeleine-Gatienne, mariée à Paul de Rambures, mort chef d'escadre; *b*. Marthe-Louise, mariée à Joseph-Louis Mondot de la Marthonie, chev. de Saint-Louis, capit. des vaisseaux du roi, puis brigadier des armées navales; 4. Antoinette, mariée le 20 déc. 1704 à Henri de Bosc son cousin germain, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

V. Laurent-Louis de Sartre, écuyer, capit. des vaisseaux du roi au port de Rochefort, après avoir fait l'expédition du Canada et de Saint-Domingue, chev. de Saint-Louis, ép. le 9 mai 1745 Élisabeth Lambert, dont il eut :

VI. Jacques-Honoré-François de Sartre, Sgr de Vénérand, du Pavillon, de la Syvais, capit. de cavalerie 1774, se retira en Saintonge; il obtint en 1774 des lettres patentes de Louis XVI confirmatives de sa noblesse; il ép. le 18 juill. 1775 Marie-Elisabeth Carré de Sainte-Gemme, dont il eut : 1. Marie-Louis-Maurice, mort sans alliance 1832; 2. Marie-Paul-François de Sales qui suit; 3. Marie-Pierre-Charles-Léon, servit dans la garde d'honneur de l'empire, sous-lieut. en 1815, maire de Vénérand en 1816, non marié; 4. Marie-Bénédictine-Paule, mariée à Pierre-Louis-René, marquis de Saint-Légier de la Saussaye, dont postérité; 5. Marie-Eutrope-Mélanie, ép. 1° le 22 août 1810 Louis-Joseph de Gaigneron de Mo-

rin, dont Louis, marié le 2 juillet 1841 à Thérèse de Sainte-Marie ; 2° le 28 fév. 1815 Jules-Alexis de Brémond d'Ars, dont postérité.

VII. Marie-Paul-François de Sales de Sartre, mort en 1848, av. ép. Élisabeth Priqué de Guippeville, dont il eut : 1. Adolphe-Honoré qui suit; 2. Élisabeth ; 3. Marie-Joseph-Victor, marié en 1835 à Henriette Aymer de la Chevalerie, dont : *a.* Louise; *b.* Joseph, sert au 2e régt des chasseurs d'Afrique ; *c.* Marie; *d.* Léon; *e.* Gabrielle; *f.* Gaston.

VIII. Adolphe-Honoré de Sartre, né en 1803, a ép. en 1836 Éléonore Pallet de Blanzay, dont : 1. Henri ; 2. Frédéric, sert au 8e régt de dragons.

698. TARDY DE MONTRAVEL.

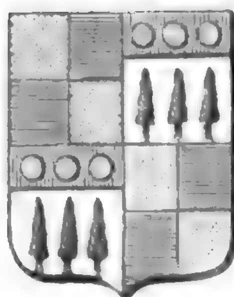

Écartelé au 1 et 4 contre-écartelé d'or et d'azur, qui est de Montravel; au 2 et 3 d'argent à trois cyprès arrachés et rangés en pal de sinople, au chef de gueule chargé de trois besants d'or, qui est de Tardy. DEVISES : *In eo aut cum eo. — Sanguine nobilis, virtute nobilior.*

La maison de Montravel, originaire d'Auvergne, où on la trouve alliée dès le XIVe siècle aux maisons les plus considérables de ce pays, a formé plusieurs branches qui se sont successivement établies en Forez, Velay, Vivarais, Dauphiné, Suisse et Amérique. Elle tire son nom de la seigneurie et château de Montravel, situés près Arlenc dans la haute Loire, et possédés par les aînés de cette maison jusqu'au XVIe siècle.

Elle a prouvé sa noblesse devant M. de Saint-Priest le 18 fév. 1786, et justifié sa filiation authentique devant le Conseil du Sceau en 1814, pour l'obtention du titre de *comte*, depuis 1316, sur le rapport du comte de Méry, référendaire.

I. Aymar de Montravel, qualifié chevalier dans une transaction de 1316 passée avec son frère aîné, dans laquelle il est dit fils de Robert de Montravel, chev., et de Malvine de Trie, vint s'établir vers cette époque sur la frontière du Velay, à Martinas-les-Faux, où il ép. Agnès de Tardy, héritière de sa maison, à condition d'en prendre le nom et les armes; ils eurent pour fils :

II. Pierre de Tardy de Montravel, chevalier, Sgr de Trivellerie, Chamarèche, Martinas, servit dans les troupes du duc de Bourgogne, ép. en 1368 Marie de Sicard, dont il eut :

III. Aymard de Tardy de Montravel, chevalier, tué au siége de Liége en 1408, av. ép. en 1400 Sybille de Villeneuve, dont il eut :

IV. Pierre de Tardy de Montravel, chevalier, ép. en 1439 Christine de Paulin, dont il eut : 1. Philippe qui suit; 2. Henri; 3. Robert.

V. Philippe de Tardy de Montravel, chevalier, capit. de cent hommes d'armes sous Louis XII, ép. Michèle de Beauzac, dont il eut :

VI. Hector de Tardy de Montravel, chev., ép. en 1509 Henriette

de Montravel, dont il eut : 1. Jean, tué dans les guerres d'Italie; 2. Henri qui suit; 3. Pierre, tué dans les troubles du Velay; il servait avec la noblesse du pays sous les ordres de Jean de Luzi, Sgr de Pélissac.

VII. Henri de Tardy de Montravel, chevalier, ép. en 1535 Appollonie d'Authier de Sisgau, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Hector, prêtre; 3. Henri, qui servit sous les ordres de Montluc, et prit part au siége de la Rochelle en 1573.

VIII. Jean de Tardy de Montravel, chevalier, Sgr du Bois, capit. de cinquante hommes d'armes, ép. en 1590 Isabeau de Grangeon, dont il eut dix enfants, entre autres : 1. Maurice, commissaire d'artillerie dans l'armée du Vivarais commandée par le duc de Montmorency; 2. Jean, dont la postérité s'est éteinte en la personne de Colombe de Tardy de Montravel, dame du Bois, mariée à Joseph Pichon de la Rivoire, baron de Vocance; 3. François qui suit; 4. Durand, commissaire d'artillerie, qui a fait la Br. des Sgrs de Montbel, éteinte après 1693; 5. Louis, qui a fait la Br. des Sgrs de Rueires établie en Suisse, éteinte en 1815.

IX. François de Tardy de Montravel, écuyer, Sgr de Grandpré, commissaire d'artillerie, ép. le 23 déc. 1631 Antoinette Bouche, dont il eut, entre autres : 1. Marc-Antoine, dont la postérité. éteinte en 1743, a donné en 1721 un chevalier de Saint-Lazare, Jean-Louis de Montravel; 2. et

X. Jean de Tardy de Montravel, écuyer, Sgr de Plenay, off. d'artillerie, ép. le 15 sept. 1670 Catherine Gottard, dont il eut :

XI. Damien de Tardy de Montravel, écuyer, Sgr de Plenay, directeur général des gabelles du Lyonnais, Provence, Dauphiné, Languedoc, Roussillon, ép. le 14 juill. 1705 Marie-Louise du Plessis-Grénedan, dont il eut : 1. Jacques qui suit; 2. Jean-Fleury, qui a fait la Br. C.

XII. Jacques-Louis-Damien de Tardy de Montravel, écuyer, Sgr de Plenay, qui fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de Pierre de la Coste, marquis de Presles, intendant du Dauphiné le 26 septembre 1756, épousa Marie-Pélagie du Plessis, sa cousine germaine, dont il eut : 1. Jean-Baptiste, chev. de Saint-Louis, adjudant général du génie, chef de bataillon, qui ép. Fidèle-Cunégonde de Chalendar, dont il eut Pélagie-Marie-Jeanne-Gabrielle, mariée le 7 avril 1815 à Jean-Marie-Balthazar-Antoine du Rouchet des Romaneaux; 2. et

XIII. Jean-François-Damien de Tardy de Montravel, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Metz en 1770, lieut.-col. en 1791,

commandant l'école militaire d'artillerie de Chalons-sur-Marne, servit pendant l'émigration dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé; il av. ép. le 22 oct. 1769 Claude-Jeanne-Éléonore d'Hauteville, dont il eut : 1. Marie-Philippe qui suit; 2. Marie-Alexandre-Auguste, qui a fait la Br. B.

XIV. Marie-Philippe-Just-Gabriel de Tardy de Montravel, chev. de Saint-Louis, de la Lég. d'honn., du Lis et du Phénix de Hohenlohe, suivit son père dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé pendant l'émigration, commandant la légion de gendarmerie de la Moselle en 1816, chef d'escadron en 1821; il av. ép. le 10 prairial an VIII, à Nancy, Marguerite de Bellerose, dont il eut : 1. Marie-Hilaire qui suit; 2. Marie-Françoise-Laure, mariée le 30 janv. 1828 à François-Hippolyte de Costard, marquis de Saint-Léger.

XV. Marie-Hilaire-Félix de Tardy de Montravel, élève de Saint-Cyr et de Saumur, sous-lieut. démissionnaire en 1830, nommé en 1852 vice-consul de France à Porto-Allègre (Brésil); il av. ép. le 20 avril 1833 à Fribourg Marie-Élisabeth de Diesbach, dont il eut : 1. Paul-Marie-Joseph, né le 8 mai 1834; 2. Gabrielle-Marie, née le 15 nov. 1839.

Br. B. XIV. Marie-Alexandre-Auguste de Tardy de Montravel, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., baron de l'empire, avec dotation impériale, suivit son père et son frère pendant l'émigration, s'éleva successivement dans l'armée des princes aux grades de chef de bataillon commandant l'artillerie, puis lieut.-col. d'artillerie et sous-directeur de l'arsenal de Strasbourg, ép. en Pologne Albertine de Bohun, dont il eut : 1. Mathilde, mariée à Victor Cochet Dubel; 2. Alexandrine, mariée à Louis Pinot, capit. de grenadiers au 15e de ligne; 3. Jean-Marie-Albert, chev. de la Lég. d'honn., capit. au 1er régt de la légion étrangère, blessé à Sébastopol le 8 sept. 1855; 4. Louis qui suit; 5. Augusta, mariée à Émile-Joseph le Borne, major d'artillerie, chev. de la Lég. d'honn.; 6. Clémence, mariée à Edmond-Milon d'Ainval, chef de bataillon au 61e régt de ligne, chev. de la Lég. d'honn.

XV. François-Marie-Louis de Tardy de Montravel, officier de la Lég. d'honn., capit. de vaisseau, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie 1852, a fait le voyage autour du monde sur les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* sous les ordres des amiraux Dumont-d'Urville et Ducamp de Rosamel; il ép. à la Guyane française, le 6 sept. 1843, Marie-Louise-Adèle-Herminie Albert, dont il eut : 1. Auguste-Marie, né le 11 janv. 1845; 2. Louise-Blanche-Marie-Thérèse, née le 13 avril 1848; 3. Raoul-Marie-Auguste, né le 6 sept. 1852.

Br. C. XII. Jean-Fleury de Tardy de Montravel de Labrossy, Sgr de Bressac, Fontblachère, les Mottets, Saint-Lager, etc., directeur des petites gabelles, ép. le 18 sept. 1749 Marie-Hélène de Chantereau, dont il eut : 1. Jean-Louis qui suit ; 2. Jean-Philippe de Tardy de Labrossy-Montravel, chev. de Saint-Louis, maréchal de camp 1817, fit partie du corps des officiers d'artill. de l'armée de Condé, et commanda les volontaires royaux de l'Ardèche en 1815 ; 3. Joseph-Marie, chev. de Montravel, colonel d'artill., chev. de Saint-Louis ; 4. Marie-Anne-Josèphe, mariée le 3 avril 1778 à François-Scipion-Laurent du Molard, vicomte de Barrès, maréchal de camp, chev. de Saint-Louis ; 5. Marie-Hélène-Nicole-Pélagie, mariée à Jean-Jacques de Beaux de Plovier, conseiller du roi, lieut. particulier au siége présidial de Valence.

XIII. Jean-Louis-Damien de Tardy de Montravel, comte de Montravel le 2 déc. 1814, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement souverain de M. de Saint-Priest le 18 fév. 1786, et prit part aux dernières assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg en 1789, il avait ép. le 6 nov. 1780 Marie-Rosalie-Dorothée Pellier, dont il eut : 1. Louis-Antoine-Fleury qui suit ; 2. Antoine-Maurice qui a fait la Br. D. ; 3. Louis-Victor-Eugène qui a fait la Br. E. ; 4. Marie-Thérèse-Madeleine-Élisabeth, mariée le 5 juin 1821 à Charles-Fortuné, comte de Fay-Solignac.

XIV. Louis-Antoine-Fleury de Tardy, comte de Montravel, brigadier aux chevau-légers de la garde du roi, ancien maire de Joyeuse, ép. le 13 mai 1817 Marie-Christophe-Antoinette de la Rochette, dont il eut : 1. Cécile-Marie-Hélène-Victorine, mariée le 16 déc. 1843 à Armand Ferrat, comte de Pontmartin ; 2. Jeanne-Marie-Antonine, née le 31 mars 1822 ; 3. René-Maurice-Joseph, né le 4 déc. 1825 ; 4. Léonce-Marie-Philippe, lieut. instructeur à Saumur, né le 13 sept. 1827 ; 5. Gordienne-Marie-Clémentine-Léopoldine, née le 10 mai 1829 ; 6. Octavie-Marie-Victorine, née le 11 nov. 1833.

Br. D. XIV. Antoine-Maurice de Tardy, vicomte de Montravel, décoré du lis en 1816, sous-lieut. dans la 1re compagnie des gardes royaux, ancien membre du conseil général de l'Ardèche, etc., mort à Lyon le 19 oct. 1856, avait ép. le 25 avril 1822 Marie-Suzanne-Françoise du Rouchet de Chazotte, dont il eut : 1. Antoine-Jean-Louis, vicomte de Montravel, né le 7 mars 1823 ; 2. Louise-Marie-Hélène, née le 25 oct. 1824 ; 3. Joseph-Philippe, né le 6 avril 1826 ; 4. Jeanne-Philippine-Amélie, née le 8 fév. 1828 ; 5. Joseph-Maurice, né le 30 nov. 1829, engagé volontaire dans le 2e régt des chasseurs d'Afrique en 1855, a été élevé aux premiers grades sous les murs

de Sébastopol; 6. Félix-Gabriel-Fleury, né le 23 oct. 1831; 7. Marie-Rosalie-Eugénie, née le 18 nov. 1832; 8. Louis-François-Théodore, né le 9 mars 1837.

Br. E. XIV. Louis-Victor-Eugène de Tardy de Montravel, chevau-léger de la garde du roi, mort le 23 oct. 1856, ép. le 2 mars 1840 Anna-Jacqueline-Laurence de Chaléon de Chambrier, dont il eut: 1. Élisabeth-Marie-Léonie-Jacqueline, née le 4 nov. 1840; 2. Louis-André-Humbert-Eugène, né le 19 mai 1842; 3. Louis-Henri-César-André, né le 14 janv. 1845.

699. VILLARDI DE QUINSON DE MONTLAUR.

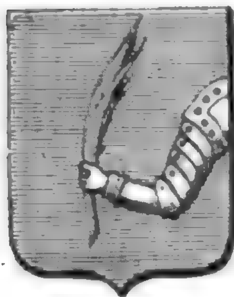

D'azur au dextrochère armé d'argent, mouvant de senestre et tenant une palme d'or.

La maison de Villardi est originaire d'Italie. Sa noblesse a été reconnue en France par d'Hozier, le 7 juin 1768, et devant les états de Languedoc le 17 novembre 1784 (*Proc.-verb. des états de Languedoc*, 27 nov. 1784), depuis Joseph de Villardi qui va suivre. Elle a possédé, en Dauphiné et en Provence, les Sgries de Quinson et Chailane, et en Languedoc le marquisat de Montlaur. (ARTEFEUIL, II, 499. — TOURTOULON, 180.)

I. Joseph de Villardi, ép. Christine Visconti, de la ville de Milan, dont il eut:

II. François-Raimond de Villardi, chevalier romain, chef des armées du duc de Milan, Sforce II, ép. le 24 nov. 1524 Isabelle Conti, dont il eut: 1. Philippe, mort à Milan; 2. et

III. François de Villardi, ép. le 15 août 1551 Magdeleine de Thomassin, dont il eut: 1. Jacques qui suit; 2. Raimond, protonotaire apostolique, archidiacre de Carpentras.

IV. Jacques de Villardi, ép. le 17 juill. 1598 Marguerite de Blachet, dame de Quinson et de la Tour-les-Buvons, dont il eut: 1. Jean-Raimond qui suit; 2. Henri, protonotaire apostolique, archidiacre et grand vicaire de l'évêque de Carpentras; 3. Jacques, marié à Isabelle de Labeau, dont Louise, mariée au marquis de Blanvac.

V. Jean-Raimond de Villardi, Sgr de Quinson, ép. le 14 fév. 1635 Françoise de Baroncelly de Javon, dont il eut: 1. Henri qui suit; 2. Diane, mariée à Balthazar de Merles, marquis de Beauchamps; 3. Élisabeth, mariée à Joseph d'Aimar, Sgr de Montsallier.

VI. Henri de Villardi, comte de Quinson, ép. le 27 fév. 1666 Marie-Sibille de Porcellet, dont il eut: 1. Jean-Raimond qui suit; 2. Christophe, capit. de dragons; 3. Henri, mort au service, chev. de Saint-Louis; 4. François, capit. de cuirassiers au service de Clément XI.

VII. Jean-Raimond de Villardi, comte de Quinson, capit. de dragons, ép. 1° le 30 mai 1704 Françoise de Monetay-Chazeron; 2° le 6 janv. 1712 Thérèse-Delphine de Grille d'Estoublon, dont il eut : 1. Joseph-Henri qui suit; 2. Virginie, mariée à Pierre de Rouvière de Dions, premier président et juge-mage du présidial de Nîmes.

VIII. Joseph-Henri-Eugène de Villardi, comte de Quinson, Sgr de Pondres-le-Villa, ép. le 28 déc. 1740 Anne-Jeanne de Crouzet, dont il eut : 1. Gabriel-Joseph qui suit; 2. Jean-Baptiste-Achille; 3. Pierre; 4. Hyacinthe-Eugène; 5. Thérèse-Flavie; 6. Eugénie-Virginie; 7. Françoise, mariée le 14 fév. 1762 à François-Armand de Ginestous; 8. Louise-Pauline; 9. Marie-Thérèse-Delphine-Eugénie, mariée le 8 nov. 1772 à Pierre-Jacques-Fulcrand de la Roque.

IX. Gabriel-Joseph-Raimond de Villardi de Quinson-Dufaur, chevalier, marquis de Montlaur, chevalier d'honn. en la cour des aides de Montpellier, ép. le 5 mars 1776 Marie-Marguerite de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson, et fut porteur de la procuration de la baronie de Calvisson aux états généraux de Languedoc de 1784.

Il eut de son mariage : 1. Eugène-Paulin-Raimond, qui suit; 2. Joseph-Isidore, qui a fait la Br. B.; 3. Sophronie, mariée à Esprit-Louis de Teyssier, baron de Marguerittes, décédée en 1842 à Paris.

X. Eugène-Paulin-Raimond de Villardi, marquis de Montlaur, chef d'escadron, chev. de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1856, avait ép. en 1814 Bénigne-Charlotte Cadier de Veauce, d'une famille du Bourbonnais, veuve de François Leblanc de Chateauvillars, conseiller au parlement de Paris. Il eut de ce mariage : 1. Joseph-Eugène qui suit; 2. Anatole-Léopold-Auguste, capit. de cavalerie, marié le 7 mars 1850 à Léonie-Lydie de Saint-Martin; 3. Marie, alliée en 1841 à Charles de Salvert-Bellenaves.

XI. Joseph-Eugène de Villardi, marquis de Montlaur, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 23 janv. 1844 Léopoldine-Xavérine-Victorine de Reclesne, héritière d'une très-ancienne maison originaire de Bourgogne, et répandue en Auvergne et en Dauphiné. Il a de ce mariage : 1. Humbert-Eugène-Léopold, né le 23 fév. 1850; 2. Marie-Pauline-Gilberte, née le 10 mai 1847; 3. Charles-Joseph-Gontran, né le 31 août 1852. — Résid. Paris, et château de Lyonne (Allier).

Br. B. X. Joseph-Isidore de Villardi, comte de Montlaur, ép. le 22 déc. 1814 Antoinette-Élie-Anne de Montglat, dont il eut : 1. Marie-Aimée, mariée le 16 août 1834 à Charles-Adolphe de Tourtoulon, baron de Lasalle; 2. Marguerite-Antoinette-Isaure, mariée le 16 sept. 1839 à Frédéric-Médard-Alfred de Chapel; 3. et

XI. Archambaud-Raimond de Villardi, comte de Montlaur, ép. le 12 oct. 1857 Marie-Louise-Gislaine-Lucy Girard Dudemaine, fille de Justin-Esprit-Gustave Girard, chevalier Dudemaine, et de Savina-Gasparine-Gislaine de Draeck, dont : 1. Élie-Esprit-Gislain-Amaury, né le 28 juill. 1858; 2. Savina-Charlotte-Marie-Diane, née le 27 nov. 1859. — Résid. Montpellier (Hérault).

700. VINCENTI DE MONTSEVENY.

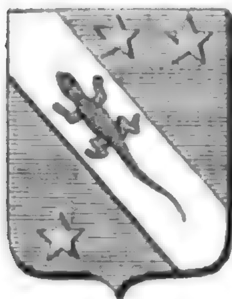

D'azur à la bande d'argent, chargée d'un lézard de sinople, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

La maison de Vincenti est ancienne et originaire de Toscane, où elle est encore représentée de nos jours. Sa filiation prouvée devant la cour des aides de Montpellier le 14 avril 1742, ne remonte qu'à Gilbert vivant au milieu du XVIe siècle. (*Exp. de l'arrêt de la cour des aides, délivré le 6 juin* 1859, *par Moulin, not. à Meyras* (*Ardèche.*) Gilbert était fils de Jean-Alphonse et d'Anne de Chalendar de Cornillon, et petit-fils d'André, marié à Louise d'Harcons, demeurant à Villeneuve de Berg.

I. Gilbert de Vincenti de Montseveny, écuyer, commandant une compagnie d'hommes d'armes au siége d'Anvers 1583, gouverneur de la ville d'Ussel en Limousin, suivit en Vivarais le duc de Ventadour 1595, commandant le château de Meyras et Jaujac, s'établit à Montseveny, paroisse de Prades, ép. le 27 juill. 1597 Françoise des Gois, dont il eut :

II. Anne de Vincenti de Montseveny, prit part avec le ban et l'arrière-ban de la noblesse de Languedoc au siége de Salces 1639; suivit en 1640 le prince Henri de Lorraine en Italie; il av. ép. le 14 mai 1624 Magdeleine de Teyssier, dont il eut :

III. Jacques de Vincenti de Montseveny, Sgr de la Valette, servit dans les chevau-légers; il ép. le 19 nov. 1664 Gabrielle de Murat, dont il eut :

IV. Henri de Vincenti de Montseveny, Sgr de la Valette, Marsal, lieut. au régt de Saintonge, puis capit. dans le régt de Vogué 1689, av. ép. le 5 sept. 1687 Marianne de Véyrac, dont il eut :

V. Gabriel de Vincenti de Montseveny, lieut. au régt d'Aunis 1707, ép. Marie-Anne de Brun de Lantenas, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 14 avril 1742; il eut de son mariage : 1. Gabriel qui suit; 2. Marie-Charlotte, mariée le 27 nov. 1754 à Antoine-Auguste de Rocles; 3. Jacques-Charles, chanoine de Saint-Julien de Tournon.

VI. Gabriel de Vincenti de Montseveny, Sgr de Sardiges, baron

de Scentres en Coiron, terre acquise du marquis de Choisinet, qui la tenait de la maison de Soubise; lieut. au régt des Landes 1746, servit dans l'armée du maréchal de Belle-Isle en Piémont; il av. ép. 1° N... de Justet de Sardiges; 2° Marianne Boisson; il eut de son premier mariage: 1. Marie-Anne, mariée à N... de Seguin, marquis de Cabassolle; 2. une autre fille, mariée à N... de Rivière; et du second: 3. Jules-Henri-Hyacinthe qui suit; 4. Antoinette, mariée le 10 juill. 1804 à Henri-Joseph-François de Gigord.

VII. Jules-Henri-Hyacinthe de Vincenti de Montseveny, ép. Nathalie Loubat, dont il eut: 1. Joseph-Gabriel qui suit; 2. Charles, marié à Camille Bachelier, dont: Marguerite, née en 1847; 3. Mathilde, ép. N... Donneaud.

VIII. Joseph-Gabriel de Vincenti de Montseveny, ép. le 22 oct. 1838 Marie-Rose-Coraly de Seguin de Cabassolle, dont: 1. Henri-Clément-Paul-Ange, né le 30 oct. 1840; 2. Marie-Charlotte-Nathalie, née en fév. 1844.

7° Familles anoblies avant 1789.

701. CHAPTAL.

De gueule à la tour d'or maçonnée de sable, accompagnée de quatre étoiles d'or posées en pal deux à dextre, deux à senestre.

Sous l'empire, la tour fut surmontée en chef à senestre d'une vigne de sinople fruitée d'or, et à dextre du franc quartier de comte-sénateur. (SIMON, *Armor. de l'empire*, 1810, t. I, 9.)

Jean-Antoine Chaptal, anobli par Louis XVI, fut fait *comte* de Chanteloup sous l'empire, et pair de France sous la Restauration.

I. Jean-Antoine-Claude Chaptal, comte de Chanteloup, né à Nojaret dans la Lozère le 5 juin 1756, fut docteur en médecine de l'école de Montpellier. Les états de Languedoc créèrent pour lui une chaire de chimie, et n'administrèrent l'agriculture et le commerce que d'après ses conseils; ils demandèrent plus tard le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse qui furent accordées à Chaptal en 1787. (*Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*)

Il devint successivement professeur de chimie à l'École polytechnique, administrateur du département de l'Hérault, professeur de chimie à l'école de médecine de Montpellier, membre de l'Institut, conseiller d'État, ministre de l'intérieur, grand officier de la Lég. d'honn., trésorier du sénat, comte de l'empire, pair de France 1819, grand-croix de la Lég. d'honn. 1823; il ép. N... Lajard, dont

il eut : 1. N... qui suit; 2. Victoire, mariée en 1803 à Just de la Rivoire, marquis de la Tourette, dont la filiation a été rapportée au t. I, n° 324, p. 294; 3. Virginie, ép. Joseph de Laage de Bellefaye, dont : *a.* Léon; *b.* Marie; *c.* Henri; *d.* Léonie.

II. N... de Chaptal, comte de Chaptal, membre du conseil général des fabriques et manufactures, fut fait chev. de la Lég. d'honn. par ordonn. du 18 août 1819; il ép. Amica Hostein, dont il eut : 1. Anatole, mort non marié; 2. Amélie; 3. Victor qui suit; 4. Marie, alliée à Stéphen Auxcousteaux; 5. Amica, mariée à Isidore Coubé; 6. Caroline, mariée à Jérôme La Bonardière.

III. Victor de Chaptal, comte de Chaptal, chev. de la Lég. d'honn., marié le 4 avril 1857 à Nadine Rafalovitz.

702. CLAPIÈS.

D'azur à un chevron d'or chargé sur la pointe d'une étoile de gueule, accompagné de trois rochers d'argent ombrés de sable. (*Armor.* 1696. 1277.)

Pierre de Clapiès; Clément, prieur de Vendres; Jean; François, Sgr de Montagnac, au D. d'Agde, furent anoblis par lettres patentes du roi, données à Saint-Germain-en-Laye le 19 janvier 1674, enregistrées à Montpellier le 12 janvier 1675. (*Catal Mss. des gentilshommes de Languedoc, D. de Béziers.*)

Jean de Clapiès, lieut. au régt de Santerre, assista à la bataille de Nerwinde 1693; directeur général des travaux publics de Languedoc, chev. de l'ordre de Saint-Michel 1726, naquit à Montpellier le 28 août 1670 de Pierre de Clapiès, correcteur à la cour des comptes, et de Suzanne de Loys. Sa famille était noble et originaire de Béziers, où elle avait accoutumé de faire sa principale résidence. (*Éloges des académiciens de Montpellier*, recueillis par le baron des Genettes, 1811.)

Il fut un des membres les plus distingués de la Société royale des sciences de Montpellier, et chargé en 1728, avec MM. de Plantade et Danysi, de faire la description géographique de la province de Languedoc.

M. de Clapiès laissa deux filles, dont l'une fut mariée à N... de Carney, associé à l'Académie des sciences de Montpellier; et l'autre à N... Castanier, de Béziers.

Antoine-François Castanier, et Guillaume Castanier, furent secrétaires du roi à Montpellier en 1705 et 1710.

N... de Castanier de Clapiès a pris part en 1788 à l'assemblée des gentilshommes du diocèse de Béziers.

703. DURAND.

De sinople au navire équipé et habillé d'argent surmonté de deux étoiles d'or. Devise : *Fert patriæ facilem annonam.*

La famille Durand, originaire de Montpellier, a été anoblie par lettres patentes du roi Louis XVI, données à Versailles au mois de mars 1789, enregistrées au parlement de Toulouse le 30 avril 1789, pour services importants rendus au pays sous le règne de Louis XV. Pendant l'hiver de 1773-1774, Raymond Durand, négociant, sauva la province du Languedoc de la famine en faisant distribuer les provisions considérables que renfermaient ses magasins. Pendant tout le temps que dura la disette, il se refusa à l'augmentation qu'on lui proposait. Une grande partie de ces provisions fut distribuée à crédit aux habitants des campagnes, et le sieur Raymond Durand ne chercha jamais à en poursuivre le recouvrement. Le roi, instruit d'une conduite et d'un désintéressement aussi rares, chargea l'abbé Terray, alors contrôleur général, de témoigner au sieur Durand toute sa satisfaction de l'acte de patriotisme dont il avait donné l'exemple, et plus tard Louis XVI l'éleva aux honneurs de la noblesse. (Extr. des lett. pat. qui seront données dans nos *Pièces justificatives.*)

I. Raymond de Durand, écuyer, fils de François Durand, ancien consul de la ville de Montpellier, et de Louise Grenier, ép. le 13 nov. 1753 Jeanne-Marie Plagnol, dont il eut :

II. Jean-Jacques-Louis de Durand, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, Sgr d'Aleyrac, Lunel-Vieil et Saint-Just, maire de la ville de Montpellier, périt sur l'échafaud révolutionnaire à Paris le 12 janv. 1794 à l'âge de trente-trois ans; il av. ép. le 30 juin 1785 Marie-Pauline de Barbeyrac de Saint-Maurice, dont il eut : 1. Louis-Marie-Raymond qui suit; 2. Marie-Eugène, mort sans postérité; 3. Anne-Joseph-Hippolyte, marié à Eugénie Martin-Portalès, mort sans postérité; 4. Jean-Aimé-Marie-Paulin, chevalier-commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne.

III. Louis-Marie-Raymond de Durand, consul de France à Varsovie, chev. de la Lég. d'honn., commandeur des ordres impériaux de Saint-Vladimir de 3e classe et de Sainte-Anne de 2e classe, ép. Joséphine Cutita, dont il eut : 1. Marcellin-Raymond-Jean-Joseph-Oriol qui suit; 2. Paulin-Marie-Eugène-Alphonse, qui a fait la Br. B.

IV. Marcellin-Raymond-Jean-Joseph-Oriol de Durand, ép. Félicie Recouly, fille de Saint-Paul Recouly, capit. d'infant., chev. de la Lég. d'honn.; de ce mariage : Marie.

Br. B. IV. Paulin-Marie-Eugène-Alphonse de Durand, ép. Valé-

rie Espéronnier, fille d'Ambroise Espéronnier, président de chambre à la cour impériale de Montpellier, chev. de la Lég. d'honn. ; de ce mariage : 1. Marie-Joséphine-Marthe ; 2. Marie-Joseph-François-Hippolyte.

704. GILLI.

D'azur à un phénix d'or enflammé de gueule sur un autel d'argent, et un soleil d'or naissant mouvant de l'angle droit du chef.

Simon Gilli, député par les états de la province de Languedoc près Sa Majesté pour les affaires de commerce, fut anobli par lett. pat. en forme de charte données à Versailles au mois de mai 1733, en considération des services essentiels qu'il rendait depuis vingt années tant en ladite qualité de député que dans les autres emplois qui lui avaient été confiés, sa famille faisant depuis longtemps sur mer un commerce considérable qui avait procuré de très-grands avantages au public et à l'État. (d'Hozier, *Armor. gén.*, I. R. p. 267.)

Le sieur Gilli fut en même temps créé chevalier de Saint-Michel avec dispense de deux degrés de noblesse.

705. GUY VILLENEUVE.

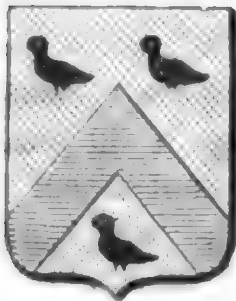

D'or au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable.

La famille de Guy-Villeneuve a été anoblie par le capitoulat, en vertu de lettres patentes du roi Louis XV, du mois de septembre 1717, et de l'arrêt du conseil du 25 mars 1727, suivant un certificat délivré le 24 avril 1760, par les capitouls de Toulouse, gouverneurs de la ville, chefs des nobles et juges ès-armes. (*Archiv. de Toulouse*. — *Jug. du trib. civil de Narbonne du* 20 *sept*. 1858. — G. de la Tour, *Armor.* de 1767, p. 21.)

I. Jean de Guy, écuyer, capitoul de Toulouse en 1717, ép. Toinette de Charrue, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean Gabriel qui suit; 2. Jean-Pierre, qui a fait la Br. B.

II. Jean-Gabriel de Guy, Sgr de Pompertuzat, ép. Magdeleine Dutaut, et il en eut : 1. Michel, grand voyer, président-trésorier de France en la généralité de Toulouse; 2. et

III. Étienne-Dominique de Guy, lieut.-colon. d'infant., chev. de Saint-Louis, comm. pour le roi à Prat de Mouillon, en Roussillon.

Br. B. II. Jean-Pierre de Guy-Villeneuve, président trésorier de France, général des finances, grand voyer en la généralité de Toulouse 1730, conseiller du roi 1734, commissaire aux états généraux

de Languedoc 1766, av. ép. à Narbonne le 17 juin 1726 Marguerite d'Augier, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jean-François-Raymond, consul général en Morée 1779 ; 2. Antoine, lieut.-colon. du régt de Bretagne 1770, chev. de Saint-Louis ; 3. Jean-Pierre-Gabriel-Denis, capit. commandant dans le régt de Dauphiné 1779 ; 4. Jean-Louis-Alexandre, capit. dans le régt de Dauphiné, puis major comm. à Béfort 1782, chev. de Saint-Louis ; 5. et

III. Jean-Pierre-Roch de Guy-Villeneuve, ép. à Narbonne Marie-Anne-Gabrielle Boutes, dont il eut :

IV. Jean-François-Mathias-Guillaume-Marie de Guy-Villeneuve, maire de Narbonne de 1824 à 1830, ép. 1° le 14 brumaire an XIII Élisabeth de Fournas-Labrosse ; 2° le 23 nov. 1819 Joséphine de Montaigu, dont : Jean-Charles-Marie-Roch.

706. MONTGOLFIER.

D'argent à une montagne de sinople mouvante du côté droit, au pied de laquelle est une mer d'azur, aussi mouvante de la pointe de l'écu, et en chef un globe aérostatique de gueule ailé de même.

N... de Montgolfier prit part aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1788 et 1789.

Joseph-Michel et Jacques-Étienne Montgolfier, inventeurs des aérostats, naquirent à Vidalon-les-Annonay en Vivarais, vers le milieu du XVIII^e siècle, d'une famille manufacturière, connue depuis longtemps par son habileté dans l'art de la fabrication du papier. Étienne, présenté à la cour en 1783, fut décoré du cordon de Saint-Michel, et cette faveur ne pouvant se partager, il obtint pour Joseph une pension de mille livres, et accepta pour son vieux père des lettres de noblesse qu'il avait refusées pour lui-même. (Boissy-d'Anglas, *Dict. de la Convers.*, 38, 455. — Foisset, *Biogr. Michaud*, 29, 570.)

Joseph-Michel de Montgolfier, chev. de la Lég. d'honn., fut administrateur du Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut en 1807 ; il mourut le 26 juin 1810, laissant postérité.

Jacques-Étienne de Montgolfier, élève de Sainte-Barbe, chev. de Saint-Michel, correspondant de l'Académie royale des sciences, mourut en 1799, laissant postérité.

707. PEGAT.

D'or à la fasce de gueule chargée de trois molettes d'éperon de sable, accompagnée de trois aigles éployées de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

Jacques Pegat, écuyer, conseiller, maître d'hôtel du roi, commissaire ordinaire des guerres, fut anobli par lett. pat. données à Paris en 1655. (*Reg. des enregistrements faits au bureau des comptes à Montpellier* 1655. — *Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*)

708. RUELLE.

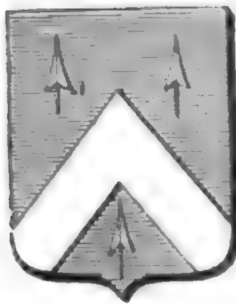

D'azur au chevron d'argent accompagné de trois fers de flèche de même posés en pal, 2 en chef, 1 en pointe.

Des lettres patentes données par Louis XVI, à Fontainebleau, en novembre 1785, enregistrées au parlement de Toulouse le 22 avril 1786, et à la cour des comptes de Montpellier en mai 1786, anoblissent François Ruelle, originaire du Dauphiné, et sa postérité née et à naître, en récompense des services rendus par lui comme propriétaire et directeur des manufactures royales pour la filature du coton, établies à Aubenas (Ardèche). (*Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*) Ces lettres rappellent celles accordées en 1707 à François de Goudard, son beau-père.

I. François de Ruelle, avocat, ép. le 25 nov. 1753 Agathe de Goudard, anobli en 1785 et chev. de Saint-Michel; il eut de son mariage : 1. Jean-Baptiste-François, mort sans alliance ; 2. Félicité, mariée en 1774 à Matthieu Verny ; 3. Marguerite-Agathe, mariée en 1777 à Henri Camus ; 4. François-Ferdinand, mort en 1787 ; 5. Marie-Rosalie, mariée en 1781 à Louis-Joseph Duclaux ; 6. François-Adrien qui suit ; 7. Magdeleine, mariée en 1786 à Joseph-César Blachier ; 8. François-Auguste, mort sans enfants 1834.

II. François-Adrien de Ruelle, ép. en 1788 Anne-Marie-Louise Faure, dont il eut : 1. Magdeleine-Coralie, mariée en 1806 à Matthieu Giraud ; 2. Marie-Zoé, morte en 1808 ; 3. Jean-Félix qui suit ; 4. Louis-Alphonse, qui a fait la Br. B. ; 5. Magdeleine-Bathilde, mariée en 1813 à Marie-Félicien de Maubec ; 6. Clara-Pauline, morte en 1828 ; 7. Octavie, mariée en 1823 à Étienne-Henri-Eugène Deydier, à Aubenas.

III. Jean-Félix de Ruelle, avocat, ép. en 1819 Joséphine Faure, dont il eut : 1. Louis-Bruno qui suit; 2. Félix-Adrien, né en 1821 ; 3. Françoise-Coralie, ép. en 1844 Camille Marze.

IV. Louis-Bruno de Ruelle, ép. en 1841 Clotilde Chaumier, dont :

1. Jeanne-Victorine, née en 1842; 2. Marthe, née en 1847.— Résid., Dijon (Côte-d'Or).

Br. B. III. Louis-Alphonse de Ruelle, ép. en 1832 Victoire Pagès, dont : 1. Jeanne-Marie-Valérie, mariée en 1855 à Adolphe-James Verny; 2. François-Paul, né en 1835; 3. Marie-Alix, née en 1837.

709. SERRE.

D'argent à un chevron d'azur chargé de trois étoiles d'or et accompagné de trois trèfles de sinople posés 2 en chef et 1 en pointe.

Aimar de Serre, ci-devant capitaine dans le régt de Toulouse-infanterie, et Fortunat de Serre de Rochecolombe, son frère, lieut.-col. du même régt et chevalier de Saint-Louis, furent anoblis par lett. pat. en forme de charte données à Paris au mois de sept. 1720. Ils étaient l'un et l'autre fils de Jean de Serre, l'un des plus qualifiés de la ville de Saint-Andéol, co-Sgr des lieux de Saint-Montan et de Saint-Marcel, juge général de l'évêché de Viviers, lequel, dès l'an 1660, avait commencé à signaler son zèle pour la religion et sa fidélité pour le service du roi. Ces lett. pat. furent enregistrées au parlement de Toulouse, à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et au bureau des finances de ladite ville. (D'Hozier, *Armor. gén.*, I. R. 513.)

Joseph de Serre, fils aîné d'Aimar de Serre, était capit. en second dans une compagnie du régt de son père.

710. SOULLIÉ.

D'argent à deux branches, l'une de laurier, l'autre de palmier de sinople, passées en sautoir et liées de gueule; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or cotoyé de deux étoiles de même.

Jean Soullié, maître chirurgien et anatomiste royal en l'université de Montpellier, fut anobli par lettres en forme de charte données à Versailles au mois d'oct. 1721, en récompense des soins infatigables qu'il se donna pendant la peste de Marseille et d'Aix. Ces lett. pat. furent enregistrées à Toulouse et à Montpellier. (D'Hozier, I. R. 523.)

8° Familles nobles qui ont voté avec la noblesse en 1789.

711. ALEYRAC.

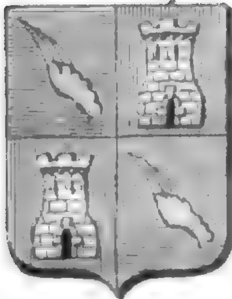

Écartelé au 1 et 4 d'azur à un demi-vol dextre éployé d'or; au 2 et 3 de gueule à la tour d'argent donjonnée de trois pièces, maçonnée de sable.

Aleyrac était un château situé dans la vallée de Saint-Vincent de Barrès, en Vivarais. Il a donné son nom à une maison ancienne divisée en plusieurs branches, connue depuis le XIIIe siècle. (LACH. DESB., XIII, 64.)

La branche aînée titrée baron d'Aigremont s'est éteinte le 15 avril 1581 par le mariage de Marguerite d'Aleyrac avec Thomas de Rochemore, qui prit le titre de baron d'Aigremont; la branche de Faugères, cadette de celle qui va suivre, s'est éteinte vers la fin du XVIIIe siècle. (LACH. DESB., V, 456.)

I. Claude d'Aleyrac du Colombier, bailli du Vivarais, ép. Jeanne de Mercoyrol, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Guinot, ép. en 1598 Magdeleine du Cheylard, dame de Faugères, et fit branche.

II. Guillaume d'Aleyrac du Colombier, Sgr de Chambezon, capitaine de cent hommes, ép. le 15 janv. 1575 Anne de Sibleyras, dont il eut :

III. David d'Aleyrac, Sgr de Chambezon, ép. le 30 déc. 1604 Suzanne de Julien, et il en eut :

IV. Étienne d'Aleyrac, capit. au régt de Languedoc, ép. le 22 oct. 1634 Isabeau de Chambaud, dont il eut : 1. Louis; 2. Noé, sieur de la Condamine, marié le 25 mars 1686 à Marie Moton de Saint-Montant; 3. autre Noé qui suit; 4. Étienne, sous-lieut. au régt de Piémont.

V. Noé d'Aleyrac, Sgr du Colombier, off. au régt Dauphin-dragons, ép. 1° en 1676 Jeanne Garnier; 2° Suzanne du Solier; il eut du premier mariage : 1. Joseph qui suit; et du second : 2. Noé, marié en 1734 à Jeanne-Marie Vernhes, dont : *a.* Jean-Baptiste, capit. d'infant. 1769; *b.* Étienne; *c.* Jacques; *d.* Augustin, off. d'artillerie à l'Ile de France.

VI. Joseph d'Aleyrac, Sgr de la Condamine, lieut. d'infant., ép. Catherine de Guion de Geis de Pampelonne, dont il eut : 1. Paul-David qui suit; 2. Joseph; 3. Paul-Jean, marié à la Guadeloupe avec Anne de Bautheac de Granval.

VII. Paul-David d'Aleyrac, capit. d'artill., chev. de Saint-Louis, ép. le 15 fév. 1768 Marie-Thérèse de Barruel, dont il eut : 1. Paul-

Louis-Noé, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis; 2. et Hippolyte, servit avec son frère pendant l'émigration dans l'armée de Condé.

Thérèse de Barruel, fille d'Antoine, veuve de Paul-David d'Aleyrac, Sgr de Saint-Vincent de Barrès, envoya sa procuration à l'assemblée de la noblesse de Vivarais en 1789.

Jean-Baptiste d'Aleyrac, capit. comm. au régt de Languedoc, chev. de Saint-Louis, prit part à l'élection des députés de la noblesse de Vivarais aux états généraux de 1789.

712. ALICHOUX, baron DE SENEGRA.

La généalogie qui va suivre est empruntée au procès-verbal de l'assemblée de l'Assiette du diocèse de Béziers du 12 mai 1783, imprimé à Béziers chez Fuzier, libraire et imprimeur du roi.

I. Amans d'Alichoux, ép. Claire de Cebenq, dont il eut :

II. Amans d'Alichoux, du lieu de la Coste, D. de Lodève, ép. le 1er juill. 1582 Claudine de Seguin, dame de Senegra, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Michel, écuyer.

III. Jean d'Alichoux, sieur de Senegra, ép. le 28 nov. 1610 Jeanne de Pascal, et il en eut :

IV. Amans d'Alichoux de Senegra, ép. le 24 juin 1653 Lucrèce de Saint-Jullien, dont il eut :

V. Antoine d'Alichoux, Sgr de Senegra, ép. le 8 déc. 1695 Marie Duclaux, et il en eut :

VI. Louis d'Alichoux, Sgr de Senegra, ép. le 9 nov. 1740 Catherine-Antoinette de Manse, dont il eut :

VII. Louis-Antoine d'Alichoux, baron de Senegra, Sgr de Fos, héritier de N... de Manse de Franquières sa tante, qui avait acheté la terre de Fos le 10 fév. 1753 de Joseph-François des Rives; envoyé de M. le marquis de Villeneuve à l'assemblée de l'assiette du diocèse de Béziers, où il fournit ses preuves de noblesse le 12 mai 1783, avait ép. le 1er juin 1773 Marie-Jeanne-Françoise-Félicité-Joséphine-Juliette de Savelli de Caseneuve.

Le baron de Senegra prit part à l'assemblée de la noblesse de Béziers pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

713. AMOREUX.

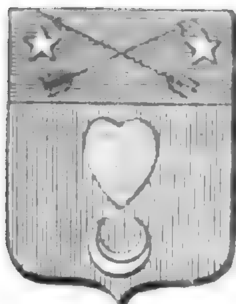

De gueule au cœur d'or et au croissant d'argent en pointe, au chef cousu d'azur à deux flèches posées en sautoir, accostées de deux étoiles d'argent.

Ancienne maison originaire de la haute Provence, qui vint se fixer en Languedoc vers la fin du XVII^e^ siècle, et dont la filiation authentique est constatée par un certificat de Chérin, généalogiste des ordres du roi, depuis

I. Gaspard d'Amoreux, vint s'établir en Languedoc où il ép. Catherine Euseby, dont il eut :

II. Pierre-Joseph d'Amoreux, demeurant à Uzès, ép. le 14 juill. 1726 Louise de Blanc, dont il eut : 1. Gaspard-Antoine qui suit ; 2. Albin, mort sans postérité.

III. Gaspard-Antoine d'Amoreux, conseiller maître en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1755, assista à l'assemblée de la noblesse d'Uzès pour l'élection des députés aux états généraux de 1789 ; il av. ép. en 1766 Marie-Anne Palisse de Lahondès, dont il eut : 1. Jean-Joseph-Marie qui suit ; 2. Ange-Étienne-Bonaventure, qui a fait la Br. B. ; 3. Félix-Antoine-Marie, qui a fait la Br. C. ; 4. Sophie, mariée en 1796 à N... Palisse de Mérignargues ; 5. Mélanie.

IV. Jean-Joseph-Marie d'Amoreux, reçu conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier à la mort de son père 1789 ; conseiller à la cour royale de Nîmes, démissionnaire en 1830 par refus de serment, av. ép. en mai 1798 Marie-Anne de Larnac, veuve de N... Boutonnet, dont il eut : 1. Coralie, mariée à Adrien de Robernier, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., lieut. dans la garde royale ; 2. Amélie ; 3. et

V. Marie-Joseph-Eugène d'Amoreux, ép. le 19 sept. 1837 Pulchérie Chalmeton, dont : 1. Jean-Marie-Louis, né le 25 juill. 1838 ; 2. et Mathilde.

Br. B. IV. Ange-Étienne-Bonaventure d'Amoreux Saint-Ange, obtint le 7 avril 1785, de Bernard Chérin, généalogiste du roi, le certificat de quatre degrés de noblesse pour être reçu en qualité de sous-lieutenant ; il fut nommé en 1787 sous-lieut. dans le régt de Bourgogne-infanterie, maire d'Uzès en 1815 ; démissionnaire en 1830 par refus de serment ; il av. ép. le 12 sept. 1796 Anne

Trinquelague, dont il eut : 1. Charles qui suit; 2. Félicie, mariée à N... Londés.

V. Jean-Charles d'Amoreux, garde du corps en 1814, lieut. aux lanciers de la garde royale, démissionnaire en 1830 par refus de serment, ép. le 22 nov. 1831 Pauline de Fornier, dont il eut : 1. Louis-Gaspard-Augustin, lieut. au 16ᵉ régt d'artillerie, tué pendant la dernière guerre d'Italie 1859; 2. Marie, mariée à Edme Rode, capit. au 20ᵉ régt. de ligne, chev. de la Lég. d'honn. et de Saint-Ferdinand d'Espagne ; 3. Lucie.

Br. C. IV. Félix-Antoine-Marie d'Amoreux Saint-Félix, obtint, comme son frère, un certificat de Chérin, et fut admis à l'école royale de marine, alors à Alais, fut nommé secrétaire général de la préfecture à Florence en 1809, chev. de la Lég. d'honn., puis sous-préfet à Murat, à Marvéjols, à Lodève, démissionnaire en 1830 par refus de serment; il av. ép. en 1801 Mélanie de Lefebvre, dont il eut : 1. Jules qui suit; 2. Albin, qui a fait la Br. D. ; 3. Marie-Charles, prêtre, curé de Saint-Victor.

V. Jules d'Amoreux-Saint-Félix, ép. en août 1840 Malvina d'Arnoux, dont : René, né en 1841.

Br. D. V. Albin d'Amoreux, élève du roi à Saint-Cyr en 1818, sous-intendant militaire, off. de la Lég. d'honn., ép. en 1834 Honorine d'Albiousse, dont : Louise, mariée en 1857 à Paul de Surdun.

714. ASTRUC.

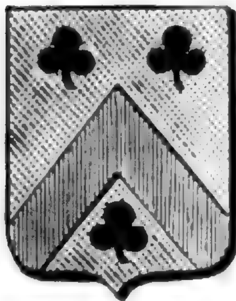

D'or au chevron de gueule accompagné de trois trèfles de sable, 2 et 1. (*Armor.* de 1696, 11.)

On trouve parmi les magistrats des cours souveraines de Languedoc plusieurs sujets du nom ; un médecin du roi et un capitoul de Toulouse, professeur de droit français dans cette dernière ville, étaient originaires de Sauve, D. d'Alais, et pouvaient appartenir à la même famille. N... Astruc prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789. (*Armor.* 1696. — *Reg. de la cour des comptes de Montpellier*, 1719, 1724, 1749. — D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier, Liste des conseillers et des secrét. du roi.* — *Mém. pour servir à l'hist. de l'Éc. de Méd. de Montpellier*, 1767.)

Jean Astruc, conseiller-correcteur à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696. Il obtint en 1719 des lettres de retenue avec dispense d'âge pour Jean-Pierre-Leynadier Astruc son fils, et pour lui des lettres d'honneur en 1724.

Pierre Astruc était secrétaire du roi près la chancellerie de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1689.

Pierre-Jacques Astruc fut reçu conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1749, comme successeur de Fulcrand Boussairolles.

Jean-Jacques Astruc de Vissec était conseiller au sénéchal et présidial de Montpellier en 1759.

Jean Astruc, né à Sauve le 19 mars 1684, célèbre médecin de l'école de Montpellier 1710-1717, premier médecin du roi de Pologne 1729, médecin consultant du roi 1730, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'École de médecine de Montpellier, publiés en* 1767, ép. Jeanne Chaunel, dont il eut : 1. N..., mariée à N... de Silhouette, ministre d'État sous Louis XV; 2. Pierre-François, président honoraire à la cour des aides de Paris et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, ép. Marie-Élisabeth Guérin de Corbeilles. Jean Astruc mourut à Paris le 5 mai 1766.

Anne-Louis Astruc, frère puîné de Jean médecin du roi, suivit le barreau à Toulouse, devint professeur de droit français et « l'oracle du parlement, » suivant l'expression d'un panégyriste. Il fut capitoul de Toulouse, député aux états de la province de Languedoc, et chargé par les états de porter le cahier à la cour; il mourut à Paris le 4 janv. 1744.

A l'une de ces familles devait appartenir N... Astruc, qui prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier, pour l'élection des députés aux états généraux en 1789.

715. BALESTRIER.

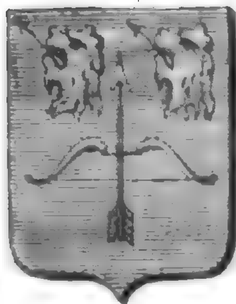

D'azur à l'arbalète d'or armée d'une flèche de même, accostée de deux têtes de dragons cousues de gueule. Devise : *Vis virtute victa.*

La maison de Balestrier, dont plusieurs représentants ont pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789, était fixée en Languedoc depuis le commencement du XVI[e] siècle. Jean de Balestrier, Sgr de Beaufort, major de la ville d'Arras, avait prouvé sa noblesse devant les élus d'Artois le 10 octobre 1665, et justifié sa filiation depuis

I. Jacques de Balestrier, écuyer. ép. Arnaude de Barthélemy, et il en eut :

II. Antoine de Balestrier, écuyer, Sgr de Monnières, capit. de chevau-légers, ép. le 24 janv. 1580 Philippe de Bareyron, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Augustin, conseiller du roi, juge au siége royal de Gallargues, dont une fille, Louise, qui ép. Louis de Buade ; 3. Pierre, capit. de cavalerie.

III. Antoine de Balestrier, Sgr de Beaufort, ép. le 19 oct. 1614 Antoinette de Marazel, dont il eut : 1. Jean, écuyer, Sgr de Beaufort, capit. de chevau-légers et major de la ville d'Arras, ép. le 3 mai 1662 Marie-Marguerite de Saint-Vaast : il fut tué au service du roi à l'armée de Hollande en 1676, et laissa pour fille unique Charlotte-Anne-Marie, mariée le 2 mai 1679 à Alexandre-Pierre de Zouches, écuyer ; 2. Françoise, mariée à Antoine de Leuctre, écuyer, Sgr de Canilhac ; 3. André ; 4. et

IV. Olivier de Balestrier, écuyer, ép. Honorade de Garsin, et fut père de

V. Esprit de Balestrier, écuyer, off. au régt Royal-Picardie, ép. 1° Gracie Reboul ; 2° le 12 nov. 1697 Suzanne de Buade, sa cousine ; il laissa du premier lit :

VI. Louis-Noël de Balestrier, écuyer, capit. au régt Royal-artillerie, ép. le 8 mars 1709 Marguerite Caussade, dont il eut : 1. Louis qui suit ; 2. Gabriel, qui a fait la Br. B. ; 3. Jean-Louis, capit.-major d'infant., chev. de Saint-Louis, mort sans enfants ; 4. Pierre, capit. d'artill., chev. de Saint-Louis, qui fut père de : *a*. Augustin, maire de Lansargues sous la Restauration ; *b*. Gabriel, lieut.-col. du régt Royal-Guyenne, mort en 1793 ; *c*. Louis-Sauveur, d'abord prêtre, puis juge au tribunal de Nogent-sur-Seine.

VII. Louis-Sauveur de Balestrier, écuyer, ép. en 1752 à Lansargues, Élisabeth Chauchon, dont il eut : 1. Gabriel qui suit ; 2. Louis-Toussaint, marié en 1784 à Marguerite Deydier, mort sans postérité ; 3. Louis, prêtre.

VIII. Gabriel de Balestrier, ép. le 1er nov. 1788 Catherine Coulondre, dont il eut :

IX. Sauveur-Louis de Balestrier, receveur des contributions directes à Lansargues, ép. Marie Rivière, dont il eut :

X. Jean de Balestrier, né le 20 juin 1817, ép. le 3 fév. 1840 Marie-Amélie Bézard, de Lunel, dont : 1. Anne-Marie-Joséphine-Louis, né le 4 janv. 1843 ; 2. Jean-Louis-Marie-Charles, né le 26 août 1844 ; 3. Gabrielle-Marie-Octavie, née le 24 oct. 1850 ; 4. Amélie-Marie-Eugénie-Joséphine-Henriette, née le 26 mars 1858.

Br. B. VII. Gabriel de Balestrier, écuyer, off. au régt Royal-Picardie, ép. le 11. oct. 1735 Marie Allemand, dont il eut :

VIII. André de Balestrier, écuyer, ép. le 3 fév. 1771 Jeanne de Guy-Villeneuve, dont il eut : 1. Pierre ; 2. Jean-Louis qui suit ; 3. Jean-Baptiste-Arnaud.

IX. Jean-Louis de Balestrier, écuyer, ép. Marie-Magdeleine Bosc, dont il eut : 1. Antoine, employé supérieur des finances à Orléans, né le 24 sept. 1809, marié le 31 janv. 1837 à Jeanne-Caroline de Porcellet ; 2. Henri, né le 20 juillet 1812, docteur en médecine, marié le 3 juin 1845 à Françoise-Élisabeth Sautel, dont il a : *a.* Louis-Marie, né le 20 mai 1846 ; *b.* Charles-Antoine-Philippe-Olivier, né le 22 juill. 1847 ; *c.* Frédéric-André-Léo, né le 1er avril 1850 ; *d.* et Marie-Joséphine-Élisabeth, née le 15 avril 1855 ; 3. Clarice, mariée en 1825 à N... Delzeuze, et morte en 1845.

716. BELLEVAL.

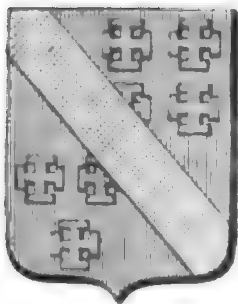

De gueule à la bande d'or accompagnée de sept croisettes de même potencées dites de Jérusalem, quatre en chef, trois en pointe.

La famille de Belleval est originaire de Picardie, où elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil du roi du 25 octobre 1668, sur preuves filiatives remontant à Edmond de Belleval, écuyer anobli par le roi Louis XII. (HAUDICQUER DE BLANCOURT, *Nobil. de Picardie*, Paris, 1693, p. 36.)

Au commencement du XVIe siècle, elle était divisée en plusieurs branches, dites d'Angerville, de Fresne, de Floriville et d'Aigneville. C'est à l'une d'elles qu'appartenait Pierre Richer, *alias* Richier et Riquier de Belleval, qui vint se fixer à Montpellier vers 1580, attiré par la réputation des écoles de cette ville, et dont les soins contribuèrent à la fondation du jardin de botanique en 1589. Il mourut sans postérité ; mais il avait appelé près de lui son neveu, Martin Richer de Belleval, auteur de la branche établie en Languedoc jusqu'à la révolution française, et aujourd'hui fixée à Paris. (*Recherches sur la vie et ouvrages de Pierre Richer de Belleval*, Avignon, 1786.) Cette famille a donné trois présidents à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, un prévôt à l'église cathédrale, et plusieurs maires ou premiers consuls à la même ville. (D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, passim. — E. THOMAS, *Tableau historique de Montpellier*, 309.)

I. Martin-Richer de Belleval, docteur en droit, professeur 1623, conseiller, chancelier et juge en l'université de médecine de Montpellier 1641, ép. N... de Valette des Plans, dont il eut :

II. Georges-Richer de Belleval, conseiller 1686, puis président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1688, maire perpétuel et viguier de ladite ville 1693, avait ép. en 1676 Anne de Bouilhaco, dont il eut : 1. Gaspard qui suit ; 2. François-Ignace, prévôt du chapitre de Saint-Pierre à Montpellier le 21 sept. 1726.

III. Gaspard de Belleval, conseiller du roi en ses conseils 1700, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier

1715, maire de la ville de Montpellier 1694, ép. en 1709 N... de Fressieu, dont il eut :

IV. Joseph-Philibert de Belleval, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, prit part aux assemblées de la noblesse de Montpellier en 1789 ; il avait ép. Marie-Élisabeth de Pavée de Villevieille, dont il eut : 1. Jean-Jacques-François-Gaspard qui suit ; 2. Charles-Philippe-Gabriel, chev. de Malte, mort en 1836 non marié ; 3. Marie-Thérèse-Françoise-Gabrielle-Gratienne, mariée le 19 fructidor an v à Clément-Henri-Casimir de Bosc.

V. Jean-Jacques-François-Gaspard de Belleval, ép. Marie-Joséphine-Sophie-Xavier du Vivier de Lansac, fille de François-Hippolyte, marquis du Vivier de Lansac, et de Marie-Xavier de Guignard de Saint-Priest, dont il eut : 1. François-Hippolyte, chef d'escadron au 2ᵉ régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, off. de la Lég. d'honn, mort sans alliance en 1849 ; 2. Charles-Joseph, capit. d'inf., chev. de la Lég. d'honn., mort sans alliance en 1824 ; 3. Gabriel-Philibert, secrét. d'ambassade, off. de la Lég. d'honn, mort sans enfants en 1840 ; 4. Antoine-Gabriel-Riquier qui suit ; 5. Marie-Joséphine ; 6. Marie-Charlotte-Emma.

VI. Antoine-Gabriel-Riquier de Belleval, avocat à la cour imp. de Paris.

717. BOSC.

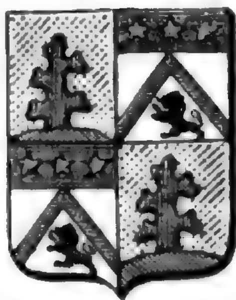

D'or au corail de gueule sur une terrasse de sinople. La branche établie en Languedoc porte : Écartelé au 1 et 4 d'or au corail de gueule sur une terrasse de sinople, qui est de Bosc ; au 2 et 3 d'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'un lionceau de gueule armé et lampassé, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or à cinq rais, qui est de Scorbiac. (*Armor.* 1696, Toulouse, 99.)

La maison de Bosc est originaire du bas Languedoc et a fait plusieurs branches. En 1216, Pierre de Bosc signe comme témoin parmi les notables de Montpellier le procès-verbal de l'érection en paroisse de l'église N.-D. des Tables, en vertu du bref du pape Innocent III. (*Thalamus de Montpellier, Livre noir*, 26. *Archiv. de l'hôtel de ville.* — *Hist. de l'église N.-D. des Tables*, c. 13, par M. l'abbé Vinas, vicaire général, curé de la paroisse, 1859.) François Bosc fut créé avocat général en la cour des aides de Montpellier par l'édit du rétablissement de cette cour du 13 mars 1477. (*Hist. de Languedoc*, 1749, V, aux *Preuves*. — D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I. — WAROQUIER, *Tabl. généal.*, V, 158.) François Bosc eut entre autres enfants Abrias, qui paraît être l'aïeul de

I. Laurent de Bosc, Sgr de Servières et de la Calmette, secrétaire du roi le 19 oct. 1673, conseiller au parlement de Toulouse le 23 janv. 1678, avait ép. 1° le 9 juin 1667 Françoise de Marc de la Calmette ; 2° le 1ᵉʳ juin 1679 Jacquette de Scorbiac.

Il eut de son premier mariage : 1. Marc-Antoine, marquis du Bouchet, procureur général des requêtes de l'hôtel, maître des requêtes 1696, surintendant des finances, domaines et affaires de madame la duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV, 1698; intendant de la province de Limoges 1711, avait ép. le 30 mai 1702, par contrat signé de Louis XIV, de madame de Maintenon et du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, Angélique-Françoise-Arazola d'Ognate, veuve d'Armand Nonpar de Caumont la Force, marquis de Montpouillan, dont il eut trois enfants : un fils, mort officier d'artillerie, sans alliance; une fille morte sans alliance, et Gracie, morte sans postérité à Paris le 3 déc. 1774, paroisse de Saint-Sulpice. Elle avait ép. le comte Ferréol d'Argental, conseiller au parlement de Paris, ministre secrétaire d'État, fils d'un président au parlement de Metz, et de N. de Guérin de Tencin, sœur du cardinal archevêque de Lyon; 2. Laurent, Sgr de Saint-Clément, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1692, ép. le 7 avril 1695 Catherine de Solas, dont il eut une fille unique, Louise-Antoinette, mariée 1° le 26 avril 1719 à Jean-Louis, marquis de Montault-Navailles; 2° le 14 janv. 1728 à Bernard de Foucauld d'Alzon, baron de Brens, président aux enquêtes du parlement de Toulouse; 3. Jean-Louis, capit. d'infant. au service de Guillaume, prince d'Orange et roi d'Angleterre, auteur d'une branche qui s'établit en Hollande, et a produit un ambassadeur des Pays-Bas, en Danemark, en Suisse et en Portugal, mort en 1786; 4. Françoise, mariée le 1er avril 1683 au marquis Henri du Quesne, capit. des vaisseaux du roi, fils aîné du grand amiral de ce nom, et de Gabrielle de Bernières;

Et du second mariage : 5. Henri qui suit; 6. Louis, capit. de caval., tué à la tête de son régt en 1703; 7. Antoinette, mariée le 21 janv. 1734 à François-Auguste, marquis de Chalvet de Rochemonteix, Sgr de Merville, sénéchal d'épée, gouverneur de Toulouse et pays d'Albigeois, dont la famille a produit cinq sénéchaux dans la généralité de Toulouse.

II. Henri de Bosc, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1705, avait ép. le 20 déc. 1705 Antoinette de Sartre, dont il eut : 1. Henri-François-Étienne qui suit; 2. François, capit. d'infant., mort sans alliance; 3. Marie-Jacquette, mariée le 13 mars 1734 à François de Claris de Florian, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, frère aîné de Mauris de Claris, premier président en la même cour; 4. Louise,

mariée le 24 sept. 1753 à noble Jean-Joseph Léonard, conseiller du roi.

III. Henri-François-Étienne de Bosc, écuyer, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1763, conseiller honoraire en 1786, av. ép. le 21 mai 1764 Marie-Jeanne de Seguins-Vassieux, dont il eut : 1. Henri-Claude-Louis, sous-lieut. de caval., mort sans alliance; 2. Clément-Henri-Casimir qui suit; 3. Henriette-Jeanne-Alix, mariée le 9 janv. 1792 à Joseph-Jean-Martin de Barbeyrac-Saint-Maurice, anc. écuyer de Madame, comtesse d'Artois, anc. capit. au régt. de Vivarais, chev. de Saint-Louis.

IV. Clément-Henri-Casimir de Bosc, écuyer, ép. 1° le 12 messidor an III (1er juillet 1795) Marie-Anne-Françoise-Eugénie de Melon; 2° le 19 fructidor an V (6 sept. 1797) Marie-Thérèse-Françoise-Gabrielle-Gratienne de Belleval; il eut du premier mariage : 1. Eugène-Henri-Joseph-Isidore qui suit; et du second : 2. Marie-Charlotte-Henriette-Clémence, mariée le 21 sept. 1824 à Charles-Joachim-François de Joubert; 3. Louise-Henriette-Célestine, mariée le 13 oct. 1828 à Jean-Jacques-Amédée de Cavaignac, ancien officier de la garde royale, receveur particulier des finances à Montmorillon.

V. Eugène-Henri-Joseph-Isidore de Bosc, ép. le 22 août 1831 Cornélie-Jeanne-Gabrielle Pandin de Saint-Hippolyte, fille du contre-amiral de ce nom, et de Jeanne-Frédérique-Antoinette de Vignolles de la Farelle, dont : 1. Jeanne-Claire; 2. Philippe-Pierre-Clément, mort jeune; 3. Marie-Henriette-Eugénie; 4. Henri-Gabriel, né le 3 juill. 1831; 5. Marie-Henriette.

718. BOUSSAIROLLES.

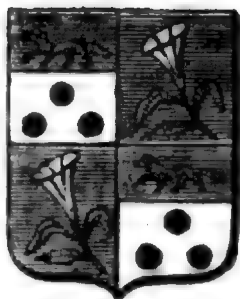

Écartelé au 1 et 4 d'argent à trois tourteaux de gueule posés 1 et 2, au chef d'azur chargé d'un renard passant d'or; au 2 et 3 d'azur à la campanule d'argent tigée et feuillée d'or; au franc quartier des barons-présidents des cours impériales qui est : de gueule à la toque de sable retroussée d'hermine. (*Reg. de la cour imp. de Montpellier*, 1808-1845. — TOURTOULON, 88.)

Fulcrand Boussairolles fut reçu conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1737, en remplacement de Dominique Cambacérès. Il ép., après avoir obtenu des lettres de dis-

pense, la fille de Claude Campan, conseiller en la même cour. (*Reg. de la cour des comptes de Montpellier*, 1737, p. 340.)

Jacques-Joseph de Boussairolles, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, Sgr de la Mougeire, la Moure et du Bourg; et

Jacques-Joseph, fils du précédent, ont pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789. Jacques-Joseph de Boussairolles, président à la cour imp. de Montpellier, né à Montpellier le 20 janv. 1741, fut nommé baron de l'empire le 19 juin 1813 par lett. pat. signées Marie-Louise, en vertu des pouvoirs conférés par l'empereur, enregistrées à la cour de Montpellier le 20 août 1813.

719. BRUNET

PANAT CASTELPERS VILLENEUVE.

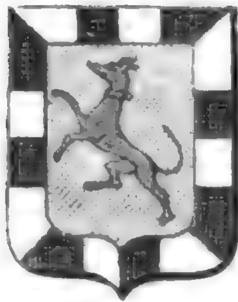

D'or au lévrier rampant de gueule, à la bordure componnée d'argent et de sable de seize compons. (G. de la Tour, *Armor.* 1767.)

La maison de Brunet originaire du Rouergue possédait des fiefs dans la baronie de Sévérac dès le milieu du XII[e] siècle. Son nom se voit fréquemment dans les chartes de cette province avec ceux des plus nobles familles. (D. Vaissette, t. II et III, *Preuves*. — Th. de Barrau, I, 709.) Vers le milieu du XIV[e] siècle elle quitta le Rouergue pour s'établir dans la sénéchaussée d'Agen; plus tard, une branche se fixa au diocèse de Béziers, où elle est connue sous le nom de Villeneuve.

I. Philibert-Louis, *alias* Gui de Brunet, Sgr de l'Estelle, vicomte de Montbaus, ép. en 1544 Marguerite de Stuer, dame de Galapian, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Arnaud, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre.

II. Louis de Brunet, chevalier, Sgr de l'Estelle, de Castelpers, de Caseneuve, vicomte d'Ambialet et de Montbaus, conseiller, chambellan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, maréchal de camp, gouverneur de Clérac et de Tournon, ép. en 1579 Magdeleine de Lordat, dont il eut : 1. Jean-Jacques qui suit; 2. Paule, mariée à Jean-Jacques de Lordat, maréchal de camp.

III. Jean-Jacques de Brunet, chevalier, baron de Pujols, vicomte d'Ambialet et de Montbaus, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Clérac, ambassadeur en Espagne, ép. le 8 juill. 1605 Marguerite-Françoise du Faur de Pibrac, dame de Pujols, héritière de la branche aînée de sa maison, dont il eut :

1. Louis qui suit; 2. Timoléon, Sgr de l'Estelle; 3. Marie-Anne, mariée à Raymond de Larac, sieur de la Gaubertie, Sgr de la Borie; 4. Olympe.

IV. Louis de Brunet, chevalier, baron de Pujols, Castelpers et Panat, vicomte d'Ambialet et de Montbaus, tué au siége de Libourne 1649; avait ép. le 27 oct. 1631 Anne de Castelpers, vicomtesse de Panat et de Cadars, héritière de la branche aînée de sa maison, dont il eut: 1. Jean-Samuel qui suit; 2. Gaspard-Hyacinthe; 3. Marthe, mariée au comte de Murat; 4. Louis-Joseph, qui a fait la Br. B.

V. Jean-Samuel de Brunet de Castelpers, baron de Pujols, vicomte de Panat, ép. le 25 fév. 1660 Jacqueline d'Espinchal, dont il eut: 1. Joseph qui suit; 2. Marie-Isabeau, mariée à Jacques de Volonzac, Sgr de Vareilles.

VI. Joseph de Brunet, baron de Pujols, comtè de Panat, ép. le 27 janv. 1700 Marie de Toulouse-Lautrec, vicomtesse de Montfa, dont il eut: 1. Joseph qui suit; 2. Jean-Élisabeth, sacré évêque en 1739; 3. Joseph-Samuel, marié à Françoise de Roquefeuil-Londres, mort sans enfants.

VII. Joseph de Brunet, vicomte de Panat et de Cadars, capit. des vaisseaux du roi, puis chef d'escadre et cordon rouge, ép. en 1750 Françoise-Marie de la Rochefoucauld-Langeac, nièce du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, dont il eut: 1. Dominique-François qui suit; 2. Armand, capit. de vaisseau, secrétaire de l'amirauté; 3. Frédéric-Joseph, grand vicaire de Pontoise et député du clergé à l'assemblée des états généraux par la ville de Chaumont en Vexin; 4. Marie-Eugénie, mariée au comte d'Espic.

VIII. Dominique-François de Brunet, marquis de Panat, député de la noblesse de Toulouse aux états généraux, ép. en 1786 Victoire de Rudelle d'Alzon, dont il eut: 1. Dominique-Samuel-Joseph-Philippe qui suit; 2. Marie-Eugénie-Élisabeth-Irène, mariée à Philippe d'Omezon.

IX. Dominique-Samuel-Joseph-Philippe de Brunet, vicomte de Panat, ancien premier secrétaire d'ambassade à Naples, préfet du Cantal 1828, député du Gers, questeur de l'assemblée nationale 1848-1851, ép. le 10 nov. 1819 Françoise-Joséphine-Éléonore Hocquart, fille du prem. président à la cour de Toulouse, dont: 1. Henri qui suit; 2. Joseph-Léopold, enseigne de vaisseau, mort au Brésil 1846; 3. Antoinette, mariée au baron de Fournas.

X. Henri-Hyacinthe-Philippe de Brunet, marquis de Panat, ép. N... de Narbonne-Lara, dont: Samuel.

Le vicomte de Panat, secrétaire perpétuel de l'acad. des jeux floraux, habite Toulouse.

Br. B. V. Louis-Joseph de Brunet-Pujols-Castelpers et Levis, marquis de Villeneuve la Cremade, vicomte de Lautrec, baron de Montredon et des états de Languedoc, sénéchal de Castres, lieut. du roi en cette province et colon. de cavalerie, ép. le 8 juill. 1674 Élisabeth de la Croix de Castries (fille de René-Gaspard, marquis de Castries, chev. des ordres du Roi, gentilhomme de sa chambre, lieut. gén. des armées, et d'Élisabeth de Bonzi, sœur de Pierre, cardinal de Bonzi, archev. de Narbonne), dont il eut : 1. Louis-Joseph qui suit; 2. Élisabeth, mariée à Pierre-Joseph-Hyacinthe, marquis de Caylus; 3. N..., mariée à N... de Savelli.

VI. Louis-Joseph de Brunet-Pujols-Castelpers et Levis, marquis de Villeneuve, vicomte de Lautrec, baron de Montredon et des états de Languedoc, capit. des vaisseaux du roi, ép. le 3 nov. 1712 Marie-Anne de Danty de Villegly (fille de Jacques, maire de Carcassonne, et de Françoise de Mirman), dont il eut : 1. Marc-Antoine qui suit; 2. Armand, dit le comte de Villeneuve; 3. N... de Brunet, dite mademoiselle de Lautrec, abbesse de Gaillac; 4. N..., mariée à Jean-Baptiste de Donis, marquis de Beauchamp; 5. N..., mariée à N... d'Alliès de Mondonville.

VII. Marc-Antoine de Brunet-Pujols-Castelpers et Levis, marquis de Villeneuve, baron des états de Languedoc, ép. le 1er août 1745 Marie-Anne-Ursule de Fargeon, dont il eut : 1. Lambert qui suit; 2. N..., religieuse; 3. N..., dit le comte de Montredon, dans les gardes françaises; 4. Marie-Charlotte, mariée le 11 août 1772 à Joseph-Accurse-Louis-Rigal d'Ouvrier, vicomte de Bruniquel; 5. Marie-Élisabeth, mariée le 2 déc. 1782 à Jean de Bastard, comte d'Estang, chev. d'honn. de la cour souveraine de Montauban.

VIII. Lambert de Brunet-Pujols-Castelpers, marquis de Villeneuve, baron des états de Languedoc, ép. Marguerite-Mathurine-Joséphine de Perrin de Cabrille, dont il eut : 1. Armand-Jean-Lambert, marquis de Villeneuve, anc. député de l'Hérault, ép. Amable-Agathe de Bastard d'Estang, sa cousine germaine, et mourut le 31 oct. 1857 sans enfants; 2. Amédée qui suit; 3. Julie, mariée à Paul de la Blanque; 4. Joséphine, mariée au vicomte d'Auderic, anc. préfet; 5. Pauline; 6. Aglaé.

IX. Amédée de Brunet, vicomte, et depuis la mort de son frère, marquis de Villeneuve, ép. 1° N... de Brassac; 2° N... de Maureilhan, dont Lambert, mort jeune.

720. CABOT

DE LA FARE ET DE DAMPMARTIN.

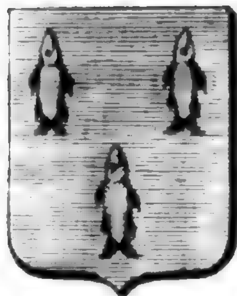

D'azur à trois chabots d'or. Devise : *Semper cor caput Cabot.*

La branche de Dampmartin porte : D'azur à trois bandes d'argent accompagnées de deux étoiles d'or en chef, à la bordure dentelée de même.

Cette maison tire son nom et son origine de Jean Cabot, noble vénitien, établi à Bristol sous le règne de Henri VII, qui fut un des plus célèbres navigateurs du XVI[e] siècle. Il découvrit Terre-Neuve en 1497 et passa au service de l'Espagne. Son fils Sébastien, resté au service de l'Angleterre, découvrit la Floride et ouvrit le chemin du Canada aux Français, qui y abordèrent vers 1530. Jean avait eu trois fils : Jean, Louis et Sébastien. Pierre, fils de Louis, qui avait embrassé la religion réformée, habita comme son père à Saint-Paul-la-Coste, dans les Cévennes, et y mourut, après avoir fait son testament, le 27 déc. 1552, reçu par Guillaume Petit, notaire à Alais. C'est dans cet acte que se trouve établie sa descendance de Louis, « fils de Jean Cabot, le célèbre navigateur vénitien. » (V. le *Mémoire judiciaire*, imprimé à Nîmes en juill. 1829, et produit devant la cour impériale. Veuve Gaude, impr. de la cour.)

Cette famille se divisa en deux branches dites de la Fare et de Dampmartin.

N... de Cabot de la Fare prit part aux assemblées de la noblesse du Gévaudan en 1788 ; N... de Cabot de Dampmartin à celles du diocèse d'Uzès. Plus anciennement, une autre branche s'était établie à New-Jersey et en Géorgie, aux États-Unis, et y était encore représentée au commencement de ce siècle.

On conserve au département des cartes marines de la Bibliothèque impériale une grande carte générale du globe, par Sébastien Cabot, dédiée à Charles-Quint en 1544, et accompagnée de nombreuses légendes latines.

I. Jean de Cabot, célèbre navigateur vénitien, fut père de : 1. Jean, mort à Venise ; 2. Louis qui suit ; 3. Sébastien, établi d'abord en Angleterre, mourut en France sans postérité.

II. Louis de Cabot, retiré en France, demeurant à Saint-Paul la Coste, dans les Cévennes, fut père de

III. Pierre de Cabot, t. le 25 déc. 1552 ; il eut pour fils

IV. Louis de Cabot, ép. en 1586 Antonye de Vierne, dont il eut :

V. Jean de Cabot, qualifié sire de Cabot, ép. 1° le 5 sept. 1576 Marguerite de Leuze ; 2° en 1598 Anne Rauzières ; il eut pour fils : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean, auteur de la Br. C. des Cabot de Dampmartin.

VI. Pierre de Cabot, surnommé le capitaine noble Pierre Cabot, chef des protestants dans les hautes Cévennes, ép. le 13 nov. 1630 Jeanne Roux, fille du Sgr de Malbos, dont il eut :

VII. Jean-Pierre de Cabot, ép. le 5 déc. 1679 Suzanne Chaptal, dont il eut :

VIII. Jean de Cabot, Sgr de Ruas, Finialettes, Peirigny, se fit ca-

tholique, acheta le 9 mai 1749 la terre noble de la Fare en Gévaudan, paroisse des Bondons; il avait ép. le 25 avril 1705 Jeanne Richard, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Catherine, mariée à Bruno de Pepin de la Cham.

IX. Jean-Pierre de Cabot de la Fare, avocat au parlement, ép. le 4 avril 1761 Catherine de Montfaucon, dont il eut :

X. Charles-Jean-Pierre de Cabot de la Fare, qualifié marquis de la Fare dans ses brevets du 24 août 1814, entra aux chevau-légers en 1779; se retira du service en 1817, officier supérieur de la maison militaire du roi, chev. de Saint-Louis 1814; il av. ép. le 22 mars 1781 Emmanuelle-Joséphine de Bruges, dont il eut : 1. Esprit-Ange-Camille qui suit; 2. Hyacinthe-Isidore qui a fait la Br. B.; 3. Jules-Alphonse-Alcibiade, colonel du 47e de ligne, chevalier de la Légion d'honn., mort en 1852; 4. Julie, mariée au lieut. gén. baron Brun de Villeret, anc. pair de France, grand off. de la Lég. d'honn., chev. de Saint-Louis; 5. Ninette-Scholastique, mariée à N... du Cayla de Montblanc, anc. député de la Lozère.

XI. Esprit-Ange-Camille de Cabot de la Fare, décédé en 1859 off. sup. d'état major en retraite, off. de la Lég. d'honn. 1814, ép. le 4 août 1819 Monique-Adélaïde Soleyrol, nièce du général Sorbier, dont il eut :

XII. Charles-Joseph-René de Cabot de la Fare, membre du conseil général de la Lozère, ép. le 15 fév. 1855 Marie-Antoinette-Caroline des Isnards, décédée le 28 nov. 1858, dont : Camille-Marie-Gabrielle-Marthe, née à Avignon le 7 nov. 1856.

Br. B. XI. Hyacinthe-Isidore de Cabot de la Fare, anc. capit. d'infant., chev. de la Lég. d'honn. et de Saint-Ferdinand d'Espagne, ép. le 28 nov. 1831 Emma d'Isoard-Vauvenargues, fille de Gonzague et de Désirée de Rostolan, sœur du général de ce nom; elle était nièce du cardinal d'Isoard, archevêque de Lyon; de ce mariage : Marie-Apollonie, mariée le 6 oct. 1855 à Charles de Régis de Gatimel, lieutenant démissionnaire.

Br. C. VI. Jean de Cabot, se fit catholique le 20 avril 1635; il avait ép. Jeanne de Robert, dont il eut :

VII. Lambert de Cabot, conseiller du roi, receveur des tailles au diocèse d'Uzès, ép. en 1653 Marie Conil, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Henri; 3. Rose; 4. Jeanne; 5. Lambert, chanoine à Uzès.

VIII. Jean de Cabot, major de Bellegarde, conseiller du roi, receveur des tailles au diocèse d'Uzès, président-trésorier de France 1690, en la généralité de Montpellier, grand voyer, général des finan-

ces, intendant des gabelles, ép. le 22 juin 1691 Anne de la Croix de Candillargues, dont il eut : 1. Marie-Anne, religieuse ; 2. Isabeau, mariée le 22 fév. 1714 à Jean de la Croix de Meirargues ; 3. Jeanne, mariée à Jean-Joseph d'André de Saint-Victor ; 4. Gabrielle, mariée à Henri Descombiès ; 5. Francois, 6. et

IX. Jean-Roch de Cabot, Sgr de Collorgues, président-trésorier de France, grand voyer, général des finances à Montpellier, ép. le 31 déc. 1726 Marguerite d'Autrivay ; 2° le 7 fév. 1750 Jeanne-Gabrielle-Julie Seonin de Saint-Maximin, dont il eut :

X. Jean-Antoine de Cabot de Dampmartin, capit. d'infant. au régt de Limousin, commandant de la ville d'Uzès, fut substitué aux biens, nom et armes de Jean de Dampmartin, conseiller à la cour des aides de Montpellier (V. T. I, 165) ; il ép. en 1752 Jeanne de Venant d'Ivergny, dont il eut :

XI. Anne-Henri de Cabot, fait vicomte de Dampmartin sous la Restauration, maréchal de camp, ép. en 1786 Geneviève Bignan, dont il eut : 1. Tancrède qui suit ; 2. Fanny.

XII. Jean-Antoine-Roch-Tancrède de Cabot, vicomte de Dampmartin, anc. maire d'Uzès, ép. N... de Mérignargues, dont il eut : 1. Anatole qui suit ; 2. Herminie ; 3. Gabrielle.

XIII. Anatole de Cabot, vicomte de Dampmartin, ép. le 24 avril 834 Marie de Be senval.

721. CAMBACÉRÈS.

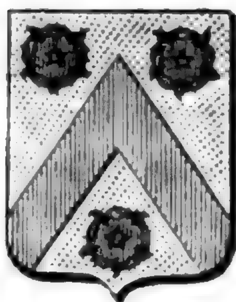

D'or au chevron de gueule accompagné de trois roses de même.

Dominique et Jacques Cambacérès, conseillers en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, firent enregistrer leurs armes dans l'*Armorial* de 1696.

L'archichancelier de l'empire portait : D'or au dextrochère au naturel paré de gueule, rebrassé d'hermines, mouvant de senestre, tenant les tables de la loi de sable et accompagné de trois losanges de même ; au chef de grand dignitaire : D'azur semé d'abeilles d'or. (*Armor. de l'empire*, 1810. — V. plus loin, p. 201, n° 755.)

Jean-Antoine Cambacérès, fils de Jacques, obtint des lettres de retenue en 1736 pour succéder à la charge de son père. Dominique vendit la sienne en 1737 à Fulcrand Boussairolles. (*Archiv. de la cour des comptes de Montpellier.*) Jean-Antoine Cambacérès fut consul de Montpellier en 1753 et 1763. Son portrait en pied et ses armes sont peints sur vélin dans le recueil n-folio des anciens maires et consuls de la cité. (*Archiv. de la ville de Montpellier.* V. encore D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I. *Cour des comptes, aides et finances.* — THOMAS, *Tableau histor. de Montp.*, 313.) Jean-Jacques-Régis de Cambacérès ; conseiller à la cour des aides, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789.

I. Jacques Cambacérès, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. Marie Barbé, dont il eut : 1. Jean-An-

toine qui suit; 2. N..., archidiacre de l'église de Montpellier, prédicateur du roi, mort en 1802.

II. Jean-Antoine de Cambacérès, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, maire de la ville de Montpellier 1753, 1763, eut pour fils: 1. Jean-Jacques-Régis qui suit; 2. Étienne-Hubert, cardinal, archevêque de Rouen et sénateur, mort en 1821; 3. N..., qui a fait la Br. B.

III. Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1774, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789, député en 1791, président de la Convention après le 9 thermidor, l'un des rédacteurs du Code Napoléon, second consul, archichancelier de l'empire en 1805, prince-duc de Parme en 1808, ministre de la justice, président de la chambre des pairs en 1815; mourut sans postérité le 8 mars 1824.

Br. B. III. N... de Cambacérès, baron de l'empire, maréchal de camp, fut père de : 1. Marie-Jean-Pierre-Hubert qui suit; 2. Étienne-Armand-Napoléon, qui a fait la Br. C.

IV. Marie-Jean-Pierre-Hubert de Cambacérès, duc de Cambacérès par décret impérial du 27 mai 1857, pair de France 1835, sénateur 1852, grand officier de la Lég. d'honneur 1855, grand maître des cérémonies de la maison de l'Empereur, av. ép. le 5 nov. 1818 Louise-Anne-Alexandrine Thibon, fille d'un sous-gouverneur de la Banque de France.

Br. C. IV. Étienne-Armand-Napoléon de Cambacérès, ancien député de Saint-Quentin 1842, ancien représentant du peuple à l'assemblée législative 1849, membre du corps législatif pour le départ. de l'Aisne, ép. le 14 mars 1827 Adèle-Napoléonie Davoust, fille du maréchal, prince d'Eckmühl; de ce mariage : Louis-Napoléon, né le 22 août 1832, député au corps législatif, marié le 14 oct. 1856 à la princesse Bathilde Bonaparte, fille du prince Charles et de Zénaïde, fille unique du roi Joseph, dont: Zénaïde, née le 4 août 1857.

722. CHICOYNEAU.

D'or à la bande d'azur chargée d'une étoile d'or en cœur et de deux croissants d'argent. (*Armor.* 1696, 5.)

Michel Chicoyneau, natif de Blois et neveu de Martin Richer de Belleval, fut appelé à Montpellier par son oncle et reçu docteur en 1652.

Cette famille, aujourd'hui éteinte, mais dont un des membres prit part à l'élection des députés de la noblesse de Montpellier en 1789, a conservé la chancellerie de l'école de médecine et l'intendance du jardin des plantes de la même ville depuis 1664 jusqu'en 1758. (Baron DES GENETTES, *Éloge des Académiciens*, 1811, 70. — *Recherches sur la vie et les ouvrages de Belleval*, 1786, 28, 64. — ASTRUC, *Mém. sur l'École de méd. de Montpellier*.)

I. Michel Chicoyneau, chancelier de l'École de médecine, succéda à Martin-Richer de Belleval, son oncle, 1664, dans les fonctions d'intendant du jardin des Plantes. « L'aîné et le troisième de ses fils, Michel-Aimé-Gaspard, furent des prodiges de savoir, et méritèrent successivement la survivance de la place de leur père ; le second, François qui suit, se vit chef de l'université aussitôt que docteur. Il était gendre de Chirac. »

II. François Chicoyneau, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, ép. N... Chirac, dont il eut :

III. François Chicoyneau, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, chancelier et juge de l'Université de médecine, intendant du jardin des Plantes, célèbre par son dévouement pendant la peste de Marseille 1722, conseiller d'État, premier médecin du roi 1743, membre de l'Académie des sciences de Montpellier, ép. Catherine Fournier, dont il eut :

IV. François Chicoyneau, chancelier de l'Université de médecine, intendant du jardin des Plantes, conseiller à la cour des comptes, aides et finances, membre de l'Académie des sciences de Montpellier.

Il s'était marié en 1737 avec N... Rouzier de Souvignargues, dont il eut deux enfants, une fille et un fils, Jean-François, qui reçut au berceau un brevet de S. M. pour être le successeur de ses pères.

V. Jean-François Chicoyneau, professeur de botanique et chancelier de l'Université de médecine 1758, mourut cette même année à Montpellier, à l'âge de vingt-deux ans, sans enfants.

Yolande de Chicoyneau envoya sa procuration à l'assemblée de la noblesse de Montpellier, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

723. DARU.

D'azur au rocher d'argent et au chef cousu de gueule, chargé de trois étoiles d'or. Plus tard, ces armes ont été posées sur un écartelé au 1 et 4 d'azur à une tête de lion arrachée d'argent; au 2 échiqueté d'or et d'azur à six tires; au 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une ancre de même.

I. N... Daru, secrétaire de l'intendance de Languedoc à Montpellier, prit part avec l'assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789 à l'élection des députés aux états généraux; il fut père de

II. Pierre-Antoine-Noël-Bruno Daru, né à Montpellier en 1767, membre du tribunat, sénateur, intendant général de la liste civile, intendant général en Prusse, ministre plénipotentiaire à Berlin, ministre secrétaire d'État en 1811, grand-croix de la Lég. d'honneur, comte de l'empire en 1810, pair de France en 1819, membre de l'Académie française, fut père de : 1. Napoléon qui suit; 2. Paul, qui a fait la Br. B.; 3.-5. et trois filles mariées.

III. Napoléon Daru, comte Daru, pair de France, ancien représentant de la Manche à l'assemblée constituante 1848 et à l'assemblée législative, officier de la Légion d'honneur.

Br. B. III. Paul Daru, vicomte Daru, élève de Saint-Cyr en 1830, capit. de cavalerie, démissionnaire, attaché à la mission de M. le comte de Sercey, en Perse, 1841, membre de la chambre des députés en 1842.

724. DAUDÉ D'ALZON ET DE LAVALETTE.

De gueule au lion d'argent couronné d'or, soutenant dans sa patte dextre une fleur de lis de même.

On trouve dans l'*Histoire du fanatisme*, par Brueys, N... Daudé, juge au Vigan et subdélégué de l'intendant de la province, qui fut assassiné par les camisards en 1704.

Jacques de la Cour de Montcamp ép. le 29 août 1714 Marie Daudé de Lavalette. (D'Hozier, *Armor. gén.*, VI, R.)

N... Daudé, maire du Vigan, fut député du tiers-état à la cour en 1737 par les états généraux de Languedoc.

Le vicomte d'Alzon prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Le vicomte d'Audé d'Alzon prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Cette famille est aujourd'hui représentée par trois branches, dites d'Alzon, de Lavalette, et du Poussey. (TOURTOULON, 96-98.)

725. DU VIDAL DE MONTFERRIER.

La famille du Vidal était distinguée parmi les familles de robe de la cour des comptes de Montpellier. Elle a donné plusieurs syndics à la province de 1704 à 1789. (Baron DES GENETTES, *Éloge des Académ. de Montpellier*, 280. — *Proc. Verb. mss. des députations des états de Languedoc à la cour de Versailles.*)

I. Jean-Antoine du Vidal de Montferrier, consul de la ville de Montpellier 1687, conseiller à cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut père de

II. Jean-Antoine du Vidal de Montferrier, Sgr de Montferrier et de Baillarguet, dont il fit hommage au roi le 15 avril 1733, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, après son père, conseiller honoraire 1712, syndic général de la province, ép. Marie-Anne de Fournas de la Brosse, dont il eut :

III. Jean-Antoine du Vidal, marquis de Montferrier, Sgr de Montferrier et de Baillarguet, prêta serment comme avocat devant la cour des aides à Montpellier, et fut reçu syndic de la province par les états de 1721, et membre de la Société royale des sciences de Montpellier. Louis XV lui accorda une pension en faveur de ses services 1754, et, plus tard, ses terres furent érigées en marquisat pour lui et ses descendants. Il mourut à Montpellier le 9 mars 1786, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il avait ép. en 1749 Marie-Rose de Vassal, dont il eut : 1. N..., marquis de Montferrier, son successeur dans le syndicat de la province; 2. Marie-Rose, alliée à Jean-Louis de Chanaleilles, comte de la Saumès, capit. au régt. d'Auvergne, admis aux honneurs de la cour en 1786, mort sans enfants.

M. le marquis de Montferrier a pris part à l'assemblée de la noblesse, tenue à Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

726. FALCON DE LONGEVIALLE.

Antoine-Guérin Falcon, receveur des tailles, rendit hommage au roi en 1717, à cause du domaine noble de Longevialle, paroisse de Chaliers, élection de Saint-Flour. Cette famille fut convoquée aux assemblées de la noblesse de Saint-Flour et de Mende en 1789; deux de ses membres signèrent l'acte de coalition de 1791, et elle est aujourd'hui représentée par M. Falcon de Longevialle, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., maire de la ville de Saint-Flour, et membre du conseil d'arrondissement, 1848. Il est père de plusieurs enfants, dont l'aîné a épousé mademoiselle de Caissac de la Roquevieille. (Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, III, 8.)

727. FORTON.

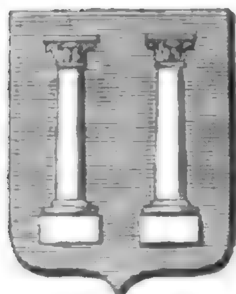

D'azur à deux colonnes d'argent. Devise : *Fidelitas et justitia.*

Noble Jean Louis de Forton, juge-mage en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes, a fait enregistrer ses armes dans l'*Armorial Mss.* de 1697, déposé à la bibliothèque de la ville de Montpellier, art. 124. N... de Forton a pris part à l'assemblée de la noblesse convoquée à Nimes pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

Jean-Antoine de Forton, nommé *marquis* par lettres patentes du 8 mars 1827, fut président à la chambre des comptes, et, plus tard, premier président à la cour royale de Montpellier. (Tourtoulon, 112.)

728. GAYON.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à une croix d'or brétessée et alaisée; au 2 et 3 d'or à un arbre de sinople, qui est de Gayon; sur le tout d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même posées 2 et 1, qui est de Saint-Gilles.

Cette famille a donné des officiers à nos rois dans leurs armées, qui se sont rendus recommandables par leurs services et par leur valeur, et dont plusieurs ont été tués; elle a donné aussi quatre conseillers à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui ont exercé la même charge pendant plus d'un siècle. Armand Gayon fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied par commission du 2 juin 1585. (d'Hozier, *Armor. gén.*, VI, R.) Les filiations nobles de cette famille ne s'établissent guère que depuis

I. Pierre de Gayon, Sgr du Bousquet, av. ép. en 1596 Catherine de Nicolaï, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Pierre, conseiller en la cour des comptes à Montpellier, ép. N... de Rouch, dont : Jean, conseiller en la même cour, ép. Anne de Baudan, et mourut sans enfants; 3. Guillaume; 4. Henri; 5. Jeanne, mariée à Louis de Tor-

ches, conseiller du roi, magistrat au siége présidial de Béziers; 6. Catherine, mariée à Pierre de Thomas, Sgr de Gourgas; 7. Antoinette, mariée le 2 fév. 1631 à Pierre de Bonnet de Maureillan, baron de Maureillan et de Polhes, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre.

II. Jean de Gayon, Sgr du Bousquet, ép. le 1er juill. 1632 Françoise d'Érignac, fille de Jean et d'Isabeau de Plantade, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Henri, dit le chevalier du Bousquet, capit. au régt de Crussol, chev. de justice de l'ordre de N.-D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem 1684, capit. de grenadiers au régt de Crussol, tué à la bataille de Nerwinde.

III. Jean de Gayon, Sgr du Bousquet, ép. le 28 août 1664 Françoise de Saint-Gilles, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Jean-Antoine, lieut. au régt de Crussol, tué à la bataille de Nerwinde; 2. Marc-Antoine qui suit; 3. François-Raymond, sieur de Saléson, capit. au régt de Crussol, blessé à la bataille de Nerwinde, pensionnaire du roi.

IV. Marc-Antoine de Gayon du Bousquet, écuyer, Sgr de Libouriac, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 25 avril 1705 Catherine de Cellier, dont il eut : 1. Jean-François-Henri-Antoine qui suit; 2. Joseph, lieut. au régt du roi, infanterie, 1725, chev. de Saint-Louis, aide-major de l'armée pendant la guerre de 1741, colonel réformé 1742, brigadier des armées du roi, maréchal de camp 1759, gouverneur de la tour de Pillemil, en Bretagne, lieutenant général des armées du roi 1762 : 3. Antoinette, mariée en 1728 à Henri de Raousset, Sgr de Soumabre, de Provence.

V. Jean-François Henri-Antoine de Gayon, écuyer, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 7 juin 1726 Marie-Antoinette-Rose de Causser de Cabrerolles, dame de Poussan, fille de Jean et de dame Marthe de Nicolin, dont il eut : 1. Henri-Antoine qui suit; 2. Catherine-Gabrielle, mariée le 2 sept. 1756 à Jean de Calmès de Lercare, écuyer, Sgr de Lercare; 3. Gabrielle, mariée le 18 déc. 1759 à Louis-Henri de Nattes, chev. de Saint-Louis, anc. capit. d'infant. au régt de Flandres.

VI. Henri-Antoine de Gayon, écuyer, capit. de cavalerie au régt de Royal-Piémont, mousquetaire de la garde du roi 1757, aide de camp du comte de Clermont, du maréchal de Contades et du général de Gayon, son oncle, 1757, capit. de cavalerie 1762.

N... de Gayon a pris part à l'assemblée de la noblesse de Béziers en 1789.

729. HOURS (DES)

DE CALVIAC ET DE MANDAJORS.

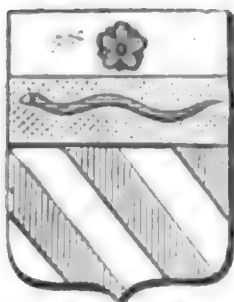

Bandé d'argent et de gueule de six pièces, à une fasce d'or chargée d'une couleuvre rampante de sable, au chef d'argent à une rose de gueule.

Les armes de Jean-Baptiste des Ursins, grand maître de Rhodes en 1467, sont à la salle des Croisades, au musée de Versailles.

La maison des Hours, ou des Ours, en italien Ursi, ou des Ursins, est originaire d'Italie et très-ancienne. Une branche s'établit en Languedoc, dans les Cévennes, à la fin du XV[e] siècle. (Lach. Desb., XII, 712.)

Plusieurs membres de cette famille ont pris part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes en 1788 et 1789.

I. Jean, *alias* Jeannet Ursi, obtint une pension du roi René en janvier 1474, et se retira dans les Cévennes. Il eut pour fils :

II. Bernard Ursi ou des Hours, mort en 1519, enterré à Lassalle, laissa plusieurs enfants et neveux, entre autres : 1. Antoine, qui acquit avec Jacques la terre de Calviac le 15 déc. 1524, mort sans postérité; 2. Audebert qui suit; 3. Michel, qui a fait la Br. B.; 4. Claude.

III. Audibert des Hours, Sgr de Calviac, ép. le 10 sept. 1555 Gabrielle de la Nogarède, dont il eut :

IV. Louis des Hours, Sgr de Calviac, ép. Magdeleine de Vignoles, dont il eut :

V. Jean des Hours, Sgr de Calviac, fut père de

VI. Charles des Hours, Sgr de Calviac, ép. le 4 oct. 1656 Diane de Sarret, dont il eut :

VII. Louis des Hours, Sgr de Calviac, ép. le 20 janv. 1705 Élisabeth de la Brie, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Pierre, anc. capit. au régt de Hainaut, chev. de Saint-Louis, lieut. de roi au fort de Peccais.

VIII. Louis des Hours, Sgr de Calviac, anc. capit. au régt de Hainaut, ép. le 1[er] fév. 1757 Anne Pagezy, dont il eut : 1. François, sous-lieut. au régt de mestre de camp-dragons, puis capit. et chev. de Saint-Louis, mort sans postérité; 2. et

IX. Charles-Louis des Hours, ép. Julie Farel, d'une ancienne famille du Dauphiné, qui comptait parmi ses rejetons Guillaume Farel, un des grands réformateurs de la Suisse. Il eut de son mariage : 1. Louis-Jules-Joseph, chev. de la Lég. d'honn., maire de Lassalle, membre du conseil général du Gard, ép. le 12 juill. 1812 Lucie Brousson, dont : Henriette-Louise, mariée le 7 mai 1834 à Maurice

Dumas de Marveille; 2. Paul-François qui suit; 3. et 4. Alphonse et Félix, frères jumeaux; 5. Pierre-Émile, ancien chef d'escadron de dragons, chev de la Lég. d'honn. et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

X. Paul-François des Hours, chev. de la Lég. d'honn., ép. le 20 mai 1821 Suzanne-Juliette de Martin de Campredon, fille du lieutenant général de ce nom, grand officier de la Lég. d'honn. et pair de France, dont la généalogie suivra, nº 734, p. 181; il a de son mariage : 1. François-Gabriel-Eugène, marié le 31 octobre 1846 à Adrienne-Constance-Élisa Violan, dont : *a.* Pauline-Claudine-Thérèse, née le 6 sept. 1847; *b.* Thérèse-Andrée-Juliette, née le 12 janv. 1850; *c.* Louise-Julie-Camille, née le 26 oct. 1851; 2. Louis-Paulin, né le 4 fév. 1830; 3. Charlotte, mariée en 1847 à Alexis Auriol, chev. de la Lég. d'honn., ingénieur des ponts et chaussées; 4. Gabrielle; 5. Amélie.

Br. B. III. Michel des Hours, ép. Pierrette de Canaules, dont il eut : 1. Pierre de Villeneuve; 2. et

IV. Abraham des Hours, Sgr de la Gineste, ép. en 1600 Jeanne d'Airagues, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Jacques, lieut. de cavalerie au régt de Cornusson; 3. Marie, alliée en 1633 à Charles de Banne, Sgr de Reverguels.

V. Pierre des Hours, Sgr de la Gineste, blessé au siége de Leucate 1633, major au régt de Provence, ép. le 28 juin 1645 Marie de Vierne, dame de Mandajors et de Cauvas, dont il eut : 1. Louis qui suit; 2. Henriette, mariée à N... de Bertrand, Sgr de la Bruyère.

VI. Louis des Hours, Sgr de Mandajors et de Cauvas, bailli général du comté d'Alais, ép. le 3 juin 1678 Marie Daberlene de Sevrac, dont il eut : 1. Jean-Pierre, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur d'une *Histoire de la Gaule Narbonnaise*, 1733, de plusieurs dissertations sur notre histoire méridionale publiées dans les Mémoires de l'Académie, et de l'inscription gravée sur la statue équestre de Louis XIV à Montpellier en 1718 : « *Ludovico magno comitia Occitaniæ incolumi vovere ex oculis sublato posuere, anno* CIↃ IↃCCC XVIII » (D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 549); 2. Antoine, capit. au régt de Hainaut, tué en Espagne en défendant le pont de la Noguerra 1709; 3. Pierre-Joseph, chanoine d'Alais, prieur de la Canourgue; 4. Paul-Philippe, capit. d'infant., chev. de Saint-Louis; 5. et

VII. Louis-Esprit des Hours, Sgr de Mandajors et de Cauvas, ancien capit. au régt de Hainaut, chev. de Saint-Louis, bailli général du comté d'Alais, ép. le 18 nov. 1730 Marie-Charlotte le Vacher de

Longvilliers, dont il eut : 1. Paul-Philippe qui suit; 2. Nicolas-Alexandre, page de madame la Dauphine, cornette dans le régt de Chabrillan-cavalerie, mort en 1757 à Hanovre; 3. Marie, alliée au marquis de Cambis-Fons; 4. Charlotte-Louise, mariée en 1758 à Alexandre-Henri-Pierre, marquis de Rochemore-Saint-Cosme.

VIII. Paul-Philippe des Hours, Sgr de Mandajors, marquis de Ribaute, colonel d'infant., lieut.-col. du régt de Barrois, bailli général du comté d'Alais, ép. 1° le 17 mai 1766 Françoise-Henriette Barbier d'Increville; 2° le 19 déc. 1771 Magdeleine-Françoise-Camille de Calvière, dont il eut :

IX. Charles-Marie des Hours, Sgr de Mandajors, marquis de Ribaute, ép. le 14 juin 1802 Caroline de Brunel de la Bruyère, dont il eut : 1. Charlotte-Félicie, mariée en 1824 à Paul-Marguerite de Firmas, garde du corps du roi, compagnie écossaise, puis lieut. dans la légion des Landes, chevalier de l'ordre équestre du Phénix de Hohenlohe; 2. Edmond, mort jeune; 3. Marie-Alexis-Camille-Antoine; 4. Charles-Marie-Paulin, né en 1808, capit. d'état-major, aide de camp du général Dejean, mort sans être marié le 17 juill. 1839 à Patras (Morée). En lui s'éteignit la branche de Mandajors.

730. JUVENEL.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'argent 2 et 1, au chef aussi d'azur chargé d'une demi-fasce d'or, surmontée de trois étoiles d'or.

La maison de Juvenel, *alias* Jouvenel, est originaire de Champagne, et paraît être issue, suivant l'opinion de Lachenaye-Desbois, de l'ancienne et illustre famille de Juvenel, surnommée des Ursins, qui a donné un chancelier de France et deux archevêques de Reims, dont un, Jacques, sacra le roi Louis XI en 1461. Elle reconnaît pour auteur Jean Jouvenel, prévôt des marchands sous Charles VI, à qui la ville de Paris donna en 1388 l'hôtel des Ursins. Une branche de cette famille, dont le P. Anselme (VI, 403) ne fait pas mention, serait venue s'établir en Languedoc à la fin du XVI[e] siècle (Lach. Desb., VIII, 311), attirée par le connétable de Montmorency, et prouve sa filiation depuis

I. André de Juvenel, ép. en 1613 Isabeau de la Roque, dont il eut : 1. Félix qui suit; 2. Annibal, lieutenant de chevau-légers.

II. Félix de Juvenel, filleul de la princesse des Ursins et du duc de Montmorency, son mari, capit. au régt de Saint-Aunès, ép. le 22 déc. 1646 Jeanne de Vaissière, fille d'Antoine, Sgr de Carlencas, et d'Isabeau de Guilleminet, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, capit. de dragons, tué au siége de Namur.

III. Henri de Juvenel, Sgr de Carlencas, mousquetaire, capit. au

régt de la marine, ép. le 16 nov. 1678 Marie de Grave, dont il eut :

IV. Félix de Juvenel, Sgr de Carlencas, ép. le 9 oct. 1704 Anne de Michel, surnommée Martelly, dont il eut :

V. Antoine-Henri de Juvenel, Sgr de Carlencas, de Saint-Martin, de Montcarrier, de Lavaigne, de Clausels, ép. le 27 avril 1740 Marie-Anne Grenier, dont il eut : 1. Félix-Antoine qui suit ; 2. Henri, chanoine ; 3. Matthieu, lieutenant au régt de Lyonnais ; 4. Anne ; 5. Marie.

VI. Félix-Antoine de Juvenel, Sgr de Carlencas, de Saint-Martin, de Montcarrier, de Lavaigne, de Clausels, prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers en 1789 ; il avait ép. le 10 avril 1769 Antoinette-Catherine Magnol, dont il eut : 1. Pierre-Antoine qui suit ; 2. Jeanne-Françoise-Catherine-Antoinette, mariée à N... de la Sablière, capit. au régt de Cambrésis ; 3. Catherine, mariée à N... de Boudoul, capit. de frégate ; 4. Jeanne-Marie, alliée à N... d'Alichoux de Sénegra.

VII. Pierre-Antoine de Juvenel, Sgr de Carlencas, etc., off. au régt de chasseurs de Guienne, fit partie de l'armée des princes pendant l'émigration ; il ép. en 1806 Marie-Élisabeth Broussonnet, fille de Pierre-Marie-Auguste, membre de l'Institut, et de Gabrielle Mitteau, dont il eut : 1. Antoine-Henri qui suit ; 2. Victor-Théodore, marié le 26 oct. 1852 à Marie-Clotilde de Joubert, dont : *a.* Marie-Jeanne-Henriette ; *b.* Pierre-Marie-Eugénie.

VIII. Antoine-Henri-Raymond de Juvenel, ép. le 8 sept. 1840 Marie-Philippine-Félicité Reboul, dont : 1. Marie-Antoine-Cyprien-Vincent-Xavier ; 2. Marie-Louis-Théodore-Pierre ; 3. Marie-Félicité-Magdeleine.

731. LANSADE.

D'azur à deux lances croisées d'or, avec une étoile de même en chef.

La maison de Lansade est originaire de Périgord. (*Armorial de Périgord*, publié en 1857 par Amédée Matagrin et Alfred de Froidefond, n° 270.)

Elle ne s'établit en Languedoc qu'à la fin du XVIIIe siècle, et prit part aux élections de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier et de Béziers pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

I. Pierre de Lansade, Sgr de Plagne, Lanouaille, Chaux, le Montet, etc., en Périgord, anc. gendarme de la garde, chev. de Saint-Louis, ép. Marguerite de Château de Lanouaille, dont il eut :

II. Yriex-Pierre de Lansade, comte de Lansade, Sgr de Jonquié-

res, capit. au régt de Vermandois, chev. de Saint-Louis, avait fait ses preuves de noblesse pour l'école militaire en 1764; il prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789, et fut fait commandant supérieur des troupes royales de l'arrondissement de Lodève en 1815; il av. ép. en 1787 N... de Jonquières, héritière d'une branche de la maison de Vissec la Tude, Sgr de Jonquières, dont il eut: 1. Gustave qui suit; 2. N..., mariée à Paul de Peyrelade en Rouergue; 3. N..., religieuse à la Visitation à Montpellier.

III. Gustave de Lausade, ép. le 3 fév. 1824 Alix de Barbeyrac de Saint-Maurice, dont il eut : 1. Yriex-Marie-Alfred, comte de Lansade, marié le 1er mai 1819 à Constance d'Albignac; 2. Joseph-Alexis, marié le 6 avril 1856 à Emma d'Olivier du Merlet. —Résid. Montpellier et Jonquières (Hérault).

732. LA VALETTE-CHABRIOL.

Parti au 1 de gueule au gerfaut d'argent ayant la patte dextre levée, qui est de Valette; au 2 de gueule au lion d'or, lampassé et armé d'argent, qui est de Morlhon. Devise : *Plus quam valor Valetta valet.* Cri de guerre : *Non æs, sed fides.*

La maison de Valette, *de Valetta*, suivant les titres latins; en français, de Valette et de la Valette, est ancienne et illustre. Elle tire son origine du Rouergue et des vicomtes souverains de Saint-Antonin, issus des comtes de Rouergue, et ceux-ci des premiers comtes héréditaires de Toulouse. (Lach. Desb., XII, 309.) Elle a fait plusieurs branches dont la plus illustre, celle de la Valette-Parisot, a donné des sénéchaux au Rouergue et au Quercy, un grand maître à l'ordre de Malte 1557, plusieurs grands-croix de l'ordre, et des chevaliers à chaque génération.

La branche dont était issu le grand maître de l'ordre de Malte (Jean de la Valette-Parisot, 1557) avait fait autrefois sa demeure à Toulouse, et avait donné plusieurs capitouls à cette ville. Guillot de la Valette-Parisot, chevalier, Sgr de Cornusson, frère de ce grand maître, avait ép. en 1535 Antoinette de Nogaret, dame de Graniagues, veuve de Jean Barail de Belcastel, laquelle était issue de la branche de Nogaret, Sgrs de Roqueserrière. Le Sgr de Cornusson eut quatre fils, l'un Sgr de Parisot, l'autre Sgr de Cornusson. (Moréri, X, 423.)

I. Guillot de la Valette, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, descendant au onzième degré d'Archambaud, vicomte de Saint-Antonin en Rouergue, ép. en 1486 Jeanne de Castres, dont il eut entre autres enfants : 1. Guillot qui suit; 2. Jean, grand maître de Malte en 1557-1568; 3. François, évêque de Vabres 1561.

II. Guillot de la Valette, baron de Cornusson, Sgr de Parisot, chev. de l'ordre du Roi, gouverneur du pays de Rouergue, ép. en

1535 Antoinette de la Valette-Nogaret, dont il eut entre autres enfants :

III. François de la Valette, marquis de la Valette, baron de Cornusson, capit. de cent hommes d'armes, lieut. du roi en Guienne, gouverneur et sénéchal de Toulouse et du pays Albigeois 1576, gentilhomme ordinaire de la chambre 1581, conseiller d'État 1582, chev. des ordres du roi, av. ép. le 21 juin 1563 Gabrielle de Murat de Lestang, dont il eut : 1. Jean qui a continué la branche des marquis de Cornusson éteinte au commencement du XVIII^e siècle ; 2. François, évêque de Vabres, 1600 ; 3. Jean qui suit ; 4. Jeanne, mariée à Raimond de Pins ; 5. autre Jean, qui fut reçu chevalier de Malte, et obtint en 1603 une bulle du grand maître Adolphe de Vignacourt, contenant exemption du droit de passage en faveur de tous ceux portant le nom et les armes de la maison du grand maître Jean de la Valette, et des descendants d'icelle, en ligne directe et masculine.

IV. Jean de la Valette, marquis de la Valette, fut d'abord chevalier de Malte, puis il ép. le 24 oct. 1592 Philippe de Burine de Chabriol, héritière de sa maison, dont il eut :

V. Antoine de la Valette, Sgr de la Valette et Chabriol, ép. le 10 oct. 1614 Françoise d'Albon la Rosière, dont il eut : 1. François qui suit ; 2. Louise, mariée à André de la Traverse.

VI. François de la Valette, comte de la Valette-Chabriol, ép. le 21 mai 1638 Marie de la Blache, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Jean, et 3. François, morts sans alliance.

VII. Antoine de la Valette, baron de la Valette-Chabriol, ép. le 12 juin 1659 Louise de Raymond de Modène, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Jacques, vicomte de la Valette ; 3. et 4. Antoinette et Philippe, sans alliance.

VIII. Jean de la Valette, marquis de la Valette-Chabriol, ép. le 6 oct. 1681 Anne de Cluzet de Pommerat, dont il eut :

IX. Jacques de la Valette, comte de la Valette-Chabriol, ép. le 1^er mars 1708 Claudine de Rioussol, dont il eut : 1. Joseph-François qui suit ; 2. Jean-Jacques ; 3. Louis ; 4. Anne-Louise ; 5. Marie ; 6. Jeanne, sans alliance.

X. Joseph-François de la Valette, marquis de la Valette-Chabriol, ép. le 3 avril 1741 Jeanne-Élisabeth de Sibleyras, dont il eut : 1. Jacques-François qui suit ; 2. Claude-Laurent, vicomte de la Valette, garde du corps du roi, chev. de Saint-Louis ; 3. Jean-Claude, marié 1° le 18 avril 1779 à Marie-Catherine-Théodore, baronne de Kittenis, à Tirlemont en Brabant ; 2° à Louise-Cornélie-Élisabeth de

Clunder; chambellan de l'empereur Joseph; 4. Jeanne-Marie-Anne; 5. Louis-Marie-François; 6. Marie-Françoise-Élisabeth.

XI. Jacques-François de la Valette, comte de la Valette-Chabriol, garde du corps du roi et gendarme de sa garde ordinaire, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Vivarais convoquée pour l'élection des députés aux états généraux; il av. ép. le 5 fév. 1774 Anne-Françoise-Sylvie de Borel d'Hauterive, dont il eut : 1. Sylvain-Pierre-Marie-François, marquis de la Valette-Chabriol, né le 24 oct. 1774; 2. Joseph-Bruno-Charles, baron de la Valette; 3. Bernardin-Claude-François-Marie, vicomte de la Valette, tous les trois morts jeunes; 4. Marie-Catherine-Théodore; 5. Jean-Isaac-François-Marie qui suit; 6. Anne-François-Adolphe, chev. de Malte; 7. Marie-Octavie, mariée à N... d'Allard.

XII. Jean-Isaac-François-Marie de la Valette, marquis de la Valette-Chabriol, chev. honoraire de Malte, ép. le 13 fév. 1816 Claire-Henriette-Félicité de Meyssonnier de Châteauvieux, dont plusieurs enfants, entre autres : 1. Marie-Françoise-Augustine-Anaïs; 2. François-Henri-Bernardin; 3. François-Adolphe-Frédéric-Eugène.

733. LESCURE.

Écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule dextré au premier canton d'une croix pâtée d'argent; au 2 et 3 du même fonds à deux fasces d'or accompagnées de trois roses d'argent posées en pal. (*Armor.* de 1696, p. 26, 770, 873.)

La maison de Lescure, *alias* l'Escure, tire son nom d'une baronie importante en Albigeois, qui avait entrée aux états particuliers de ce pays. Elle relevait du pape, comme il conste de divers hommages rendus aux souverains pontifes. Sa filiation est établie depuis Raymond, Sgr de Lescure, mentionné dans différents actes de 1201, 1226 et 1254. Pierre de Salgues, fils de Durand de Salgues, damoiseau, et petit-fils de Pierre de Salgues, chevalier, épousa en 1309 l'héritière de Lescure et en prit le nom. (*Bibl. imp.*, *Mss.*, *Lang.*, 106.) Cette branche, dite des marquis de Lescure, barons de Sainte-Flève, maintenue dans sa noblesse au D. de Castres par jugement de M. de Bezons du 18 sept. 1669, s'est éteinte en 1793 en la personne de l'héroïque chef vendéen Marie-Louis de Lescure, blessé mortellement au combat de la Tremblaye. Sa veuve, Marie-Louise-Victoire de Donissan de Citran, ép. le marquis de la Rochejaquelein. La maison de Lescure de l'Albigeois avait été admise aux honneurs de la cour en 1765.

Jean-Joseph-François de Lescure, des Sgrs de Puisserguier en Languedoc, dont la postérité subsiste, en deux branches, prouva sa filiation authentique en 1773, pour entrer dans les mousquetaires gris, depuis Antoine de Lescure, conseiller du roi, procureur général au parlement de Bordeaux, marié le 22 déc. 1543 à Marguerite d'Audrand. Ses titres de noblesse furent visés le 6 avril 1773 par M. le Barbier, président de la sénéchaussée et siége présidial de Béziers, sans établir la jonction avec la maison de Lescure d'Albigeois. Les armes de Lescure de Puisserguier, données en tête de cette notice, ont été enregistrées dans l'*Armorial* de 1696, sur la présentation qui en a été faite par trois membres de cette famille. La généalogie qui suit résulte des actes authentiques dont la production a été faite le 14 déc. 1859 à Mᵉ Griffon, notaire à Montbri-

son, pour la branche aînée, et des actes de l'état civil de la commune de Puisserguier, qui nous ont été communiqués, pour la branche cadette.

N... de Lescure, de Puisserguier, a pris part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers, en 1789.

I. Antoine de Lescure, conseiller du roi, procureur général au parlement de Bordeaux par provisions de 1544, charge qu'il exerça pendant vingt ans, comme il résulte des lettres de provisions accordées à Jean de Lahel, son successeur; il fut aussi chargé de missions importantes sous François Ier. Dupleix et de Thou témoignent, en leurs histoires, des services qu'il rendit durant ses fonctions; il av. ép. le 22 déc. 1543 Marguerite d'Audrand, fille de noble d'Audrand, contrôleur général des deniers du roi à Bordeaux. Il eut de ce mariage : 1. Jacques qui suit; 2. Louis.

II. Jacques de Lescure, écuyer, conseiller au parlement de Bordeaux par provisions de 1581, exerça cette charge pendant trente-six ans, comme le prouvent les lettres données à son successeur en 1617. Il eut entre autres enfants : 1. Henri qui suit; 2. Jacques, pourvu en 1605 d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux, avec dispense d'âge en considération des services rendus tant par son père que par son aïeul.

III. Henri de Lescure, docteur en droit en la souveraine cour des comptes, aides et finances de Montpellier, suivant transaction du 15 sept. 1668. Il eut d'un premier mariage : 1. Jean qui suit; d'un second mariage contracté avec Marguerite de Benoist, veuve de Nicolas de Malbois, le 21 mars 1628, il eut : 2. François-Joseph; 3. Henri, co-Sgr de Puisserguier, major des milices bourgeoises de la ville et diocèse de Narbonne.

IV. Jean de Lescure, écuyer, Sgr de Puisserguier, contracta alliance le même jour que son père, le 21 mars 1628, avec N... de Malbois. Il testa le 17 janv. 1664 en faveur de ses enfants qui furent : 1. Jean qui suit; 2. François-Joseph; 3. Henri, conseiller du roi et magistrat en la sénéchaussée et siége présidial de Montpellier, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* général de Montpellier; ce sont celles qui figurent en tête de cette notice; 4. Anne, qui testa le 26 avril 1691 en faveur de son frère Henri.

V. Jean de Lescure, écuyer, Sgr de Puisserguier, émancipé par son père, par acte du 20 juin 1666, ép. le même jour Jeanne de Rouvière. Il contracta une seconde alliance le 17 avril 1673 avec Françoise de Bélissent; il testa le 30 mars 1678 en faveur de ses enfants. De son premier mariage étaient nés : 1. François-Joseph qui suit; 2. Jean, écuyer; et du second : 3. Henri, écuyer,

co-Sgr de Puisserguier, major des milices bourgeoises de la ville et diocèse de Narbonne, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Basville, intendant du Languedoc, rendu en 1698; il entra la même année aux états de cette province avec la procuration du baron de la Gardiole. Il av. ép. 1° Anne de Toulle, laquelle testa en sa faveur le 26 janvier 1729; et 2° le 17 avril 1738 Marie-Claire-Élisabeth d'Arribal de la Coussade. Il n'eut point d'enfants de ces deux mariages, et testa le 9 janvier 1748 en faveur de son frère François-Joseph; 4. Joseph-Louis, écuyer.

VI. François-Joseph de Lescure, écuyer, Sgr de Puisserguier, ép. le 20 oct. 1684 Marie de Castera, *alias* Cassela, dont il eut :

VII. Jean-Joseph de Lescure, écuyer, Sgr de Puisserguier, capit. au régt de Santerre-infanterie, suivant sa commission du 12 sept. 1706, nommé chev. de Saint-Louis le 5 sept. 1708, pensionné du roi à cause de ses blessures 1715; il av. ép. le 6 sept. 1713 Marie-Magdeleine de Maurel, de Calais, dont il eut: 1. Jean-Joseph qui suit; 2. François, qui a fait la Br. B.

VIII. Jean-Joseph de Lescure, Sgr de Puisserguier, pensionnaire du roi, servit d'abord dans la compagnie des cadets-gentilshommes dans le régiment de Clermont-Picardie, puis dans les gardes du corps du roi, et obtint une pension pour les services qu'il avait rendus. Il ép. le 27 août 1753 Louise Élisabeth-Charlotte Dauphin d'Halenghen, fille de Charles-François d'Halenghen, Sgr d'Halenghen, etc., président lieutenant en la sénéchaussée de Boulogne, dont il eut :

IX. Jean-Joseph-François de Lescure, mousquetaire du roi, chev. de Saint-Louis, nommé en 1790 commandant de la garde nationale de Puisserguier, emprisonné comme noble en 1793, fut relâché sur le certificat des administrateurs de la commune de Puisserguier. Il avait ép. 1° N... de Terrasson; 2° Claudine-Hélène de Noyel de Berings; de ce second mariage naquit :

X. Jean-Charles-François de Lescure, ép. le 1er oct. 1806 Catherine-Claudine Girard de Veaugirard, dernière fille de Jean-Baptiste, baron de Veaugirard, Sgr de Veaugirard, Châteauneuf, Collombettes, etc., en Velay, chev. de Saint-Louis, lieut. gén., fit toutes les campagnes de l'Inde, et commanda la cavalerie au siége de Lyon en 1793. De ce mariage sont issus : 1. Jean-Baptiste-Valdek qui suit; 2. Jean-Baptiste, décédé sans postérité.

XI. Jean-Baptiste-Valdek de Lescure, licencié en droit, conseiller municipal de la commune de Champdieu, a ép. Jeanne-Louise Meylane, bourgeoise du canton de Vaud (république suisse). De cette

union sont issus : 1. Jules-Benoît ; 2. Joséphine ; 3. Jeanne-Agathe.

Br. B. VIII. François de Lescure, ép. à Puisserguier le 4 sept. 1754 Anne Laget de Rentière, dont il eut :

IX. Joseph-François de Lescure, ép. à Lyon le 25 mars 1789 Eulalie Malichard de Saint-Michel, dont il eut :

X. François-Thomas de Lescure, né à Puisserguier le 5 mars 1794, ép. Émilie Jaloux, dont il eut : 1. Justin-Henri qui suit ; 2. Émilien, marié le 29 sept. 1850 à Élisabeth de Ricard.

XI. Justin-Henri de Lescure, ép. le 24 sept. 1839 Marie-Françoise-Pauline de Ricard, dont : 1. Joseph ; 2. Paul ; 3. Louise.

734. MARTIN

CHOISY, CAMPREDON, LACOSTE.

D'argent au cavalier de gueule, chevauchant sur une terrasse de sinople.

Cette famille, originaire de Clermont-Lodève, anoblie vers le milieu du XVIII[e] siècle par deux charges de secrétaire du roi près la chancellerie de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, se divisa en trois branches, dites de Choisy, de Campredon et de Lacoste, qui ont pris part aux assemblées de la noblesse de Montpellier et de Béziers en 1789. La branche de Campredon a donné un lieutenant général, illustré par la prise de Gaëte en 1806, ministre de la guerre à Naples 1809, pair de France 1835. La ville de Montpellier a témoigné sa considération pour la mémoire de MM. Martin-Choisy et Martin-Campredon, en donnant récemment leur nom à deux nouvelles rues de la cité. Antoine Martin, vivant en 1680, fut père de

I. Pierre de Martin, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, mort à Clermont-Lodève le 18 janv. 1755, avait ép. Marthe Crousil, dont il eut : 1. Antoine qui suit ; 2. Pierre, qui a fait la Br. B. ; 3. Jean, auteur de la Br. D.

II. Antoine de Martin de la Laurèze, ép. Marie-Élisabeth de Salasc, dont il eut : Marie-Anne-Jeanne, mariée le 3 nov. 1785 à Antoine-François-Jacques de Boissier, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Br. B. II. Pierre de Martin, secrétaire du roi le 12 août 1755 ; il ép. 1° en 1755 Catherine de Poitevin, dont il eut : 1. Pierre-Eustache qui suit ; 2° Marie Vialars, dont il eut : 2. Jacques-David, qui a fait la Br. C. ; 3. Victor, commandant du génie au siége de Gaëte en 1806, sous les ordres de son frère, puis général de brigade, périt à Wilna en 1812 sans laisser de postérité ; 4. Pauline, mariée au général baron de Puymisson, dont une fille, Coralie, mariée à N... de Pelet, morte sans postérité.

III. Pierre-Eustache de Martin de Choisy, conseiller à la cour imp. de Montpellier, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier pour l'élection des députés aux états généraux de 1789; il avait ép. Anne Pommier, dont il eut : 1. Léon, conseiller à la cour royale de Montpellier, mort en 1827 sans postérité; 2. Honorine, mariée le 29 sept. 1817 au comte Alexis d'Adhémar.

Br. C. III. Jacques-David de Martin de Campredon, lieutenant général du génie, s'illustra par le siége de Gaëte en 1806, ministre de la guerre à Naples en 1809, baron de Campredon par ordonnance du roi Louis XVIII le 24 sept. 1814; pair de France le 11 sept. 1835, grand officier de la Lég. d'honneur et grand-croix de l'ordre du Mérite militaire; il avait ép. Gabrielle de Poitevin de Maureillan, dont il eut : 1. Charles, baron de Campredon, conseiller à la cour royale de Montpellier, marié à Louise de Paul et mort sans postérité; 2. Suzanne-Juliette, mariée le 20 mai 1821 à Paul-François des Hours.

Br. D. II. Jean de Martin, sieur de Lacoste, écuyer, gouverneur de Clermont-Lodève, ép. 1° Marguerite Jalvy; 2° Marie-Louise-Adélaïde Agogué; il eut de sa première femme : 1. Jean-Michel qui suit; et de sa seconde : 2. Stanislas-Philippe qui a fait la Br. E.

III. Jean-Michel de Martin, écuyer, ép. le 30 oct. 1786 Jeanne-Françoise Bouissin, fille de Jean et de Jeanne-Françoise de Salasc, dont il eut :

IV. Jean-François-Antoine-Paul de Martin, ép. le 7 juill. 1823 Gabrielle-Zoé-Olympe Delpon, dont il eut : 1. Jean-Paul-Michel qui suit; 2. Jean-Joseph-Ernest, enseigne de vaisseau, né le 21 mars 1833; 3. Justine-Eugénie-Sophie, née le 25 février 1832, religieuse à Avignon.

V. Jean-Paul-Michel de Martin, ép. le 27 avril 1846, à Lodève, Marie-Anne-Octavie Ganibenq, dont : Marie-Marguerite-Olympe-Berthe, née le 3 mars 1848.

Br. E. III. Stanislas-Philippe de Martin, sieur de Lacoste, né à Versailles en 1768, filleul du comte de Provence (Louis XVIII) et de Madame Sophie de France, tante de Louis XVI, ép. le 14 avril 1812 Marie-Charlotte de Lachesnaye, dont il eut : 1. Hippolyte-Charles-Stanislas, capit. au 26e régt de ligne, chev. de la Lég. d'honneur, mort à Varna pendant la guerre de Crimée en 1854, avait ép. Louise-Félicité-Béatrix-Thérèse Chocqueel, dont : *a*. Ferdinand-Charles-Louis, né à Metz le 1er mars 1851; *b*. Charles-Ernest-Anatole, né à Dijon le 10 fév. 1853; 2. Auguste, chef d'escadron d'é-

tat-major, chev. de la Lég. d'honn., attaché à la place de Besançon, mort dans cette ville le 26 déc. 1857; 3. Jules-Amable, receveur des domaines au Vigan, dépt du Gard, marié à Clara Vincent, dont : Léonie; 4. Marie-Eugène, vicaire de la paroisse Notre-Dame, à Versailles.

735. MELON.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à trois melons d'or posés 2 et 1; au 2 et 3 de gueule à deux croisettes d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

N... Melon fut père de : 1. Guillaume qui suit; 2. Antoine, lieutenant de carabiniers, marié le 22 juill. 1697 à N... de Leuzières; 3. N..., mariée à N... Bonnier d'Alco, dont elle eut, N... Bonnier, Sgr de la Mosson, colonel, et madame de Chaulnes.

I. Guillaume de Melon, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1724, fut père de : 1. François qui suit; 2. Guillaume, viguier de Gignac.

II. François de Melon, capit. de dragons, ép. Élisabeth d'Adhémar de la Baume, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Joseph, capit. et chev. de Saint-Louis.

III. Guillaume de Melon, né en 1722, conseiller et secrétaire du roi, maire de Mende en 1760, ép. Marianne de Renard, dont il eut :

IV. Joseph-Élisabeth de Melon, Sgr de Capiou et la Motte, prit part à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789; il ép. Théodore-Claire-Philippine de Roquefeuil, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Isidore, colonel adjudant-major de l'armée lyonnaise en 1793, connu sous le nom de général Arnaud; 3. Philippe, chef de bataillon, chev. de la Leg. d'honneur; 4. Marie-Catherine-Philippine, mariée le 23 juill. 1795 à Jean-André-Joseph de Serres; 5. Eugénie, mariée le 12 messidor an III à Clément de Bosc; 6. Henriette, mariée à Daniel de Malordy.

V. Guillaume de Melon, off. de l'armée de Condé, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., ép. N... Brunoi, dont il eut :

VI. Jules de Melon, anc. chef d'escadron, off. de la Lég. d'honn., ép. Pauline, fille du général baron Pouget, dont : 1. Albert; 2. Paul; 3. Cécile; 4. Marie; 5. Jeanne; et deux autres filles religieuses.

736. MIREMONT.

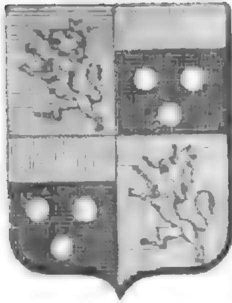

D'azur à un lion d'or couronné de même et lampassé de gueule, écartelé de sable à trois besants d'or, au chef cousu de gueule. (*Armorial* de 1696, p. 329.)

La maison de Miremont est originaire d'Auvergne, où elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Fortia le 7 août 1667. Elle a fait plusieurs branches, dites d'Anval, de Bédrines ou Védrines, et de Montchausson. Cette dernière, qui était l'aînée, passa en Gévaudan vers la fin du XVIII^e siècle, fut déchargée des droits de francs-fiefs par ordonnance de M. de Lamoignon du 23 décembre 1699, et prit part aux assemblées de la noblesse de Mende en 1789. (BOUILLET, *Nobil. d'Auvergne.*) Sa filiation authentique et suivie, certifiée conforme aux actes originaux et aux jugements ci-dessus mentionnés, par N... Grégoire, adjoint du maire de Saint-Laurent d'Olt, commence à

I. Jean-Pierre de Miremont, écuyer, Sgr de Catuzières, eut pour fils

II. Étienne de Miremont, Sgr de Miremont et Masboissier, rendit hommage le 11 avril 1410 au comte d'Auvergne, Jean, fils du roi de France. Il eut pour fils :

III. Héracle de Miremont, Sgr de Miremont, ép. Marguerite de Montchausson, dame et héritière de la terre de Montchausson, paroisse de Faveroles, D. de Saint-Flour en Auvergne, dont il eut : 1. Claude qui suit; 2. Robert; 3. Guillaume, qui partagèrent les biens de leur père le 28 mars 1466, par acte reçu Pradines, notaire. Robert a fait les branches d'Anval et de Vedrines en Auvergne.

IV. Claude de Miremont, Sgr de Miremont et de Montchausson, fut père de

V. Arthaud de Miremont, testa le 4 déc. 1510, et fut père de

VI. Pierre de Miremont, ép. Françoise de Murat; il testa en 1548 en faveur de son fils qui fut: 1. François qui suit; 2. et Françoise, mariée le 30 sept. 1558 à Jean de la Salesse.

VII. François de Miremont, Sgr de Miremont et Montchausson, ép. le 22 oct. 1580 Marguerite de la Fayette, dont il eut :

VIII. Tristan de Miremont, vendit le 29 avril 1617 la terre de Montchausson à Bernardin de Roquelaure; il ép. le 31 janv. 1618 Claire de la Rochette, dont il eut :

IX. Jean de Miremont, écuyer, Sgr de Rochefrège, ép. le 10 fév. 1664 Jacqueline de la Vernède, dont il eut : 1. Gabriel qui suit; 2. Marie.

X. Gabriel de Miremont, sieur de Saladon, capit. dans le régt de la Reine, infant., ép. à la Canourgue, en Gévaudan, le 27 janv. 1693, Catherine de Martin, dont il eut :

XI. Pierre-Antoine de Miremont, ép. le 13 janv. 1723 Rose de Perrin, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit; 2. Clément; 3. Victor; 4. Catherine; 5. Louise.

XII. Jean-Pierre de Miremont, off. d'infant. dans le régt de Bouzols, ép. le 17 janv. 1758 Jeanne-Monique de Brondel, dont il eut : 1. Héracle, mort sans enfants, en émigration; 2. Étienne-Victor, chanoine à Mende; 3. et Sophie.

XIII. Sophie de Miremont, ép. le 6 mai 1791 Jean-Joseph Galonié, de Saint-Laurent d'Olt, dépt de l'Aveyron, dont il eut :

XIV. Jean-François-Eugène Galonié de Miremont, héritier d'Étienne-Victor de Miremont, son oncle, prêtre et chanoine honoraire de l'église cathédrale de Mende, par testament du 11 janv. 1838, avec la condition expresse d'ajouter à son nom celui de Miremont. Cette addition de nom fut autorisée par ordonnance royale du 22 fév. 1838, inscrite au *Bulletin des Lois* sous le nº 7325, et portée sur les registres de l'état civil de Saint-Laurent d'Olt, la Canourgue et Marvéjols, en vertu d'un jugement du tribunal civil de première instance de Milhau (Aveyron) du 13 sept. 1838. Jean-François-Eugène eut trois enfants : 1. Jean-François-Eugène qui suit; 2. Solange; 3. Benjamin, tous les deux morts sans postérité.

XV. Jean-François-Eugène Galonié de Miremont, ép. le 6 juill. 1836 N... Nogaret, dont : 1. Félix; 2. Flavie; 3. Mathilde; 4. Valéry.

737. ORTOMAN.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à une étoile d'or formée de deux triangles vidés et entrelacés; au 2 et 3 de gueule à une chèvre d'argent rampant contre un arbre d'or.

Nicolas d'Ortoman, premier médecin du roi Henri IV, ép. le 12 juin 1559 Jacquette de Flottes.

Jean-Jacques d'Ortoman, chevalier de Saint-Louis, capit. au régt de Bourgogne infanterie, fournit sa procuration à M. Poitevin de Mezouls pour le représenter à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789.

738. PAUL.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coqs affrontés d'argent, et en pointe d'une rose de même; au chef cousu de gueule chargé de trois molettes d'éperon d'or.

Louis Paul, conseiller en la cour des comptes, aides et finances

de Montpellier en 1688, obtint des lettres d'honneur en 1709, et eut pour successeur son fils qui fut

Louis Paul, qui avait obtenu des lettres de retenue en 1707.

Louis Paul fut reçu conseiller en la même cour après son père en 1732.

Jacques Paul fut reçu conseiller en la même cour après François Bastide en 1740; il ép. en 1747 Henriette de Grasset, fille d'un conseiller du même nom en ladite cour. (*Archives de la cour des comptes de Montpellier.* — Tourtoulon, 153.)

Louise de Paul, ép. Charles de Martin, baron de Campredon, conseiller à la cour royale de Montpellier, fils du lieutenant général de ce nom, et n'en a pas eu d'enfants.

Plusieurs membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1788 et 1789.

M. Louis-Frédéric-Gabriel de Paul, ancien officier de cavalerie, et M. Charles-Étienne Despous, son gendre, tous deux propriétaires, nés et demeurant à Montpellier (Hérault), ont l'intention de se pourvoir auprès de Son Exc. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir pour ledit sieur Despous, et pour son fils mineur Charles-Henri-Gabriel, né en la même ville, l'autorisation d'ajouter à leur nom celui du sieur *de Paul*, leur beau-père et aïeul, et de s'appeler à l'avenir *Despous de Paul*. (V. le *Moniteur* du mois de janvier 1860.)

739. PAVIN DE LA FARGE.

D'azur à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, celle-ci soutenue d'un croissant d'argent.

La famille de Pavin, originaire de Poitou, a fait plusieurs branches, dont une passa en Dauphiné, puis en Vivarais, vers le milieu du XVII[e] siècle. Elle donna deux conseillers au parlement de Grenoble, et prit part aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789. Elle prouve sa filiation authentique par actes de l'état civil depuis

I. Jacques de Pavin, né en 1673, conseiller au parlement de Grenoble, ép. Catherine Mure, et eut pour fils :

II. Claude-François de Pavin, conseiller au parlement de Grenoble, ép. Marie de Courteville, dont il eut : 1. Jacques-François, qui prit part à l'assemblée de la noblesse du Vivarais en 1789; 2. et

III. Claude-François de Pavin de la Farge, Sgr de la Farge, lieutenant-colonel au régt Colonel-général infanterie, chev. de Saint-

Louis, ép. le 19 février, 1776 Marie-Mélanie de Gallier, dont il eut :

IV. Claude-Joseph-Auguste de Pavin de la Farge, off. au régt de Neustrie, ép. en 1805 Louise-Olympe de Bernon de Montélégier, dont il eut : 1. Léon qui suit; 2. Louise, religieuse; 3. Adolphe qui a fait la Br. B.; 4. Édouard qui a fait la Br. C.; 5. Tony, enseigne de vaisseau, mort le 28 nov. 1839 à bord du brick *la Zélée*, dans le dernier voyage de circumnavigation du capitaine Dumont d'Urville.

V. Léon de Pavin de la Farge, ancien off. d'artillerie, ép. 1° en 1836 Louise de Verna; 2° Hélène de Rivoles; il a du premier mariage : 1. Raphaël; 2. Thérèse; et du second, 3. Auguste; 4. Marie; 5. Albert.

Br. B. V. Adolphe de Pavin de la Farge, héritier du nom et du titre du comte de Montélégier, par testament de son grand-père maternel, ancien off. de cavalerie, ép. 1° Céleste du Roure; 2° Marie de la Boissière; du premier mariage : 1. Marie; 2. Gaston; et du second : 3. Henri.

Br. C. V. Édouard de Pavin de la Farge, ép. en avril 1845 Louise de Rivoles, dont : 1. Laure; 2. Cécile; 3. Joseph.

740. PLANTADE.

D'or à une plante de plantin arrachée de sinople, au chef de gueule chargé d'un croissant montant d'argent accosté de deux pélicans d'or ensanglantés de gueule. DEVISE : *Charitas nescia vinci.*

La famille de Plantade était une des familles les plus distinguées parmi la noblesse de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Elle a donné cinq conseillers avant la Révolution qui furent tous des magistrats investis, par la confiance de nos rois, de missions importantes, et périlleuses durant les guerres de religion. (LACH. DESB., XI, 344.)

Étienne de Plantade, conseiller en 1681, fut chargé par l'intendant d'Aguesseau de préparer un code sur les tailles, avec les présidents Bocaud et Mouleeau, et le conseiller de Lauriol-Vissec, pour les quatre provinces de Guienne, Languedoc, Provence et Dauphiné. La mort de Colbert et les guerres malheureuses de la fin du règne de Louis XIV, firent oublier ce projet presque à la veille de son exécution. (Voy. D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 447, 448.)

François de Plantade, conseiller à la cour des comptes, puis avocat général et conseiller honoraire, était secrétaire perpétuel de la Société royale des Sciences de Montpellier. Ses travaux scientifiques, ses découvertes, particulièrement en astronomie, sont consignées en partie dans les Mémoires de cette Société et dans ceux de l'Académie royale des sciences. (Baron DES GENETTES, *Éloges des Académiciens*, 81-92. — E. THOMAS, *Tableau histor. de Montpellier*, 327.) Il mourut victime de son dévouement à la science dans une exploration astronomique sur le pic du Midi, au D. de Tarbes, le 25 août 1741.

I. Vital de Plantade, Sgr de Clérac, *alias* Clairac, gouverneur de Pézénas, mort en 1552, eut pour fils :

II. Étienne de Plantade, ép. Jeanne de Fabre, dont il eut :

III. Jean-Jacques de Plantade, juge royal à Montpellier, puis conseiller en la cour des aides de la même ville 1622, député plusieurs fois par la même cour vers Sa Majesté, ép. 1° en 1609 Marthe d'Albenas; 2° le 29 déc. 1632 Tiphaine de Rozel : il eut du premier mariage : Catherine, mariée en 1635 à Philippe de Monnier, baron de Fourques, maréchal de camp; et du second :

IV. Étienne de Plantade, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1659, pendant cinquante-cinq ans; fut employé par Louis XIV dans un grand nombre de commissions des plus importantes, av. ép. le 24 juin 1666 Françoise de Valette d'Esplans, *alias* des Plans, dont il eut : 1. François, conseiller à la cour des comptes, aides et finances pendant douze ans, puis avocat général en la même cour 1711-1731, s'en démit et fut reçu conseiller honoraire par ordre du chancelier d'Aguesseau. Il fut membre de l'Académie des sciences de Montpellier; il av. ép. Catherine Tessier, et il en eut deux filles, dont une mariée à Joseph de Lavergne-Montbasin; 2. et

V. Gaspard-René de Plantade, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1715, doyen 1762, av. ép. Marie de Salze, dont il eut quinze enfants, entre autres : 1. Étienne-Gaspard qui suit; 2. Eugène-René, chanoine de l'église cathédrale de Montpellier 1760; 3. Henri-Camille, chev. de Saint-Louis, colonel du régt d'Auvergne 1786, maréchal de camp 1788, mort à Abbeville en 1817; 4. Charles-Hyacinthe, off. dans le régt d'Aquitaine; 5. Henri-Tancrède, off. au régt de Flandres, mort à Montpellier en 1776; et parmi les filles, une qui a été supérieure du couvent de la Visitation de Montpellier.

VI. Étienne-Gaspard de Plantade, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 9 mai 1770 Jeanne-Marie-Louise Castaing, dont il eut :

VII. Guillaume-Louis-Marie de Plantade, conseiller à la cour royale de Montpellier, off. de la Légion d'honneur, ép. N. . . Carrière, dont il eut :

VIII. Léon de Plantade, ép. le 4 août 1835 Clémentine de Girard, dont il eut :

IX. Louis de Plantade, ép. le 10 mai 1858 Edma Anglade, petite-fille de messire Louis Anglade, conseiller-correcteur en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1757, dont : Pierre-Léon, né le 7 mars 1859.

741. POITEVIN DE MAUREILLAN.

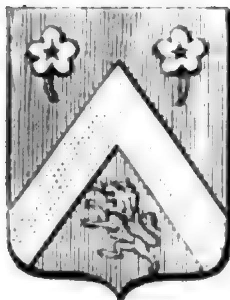

De gueule au chevron d'or accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent tigées de sinople, et en pointe d'un lion d'argent; et depuis l'empire : au chef parti de trois traits, au 1er de sinople à la cuirasse d'argent frangée de gueule; au 2e d'argent à la tour de sable ouverte du champ; au 3e des barons militaires, qui est : de gueule à l'épée haute en pal d'argent.

La famille de Poitevin, Sgrs de Mezouls et de Maureillan, qui a pris part aux assemblées de la noblesse de Montpellier en 1789, a donné plusieurs conseillers en la cour des comptes, aides et finances, et des officiers distingués à l'armée française jusqu'en ces derniers temps. Elle avait obtenu des lettres patentes de baron sous l'empire, et de vicomte sous la restauration. (D'AIGREFEUILLE, *Hist. de Montpellier*, I, 608-615. — *Archiv. de la cour des comptes de Montpellier*. — TOURTOULON, 158.)

I. Isaac de Poitevin, sieur de Maureillan, fut reçu en 1606 conseiller du roi, receveur des tailles du diocèse de Montpellier, testa en 1626; il av. ép. Jeanne de Solignac, dont il eut dix enfants, entre autres : 1. Antoine qui suit; 2. Jacques, qui a fait la Br. C.; 3. Daniel, Sgr de Montpeyroux, auteur d'une branche encore représentée en 1767.

II. Antoine de Poitevin, Sgr de Maureillan, receveur des tailles au diocèse de Montpellier, se maria deux fois et eut pour fils : 1. Jacques qui suit; 2. Antoine, off. au régt. Dauphin-infanterie 1667, lieut.-col. 1695, chev. de Saint-Louis; 3. Aimeric, major du régt d'Auvergne, chev. de Saint-Louis; 4. Daniel, capit. de dragons au régt de la Reine, chev. de Saint-Louis; 5. Antoine, qui a fait la Br. B.

III. Jacques de Poitevin, Sgr de Maureillan, conseiller-auditeur à la cour des comptes de Montpellier eut pour fils : Antoine, conseiller-auditeur à la cour des comptes en 1698, dont la postérité s'éteignit à la troisième génération en 1782.

Br. B. III. Antoine de Poitevin, Sgr du Bousquet, off. au régt de Picardie, lieut.-col. en 1719, chev. de Saint-Louis, eut pour fils :

IV. Antoine de Poitevin du Bousquet, off. dans le régt de Lorraine en 1718, major de l'école royale militaire, ép. N... Ménard, dont il eut :

V. Jean-Antoine de Poitevin du Bousquet, né en 1747, capit. du génie.

César de Poitevin du Bousquet, chef de bataillon du génie, ép. vers

1814 Mélanie de Paschal de Saint-Juéry, dont il eut une fille, Adélaïde, mariée à Gabriel de Nattes.

Br. C. II. Jacques de Poitevin, docteur ès droits et avocat général en la cour des aides, ép. le 27 déc. 1645 Gaillarde del Puech, dont il eut : 1. Gervaise; 2. Joséphine; 3. et

III. Isaac de Poitevin, Sgr de Mezouls et de Carignan, garde du corps du roi 1691, ép. le 28 mai 1695 Marie Eustache, dont il eut : 1. Marguerite-Gabrielle, mariée le 31 mai 1731 à Louis de Paul, conseiller à la cour des comptes, aides et finances; 2. Gervaise, mariée à Jean de Barancy, chevalier, conseiller du roi, président-trésorier de France, grand voyer de la généralité de Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc; 3. et

IV. Eustache-Durand de Poitevin, Sgr de Mezouls, de Fabre et de Carignan, puis de Maureillan, conseiller du roi à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1723, ép. le 17 mars 1730 Marie-Anne Falgueyrettes, de Rebourguil, dont il eut : 1. Marguerite-Gabrielle-Jeanne-Catherine, mariée à Pierre de Martin, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier; 2. Élisabeth-Jeanne; 3. Suzanne; 4. et

V. Jacques-Alexandre de Poitevin, Sgr de Mezouls, Maureillan, Fabre et Carignan, receveur des tailles après son père, receveur du district de Montpellier pendant la révolution, puis conseiller de préfecture, directeur de l'ancienne Académie royale des sciences de Montpellier, avait ép. en 1766 Suzanne des Pradels, dont il eut : 1. Durand-Marie-Eustache, mort sans postérité; 2. Victor, capit. du génie, tué en Hollande; 3. Casimir qui suit; 4. Théodore, chev. de la Lég. d'honn.; 5. Marguerite-Jeanne-Gabrielle, mariée le 20 nov. 1790 à Jacques-David de Martin, baron de Campredon, lieut. gén., pair de France, grand off. de la Lég. d'honn., etc.

VI. Jean-Étienne-Casimir de Poitevin de Maureillan, lieut. gén. du génie, inspecteur des fortifications, grand off. de la Lég. d'honn., chev. de Saint-Louis et de la couronne de fer d'Italie, commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Guillaume des Pays-Bas et de Maximilien de Bavière, baron de l'empire en 1808, vicomte de Maureillan en 1822, mort à Metz en 1829. Il avait ép. le 11 avril 1822 Eugénie Pieyre, dont il eut : 1. Emma, mariée à Auguste Véret; 2. Juliette, mariée à Frédéric Cazalis; 3. Aline, mariée à Alexandre Rolland.

La terre de Mezouls est aujourd'hui possédée par Suzanne-Gabrielle-Juliette des Hours, fille du lieut. gén. de Martin, baron de

Campredon, petite-fille de Jacques-Alexandre de Poitevin, Sgr de Mezouls, Fabre, Maureillan et Carignan.

742. ROQUEVAIRE (BRONDEL DE).

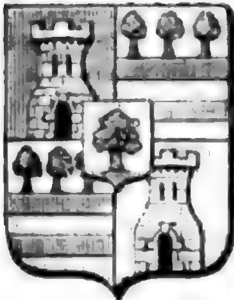

Écartelé au 1 et 4 de gueule à la tour d'argent maçonnée de sable; au 2 et 3 fascé de gueule et d'or au chef d'argent chargé de trois chênes de sinople; sur le tout : d'or au chêne de sinople mouvant d'une terrasse de même.

Le nom patronymique de cette famille est Brondel. N... de Brondel était possesseur en Gévaudan de la métairie de Montignac, ainsi qu'il résulte du recensement officiel des biens nobles ou exempts de tailles fait en 1711 par ordre de l'intendant général de la province. (BURDIN, *Doc. histor. sur le Gévaudan*, II, 76.) Monique de Brondel, fille de Jean-Pierre de Brondel et de Marie-Marthe de Mailhan, ép. le 17 juin 1758 Jean-Pierre de Miremont. (*Contrat de mariage reçu par Me Boudon, notaire à Saint-Laurent de Rive d'Olt, le 17 juin* 1758.) Noble Alexandre Brondel de Roquevaire, baron de Fabrègues, Sgr de Mujolan, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789. (TOURTOULON, Suppl. 3.)

I. Alexandre Brondel de Roquevaire, baron de Fabrègues, Sgr de Mujolan, Boyne, Peyrelade, etc., prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789; il avait ép. N... de Malbois de Caussonnel, dont il eut : 1. Alexandre, chev. de Saint-Louis, servit dans l'armée des princes pendant l'émigration, mort sans enfants; 2. Sylvain qui suit; 3. Victor, chef de bataillon d'infant., off. de la Lég. d'honn., mort sans postérité; 4. N..., mariée à Frédéric de Girard.

II. Sylvain-Louis-François Brondel, baron de Roquevaire, conseiller honoraire à la cour impér. de Montpellier, chev. de la Lég. d'honn., né à Rozier (Lozère), décédé à Montpellier au mois de déc. 1858, avait ép. le 15 fév. 1813 Eugénie Fabre, fille du baron Fabre, chev. de la Lég. d'honn., ancien procureur général à la cour imp. de Montpellier, dont : 1. Charles, décédé à Montpellier le 24 juill. 1856; il avait ép. Gabrielle de Lon, et il en eut, Sylvie; 2. Louis, avocat, docteur en droit à Montpellier.

743. SAUZET DE FABRIAS.

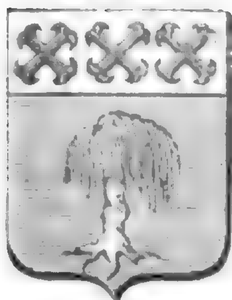

D'azur au saule arraché au tronc noué d'argent, au chef d'argent chargé de trois sautoirs alesés de gueule.

Cette famille, originaire de Thueyts en Vivarais, a donné plusieurs conseillers en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Elle était en possession de la terre de Fabrias, acquise par mariage depuis 1664, et a pris part aux assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789. Sa filiation authentique et suivie est établie depuis

I. Pierre de Sauzet, de Thueyts en Vivarais, eut pour fils :

II. François de Sauzet, ép. le 28 oct. 1557 Clauda de Chanaleilles, dont il eut : 1. Jean qui suit; 2. Jacques; 3. Françoise, alliée le 4 mai 1575 à Thibaud d'Alesti, Sgr de Saint-Julien.

III. Jean de Sauzet, ép. Anne de Loches, *alias* de Lauches, dont il eut : 1. Scipion qui suit; 2. Guillaume, chanoine à Viviers en 1620.

IV. Scipion de Sauzet, ép. Suzanne d'Ayzac, et mourut en mai 1679; il fut père de : 1. Charles qui suit; 2. Joseph, religieux, syndic de l'abbaye de Mazan; 3. Guillaume, ép. Françoise de Rocher, et mourut en 1702, laissant des enfants.

V. Charles de Sauzet, ép. le 6 juill. 1664 Anne de Fages, veuve et héritière de Jean de Vincens, qui lui apporta les seigneuries de Fabrias, Ailhou, les Plans, etc. ; il en eut :

VI. Claude de Sauzet de Fabrias, Sgr de Fabrias, Ailhou, les Plans, etc., conseiller-auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 28 mai 1692 Marguerite Michel ; il en eut six enfants, entre autres : 1. Christophe qui suit; 2. Guy, attaché à la paroisse de Saint-Sulpice à Paris; 3. Louis, curé de Vinezac.

VII. Christophe de Sauzet de Fabrias, Sgr de Fabrias, Ailhou, les Plans, Craux, Entraigues, Génestelle et autres lieux, conseiller du roi, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 1er fév. 1735 Françoise de Monteil ; il en eut huit enfants, entre autres : 1. Charles qui suit ; 2. Louis ; 3. Étienne-Joseph, Sgr de Rochegude, mort en 1786, avait ép. Marie-Éléonore de Roux, dont il eut : Charles, marié à Michelle Pitrat, de Givors, père de Joséphine-Adèle, mariée le 2 mai 1850 à Charles-Louis Combier, ingénieur des ponts et chaussées; 4. Antoine, qui fut tué à Saint-Domingue.

VIII. Charles de Sauzet de Fabrias, Sgr de Fabrias, Ailhou, les

Plans, Craux, Entraigues, Génestelle et autres lieux, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, ép. le 15 janv. 1769 Antoinette Bourlier, de Saint-Cyr ; il en eut : Jean-Antoine qui suit. Charles prit part à l'assemblée de la noblesse tenue en 1789 à Villeneuve-de-Berg.

IX. Jean-Antoine de Sauzet de Fabrias, ép. le 24 juin 1802 Bonne Dugas, fille de messire Étienne Dugas, qui était lieutenant général criminel, président en la sénéchaussée, siége et présidial de Lyon ; il eut de son mariage : 1. Georges qui suit ; 2. Antoinette ; 3. Alphonse, ép. Lucie de Mornay ; 4. Auguste, président du tribunal civil de Villefranche-sur-Rhône, ép. Marie de Rosière, dont : *a*. Valentine ; *b*. Marie ; 5. Octavie, ép. N. de Robelot de Salgret ; 6. Alix, ép. Ernest de Rosière, officier supérieur de la marine, son cousin germain.

X. Georges de Sauzet de Fabrias, ép. le 11 avril 1831 Anne de Rosière sa cousine, dont il a eu huit enfants : 1. Paule ; 2. Blanche, mariée à Charles de Récourt ; 3. Isabelle ; 4. Raoul ; 5. Claire ; 6. Alban ; 7. Thérèse ; 8. Jane.

744. SERRES DE MESPLÈS.

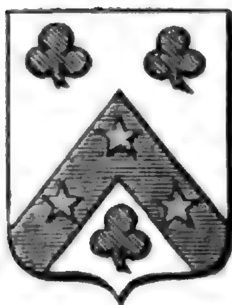

D'argent au chevron d'azur chargé de trois étoiles d'or, 1 et 2, accompagné de trois trèfles de sinople, 2 et 1.

Ces armes, enregistrées par d'Hozier sur l'*Armorial* de 1696, p. 10, à la requête de Henri de Serres, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, et de son frère André, sont exactement pareilles aux armes de a maison de Serres de Pradel, de Just-Louis de Serres, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage d'Annonay, de Just-François de Serres, prieur d'Éclassan, et d'Aimar de Serre de Roche-Colombe, anobli en 1720.

« Étienne de Serres, natif du lieu de Molard, de la paroisse d'Aleyras en Velay, vint s'établir à Montpellier en 1576, où il ép. Anne Noyse, dont il eut : Vidal, marié le 10 juill. 1606 à Raymonde de Planque. Vidal eut de son mariage : 1. Antoine, qui se fixa au D. de Toulouse et fut l'aïeul de Claude, chanoine à Montpellier ; 2. et Claude, marié avec mademoiselle de Martin, d'où sont descendus : André, Jean, Henri, et Anne. » (*Expéd. en forme authentique d'une lettre écrite de Toulouse le 27 oct. 1735 par N... de Serres à son cousin, le président de Serres, à Montpellier, délivrée à Paris le 14 mai 1859 par Me Lefort, notaire.*) Ces indications sont conformes aux actes authentiques mis sous nos yeux qui permettent d'établir une filiation depuis Étienne, marié à Montpellier, sans indication d'origine.

On trouve encore Pierre de Serres consul de la ville de Montpellier en 1602. Autre Pierre de Serres, capitaine général garde-côtes au département d'Agde, habitant de Florensac, se pourvut en 1708 devant les états de Languedoc pour obtenir payement d'une somme à lui due par la communauté de Florensac, en qualité d'héritier de feu François de Serres, son oncle. Jeanne de Serres ép. à Montpellier, le 11 fév. 1631, Salomon de Rey.

I. Étienne Serres ép. en 1576 Anne Noyse, dont il eut :

II. Vidal Serres ép. le 10 juill. 1606 Raymonde de Planque.

dont il eut : 1. Antoine qui se fixa au D. de Toulouse, aïeul de Claude, chanoine à Montpellier; 2. et

III. Claude de Serres, ép. vers 1647 Jeanne Martin, *alias* de Martin, et il en eut : 1. André qui suit; 2. Jean, conseiller auditeur en la cour des comptes; 3. Henri, baron de Savignac, Sgr de Saint-Nazaire, conseiller en la cour des comptes. Il eut de son mariage une fille, Anne-Françoise, mariée au marquis de Lort-Sérignan; 4. Anne, mariée à N... de Grasset, conseiller à la cour des aides.

IV. André de Serres, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Montpellier 1690, intendant des gabelles en Languedoc, chevalier, conseiller président à la cour des aides, en remplacement de Noël Fages d'Auzières de Saint-Martial, par lettres de provision du 8 octobre 1724, contenant entre autres dispenses celle des degrés de parenté avec Jean et Henri, ses frères, et N... de Grasset, son beau-frère; il ép. le 7 mars 1696 Antoinette de Massauve de Mesplès, dont il eut :

V. Jean-André de Serres de Mesplès, chevalier, succède à son père en la charge de président de la cour des comptes, aides et finances, par lettres de provision du 4 oct. 1731, contenant dispense d'âge et des degrés de parenté avec N... de Ratte, et ses beaux-frères, conseillers. Il avait ép. le 23 déc. 1718 Marie de Flaugergues, dont il eut : 1. Jean-François-Antoine qui suit; 2. Jeanne-Marie-Gilette, mariée à N... Mouton de la Clotte, conseiller du roi, Sgr d'Assas.

VI. Jean-François-Antoine de Serres de Mesplès, lieutenant des maréchaux de France à Montpellier 1773, chev. de Saint-Louis, conseiller président en la cour des aides après son père, capit. au régt de Touraine, ép. 1° le 27 oct. 1775 Louise-Gilette Barnier de Saint-Sauveur; 2° le 14 octobre 1776 Marie-Josèphe Aurès, dont il eut : 1. Jean-Joseph qui suit; 2. Toussaint-Marcel, conseiller honoraire à la cour impériale de Montpellier, professeur à la Faculté des sciences de cette ville, chev. de la Lég. d'honn., marié à Élisa Vézian, dont : *a.* Clémence; *b.* Eugénie; *c.* Marie; 3. Marie-Joséphine, mariée en 1798 au marquis Henri de Roquefeuil; 4. Marie-Clotilde, mariée en 1801 à Henri du Lac.

VII. Jean-André-Joseph de Serres de Mesplès, garde du corps du roi Louis XVI après avoir fait ses preuves de noblesse devant Chérin; il fut receveur général à Lintz sous l'Empire, capit. provisoire dans la légion de l'Hérault 1814, qualifié *marquis* dans sa nomination de lieutenant dans la légion de Tarn-et-Garonne le 4 sept. 1816, et dans son acte de décès du 4 janvier 1841 à Saint-Cyr-

Mont-d'Or (Rhône). Il avait ép. le 25 juillet 1795 Marie-Catherine-Philippine de Melon, dont il eut : 1. Jean-Marie-Joseph-Amédée qui suit; 2. Jean-Henri-Olivier, qui a fait la Br. B.; 3. Constance, mariée au marquis Louis d'Alphonse, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur.

VIII. Jean-Joseph-Amédée de Serres, ép. le 31 janv. 1843 Marie David Passerat de la Chapelle, dont il a : 1. Gabriel-Marie-Joseph; 2. Marie-Claire; 3. Louise-Marie. — Résid. Lyon (Rhône).

Br. B. VIII. Jean-Henri-Olivier de Serres, ex-officier d'infanterie légère, ép. le 12 janv. 1836 Augusta de Belin de la Réal, des Sgrs du Pousin, en Vivarais, dont il a : 1. Marie-Joseph-Emmanuel de Serres de Mesplès; 2. Marie-Jean-Alfred; 3. Marie-Amédée-Paul. — Résid. Paris.

745. TEISSIER DE MARGUERITTES.

D'or au porc-épic de sable sur une terrasse de même, au chef de gueule chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.

La maison de Teissier, qui possédait en Languedoc la terre-baronie de Marguerittes, est originaire de Nice, et a pris part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Nimes en 1789. Elle a fait plusieurs branches en Languedoc, en Angleterre et en Hollande. (LACH. DESB., XII, 591.) Le baron de Marguerittes fut député de la noblesse de Nimes aux états généraux de 1789.

I. Honoré Teissieri, écuyer, vivant à Nice vers la fin du XV^{e} siècle, eut pour enfants : 1. Giovan qui suit; 2. Louis, premier juge à Nice.

II. Giovan Teissieri, écuyer, ép. Jeanne de Grivaudi, et il en eut : 1. Hugues qui suit; 2. Jacques.

III. Hugues Teissieri, écuyer, premier juge à Nice après son oncle Louis 1537, ép. Gabrielle de Morthier, dont il eut : 1. Étienne qui suit; 2. Robert qui s'établit à Rome.

IV. Étienne de Teissier, écuyer, vint s'établir en France, dans les Cévennes; il ép. Anne Robert, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Antoine, qui passa en Suisse; 3. Guillaume, qui fit une branche fixée à Paris à la fin du XVII^{e} siècle; 4. Jean, mort à Genève; 5. Philippe, dont la branche s'établit en Angleterre et en Hollande; 6. Léonard, dont la fille unique ép. N... de Bozène, baron de Boucoiran; 7. Jacques, marié à N... de Pierredon.

V. Pierre de Teissier, écuyer, se retira à Anduze; il ép. Isabeau de Soubeiran, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Jean, qui laissa deux filles.

VI. Antoine de Teissier, écuyer, baron de Marguerittes, Sgr de Rocquecourbe, Bagarne, Couloures, ép. Rosalie Faranda, de Palerme, dont il eut : 1. Jean-Joseph-Marie-Augustin-Christophe qui suit; 2.-5. et quatre filles, dont l'aînée ép. en 1723 Raimond de Novy, Sgr de Caveirac.

VII. Jean-Joseph-Marie-Augustin-Christophe de Teissier, écuyer, baron de Marguerittes, Sgr de Rocquecourbe, Bagarne, Couloures, ép. Marie de Salles, fille de Jean, Sgr de Salinelles, dont il eut :

VIII. Jean-Antoine de Teissier, écuyer, baron de Marguerittes, Sgr de Bagarne, Rocquecourbe, Couloures, ép. le 20 avril 1768 Thérèse-Gabrielle d'Amielh, dont il eut : 1. Augustine-Gabrielle-Sophie; 2. Marie-Émilie; 3. Angélique-Victoire; 4. Joséphine-Eugénie. (1778.)

Sophronie de Villardi de Quinson de Montlaur, épouse de Louis de Teissier, baron de Marguerittes, est décédée à Paris en 1842.

746. VICHET.

De gueule au lion d'or accompagné de trois grenades d'argent, deux en fasce et une en pointe; au chef cousu d'azur chargé d'un cor d'argent.

Alexandre Vichet, conseiller du roi, contrôleur général du domaine de la généralité de Montpellier et pays de Roussillon, demeurant à Nîmes, présenta ses armoiries pour être enregistrées à l'Armorial général de France le 8 avril 1697. (*Armorial Mss. de la bibliothèque de la ville de Montpellier*, n° 119. — TOURTOULON, 179.) Il ép. en 1687 Marie Delon, et il en eut :

Jacques de Vichet, chevalier, conseiller du roi, président trésorier général de France en 1715, fut premier consul de la ville de Montpellier de 1737 à 1742. Il ép. le 12 juin 1730 Antoinette d'Arnaud de la Cassagne, tante de François de Pierre de Bernis, archevêque de Rouen et pair de France; de son mariage, plusieurs enfants, entre autres : 1. Alexandre-Grégoire qui suit; 2. Anne, mariée à Jean-Casimir d'Isarn de Freycinet de Roquefeuil, baron de la Guémie.

Alexandre-Grégoire de Vichet, président-trésorier de France, prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier, convoquée en 1789 pour l'élection des députés aux états généraux; il avait ép. le 16 fév. 1767, à Bollène, Marie-Rose-Suzanne de Ribère de Clermont d'Antremont, fille aînée du marquis de Clermont d'Antremont; sa postérité subsiste à Boulogne-sur-Mer, à Montpellier, et à Pernes (Vaucluse).

9e Familles anoblies ou titrées sous l'Empire.

747. ADHÉMAR, *alias* AZÉMAR.

D'azur à la bande d'argent chargée de trois croissants de sable et senestrée d'un lion contre rampant d'or; franc-quartier de baron-préfet, brochant au neuvième de l'écu.

D'Azémar, préfet du département du Var, baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 62.)

Le souvenir de l'administration féconde et paternelle de M. d'Adhémar est toujours vivant dans ce département, et après plus de trente ans, la reconnaissance publique, qui avait donné son nom à une promenade, a voulu perpétuer encore sa mémoire par l'inauguration du buste de son ancien préfet sur une fontaine monumentale érigée en 1844 sur la place principale du chef-lieu à Draguignan (*Voy.* la notice sur sa famille, t. I, p. 28.)

748. AYMARD.

D'azur fuselé d'or à la bordure componée de sable et d'argent; au franc-quartier des barons-militaires.

Antoine Aymard, né le 13 octobre 1773 à Lézignan (Aude), pair de France, lieutenant général des armées, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, reçut le titre héréditaire de baron avec dotation en Westphalie, par lettres patentes de l'empereur Napoléon du 20 juillet 1808, renouvelées par Louis XVIII le 28 mars 1818, en récompense des services militaires rendus à l'État depuis 1792. (*Archiv. de la cour de Montpellier*. — BOREL D'HAUTERIVE, 1843, 259.)

I. Antoine Aymard, baron Aymard, lieut. gén., pair de France, grand-croix de la Lég. d'honn., chev. de Saint-Louis, ép. le 13 fév. 1817 Rosalie-Thérèse-Françoise Milhaud, fille du lieut. gén. comte Milhaud, dont il eut: 1. Édouard-Antoine-Alphonse qui suit; 2. Antoinette-Rosalie-Anna-Vincentine.

II. Édouard-Antoine-Alphonse Aymard, baron Aymard, lieut.-col. du 97e régt de ligne.

749. BARTHEZ DE MONTFORT.

D'or au faucon essorant soutenu d'un roc à cinq copeaux de sable et fixant un soleil rayonnant de gueule en chef à dextre, le tout soutenu d'une rivière de sinople; au franc-quartier des barons-propriétaires.

Jacques Barthez, ancien magistrat, né à Narbonne le 26 fév. 1741, fut fait baron de l'empire, au nom de baron de Montfort, par lett. pat. du 17 mars 1811, publiées à la cour de Montpellier le 22 avril 1811. (*Archiv. de la cour de Montpellier.* — SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 75.)

750. BERTHEZÈNE.

De sable au lion d'argent, tenant de la patte dextre une épée, et de la senestre un bouclier du même; au franc-quartier senestre des barons-militaires de l'Empire, qui est de gueule à l'épée haute en pal d'argent.

I. Pierre Berthezène, né en 1774, mort au château de Vendargues le 9 oct. 1847, lieut. gén. 1813, pair de France du 11 oct. 1832, grand-croix de la Lég. d'honn., chev. de Saint-Louis, avait été nommé baron de l'Empire sur le champ de bataille, avec dotation en Westphalie, par décret du 2 juillet 1808, alors qu'il n'était que colonel du 10e régiment d'infanterie légère. Il prit une part brillante au siége d'Eckmülh, qui lui valut une mention particulière du maréchal Davoust, prince d'Eckmülh.

Il avait ép. en 1818 Zulima-Jenny Aurès, fille d'un des présidents à la cour des comptes de Montpellier, dont il eut :

II. Émile-Charles-Frédéric Berthezène, baron Berthezène, ép. le 26 mars 1848 Marie-Joséphine-Valérie Visseq, dont : 1. Ambroisine-Marie-Thérèse, née le 24 déc. 1848; 2. Pierre-Eugène-Jules-Henri, né le 24 fév. 1852; 3. Albert-Joseph-Ludovic, né le 24 mars 1858. — Résidence, Montpellier et Vendargues (Hérault).

751. BLOU.

D'argent au cyprès de sinople, écartelé au 2 et 3 de gueule à trois bandes d'or, parti d'azur à trois roses d'or mises en pal.

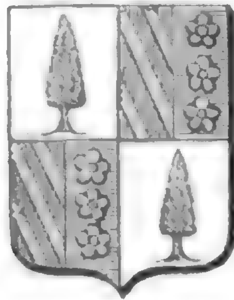

Jean-Nicolas-Bruno de Blou, fut fait comte de l'Empire avec dotation impériale. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la noblesse*, 1859, 357.)

752. BOISSY D'ANGLAS.

De sable au chevron d'or abaissé, au chef d'argent chargé à senestre de deux étoiles d'azur, franc quartier de comte-sénateur.

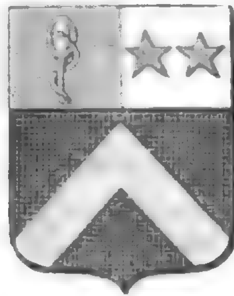

François-Antoine de Boissy d'Anglas, sénateur, commandeur de la Lég. d'honn., membre de l'Institut, comte de l'empire (SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 8), né à Saint-Jean-Chambre (Ardèche) le 8 déc. 1756, ancien maître d'hôtel de Monsieur, comte d'Artois, 1786; il fut député du tiers état de la sénéchaussée d'Annonay aux états généraux de 1789, et du départ. de l'Ardèche à la Convention, pair de France sous la Restauration.

Il eut de son mariage avec N... Michel, deux fils et deux filles : 1. N..., pair de France, mort sans postérité; 2. Théophile, député de l'Ardèche au Corps législatif 1860, ép. 1° N... Lebeuf; 2° N...

Ravel, d'Annonay, dont un fils, et une fille mariée en 1839 à Gaston Blanchon, de Saint-Julien en Saint-Alban (Ardèche).

753. BOUSSAIROLLES.

Écartelé au 1 et 4 d'argent à trois tourteaux de gueule posés 1 et 2; au comble d'azur chargé d'un renard passant d'or; au 2 et 3 d'azur à la campanule d'argent tigée et feuillée d'or; au franc-quartier des barons-présidents des cours impériales.

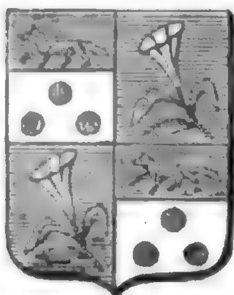

Jacques-Joseph de Boussairolles, président à la cour imp. de Montpellier, né à Montpellier le 20 janv. 1741, fut fait baron de l'Empire par lett. pat. du 19 juin 1813, signées par Marie-Louise, en vertu des pouvoirs confiés par l'Empereur, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 20 août 1813. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

754. CABANES-PUYMISSON.

D'azur à une licorne furieuse rampante et contournée d'argent, au quartier des barons-militaires brochant sur le tout.

Marc Cabanes-Puymisson, colonel du 17e régt d'infanterie, fut fait baron de l'Empire par lett. pat. du 2 juill. 1808, enregistrées au sénat le 28 juill. 1808, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 11 déc. 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.* — SIMON, *Armor. de l'Empire,* II, 22.)

755. CAMBACÉRÈS.

D'or au dextrochère au naturel, paré de gueule, rebrassé d'hermine, mouvant de senestre, chargé des tables de la loi de sable, le tout accompagné de trois losanges de même. Chef de grand dignitaire.

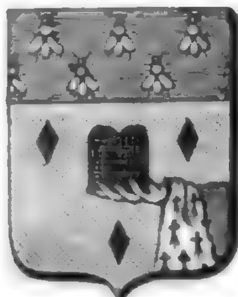

Cambacérès, archichancelier de l'Empire, grand-aigle de la Lég. d'honn., duc de Parme. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 1.)

D'or au chevron de gueule accompagné de trois roses de même, deux en chef, une en pointe; franc-quartier de comte-sénateur.

Cambacérès, sénateur, cardinal de la sainte Église romaine, archevêque de Rouen, grand-aigle de la Lég. d'honn., comte de l'Empire. (SIMON, *ibid.*, I, 9.)

D'or, au dextrochère au naturel, paré de gueule, rebrassé d'hermine, mouvant de senestre, tenant les tables de la loi de sable, accompagné de trois lozanges de même; cantonné à senestre en chef du quartier de baron de l'armée, et à dextre d'un chevron de gueule accompagné de trois rosettes de même.

Cambacérès, général de brigade, off. de la Lég. d'honn., baron de l'Empire. (SIMON, *ibid.*, I, 37.)

756. CARRION-NISAS.

Parti d'un trait coupé de deux; au 1er d'azur à la croix d'or; au 2e des barons de l'armée; au 3e d'azur à trois tours 2 et 1 d'argent, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable; au 4e d'azur à la bande d'or senestrée d'un lion du même; au 5e d'azur à la comète d'or; au 6e d'azur à la tour d'argent ouverte, ajourée et maçonnée de sable; au comble de gueule chargé de trois casques au profil d'argent; sur le tout d'azur à la tour d'argent, donjonnée de trois tourelles du même, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable.

De Carrion-Nisas, adjudant-commandant, officier et chancelier de la 9e cohorte de la Lég. d'honn., baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 29.)

757. CHABAUD-LATOUR.

D'argent à la fasce de gueule chargée de l'étoile de la Légion d'honneur, et accompagnée en chef d'une tour de sable à trois créneaux, maçonnée et ouverte d'or, en pointe, d'un chabot d'azur, le tout soutenu d'une champagne de sable.

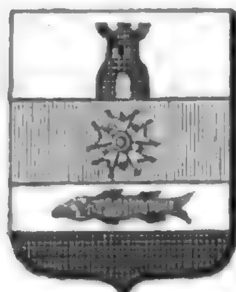

Chabaud-Latour, député au Corps législatif, chev. de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 67.)

François-Henri-Ernest de Chabaud-Latour fut fait baron par lett. pat. du mois d'août 1841. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la noblesse*, 1859, 368.)

758. CHAMBARLHAC.

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent; franc-quartier des barons tirés de l'armée.

Chambarlhac, général de brigade, inspecteur au corps impérial du génie, l'un des commandants de la Lég. d'honn., baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 24.)

759. CHAMBARLHAC DE L'AUBÉPIN.

Écartelé au 1 d'azur au chevron d'or accompagné de trois colombes du même, becquées et membrées de gueule, deux en chef, une en pointe; au 2 des barons tirés de l'armée; au 3 d'or à l'aubépine de sinople, terrassée du même; au 4 de sinople chargé d'un camp composé de tentes d'argent, la plus grande posée en abîme.

De Chambarlhac de l'Aubépin, général de division, l'un des comm. de la Lég. d'honn., baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 21.)

760. CHANALEILLES.

D'or à trois lévriers de sable, accolés d'argent, courant l'un sur l'autre; franc-quartier de baron membre de collége électoral.

De Chanaleilles, membre du collége électoral du département de l'Ardèche, baron de l'Empire. (SIMON, *Arm. de l'Empire*, II, 71.)

761. CHAPTAL.

De gueule à la tour d'or maçonnée de sable accompagnée de quatre étoiles d'argent posées en pal, deux à dextre, deux à senestre, et surmontée en chef à senestre d'une vigne de sinople fruitée d'or; franc-quartier de comte-sénateur.

Chaptal, sénateur, officier du sénat, grand off. de la Légion d'honneur, membre de la première classe de l'Institut de France, comte de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 9.)

762. CHARBONNEL.

D'azur au casque taré de front et grillé d'or, panaché de six plumes d'autruche de sable, accompagné à dextre d'une épée en pal d'argent, et à senestre d'un bouclier incliné d'argent, chargé d'une tête de lion au naturel, surmontée de deux tourterelles affrontées aussi au naturel; franc-quartier de baron-militaire.

Charbonnel, colonel d'artillerie, commandant de la Légion d'honneur, baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 21.)

763. CLAPARÈDE.

Parti d'azur et de gueule, coupé d'or ; l'azur au signe de comte militaire ; le gueules à trois étoiles d'argent posées en pal ; l'or au casque de sable rehaussé d'or, panaché et garni de gueules, soutenu par deux branches de laurier de sinople croisées en sautoir par les tiges.

Michel Claparède, général de division, fut fait comte de l'Empire par lettres patentes des 19 mars-24 nov. 1808, publiées à l'audience de la cour d'appel de Montpellier le 21 déc. 1808. (*Archiv. de la cour de Montpellier.* — SIMON, *Armor. de l'Empire*, I, 22.)

Le général comte Claparède, pair de France le 5 mars 1819, est mort le 23 oct. 1842, sans postérité.

764. COSTON.

D'azur à trois fers de lance d'or posés 2 et 1.

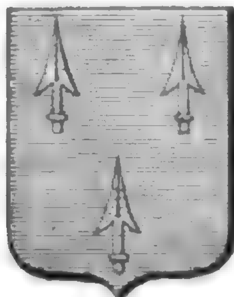

Le baron de Coston, Sgr de Durtail, prit part à l'assemblée de la noblesse de Vivarais en 1788. (*Proc.-verb. imp. au Bourg Saint-Andéol en* 1788, 105.)

François-Gilibert de Coston, major d'artillerie, baron le 5 juill. 1813 (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la noblesse*, 1859, 369), ép. Clémentine Morier, dont il eut : 1. Adolphe, notaire à Montélimart, marié à Coralie Arnal, dont : *a*. Adhémar, né en 1849 ; *b*. Camélia-Marguerite, née en 1851 ; 2. Clara, mariée à Gustave Rigaud.

765. DARU.

Écartelé au 1er de comte-conseiller d'État ; au 2e d'azur au rocher d'argent mouvant de la pointe et surmonté d'une colombe de gueule à trois étoiles en fasce d'or ; au 3e d'argent au chêne de sinople terrassé du même ; au 4e d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une ancre bouclée, le tout d'argent.

Daru, ministre secrétaire d'État, conseiller d'État, intendant général de la maison de S. M. l'Empereur, grand officier de la Lég. d'honn., grand-croix de l'ordre royal de l'Aigle blanc du duché de Varsovie, et commandeur de celui de Saint-Henri de Saxe, comte de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire*, II, 2. — Voy. plus haut, p. 168, la notice sur sa famille.)

Aline Daru, fille du comte Napoléon Daru et de Charlotte-Camille Lebrun de Plaisance, ép. le 17 août 1859 le second fils du comte Benoist d'Azy, anc. vice-président de l'Assemblée législative, 1849-1851.

M. le comte de Chambord écrivait au sujet de cette union à M. le comte Benoist d'Azy :

« Votre fils trouve dans cette union toutes les garanties du bon« heur que je lui souhaite du fond de mon âme. Soyez donc dans « cette circonstance l'interprète de mes félicitations auprès de lui « et de tous les vôtres. Je suis charmé aussi de le voir s'allier à une « famille dont le chef sait relever encore par son caractère et sa « noble conduite un nom justement honoré. Recevez vous-même, « avec mes compliments bien sincères, la nouvelle assurance de ma « constante affection. — HENRI. »

766. DUBREIL DE FRÉGOSE.

Coupé au 1 d'argent à la croix de gueule, au 2 de sable coupé, enté d'argent, au franc-quartier des barons tirés de l'armée.

Marie-Anne-Jean-Alexandre-Pascal Dubreil, général de brigade, inspecteur aux revues, membre de la Lég. d'honn., chevalier de l'Empire, né à Montauban le 25 oct. 1763, fut fait baron de l'Empire, au titre de baron de Frégose, avec institution de majorat, par lett. pat. du 3 mai 1810, enregistrées au tribunal civil de Narbonne le 6 juin 1810, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 13 juin 1810. (*Archiv. de la cour de Montpellier.* — SIMON, *Armorial de l'Empire,* II, 27.)

767. DUMAS.

Coupé, le 1er parti de comte tiré de l'armée, et de sable au fer de cheval d'argent clouté du champ, au 2 d'azur à deux massues en sautoir d'or.

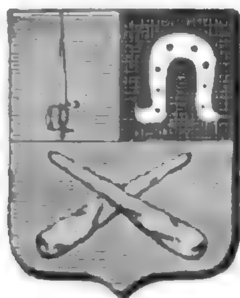

Mathieu Dumas, conseiller d'État, général de division, commandant de la Lég. d'honn., grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, grand-croix de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, comte de l'Empire. (Simon, *Armor. de l'Empire,* I, 25.)

768. DUPRÉ.

Tiercé en fasce d'azur, de gueule et d'or; l'azur au lion rampant adextré d'une tour et senestré d'une épée haute, le tout aussi d'or; le gueule au signe des chevaliers légionnaires; l'or au coq de sable crêté et barbé de gueule, soutenu d'un pré de sinople.

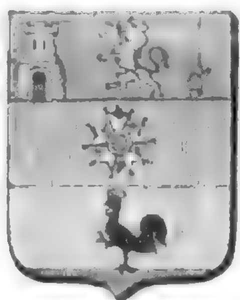

Jacques-Romain Dupré, capitaine en retraite, commandant la compagnie de réserve à Parme, né à Loriol (Drôme) le 24 déc. 1771, chevalier de la Lég. d'honn., dont la postérité subsiste à Montpellier, obtint des lettres patentes de Napoléon, données à Kœnigsberg le 15 juin 1812, transcrites sur les registres du sénat le 3 juill. 1812, qui autorisaient la transmission du titre de *chevalier* à sa descendance masculine, directe, légitime et naturelle, avec concession des armoiries décrites et figurées ci-dessus.

769. DU ROC.

Au 1 et 4 d'or au château de trois tours donjonnées de gueule, fermées, ajourées et girouettées de sable ; au 2 et 3 d'azur au cavalier armé de toutes pièces, tenant de la dextre un sabre nu, le tout d'argent ; sur le tout de sinople au rocher d'or mouvant de la pointe, surmonté en chef d'une étoile d'argent. Chef de duc.

Duroc, grand maréchal du palais, grand-aigle de la Lég. d'honn., président du collége électoral du département de la Meurthe, grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade et de l'Aigle noir de Prusse, duc de Frioul. (SIMON, *Armor. de l'Empire,* I, 2, 3.)

770. ESTÈVE.

Écartelé au 1 de comte pris parmi les officiers de la maison de l'Empereur; au 2 de gueule à l'étoile d'argent ; au 3 de gueule à la levrette passant contournée et colletée d'argent ; au 4 d'azur à la tête d'Isis posée en fasce d'or.

Estève, trésorier général de la couronne, off. de la Lég. d'honn., comte de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire,* I, 30.)

771. FABRE.

D'hermine coupé d'or à deux têtes de cheval de sable allumées et lampassées de gueule, surmontée chacune d'une étoile d'azur ; quartier de baron militaire.

Fabre, général de brigade, off. de la Lég. d'honn., chev. de l'ordre de la Couronne de fer, baron de l'Empire. (SIMON, *Armor. de l'Empire,* I, 42.)

772. FABRE DE L'AUDE.

De gueule à la bande d'or, deux besants en haut et un en bas du même ; franc-quartier de comte-sénateur.

Fabre, de l'Aude, sénateur, commandant de la Légion d'honneur, comte de l'Empire (SIMON, *Armor. de l'Empire,* I, 12), pair de France en 1814 et en 1819.

773. FABRE DE ROUSSAC.

De gueule au chevron d'or accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent et en pointe d'un lion rampant de même.

Jean-Marie-Noël Fabre, procureur général en la cour impériale de Montpellier, membre de la Légion d'honneur, né à Florensac, fut nommé chevalier par l'empereur Napoléon Ier le 1er nov. 1809, et baron de l'Empire le 6 oct. 1810.

Il reçut le 13 avril 1816 du roi Louis XVIII de nouvelles lettres patentes de baron, enregistrées à la commission du sceau, R. f° 139, et à la cour de Montpellier le 31 mai 1816. (Tourtoulon, *Suppl.* 5.)

Eugénie Fabre, fille du baron Fabre, ép. le 15 fév. 1813 Sylvain-Louis-François Brondel, baron de Roquevaire, conseiller à la cour de Montpellier, chev. de la Lég. d'honn., dont la postérité a été rapportée plus haut, p. 191.

774. FAY DE LA TOUR-MAUBOURG.

De gueule à la cotice d'or chargée en abîme d'une fouine d'azur; franc-quartier de comte-sénateur.

De Fay de la Tour-Maubourg, sénateur, général de brigade, commandant de la Légion d'honneur, comte de l'Empire.

De Fay de la Tour-Maubourg, général de division, commandant de la Légion d'honneur, baron de l'Empire. (Simon, *Armor. de l'Empire*, I, 15, 40.)

775. FOURNIER,

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

D'azur au croissant d'argent montant d'où sortent cinq épis de blé de même, au comble de gueule chargé de trois étoiles en fasce d'argent.

Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, aumônier de l'empire, né à Gex, départ. du Léman, le 27 déc. 1760, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 18 mars 1809, enreg. au sénat le 14 avril 1809, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 9 mai 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

776. FROMENT DE CASTILLE.

D'azur à trois épis d'or posés 2 et 1; au franc-quartier de baron membre de collége électoral.

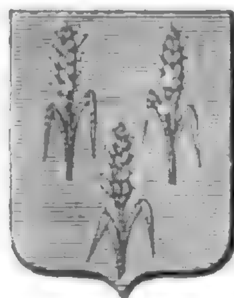

De Froment-Castille, membre du collége électoral du départ. du Gard, président du canton de Remoulins, lieutenant de la louveterie et maire d'Argilliers, baron de Castille. (Simon, *Armor. de l'empire*, II, 74.) Il obtint l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Fromentes*, par ordonn. royale du 19 août 1818, et l'érection

d'un majorat au titre de baron par ordonn. royale du 15 oct. 1825. (*Bullet. des lois*, 1818, 343; 1825, 270.)

777. GILLY.

D'or à la bande de gueule accompagnée de deux lions rampants armés et lampassés de gueule; au franc-quartier de baron-militaire.

Gilly, général de brigade, commandant de la Lég. d'honn., baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire*, II, 35.)

778. GRENIER.

D'or au chevron de gueule du tiers de l'écu, au signe des chevaliers, accompagné en chef de deux gerbes de sinople, et en pointe d'un coq de sable crêté et barbé de gueule, allumé, becqué, et membré d'argent.

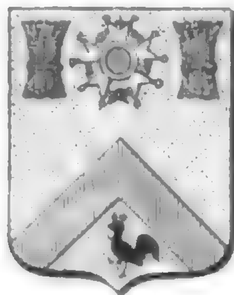

Pierre Grenier, membre du collége électoral du département de l'Hérault, né à Pézénas le 9 nov. 1756, fut fait *chevalier* de l'empire par lett. pat. du 11 juill. 1810, contenant attribution des armoiries décrites ci-dessus.

Pierre Grenier fut président du Corps législatif en 1813; il ép. N... Gaillac, dont il eut deux filles : 1. Victorine; 2. Edma.

779. HAUTPOUL.

Coupé au 1 de gueule parti d'un trait de sable, chargé à dextre d'une cuirasse d'argent, à senestre du signe des barons tirés de l'armée; au 2 d'or à deux fasces de gueule, accompagnées de six coqs de sable, crêtés et barbés de gueule, trois en chef, deux au milieu, un en pointe.

D'Hautpoul, baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'emp.*, II, 30.)

780. HOSTALIER SAINT-JEAN.

De sable à la tour crénelée de cinq pièces d'or; franc-quartier de baron-sous-préfet.

Hostalier Saint-Jean, sous-préfet de l'arrondiss. de Narbonne, département de l'Aude, baron de l'empire. (SIMON, *Armor. de l'empire*, I, 61.)

781. LACROIX.

D'azur à la croix d'or; au quartier des barons-militaires brochant sur le tout.

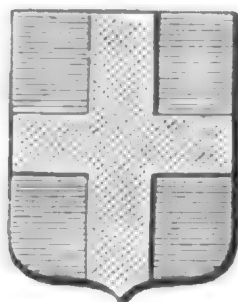

François-Joseph-Pamphile Lacroix, général de brigade, commandeur de la Lég. d'honn., né à Aymargues (Hérault) le 1er juin 1774, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 2 juillet 1808, enregistrées au sénat le 28 juill. 1808, et à Montpellier le 6 juin 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

782. LAGARDE.

Écartelé au 1 de sinople à la sphère d'argent terrassé de même, accompagné à senestre d'un livre ouvert de même posé sur un rouleau de papier aussi d'argent, et adextré d'un compas entr'ouvert de même posé en fasce; au 2 des barons-militaires de l'empire; au 3 de sable au chevron d'or accompagné en pointe de deux tourelles crénelées aussi d'or; au 4 d'azur au sauvage au naturel, couché dans l'eau au naturel, parmi des roseaux de même et appuyé sur une urne renversée d'or.

Marie-Jacques-Martin Lagarde, colonel d'infanterie, officier de la Lég. d'honn., né à Lodève le 15 mai 1770, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 26 oct. 1808, enregistrées au sénat le 12 nov. 1808, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 24 sept. 1810. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

783. LA RIVOIRE LA TOURRETTE.

Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'argent; au 2 et 3 d'or au lion de gueule; au franc-quartier de baron-préfet brochant sur le tout.

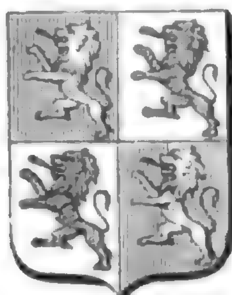

De la Rivoire de la Tourrette, ancien préfet de Gênes, chevalier et baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire*, I, 60.)

784. LASCOURS.

Écartelé au 1 d'azur au soleil rayonnant d'or; au 2 de baron membre de collége électoral; au 3 de sable à trois merlettes d'argent, celle à dextre en chef contournée; au 4 d'azur au lion rampant d'or.

Lascours, député au Corps législatif, et l'un de ses questeurs, membre du collége électoral du département du Gard, chevalier et baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire*, I, 63.)

785. LA TOUR DU PIN.

Écartelé au 1 et 4 d'azur à la tour d'argent crénelée à cinq pièces, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, surmontée de trois casques tarés de profil d'argent; au 2 et 3 d'or au dauphin vif d'azur; franc-quartier de baron-préfet.

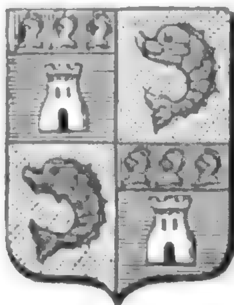

De la Tour du Pin, préfet du département de la Dyle, baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire*, I, 61.)

786. MASCLARY.

D'azur au chevron d'argent accompagné en chef d'un soleil rayonnant d'or et en pointe d'un héliotrope aussi d'or ; au franc-quartier des barons du corps électoral.

Thomas-Marie-Catherine de Masclary, membre du corps électoral, né à Montpellier le 22 mai 1755, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 19 juin 1813, signées par Marie-Louise, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 20 avril 1813. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

787. MÉJEAN.

Écartelé au 1 de sinople à la tour crénelée de trois pièces d'or maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; au 2 des barons-militaires ; au 3 de gueule à trois pattes de chevreuil d'argent posées en fasce l'une sur l'autre ; au 4 de sinople au cor de chasse d'or virolé d'argent.

Louis-Joseph Méjean, colonel d'infanterie légère, off. de la Lég. d'honn., né à Montpellier (Hérault) le 1er mars 1764, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 22 nov. 1808, enreg. au sénat le 14 déc. 1808, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 3 nov. 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

788. MONTBRUN.

Écartelé au 1 de sable au lévrier assis et contourné d'or ; au 2 des barons tirés de l'armée ; au 3 d'azur au couple de tourterelles d'argent ; au 4 de sable à la cuirasse antique surmontée d'un casque d'or, et un pal d'or brochant sur les quatre quartiers.

Louis-Pierre de Montbrun, général de brigade, officier de la Lég. d'honn., grand-croix du Mérite militaire de Wurtemberg, né à Florensac (Hérault) le 1er mai 1770, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 19 mars-27 nov. 1808, transcrites sur le rég. du sénat le 14 déc. 1808, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 21 fév. 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

789. MOREL.

De gueule à la bande vivrée d'or et une épée d'argent la pointe en haut posée en barre, brochant sur la bande ; au quartier des barons-militaires ; à la filière d'argent brochant sur le tout.

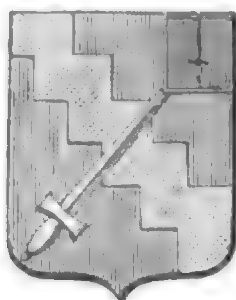

Jean-Pierre-Dominique-Guillaume Morel, ex-colonel d'infanterie, commandeur de la Lég. d'honn., né à Lansargues le 15 mars 1763, membre du corps électoral du dépt. de l'Hérault, fut fait baron de l'empire par lett. pat. du 12 avril 1808, enreg. au conseil du sceau et titres, f° 145, sur les reg. du sénat le 13 août 1808, et publiées à l'audience de la cour d'appel de Montpellier le 14 nov. 1808. (*Archiv. de la cour imp. de Montpellier.*)

790. MORETON DE CHABRILLAN.

D'azur au château crénelé de cinq pièces d'argent ouvert et maçonné de sable, sommé de trois tours crénelées, chacune de trois pièces aussi d'argent ajourées et maçonnées de sable, celle du milieu plus élevée, à la patte d'ours mouvante du côté senestre de la pointe et brochant sur la porte de la tour ; franc-quartier de comte-officier de la maison de S. M. l'empereur.

De Moreton de Chabrillan, chambellan de S. M. l'empereur, comte de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire*, I, 28.)

791. NICOLAÏ.

D'azur au lévrier courant d'argent accolé de gueule et bouclé d'or, franc-quartier de comte-officier de la maison de S. M. l'empereur.

De Nicolaï, chambellan de S. M. l'empereur, maire de la commune de Goussainville, et membre du collége électoral du département de Seine-et-Oise, comte de l'empire. (SIMON, *Armor. de l'empire*, I, 28.)

792. NOUGARÈDE DE FAYET.

Au 1 parti d'azur et de gueule, l'azur aux trois étoiles en fasce d'argent surmonté d'un croissant contourné de même, le gueule au signe des barons de l'empire tirés des corps savants et littéraires; au 2 d'argent chargé à dextre d'un chêne terrassé de sinople, senestré d'un hérisson de sable, allumé du champ.

André-Jean-Simon Nougarède de Fayet, né à Saint-Affrique (Aveyron), fut fait baron de l'empire par lettres patentes du 1er avril 1809, publiées à l'audience de la cour de Paris le 22 avril 1809, et à celle de la cour de Montpellier le 22 mai 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

793. PAGÈS.

Coupé le 1 parti de sinople au casque d'argent, et de gueule au signe de baron-militaire; le 2 d'azur à la tour d'argent sommée d'un cheval issant d'or, et adextrée et senestrée d'une branche d'olivier en pal d'argent.

Pagès, général de brigade, officier de la Lég. d'honn., membre du collége électoral du département du Gard, baron de l'empire. SIMON, *Armor. de l'empire,* II, 51.)

794. PELET DE LA LOZÈRE.

D'azur à trois bandes d'or au lion d'argent lampassé de même, rampant sur la bande inférieure, bordure de sinople; franc-quartier de comte-conseiller d'État.

Pelet de la Lozère, conseiller d'État à vie, chargé du second arrondissement de la police générale de l'empire, commandant de la Légion d'honneur, comte de l'empire (SIMON, *Armor. de l'empire,* I, 21), pair de France en 1819.

795. PIEYRE.

D'argent au palmier de sinople terrassé de sable, adextré d'un lion contre-rampant de gueule, surmonté de deux étoiles en fasce d'azur, et senestré de deux étoiles aussi d'azur posées en pal.

Jean Pieyre, préfet du Loiret, chevalier de la Légion d'honneur, fut fait baron de l'empire en 1810. (TOURTOULON, 155.)

796. POITEVIN DE MAUREILLAN.

De gueule au chevron d'or accompagné en chef d'un quintefeuille d'argent tigé de sinople, et en pointe d'un lion rampant d'argent, le tout surmonté d'un comble parti de deux traits, le 1er de sinople à la cuirasse d'argent frangée de gueule, le 2e d'argent à la tour maçonnée et ouverte de sable, le 3e des barons de l'empire.

Jean-Étienne-Casimir Poitevin, général de brigade du génie, off.

de la Légion d'honn., né à Montpellier le 14 juill. 1772, fut fait baron de Maureillan par lett. pat. du 21 déc. 1808, enregistrées au sénat le 13 janv. 1809, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 12 juin 1809. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

797. POUGET.

D'azur à la barre d'argent chargée de trois grenades de sable enflammées de gueule et accompagnée de deux étoiles d'or, une en chef et une en pointe; au franc-quartier senestre des barons-militaires.

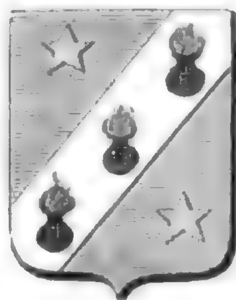

Jean-Pierre Pouget, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur du 18 mars 1818, chevalier de Saint-Louis le 5 oct. 1814, fut nommé baron de l'empire par décret du 30 juin 1811, et par lett. pat. données à Paris le 12 nov. 1811 (TOURTOULON, 161); il ép. N... Cathala, dont deux filles : Pauline, mariée à Jules de Melon ; Marie-Louise-Hortense, mariée à Amédée Estor.

798. REYNAUD.

De sable au dextrochère brassardé d'or, armé d'un cimeterre d'argent, quartier des barons-militaires.

Benoît-Hilaire Reynaud, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Wurtemberg et de la Couronne de fer d'Italie, fut nommé baron de l'empire par l'empereur Napoléon Ier. (TOURTOULON, 165. — SIMON, *Armor. de l'empire*, II, 54.)

On trouve dans l'*Armorial de l'empire* deux généraux de brigade, commandants de la Légion d'honneur et barons de l'empire, du même nom, avec des armes différentes. (II, 53, 54.)

799. ROCHEFORT D'AILLY.

De gueule à la bande ondée d'argent accompagnée de six merlettes de sable rangées en orle; franc-quartier de baron-propriétaire.

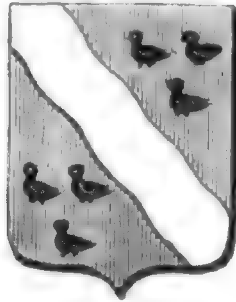

De Rochefort d'Ailly, baron de l'empire. (SIMON, *Armor. de l'empire*, I, 64.)

800. ROMEUF.

André-Barthélemy-Jules Romeuf, fut nommé baron de l'empire avec dotation impériale. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la Noblesse*, 1859, 362.)

801. SÉGUIER.

Coupé le 1 parti d'argent à une coquille de gueule surmontée d'une croisette de même, et du quartier de baron pris dans le conseil d'État; le 2 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un mouton passant d'argent.

Séguier, maître des requêtes au conseil d'État, commandant de la Légion d'honn., premier président de la cour d'appel de Paris, baron de l'empire. (SIMON, *Armor. de l'empire*, II, 61.)

802. SOLIGNAC.

Jean-Baptiste Solignac, général de division, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Couronne de fer d'Italie, grand-croix de l'ordre de la Tour et de l'Épée de Portugal, fut nommé baron par l'empereur Napoléon Ier. (TOURTOULON, 174.)

803. SOULT DE DALMATIE.

D'or chargé d'un écusson de gueule, aux trois têtes de léopard d'or en rencontre posées deux et une. Chef de duc.

Soult, maréchal de l'empire, colonel général de la garde impériale, grand aigle de la Lég. d'honn., chev. de la Couronne de fer, grand cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, commandant en chef le 4e corps de la grande armée, duc de Dalmatie. (SIMON, *Armor. de l'empire,* I, 5.)

D'or au comble de gueule chargé de deux étoiles d'argent, en cœur un écusson de gueule aux deux têtes de lion léopardées d'or; quartier des barons-militaires.

Soult, général de brigade, off. de la Lég. d'honn., baron de l'empire. (SIMON, *Armor. de l'empire,* II, 57.)

804. TARDY DE MONTRAVEL.

Écartelé au 1 et 4 contre-écartelé d'or et d'azur, qui est de Montravel; au 2 et 3 d'argent à trois cyprès de sinople arrachés et rangés en pal, au chef de gueule chargé de trois besants d'or, qui est de Tardy.

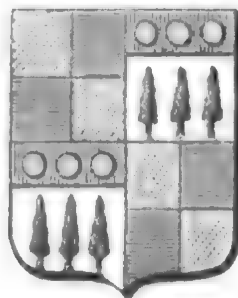

Auguste-Marie-Alexandre de Tardy de Montravel fut fait baron de l'empire avec dotation impériale. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la Noblesse,* 1859, 363.)

805. TOURNON.

D'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, parti de gueule au lion d'or; franc-quartier de baron pris dans le conseil d'État. Sous l'empire les fleurs de lis furent remplacées par des fers de lance.

Tournon, auditeur au conseil d'État, préfet du département du Tibre, baron de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire,* II, 61.)

806. VIGNOLLE.

De sable au chevron d'or sur la pointe duquel broche une épée haute en pal d'argent garde d'or, accompagnée en chef de deux ceps de vigne, tigés et feuillés de sinople, fruités d'or franc-quartier de comte tiré de l'armée.

De Vignolle, général de division, commandant de la Lég. d'honn., commandeur de l'ordre royal de la Couronne de fer, baron et comte de l'empire. (Simon, *Armor. de l'empire,* II, 5.)

807. VIVIÈS DE LA PRADE.

Coupé, le 1er parti d'argent à une foi de sable et de gueule, au signe des barons-militaires; le 2e d'azur chappé d'or et chargé d'un fer de lance d'argent.

Guillaume-Raymond-Amans Viviès, général de brigade, off. de la Lég. d'honn., chev. de la Couronne de fer, né à Sainte-Colombe-sur-Lhers (Aude) le 3 nov. 1763, fut fait baron de la Prade par lett.-pat. du 11 août 1808, registrées au Sénat le 10 sept. 1808, publiées à la cour de Montpellier le 8 mai 1809. (*Archives de la cour de Montpellier.*)

10° Familles anoblies ou titrées sous la Restauration.

808. ARMAGNAC.

Écartelé au 1 d'azur à trois étoiles d'or; au 2 de gueule à l'épée d'argent; au 3 de gueule à la pyramide d'argent surmontée de deux sabres en sautoir d'or; au 4 d'azur au palmier terrassé d'or.

Jean-Charles-Toussaint-Barthélemy d'Armagnac, baron d'Armagnac, lieutenant général commandant la deuxième division militaire, obtint le 11 janv. 1823 des lettres patentes qui lui conféraient le titre de vicomte, et qui furent publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 7 fév. 1823. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

809. BARRÈS DU MOLARD.

François-Scipion-Laurent de Barrès du Molard, né au Pouzin le 17 oct. 1740, maréchal de camp par ordonnance de Louis XVIII du 15 mai 1796, mourut à Chomerac en 1809. Son fils aîné, Jean-Scipion-Fleury de Barrès du Molard, chef de bataillon au régt d'artillerie à pied de Valence le 8 avril 1815, fut fait vicomte héréditaire le 6 déc. 1814. (COURCELLES, *Dictionn. des généraux français*, I, 342, 1820.)

810. BROCHAND D'AUFERVILLE.

Edme-Julien-Léon Brochand d'Auferville, né le 22 août 1804 à Chartres, inspecteur des postes à Narbonne, prête serment devant la cour de Montpellier le 24 mars 1831, comme successeur au majorat créé par lett. pat. du 14 mai 1822, au titre de baron, en faveur de son père Edme-Marie-François Brochand d'Auferville. (*Archiv. de la cour de Montpellier.* — *Bullet. des lois*, 1822, 536.)

811. CASSAN.

Écartelé au 1 d'azur à la croix fleuronnée d'or; au 2 de sinople à deux épées croisées en sautoir d'argent; au 3 de sinople à la tour crénelée de trois pièces d'argent, ouverte, ajourée, maçonnée de sable, mouvante du bas de l'écu; au 4 d'azur au vol ouvert d'or.

Louis-Pierre-Jean-Aphrodise Cassan, né à Lézignan (Aude) le 13 avril 1771, maréchal de camp, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., fut fait baron par lett. pat. du 11 nov. 1814, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 13 mars 1815. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

812. CHABAUD-LATOUR.

François-Henri-Ernest Chabaud-Latour, fut fait baron au mois d'août 1841. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la Noblesse,* 1859, 368.)

813. DUMOULIN.

De gueule à l'épée d'argent montée d'or, parti d'or et de gueule au chevron de l'un en l'autre.

Charles Dumoulin, maréchal de camp, né à Limoges le 16 janv. 1768, fut fait comte par lettres patentes du 4 mai 1823, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 19 juin 1823. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

814. DURAND.

Parti : au 1er d'azur à un vaisseau habillé d'argent, voguant sur des ondes de même et portant au couronnement de la poupe cette inscription : *Scandinavia fausta;* au 2e d'or à une montagne de sinople mouvant du flanc senestre, surmontée à dextre d'une étoile de gueule; au chef brochant sur le parti d'argent chargé d'une ancre de sable entourée d'un câble de gueule.

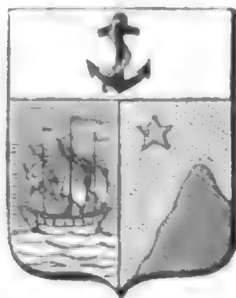

Cette famille, qui est une branche puînée de celle du même nom qui préserva de la famine la province du Languedoc sous le

règne de Louis XV, et dont il est parlé plus haut, p. 145, fut également anoblie en raison d'un généreux et signalé service rendu par l'un des siens, le sieur Marie-Jacques Durand, membre de la chambre des députés, qui fut créé baron par ordonnance royale du 3 janvier 1816. Les lettres patentes qui lui furent octroyées, en date du 9 mars suivant, et furent enregistrées à la commission du sceau, registre T, f° 57, et à la cour royale de Montpellier, en exécution de l'arrêt rendu par la chambre civile du 23 mai 1816, disent textuellement : *A ces causes Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, conféré, et par ces présentes signées de notre main, conférons audit sieur Durand le titre de baron, lequel sera transmissible à sa descendance directe et légitime, de mâle en mâle par ordre de primogéniture.*

I. Marie-Jacques Durand, chev. de la Légion d'honneur, membre de la chambre des députés et du conseil supérieur de commerce du royaume, av. ép. Catherine-Marie-Marguerite Fajon, dont il eut : 1. Auguste, marié à Héloïse Durand, sa cousine germaine, dont: *a.* Coralie, mariée au comte de Gramont d'Aster, pair de France; *b.* Félicie, mariée à Frédéric Sabatier, d'Espeyran, chev. de la Lég. d'honn.; 2. Frédéric, qui suit; 3. Achille, qui a fait la Br. B.; 4. Zélia, mariée au comte Isidore de Forton.

II. Frédéric Durand, baron Durand, chevalier de la Lég. d'honn., capit. adjud.-major au 20e régt de ligne, ép. Clémence de Dax, dont il eut : 1. Gaston, qui suit; 2. Alfred; 3. Jacques, marié à Caroline Broussonnet, dont une fille; 4. Mathilde, mariée à N... Roger de Villers; 5. Ida, mariée; 6. Louise, sœur de Saint-Vincent de Paul.

III. Gaston Durand, baron Durand, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, épousa Louisa Guimet, dont : 1. François; 2. Berthilde; 3. Louis; 4. Marie.

Br. B. II. Achille Durand, épousa Amélie Durand, sa cousine germaine, dont : 1. Léopold; 2. Élie; 3. Valérie, mariée à Auguste Despous; 4. Laure.

815. ESTÈVE.

Le baron Étienne Estève, maréchal de camp, né à Castelnaudary le 11 oct. 1771, baron de l'empire par lett. pat. du 13 juill. 1811, obtint de nouvelles lettres patentes du 27 nov. 1843, qui l'autorisaient à transmettre son titre à son neveu, Pierre-Sylvestre Estève,

né à Castelnaudary le 31 déc. 1804, capitaine du génie de première classe en 1844. Ces secondes lettres patentes furent publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 3 janv. 1844.

Le baron Étienne Estève mourut à Villepinte (Aude) le 25 avril 1844. Des lettres patentes du 26 fév. 1845 autorisèrent la transmission stipulée après le décès constaté; elles furent publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 19 mai 1845. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

816. FABRE DE L'AUDE.

De gueule à la bande d'or accompagnée de deux besants de même.

Le comte Jean-Pierre Fabre, de l'Aude, né à Carcassonne le 8 déc. 1755, commandeur de la Lég. d'honn., pair de France le 21 nov. 1819, obtint l'institution d'un majorat au titre héréditaire de baron par lett. pat. du 13 mars 1820, publiées à l'audience de la cour du 25 avril 1820. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

817. GENTIL.

D'azur à un Saint André de carnation, vêtu d'argent, appuyé de la main dextre sur sa croix de sable, tenant de la senestre une palme de sinople et soutenu du même; parti d'or au château de sable soutenu de sinople, surmonté d'une étoile de gueule.

Vital Gentil, maire de Limoux, né à Limoux le 3 mai 1756, obtint des lettres d'anoblissement, au titre d'écuyer, le 24 mai 1823, qui furent publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 25 juin 1823. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

818. GIRARD.

Gironné d'azur et d'argent de six pièces; au chef du premier chargé d'un soleil d'or.

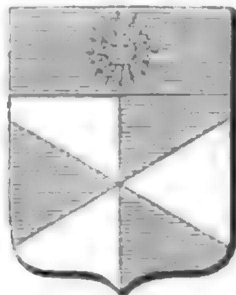

François-Frédéric Girard, maire de Fabrègues, né à Agde le

2 avril 1776, fut anobli par lettres patentes du 13 mars 1820, enregistrées en vertu de l'arrêt de la cour royale de Montpellier le 24 avril 1820 (Tourtoulon, 118); il ép. N... Brondel de Roquevaire, dont il eut : 1. Frédéric, marié à N... Ronzier, dont postérité; 2. Gustave, anc. représentant de l'Hérault à l'Assemblée législative, 1849-1851, marié à N... Fabre, dont postérité.

819. D'HOMBRES.

Louis-Auguste d'Hombres, écuyer, maire de la ville d'Alais (Gard), fut fait baron le 6 avril 1826 par lettres patentes portant érection de majorat. (Borel d'Hauterive, *Ann. de la Noblesse,* 1858, 400 — *Bullet. des lois,* 1826, 220.)

820. LA CROIX DE CASTRIES.

D'azur à la croix d'or. Devise : *Fidèle à son roi et à l'honneur.*

Eugène-Gabriel-Hercule de la Croix de Castries, obtint l'institution d'un majorat au titre de comte, par ordonnance royale du 31 juill. 1821. (Borel d'Hauterive, *Ann. de la Noblesse*, 1858, 395. — Voy. le tome I[er] de l'*Armorial de Languedoc,* p. 275.)

821. LAJARD.

D'argent à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un lézard de sinople montant, armé et lampassé de gueule; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Claude-Hilaire Lajard, né à Lyon le 30 déc. 1785, intendant militaire de la 9[e] division militaire, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., fut fait baron par lett. pat. du 7 juill. 1825, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 17 août 1825. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

822. MAINIER.

Coupé au 1 d'or à deux tours crénelées de sable girouettées d'argent; au 2 d'azur à une tige de lis au naturel terrassé de sable, senextré d'une levrette assise d'argent accolée de gueule.

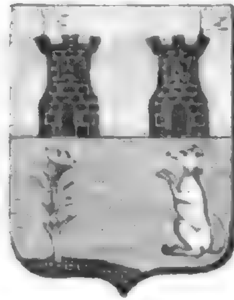

Joseph Mainier, procureur du roi, chev. de la Lég. d'honn., né à Rodez le 10 sept. 1759, fut anobli, au titre d'écuyer, par lettres patentes du 27 sept. 1823, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 19 nov. 1823. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

823. MARTIN DE CAMPREDON.

D'argent au cavalier de gueule chevauchant sur une terrasse de sinople.

Jacques-David de Martin de Campredon, lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre du Mérite militaire, fut nommé baron le 24 sept. 1814, et pair de France le 11 sept. 1835. (Tourtoulon, 138. — Voyez plus haut, p. 182.)

824. MARTIN.

D'azur à une branche d'olivier fruitée d'or posée en bande.

Dominique-François-Guillaume Martin, médecin honoraire des hospices civils de Narbonne, né à Narbonne le 29 janv. 1774, fut anobli par ordonnance royale du 6 août 1824, confirmée par lett. pat. du 22 janv. 1825, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 22 fév. 1825. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

825. PRADIER D'AGRAIN.

D'azur à trois lions d'or couronnés de même, deux en chef, un en pointe.

Claude-Marc-Armand-Élisabeth de Pradier d'Agrain, anc. chef de bataillon d'artillerie, fut confirmé dans la possession du titre de marquis le 28 octobre 1826, avec institution de majorat. Il ép. Claudine-Charlotte Lemulier. (Borel d'Hauterive, *Ann. de la Noblesse*, 1858, 393. — *Bull. des Lois*, 1826, 333. — Voyez le tome Ier de l'*Armorial de Languedoc*, p. 410.)

826. ROLLAND.

D'azur à un chevron d'or surmonté de trois étoiles de même rangées en chef et accompagné en pointe d'une levrette courante d'or accolée d'argent et bouclée de sable.

Jean-Baptiste-Jacques Rolland, né à Carcassonne le 25 juillet 1744, fut fait baron par lett. pat. du 7 mars 1818, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 28 avril 1818. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

827. ROUX DE PUIVERT.

D'argent à six mouchetures d'hermine de sable posées 3, 2 et 1.

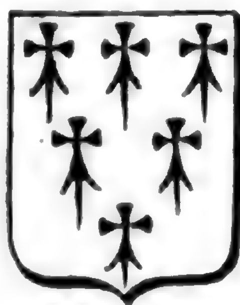

Bernard-Emmanuel-Jacques de Roux, marquis de Puivert, né à Toulouse le 24 oct. 1755, maréchal de camp, gouverneur de Vincennes, autorisé par ordonnance royale du 20 sept. 1828 à fonder un majorat au titre de marquis, obtint des lettres patentes d'érection le 16 juin 1829, publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 24 août 1829. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

828. SAUVAN D'ARAMON.

Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'or qui est de Sauvan; au 2 et 3 d'argent à six fusées de gueule qui est de Barbezières-Chémerault.

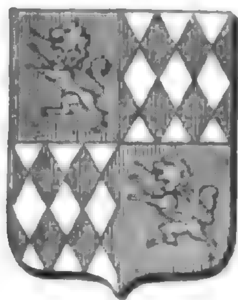

Pierre-Philippe-Antoine de Sauvan d'Aramon, marquis d'Aramon, pair de France en 1819, obtint l'institution d'un majorat en 1822 au titre de baron-pair. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la Noblesse*, 1858, 363. — Voyez le tome Ier de l'*Armorial de Languedoc*, p. 477.)

829. TRINQUELAGUE.

D'or à trois fasces ondées d'azur au chef d'hermine.

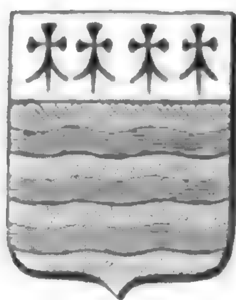

Charles-François Trinquelague, né à Nîmes le 29 déc. 1747, obtint, par ordonnance royale du 20 fév. 1824, le titre personnel de baron, avec autorisation d'établir un majorat pour le rendre héréditaire. Des lettres patentes du 11 janv. 1830 rendirent ce titre héréditaire en faveur de Charles-François Trinquelague, écuyer, conseiller d'État, premier président à la cour de Montpellier, officier de la Légion d'honn.; elles furent publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 29 juin 1830. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

830. VALAT.

D'or à un cafier de sinople garni de son fruit de gueule, soutenu d'une terrasse de sable; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent posées en fasce.

Charles-Étienne Valat, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fut anobli par lettres patentes du 13 décembre 1816, enregistrées à la comm. du sceau, reg. IV, fol. 271, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 20 fév. 1817. (TOURTOULON, 177.)

831. VASSEROT.

D'azur au globe d'argent sommé à senextre d'une pointe de lance de même accompagné de six étoiles d'argent posées en orle, coupé d'argent à un arbre au naturel terrassé de sinople.

Le baron Louis Vasserot, maréchal de camp, obtint des lettres patentes le 11 janvier 1823 qui lui conféraient le titre de vicomte, et qui furent enregistrées au tribunal de Perpignan le 14 avril 1823, et publiées à l'audience de la cour de Montpellier le 21 avril 1823. (*Archiv. de la cour de Montpellier.*)

832. VOGUÉ.

D'azur au coq d'or, crêté et barbé de gueule. DEVISE : *Sola vel voce leones terreo.*

Charles-Florimond de Vogué, comte de Vogué, pair de France, obtiut l'institution d'un majorat au titre de baron-pair, par ordonnance royale du 24 mai 1824. (BOREL D'HAUTERIVE, *Ann. de la Noblesse,* 1858, 408.—V. le T. Ier de l'*Armorial de Languedoc*, p. 516.)

SUPPLÉMENT.

833. ABRIAL.

De gueule coupé d'argent; sur le gueule un soleil d'or dardant de senestre, sur l'argent un arbre de sinople terrassé de même.

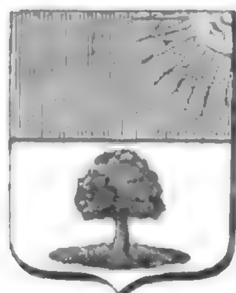

André-Joseph Abrial, comte de l'Empire, né à Annonay le 19 mars 1750, mort à Paris en 1828, fut chargé par Bonaparte d'organiser à Naples la république parthénopéenne; il prit part à la rédaction du *Code Napoléon;* ministre de la justice, sénateur sous l'Empire, pair de France sous la Restauration.

Son fils, né en 1783, préfet du Gers et Finistère, pair de France après son père, est mort le 26 déc. 1840. (*Biogr. Didot*, I, 154; SIMON, *Armorial de l'Empire*, I, 7.)

834. AUDIGIER.

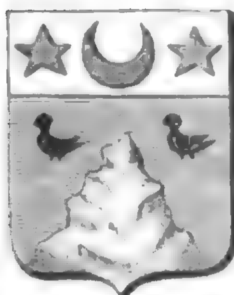

D'azur au rocher d'or en pointe, accosté de deux merlettes de même: au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur accosté de deux étoiles de gueule, qui est de Descours. DEVISE : *Avorum non moritura virtus.*

La famille d'Audigier, qui a pris part à l'assemblée de la noblesse de Villeneuve de Berg, en 1789, était anciennement fixée au mandement de Vogué, paroisse de Saint-Germain, dans le bas Vivarais. Elle était originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, et venue peut-être plus anciennement du Comtat Venaissin. On trouve en 1195 Isnard d'Audigier (Aldegarius), juge de la ville d'Avignon (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, IV, 130); Giraud d'Audigier, mort chanoine de Saint-Ruf, paroisse du bourg Saint-Andéol en Vivarais, 1257 (*Biblioth. de l'École des chartes*, 1853); Arnaud d'Audigier (Aude-

gers) se présente à la tête de la noblesse d'Avignon en 1216, lors du passage de Raimond VI (FAURIEL, *Croisade des Albigeois*, 264-265); Adhémar d'Audigier, du bourg Saint-Andéol, acheva le monastère de Valsauve de Bagnols en 1319 (*Gallia christiana*, VI, 657). Les généalogies des maisons de Moreton et de Nicolaï indiquent plusieurs alliances avec des sujets du nom fixés en Dauphiné ou dans le bas Vivarais en 1372, 1394, 1460, 1492. Les actes authentiques conservés dans cette famille et reçus, le 4 avril 1653, le 23 oct. 1680, le 28 mai 1696, e 26 nov. 1700, le 3 fév. 1789, par Crumières, Reymondon et Retournat, notaires à Saint-Fortunat; Sonier, not. à Marcols; Milhol, not. à Vernoux, permettent d'en établir la filiation suivie depuis

I. Antoine d'Audigier fut père de

II. Jacques d'Audigier, écuyer, du lieu et paroisse de Saint-Germain, au mandement de Vogué, au bas Vivarais, ép. le 15 juin 1580 Gabrielle de Lacheysserie, fille de noble Simon de Lacheysserie et de Louise de Vogué, dont il eut :

III. Simon d'Audigier, ép. le 10 fév. 1610 Claude de Ville, fille de noble Pierre de Ville, Sgr du Sauzet en Dauphiné et de Claudine de Barjac, dont il eut :

IV. Alexandre d'Audigier, bachelier en droit, capitaine châtelain de Saint-Fortunat, ép. Judith de Sauzet, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Antoine.

V. Henri d'Audigier, docteur et avocat, juge de Gluyras, Saint-Fortunat, Bavas, Saint-Quentin et Durfort , assista en cette qualité aux États particuliers du Vivarais tenus en 1679 à Tournon ; il avait ép. le 15 août 1676 Marguerite de Chalamon d'Arlendes, fille de Jean de Chalamon et de Louise de Balazuc, et il en eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Alexandre d'Audigier, ép. 1° le 26 nov. 1700 Marguerite Champz du Boys; 2° le 25 janvier 1711, au Cheylard, Geneviève Ferratier, dont il eut : 1. Jacques-Charles qui suit ; 2. Isabeau, mariée à N. du Bessey, de la Mastre.

VII. Jacques-Charles d'Audigier, ép. 1° Jeanne-Élisabeth de Meyssonnier de Chateauvieux, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Marie-Élisabeth Descours de Beaulieu, dont il eut : 1. Charles-Henri ; 2. Alexandre-André qui suit; 3. Louis-Marc ; 4. Jean-Pierre-François, mort à Paris en 1856, anc. directeur du service des vivres dans l'expédition de Russie en 1812; 5. Marie-Louise-Hélène; 6. Jeanne-Isabeau.

VIII. Alexandre-André d'Audigier, écuyer, prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Villeneuve-de-Berg en 1789, fut un des chefs organisateurs de l'*Agence royale du Midi*, présenté au roi en 1814 avec le comte de la Roche-Aymon, le vicomte de Mauroy, le marquis de Puivert, et autres membres des sociétés royalistes du Midi; anc. maire de Saint-Fortunat et juge de paix du canton de

la Voulte ; mort en 1838 ; avait ép. le 3 fév. 1789 Anne-Antonie-Félicité de Meyssonnier de Châteauvieux, dont il eut : 1. Louis-Marc-Henri, mort jeune ; 2. Louis-Marc-Frédéric-Marie, né le 6 juin 1792, servit dans les gardes du corps de Louis XVIII, offic. du 18e léger et du 28e de ligne, fit les campagnes d'Espagne et d'Alger, retraité chef de bataillon et chev. de la Légion d'honneur ; 3. Jean-Pierre-Florentin, né en 1794 ; 4. Auguste-Marc-Henri qui suit ; 5. Henri, élève de la Flèche et de Saint-Cyr, mort sous-lieut. à Cadix en 1823 ; 6. Sophie.

IX. François-Auguste-Marc-Henri d'Audigier, ép. le 27 déc. 1827 à Paris Anne-Clémentine-Julie Gerbier, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Frédéric-François-Marie, né à Paris le 10 août 1833, élève de l'École militaire de Saint-Cyr, offic. au 19e régt de ligne.

X. Charles-Louis-Alexandre-Henri d'Audigier, né à Paris le 27 déc. 1828, anc. élève de l'École normale supérieure, chev. de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare.

835. AVITY.

De gueule à une tour d'argent donjonnée de même, maçonnée de sable, terrassée de sinople.

La famille d'Avity est originaire de Tournon, et doit son illustration à Pierre d'Avity, littérateur fameux du commencement du XVIIe siècle. Il naquit à Tournon en 1573 et mourut à Paris en 1635 ; il avait été anobli par lettres patentes de 1610 vérifiées en 1618. De son mariage avec Magdeleine de Fassion-Sainte-Jalle, d'une illustre et ancienne famille du Dauphiné, il eut : Claude d'Avity, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes du Dauphiné, qui ép. Marie de Murinais. (Chorier, III, 67.)

Méraud de Boulieu, bailli de Tournon en 1565, ép. Suzanne d'Avity.

836. BESSUÉJOULS DE ROQUELAURE.

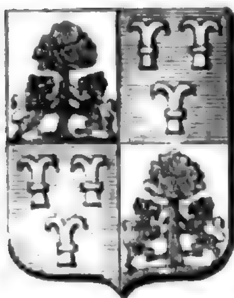

Écartelé au 1 et 4 d'argent à un arbre de sinople sur une terrasse de même soutenu par deux lions de gueule affrontés, qui est de Bessuéjouls ; au 2 et 3 d'azur à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est de Roquelaure.

Messire Emmanuel de Bessuéjouls, marquis de Roquelaure, acquéreur en 1712 de la terre-baronie d'Apchier, qui donnait entrée annuelle aux états particuliers de Gévaudan, et entrée de tour aux états généraux de Languedoc comme baron d'Apchier, prouva sa noblesse depuis 1314. Il fut en outre produit devant les états de Gévaudan en 1719 d'autres actes de mariage, testaments, hommages aux comtes de Rodez, qui justifiaient d'une plus haute

antiquité de cette maison, et que toutes les femmes qui contractèrent des alliances avec elle depuis le commencement du XIII[e] siècle jusqu'au dit Emmanuel, appartenaient aux plus nobles familles de la Guienne, de l'Auvergne, du Languedoc et du Lyonnais. (G. DE BURDIN, II, 82. — G. DE LA TOUR, 145. — BARRAU, II, 459.) Cette maison fut substituée le 4 déc. 1585 par testament de Guion de Roquelaure aux biens, nom et armes d'une branche de la maison de Bonnefous de Roquelaure établie en Rouergue et connue depuis le commencement du XV[e] siècle. (BARRAU, II, 479.)

I. Nic de Bessuéjouls, fils de Guion et d'Aigline de Balaguier, testa le 14 mars 1314; il avait ép. Jude de Combret de Broquiez, dont il eut :

II. Guion de Bessuéjouls, ép. Méralde de Sénegra, dont il eut :

III. Nic de Bessuéjouls, Sgr de Bessuéjouls, ép. le 2 fév. 1396 Aigline de Chambon, dont il eut : 1. Pons qui suit; 2. Indie, mariée à Arnaud de Caylus et de Faugères, Sgr de Lunas et d'Avesnes, D. de Béziers.

IV. Pons de Bessuéjouls, Sgr de Bessuéjouls, ép. le 10 janv. 1459 Marguerite de Soulatges, dont il eut : 1. Antoine qui suit; 2. Rose, mariée à Pierre de Voisins.

V. Antoine de Bessuéjouls, Sgr de Bessuéjouls, ép. dame Jeanne de Roquelaure, dont il eut :

VI. Gaspard de Bessuéjouls, Sgr de Bessuéjouls, ép. le 9 fév. 1528 Marguerite de Roquemaurel *alias* Roquelaure, dont il eut :

VII. Pierre de Bessuéjouls, Sgr de Bessuéjouls et Gabriac, ép. le 25 avril 1573 Barbe de la Valette, dont il eut :

VIII. Bernardin de Bessuéjouls de Roquelaure, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi 1611, Sgr de Roquelaure, Bessuéjouls et Montchausson, ép. 1° le 3 fév. 1592 Isabeau de Roquelaure, fille de Guion de Roquelaure et de Catherine de Combret de Broquiez, qui lui substitua tous ses biens, à condition de prendre le nom et les armes de Roquelaure ; 2° le 23 novembre 1637 Claudine de Grégoire de Montpeyroux; il eut pour fils

IX. Louis de Bessuéjouls de Roquelaure, ép. le 23 nov. 1637 Claudine de Grégoire des Gardies, dont il eut : 1. Jean-François qui suit ; 2. Claudine, mariée le 26 janv. 1654 à Jean-Jacques de Lastic de Saint-Jal ; 3. Françoise, mariée le 17 fév. 1662 à Jean-François de Garceval de Pelegri.

X. Jean-François de Bessuéjouls de Roquelaure, ép. le 10 nov. 1671 Anne-Henriette de Crussol de Saint-Sulpice, dont il eut : 1. Emmanuel qui suit ; 2. Jacques, mort sans enfants.

XI. Emmanuel de Bessuéjouls, marquis de Roquelaure, Sgr de Ceyrac, Gabriac, Lassous, Montchausson, Bacon, Tholet, capit. d'infanterie, ancien guidon des gendarmes de la reine 1709, cheva-

lier de Saint-Louis, acquéreur en 1712 de la terre-baronie d'Apchier, de Pierre de Bonniol, baron de Saint-Chély, qui donnait entrée aux états de Languedoc, ép. le 24 fév. 1714 Marie-Anne de Baglion de la Salle, nièce de l'évêque de Mende, dont il eut : 1. Mathieu-Ignace qui suit ; 2. Jean-Armand, évêque de Senlis, conseiller d'État, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, membre de l'Académie française, archevêque de Malines, mort en 1818 ; et deux filles.

XII. Mathieu-Ignace-Alexandre-Félix de Bessuéjouls, comte de Roquelaure, baron des états de Languedoc et des baronies d'Apchier et de Lanta, ép. le 30 juin 1746 Marie-Victoire-Jeanne-Mathiase de Barthélemy de Gramond, dame de Lanta, dont il eut : 1. François-Rose-Barthélemy, marquis de Roquelaure, colonel du régt d'Artois, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 7 thermidor an II ; 2. et

XIII. Étienne de Bessuéjouls de Roquelaure, comte de Roquelaure, ép. pendant l'émigration N...., de la maison de Bavière-Grosberg, mort à Toulouse en 1828 sans enfants.

837. BOYS D'HAUTUSSAC DE PRAVIEUX.

Parti au 1 d'or au bois de sinople en pointe, au chef d'azur chargé d'un cerf naissant d'argent, qui est d'Hautussac ; au 2 de gueule à la bande d'or accostée de deux lis de jardin d'argent, qui est de Pravieux.

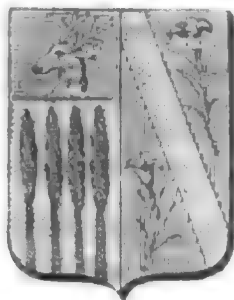

L'office de conseiller du roi et maire de la ville de Bourg-Saint-Andéol en Vivarais, qui donnait droit d'entrée aux états généraux de Languedoc, a été rempli, depuis le 4 juin 1745 jusqu'à sa suppression le 18 mai 1775, par l'aïeul et le père de

Guy-Charles-Antoine Boys d'Hautussac, maire de Saint-Laurent du Pape (Ardèche), fut anobli par lett. pat. du roi Louis XVIII, en date du 3 fév. 1819, et prêta serment devant la cour imp. de Nîmes le 2 avril 1819. (*Archives de la cour imp. de Nîmes.*) Il avait ép.

Geneviève-Amélie Gandy, dont il eut : Louis-Antoine-Lambert, né à Saint-Laurent du Pape (Ardèche).

Par ordonnance royale du 7 nov. 1821, Louis-Antoine-Lambert Boys d'Hautussac fut autorisé à joindre à son nom celui de *Pravieux*, et à s'appeler Boys d'Hautussac de Pravieux. (*Jugement du trib. civil de Privas du* 17 *déc.* 1827.)

Claude-Louis Blanchet de Pravieux, aïeul maternel de Louis-Antoine-Lambert, était conseiller et procureur du roi en l'élection de Lyon.

838. CRUSSOL D'UZÈS.

Fascé d'or et de sinople qui est de Crussol, écartelé de gueule à trois bandes d'or qui est d'Uzès. Cette maison écartèle encore de Lévis, de Gourdon et de Genouillac.

La maison de Crussol, dont les premiers auteurs ont porté le nom de Bastet, est connue par filiation suivie depuis Géraud Bastet, vivant en 1215. Elle a fait plusieurs branches dites des comtes d'Uzès, marquis de Florensac, marquis de Saint-Sulpice, comtes d'Amboise et d'Aubijoux, marquis de Monsalez, éteintes depuis peu d'années; la branche aînée, titrée duc d'Uzès par lettres patentes du mois de mai 1565, enregistrées, est seule représentée aujourd'hui. Ses armes sont à la salle des Croisades.

La terre de Crussol et le château, dont il ne reste plus que des ruines, étaient situés en Vivarais, sur le bord du Rhône, en face de Valence. Jacques de Crussol, Sgr de Beaudiné, de Levis et de Florensac, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, grand pannetier de France, épousa en 1486 Simonne d'Uzès, fille unique et héritière de Jean, vicomte d'Uzès, et d'Anne de Brancas. Elle apporta en dot à son mari la vicomté d'Uzès, à condition qu'il relèverait le nom et les armes d'Uzès qui sont : de gueule à trois bandes d'or. Les terres de Florensac et d'Uzès donnaient droit d'entrée annuelle aux états généraux de Languedoc. Elles sont restées dans la maison de Crussol jusqu'à la révolution française.

Le duché d'Uzès fut érigé en pairie par lettres patentes du mois de février 1572, enregistrées c'était en 1789, le plus ancien duché-pairie, laïque et non princier, du royaume.

Le 6 août 1570, Antoine de Crussol, vicomte d'Uzès, acheta de Jean de Montluc, évêque de Valence, la principauté de Soyons, et les Sgrs de Crussol ont porté le titre de princes de Soyons jusqu'à la révolution française.

Cette maison était une des plus considérables du Languedoc par ses possessions et ses alliances. Jacques de Crussol, baron d'Acier, embrassa le culte réformé et devint bientôt un des chefs les plus célèbres et les plus redoutés parmi les calvinistes. On trouve des lieutenants généraux et des chevaliers des ordres du roi presque à chaque génération dans les différentes branches de la maison de Crussol. Elle a été admise plusieurs fois aux honneurs de la cour. (P. ANSELME, III, 762; — D. VAISSETTE, II, 641; — LACH. DESB., V, 390; — l'abbé GARNODIER, *Recherches archéologiques*, 57-93. Valence, 1852.)

I. Jacques de Crussol, qui descendait de Géraud Bastet au neuvième degré, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, ép. en 1486 Simone d'Uzès dont il eut quinze enfants, entre autres :

II. Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, chev. de l'ordre du roi, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, gouverneur de Languedoc, etc.,

ép. le 29 juillet 1523 Jeanne de Genouillac, dont il eut treize enfants, entre autres :

III. Jacques de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, baron d'Acier, prince de Soyons, chev. des ordres du roi, commandant pour le roi en Languedoc 1574, ép. le 28 août 1568 Françoise de Clermont-Tallard, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

IV. Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, chev. des ordres du roi, capit. de 200 hommes d'armes, ép. 1° le 28 juin 1601 Claude d'Ébrard, dame de Saint-Sulpice; 2° le 24 février 1632 Marguerite de Flagheac ; il eut de sa première femme : 1. François qui suit ; 2. Jacques-Christophe, auteur des branches des marquis de Saint-Sulpice et des comtes d'Amboise, éteintes ; le dernier comte d'Amboise, lieutenant général et cordon rouge, fut guillotiné le 8 thermidor an II (26 juill. 1794) ; 3. Alexandre-Galliot, auteur de la branche des marquis de Montsalez, éteinte en la personne de Charles-Amable de Crussol, mort célibataire à Paris le 24 août 1743.

V. François de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, lieutenant général, chev. des ordres du roi, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, ép. 1° le 7 janv. 1625 Louise-Henriette de la Chastre, fille du maréchal de France; 2° le 28 sept. 1636 Marguerite d'Apchier, dont il eut : 1. Emmanuel qui suit; 2. Louis, marquis de Florensac, dont la postérité s'est éteinte en 1814, en la personne du bailli de Crussol, pair de France, lieutenant général, cordon bleu, grand bailli de Malte, et capitaine des gardes du corps de Monsieur, qui fut depuis Charles X.

VI. Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, colonel d'un régt de son nom, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, chev. des ordres du roi, ép. le 16 août 1664 Marguerite-Julie de Sainte-Maure, fille unique et héritière du duc de Montausier et de Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet, dont il eut : 1. Louis, tué à Nervinde 1693 ; 2. Jean-Charles qui suit; 3. François, comte d'Uzès, dont la postérité est éteinte.

VII. Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, chev. des ordres du roi, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, colonel d'un régt de son nom; il ép. 1° le 17 janv. 1696 Anne-Hippolyte de Grimaldi; 2° le 13 mars 1706 Anne-Marie-Marguerite de Bullion, morte en 1757, léguant à son arrière-petit-fils la terre de Bonnelles (Seine-et-Oise), résidence ordinaire des ducs d'Uzès. Il eut de son second mariage, entre autres enfants : 1. Charles-Emmanuel qui suit; 2. Anne-Julie-Françoise, mariée en

1732 à Louis-César de la Beaume-le-Blanc de la Vallière, duc de Vaujours, pair de France, célèbre bibliophile.

VIII. Charles-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, colonel du régt de Médoc, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, blessé à la tête de son régt à la bataille de Parme 1734, avait ép. le 3 janv. 1725 Émilie de la Rochefoucault, dont il eut : 1. François-Emmanuel qui suit; 2. Émilie, mariée le 25 mars à Louis-Dominique, duc de Rohan-Chabot.

IX. François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, chev. des ordres du roi, maréchal de camp, colonel d'un régt de son nom, émigra en 1792, fit la campagne des princes et mourut en 1820; il avait ép. le 8 janv. 1753 Magdeleine-Julie de Pardaillan-d'Antin, dont il eut :

X. Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, chev. des ordres du roi, lieutenant général, remplit les fonctions de grand-maître de France aux funérailles de Louis XVIII et au sacre de Charles X; il se démit de la pairie en 1830, et mourut le 8 août 1842; il avait ép. Amable-Émilie de Châtillon, héritière de sa maison, dont il eut : 1. Adrien-Emmanuel qui suit : 2. Alexandrine-Célestine-Zoé-Emmanuelle-Thimarette, mariée le 17 avril 1804 au marquis de Rougé, pair de France; veuve en 1835.

XI. Adrien-Emmanuel de Crussol, mort en 1837, du vivant de son père, aide du camp du roi Charles X, puis député du Gard; il ép. Victoire-Victurnienne de Rochechouart de Mortemart, dont il eut: 1. Armand-Emmanuel qui suit; 2. N..., mariée au duc de Tourzel, morte en 1837.

XII. Armand-Gérard-Victurnien-Jacques-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, anc. député de la Haute-Marne et du Gard, anc. membre du Corps législatif, ép. Françoise-Élisabeth-Antoinette-Sophie de Talhouet, dont : 1. Amable-Antoine-Jacques-Emmanuel, reçu à l'École de Saint-Cyr en 1857; 2. Jacques-Frédéric, reçu à l'École navale en 1858, mort en 1859; 3. Laure-Françoise-Victorine, mariée en 1857 au vicomte d'Hunolstein; 4. Élisabeth-Emmanuelle, née le 4 sept. 1843; 5. Mathilde-Honorée-Emmanuelle, née le 8 août 1850. — Résid. Paris et le château de Bonnelles (Seine-et-Oise).

839. DARVIEU.

D'azur à une tige de lis de jardin au naturel, surmontée d'un soleil mouvant du chef d'or.

Jean-Baptiste-Annibal Darvieu, adjoint à la mairie de Ganges (Hérault), né à Ganges le 19 mai 1772, fut anobli avec sa postérité née et à naître, par ordonnance royale du 14 mai 1816, confirmée par lett. pat. du 6 juillet 1816. (*Enreg. à la commission du sceau, reg. N, fol. 202, et à la cour royale de Montpellier le 14 avril* 1817.)

I. Jean-Baptiste Annibal de Darvieu, ép. Françoise-Henriette Pourtalès, dont il eut : 1. Jean-Baptiste-Annibal-Jules qui suit; 2. Louis-François, ép. Marie-Thérèse-Charlotte Bourrié, dont : Marie-Suzanne-Brigitte-Henriette.

II. Jean-Baptiste-Annibal-Jules de Darvieu, ép. Henriette-Eulalie Serre, dont : 1. Henriette-Emma ; 2. Jean-Baptiste-Annibal-Louis-Albert.

840. DEJEAN, *alias* DE JEAN.

Antoine Dejean de Caderousse, co-Sgr de Saint-Marcel d'Ardèche, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France au parlement de Grenoble, mort à Saint-Marcel le 13 août 1772, âgé de quatre-vingt-dix ans, avait ép. Jeanne de Toulouse, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Antoine, Sgr de Saint-Marcel, qui a fait branche; 2. Jean, Sgr de Montval, conseiller du roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Nîmes, ép. à Nîmes le 20 sept. 1751 Gabrielle-Magdeleine de Deydier, et a fait branche.

Jean-Honoré de Jean de Saint-Marcel, ancien capit. d'infant. au régt de Beauce, et Élisabeth-Mathieu de Jean de Montval, ont

pris part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789. (*Archives du département du Gard, à Nîmes.*)

841. FABRE.

D'azur à l'enclume d'argent sommé d'un cœur enflammé de gueule, surmonté d'un soleil rayonnant d'or, mouvant du chef de l'écu.

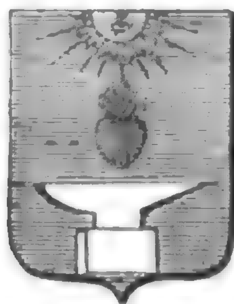

François-Xavier Fabre, né à Montpellier le 1er avril 1766, peintre d'un mérite distingué, a doté sa ville natale d'un Musée qui porte son nom, d'une Bibliothèque et d'une École des beaux-arts. Pour récompenser tant d'actes de patriotisme le roi Charles X nomma Fabre off. de la Lég. d'honn., et baron par lett. pat. du 15 sept. 1828. (Michaud, *Biogr. univ.*, LXIII, 489.) Mort sans enfants à Montpellier le 16 mars 1837.

842. GRASSET.

D'azur à une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de même, au chef cousu de gueule chargé de trois étoiles d'or. (*Armor.* 1696.)

La famille de Grasset, connue à Montpellier depuis la fin du XVIe siècle, a tenu jusqu'en 1789 un rang considérable dans la province, et donné à nos cours souveraines des conseillers, des présidents et des procureurs généraux d'un mérite fort distingué. (D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier.*) Deux membres de cette famille ont pris part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier en 1789.

Le premier auteur connu de cette famille est Jean de Grasset, syndic général des états de Languedoc en 1599 et 1612, qui épousa vers 1568 Pierrette de Ratte, sœur de Guitard de Ratte, évêque de Montpellier. (Gariel, *Series præsulum*, p. 622, — Albisson, *Lois de Languedoc*, I, 465; IV, 116.) De ce mariage, deux fils : 1° Charles, président à la cour des aides et des comptes de Montpellier ; 2° Jean, procureur général à la même cour, marié le 3 février 1594 à Jeanne de Raffelin, de Pézénas. (*Contrat reçu par Ant. Comte, not. à Montpellier.*)

Gabriel de Grasset, fils de Jean, ép. le 5 avril 1628 Constance de Rouch d'Arnoye. (*Contrat reçu par Bousquet, not. à Narbonne.*) Jean de Grasset et Gabriel son fils furent inhumés dans l'ancienne église collégiale et paroissiale de la ville de Pézénas, où leur tombeau, possédé aujourd'hui par la famille de Grasset, à Pézénas, se voyait encore en 1733 avec les armes données en tête de cette notice, suivant un acte de notoriété reproduit dans nos *Pièces justificatives.*

Gabriel de Grasset, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et Jean de Grasset, capitaine au régt de Navarre, demeurant à Pézénas, firent enregistrer ces mêmes armes dans l'*Armorial* de 1696.

Les correspondances de famille, qui remontent à la seconde période du dernier siècle et qui ont passé sous nos yeux, indiquent des relations de parenté entre les branches de Montpellier et de Pézénas sans donner leur jonction.

La branche de Pézénas établit sa filiation authentique depuis

I. Raimond de Grasset fut père de : 1. Jean qui suit; 2. Raimond, docteur en Sorbonne, prieur de Sigean, doyen du chap. de Pézénas.

II. Jean de Grasset, mousquetaire dans la première compagnie en déc. 1685, capit. au régt de Navarre le 28 mai 1689, puis conseiller du roi et maire perpétuel de Pézénas, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696; il ép. Élisabeth de Venel, dont il eut :

III. Jean-François de Grasset, conseiller du roi, capit. châtelain de la ville et comté de Pézénas, prit part à l'assemblée de l'assiette du dioc. d'Agde le 23 mai 1785; il ép. Jeanne Milhau, dont il eut :

IV. Jean-Pierre de Grasset, membre et président du conseil général de l'Hérault depuis sa création; démissionnaire en 1830 par refus de serment; ép. N... de Bonnet de Maureilhan, dont il eut:

V. Jean-Eugène de Grasset, ancien député de l'Hérault, ancien membre du conseil général, ép. Pulchérie de Ginestous, dont : 1. Jean-Marie-Henri qui suit; 2. Jean-Marie-Charles; 3. Marie-Gabrielle, mariée le 10 sept. 1838 à Amédée de Ginestous.

VI. Jean-Marie-Henri de Grasset, ép. Félicie de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, dont : 1. Henriette; 2. Jean; 3. Marie.

843. GUIGNARD DE SAINT-PRIEST.

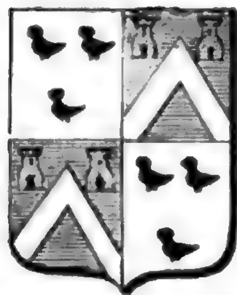

Écartelé au 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable, qui est de Guignard ; au 2 et 3 d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux tours d'or, qui est de Saint-Priest. (G. DE LA OUR, *Armor. des états de Lang.*, 1767.) La branche ducale d'Almazan ajoute sur le tout : D'argent au chêne de sinople et une bordure de gueule chargée de sept feuilles d'or. (*Concession du roi Ferdinand VII du 24 janv.* 1831.) DEVISES : *Fort et ferme*, qui est adoptée par les comtes de Saint-Priest; *Esse quam videri*, par la branche d'Almazan.

La maison de Guignard de Saint-Priest a donné à la province de Languedoc deux intendants, 1751-1784; elle s'est en quelque sorte naturalisée dans la province par les bienfaits d'une administration progressive et paternelle, qui inspirèrent aux états la

pensée de tenir sur les fonts de baptême le fils de leur intendant, et d'ajouter à ses noms celui de *Languedoc* comme un témoignage de vénération pour le nom de Saint-Priest.

La terre de Saint-Priest, située entre Lyon et Vienne en Dauphiné, fut érigée en vicomté par lettres patentes de Louis XIV du mois de nov. 1646, registrées au parlement de Grenoble et à la chambre des comptes les 23 et 24 mai 1647 en faveur de Jacques de Guignard, président en la cour des aides de Vienne, et plus tard au parlement de Metz. (CHORIER, III, 29. — *Archive de Grenoble.*)

Cette maison a donné des militaires, des ambassadeurs et des magistrats distingués, et parmi eux un ministre de la maison du roi sous Louis XVI, le comte de Saint-Priest, pair de France sous la Restauration. Son fils, Louis-Marie-Emmanuel, a été créé grand d'Espagne de la première classe et duc d'Almazan par diplôme du roi Ferdinand VII, du 30 sept. 1830.

Les preuves pour l'ordre de Malte faites en 1752 par François-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest établissent une filiation authentique et suivie depuis

I. Jean de Guignard, Sgr d'Arbonne et d'Oncy, en Gâtinais, dénombra en 1543; il ép. 1° Michelle de Bethemont; 2° Françoise de Meun, dame de Saint-Martin. Il eut de son premier mariage : Pierre, Sgr d'Arbonne, qui a continué la branche aînée éteinte en 1680; et du second :

II. Jean de Guignard, Sgr de Saint-Martin en Bierre, près de Melun, puis de Bellegarde-sur-Saône, vint s'établir à Lyon, où il ép. le 14 juill. 1602 Suzanne du Pin. Il fut conseiller du roi, commissaire et contrôleur général de la répartition des tailles et capitation du Lyonnais en 1620, échevin de la ville de Lyon en 1621. De son mariage il avait eu : 1. Jacques qui suit; 2. Philippe, qui eut une grande réputation dans les armes sous le nom de Laleu ; fut maréchal de camp, gouverneur de Turin, puis de Courtray ; 3. Denis, prieur d'Ennemont en Bugey, conseiller, aumônier et prédicateur du roi; 4. Marie, alliée à Pierre Loubat, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France en Dauphiné, prévôt des marchands de Lyon.

III. Jacques de Guignard, chevalier, vicomte de Saint-Priest par lett. pat. de nov. 1646, Sgr de Bellevue-sur-Saône, conseiller du roi, trésorier général de France en Dauphiné 1634, président à la cour des aides et finances 1643, conseiller d'État 1647, prévôt des marchands de la ville de Lyon 1654-1657, président à mortier en la souveraine cour de Bourg en Bresse 1659, puis au parlement de Metz 1661. Il avait ép. le 17 juin 1641 à Lyon Françoise de Maridat, et il en eut six enfants, entre autres

IV. Pierre-Emmanuel de Guignard, chevalier, vicomte de Saint-Priest, Sgr de Coleymieu, etc., conseiller au parlement du Dauphiné, ép. à Grenoble le 21 fév. 1678 Jeanne-Angélique de Rabot de Veyssilieu, dont il eut : 1. Denis-Emmanuel qui suit; 2. François; 3. Pierre-Emmanuel; 4. Françoise, mariée à Nicolas de Briançon, conseiller au parlement de Grenoble.

V. Denis-Emmanuel de Guignard, chevalier, vicomte de Saint-Priest, marquis de Péraut, conseiller à la cour des aides, puis président à mortier au parlement de Grenoble 1715; avait ép. : 1° le 6 janv. 1703 Catherine de Lescot de Chasse lay; 2 le 1er nov. 1719 Jeanne-Marie de Fay-Péraut, fille et héritière du marquis de Péraut; il eut de son premier mariage : 1. Jean-Emmanuel qui suit; 2. Marie-Jeanne-Angélique, mariée à Pierre-Emmanuel de Guignard, baron de Jons, son oncle à la mod de Bretagne.

VI. Jean-Emmanuel de Guignard, chevalier, vicomte de Saint-Priest, conseiller au parlement de Grenoble 1732, maître des requêtes, président au grand conseil 1747, commissaire du roi à la compagnie des Indes 1749, intendant de Languedoc 1751-1784, conseiller d'État 1764; il avait ép. le 11 mai 1731 Sophie de Barral de Monferrat, dont il eut : 1. Marie-Joseph qui suit; 2. François-Emmanuel, qui a fait la Br. B.; 3. Charles-Antoine-Emmanuel-Languedoc, tenu sur les fonts de baptême par les états de Languedoc, commandeur de Malte, chev. de Saint-Louis, off. sup. de dragons, émigré, chambellan de l'empereur d'Autriche; 4. Jeanne-Marie-Émilie, mariée en 1755 à Thomas-Marie de Bocaud, président en la cour des comptes de Montpellier; 5. Marie-Jeanne-Sophie, mariée à Jules-Alexandre de Launay, comte d'Entraigues; 6. Maturine-Julie, mariée au marquis Ange de Dax d'Axat; 7. Marie-Xavier, mariée au marquis François-Hippolyte du Vivier, en Dauphiné.

VII. Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, comte de Ferrières, conseiller à la cour des comptes du Dauphiné, maître des requêtes en 1757, associé à son père depuis 1764 dans l'intendance de Languedoc, premier écuyer tranchant du roi, porte-cornette blanche de la couronne; il avait ép. Marie-Julie de Manissy, comtesse de Ferrières, héritière de l'une des plus anciennes maisons du Dauphiné, dont il eut : 1. Marie-Sophie-Christine-Émilie-Xavier, mariée au marquis Gabriel-Jean-Guillaume de Paschal de Saint-Juéry, capit. de cavalerie; 2. Marie-Joséphine-Louise-Xavier-Émilie, comtesse de Manissy, chanoinesse; 3. Marie-Pauline-Chantal, mariée au comte Aymard de Saint-Ferréol; 4. Marie-Thérèse-Antoinette-Charlotte, mariée au baron de Masclary.

Br. B. VII. François-Emmanuel de Guignard, connu d'abord sous le titre de chevalier de Saint-Priest, et plus tard sous celui de comte de Saint-Priest, chev. de Malte de minorité 1739 par bref du pape Clément XII du 20 février 1739; ses preuves furent faites en 1751-1752; il servit dans la maison du roi; colonel de cavalerie en 1761

ambassadeur à Lisbonne 1763, en Turquie 1768, où il ép. en octobre 1774 Constance-Guillelmine de Ludolph, fille du comte de Ludolph, envoyé extraordinaire de la cour de Naples près la Porte Ottomane; maréchal de camp 1780, ambassadeur à la Haye 1787, ministre d'État 1788, et de la maison du roi 1789-1791, lieutenant général 1791, ambassadeur nommé en Suède 1791, chargé de missions importantes par Louis XVIII en émigration, pair de France 1815, décoré des ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Alexandre et Saint-André de Russie. Il eut de son mariage : 1. Guillaume-Emmanuel, servit dans l'armée de Condé, mort général-major au service de la Russie 1814; 2. Armand-Emmanuel-Charles qui suit; 3. Louis-Emmanuel-Marie qui a fait la branche ducale d'Almazan, rapportée ci-après; 4. Marie-Caroline, mariée au marquis Claude-Louis de Castillon-Saint-Victor; 5. Anastasie-Émilie, mariée au marquis Ange-Bonaventure de Dax d'Axat; 6. Pulchérie-Cécile, mariée au marquis Jacques-Alexis de Calvière, pair de France.

VIII. Armand-Emmanuel-Charles de Guignard, comte de Saint-Priest, entra au service de Russie, gentilhomme de la chambre, gouverneur d'Odessa et de Podolie, grand-croix de l'ordre de Sainte-Anne, conseiller d'État de Russie, grand-croix de Saint-Janvier de Naples; pair de France après son père 1821; avait ép. à Pétersbourg en 1804 la princesse Sophie Galitzin, dont il eut : 1. Alexis qui suit; 2. Emmanuel, mort sans être marié; 3. Olga, mariée en 1827 au prince Basile Dolgorouki, général-major et aide de camp de l'empereur de Russie.

IX. Alexis de Guignard, comte de Saint-Priest, gentilhomme de la chambre de Charles X, anc. ambassadeur au Brésil, en Portugal, en Danemark, à Naples, commandeur de la Lég. d'honn., grand-croix d'Isabelle la Catholique, etc., pair de France 1841 membre de l'Académie française 1849, mort à Moscou en 1851 avait ép. le 7 mai 1827 Antoinette-Marie-Henriette de la Guiche, dont il eut : 1. Georges-Charles-Alexandre qui suit; 2. Armandine-Marie-Sophie, mariée en juin 1845 à Gaspard, comte de Clermont-Tonnerre, veuve le 11 juin 1849; 3. Élisabeth-Marie-Casimire, mariée à Bernard, comte d'Harcourt, ancien ministre plénipotentiaire.

X. Georges-Charles-Alexandre de Guignard, comte de Saint-Priest, né le 9 déc. 1835.

BRANCHE DUCALE D'ALMAZAN.

VIII. Louis-Emmanuel-Marie de Guignard, vicomte de Saint-Priest, filleul de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, duc d'Almazan, grand d'Espagne de première classe du 30 sept. 1830, lieutenant général 1823, ambassadeur à Madrid 1827, grand-croix des ordres de Charles III et de Saint-Ferdinand d'Espagne, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la Lég. d'honn.; anc. représentant du départ. de l'Hérault à l'assemblée législative 1849; il avait ép. le 30 octobre 1817 Auguste-Charlotte-Louise de Riquet de Caraman, dont: 1. François-Marie-Joseph, héritier du titre de duc d'Almazan et de la grandesse d'Espagne, marié le 27 mai 1841 à Louise de Saint-Albin; 2. Charles-Marie-Ferdinand, marié le 30 juill. 1859 à Marguerite-Louise-Éléonore de Lavergne de Cerval; 3. Marie-Amanda, mariée à Édouard de la Salle.

844. LEMOINE DE MARGON.

D'or à trois pals de gueule, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

La terre de Margon, qui a été possédée successivement par les familles d'Autignac, barons de Margon, de 1270 à 1514, de Plantavit et Lemoine, était située au D. de Béziers. Cette terre avait la haute et basse seigneurie, le mère et mixte empire, qui caractérisaient les anciennes baronies. René Lemoine est qualifié Sgr de Margon dans son testament du 10 oct. 1719, reçu à Montpellier par Antoine Bellonet, notaire royal.

Joseph-Michel Lemoine, son fils, rendit hommage pour la Sgrie de Margon devant la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1776, et prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Béziers en 1788. Ses descendants possèdent encore le château et la terre de Margon. Les titres de cette famille furent brûlés en 1793 par ordre de la municipalité de Margon, ainsi que le constate le procès-verbal des délibérations qui sera donné aux *Pièces justificatives*. Les actes authentiques conservés par cette famille en remontent la filiation à

I. René Lemoine, Sgr de Margon, ép. en 1698 Élisabeth de Surirey de Saint-Remy, fille de N... de Surirey, Sgr de Saint-Remy, lieutenant du grand maître de l'artillerie (le duc du Maine) gouverneur de l'arsenal de Paris, et de N... Hénault, sœur du président; il eut de son mariage: 1. Joseph-Michel qui suit; 2. René, mort sans alliance à Margon en 1743; 3. Paul-Camille, capit. au régt de Vivarais, mort sans alliance; 4. Auguste, Sgr de Montblanc,

off. au régt de Vivarais, ép. Marie-Anne Malafosse, dont : Auguste, mort de ses blessures à Oberndorf, anc. off. aux grenadiers royaux de Languedoc.

II. Joseph-Michel Lemoine de Margon, Sgr de Margon, dont il fit hommage au roi le 29 oct. 1776, conseiller auditeur en la cour des comptes de Montpellier; ép. à Béziers Anne-Françoise-Maurice de Lavit, dont il eut : 1. Louis-Michel-René qui suit; 2. Anne-Thérèse-Josèphe; 3. Gabrielle-Françoise-Sophie; 4. Joseph-Camille, mort sans alliance; 5. autre Joseph-Camille, qui a fait la campagne de 1807 comme gendarme d'ordonnance, puis lieut. au 8e régt de chasseurs à cheval en 1815; off. au régt royal des chasseurs d'Angoulême en 1816, ép. Constance de Bedos de Celles.

III. Louis-Michel-René Lemoine de Margon, appelé le baron de Margon, ancien off. d'état-major, commissaire du roi en 1814, chef du troisième bataillon des chasseurs d'Angoulême, chev. de la Lég. d'honn.; ép. Hélène-Françoise de Vinas, dont il eut : 1. Joseph-René-Camille qui suit; 2. Michel-Jules-Gaston-Marie, né en 1802, abbé de Margon; 3. Jean-Marie-Hippolyte-Auguste, né en 1807, non marié; 4. Joséphine-Lucrèce-Pulchérie, mariée en 1826 à Ferdinand de Bonnavent de Beaumevielle, anc. garde du corps du roi.

IV. Joseph-René-Camille Lemoine de Margon, lieutenant de vaisseau en retraite, chev. de la Lég. d'honn., a pris part au combat de Navarin et à l'expédition d'Alger; il ép. en 1841 Augusta Le Coat de Kervéguen, fille du contre-amiral de ce nom, dont il a sept enfants. — Résidence, château de Margon (Hérault).

845. MADIER DE MONTJAU.

N... Madier de Montjau a été anobli par ordonnance royale du 6 sept. 1814, qui conférait la noblesse à divers députés aux états généraux de 1789. (*Bulletin des lois*, 1814, n° 307.)

846. MAURIN DE BRIGNAC.

D'azur au lion d'or armé et lampassé de même, à la bande de gueule chargée de trois croisettes d'or brochant sur le tout.

Ces armes ont été enregistrées en 1697 et 1700, à la requête de Louis François Maurin, conseiller du roi, auditeur à la cour des comptes de Paris, et d'Étienne Maurin, conseiller du roi, auditeur en la même cour, dont la jonction avec les Maurin de Brignac, en Languedoc, fut faite par l'arrêt de la cour des aides de Montpellier du 21 juillet 1770. (*Expéd. délivrée le 10 mars 1860 par Mᵉ Péridier, notaire à Montpellier.*)

Brignac, ancienne Sgrie de la maison de Larcare, faisait partie du fief de Conas, situé dans la commune de Pézénas. L'arrêt précité établit la filiation authentique de cette famille depuis

I. Nicolas de Maurin, lieut. en la justice de Nézignan-l'Évêque, ép. Jeanne Dalmas, et il en eut : 1. Pierre qui suit; 2. Guillaume, capit. au régt de Provence, ép. Yolande de Guide, et n'eut qu'une fille morte sans postérité; 3. Étienne, conseiller auditeur à la chambre des comptes de Paris, ép. le 16 fév. 1659 Louise Dalmas, sa cousine, dont : *a*. Louis-François, sieur du Coudray, auditeur à la chambre des comptes de Paris le 13 février 1682; *b*. Étienne, chev. de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Louis-Nicolas-Guillaume, fils de Louis-François, conseiller à la cour des aides de Paris le 16 sept. 1712, eut trois filles, dont l'aînée fut mariée à N... de Montholon, premier président au parlement de Metz.

II. Pierre de Maurin, écuyer, lieutenant en la justice de Nézignan-l'Évêque, ép. Magdeleine d'Hondrat, dont il eut : 1. Nicolas qui suit; 2. Jean, archiprêtre et prieur du Pouget.

III. Nicolas de Maurin, sieur de Brignac, écuyer, né en avril 1656, viguier et maire perpétuel de Nézignan, ép. en 1679 Marie d'Alphonse, dont il eut :

IV. Nicolas de Maurin de Brignac, écuyer, capit. d'infant., ép. Charlotte Bernard, dont il eut :

V. Nicolas-Vincent-Ferrier de Maurin de Brignac, écuyer, né en 1730, mousquetaire de la première compagnie de la garde du roi; fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Montpellier du 21 juillet 1770; il avait ép. le 20 juin 1757 Antoinette Gaussel, dont il eut : 1. Guillaume qui suit; 2. Antoinette, mariée à N... de Nattes; 3. Joséphine.

VI. Guillaume-Nicolas de Maurin de Brignac, écuyer, off. au régt de Bourgogne, ép. le 10 thermidor an IV Julie de Grave, dont il eut : 1. Ernest qui suit; 2. Adelphe, lieut. d'inf., chev. de Saint-Ferdi-

nand d'Espagne, marié à Anaïs Bauthéac; 3. Félix, capit. de frégate, chev. de la Lég. d'honn., ép. Henriette Amyot; 4. Clémentine, mariée le 26 juin 1826 à Auguste de Barral, marquis de Barral d'Arènes, lieut. d'inf., chev. de Saint-Ferdinand d'Espagne; 5. Charlotte, mariée à Cyprien de Plantavit de la Pause.

VII. Ernest de Maurin de Brignac, anc. capit. de dragons, ép. le 29 avril 1829 Olympie Caizergues, fille de N... Caizergues, anc. député de l'Hérault, et anc. conseiller à la cour royale de Montpellier, dont plusieurs enfants. — Résid. Montpellier (Hérault).

847. MEL.

Écartelé au 1 et 4 d'or à trois burelles de sinople; au 2 et 3 d'argent à la croix d'azur.

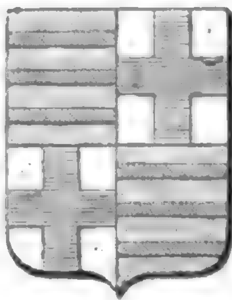

Louis-François Mel, né à Saint-Domingue en 1747, s'établit vers 1760 à Pézénas; conseiller du roi, secrétaire et greffier du roi aux états généraux de Languedoc, par lett. pat. du roi Louis XVI, données à Versailles le 11 nov. 1781, enreg. à Montpellier le 28 nov. 1781 au reg. des greffes du roi; il fut reçu en ladite charge par les états tenus le 2 déc. 1781. (*Arch. de l'hôtel de ville de Montpellier.*)

848. POLIGNAC.

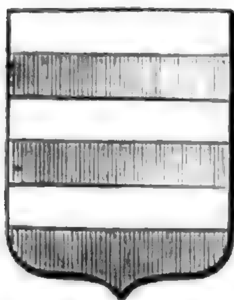

Fascé d'argent et de gueule. DEVISE : *Sacer custos pacis.*

La première maison de Polignac voulait remonter sa filiation jusqu'aux anciens Apollinaires ou Sgrs de Polignac en Velay, préfets du prétoire des Gaules au troisième siècle de l'ère chrétienne, qui ont donné plusieurs évêques au pays d'Auvergne et de Velay, et le grand historien Sidoine-Apollinaire. Cette maison, connue par titres depuis 870, s'éteignit en 1355 dans la maison de Chalancon, par le mariage de Walpurge de Polignac avec Guillaume, baron de Chalancon, dont le fils Pierre-Armand fut appelé à la vicomté de Polignac par le grand Armand et Randon-Armand, ses oncles maternels, morts sans enfants. (*Bibl. imp. Mss. Lang.*, IV, 107.)

La maison de Chalancon, *alias* Chalençon, originaire du Velay, était connue depuis 1095, et par filiation suivie depuis 1205.

Les vicomtes de Polignac étaient grands feudataires de la couronne, et jouissaient en Velay de droits régaliens; leur importance politique et territoriale les avait fait surnommer *rois des montagnes* par les historiens de la croisade contre les Albigeois. Leurs armes sont à la salle des Croisades. Héracle de Polignac, qui portait le grand étendard des Croisés, fut tué devant Antioche en 1098. Le vicomte de Polignac avait la seconde place fixe aux états généraux de Languedoc et y représentait la noblesse du Velay. Cette maison fut admise plusieurs fois aux honneurs de la cour. (P. ANSELME, IX, 169, 201, 300; — MORÉRI, VIII, 429; — LACH. DESB., XI, 388; — BOREL D'HAUTERIVE, 1843, 185; 1844, 345.) La maison de Polignac a le titre de *duc* en France par lett. pat. de 1780, et celui de *prince* en Bavière depuis 1838.

I. Guillaume, sire de Chalancon, ép. 1° en 1355 Walpurge de Polignac; 2° le 27 août 1378 Catherine, dame de la Motte; il eut de sa première femme : 1. Pierre qui suit; et de la seconde : 2. Guillaume, évêque du Puy; 3. Isabeau, mariée à Armand de la Roue.

II. Pierre-Armand, sire de Chalancon, vicomte de Polignac, ép. en 1378 Marguerite de Saligny, fille de Jean dit Lourdin, Sgr de Saligny et de Catherine de la Motte, dont il eut : 1. Louis *dit* Armand qui suit; 2. Isabeau, mariée à Louis de Montlaur; 3. Marguerite, mariée à Urbain, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, en Savoie.

III. Louis *dit* Armand de Polignac, vicomte de Polignac, sire de Chalancon, ép. Isabeau de la Tour-d'Auvergne, dont il eut : 1. Guillaume-Armand qui suit; 2. Louis, marié à l'héritière de Rochebaron, en Auvergne.

IV. Guillaume-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, Sgr des baronies de Chalancon, de Solignac et de Randon, ép. Amédée de Saluces, dame de Caramagne, en Piémont, dont il eut : 1. Claude-Armand, marié à Jacqueline de Chabannes, mort en 1509 sans postérité; 2. Guillaume qui suit; 3. Bertrand, évêque de Rodez; 4. Jean, Sgr de Randan et de Beaumont, gouverneur de Livourne, marié à Jeanne de Chambes, dont une fille unique Anne, dame de Randan et de Beaumont, mariée 1° à Charles de Bueil, comte de Sancerre; 2° à François, comte de la Rochefoucault, d'où sont descendus les comtes de Randan; 5. Isabeau, mariée à Jacques de Tournon; 6. autre Isabeau, mariée à Charles de la Fayette; 7. Antoinette, mariée 1° à Claude de Montbel, comte d'Entremont; 2° à Béraud Dauphin, Sgr de Combronde; 3° à Hugues de la Palu; 8. Catherine, mariée 1° à Jean de la Tour, Sgr de Montgascon; 2° à Pierre d'Urfé, grand écuyer de France; 9. Antoinette, mariée à Godefroy de la Tour, Sgr de Montgascon; 10. Gabrielle, abbesse d'Avesne.

V. Guillaume de Polignac, vicomte de Polignac, maître des requêtes de l'hôtel du roi, ép. en 1510 Marguerite de Pompadour, dont il eut : 1. François-Armand qui suit ; 2. Françoise, mariée 1° à Jean de Grandmont ; 2° à Jean d'Albaron ; 3° à Jean de Poitiers, Sgr de Saint-Vallier ; 4° à Jean de la Baume-Montrevel, prévôt de Paris ; 5° à Jean, baron de Lagny ; 3. Catherine, mariée à François, Sgr de Langeac.

VI. François-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, dit le Grand-Justicier, ép. 1° Anne de Beaufort ; 2° en 1554 Philiberte de Clermont ; il eut de sa première femme : 1. Claude-Armand, mort sans alliance ; et de la seconde : 2. Louis-Armand qui suit ; 3. Christophe, marié à Diane de Senneterre ; 4. Catherine, mariée à Aymar de Saint-Priest ; 5. Jeanne, mariée à Marc Ithier de Géoran.

VII. Louis-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, baron de Chalancon, ép. Françoise de Montmorin, dont il eut : 1. Gaspard-Armand qui suit ; 2. Louise, mariée à François de Saint-Martial ; 3. François, Sgr d'Ozon, ép. Anne de Chazeron, dont Claude-Françoise, mariée à Henry de la Rochefoucauld.

VIII. Gaspard-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, marquis de Chalancon, Sgr de Randon, capit. de cent hommes d'armes, gouverneur du Puy, chev. du Saint-Esprit 1633, ép. Claudine-Françoise de Tournon, dont il eut : 1. Louis-Armand qui suit ; 2. Melchior, Sgr de Beaumont, abbé de Montebourg ; 3. Philiberte, mariée à Christophe-Melchior de Beaufremont, comte de Crusilles ; 4. Isabeau, mariée 1° à Gaspard d'Espinchal ; 2° à Jean de Pesteils de Levis, comte de Caylus.

IX. Louis-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, marquis de Chalancon, baron de Chateauneuf, etc., gouv. du Puy, chev. du Saint-Esprit 1662, ép. 1° le 14 fév. 1638 Suzanne des Serpents ; 2° le 17 fév. 1648 Isabelle-Esprite de la Baume-Montrevel ; 3° Jacqueline de Beauvoir de Grimoard du Roure, dont il eut : 1. Scipion-Sidoine-Apollinaire qui suit ; 2. Melchior, cardinal de Polignac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, membre de l'Académie française, archevêque d'Auch, ambassadeur extraordinaire à Rome, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier.

X. Scipion-Sidoine-Appollinaire-Gaspard de Polignac, marquis de Polignac, gouverneur du Puy, lieutenant général des armées du roi, ép. 1° le 24 avril 1686 Marie-Armande de Rambures ; 2° en juill. 1709 Françoise de Mailly ; du premier mariage : 1. Louis-Armand, mort jeune ; et du second : 2. Melchior-Armand qui suit ; 3. François-Ca-

mille, anc. lieut. de gendarmes, ép. le 9 déc. 1742 Marie-Louise de la Garde; 4. Louis-Denis-Auguste, chev. de Malte, prieur de Nantua, colonel du régt. de Brie, mort brigadier en 1759.

XI. Melchior-Armand de Polignac, marquis de Polignac, colonel du régiment Dauphin-cavalerie, chev. des ordres du roi 1777, premier écuyer de S. A. R. le comte d'Artois, ép. le 16 déc. 1738 Diane-Adélaïde-Zéphyrine Mancini-Mazarini, dont il eut : 1. Jules-François-Armand qui suit; 2. Philippe-Jules-François, émigré en Russie; 3. Diane-Françoise-Zéphyrine; 4. Diane-Louise-Augustine; il eut d'un second mariage : 5. Louis-Armand, écuyer cavalcadour du roi Charles X; 6. Héraclius-Auguste-Gabriel qui a fait la Br. C.

XII. Jules-François-Armand de Polignac, connu sous le nom du comte Jules de Polignac, puis duc de Polignac par lettres patentes du roi Louis XVI en 1780, baron de Fenestrange, maréchal de camp 1788, avait ép. le 7 juill. 1767 Gabrielle-Yolande de Polastron, gouvernante des enfants de France. Il fut créé pair de France en 1814 et mourut en Russie le 24 sept. 1817; il avait eu de son mariage : 1. Armand, maréchal de camp 1814, premier écuyer de Charles X, anc. député, pair de France 1817, off. de la Lég. d'honn., chev. du Saint-Esprit, ép. le 6 sep. 1790 Lina, baronne de Newkirchen de Nivenheim; 2. Jules qui suit; 3. Melchior, qui a fait la Br. B.; 4. Louise-Gabrielle-Aglaé, mariée le 11 juill. 1780 au duc de Guiche, pair de France, lieutenant général.

XIII. Jules de Polignac, prince de Polignac, ministre de Charles X, maréchal de camp, pair de France 1815, prince du Saint-Empire romain, autorisé par ordonnance royale du 30 juill. 1822, ambassadeur de France à Londres 1823, chev. des ordres du roi, etc., prince en Bavière, avec transmission à tous ses descendants le 17 août 1838; il ép. 1° le 6 juill. 1816 Barbara Campbell, dont il eut : 1. Jules-Armand-Jean-Melchior qui suit; 2. et une fille; 2° en 1824 Marie-Charlotte Parkins, veuve du marquis de Choiseul-Beaupré, dont il eut : 3. Alphonse-Armand-Charles-Marie, né le 27 mars 1826, anc. élève de Sainte-Barbe et de l'École polytechnique, marié au mois de mai 1860 à N... Mirès; 4. Ludovic, capit. d'état-major; 5. Camille, né en 1832, off. de chasseurs; 6. Édouard, né en 1834.

XIV. Jules-Armand-Jean-Melchior, duc de Polignac, prince de Polignac, capit. au service de Bavière, ép. le 14 juin 1842 Marie-Louise-Amélie de Crillon, fille du marquis de Crillon, pair de France, dont : 1. Armand-Héraclius-Marie, né en 1843; 2. Louis, né en 1846; 3. Yolande, née en 1845.

Br. B. XIII. Melchior de Polignac, comte de Polignac, maréchal

de camp, anc. gouv. du château de Fontainebleau, ép. le 1er oct. 1810 Charlotte-Calixte-Alphonsine, des comtes de Levassor de la Touche, dont il eut : 1. Jules qui suit; 2. Armand-Calixte-Agénor, anc. lieut. au service d'Autriche; 3. Henri-Marie-Armand, marié le 14 juin 1846 à Louise de Wolframm, dont : Georges-Melchior-Louis; 4. Charles-Marie-Thomas-Étienne-Georges, marié le 27 mars 1851 à Caroline-Joséphine de Morando, dont : Melchior-Jules-Marie-Guy; 5. Gabrielle-Émilie-Geneviève-Georgine, née en 1822.

XIV. Jules-Antoine-Calixte-Melchior, marquis de Polignac, anc. capit. au service d'Autriche, ép. le 14 juin 1847 Clotilde-Éléonore-Joséphine-Marie de Choiseul-Praslin, dont : 1. Marie-Camille, née en 1848; 2. Isabelle-Césarine-Calixte, née en 1851.

Br. C. XII. Héraclius-Auguste-Gabriel de Polignac, comte de Polignac, général de brigade, ép. au Mans Betsy Petit, dont : 1. Jules-Alexandre-Constantin, capit. au 4e régt des chasseurs d'Afrique; 2. Alexandre-Louis-Charles, capit. au 1er chasseurs; 3. Louise, mariée à Albert des Francs, ancien chef d'escadron de hussards.

849. RAMPON.

De gueule à trois pyramides d'or en pointe, à la redoute d'argent surmontée d'une M d'or en chef. (SIMON, *Armorial de l'Empire*, II, 16.)

N... Rampon, lieutenant général, sénateur et pair de France, comte de l'Empire, né à Saint-Fortunat (Ardèche) en 1759, ép. N... Riffard de Saint-Martin, dont il eut un fils et une fille.

850. RASCAS DE CHATEAU-REDON.

Joseph-Paul-Hyacinthe-Raimond, baron de Rascas, colonel de la lég. du Finistère, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., né à Béziers (Hérault) le 22 mars 1776, a obtenu par ordonn. royale du 21 octobre 1818 l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Chateau-Redon.* (*Bulletin des lois*, 1818, 570.) Il avait ép. le 12 mai 1818 Marie de Chabot, dont le contrat de mariage fut signé par le Roi et les princes de la famille royale. Un arrêt de la cour impériale de Rennes, en date du 12 janvier 1859, a autorisé le baron de Rascas-Chateau-Redon à adopter son neveu Joseph-Philippe-Augustin de Rascas, anc. off. d'état-major.

851. RICARD.

Isidore et Maurice Ricard, de Nîmes, fils de N... Ricard, député aux états généraux de 1789, furent anoblis par ordonnance royale du 6 sept. 1814. (*Bulletin des lois*, 1814, nº 307.)

852. RIVIÈRE.

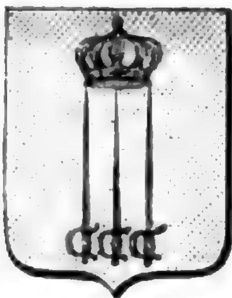

D'or à trois épées de gueule en pal, les pointes en haut soutenant une couronne fermée de même. Devise : *Deo, Regi, mihi*, composée par Louis XVIII, à Hartwel, pour le chevalier depuis baron de Rivière.

La famille de Rivière, fixée dans le Vivarais, et de nos jours dans le bas Languedoc, paraît être originaire du comté de Bigorre, où une branche, celle des vicomtes de Rivière, est encore représentée, et porte les mêmes armes.

Un certificat signé par Jacques Latour, maire de la commune de Saint-Cirgues, et Jean Estienne Gleizal, procureur de la commune de Jaujac, ancien représentant du peuple, déclare que « les terriers, parchemins et titres concernant les « droits ci-devant seigneuriaux furent remis à la municipalité de Saint-Cirgues par le citoyen « Jean-Pierre Rivière, pour être brûlés conformément à la loi. » Ce certificat, délivré le 8 frimaire de l'an II de la république, fut visé en 1824 par MM. Plauchut, maire de Saint-Cirgues, et G. de Clamouse, maire de Jaujac. Les actes authentiques conservés par la famille permettent d'établir une filiation suivie depuis Jean-Pierre de Rivière, chevalier, Sgr du Rane, de Veyrières, etc., qui fut père du chevalier de Rivière, maréchal de camp, honoré de lettres patentes de *baron* par Louis XVIII, le 2 avril 1822, reversibles sur la tête de son neveu, Louis de Rivière, enregistrées au conseil du Sceau, registre T, 2, fol. 86, lues et enregistrées en la cour royale de Paris le 22 avril 1822.

I. Jean-Pierre de Rivière, chevalier, Sgr de Veyrières, du Rane

en Vivarais, ép. vers 1745 Marie-Thérèse de Laval, dont il eut : 1. Jean-Pierre qui suit ; 2. Jacques-Philippe, auteur d'une branche représentée aujourd'hui par Ulfrein de Rivière, sous-off. au 56e régt de ligne ; 3. et Claude-Léonard, né en 1748, off. dans les gardes du corps, comp. de Grammont 1789, chargé pendant l'émigration de plusieurs missions importantes par le roi Louis XVIII, écuyer cavalcadour du roi, chevalier de Saint-Louis 1796, maréchal de camp 1816 ; commandeur de Saint-Louis 1825, baron par lett. pat. du 2 avril 1822 ; mort à Paris en déc. 1828. — Charles X voulut prendre à sa charge les frais des funérailles de ce vieil et fidèle ami de sa famille.

II. Jean-Pierre de Rivière, ép. le 14 avril 1777 Jeanne de Sénilhac, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

III. Louis de Rivière, baron de Rivière depuis la mort de son oncle, titre reversible en vertu des lett. pat. de 1822, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X le 12 avril 1829, ancien maire de Saint-Gilles (Gard) de 1823 à 1830, démissionnaire par refus de serment ; économiste dévoué aux intérêts de l'agriculture, correspondant, pour le Gard, depuis 1825, de la Société centrale d'agriculture de France ; ép. en 1818 Athénie Coppin de Miribel (du Dauphiné), dont : Claude-Léon-Antoine-Alexandre, marié le 9 mai 1848 à Gabrielle de Forton, dont : 1. Henri-Dieudonné-Marie, né le 3 mai 1851, filleul de M. le comte et de madame la comtesse de Chambord, mort jeune ; 2. Jeanne-Marie, née le 3 sept. 1852 ; 3. Louis, né le 18 mai 1854 ; 4. Élisabeth, née le 15 mai 1855 ; 5. Paul, né le 13 avril 1857 ; 6. Thérèse, née le 13 avril 1859. — Résid. Saint-Gilles (Gard).

853. SOLMES DE VÉRAC.

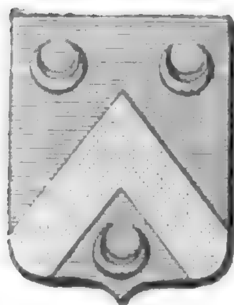

D'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants de même, deux en chef, un en pointe.

N... de Solmes du Chambon prit part à l'élection des députés de la noblesse du Vivarais aux états généraux de 1789.

Pierre et Jean de Solmes, gentilshommes du Velay, obtinrent du roi Louis XIII et du roi Louis XIV des privilèges spéciaux par lettres du 26 déc. 1629 et du 30 juin 1646, qui sont rapportées dans nos *Pièces justificatives*. Cette famille établit sa filiation authentique depuis

I. Denis de Solmes, fils d'Étienne, ép. le 8 janv. 1558 Catherine Dufour, dont il eut : 1. Jean qui suit ; 2. Antoine, qui a fait la Br. B.

II. Jean de Solmes du Chambon, se fixa en Vivarais vers 1598, et y fit branche. Un de ses membres figure sur la liste des assemblées de la noblesse du Vivarais en 1789.

Br. B. II. Antoine de Solmes, ép. en 1587 Marguerite de la Franchière, dont il eut :

III. Jean de Solmes, ép. le 16 janv. 1628 Florie de Lagrevol, dont il eut :

IV. Antoine de Solmes, ép. le 26 juill. 1659 Marguerite-Gilberte de Chazotte, dont il eut :

V. Vital de Solmes, ép. le 27 nov. 1698 Marguerite de Véron, dont il eut :

VI. Joseph de Solmes, ép. le 12 juill. 1742 Marguerite Michaud, dont il eut :

VII. Jacques de Solmes de Vérac, ép. le 28 janv. 1769 Rose de Chambarlhac et il en eut :

VIII. Pierre-Guillaume de Solmes de Vérac, ép. le 25 juill. 1809 Gabrielle-Julie de Barbon du Cluzel, dont il eut :

IX. Marie-Florimond-Odilon de Solmes de Vérac, ép. le 23 fév. 1843 Louise-Amélie Pissis.

854. VÉROT.

D'azur à trois roues d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueule.

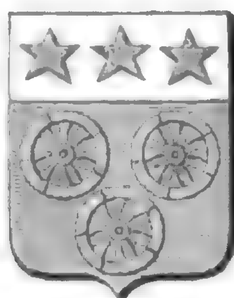

Jean Veroti ou Vérot, originaire du Puy en Velay, s'établit dans la ville de Carpentras en 1509, et y exerça l'office de notaire et de greffier en chef de la cour suprême de la rectorerie, à une époque où le notariat ne dérogeait pas.

Jean Vérot avait un frère qui forma une branche dans la ville de Nîmes et y subsiste encore. Ses descendants ont été conseillers au présidial de Nîmes. (Pithon-Curt, III, 536.)

Henri de Vérot, écuyer, prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes en 1789.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Tableau chronologique des évêques de Maguelone et de Montpellier.

La ville de Maguelone, s'il faut en croire quelques historiens, existait même du temps de N. S. Jésus-Christ. Une tradition rapporte que Simon le Lépreux, chez lequel, à Béthanie, le Sauveur prit un repas six jours avant sa passion, a été le premier évêque de Maguelone. D'après cette tradition (1), Simon aurait abordé à nos rivages avec les premiers apôtres de la Provence, et aurait fondé l'Église de Maguelone. Les vestales qui étaient établies dans cette ville, irritées et furieuses de voir les habitants de cette ville abandonner les autels de leurs faux dieux par suite des prédications et des miracles de Simon, le précipitèrent dans l'étang des Volsques qui entourait Maguelone.

Cette tradition, si glorieuse pour l'église de Maguelone, se tait sur les successeurs immédiats de Simon le Lépreux. C'est seulement vers le milieu du Ve siècle que l'histoire parle pour la première fois des évêques de Maguelone, dont le siége épiscopal était alors suffragant de Narbonne.

Après que Charles Martel eut enlevé Maguelone aux Sarrasins, qui en avaient fait leur place de refuge, et l'eut ruinée de fond en comble en 737, les évêques se retirèrent à Substantion, ville fort peuplée du temps des Romains, et qui était située sur une colline voisine de la rivière du Lez, au delà de Castelnau. Ils y résidèrent pendant trois siècles; mais, au milieu du XIe siècle, l'évêque Arnaud Ier releva Maguelone de ses ruines, l'entoura de fortifications, et y rétablit le siége épiscopal.

(1) Voir Gariel : *Series præsulum Magalonensium*, et M. l'abbé Faillon : *Monuments inédits sur les Apôtres de la Provence.*

Toutefois, l'insalubrité de l'air et les guerres fréquentes dont cette partie du Languedoc fut le théâtre, empêchèrent la ville de reprendre son ancienne importance : elle alla toujours en déclinant pendant tout le moyen âge, et au XVI^{e} siècle ce n'était plus qu'un bourg misérable et presque désert. Ces circonstances amenèrent la translation du siége épiscopal à Montpellier, en 1536. La bulle de Paul III, qui consacre ce déplacement, est datée du VI des calendes d'avril (27 mars) de la même année.

Supprimé par la constitution de 1790, et réuni en même temps au diocèse de Béziers, l'évêché de Montpellier fut rétabli par le concordat de 1802, comme suffragant de Toulouse. Il a passé en 1822 dans la province ecclésiastique d'Avignon, à laquelle il appartient aujourd'hui.

ÉVÊQUES DE MAGUELONE.

451. Ætherius.
550. Vincent I^{er}.
572. Viator.
589. Boetius.
601. Genesius.
672. Guimilus.
683. Vincent II.
788. Jean I^{er}.
804. Stabellus.
812. Ricuin I^{er}.
818. Argémire.
878. Abbon.
894. Gontier.
937. Wibal.
979. Ricuin II.
995. Pierre I^{er}.
1048. Arnaud I^{er}.
1078. Bertrand I^{er}.
1080. Godefroi.
1110. Gautier.
1129. Raymond.
1190. Guillaume Raymond.
1197. Guillaume de Fleix.
1203. Guillaume d'Autignac.
1216. Bernard de Mezoa.
1234. Jean de Montlaur.
1247. Raynier.
1248. Pierre de Conchis.
1256. Guillaume Christophore.
1262. Bérenger de Frédol.
1296. Gaucelin de la Garde.
1304. Pierre de Levis.
1309. Jean de Cominges (1).
1317. Gaillard de Saumate.
1318. André de Frédol.
1328. Jean de Vissec.
1334. Pictavin de Montesquiou.
1339. Arnaud de Verdale.
1352. Le cardinal Audouin Aubert.
1354. Durand des Chapelles.
1361. Déodat.
1366. Gaucelin de Deaux.
1373. Pierre de Vernobs.
1389. Antoine de Louvier.
1405. Pierre Ademar.
1421. Louis Alleman.
1424. Guillaume le Roy.
1429. Léger Saporis.
1431. Bertrand II.
1433. Robert de Rouvres.
1450. Maur de Valeville.
1471. Jean Bonail.
1488. Isarn de Barrière.
1497. Guillaume I^{er} Pélissier.
1527. Guillaume II Pélissier.

(1) Jean de Cominges ayant été transféré à l'archevêché de Toulouse en 1317, son frère, Simon de Cominges, fut nommé évêque de Maguelone par le pape Jean XXII; mais il mourut avant qu'il fût sacré.

ÉVÊQUES DE MONTPELLIER DEPUIS 1536.

1573. Antoine Subjet.
1597. Guitard de Ratte.
1602. Jean Granier.
1608. Pierre de Fenouillet.
1657. François Bosquet (1).
1677. Charles de Pradel.
1696. Charles-Joachim Colbert de Croissy.
1738. Georges-Lazare Berger de Charency.
1748. François-Joseph Morel de Villeneuve de Mons.
1766. Raymond de Durfort.
1774. Joseph-François de Malide.
1802. Jean-Louis-Simon Rollet.
1806. Marie-Nicolas Fournier.
1835. Charles-Thomas Thibault.

(1) Renaud, cardinal d'Este, était évêque de Reggio lorsqu'il fut nommé évêque de Montpellier, après la mort de Pierre de Fenouillet. Il n'obtint jamais ses bulles d'institution. Pendant les deux ans et demi qui s'écoulèrent depuis sa nomination jusqu'à sa démission, le diocèse de Montpellier fut administré par Hercule de Maizières.

II

Catalogue des gentilshommes de Languedoc.

1675.

(Mss. déposé aux archives de la Préfecture du dépt de l'Hérault.)

DIOCÈSE DE MONTPELLIER.

Auseran (Jules de), Sgr del Fesc, demeurant à Aniane.

Beauxhostes (Jean de), Sgr d'Aigne Suzon; Jean-Jules, Antoine: cousins germains de Jean, à Narbonne; Jean, Sgr de Navitaux; Antoine, Henri, François: fils de feu Henri; et Jean-Antoine, Sgr de Sainte-Colombe.

Beauxhostes (Louis de), Sgr d'Agel et Pardaillan, frère de Jean-Antoine de Sainte-Colombe.

Bragelonne (Nicolas de), Sgr de Pignan et Gardies.

Boirargues (Charles Pélissier de), président et trésorier de France; Étienne; Henri; Charles; Pierre: ses enfants.

Bossuges (Philippe et Guillaume de), Sgrs de Pomessargues.

Bousquet (Étienne du), Sgr et baron de Montlaur; Jacques, Hercule, président et trésorier général de France.

Brignac (de), Sgr et baron de Montarnaud; François, Sgr de Beauregard.

Belcastel (Daniel de), Sgr de Mazel, à Mauguio.

Beauxhostes (Louis de), Sgr d'Agel et Pardaillan, conseiller au présidial de Valence.

Bucelly (Jean-François de Trémoulet de), marquis de Montpezat; Jean-Louis; Pierre, Sgr de Roubiac; Jean-Louis, Sgr de Lunel-Vieil, fils de Pierre; Gaspard, René et Henri.

Bornier (Pierre), Sgr de Teillan, vicomte d'Héran; Charles; René; Jean: frères.

Bertin (Fr. de), Sgr de la Plane, et Claude, Sgr de Peyrou, demeurant au mas d'Agrès, juridiction de la Boissière.

Barrière (Jean de), Sgr de Poussan, et Pierre-Antoine, Sgr de Fresquelin, père et fils.

Bonnail (Marie de), fille de François de Bonnail, femme de Pierre de Sarret; et François de Bonnail, Sgr de la Baume.

Bompart (Étienne de).

Chaume (Phélice de), Sgr de Poussan.

Castelviel (Louis de), de la maison de la Salle, paroisse de Cazillac.

Coursac de Pellet (de), Sgr de Gremian, et Guillaume, Sgr de Jalargues.

Clausel (Guillaume et Louis de), frères: et Jean, Sgr de la Lauze.

Cadoule (Charles-Marc-Antoine et François de), frères; François-Jean-Charles; Jean-François, fils de Marc-Antoine.

Combes Montagut (de), Sgr de Combas, chev. de Saint-Michel.

Cambous (Anne de), Sgr de Cazalis.

Clauzel (Jean, Louis et Guillaume de), frères.

Hébrard de Mirevaux (Guillaume d').

Despierres (Antoine, Abel, Jean et Charles), Sgrs des Ports, frères; Jean-Louis, Sgr de Bernis.

Disle (Gabriel de Galiot), Sgr de las Ribes.

Duranc (Marc-Antoine), Sgr de Vibrac; Jean, Sgr de Coussargues; Hercule Sgr de Ferrières; Jean, Sgr de Valgrand: ses frères; Charles de Vibrac, Sgr de Saint-Sériès; Louis, à Pézénas.

Dezandrieux (Antoine); Jacques; Étienne; Georges: ses frères.

Dampmartin (Pierre), Sgr de la Salade; Louis, son frère.

D'Hébrard (Guillaume), Sgr de Mirevaux.

David (Charles), Sgr du Villa.

Dampmartin (Jean), conseiller à la cour des comptes.

Broussonne (Fr. de), Sgr du Puget.

Farges (Jean de), Sgr et baron de Témelac.

Fontanon (Philippe de).

Fornas (André de), Sgr de la Brosse et de Terre-Neuve; François, son fils aîné, à Aigues-Mortes; André et Louis, ses autres enfants; Claude, André et Guillaume, à Narbonne.

Girard (Marie de Valat de l'Espignan, aïeule paternelle de Jean-Paul de), fils unique de Joseph, président trésorier de France, et de dame Marie de Mirmand; Jean-Paul, Jean-Paul-Barthélemy, Sgrs de Colondres, frères.

Griffy (François-Antoine de), Sgr de Saint-George et de Juvignac; Jacques, Jean-Gilibert, et Henri, enfants de François.

Girard (Claude, François, Sébastien de), frères, de la maison d'Agrès, juridiction de la Boissière.

Gouson (Claude de), Sgr de Montmaur, Boutonnet, Pradels et autres places; François de Gouson, Sgr de Pradels, son frère.

Guilleminet (Pierre de), secrétaire et greffier des états de la province.

Jougla (François), baron de Lauzières.

La Vergne (Jean et Louis de), Sgrs de Montbazen.

La Grave (Jean de Pujol, baron de).

La Roque (Sébastien de), Sgr de Faistis (Fraisses), habitant de la maison d'Agrès, terroir de la Boissière.

La Croix (de), Sgr de Candillargues.

Sueilles (Louis de), de la maison de la Croix.

La Roque (Jérôme de), du mas de Bonniol, paroisse de la Boissière; Jacques de la Roque, Sgr de la Souquette, diocèse de Montpellier.

La Roque (Antoine de), de la maison d'Agrès; Pierre de la Roque, Sgr de Tavexe? et Sébastien de la Roque, Sgr del Bousquet.

Madières (Paul de), de la maison d'Aubaigne; Barthélemy et Jean, frères.

Montlaur (François de), Sgr et baron de Murles; Charles, Gaspard, René, Philippe, Joseph: ses enfants.

Montaignac (Pierre et Louis de).

Montaigne (Estienne de), Sgr de Puech-Villa, à Béziers; Jean, son frère, conseiller du roi.

Massanes (Étienne de), maréchal de camp.

Manny (Antoine de), Sgr de la Tour.

Marthe de la Roche, veuve d'Antoine de Calvière; Claude, Charles, Claude-Louis: ses fils.

Mirman (Fr. de), baron de Florac; Jean-François, Sgr d'Adissan.

Martin (Fr.), Sgr de la Plane.

Pascal (Jacques), capit. au régt de Picardie, fils et petit-fils de conseiller, et général à la cour des comptes: Louis, Antoine; ses frères.

Pujol (Guillaume de), conseiller et secrétaire du roi.

Perdier (François et Barthélemy), écuyers.

Pessemesses (Pierre de), conseiller du roi, audiencier, notaire et secrétaire en la chancellerie.

Rochemaure (Ch. de), Sgr de Saint-Laurens la Bruguière, la Devèze, etc.

Rosel (Fr. de), Sgr de la Clotte; Louis, Charles, Henri: frères.

Roquefeuil (Henri de), marquis de la Roquette, baron de Brissac et de la Liquisse; et Pierre, son frère.

Roquefeuil (Henri de), vicomte de Rouet; Sgr et baron de Londres, Lauret, etc.; François, Pierre, Étienne, Joseph; fils de feu Blaise-Pierre, Sgr de Gabriac; Henri, Sgr de Cournonsec, frère de Blaise.

Robin (Étienne de), Sgr de Beaulieu; Henri, chevalier, conseiller du roi.

Ranchin (François de); Daniel, Étienne, Charles: ses enfants.

Ratte (Marc-Antoine de), Sgr de Cambous; François, Pierre: frères.

Ricard (François de), Sgr de Saussan, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances.

Sarret (Antoine de); Jacques, Gabriel, Hector, Jean, Louis, Pierre, François-Vincent.

Sengla (François de).

Rochemore de Solorgues (Louis-Hercule de), Sgr de Villetelle.

Saint-Étienne (Jeanne de), baronne de Ganges.

Sandres (François de), Sgr de Saint-Just.

Teillan (Pierre Bornier, Sgr de); Charles-René, Jean: frères.

Toiras (Louis de Bermond du Caylar de); Simon-François, François-Jacques et Charles, chev. de Malte: enfants de Louis; Simon, oncle de Louis; Jacques de Saint-Bonnet de Bermond du Caylar, au château de Toiras; Pierre, Henri, Jean, Auguste, François, Pierre, Louis, Marc, et Hugues: ses enfants.

Trinquère (Jean-André de); Jean, André, Claude.

Témelac (Jean de Farges, Sgr et baron de).

DIOCÈSE DE NÎMES.

Aleman (Fulcrand d'), Sgr de Mirabel, y demeurant.

Buade (Louis de), demeurant à Aymargues.

Barjac (Jean de), Sgr de Castelbouc et de Monlezat, D. de Mende; Annibal de Barjac, Sgr de Cadenous et Saint-Sauveur, D. de Nîmes.

Bringuier (Jacques de), Sgr des Barbuts; Jean-Antoine, Sgr de la Roque; Henri, Sgr de la Pabolle, D. de Nîmes.

Borelly (Guillaume de), Sgr de Roque Serrières; Abraham, Pierre, habitant Alais.

Bony (Robert de), Sgr de Bagarne, près d'Alais.

Brues (Jean-Félix de); Henri, Joseph, François, Louis: ses enfants; Jacques, Sgr de Bourdier; Félix, Sgr de Flaux; Louis, François: ses cousins. (Brueys.)

Barral (Théodore).

Bérard de Bernis (Louis de); François-Louis, baron de Fontarèches, son fils; Jacques de Bérard de Montalet; Charles, frère de Montalet; Jean, demeurant à Bessan, D. d'Agde; Hercule et Louis, frères du précédent.

Buade (Louis de), et Augustin, son fils, juge de Galargues-le-Monteux.

Bony (Charles-Jacques de), Sgr de Larnac, demeurant à Alais.

Bachi d'Aubaïs (Louis de); Henri, Charles, François : ses frères; Louis, Daniel : frères.

Bonnal (François), Sgr de la Baume.

Barnier (Charles), conseiller au présidial de Nimes.

Boileau (Jean), Sgr de Castelnau.

Bonnail (Isaac de), habitant de Sommières; Jean, Sgr de Vias, D. d'Agde; Jean-Antoine, Jacques et Rostan : frères.

Cursulle, Georges et Henri (baron de Saint-Remy), demeurant à Aimargues.

Calvière (Gaspard de); Nicolas, Charles : ses frères.

Claux (Louis du), Sgr de la Baume, habitant Alzon.

Caladon (Pierre de); Jean, Pierre, Étienne Louis : ses enfants; Jean, Jacques : ses frères; Jean, Jacques, François, Gabriel, Pierre : petits-fils de Jacques.

Cailar de Lascours (Pierre du), fils de Guidon du Cailar.

Cassole (Charles-Antoine de), de Beaucaire.

Conseil (Louis, Julie, et Jean du), Sgr de la Condamine, demeurant à Aigues-Mortes.

Cannes (François de), de la maison de Pellet.

Caylar (Louis du), Sgr d'Anglas.

Couttelier (Balthazar de), Sgr de Dieusses.

Delong (Louis, Pierre, et Antoine), frères, habitant Beaucaire.

Dassas (Jean), à Nimes.

Arnaud (Claude d'), Sgr de la Cassagne.

Albrenethée (Daniel d'), ministre, habitant du Caylar.

Albenas (Jean d'), Sgr de Gazanes; Jacques d'Albenas de Pruneron, son frère.

Ayrebaudouse (Urbain d'), marquis d'Anduze.

Dassas (Guillaume), Sgr de Michaut.

Genas (François de), Sgr de Puech-Redon; Jacob, Sgr de Beauvoisin.

De Roys (Jacques), Sgr de la Roche-Saint-Angel; Marc-Antoine, Sgr de Ledignan, père de Jacques; Pons et Jacques, oncles de Jacques; Pierre, conseiller du roi et juge à Beaucaire; François-Joseph, fils de Pierre; André et François, cousins de François-Joseph.

De Pont (Hérail), Sgr d'Espinasson.

Auberge (Antoine d'), Sgr de Cassagnolle.

Deleuze (Jacques), co-seigneur de Lionne (Liouc).

La Roque (Pierre de), Sgr del Bouisset et Lionne (Liouc), demeurant à son château de Lieng (Liouc), et Antoine de La Roque.

Fay (Henri de), Sgr de Peraut, marquis de Vesenobres; Gédéon, Jules : ses frères.

Amalric (Antoine d'), Sgr de Durfort, habitant de Sommières.

Albignac (Jean d'), Sgr d'Aire; Gabriel, Philippe, et Joseph : ses frères, tous fils de Charles; Fulcrand, oncle de Charles.

Albenas (Claude d'), conseiller du roi, viguier de Nimes.

Arnaud de Dapremond (Honoré d'), de Beaucaire.

Arlempde (Jacques d'), Sgr de Mirabel.

Dassas (Louis), Sgr de Marmourie (Mourmoirac).

Assas (Antoine d'), Sgr de Chanfort; François, son frère; et Claude, sieur de la Roque, fils aîné d'Antoine.

Fujol (Jean), Sgr de Lanejol; Jean Fujol, son oncle, demeurant à Lanejol.

Ginestous de Montdardier (François et Simon de), frères.

Guilbert (Honoré de), à Beaucaire.

Grégoire de Tareau (François de), baron de Lédenon; Gaspard, Jacques, et François : ses frères.

Gévaudan (Charles de); Henri.

Gabriac (Éléonore de), veuve de noble Jean du Pont, aïeule maternelle et tutrice de Jean Caladon.

Assas (Guillaume d'), Sgr del Mas, habitant Saint-Brès.

Delon (Jean), Sgr de Bussas.

Dupont de la Rode (Jacques) : Jean, Lévi.

Assas-Marcassargues (Jean et François d').

Ginestous (Simon et François de), frères, au Vigan; Jacques et Louis, Sgr de la Tour, frères.

Jossaud (Jean de), conseiller au présidial de Nimes; Jean-Simon, son frère, viguier d'Aramon.

La Farelle (Jean de); Claude, Fulcrand : ses frères; Jacques et Annibal, au Vigan; Claude, docteur et avocat à Nimes.

Larche (Ayme de), ... de la Rochette, à Beaucaire.

La Valette de Boulanger (Jean-Jacques de), Sgr de Lascours, et Jean-François.

Langlade (Antoine de), Sgr de Clarensac; et Jean de Langlade, y demeurant.

Langlade (Jean de), Sgr du Trescol.

Leblanc (Pierre), Sgr de la Rouvière.

La Fare (Antoine de), vicomte de Montclar; Jacques, son fils; Christophe, Jean-François, Henri : frères d'Antoine; Charles-Auguste, Scipion : neveux d'Antoine; Louis, cousin.

La Gorce (Paul de).

La Valette (Jean-François de).

La Baume (Joseph de), et Olivier, pour son fils, Claude-Henri.

L'Auberge (Antoine de), Sgr de Cassagnoles.

Mandagout (Pierre de).

Meilet de Masel (François de), Sgr de Malbosc; Antoine, Jean-Jacob : ses frères.

Nogarède (Jean de la), Sgr de la Garde.

Pavés (Raymond), Sgr de Villevieille de Montredon; François, François-Joseph : ses enfants; Jean-François, Annibal, Abdias : frères de Raymond.

Porcelets de Maillane (Antoine de).

Pont (Jacques du); Louis, Jean.

Rosel Daunac (Guillaume de); Levy, Sgr de Gua, son frère.

Rosel de Bossuges (Édouard de).

Rosel (Jean-François de).

Rosel (Jacques de), Sgr de Valobscure.

Rosel (François de), Sgr de Servas; Charles, Henri, Louis, Jean : ses fils.

Rosel de Brigna (Jean-Jacques de), Sgr de Campans; François, Sgr du Bosc.

Rouvière (Jean, Claude, Louis, et François de), père et fils; Jean, Sgr de Cabrières — (Rouverié).

Roque-Clausonne (Guillaume de).

Rochemaure (François de), Sgr de Nages; Louis, Hercule, Jean : ses cousins.

Rozel (Henri de), et Jean.

Rozel d'Auriac (Guillaume de), Sgr de L'Hom; Louis, Sgr du Gua, son frère.

Saint-Julien de la Nef (Jacques de); Antoine, Jean.

Seigla (Jean-Louis de), baron de Ribaute.

Saint-Gilles (Jean de), demeurant à Beaucaire.

Thieuloy (Jacques de); Pierre, son fils, à Beaucaire.

Barral (Théodore de), Sgr d'Avenel (Arènes); Barral d'Isartines, habitant le Vigan.

Thieuloy (Paul de); Antoine, son fils.

Teste (François de), Sgr de la Motte; Louis, son frère, à Nîmes.

Tourtoulon (Jean de).

Trémolet de Montmeirac Saint-Christol (Henri de); Jean, François, Henri, et Bernardin : ses enfants.

Tourtoulon (Jacques de), Sgr de Bannières; Pierre, Sgr de Valescure; Jean, Sgr de la Blaquière; Jean, Sgr de Serres; Antoine, Sgr de Lunes; Michel, Sgr de Cabannes.

Vareilles (Pierre de), Sgr de la Bastide, à Beaucaire.

Vignoles (Jacques de); Louis, Charles, Alphonse, Édouard : ses enfants; Louis, Sgr de Campel; François, Sgr de Montredon et Monvaillan; Jacques, Sgr de la Valette; Charles, Sgr de la Pauparelle.

Valette (Louis de), Sgr de Cardet.

Valette (Pierre de).

Valette (Annibal de la); Étienne, son frère.

Ventaillac (Moïse de).

DIOCÈSE DE NARBONNE.

Aymeric de Mages, Sgr de Salsans.

Arse (Guillaume d'), Sgr de Castelmaure; François d'Arse, père et fils.

Aisar (François de), Sgr de Beaufort (Isar de Beaufort).

Bunis (François de), et Claude, son fils; Marc et Louis : ses cousins.

Boyer (Pierre de), Sgr et baron de Sorgues et du Clapier; Henri et Joseph; Gabriel, frère de Pierre.

Bernon (Pierre de).

Bénavent (Jean-Pierre de), Sgr de Salles.

Baudière (François de). Sgr de Saint-Esteffe.

Du Lac (Louis-Dominique), Sgr de Boutenac.

Castillon (Antoine-Marie de), Sgr de Saint-Martin de Torques.

Chefdebien (Henri de), vicomte d'Armissan; Étienne, César, Gibery.

Chambert (Anne de), Sgr de Bizanet; Gabriel, son fils.

Casemajou (Hercule de), Sgr de Motonnet; Balthazar, Sgr de Rouffiac; Bernard.

Couderc (Jean-François), Sgr de la Prade; Louis, son fils.

Casemajou (Hercule de).

Castillon (Jacques de), Sgr de Jonquières.

Grave (Claude de), demeurant à Saint-Laurent; Jacques, Barthélemy, Jean, Blaise : ses frères.

D'Authemar (Henri et François), frères; Jean-François, père et fils; Pierre, son frère.

Gléon (Jean de), Sgr d'Urban; Henri, François, Ange : ses frères; François, leur oncle; Paul et Guillaume : cousins.

Daban (François), baron de Mous; François, son fils; Pierre, frère du baron de Mous; Charles, son fils.

Juer (Paul de); Pons, son frère.

Arragon (Pierre d'), Sgr de Fitou.

Gondal (Sébastien de).

Gondail (César de), Sgr du Bousquet.

Daudric (François), Sgr de Lastours.

Aldebert (Jean-Pierre d'), Sgr de Cazevieille; Barthélemy, Paul : ses frères; Guillaume et Bertrand, père et fils.

Darse (Guillaume), Sgr de Castelmaure.

La Rossière (Marcelin de).

Foulaquier (Jean), Sgr de Clix, co-Sgr de Bisan.

Frigoury (Jean-Pierre de), baron de Montbrun.

Guival (Suzanne de), veuve de Jean-François-Antoine d'Hautpoul, Sgr de Cassagnole, pour François, Étienne, Charles, Joseph, ses enfants.

Gondal (César de), Sgr du Bousquet.

Gléon (Paul de), Sgr de Jonquières; et Guillaume.

La Garde (François de), Sgr de Bizan.

Loubens (Pierre), Sgr de Marcheillas.

Montredon (Martin-Melchior de); Henri.

Montredon (François de), Sgr de Gasparet.

Montredon (Joseph de), Sgr de Montrabech; Charles, Sgr de Saint-Marsal, son frère.

Montels (Charles de), et Melchior, frères, habitants de Lésignan.

Martin (Gabriel de), Sgr de Nos; Gabriel, Sgr d'Esperget.

Montredon (Gabriel de), Sgr d'Escalles; Jacques, Sgr de la Bastide.

Niort (François de), Sgr de Belesta; Jean-Hector de Niort, son frère; Jean, Pierre-Ignace.

Pompadour (Pierre de), chevalier de Montpezat; Jean, François, Pierre, Bernard : fils de Pierre.

Reboul (Beaulieu Roulin de); Antoine, son fils.

Séguier de la Coste (Raulin); Paul et Pons, ses enfants.

Renouard (Jean-Pierre de), Sgr de Sallèles.

Seigneuret (Jean de), Sgr et baron de Fabresan; Charles, Sgr de Cesseras; Claude, Sgr de Mongranier.

Saix de Citon (Jean de), Sgr de Campan; Philippe, Sgr de Parlignan, son frère; Jacques, Sgr de la Bastide.

Tregoin de Seguin (Jean-Pierre de), baron de Montbrun; Hercule, Jean : ses frères; Antoine.

Vernon de Villerambert (François de).

DIOCÈSE DU PUY.

Bonneville (Claude et Jean), frères, Sgrs de Camillac-le-Bois et Poujols.

Baille (Toussaint de), Sgr du Claux à Bauzac.

Bonlieu (François de), Sgr de Saint-Maze; Claude et autre Claude, enfants de François.

Bastide (Jacques de la), Sgr de Molanchères; André, Sgr de la Sainctte, frères.

Bertolaye (Godefroy de), Sgr de Seneujol, Auteirac. (Vertolaye.)

Bejet (Jacques-Marcelin de), Sgr de Flachas, à Monistrol.

Belvèze (François de), Sgr de Jonchères, à Pradelles; Guion, son oncle, prieur et Sgr de Langogne.

Bailles (Pierre, Jacques, Antoine, François, Jean, et Joseph), frères, Sgrs des Hormeshautes.

Besson (Jean de), Sgr du Bouchet.

Boucherolles (Jean de).

Brueis (François de), Sgr de Saint-Chaptes.

Borssier (Jacques de), Sgr de Chambonnet.

Boucheirolles (Jean de).

Bejet (Marcelin), Sgr de Flachas.

Brun (Hugues), Sgr de Lantonas, conseiller honoraire en la sénéchaussée du Puy; François, Charles, Pierre : ses frères.

Chamaroux (Charles de), Sgr de Borie; Hugues, dit de Beaux.

Charbonnel (Pierre et Jacques de), frères, Sgrs de Betz.

Cenat (Jacques de), Sgr de Flossac et Mercuret; Jacques, Adrien : ses enfants.

Combladour (Just de), Sgr et baron de Montréal; Jean de Combladour, docteur et avocat, son cousin.

Cusson (Jean de), Sgr et baron de Bauzac.

Chameroux (Louis de), Sgr de Roure.

Chapat (Christophe), Sgr des Aulanettes.

Chasaux (Louis de), Sgr de Montjuin.

Chambarlhac (Claude de), Sgr de Fontmorette, habitant de Larzalier.

Charbonnel (Jacques et Pierre de).

Clavières (Jean de).

Chambarlhac (Jacques, Alexandre, et Antoine de), Sgrs de l'Herm, Bacharnier, de la Varenne.

Curienne (Jacques de).

Combies (Éléonor), Sgr de Chusol.

Costevel (Hugues de), Sgr de la Valette.

Chazevel (Louis de), Sgr de Mondiny.

Chabanolles (François de).

Cluzel de Roubiac (Éléonore de), veuve d'Hector de Combies, mère et tutrice de François de Combies et de ses autres enfants.

Daurelle (Pierre de), Sgr de Terreney, prêtre; Pons, écuyer, Sgr de Terre Meite et le Crouzet.

La Motte (Pierre-Jean, Sgr de); François et Christophe de Solas, habitants du lieu de la Roche, et Miraut de Solas, Sgr de la Motte, oncle.

Mourgue (Claude de), Sgr et baron de Saint-Germain; Joseph-Scipion, Sgr de Saint-Pierre, son fils.

Combes de Bressoles (François et Jean de), frères.

Drossanges (Antoine-Alexandre de), père et fils, Sgrs du Fieu; Alexandre, écuyer; François, Antoine et Jean : fils d'Alexandre.

Devèze (Étienne), demeurant à Artites, paroisse de Retournac.

Despierres (Jacques) ; Pierre, Balthazar : frères.

La Rode (Jean de); Jean, Louis, et Jean-Louis : ses enfants.

Baux (Pierre de) ; Balthazar, Pierre, François, Jean-Antoine : ses fils; Balthazar et Charles, frères de Pierre, demeurant à Yssengeaux.

Dapchon (André-Dominique).

Pradier d'Agrain (Hugues de) ; Jean, Amable : ses enfants.

Alestrol (François d'), Sgr et baron de Ligonnès.

Desprez (Jean); Jean-Antoine, Claude-Thomas, Pierre : ses fils.

Dachon (Guillaume), Sgr de Saint-Germain — (d'Apchon).

Hérail (Charles d'), Sgr et vicomte de Bressis — (Brisis).

Drossanges.

Doyde (Claude), Sgr dudit lieu.

Du Bosc (Jean), Sgr de Baure de Maisons, D. de Lavaur.

Jacques (Marie de), veuve de Paul d'Achoun (d'Apchon), Sgr et baron de Quinac.

Faure (de), Sgr de Massebrac.

Goys (Louis des), Jean-Louis, son fils, Sgrs de Saussac.

Jacquet (Marie de), veuve de Pierre Dapeson (d'Apchon), Sgr et baron de Vaumières; André-Dominique, son fils.

La Bastide (Jacques de), Sgr de Molanchères; et André, Sgr de la Sainette.

Le Blanc de Chantemulle (Just), et François, Sgr de Solleguet.

Leuzy (Jean de), marquis de Pélizac; Imbert, Jean : ses fils; Jean, cousin germain de Jean.

Leyssac (Balthazar de) ; Jacques, Claude, Jacques : ses enfants.

La Colombe (Charles de), Sgr d'Artis, habitant de Retournac.

La Fay (Jean de), comte de la Tour-Maubourg, Sgr de la Garde; Jacques et Jean-Hector : ses enfants; Antoine-Jacques, Sgr de la Bastide, et Jean-Jacques, son frère.

Laissac (Barthélemy de), Sgr dudit lieu.

Myet (Amable de), Sgr de Bonneville.

Molettes (Charles de), Sgr de Planiol de Moranger; Antoine, Sgr de Péranchères, demeurant à la Garde-Guérin, D. de Mende; Hugues et François, frères de Charles.

Mathias (Guillaume), Sgr dudit lieu et de Mortallès.

Maritons (François de), Sgr de Villeneuve.

Monigon (Pierre de), Sgr de Bernores.

N...., Sgr de Malines.

Montaleau (Pierre de), Sgr de Saint-Hippolyte.

Puilac (Claude de), Sgr des Fours et de la Tour des Sauvages; Florimond, Claude, Antoine : ses enfants. — (Pinhac.)

Polalion (Claude de), Sgr de Glavenas; Dominique, Claude, François : ses fils; Jean-Baptiste, frère de Claude.

Paulet (Pierre de), Sgr de la Bastide.

Pinhac (Claude de), Sgr des Fours et de la Tour des Sauvages.

Rochebonne (Nicolas de), Sgr de la Bourange; Jacques, Jean, Jean, Sgr de Chazeaux : ses enfants; Jacques, pour son fils, Nicolas de Rochebrune (*sic*).

Rochette (François de la).

Reinaud (Jacques de), Sgr et baron de Villard; Antoine de Reinaud du Faret, son neveu.

Rochenegli (Antoine de); Jean, Hector, Jacques, Louis, Antoine, Amable, Joseph, Gabriel : ses enfants; Charles, Sgr de Monplo, son fils ainé; Hector, son frère.

Rocheneli (N... de).

Reboulet (Jean de).

Roquefort (François de), D. de Lavaur,

Saignard (Antoine de), Sgr de Maumeirac; François, son fils; Jean et Gabriel-Élie, père et fils; Jean-Baptiste; César et Christophe, frères d'Antoine.

Sauvage du Noyer (Charles de), Sgr du Roure.

Saint-Paul (Gaspard de), Sgr de Chazales; François.

Sernier (Antoine de), Sgr de Vernes.

Saint-Paul de Graillac (Gaspard de), D. d'Alby.

Ferrapie (Marie), veuve et héritière de Jacques de Solas, Sgr de la Motte; Pierre, Jean-François, Jean, Christophe : ses fils; Meraud de Solas, oncle.

Tremolette (Scipion de).

Colomb (Henri de), Sgr de Treches.

Veyreines (Claude de), Sgr dudit lieu.

Visgois (Louis et Jean-Louis de), père et fils.

Vertolaye (Godefroy de).

Vernet (N..., Sgr du).

DIOCÈSE DE BÉZIERS.

Arnaud de Jessé (Jacques), Sgr de Carlencas et Levas; Guillaume, Tristan, Gabriel : ses frères.

Baladon (Pierre de), Sgr de Maussac en Rouergue; Pierre, habitant Béziers. (Baderon.)

Bonnet de Maureillan (François de), Sgr dudit lieu; Joseph, son fils; Guillaume, baron de Poilhes; Charles, Sgr de Montandy; Henri : frères de François.

Bedos (Hector de), Sgr de Celles; Charles, son fils, à Caux.

Boide (Jacques de).

Bousquat (Sebastien de), Sgr de Réals, demeurant à Merviel.

Pradines (Charles de), Sgr dudit lieu; Clément, son frère.

Causser (Jean de), Sgr de Cabreirolles, Vallat, Poussan, Villepassant; Joseph-Marie.

Clapiès (Pierre de); Clément, prieur de Vendres; Jean, François, Sgr de Montagnac, D. d'Agde.

Graves (Henri de), marquis de Villefargeaux, sous-gouverneur de Monsieur, frère unique du roi.

D'Arnaud (François), Sgr de Poujac.

Dauriac de Cassan (Pierre); Jean, son frère.

D'Alphonse (Reynaud), Sgr de Clairac et Montroux.

Ferrouil de Fousillon (Jean de), Sgr de Laurens et Fousillon; Henri, son fils; de Montgaillard, se tenant à Villeneuve, est de la même maison.

Gep (Jacques de), Sgr de Fos et Sauvian; Gabriel, Sgr de Fontanès; Pierre et Gabriel, Sgrs de Ginestet, ses frères; Marquis de Gep, chevalier de Malte.

Jougla du Frêne (Jean), Sgr et baron de Saint-Rome du Tarn.

Latude (François de), Sgr et baron de Fontès, l'Estang; François-Louis, Sgr de Saint-Martin; Henri : ses frères; François, Sgr de la Valette, à Lodève, et les enfants de Jean Pons; et dame Jeanne de Ganges de Saint-Étienne.

Lagasse (Josué et Antoine), Sgr de Somatre et de Serpagnac.

Latenai (Pierre de), Sgr de Lissac, Simon Sgr de la Coste, à Pouzols.

Le Noir (François), Sgr de Ribaute; François, Sgr de Sarragnan et des Isles; Guillaume : frères.

Montaigne (Étienne de), Sgr de Puech-Villa; Jean, conseiller du roi, lieutenant principal civil et criminel en la sénéchaussée, gouvernement, siége et présidial de Montpellier, issu des ancêtres qui ont eu des emplois très-considérables pendant plusieurs règnes, tant dans les armées que dans l'administration de la justice, et de la même famille de Michel de Montaigne, illustre par ses beaux écrits.

Bonnet (François de), Sgr de Maureillan; Joseph, son fils; Guillaume; Charles, Sgr de Montaury.

Madière de Gabian (Jean et Pierre de), frères.

Maussac (Jacques et Paul de), Sgrs dudit lieu, à Corneillan.

Margon (Félice de), veuve d'Henri d'Espinaud, mère de deux filles; Jean d'Espinaud, à Roujan.

Merviel (Gaspard de), Sgr dudit lieu, baron de Pégairolles; S. J. de Bioges, Sgr de Gorjan, Veiran, Cazouls; Gabriel, Charles, Jean-Louis, chev. de Malte, Anne : ses enfants.

Sartre (Isabeau de), veuve de Jacques Bonnet de Maureillan; Aymar, Louis François, Henri, Jacques, Guillaume : ses enfants.

Narbonne de Caylus (Pierre de), Sgr et baron de Fauzières; Jacques, Sgr de Valjoyeuse.

Plantavit de la Pauze de Beteirac (François de), Sgr de Margon, demeurant à Margon; Jean, Joseph, chev. de Malte, François : ses enfants.

Pataud (Denis), Sgr de la Voulte.

Pascal (Jean de), Sgr de Saint-Jeury et Montagnol en Rouergue; François, Sgr de Rochegude, son frère, D. de Béziers et Alby, y demeurant.

De Lasset, Sgr de Poupian.

Rouch (Gabriel de), Sgr d'Arnoye et Perdiguier; Thomas à Béziers.

Lort (Henri de), Sgr de Sérignan; Jean, Sgr de Valros; et les enfants de Gabriel, Sgr de la Doumergue, Barthélemy, Sgr de Taraillan.

Soustre (Pierre de), Sgr de Mus et Réalte; Marc-Antoine, père et fils; Charles, Gabriel.

Tuffes de Tareaux, Sgr de Poupian; François, son frère.

Thézan (Pierre de), Sgr et baron de Saint-Genieys; Pierre-François de Saint-Genieys, Sgr et baron de Luc, son cousin, remué de germain; Hercule de Thézan, Sgr d'Aspiran; Jean-Gabriel : frères.

Thézan (Thomas de), vicomte de Pujol; Gabriel, François-Gabriel : frères;

Olivier, Guillaume et François : frères ; demeurant à Villeneuve-les-Avignon.

Villemeur (Louis de), Sgr de Rieutord.

Veyrac (Jean de), baron de Paulhan ; Jacques-Alphonse, frères ; Jean-Jacques, Sgr de Saint-Sauveur, leur oncle ; François, Sgr de Vallosière, à Aspiran.

Vergne (Hiérémie de la), Sgr et baron de Tressan ; Alphonse de la Vergne, Sgr d'Agnac et Polidère ; Jean, Sgr de Marcougne, demeurant à Montpellier.

DIOCÈSE D'USEZ.

Adabert (Jean et Alphonse), frères, de Valabrègues.

Adalbert (Jean et Alphonse), frères, de Valabrègues.

Brueis (Daniel de), Sgr de Fontcouverte ; Jacques, Sgr de Besne.

Boilleau (Jacques de), Sgr de Castelnau et Sainte-Croix, habitant de Nimes ; François-Henri, Jean-Louis : ses enfants ; Charles, frère de Jacques.

Bane (Jean-Jacques de), Sgr et comte d'Avéjan, baron de Féneiroles ; Denis son fils ; Pierre, Sgr de Cavènes ; Pierre, Sgr de Mongros ; Jacques, Sgr de Terris ; Charles et Henri, Sgrs de Chateauvieux ; Jacques, Sgr de Méjanès, à Candiac, D. de Nimes ; Pierre, Sgr de Cabiac ; Jacques, Sgr de Révergueis, à Alais.

Brueis (Alexandre de), Sgr de Gatigues, Bourdié, Tareaux ; Benoit-Benjamin, Nicolas, René.

Barjac (Charles de), Sgr de Rochegude, la Baume, Saint-Ginieys, Fons sur Lussan, à Rochegude, D. d'Usez.

Bertrand (Charles de), de la ville d'Aramon ; Accurse et François, frères, cousins de Charles.

Bonnet (Jean de), Sgr de Saint-Jean.

Benoit (Simon de), co-Sgr de Saint-Michel.

Brignon (Henri Raimond de).

Brueys (Jean-Félix de), Sgr de Saint-Chapte ; Henri, Joseph, François, Louis : ses enfants ; Jacques, Sgr de Puech-Ferrier ; Jacques, Sgr de Bourdié : cousins.

Castelviel (Pierre de), à Euzet.

Castelviel (Louis de), de la maison de la Salle.

Clauzel (Paul de), gentilhomme verrier.

Cubières (Pierre de), Sgr de Pousillac, à Bagnols ; Daniel, son fils ; Jean-Jacques, frère de Pierre, pour ses enfants François et Jean-Baptiste.

Casenove d'Anthomarie (Pierre de) ; Antoine, Alexis : ses enfants.

Cambis (Théodore de) ; Hercule et Jean : ses enfants ; Hercule, Sgr d'Ortous ; Jean, Sgr de Montels.

Castillon (Antoine-Hercule de), Sgr dudit lieu, baron de Saint-Victor ; Antoine, son fils.

Cel (René du), Sgr de Rochegude.

Cambis (Louis de), Sgr d'Orsan ; Charles, Sgr de Montilet.

Cavaillon (Henri de), Sgr de Rochegune.

Col (Claude du), Sgr de Ners.

Cailar (Guidon du), Sgr d'Anglas ; et Pierre, Sgr de la Cour, père et fils.

Cailar (Louis de), fils de Louis, de Gaujac.

D'Arnaud d'Apremont (Honoré-Louis).

Du Roure (François), baron d'Aiguèse.

D'Anselme (André-Paul-Esprit), père et fils; Pierre, cousin germain, habitant Villeneuve-d'Avignon.

D'Azemard (Guérin). — Adhémar.

D'Audibert (Jean et Alphonse), frères de Valabrègues.

D'Hérail (Jacques). Sgr et vicomte de Bressis; Antoine et Henri, Sgrs de la Blancherie, père et fils; Jacques, Sgr de Chabottes.

D'Airebaudouse (Jean-Guy), Sgr de Clairan et Massanes; Louis-Guy, Sgr de Saturargues, son frère; François-Guy, Sgr de la Salle; et Louis.

Ferre (Charles de), Sgr de la Verrière; Charles, Sgr de la Calmette.

D'Agulhac (Jacques-François), Sgr de Beaumefort, baron de Rousson; Charles, Henri.

Issard (Jacques d'). Sgr de Coussourle et de Chassaigne; Antoine, Scipion, François : ses fils; Baptiste et Jean.

Dassas (Antoine), Sgr de Chanfort; François, son frère; Claude, Sgr de la Roque, fils aîné d'Antoine: François, Sgr de Lavit.

Dolon (Claude). Sgr de Ners.

D'Audibert (Jacques), comte de Lussan, baron de Valros; Jean-Nicolas-Just, Charles, François, Joseph : ses enfants; Charles, Sgr de la Pize; Jacques, Sgr d'Aleyrac, son fils; Louis, Sgr de Massillan, la Roche-Chérie; Charles, Alexandre, Jacques : ses enfants.

D'Azémar (Guérin). — Adhémar.

Du Parc (Isaac). Sgr d'Ivergnes.

D'Aigalières (Pierre).

Fiennes (Antoine et Jean de), de Villeneuve-les-Avignon.

Faret (Alexandre de), marquis de Saint-Privat; Charles, Sgr de Monfrin.

Jardin (Denis du), demeurant à Valabrègues.

Foullaquier (Georges), habitant de Roquemaure.

Faucon (Pierre de), Sgr de la Dévèze; Jean-François, son cousin.

Gazelles (Joachim de), Sgr de la Combe.

Gast de Bagnols (Louis de), Sgr de Saint-Gervais.

Vidal (Étienne de), Sgr de Génerargues.

Jossaud (Jean de); Jean-Simon, son frère.

Joyeuse (Adam de), Sgr de la Ribal.

La Baume (Paul-Joseph de). Sgr de Casteljau; Paul, des Vans.

La Roche (Daniel de), co-Sgr de Blauzac.

La Croix (Jean de), baron de Meirargues; Jean, son frère, professeur à l'université des lois, à Montpellier; Louis, Sgr de Sueilles, son frère, trésorier de France.

La Gorce (Melchior de), Sgr de la Roque-Saint-Laurent; Jean, Sgr de Saint-Laurent, son frère; Jean-Pierre, et Jean, son fils.

Le Royer (César-Auguste), demeurant à Bagnols.

La Garde (Jacques de), Sgr de Malbosc; Jean-Jacques, Sgr de Montjeu; Claude, Sgr de la Bessède; Jean, Sgr de Sales, son cousin.

Laudun (Etienne de), de la ville d'Aramon.

Meiras (Pierre de). Sgr de la Roquette.

La Garde (Louis-François de), marquis de Chambonas; Charles, son frère, Sgr de Cornillon.

Le Sgr de Gondrin et Bouisseron, D. d'Uzès.

Montolieu (Pierre de), Sgr de Saint-Hippolyte de Catton; Louis, Sgr de la Coste; Jacques, Sgr de Montredon; Aymard, Sgr de Montesargues : frères.

Montolieu de Montmirac (Louis de), père; Annibal et Antoine, ses enfants; Pierre et Jacques, ses frères; Jean, demeurant à Castries, D. de Montpellier; Hercule, Sgr de la Mure; Jean, fils d'Antoine.

Montolieu (David de), Sgr de la Coste.

Mirmand (Jacques de), Sgr du Fau, à Saint-Ambroix; Charles, Sgr de la Tour : frères; Jean, baron de Florac, Sgr de Lavagnac, Belarga, Plaissan, Abeillan, D. de Béziers; François, juge-mage de Montpellier, Sgr d'Adissan; Jean-Pons-Pierre : frères; Henri et Charles, leurs cousins.

Martinon (Michel), demeurant à Paris; André et Jean : frères; et Accurse, leur cousin, à Montfrin, D. d'Uzès.

Montenard (Hector de), marquis de Montfrin, sénéchal de Beaucaire; Jean, Sgr de Lussan.

Monrond (Scipion de), Sgr de la Rode.

Nicolay (Jacques de), baron de Sabran; Jacques, Sgr de Cavillargues; Paul-Antoine, Sgr de Vallonière : frères; Philibert, petit-fils de Jacques.

Pousquières (Louis de), co-Sgr d'Aramon.

Pelet (Claude-François de), chevalier, comte de Fontaines; Louis, Sgr et baron de Combas, son frère; Jean, Henri, Hercule, Claude.

Piolenc (Charles de), Sgr de Gaujac; François, Sgr de Montagut : frères; Henri, Sgr de Saint-Julien de Peirolas; Raymond : frères; Alphonse, leur oncle; Antoine, Sgr de la Sabranenc, demeurant au Saint-Esprit.

Pluvies (Pierre de), Sgr de Saint-Michel, à Bagnols.

Plaize (Jean de), Sgr de Lambardes.

Paradez (Pierre de), Sgr de Sauzet.

Plantade (Marie de), veuve de Jean de la Baume.

Pelegrin de la Bastide (Louis); Hector, Sgr de Cadiniac; Charles, Sgr de l'Isle; Louis, Sgr du Cel.

Quinsac (Charles et Jacques de), frères, à Bessèges; Gaspard, fils de Charles.

Raymond de Brignon (Henri), Sgr dudit lieu et de Savillac.

Ribeirol (Jean-François de), Sgr d'Antreneaux et le Pont, co-Sgr de Rochegude.

Rozel (François de).

Roure de Beauvoir (Claude de), Sgr de Pasenay; Hercule, son frère; Jacques et Claude, enfants de feu Claude, Sgr de Saint-Florans; Claude, prieur.

Robin (Guy et Jacques de), père et fils, Sgrs de Gravezon.

Rossel (Jacob de), baron de la Brugeirette; Gabriel, Sgr d'Aubarne : frères.

Roux (Hector de), écuyer, demeurant à Villeneuve-d'Avignon; Marguerite de Martinon, veuve de Gaspard de Roux; Hector, Mathieu, Joseph, Charles : fils de Gaspard.

Rand (François du), Sgr de Crussoles.

Roche (Daniel de), co-Sgr de Blauzac.

Royer (César-Auguste le).

Roure (François de), baron d'Aiguèse; Joseph, père et fils, de la famille de Claude de Roure de Beauvoir.

Sarrazin (Jean de), Sgr de Chambonnet; Jacques, Sgr d'Entraigues; Gabriel de Sarrazin, Sgr de Plaignol : frères; François, Sgr de la Plane, cousin.

Thiéry (Jean-Antoine de), habitant de Villeneuve-d'Avignon.

Toulouse (François de), Sgr de Foissac; Jean-Louis de Toulouse et Charles, ses enfants.

Tervelly (Guillaume et François de), Sgrs de Saguon; et Jacques-Ignace, son fils, demeurant à Roquemaure. — Tertulli.

Sauvan (Jacques de), Sgr d'Aramont; et Claude, Sgr de Lenoncourt : frères, fils de feu Jacques de Sauvan, secrétaire du roi.

Vergille (Louis), Sgr de Lirande et Gaujac.

Vergèses (Jean de), Sgr d'Aubussargues; Jacques, père et fils.

DIOCÈSE DE VIVIERS.

Arbalestier (Jean), Sgr de la Gardette.

Blou (Claude-Charles de), Sgr de Précis et Serrecourt.

Beauberger (Pierre de), écuyer, Sgr de Vernières et Vedrines.

Boissière (Joseph de la), Sgr de Chadenat; Charles de la Boissière, son oncle.

Badel (Simon-Pierre), demeurant à Gentes, paroisse de Saint-Chaumerac.

Beneflicy de Caylus (François de), Sgr de Fraissinet; Alexandre, Jean, fils de Claude, son frère; René, Sgr d'Entreneaux; Alexandre et René, enfants dudit Alexandre.

Balazuc de Montréal (Jean de), Sgr de Lanas; Balthazar, Sgr de Veras.

Barjac (Claude de), Sgr dudit lieu, D. de Valence; François et Jacques, ses enfants; Anne, Sgr de Recoules.

Blanchart (Anne), Sgr de Sene.

Baronnat (François et Antoine), frères.

Bologne (Claude de), Sgr de Chauveiroux.

Barjac (Jean-Anne de), marquis de Pierregourde; Claude, François, Jean, Jacques : ses enfants; Antoine-Anne, Sgr de Recoules; Marcelin, Sgr du Pont.

Brenas (Alexandre), Sgr de Carrés, co-Sgr d'Auriol.

Buzas (François de), Sgr de Chirols; Jean, Sgr du Cros; Jacques, Sgr de Révolet; Christophe, Sgr de Peirots. — (Bozas.)

Bonot (Simon de), au bourg Saint-Andéol; Jean-François de Bonniol, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage du bas Vivarais; Louis de Bonniot, son frère.

Bénéfice de Montargues (Louis de), bailli de Privas.

Blanc de Molines, Sgr dudit lieu à Vorsse; Henri Blanc de Molines, Sgr de Legiret; Jacques, Sgr de Tudos.

Beaumont (Rostaing de), chevalier et marquis de Brison.

Blanc de Molines (Antoine); Jean, Sgr de Vailles; Louis, Sgr de Badious; Pierre, Sgr des Champs : frères.

Boniot (Pierre de), Sgr de Rochemaure et Cheylus.

Baille (Pierre-André), Sgr de Fontblanche, à Annonay.

Bonlieu (Louis de), Sgr de Charlieu, à Annonay.

Barjac (Hérail de), Sgr de Vals, à Villeneuve de Berg.

Borne (Pierre de), Sgr de Ligonnières et Beaumefort.

Arsis (Antoine des), Sgr de Pignons.

Boucaran (Jacques de).

Boujac (Jean de), Sgr de Chirols. — (Bozas.)

Blache (Jean de la), Sgr de Besset; et Antoine : frères; à Besset, D. de Valence.

Chambarlhac (Alexandre et Antoine de), Sgrs de Lherm-Bas et de la Varenne; Louis et Pierre; Louis, de la paroisse de Saint-Clamens.

Chailar (François du), Sgr d'Aubignac; Alexandre, Sgr de Colombière, son frère.

Colonna (Sébastien de), Sgr d'Ornano, à Aubenas.

Clavières (Claude de), Sgr dudit lieu; Just-Gabriel : frères.

Cluzet (Jacques de), à Duzanoux; Pierre, Sgr de Vermel.

Chanaleilles (Claude de), Sgr de Villa; François, Sgr du Buisson; Guillaume, Sgr de la Saumes; Joseph-Benjamin, Sgr de la Saigne; Anne-François, Sgr de la Croze : frères.

Conte de l'Argentière (Louis), docteur et avocat.

Chambaud (Jean de), Sgr de Bavas, mousquetaire; Gaspard, Sgr de la Baume; Jacques, Sgr de la Combe; Alexandre, Sgr de la Charrée, capitaine-châtelain des baronies du Pouzin; Charles, Sgr de la Fontblanche, et Scipion, son fils; David et René, fils d'Alexandre.

Chauvelier (Olivier de), Sgr du lieu.

Chalendar (Jean de), Sgr de la Combe, demeurant à Chassies.

Caudine (... de), Sgr de Saint-Paulet de Gabriac. — (Cadouène.)

Castelane (Georges de).

Chambran (de).

Combes (Jean de), Sgr de Montels.

Couffins (François de), Sgr de Souplapons.

Chalandar (Anne), Sgr de la Motte; Louis de la Motte, son fils, prieur; Jean de Chalandar de la Motte, Sgr de Saint-Laurent-des-Bains, frère d'Anne.

Clermont de la Chaste (Louis-Joseph de), Sgr de la Bretonnière, et Charles, son père.

Chambaud (Jean de), Sgr de Bavas.

Blou (François de), Sgr de Laval.

Hautefort (Gabriel d'), baron de Lestrange, Sgr de Jonas.

Dagrin (Nicolas), Sgr des Ubas, et Louis, son frère. — d'Agrain.

Du Pont de Munas (Isaac), co-Sgr d'Oriol.

De Fay-Gerlande (François-Just), Sgr de la Motte; Gabriel, Alexandre, Louis-Just : ses fils.

Duchier (Jean); Antoine, Sgr de la Poumarède, son frère.

Des Champs (Just), Sgr de Pierregrosse; César, prêtre et prieur, son fils.

Dangerès (Jean-Baptiste), à Serrières.

Darlempde (Jacques), Sgr de Mirabel; Antoine, Sgr de Vendrias, son frère.

D'Arbeaud (Henri), Sgr du lieu; Scipion, Sgr de Saint-Geniès, près Tournon.

Dacher (Jean), Sgr et baron de Vabres, à Hautvillar. — (d'Apchier.)

De Fay (Anne), Sgr de Solignac et de Dol.

Du Sel (René), Sgr de Craux, co-Sgr d'Entraigues.

D'Alesty (David), Sgr d'Airargues, à Alais.

De la Tour (Antoine), Sgr de la Cros.

D'Autefort (Gabriel), baron de Lestrange, Sgr de Jonas.

De Moulin du Pont (François), Sgr de Vallon.

Faure (Jean de), Sgr de Fegairolles et de Brunarie, à Linières, D. d'Uzès.

Fages (Guillaume de), co-Sgr de Tauries; Alain, Sgr de Bertis; Jean, Sgr de Bessas; Anne, prêtre; Antoine, Sgr de la Combe; Claude, Sgr de Chasaux : ses fils; Jean, Sgr de Chaune; Henri-Simon, son fils; Guillaume, Sgr de Sevérac.

Flandrin (Guillaume), Sgr de Poucherolles.

Fournier (André de), Sgr de Matre; Jean-Antoine Fournier de Losme : frères, à Annonay.

Flottes de Montauban (Jean-Baptiste de), baron de la Roche, Sgr majeur de Mirabel; Henry, Sgr de Montelhet; Guillaume, Sgr de Senegras.

Fraisse (Joachim Jullien, Sgr de).

Faure (Jean de), Sgr de Fégairolles.

Fournier (Claude), Sgr d'Auzène.

Fayn (François-Paule de), Sgr de Rochepierre, au bourg Saint-Andéol; Charles-François, Charles-Joseph : ses enfants.

Guissons (Pierre et Antoine de), père et fils.

Gabriat (François-Joseph de), Sgr de Saint-Paulet; Joachim de Gabriat, Sgr de Saul, co Sgr de Bourg-Saint-Andéol, père et fils. — (Gabriac.)

Guyon de Geys (Jacques de), Sgr de Pampelonne; Gabriel, Sgr de Payrolles.

Grazelles (Aymares et Jacques de), père, Sgr du Souchet; Aymard et Jacques, ses enfants; Joachim, son oncle — (Gaselles.)

Geys de Saint-Peray (Antoine de), au comté de Crussol.

Gardon de Bologne (Maurice et Claude).

Ginestous (Guillaume de), Sgr de la Bastide; Just et Henri, marquis de la Tourette; Just-Henri, marquis de Durfort, fils du marquis de la Tourette; Anne, Sgr de Vernon de Castenet.

Galière (Raymond de la), Sgr dudit lieu.

Guerdon de Bologne (Claude).

Hautvillar (Olivier du), Sgr du lieu.

Harenc (Pierre), Sgr de la Condamine, au Bourg-Argental.

Justet (Jean et César de), Sgrs de Dardiges, père et fils.

Just de Serres, écuyer, Sgr de Thoran.

Jubas (Daquin, Sgr de). — Agrain des Ubas.

Joleur (Jean de).

Julliens (Louis de), Sgr de Rochenive, Vinassac.

Largier (Louis), à Largentière, D. de Viviers.

La Garde (Loys-François de), marquis de Chambonnas; Charles, Sgr de Cornillon, son frère.

La Motte (René de), comte de Brion, baron de Vachières.

La Tour de Gouvernet (Pierre de), marquis de la Charce; René, Sgr de Malelargues, son frère; François, Sgr du Bousquet, son fils aîné; César, Charles, Alexandre : ses autres enfants, René, César, enfants de François.

L'Armuzière (Bernardin de).

Lestrange (César de), Sgr de Grosons et Guinot, à Guinot.

La Garde (Jérôme de), Sgr de Villard.

La Faye (Jean de), Sgr de Chambaron; Gaspard, Jacques.

Launay (Théophile de), Sgr d'Entraigues.

La Blanche (Marguerite), fille héritière de Jacques de la Blanche.

Laurens (Vincent de).

Lauze (... de la).

La Gorce (Jean de), Sgr du lieu.

Lorgues (Louis de).

La Pinpie (N... de).

La Tour (Charles de), Sgr de la Garde, demeurant à Chaumeirac.

Listra (Étienne de), Sgr de Saint-Cierge.

La Fare (Jean de).

La Galière (Pierre de).

Lombard de Barberon (Claude de), Sgr de Fontanes, à Annonay; Jean, son père, secrétaire du roi.

La Roche (Charles de), Sgr d'Encane, et François, Sgr de Saint-Martin : frères.

La Rossière (Baptiste de), Sgr de Fraisse, à Saint-Martin de Manes.

La Planche (Jean de), Sgr dudit lieu; et Jacques, Sgr de la Bavoles, son frère.

Meyras (Pierre de), Sgr de la Roquette.

Montagne (Nicolas de), Sgr de Montinet; Claude, François, Pierre, Florimond, Gaspard, Jean, Nicolas, Antoine, à Rieutort-Forez : frères de Nicolas.

Mars de Livières (François de), à Privas; Jean-François de Mars, moine profès.

Montaud (Jean de), chanoine à Viviers.

Montels (Balthazar et Louis de), frères, Sgrs de la Font et Beaulent.

Montrond (Charles de), Sgr du lieu; Vilarnaud, Alexandre et Pierre-Isaac : frères.

Monteils (François de), Sgr de Coursas; François, son fils.

Montagut (Joachim de), marquis de Bouzols, vicomte de Beaune; Antoine Henri, Sgr de la Franigère.

Maillan (Gratian de), Sgr de la Champ: François, Sgr de la Combe, son frère; François, Sgr de la Champ, leur oncle, à Chevillac.

Marcoux (Timothée de), Sgr du Bay, au Cheylar.

Montmeran (de).

Montels (François de), Sgr de Coursas.

Montiner et Villeneuve (Nicolas de).

Mets (Jacques de).

Maisonseule (Jean-François-Marie de la).

Montels (Melchior de).

Moreton (Gabriel et Laurent de), Sgr de la Mothe-Chabrillan : frères.

Narbonne (Jacques de), Sgr de Larque; Charles, Sgr de Pomares; Henri, son fils, à Vielvic.

Pratrond (Jean et Joachim de), Sgrs de Pratrond de la Gruterie.

Pelet (Baptiste de), Sgr de Granges, à Villeneuve-de-Berg.

Pouzols (Baptiste de), Sgr de Gondoulet; François-Antoine-César, à Burset.

Payan (Jean et Jacques de), Sgrs de la Garde, a Viviers.

Roubiac (Judith de), veuve de Pierre de Ternidon (Tardivon); Jacques, Jean, Esprit : ses enfants.

De la Gruterie de Maisonseule (Jean-Marie-François-Roch); Antoine-Marie, et René, leurs oncles.

Reynaud de la Bastide (Claude-Just), Sgr d'Estables.

Ruolz (Pierre de), Sgr de Trois-Fourneaux, capitaine et châtelain, a Serrières.

Rivière (Charles de la), Sgr de Chadenat; Nicolas et Joseph, oncle et neveu.

Romanet-Chaylar (Charles de), Sgr et baron de Baudinet.

Reboulet de Galbert (René de), Sgr de Fonds; Antoine, Sgr de Boissac; Antoine, Sgr d'Urbilliart.

Saint-Priest de la Fouillouse (Pierre de), de la maison et baronie de Saint-Priest en Forez, à Sarras.

Solier (Daniel du); Étienne : frères; Jean, Sgr de Monnaironne; Delmas, Philibert, François : fils de Jean.

Surville (François de), Sgr de Malaval.

Soubeiran (Antoine de), Sgr de Montgiraud; Charles, Antoine, Sgrs de Châteauneuf; Hugues, Sgr Dalart.

Sylbeyras (Jean de), Sgr dudit lieu.

Saint-Priest (Pierre de), Sgr de la Fouillouse.

Sienne (Étienne de).

Tournon (François-Christophe de), Sgr de Meyres, baron de Retourtour.

Truchet (François de), Jacques de Truchet, son fils.

Tremoulet (Scipion de), à Villeneuve-de-Berg: Jacques de Tremoulet, Sgr de Craux, son frère.

Vocance (Antoine de), Sgr de la Tour; François, Sgr de Mourier; Charles-Jacques, Sgr de Bloc: Antoine-David : frères, fils d'Antoine.

Vergèses (Jean-Jacques de), Sgr d'Aubussargues.

Vernoux (Balthazar de), Sgr de Monestié.

Vogué (Georges de), Sgr du lieu; Melchior, son fils, capitaine d'une compagnie; Louis, chev. de Malte, Sgr de Gourdan; Pierre, Sgr du Peloux, son frère.

Vernon (Jean de).

Vincens (Laurens et Antoine), Sgrs de Mélines; Alphonse, Sgr de Bidoux.

DIOCÈSE DE MENDE.

Auzerant (Anne), Sgr de Benistant; Claude, son frère; Claude de Beaupré, autre frère.

Bouchet (Antoine du), Sgr de Broussoux.

Borel (Robert de), Sgr de la Grange; Tristan, Sgr de Chanouillet, son frère.

Belvèze (François de), Sgr de Jonchères, à Pradelles; Guion de Belvèze, prieur, oncle de François.

Brun (François de), Sgr de Montesquieu, la Malène; Jean, Sgr de Plagnol, père et fils.

Brunenc (Claude), Sgr de Montauran.

Barjac (Jean de), Sgr de Castelbouc et Monlezon.

Coulombet (Jean de), Sgr de Malmont, à Langogne.

Cadoine de Gabriac (Pierre de), Sgr de Sainte-Croix, père; Marc-Antoine, Rostaing, enfants; François, Sgr de la Fabrègue, frère de Pierre.

Chapelain (Jean), Sgr d'Issenges; Charles, Sgr de Soulageiroles; Claude, Sgr du Crées.

Chastel (Jean de), Sgr de Servières.

Charsel de Pontaud (Claude-Gabriel de), Sgr de Saint-Didier-le-Fort.

Cuichet (Antoine de), Sgr de Colas, à Florac.

De Sales (Étienne), Sgr de la Vessière; Louis, Urbain et Jean-Baptiste, Sgrs de la Prade.

D'Agulhac (Louis), Sgr de Malmont et Soulages; Pierre, Sgr de Villaret, son frère.

Daltier (Antoine), Sgr de Serres, de Cham.

D'Arnail de la Devèze (Jean); Antoine, Hercule, Charles : ses enfants.

Dapchier (Philibert), Sgr de Tibleron.

Dassas (Jean et François), Sgrs de Marcassargues, frères; Sgrs de Saint-Jean de la Gardonenque, au château de la Rouvière; Jacques, Sgr de la Bastide.

Dauthun (Jacques), Sgr de Sauveplane-la-Rouvière.

De Lastiq (Joseph-Zacinte), au château de Fournels; Louis, Sgr et prieur d'Albaret. — Nobles par lettres d'anoblissement.

Danticamereta (Philippe), Sgr de Saint-Martin.

Dantier (Jacques).

De Guichet (Antoine), Sgr de Colas, à Florac.

Du Mazel (Antoine), Sgr de Sainte-Colombe.

D'Arnail (Jean), Sgr de Douche.

Fontunié (Pierre-Honoré de), Sgr de Salettes.

Framond (Georges et François de), père et fils, Sgr de la Framandie.

Florit (Guion de), Sgr de Chailaquet; Jean de Florit, son frère. — Nobles par lettres d'anoblissement.

Florit (Jean-Louis de), Sgr de Clamouze.

Fulcrand (François de), Sgr de Pradal.

Grégoire (Antoine de), Sgr de Lambrandes.

Gueiffier (François de), Sgr de la Caze; Jean, Sgr de la Rochette; Antoine-Maurin : frères.

Guérin de Chateauneuf de Randon (Silvestre), Sgr et marquis de Tournel; Alexandre, son frère.

Gibillin (François de), Sgr de Vilar.

Guérin de Chavaniac (Jacques).

Gabriac (Claude de), Sgr Detres; Pierre, Sgr de Tinac; Jacques, Sgr d'Uzer. Jean-Antoine, Sgr de Montjoie : frères et neveux de Claude.

Jurquet (Jean-Jacques de), Sgr de Salebrusses; Antoine, son frère, prieur de Saint-Germain-du Teil.

Le Mercier le Molet (Jean-Louis), Sgr du Mus, Malaval et Silvestre.

Loubeirac (Louis de), Sgr dudit lieu.

Launay (Trophime de), comte d'Entraigues, Sgr de Lachamp.

La Salle d'Albignac (Marc de), à Saint-Etienne.

La Bastide (Jacques de la), Sgr de Molanchères.

Le Devant (François de).

La Tour de Bains Saint-Vital (François de), Sgr de Choisinet.

Maillan (David de), Sgr de Grand-Lac; François, Sgr de la Caze; Jean-Baptiste, Sgr de Malaville : fils de David; Gilibert, Sgr de Penade, frère de David; Jean de Solages de Thols, Sgr de Saint-Sernin, frère de David et de Gillibert, demeurant à Saint-Sernin, D. d'Alby.

Montcalm (Jean-Louis de), baron de Saint-Victor, au château de Gabriac; Pierre, Sgr de Melac et Candiac, D. de Nimes, conseiller en la cour de parlement de Toulouse et chambre de l'édit de Castres.

Damansé (Antoine), demeurant à Tirascous, paroisse de Javouls; Marc, Félix, Jean-Claude, Marc, Sgr de la Font : frères.

Molette de Morangès (Charles de), marquis de Saint-Auban, bailli en Gévaudan, gouverneur de Marvéjols; Charles, Scipion, Jacques, Louis, Anne, Joseph, Hyacinthe : ses enfants.

Malbosc (Pierre de), Sgr de Miral; Pierre, Sgr de la Vernède, père et fils.

Michel de Malbosc-Colas (Antoine), à Florac.

Mazel (Antoine du), Sgr de Sainte-Colombe.

Maury (N... del), Sgr de Ligaroux.

Mazel (Charles du), Sgr de Quintillac.

Mercier de Malaval (Jean-Louis de), Sgr de Chaudirac.

Michel (Antoine), Sgr de Co'as.

Molette de Morangès (Louis de), Sgr du Fraisse; François, Sgr du Buisson.

Mazel (Alban), et Charles du Mazel, Sgrs du Sel, père et fils; Claude, Sgr de Pierrebesse; François, Jacques, Sgrs de Pierrebesse.

Palamourgues (Adam et François de), frères, Sgr de Malavielle.

Pineton de Chambrun (Charles de), Sgr de Lampéry; Aldebert.

Pellet (Claude), Sgr d'Arbousses, au château de Salgas; François, Sgr de Salgas; Jacques, Sgr de Recoules; Antoine, Sgr d'Arbousses; Hector, Sgr de Montcamp : fils de Claude.

Pradines (Charles de), Sgr dudit lieu; Clément, son frère, habitant Béziers.

Rets (André de), Sgr de Bressoles et de Cheminade; Guillaume et Hyacinthe, ses enfants; Guillaume, son frère, demeurant au Puy; Urbain, baron de Servières; Jean de Rets, prieur du lieu : frères; Jean-Godefroy; Louis, Sgr de Crousset et Besse, en Auvergne.

Raymond (Jacques de), Sgr de Saint-Étienne de Valfrancesque.

Reynard (Robert de), Sgr de la Salle; Antoine.

Rochenegli (Hector de), à la Gette, paroisse de Ventaje.

Seguin (Trophime de), Sgr de Prades Rochevalier: Étienne, son fils; César, comte de la Tour, son frère; Étienne, capitaine-châtelain et gouverneur pour le roi de la ville et vicomté de Villeneuve, D. de Montauban; Étienne, Sgr de la Pinède, à Marvéjols.

Sauvage (Arnaud de), Sgr de Malbosc, demeurant à la Canourgue; Jacques, écuyer, Sgr de Servillange.

Sincelles (François), Sgr du Mas; Jacques et Jean, frères de François.

De Fontaines, Sgr de Salles.

Sabatier (Anne de), veuve de noble Antoine de Bouchet, Sgr de Brousson; Antoine, son fils.

Salles (Marc de), Sgr d'Albignac.

Tardieu (Jean de), Sgr de Pradels, maréchal des armées du roi, demeurant à Marvéjols.

Dumas (Marie), veuve de Philibert de Lastiq, au château de Fournel; Joseph et Hyacinthe, ses enfants; Louis, Sgr et prieur d'Albaret. (Lettres d'anoblissement de mai 1618, et confirmées en mai 1658.)

DIOCÈSE DE SAINT-PONS.

Brugairoux (Francelin de), Sgr de Pardaillan; Jean, Sgr de Saint-Massal, Marquis de Brugairoux; François, Sgr de Fontsèque : ses enfants; Henri, Sgr du Brouset, son neveu.

Cabrol (Azémard), Sgr d'Arifat de la Salvetat, Marquis de Cabrol.

D'Issar (Louis), Sgr de Beaufort et de Jovares, D. de Narbonne.

D'Azilhanet (François, Sgr), et Bernard, son frère, à Olonzac.

Dhuc (Pierre), Sgr de Monsegond; Marquis de Huc, Sgr de Besselves, son cousin.

Dumas (Jacques), Sgr de Cantaussel et Ferrols; Paul, Sgr d'Orsière; Marquis du Mas, Sgr de Cabanes.

Dauzion (Jacques), Sgr d'Havar.

Fraissinet (Guillaume), Sgr de Vessas, capitaine-châtelain et bailli de la ville et château de Cessenon.

Grenier (Jean de), Sgr du Raisin des Vernières.

Guibal (Suzanne de), veuve héritière fiduciaire de Antoine d'Hautpoul, Sgr de Cassagnoles; François, Étienne, Charles, Jean-Antoine : ses enfants; Jean-Antoine, Sgr de Caumont; Pierre, Sgr d'Allière, son fils, D. de Narbonne.

Riols (Samuel de), Sgr de Moussan.

Robert (Paul de), Sgr de Terme; Jean-François.

Roque (Jacques de la), Sgr du Bosc, habitant de Cesseras.

Saix (Jean de), Sgr de Campan.

DIOCÈSE D'AGDE.

Bandinel (Jacques de), Sgr de Figaret, et Joseph : frères, à Agde.

Bérard (Jean de), Sgr de Vestric; Hercule et Louis Bérard de Vestric, frères dudit Jean, à Bessan.

Bompart (Gaspard de), Sgr du Pont, à Mèze.

Bonnail (Jean), Sgr d'Uzet, à Vias.

Graves (Henri de), marquis de Villefarjaux, Sgr de Saint-Martin, maréchal de camp, gouverneur de Monseigneur, frère unique du roi; Jean-Louis, Sgr de Saint-Martin Daumes les-Pézénas; Pierre et Nicolas, frères de Jean-Louis.

Dalphonse (Louis), Sgr de Clairac, à Bessan.

De Flottes (Alexandre), Sgr de Sabazant, à Pézénas; et les enfants de Jean, à Saint-Pons de Thomières.

D'Agde (Pierre), Sgr de Fondousse, à Pézénas.

Geoffroy (Thimothée de), Sgr et baron de Bouzigues.

Clappier (François de), à Montagnac. — Arrêt du conseil d'État, 19 janv. 1674, enreg. à la cour des aides de Montpellier le 12 janv. 1675.

Larcarre (Henri de), Sgr de Brignac, à Pezénas.

Louet de Nogaret de Calvisson (Henri de), Sgr d'Orneson, à Saint-Pons.

La Baïe (Pierre de), à Florensac.

La Farelle (Antoine de), docteur ès droits, bailli et juge à Montagnac : Félix, Gabriel, Philippe, Guillaume, Claude : ses fils; Pierre, frère d'Antoine.

Mourcairols (Jean de), Sgr de Loubatières; Gabriel, Sgr de la Viguère et Loubatières, fils de feu Jean, à Pézénas.

Martres du Plan (Jean-Louis de), Sgr et baron de Loupian.

Montagut (François de), Sgr et baron de la Coste, à Pézénas.

Mourcairols (Étienne-Joseph de), Sgr de Felines; Jacques, frère d'Étienne.

Nattes de la Croix (Jean de), à Saint-Thibéry; Dominique, Henri, Germain : ses frères, à Rodez en Rouergue.

Pujol (Jean de), conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, conseiller et secrétaire du roi aux états généraux de la province.

Roquefeuil (Henri et Joseph de), Sgr de Converti, à Pézénas.

DIOCÈSE DE LODÈVE.

Bonnail (Alexandre de), Sgr d'Aubaigne; Joseph, son fils.

Benoit (Henri de), Sgr de la Prunarède et la Cisternette; Balthazar, prêtre; Jean-François, Sgr de la Veirarie : frères, à Saint-Jean de Fos.

Carcassonne (Anne de), vicomte de Cabannes, Sgr de Parlages.

Clermont de Lodève (Gaspard de), vicomte du Bosc; François, son fils, Jean-Arnaud de Clermont, son neveu.

Darre (Alignac), Sgr de Madières.

Forests (Philippe-André de), Sgr de Tregnies.

Fabre (Jean-François de), Sgr de Pégayrolles; Henri-Étienne, Sgr de Madières.

Grégoire de Gardies (Marc-Antoine), comte de Canaules et de Cabanes, vicomte de Montpeyroux, baron du Pouget; Henri, son fils; Pierre, baron de Saint-Félix; Louis-Jean-François : frères de Marc-Antoine.

Ginestous (Pierre de), Sgr de Saint-Maurice; Jean-Joseph, chev. de Malte Henri, Sgr del Ranc.

La Treilhe (Gabriel et Pons de), père et fils, Sgrs de Fouzières; Joseph, son autre fils; Louis et Charles.

Lauzières (Jean, Gaspard, Pierre de), frères, co-Sgrs de Soubès.

Lauzières (François de), Sgr de Saint-Guiraud; Jean, Jacques, Claude, Louis, Arnaud, Charles, Gaspard, Philippe, André : fils de François.

Saint-Julien (Charles de), Sgr de la Devèze; Antoine, Sgr de la Boissonade; Fulcrand, Sgr de la Vaquière.

Peyrau (Jacques de), Sgr de Castelet, à Saint-Maurice.

Peyrottes (Henri de), Sgr de Soubès; Gabriel, Sgr de Cazillac; Joseph : frères.

Rosset de Rocozel (Jean de), Sgr de Ceilles, Rocozel, Gourgas, etc.

Tude (François de la), Sgr de la Valette.

N. B. Nous avons suivi, dans la reproduction de ce document, l'ordre et l'orthographe du registre manuscrit.

Erratum. Page 271, D. de Béziers, ajoutez à la fin :

D'Arnaud (François), Sgr de Neffiés.

D'Amalric (Pierre), Sgr de la Loubière, à Gignac.

D'Olive (Jean), Sgr d'Abeillan; Henri, Sgr du Bousquet d'Abeillan, son frère.

III

Extrait de l'inventaire des titres de la chambre des comptes de Montpellier fait par dom Vaissette, et emprunté à ses manuscrits déposés a la Bibliothèque impériale.

Sénéchaussée de Nîmes.

HOMMAGES DEPUIS 1210 JUSQU'EN 1273.

Bermond de Sauve, fils de Raimond d'Anduze.
Guillaume de Naves, pour Naves.
Pons de Monlaur, pour Posquières, Marguerittes, Aymargues, etc.
Bernard d'Anduze, pour Calberte, Bellegarde, etc.
Guillaume Amouroux, damoiseau.
Odon de Pouzillac, damoiseau, pour Pouzillac.
Guillaume d'Aramon, pour Aramon.
Raimond de Lévejan, chevalier.
Vezian de Beauvoisin, pour Bernis et Beauvoisin.
Raimond de Castries, pour Monlaur, etc.
Guillaume Arnaud, Sgr de Montpezat, pour Gajan.
Guiraud d'Anduze, pour la baronie d'Hierles et ses dépendances.
Guillaume Arnaud de Naves, chevalier.
Raimond de Mandagout, chevalier, pour Meyrueis.
Annet de la Roque, chevalier, pour la Roque-Ganges, etc.
Raimond Bérenger, damoiseau, pour Mandagout.
Pierre de Saint-Étienne, chevalier.
Bernard de Barre, chevalier.
Guillaume d'Aigrefeuille, damoiseau, pour Folhaquier.
Raimond de Folhaquier, damoiseau.
Étienne de Mandajors, damoiseau.
Raimond Durfort, damoiseau.
Guillaume de Cadouene, chevalier, pour Folhaquier.
Guillaume de Folhaquier, damoiseau.
Raimond de Montussargues, chevalier.
Guillaume Geoffre de Saint-Bonnet, damoiseau, pour Saint-Bonnet.
Arnaud d'Anduze, damoiseau, pour Anduze.
Raymond de Meyrueis, damoiseau.
Guillaume d'Espinassou, chevalier.
Bernard Aribal, damoiseau.
Guillaume de Fontanille, chevalier.
Gervais d'Escanas, damoiseau.
Marquis de Canillac, pour Canillac, la Canourgue, etc.
Bertrand de la Balme, damoiseau.
Guillaume de Socanton, chevalier, pour Socanton.

Seguin de Tetin, chevalier.
Bremond de Soucanton, damoiseau, pour Soucanton. etc.
Guillaume de la Tour, pour le château de la Tour, Arpaillargues.
Pierre d'Aviniac, damoiseau.
Guillaume de Randon, pour Calberte, Randon, etc.
Guillaume de Mandajors, damoiseau.
Guillaume de Vrefeuil, chevalier.
Bremond de Gardose, damoiseau.
Pierre de Montredon, damoiseau.

HOMMAGES DE 1349.

Viguerie de Sommières.

Hugues de Mandagout.
Guillaume de Montlaur, pour Montlaur.
Pons d'Alairac, damoiseau.
Bertrand de Montpezat, pour Montpezat.
Raimond de Laudun, pour Orsan, Jonquières.
Raimond de Piolenc, damoiseau.
Alisian de Sabran, damoiseau.
Guillaume de Laudun, damoiseau, pour Gajan et Laudun.
Guillaume de Saint-Julian, damoiseau.
Bertrand de Mirabel, pour Saint-Julian de Campaynas.
Jacques de Carsan.
Raimond de Laudun, pour Laudun.
Guillaume Audiguier, damoiseau.
Bertrand de Béziers, damoiseau.
Charles de Laudun, pour Gajan, Laudun, etc.
Astorg de Tournel, damoiseau.
Bérenger d'Uzès, pour Boucoiran, Feneyroles, etc.
Gaucelin de Naves, pour Naves.
Le vicomte d'Uzès, pour Aimargues, Masmolein, etc.
Pierre de Deaux, damoiseau, pour Blauzac.
Alazéis de Montpezat, damoiseau, pour Serinhac.
Bertrand de Montpezat, chevalier, pour Fons, etc.
Pons Raimond, chevalier, pour Brignon.
Bertrand de Saint-Médard, damoiseau, pour la Roche pres Aps.
Raimond de Nogaret, chevalier, pour Massillargues.
Raimond de Mandagout, pour Meyrueis.
Guillaume d'Uzès, chevalier, pour Boucoiran, Feneyroles et Vezenobres.
Pons Haybrard, damoiseau.
Jean de Pierre, damoiseau, pour un quart de Londres.
Guillaume de Fredol, chevalier.
Geoffre de Venasque, damoiseau.
Guillaume de Laudun, pour Montfaucon.
Bernard Bourgon, damoiseau.

Guillaume du Puy, chevalier, pour Rochefort.
Doulce de Laudun et Jean d'Uzès, son fils.
Rostang de Vanassac.
Jean Calcinel, chevalier.
Jeanne de Bosiacis, dame de Montbazen, pour Ledenon et Cabrières.
Jean d'Aramon, damoiseau.
Raimond de Pierre, chevalier, fils de Gilbert, pour Naves, Vans, etc.
Guillaume, comte de Montfort, marquis de Canillac, pour Canillac, la Canourgue, Nogaret, Chirac, etc.
Bernard de Sommières, chevalier, pour le Cailar, Dumay, Montmiral, etc.
Guion de la Roche, dit de Servières, de Lautrec, pour Posquières, Marguerittes, Candiac.
Picteonis Foule, damoiseau.
Guillaume Fredol, Sgr de la Vérune, pour Saint-Just, baronie de Lunel.
Mathieu de Verdale, damoiseau, pour Saint-Jean de Védas, Murviel, etc.
Arnaud de Roquefeuil, chevalier, pour Montarnaud.

Sénéchaussée de Beaucaire.

HOMMAGES DE 1321 JUSQU'A 1322.

Viguerie de Nîmes.

Ermengaud de Mauguio.
Raimond de Nogaret, damoiseau, pour Calvisson, Arpaillargues.
Guillaume de Nogaret, damoiseau, pour Manduel, Jonquières, etc.
Raimond Buade, damoiseau.
Guigon de la Roque, pour Posquières, Marguerittes, etc.
Bernard d'Angussel, chevalier.

Viguerie d'Aigues-Mortes.

Pons Raimond, chevalier, pour le Cailar, Montmirat, etc.

Viguerie de Lunel.

Bertrand de Boisseron et Honoré, chevaliers, pour fief à Lunel.

Viguerie de Montpellier.

Raimond de Castries, pour Castries.
Simone, dame de Castries.
Raimond Pierre, Sgr de Ganges.
Guillaume de Courtion, pour Cournonterral.
Guillaume de Fabrègues, pour Fabrègues.
Pierre Frédol, pour La Vérune.

Viguerie de Sommières.

Pierre de Lèques, damoiseau, pour Lèques.
Pierre de Montlaur, pour Montlaur.
Pons de Montlaur.
Gaucelin de Mandagout, chevalier, pour Fontanès.
Raimond de Vissec, damoiseau, pour Vissec qu'il tient du Sgr d'Hierle.
Simon de Lèques, pour un sixième de Montredon.
Guillaume Arnaud, chevalier, Sgr de Montpezat, pour Gajan.
Arnaud de Sauve et autres, nobles, de Sauve.
Bernard...., damoiseau, pour Londres.

Viguerie d'Anduze.

Raimond de Bagard, damoiseau, pour Bagard.
Pons d'Anduze, chevalier, pour Anduze.
Gui de Falguières, damoiseau.
Bernard de la Fare, damoiseau, pour plusieurs fiefs.
Guillaume Geoffre de Saint-Bonnet, damoiseau.
Jean de Lahondés, damoiseau.

Viguerie de Meyrueis et du Vigan.

Raimond de Roquefeuil, chevalier, pour Valcarnède, Aumessas, etc.
Hugues Bringuier, chevalier, pour Mandajors.
Guillaume de Mondardier, Sgr de Campestre.
Bertrand de Pierrefort, chevalier, pour la baronie d'Hierles, située dans le D. de Nimes, Lodève et Maguelonne.
Bernard Exsouac (?), damoiseau.
Astorg et Raimond de Montferrand, pour Montferrand.
Lambert de Pierre, damoiseau.
Gaucelin de Chiron, chevalier.
Olivier de Malevieille, damoiseau.
Bernard de Montferrand.
Hugues de Nogaret, damoiseau, pour Nogaret, la Canourgue et Trelans.
Raimond de la Salle, damoiseau.
Hugues Herrandy, damoiseau.
Guillaume de Saint-Étienne, damoiseau.
Jean de la Tour, damoiseau.
Bernard Pierre, damoiseau.
Pons de la Roque, damoiseau.
Bernard de Mamarcel, damoiseau.
Pierre Puel, damoiseau.
Raimond Galafré, damoiseau.
Marquis de Mandagout, damoiseau, pour Meyrueis.
Bertrand de Rocadun, damoiseau.
Guillaume de Monségur, damoiseau, pour Monségur.

Guillaume Estienne, damoiseau.
Mandagout de Mandagout, damoiseau, pour Mandagout.
Raimond de Saint-Marcel, damoiseau.
Raimond Azemar, damoiseau.

Viguerie de Montpellier.

1260. Boniface de Capdepore, chevalier.
1095. Guillaume de Montpellier, fils d'Ermengarde.
1166. Guy, fils de Guillaume de Montpellier.
1179. Guillaume, Sgr de Montpellier, fils de Malthide.
1269. Raimond Pierre, fils de Pons de Ganges, fait hommage au roi de Mayorque, pour Popian.
1312. Guidon, Sgr de la Roque, neveu de Pons de Montlaur, fait hommage au roi de Mayorque.
Doulce, fille d'Aigline de Castres, fait hommage pour la baronie de Castries.
1314. Simone, dame de Castres, femme de Bertrand de Saint-Just.
1310. Marie, femme de Bertrand de Pierrefort, chevalier, fille de ladite Simone, fait hommage pour ladite baronie.
1412. Raymond de Roquefeuil, hommage pour Gremian.
1309. Pierre Frédol, Sgr de la Vérune, frère du cardinal Frédol.
1331. Hommage de Philibert de Pierrefort, damoiseau, fils de Bertrand et de Marie, fille de Simone de Castries, pour la baronie de Castries. Philibert était baron de Castries, en 1348.
1330. Jacques, roi d'Aragon, donne à l'infant Ferrand, son frère, le vicomté d'Omelas avec ses dépendances pour sa légitime; quinze lieux en dépendaient, Poujet, Poujols, Saint-Bauzille, Vendémian, Saint-Paul, Pleissan, Cruyssan, Popian, Montbazen, Montarnaud, Saint-Georges, Valmalle, Saint-Amans, Juvignac, Cornonsec.
1347. L'infant Ferrand était vicomte d'Omelas sur l'hommage du roi de Mayorque, son frère.
1372. Arnaud de Roquefeuil fait hommage pour le Pouget, Vendémian, Saint-Bauzille, Tressan, et plusieurs autres biens de la baronie d'Omelas.
1372. Aimeric de Narbonne, chevalier, Sgr de Montbasen.
1378. Flos de Landorre, veuve de Raimond Pierre fait hommage à la reine de Navarre pour la baronie de Castries.
1382. Hugues d'Arpajon, vicomte de Lautrec, Sgr de Pleissan, Bélarga.
1396. Guillaume de Roquefeuil avait plusieurs fiefs dans les baronies d'Omelas et de Montpellier.
1396. Jourdaine de la Roque, veuve de Bertrand de Lévis, Sgr de Florensac.
1406. Philippe de Lévis, Sgr de Florensac.

Cette liste sera continuée et complétée dans l'*Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc* en 1861.

IV

Liste des seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire qui se trouvèrent dans l'assemblée convoquée à Montpellier dans le couvent des frères mineurs, le 25 février 1305, *au sujet de l'affaire du différent du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel.* (Marquis D'AUBAÏS, *Pièces fugitives*, II, Mélanges, 52.)

Guillaume de Châteauneuf, Sgr de Châteauneuf de Randon, D. de Mende.
Dragonet, Sgr de Joyeuse, D. de Viviers.
Marquis, Sgr de Canillac, D. de Mende.
Raimond de Roquefeuil, Sgr de Roquefeuil, D. d'Alais.
Raimond Pelet, Sgr d'Alais et de Caumont d'Olt, D. de Rodez.
Odilon Guérin, Sgr de Tournel, D. de Mende.
Raimon Decan, Sgr de Bellegarde, D. de Nîmes.
Pons de Goudet, Sgr d'Ancho.
Gui de Sénaret, fils de Guillabert de Senaret, comte de Montferrand, D. de Mende.
Bernard de Langussel, Sgr d'Aubaïs, D. de Nîmes.
Guillaume de Brignon, Sgr de Brignon, D. d'Uzès.
Armand de Retourtour, Sgr de Beauchastel, D. de Viviers.
Armand de Polignac, D. du Puy.
Guillaume de Châteauneuf de Randon, Sgrd e Saint-Remesi, D. de Viviers.
Raimond et Bernard de Barre, Sgr de Barre, et
Bernard de Barre, fils et procureur de Pierre, Sgr de Barre, D. de Mende.
Astorg, Sgr de Peyre, D. de Mende.
Guérin, Sgr d'Apchier, D. de Mende.
Raimond d'Anduze, Sgr de Florac, D. de Mende.
Pons Bermond, Sgr du Caila, D. de Nîmes.
Raimond et Guichard de Peyre, Sgrs de Servières et de Mende.
Bertrand de Pierrefort, Sgr d'Hierles, D. d'Alais, et de Saussan, D. de Montpellier.
Gontrand Ami, Sgr de Rochefort, D. d'Uzès.
Guiot, Sgr de Tournon, D. de Viviers.
Gilbert, Sgr de Solignac, D. du Puy.
Raimond Guigon, procureur de Brulhon, Sgr de Serrières, D. de Viviers.
Guigon, Sgr de la Roche en Renier, D. du Puy, et de Posquières, aujourd'hui Vauvert, D. de Nîmes.
Rostang de Sabran, Sgr de Sabran, D. d'Uzès.
Albert, Sgr de la Gorce, D. de Viviers.
Pierre et Raimond de Vogué, Sgrs de Vogué, D. de Viviers.
Raimond de la Crote, Sgr de Bidages, D. du Puy.
Pons de Mirabel, Sgr de Mirabel, D. de Viviers.
Guillaume de Montrodat, Sgr de Montrodat, D. de Mende.
Armand de Montaren, Sgr de Montaren, D. d'Uzès.

Guillaume de Balazuc, Sgr de Balazuc, D. de Viviers.
Pierre de Montlaur, co-Sgr de Montlaur, D. de Montpellier.
Guillaume de Rochemore.
Pierre Hugon, chevalier.
Rostang de Malsang, procureur de tous les nobles de Beaucaire.
Frédol de la Valette, procureur de Jean de Sauve.

V

Députation de la noblesse des diocèses de Nîmes, Maguelone et Uzès, réunie à Nîmes en l'année 1529, *dans la maison épiscopale, pour voter le don gratuit et l'argent de la décime à offrir au roi avec les remontrances nécessaires.* (Marquis D'AUBAÏS, *Pièces fugitives*, II, Mélanges, 62.)

DIOCÈSE DE NIMES.

Le baron de Calvisson.
De Miral, pour le comte d'Alais.
Le juge-mage.
Le baron d'Alais.
Le lieutenant.
D'Aubais.
De Bernis.
De Veyran.
De Montahaillant.
De Baulhon.
De Valfons.
De Saint-Sébastien.
De Bourg.

DIOCÈSE DE MAGUELONE.

Le baron de Ganges.
De Saussan.
Le baron de Castries.
De la Roque.
De Murles.
De la Vérune.
De Bozigues.
Le juge de Lunel.
De la Mosson.
De Pluviès.
De Montlaur.
De Saint-Roman.
De Boutonnet.

DIOCÈSE D'UZÈS.

De Lers.
D'Aramon.
D'Aigremont.
De Lisaces.
De Tresques.
De Saint-Chaptes.
Du Bousquet.
De Jaujac.
De Combas.
De Rochegude.
De Fons.
De Taraux.
De Chusclan.

VI

Sénéchaux de Beaucaire et de Nimes.

Peregrin Latinier de	1226 à 1234
Jaconimus, frère de Peregrin.	
Pierre de Nonnecourt, *alias* de Archiis.	1239
Pierre de Faber ou Fabri.	
Oudard de Villars, de	1243 à 1251
Guillaume d'Auton.	1255 à 1257
Geofroi de Roncheirolles.	1259
Gaufrid de Rochette.	
Gaufrid de Curia-Forrandi.	1261
Guy de Rochefort	1262
Arnoux de Curia-Forrandi.	1264
Philippe de Salice-Bernardi.	1266
Philippe de Saluto.	1270
Rainald de Rainier.	1274
Jean de Garel.	1277 à 1279
Guillaume de Pontchavron.	1279 à 1284
Garin d'Amplepuys	1284 à 1287
Adam de Montceliard.	1288 à 1292
Philippe du Bois l'Archambaud.	1292
Alfonse de Rouvroi.	1293 à 1296
Jean d'Arrablaye.	1301
Jean de Varenne.	1303
Jean Jourdain de Lille.	1304
Bertrand de Lille Jourdain.	1305 à 1308
Guill. de Plusian.	
Pierre de Broco.	1310
Robert d'Ocrea.	1312
Pierre de Macherin.	1314
Milon de Noyer.	1320
Jean d'Arrablaye.	
Gui Chevrier.	1321
Philippe de Prie.	1333
Guillaume d'Espériac.	1335
Pierre de la Palud.	1343
Guillaume Rolland de Montfaucon.	1345
Gaudemard de Fayn.	1349
Jean de Beaumont.	1351
Guill. Rolland de Montfaucon.	1353
Pierre de Caseton.	1355
Hugues Ademar.	1357
Jean de Bernier.	1359
Jean Souvain.	1360 à 1361
Pierre Raymond de Rabastens.	1361 à 1363

Gui de Prohins.	1365 à 1366
Amédée de Baux.	1367 à 1369
Jean de Bueil.	1377
Armand, Sgr de Largiac.	1380
Enguerran d'Eudin.	1380 à 1384
Hugues de Froideville.	1386
Charles d'Angest.	1391
Guillaume de Neillac.	1394
Jean de Russay.	1408
Elzéas de Sinillac.	
L'Hermite de la Faye.	1410
Guillaume de Saquet ou Signet.	1416 à 1418
Guillaume de Mouillon.	1418 à 1425
Jean Leroux.	1429
Gilbert de la Fayette.	1439
Tanneguy du Chastel.	
Raymond de Villa ou Villars.	1442 à 1453
Jean d'Olon.	1456
Joachim Rohault.	1458
Bernard de Donis.	1462
Rauffec de Balzac.	1465 à 1473
Antoine de Châteauneuf.	1475 à 1483
Pierre d'Urfé ou Urphé.	1486
Étienne de Vesc.	1494 à 1500
Huet d'Amboise.	1501
René Pot, Sgr de la Roche.	1501
Jacques, Sgr de Crussol et de Beaudiné.	1510 à 1517
Charles de Crussol, vicomte d'Usez.	1540 à 1545
Jean de Senectère ou Senneterre.	1558
Jean de Senectère, baron de Pontastier, fils du précédent.	1561
Honoré de Martin de Grille.	1566
Jacques de Boche.	1583
Jean de Fayn, Sgr de Peraut.	1590
Henri de Fayn, fils du précédent.	1630
Pierre de Joannis, Sgr de la Roche-Saint-Angel.	1632
Henri de Faret, Sgr de Saint-Privat.	1639
Hector de Monteynard, baron de la Pierre, marq. de Montfrin.	1651
François de Monteynard, fils d'Hector.	1700

VII

Lieutenants du roi en Languedoc.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, nommé en	1324
Alfonse d'Espagne.	1326
Robert Bertrand, maréchal de Briquebec.	1327

Le connétable Raoul de Brienne, en	1337
De Provigni d'Ergueri.	1337
Le Galois de la Baume.	1337
Gaston, comte de Foix.	1338
Jean, comte d'Armagnac.	1338
Jean, roi de Bohême.	1338
Jean de Marigni, évêque de Beauvais.	1339
De la Palu de Varambon.	1339
Les archevêques de Sens et d'Auch, et l'évêque de Noyon.	1340
Louis, comte de Valentinois.	1340
Agout de Baux.	1342
Jean, duc de Normandie.	1344
Pierre, duc de Bourbon.	1345
Le comte de Valentinois.	1347
De Flavacourt, archevêque.	1347
Gaston, comte de Foix.	1347
Bertrand de Lille-Jourdain.	1347
Le Galois de la Baume.	1348
Jacques de Bourbon.	1349
Charles, roi de Navarre.	1351
Gerard de Montfaucon.	1351
Amauri de Craon.	1352
Le connétable Charles d'Espagne.	1352
Jean, comte de Lille.	1352
Aymeri de Rochechouart.	1352
Jean, comte d'Armagnac.	1352 à 1357
Le comte de Poitiers, ensuite duc de Berry, de	1357 à 1360
Le connétable Robert de Fiennes.	1361
Le maréchal Arnoul d'Audeneham.	1361 à 1364
Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, de	1364 à 1380

VIII

Gouverneurs de Languedoc.

Gaston Phœbus, comte de Foix, en	1380
Jean, duc de Berri, oncle de Charles VI, de	1380 à 1390
Des commissaires gouvernent de	1390 à 1401
Jean de Grailli, comte de Foix.	1412
Jean le Meingre, dit Boucicaut.	1413
Jean, duc de Berri.	1413 à 1416
Jean, comte d'Armagnac, fils du connétable, en	1417
Renaud de Chartres, archevêque de Reims, de	1418 à 1419
Philippe de Lévis, Sgr de la Roche en Regnier.	1419

Jean de Grailli, comte de Foix.	1419
Charles de Bourbon, comte de Clermont, eu	1420
Jacques de Bourbon, roi de Jérusalem et de Hongrie, en	1424
Jean de Grailli, comte de Foix.	1425 à 1436
Le dauphin, fils de Charles VII.	1439
Charles, comte du Maine.	1440 à 1466
Jean II, duc de Bourbonnais, de	1466 à 1488
Il nomme l'évêque du Puy, Jean, frère naturel de Charles, son père, son lieutenant général en Languedoc, le 7 juillet.	1466
Pierre II, frère de Jean II, duc de Bourbonnais et sire de Beaujeu.	1488 à 1503
Le roi, à la demande des états de Languedoc, laisse la charge de gouverneur vacante pendant plusieurs années.	
Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, Sgr d'Annonay et de la Roche-en-Regnier, comte de Forez.	1512 à 1523
Anne de Montmorency, maréchal de France, et ensuite connétable en 1538, de	1526 à 1563
Le gouvernement de Languedoc lui est ôté en 1542 jusqu'en 1547, qu'il lui est rendu. Dans cet intervalle, furent successivement nommés :	
Henri d'Albert, roi de Navarre, de	1542 à 1544
François de Bourbon, de	1544 à 1546
Jacques de Ginouillac.	1546
François, petit-fils du roi, de	1546 à 1547
Henri de Montmorency, fils puîné d'Anne, Sgr de Damville.	1563 à 1614
Il eut pour lieutenants généraux :	
1° Guillaume, vicomte de Joyeuse, de	1563 à 1592
2° Anne de Lévis, duc de Ventadour.	1593 à 1622
3° Henri, comte de Bouchage, duc de Joyeuse.	1596 à 1599
Henri II, duc de Montmorency, fils de Henri I, de	1614 à 1632
Il eut pour lieutenant général Anne de Lévis, duc de Ventadour, jusqu'en 1622, et Henri de Lévis, son fils, de	1622 à 1632
Henri de Schomberg, maréchal de France, en	1632
Charles de Schomberg, duc d'Halwin, son fils.	1632 à 1643
Le roi partage la lieutenance de Languedoc en trois départements, en 1633, et y nomme le comte de Tournon, le vicomte d'Arpajon et le marquis d'Ambres.	
Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans, oncle du roi, de	1644 à 1660
Il eut pour lieutenant général le duc d'Halwin, qui s'était démis du gouvernement, de	1643 à 1656
Armand de Bourbon, prince de Conti.	1661 à 1666
Henri, duc de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV, de	1675 à 1682
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, de	1682 à 1736
Il eut pour lieutenant général Anne-Jules, duc de Noailles, de	1681 à 1706
Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, est commandant en chef en Languedoc, de	1706 à 1738
Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, fils du duc du Maine, de	1736 à 1755

Louis-François-Armand, duc de Richelieu, commandant en chef en Languedoc, de	1738 à 1755
Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu.	1755 à 1775
Sont commandants en chef, sous le comte d'Eu :	
Gaston-Charles-Pierre de Lévis, duc de Mirepoix, de	1755 à 1757
Charles O'Brien, maréchal, comte de Thomond.	1757 à 1761
Charles, duc de Fitz-James.	1762 à 1765
Charles-Juste de Beauvau, prince du Saint-Empire.	1765 à 1771
Le maréchal duc de Biron.	1772 à 1784
Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord.	1785 à 1789

IX

Intendants de Languedoc.

De Bellièvre.	1571
Jean de Sade.	1577
Masparaulte.	1578
Jean Philippi.	1579 à 1580
Marion, trésorier de France, de	1595 à 1597
Claude de Convers.	1597 à 1612
François Faure.	1613 à 1628
François de Vitaulx ou de Bitault.	1620
Louis le Fèvre de Caumartin, en	1620
Nesmond	1628
Charles Machault, de	1628 à 1639
Robert Miron.	1632 à 1639
Antoine le Camus.	1633 à 1636
Barthélemi du Pré.	1636 à 1639
André de Ranse de la Perche, en	1640
Hercule de Vauquellin, sieur des Yvetaux.	1640 à 1642
François Bosquet.	1642
DeGrimonville.	1642
Louis le Tonnelier de Breteuil, de	1646 à 1653
Claude Bazin, Sgr de Bezons, de	1654 à 1674
Henri Daguesseau, maître des requêtes.	1675 à 1686
Nicolas de Lamoignon de Basville, de	1687 à 1715
Louis de Bernage, conseiller d'État, de	1718 à 1728
Louis-Basile de Bernage, le fils, conseiller d'Etat.	1726 à 1743
Jean le Nain, conseiller d'État, de	1745 à 1750
Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, de	1751 à 1764
Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, fils du précédent.	1764 à 1786
Charles-Bernard de Ballainvilliers.	1786 à 1789

X

Consulat et mairie de Montpellier. — 1500-1860.

1500. Jacques Merven.
1501. Perrin de Vaux.
1502. Étienne Manny.
1503. Jacques Bucelly.
1504. Jean Trinquaire.
1505. Jean Tinturier.
1506. François de Faucon.
1507. Jean de Morgues.
1508. Pierre de Leuze.
1509. Fredigue de Craxone.
1510. Jean Bucelly.
1511. Étienne Manny.
1512. François de Faucon.
1513. Guichard Bastier.
1514. Jacques Morgues.
1515. Fredigue de Craxone.
1516. Jean Gaudete, Sgr de Castelnau.
1517. N...
1518. N...
1519. Jean Tinturier.
1520. Guillaume de Saint-Ravy.
1521. Pierre Bennier.
1522. Jacques Bocaud.
1523. Guillaume Quarante.
1524. Antoine de Sala.
1525. Jean Casset.
1526. Jean de Bouques.
1527. François Bastier.
1528. Adam Mallyel.
1529. Honorat Loubert.
1530. Barthélemy Monfaucon.
1531. Jacques Bocaud.
1532. Pierre Dumas.
1533. Guillaume de Saint-Ravy.
1534. Claude de Cezelli.
1535. Guillaume de Combes.
1536. Jean Cognomb.
1537. Guichard de Sandre.
1538. Jean de Combes.
1539. Jean de Bouques, Sgr du Poux.
1540. Pierre Christophori.
1541. Pierre Focard.
1542. Pierre Dumas.
1543. François Rozier.
1544. Hugues Beguin.
1545. Jean de Vivrac.
1546. François de Andrea.
1547. Guillaume de Boirargues.
1548. Nicolas de Bouques, sieur du Bueil.
1549. Pierre Focard.
1550. Pierre Christophori ou Cristol.
1551. Eustache Philippy.
1552. Jean de Sarrat.
1553. François Durant.
1554. Jean de la Volhe.
1555. Bertrand Manny.
1556. Étienne Rauchin.
1557. Jean de Sarret.
1558. Jean de Combes.
1559. Simon de Sandre, Sgr de Saint-Georges.
1560. Guillaume de la Chaume, Sgr de Poussan.
1561. Jacques David, co-Sgr de Montferrier.
1562. Jean Martini.
1563. Pierre Combes, Sgr de Combas.
1564. Pierre Convers.
1565. Jean de Lauselergues, Sgr de Candillargues.
1566. Michel de Pluviers, Sgr de Paulian.
1567. Antoine de Robin.
1568. Jean de Lasset.
1569. Pierre Convers.
1570. Jacques de Monfaucon.
1571. Jacques des Guillens, Sgr de Figaret.
1572. Jean de Clair.
1573. Louis de Bucelly, Sgr de la Mousson.
1574. Jean des Ursières, Sgr de Castelnau.

1575. Pierre Chalon.
1576. Arnaud de Rignac.
1577. Raulin Dumois, sieur de Ferrières.
1578. Simon de Sandre, Sgr de Saint-Georges.
1579. Jean Ortholan.
1580. Guillaume Duplex, sieur de la Tour.
1581. Jacques David, sieur de Montferrier.
1582. Raulin Dumois, sieur de Ferrières.
1583. Jean des Ursières.
1584. Simon de Sandre, sieur de Saint-Just.
1585. Guillaume Duplex.
1586. Guillaume de Bouques, Sgr du Poux.
1587. Jean Rudavel.
1588. Philippe de Sarret.
1589. Guillaume Duplex.
1590. Pierre Cabassut.
1591. Paul-Antoine Massilian.
1592. Philippe de Bossuges.
1593. Jean de Fontanon.
1594. François de Sandre.
1595. Guillaume de Ranchin.
1596. Pierre Cabassut.
1597. Antoine Massane.
1598. Daniel Pascal.
1599. Guillaume d'Hébrard, sieur de la Lauze.
1600. Mathurin de Tremolet de Buccelly.
1601. Pierre de Clauzel.
1602. Pierre de Serres.
1603. François de Sandre, sieur de Saint-Just.
1604. Pierre de Combes de Montagut, sieur de Combas.
1605. Guill. de Bouques, sieur du Poux et de Londres.
1606. Jean d'Étiene de Carlincas.
1607. Pierre de Massane.
1608. François de Sandre.
1609. Philippe de Bossuges, sieur du Triadou.
1610. Joachim de Mazerand.
1611. Jean d'Étiene, sieur de Carlincas.
1612. Jean de Focard.
1613. François de Clauzel.
1614. Daniel de Galière.
1615. Simon de Plantavit.
1616. Jean d'Hébrard, sieur de la Lauze.
1617. Pierre de Combes de Montagut, sieur de Combas.
1618. Claude de Saint Ravy.
1619. Pierre de Fons.
1620. Pierre de Massane.
1621. Jean d'Alard.
1622. Pierre Americ.
1623. Jean de la Croix, Sgr et baron de Castries.
1624. Gabriel de Grasset.
1625. Henri de la Croix, Sgr de Sueilles et de Figaret.
1626. Gilbert de Griffy.
1627. François de Rosel de la Clotte.
1628. Antoine Dupont, sieur du Gout.
Pierre de Grefeuille.
1629. François de Ranchin.
1630. Raulin de Girard.
1631. Jacques de Bossuges.
1632. Jean-Baptiste de Girard.
1633. Raulin de Gueiraud.
1634. Jean de Grasset.
1635. Henri de la Croix, sieur de Sueilles et de Figaret.
1636. Pierre de Rignac.
1637. François de Rozel.
1638. Charles de Combes.
1639. Pierre de Guilleminet.
1640. François de Beaulac.
1641. Henri de Ranchin.
1642. Les mêmes consuls.
1643. Henri de Clair.
1644. Raulin de Girard.
1645. Richer de Belleval.
1646. Pierre de Ratte.
1647. Pierre Ducher.
1648. Raulin de Rozel.
1649. François de Monlaur, Sgr de Murles.

1630. Les mêmes consuls.
1651. Pierre de Sengla, sieur de Secelly.
1657. Jacques de Baudan.
1658. Fr.-Ant. de Griffy.
1659. Jean-Louis de Tremolet.
1660. Jérôme Dupont.
1661. Jean de la Croix, Sgr de Candillargues.
1662. Charles de Combes.
1663. Charles de Rochemore, sieur de la Dévèze.
1664. Charles Pélissier.
1665. Polydore-Jean de la Vergne.
1666. François de Bonnal, sieur de la Baume.
1667. George Desandrieux.
1668. Pierre Valat, sieur de Saint-Romans.
1669. Henri de la Croix.
1670. Charles de Varanda.
1671. Jean-Louis de Tremolet, Sgr de Lunelviel.
1672. François de Rozel.
1673. Jean de la Croix, Sgr de Candillargues.
1674. Gabriel de Bocaud, Sgr de Teyran.
1675. Charles Bon, Sgr de Villevert.
1676. Étienne de Pélissier.
1677. Henri de Grefeuille.
1678. George Desandrieux.
1679. Abdias Pavée.
1680. René-Gaspard de Tremolet, Sgr de Lunelviel.
1681. Jacques-François de Clerac.
1682. Étienne de Trinquère.
1683. Gilbert de Griffy.
1684. Alexandre le Robert, sieur de Villars.
1685. Pierre de Crouset, sieur du Villa.
1686. Philippe Fontanon.
1687. Jean-Antoine du Vidal, Sgr de Montferrier.
1688. René du Gain, sieur d'Availles.
1689. Pierre de Brignac, Sgr de Montarnaud.
1690. Charles Capon, sieur du Bosc.
1691. Étienne de Pélissier.
1692. Jean de Manny.
1694. Établis. des mairies perpétuelles dans toutes les villes du Languedoc. 17 mars, Georges de Belleval; Henri de Ranchin premier consul.
1694. Gaspard de Belleval, succède à son père.
1700. Prix de la mairie remb. par la ville. Pierre de Maine.
1700. Étienne de Seguin.
1702. Gilbert de Griffy.
1703. Jean de Manny.
1717. Marc-Antoine de Beaulac.
1718. Joseph-Dominique Pélissier de Boirargues.
1719. Jos. de la Croix de Candillargues.
1720. Pierre de Ranchin.
1721. Jean-Polydore Desandrieux.
1722. Louis-François de Beaulac.
1723. Daniel de Grefeuille.
1724. Jean-Joseph de Vallat Saint-Romans.
1725. François de Focard, sieur de Sapte.
1726. Joseph-Henri de Combettes.
1727. Claude-François Jougla, baron de l'Ozière.
1728. Antoine Desandrieux.
1729. Pierre Durand Peytieux.
1730. Henri-Pascal de Saint-Félix.
1731. Jacques-Gabriel Eustache.
1732. Henri-Joseph de Nigry.
1733. Joseph-Dom. Pelissier de Boirargues.

Mairies rétablies :

1734. Louis de Manse.
1737. Jacques de Vichet.
1742. De Massilian.
1754. De Cambacérès.
1756. Jean Faure.
1763. De Cambacérès.
1768. Le chevalier de Ratte.
1779. Le chevalier de Girard.
1783. Le chevalier Deydé.
1788. De Sanilhac-Massilian.
1790. Louis de Durand

1793. Gas.
1795. Montels.
1795. Dupuy.
1795. Fargeon.

Les commissaires du gouvernement ou les présidents ont fonctionné de 1795 à 1800.

1801. Louis Granier.
1814. Le marquis de Dax d'Axat.
1815. Louis Granier.
1815. Le marquis de Dax d'Axat.
1830. Louis Castelnau.
1830. Louis-Michel Granier.
1831. Guinard.
1832. Paulin des Hours-Farel.
1833. Possel-Dessale.
1833. Zoé Granier.
1844. Albin Parlier.
1846. Raymond Broussonnet.
1848. Hoche Saint-Pierre.
1848. Lafon.
1848. Vergnes.
1848. Lenthéric.
1849. Léon Chivaud.
1849. Louis Parmentier.
1852. Victor de Bonald.
1852. Jules Pagézy.

XI

Etat des gentilshommes du Languedoc commandés pour l'arrière-ban de l'année 1691.

TROUPE DE M. LE COMTE D'AMBOISE EN QUARTIER A CHASTELLERAULT.

Commandant.

Le comte d'Amboise, sénéchal et gouverneur de Toulouse, résidant ordinairement dans sa terre d'Aurival, diocèse de Castres.

Cornette.

Le baron d'Aurival, résidant dans sa terre d'Aurival, diocèse de Rieux.

Maréchal des logis.

De Beaumont, résid. dans sa terre de Beaumont, près de Saint-Sulpice de Lezet, diocèse de Toulouse.

Gentilshommes.

Sénéchaussée de Toulouse.

DIOCÈSE DE TOULOUSE.

De Villeneuve de Gous, résidant à Pauline, près de Buzet.
De Raoul, résidant à Toulouse.

DIOCÈSE D'ALBY.

De la Gautairié, résidant à la Gautairié, près d'Alby.
D'Escarraudié, résidant à Saint-Bauzille, près de Coroles.

De Montredon, résidant à Valencé.
De la Jonquière, du Cayla, résidant au Cayla, près de Gaillac.
De Verliac, résid. à Cahuzac de Vere, près de Gaillac.
De Fontez-Verdun, résid. à Cahuzac, près de Gaillac.
De la Tour Meiragues, résidant à Villeneuve, près de Gaillac.
De Durfort Linardié, résidant à Linardié, près d'Alby.
De Monsegu, résidant à Casteirols, près d'Alby.
De Sainte-Colombe, résidant à Parisot, près de Gaillac.
De Mauriez, résidant à Réalmont.

DIOCÈSE DE RIEUX.

De Saint-Machens de Sers, résidant à Montesquiou de Bolvestne.
De Richac d'Escat, résidant à Montesquiou de Bolvestne.
De la Tour Cazeneuve, résidant à la Tour, près du Carla.
De Bruniac, résidant à Marquesabe, près de Rieux.
De Lardos, résidant à Artigat, près du Carla.
D'Aulix de Sers, résidant à Aulix, près de Montesquiou de Bolvestne
De Maléchart Baluze, résidant à Maléchart, près du Carla.
De Villemur, résidant à la Pommarède, près du Carla.
De Giscaro, résidant à Valentine, près de Saint-Gaudens.
De Baudian, résidant à Baudian, près de Muret.

DIOCÈSE DE MONTAUBAN.

De Bonloc, résidant à Montech, près de Montauban.

DIOCÈSE DE CASTRES.

De Las-Vaultes, résidant à Las-Vaultes, près de Grauillet.
De Flamarens, résidant à la Capelle, près de Briteste.

DIOCÈSE DE LAVAUR.

De Terson, résidant à Puy-Laurens.
De Padiez, résidant à Padiez, près de Puy-Laurens.
Du Pech, résidant au Pech, près de Lavaur.
De Seran Maury, résidant à Séran, près de Lavaur.
De Coucourens Villiers, résidant à Saint-Germier, près de Lavaur
De Roûais Viruent, résidant à Roûais, près de Puy-Laurens.
D'Algans de Roûais, résidant à Roûais, près de Puy-Laurens.
Du Travet Pagez, résidant à Lavaur.
De Gachepel Richôme, résidant à Lavaur.
De Saint-Padou Puybusque, résidant à Cambou, près de Lavaur.
De Veilles Puybusque, résidant à Veilles, près de Lavaur.

DIOCÈSE DE SAINT-PAPOUL.

De Paulin, résidant à Vignonnet.

DIOCÈSE DE SAINT-PONS.

De Ferrals, résidant à Angles.

DIOCÈSE DE CAHORS EN QUERCY.

De Villettes, résidant à Moissac.

DIOCÈSE DE RODEZ EN ROUERGUE.

Du Cruzel, résidant à Rodez, près de Vares en Rouergue.
De la Roque d'Albusquier, résidant à Alsonne, près de Varon en Rouergue.

Sénéchaussée de Nîmes.

DIOCÈSE DE NÎMES.

De Valette, résidant au Gibertin, près d'Anduze.
Du Marcou, résidant au Marcou, près du Vigan.
De la Paillole, résidant à Saint-André de Valborgne.

DIOCÈSE D'USEZ.

De la Bastide, résidant à la Bastide, près de Bagnols.

DIOCÈSE DE MENDE.

De Pommiers Chambrun, résidant à Marvejols.

Sénéchaussée de Carcassonne.

DIOCÈSE DE NARBONNE.

De Villerambert, résidant à Villerambert, près de Carcassonne.
De Salles, résidant à Narbonne.
D'Assignan, résidant à Saint-Nazaire, près de Narbonne.

DIOCÈSE D'ALBY.

De Villefranche, résidant à Villefranche.
De la Tour d'Escabrins Glassac, résidant à la Tour, près d'Alby.
Du Puy Poulan, résidant à Poulan, près d'Alby.
Du Puy Saint-Géri, résidant à Poulan, près d'Alby.
D'Artus la Tourenne, résidant à Marsac, près d'Alby.
De Rouyré, résidant à Roüyré, près de Gaillac.
De Massuguiez Carlot, résidant Massuguiez, près de Castres.
De Comte de la Salvarié, résidant à Réalmont.

DIOCÈSE DE CARCASSONNE.

De Fontiez, résidant à Fontiez, près de Carcassonne.
De Caillarel, résidant à Carcassonne.
Du Fay, résidant à Carcassonne.

DIOCÈSE DE CASTRES.

Du Buisson, résidant à Castres.
Le chevalier du Buisson, résidant à Castres.
De Lautrec Saint-Germier, résidant à Saint-Germier, près de Castres.
De la Vallette Montvaillant, résidant au Cayla, près de Réalmont.
Du Puget Maury, résidant à Pellisarié, près de Briteste.

DIOCÈSE DE SAINT-PONS.

De Cesseras, résidant à Cesseras, près de Carcassonne.

Sénéchaussée de Béziers.

DIOCÈSE DE NARBONNE.

De Lescure, résidant à Narbonne.

DIOCÈSE DE BÉZIERS.

De Montagnac, résidant à Béziers.
De Cassan, résidant à Béziers.

DIOCÈSE D'AGDE.

De Leinadier, résidant à Montagnac.

DIOCÈSE DE LODÈVE.

De Soubez, résidant à Soubez, près de Lodève.
De Mazeran, résidant au Cayla, près de Lodève.
De Malmont, résidant à Clermont.
De Labarte Bezombes, résidant à Lodève.
De Saint-Julien du Puech, résidant au Puech, près de Lodève.

Sénéchaussée de Limoux.

DIOCÈSE DE NARBONNE.

De Lauzil Marion, résidant à Brez, près de Fangeaux.
De Boüysse, résidant à Boüysse, près de Limoux.

DIOCÈSE DE PAMIERS.

De Fiches, résidant à Fiches, près de Pamiers.

DIOCÈSE D'ALET.

De Feste, résidant à Limoux.
De Ponts, résidant à Prats, près de Quilla.
De Nouals, résidant à Nouals, près de Quilla.
De Cazelles Couderc, résidant à Cazelles, près de Quilla.

Sénéchaussée de Montpellier.

DIOCÈSE DE NÎMES.

De Souvignargues, résidant à Souvignargues, près de Sommières.

DIOCÈSE DE MONTPELLIER.

De Gaut, résidant à Montpellier.
De Beaux-Hostes, résidant à Montpellier.
De Grefeuille, résidant à Montpellier.

DIOCÈSE DE LODÈVE.

De Montpeiroux, résidant à Montpeiroux.

Sénéchaussée de Lauragois.

DIOCÈSE DE TOULOUSE.

D'Issus, résidant à Issus, près d'Hauterive.
De la Line, résidant à la Line, près d'Auriac.
De la Boulbène, résidant à Saint-Félix de Caraman.
De Mansencals la Bouriasse, résidant à..., près d'Hauterive.

DIOCÈSE DE LAVAUR.

De Saint-Étienne, résidant à Revel.
De Bonfontan, résidant à Cuq, près de Puy-Laurens.
De Cuq Bataille, résidant à Cuq, près de Puy-Laurens.
De Castelgaillard, résidant à Cuq, près de Puy-Laurens.
De Paleville, résidant à Paleville, près de Revel.

DIOCÈSE DE SAINT-PAPOUL.

De Saint-Sernin, résidant à Castelnaudary.

De Roubignol, résidant à Castelnaudary.
De Maurice, résidant à Castelnaudary.

TROUPE DE M. LE MARQUIS DE MONFRIN, EN QUARTIER A LUSIGNAN.

Commandant :

Le marquis de Monfrin, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, résidant à Monfrin, diocèse d'Uzès.

Cornette :

Le marquis de Saint-Victor, à Saint-Victor de Malcap, près de Saint-Ambroise, diocèse d'Uzès.

Maréchal des logis :

De Portes de Beaux, aux Beaux, près d'Issingeaux, diocèse du Puy.

Gentilshommes :

Sénéchaussée de Nîmes.

De Saint-Jean d'Aigremont, résidant à Nîmes.
De Mérière Malerargues, à Vaquière, près d'Uzès.
De Cavilhargues, à Cavilhargues, près de Bagnols.
De Fontarèches, à Fontarèches, près d'Uzès.
De Salgas, à Salgas, près de Florac.
De Cardet, à Cardet, près d'Anduze.
De Saint-Julien de la Nef, à Saint-Julien, près du Vigan.
De Belvèze d'Aumessas, à Aumessas, près du Vigan.
De l'Olivier Saint-Julien, à Saint-Hippolyte de la Planquette.
De la Baume Saint-Julien, au Vigan.
D'Espinasson, à Espinasson, près du Vigan.
De Saint-André de Valborgne, à Saint-André, près de Saint-Jean de Gardon.
De Suëilles, à Suëilles, près de Saint-Jean de Gardon.
De Fabre, à Aramont, près d'Avignon.
Du Portal.

Sénéchaussée du Puy.

De Cussac, à Cussac, près du Puy.
De Chambonnas, à Saint-Martin de Valamas, près de Sainte-Greve.
De Sagnard, au Vernet, près d'Issingeaux.
De Beaupré, à Costechaude, près du Fuï.
De Fonclaire, à Sanhar, près d'Issingeaux.
De Rossauge, au Fieu, près de Craponne.
De Vinols, à Craponne.
Du Bez, au Bez, près de Monistrol.

Du Figon, au Figon, près de Montfaucon.
Du Fraisse de Vaux, à Chabanols, près d'Issingeaux.
De Séreis, à Séreis, près de Craponne.
De Lugeac, au Frais, près de Saint-Chely.
De Mercuret, au Mercuret, près d'Issingeaux.
De la Bastide de Lugeac, au Frais, près de Saint-Chely.
De Farges, à Farges, près de Saint-Chely.
Du Bar, à Cheyrac, près du Puy.
Du Mas, au Mas, près du Puy.
Du Chambon du Pin, au Monastré, près du Puy.
De la Cha... (peut-être, *de la Chaise*), au Bois, près de Roche.
Du Croiset, au Croiset, près de Mende.
De Combettes, à Combettes, près de Mende.
De Saint-Maurice, à Saint-Maurice, près de Saugues.
D'Aumezon, à Saugues.
De Salians, à Parreiroles, près de Chaudes-Aigues.
De Costoros, à Bossette, près de Langogne.
De Banc, à Montregard, près de Montfaucon.

Sénéchaussée de Béziers.

De Bosouls, à Boussagues, près de Béziers.
D'Arberi, à Pézénas.
De Montbrun, à Pézénas.
D'Aubaigues de Bonneil, à Aubaigues, près de Lodève.
De Rentières, à Agde.
De Villenouvette, à Villenouvette, près de Béziers.
De la Roque Roquefeuille, à Saint-Étienne, près de Lodève.

Sénéchaussée de Montpellier.

De Causse, résidant à Montpellier.
De Madières, résidant à Montpellier.

(Imprimé à Chastellerault, par Jean-Baptiste Maréchal, imprimeur du roi, et de S. A. R. Mademoiselle. 1691.)

Note. Une main contemporaine a ajouté au dos : Il y eut une seconde convocation de l'arrière-ban, l'année 1697, commandé par M. de Paulo, comte de Calmont, sénéchal et gouverneur du pays de Lauragais, sous les ordres de M. le maréchal de Tourville.

(L'original de cette pièce appartient à M. l'abbé de la Roque, chanoine d'Autun.)

XII

État des chevaliers, écuyers, nobles et gens vivant noblement et faisant profession d'armes, vassaux et autres personnes tenant des fiefs et arrière-fiefs, convoqués aux ban et arrière-ban en la sénéchaussée du Puy, au mois de mars 1689.

Louis Dulac.
Louis de la Roche, Sgr de Chamblas.
J.-B. du Fournel, Sgr du Roure.
Ant.-Marie de Maisonseule, baron du Villard.
Gabriel de Veyrac, Sgr de la Valette.
Pierre de Beaux.
De Chambarlhac, sieur de Fontmourettes.
Claude Ferrapie, sieur de la Vernée.
Noel Jourda, sieur de Veaux.
Charles de Bronac, Sgr de Montfaucon.
Ant. de Soubeyran, Sgr de Montgiraud.
De Glavenas.

Le 2 mai suivant, il fut procédé à la taxe des fiefs, arrière-fiefs et biens nobles qui y étaient sujets, à l'occasion du ban et arrière-ban, par François Alphonse de Clermont de Chaste, comte de Roussillon et Charpey, sénéchal du Puy, Velay et ressort; Hugues de Pradier d'Agrain, lieutenant criminel; Claude Ferrebeuf, lieutenant principal; Geoffroy Brunel; Joseph de Pons; Claude de Pollalion, baron de Glavenas; Jean Denis et Ignace Montbrac, conseillers; Jean Pinot, procureur du roi.

Parmi ceux portés sur le rôle de taxe furent :

Jacques de Fay, Sgr et baron de Sigolène.
Jean de Pradier d'Agrain, Sgr et baron d'Agrain, Séjallières et Mont-le-Bez.
Vidal de la Tour de Saint-Vidal de Rochefort d'Ally.
Achille, marquis de Nérestan, jadis grand-maître de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et Saint-Lazare.
De Bouchard, baron de Saint-Privat.
Christophe de Belvezer, sieur de Joncheres.
Claude Vidal de Rochefort d'Ally, Sgr du Thiolenc.
Le marquis de Colombine.
Jean-Antoine de Colin, Sgr de Roys.
Claude de Licieux de Parand, sieur d'Oyde.
Claude Esbrayat de Pralas.
Marcellin de Beget, sieur de Flachas.
Jérome de la Colombe, sieur d'Artites.
Antoine de Drossanges, sieur du Roure.

Philibert d'Apchier, Sgr d'Apchier et d'Ebde.
Charles de Choumouroux, sieur de la Borie.
Amable de Miet de Chapteuil, Sgr de Bonneville.
Jacques Chambon, sieur du Pin.
Balthazar de Pieyres, sieur de Planèzes.
Jean de Luzy de Pélissac.
Louis du Bouchet, sieur de Sallecru.
Christophe de Sauvages du Roure.
Antoine Odde, sieur du Villard.
Claude de Poinsac, sieur de Poinsac.
Gabriel de Fay de Gerlande, baron de Saussac et Vertamise.
Just le Blanc de Chantemule.
Claude de Pauche, sieur de Cordes.
Antoine Martel, sieur de Beaurepaire.
François de Colomb, sieur de la Tour.

(Arnaud, *Hist. du Velay*, II, 219.)

État des nobles et autres possédant fief soumis à la taxe pour les ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Puy, 1691.

Sidoine Apollinaire Gaspard Scipion Armand, vicomte de Polignac pour la vicomté de Polignac, baronie de Loudes, marquisat de Chalençon, Craponne, la Voute et Solignac.

Joachim de Montaigu, vicomte de Beaune, pour la baronie de Bouzols, co-Sgrie de Barges, et domaine noble d'Adiac.

Charles de Lorraine, comte d'Harcourt pour la comté de Montlaur et la baronie de Montbonnet.

François-Alphonse de Clermont, marquis de Chaste, sénéchal du Puy, pour les baronies de la Brosse, Fay et Lapte de Chaste.

Jacques de Fay, chevalier, comte de la Tour-Maubourg, Sainte-Sigolène, Chabrespine, Lignon, Saint-Maurice et Labatie.

Just-Gabriel de Fay, comte de Gerlande, baron de Saussac et Vertamise.

Jean de la Rodde, baron de Saint-Haon.

François de Colomb, Sgr de la Tour, second président de la sénéchaussée et présidial du Puy.

René de la Motte, comte de Brion, Sgr du Chaylard en Vivarais, baron de Vachères.

Claude de Romanet, Sgr de Beaudiné.

Dominique de Polallion, Sgr de Glavenas, le Pertuis et Mortesagne.

Louis Dulac, Sgr de Gratuze et de Fugères.

Louis de la Rochenégly, Sgr de Chamblas.

Louis Milhet, Sgr de Donaze.

Jacques de Leyssac, Sgr de Leyssac.

Gabriel de Veyrac, Sgr de la Valette.

Anne du Peloux, Sgr de Saint-Romain.

Jacques de Charbonnel, Sgr du Bets.

Gabriel de Jourda, Sgr de Vaux, co-Sgr de Retournac.

Hugues de Pradier d'Agrain, lieutenant-criminel pour la baronie de Mons, Volhac, Jalasset, Lantriac.

Jean Torilhon, Sgr de Vacherolles.

Pierre Mailhet de Vachères.

Claude Esbrayat, sieur de Pralas, Sgr de Rosières.

Marc-Antoine Sigaud, sieur de Loudes.

Guillaume Berthon, sieur de Vourze et Fromenthal.

Gabriel Bergonhon.

(Arnaud, II, 30.)

XIII

Composition des états généraux de la province de Languedoc en 1654.
(*Armor.* de Béjard, 1654.)

Armand de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Languedoc.

Louis de Cardaillac et Levy, comte de Bioule, marquis de Cardaillac, vicomte de Lautrec, Sgr et baron de la Pene, de Montrodon, de la Brugière, de Gay, de Castelnaud, de Montmiral, etc., conseiller du roi en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté en ses armées et province de Languedoc.

Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, lieutenant général pour le roi en Languedoc, gouverneur particulier de la citadelle de Montpellier.

Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, bailli du Vivarais, lieutenant général du roi en Languedoc.

Louis de Boucherat, commissaire du roi aux états de Languedoc, ci-devant intendant de justice, police et finances en ladite province.

Claude de Bazin de Bezons, intendant de la province, commissaire du roi aux états de Languedoc.

François de Beaulac, président trésorier de France, commissaire du roi aux états de Languedoc.

Bernard de Nolet, conseiller du roi, trésorier et grand voyer de France, en la généralité de Toulouse, commissaire du roi aux états de Languedoc.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES SIÉGEANT AUX ÉTATS.

Narbonne. Claude de Rebé, archevêque, président-né.

Toulouse. Pierre de Marca, archevêque.

Rieux. Jean-Louis de Bertier, évêque.

Viviers. Louis de la Baume de Suze, évêque.

Mirepoix. Louis de Nogaret de la Valette, évêque.

Béziers. Clément de Bonzy, évêque.

Mende. Sylvestre de Marcillac de Creusy, évêque.

Nîmes. Hector d'Ouvrier, évêque.
Uzès. Nicolas Grillet, évêque.
Alby. Gaspard de Daillon du Lude, évêque.
Montauban. Pierre de Bertier, évêque.
Le Puy. Henri de Maupas du Tour, évêque.
Lavaur. Jean-Vincent de Tulles, évêque.
Saint-Papoul. Bernard d'Espruès, évêque.
Agde. François Fouquet, évêque.
Alet. Nicolas de Pavillon, évêque.
Comminges. Gilbert de Choiseul-du-Plessis-Praslin, évêque.
Lodève. François Bosquet, évêque.
Saint-Pons. Michel Tubeuf, évêque.
Montpellier. Guillemain, vicaire général.
Carcassonne. De Lasset, vicaire général.
Castres. De Rességuier, vicaire général (1).

De ces vingt-deux prélats, sept avaient le titre de comte en vertu d'une prérogative de leur siége épiscopal.

L'évêque de Viviers était comte de Viviers.
L'évêque de Mende, comte de Gévaudan.
L'évêque d'Uzès, comte d'Uzès.
L'évêque d'Agde, comte d'Agde.
L'évêque de Lodève, comte de Montbrun.
L'évêque de Montpellier, comte de Melgueil et de Montferrand.
L'évêque du Puy, comte de Velay.

BARONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC.

Alais. Henriette de la Guiche, duchesse douairière d'Angoulême.

Polignac. Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalanc n, Sgr et baron des baronies de Randon et Randonnat, Solignac, la Voulte, Ozon, Saint-Paulien, Crampone, Daumont, Seyssac.

Tournon. Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, comtesse de Tournon, femme d'Anne de Levy, duc de Ventadour, pair de France, comte de la Voulte, baron de Donzenac, de Boussac, de la Roche-en-Reynier, d'Annonay, de Cornillon, etc.

Tournel. Anne de Chateauneuf, marquis de Tournel, baron de Sénaret et d'Alenc de Randon, etc.

Clermont-Lodève. Gabriel-Aldonce de Guillem de Castelnau, de Clermont, de Caraman et de Foix, comte de Clermont, marquis de Sayssac vicomte de Lautrec et de Nebouzon, Sgr et baron des baronies de Castelnau, de Caumon, de Venez, de Boussagues, Queilliac, Beaulieu, etc.

Arques. Claude de Rebé, baron de Rebé, marquis d'Arques, Sgr de Connissan, Esparazan, Ferols, Terols, Cassagne, Misegre, etc.

(1) Ces trois derniers vicaires généraux siégeaient à la place des évêques morts au moment de la tenue des états.

Calvisson. Jean-Louis de Louet de Murat et de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, Sgr de Massillargues, etc.

Ganges. Ponce de la Tude, baron de Ganges, Sgr de Saint-Marsal, de Souberas, de Casillac, de Molesse, etc.

Castries. René-Gaspard de la Croix, marquis de Castries, Galargues, etc.

Castelnau-de-Bonnefons. Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, baron des baronies de Castelnau de Bonnefons, de Graouillet, de Belesta, de Sauveterre, Sgr de la Bastide d'Audou et de Lévy, de Castelnet, de Sainte-Croix, etc.

Ambres. François de Gelas, de Leberan et de Voisins, marquis d'Eleron et d'Ambres, vicomte de Lautrec.

Saint-Félix. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, d'Alluye, prince de Chabannais, comte de Carmaing et de Jouy en Josas, baron d'Auneau Montdoubleau, Saint-Félix, Montesquiou et Gauyac, etc.

Villeneuve. François de Cardaillac et Lévy, baron de Villeneuve, Sgr de Manses, etc.

La Gardiolle. Roger de Foix, vicomte de Cante, baron de la Gardiolle, etc.

Lanta. Amans de Barthélemy de Gramon, baron de Lanta.

Vauvert. Pierre d'Auteville, baron de Vauvert, Sgr de Montferrier.

Castelnau-d'Estrettefonds. François de Vabres, baron de Castelnau d'Estrettefonds, Sgr de Caumon, de Gaizannes, de Sainte-Romec, de Valon, etc.

Campendu. Scipion de Bassabat, marquis de Pourdiac, baron de Campendu, de Fenteille, de Merville, etc.

Confoulens. Charlotte de Calvière, baronne des baronies de Confoulens et d'Auterive, héritière de son père Marc de Calvière.

Rieux, François Desmontiers, comte de Mérinville, de Rieux et d'Azillen, baron de la Livinière, Ferrals, Saint-Julien, etc.

Mirepoix. Gaston-Jean-Baptiste de Levy-Lomagne, marquis de Mirepoix, maréchal de la foi, sénéchal de Carcassonne.

Florensac. Emmanuel, comte de Crussol, premier pair de France, baron de Levy et de Florensac, etc., fils de Jacques, duc d'Uzès.

BARONS DE TOUR DU VIVARAIS.

Joyeuse. Joseph-Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et d'Angoulême, prince de Joinville, etc.

Saint-Rémézy. François de Lorraine, comte de Rieux, de Rochefort, de Montlor et de Saint-Rémézy, marquis de Maubec, baron d'Aubenas, de Montbonnet, d'Aiguse, Sgr de Montpesat, etc.

Montlor. Alphonse de Lorraine, comte de Montlor et de Saint-Rémézy, marquis de Maubec, etc., fils du précédent et de la princesse d'Ornano.

Crussol. Emmanuel, comte de Crussol, premier pair de France, prince de Soyon, baron de Levy et de Florensac, Sgr d'Assier et Cadenat, etc., fils de Jacques, duc d'Uzès.

La Voulte. Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, comtesse de la Voulte, de Tournon et du Roussillon, etc., femme d'Anne de Lévy, duc de Ventadour.

Annonay. Louis de Levy, duc de Ventadour, pair de France, marquis d'Annonay, etc.

Largentière. Louis de la Baume de Suze, évêque et comte de Viviers, prince de Donzère et de Chateauneuf du Rhône, baron de Largentière, Sgr du Bourg-Saint-Andéol, etc.

Tournon. Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, comtesse de la Voulte, de Tournon, de Roussillon en Dauphiné, etc.

Boulogne. Charles de Senneterre, marquis de Chateauneuf, vicomte de Lestrange et de Cheylane, baron de Boulogne et de Privas, Sgr de Saint-Marsal, etc.

Aps. Charles de la Baume de Suze, comte d'Aps, et de la Baume de Trans, abbé de Mazan, etc.

Brion. René de la Motte, comte de Brion, baron du Cheylar, de Vachiers, de la Fare, des Aries et du Béage, etc.

Chalancon et Privas. Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, baronne de Chalancon, partageait le droit d'entrée conféré par cette baronie avec Charles de Senneterre, marquis de Chateauneuf, baron de Privas.

BARONS DE TOUR DU GÉVAUDAN.

Mercœur. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, d'Estampes et de Penthièvre, pair de France.

Apchier. François, comte de Crussol, d'Apchier et de Saint-Chély, baron de Bellegarde, de Remoulins, d'Aymargues, de Saint-Geniès, fils d'Emmanuel, comte de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France.

Chateauneuf-Randon. Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalancon, baron de Chateauneuf-Randon et Randonnat, de Solignac, d'Ozon, etc.

Canillac. Jacques-Timoléon de Beaufort et de Montboissier, marquis de Canillac et d'Anduze, premier vicomte de Provence, etc.

Tournel. Anne de Chateauneuf, marquis de Tournel, baron de Sénaret et d'Alenc de Randon, etc.

Sénaret. Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand et de Saint-Point, baron de Sénaret, premier baron du Maconnais.

Peyre. Antoine de Grolée, comte de Peyre, baron de Marchastel, de Montbreton et de Brusset, etc.

Florac. François de Mirmand, baron de Florac, Sgr de Bélarga, de Lavagnac, d'Abelian, de Pleissan, d'Adissan, etc.

OFFICIERS DES ÉTATS.

Pierre de la Mamye, Sgr de Clairac, de Villeneuve et de Lesbartes, syndic général des états de la province de Languedoc en la sénéchaussée de Toulouse.

Pierre de Joubert, syndic général de la province de Languedoc en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

Pierre de Roux, Sgr de Montbel, syndic général des états de la province de Languedoc en la sénéchaussée de Carcassonne.

Étienne de Guilleminet, greffier, pour Sa Majesté, aux états généraux de la province de Languedoc.

Jean-Jacques de Roguier, secrétaire et greffier des états de la province de Languedoc.

Pierre de Guilleminet, le cadet, secrétaire et greffier des états généraux de la province de Languedoc.

François Le Secq, Sgr de la Porte, d'Autruy, d'Interville, de Panecier et de Léoville, secrétaire du roi, trésorier de la bourse des états généraux de la province de Languedoc.

Pierre-Louis de Reich de Penautier, trésorier, receveur général de la bourse des états de Languedoc.

Composition des états généraux de la province de Languedoc en 1686.

(*Armor*. de Beaudeau, 1686.)

Louis-Auguste de Bourbon, duc de Maine, gouverneur général de Languedoc.

Anne-Jules, duc de Noailles, pair de France, commandant en chef en Languedoc.

Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlor, comte du Roure, marquis de Grisac, lieutenant général pour le roi en Languedoc.

Jean-Louis de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson, lieutenant général pour le roi en Languedoc.

Jean-Baptiste d'Eurre de Broutin de Paris (Urre de Brotin de Paris), marquis de Montanègues et de Vézenobres, lieutenant général pour le roi en Languedoc.

Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courson, intendant de la province, commissaire du roi aux états de Languedoc.

Charles de Pélissier, sieur de Boirargues, conseiller du roi, président, trésorier général de France, commissaire du roi aux états de Languedoc.

Marc-Antoine d'Olivier, conseiller du roi, président, trésorier général de France en la généralité de Toulouse, commissaire du roi aux états de Languedoc.

Daniel Pujol, conseiller du roi, secrétaire et greffier des états de Languedoc.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Narbonne. Pierre de Bonzy, cardinal-archevêque, Président-né.
Toulouse. Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque.
Alby. Hyacinthe Serrony, archevêque.
Viviers. Louis de la Baume de Suze, évêque.
Comminges. Louis de Richinevoisin de Guron, évêque.
Agde. Louis Fouquet, évêque.
Rieux. François de Bertier, évêque.
Nîmes. Jacques Séguier, évêque.
Saint-Pons. Pierre-Jean-François de Persin de Montgaillard, évêque.
Le Puy. Armand de Béthune, évêque.
Béziers. Armand de Rotondy de Biscaras, évêque.
Lodève. Charles-Antoine de Lagarde de Chambonas, évêque.
Montauban. Jean-Baptiste-Michel Colbert, évêque.
Montpellier. Charles de Pradel, évêque.

Saint-Papoul. François-Barthélemy de Gramond, évêque.
Mende. François-Placide de Baudry de Piencourt, évêque.
Uzès. Michel Poncet de la Rivière, évêque.
Alet. Victor Meliand, évêque.
Mirepoix. Pierre de la Broue, évêque.
Carcassonne. Louis-Joseph Adhemar de Monteil de Grignan, évêque.
Castres. Augustin de Maupeou, évêque.
Lavaur. Esprit Fléchier, évêque.

BARONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC.

Alais. Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France.

Polignac. Louis-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalancon.

Le Cheylar. René de Lamothe, comte de Brion.

Tournel. Alexandre Guérin de Chateauneuf de Randon, marquis de Tournel, baron d'Alenc.

Florensac. Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, comte de Crussol, prince de Soyon.

Barjac. Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlor, comte du Roure, marquis de Grisac.

Calvisson. Jean-Louis de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson.

Ambres. François de Gelas, marquis d'Ambres, de Leberon et de Vignoles, vicomte de Lautrec.

Castries. Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, baron de Gourdièges.

Mirepoix. Gaston-Jean-Baptiste de Lévy de Lomagne, marquis de Mirepoix, prince de Pechesul.

Villeneuve. Louis-Joseph de Brunet-Castelpers et Levy, vicomte de Lautrec, Sgr et baron de Villeneuve-Sauvian.

Arques. Claude-Hyacinthe, marquis de Rebé et d'Arques, Sgr de Montrenard.

Clermont-Lodève. Louis de Guillem, comte de Clermont, marquis de Saissac, vicomte de Lautrec, baron de Castelnau, Caumont, etc.

Rouairoux. Jean, marquis de Cailus, baron de Rouairoux, vicomte de Vaillan.

La Gardiolle. Jean-Roger de Foix, marquis de Foix, baron de la Gardiolle et d'Urban.

Castelnau de Bonnefonds. Emmanuel-Charles de Crussol-Saint-Sulpice d'Amboise, marquis de Saint-Sulpice.

Lanta. Jacques de Barthélemy de Grammont, Sgr et baron de Lanta et pays de Lantanais.

Castelnau d'Estrettefonds. Jean de Vabres, marquis de Castelnau d'Estrettefonds, baron de Caumont.

Ganges. Alexandre de Vissec, marquis de Ganges, Sgr de Soubeyras, etc.

Confoulens. Gabriel-Charles de Murviel, marquis de Murviel, baron de Roujan, Veyran, Cazouls, d'Hérault, etc,

Rieux. Charles de Montiers de la Jugie, comte de Rieux et de Mérinville, baron de la Livinière et Férals.

Saint-Félix. N....

BARONS DE TOUR DU VIVARAIS.

Le Cheylar. René de Lamothe-Brion, comte de Brion, baron du Cheylar.

Crussol. Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Soyon.

La Voulte. Louis-Charles de Levy, duc de Ventadour et d'Ampville, pair de France, prince de Maubuisson, marquis d'Annonay, comte de la Voulte, Tournon, etc.

Tournon. Louis-Charles de Levy, duc de Ventadour, etc.

Montlor. François de Lorraine, comte d'Harcourt, de Montlor, de Saint-Rémézy, marquis de Maubec, etc., baron d'Aubenas.

L'Argentière. Louis de la Baume de Suze, prince de Donzère, baron de l'Argentière, évêque et comte de Viviers.

Boulogne. Anne de Senneterre, marquise de Chateauneuf, vicomtesse de l'Estrange et Cheylanc, baronne de Boulogne et Privas, dame de Saint-Marsal, etc.

Joyeuse. Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Lorraine, pair de France, princesse de Joinville.

Privas. Anne de Senneterre, marquise de Chateauneuf, etc.

Chalancon. Just-Henri de Ginestous, marquis de la Tourette, baron de Chalancon, Sgr de Saint-Fortunat, etc.

Aps. Joachim de Montaigu-Fromigères de Baune, vicomte de Baune, marquis de Bouzols, comte d'Aps, Sgr de Pradelles, etc.

Annonay. Louis-Charles de Levy, duc de Ventadour et d'Ampville, pair de France, prince de Maubuisson, marquis d'Annonay, comte de la Voulte, Tournon, etc.

Saint-Rémézy. François de Lorraine, comte d'Harcourt, de Montlor, de Saint-Rémézy, marquis de Maubec, etc.

BARONS DE TOUR DU GÉVAUDAN.

Tournel. Alexandre-Guérin de Chateauneuf de Randon, marquis de Tournel, baron d'Allenc, etc.

Randon. Louis-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalancon, comte de Randon et baron de la Voulte.

Florac. Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlor, comte du Roure, marquis de Grisac, etc.

Mercœur. Louis-Joseph, duc de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, de Penthièvre et d'Étampes, prince d'Anet et de Martigues, pair de France.

Canillac. Philippe de Beaufort de Montboissier, baron-marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues, etc.

Apcher. Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, comte de Crussol, prince de Soyon.

Peyre. Lezard de Grolée-Viriville, comte de Peyre, marquis de Montbreton, etc.

Cénaret. Jean-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et de Montferrand, marquis de Cénaret, etc.

OFFICIERS DES ÉTATS.

Pierre de Roux Montbel, syndic général de la province.

André de Joubert, syndic général de la province.

Jean de Boyer, Sgr d'Odars et de Saint-Germier, syndic général de la province.

François-Anne de Roux Potier, Sgr de la Terrasse, syndic général reçu en survivance.

Pierre de Guilleminet, secrétaire et greffier des états.

Christophe de Mariotte, secrétaire et greffier des états.

Joseph de Guilleminet, secrétaire et greffier des états.

Jean de Mariotte, secrétaire et greffier des états.

Jean Pujol, conseiller du roi, agent des états de la province.

Pierre-Louis de Reich de Pennautier, conseiller du roi, receveur général du clergé de France, trésorier de la bourse des états de la province de Languedoc.

Composition des états généraux de la province de Languedoc en 1768.

(*Armor.* de G. de la Tour, 1767.)

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Languedoc, depuis 1755, a tenu les états en 1764.

Charles-Juste de Beauveau, prince du saint empire romain, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, capitaine des gardes du corps, lieutenant général, commandant en chef.

Maries-Yves Desmaretz, comte de Maillebois, lieutenant général, chevalier des ordres du roi, lieutenant général pour le roi dans le haut Languedoc.

Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieux, comte de Sillery, maréchal de camp, ancien ministre secrétaire d'État des affaires étrangères en 1747, chevalier des ordres du roi, lieutenant général pour le roi dans le bas Languedoc.

Charles-Antoine-Armand de Gontaut de Biron, nommé le duc de Gontaut, lieutenant général pour le roi dans les Cévennes.

Jean-Emmanuel Guignard, vicomte de Saint-Priest, conseiller honoraire au parlement de Grenoble, maître des requêtes, président au grand conseil, commissaire du roi à la compagnie des Indes, intendant de Languedoc, conseiller d'état, commissaire du roi aux états de Languedoc.

Marie-Joseph-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, Sgr d'Alivet, Renage, Beaucroissant, etc., maître des requêtes, intendant de Languedoc en 1764, commissaire du roi.

Jean-Pierre de Guy Villeneuve, président, trésorier de France, général des finances, grand voyer en la généralité de Toulouse, commissaire du roi.

Jean Benezet, président, trésorier de France, général des finances, grand voyer, intendant des gabelles, commissaire du roi.

Genest Pujol de Beaufort, conseiller du roi, secrétaire et greffier alternatif et mitriennal des commissaires.

Joseph-François Coster, secrétaire et greffier en chef de la cour souveraine de

Lorraine et Barrois, secrétaire du commandement de Languedoc, greffier des commissaires du roi.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Narbonne. Arthur-Richard Dillon, président-né.
Toulouse. Étienne-Charles de Loménie de Brienne.
Alby. François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis.
Saint-Pons. Paul-Alexandre de Guenet.
Carcassonne. Armand Bazin de Bezons.
Uzès. Bonaventure Bauyn.
Nîmes. Charles-Prudent de Becdelièvre.
Mirepoix. Jean-Baptiste de Chamflour.
Saint-Papoul. Daniel-Bertrand de Langle.
Le Puy. Jean-Georges le Franc de Pompignan.
Béziers. Joseph-Bruno de Bausset de Roquefort.
Rieux. Jean-Marie de Catellan.
Viviers. Joseph-Rolin de Morel de Mons.
Lodève. Jean-Félix-Henri de Fumel.
Castres. Jean-Sébastien de Barral.
Alais. Jean-Louis Buisson de Beauteville.
Agde. Charles-François-Siméon de Rouvroy de Saint-Simon de Sandricourt.
Montauban. Anne-François-Victor Letonnelier de Breteuil.
Aleth. Charles de Lacropte de Chanteirac.
Comminges. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond.
Montpellier. Raimond de Durfort.
Lavaur. Jean de Dieu Raimond de Boisgelin.
Mende. Gabriel-Florent de Choiseul de Beaupré, mort doyen des évêques de France, le 7 juillet 1767.

L'abbé de Castellanne, aumônier du roi et vicaire général de l'archevêché de Reims, fut nommé évêque de Mende en 1767.

BARONS DES ÉTATS.

Alais. Louis-François de Bourbon, prince de Conty.

Polignac. Louis-Héracle-Melchior-Armand, vicomte de Polignac, baron de Solignac.

Avéjan. Catherine-Auguste de Banne d'Avéjan, marquis d'Avéjan.

Ambres. Philippe de Noailles, comte de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon, grand d'Espagne, lieutenant général.

Aureville. François-Charles de Rochechouart, comte de Faudoas, baron d'Aureville, lieutenant général.

Barjac. Denis-Auguste de Beauvoir de Grimoard de Montlaur, comte et baron du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac et de Florac, colonel lieutenant du régt dauphin-infanterie.

Bram. Marie-Paul-Jacques de Lordat, marquis de Lordat, baron de Bram.

Cailus. Joseph-François de Cailus, marquis de Cailus.

Calvisson. Anne-Joseph de Louet de Nogaret de Murat, marquis de Calvisson.

Castelnau de Bonnefons. Charles-Marie-Emmanuel de Crussol, marquis de Crussol, Sgr de Saint-Sulpice.

Le droit d'entrée de cette baronie fut vendu le 4 avril 1766 à Philippe-Charles-François de Pierre de Blou, marquis de Pierre-Bernis, frère du cardinal.

Castelnau d'Estrettefonds. Antoine de Bar, Sgr de Montcalon, dit le marquis de Castelnau.

Castries. Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, lieutenant général.

Florensac. François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et de Crussol, premier pair de France.

Ganges. Philippe-Maurice-Charles de Vissec de La Tude, marquis de Ganges.

Lanta. Mathieu-Ignace-Alexandre-Félix de Bessuéjouls de Roquelaure, baron de Lanta et d'Apchier, dit le comte de Roquelaure.

Mérinville. François-Armand Desmontiers, comte de Mérinville, mestre de camp de cavalerie.

Mirepoix. Louis-Marie-François-Gaston de Lévis, comte de Léran, marquis e Mirepoix.

Murviel. Henri-François Carrion, marquis de Nizas, baron de Murviel et de Paulin.

Saint-Félix. Scipion-Charles-Victor-Auguste de la Garde, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix.

Tornac. François-Denis-Auguste de Beauvoir de Beaumont, comte et baron de Brison, baron de Tornac et de Largentière.

Villeneuve. Marc-Antoine Brunet de Pujols, de Castelpers, de Lévis, baron de Villeneuve.

BARONS DE TOUR DU VIVARAIS.

Annonay. — *Lavoulte*. — *Tournon*. Charles de Rohan, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, possesseur de trois baronies.

Joyeuse. Marie-Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France.

Vogué. — *Aubenas*. — *Montlor*. Charles-François-Elzéar de Vogué, baron de trois baronies, nommé le marquis de Vogué, lieutenant général.

Largentière. François-Denis-Auguste de Beauvoir de Beaumont, comte de Brison, baron de Tornac et de Largentière.

Boulogne. Claude-Florimond de Fay, Sgr de Coisse, comte de la Tour-Maubourg.

Crussol. François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et de Crussol, premier pair de France.

La Tourette. — *Chalancon*. François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, marquis de la Tourette, baron de Chalancon et de la Tourette.

Saint-Remèse. Anne-Joachim-Annibal de Rochemore de Grille, comte de Saint-Remèse.

BARONS DE TOUR DU GÉVAUDAN.

Apchier. Mathieu-Ignace-Alexandre-Félix de Bessuéjouls de Roquelaure, baron de Lanta et d'Apchier, nommé le comte de Roquelaure.

Le Tournel. — *Saint-Alban.* Pierre-Charles de Molette, marquis de Morangiès et de Saint-Alban, baron de la Garde-Guérin, lieutenant général.

Le Roure. — *Florac.* Denis-Auguste de Beauvoir de Grimoard, marquis de Grisac, comte du Roure, baron de Florac.

Mercœur. Louis-François de Bourbon, prince de Conty, duc de Mercœur, marquis de Pézénas et de Portes.

Peyre. Jean-Henri de Moret de Grolée, comte de Pagas, baron de Peyre, grand bailli du Gévaudan, nommé le comte de Peyre.

Sénaret. Charles-Louis Testu de Balaincourt, comte de Balaincourt et de Saint-Point.

OFFICIERS DES ÉTATS.

Jean-Antoine Duvidal, marquis de Montferrier, Sgr de Baillarguet et de Saint-Clément de Rivière, syndic général de la province après son père.

René-Gaspard de Joubert, syndic général de la province après la démission de son frère.

Henri-Joseph de la Fage, baron de Pailhés, syndic général de la province après son père.

Joseph de la Fage, Sgr de Saint-Martin, syndic général honoraire de la province, démissionnaire en faveur de son fils.

Claude de Carrière, Sgr de Masmolène et de Saint-Quentin, secrétaire et greffier des états.

Jean-Baptiste de Rome, écuyer, secrétaire-greffier des états.

Guillaume de Mazade, trésorier de la bourse.

XIV

Députation annuelle des états généraux de Languedoc à la cour, pour offrir au roi le don gratuit et le cahier des doléances. (Bibl. imp., proc. verb. mss.)

1700-1788.

1700. Mgr l'évêque de Montpellier.
Le baron de Lanta.
De Montbel.
De Rideu.
Combes, maire de Rieux.

1701. Mgr l'évêque d'Alais.
Le marquis de Saissac.
De Coudereau, capitoul de Toulouse.
De Lamée, consul de Carcassonne.
1702. Mgr l'évêque d'Aleth.
Le marquis de Tornac.
Didier, consul de Nîmes.
De la Valete, maire de Pézénas.
De Boyer, syndic.
1703. (Rien.)
1704. Mgr l'archevêque de Narbonne.
Le vicomte de Polignac.
De Campistron, capitoul de Toulouse.
Bacot, diocésain de Toulouse.
De Joubert, syndic général.
1705. Mgr l'évêque de Mirepoix.
Le marquis de Murviel.
Manny, consul de Montpellier.
Chastan.
De Boyer, syndic.
1706. Mgr l'évêque de Lodève.
Le marquis de Ganges.
Mourres.
De la Combe de Fages.
De Montferrier, syndic.
1707. Mgr l'évêque d'Agde.
Le marquis de Caylus, baron de Rouairoux.
De Mandajors, maire d'Alais.
De Rieunègre, diocésain de Narbonne.
De Joubert, syndic général.
1708. Mgr l'archevêque d'Alby.
Le comte de Mérinville, baron de Rieux.
Coudereau, capitoul de Toulouse.
De Lescure, syndic du diocèse de Narbonne.
De Boyer, syndic général.
1709. Mgr l'évêque de Béziers.
Le comte de la Fare, baron de Tornac.
De la Loubère, diocésain de Toulouse.
Le Clerc, diocésain de Rieux.
1710. Mgr l'évêque de Montauban.
Le vicomte de Polignac.
Bonafoux, lieut. du maire de Lodève.
Vermale, diocésain de Viviers.
De Joubert, syndic général.
1711. Mgr l'évêque de Castres.
Le baron de Castelnau d'Estrettefonds.
Combes, maire de Rieux.
Daillencourt, maire de Revel.

De Joubert, syndic général.
1712. Mgr l'évêque de Rieux.
Le marquis de Lanta.
De Roubiac, consul de Nimes.
Chabotton, diocésain d'Uzès.
De Montferrier, syndic général.
1713. Mgr l'évêque de Mende.
Le marquis de Villeneuve.
Dumolard, maire du Puy.
Seurat, maire de Clermont.
De Joubert, syndic général.
1714. Mgr l'évêque d'Aleth.
Le comte de Chambonas, baron de Saint-Félix.
Despierre, consul de Nimes.
Morel, lieut. du maire de Narbonne.
Dodars, syndic général de la province.
1715. Mgr l'évêque de Nimes.
Le marquis de Caylus, baron de Rouairoux.
Blanquet, maire de Mende.
Madié, consul du Bourg-Saint-Andéol.
De Montferrier, syndic général.
1716. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le comte de Merinville, baron de Rieux.
Manny, premier consul de Montpellier.
Larade, syndic du diocèse d'Aleth.
De Joubert, syndic général de la province.
1717. Mgr l'évêque de Comminges.
Le marquis de Saint-Sulpice, baron de Castelnau de Bonnefonds.
Revel, consul de Rieux.
Du Roc, maire de Marvéjols.
Dodars, syndic général de la province.
1718. Mgr l'évêque de Viviers.
Le vicomte de Polignac.
Jerphanion, syndic du Velay.
Bargeton, député de Saint-Papoul.
De Joubert, syndic général de la province.
1719. Mgr l'évêque d'Alais.
Le comte de la Fare, baron de Tornac.
De la Ribaudière, lieut. du maire d'Alais.
Azemar, maire de Gignac.
De Joubert, syndic général de la province.
1720. Mgr l'évêque de Saint-Pons.
Le marquis du Roure, baron de Barjac.
De Candillargues, premier consul de Montpellier.
Rivals, consul de Carcassonne.
Dodars, syndic général de la province.
1721. Mgr l'évêque de Lavaur.
Le marquis de Calvisson, baron de Calvisson.

Mathieu, premier consul de Nimes.
Vasserot, syndic du pays de Razès.
De Montferrier, syndic général de la province.

1722. Mgr l'évêque de Saint-Papoul.
Le baron de Lanta.
Guy } anciens capitouls de Toulouse.
Astruc }
De Joubert, syndic général de la province.

1723. Mgr l'évêque de Rieux.
Le baron de Mirepoix.
Irailh, consul du Puy.
Mazards, député de Mirepoix.
De Montferrier, syndic général de la province.

1724. Mgr l'évêque de Carcassonne.
Le marquis de Cailus, baron de Rouairoux.
Favier, capitoul de Toulouse.
Prat, maire du Saint-Esprit.
De Montferrier, syndic général de la province.

1725. Mgr l'archevêque d'Alby.
Le baron de Castelnau d'Estrettefonds.
Bauduer, premier consul de Lavaur.
Beaulac de Pezenes, anc. consul de Montpellier.
De Joubert, syndic général de la province.

1726. Mgr l'évêque d'Alais.
Le marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix.
De Ladevèze, consul de Saint-Pons.
Sanche, syndic du diocèse de Saint-Papoul.
Favier syndic général de la province.

1727. Mgr l'évêque de Mirepoix.
Le marquis de Sorgues, baron de Murviel.
De Boussac, anc. capitoul de Toulouse.
De Labrosse, premier consul de Narbonne.
De Montferrier, syndic général de la province.

1728. Mgr l'évêque d'Aleth.
Le comte de Lordat, baron de Bram.
De Lauzière, premier consul de Montpellier.
Vérot, diocésain de Nîmes.
De Joubert, syndic général de la province.

1729. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le duc de Crussol, baron de Florensac.
Guérin, maire d'Alby.
Voigny, diocésain de Montpellier.
Favier, syndic général de la province.

1730. Mgr l'évêque de Viviers.
Le baron d'Ambres.
De Bains, consul du Puy.
De Gailhac, consul de Béziers.
De Montferrier, syndic général.

1731. Mgr l'évêque de Saint-Papoul.
Le baron de Lanta.
De Lavedan, maire d'Alby.
De la Caze, diocésain de Mirepoix.
De Joubert, syndic général.

1732. Mgr l'évêque du Puy.
Le comte de Mérinville, baron de Rieux.
De Lescure, syndic du diocèse de Narbonne.
Novy, syndic du diocèse de Mende.
De Montferrier, syndic général.

1733. Mgr l'évêque d'Agde.
Le vicomte de Polignac.
Brigaud, assesseur de Castres.
Saint-Sébastien, député d'Alais.
De Montferrier, syndic général.

1734. Mgr l'évêque de Saint-Pons.
Le baron de Villeneuve.
De Clamouse, consul du Puy.
De Merés, consul de Valabrègues.
De Joubert, syndic général.

1735. Mgr l'évêque d'Uzès.
Le marquis de Cailus, baron de Rouairoux.
De Brézillac, maire de Fanjaux.
Marcha, maire de Valentine.
De Joubert, syndic général.

1736. Mgr l'évêque de Montauban.
Le comte du Roure.
De Lamouroux, maire de Saint-Papoul.
De Saint-Maximin, maire d'Alais.
De Montferrier, syndic général.

1737. Mgr l'évêque de Carcassonne.
Le comte de la Fare, baron de Tornac.
Gilly, diocésain de Limoux.
Daudé, maire du Vigan.
De Joubert, syndic général.

1738. Mgr l'évêque de Lodève.
Le marquis de Calvisson.
De Lombrail, syndic du diocèse de Toulouse.
Plauchu-Saint-Laurent, maire de Fousseret.
De Montferrier, syndic général.

1739. Mgr l'évêque de Montpellier.
Le vicomte de Polignac.
Goudard, lieut. du maire d'Alby.
De Saint-Laurens-Capieu, député de Verfeil, diocésain de Toulouse.
De Montferrier, syndic général.

1740. Mgr l'archevêque de Narbonne.
Le comte de Lordat, baron de Bram.
Chrétien, lieut. de maire d'Agde.

De Roquebrune, député d'Alais.
De Joubert, syndic général.
De Mariotte, secrét. et greffier des états.

1741. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le marquis de Nizas, baron de Murviel.
Lamouroux, lieut. de maire de Castres.
Delpuech, assesseur d'Alais.
De la Fage, syndic général.

1742. Mgr l'évêque d'Uzès.
Le marquis de Ganges.
De Serviès, député de Rieux.
Pigneu, diocésain de Viviers.
De Montferrier, syndic général.

1743. Mgr l'évêque de Nîmes.
Le marquis d'Ambres.
De Baillarguet, maire de Toulouse.
Doremieulx, maire de Gruissan.
De Joubert, syndic général.

1744. Mgr l'évêque de Mirepoix.
Le marquis de Lanta.
Chaboton, maire d'Alais.
Bechon, maire d'Anduze.
De la Fage, syndic général.

1745. Mgr l'évêque de Saint-Papoul.
Le vicomte de Polignac.
Ferran, lieut. de maire de Lavaur.
D'Aillan, maire du Vigan.
De Montferrier, syndic général.

1746. Mgr l'évêque de Comminges.
Le marquis de Brison, baron de Tornac.
Desprat, député de Rieux.
Forestier, maire de Saint-Paul de Fenouillède.
De Joubert, syndic général.

1747. Mgr l'évêque d'Agde.
Le comte de Rochechouart, baron de la Gardiolle.
Delfau, lieut. de maire de Saint-Pons.
Le Moinier, député de Rieux.
De la Fage, syndic général.

1748. Mgr l'archevêque d'Alby.
Le marquis de Villeneuve.
D'Héliot, lieutenant de maire de Toulouse.
De Belliol, maire de Lodève.
De Montferrier, syndic général.

1749. Mgr l'évêque du Puy.
Le marquis de Cailus, baron de Rouairoux.
Monneron, lieut. de maire du Puy.
Ramond, diocésain de Rieux.
De Joubert, syndic général.

1750. . . . . }
1751. . . . . } Point de députations.
1752. . . . . }

1753. Mgr l'archevêque de Narbonne.
Le marquis de Lanta.
De Baillarguet, maire de Saint-Pons.
De Voisin de Bael, maire de Fanjeau.
De Montferrier, syndic général.
De Guilleminet, secrétaire et greffier des états.

1754. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le comte de Lordat, baron de Bram.
Estève, maire de Gignac.
Périllier, député de Rabastens.
De Joubert, syndic général.

1755. Mgr l'évêque de Rieux.
Le comte de Mérinville, baron de Mérinville.
Richard, maire de Gaillac.
De Boisserolles, maire du Vigan.
De la Fage, syndic général.

1756. Mgr l'évêque de Viviers.
Le vicomte de Polignac.
De Montcabrier, syndic du diocèse de Toulouse.
Valet, député de Saint-Pons.
De Montferrier, syndic général.

1757. Mgr l'évêque de Lavaur.
Le marquis de Villeneuve, baron de Villeneuve.
De Roquesol, député de Beaucaire, diocésain de Nîmes.
De Peprat, député de Marvéjols, diocésain de Mende.
De Joubert, syndic général.

1758. Mgr l'évêque de Lodève.
Le marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix.
Rome, syndic du diocèse de Narbonne.
Gentil d'Artifel, député du Saint-Esprit, diocésain d'Uzès.
De la Fage, syndic général.

1759. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le marquis de Roquelaure, baron de Lanta.
Roudil de Berriac, maire de Carcassonne.
De Querelle, député diocésain de Clermont-Lodève.
De Montferrier, syndic général.

1760. Mgr l'archevêque d'Alby.
Le marquis de Calvisson, baron de Calvisson.
Journet, diocésain d'Alais.
Guérin, syndic du diocèse d'Alby.
De Joubert, syndic général.

1761. Mgr l'évêque de Castres.
Le marquis de Castelnau d'Estrettefonds, baron dudit lieu.
Fabre, maire de Lavaur.
De Montcabrier, syndic du diocèse de Toulouse.

De la Fage, syndic général.
1762. Mgr l'évêque d'Alais.
Le marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix.
Chambon, lieut. de maire d'Uzès.
De la Barthe, député de Marvéjols.
De Montferrier, syndic général.
1763. Mgr l'évêque d'Agde.
Le marquis de Cailus, baron de Cailus.
Embry, lieut. de maire d'Agde.
De la Fage, député de Rieux.
De Joubert, syndic général.
1764. Mgr l'archevêque de Toulouse.
Le vicomte de Polignac.
Alizon, lieut. de maire de Nimes.
Goulard, maire d'Aleth.
De la Fage, syndic général.
1765. Mgr l'évêque de Montauban.
Le marquis de Calvisson, baron dudit lieu.
De Bezaucelle, lieut. de maire de Carcassonne.
Dampmartin, député de la ville d'Uzès.
De Montferrier, syndic général.
1766. Mgr l'évêque d'Aleth.
Le duc d'Uzès, baron de Florensac.
De Guilleminet, député de Montpellier.
De Boisset, député d'Uzès.
De Joubert, syndic général.
1767. Mgr l'évêque de Comminges.
Le comte de Roquelaure, baron de Lanta.
Alison, premier consul de Nimes.
Brigaud, député de Pézénas.
De la Fage, syndic général.
1768. Mgr l'évêque de Montpellier.
Le comte de Rochechouart, baron d'Aureville.
De Garipuy, député de Toulouse.
Franc, député de Béziers.
De Montferrier, syndic général.
1769. Mgr l'évêque de Lavaur.
Le comte du Roure, baron de Barjac.
De Gary, député de Toulouse.
Monnier, député d'Aimargues.
De Joubert, syndic général.
1770. Mgr l'évêque de Mende.
Le marquis de Cailus, baron de Cailus.
De Bargeton, député d'Uzès.
Deroche de Laubaret, député d'Uzès.
De la Fage, syndic général.
1771. Mgr l'évêque de Mirepoix.
Le baron de Mérinville.

Perié.
Querelle.
De Montferrier, syndic général.
1772. Mgr l'évêque de Saint-Pons.
Le marquis de Banne d'Avéjan.
Daru, ancien capitoul de Toulouse.
Venel, diocésain d'Agde.
De Joubert, syndic général.
1773. Mgr l'évêque de Lavaur.
Le vicomte de Polignac.
Raynal, ancien capitoul de Toulouse.
Alizon, maire de Nimes.
De la Fage, syndic général.
1774. Mgr l'évêque de Rieux.
Le comte de Roquelaure, baron de Lanta.
Brassalières, ancien capitoul et chef du consistoire de Toulouse.
La Brousse, diocésain d'Uzès.
De la Fage, syndic général.
1775. Mgr l'évêque de Montpellier.
Le marquis de Cailus, baron de Cailus.
De Ratte, député de Montpellier.
Belliol, député de Castelnaudary.
De Joubert, syndic général.
1776. Mgr l'évêque de Béziers.
Le comte du Roure, baron de Barjac.
Alizon, député de la ville de Nimes.
Dampmartin, député d'Uzès.
De la Fage, syndic général.
1777. Mgr l'évêque d'Alais.
Le vicomte de Bernis, baron de Pierrebourg.
Benezech, député de la ville de Saint-Pons.
De Querelles, député de Clermont-Lodève.
De Rome, syndic général, en survivance.
1778. Mgr l'évêque du Puy.
Le marquis de Bram, baron de Lordat.
Le chevalier de la Fage, député de Rieux.
Bezaucèle, syndic de Toulouse.
De Rome, syndic général, en survivance.
1779. Mgr l'évêque de Saint-Papoul.
Le marquis de Brison, baron de Tornac.
Fornier, diocésain de Carcassonne.
La Serre, syndic de Narbonne.
De la Fage, syndic général.
1780. Mgr l'évêque de Castres.
Le marquis de Banne, baron d'Avéjan.
De la Chadenède, syndic du Vivarais.
Salabert, syndic du pays d'Albigeois.
De Montferrier, syndic général.

1781. (Absent.)
1782. Mgr l'évêque de Viviers.
Le marquis de Lordat, baron de Bram.
De Querelles, député de Clermont-Lodève.
Thomas, député de Rieux.
Le marquis de Montferrier, syndic général.
1783. Mgr l'évêque d'Uzès.
Le comte du Roure, baron de Barjac.
De Gary, capitoul de Toulouse.
Chevalier de l'Espinasse, député d'Uzès.
Le marquis de Montferrier, syndic général.
1784. Mgr l'évêque de Lodève.
Le vicomte de Bernis, baron de Pierrebourg.
Le chevalier de la Coste, député du Puy.
De Bonnemain, député de Rieux.
De Rome, syndic général.
1785. Mgr l'évêque de Saint-Papoul.
Le vicomte du Roure, baron de Tornac.
D'Hanri, chev. de Saint-Louis, député de Gignac.
De Farconnet, commissaire des guerres, député de Largentière.
Le baron de Puymaurin, syndic général.
1786. Mgr l'évêque d'Alais.
Le comte du Roure.
De Thoulouse de la Roche, consul-maire de Saint-Ambroix, diocésain d'Uzès.
De Pérouse, député de Clermont-Lodève.
Le marquis de Montferrier, syndic général.
1787. (Absent.)
1788. Mgr l'évêque de Comminges.
Le comte de Banne, baron d'Avéjan.
Trinquelague, député d'Uzès.
Deschadenèdes, député des Vans.
Le baron de Puymaurin, syndic général.

XV

ASSEMBLÉES DE LA NOBLESSE EN 1789.

SÉNÉCHAUSSÉE DE MONTPELLIER.

État général des nobles présents ou représentés à l'assemblée de la sénéchaussée de Montpellier, convoqués le 16 *mars* 1789 *pour la députation aux états généraux du royaume.*

Le comte de Julien de Vinezac.
La marquise de Montarnaud.
D'Aigrefeuille.
De Gévaudan.
De Gévaudan.
Delpuech, marquis de Comeiras.
La marquise de Calvisson.
Le comte de Cadolle, marq. de Durfort.
De Girard.
Benezech de Saint-Honoré.
De Solas.
La marquise de Grave.
De Cambacérès.
Le marquis de Baschi.
D'Aubussargues.
De Serres.
Le marq. de Castillon de Saint-Victor.
De Pellet.
Astruc.
De Ginestous, baron de la Liquisse.
Le marquis de Montlaur.
La baronne de Ginestous.
De Paul.
De Paul fils.
De Melon.
Mesdemoiselles de Roquefeuil.
De Perdrix.
De Belleval.
Le marquis de Portalès.
De Pascal, baron de Faugères.
Le duc de Castries.
Mademoiselle de Candillargues.
De Masclary.
De Masclary fils.
Madame de Bocaud.
Le marquis de Cambis.
De Campan.
Garnier de Laval.
De Boussairolles.
De Boussairolles fils.
De Balestrier.
De Balestrier.
De Claris.
La marquise de Ganges-Sarret.
De Ratte.
La marquise de Murs.
La marquise de Bernis.
De Ratte.
De Joubert.
Le comte d'Urre d'Aubaïs.
De Poitevin.
D'Ortoman.
De Poitevin.
De Galière, marquis de Fontés.
De la Roque fils.
De Bousquet.
Bousquet de Florian.
Fesquet.
Madame de Soubeyran.
De Calmels de Gazel.
De Plantade.
De Campan.
De Bosquat.
De Bosquat fils.
De Guilleminet.
Le président de Souvignargues.
La vicomtesse de Lostanges.
De Marguerit.
De Gros de Besplas.
De Gros de Besplas.
Duvidal, marquis de Montferrier.
La marq. de Montferrier, douairière.

Banal.
Banal fils.
Pas, baron de Beaulieu.
Pas de Beaulieu.
Pas de Beaulieu.
Madame de Pas.
Vassal.
De Grasset.
De Tourtoulon.
Le marquis de Fournès.
Le vicomte de Narbonne.
De Pepin..
D'Algues.
D'Aunant de Sérignan.
De Vichet.
De Girard d'Olivet.
De Girard-Rouquet.
De Girard.
De Girard-Lauret.
De Girard.
De Girard-Dulac.
Mouton de la Clotte.
De la Clotte père.
Delpuech de Comeiras.
Deydé.
De Barbeyrac de Saint-Maurice.
Le marquis de Saint-Maurice.
Le marquis de Montbazin.
De Barbeyrac de Saint-Maurice.
La marquise de Saint-Maurice.
De Bornier de Ribalte.
D'Azémar.
De Borniér de Ribalte.
De Sage d'Hauteroche, comte d'Hulst.
Aurés.
De Lisle.
De Chazelles.
De Vissec, comte de la Tude.
La marquise de Ganges.
Le marquis de Ginestous.
Le comte de Lansade.
Domergue, neveu.
Domergue, oncle.
De Castelviel.
De Castelviel.
Daudé, vicomte d'Alzon, baron du Pouget.
De la Meunière de la Monie.
La marquise de Villevieille.
De Latis, marquis d'Entraigues.
De Ballainvilliers.
La marquise d'Axat.
De Lauvergnac.
Le comte de Ganges.
De Caladon.
Ranchin de Massia.
Ranchin de Massia.
De Bauni.
Dumerlet.
Durranc de Vézenobre.
Deydier.
Delpuech de la Nible.
De Gumpertz.
De Roux.
Daru.
Le Blanc de Saint-Clément.
De la Neuville.
De Mirman d'Adissan.
D'Albenas.
Durranc de Vibrac.
De Maury de la Peyrouse.
De la Condamine.
Duchol de Signac.
Lemonnier de Sombremard.
De Montlaur de Murles.
De Murles, père.
De Montlaur de Murles.
De Montlaur de Murles.
De Montlaur de Saugras.
De Massilian.
Durranc de Vibrac.
Martin de Choisy.
De Grasset.
De Malbois.
De Malbois.
De Juges.
De Girard.
Brondel de Roquevaire, baron de Fabrègues.
De Payen.
De Loys.
De Loys, fils.
Brun.
Mouton de Buzarin.
De Vignolles de la Farelle.
Hostalier.

De Mazade, marquis d'Avèze.
De Julien, comte de Vinezac, marquis de la Roquette, baron de Péguerolles.
De Girard.
De Girard de Costemale.
De Girard d'Olivet.
De Payen.

(Procès verbal de l'assemblée de la Noblesse tenue à Montpellier du 16 mars au 2 avril 1789. *— Imp. à Montpellier chez Jean Martel, imprimeur de l'ordre de la Noblesse,* 1789.)

SÉNÉCHAUSSÉE DE BÉZIERS.

Le marquis de Thézan.
Le marquis de Fontès.
Le marquis de Gayon.
Le marquis Delort.
Le marquis d'Alphonse.
Le baron de Senegra.
Le marquis de Saint-Juéry.
Le comte de la Prunarède.
Le baron de Laurens.
Le marquis de Fozières.
Le baron de Coussergues.
Le comte Dupuy-Montbrun.
Le baron de Jessé, père.
Le vicomte de Saint-Gervais.
Le marquis d'Arènes.
De Juvenel.
Le baron de Polhes.
Le comte de Brettes.
De Rives de Ribaute.
De Lasteules.
De Bouzigues.
De Lajeard.
Le baron de Loupian.
D'Hemeric.
De Saint-Julien.
La baron de Soubès.
Le chevalier d'Hauterive.
Le comte de la Serre.
Le chevalier de Jacomel.
De Jacquet de Brey.
De Mainy.
De Seriès de Campredon.
De Vagnères de Lalande.
De la Blanque, père.
Le comte de Manse.
Le marquis de Nattes.
Le comte de la Pauze.
De Lavit.
Le chevalier de Saint-Juéry.
De Mirmand.
De Bunis.
De Saint-Men.
De Forès.
De la Banquière.
De Lavit Montégut.
Le vicomte de Nattes.
Le baron de Nattes.
De Barbier.
De Ferrouil de Montgaillard, père.
De Ferrouil de Montgaillard, fils.
De Christol.
De Boudoul.
De Lescure.
De Martin.
Du Cup d'Homps.
De Roquessol.
De Vanière.
De Ricard.
De Comerac.
Mainy de Madale.
De Laurès.
De la Serre, père.
De Cassan.
De Maussac.
De Bonnefoux.
De Leudrier.
De Saint-Victor.
Le comte de Lort.

De Moyria.
Le chevalier de Moyria.
De Jessé, fils.
D'Hauteroche.
Du Lac.
D'Embry.
De Milhié.
De Basset.
Le baron de Sarret.
Le comte de Montalet.
Le marquis de Montalet.
Roch de Geoffroy.
Le marquis de Vissec Latude, père.
Le chevalier de Mathieu.
Le marquis de Vissec Latude, fils.
Monsieur frère du roi.
Le duc d'Uzès.
Le comte de Caraman.
De Fleury de Caux.
Le marquis de Bermond.
Le comte de Polastron.
Le vicomte de Thezan.
La comtesse de Paulin.
La marquise de Poulpri.
Le marquis de Grave de Saint-Martin.
Le chevalier de Grave.
M. de Celles.
Le marquis de Ginestous.
Lavit de Clairac.
Madame de Solinhiac.
Madame de Solencié.
De Claris.
La marquise d'Axat.
De Matthieu.
Le marquis de Saint-Maurice.
Le baron de la Valtière.
Le marquis de Portalès.
De Villeraze.
Le chev. de Saint-Maurice.
De Lansade.
De Maureillan.
De Nizas.
La comtesse de Bausset.
De Combettes.
De Nayrac.
De Ribes.
Le vicomte de Vissec.
Le baron de la Tude.
De Montlebrous.
De Jacquet de Brey.
De Plauque.
De Montarnaud.
D'Abbes de Cabrerolles.
De Bedos de Caux.
De Bedos de Celles.

(*Fuzier, impr. du roi. Béziers*, 1789.)

SÉNÉCHAUSSÉE DE GÉVAUDAN.

État des membres de la noblesse de la sénéchaussée de Gévaudan qui se sont rendus à l'assemblée tant pour eux personnellement que par les procurations. — Pour être admis à cette assemblée, il ne fallut d'autres conditions de noblesse que d'avoir été réputé noble *depuis vingt ans.* (*G.* DE BURDIN, *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, t. II, p. 163.)

Le comte de Capellis.
Le comte de Briges.
Aimex de Noyant.
Le vicomte de Morangiès.
Le baron de Pages.
Le vicomte de Chambrun.
De Malaval.
Le marquis de Retz de Malavielle.
Le vicomte de Framond.
Le baron de Framond.

Le chevalier de la Barthe.
La Barthe de Limouse.
Grollée de Virville.
Madame de la Rochenégly.
Charles d'Apchier.
Comte de Vabres.
Montjoc de Briges.
Faret de Fournès.
De Paraza.
Boucharin de Fabréges de Cantoinet.
Le comte du Roure.
De Narbonne.
Fabre de Montvaillant.
Casimir de Borrelly.
Madame du Mialet de Bessettes.
De Condres.
Alexis de Valette des Hermeaux.
Le marquis de Monstuéjouls.
De Jurquet de Montjésieu.
Fraissinet de Valady.
Madame de Launay.
Veuve de Chateauneuf Randon.
Tardieu de la Barthe, prêtre.
De Falcon Longevialle.
Grollée de Saint-Étienne.
Blanquet de Rouville d'Altès.
De Montcamps de Lairolle.
Le chevalier de Marnhiac.
Le chevalier de Vébron.
Fabrien d'Imbert de Montruffet, père.
D'Imbert de Montruffet, fils.
Lozeran de Fressac.
Le comte de Corsac.
Du Pui Montbrun.
Dumas de Cultures, père.
Urbain de Cultures, fils.
Charles de Seguin de la Tour.
Brun.
Baron de Montesquieu.
Dantil de Ligonnès.
Brun.
Le comte de Montesquieu.
De Rets de Servières.
Randon de Mirandol.
D'Agulhac de Soulages.
Le baron de Servières.
Le marquis de Chateauneuf-Randon.
Randon de la Roche.
De Miremont, fils.
De Saint-Frézal de la Vernède.
Le chevalier de Borrel.
Randon de Giraldès.
Sauvage de Servilange.
De Montbreton.
De Fustier de Laubies.
Blanquet de Rouville.
De Gransaignes.
Ignace-Augustin Valette des Hermeaux.
Madame Louise d'Eimar.
Madame de Landos.
Veuve de Galimard.
D'Imbert de Blavigniac.
L'Évêque de Couseran.
Jacquemon du Mouchet.
De Regnard de Montgros.
Du Cros Papon.
De Volonzac Malespina.
Sarazin de Ladevèze.
Deguin de la Roche.
D'Albière de la Champ.
De Seguin.
Madame la veuve de Salles.
Madame de Chambonas.
Veuve de Lastic.
De Montcalm Gozon.
De Moré de la Fage.
Madame de Ligonnès.
Le comte d'Altier.
Le comte de Retz.
Le comte d'Entraigues.
De la Roquette.
De Fontanes de Logères.
Fayet de Chabannes.
Le marquis de Roquelaure.
De Borrel.
Madame de Chapelain.
Le comte de Rochefort.
De Trouillas.
De Chastel de Servières.
De Miremont.
Des Molles de Saint-Germain.
De Sauveplane.
Mademoiselle de Borrel.
Mademoiselle Treille de Saint-Roman.
Roquier de la Valette.
Serrières de Clarensac.

Parlier de la Roque du Mazel.
De Fages de Chaulnes.
Le marquis d'Apchier.
De Moriès.
De Lescure Saint-Denis.
Le chevalier de Malavieille.
Perré de la Villestreux, fils.
Le chevalier de Lairolle.
De la Colombesche.
Du Mazel.
Du Villard.
De la Barthe.
De Laubies, père.
Le chevalier de Laubies, fils.
Chataignier de Puigrenier.
Le chevalier de la Grange.
De Marnhac aîné.
De Ligeac.
De Fages de Chaulnes.
Eymar.
Langlade de Montgros.
Moré de Charaix.
Le vicomte de Brion.
D'Estremiac.
Bleile de Marnhac.
De Marnhac,
De Vergesses.

SÉNÉCHAUSSÉE DE NIMES.

Le marquis de Fournès, sénéchal.
Le comte de Forbin.
De Courtois.
Le marquis de Caladon de Mialet.
Le baron d'Albignac.
De la Bonne.
De Possac-Genas.
De la Baulme.
Le baron de la Roiranglade.
Le marquis de Sumène.
De Bargeton.
Le comte Charles d'Agoult.
Le marquis de Fontanille.
Le vicomte de Suffren Saint-Tropez.
De Gévaudan.
Le comte d'Igoine.
De Ville-Perdrix.
De Gonet.
De Tessier de Meirières.
Le chevalier de Catelan.
De Cabrières, neveu.
Le marquis de la Fare-Alais.
Le marquis de Baudan-la-Boissière.
De Favantine de Montredon.
Descombiès.
Ferry de la Combe.
La baron d'Aigalliers.
Allut.
Le marquis de Pioleno.
De Biarges.
Le vicomte d'Alais-Montalet.
Le marquis de Mandajors.
Dejean de Saint-Marcel.
De Firmas de Périès.
Duclaux.
Randon de Grolier.
Dortet de Tessan.
De Caveirac.
Le comte du Long.
Le marquis de Gaste.
De Carrière.
De Mesnard.
De Lagardiolle.
Delpuech de Beaulieu.
De Solier, chevalier de Saint-Louis.
De Solier, officier dans Bassigny.
Le baron de Sabune.
De Gilles de Ribas.
De Thomassy.
De la Melouse.
D'Azémard.
D'Aigalliers de Brouzet.
Le baron de Calvières.
Le duc de Melfort.
Le chevalier de la Fare-Alais.
Le marquis de Ginestous.

Le marquis d'Assas.
Le chevalier de Valaurie.
Dampmartin.
De Croy.
Le comte de la Linière.
Le chevalier Despériès.
Le comte de Caladon de la Nuége.
Le marquis de Clauzonnette.
Rouverié de Cabrières.
De Forton.
De Montfort.
De Merez.
De Roche-Salel.
De Vergèzes d'Aubussargues.
De Lenoir.
Roussel, père.
Roussel, fils.
Le chevalier d'Igoine.
De la Roque.
Delpuech de Laumède.
La Cour de Montcam.
De Salveyro, baron d'Aleyrac.
De Thémines.
De Sauzet du Mialet.
De Salveyre de Montfort.
Dupuy d'Aubignac.
Gasque de la Motte.
De Langlade-Charenton.
De Roubins.
Ducluseau de Chabreuil.
De Montval.
De Boislève.
Le comte de la Tour-du-Pin-Gouvernet.
De Langlade, neveu.
De Lascour.
De Besson.
De Pascal.
De Broche-Descombes.
De la Cour.
De Langlade.
De Broche, chevalier de Saint-André.
Le marquis de Guibert de la Rostide.
Le comte de Vaulx.
Le marquis de Cornillon.
De Roche Saint-Amand.
Le marquis de Porcelet.
De Brueys.
Le chevalier de Brueys.
Daunant de Sérignac.
Le chevalier de la Gorce.
Le comte de Gabriac.
De la Bruyère.
De la Roquette.
De Saint-Florent.
De Saint-Michel-Saint-Florent.
Le baron de Fontarèches.
Le comte de Vanel de l'Isle-Roi.
De Vérot.
Drome.
De Castelnau de Montredon.
D'Autun de Masandriou.
Le chevalier Aubry.
De Brunel de la Bruyère.
Le comte de la Tour-du-Pin.
De Roys de Saint-Michel.
Damphoux.
Le vicomte d'Audé d'Alzon.
Le baron d'Olivier-Merlet, père.
Le baron d'Olivier-Merlet, fils.
De Pelet.
Le baron de Verfeuil.
D'Entraigues de Cabanes.
D'Izarn.
Le chevalier Dalgues.
De Broche de Cruviers.
Hostalier, baron de Saint-Jean.
De Rochemore, baron d'Aigremont.
Le baron d'Agrain.
Le chevalier de Tourtoulon.
Le comte de Villevieille.
De Saumanes.
De Raffin.
De Genas.
D'Alizon.
De Clausonne, baron de Lédenon.
De Roys-Desports.
Le vicomte de Rochemore.
Fornier de Mayrard.
De Pouzillac.
Le comte d'Assas-Montdardier.
Le comte de Ginestous de Gravière.
Le chevalier de la Grange.
Des Roches de Genouillac.
De la Rochette.
Le baron de Lédenon.
De Saint-Hippolyte.

D'Aigalliers de Jovy.
De Novy.
De Beaumont de Barras.
Des Ours de Calviac.
De Gueydon.
Barbier, comte de Rochefort.
Dayrolles de Pommier.
Le baron de Marguerittes, secrétaire de l'ordre.

(*Nîmes, chez C. Belle, imprimeur du roi et de la ville, rue des Fourbisseurs,* 1789.)

État des gentilshommes qui ont assisté par procuration à l'assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Nîmes, en 1789.

Monsieur, frère du roi.
Le maréchal de Castries.
Gabriel de Brueys.
Le duc d'Uzès
Le comte de Ganges, marquis de Ginestous.
Le duc de Luynes.
D'Izarn de Cornus.
De Fayet de Gabriac.
Le marquis de Nicolaï.
De Giraudy de Grey.
De Carmes de Labruguière.
Le marquis de Graveson-Castelet.
Le comte de Laudun.
De Bertrand, veuve de Jean de la Valette.
De Saint-Julien.
Dupont de Bossuges, baron de Pourcarès.
De Castelnau.
D'Arnaud de Valabris.
De Crey.
Le comte du Roure.
Le chevalier de la Fare-Montclar.
De Sauvan, marquis d'Aramon.
Le marquis de Coetlogon.
Le comte de Lacroix-Vagnas.
La marquise de Vogué.
Le comte de Banne d'Avéjan.
De Massilian de Sanilhac.
De la Place de Saint-Maximin.
De Thomas.
Le marquis de la Chapelle.
De Baudan de la Boissière.
De Chapelain.
De Sarrazin du Chambonnet.
De Rebotier de Montusargues.
De Pluvier de Bagnols.
De Montcalm de Castellet.
De Lafont d'Aiguebelle.
De Carrière de Masmolène.
Desponchés.
De Boileau de Castelnau.
De Narbonne-Lara.
Deleuze.
Le comte de Calvières,
Le marquis d'Entremaux.
De Gros.
Le marquis de Grigny.
De Faucon du Brouzet.
Le Maitre de la Boissonnade.
De Montolieu, baron de Méjane.
Le comte de Chazelles-Chusclan.
Le marquis de la Fare-Venejan.
De la Fare, baron de la Tour.
De Restaurand de Lirac,
Le marquis de Saint-Victor.
Despeisses de la Plane.
Dalbon.
De Béringuier de la Fayolle.
Roussi de Casenove.
Le comte de Cambis.
De Maillan de Lasplane.
Le comte de Vogué.
De Froment, baron de Castille.
De Causse de Vallongue.

Du Chayla.
De Thieulloy.
De Fornier d'Albe.
De Tremolet, marquis de Montmoirac.
De Saint-Martin.
De Plauchut de la Cassagne.
Darlhac.
Le comte d'Urre, marquis d'Aubais.
Dulau-Lusignan.
Bernard de Boutonnet.
Le comte de Montcalm-Gozon.
Le marquis de Rochemore.
De Tourtoulon, baron de Lassalle.
Dupuy-Montbrun.
De Gervais de Rouville.
De Tourtoulon de Serres.
Delpuech.
Daudé, vicomte d'Alzon.
De Manoel.
De Tourtoulon.
Plantier de Vallesanne.
De Pages de Pourcairès.
De Bardy, baronne d'Anduze.
Le baron d'Assas.
De Thomas-Lagarde.
De Leyris d'Esponchés.
De Thomassy.
De Manoel de Nogaret.
De Gautier.
De Manoel de Toiras-Claret.
De Manoel de Marcassargues.
Randon de Grolier.
Legras de Montsobre.
Fage d'Ozière de Saint-Martial.
De Bragouse Saint-Sauveur.
D'Albignac, baron d'Arre.
De Béranger de Caladon.
De Favantine du Salze.
Boisson de Bagard.
Le vicomte de Cambis-Orsan.
Dortet de Tessan.

(*Archives de la préfecture du Gard, à Nîmes.*)

SÉNÉCHAUSSÉE DE VILLENEUVE-DE-BERG.

De la Garde de Poujols.
De Digoine.
De Faret de Fournès.
De Baratier de Saint-Auban.
Sabatier de la Chadenède.
Clerg d'Alizon.
D'Arnaud de Pierre-Bernis.
De Tavernol de Barrès.
Pavin de Fontenay-Lafarge.
D'Agrain des Hubas.
De Tavernol.
De Chapuis de Tourville.
De Julien de Vinezac.
De Julien de Vinezac.
De Blou-Chadenac.
De Launay d'Antraigues.
De Piolenc de Loyre.
Martin d'Amirat.
De Saint-Ferréol.
De Lagorce.
De Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison.
De Serre.
Dupont de Ligonnès.
De Blou.
D'Albon de la Roussière.
De Blou de Chadenac.
De Saint-Pierreville.
De Merle de la Gorce.
De Conte de Tauriers d'Aubusson.
De Mallian.
De Mallian.
De Gigord.
De Marquet.
De Vocance.
Dubessé.
Dussault de Saint-Montant.
Dussault de Saint-Montant.
Malmazet de Saint-Andéol.
Malmazet de Saint-Andéol.

Malmazet de Saint-Andéol.
Vincenti de Monséveny.
De Florit de la Tour de Clamouse-Corsac.
De Fages de Chaulnes.
De Valleton.
De Fages de Rochemure.
De Fages de Chaulnes.
De la Pimpie de Granoux.
De Gout de Vissac.
De Gout de Vissac.
De Laulanhier.
De Chanaleilles du Villard.
De Chalendar de la Motte.
De Banne.
De la Rivoire de la Tourette.
De Guyon de Pampellonne.
Doret.
De Guyon de Geys de Pampellonne.
De Vogué.
De Moreton de Chabrillan.
De Rohan de Guéménée.
De Rohan Soubise.
Ruelle.
De Portalès de la Chèze.
De la Rochette.
Fages de Rochemure.
De Sauzet de Fabrias.
Bernard de Saint-Arcon.
Bernard de Saint-Nazaire.
De Mercoyrol de Beaulieu.
De Roqueplane de Montbrun.
Du Bourg de Saint-Polgue.
La Forest de Chassagne.
La Forest.
De Saint-Étienne de Borne de Saint-Sernin.
Blanc de Molines de la Blache.
D'Agulhac de Soulages.
De Fontaine de Laugères.
De la Motte Chalendar de Saint-Laurent.
De Grimoard de Beauvoir du Roure.
De la Salve de Faim.
Ladreyt de la Charrière.
Richard de Beaumefort de Saint-Alban.
De Sampigny d'Issoncourt.
De Sautel du Besset.
D'Allamel-de-Bournet.
Rabaniol de Laboissière.
De Chanaleilles de la Saumès.
Meissonnier de Chateauvieux.
De la Valette-Chabriol.
De Burine de Tournais.
De Mercure de Rochessauve.
D'Arlempde de Mirabel.
De Bazalgette du Charnève.
Des Arcis.
De Bonnaud.
Labro-du-Pin.
De Piolenc.
De Bénéfice de Cheylus.
Des Micheaux
D'Hillaire de Toulon de Sainte-Jaille de Joviac.
De Montagut de Beaune de Bouzols.
De la Croix de Suarès d'Aulan.
D'Hillaire de Joviac.
Du Sollier.
De Serre de Saunier de Gras.
D'Hillaire de Joviac.
De Rochefort.
Ebrard du Cheylard.
D'Hillaire de Joviac.
Le Blanc de Rochemaure.
D'Hillaire de Joviac.
Du Trémolet de Lacheisserie.
De Saint-Priest de Chateauneuf.
De Fage de Vaumale.
De Barruel.
D'Aleyrac.
De Barruel.
De Barras de la Penne.
Tardy de la Brossy.
Tardy de la Beaume.
D'Auteville de Ponsère.
De Tardy de la Brossy.
De Vergèse du Mazel.
Delpuech de Chamonte.
De Chazeaux.
De Fages de la Champ.
D'Agrain des Hubas.
De Merle de Lagorce-Larnas.
D'Ithier d'Entrevaux.
De Balazuc.
De Fay de la Tour-Maubourg.

De Barrès.
De Colonne.
De Chanaleilles de la Saumes.
Bernardi.
De Rochemaure de Grille.
De Pagèse de la Vernède.
De Bernard de Montbrison.
Rochier.
D'Alméras de Brès.
D'Alméras de Brès, père.
De Lagarde.
De Rostaing.
De L'Hermuzières.
D'Alayrac.
Descours.
De Saignard de Choumouroux.
Ruelle, fils.
Rochier de la Baume.
Du Trémolet de Lacheisserie.

(*Archives de la préfecture de l'Ardèche à Privas. — Proc.-verbal des* 26 *et* 27 *mars* 1789.)

Assemblée générale des trois ordres du Vivarais, tenue à Privas les 17, 18, 19 *déc.* 1788.

Le comte de Balazuc de Montréal, président des trois ordres.
D'Ayme, maréchal de camp, commissaire des trois ordres.
Saladin, curé de Privas, commissaire.
D'Apchier, comte de Vabres.
Flossac, avocat en parlement, juge de Montréal, député de la ville de Saint-Agrève.
Le chevalier de Conte d'Aubusson, lieutenant-colonel d'infanterie.
Rouvière, Sgr du Colombier de Montreillac et du Mas du Bosc, député de la ville et baronie de Largentière.
Madier de Montjau, premier consul-maire et député de la ville de Bourg-Saint-Andéol,propriétaire foncier, Sgr de Méas et de Montjau.
Vacher de Vesseaux, propriétaire foncier.
Le marquis de la Tourette, colonel d'infanterie, baron des états du Vivarais.
Le comte de Saint-Polgue, marquis du Bourg.
Le marquis de Sattilieu, commissaire.
Espic, avocat, commissaire du tiers état et secrétaire des trois ordres du Vivarais.
Tracol, juge de la baronie et comté de Crussol, commissaire.
De Guilhin, prieur, curé de Saint-Symphorien.
Le comte de Jovyac, maréchal de camp, commissaire.
Besson, consul de Flaviac.
Prinsac, avocat en parlement, propriétaire foncier.
Julien de Baumes, Sgr de Bourlatier et de Saint-Martial, député de la ville de Saint-Agrève et autres communautés.
Chouvet, curé de Beage.
Le baron de Guyon-Pampelonne, commissaire.
Le comte de Serres, commissaire.
Du Fay, docteur médecin, député de la ville du Chaylard.
De Baumes.

De France, avocat.
Le comte de Bosas.
Michel, avocat.
Le chevalier de Piolenc.
Chauvet, prieur-curé de Vilprat.
Choisin, consul et député de Saint-Agrève.
De Flossac.
Durand, député de Vals.
Mélarès, bourgeois, député de Coux-Tubilhac.
Regard, consul politique de Privas.
Saint-Pierre-Ville, baron de Jaunas, député de la noblesse de la ville et baronie de Largentière, commissaire.
Chouvet, curé de Chomérac.
Meyssonnier, député de Vals.
Vacher, fils, conseiller à la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, commissaire.
Champanhet, avocat, député de Bayx.
Le baron de Chazaux.
Faure de L'Hubac, juge de Borée.
Le vicomte de Malian.
Contagnet-les-Chambarlhac, député de Saint-Martin de Valamas.
Le comte de Julien-Vinezac, député de la noblesse de Largentière.
Chalamond, conseiller politique de Privas.
Desplan, député de Vals.
Tourrasse, député des Nonnières et de Saint-Julien-la-Brousse.
Le vicomte de Digoine.
Penel, propriétaire foncier.
De Barras.
Le comte Hyacinthe de Jovyac.
Boucher, propriétaire foncier.
Le baron de Granoux.
Belin de la Réal, Sgr et gouverneur de la ville du Pousin.
De Barrès, écuyer, député pour la noblesse de la ville du Pousin.
Boucher, conseiller et député de Juvinas.
Biousse, châtelain et juge de Saint-Lager et Granoux.
Le baron de Coston, Sgr de Durtail.
Fonneuve, avocat, député de la ville de la Voute.
Le baron de la Champ, de Chazeaux.
Le chevalier de la Chaux.
Belin de la Réal, chevalier de Saint-Louis.
Belin du Pousin, écuyer.
Le baron de Montroud.
Bravaix, juge de la baronie de Durtail.
Tardy de la Brossy, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie, député de la noblesse de la ville de la Voute.
Lextrait, prieur-curé de Saint-Vincent de Durfort.
Le chevalier de Rostaing.
De la Garde, premier consul-maire de la ville de Privas.
Roqueplane, baron de Montbrun.

Guillon, député de la communauté de Saint-Vincent de Barrès.
Faure.
Vignasse.
De Rostaing.
Le Jeune, avocat.
Des François de Lolme, baron de Thorenc et d'Andance, lieutenant général en la sénéchaussée d'Annonay.
Porte, négociant à Aubenas.
Le vicomte de Julien Vinezac.
Beaufort, avocat.
Beautheat, propriétaire foncier.
Bruguières, négociant à Privas.
Destret, lieutenant du premier chirurgien du roi.
Boursarie la Roche, négociant.
Le baron de Lestrange.
Faure, avocat et propriétaire.
Pinet, avocat.
Clavel de Veyran.
D'Anthon.
Girard, négociant.
Le marquis de Surville, capitaine de cavalerie.
Roubaud, premier consul et député de Saint-Just-d'Ardèche.
Plat, deuxième consul et député de Saint-Just-d'Ardèche.
Saladin, greffier et député de Saint-Just-d'Ardèche.
Blachière, propriétaire foncier.
Robert, propriétaire foncier.
Le marquis de Lestrange, capitaine de cavalerie.
De Barruel, lieutenant général en la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.
De Combe, prieur d'Ucel.
Colange, propriétaire foncier.
Vincent, propriétaire foncier.
La Font, propriétaire foncier.
Le marquis de Saint-Cernin, maréchal de camp.
Le baron de la Saumés.
Faure, conseiller de Privas.
Massol de Monteil, député du Theil.
L'abbé Colonjon, chanoine capiscol d'Annonay; prieur de Saint-André de Fourchade, commissaire des trois ordres.
Durand, député de Creissac.
Guinabert, juge de la ville de Privas.
Roussel, bailli d'épée de Montlor, baronie des états.
Bouvier, docteur en médecine.
Barthélemi, avocat, commissaire des trois ordres.
Saboul, curé d'Ucel.
De Michaud, écuyer, député de Creissac.
Baron de Canson, commissaire des trois ordres.
Dubois, père, négociant à Privas.
Dejoux, père, négociant de Privas.

Le comte Sébastien de Bosas.
Durand, propriétaire foncier.
Champanhet, prieur-curé de Saint-Pierre-la-Roche.
Le comte de Dienne du Puy.
Ville, consul et député de la communauté de Mézillac.
Chazau, consul et député de Saint-Genest-la-Champ.
Le comte de Fay-Solignac.
De Gasque, avocat, premier consul, maire de Joyeuse.
Cornet du Sillac.
De Sauveplane.
Mose, bailli d'épée de Boulogne, baronie des états.
Teyssonnier des Cros, avocat.
De Bernardy.
Faure des Chaberts, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.
L'abbé Deschabert.
Seroulhet, négociant d'Aubenas.
Champanhet-Fargès, député de Vals.
Le chevalier de Saint-Cernin-de-Bornes.
La Forest de Chassagne, écuyer.
Espeits, propriétaire foncier.
De Saint-Cernin de Bornes, officier au régiment de Normandie.
Charon, négociant, conseiller politique de Privas.
Chabaud, avocat.
Labro, curé de Sabras.
Le marquis de Suarès d'Aulan, Sgr de Bayx.
Torasse, propriétaire foncier.
Le chevalier de Saint-Andéol, garde du corps du roi.
La Forest de Chassagne, garde du roi.
Bouchon, curé de Prades.
De Missols-Lapra, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'artillerie.
Doize, l'aîné, négociant de Privas.
Roure, négociant, conseiller politique de Privas.
De Chapuis, Sgr de Tourville.
Boissin, prieur de Saint-Didier-sous-Aubenas.
De Massis-Cuchet, propriétaire foncier.
Teissère, propriétaire foncier.
Deboz, conseiller politique de Privas.
Baufils, curé d'Antraigues.
Gamon, député de la communauté d'Ayzac.
Defaul, conseiller de la paroisse de Vayras.
Le baron de Rochefort.
Blachère, curé de Saint-Étienne-de Fontbelon.
Le comte de Vanel, Sgr de Saint-Vincent, officier au régiment de la Sarre.
Lafont-Gerland, avocat en parlement, député de la communauté de Saint-Julien-Marcol.
De Combe, Sgr des Combes.
Dauteville, prieur-curé et député de Pierre-Gourde.
Reymondon, député de la commune de Saint-Fortunat.

De Salleyes-la-Pize, député de la commune de Saint-Vincent-de-Durfort.

Delpuech, écuyer, Sgr de Chamonte, ancien auditeur à la cour des comptes de Montpellier, député de la commune de Saint-Lager.

Le comte de Clavière.

Gaudemard, avocat et député de la communauté de Saint-Michel-de-Chabrillanoux.

Laville, député de la communauté de Saint Michel-de-Chabrillanoux.

Aurenche, propriétaire foncier.

Tinland, député de la communauté de Saint-Maurice.

Viallet, député de la communauté de Saint-Maurice.

Bonnet, curé de Thueyts.

Le baron d'Urre, Sg. de Chanelost.

Reboul, foncier.

Galland, consul et député de la commune de Genestelle.

Ladreist, consul et député de la communauté de Genestelle.

De Launay, comte d'Entraigues.

Le vicomte de Jovyac.

Coing, propriétaire foncier.

Faure, propriétaire foncier.

Engelras-la-Prade, député de la baronie et commune de Montlor.

Gimond, député pour le tiers état de la ville de Largentière.

Roux, curé de Freyssinet

Genton, maitre des eaux et forêts à Villeneuve de Berg.

Pascal, prieur, curé de Colombier.

Béraud, consul de Montpezat.

Le baron de Malmazet-Saint-Andéol, lieutenant de la grande vénerie de France.

Roux, prieur-curé de Coux.

Giraud, député de la ville de Bourg-Saint-Andéol.

Tardy de la Baume, écuyer.

Desbosc, prieur-curé et député de Saint-Félix-les-Chateauneuf.

D'Autsegure, négociant d'Aubenas.

Le chevalier de Guyon-Pampelonne.

Méallarès, négociant d'Aubenas.

Le baron de Cheylus.

Molière de Vienne, député de la ville de la Voute.

Bois-Dautussac, député de la communauté de Pierre-Gourde.

Garnier, député de Beauchastel, Sgr, báron direct de la Roque.

Croze, avocat en parlement.

Le chevalier de la Roque.

De Saint-Martin, avocat, propriétaire foncier.

Arnaud, curé de Vernoux, député de Vernoux.

Blachères de Rancourbier, avocat.

Le baron de Fay-Solignac.

L'abbé de Pampelonne, archidiacre de Viviers, commissaire.

Blache, avocat.

Roux, avocat, maire de Thueyts.

Combier, curé du Pousin.

Villedieu, négociant.
Le comte de Blou.
Ladreit de la Charrière.
Le comte de Sattilieu.
Teissonnier, juge de Durfort.
Monneron, chanoine d'Annonay.
L'abbé de Rochemeure, député du clergé de la ville de Largentière.
Gleize, consul député de la commune d'Entraigues.
Vigne, notaire député de la commune d'Entraigues.
Filliat, député de la commune d'Entraigues.
Gleizal, avocat, député de la commune d'Entraigues.
Juge, député de la commune d'Entraigues.
Cornut, député de la commune d'Entraigues.
J.-P. Borie, député de la commune d'Entraigues.
Baratier, député de la commune d'Entraigues.
Le baron du Pont de la Roque.
Le chevalier du Chailar.
Le baron de la Blache.
Le marquis de Monteil-Corsas, commissaire.
Bonnet, consul de la commune d'Usclades.
Coing, député de Pourchères.
De Villeneuve, lieutenant-colonel de cavalerie.
Pourret, avocat, juge de Vernoux et autres terres.
Brunel, avocat en parlement.
Rey, foncier.
Marze, foncier.
Le marquis de Blou.
Le chevalier de Jovyac.
Morel du Lendel, propriétaire foncier.
Louis Bouvier, négociant à Chomérac.
Le More de Pigneux, bailli d'épée d'Annonay, baronie des états.
Julien, avocat en parlement.
Dubois, père et fils, négociants.
Toulouse curé de Bayx.
D'Ayzac, écuyer.
Ducros-Lafont, fils, propriétaire foncier.
Cachon, chirurgien.
D'Entrevaux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment Dauphin.
Dejoux, négociant.
Bernard du Lieu, Sgr de Saint-Arcons.
Laroche de la Motte, avocat.
Duclaux, avocat.
De Fay, marquis de la Tour-Maubourg, baron de tour des états du Vivarais.
De Villeneuve, capitaine au régiment d'Auxerrois.
Montgolfier, chanoine et conseiller clerc en la sénéchaussée d'Annonay, commissaire.
Roussin, député de la commune du Gua.

L'abbé Boutthoux.
Le Blanc de Pradelles, Sgr de Miliouzelles.
Le baron de Moreton-du-Main, colonel de cavalerie.
L'abbé de Surville, précenteur de l'église de Viviers.
Grel de la Molière, juge châtelain de Chomérac.
La Roche, tenancier.
D'Anastasy, écuyer.
De Sonnier-Bonneton, député de Saint-Fortunat.
Beyrot de Lorme, docteur médecin, député de Silhac.
Teul, député de Saint-Symphorien.
Besse, consul, député de Saint-Symphorien.
Dalmas, avocat à Aubenas.
Grel, fils, négociant et foncier.
Descours, député d'Issamoulenc.
Deydier, propriétaire de la manufacture royale de soie d'Aubenas.
Ladam de Villefort, député de Rochemaure.
Le marquis de Peyraut, colonel de cavalerie.
Le comte du Peloux-Praron.
Montgolfier de Saint-Étienne, chevalier de l'ordre du roi.
Veray, négociant à Aubenas.
Rouchon, avocat, député du tiers état de la ville et baronie de Largentière.
Le vicomte de Blou.
Bouvet, curé de Chomérac.
Jallade, curé de Gourdon.
Chomel, avocat du roi en la sénéchaussée d'Annonay, commissaire.
Duret, docteur-médecin, commissaire.
Roux, avocat, maire, député de la commune du Thueyts.
Ruelle, fils, écuyer.
Bermondès, prieur-curé de Saint-Martin.
Roure, avocat, député de la ville de Largentière, commissaire des trois ordres.
Chaumat, propriétaire foncier.
Deshière, propriétaire foncier.
Flacher, propriétaire foncier.
De Bay, Sgr de Saint-Ciergue.
De Banne, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux.
Boutaud, avocat, commissaire, à Tournon.
Roux, curé de Saint-Maurice.
Le baron de la Garde-Chambonnas-des-Poujols.
Narcier, député de la commune de Gluyras.
De Lassaigne, lieutenant-colonel d'infanterie.
Joseph Montgolfier.
D'Audigier, écuyer, député de Saint-Fortunat.
Le comte du Pont.
Rozier, propriétaire foncier.
Fontbonne, député de Saint-Apollinaire-de-Rias.
De Boissy d'Anglas, des académies de Nîmes, Lyon, la Rochelle, commissaire-secrétaire des trois ordres du Vivarais, à Annonay.
Le comte de Colonne, commissaire.

De Lombard de Mars, chevalier de Saint-Louis.
Sabarot, juge de la Mastre.
Meyssonier, avocat.
Duclaux, médecin.
Fournat de Brézenaud.
Massaux, juge et député de Macheville.
Le chevalier de la Fare-Sautel.
Le baron de Molines, capitaine d'artillerie.
De Veyre de Soras, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.
Soubeyran de Beauvoir, ancien bailli d'épée de la baronie de Chalancon.
De la Garde, ancien brigadier des gardes du corps du roi.
Jouannel, premier consul de Saint-Martin-de-Valamas.
Guérin, procureur fondé du marquis de la Tour-Maubourg, baron du Vivarais.
Gaillard des Tourettes, conseiller en la sénéchaussée d'Annonay.
La Bastide, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.
Moreau de la Belive.
Le marquis de Grollier.
De Beaurepaire, député de Saint-Bazile.
Ranc des Sauvages, député de Desaignes.
Le chevalier de L'Isle-Charlieu.
Choveton, député de la ville de Boulieu.
Seigle, député de la ville de Boulieu.
L'abbé Ollivier, chanoine de Viviers.
Frachon, avocat, juge des terres de la Rivoire, Gerlande, Andance, etc.
Rocoules, prieur-curé de Saint-Baudille.
Le comte de Sampigny.
Chateauneuf de Saint-Priest.
D'Audibert.
De Sainte-Colombe.
Calvet, négociant d'Aubenas.
Vincent, avocat de Bayx.
Rasclas, prieur-curé de Royas.
Daldire, avocat, député de la noblesse de Saint-Martin-de-Valamas.
Regard, négociant.
Sauzet de Fabrias, ancien conseiller de la cour des aides de Montpellier, Sgr de Craux, Ginestelles, etc.
De Valleton, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie.
Barruel de Montrillet.
De Faure de Valmont, député de Viviers et de Saint-Just-d'Ardèche.
Bourras, avocat.
Le vicomte de Maillan, capitaine d'infanterie.
De Roucoule-Brouas, écuyer.
De Combes, garde du corps.
Cacou, consul-maire, député d'Annonay.
Malgontier, consul politique, député d'Annonay.
Abrias, curé de Saint-Julien en Saint-Alban.
D'Alméras, écuyer, Sgr de Brès.

Milhet, consul de Saint-Fortunat.
Bolhioud, Sgr de Brogieux.
Desfrançois de Fontachard, prieur de Félines.
Duret, négociant d'Annonay, commissaire.
Le Blanc, prieur-curé de Vals.
Le baron de la Gorce-Larnas.
Le comte Dupont, de Soyons.
Monneron, chanoine de Tournon.
Abrial, chanoine de Tournon.
Delhomme, chanoine de Tournon.
Pilhet.
Farconnet.
D'Allard.
Constant, propriétaire foncier.
Crouzet, avocat.
Saunier-la-Boissière, député de Saint-Julien-le-Roux.
Deglos de Besse.
Lombard de Quincieux, procureur du roi en la sénéchaussée d'Annonay.
De Beaud, prieur-curé d'Alissas.
Le marquis de Mirabel.
Le vicomte du Peloux-Praron.
Louis Jalates, député de la commune de Pranles.
Vermale, curé de Saint-Lager.
Le comte de Peyrault, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre-Dragons.
Blachères, Sgr de Saint-Jean-le-Centenier.
La Chavas, baron d'Ay.
De Champagné.
De Joux, négociant.
Faure-Pontanier, avocat.
Cornuscle, avocat.
De Fontaine, prieur-curé de la Fare.
De la Véze-Montjou, écuyer, député de la communauté de Silhac.
Rozier, Sgr de Liviers.
Guilhon, député de Saint-Martin-l'Inférieur.
Serusclat, propriétaire foncier.
Bauthéac.
Gamonet, député d'Alissas.
Benoît, aîné.
Guérin, greffier.
Le marquis de Veynes, Sgr du Pape.
Le baron d'Hilaire de Jovyac.
Barruel de Saint-Vincent.
De Marquet, ancien capitaine de cavalerie, Sgr de Latour.
Niels, consul-maire, député du Pousin.
Marcon, avocat, député de la ville du Pousin.
De Cellier, officier d'infanterie.
Reynier, consul, député de Gourdon.

Faugier, consul, député de Gourdon.
Monnier, greffier, député de Gourdon.
De la Cheisserie, écuyer.
D'Alayrac, chevalier de Saint-Louis.
De la Valette de Chabriol, officier de cavalerie.
Talancieu, consul de Boulieu.
De l'Isle de Charlieu.
Clusel, consul-maire de Viviers.
Le baron de Rochesauve.
Julien de Viviers.
Le chevalier de Fay-Solignac.
Favet, propriétaire foncier.
Dubois de Séverac.
Agreil, curé de Saint-Julien-Chateauneuf en Boutières.
De Toron.
Bernardy, Sgr des Éperviers.
Le marquis du Solier-Griottier.
De Barruel.
De la Salve du Fayn, officier au régiment de Lyonnais.
Darnaud, avocat.
Bouvié, aîné, négociant.
Richer, notaire.
Bernard de Saint-Nazaire, officier au régiment de Barrois.
J.-A. Mouline, négociant.
Pujolas, avocat.
Comte de Chauliac, consul de Vesseaux.
Reinier, consul de Vesseaux.
Sargeas-Champanhet, avocat.
Tourette, consul et député de Saint-Martin le Supérieur.
La Pize, consul de la commune de Saint-Ciergue.
Ranc, consul de la commune de Saint-Ciergue.
Dardet, greffier de la commune de Saint-Ciergue.
De Sautel, député de la commune de Saint-Étienne de Serres.
Guilhon, député de la paroisse de Saint-Pierre de la Roche.
Mognier, consul et député de la paroisse d'Ajoux.
Roger, officier d'infanterie.
Grel-Paret, propriétaire foncier.
Moreau de Bonrepos.
Le chevalier de la Valette-Chabriol.
Meyssonnier de Chateauvieux.
Moreau de Brugnières.
De Tallard.
Le chevalier d'Hilaire de Jovyac.
Monneron, aîné, ancien intendant de l'Inde.
Chanel, avocat du roi, en la sénéchaussée d'Annonay.
Chapuys, greffier en chef de la sénéchaussée d'Annonay.
De Lombard, procureur du roi en la sénéchaussée d'Annonay.
Bollioud de Brogieux.

Bollioud de Tartura.

Chanial-Lachava, propriétaire foncier, avocat en parlement et juge général du mandement de la Chièze.

(*Bourg Saint-Andéol, de l'imprimerie de Pierre Guillet, imprimeur du roi, des états particuliers du Vivarais, etc.*, 1789.)

Extrait du procès-verbal manuscrit de l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Montpellier, le 16 *mars* 1789, remis par le citoyen Jean-Louis Marre, et déposé aux archives du département d'après un arrêté du 16 brumaire an VIII, couché au procès-verbal des séances de l'administration centrale.

L'assemblée fut tenue dans l'église du collége royal de Montpellier, pardevant noble Jacques de Barthés, lieutenant général né, en la sénéchaussée, gouvernement et siége présidial de Montpellier.

Ont été présents pour l'ordre de la noblesse :

De Marguerit, président.
D'Aigrefeuille, procureur général près la cour des aides de Montpellier.
De Gévaudan, major de la ville.
De Gévaudan, neveu.
De Campan, avocat du roi en la sénéchaussée.
De Solas, conseiller à la cour des aides.
Le baron de Vibrac.
Le marquis d'Entraigues.
Le chevalier d'Albenas.
Banal, conseiller auditeur.
Banal, fils.
De Bonni.
Le marquis de Commairas, lieutenant général des armées du roi, commandant de Saint-Hippolyte.
Le comte de Cadolle, co-Sgr de Lunel.
Le chevalier de Girard, chevalier de Saint-Louis.
De Cambacérès, conseiller à la cour des aides.
Poitevin, Sgr de Mezouls et autres places.
Le comte d'Hults, Sgr de Boisseron.
Le marquis Deydié, Sgr de Gremian.
Le marquis de Montferrier.
De Melon, Sgr de Saint-Aunès.
De Juge, Sgr de Fresquely.
De Perdrix, conseiller à la cour des aides.
De Lansade.
De Paul.
De Paul, fils.

De Ratte, conseiller à la cour des aides.
Le chevalier de Ratte.
Le comte de Ginestous.
De Domergue.
De Bornier.
Le chevalier de Bornier.
Le Blanc de Saint-Clément.
De Lamonie.
De Gumpertz.
Le marquis de Gallière, conseiller à la cour des aides.
Fesquet, conseiller à la cour des aides.
Boussairolles, Sgr de la Mougeire, conseiller à la cour des aides.
Boussairolles, fils.
De Lauvergnac.
De la Roque.
De Claris, président à la cour des aides.
Le chevalier de Massilian.
Le comte de Chazelles, conseiller à la cour des aides.
Le chevalier de Grasset.
De Serres, Sgr de Mesplés, président à la cour des aides.
Le chevalier de Saint-Maurice.
Le chevalier de Saint-Maurice de Saint-Aunès.
De Masclary, conseiller à la cour des aides.
De Masclary, fils.
De Bosquat, conseiller à la cour des aides.
De Bosquat, fils.
De Girard, Sgr de Rouquet.
De Girard, Sgr de Lauret.
De Girard d'Olivet.
De Girard, garde du roi.
De Girard du Lac.
De Girard.
De Comairas de Puech du Mas.
De Castelviel.
Le chevalier de Castelviel.
Daru.
De Grasset, conseiller au sénéchal.
Tourtoulon, baron de la Salle.
De Vissec de Saint-Martin.
Le chevalier de Vinezac.
Pepin de Manoblet.
Delpuech de la Nible.
De Gros, président de la cour des aides
Le chevalier Gros de Besplas.
De Loys.
Pas de Beaulieu.
Le chevalier de Beaulieu.
Pas de Beaulieu, fils.

Le comte de Vinezac.
De Roquevaire, Sgr de Fabrègues.
Le baron de Sauve.
De Payen.
Le chevalier de Payen.
De Massia.
Martin de Choisy.
De Maury de la Peyrouse.
Bousquet.
Bousquet de Florian.
Le baron de Faugères.
Vassal.
De Vichet.
Le chevalier de Gazelles.
Le chevalier de Campan.
Aurès, président à la cour des aides.
Astruc.
Lemonnier de Sombremard.
De la Clotte, président de la cour des aides.
Le marquis Deydé.
Le vicomte d'Alzon.
De Garnier de Laval.
De Montlord.
De Murles de Saugras.
De Murles, fils.
De Monlord, fils.
Poitevin.
De Malbois de Caussonnel.
Du Chol.
De Roux.
De Plantade, conseiller à la cour des aides.
De Balestrier.
Le chevalier de Balestrier.

(*Archives de la préfecture de l'Hérault à Montpellier.*)

Lettre écrite au roi, le 30 janvier 1789, par les membres composant les états de Languedoc.

Sire,

Tous les membres des deux ordres du clergé et de la noblesse qui sont présents aux états de la province de Languedoc, convoqués par votre ordre à Montpellier, prennent la liberté de déposer dans le sein paternel de Votre Majesté le vœu qu'ils ont formé de contribuer aux impositions de la province, tant royales que locales, sans aucune différence dans la

quotité de l'imposition proportionnelle des biens nobles, ecclésiastiques et laïques, avec la quotité de l'imposition proportionnelle des biens ruraux. Ils ont pris en même temps la résolution de parler aux chambres du clergé et de la noblesse des prochains états généraux du royaume, le vœu qu'ils viennent de former, pour y être sanctionné, par l'adhésion et le vœu commun de leur ordre respectif. Ils ont eu la satisfaction, lorsqu'ils ont annoncé leurs résolutions à l'assemblée des états, d'être témoins de l'empressement de tous ceux du tiers-état qui possèdent des biens nobles à y concourir et à partager le zèle et le patriotisme dont ils venaient de donner l'exemple.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, etc.

Les signatures dont cette lettre est revêtue nous ont paru devoir être conservées pour la fidélité historique.

Ordre du Clergé.

† Dillon, archevêque de Narbonne, président.
† F. de Fontanges, archevêque de Toulouse.
† De Bernis, archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.
† J.-F.-N. de Fumel, év. de Lodève.
† Ch.-F. de Saint-Simon, év. d'Agde.
† De Breteuil, év. de Montauban.
† J.-F. de Malide, év. de Montpellier.
† L. de Bruyère-Chalabre, év. de Saint-Pons.
† J.-A. de Castellane, év. de Lavaur.
† Aym. de Nicolay, év. de Béziers.
† P.-M.-Magd. Cerdois de Balore, év. de Nimes
† J.-B.-M. de Maillé, év. de Saint-Papoul.
† H.-B.-J. de Béthisy, év. d'Uzès.
† L.-F. de Bausset, év. d'Alais.
† A.-E. d'Osmond, év. de Comminge.
L'abbé Monnet, vicaire général d'Aleth.
L'abbé de Bonne, vicaire général de Castres.
L'abbé de Siran, vicaire général de Mende.
L'abbé de Pointis, vicaire général de Mirepoix.
L'abbé de Besses, vicaire général de Viviers.
L'abbé de Boyer, vicaire général de Carcassonne.

Ordre de la noblesse.

Le vicomte de Polignac.
Levis-Mirepoix.
Le comte du Roure, baron de Barjac.
Le marquis de Villeneuve.
Le marquis d'Hautpoul.
Le comte de Mérinville.
Le duc de Castries, baron de Castries.
Le comte de Lacroix-Vagnas, pour lui et le maréch. de Castries, comte d'Alais.
Le chevalier de Roquelaure, pour lui et le comte de Roquelaure, baron de Lanta.
Le vicomte de Morangiès-Saint-Alban.
Châteauneuf-du-Molard, envoyé de Ganges.
Le marquis de Fontès, pour le duc d'Uzès.
Le comte de Julien de Vinezac, pour la baronie de Tornac.
Le marquis de Grave.
Morlas de Ricalens, envoyé d'Ambres.
Le chevalier de Fujol de Vebron, envoyé de Calvisson.
Le baron de Thezan, envoyé de Castelnau.

Le marquis de Vissec de Latude, envoyé de Murviel.

Le chevalier de Seigneuret, envoyé de Saint-Félix.

Le baron de Soubès, envoyé de Caylus.

De Fournas, baron de Fabresan, envoyé de Bram.

Le baron de Montolieu, envoyé de Ganges (1).

Ordre du tiers possédant des biens nobles.

Le chevalier de Saint-Félix de Mauremont.

Gounon-Loubens.

De Massilian, citoyen de Montpellier.

Le chevalier de Ratte.

Le baron de Marguerittes, citoyen de Nimes.

Thoron de Fontiès, citoyen de Carcassonne.

Julien, citoyen de Nimes.

Firmas de Périès.

Bouzat de Ricaud, citoyen de Castelnaudary.

Sainte-Vallière.

De Caune.

Gorsse, syndic du pays d'Albigeois.

Dufraisse, maire de Mende.

La Chadenède, syndic du Vivarais.

Rossignol, maire de Graulhet, diocésain de Castres.

Le chevalier de Rouville, Sgr du Chayla.

Madier de Montjau, pour lui et pour son père.

Officiers de la province.

Le marquis de Montferrier, syndic général.

Rome, syndic général.

De Puymaurin, syndic général.

Joubert, trésorier de la bourse.

Carrière, secrétaire et greffier des états, pour lui et son père.

Besaucèle, secrétaire et greffier des états.

On voit que jusqu'au dernier moment de leur existence, les états de Languedoc ne démentent point leur conduite passée, et que ni les calculs de l'égoïsme, ni le ressentiment de l'honneur blessé, ni l'opiniâtreté de l'esprit d'opposition n'arrêtent leurs mouvements généreux, lorsqu'il s'agit de sacrifices dictés par la justice et par la raison, inspirés par l'amour du prince et de la patrie.

(Baron Trouvé. — *États de Languedoc,* t. I, p. 292-294.)

(1) Chateauneuf du Molard était envoyé de tour du Vivarais.

DÉPUTES DE LA NOBLESSE DE LANGUEDOC

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789.

Sénéchaussée d'Annonay.

Le marquis de Satillieu.

Sénéchaussée de Béziers.

Le marquis de Goyas, baron de Jessé.
M. Gleyzes de la Blanque.

Sénéchaussée de Carcassonne.

Le comte de Montcalm-Gozon.
Le marquis de Badens.

Sénéchaussée de Castelnaudary.

Le marquis de Vaudreuil.

Sénéchaussée de Castres.

Le comte de Toulouse-Lautrec.

Sénéchaussée de Limoux.

Le baron de Lhuillier-Rouvenhac.

Sénéchaussée de Mende.

Le marquis d'Apchier.

Sénéchaussée de Montpellier.

Le marquis de Saint-Maurice.

Sénéchaussée de Nîmes.

Le marquis de Fournès.
Le comte de la Linière.
Le baron de Marguerittes.
Brueys, baron d'Aigalliers.

Sénéchaussée du Puy-en-Velay.

Le marquis de la Tour-Maubourg.

Sénéchaussée de Toulouse.

Le marquis de Panat.
Le marquis d'Avessens.
De Maurens.
Le marquis d'Escouloubre.

Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

Le comte de Vogué.
Le comte d'Entraigues.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ADHÉMAR.

Anglès d'Adhémar ép. le 15 juin 1477 Isabeau de la Roque, de Couloubrines. (T. I, p. 29.)

Contrat de mariage de noble Anglès d'Adhémar avec noble Isabeau de la Roque, du 15 *juin* 1477, *produit en* 1668 *par noble Guérin d'Adhémar, contre M. Alexandre Belleguise, commissaire du roi lors de la vérification des titres de noblesse faite par M. de Bezons.*

Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo et die decima quinta mensis junii, inclitissimo principe Domino Ludovico, Dei gratia Francorum Rege, noverint universi et singuli quod cumtractatum fuerit de matrimonio in Dei nomine feliciter contrahendo, inter nobilem Anglicum Adhemaril, filium nobilis Petri Adhemarii, mansi de Suelhas, parrochiæ beate Marie de Lundinis, Magalonensis diœcesis, ex una parte; et nobilem Isabellem de Roca, filiam condam nobilis Fermini de Roca, mansi Colōbrinis, ex altera parte. Igitur cum sic legalis ordo et antiqua consuetudo ut dotis ex parte mulierum in die matrimonii, ut viri, etc............, hinc vero fuit et est quod existens et personaliter constitutus nobilis Arnaudus Adhemarii, filius dicti nobilis Petri Adhemarii frater prænominati nobilis Anglicum bona fide, etc...................... per se et suos, etc..., cum hoc, etc................, constituit et assignavit in doctem, pro docte et nomine et ex causa doctis, eidem Anglico Adhemarii fratri suo presenti stipulanti, etc...... Ob contemplationem dicti futuri matrimonii favorisque liberorum ex dicto futuro matrimonio procreandorum et hoc tam de bonis paternis, maternis, fraternis, quam sororinis, videlicet centum libras turonenses, monete currentis, solvendas per solutiones sequentes : Et primo in die qua dictum futurum matrimonium solempnavit, in sancta matre ecclesia, inter ipsum nobilem Anglicum et nobilem Isabellem de Roca, triginta libras turonenses, et die sancti Michaelis archangeli proxime futuris in anno quinque libras, donec tota dicta docte fuerint eidem nobili Anglico soluta una cum expensis, etc. Et fuit actum inter dictas partes quod solutiones non pos-

sint dupplicari, triplicari, nec alias accumulari; item plus fuit actum inter dictas partes quod cum dictis centum libris turonensis et illis mediantibus idem nobilis Anglicus Adhemarii teneatur et debeat omnia bona paterna, materna et fraterna dicto nobili Arnaudi Adhemarii quictare et remitere cum instrumento et clausis juris; pro quibus sic tenendi dictus nobilis Arnaudus Adhemarii constituens obligavit firmiter et ipothecavit, promitens eundem nobilem Anglicum fratrem suum presentem et ut supra stipulantem, omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura, viribus curiarum dominorum episcoporum Uziensis et Magalonensis et cujus libet alterius curiæ, etc... Et ita tenere actendere et observare, etc..., promisit et juravit sub quo quidem juramento renonciavit; dictus nobilis Anglicus peciit instrumentum.

Actum ubi supra in loco de Vaqueriis, et ante portam domus nobilis Bertrandi de Barjaco; testibus presentibus venerabile viro D° Johanne Thoffani, presbiteri priore de Vaqueriis, magistro Johanne Larmande, sartore Alesii.

J'ai lu l'original dont le présent a été tiré, le huit octobre 1668.

Signé : Alex. Leloup.

Par nous notaires royaux sous-signés, le présent extrait a été tiré d'un livre côté des notes de feu Jacques Verdelhan, notaire royal tenant des années mil quatre cent septante et septante sept f° 102. étant au pouvoir de Marie Veyrune, veuve de Jean Favède, et par elle exhibé et retiré, après due collation faite d'icelui. Au dit Alais, le 3e août 1668.

Signés : de Gaujac, *not. royal.*
Guiraudet, *notaire.*

En présence des soussignés ladite Vérune a retiré ledit livre.

Signé : Troupel,
Guiraud, *n° r-al.*

Extrait à l'original étant dans un petit livre à la douzieme du dit original; page premiere a quatre mots effacés, où il y avoit *existens et personaliter constitutus;* à la 7. ligne de la d. page autre mot effacé où il y avoit *Ysabellem* et à la 25 de la d. page deux mots effacés, où il y avoit *matris ecclesiæ.* Dans lequel livre il n'y a nulle signature. Ayant fait les guidons et effaçures où nous avons interligné de notre main, et pour la dernière effaçure nous n'avons rien interligné.

Collationné par nous, de Fontfroide, commissaire subdélégué, en présence du sieur Jeoffre.

par mon di sieur à Nismes le 8 octobre 1668.
signé : Vincens. *signés :* de Fontfroide; Jeoffre.

Je soussigné, chef de la section historique aux archives du royaume, ancien premier commis du cabinet des ordres du roi, commissaire du conseil d'État pour le contentieux de la noblesse;

Certifie que j'ai examiné avec une attention scrupuleuse un acte du 15 juin 1477, qui est le traité de mariage de noble Anglés d'Adhémar, fils de noble Pierre d'Adhémar, du Mas de Suelhas, avec noble Isabelle de la Roque, où le futur époux est assisté de noble Arnaud d'Adhémar, son frère, aussi fils dudit Pierre, et qualifié tel;

2° Que cet acte sur papier, en copie collationnée le 13 août 1668 par des notaires, a été produit devant M. de Fontfroide, commissaire subdélégué de l'intendant de Languedoc, chargé par le roi de la recherche de la noblesse de cette province;

3° Que ce commissaire se fit représenter l'original étant *dans un petit livre*, d'après lequel il corrigea lui-même les erreurs échappées à celui qui avait fait la copie, et en dressa son procès-verbal le 8 octobre 1668, à la suite de ladite copie;

4° Qu'il résulte des etc., etc., placés à la fin des clauses, que ce petit livre est le *primum-sumptum*, ou première minute du notaire qui recevait l'acte, et qui, suivant l'usage général des notaires de ces temps, ne plaçaient les formules de style après les clauses que dans ce qu'ils appelaient l'*extensoir* d'après lequel ils grossoyaient les actes;

5° Que celui-ci a tous les caractères d'authenticité qu'on peut désirer, et doit par conséquent être admis en preuve tant devant les tribunaux qu'ailleurs.

6° Et enfin que les signatures Joffre et Vincens suffiraient seules pour constater celle de M. de Fontfroide, dont Vincens était le greffier.

A Paris, le vingt-cinq juin mil huit cent dix-huit. *Signé :* PAVILLET.

Nous chevalier de la Rue, garde général des archives du royaume, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, certifions que M. Pavillet, qui a signé le certificat ci-dessus, et de l'autre part, est chef du bureau de la section historique des archives du royaume, et que foi doit être ajoutée au présent certificat.

Paris, le onze août mil huit cent dix-neuf. *Signé :* Le Chevalier DE LARUE.

***Traduction de l'acte de mariage d'Anglès d'Adhémar avec Isabelle de la Roque*, 1477.**

L'an du Seigneur mil quatre cent soixante-dix-sept, et le quinzième jour du mois de juin, régnant très-illustre prince et seigneur Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, sachent tous et chacun qu'il a été convenu de conclure, au nom de Dieu et pour leur bonheur réciproque, mariage entre noble Anglés d'Adhémar, fils de noble Pierre d'Adhémar du manoir de Suélhes, paroisse de Notre-Dame de Londres, diocèse de Maguelone, d'une part; et noble Isabelle de la Roque, fille de noble Firmin de la Roque, du manoir de Couloubrines, d'autre part. C'est pourquoi, conformément à la loi et à l'ancienne coutume touchant la dot des femmes, au moment du mariage, comme entre vifs, etc..., il est de fait et de vérité que, agissant personnellement et comme tel constitué, noble Arnaud d'Adhémar, fils de noble Pierre d'Adhé-

mar et frère du sus-nommé noble Anglés, de bonne foi, etc..., pour lui et les siens, etc., a constitué et assigné en dot, nominativement et pour cause de dot, au même Anglés d'Adhémar, son frere acceptant et stipulant, etc..., en considération dudit prochain mariage et par suite des enfans qui en pourront provenir, soit des biens paternels, maternels et fraternels, soit des biens venant des sœurs, savoir ; cent livres tournois de monnaie courante à acquitter, en payemens divers, de la manière suivante : Premièrement, le jour que ledit prochain mariage sera célébré dans la sainte mère Église, entre noble Anglés et noble Isabelle de la Roque, trente livres tournois, et à partir du jour de saint Michel archange prochain à un an cinq livres, et successivement chaque année, à la fête de saint Michel, cinq livres, jusqu'à ce que toute la dot ait été payée audit noble Anglés, avec frais, etc... Il a été convenu entre lesdites parties que les payemens ne pourront se doubler, ni tripler, ni en aucune manière s'accumuler; en outre il a aussi été convenu entre lesdites parties que, moyennant lesdites cent livres tournois, ledit noble Anglés d'Adhémar sera et devra être tenu de quitter et faire remise audit noble Arnaud d'Adhémar de tous biens paternels, maternels et fraternels, par le présent contrat et les clauses de droit; pour l'accomplissement desquelles conditions ledit noble Arnaud d'Adhémar contractant a réellement obligé et hypothéqué ses biens, promettant ledit noble Anglés, son frère présent et stipulant comme dessus, soumettre tous ses biens meubles et immeubles, présens et futurs, aux rigueurs des cours des seigneurs évêques d'Uzès et de Maguelone et de quelque autre cour que ce soit, etc... Et chacun a promis et juré de tenir, garder et observer lesdites conventions, etc..., et a renoncé à toutes exceptions, sur la foi du serment.

De tout quoi ledit noble Anglés a donné acte.

Passé, comme dessus, au lieu de Vaquières, devant la porte de la maison dudit noble Bertrand de Barjac, en présence des témoins : vénérable seigneur Jean Thoffani, curé prieur de Vaquières, et maître Jean Larmande, tailleur d'Alais. (Trad. *par Emile Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault.*)

DEYDIER.

Jean Deydier fut élu consul de nobles à Nîmes, suivant le désir et la recommandation de Mgr le dauphin. (T. II, p. 62.)

« Monsieur de Basville, sçachant que c'est cette année le tour des gentilshommes d'entrer dans le consulat de Nîmes, j'ai voulu vous recommander le sieur Deydier, viguier de Bellegarde, afin que vous fassiez ce qui dépendra de vous pour le faire nommer premier consul. Mon intention n'est pas de con-

traindre personne pour cette élection, mais je suis bien aise qu'on fasse ce plaisir à un gentilhomme d'ancienne famille de ce pays-là, que je connais il y a long-temps et à qui je suis bien aise de faire plaisir.

« Je m'assure que c'est assez que vous sçachiez ma volonté pour faire tout ce qu'il faut là dessus afin que les choses réussissent comme je le souhaite.

« Je prie Dieu, monsieur de Basville, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Votre bon ami: Louis. Écrit à Versailles le 22 octobre 1699. » (Ménard, *Hist. de Nîmes*, VII, 711.)

DURAND.

Pendant l'hiver de 1773 à 1774, et sous le règne de Louis XV, le sieur Raymond Durand sauva son pays des horreurs de la famine avec le plus généreux dévouement (*V.* t. II, p. 145), ainsi que le constatent les lettres patentes qui suivent et qui sont extraites des registres du ci-devant parlement de Toulouse. (*Arrêt du* 30 *avril* 1789.)

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut.

« Dans le nombre de ceux de nos sujets à qui leur zèle et les services importants peuvent donner le droit de prétendre à des récompenses, nous croyons devoir distinguer notre cher et bien aimé le sieur Raymond Durand, négociant à Montpellier. Nous sommes informé qu'en mil sept cent soixante-quatorze, notre province de Languedoc se trouvant menacée des horreurs de la famine, il s'empressa de voler à son secours et de faire disparaître les craintes dont elle était agitée, et par ses soins elle fut préservée de ce fléau. Il fit d'abord distribuer les provisions considérables que renfermaient ses magasins avec profusion, et cependant avec une sagesse qui lui donna le temps de faire arriver de nouveaux secours. Pendant tout le temps que régna la disette, le prix du blé fut toujours et partout le même qu'auparavant, et le sieur Durand se refusa constamment à une augmentation qu'on lui proposait d'établir pour le dédommager d'une partie de la perte qu'il éprouvait; mais ce qui ajoute beaucoup aux sacrifices qu'il fit dans cette circonstance, c'est que les grains qui étaient envoyés aux communautés des campagnes, étaient distribués aux habitants à crédit, et sur de simples billets des consuls et des curés. Une grande partie de ces billets est restée entre ses mains, sans qu'il ait jamais cherché à en faire le recouvrement. Le feu roi, notre très-honoré seigneur et aïeul, instruit d'une conduite et d'un désintéressement aussi rares, chargea le sieur abbé Terray, alors contrôleur général, de témoigner au sieur Durand toute la satisfaction

de l'acte de patriotisme dont il avait donné l'exemple. Des services aussi signalés nous ont paru mériter que le citoyen vertueux qui les a rendus fût élevé aux honneurs de la noblesse, et nous nous portons d'autant plus volontiers à lui donner cette marque flatteuse de notre estime, qu'elle sera un motif d'émulation pour ceux qui marcheront sur ses traces. A ces causes, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, anobli par ces présentes signées de notre main, et anoblissons ledit sieur Durand, et du titre de Noble et d'Écuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous plaît qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage; que comme tels ils puissent prendre en tous actes et en tous lieux la qualité d'écuyer, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités titres et qualités réservés à notre dite noblesse, qu'ils soient inscrits au catalogue des nobles, qu'ils jouissent de tous les droits, priviléges, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne faisant acte de dérogeance, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries, de quelque terre et qualité qu'elles soient; permettons au dit sieur Durand, ses enfants, postérité et descendants de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées et blasonnées par le sieur d'Hozier, juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées en ces présentes auxquelles son acte de règlement sera attaché sous notre contre-scel, avec pouvoir de les faire graver et inculquer, si elles ne le sont déjà, dans tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera, sans que pour raison de ce que dessus ledit sieur Durand, ses enfants, postérité et descendants soient tenus de nous payer et à nos successeurs rois, aucune finance ni indemnité dont, à quelque somme qu'elles puissent, nous leur avons fait et faisons don par cesdites présentes, et sans qu'ils puissent être troublés ni recherchés pour quelque cause et prétexte que ce soit, à la charge par eux de vivre noblement et sans déroger. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement à Toulouse et à tous nos autres officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit sieur Durand, ensemble ses enfants, postérité et descendants, nés et à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements quelconques nonobstant tous édits, déclarations et autres choses à ce contraires, auxquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenus nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence, car tel est notre plaisir, et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses notre droit et d'autrui. Donné à Versailles au mois de mars 1789, etc., etc., *signé* Louis, et plus bas : Par le roi, Laurent de Villedeuil. Scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soie rouge et verte.

« A ces lettres patentes se trouve annexé le règlement d'armoiries qui dit :

« Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, etc., etc.

« Vu les lettres patentes en forme de charte données par le roi, etc. ;

« Nous, en vertu de la clause énoncée dans lesdites lettres qui permet audit sieur Durand et à ses enfants, postérité et descendants de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées par nous comme juge d'armes de la noblesse de France, etc., etc., avons réglé pour ses armoiries : un écu de sinople à un navire équipé et habillé d'argent, surmonté de deux étoiles d'or. Ledit écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, de sinople et d'argent. Devise : *Fert patriæ facilem annonam*, et afin que le présent, etc., etc., D'HOZIER DE SÉRIGNY, *signé* avec cachet et armes auxquelles est inscrit : *Habet sua sidera tellus*. Par Monsieur le juge d'armes de la noblesse de France, DUPLESSIS, *signé.* »

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Montpellier.

Séance du 6 septembre 1849 : présidence de M. Parmentier, maire.

Présents : MM. Lenthéric, de Massilian, Estor, Poujol, Anduze, Parmentier, Dupin, Maxime, Duffours, Grégoire, Auzillion, Rey, Kuhnholtz, Lafosse, Brousse, Blavy, Péridier, Dessalles, Grenier, de Vichet, Chrestien, Keittinger.....

M. Lafosse, au nom d'une commission spéciale, lit le rapport suivant sur les noms à donner à certaines rues.

« Messieurs,

« La rue dite Durand commence à la place de la Croix de Fer, et finit à la rue du chemin de fer de Cette. Votre commission a pensé que ce nom devrait être conservé : il rappelle de beaux et de douloureux souvenirs ; il a toujours été justement honoré, et ceux qui en ont hérité sont encore au milieu de nous l'objet de l'estime et de la considération publique.

« Le nom de *Durand* sera conservé à la rue parallèle à la rue Saint-Roch. C'était à l'entrée de cette rue que se trouvait la maison où naquit le maire de ce nom, qui périt victime de la Terreur, et objet des regrets les plus légitimes et les plus universels. »

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en citant en entier le passage que M. le rapporteur a consacré à cet homme de bien, à cet excellent citoyen :

« Jean-Jacques-Louis Durand, qui fut maire de Montpellier, était né dans cette ville en 1760. Raymond Durand, son père, était connu par sa bienfaisante libéralité, plus encore que par une immense fortune, honorablement acquise dans le commerce. Aussi, voyons-nous encore aujourd'hui, dans un de nos hôpitaux, son portrait avec cette inscription : *Il soutint cet établissement dans les moments les plus difficiles.* Dans une année de disette, ses vaisseaux ramenèrent l'abondance au milieu de nos populations. Loin de profiter de la détresse générale, les grains qu'il faisait importer étaient ven-

dus à un prix inférieur à leur valeur réelle. Ce noble désintéressement fut récompensé par des lettres de noblesse.

« Louis Durand, son fils, avait suivi la carrière de la magistrature. Laborieux et pénétré de ses devoirs, il se faisait remarquer, bien jeune encore, à la cour des aides qui le comptait parmi ses présidents. Avec la fortune de son père, il avait aussi recueilli ses habitudes charitables. Pendant le rigoureux hiver de 89, la population pauvre se trouvant sans ouvrage, Louis Durand fit exécuter à ses frais un travail important d'assainissement dans le quartier de la Saunerie.

« La Révolution française était alors dans ses premières phases; Louis Durand salue avec joie l'ère nouvelle qui semblait se lever pour le bonheur de l'humanité. Le souvenir de son père, la bienfaisance dont il faisait preuve lui-même, l'affabilité de ses manières, tout le désignait aux suffrages de ses concitoyens. Sa nomination aux fonctions de Maire fut plutôt une acclamation que le résultat d'un vote.

« On sait le noble usage que Louis Durand fit du pouvoir et de l'ascendant que lui donnait une immense popularité. Nous ne déroulerons pas cet enchaînement de circonstances fatales, dont le dénouement fut une sanglante catastrophe. Chez Louis Durand se trouvait une de ces âmes viriles qui ne laissent aucun accès à la crainte. Dans un de ses écrits il avait osé appeler le pouvoir de la Convention : *la pire des tyrannies, la tyrannie du crime.*

« Il avait dit au peuple qu'il devait secouer une intolérable oppression.

« Bientôt la ville de Montpellier apprend que son maire est mandé à la barre de la Convention. A cette nouvelle, la population se lève tout entière. Les autorités chargées d'exécuter le décret s'y refusent. La garde nationale veille jour et nuit autour du maire pour le protéger.

« Mais la Convention puisait une force irrésistible dans l'audacieuse énergie de ses résolutions, autant que dans l'irritation que produisaient les manœuvres de l'étranger. Louis Durand reconnaît la profondeur de l'abîme creusé sous ses pas. Il frémit, surtout, des malheurs qui tomberaient sur la ville si elle résistait plus longtemps au décret rendu contre lui. C'est alors qu'il prend une de ces résolutions qui rappellent les plus beaux traits des âges antiques, celle de dévouer sa tête en appelant sur elle toutes les vengeances, toutes les expiations. Dès lors, il apaisa les résistances et régla lui-même son arrestation. En vain on le supplie de fuir, il refuse tout moyen de salut. Le tribunal révolutionnaire le vit bientôt, et bientôt après la place de la Révolution !....... Le 23 nivôse an II de la République (12 janvier 1794) fut la date funèbre où le maire de Montpellier, âgé de trente-quatre ans, périt victime de son noble courage.

« La veuve de Louis Durand vivait encore, il y a peu d'années. Le peuple de Montpellier avait spontanément décerné à ses vertus et à son malheur un témoignage touchant de sympathique vénération. Le pauvre et l'artisan ne l'appelaient jamais que la *mairesse*. Ainsi, après cinquante ans écoulés, ces tristes honneurs décernés jadis à Louis Durand, ces honneurs que la hache révolu-

tionnaire avait brisés, le peuple de Montpellier semblait les relever pour les placer sur la tête d'une femme qui portait le nom d'un magistrat qu'il avait élu : noble protestation où se révèle l'âme de ce peuple et dont aucune de nos paroles, aucun de nos actes officiels ne saurait égaler l'éloquente simplicité.

« Louis Durand a été le seul maire nommé directement par le suffrage universel du peuple de Montpellier ; nous sommes les élus de ce même peuple. Aussi, conservons-nous religieusement les souvenirs qui se rattachent à la fin tragique de ce digne magistrat. Que ces souvenirs soient présents à notre pensée pour nous guider dans la voie du devoir et s'il le fallait dans celle du dévouement et du sacrifice. »

La proposition contenue dans le rapport de M. Lescellière-Lafosse fut mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

GRASSET.

Le tombeau de la famille de Grasset, avec les armes, se voyait encore dans l'église de Pézénas en 1733. (T. II, p. 240.)

L'an mil sept cent quatre vingt quatre et le douzième janvier dans Pézénas, avant midi, pardevant nous notaire royal de ladite ville et les témoins bas nommés, ont été présents Mres Pierre Étienne Delaserre, ex doyen, âgé de soixante dix ans; Pierre François Maigret, âgé de soixante sept ans, ancien des chanoines ; Jacques Gilbert Villebrun, âgé de soixante six ans, chanoine; Pierre Garrigues, âgé de soixante ans, chanoine ; tous du chapitre de l'église collégiale de cette ville, citoyens du dit Pézénas ; Mre Louis César Delaserre Darrous, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, âgé de soixante six ans ; M. Antoine Denjalvin, écuyer âgé de soixante quinze ans, et Me Nicolas Villebrun, avocat en parlement, âgé de soixante quatre ans, citoyens dud. Pézénas, lesquels, sur la réquisition à eux faite par Mre Jean François de Grasset, âgé de soixante deux ans, capitaine chatelain de la châtelainie de cette ville, juge conservateur des priviléges royaux des foires et marchés dud. Pézénas, capitaine châtelain honoraire pour le roi du dit Pézénas, citoyen dud. Pézénas, fils de fu noble Jean de Grasset, mousquetaire de la première compagnie, et ensuite capitaine au régiment de Navarre ; celuy-ci fils de fu M. Raimond de Grasset, citoyen dud. Pézénas ; ont dit et déclaré à nous dit notaire et auxd. témoins qu'ils ont vu dans l'ancienne églize collégialle et paroissialle de cette ville un tombeau de marbre blanc statuaire d'environ six pieds de long sur deux pieds et demy de large de la famille de Grasset

sur le haut duquel étaient gravées leurs armes, et sur le pillier au dessus duquel était le tombeau une épitaphe y relative, et qu'au bas était écrit : Tumbeau de Messieurs de Grasset 1640. Qu'après la chutte de l'ancienne églize qui arriva en mil sept cent trente trois fu Mre Raimond de Grasset alors doyen du dit chapitre, oncle paternel dudit Mre Jean-François de Grasset comparant, fit retirer en mil sept cens quarante quatre le dit tombeau et épitaphe appartenant à ses ancêtres, et le dit Mre de Grasset, capitaine chatelain présent ayant exhibé aux Srs comparants un tombeau de marbre blanc statuaire et le débris d'une épitaphe où on lit encore

EPITAP....	EPITAPHIUM (1).
Hic Grassetorum tumulus......	« Hic Grassetorum tumulus duo lumina condit,
Hic patris et nati corpora j......	« Hic patris et nati corpora juncta jacent,
Ambo monspelii claro luxere......	« Ambo Monspelii claro luxere senatu,
Ambo pacificæ jura tulere......	« Ambo pacificæ jura tulere deæ,
Ambo senatoris partes regisque....	« Ambo senatoris partes regisque patroni
Causam voce auimo sustinuere.....	« Causam voce animo sustinuere pari ;
Ut fuit amborum si.... sociata la...	« Ut fuit amborum simili sociata labore
Vita fuit tumulo sic societa qui.....	« Vita, fuit tumulo sic sociata quies. »

Au dessus de laquelle épitaphe sont en relief les armes de la maison de Grasset qui sont, au fond d'azur portant une pigeonne d'argent qui tient en son bec un rameau d'ollivier d'argent, au chef de gueulles chargé de trois étoilles d'or ; et les d. Srs comparants ayant vu examiné et vériffié le tout avec attention, ils ont dit et rapporté qu'ils reconnaissent le dit tombeau et la d. épitaphe pour être ceux qui étoient placés dans l'ancienne églize collegialle et paroissialle de cette ville et qui furent retirés par le d. fu Mre de Grasset, doyen. De quoi le dit Mre de Grasset, capitaine châtelain nous a requis acte que nous luy avons concédé, fait et lu dans la maison d'habitation du dit Mre de Grasset au dit Pézénas, présents les Srs Pierre Louvier et Mathieu Simon Brouillet, praticiens habitans au dit Pézénas témoins signés avec les dits Srs comparants le d. Mre de Grasset et nous notaire. Laserre ex doyen, Maigret, ancien des chanoines, Villebrun, chne Garrigues, chñe Laserre Daroux, Denjalvin, Villebrun, Grasset, Louvier, Brouillet, Aurias, Nre, signés à l'original. Contrôlé à Pézénas le 20e janvier 1784, reçu quinze sols. Barthélemy signé. *Signé :* Aurias, Not. royal.

Le vingt un mai mil huit cent soixante collation des présentes a été faite d'une manière figurative par nous André Paulhan, notaire à la résidence de la ville de Pézénas (Hérault), sur la requête de M. Jean-Eugène de Grasset, propriétaire, ancien député, domicilié à Pézénas, petit fils de M. Jean-François de Grasset, dénommé dans l'acte, et sur l'expédition par lui représentée et retirée, délivrée par Me Aurias, notaire recevant. Paulhan, notaire, *signé.*

(1) Nous rétablissons ici l'épitaphe détruite. L'inscription première nous est communiquée par M. Eugène de Grasset, ancien député de l'Hérault.

LACHEYSSERIE.

Note généalogique sur la famille de Lacheysserie, du lieu de Lacheysserie, paroisse de Saint-Sauveur de Montagut, au bas Vivarais, éteinte en la personne de Suzanne de Lacheysserie, qui ép. le 20 décembre 1596 noble Charles du Trémolet. (T. I, p. 506.)

De sinople à trois pals d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean de Lacheysserie, ép. Aigline de la Blache et fut père de

II. Claude de Lacheysserie, écuyer, marié à Artaude Fabri (1456); de ce mariage

III. Gérenthon de Lacheysserie, écuyer, marié à Hélix de Corsas, dont il eut :

IV. Amyeu de Lacheysserie, écuyer, marié à Jacqueline du Gast, qui le rendit père de

V. Simon de Lacheysserie, écuyer, marié le 9 juin 1555 à Louise de Vogué, fille de Jean de Vogué, Sgr de Rochecolombe, et de Gabrielle de Cayres d'Entraïgues, de ce mariage : 1. Claude qui suit; 2. Gabrielle, qui ép. le 15 juin 1580 Jacques d'Audigier, écuyer, fils d'Antoine, du lieu et paroisse de Saint-Germain, mandement de Vogué.

VI. Claude de Lacheysserie, écuyer, ép. Isabeau de Burine, de laquelle il eut :

VII. Suzanne de Lacheysserie, fille unique, laquelle ép. Charles du Trémolet, Sgr dudit lieu.

Simon de Lacheysserie, par son testament du 15 juin 1590, fit héritière sa petite-fille Suzanne, à la condition que, lors de son mariage, son mari joindrait à son nom celui de Lacheysserie. Cette clause a été exécutée. V. le t. I, p. 506. (*Note communiquée en 1859 par M. Eugène du Trémolet de Lacheysserie.*)

M. Eugène de Lacheysserie est mort à Tournon au commencement de cette année. Nous nous associons de tout notre cœur aux regrets si bien exprimés dans les lignes qui suivent :

12 février 1860.

La mort vient de frapper dans toute la force de l'âge et dans la pleine possession, sa modestie nous empêche de dire dans l'exercice des plus belles facultés, un des hommes les plus justement honorés et estimés du département de l'Ardèche.

Sa vie a toujours été pour ses concitoyens et pour ses amis un exemple de fidélité au devoir, de dévouement au bien, de sympathie pour le malheur, et peut se résumer dans ces mots : *transiit bene faciendo.*

Eugène du Trémolet de Lacheysserie appartenait à une ancienne famille du Vivarais vouée de tout temps à la profession des armes, et associée en quelque façon à la gloire des Bourbons et de la France.

A l'âge de dix-sept ans il entra premier à l'école militaire de Saint-Cyr. Deux ans après il en sortait avec le brevet d'officier d'état-major, et faisait partie de cette promotion dont l'école garde encore le souvenir, et qui a donné à notre armée tant d'officiers généraux.

Des événements de famille ne lui permirent pas de suivre longtemps la carrière militaire, et ce fut la plus grande douleur de sa jeunesse, qui s'augmenta beaucoup du regret de ne pas obtenir la faveur, malgré des démarches nombreuses, de suivre en Espagne ses compagnons d'armes lorsque la guerre fut décidée.

Il se livra dès cette époque, avec l'ardeur et l'aptitude qui le caractérisaient pour les études sérieuses, à l'étude du droit, et, quelques années après, le brillant élève de Saint-Cyr était nommé juge-auditeur à Grenoble, puis substitut à Briançon.

C'est là que la révolution de juillet le surprit, et malgré les espérances que tant d'heureuses facultés autorisaient, Eugène de Lacheysserie, fidèle aux traditions de ses pères et au culte de ses jeunes années, refusa le serment à l'usurpation et rentra dans la vie privée.

En 1831, il épousa mademoiselle de Dienne, fille du comte de Dienne, ancien capitaine de vaisseau, d'une des plus anciennes familles de l'Auvergne, aussi distinguée par ses services que par la noble fidélité dont M. de Lacheysserie venait de donner un si généreux exemple.

Dès ce moment la vie de M. de Lacheysserie fut consacrée tout entière aux devoirs et aux affections de la famille, aux pratiques de la piété la plus douce et la plus élevée, aux œuvres de charité la plus active, sans renoncer aux studieuses occupations de sa jeunesse, qu'il avait dirigées particulièrement en ces dernières années vers l'histoire des anciennes familles du pays, de nos anciennes libertés et franchises vivaraises.

Ses amis regretteront toujours qu'une modestie exagérée l'ait empêché de livrer à la publicité les trésors d'érudition qu'un petit nombre d'intimes avaient le privilége de consulter, et qui leur révélaient un ardent esprit d'investigation, un jugement sûr, une critique sévère mais impartiale et lumineuse, attributs de l'écrivain et de l'homme de bien.

Baron Gabriel de la Roque,
ancien sous-préfet de Tournon.

LA ROQUE.

Jean Isaac, Pierre et Jean de la Roque furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 4 juill. 1697 sur la production du jugement de M. de Bezons qui prouvait leur communauté d'origine avec Pierre et Antoine, Sgrs de Liouc et de Couloubrines, *alias* Colombrines, maintenus le 8 juillet 1669. (T. I, p. 298; II, 81.)

A Monseigneur de Lamoignon, chevalier, conseiller d'État, intendant en Languedoc.

Supplient humblement nobles Jean Isaac et Pierre de la Roque frères, résidans à Baumes, et noble Jean de la Roque, résidant à Ferrières, leur cousin germain, et vous remontrent, Monseigneur, que quoique les supplians soient nobles, qu'en telle qualité ils aient été annuellement compris à la taxe du ban et arrière-ban, et que feu noble Pierre de la Roque, seigneur de Liouc, leur cousin-germain descendant directement de la même ligne et comme enfans de frères, aient obtenu jugement de M. de Bezons, ci-devant intendant en cette province, qui les déclare nobles, néanmoins M. Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes qui proviendroient de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse, les a fait assigner devant vous pour représenter leurs titres, et à défaut, de se voir condamner aux amendes et autres peines portées à la déclaration du roi et arrêt du conseil, et d'autant que les supplians n'ont pris la qualité de nobles que à juste titre, comme il a été reconnu par jugement de noblesse obtenu de M. de Bezons, ci-devant intendant, par ledit feu noble de la Roque, seigneur de Liouc, leur cousin germain, et qu'il paroît des contrats de mariage de nobles François et Isaac de la Roque, père des supplians, des 23 avril 1643 et 31 décembre 1663, dans lesquels leur dit feu père se disoit enfant de noble Jean de la Roque, lequel étoit fils de noble Louis de la Roque, comme il appert par son testament du 14 septembre 1687, contenant un profit à l'égard dudit Jean, lequel Louis de la Roque étoit auteur des supplians, dudit feu sieur de la Roque (Pierre), seigneur de Liouc, qui a poursuivi et obtenu ledit jugement, ainsi qu'il est prouvé par les actes énoncés audit jugement, outre lesquels lesdits supplians rapportent les testaments de leur défunt père des 13 février 1662 et 10 mars 1687, qui justifient leur filiation, de même que la transaction passée entre leur père au sujet de la succession dudit Jean de la Roque, aïeul des supplians, au moyen de quoi il demeure suffisamment établi qu'ils sont nobles et de race, et qu'ils n'ont par conséquent pas usurpé cette qualité qui vient de leurs prédécesseurs et qu'ils ont eux-mêmes conservée en professant l'art et science de verrerie, à cause de quoi ils ont été mal assignés.

Ils ont recours à votre justice, Monseigneur, à ce qu'il vous plaise, vu le jugement de noblesse obtenu par ledit Pierre de la Roque qui est cousin aux supplians comme étant d'une même ligne, les mariages et testamens des pères des supplians, le mariage dudit Jean de la Roque le grand-père, et le testament dudit Louis de la Roque, leur aïeul, ensemble le partage fait entre les pères desdits supplians de la succession et héritage dudit noble Jean de la Roque, leur grand-père, le tout ci-attaché, décharger, etc.

Vu le testament de noble François de la Roque du 13 février 1662; le testament d'Isaac de la Roque du 10 mars 1687; la transaction du 17 février 1660; le mariage de noble François de la Roque du 23 avril 1643; le mariage de noble Isaac de la Roque du 31 décembre 1663; le mariage de Jean de la Roque du 16 mars 1602; le testament de noble Louis de la Roque du 14 septembre 1687 et le jugement de nobles Pierre et Antoine de la Roque du 8 juillet 1669, desquels il est suffisamment prouvé que les supplians sont fils de François et d'Isaac de la Roque; que lesdits François et Isaac de la Roque sont enfans de Jean de la Roque, et que ledit Jean est fils de Louis duquel ledit Pierre et Antoine de la Roque qui ont obtenu le jugement de M. de Bezons sont descendants, et ainsi qu'il n'y a pas de difficulté qu'ils ne soient de la même race... Nous avons déchargé, etc.

Montpellier, 4 juillet 1697. Signé : Lamoignon.

(*Bibl. imp., Mss., Nobil. de Montpellier, Alais et Lodève*, 732.)

Jugement du tribunal civil de Montpellier qui rectifie les actes de naissance de Jean-Louis et d'Élisabeth de la Roque. (T. I, p. 299.)

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut.

Le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montpellier, département de l'Hérault, séant audit Montpellier, a rendu cejourd'hui en audience publique de la chambre des vacations, le jugement à suite de requête, dont du tout la teneur suit :

A Monsieur le président du tribunal civil de l'arrondissement de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur.

Premièrement, M. François de la Roque, propriétaire, domicilié à Montpellier;

Deuxièmement, M. Louis de la Roque fils, avocat à la cour impériale de Paris, y domicilié;

Troisièmement, et la demoiselle Élisabeth de la Roque, majeure, sans profession, aussi domiciliée à Montpellier,

Ont l'honneur de vous exposer que de tout temps ils ont été connus et

ont signé du nom de *de la Roque*, avec la particule *de*, constituant pour eux un titre de noblesse, auquel ils ont droit;

Que néanmoins leurs actes de naissance, ou ne portent pas cette particule, ou bien la mentionnent comme ne formant qu'un seul mot avec *La Roque ;*

Qu'ainsi celui du sieur François de la Roque père, à la date du 19 ventôse an XII, porte le nom de *La Roque ;*

Celui du sieur Louis de la Roque fils, à la date du 1er janvier 1830, porte le nom de *Delaroque*, ainsi que celui de la demoiselle Élisabeth Delaroque, à la date du 22 avril 1832 ;

Que la suppression du *de* nobiliaire dans le premier de ces actes de naissance s'explique par sa date même, à laquelle les titres nobiliaires étaient abolis;

Que l'irrégularité des deux autres actes ne peut s'expliquer que par une erreur matérielle de l'officier de l'état civil qui les reçut;

Qu'en effet, l'acte de naissance du père et du grand-père des exposants, à la date du 7 avril 1783, porte la mention suivante : *Fils de noble Louis de la Roque*, etc. ;

Que l'acte constatant la célébration du mariage de Louis de la Roque, à la date du 22 août 1780, porte la mention suivante : *Après la publication des bans de mariage entre sieur noble Louis de la Roque, fils de noble Louis de la Roque, Sgr de Colombrines;*

Qu'enfin, l'acte de mariage de ce même Louis de la Roque, Sgr de Colombrines, porte aussi la mention de *noble Louis de la Roque, Sgr de Colombrines, fils légitime de feu noble Jean de la Roque et de madame Marianne de Girard;*

Que de la lecture de ces actes ressort la preuve que c'est à bon droit, et en vertu d'une possession constante et séculaire que les exposants font précéder leur nom de la particule *de*, formant pour eux un titre de noblesse;

Que les actes de naissance des exposants doivent donc être rectifiés, et la particule *de* ajoutée à celui du sieur François de la Roque, et le mot Delaroque décomposé dans celui du sieur Louis et de la demoiselle Élisabeth.

C'est pourquoi ils requièrent qu'il vous plaise, monsieur le Président,

Vu les actes sus-nommés, vu l'erreur contenue dans les trois actes de naissance des exposants,

Ordonner la communication de la présente requête à M. le procureur impérial, et nommer un juge rapporteur pour être, par le jugement qui sera rendu par le tribunal, ordonné que lesdits actes de naissance seront rectifiés en ce sens que les exposants auraient dû y être désignés sous le nom de *de la Roque ;* que ledit jugement sera transcrit sur les registres de la commune de Saint-Drézéry, conformément à la loi ; et faire défense à tous dépositaires de délivrer aucun extrait ou expédition desdits actes sans transcrire littéralement lesdites mentions ou rectifications, à peine de tous dépens ou dommages-intérêts. — C. Périer, avoué, *signé.*

Soit communiqué à M. le procureur impérial, pour le rapport en être ensuite fait par nous.

Montpellier, le 9 octobre 1858. Auguste Duffours, *signé.*

Vu la requête qui précède et les pièces y jointes;

Ouï M. Duffours, président, en son rapport;

Et M. Sauvajol, substitut de M. le procureur impérial en ses conclusions;

Attendu qu'il résulte des documents mis sous les yeux du tribunal, et notamment des actes de l'état civil, du 30 septembre 1749, constatant l'acte de mariage de noble Louis de la Roque, seigneur de Colombrines, de celui du 22 août 1780, constatant le mariage de noble Louis de la Roque, que le nom patronymique des impétrans est *Roque* précédé des deux articles *de* et *la;* que c'est par erreur que, dans leurs actes de naissance des 1er janvier 1830 et 22 avril 1832, leur nom patronymique a été écrit *uno contextu* Delaroque; qu'il y a donc lieu d'ordonner la rectification des deux actes;

Attendu que les mêmes motifs n'existent pas en ce qui touche le sieur François la Roque (1),

Par ces motifs,

Le tribunal déclare qu'il y a lieu de rectifier l'acte de naissance du 1er janvier 1830 de Jean-Louis de la Roque, ainsi que l'acte de naissance du 22 avril 1832 de Élisabeth-Pascale de la Roque;

Ordonne, en conséquence, que les expéditions des deux actes de naissance ci-dessus énoncés ne seront plus délivrées à l'avenir qu'avec les rectifications ci-dessus mentionnées;

Ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres courants de l'état civil de la commune de Saint-Drézéry, et qu'il en sera fait mention d'une manière conforme en marge des actes rectifiés, tant sur les registres conservés aux archives de la commune de Saint-Drézéry, que sur ceux déposés au greffe du tribunal civil de céans;

Dit qu'il n'y a lieu de statuer sur la demande formée par le sieur François la Roque père.

(1) Le tribunal civil de Montpellier adoptait ici la jurisprudence de la chambre du conseil du tribunal de la Seine qui avait décidé que lorsque, en vertu des lois révolutionnaires, les dénominations nobiliaires ne figuraient pas dans les actes de l'état civil, l'erreur ou l'omission étaient volontaires et ne pouvaient donner lieu à aucune rectification. (Bertin, *Jurisprudence de la chambre du conseil*, I, 230.) C'était la consécration d'une violence légale si l'on veut, mais plutôt subie qu'acceptée.

Les décisions nombreuses des cours souveraines et des tribunaux inférieurs sont heureusement venues réformer cette jurisprudence, dans laquelle d'ailleurs le tribunal de Montpellier ne persiste pas.

(V. Cour impériale de Pau, 15 nov. 1858. — Trib. civil de Lunéville, 3 déc. 1858. — Cour impériale de Paris, 7 mars 1859. — Trib. civil de Versailles, 3 juin 1859. — Trib. civil de Bourges, 17 juin 1859. — Trib. civil d'Angers, 5 juillet 1859. — Cour impériale de Bordeaux, 22 août 1859. Et trois arrêts récents de la cour impériale de Limoges.)

Ainsi fait et prononcé en la chambre du conseil par la chambre des vacations du tribunal de première instance de l'arrondissement de Montpellier, département de l'Hérault, au palais de justice dudit Montpellier, le 11 octobre 1858.

Présents et opinants MM. Duffours, chevalier de la Légion d'honneur, président; Abric, chevalier de la Légion d'honneur, juge; et Caysergues, juge suppléant, appelé au siége en remplacement de M. Rouquairol, juge malade;

Présents M. Sauvajol, substitut de M. le procureur impérial, et Duverdier, commis greffier. Aug. Duffours, président, et Duverdier, greffier, *signés*. Enregistré à Montpellier sur la minute, le 23 octobre 1858, f° 65, c. 3. Gouirand, *signé*.

Le 21 mai 1860, Élisabeth-Pascale de la Roque a ép. à Montpellier Jean-Pierre-Marie-Gabriel-Frédéric Martel, né à Lodève (Hérault) le 16 mars 1818, y domicilié, fils de Pierre-Frédéric Martel et de Marie-Sophie-Alexandrine Ménard. Les témoins de l'époux étaient : Pierre-Eugène Ménard et Isidore Coulet, ses oncles maternels; et ceux de l'épouse : Auguste Duffours, président du tribunal civil, et Pierre-Élisabeth-Roger, vicomte d'Adhémar, ses alliés à divers degrés. Ont signé avec les témoins : Frédéric Martel — Élisabeth de la Roque — Frédéric Martel père — Martel née Ménard — Isidore Coulet — François de la Roque père — Aug. Duffours — Eugène Ménard — Vicomte Roger d'Adhémar — Eugène Soudan — L. Ménard — Baron de la Roque — Alexandre Martel — Louise Coulet — Emmanuel Coulet — Éléonore de la Roque — Gabrielle Ménard — Louis de la Roque — Vitalis Martel — H. Vernazobres — Jules de la Roque — Joseph de la Roque — Gustave Ferrier, adjoint au maire de la ville de Montpellier.

Sébastien et Jacques de la Roque furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain de M. de Bezons du 6 décembre 1668. (T. I, p. 300.)

Claude Bazin, chevalier, Sgr de Bezons, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la province de Languedoc, etc.;

Entre le Procureur du Roi en la commission diligence de Me Alexandre Belleguise, chargé par S. M. de la poursuite et vérification des titres de noblesse et recherche des usurpateurs d'icelle en Languedoc, demandeur en exécution de la déclaration du 8 février 1664 et arrêt du conseil du 24 déc. 1667, d'une part;

Et nobles Sébastian de la Roque, sieur des Faïsses, habitant de la maison d'Agrès, terroir de la Boissière, diocèse de Montpellier, et François de la Roque son cousin, assignés et défendeurs d'autre part;

Vu lad. déclaration et arrêt du conseil, les exploits d'assignation donnés aux défendeurs en remise des titres en vertu desquels ils ont prins la qualité de nobles du... dernier; la procuration par eux faite à Me Marsal, leur procureur pour se présenter à lad. assignation et pour soutenir leurs titres bons et valables, le 27 juillet dernier;

Généalogie et armes du défendeur. Le contrat de mariage de noble Sébastian de la Roque, seigneur des Faïsses, fils de feu noble Raymond de la Roque et de demoiselle Catherine de Clemens, avec demoiselle Jeanne Caysergues, reçu par Vincens, notaire, le 18 septembre 1667. Le contrat de mariage dud. noble Raymond de la Roque avec la demoiselle Catherine de Clemens, dans lequel il se dit fils de François de la Roque et de demoiselle Thonette de Bertin, reçu par Azemar, notaire, le 16 août 1620, collationné par le sieur Héricourt, commissaire. Testament dud. noble Raymond de la Roque par lequel il institue son héritier noble Sébastian de la Roque son fils, reçu par Azemar, notaire, le 1er avril 1635. Le contrat de partage des biens de feu noble François de la Roque et de feu demoiselle Antoinette de Bertin, fait par nobles Sébast. de la Roque et Raymond de la Roque, ses enfants, le 15 février 1617, reçu par Delmas, notaire. Le contrat de mariage dud. noble François de la Roque avec lad. demoiselle Thonette de Bertin, dans lequel il se dit fils à feu noble Mathieu de la Roque et demoiselle Françoise Barandonne, reçu par Assessat, notaire, le 24 avril 1581. — Le contrat de mariage de noble Sebastian de la Roque, l'un des fils dud. François avec Magdelaine Agrette, auquel led. François son père, assistant, lui fit donation de la moitié de tous ses biens, reçu Couderc, notaire, le 11 juillet 1611. — Le contrat de mariage de noble Mathieu de la Roque avec demoiselle Françoise Barandonne, dans lequel il se dit fils de noble Raymond de la Roque, reçu par Barnier, notaire, le 27 mai 1543. — Le contrat de mariage de noble Raymond de la Roque, seigneur du Mazel, avec noble Olivière de Barjac, reçu par Relhanis, notaire, le 17 février 1498. — Donation faite led. jour par noble Pierre de la Roque à Raymond de la Roque, son frère, de la quatrième partie du Mazel. — Quittance de reconnaissance faite par lesd. nobles Pierre et Raymond de la Roque à noble Gabriel de Barjac, frère de lad. demoiselle de Barjac, femme dud. Raymond de la Roque. — Requette en rejection d'actes présentée par led. Belleguise avec l'ordonnance mise au pied d'icelle du... — Continuation d'inventaire dud. défendeur dans lequel il rapporte l'original du contrat de mariage de Raymond de la Roque, de l'année 1620, et du contrat de mariage de Mathieu de la Roque de l'année 1543. — Autres contredits dud. Belleguise avec la réponse dud. défendeur à iceux. — Sept contrats en parchemin qui sont des acquisitions faites par Sebastian et François de la Roque frères, des 12 août, 28 octobre et 24 décembre 1581, 12 mai 1582, 15 mars 1586, 14 février et 12 décembre 1587. — Trois contrats d'acquisitions faites par noble Mathieu de la Roque, ès années 1559, 1565 et 1570. — Contrat de vente de certain champ, fait par Michel et autre Michel Boyer père et fils, à nobles François et Sebastian de la Roque, au bas duquel est la quittance dans laquelle ils sont appelés la Ro-

che, reçu par Beaulaguet, notaire, le 28 décembre 1582. — Autre contrat de vente fait par Fulcran de Lavene aud. François et Sebastian de la Roque frères, dans lequel ils sont appelés la Roque et la Roche, receu par led. Beaulaguet, notaire d'Aniane, le 12 mai 1583. — Inventaire dud. noble François de la Roque. — Le contrat de mariage dud. noble Sebastian de la Roque et de demoiselle Magdel. d'Agret auquel il est assisté de noble François de la Roque son père, reçu par Couderc, notaire, le 26 février 1612. — Testament de noble Sebastian de la Roque et de la demoiselle Magdeleine d'Agret, par lequel ils instituent leur héritier noble François de la Roque, leur fils, reçu par Nougarède, notaire, le 27 novembre 1645, employant pour le surplus de la filiation la production et actes de noble Sebastian de la Roque ci-devant énoncés, dires et réquisitions des parties, et tout ce que par elles a été dit et produit;

Conclusions du procureur du roy;

Ouy le rapport du sieur de Héricourt, commissaire à ce député, tout considéré,

Nous, intendant susdit, par jugement souverain et en dernier ressort de l'avis des officiers par nous prins au désir de l'ordonnance, avons déclaré lesdits Sebastian et François de la Roque, avoir justifié de leurs qualités de nobles, conformément à la déclaration du roi et arrêt de son conseil et ordonné que tant eux que leur postérité née et à naître de légitime mariage, jouiront des priviléges, immunités et exemptions des nobles de la province de Languedoc tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront actes dérogeant à noblesse, et qu'il en sera fait mention dans le catalogue.

Fait à Montpellier, le 6 décembre 1668.

Signé : Bazin.

Par Monseigneur,
Signé : Tournier.

Collationné par nous Michel Bedos, conseiller du roi, juge en la ville et viguerie de Gignac, le 21 juillet 1763. Bedos, juge, *signé*.

Pierre de la Roque, écuyer, Sgr de Saint-Bauzille de Putois, ép. en 1684 Suzanne Du Pont de Munas en Vivarais. (T. I, p. 301.)

Extrait des registres de la mairie d'Ardoix, département de l'Ardèche.

Le vingt-huitième mai mil six cent huitante quatre, j'ai donné la bénédiction nuptiale à M. Pierre de la Roque, écuyer, fils légitime de feu Jacques, écuyer, Sgr de Saint-Bauzille, et de dame Suzanne de Combes, dudit lieu de Saint-Bauzille de Putois, diocèse de Montpellier, habitant à présent au lieu d'Aubagnac, paroisse de Frugère, diocèse de Saint-Flour d'Auvergne, et demoiselle Suzanne du Pont, fille légitime de feu messire Jean du Pont,

Sgr de Munas, Oriol, la Tour du Chier et Mortesaigne, et demoiselle Suzanne de Saignard, dame de la Tour de Mortesaigne; administré de présence des témoins soussignés. De la Roque — Suzanne du Pont — du Pont de Munas — de Portes de Beaux — Vedel, curé.

Pour extrait certifié conforme aux registres de la mairie, à Ardoix, le trois mai mil huit cent cinquante-neuf. — Le maire : Battandier.

Vu par nous, président du tribunal civil, séant à Tournon (Ardèche), pour légalisation de la signature de M. Battandier, en la qualité par lui prise. — Tournon, le 31 mai 1859. Signé : Molière, président. — Rochas, greffier.

Jacques-Joseph de la Roque, baron de la Roque, ép. Anne-Pauline de Taillevis de Jupeaux, petite-fille de Jean et de Louis Racine (T. I, p. 301-302.)

I. Jean Racine, ép. en 1677 Catherine de Romanet, dont il eut six enfants, entre autres :

II. Louis Racine, ép. le 1er avril 1728 Marie Presle de l'Écluse, dont il eut trois enfants, entre autres :

III. Anne Racine, ép. le 13 janvier 1746 Louis-Grégoire Mirleau de Neuville, dont elle eut trois enfants, entre autres :

IV. Mademoiselle Mirleau de Neuville des Radrets, ép. le comte de Taillevis de Jupeaux, mort en 1816 contre-amiral en retraite ; de ce mariage plusieurs enfants, entre autres :

V. Anne-Pauline de Taillevis de Jupeaux, ép. le 13 juin 1796, à Londres, en émigration, Joseph de la Roque, baron de la Roque, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., anc. sous-préfet de Tournon, dont elle eut : 1. Gabriel-Charles ; 2. Antoinette-Françoise-Joséphine ; 3. Adrien-Alexandre-Antoine ; 4. Hippolyte-Louis.

(*Poésies de Louis Racine,* etc. Paris, Didot, 1853, p. 92-94.)

Le baron Jacques-Joseph de la Roque naquit en 1759 au château des Prés, en Vivarais, et fut admis en 1773 dans les chevau-légers de la garde du roi. A la suppression de ce corps d'élite, il passa dans celui de la marine ; fit plusieurs campagnes comme garde de la marine, sous les ordres des comtes d'Hector, d'Orvilliers, et se trouva au combat naval d'Ouessant. Obligé de renoncer au service de mer pour cause de santé, il fut nommé officier au régiment de Vermandois, émigra au commencement de la révolution, et prit part à la campagne de 1792, avec le grade de capitaine d'infanterie. Après le licenciement de l'armée des princes, il passa en Angleterre, se fixa à Londres, où, quelques années plus tard, il épousa mademoiselle de Taillevis de Jupeaux, émigrée comme lui. Elle était arrière-petite-fille de Jean Racine et nièce du brave marin Taillevis de Perrigny. Lorsque parut le premier ouvrage de Jenner sur la vaccine, La Roque se mit en rapport

avec cet homme célèbre, qui lui témoigna toujours une bienveillante confiance. Il traduisit sous ses yeux son ouvrage, et s'empressa d'en faire jouir la France, dont cependant les lois le condamnaient alors à l'exil. Sa traduction, confiée à un ami, fut imprimée à Lyon, par les soins du célèbre Marc-Antoine Petit, au commencement de 1800. Il traduisit également la deuxième et la troisième dissertation de Jenner, que l'auteur eut l'attention de lui envoyer au moment même où elles sortaient des presses de Londres. En 1801, l'illustre docteur anglais, ayant composé un quatrième ouvrage intitulé *Origine de l'inoculation de la vaccine*, voulut en faire hommage au président de l'Institut de France, et confia son manuscrit à La Roque, avec prière de le reproduire en français, ce qu'il fit sur-le-champ; mais les événements politiques, qui rendaient alors les communications si difficiles, permettent de douter que Jenner ait pu réaliser son vœu à l'égard de l'Institut de France. Ces différentes traductions, suivies d'une correspondance sur la vaccine entre Jenner, établi à Cheltenham, et La Roque, ont été réunies et publiées, aux frais du gouvernement, en un vol. in-8°, Privas, 1804. La Roque a aussi contribué par ses travaux personnels à la propagation de la vaccine; et c'est pour la populariser et en mettre la pratique à la portée de tout le monde qu'il composa le *Manuel du vaccinateur*, Privas, 1808. Ce petit ouvrage, fort apprécié dans le temps, était le fruit de son expérience; car, joignant l'exemple au précepte, il vaccina lui-même un grand nombre d'enfants appartenant pour la plupart à la classe indigente. Il a encore publié, de 1799 à 1808, six Mémoires toujours sur la même matière; et pour prix de son zèle, il obtint sous l'Empire et la Restauration plusieurs médailles d'argent. Indépendamment de ces utiles publications, il a laissé en manuscrit une traduction des voyages de Mungo-Park, ainsi qu'une *Statistique du département de l'Ardeche*, déposée aux archives du ministère de l'intérieur. Rentré dans sa patrie en 1802, La Roque y fut appelé, au commencement de 1807, à faire partie de l'administration de son département en qualité de conseiller de préfecture, et, peu d'années après, il fut nommé par l'empereur à la sous-préfecture de Tournon, poste qu'il occupa jusqu'en 1828, époque où il fut admis, sur sa demande, à la pension de retraite, avec la faveur d'avoir son fils pour successeur. Ses services militaires et civils avaient encore été récompensés par la croix de Saint-Louis en 1796, et par celle de la Légion d'honneur en 1814. Le baron de la Roque mourut à Tournon le 18 janvier 1842. — Hippolyte DE LA PORTE.

(*Biographie Michaud*, t. LXXIX, p. 407.)

Antoinette de la Roque ép. le 15 mai 1821 Cyr Guézille de la Suzenais, et mourut sans enfants. (T. I, p. 302.)

Cyr-Marie Guézille de la Suzenais était fils de messire Servais-Auguste Guézille, sieur de la Suzenais et de Anne-Renée Quitton, originaire de la paroisse de Saint-Dominenc, diocèse de Saint-Brieuc.

Servais-Auguste Guézille, sieur de la Suzenais, était fils de Mathurin Guézille, sieur de la Rousselais, et de Anne-Rose Samson.

La famille Guézille, originaire de Bretagne, a été maintenue dans sa noblesse le 17 novembre 1668 par arrêt de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne. Elle était alors divisée en plusieurs branches dites du Rocher, de la Haye, de la Chesnaye et des Préaux, qui ont fait plus tard celles de la Rousselais et de la Suzenais. Elles prouvèrent une filiation authentique et suivie depuis Olivier Guézille, sieur de la Haye, leur auteur commun vivant en 1300. (*Expéd. authentique de l'arrêt de maintenue communiquée par M. de la Suzenais à Tournon*, 1859.) Cette famille avait pour armes : D'argent à une haie de sable.

Copie d'une lettre écrite le 26 *mars* 1758 *par M. le duc de Cossé à M. de Montels* (*La Roque*), *prisonnier de guerre à Leipsik*. (T. I, 304, ligne 26.)

J'ay fait un mémoire, Monsieur, de tous les officiers qui ont été blessés, par lequel j'ay détaillé la nature des blessures d'un chacquun, vous imaginés bien que vous n'avés pas été oublié. J'ay dépeint la vôtre aussi grave quelle l'est en effet, et pour être des plus dangereuses. J'ay ajouté que vous aviés passé pour mort, que comme vous n'aviés été trouvé que plusieurs jours après, que, par cette raison, vous n'aviés pas été compris dans le premier état, je demande pour vous une pension, sinon une forte gratification, j'insisteray si fort sur la première et la solliciteray avec tant de chaleur que je me flatte l'obtenir. Vous sçavés que l'hote qui prend soin de vous, s'est pris d'affection pour vous au premier moment qu'il vous a vû et sans vous connoître (1). Ainsi jugés depuis que je vous connois de l'interest que vous m'inspirés; qu'il vous soit un garant, je vous prie, de l'occupation où je seray de vous faire obtenir une grace dont vous êtes rendu digne au prix de votre sang. Je souhaite que vôtre guérison avance chacque jour, que votre santé se rétablisse, il n'est pas nécessaire de vous recommander le regime, vous etes sage et retenu, sans conseil, je vous invite à continuer. Ma santé est on ne peut meilleure, mes playes se consolident, mais je seray du temps obligé de porter l'écharpe. Donnés moy quelque fois de vos nouvelles; si vous avés besoin d'argent mandés le moy, j'ecriray à un banquier de Paris qui m'en a envoyé a Leipsik d'écrire à son correspondant en cette ville de vous remettre celuy qui vous sera necessaire. Profités de cette offre si vous en avés besoin, parce qu'il faut bien du temps pour écrire à vos parends et d'en avoir reponse, et qu'il est bien malheureux de languir après l'argent. Je vais écrire à madame vôtre mère pour la prier de m'envoyer l'extrait de baptistaire de celui de messieurs vos frères qu'elle veut donner au régiment. Je sçais qu'elle y a pensé, ma joye fut extreme lorsque je l'appris. Dans la réponse à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de

(1) Son nom était Henrici. Ses lettres sont encore conservées dans la famille.

m'écrire, je lui témoigne le désir que j'ay d'avoir les deux frères. On ne sçauroit trop en avoir lorsqu'ils sont comme vous. Je suis, monsieur, avec des sincères sentiments, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le duc DE COSSÉ.

LAUTREC.

Jean-Pierre de Lautrec fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Le Nain du 1er septembre 1755. (T. II, p. 121. Add. marquis D'AUBAIS, III, n° 1035, pour le jugement de M. de Bezons, visé dans cette ordonnance.)

A Monseigneur Lenain, baron d'Asfeld, intendant en Languedoc,

Supplie humblement noble M. Me Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial de Béziers, et vous démontre que quoiqu'il soit isseu de noble race pour être fils légitime et natturel de feu noble Pierre de Lautrec, conseiller du roy, son baillif et magistrat ez lieux de Causse et Vairan, au diocèse dudit Béziers, et de dame Jeanne de Guibert, ainsy qu'il est justiffié par le contrat de mariage du supliant, du 10e novembre 1692, avec dame Françoise de Folquier; ledit noble Pierre de Lautrec étant fils légitime et natturel de feu noble Jean de Lautrec et de dame Valance de Villebrun, suivant le contrat de mariage dudit feu noble Pierre de Lautrec et de dame Jeanne de Guibert du 25 avril 1663; ledit noble Jean de Lautrec étant fils de noble Pierre de Lautrec et de dame Marguerite de Cortes, suivant le mariage dudit noble Jean de Lautrec et de dame Valance de Villebrun, du dernier novembre 1615; ledit noble Pierre de Lautrec étant fils de noble Jean de Lautrec et de dame Brune de Lavit, suivant le contrat de mariage dudit noble Pierre de Lautrec et de dame Margueritte de Cortes du 9 juin 1575; ledit noble Jean de Lautrec étant fils de noble Antoine de Lautrec et petit-fils de noble Corboiran de Lautrec et de dame Élisabeth de Combes, suivant le contrat de mariage dudit noble Jean de Lautrec et de dame Jeanne de Lavit du 10 février 1539; cependant il luy a été fait commandement, à la requette de Me Adam, de payer 660 livres y compris les 2 sous pour livre, pour laquelle somme on prettend qu'il a été compris dans une constrainte du 6 décembre 1742, art. 24, pour franc-fief à raison d'un four banal qu'il jouit au lieu de Coursan, et ce pour 40 années de jouissance depuis 1720 jusques en 1760. Mais d'auttant que c'est mal à propos qu'il a été compris dans ladite constrainte, étant exempt du droit de franc-fief par sa qualité de noble établie par les titres ci-dessus; que c'est sur le fondement desdits mêmes titres qu'il a été déchargé du droit de franc-fief par ordonnance de M. de Bernage du 4 novembre 1719, qui est rap-

portée, et déclaré noble et de noble race et lignée par arrest de la cour des comptes, aydes et finances de cette ville du 7 mars 1743, après une procédure de compulsoire des mêmes titres faite par un commissaire députté par ladite cour, il a recours à votre justice.

A ces causes, veû les titres cy-dessus énoncés, l'ordonnance de M. de Bernage du 4 novembre 1719 et l'arrest de la cour des aydes du 7 mars 1743, et attendeû que le supliant est noble de race, il vous plaira, Monseigneur, ordonner que le supliant demeurera déchargé du droit de franc-fief en question, avec déffance audit Me Adam et à tous autres de faire aucunes poursuites contre luy à ce sujet, à peine de 500 livres d'amende, et faire justice. — Delpont, *signé*.

Le directeur des domaines du roy de la généralité de Montpellier, qui a pris communication de la présente requette, ensemble des titres y énoncés, ne peut que s'en remettre à ce qu'il vous plaira, Monseigneur, d'ordonner. Fait au bureau de la direction, le dernier août 1745. — De Mogé Duchassin, *signé*.

Veû l'article 241 de la contrainte décernée le 6 décembre 1742 par Me Charles Adam, ancien fermier des domaines de Languedoc contre sieur Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial de Béziers, en paiement de la somme de 600 livres pour droit de franc-fief d'un four banal situé à Coursan, du revenu de 300 livres, et ce pour deux affranchissements commencés en 1720 et à échoir en 1760, — la requette à nous présentée par ledit sieur de Lautrec en décharge du paiement de ce droit sur le fondement de sa noblesse établie par les titres cy-après, sçavoir : l'extrait d'un contrat de mariage du 9 juin 1575 de noble Pierre de Lautrec, fils de noble Jean de Lautrec, et demoiselle Marguerite de Courtes; autre extrait du contrat de mariage de noble Jean de Lautrec, du lieu de Pujols, fils légitime et naturel de deffunt noble Pierre de Lautrec et demoiselle Marguerite de Courtes, avec demoiselle de Villebrun, fille légitime et naturelle de feu Jacques de Villebrun, et demoiselle Marguerite de Goffin, du dernier novembre 1615; autre extrait du testament dudit noble Jean de Lautrec du 31 décembre 1618; autre extrait du contrat de mariage de M. Pierre de Lautrec, lieutenant et magistrat en la judicature du lieu de Vieussant, fils légitime et naturel du sieur Jean de Lautrec, écuyer, et de demoiselle Valance de Villebrun, avec demoiselle Jeanne de Guibert, fille légitime et naturelle de feu Me Jacques-François Guibert, baillif et magistrat de Causse et Vairan, et de demoiselle Marquise de Louis, du 25 avril 1663; autre extrait du contrat de mariage de Me Jean-Pierre de Lautrec, avocat en parlement, fils légitime et naturel de Me Pierre de Lautrec, conseiller et baillif aux lieux de Causse et Vairan, et de feue dame Jeanne de Guibert, avec demoiselle Françoise de Folquier, du 20 novembre 1692 : lesdits extraits collationnés par M. Pierre de Record, commissaire député par la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, suivant son ordonnance du 22 janvier 1743; ordonnance de M. de Bernage, cy-devant intendant de cette province, du 4 novembre 1719, qui décharge ledit sieur de Lautrec

du droit de franc-fief, dans laquelle est visée une copie du jugement de noblesse rendu le 20 septembre 1669 par M. de Bezons, lors intendant de la province, en faveur de noble Louis de Lautrec; expédition de l'arrêt rendu par ladite cour des comptes, aydes et finances de Montpellier le 19 avril 1743, qui déclare noble ledit sieur de Lautrec, suppliant; veu aussy la réponse du fermier, par laquelle il s'en rapporte à ce qu'il nous plaira d'ordonner;

Nous, ayant égard à la requette dudit sieur Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial de Béziers, l'avons déchargé du paiement de la taxe portée par l'article 241 de la contrainte du droit de franc-fief du 6 décembre 1742, avec déffances aux fermiers de faire pour raison de ce aucunes poursuites ny diligences.

Fait à Montpellier le premier septembre mil sept cent quarante-cinq. — LENAIN, *signé.*

L'an mil sept cent quarante-cinq et le quatrième jour du mois de septembre, par nous Nicolas Davranche, huissier en la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, y résidant, soussigné, à la requette de noble Jean-Pierre de Lautrec, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial de Béziers, la requette et ordonnance de Mgr l'intendant cy-dessus ont été signifiées et intimées à M. de Mogé du Chassin, directeur général du domaine du roy et franc-fief en la généralité de Montpellier, afin qu'il ne l'ignore, et ce parlant au sieur Boulet, commis, trouvé dans le bureau de la direction, et baillé copie tant de ladite requette et ordonnance que du présent exploit. — D'AVRANCHE, *signé.*

Contrôlé à Montpellier le 4 septembre 1745. Reçu neuf sols six deniers. — DARDELIÉ DE LAVAL, *signé.* — Reçu copie le 15 oct. 1745. — FERRIER, *signé.*

(*Expéd. délivrée par Me Bort, not. à Montpellier, le* 28 *mars* 1860.)

LEMOINE DE MARGON.

Joseph-Michel Lemoine, Sgr de Margon, rendit hommage pour la terre de Margon le 29 oct. 1776; ses papiers de famille furent brûlés en 1793. (T. II, p. 245.)

Extrait des registres de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Entre Joseph-Michel Lemoine, Sgr de Margon, conseiller auditeur en la cour, demandeur par requette de ce jourd'huy où qu'il soit reçu en la personne de Me Raymond Sauzet Claris, procureur en la cour, fondé de sa procuration reçue Puel, notaire, le sixième de ce mois, à rendre la foy, hommage et serment de fidélité qu'il doit au roy à cause de son joyeux avé-

nement à la couronne, pour raison de la terre et seigneurie de Margon, située dans le diocèse et sénéchaussée de Béziers, relevant en plein fief de Sa Majesté, consistant en la justice haute, moyenne et basse dans toute l'étendue du terroir et juridiction du dit Margon d'une part; et le procureur général du roy, défendeur, d'autre. Claris pour le dit sieur, Lemoine, le procureur général du roy. La cour a ordonné et ordonne que ledit Claris, en la qualité qu'il procède, sera reçu à la foy, hommage et serment de fidélité qu'il doit au roy à cause de son heureux avénement à la couronne, pour raison de la terre et seigneurie de Margon, située dans le diocèse et sénéchaussée de Béziers, relevant en plein fief de Sa Majesté, consistant en la justice haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue du terroir et juridiction du dit Margon, sauf les droits du roy et d'autruy; et à l'instant s'étant mis à genoux, les mains jointes entre celles de M. de Masclary, conseiller, il y a été reçu et promis de tenir de Sa Majesté la dite terre et seigneurie de Margon et dépendances ci-dessus exprimées; lui estre bon, loyal, fidèle sujet et vassal, défendre dans les occasions sa personne et son État, à la charge de remettre son aveù et dénombrement devers le greffe de la cour dans quarante jours, suivant l'ordonnance prononcée judiciellement à Montpellier, en ladite cour, le vingt-neuvième octobre mil sept cent soixante-seize. *Collationné.* Pralon, greffier, *signé.* — (*Expéd. délivrée par Me Bort, not. à Montpellier.*)

Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Margon de 1793. (R. F.)

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize et le dixième jour du mois de novembre, l'an II de la république une et indivisible, dans le lieu ordinaire des séances de la municipalité de Margon, le conseil général assemblé, le président, le citoyen Joseph Hugues, maire, présents et opinants : Jean Sabatier et Pierre Cahuzac, officiers municipaux; Pierre Delmas, procureur de la commune; Jacques Plauzolles, Joseph Théron, notables, et Jean Beauton, habitant dudit lieu;

Auxquels le citoyen procureur de la commune a dit : Qu'en exécution de l'article 6 du décret du 10 juillet dernier, qui porte que les cy-devant seigneurs seront tenus de porter aux municipalités des lieux les titres constitutifs ou recognitifs des droits supprimés par le susdit décret antérieur rendu par les assemblées précédentes, dans les trois mois de la publication dudit décret, pour y être brûlés à l'expiration desdits trois mois, en présence du conseil général de la commune et des citoyens : le citoyen Joseph-Michel Lemoine, cy-devant seigneur de Margon, a remis, le conseil tenant de la municipalité, cinq cayers de reconnaissances : le premier, de l'année 1478; le second, 1515, 1525, 1535, 1708; un pateau contenant la transaction passée pour le four en 1510; vingt-quatre pièces dans le même pateau relatives aux honorifiques des seigneurs; neuf autres pièces contenant les droits du four;

dix pièces d'instruction pour les biens abandonnés; seize pièces au procès de non-valeur; neuf pièces au dictum de sentence sur la distribution des biens des héritiers de Simon Beauton et de Jeanne Castan, du sieur Nors, résidant à Saint-Laurents; cent vingt-neuf pièces au procès contre Firmat; trente-sept pièces pour le droit de censives contre les consuls du lieu; douze pièces du procès contre le sieur Lavit; huit pièces du procès contre Jean Beauton; les pièces contre le procès de Mirande; septante-une pièces de différents procès contre Firmat, Sauvy et autres particuliers; les registres de la commune des années 1756, 1759, et neuf pièces relatives; huit pièces contre la communauté avec deux arrêts contre le sieur Sauvy; un vieux levois de 1625; douze quittances de lods; plusieurs papiers inutiles; vingt vieux parchemins des années 1452, 1528, 1586, 1585, 1579, 1581, 1410, 1515, 1585, 1338, 1505; autre mangé des rats, sans date; autres de même; autres de 1557, 1403, 1588, 1530; autre parchemin d'une délibération de 1720; autre contre Sauvy, contenant les susdites pièces; les anciens titres de ladite terre de Margon et différents procès que ledit Lemoine ou ses auteurs avaient eus, tant contre la commune que contre différents particuliers dudit lieu, desquels titres et papiers ledit Lemoine demande qu'ils soient insérés dans le procès-verbal pour lui tenir lieu de décharge.

Le conseil général a délibéré que lesdits titres et papiers seront brûlés de suite, et lors de la signature le Conseil n'a pas voulu signer.

Nous, secrétaire en chef de l'administration municipale du canton de Roujan, département de l'Hérault, certifions avoir extrait mot à mot le présent du registre de la municipalité de Margon, recouvert d'un parchemin, fol. 32 et 33, déposé au secrétariat de ladite administration. En foy de ce, à Roujan, le treize floréal an VIII de la république française une et indivisible. Puel, secrétaire, *signé.*

MATHÉI DE VALFONS.

Extrait des lettres-patentes de marquisat, données à la famille de Mathéi, au mois de septembre 1764. (T. II, p. 125.)

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.....

La famille de Matheï ou de Mathieu de la Calmette de Valfons a réuni le double avantage de se rendre aussi célèbre dans la robe que recommandable dans la profession des armes; elle a fourni des magistrats pleins d'honneur, d'intégrité, et dont la réputation leur a mérité des grâces et des pensions des rois nos prédécesseurs. Commissaires départis dans nos provinces, ils ont fait respecter l'autorité et contribué au bonheur de nos peuples; chargés

des commissions les plus importantes de notre conseil, ils ont maintenu l'ordre et procuré la tranquillité publique; ils ont été encore honorés de députations de la noblesse, de députations aux états généraux de la province de Languedoc, et de ces mêmes états généraux pour nous porter les cahiers de ladite province. Dans nos armées, ils nous ont servi avec le même zèle et une valeur reconnue; colonels de différents régiments, ils ont rempli leurs places avec la même distinction. Aujourd'hui, quatre frères et les fils de l'aîné suivent les traces de leurs auteurs. Le sieur Louis de la Calmette de Valfons, l'aîné, notre conseiller en nos conseils, président à mortier en notre cour de parlement à Metz, remplit sa place depuis près de quarante années; nous lui en avons déjà donné des marques de notre satisfaction par les pensions et autres grâces que nous lui avons accordées. Le sieur Charles de Valfons de Sebourg, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur pour nous du fort de l'Écluse, major général et maréchal de nos camps et armées, nous sert avec la plus grande distinction. Présent à vingt-six siéges et six batailles, nous avons été témoin de ses actions à Fontenoi, à Lawfeldt où il eut d'abord deux chevaux tués sous lui. Nous ordonnâmes qu'on lui en donnât un des nôtres, qui fut également tué; ce que voyant notre très-amé cousin le maréchal de Saxe, il lui en fit donner un quatrième, sur lequel il finit l'action. A la bataille de Raucoux, il reçut de ce général les témoignages les plus authentiques de sa valeur et de sa conduite, et fut chargé de nous en apporter le détail. La conduite de Marc-Antoine de Massilian, commissaire général de notre marine, ses talents et son zèle sont attestés ainsi que ses services par les lettres de nos amiraux et de nos secrétaires d'État. Le même esprit les anime tous. Charles-Marie de Fontanille, capitaine de cavalerie dans notre régiment royal Pologne, a signalé sa valeur et son zèle dans un grand nombre de batailles, et surtout dans l'incursion que les troupes ennemies firent en Provence, où il fut envoyé pour faire les fonctions d'aide de camp de notre cher et amé cousin le maréchal de Belle-Isle. De tels exemples sont suivis par le sieur de Valfons, fils du précédent, capitaine dans Piedmont, où il sert depuis son enfance: il a mérité l'estime et réuni les suffrages par sa conduite, par son courage; il a servi les sept années de la guerre d'Allemagne.

Cette famille a le rare avantage de voir que les sujets qui la composent (tous dans des postes honorables) se distinguent à l'envi par leur valeur et leur fidélité. Désirant donc leur donner en général et à chacun en particulier des marques de notre satisfaction, transmettre à la postérité des exemples aussi utiles, nous avons résolu de décorer du titre et dignité de marquisat les terres de la Calmette et de Massilian, leurs circonstances et dépendances dont le sieur président de la Calmette est propriétaire, tant en faveur du dit sieur président, ses enfants nés ou à naître en légitime mariage, qu'en faveur des trois frères dénommés ès dites présentes.....

A ces causes, etc....

Voulons et nous plaît qu'ils puissent se qualifier du titre de marquis en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des honneurs, droits

d'armes et de blason, autorités et prérogatives, rang et prééminence en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse, tout ainsi et de même que les autres marquis de notre royaume et de notre province de Languedoc, encore qu'ils ne soient ici particulièrement exprimés......

Donné à Versailles au mois de septembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-quatre, et de notre règne le cinquantième. *Signé*, Louis.

Par le roy, Phelippeaux, *signé.*

Les présentes ont été registrées ès registres de la cour du parlement de Toulouse par nous, greffier soussigné, en conséquence de son arrêt du six décembre mil sept cent soixante-quatre. Carignac, *signé.*

Les présentes ont été registrées ès registres de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier...... suivant l'arrêt de ce jourd'hui six mars mil sept cent soixante-cinq. Basalgette, greffier, *signé.* Reçu sept livres dix-neuf sols pour les droits réservés, le sept mars mil sept cent soixante-cinq. Albisson, *signé.*

Suit l'enregistrement au bureau des finances et domaines de la généralité de Montpellier du huitième mars mil sept cent soixante-cinq. Guillleminet, *signé.* Reçu douze livres dix sols pour les droits réservés, le 8 mars 1765. Albisson, *signé.*

Vu l'acte de prestation de foy et hommage donné à Fontainebleau le premier novembre mil sept cent soixante-dix-sept. Hue de Miromesnil, signé et scellé de ses armes. Par Monseigneur, Étienne, *signé.* Vu encore les lettres patentes données à Paris le onzième du jour du mois de février dix-sept cent soixante dix-huit et le douzième mai dix-sept cent soixante-dix-neuf, signées par le roi en son conseil, Roux, *signé*, scellées du grand sceau de cire jaune, par lesquelles Sa Majesté a reçu et investit en personne le sieur Louis Matheï de Valfons, comme chef de ce nom, aux dits foy et hommage, sauf son droit et l'autrui, quoique dans différents actes anciens et modernes il ait été indistinctement dénommé de Matheï ou de Mathieu, qui est le même, et sous lequel nom *de Matheï, Sa Majesté veut et ordonne qu'il soit dénommé à l'avenir.* Vu aussi la requête et ordonnance de soit montré du septième juin présent mois, aux fins du registre des dites lettres patentes et acte de prestation de foy et hommage et les conclusions du procureur général du roy, la cour ordonne que le dit acte de prestation de foy et hommage, en date du premier novembre dix-sept cent soixante-dix-sept et les lettres patentes du douzième may dix-sept cent soixante-dix-neuf, seront registrées ès registres de la dite cour, pour le dit Louis de Matheï de Valfons, chevalier, marquis de la Calmette, président à mortier honoraire au parlement de Metz, jouir des effets du contenu en ycelles suivant leur forme et teneur. Prononcé à Toulouse en parlement, le quinzième jour du mois de juin dix-sept cent soixante-dix-neuf. Collationné. Rougaut, *signé.* M. de Drudas, *rapporteur.* — (*Expéd. délivrée, le* 24 *janv.* 1859, *par Mᵉ Carrière, not. à Sainte-Anastasie, Gard.*)

MAUSSAC.

Charles de Baderon, baron de Maussac, capit. de cent hommes de guerre, auteur de la branche encore existante, et dont la filiation est rapportée t. I, p. 342, se fit un nom au siége de Villemur, d'où il repoussa le duc de Joyeuse, qui, pressé par les troupes de la garnison, perdit presque tout son monde et alla se noyer dans le Tarn.

On lit dans l'*Histoire de France*, par le P. Daniel, t. XI, p. 733 :

Année 1592. — « Les armes de la Ligue ne furent pas plus heureuses en Languedoc qu'aux environs de Meuse. Le duc de Joyeuse les commandait dans ces quartiers-là.... Il s'était rendu maître de la campagne dès le commencement de mai, et était à la tête d'une petite armée de cinq mille hommes de pied et de sept à huit cents chevaux..... Il voulut ajouter à ses conquêtes Villemur, sur la rivière du Tarn. Le sieur de Reniers commandait dans cette place, dont il était seigneur..... A l'approche du duc d'Épernon, le duc de Joyeuse leva le siége ; mais dès qu'il fut parti, il se rapprocha de Villemur et donna une camisade aux royalistes..... Après cette expédition, il mit ses troupes en quartier de rafraîchissement..... Il alla, le 10 de septembre, investir de nouveau Villemur. Le baron de Maussac y commandait au lieu du sieur de Reniers, à qui ses infirmités ne permettaient pas de se donner les mouvements nécessaires pour la défense d'une place. Il avait avec lui le sieur de Chambert, etc..... Le duc de Joyeuse, en moins de neuf jours, poussa les tranchées jusqu'à la contrescarpe et commença à battre en brèche..... Il donne un assaut où il est repoussé vigoureusement..... Les royaux viennent l'attaquer dans ses retranchements où il est forcé. Il se noie au passage du Tarn..... Deux mille hommes de la Ligue furent tués..... Il n'y eut que dix hommes de tués du côté des royaux..... »

On lit dans le *Théâtre du Monde*, par Richer, édition 1788, Paris, T. IV, p. 129, et le *Dictionnaire généalogique* de La Chesnaye-Desbois, T. 1er, p. 757 et suivantes, édition in-4° :

Charles de Baderon de Maussac fut chargé, pendant les troubles de Languedoc, de la garde de la citadelle de Corneillan, et donna, sous le nom de baron de Maussac, des preuves de sa valeur et de son zèle pour son prince au siége de Villemur, où il se distingua à la tête de ses vassaux et d'un grand nombre de ses amis qu'il avait rassemblés pour faire lever le siége, ce

dont il vint à bout en effet; il eut des lettres de concession de Louis XIII pour faire relever et conserver les tours et créneaux de son château de Corneillan; il obtint aussi du même prince une sauve-garde pour ses seigneuries de Maussac, de Corneillan et domaine de Montagnac.

Louis XIII, dans ces lettres de sauve garde, s'exprime ainsi :

« Désirant bien et favorablement traiter en tout ce qui nous sera possible « notre cher et bien-amé Charles de Baderon de Maussac, en considération « de ses services et de ceux que notre bien-amé Jacques, son fils, nous a « rendus, tant dans notre régiment des gardes, qu'aux autres occasions qui « se sont offertes depuis les troubles, les exemptons des logemens et fou- « ragemens de nos gens de guerre, etc. »

Jacques son fils, dont il est question dans cette lettre, reçut du maréchal de Schomberg une lettre qui lui fait infiniment d'honneur. En voici la copie :

« Monsieur, il importe si fort à la réputation des armes du roi, au bien « de la patrie, à mon honneur et à ma propre satisfaction, que je sois assisté « de personnes de cœur et pleines d'affection comme vous, qu'il m'est im- « possible de vous prier avec assez d'instance de vous rendre le 4 de juillet « prochain au plus tard. L'occasion est aussi pressante qu'importante au « service de Sa Majesté, et vous n'en sauriez rencontrer une où, en lui « rendant ce qu'elle doit attendre de tous les gens d'honneur, vous puissiez « mieux vous signaler, ni m'obliger davantage à demeurer, comme j'ai tou- « jours été, Monsieur, votre affectionné serviteur. *Signé :* DE SCHOMBERG, « au camp de Clairac, le 20 juin 1659. »

RIVIÈRE.

Notice sur le chevalier de Rivière. (T. II, p. 254.)

Claude-Léonard de Rivière, né à Saint-Cirgues-de-Jaujac, en Vivarais, le 19 décembre 1748, entra aux gardes du corps du roi, compagnie de Villeroi, le 26 avril 1769. — Capitaine de cavalerie 26 avril 1784. — Était de service à Versailles en qualité de fourrier des gardes du corps les 5 et 6 octobre 1789. — Après ces deux journées, où il se distingua, il fut chargé, avec M. de Bouton, sous-fourrier de sa compagnie, de ramener à Châlons-sur-Marne les chevaux et les bagages de sa compagnie. — Resta dans cette ville, continuant son service, jusqu'à son émigration en 1791. — Fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, frères du roi. — Fit les campagnes de 1793, 94, 95, 96 et 97 à l'armée du prince de Condé. — Fut reçu chevalier de Saint-Louis au camp de Villingen le 4 juin 1796. — Fut détaché de cette armée après la campagne de 1797 pour aller servir auprès de la personne du roi à Mittau où il reprit, peu de temps après, ses anciennes fonctions de fourrier des gardes du corps. — Lieutenant-colonel en 1797. — Colonel le 1er janvier

1806. — Fut accrédité avec ce grade, pendant les campagnes de 1806 et de 1807, auprès de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, comme chargé d'affaires de Louis XVIII, et resta auprès de ces deux souverains, mangeant tous les jours à leur table, jusqu'à la paix de Tilsitt. — Fut rejoindre le roi, qui le mit à la tête de sa maison et l'administra jusqu'en 1809. — A cette époque il remit cette administration à M. le comte, depuis duc, de Blacas, et resta attaché à Louis XVIII en qualité d'écuyer cavalcadour, position qu'il a gardée sous Charles X et a occupé jusqu'au jour de sa mort. — En cette dernière qualité il a accompagné le roi en Suède, en Angleterre, en France, à Gand (où il a fait seul le service), et à son retour à Paris. — Maréchal de camp le 14 août 1816. — Commandeur de Saint-Louis le 8 août 1825. — A été désigné pour assister aux funérailles de Louis XVIII en qualité d'écuyer cavalcadour, il y portait l'écu du roi. — Mort aux petites écuries du roi, à Paris, laissant son neveu, le baron de Rivière, pour légataire universel, en décembre 1828. — Charles X voulut que les frais de funérailles de ce vieil et fidèle ami de sa famille fussent à sa charge.

RODEZ-BÉNAVENT.

Le cadre que nous nous étions tracé dans notre premier volume ne nous ayant pas permis de donner à certaines notices toute l'extension que nous aurions désirée, nous mettons ici sous les yeux des lecteurs les principales pièces justificatives qui prouvent la descendance masculine de la maison de Bénavent de celle des comtes de Rodez de la première race. (T. I, p. 65.)

1271. — On trouve aux archives du bureau des finances de Montauban, l'original du testament de Hugues IV, comte de Rodez, fait au château de Montrozier, le 9 des calendes de septembre (24 août 1271), par lequel ce comte substitue, à défaut de ses enfants, le comté de Rodez à Henry de Bénavent, son cousin consanguin (*consanguineum meum*, du même sang).

1297. — Accord passé le samedi le lendemain de la fête de Saint-Luc, évangéliste, 1297, entre noble homme messire Henry seigneur de Bénavent, chevalier, et Pons de Bermond, seigneur du Caylar, par lequel Henry promet d'instituer Bernard, son fils aîné, son héritier universel, comme il s'y était engagé en traitant le mariage de son dit fils avec Philippe, fille dudit Seigneur du Caylar. (Bibliothèque impériale, expédition du bureau des finances de Montauban.)

1353. — Hommage rendu par Bernard de Benavento, chevalier, fils de feu messire Henry de Benavento, le 18 novembre 1353. (Bibliothèque impériale, expéd. du bureau des finances de Montauban.)

1299. — Acte de donation de Mirbal de Bénavent à Gaspard, son frère, dans lequel ils se disent fils de Guilhaume de Bénavent, seigneur de Mels (mort la même année). (Bibl. imp.)

1307. — Transaction entre Mirbal et Gaspard de Benavento de Mels, fils de feu messire Guilhaume de Benavento, chevalier, seigneur de Mels, passée le jeudi après l'Assomption, 1307, par la médiation de Bernard de Benavento, chevalier, fils de Henry, leur oncle paternel *patrui sui.* (Original, Bibl. impériale.)

1784. — Acte de jonction de la maison de Bénavent à la maison de Rodez, par le testament de 1271, et filiation continuée, par actes authentiques, jusqu'à messire le vicomte Marc-Antoine-Joseph de Bénavent-Rodez. (Preuves de cour, 15 mai 1784.)

Annalistes, Historiens, Généalogistes.

Bonal. — *Mémoires concernant le coumté de Roudez, l'établissement des coumtes en y celui par maistre Antoine de Bonal, juge des montagnes du Rouergue.* (*MSS. du XVIe siècle déposé à la Bibliothèque de la société des lettres, arts et sciences de l'Aveyron.*)

« Hugues I (*alias* Hugues II) comte de Roudez, tint pour un fort long « tems ce comté, et eut trois enfants mâles, savoir : Hugues, Guillaume et « Henry, tous trois couronnés comtes de Rodez du vivant de leur père, l'un « après la mort de l'autre; mais les deux premiers décédèrent avant le « père. . . . .

. . . . . « Le nouveau comte Hugues, que nous pouvons nommer second « (*alias* Hugues III) fut couronné et prit possession du comté; il ne vequit « pas longuement. . . . . mais il fut toute- « fois marié, et laissa quatre enfants mâles desquels aucun ne succéda au « comté de Rodez bien qu'ils fussent fils du fils ayné de Hugues I (*alias* Hu- « gues II) parce que le dit Hugues I (*alias* Hugues II), voyant Hugues II (*alias* « Hugues III) son ayné fils décédé et que ses enfants étaient jeunes et « faibles pour résister à ceux qui après sa mort eussent voulu empiéter sur le « comté. . . . . aima mieux avancer son au- « tre fils Guilhaume à lui bailler ce comté. . . . . pour « le voir déjà en âge et homme fait. . . . .

« Il leur laissa cependant des apanages comme il résulte d'un titre qui « se voit aux archifs du comté de Rodez. . . . .

« L'an 1227, le 14 des kalendes de février. . . . . . je Jean de Rodez, « fils de fû monsieur le comte de Rodez. . . . . fais cette carte de « donation pure dite entre les vifs, de l'avis, conseil et volonté de Bernard « de Rodez, mon frère. . . . . donne, cède et transporte « la dite carte de donation sans espoir de la révoquer jamais à vous Hugues « et Richard de Rodez, mes frères germains. . . . . ne « retenant rien sur les dits biens que le seul usufruit d'iceux, vie durant

« et voulant qu'après ma mort, ils vous appartiennent entièrement ou à « vos successeurs, comme les tenoient monsieur le comte de Rodez, mon « père, quand vivoit et ses devanciers les avoient tenus auparavant. . . . »

« Il se trouve aux *Archifs* un titre de l'an 1242 portant donation de la « place del Pojet faite par Hugues troisième (*alias* Hugues IV) à Hugues de Rou- « dez, un desdits quatre frères, où il est appelé cousin dudit Hugues comte, « ce qui ne pourrait être si ledit Hugues de Roudez eût été fils de Hugues Ier « (*alias* Hugues II), car, en ce cas, il eût été oncle dudit Hugues III (*alias* « Hugues IV) et non cousin. . . . .

. . . . . . « Le commencement de ce titre est tel : *Nos Hug per* « *la gratia de Dieu coms de Roudez, ab cosseils et ab volontat deu Ha-* « *layssete ma maïre, doné à te Hug de Roudez mon cousi l'affar del* « *Pojet* . . . .

. . . . . . « Ce qui montre évidemment que ces quatre frères n'é- « taient pas fils de Hugues I (*alias* Hugues II) ; il faut bien donc nécessaire- « ment qu'ils fussent fils de quelqu'un des enfants d'ycelui. . . . .

. . . .

« Hugues III, (*alias* Hugues IV) succéda à son père Henry Ier. Le comte « Hugues mourut en l'année 1274. . . . .

. . . . Monsieur « Beloy, en son discours sur l'édit de réunion, dit que cet Hugues III (*alias* « Hugues IV) récompensa Hugues son cousin germain, fils de Hugues II « (*alias* Hugues III) et lui donna quelques terres en considération de ce qu'il « s'était saisi de la comté de Rodez. . . . .

. . . . . . « Trois ans auparavant il avait fait son testament dans « lequel il substitue à son fils, à ses filles et aux enfants mâles ou femelles « d'iceux, Henry de Béneven, son cousin. . . . .

« Messire Raymond Pelet, sieur de Caumont, chevalier, messire Amaulry « de Narbonne, messire Henry de Beneven se portent cautions pour le « comte Henry II de Rodez. » (Pages 83-87-90-153-171-176-187.)

Généalogie. — *Généalogie des comtes de Rodez, déposée à la biblio- thèque impériale, cotée* L, n° 962 (imprimée en 1682, se trouve aussi à la bibl. des sciences et arts de Rodez).

« Hugues III (*alias* Hugues II) succéda à son père à la comté de Rodez « avant l'an 1159. . . . . Il eut d'Agnès, sa pre- « mière femme, fille de Guillaume VIII du nom, comte d'Auvergne, et d'Anne « de Nevers :

« 1° Hugues, installé comte du vivant de son père (1195), mort avant lui « (1196), ayant laissé quatre fils qui ne succédèrent pas (1) ;

« 2° Gilbert, mort avant son père ;

(1) Origine de la maison de Bénavent, dont l'aîné fut Henri, Sgr de Bénavent. (*Note mss sur les deux exemplaires.*)

« 3° Reynal, voué à la religion, mort du vivant de son père;
« 4° Guillaume, qui devint comte de Rodez préférablement aux enfants « du jeune comte Hugues, son aîné;
« Et de Bertrande d'Amalon, sa seconde femme:
« 5° Henry, qui devint comte de Rodez et qui eut d'Algayette de Sco- « railles :
« Hugues IV du nom, qui lui succéda fort jeune à la comté de Rodez sous « la tutelle d'Algayette de Scorailles. . . . . . dédommagea en terres « Hugues de Rodez, son cousin germain, du tort qui lui avait été fait par Hu- « gues III (*alias* Hugues II), son aïeul, lui ayant préféré Guilhaume, son oncle, « pour son successeur à la comté de Rodez, usurpée sur lui ensuite par le « comte Henry. . . . .
« Il testa à Montrosier le 9 des kalendes de septembre 1271, institua « Henry, son fils, son héritier, à qui il substitua ses filles et à leur défaut « Henry de Benavent, son cousin germain (fils à Hugues, aîné de Guilhaume « et d'Henry son père, mari d'Algayette.) » (Pages 13-20-23).

P. Anselme. — *Histoire des grands officiers de la couronne, par le père Anselme* (1726-1733).

« Hugues III (*alias* Hugues II) eut pour enfants, d'Agnès d'Auvergne, « Hugues, installé comte du vivant de son père et nommé en cette qualité « dans la transaction de 1195, mort avant lui, ayant laissé quatre fils qui « ne succédèrent pas et dont l'aîné, Henry, fut seigneur de Bénavent. . .
« Hugues IV. . . . . dédommagea en terres Henry de « Rodez, son cousin germain, du tort qui lui avait été fait par Hugues III « (*alias* Hugues II), leur aïeul, pour la succession. . . . .
. . . . « Il testa à Montrosier le 24 août 1271, « substituant ses filles à Henry, son fils, et à leur défaut, Henry de Béna- « vent, son cousin germain, mourut après l'an 1274; qu'il s'était croisé « pour la terre sainte. » (Tome II, page 698.) . . . .

Waroquier. — *Tableau généalogique, historique de la noblesse, par le comte de Waroquier de Combles* (1787).

« *Mels*, terre avec le titre de baronie en Rouergue. . . . . « était possédée dès le XII° siècle par la maison de Bénavent, l'une des plus « anciennes du pays et que l'on croit issue de celle des comtes de Rodez, « ainsi qu'on va le voir.
« Bernard, seigneur de Bénavent, était fils de Henry de Rodez, seigneur de « Bénavent, petit-fils de Hugues III, comte de Rodez. (*Histoire des grands « officiers de la couronne.*)
« Hugues IV, par la grâce de Dieu, comte de Rodez, substitua ses états, en « cas que ses enfants mourussent sans postérité, à Henry de Bénavent *con- « sanguineum suum*, par son testament de l'an 1271.

« Guilhaume de Bénavent, chevalier, seigneur de *Mels*, en 1278, est rap-
« porté dans un accord de l'an 1307 entre Mirbal et Gaspard, qui se disent
« fils de Guillaume ; et dans cet acte Bernard de Bénavent qui se dit fils de
« Henry de Rodez, seigneur de Bénavent, paraît comme médiateur et se
« dit *patruus* de Mirbal et de Gaspard, ce qui signifie oncle paternel ; ce
« qui prouve évidemment que Guilhaume est frère de Bernard et par consé-
« quent que la maison de Bénavent est issue de celle des comtes de Rodez.

« Guilhaume de Bénavent, chevalier, seigneur de *Mels*, vivait en 1278 et
« 1288. Il reconnaît tenir en fief franc et libre, de Henry, comte de Rodez, les
« trois portions par indivis du château de Mels ; le mas de Vabres, dans la
« paroisse d'Orlhaguet ; le mas de Peyrargue dans ladite paroisse ; le masage
« de Saint-Yves, le mas de Chaulandes, le mas del Bousquet, le mas de Cro-
« siac. Ce dénombrement se trouve rapporté au long dans l'hommage rendu
« à Jean, comte de Rodez, par Gaspard de Bénavent, le 26 juin 1384. Il eut
« pour fils Mirbal et Gaspard de Bénavent, damoiseau, seigneur de *Mels*, qui
« reçut une donation de Mirbal son frère, en 1299, dans laquelle ils se disent
« fils de Guilhaume de Bénavent, chevalier, et transigea avec son frère par
« acte de l'an 1307 ; et c'est dans cet acte que Bernard de Bénavent paraît
« comme médiateur.

« Gaspard eut pour fils noble Gaspard de Bénavent, IIe du nom, seigneur
« de Mels, damoiseau, » etc., etc. . . . .

Filiation continuée sans interruption depuis Henry de Rodez-Bénavent, consanguin de Hugues IV, jusqu'à noble Marc-Antoine-Joseph, vicomte de Bénavent-Rodez, chevalier, seigneur de Cabanes, de Cabrilles et de Roquenégade, qui monta dans les carrosses du roi en 1784 (1).

(Tome I, page 211 et suivantes.)

Bosc. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, par l'abbé Bosc* (1797).

BÉNAVENT.

« Hugues III fut regardé de tout temps comme la souche de la maison de
« Bénavent-Rodez, qui a subsisté, dit-on, jusqu'ici. Il y avait du moins, peu de
« temps avant la révolution actuelle, des militaires qui portaient encore
« ce nom, entre autres le major du régiment Royal Infanterie. » (Tome III, page 212) (2).

« Hugues III ne survécut pas longtemps à son couronnement ; il mourut à
« Milhau l'année suivante, comme on le voit dans un vieux registre de l'hôtel

(1) Dans cette filiation, est mentionné Jean de Bénavent, chevalier de l'ordre du roi, qualifié de puissant seigneur dans deux actes, 1561 et 1545 ; et autre Jean de Bénavent, gouverneur du château de Castelnaudary en 1591.

(2) Le grand-père de MM. de Rodez-Bénavent d'aujourd'hui.

« de ville de Montpellier qui porte : « L'an 1196 mourut Alphonse, roi « d'Aragon, à Perpignan, et le comte de Rodez à Milhau. » Il laissa trois fils « qui ne succédèrent pas, car Hugues II, leur grand-père, fit couronner « comte à leur préjudice, son cinquième fils Guilhaume.

« Jean, l'un des fils de Hugues III, légua, en 1227, tous ses biens à ses « frères ; cet acte mérite quelque attention, en ce que Jean y rapporte son « origine, qu'il fait remonter au temps de Charlemagne. » (T. II, p. 87.)

« Hugues IV teste à Montrozier en 1271, nomme son fils Henry son héri- « tier; il substitua ses biens en faveur de ses filles, d'Henry de Bénavent, son « cousin, et de ses autres parents. » (T. II, p. 107.)

« Jean d'Armagnac, en 1355, fit rentrer dans le domaine du comté de « Rodez la baronie de Bénavent, qui en avait été démembrée cent cinquante « ans auparavant en faveur d'Henry de Rodez, fils du comte Hugues III. » (T. II, p. 151.)

« Henry de Rodez donne pour caution de la dot de ses filles Cécile et « Walpurge (entre autres seigneurs) Henry de Bénavent. » (T. II, p. 111.)

Bosc cite encore Jean de Bonnebaud ou de Bennevent et de Condamine, chambellan du roi en 1399, comme XXVI[e] sénéchal du Rouergue. (T. III, p. 223.)

Gaujal. — *Études historiques sur le Rouergue, par M. le baron de Gaujal* (1858).

COMTÉ DE RODEZ.

« Le comté de Rodez se composait dans l'origine de deux parties fort dis- « tinctes : la partie du comté de Rodez située au nord du Lot, etc., etc. . « . . . . l'autre partie comprenait *Cantoin* et la *baronie de Béna-* « *vent*, baronie qui se composait, outre Bénavent, des paroisses de Sainte- « Geneviève, Orlhaguet, Mels, etc. etc. . . . .

« La baronie de Bénavent, démembrée du comté de Rodez vers 1230, y « revint par donation en 1355. . . . .

« Quand la baronie de Bénavent fut réunie au comté de Rodez, elle avait de « moins la terre de *Mels*, qui en avait été démembrée, vers 1292, en faveur « de Guilhaume de Bénavent ; à l'époque de la réunion, *Mels* reçut le nom « de Gaspard de *Bénavent* parce que le fils aîné de Guilhaume de Bénavent « s'appelait Gaspard, et que lui ou sa postérité voulurent, en mémoire de leur « origine, conserver à une terre leur appartenant le nom de cette baronie « de Bénavent qui allait se confondre dans le comté de Rodez. » (T. I, p. 215 et suivantes.)

« Le comte Hugues IV meurt le 10 janvier 1275. . . . . « Par son testament, qu'il fit en 1271. . . . . il substitua « le comté de Rodez à Henry de Bénavent, son parent, dont la postérité sub- « siste. » (T. II, p. 126.)

« Le 4 de mars 1351, Bernard, fils de Henry, auquel le comte Hugues IV

« avait, en 1271 et 1274, substitué le comté de Rodez parce qu'il était son « parent, institue pour son héritier, par son testament, le comte Jean Ier et « réunit ainsi la baronie de Bénavent au comté de Rodez. . . . .
« Bernard avait cependant, outre un frère, prieur d'Orlaguet, auquel il « laissa l'usufruit de la baronie, deux neveux de son nom, fils de Guil- « haume, son autre frère, lesquels se trouvaient ses héritiers naturels.» (T. II, p. 185.). . . . .

« De cet acte et des trois autres que j'ai cités, il résulte :

« Que le comte Hugues III, mort en 1196, laissa quatre fils, au préjudice « desquels le comté de Rodez passa d'abord à Guilhaume, leur oncle paternel, « ensuite à Guy d'Auvergne, et enfin à Henri Ier, aussi leur oncle paternel, « qui fut père de Hugues IV. . . . .
« . . . . . . qu'en 1242, Hugues de Rodez, frère de Jean, reçut du comte « Hugues IV, son cousin germain, la terre du Poujet, sans doute en échange « des droits qu'il avait lui-même sur le comté de Rodez. . . . .
« que Hugues de Rodez dut se prêter d'autant plus volontiers à cet échange « qu'en 1229, il y avait eu un *pacte de famille* garanti par le comte de « Rodez pour exclure les filles de leur succession. . . . .
. . . . . on ne peut guère douter que cet Hugues avait été marié. . . . .

« En 1208, le fief de Bénavent était une dépendance du comté de Rodez... « de là, il pourrait résulter que si, après cette époque, ce fief appartint à « d'autres qu'aux comtes de Rodez, ce ne put être que de leur gré et avec « leur consentement. . . . .

« Pour Henri de Bénavent, si l'on ne peut pas révoquer en doute, d'après « le testament de Hugues IV, qu'il ne fût parent paternel de ce comte, on « peut encore moins établir autrement que par le testament de ce dernier, « qu'il eût la même origine que lui ; la vraisemblance et la tradition vien- « nent cependant à l'appui de la prétention qu'a la maison de Bénavent « d'être issue de la première race des comtes de Rodez. » (T. III, p. 339 et suiv.)

« *Familles historiques*. — *Bénavent*. — Il existait au nord du Rouergue, « dans la partie jadis appelée la Montagne, une baronie de Bénavent qui « comprenait les paroisses de Sainte-Geneviève, Orlhaguet, Saint-Sympho- « rien, Saint-Laurent-des-Cots, Saint-Hilaire et la chatellenie de Raucases. « Il paraît aussi que de cette baronie avait fait partie de la terre de *Mels*, qui « en fut démembrée en 1292. Elle porta depuis le nom de Gaspard de Bé- « navent. . . . .

« On lit dans les *Documents historiques sur les familles du Rouergue* « (t. I, p. 226), qu'Algayette de Scoraille, femme du comte de Rodez, « Henri Ier, lequel mourut en 1222, était dame de Bénavent, de Vic, de Mar- « miesse et d'autres terres situées en Auvergne. . . . .

« Le comte de Rodez, Hugues IV, fils de Henri Ier, qui mourut en 1274, « fit un testament et plusieurs codicilles par lesquels il substituait le comté « de Rodez à Henry de Bénavent, son parent *consanguin*, *consanguineo* « *nostro;* et, en 1350, Bernard, baron de Bénavent, réunit par son tes-

« tament sa baronie au comté de Rodez. . . . .

« Gaspard de Bénavent, chevalier, petit-fils de Henri, auquel le comté de « Rodez fut substitué, est la *tige* de ceux qui se sont établis en Languedoc, « et notamment à Montpellier, après avoir longtemps habité le Rouergue. » (T. IV, p. 57.)

« *Hautes décorations militaires, chevaliers de l'ordre du roi au XVIe siècle :*

« Jean de Bénavent, Sgr de Mels, chevalier de l'ordre en 1583. » (T. IV, p. 182.)

« *Livre d'or du Rouergue : vicomtes de Milhau, comtes de Rodez, ancêtres de tous les rois de l'Europe :*

« Des vicomtes de Milhau issus, comme je l'ai dit ailleurs, des vicomtes « du Rouergue, viennent, par les femmes, tous les empereurs ou rois qui « règnent en Europe en 1854. » (T. IV, p. 5.)

BOUILLET. — *Nobiliaire d'Auvergne, par Bouillet*, 1846.

« *De Bénavent.* — C'est une branche puînée de l'antique et puissante « maison de Carlat-Rodez. Henri, Sgr de Bénavent, au diocèse de Rodez « en l'an 1200, était fils de Hugues II, comte de Rodez, qui l'apanagea, « partie en Rouergue, partie en Carladez. Hugues IV, par son testament « de 1271, substitua autre Henri de Bénavent, son cousin, au lieu et place « de ses enfants au cas où ceux-ci ne laisseraient pas de postérité; ce même « Henri de Bénavent jouissait d'une grande confiance auprès du comte, son « parent, qui l'employait dans les affaires les plus importantes.

« Il souscrivit avec plusieures des principaux seigneurs de l'Auvergne et « du Rouergue la quittance de dot donnée par Bernard VIII, sire de la Tour, « époux de Béatrice de Rodez. . . . .

« Une branche restée en Rouergue, celle des barons de Mels et de Druels, « seigneurs de Vinassan, de Savignac, de Salles et autres lieux, eut aussi des « relations avec l'Auvergne où elle posséda Neuveglise, la Rochette, etc. . .

« Marc-Antoine-Joseph, vicomte de Bénavent-Rodez, fut admis aux hon- « neurs de la cour le 15 mars 1784, sur preuves faites au cabinet des ordres « du roi.

« Les armoiries ont varié dans les différentes branches; celle de Montamat « portait, en 1450, les armes pleines de Carlat-Rodez qui sont : de gueule « au lion léopardé d'or; celle de Bénavent de Mels : d'argent à trois bandes « de gueule au chef d'azur chargé d'un lambel d'or; et, en dernier lieu : « écartelées au 1 et 4 de Rodez, et au 2 et 3 de Bénavent » (T. I, p. 199.)

« *De Montamat.* — Seigneurs de Montamat, de Polminhac, de Murat-

« l'Agasse, de Folholles, de Messillac et autres lieux en Carladez. Cette mai-« son paraît avoir été une branche apanagée de la maison de Bénavent ca-« dette des vicomtes de Carlat, comtes de Rodez. . . . . » (T. IV, p. 201.)

BARRAU. — *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, par M. de Barrau* (1853).

Baronie de Bénavent.

« La baronie de Bénavent fut apportée à Henri Ier, comte de Rodez, par « Algayette de Scorailles, sa femme, à la fin du douzième siècle. Cette terre « forma l'apanage d'un puîné de cette maison, qui devint la souche de la « maison de Bénavent. Toutefois, elle ne tarda pas à rentrer dans la maison « comtale. Le 4 mars 1351, Bernard, baron de Bénavent, fils de Henri, au-« quel le comte Hugues IV avait, en 1271 et 1274, substitué le comté de « Rodez parce qu'il était son parent, institua pour son héritier, au préju-« dice de ses propres neveux, le comte Jean Ier d'Armagnac, et réunit ainsi « la baronie de Bénavent au comté de Rodez avec cette clause qu'elle ne « pourrait jamais en être séparée. . . . .

« La terre de Mels, sur la Truyère, canton de Sainte-Geneviève, avait « fait partie de la baronie de Bénavent ; elle en fut démembrée, vers 1292, « en faveur de Guilhaume de Bénavent, frère puîné de Bernard, dont la « postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours. » (T. I, p. 320.)

DÉRIBIER DU CHATELET.— *Dictionnaire historique et statistique du Cantal, par M. Déribier du Chatelet* (1854).

« Henri Ier, que les uns disent fils de Hugues II, mais qui très-probable-« ment était né de Hugues III et de Bertrande d'Avalan, *alias* de Valon ou « d'Amalon, ainsi que le font présumer Baluze et le père Anselme, fut d'abord « exclu de la succession avec ses frères et relégué dans la terre de Bénavent...

« Le comte Henri prit la croix, à Clermont, des mains du cardinal Robert, « légat du pape Honoré III, qui, par bulle du 28 avril 1217, mit ses terres « sous la protection du saint-siége. . . . .

« . . . C'est du camp, devant Toulouse, qu'il date son testament au mois « d'août 1219; par cet acte de dernières volontés fait de l'exprès consente-« ment d'Algayette de Scorailles, son épouse bien-aimée, des biens de la-« quelle il disposait, le comte Henri institua pour son héritier Hugues, son « fils aîné. . . . .

« . . . . . . On a donné trois autres fils à Henri Ier; c'était une erreur, « car, outre qu'il n'en fait nulle mention dans son testament, on a reconnu « que ces trois prétendus fils, nommés Bernard, Jean et Hugues, étaient ses « frères, et l'un d'eux a été la *tige* de la branche de Bénavent qui subsistait « encore en 1780. . . . .

« Hugues IV, comte de Rodez, dédommagea en terres Henri de Rodez-« Bénavent, son cousin germain, du tort que lui avait fait éprouver Hugues II, « leur aïeul. . . . .

« Hugues testa au château de Montrosier le 24 août 1271, substituant à « Henri son fils, Henri de Rodez-Bénavent, son cousin germain, et mourut « en 1274. » — *De Sartiges d'Anglas.* (T. III, p. 22 et suiv.)

MAHUL. — *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne, par M. Mahul, ancien député* (1859).

Maison de Bénavent-Rodez et de Rodez-Bénavent.

« Armes écartelées au 1 et 4 de gueules au lion d'or, qui est de Rodez; « 2 et 3 d'argent à trois bandes de gueules au chef d'azur chargé d'un lambel « d'or, qui est de Bénavent. — Timbré d'une couronne fermée, qui est celle « des comtes souverains de Rodez.

« Par le décès de Charles-Joseph, comte de Nigri-Clermont-Lodève, seul « représentant mâle de la maison de Le Noir, seigneur de Roquenégade, la « terre de Roquenégade entra dans la maison de Bénavent-Rodez, en consé-« quence du mariage de Marie-Anne de Nigri, fille unique de Charles-Joseph, « avec Marc-Antoine de Bénavent-Rodez, grand-père paternel de MM. de « Rodez-Bénavent d'aujourd'hui.

« La famille de Bénavent-Rodez (*alias* Bénevent), transplantée dans le « diocèse de Narbonne vers le milieu du seizième siècle, plus tard à Car-« cassonne et aujourd'hui à Montpellier, est originaire du Rouergue et « descend en ligne directe et masculine des comtes souverains de Carlat-« Rodez de la première race. Cette filiation est établie par de nombreux « documents historiques visés dans le certificat délivré par Chérin, généa-« logiste du roi, en 1784, au vicomte Marc-Antoine-Joseph de Bénavent-« Rodez, sur le vu duquel ce dernier fut admis aux honneurs de la cour le « 15 mai de cette année (*Gazette de France* du 18 mai 1784). C'est à cette « époque et sur le fondement de l'extinction de tout autre représentant mâle « de la maison de Rodez, que le vicomte de Bénavent prit possession des « armes de Rodez écartelées de Bénavent et ajouta le nom de Rodez à celui « de Bénavent; titres et qualités reconnues en la forme authentique usitée « à la cour de France. »

« Filiation de mâle en mâle, continuée sans interruption depuis Richard I, « comte de Rodez en l'an 1096, jusqu'à MM. de Rodez-Bénavent d'aujour-« d'hui.

« *N. B.* On remarquera que, dans cette généalogie, le nom de Rodez suit « d'abord celui de Bénavent, et qu'ensuite il le précède. Inscrit Bénavent « sur les actes de l'état civil, Marc-Antoine de Bénavent, après avoir établi « ses actes de jonction avec la maison des comtes de Rodez, ajouta ce « dernier nom à celui qu'il tenait de son acte de naissance, et comme le « nom de Rodez se trouvait désormais le nom patronymique de cette famille,

« il a précédé depuis le nom de Bénavent dans les actes de l'état civil de « cette maison, notamment dans les actes de naissance de MM. de Rodez-« Bénavent d'aujourd'hui. » (T. II, p. 580.)

ROQUEDOLS.

La maison Du Pont de Bossuges est en possession, depuis 1732, de la baronie de Pourcairès qui avait été érigée par lettres patentes du mois de décembre 1647 en faveur de Pierre de Pages, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (T. I, p. 187.) Elle a pris le nom du château de *Roquedols,* qui était dans la dépendance de la baronie, pour laisser à la maison de Pages celui de *Pourcairès,* qu'elle continue de porter.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Comme il n'y a rien de plus juste que de reconnaître et récompenser ceux dont la valeur et fidélité nous sont connues par les services qu'eux et leurs aïeux nous ont rendus, dûment informé que Pierre de Pages, *sieur de Pourcarès et de Roquedols,* capitaine gouverneur de la ville viguerie de Meyrueis en Languedoc, suivant les traces de leur père et aïeux, nous ont servi en plusieurs occasions, ledit Pierre de Pages ayant été capitaine d'une compagnie au régiment d'infanterie du sieur marquis de Fosse,et qu'il nous a servi volontaire en Italie et dans le Roussillon près la personne du sieur comte d'Arpajon ; et le sieur de Villaret, frère dudit de Pages, ayant encore une compagnie dans le régiment de cavalerie du sieur comte de Merueille en Italie, et que le sieur de *Pages, sieur de Pourcarès et de Roquedols,* leur père, nous a aussi servi en ladite qualité de capitaine de ladite ville et viguerie de Meyrueis durant vingt années et en plusieurs rencontres, même lorsque les ennemis de cet État s'efforçant d'entrer dans notre royaume en Languedoc, il s'y rendit en armes à la tête de six ou sept cents hommes, tous de ses amis, lesquels il aurait conduit à notre cousin le maréchal de Schomberg. Comme aussi feu Hérail de Pages, son grand-père, *sieur de Pourcarès et de Roquedols,* aurait encore fidèlement servi le défunt roi Henri le Grand, notre très-honoré aïeul, et qu'il serait mort glorieusement à son service, et sachant que la terre de Pourcarès est de grande étendue, ayant plus de dix et douze lieues de circuit, avec justice haute, ou moyenne et basse, mouvant et relevant de nous, qu'elle est composée du lieu de Roquedols où il y a un château et les villages Ferussac, Conilliergues, Campis, Rousses, Croix-de-Fer et Villaret, et ayant de grandes forêts, et qu'elle est suffisante pour porter le titre de baronie.

A ces causes et avec bonne considération à ce, nous nommons, avec l'avis

de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, et de notre certaine pleine puissance et autorité royale, créé et érigé, créons et érigeons par ces présentes signées de notre main, en dignité, titre et nom de baronie icelle terre et seigneurie de Pourcarès pour en jouir et en user pleinement, paisiblement et perpétuellement au titre de baron de ladite baronie de Pourcarès, et que tel il puisse se nommer, appeler, tant en jugement que dehors, en jouir et user en tous et pareils droits de noblesse, autorité, prérogatives, priviléges, prééminence, au fait de suivre assemblée de noblesse comme en jouissent et usent et ont accoutumé de jouir et user les autres barons de notre royaume. Voulons que les vassaux, arrière-vassaux de ladite seigneurie et baronie de Pourcarès soient tenus de répondre en toutes matières civiles et criminelles, tant en demandant qu'en défendant, par devant le juge de ladite baronie de Pourcarès, à la charge que les appelants des sentences et jugements de la baronie ressortiront où elles ont accoutumé auparavant la présente érection, sans queledit sieur baron de Pourcarès puisse prétendre plus grands droits et devoirs que ceux qu'il a accoutumé d'avoir en la terre de Pourcarès ni que il en soit diminué.

Si donnons en mandement à nos amés conseillers tenant notre cour de parlement de Toulouse et à tous autres nos justiciers et officiers chacun en droit, soit que nos présentes lettres de création et érection les faire enregistrer de tout le contenu d'icelles, *jouir et user ledit Pourcarès, ses hoirs, successeurs et ayants-cause,* pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires ; car tel est notre plaisir, nonobstant opposition ou application quelconques et tous édits, ordonnances et coutumes contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues ; et afin que ce soit chose ferme, stable et à toujours, nous avons fait mettre scel à ces dites présentes.

Donné à Paris au mois de décembre, l'an de grace 1647 et de notre règne le cinquième. *Signé :* Louis. Par le roi, la reine régente sa mère, *Signé :* Annia. (*Original des lettres patentes communiqué par M. le baron de Roquedols, à Nîmes.*)

RUOLZ.

Jean-Pierre de Ruolz, Sgr de Brossain, du Vergier et des Trois Fourneaux, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 juin 1669, et siégea aux états de Vivarais et de Languedoc en 1672. (V. t. I, p. 457-458.)

Claude Bazin, chevalier, conseiller du roi ordinaire en tous ses conseils,

intendant de justice, police et finances de la province de Languedoc, commissaire député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en icelle.

Entre le Procureur du Roi en la commission diligence de M. Alexandre Belleguise, chargé par Sa Majesté de la poursuite et vérification des titres de noblesse et recherche des usurpateurs d'icelle en Languedoc, demandeur, en exécution de la déclaration du huitième février mil six cent soixante-quatre, et avis du conseil du vingt-quatre mai mil six cent soixante-sept, d'une part;

Et noble Jean-Pierre de Ruolz, sieur du Verger, et Sgr des Trois Fourneaux, demeurant à Serrières, diocèse de Vienne, en Vivarais, province de Languedoc, assigné et défendeur, d'autre part;

Vu ladite déclaration et arrêt du conseil, exploit d'assignation donnée audit défendeur et remise des titres en vertu desquels il a pris la qualité de noble, procuration pour se présenter à ladite assignation et soutenir sa qualité de noble, lettres patentes du roi du vingt-cinquième juillet mil six cent cinquante-neuf, par laquelle Sa Majesté, en considération des services rendus par Jean-Pierre de Ruolz, gentilhomme du Languedoc, ses père et aïeul, et après avoir été informé qu'en l'année mil six cent cinquante-un, il était arrivé un débordement si extraordinaire du Rhône, que l'eau serait entrée de nuit par les fenêtres d'un appartement bas de la maison dudit sieur de Ruolz qui est située sur le bord du Rhône, où l'eau aurait demeuré huit jours, ayant laissé dans icelle du limon qui aurait entièrement pourri ses titres et documents, aurait maintenu et conservé ledit sieur de Ruolz au titre et qualité de noble et relevé de la perte des susdits titres, et déchargé lui et sa postérité de la représentation d'iceux et d'une plus ample preuve de sa noblesse; enregistrées à l'élection d'état, bureau des finances de Lyon, en l'année mil six cent soixante-sept, et en la cour des comptes de Montpellier en l'année mil six cent cinquante-neuf; certificat fait par Letellier, secrétaire d'État, commissaire du roi, accordé audit sieur de Ruolz; la confirmation des susdites lettres patentes du vingt-quatre novembre mil six cent soixante-cinq. Lettres patentes du roi, du mois de novembre mil six cent soixante-six, par lesquelles Sa Majesté confirme les susdites lettres patentes de l'année mil six cent cinquante-neuf, nonobstant la déclaration de l'année mil six cent soixante-quatre qui révoque toutes lettres d'anoblissement données depuis trente ans, enregistrées aux cours des comptes et aides à Paris, le quatrième janvier mil six cent soixante-sept, et au bureau des finances, au greffe de l'élection de Lyon, en la même année, enquête, procès-verbal, ordonnance et arrêt de la cour des aides faite par André Mival, conseiller du roi au bailliage de Vivarés, commissaire député par ladite cour des aides, du dernier octobre mil six cent cinquante-neuf, sur les faits contenus auxdites lettres patentes de ladite année mil six cent cinquante-neuf, de laquelle enquête résulte entre autres choses de la déposition de douze gentilshommes, qu'ils ont connu sieur Pierre de Ruolz, père dudit Jean-Pierre, et Mathieu de Ruolz, son aïeul, pour gentilshommes, qu'ils

n'ont jamais fait acte dérogeant à noblesse, et qu'ils ont servi le roi dans ses armées pendant fort longtemps, et même en qualité de maître d'hôtel chez le roi, et qu'ils ont été de bonne vie et mœurs; mariage de noble Jean-Pierre de Ruolz, écuyer, sieur du Verger, capitaine au régiment de Féron, fils du feu noble Pierre de Ruolz, vivant aussi écuyer et maître d'hôtel ordinaire du roi, avec demoiselle Marguerite Perdrigeon, fille de Jean, Sgr des Trois-Fourneaux, du trente-unième octobre mil six cent cinquante-sept; testament de noble Pierre de Ruolz, écuyer et maître d'hôtel ordinaire du roi, par lequel il fait légat à noble Jean-Pierre de Ruolz, son fils, du cinquième décembre mil six cent cinquante-deux; mariage de noble Pierre de Ruolz, écuyer, sieur de Brossain, avec demoiselle Marie de Montchal, fille du feu noble Antoine de Montchal, du treizième juillet mil six cent vingt-trois; donation faite par noble Mathieu de Ruolz, écuyer, Sgr de Brossain, en faveur de noble Pierre de Ruolz, écuyer, son fils, en faveur du mariage par lui passé avec ladite demoiselle de Montchal, du douzième juin mil six cent vingt-sept; mariage de noble Mathieu de Ruolz, écuyer, Sgr de Brossain, capitaine au régiment de Jarnieux, fils de noble Jean de Ruolz, avec mademoiselle Suzanne Cornier, du huitième décembre mil cinq cent nonante-trois; ordonnance de la chambre souveraine des franchises, nouveaux acquets et amortissement tenus à Paris, portant décharge de la taxe faite sur ledit Jean-Pierre de Ruolz, attendu sa qualité de noble; livre intitulé *César Armorial*, dans lequel sont les noms et armes de la famille dudit sieur de Ruolz; passe-port du roi, du vingtième septembre mil six cent cinquante-deux, où ledit Jean-Pierre de Ruolz est qualifié un des écuyers de Sa Majesté; commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de Féron, en faveur dudit Jean-Pierre de Ruolz, du vingtième juillet mil six cent cinquante-cinq; relevé de ladite compagnie, du vingtième septembre audit an; certificat de son service en qualité de capitaine dans les armées du roi, du dix-huitième décembre mil six cent cinquante-cinq, second novembre mil six cent cinquante-six, et dix-huit mars mil six cent cinquante-huit; acte par lequel apert que ledit de Ruolz a commandé ledit régiment de Féron, du sixième mars mil six cent cinquante-six; certificat du service rendu par Pierre de Ruolz dans les armées du roi, du quinzième décembre mil six cent vingt-deux; provision de la charge de maître d'hôtel du roi en faveur dudit Pierre de Ruolz, du sixième août mil six cent quarante-six, avec l'acte de prestation de serment, et l'état des officiers du roi, dans lequel ledit Pierre de Ruolz est couché; commission d'une compagnie dans le régiment de Jarnieux, en faveur de Mathieu de Ruolz, du dernier mars mil cinq cent nonante-trois, à lui accordée par M. le duc de Nemours.

Inventaire du défendeur, contredit dudit Belleguise, conclusions du Procureur du Roi et la commission;

Ouï le rapport du sieur Bernard, commissaire à ce député, et de l'avis des officiers au nombre de l'ordonnance, et tout considéré;

Nous, Intendant susdit, par jugement souverain et en dernier ressort, *avons déclaré ledit Jean-Pierre de Ruolz noble, et issu de noble race*, et

ordonné que, tant lui que sa postérité née et à naître en légitime mariage, jouiront des priviléges des anciens nobles du royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront état dérogeant à noblesse, conformément aux lettres patentes de Sa Majesté du mois de juillet mil six cent cinquante-neuf, des arrêts susdits, et à ces fins, qu'il sera mis et inscrit au nom, surnoms et armes, au lieu de sa demeure dans le catalogue de véritable noblesse de la Province de Languedoc.

Fait à Montpellier, le septième jour du mois de décembre mil six cent soixante-huit. — *Signé :* Bazin.

Collationné par mon dit Sgr. — *Signé* (*griffe en marge*).

Enregistré au greffe de l'élection de Lyon, de l'ordonnance rendue le vingt-quatre décembre mil sept cent cinq, sur les conclusions du sieur Procureur du Roi, audit siége, lesdits jour et an. — Vu, *signé :* Chérin.

La copie ci-dessus a été faite et collationnée par Me Gilbert-Hippolyte Raffin, assisté de son collègue, tous deux notaires à Trévoux, département de l'Ain, sur la première expédition écrite sur parchemin qui leur a été présentée par M. Louis-Joseph-Camille, vicomte de Ruolz, propriétaire, demeurant au château de Talancé, commune de Denicé, département du Rhône.

Ce jourd'hui vingt-un novembre mil huit cent cinquante-cinq, à Trévoux, en l'étude de Me Raffin.

Et ont lesdits notaires signé après avoir rendu l'expédition originale à M. le vicomte Louis-Joseph-Camille de Ruolz. *Signé :* Beccat et Raffin.

Enregistré à Trévoux, le vingt-deux novembre mil huit cent cinquante-cinq, fo 16, ro, ce 6. Reçu deux francs quarante centimes pour deux dixièmes. — *Signé :* Barrière.

Vu par nous, président du tribunal civil de Trévoux (Ain), pour légalisation des signatures de MM. Beccat et Raffin, notaires audit lieu. Trévoux, le 6 décembre mil huit cent cinquante-cinq. — *Signé* : Aymé le Duc.

Pour expédition conforme à une expédition certifiée conforme et déposée aux archives de la préfecture de l'Ardèche, le conseiller de préfecture secrétaire général : Mallet. Collationné par l'archiviste : Mamarot.

Extrait des registres des états du pays de Languedoc, convoqués par mandement de Sa Majesté, en la ville de Montpellier, au mois de novembre mil six cent soixante-douze.

Du mercredi seizième dudit mois de novembre, président, monseigneur l'éminentissime cardinal de Bonzy, archevêque de Toulouse.

Messeigneurs les évêques d'Uzès et de Comminge, messieurs le vicomte de Polignac et Baron de Castres, les sieurs capitouls de Tolose, consuls de Montpellier, de Castres, et les dionsainiers de Narbonne, commissaires nommés pour examiner les actes des preuves de noblesse des sieurs envoyés qui n'ont plus entrée aux états depuis les règlements, ont rapporté qu'ils

avoient vu les preuves des sieurs de Ruolz, envoyé du Vivarais, de Roglar-Montfaucon envoyé de Mirepoix, et de Teste de la Motte, envoyé de Saint-Félix, qui tous leur avoient fait voir l'ancienneté de leur noblesse venant au delà de *quatre générations* portée par les règlements, par des actes authentiques, comme contrats de mariage, testaments et hommages, et de telle sorte que messieurs les commissaires auroient tous unanimement demeuré d'accord, qu'ils étoient de la qualité requise pour entrer dans l'assemblée.

Sur quoi a été délibéré que suivant l'avis de mes dits sieurs les commissaires, lesdits sieurs de Ruolz, de Roglar et de la Motte, seroient reçus dans l'assemblée, lesquels étant ensuite entrés et pris leurs places, ont prêté le serment. — *Signé* : Guilleminet.

En marge est écrit : Vu : *Signé* : Chérin.

La copie ci-dessus a été faite et collationnée par Me Gilbert-Hippolyte Raffin, assisté de son collègue, tous deux notaires à Trévoux, département de l'Ain, sur la première expédition écrite qui leur a été présentée par Monsieur Louis-Joseph-Camille vicomte de Ruolz, propriétaire, demeurant au château de Talancé, commune de Denicé, département du Rhône. Ce jourd'hui, vingt-un novembre mil huit cent cinquante-cinq, à Trévoux, en l'étude de Monsieur Raffin, et ont lesdits notaires signé après avoir rendu l'expédition originale à Monsieur le vicomte de Ruolz. — *Signé* : Beccat et Raffin.

Suivent les mêmes formules mentionnées à la pièce précédente. (*Archives de l'Ardèche à Privas.*)

SAUVAN D'ARAMON.

Jean-Joseph de Sauvan, gentilhomme de la maison et état de notre saint père le pape, natif du comté de Venise, vint s'établir en France avec Jacques et Jean ses enfants, et obtint des lettres patentes de François Ier, au mois de juillet 1527, qui l'autorisaient à acquérir des biens en France et à recueillir la succession de Jeanne de Gérente, leur épouse et mère. (T. I, p. 476.)

François, par la grace de Dieu, Roy de France; à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication et requeste à nous faicte par noz tres chers et bien amez Jehan Joseph de Sauvan, gentilhomme de la maison et estat de notre Saint Père le Pape, Jacques et Jehan de Sauvan, ses fils, natifz du conté de Venisse, demourans et résidans au d. conté, contenant que à eulx sont advenuz, escheuz et appartiennent et pourront cy-après advenir, eschoir et appartenir plusieurs biens meubles et immeubles en cestuy nostre royaulme de la succession de damoiselle Jehanne de Jarente, leur épouse et mère; toutef-

foiz pour ce qu'ils doubtent au moyen de ce qu'ilz sont estrangiers, qu'il ne leur fust loysible tenir et posséder aucuns biens en nostre d. royaulme ; et que noz officiers au moyen des ordonnances sur ce faictes voulsissent prétendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne s'il n'estoient par nous habilletez et dispensez quant à ce, ils nous ont fait supplier et requérir sur ce leur octroyer et impartyr noz grace et libéralité. Pourquoy nous, ce considéré, inclinons liberallement à la d. supplication et requeste, avons ausdit Jehan-Joseph de Sauvan, et ses filz donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce espécial plaine puissance et auctorité royal par ces présentes qu'ils puissent et leur loyse tenir et posséder en nostre dit royaume tous et chacuns les biens meubles qu'ilz y ont de présent et pourront licitement cy après, avoir et acquérir et pareillement qu'ilz puissent succéder à tous biens et héritaiges que en nostre d. royaulme et seigneuries leur pourront à bon et juste tiltre parvenir et appartenir et d'iceulz, ensemble de ceulx qu'ilz y ont de présent, ordonner et disposer par le testament et ordonnance de dernière volunté, donation faicte entre vifz et autrement à leur vie comme de leur propre chose et héritaige, et que les héritiers ou aultres à qui ilz en pourront disposer leur puissent succéder, prandre et apprehender la possession, saisine et jouissance de leurs d. biens et generallement qu'ilz puissent joyr et user entièrement de tous et chacuns les honneurs, privilleiges, prérogatives, franchises, libertez et droictz, dont ont acoustumé joyr et user les originaires de nostre d. royaulme. Et soient tenuz et repputez noz subjectz et en tous actes comme originaires de nostre d. royaulme, nonobstant qu'ilz ne soient résidens en icelluy. Et quant à ce les avons habillitez et dispensez habillitons et dispensons par ces d. présentes, sans aussi que les d. supplians soient tenuz composer à nous ne aux nostres à aucune finance ou indemnité ; et laquelle à quelque somme, valeur ou estimation qu'elle se puisse monter. Nous leur avons en faveur de notre Saint Père le Pape, donne, quicte et remise, donnons, quictons et remettons de nostre plus ample grace par ces d. présentes signées de nostre main. Si donnons par ces mesmes présentes licence et habillitation et de tout l'effet et contenu en ces d. présentes ils facent, seuffrent et laissent les d. supplians jouyr et user plainement et paisiblement sans leur mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbies ou empêchement au contraire, lequel si fait, mis ou donné leur avait esté ou estoit, ilz mectent ou facent mectre incontinent et sans delay à plaine délivrance. Car tel est nostre plaisir, nonobstant les d. statuz et ordonnances que la valleur de la d. finance ne soit cy autrement déclarée ne spécifiée. Et quelzconques autres ordonnances restrinc, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons à ces présentes fait mectre nostre scel, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en touttes. Donné à Paris au mois de juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt et sept et de nostre règne le XIII^{e}. *Signé* Françoys. De par le roy, Robertet. (***Expéd. authentique délivrée le 5 juillet* 1860 *par M*^{e} *Roquebert, notaire à Paris.***)

SOLMES DE VÉRAC.

Pierre et Jean de Solmes, gentilshommes du Velay, obtinrent du roi Louis XIII et du roi Louis XIV des priviléges spéciaux par lettres du 16 déc. 1639 et du 30 juin 1646. (T. II, p. 254.)

Aujourd'hui vingt-six décembre seize cent vingt-neuf, le roi estant à Paris, désirant favorablement traiter Pierre et Jean de Solmes ses gentils hommes, leur a permis de chasser et tirer de l'harquebuse à toute sorte de gibiers non prohibés et défendus par ses ordonnances, comme aussi de porter pistolets pour la sureté de leurs personnes, sans que pour raison de ce ils puissent être molestés ni inquiétés par les maîtres des eaux et forêts, capitaines aux chasses, leur enjoignant au contraire qu'ils laissent et fassent jouir lesdits de Solmes plainement et paisiblement. En témoignage de quoi Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent signé de sa main, contre-signé par moi son conseiller d'État de ses commandements et finances.

Signé : Louis.

De par le roi, (*Signature illisible.*)

De par le roi,

A tous nos lieutenans généraux, gouverneurs de nos provinces et villes, maréchaux de France, maréchaux de camp, colonels, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre tant de cheval que de pied de quelque qualité et nation qu'ils soient, maréchaux des logis de nos camps et armées, fourriers d'iceux commis et à commettre pour le département et logement de nos gens de guerre et à tous nos officiers et sujets qu'il appartiendra, salut; désirant favorablement traiter Pierre de Solmes notre gentilhomme de Velay, nous vous défendons très expressément de loger ni souffrir être logés aucun de nos gens de guerre dans les maisons du dit de Solmes dans les pays de Vivarais, de Vellay et Foret, ni prendre fourrage ni emporter aucune chose généralement quelconque, l'ayant pris avec tout ce qui lui appartiendra, en notre protection et sauvegarde spéciale par la présente signée de notre main, en signe de laquelle nous lui avons permis et permettons de faire mettre et apposer nos armes et panonceaux royaux aux lieux et endroits plus éminens de ses dites maisons afin que nul n'en prétende cause d'ignorance. Mandons au premier des prévôts de nos très chers cousins les maréchaux de France, ou à nos juges royaux sur le premier requis d'en faire telle et sy sévère justice que l'exemple serve à contenir les autres, sous peine d'en répondre en leurs propres et privés noms.

Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le trentième jour de juin seize cent quarante-six.

Signé : Louis.

De par le roi, (*Signé illisiblement.*)

Nous Louis le Begue Duportail, maréchal de camp, ministre du département de la guerre,

Certifions a tous qu'il appartiendra que suivant les registres qui sont entre nos mains M. Jacques de Solmes de Vérac est entré dans la compagnie des gendarmes de la garde le 21 janvier 1771, qu'il y a fait en cette qualité le quartier d'octobre de la même année et qu'il a été compris dans la réforme de ce corps qui a eu lieu le 30 septembre 1787. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le dix octobre 1791. *Signé* : Duportail. (*Les originaux de ces trois pièces sont entre les mains de M. de Solmes de Vérac, notaire au Puy en Velay.*

TRÉMOLET DE MONTPEZAT.

Table de M. le marquis d'Aubaïs pour prouver que le duc de Montpezat avait pour vingtième aïeul Louis le Gros, roi de France. (T. I, 503.)

I. Louis le Gros ép. Adélaïde de Savoie.

II. Pierre de France, son fils, né en 1125, † avant 1181, ép. après 1150 Élisabeth, dame de Courtenay, † après 1206.

III. Pierre, Sgr de Courtenay, emp. de Constantinople, † en janv. 1218, ép. en mai 1193 Blanche de Hainault, † après juin 1219.

IV. Éléonor de Courtenay, † avant 1230, ép. Philippe de Montfort, Sgr de Castries et de la Ferté-Aleps en Beauce.

V. Philippe de Montfort, Sgr de Castries et de la Ferté-Aleps, † en 1234, ép. Jeanne de Lévis, fille de Gui et de Tiburge de Montfort.

VI. Éléonor de Montfort, dame de Castries et de la Ferté-Aleps, testa le 13 mai 1388, ép. Jean V, comte de Vendôme.

VII. Jeanne de Vendôme était mariée en 1313 avec Henri IV, sire de Sully, mort après 1334.

VIII. Jeanne de Sully, dame de Corbigny, ép., le jeudi après la Quasimodo, 1336, Jean, vicomte de Rochechouart.

X. Guillaume, vicomte de Rochechouart, gouverneur du Limousin, ép. Marie de Frignac.

X. Isabelle de Rochechouart ép. Guillaume Aubert, Sgr de Murat et de Moneulgelat, vivante en 1387.

XI. Étienne Aubert, Sgr de la Rochedagu, ép. Marie de Chaslon, fille de Robert de Chaslon, Sgr d'Entragues, et de Dauphine de Saint-Ugise.

XII. Catherine Aubert, dame de Botheon, ép. Randon, baron de Joyeuse, gouverneur de Dauphiné en 1424.

XIII. Louis, vicomte de Joyeuse, testa le 25 mars 1441, ép. le 29 mars 1419 Jeanne Couée.

XIV. Jeanne de Joyeuse ép. Guinot de l'Estrange, baron de Boulogne, qui testa le 14 sept. 1462.

XV. Antoine de l'Estrange, baron de Boulogne, chambellan de Louis, duc d'Orléans en 1487, testa en 1507, ép. Françoise de Montfaucon, fille de Claude, maréchal de camp, baron de Vesenobre; il se remaria avec Louise de Jonas.

XVI. Françoise de Jonas ép. Jean d'Albenas, Sgr de la baronie de Colias.

XVII. Diane d'Albenas ép. le 7 mars 1579 Jean, Sgr baron de Montpezat, tué devant Aix le 7 juill. 1593. C'était un officier de première distinction.

XVIII. Georges, capitaine de cent hommes d'armes, mourut en 1648, ép. le 17 déc. 1617 Lucrèce de Pontanel qui testa le 12 août 1667.

XIX. Pierre, sergent de bataille, ou maréchal de camp, après avoir eu longtemps un régiment de son nom avant 1652, testa le 7 oct. 1681, av. ép. le 4 oct. 1651 Catherine de Rignac.

XX. Jean-Louis, commandant un régt de son nom, testa le 26 mars 1686, ép. en 1683 Thérèse de Bost de Tertullis, dame de la ville de Leignen.

XXI. Pierre-Guillaume, marquis de Montpezat, lieut. de roi en Languedoc, mort au château de Montpezat en avril 1754, ép. le 11 janv. 1714 Marie-Françoise-Richarde de Carichon.

XXII. Jean-Joseph-Paul-Antoine, duc et marquis de Montpezat, ép. le 19 sept. 1738 Marie-Justine-Espérance d'Agoult de Montmaur, fille unique et héritière de la branche aînée de sa maison, dont :

XXIII. Henriette, mariée au duc de Galéan des Issarts; et Joséphine.

(*Bibl. imp.*, *Mss. Languedoc,* 106.)

Joséphine de Trémolet de Montpezat ép. le 3 mai 1763 Jacques de Trémolet de Montpezat, son cousin, dont elle eut cinq filles : 1. Marie-Justine, mariée à Charles, comte de Rougeville ; 2. Marie-Gaspardine-Henriette, mariée 1° à Achille de Tonduti, comte de Malijac; 2° à Sigismond, comte de Redern ; 3. Marie-Gaspardine-Zéphyrine, mariée à Adrien, marquis de Taulignan ; 4. Marie-Antoinette-Hortense, mariée 1° au marquis de Portalès-la-Chièze ; 2° au comte de Lombriasque ; 3° au marquis de Gras-Préville ; 5. Marie-Gaspardine-Justine-Clémentine, mariée à Alexandre Rousselin de Saint-Albin, dont : Hortensius, conseiller à la cour impériale de Paris, anc. député de la Sarthe, conseiller général, chev. de la Lég. d'honneur. (*Note communiquée par M. H. de Saint-Albin.*)

APPENDICE.

Familles non maintenues et qui n'ont pas pris part aux assemblées de la noblesse en 1789.

855. ALMÉRAS.

D'azur au lion d'or langué et onglé de gueule, et un chef d'or chargé de trois palmes de sinople rangées en fasce.

La généalogie de cette famille a été donnée par d'Hozier dans le premier registre de l'*Armorial général de France*, 1738, p. 11, depuis

I. Guillaume d'Alméras, viguier de Bagnols, fut père de

II. Antoine-Hercule d'Alméras, conseiller du roi, viguier de la ville de Bagnols, ép. Françoise d'Alméras, dont il eut :

III. Antoine d'Alméras, Sgr de Mirevaux, fut père de

IV. Jean-Guillaume d'Alméras, Sgr de Mirevaux, de Goutte et de Bossuge, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier 1718, ép. le 31 août 1718 noble Catherine Chicoineau, fille de François, conseiller en ladite cour, et de Catherine Fournier. Jean-Guillaume fut institué héritier universel de Guillaume, son oncle, Sgr de Mirevaux, lieut. général des armées navales, par testament du 11 janv. 1676.

856. ARNAULD DE PRANEUF.

D'azur au chevron d'or accosté en chef de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six copeaux de même.

La famille Arnauld de Praneuf, qui porte les armes des Arnauld d'Andilly et de Pomponne (V. LACH. DESB., I, 428), fixée en Vivarais depuis la fin du XVI[e] siècle, est originaire d'Auvergne, généralité de Riom. Elle établit sa filiation authentique et suivie depuis

I. Jacques Arnauld, natif d'Herment en Auvergne, écuyer de la reine Marguerite, exilée au château d'Usson, ép. en 1592, N...,

de Fugères, près de Monastier Saint-Chaffre, dont il eut : 1. Benoît qui suit; 2. André, prieur d'Arlempde, près Pradelles.

II. Benoît Arnauld, ép. Anne-Vincente de Mazel, dont il eut :

III. Jacques Arnauld, Sgr du Prat-Neuf, notaire à Fugères, ép. Jeanne Barry, dont il eut plusieurs enfants entre autres : 1. Pierre, lieut. col. au régt de Mortemart; 2. et

IV. Claude Arnauld, Sgr de Praneuf, ép. le 29 juill. 1681 Anne Blanc de Molines, dont il eut : 1. Louise, religieuse au Puy; 2. Marie, alliée à Vital Odde de la Valette; 3. Jeanne, mariée à Pierre Boffy, notaire à Solignac ; 4. Jean-Pierre, marié à Marie Delabre; 5. Benoît, capit. au régt de Mortemart, tué au siége de Philisbourg 1734; 6. et

V. Jean Arnauld, Sgr de Praneuf, avocat au Puy, ép. Marie Exbrayat de Créaux, dont il eut : 1. Marianne, prieure de Bellecombe, près Yssengeaux; 2. Reine, mariée à Pierre-Xavier Peyret de Bessarieux, conseiller du roi au Puy; 3. Jacques, chartreux; 4. et

VI. Thomas-Claude Arnauld de Praneuf, avocat au Puy, ép. Françoise Maty d'Auluëyres, dont il eut : 1. Joseph-Alexandre qui suit; 2. Reine-Françoise, morte jeune; 3. Jean-Claude, gendarme de la reine. Cette branche est aujourd'hui représentée par Antoine-Aubin Arnauld de Praneuf, off. supérieur en retraite, anc. conseiller général de l'Ardèche.

VII. Joseph-Alexandre Arnauld de Praneuf, lieut. aux dragons de Schomberg, chev. de Saint-Louis, ép. en 1774 Anne-Élisabeth Hoffman, sœur du littérateur, et s'établit à Nancy; il eut de son mariage

VIII. François-Joseph-Alexandre Arnauld de Praneuf, émigra en 1791 et fut en 1809 lieut. au régt d'Isenbourg; il ép. en 1810 Louise Jordy, et il en eut :

IX. Louis-Maurice-Alexandre Arnauld de Praneuf, né en 1811 à Neuvillers, juge d'instruction au tribunal civil de Lunéville, ép. en 1845 Louise Thiébault, fille du maire de Montmédy, nièce du général du génie de ce nom et du lieut. général vicomte Jamin, anc. pair de France, dont trois enfants.

857. BOISSIER.

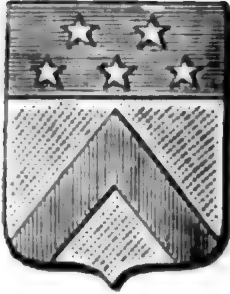

D'or au chevron de gueule, au chef d'azur semé de cinq étoiles d'argent posées 2 et 3.

Ancienne famille genevoise, connue par filiation suivie depuis noble égrége Antoine Boissier vivant en 1448, conseiller ducal, patrimonial et contrôleur des finances de Bresse, dont la généalogie est rapportée dans les *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, par J. A. Galiffe, 275, T. I, 1829, *et Suppl.* de 1860. Un des membres de cette famille vint s'établir à Anduze, en 1565.

A la révocation de l'édit de Nantes, cette famille se divisa en deux branches. Gaspard retourna à Genève, où ses descendants occupent encore aujourd'hui un rang distingué, et François, resté en France, s'établit à Marvéjols.

François II, son petit-fils, abjura le protestantisme et ép. le 15 août 1717 Louise Vigan, dont il eut Jacques de Boissier, qui acheta la charge de conseiller-maître à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1766, de Guillaume marquis de Lépine.

I. Jacques de Boissier, conseiller-maître à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier pendant vingt-trois ans, épousa le 13 janvier 1750 Marie-Pétronille Daudé de Tardieu de la Barthe, dont il eut :

II. Antoine-François-Jacques de Boissier, conseiller-maître en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, en remplacement de son père, le 13 mai 1789; il ép. le 3 nov. 1785 à Montpellier Marie-Anne-Jeanne de Martin de la Laurèze, dont il eut : 1. Jules, mort en bas âge; 2. Antoine-Louis-Émile, mort sans postérité à Marvéjols en 1820, dernier rejeton mâle de cette branche; 3. Élisabeth-Dorothée-Pauline, mariée le 3 mars 1810 à Antoine, marquis de la Mazelière; 4. Marie-Louise-Élisabeth, mariée à Marseille en 1812 à Philippe-Barthélemy de Marin de Carranrais; 5. Marie-Antoinette-Honorine, mariée à Marseille en 1816 à Pierre-Honoré de Roux, ancien député de Marseille.

858. CAUNES.

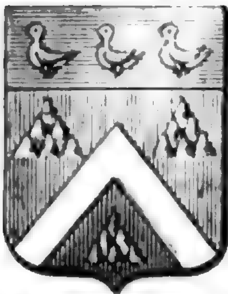

De gueule au chevron d'argent accompagné de trois rochers de même, deux en chef, un en pointe; au chef cousu d'azur chargé de trois cannettes d'argent posées en fasce.

Le nom de cette famille s'est écrit *Cosne*, *Caune* et *Caunes*.

On trouve dans l'*Histoire de Languedoc*, II, 427, 470; III, 356; V, 220, éd. de 1730, plusieurs sujets du nom de *Caunes*, depuis 1124 jusqu'en 1562, au D. de Narbonne, sans qu'il soit possible d'établir entre eux un lien généalogique.

N... Caunes, gentilhomme de Narbonne, capitaine de gendarmes, assista au combat de Toulouse, en 1562, avec Pierre de Saint-Lary, lieutenant de la compagnie du maréchal de Termes. (VAISSETTE, V, 220.) Noble Joseph de Caunes, fils de noble Jacques de

Caunes, ép. en 1776, à Narbonne, Marguerite Laporte. Sur une cloche de la commune de Ginestas on lit cette inscription : *Noli me pulsare quando tonat.* J. Joseph de Caunes, maire, *mense Julio*, 1786.

Joseph de Caunes, maire de la commune de Ginestas, assista aux états généraux de Languedoc tenus à Montpellier en 1789. Cette famille établit sa filiation authentique par actes de l'état civil depuis

I. Jean de Caunes ép. vers 1660 Claire de Rouch, dont il eut : 1. Louis; 2. François qui suit; 3. Hyacinthe.

II. François Caunes, conseiller du roi, maire perpétuel de Ginestas, ép. Marguerite Gardelle, dont il eut : 1. Antoine, prieur de Granserve, né en 1694; 2. François; 3. Jean-Louis; 4. et

III. Jean-Jacques Caunes, né en 1706, capit. d'infanterie 1734, maire perpétuel de Ginestas, ép. Anne Barreau, dont il eut : 1. Joseph-Thomas, bénédictin, prieur de Villeneuve-les-Avignon; 2. Jacques-Joseph qui suit; 3. Antoine, brigadier d'infanterie, puis abbé de Saint-Just.

IV. Jacques-Joseph de Caunes, maire de Ginestas, ép. le 18 avril 1776, à Narbonne, Marguerite Laporte, dont il eut : 1. Paul qui suit; 2. Auguste; 3. Antoine, qui a fait la Br. B.

V. Jacques-Guillaume-Antoine-Paul de Caunes, aide de camp attaché à l'état major du général en chef Dugommier, puis élève et chef de brigade à l'École polytechnique, ingénieur hydrographe, professeur à l'Académie de Paris, inspecteur des eaux de Paris, décoré du Lis en 1815, avait ép. le 23 juill. 1806 Monique Mouret, dont il eut :

VI. Antoine de Caunes, ép. le 25 sept. 1844 Aricie Janot, dont : 1. Armand, né en 1845; 2. Adrienne, née en 1851.

Br. B. V. Antoine de Caunes, ancien juge de paix, 1830-1848, ép. en 1830 Rose Gouzot, dont : 1. Auguste, né en 1831; 2. Eugène, né en 1834.

859. ESTÈVE.

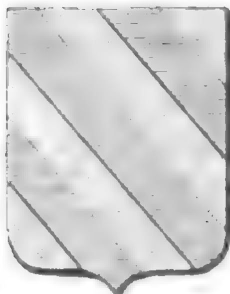

D'or à trois bandes d'azur.

Jean d'Estève, cons. du roi et maire de Saint-Geniès, fit enregistrer ces armes dans l'*Armorial* de 1696 (810).

La famille d'Estève est originaire du diocèse de Lavaur. En 1567 il est fait mention d'Antoine et Pierre d'Estève, héritiers de Philippe d'Estève, sur le cadastre qui existe encore aux archives de la commune d'Escousseins. Jacques d'Estève, sieur de Breisses; Jean-François, sieur de Jancely, et Mathieu d'Estève, conseiller du roi, juge de Verdale, habitant d'Escousseins, étaient fils de N... d'Estève vivant en 1630, et neveux de Gabriel dont la généalogie qui va suivre a été dressée à l'aide d'un contrat de mariage du 13 fév. 1662, reçu par Bournhonnet, notaire à Servian; des actes de mariage plus bas mentionnés; de trois

reconnaissances féodales des 15 juin 1738, 11 juin 1746, 3 déc. 1787; d'un rapport d'expert du 16 janv. 1780; d'un acte de vente du 24 août 1781, et d'un acte de notoriété publique dressé le 8 fév. 1848 à Servian dont Mᵉ Potier, notaire à Paris, a délivré expédition le 12 mars, enregistré à Paris le 16 mars 1859.

I. Gabriel d'Estève, du lieu d'Escousseins, près Lavaur, ép. Marguerite de Messec, dont il eut :

II. Bertrand d'Estève, sieur de Féneirolles, docteur en droit, avocat au parlement de Toulouse, ép. le 13 fév. 1662, à Servian, Marie de Rivière, dont il eut :

III. Jean-François d'Estève, chev. de Saint-Louis, lieut. dans le régt de Poitou, maire de Servian, ép. le 22 avril 1720 Marie-Thérèse de Mas de Coussat, dame de la Valette, dont il eut : 1. Barthélemy qui suit; 2. Guillaume, chev. de Saint-Louis 1776, capit. dans le régt provincial de Montpellier; 3. et Marie, alliée le 22 mai 1706 à Simon Conneau, consul de Servian, trisaïeul de M. Conneau, premier médecin de l'empereur, commandeur de la Lég. d'honneur.

IV. Barthélemy d'Estève, tenant la Sgrie directe de Servian, lieut. des grenadiers royaux 1762, ép. le 25 nov. 1767 Marie-Anne-Magdeleine de Belleville, dame des Feuillants, qui lui apporta en dot le fief de Pradel, hommagé en 1774 au prince de Conti, Sgr de Servian; il eut de son mariage : 1. Barthélemy, maire de Servian, démissionnaire en 1830, mort sans postérité; 2. Catherine, mariée le 27 sept. 1790 à Jean-Gabriel Guinard, de Pomerols; 3. Pierre-Aphrodise-Louis, chevalier d'Estève, capit. comm. le 6ᵉ chasseurs à cheval, chev. de la Lég. d'honn. et de plusieurs ordres, tué à Waterloo; 4. Joseph-Thomas-Casimir qui suit; 5. Paul-Étienne-Pierre, qui a fait la Br. B.

V. Joseph-Thomas-Casimir-Louis d'Estève de Pradel, ép. le 11 avril 1809 Marie-Joséphine-Élisabeth de Moyria, dont il eut : 1. Adelbert qui suit; 2. Hector; 3. Isabelle.

VI. Adelbert-François-Barthélemy d'Estève de Pradel, ancien officier au service du Piémont, membre adjoint de la commission de répartition de la ville de Paris.

« M. d'Estève de Pradel fit toute la campagne de 1848 et 1849 jusqu'à la capitulation de Novare. Il eut l'honneur de défendre Verceil au moment où les Autrichiens l'envahissaient le 23 mars 1849; ils n'y entrèrent pas et M. d'Estève de Pradel, seul officier, les en empêcha. » — Lettre du 15 avril 1849 du gouverneur de Verceil, général Bataillard, écrite du commandement militaire, nº 225. — V. le *Guide ami du soldat*, par l'abbé Raymond; Paris, Dumaine, librairie militaire, 1860, p. 473.

Br. B. V. Pierre-Paul-Étienne d'Estève du Verger, décédé à Servian le 5 mai 1852, ép. le 21 oct. 1811 Anne Ponsonnailles, dont il eut : 1. Paul, abbé d'Estève, chanoine de l'Église de Montpellier, curé de Castries; 2. Alphonse, résidant à Servian.

860. ROSSEL DE CERCY ET DE TANNOY.

D'azur à trois tortues d'or. DEVISE : *Festina lente.*

Cette maison est connue dans le Languedoc depuis Géraud Rossel qui signa comme témoin, le 3 des ides d'octobre 1231, un accord fait par Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond, abbé de Gaillac; établie plus tard en Picardie, elle serait revenue en Vivarais, puis dans le bas Languedoc en 1440, et y aurait formé souche des Rossel de Fontarèches, maintenus, comme on l'a vu plus haut, par jugement de M. de Bezons, t. I, p. 447, et des Rossel de Cercy et de Tannoy, dont nous reproduisons la généalogie d'après Lachesnaye des Bois, XII, 331.

I. Adolphe de Rossel, écuyer, prit part en 1423 à la défense du fort Saint-Michel en Normandie contre les Anglais, où ses armoiries furent peintes, avec son nom, sur une des murailles de la chapelle de l'abbaye; il eut pour fils :

II. Philippe de Rossel, écuyer, que la guerre amena en Languedoc, où il servit sous les ordres des Sgrs de Tournon et de Joyeuse. Le vicomte de Joyeuse, voulant le fixer près de lui comme officier de distinction, lui fit donation le 11 avril 1445 d'une maison à Joyeuse, où il s'établit, et ép. le 23 janvier 1459 Louise de Serres, fille d'Antoine, écuyer, et de Marguerite d'Orne, dont il eut :

III. Jehan de Rossel, servit en Piémont sous les ordres du chevalier d'Ambres, commandant la légion de Languedoc; il ép. Françoise Besset, dont il eut, entre autres enfants : 1. Jacques qui suit : 2. et Michel, qui peut être l'auteur de la branche, maintenue par M. de Bezons en 1668.

IV. Jacques de Rossel, fit la guerre en Italie avec son père, testa dans la ville d'Uzès le 15 avril 1568; il avait ép. dans cette même ville le 12 juin 1547 Étiennette de Maméjan, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : 1. Jacques, écuyer, bailli en la comté de Crussol, ép. Claude, petite-fille de Michel, auteur de la branche rapportée dans d'Aubaïs; 2. Pierre, Sgr de Cercy, qui alla se fixer en Bourgogne, où sa postérité s'est éteinte de nos jours dans la personne du chevalier de Rossel, contre-amiral, membre du bureau des longitudes, auteur de la relation du voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Peyrouse, expédition dans laquelle il avait un commandement. Un frère du contre-amiral fut massacré à Quiberon, où il commandait un corps de gentilshommes royalistes.

861. SALOMON DE LACHAPELLE.

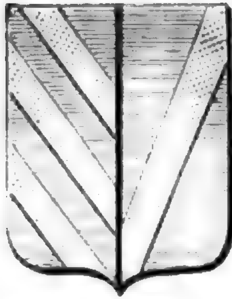

D'azur parti par un trait de sable, au 1 à trois bandes d'or, au 2 à une barre d'or.

Jean Salomon, maître rational, juge-mage de Provence sous Louis III d'Anjou, comte de Provence, est le premier, dit le président Maynier, dont j'ai vu les mémoires; Jean de Salomon, descendu de père en fils du maître rational, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement, massacré à Aix par les factieux du parti de la Ligue pour son zèle à son roi Henri III. Sa maison pillée, sa veuve et ses enfants fuyant une ville infortunée pour eux se retirèrent à Marseille. Germain de Salomon, fils de Jean, ce malheureux massacré, fut grand jurisconsulte, disposé pour remplir l'office de son père, fut élu plusieurs fois assesseur de Marseille. Pierre de Salomon, fils de Germain, fut élu premier consul par diverses élections. Vincent et Pierre de Salomon, ses petits-fils et arrière-petits-fils, sont les chefs de leur maison. Ils portent : d'azur parti à un trait de sable, au premier à trois bandes d'or, au deuxième à une contre-bande de même. (MAYNIER, 2e p., 109.)

Vers le milieu du XVIIe siècle, nous trouvons en Vivarais une famille de Salomon qualifiée noble dans une série d'actes et de commissions militaires qui ont passé sous nos yeux et dont l'inventaire dressé par Me Duchamp, notaire à Lyon, le 17 mai 1859, nous a servi à établir la filiation qui va suivre.

I. Lancelot de Salomon, né vers 1650, capitaine au régt de Louvigny, assista au siége de Mons, de Chivas, à la bataille de Fleurus 1690, et fut blessé au siége de Bonn; il se retira le 4 sept. 1709 après trente et un ans de services; il fut père de

II. Pierre-Antoine de Salomon de Lachapelle, capit. d'infanterie au régt de Bourbonnais, mort à Gluiras (Ardèche) le 5 fév. 1773, av. ép. vers 1729 Marie-Élisabeth de Lermet, dont il eut : 1. Jean-Pierre de Salomon, avocat au parlement, juge général des Boutières; 2. André, sieur du Vivier; 3. Matthieu qui suit; 4. Marie; 5. Magdeleine.

III. Matthieu de Salomon de Lachapelle, écuyer, ainsi nommé et qualifié dans toutes les commissions militaires et dans son contrat de mariage, aide de camp d'Alphonse de Portalès, comte de Lachèze, lieutenant général des armées du roi pendant les campagnes de 1759-60-61-62; sous-lieutenant au régt de Bretagne 1763; lieutenant en 1769; capitaine; capitaine-commandant le 24 juill. 1782, assista aux siéges de Mahon et de Gibraltar 1781-1782, chevalier de Saint-Louis 31 mai 1783, bailli d'épée et capitaine châtelain des baronies de Chalancon et la Tourrette le 12 déc. 1787; il avait ép. le 9 juill. 1781 Marie-Élisabeth-Jeanne de Perrin de Bonadona, dont il eut : 1. Louis-Frédéric qui suit; 2. Eugénie-Hélène-Rosalie, mariée le 11 mars 1811 à N... de Valleton.

IV. Louis-Frédéric Lancelot de Salomon de Lachapelle, né le

20janv. 1786, maire de la commune de Gluiras, ép. le 7 mars 1809 Éléonore Esclozas du Parquet, dont : 1. Léopold, prêtre ; 2. Amédée qui suit; 3. Delphine ; 4. Alfred ; 5. Sarah.

V. Marie-Antoine-Amédée de Salomon de Lachapelle, juge de paix à Lyon, ép. le 29 août 1850 Marie Lenoble dont : 1. Marie-Alice-Bathilde ; 2. Marie-Joseph-Charles-Léopold.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

---

24. APCHIER.

(T. I, p. 21.)

Page 21, ligne 23. Françoise d'Apchier, alliée le 19 avril 1563 à Jacques de Jacquet, *ajoutez :* Sgr de Coppia, de Cord et d'Alleret, qui était mort le 2 juin 1587, lorsque sa veuve passa quittance de sa dot à son frère Jacques. Elle fit encore un autre acte comme veuve le 1er sept. 1613. (P. ANSELME, III, 824.)

28. ARNAIL, *alias* ARNAL.

(T. I, p. 24-25.)

D'or au noyer de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. La famille d'Arnal, originaire du Gévaudan, fixée depuis dans le diocèse d'Alais, à Valleraugue, était représentée, à la fin du dernier siècle, par trois frères, Jean, Étienne et Maurice, qui avaient pour aïeul Jean d'Arnal, sieur de la Beaumelle, maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État du 21 octobre 1730, enregistré à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 5 juillet 1732. Jean était le représentant d'une branche séparée depuis 1527 de celle qui fut maintenue par M. de Bezons. (WAROQUIER, *Tableau généal.*, V, 25-31.)

I. Jean d'Arnal, sieur de la Beaumelle, ép. le 29 mai 1692 Judith Refreger et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État du 21 oct. 1730, enregistré à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 5 juillet 1732; il eut de son mariage : 1. Jean qui suit; 2. Maurice, sieur de Saint-Maurice, lieut. au régt de dragons de la reine, marié à Marguerite Finiel, dont : Jean Étienne et Maurice, nés à Valleraugue (*Voy.* le t. I, p. 24 et 25); 3. Jacques; 4. François, dont la postérité s'établit dans le Lyonnais.

II. Jean d'Arnal, ép. Marguerite-Pétronille de Boucaumont,

dont il eut : 1. Louis-Charles, dont la postérité s'est éteinte à la deuxième génération ; 2. et

III. Jacques d'Arnal, ép. le 29 mai 1769 Élisabeth Salles, de Ganges, dont il eut :

IV. Barthélemy-Étienne d'Arnal, né à Ganges le 13 avril 1774, ép. Anne Bessède, et il en eut : 1. Charles qui suit ; 2. Pascal qui a fait la Br. B.

V. Charles d'Arnal, ép. Jeanne-Élise Daudé, des Pauzes, dont : 1. Louise-Élise-Thélasie, mariée le 26 juill. 1859 à Charles Martin ; 2. Anne-Adelina.

Br. B. V. Pascal d'Arnal, ép. Rosalie Valette, dont : 1. Dieudonné ; 2. Léonce ; 3. Honoré.

54. BANNE D'AVÉJAN.

(T. I, p. 46.)

La branche aînée de cette maison, qui eut des lettres patentes de marquisat en 1736, données en faveur de Louis de Banne, lieutenant général, s'est éteinte en 1767........ (T. I, p. 47, lignes 26-27-28.) ...... La baronie d'Avéjan passa à Pierre de Banne, Sgr de Montgros, nommé le marquis de Banne... (*Id.*, lignes 37-38. *Ajoutez :*

« Les terres d'Avéjan et de Ferrayroles, unies et incorporées en une seule et même terre et seigneurie, au titre de baronie avec droit d'entrée aux états généraux de Languedoc, par lettres patentes du mois d'octobre 1732, furent érigées en marquisat sous la dénomination d'Avéjan, en faveur de Louis de Banne d'Avéjan et ses enfants, postérité et descendants mâles, seigneurs et propriétaires de ladite terre, par lettres patentes d'avril 1736, enregistrées en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier le 8 avril 1737, au parlement de Toulouse le 30 avril 1736, au bureau des finances de Montpellier le 12 avril 1737. » (*Extr. des lettres patentes.*)

« Louis de Banne, marquis d'Avéjan, baron des états de Languedoc, capit.-lieut. de la première compagnie des mousquetaires de la garde de Sa Majesté en 1729, mourut lieutenant général des armées du roi en 1738, laissant deux enfants : 1. Philippe-Anne de Banne, marquis d'Avéjan, baron de Ferrayroles, Sgr de la Nuéjol, né le 14 mars 1719, fut fait enseigne de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi le 24 mai 1738, et mourut le 5 mai 1741 ; 2. Catherine-Auguste de Banne d'Avéjan, baronne des états de Languedoc et marquise de Sandricourt, modèle pré-

cieux de piété et de charité, était si attachée à l'État et à la gloire de son nom qu'elle légua tous ses biens à celui de MM. de Banne qui serait au service, et mourut en 1767 en son château de Sandricourt.

« Ce legs fut recueilli par Pierre de Banne, Sgr de Montgros et de Lignemaille, qui servait dans la première compagnie des mousquetaires, blessé au siége de Philisbourg, capitaine de cavalerie, depuis marquis d'Avéjan, baron des états de Languedoc. » (*Certificat délivré par d'Hozier de Sérigny le* 6 *août* 1788.)

P. 48, lig. 11 : X. Charles de Banne, Sgr de Montgros et de Lignemaille, ép. en secondes noces le 23 fév. 1707 Marie-Anne Fraissines, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, *ajoutez:* Marguerite, mariée le 5 juin 1749 à Jean d'Anglas, écuyer, capit. au régt de l'Isle-de-France, chev. de Saint-Louis du 10 juillet 1751, fils de Antoine d'Anglas, capit. au régt de Touraine, et de Claudine Colombier.

P. 48, lig. 22 : 2. Marie de Banne, *lisez :* Marie-Françoise-Charlotte de Banne, mariée le 21 floréal de l'an II à Louis-Suzanne d'Anglas, né à Massillargues le 21 déc. 1754, sous-lieut. au régt. de Guienne 1772, chev. de Saint-Louis le 25 mai 1791, colonel le 8 mars 1793, fils de Jean d'Anglas et de Marguerite de Banne.

640. BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE.

(T. II, p. 66.)

I. Jean de Barbeyrac, gouverneur de Viens, 1590, était capit. des gardes du maréchal Damville.

....

V. Antoine de Barbeyrac, Sgr de Saint-Maurice, président-trésorier de France en la généralité de Montpellier, ép. le 10 fév. 1719 Gabrielle de Benoist de la Prunarède, et il en eut :

1. Antoine, qui a fait la branche des marquis de Saint-Maurice, à Montpellier;

2. Charles, Sgr de Sauvigné, en Angoumois, capit. au régt de Brissac, chev. de Saint-Louis, marié à Pauline de Beauchamp, dont la postérité subsiste ;

3. François, Sgr de Terrefort et de Fougères, en Saintonge, capit. dans le régt de Brissac, marié à N... de Bonnemie, dont la postérité subsiste;

4. Antoine, capit. au régt de Flandres, chev. de Saint-Louis, mort sans alliance;

5. Gabrielle, morte religieuse à Montpellier.

61. BARRAL D'ARÈNES.

(T. I, p. 56.)

Page 55, ligne 34. Le marquis de Barral d'Arènes épousa le 26 juin 1826 Jeanne-Clémentine Maurin, *lisez :* Maurin de Brignac. (V. la *Notice sur la famille Maurin de Brignac*, t. II, p. 247.)

65. BEAUXHOSTES.

(T. I, p. 59-61.)

La famille de Beauxhostes, d'après tous les anciens manuscrits Beaullxhostes (*Bellaxhostes*) a, comme son nom l'indique, une origine guerrière, dont l'histoire la plus reculée nous est inconnue. C'est par une erreur de rédaction que M. du Mége attribue l'origine de sa noblesse au fait glorieux qui ne fut que l'origine des armoiries héréditaires de cette maison. Les succès du roi Henri III d'Angleterre contre les barons réformistes, obligèrent Jean de Beauxhostes à s'expatrier, et nous avons dit qu'il reçut pour armes, du roi Philippe-le-Bel, *deux mains jointes surmontées d'une couronne royale.* Ces armes se trouvent reproduites sur une pierre tumulaire, avec inscription, trouvée sur les atterrissements de la rivière de l'Aude, dans une chapelle de la commune de Fleury, près Narbonne, où elle est conservée et porte le millésime de 1621. Pourquoi postérieurement ces armoiries furent-elles enregistrées avec la substitution d'une couronne de comte à la couronne royale antique? Cette couronne royale causa-t-elle de l'ombrage aux intendants? ou bien la famille crut-elle que la couronne de comte fixait mieux la position de la maison? La première hypothèse nous semble mieux fondée.

A la fin du XIII^e siècle Jean de Beauxhostes acheta la baronie de Pignan, près Montpellier, que ses descendants ont possédée en tout ou en partie jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Plusieurs de ses membres moururent sur les champs de bataille, et dans la branche d'Agel, puînée des barons de Pignan, on remarque :

1° Simon, qui cumulait les fonctions de président au présidial

de Béziers et de président en la cour des aides. Il figure dans toutes les assemblées parmi les principaux citoyens de Montpellier qui cherchaient à terminer la guerre civile en 1562, 1573-1574. (D'Aigrefeuille et le Thalamus de Montpellier.)

2° Jean, premier président en la chambre des comptes, chevalier, conseiller d'État au conseil privé, membre de l'assemblée des notables à Rouen le 4 novembre 1596 (*Hist. de Lang.*), acquit la baronie de Fabrezan des commissaires du roi le 22 juin 1595. (*Voir* l'arrêt du conseil privé du roi le 26 août 1732 contre Marie d'Augier, dame de la Brosse). Son zèle fervent pour la religion catholique attira à ses dépouilles mortelles l'honneur d'être exhumées du tombeau et traînées dans les rues de Montpellier par les protestants. (d'Aigrefeuille., t. Ier, p. 364.)

3° Pierre Ier fut aussi premier président, chevalier, conseiller d'État au conseil privé. Il eut l'avantage, à la suite du siége de Montpellier en 1622, de recevoir le roi Louis XIII dans son hôtel de Montpellier, près la porte de Lattes. Il s'opposa constamment à la réunion de la chambre des comptes et cour des aides, et osa même lutter contre la volonté toute-puissante de Richelieu en 1629. (d'Aigref., p. 380, 605, 606, 607.)

4° Pierre II, qui, à raison du procès Fouquet, est signalé dans un document existant à la bibliothèque de Béziers comme un des magistrats les plus intègres et les plus incorruptibles de la province.

Dans la deuxième branche d'Aiguesvives, mentionnons Pierre de Beauxhostes, seigneur d'Aiguesvives, qui, en oct. 1583, défendit avec succès le château d'Aiguesvives contre les partisans de Joyeuse. (Marquis d'Aubaïs, t. II, *Journal de Charbonneau*, p. 4, lig. 5.)

Page 60, ligne 7, *au lieu de :* Louis de Beauxhostes, Sgr de Pardailhan (qui n'a jamais fait partie de la cour des aides, et qui n'était que le quatrième des cinq fils de Pierre Ier et de Françoise de Valernod), *mettez :* Pierre de Beauxhostes, Sgr d'Agel et de Cuczac, etc., différent de Pierre de Beauxhostes, Sgr de la Tour, mort sans postérité en 1663, et son frère puîné.

Page 61, ligne 3, *au lieu de dire :* Joseph-Hyacinthe-Eugène de Beauxhostes ép. le 12 nov. 1857, *il fallait dire :* épousa le 12 mai 1857.

73. BENOIST DE LA PRUNARÈDE.

(T. I, p. 68-70.)

Page 69. Br. B. VI, ligne 4: Henri de Benoist de la Prunarède, capit. de dragons, chev. de Saint-Louis, lieut. de roi en Languedoc, gouverneur de Lodève 1786, *fut depuis* lieutenant-colonel; il ép. Marie Évesque, dont il eut une fille, Marthe-Henriette, mariée le 18 janv. 1777 à Jean-François de Peyrot, baron de Brousse.

Henri de Benoist de la Prunarède est qualifié *marquis* dans plusieurs actes de la paroisse de Fozières et de Lavalette déposés au greffe du tribunal civil de Lodève, et notamment des 19 août 1782 et 26 janv. 1784; il avait pris antérieurement cette qualification dans deux actes personnels des 18 janv. 1777 et 6 nov. 1779.

668. BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE.

(T. II, p. 93.)

La communication des preuves faites devant d'Hozier de Sérigny par trois membres de la famille de Beaumevielle en 1784, 1787 et 1788, nous permet de compléter les détails généalogiques donnés à la page 93 de ce second volume.

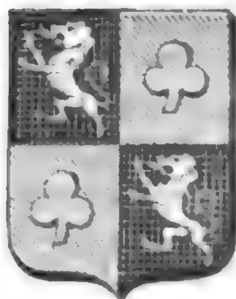

Écartelé au 1 et 4 de sable au lion rampant d'argent; au 2 et 3 de sinople au trèfle d'or.

Le nom patronymique de cette famille s'est écrit à différentes époques Bonnavenc, Bonnaveine, Bonnavent.

Pierre de Bonnaveine, *alias* de Bonnavent, premier auteur connu de cette famille, était originaire de Languedoc. Il avait été obligé d'abandonner ladite province pour s'aller habituer en celle d'Auvergne. Ses biens et papiers avaient été détruits par la puissance de ses ennemis; il s'était donné tout entier pendant cinquante ans au service de la couronne, pour laquelle il avait souvent exposé sa vie. Henri IV, qui l'honora de plusieurs lettres dans les termes dont il se servait pour les gentilshommes les plus qualifiés, lui confia le commandement de ses compagnies d'infanterie et de cavalerie, le nomma prévôt général d'Auvergne et plus tard prévôt par tout le royaume. (*Extr. de l'arrêt du conseil du 10 mai 1667, et des Preuves faites devant d'Hozier le 13 mai 1784. Bibl. impér. Mss.*)

I. Pierre de Bonnaveine, écuyer, Sgr de Beaumevielle, gouv. du château de Billy, 1597, capit. de volontaires pendant la guerre de la Ligue, grand prevôt d'Auvergne, et plus tard prévôt par tout le royaume, ép. à Issoire le 20 déc. 1596 Claude de Chaverlanges,

dont il eut : 1. Jean, Sgr d'Ambur, de Chapdes, etc.; reçu en survivance de la charge de prévôt général d'Auvergne, maître d'hôtel du roi en 1651; 2. Gilbert, lieut. au régt de Normandie, tué au siége d'Alexandrie en 1657; 3. et

II. Pierre de Bonnaveine, *alias* de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, écuyer, Sgr de Barutet, de Villemouze de la Rochebriant, lieut. de robe courte en la Marche et Combrailles, ép. Jeanne de Monicat, et fut maintenu avec son frère en la qualité d'écuyer par arrêt du conseil d'État du roi du 10 mai 1667, où il est dit que « Sa Majesté ordonne qu'ils seroient inscrits dans l'état des gentilshommes qui seroit arrêté au conseil et envoyé dans la sénéchaussée et élection de Riom, nonobstant la révocation des lettres d'anoblissement du mois de mars 1638, portée par l'édit de 1664, dont Sa Majesté les a exceptés et excepte. » Il eut pour fils

III. Gaspard de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, premier avocat général au bureau des finances de Montpellier, intendant des gabelles du Languedoc, ép. le 17 août 1686 Marguerite de Solignac, alors veuve, dont il eut : 1. Christophe, connu en Espagne sous le nom de comte de Bonnavent, colonel de dragons, brigadier des armées de Sa Majesté catholique, vice-roi du royaume de Valence, ambassadeur du roi d'Espagne à la cour de Rome, mort sans enfants à Madrid en 1753; 2. Alexandre qui suit; 3. Henriette, mariée à François de Nattes ; 4. et Charles, qui a fait la Br. B.

IV. Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, Sgr de Gourgas, de la Bellarie, et lieut. de cavalerie au régt de la reine, ép. le 17 avril 1736 Catherine d'Assié, dame de Gourgas, dont il eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Pierre-François, écuyer, off. au régt Royal-Roussillon infanterie, général en chef de la force armée de Saint-Domingue 1790-1793, père de Frédéric, admis à l'école de Brienne en 1784; 3. Henriette, mariée à Henri Mazel, de la Bégude.

V. Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, Sgr de Gourgas et de la Bellarie, filleul du comte de Bonnavent, capit. d'inf., chev. de Saint-Louis, ép. le 13 mai 1776 Antoinette de Feneyroux, des Sgrs de Saint-Saturnin, dont il eut : 1. Alexandre qui suit; 2. Marie-Antoine-Henri-Auguste, admis à l'École militaire en 1787.

VI. Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle, qualifié *comte* dans un brevet délivré par Louis XVIII, capit. de grenadiers dans la compagnie de Saint-André, prit part aux siéges de Toulon et de Perpignan, ép. en 1796 Aimée de Tauriac, dont il eut : 1. Ferdi-

nand qui suit; 2. Edmond, capit.-command. des carabiniers, chev. de la Lég. d'honn., ép. en 1855 Juliette Daudé d'Alzon; 3. Édouard, chev. de Malte, ép. en 1840 Anne-Gibert; 4. Octavie, mariée en 1823 à Paulin Jouvent, à Toulouse; 5. Sophie, mariée en 1843 à Amédée Descuret, juge d'instruction à Millau (Aveyron).

VII. Ferdinand de Bonnavent de Beaumevielle, garde du corps du roi 1814, ép. en 1826 Pulchérie Lemoine de Margon, dont il eut : 1. Gaston qui suit; 2. Marie-Pauline-Alexandrine, mariée le 25 sept. 1855 à Adolphe Rouquet; 3. Camille-Octavie-Alexandrine-Pulchérie.

VIII. Gaston de Bonnavent de Beaumevielle, ép. le 21 sept. 1857, à Orléans, Gabrielle Groult de la Planche, dont une fille : Jeanne.— Résid. Gourgas (Hérault).

Br. B. IV. Charles de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, ép. le 10 déc. 1734 Marie-Magdeleine de Belleville de Feuillan, dont il eut :

V. Étienne-Guillaume de Bonnavent de Beaumevielle, capit.-command. au régt Royal-Roussillon infanterie, ép. le 12 oct. 1779, à Paimbeuf, noble Anne-Claude-Sophie Baudrez, dont il eut :

VI. Étienne-Charles-Arthur de Bonnavent de Beaumevielle-d'Ambur, admis à l'École militaire le 25 sept. 1788.

98. BORNIER.

(T. 1, p. 93.)

Philippe de Bornier, qui ne figure pas dans la généalogie prouvée de cette famille, devait cependant lui appartenir, et la notoriété de sa noblesse le dispensa d'en faire la preuve devant M. de Bezons, dont il était commissaire, lors de la vérification de 1668. Voici ce qu'on lit dans Moréri :

« Bornier (Philippe), né à Montpellier, en Languedoc, le 13 janv. 1634, où il mourut le 22 juillet 1711, âgé de soixante-dix-huit ans, était lieutenant particulier au présidial de cette ville, et d'une des plus anciennes familles de la robe de cette province, ayant eu parmi ses aïeux des présidents et des conseillers en cour supérieure...... Il fut encore employé par MM. de Bezons et Daguesseau dans toutes les affaires les plus importantes qui se traitèrent en Languedoc pendant qu'ils en furent intendants. » (Moréri, II, 89, éd. 1759.)

P. 93, l. 4, *au lieu de* : Louis de Bornier, *lisez* Simon de Bornier.

P. 93, ligne 20, Br. B. III, *au lieu de :* Jean de Bornier, sieur de Ribalte, vicomte d'Héran, *lisez :* Jean de Bornier, sieur de Ribalte, maintenu dans sa noblesse, etc.

P. 94, lig. 14 : 3. et Charles, *ajoutez :* ép. Joséphine de la Tour.

717. BOSC.

(T. II, p. 157.)

Page 159, lignes 6 et 7 : Henri-Claude-Louis de Bosc et Clément-Henri-Casimir de Bosc, son frère, firent devant d'Hozier de Sérigny, le 13 déc. 1780, des preuves de noblesse de quatre degrés pour entrer à l'École militaire. (*Expéd. délivrée par d'Hozier de Sérigny, contre-signée par Duplessis.*)

Henri-Claude-Louis de Bosc est mort sans alliance capit. de cavalerie.

122. CADOLLE.

(T. I, p. 112.)

Page 113, ligne 1. La branche établie en Languedoc quitta le Rouergue vers 1520, *lisez :* vers 1250.

Guibert de Cadolle, établi à Lunel, ép. en 1280 Marguerite de Langlade et continua la postérité encore représentée de nos jours. (Barrau, III, 118.)

123. CAILAR, *alias* QUEILAR

ET CAILAR D'ANGLAS.

(T. I, p. 115.)

I. Pierre du Cailar des Baux ép. le 5 août 1380 Guillelme Cambone, dont il eut : 1. Hugues qui suit : 2. Jean, qui a fait les branches rapportées.

II. Hugues du Cailar, ép. le 14 janv. 1408 Guillaumette d'Anglas, dont il eut : 1. Bertrand qui suit ; 2. Raimond.

III. Bertrand du Cailar, Sgr d'Anglas, ép. le 31 mars 1436 Guillelme de Sanguinède, *alias* Sanguin, dont il eut :

IV. Bertrand du Cailar, Sgr d'Anglas, ép. le 15 fév. 1506 Cécile d'Assas de Mourmoirac, dont il eut :

V. Pierre du Cailar, Sgr d'Anglas, ép. Antoinette Serre d'Anglas, qui testa le 6 déc. 1567, dont il eut :

VI. Guidon du Cailar, de la maison d'Anglas, demeurant à Brissac, ép. le 25 sept. 1570 Catherine de Voisin, dont il eut : 1. Pierre qui suit ; 2. Jean ; 3. Guidon ; 4. Louise, mariée à Jacques Lèques ; 5. Françoise, mariée à Antoine Cournus, de Coupiac ; 6. Anne, mariée à Pierre Finiels de la Bruguière ; 7. Jeanne. (*Testament de Guidon du Cailar, reçu le 29 sept. 1605 par Redier, notaire à Ganges ; expédition délivrée le 7 mars 1860 par Louis Mauche, notaire à Tarascon.*)

VII. Pierre du Cailar, de la maison d'Anglas, ép. 1° le 24 mai 1609 Thomasse de la Valette ; 2° en juin 1618 Françoise de Talamandier. Il eut entre autres enfants :

VIII. Guidon du Cailar, Sgr d'Anglas, qui fut maintenu dans sa noblesse, avec son fils Pierre, Sgr de Lascours, par jugement souverain du 20 déc. 1668, ép. le 4 fév. 1633 Marie de Combes, dont il eut Pierre.

(*Additions communiquées par M. Louis d'Anglas de Malherbe, à Beaucaire, et conformes aux actes originaux de la maison du Cailar d'Anglas qui sont en sa possession.*)

161. CLAVIÈRES.

(T. I, p. 151.)

Page 152, ligne 30. Louise-Renée-Jeanne-Andrée de Clavières, ép. le 14 mai 1827 Fernand de Farconnet, *lisez :* ép. le 14 mai 1857.

187. DE LORT DE SÉRIGNAN.

(T. I, p. 170.)

D'azur au lion d'or soutenant de la patte dextre une étoile d'argent. DEVISE : *Fortitudo virtute superatur.*

Page 171, lignes 38-40, *ajoutez :*

IX. Jacques-Joseph-François-Aphrodise-Maurice de Lort-Sérignan, né le 5 mai 1752 à Pézénas, marquis de Lort-Sérignan, fils de Pierre, marquis de Lort-Sérignan, Sgr de Farlet, chev. de Saint-Louis, ancien off. des galères du roi, admis aux honneurs de la cour en 1773, et de Catherine d'Icard, *alias* Dechear, capit. des vaisseaux du roi, chev. de Saint-Louis, ép. 1° Louise Bonnardo Mangardo de Roburento, dont il eut : 1. Amédée qui suit; 2. Arthur, qui a fait la Br. B.; 3. Adolphe; 2° Marie-Jeanne-Claudine Prevert, dont il eut : 4. Prosper, marié à Bourbon, père de Rose, de Prosper et de Louise; 5. Émile, marié à Bourbon, père d'un fils, Émile, et d'une fille, Émilie; 6. Céleste, mariée à Louis Hibon, dont deux fils; 7. Augustin-Amédée-Camille, qui a fait la Br. C.; 8. Camille, mariée en Angleterre à N... Grimn, dont un fils, N..., Louise, Marie, et Édouard.

X. Amédée de Lort-Sérignan, marquis de Lort-Sérignan, né le 23 janvier 1790 à la Réunion, ép. Élisabeth Ricquebourg-Duplacier, dont il eut :

XI. Joseph-Amédée de Lort-Sérignan, marquis de Lort-Sérignan, ép. le 22 sept. 1837 à Orléans Marie-Thérèse-Amicie Groult de la Planche, dont : Caroline-Albine-Marie-Antoinette. — Résid. Orléans (Loiret).

Br. B. X. Arthur de Lort-Sérignan, comte de Lort-Sérignan, né à l'île Bourbon, anc. capit. de hussards de la garde royale, chev. de Saint-Louis, off. de la Lég. d'honn., ép. Joséphine de Chaulnes, dont

il n'eut pas d'enfants. — Résid. Paris et le château de Bouville (Seine-Inférieure).

Br. C. X. Augustin-Amédée-Camille de Lort-Sérignan, né à Bourbon le 28 avril 1813, mort à Montpellier, ép. le 14 mai 1838, à Montpellier, Marie-Joseph-Eugénie Bouché, dont il eut : 1. Marie-Eugénie-Augustine-Clotilde, née le 13 janv. 1840, mariée le 8 sept. 1858 à Pierre-François-Henri-Adhémar d'Orient de Bellegarde, dont une fille, Marie-Jeanne-Eugénie-Germaine, née le 26 déc. 1859; 2. Marie-Auguste-Célestin-Guillaume, né le 3 fév. 1850. — Résid., Montpellier (Hérault).

677. FARCONNET.

(T. II, p. 106.)

Page 106, avant-dernière ligne : Fernand de Farconnet, ép. Andrée de Clavières, dont : 1. Henri ; 2. Marie-Rodolphe, *lisez* : dont : 1. Henri-Marie-Rodolphe.

727. FORTON.

(T. II, p. 170.)

Un état de pièces, titres et actes dressé le 1er juin 1860 par Me Bort, notaire à Montpellier, nous permet de compléter la généalogie de cette famille donnée plus haut, p. 170.

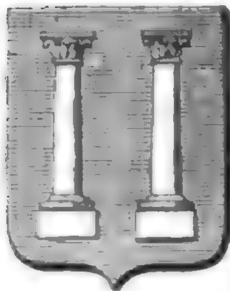

D'azur à deux colonnes d'argent. DEVISE : *Fidelitas et justitia.*

La famille de Forton, qui a pris part aux assemblées de la noblesse convoquées à Nîmes en 1788 et 1789, a été honorée de lettres patentes de *marquis*, le 8 mars 1817, enregistrées à la cour royale de Montpellier le 20 mars 1817, conférées par Louis XVIII à Jean-Antoine de Forton, premier président à ladite cour. Ce titre était transmissible « à sa descendance directe de mâle en mâle par ordre de primogéniture.... en considération de sa fidélité, de son dévouement et en récompense de ses honorables services et de ceux de ses ancêtres, étant issu d'une ancienne famille noble. »

Le premier auteur connu de cette famille est noble Jean de Forton, commissaire député par le roi pour faire reconnaître les emphythéotes de Sa Majesté à Beaucaire le 10 mai 1470. Sa filiation authentique et suivie est établie depuis

I. Gérard de Forton, écuyer, ép. le 21 sept. 1495 à Beaucaire, Jeanne de las Albénes (de Albenis), avec le consentement de vénérable et religieux homme messire Jean de Forton, oncle du futur ; il eut de son mariage : 1. Pierre qui suit ; 2. Jeanne, mariée à Jean Revergier.

II. Pierre de Forton, ép. Jeanne de Rocquesi, *alias* Roque de Clausonnette, dont il eut :

III. Jean de Forton, ép. Magdeleine de Juilhen, dont il eut :

IV. Antoine de Forton, ép. le 13 oct. 1619 Anne de Roys de Lédignan, fille de Pierre et de Louise de Léotaud, dont il eut : 1. Pierre qui suit. — Jean-Louis de Forton, juge mage en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes en 1697, devait être fils ou petit-fils d'Antoine.

V. Pierre de Forton, ép. Louise de Rouveyrié de Cabrières, dont il eut :

VI. Claude de Forton, ép. le 19 nov. 1726 Marie de Virgile, veuve de Jean de Narbonne-Pelet, dont il eut :

VII. Jean-Louis de Forton, ép. Marie de Virgile, dont il eut :

VIII. Jean-Antoine de Forton, chevalier, président à la cour des comptes de Montpellier, chev. de Saint-Louis et de la Lég. d'honn., président à la cour royale de Montpellier, honoré de lettres patentes de *marquis* le 8 mars 1817, avait ép. le 24 oct. 1786 Henriette de Fabre de Montvaillant, dont il eut : 1. Maurice-Marie qui suit ; 2. Agathe-Isidore, qui a fait la Br. B. ; 3. Clémentine, mariée au marquis de Guibert de la Rostide ; 4. Henriette, mariée le 24 nov. 1818 à Sébastien-Prosper de Fesquet, fils de Sébastien de Fesquet, ancien mousquetaire du roi, et de Marie-Joséphine de Maurin de Brignac.

IX. Maurice-Marie de Forton, marquis de Forton, ép. Césarie de Mayran de Lagoy, dont il eut : 1. Henri qui suit ; 2. Albertine, mariée à N... de Fontmichel ; 3. Clémentine, mariée à N... de Rocher ; 4. Louis, marié à Mathilde de Guibert, sa cousine.

X. Henri de Forton, marquis de Forton, maréchal de camp, 1853, commandeur de la Légion d'honneur.

Br. B. IX. Agathe-Isidore de Forton, comte de Forton, ép. Zélia Durand, dont il a : 1. Gabrielle, marié à Léon de Rivière ; 2. René ; 3. Amélie, décédée, mariée à Adrien de Miribel ; 4. Marguerite ; 5. Thérèse, mariée à Léon Claret de Fleurieu. — Résidence, Montpellier (Hérault).

246. GABRIAC (CADOINE DE).

(T. I, p. 226.)

Guillaume de Cadouene ou de Cadoine, suivit en 1269 saint Louis dans sa seconde croisade ; ses armes sont à Versailles dans la salle des Croisades. — Devise : *Nescit pericula virtus.*

257. GINESTOUS.

(T. I, p. 227.)

Des documents nouveaux communiqués par les chefs des deux branches de la famille de Ginestous, de Montpellier et du Vigan, nous permettent de compléter la notice généalogique publiée au t. I, p. 227-231.

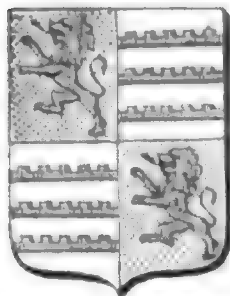

Écartelé au 1 et 4 d'or au lion rampant de gueule armé et lampassé de sable, qui est de Ginestous; au 2 et 3 d'argent à trois fasces crénelées de cinq pièces de gueule, qui est de Montdardier. DEVISES : *Nec vi nec metu; Stabit atque florebit.*

La maison de Ginestous est originaire du château de Galand, entre Sumène et Saint-Roman, dans les basses Cévennes, où elle a possédé très-anciennement la seigneurie du château de Galand et d'autres seigneuries importantes. Hugues de Ginestous fit, avec d'autres seigneurs, une reconnaissance à Roger, vicomte de Béziers, le 11 des calendes de septembre 1181, avec serment de fidélité et promesse de le suivre dans toutes les guerres qu'il aurait à soutenir contre le comte de Toulouse. (*Hist. de Lang.*, III, 151.) Les preuves faites devant M. de Bezons donnent à cette maison une filiation suivie depuis 1215; les preuves des états de Languedoc faites par François-Armand, baron de la Liquisse, et les preuves de cour faites par Jean-François, comte de Ginestous, du Vigan, en remontent la filiation non interrompue à 1181. (*Proc. verb. des états de Languedoc*, 1780. — *Preuves de cour*, 1781, *Bibl. imp. mss.*)

Deux branches de cette maison, celle du Vigan et de Montolieu, ont été honorées de lettres patentes de marquisat au nom de Ginestous, qui seront mentionnées au degré qu'elles concernent. Il est dit dans ces lettres que l'érection en marquisat a eu lieu « en considération de l'an« cienneté de la famille, une des plus qualifiées de la province de Languedoc, dont quelques« uns ont été barons des états, et des services qu'elles nous a rendus et aux rois nos prédéces« seurs. »

Le *marquis* et le *comte* de Ginestous prirent part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier en 1789.

258. GINESTOUS.

(T. I, p. 228.)

P. 229, lig. 20 : Marie de Ginestous, marquise de Ginestous, avait institué héritier de ses biens et de son titre le comte de Ganges, mort sans descendants mâles. Cette succession passa dans la branche du marquis de Ginestous de Gravières, son plus proche parent; *ajoutez :* par une donation de Mesdames les abbesses de Ganges, sœurs du comte de Ganges, et par le mariage d'Amélie-Marie-Louise-Josèphe-Dorothée de Ginestous, fille du comte Jean-François de Ginestous, qui ép. le 1er prairial an XII (21 mai 1804), au Vigan, le comte Charles-Marie-Auguste de Vissec de Latude de Ganges. Il était cousin du marquis de Ganges, époux de Ber-

narde-Jeanne-Marie de Gontaut-Biron, mort sans enfants. (V. t. I, p. 314.)

259. GINESTOUS.

(T. I, p. 229.)

XII. *Au lieu de :* Pierre de Ginestous, Sgr de Saint-Maurice, terre acquise par son père de l'évêque de Lodève, le 13 oct. 1601, ép. le 10 sept. 1600 Marie de Roquefeuil, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, qui a fait la Br. B., *lisez :*

Pierre de Ginestous, Sgr de Saint-Maurice, terre acquise par son père Pons et son oncle Jacques, frères, le 24 avril 1599, de noble Pierre d'Alby, du lieu de Ceilles près Lodève; il ép. le 10 sept. 1600 Marie de Roquefeuil, dont il eut : 1. Henri qui suit; 2. François, qui a fait la branche des marquis de Ginestous, du Vigan, qui sera rapportée sous le nº 259 *bis*.

....

XIV. Henri de Ginestous, Sgr du Castellet, capit. au rég. de Castries 1681, maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par jugement souverain du 5 nov. 1668, ép. le 29 déc. 1688 Marie de Clausel, dont il eut : 1. Jean-Joseph qui suit; 2. Marc-Antoine, off. au rég. de Condé, tué à Suffenheim en 1736.

XV. Jean-Joseph de Ginestous, Sgr de Marou et de Saint-Jean de Fos, ép. le 11 août 1722 Marianne de Jougla de Lauzière dont il eut :

XVI. François-Armand de Ginestous, baron de la Liquisse, Sgr de Marou, fit partie, en 1780, des états de Languedoc comme envoyé de la baronie de Lanta; qualifié *comte* dans le contrat de mariage de son fils le 23 fév. 1789, avait ép. 1º le 8 sept. 1749 Marie-Henriette de Benoist de la Prunarède; 2º le 14 fév. 1762 Françoise de Villardi de Quinson-Montlaur, dont il eut : 1. Anne-Eugène-François-Louis qui suit; 2. Laurent-Flavie, off. de la marine royale, mort sans postérité 1787; 3. Pierre-Joseph-Guillaume, qui a fait la branche représentée aujourd'hui à Cavaillon (Vaucluse) par M. César de Ginestous.

XVII. Anne-Eugène-François-Louis de Ginestous, comte de Ginestous, ainsi qualifié dans le contrat et l'acte de célébration de son mariage le 23 fév. 1789 et dans les assemblées de la noblesse de Montpellier, baron de la Liquisse, Sgr du Causse de la Selle, le Villaret, Bertrand les Claparèdes, page de Mesdames de France, sœurs de Louis XVI, capit. au régt Royal-Piémont 1785; chev. de

Saint-Louis 1814, avait ép. le 23 fév. 1789 1° Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac; 2° Rose de Girard; il eut du premier mariage: 1. Eugène-François-Joseph qui suit; 2. Pulchérie, mariée à Jean-Eugène de Grasset, de Pézénas.

XVIII. Eugène-François-Joseph de Ginestous, comte de Ginestous, baron de la Liquisse, capit.-brigadier des mousquetaires de la garde du roi 1814; chev. de la Lég. d'honneur 1815, et de l'ordre de Saint-Ferdinand 1823; attaché à l'état-major de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême en 1815, a fait en cette qualité la campagne d'Espagne; chef d'escadron du 12e régt de chasseurs à cheval, pendant les campagnes de 1823-1824; chef d'escadron de chasseurs de la garde en 1827, a été licencié ainsi que son régt en 1830, avec le grade de lieutenant-colonel, et rayé des contrôles en 1833 pour refus de serment. Il av. ép. le 13 fév. 1813 Laurence de Najac, dont: 1. Marie-Amédée, né à Paris, le 10 janv. 1815, marié le 10 sept. 1838 à Marie-Gabrielle de Grasset; 2. Marie-Fernand, né à Montpellier le 12 juin 1823, marié en juin 1847 à Amynthe-Félicie de Guy de Ferrières; 3. Mathilde, mariée à Henri Couzin de la Vallière. — Résidence, Montpellier (Hérault).

259 *bis*. GINESTOUS.

(T. I, p. 230, lig. 37.)

Mêmes armes.

Voy. la notice précédente au XIIe degré.

Cette branche de la maison de Ginestous, admise aux honneurs de la cour en 1781, a donné deux maréchaux de camp, lieutenants des gardes du corps, deux commandeurs, l'un de Malte et l'autre de Saint-Louis, etc. Elle fut honorée de lettres patentes de marquisat en janvier 1753 au nom de Ginestous, enregistrées au parlement de Toulouse le 28 novembre suivant, où il est dit:

« Le roi mettant en considération l'ancienneté de la famille de l'exposant (Jean-André-César de Ginestous), une des plus qualifiées de notre province de Languedoc, dont quelques-uns ont été barons des états de ladite province, et les services qu'elle nous a rendus et aux rois nos prédécesseurs sans interruption pendant plusieurs siècles, l'exposant actuellement capitaine de cavalerie dans le Colonel-Général étant entré au service dès que son âge le lui a permis, a aussi un frère capitaine dans le même régiment et un autre qui nous sert actuellement en qualité de page, en attendant qu'il soit en état de servir dans nos troupes; il a eu deux de ses oncles qui sont morts au service à Prague, l'un mestre de camp et lieutenant-colonel, et l'autre capitaine au même régiment du Colonel-Général de la cavalerie, et voulant lui donner des marques honorables de la satisfaction que nous en avons, et le gratifier de quelques nouveaux titres d'honneurs qui puissent passer à ses successeurs; à ces causes.............. avons.......... de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créé, érigé, élevé et décoré..... en nom, titre, dignité et prééminence de marquisat, sous la dénomination de marquisat de Ginestous, pour en jouir, par ledit Sr de Ginestous, ses enfants, postérité et descendants nés et à naître en légitime mariage.... » (*Extr. des lett. patentes.*)

XIII. François de Ginestous, Sgr de Bosgros, la Rouvière, Ar-

gentières, Madières et de Gravières, viguier d'épée de la viguerie du Vigan, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 5 nov. 1668, avait ép. le 30 juillet 1626 Marie de Martins, dont il eut : 1. Jean, Sgr de Gravières, capit. de dragons au régt de Languedoc, mort sans enfants; 2. et

XIV. Henri de Ginestous, Sgr de Bosgros, d'Argentières, etc; capit. au régt de Dragons-Languedoc 1678, gouv. et viguier d'épée de la ville du Vigan, ép. le 11 mars 1680 Marie de Malbosc de Miral, dont il eut : 1. Pierre qui suit; 2. Charles, Sgr de Gravières, page du roi, chev. de Saint-Louis, lieut.-colonel du régt Colonel-Général, mestre de camp de caval. 1735, tué en Bohême à l'affaire de Troya, 1742; 3. François, chev. d'Argentières, capit. au régt Colonel-Général cavalerie 1720, chev. de Saint-Louis, mort à Egra en Bohême 1742; 4. Jean, Sgr de Nages, capit. au régt de Rouergue-Infanterie, 1710, chev. de Saint-Louis, anc. major de la ville d'Angoulême; lieut. des maréchaux de France 1746; 5. Marie, alliée à Pierre de Caladon, Sgr de Lanuéjols, morte sans enfants.

XV. Pierre de Ginestous, Sgr d'Argentières, Rogues, Madières, Gravières, le Ranc, la Sauvie, etc., page à la cour de Louis XIV, mousquetaire de la première compagnie en 1700, gouv. et viguier d'épée du Vigan, ép. en 1716 Françoise Daudé, et il en eut : 1. Jean-André-César qui suit; 2. Joseph-Louis, comte de Ginestous de Gravières, chev. de Saint-Louis, capit. au régt de Colonel-Général 1745; mestre de camp 1772, ép. N... de Bérenger, dame de Lasfons; mort sans enfants en 1819; 3. Henri-Fulcrand, vicomte de Ginestous, page du roi en 1750; chev. de Saint-Louis, capit. de cavalerie, ép. Flore de Marescot, dame de Chalay en Vendomois, mort en 1797; 4. Françoise-Christine-Victoire, mariée à Etienne de Maillebois, Sgr du Caussonnel; 5. Jeanne, mariée à Guillaume de Villars, Sgr de Roubiac, Rochedadoul, Coularou, Bouliech et Espériés; 6. Marie-Anne-Charlotte, mariée au baron, puis marquis d'Assas, Sgr du Marcou, Roquedur, Gaujac, chev. de Saint-Louis, frère aîné de l'illustre chevalier d'Assas.

XVI. Jean-André-César de Ginestous, marquis de Ginestous par lettres patentes de janvier 1753, enregistrées au parlement de Toulouse le 28 nov., Sgr d'Argentières, Rogues, Madières, le Ranc, la Sauvie, etc., capit. au régt Colonel-Général cavalerie 1743, chev. de Saint-Louis, gouverneur du Vigan et de Sumène, commandant pour le roi et viguier d'épée du Vigan 1769, lieutenant des maréchaux de France 1764, mort en 1810 au Vigan, avait ép. le 4 fév. 1749 Marie-Louise de Bonnail, dont il eut : 1. Jean-François qui

suit; 2. Jean-Marie-Louis de Ginestous de Gravières, commandeur de l'ordre de Malte, cap. de cavalerie au régt du roi, colonel, maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps, compagnie de Grammont; 3. Jean-Marie-François, vicomte de Ginestous, lieut.-colonel de cavalerie, chev. de Malte et de Saint-Louis; 4. Marie-Françoise, chanoinesse du chapitre noble de Poulangy (Haute-Marne).

XVII. Jean-François de Ginestous, comte de Ginestous, fit ses preuves de cour et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 27 nov. 1781; il fut successivement sous-lieutenant, capit.-commandant aux dragons de Belzunce, lieut.-colonel, colonel, maréchal de camp, sous-lieut. et lieutenant des gardes du corps du roi 1789, compagnie de Noailles, commandeur ou cordon rouge de l'ordre de Saint-Louis; président du conseil général du Gard; mort en 1834; il avait ép. le 2 déc. 1781 Marie-Jérôme-Louise de Célésia, fille de noble de Célésia, ministre de la république de Gênes à Londres et à Madrid, sœur aînée de la marquise de Gabriac, en présence du roi Louis XVI et de tous les princes et princesses de la famille royale, du baron d'Assas, du comte d'Esthérazi, du comte d'Adhémar, du marquis de Belzunce, du vicomte de la Tour du Pin, parents et amis du futur; de dame de Brignole, princesse de Monaco, du marquis de Spinola, ministre de Gênes à Paris, de Mgr de Clermont-Tonnerre, de Mgr de Grimaldi, évêque de Noyon, du prince Doria Pamphili, archevêque de Séleucie, nonce du pape, qui bénit le mariage, parents et amis de la future. Le comte de Ginestous, alors officier des gardes du corps, escorta Louis XVI pour revenir à Versailles lors des funestes journées d'octobre; la comtesse de Ginestous s'est rendue célèbre par son dévouement héroïque à madame la duchesse de Lamballe, dont elle était dame d'honneur; de ce mariage: 1. Paul-Joseph-Marie-Roger qui suit; 2. Amélie-Marie-Louise-Josèphe-Dorothée, ép. le 21 mai 1804 Charles-Marie-Auguste, comte de Vissec de Latude, avec l'agrément et l'intervention comme donatrices des sœurs du comte de Ganges, lequel avait été le légataire de Marie de Ginestous, héritière de la branche dite de Montolieu ou de Baucels. Le comte et la comtesse de Vissec de Latude sont morts sans enfants.

XVIII. Paul-Joseph-Marie-Roger de Ginestous, marquis de Ginestous, né à Gênes le 23 sept. 1797, surnuméraire privilégié des Douze aux gardes du corps du roi, comp. de Noailles 1814; lieut. au 5e dragons 1815, chev. de la Lég. d'honneur 1821; président du comice agricole du Vigan; conseiller général du Gard, ép. le 14 déc.

1834 Marie-Catherine-Valérie de Podenas, fille du baron de Podenas, anc. membre de la Chambre des députés, anc. président à la cour royale de Montpellier, et de Marie-Antoinette-Thérèse-Paule de Laporte, dont : 1. Marie-Paul-Joseph-Raymond, comte de Ginestous ; 2. Marie-Pauline-Joséphine-Amélie, née en 1835, décédée en 1849 ; 3. Paul-Marie-Jean-François-Sauveur, mort jeune ; 4. Marie-Louise-Émilie-Charlotte-Pauline, morte jeune ; 5. Joseph-François-Marie-Sauveur, mort jeune. — Résidence, le Vigan (Gard).

262. GIRARD.

(T. I, p. 233-239.)

Page 235, lignes 7 et 23, *au lieu de :* Tannequin de Girard, baron de Soucanton, *lisez :* Seigneur de Soucanton.

Page 238, ligne 17 et 18, *au lieu de :* Martin, Sgr de Rouquet, dont une fille, Félicité de Girard, mariée à son cousin Guimer de Girard, *il faut dire :* Martin, Sgr de Rouquet, dont une fille, Rose, mariée 1° à Charles de Boscas ; 2° à Louis de Ginestous, veuf de Marie-Jeanne-Henriette de Julien de Vinezac. Il n'y eut pas d'enfants de cette seconde union.

Félicité de Girard était l'héritière d'un rameau de cette branche qui ne figure pas dans l'*Armorial.*

P. 239, lig. 13, *au lieu de :* Louise de Girard du Lac, mariée à Henri Picard, *il faut dire :* Louise de Girard du Lac, mariée à Henri Sicard, fils du président.

267. GRAVE.

(T. I, p. 245.)

Page 245, ligne 12 : Louis de Grave, Sgr de Saint-Martin d'Aumes-les-Pézénas, ép. le 3 fév. 1703 Gabrielle-Magdeleine de Moissac, *lisez :* Gabrielle-Magdeleine de Baderon de Maussac.

Page 245, ligne 22 : Julie-Antoinette de Grave ép. Guillaume-Nicolas Maurin, *lisez :* de Maurin de Brignac. (V. t. II, p. 247.)

290. ISARN DE VILLEFORT.

(T. I, p. 265.)

Le premier auteur connu de cette famille est Pierre Isarn, damoiseau, vivant en 1323. (BARRAU, III, 655. — D'HOZIER.)

Page 266, ligne 20 : III. Jean d'Isarn, avocat, épousa le 29 oct. 1571 Jeanne d'Ouvrier, et en eut un troisième fils : Pierre, qui eut pour enfants de Jeanne de Balaran : 1. Jean, Sgr de Causanes, avocat en la chambre de l'édit de Castres, marié le 3 sept. 1650 à Louise de Lautrec de Saint-Germier, fille du baron de Cesteyrols, sénéchal de Castres; 2. Benoît, capit. au régiment de Saint-Luc ; 3. Pierre.

P. 266, lig. 23 : Jean d'Isarn, greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres, premier Sgr de Capdeville, eut de son mariage avec Isabeau de Vignes, Samuel. Sgr de Grèzes, poëte et littérateur, né en 1637.

P. 266, lig. 28 : V. Jean d'Isarn, Sgr de Capdeville, ép. en deuxièmes noces Marthe Leclerc, dont il eut entre autres enfants : Jean, sieur de Montclair, capit. de vaisseau et chev. de Saint-Louis en 1712 ; Marie d'Isarn. Marie d'Isarn épousa Paul de la Baume, Sgr d'Arifat.

P. 266, lig. 31 : VI. Michel d'Isarn, écuyer, Sgr de Cornus, etc., eut entre autres enfants, de Françoise de Gaujal : 1. Michel, lieut.-colonel du régt de la Roche-Aymon, chev. de Saint-Louis; 2. Jean, chef des fortifications de la ville d'Avesnes en Hainaut, eut de son mariage avec Thérèse Arnaud Jeanty : *a*. Jean-Michel, capit. au régt de Montmorency, chev. de Saint-Louis, marié à N... d'Arbaud de Blausac ; *b*. Pierre-Jean-Charles, capit. de grenadiers au régt de Hainaut, chev. de Saint-Louis, marié le 8 janv. 1766 avec Magdeleine de Mortagne ; 3. Isabeau, mariée à Jacques des Mazels, baron de Miez.

VII. Pierre d'Isarn, Sgr de Cornus, etc., ép. le 11 sept. 1719 Éléonore de Bonald, dont il eut entre autres enfants : Jean-Joseph-Henri, officier major dans le régt de Tainville, chev. de Saint-Louis ; Pierre-Antoine, grand vicaire du diocèse de Vabres ; Gabrielle-Louise, ép. N... de Salles de la Baumelle; Marguerite-Jacquette, reçue à Saint-Cyr, ép. N... de Sambucy, Sgr de Sorgues.

VIII. Michel-Étienne d'Isarn, Sgr de Cornus, etc., eut de son ma-

riage entre autres enfants : Antoine-Félix, lieut. au régt d'Angoulême, chev. de Saint-Louis.

317. LANGLADE.

(T. I, p. 290.)

Page 291, ligne 9 : IX. Antoine de Langlade, capitaine de grenadiers au régt de Bourgogne infanterie, chev. de Saint-Louis, ép. le 1er déc. 1760 Jeanne de Boissière, dont il eut : 1. Antoine, né le 3 nov. 1770; *ajoutez* : 2. N..., mariée à son cousin N... de Langlade; 3. Anne, mariée à Amédée de Rouverié de Cabrières; 4. Françoise-Adélaïde, mariée le 2 avril 1793 à Étienne d'Anglas, ancien officier, nommé par le roi colonel de la garde nationale de Nîmes en 1814-1815, fils de noble Jacques-Pierre d'Anglas, Sgr de Pratviel, anc. capit. du régt de Limousin, chev. de Saint-Louis, maire d'Aimargues et de Julie de Baguet.

324. LA RIVOIRE DE LA TOURRETTE.

(T. I, p. 294-296.)

Page 295, ligne 21 : VII. François-Antoine-Alphonse de la Rivoire, marquis de la Tourrette, eut de son mariage avec Marie-Louise-Thérèse du Roure, deux autres enfants : Marie-Louis-Antoine-Hercule, commandeur de Malte; Marie-Françoise-Louise, titrée comtesse de la Tourrette, non mariée.

P. 296, lig. 10, *au lieu de* : Victoire, *lisez* : Marie.

327. LA ROQUE.

(T. I, p. 298.)

Page 299, *in fine* : XIII. François de la Roque, né le 10 mars 1804, ép. le 19 mars 1829 Fulcrande Galibert, dont : 1. Jean-Louis, avocat à la cour impériale de Paris; 2. Pascale-Elisabeth, *ajoutez* : mariée le 21 mai 1860 à Jean-Pierre-Marie-Gabriel-Frédéric Martel, de Lodève.

328. LA ROQUE.

(T. I, p. 300.)

I. Raimond de la Roque, ép. 1° vers 1480 N... d'Adhémar, dont il n'eut pas d'enfants; 2° le 17 fév. 1498 Almicie, *alias* Olivière de Barjac, dont il eut : 1. Mathieu, qui continua la descendance rapportée au n° 328; 2. Sébastien, qui continua la descendance rapportée au n° 331.

345. LA VERGNE-MONTBAZIN.

(T. I, p. 318-319.)

Page 319, ligne 1 : Jean-Lambert de la Vergne, baron de Montbazin, ép. le 8 avril 1709 Constance de Moissac, *lisez* : Constance de Baderon de Maussac.

691. MATHÉI DE VALFONS.

(T. II, p. 125-127.)

Page 126, ligne 3. Étienne-Mathieu, *alias* de Mathéi, conseiller et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Nîmes, fit enregistrer ses armes sur l'*Armorial général* de la grande maîtrise de Montpellier, qui étaient : D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueule. (*Armor. mss. de la bibliothèque de Montpellier.*) Depuis la concession des lettres patentes rapportées plus haut, p. 381, la famille de Mathéi a pris pour armes : De gueule à trois merlettes d'argent posées 2 et 1.

396. MONTAIGUT.

(T. I, p. 362.)

Page 362, ligne 26 : Joséphine de Montaigu, fut mariée le 23 nov. 1819 à Jean-François-Mathias-Guillaume-Marie de Guy-Villeneuve, maire de Narbonne de 1824 à 1830, dont la généalogie a été rapportée plus haut, p. 146-147. Mademoiselle de Montaigu appartenait à une famille noble habituée au diocèse d'Agde.

« Le plus ancien auteur connu, d'après les papiers conservés par la famille, est Antoine de Montaigu de la Pairille, ingénieur-directeur et brigadier des armées de S. M. catholique, grand-père de madame de Guy, marié à Catherine de Combet, fille de Timothée de Combet, baron de Bousigues. Cette famille avait pour armes : *D'azur à une pile de neuf boulets surmontés de deux étoiles d'argent*, et ne paraît pas se rattacher, comme l'*Armorial* pourrait le laisser croire, aux Montaigut, barons de la Coste, habitués au diocèse de Pézénas. » (*Lettre de M. de Guy-Villeneuve du 4 avril* 1860.)

402. MONTOLIEU.

(T. I, p. 368-369.)

Un sixième degré a été oublié dans la filiation de la branche aînée, et le cinquième est incomplet.

Ces articles doivent se lire comme il suit :

V. Théophile de Montolieu, Sgr de Saint-Jean de Ceirargues et de Saint-Hippolyte de Caton, capit. au régt de Normandie, chev. de Saint-Louis, ép. en 1695 Anne de Bornier, vicomtesse d'Héran, dame de Teillan, dont il eut :

VI. Philippe de Montolieu, chevalier, vicomte d'Héran, Sgr de Teillan, Saint-Jean de Ceirargues, Saint-Hippolyte de Caton, etc., ép. en 1727 Françoise-Henriette d'Albenas, dont il eut : 1. Charlotte, mariée à Pierre-Melchior d'Adhémar ; 2. Jeanne, mariée à Pierre-Gaspard de Pandin de Biarges.

417. PASCHAL DE SAINT-JUÉRY.

(T. I, p. 387-388.)

Page 387. VI. Guillaume de Paschal de Saint-Juéry était capit. de dragons, chev. de Saint-Louis, qualifié *baron* de Saint-Juéry dans plusieurs actes de famille qui nous ont été communiqués.

VII. Joseph-Guillaume de Paschal de Saint-Juéry, capit. d'infant., porta le titre de baron de Saint-Juéry après son père.

. . . .

IX. Emmanuel de Paschal de Saint-Juéry, qualifié marquis de Saint-Juéry, chev. de Saint-Louis et de l'ordre de Malte, capit. d'état-major, maire d'Alby, décédé sans enfants, avait été adopté par Henri de Paschal de Rochegude, son cousin, contre-amiral, chev.

de Saint-Louis, mort sans enfants, fils de François de Paschal, Sgr de Rochegude.

Une ordonnance royale du 10 mars 1819 autorisa Marie-*Emmanuel*-Joseph-Xavier-Paul de Paschal de Saint-Juéry, capit. d'état-major, chev. de plusieurs ordres, à substituer le nom de *Rochegude* à celui de Saint-Juéry. (*Bull. des lois*, 1819, 277.)

462. ROBERT, *alias* DES ROBERTS.

(T. I, p. 427.)

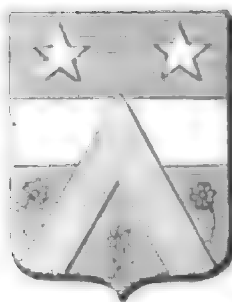

Les armes de cette famille, que nous avions lues :

D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles de même en chef, une rose de gueule en pointe, et une fasce d'or sur le tout,

Doivent se blasonner :

D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles de même, et de trois soucis d'argent en pointe posés 2 et 1 ; au chevron d'or posé sur le tout. (*Ancien cachet communiqué par la famille.*)

468. ROCHEMORE.

(T. I, p. 433.)

Page 435, ligne 7 : Louise-Joséphine de Rochemore, mariée le 16 mars 1778 à Jean-Pierre, marquis de Ruolz-Montchal, était fille d'Alexandre-Henri-Pierre, marquis de Rochemore, et de Charlotte-Louise des Hours de Mandajors.

Alexandre-Henri-Pierre, marquis de Rochemore, eut de son second mariage avec Barbe de Vogué : 1. Anne-Joachim, dont la postérité a été rapportée; 2. Marie-Joséphine-Henriette, mariée en 1790 à Jean-François Du Ranc de Vibrac ; 3. Marie-Pauline, mariée en 1787 à Antoine-Hyacinthe, comte de Blou ; 4. Charlotte-Cécile, mariée à N... de Mailhet.

70. RODEZ-BÉNAVENT.

(T. I, p. 65-67.)

Page 67, ligne 1 : Jean-Joseph-Martin, *lisez : Jules*-Joseph-Martin de Rodez-Bénavent.

485. ROUVERIÉ DE CABRIÈRES.

(T. I, p. 455-456.)

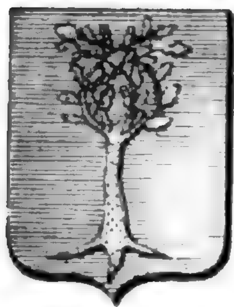

D'azur au chêne d'or arraché et englanté de même.

Cette famille, dont le nom s'est écrit Rouvière, Rouverié, Rouveirié, Roverié, la Rouvière, la Rovière, pouvait appartenir à la maison de Rouvière que Nostradamus, dans son *Histoire de Provence*, part. IV, p. 450, compte parmi les nobles étrangères qui vinrent en différents temps habiter la ville d'Avignon et s'y sont plus ou moins illustrées (Lach. Desb., XIII, 506). Les Rouvière du comtat Venaissin et du Languedoc portaient les mêmes armes.

Nous donnons ici les derniers degrés de la filiation déja rapportée (t. I, p. 455-456).

V. Jean-Claude de Rouverié, Sgr de Cabrières et de Pouls, maintenu dans sa noblesse avec ses enfants par jugement souverain du 19 nov. 1668, avait ép. le 21 avril 1652 Gabrielle de Brueys de Saint-Chaptes, qui apporta dans cette maison la Sgrie de Pouls, et il en eut : 1. Jean-Louis, chanoine; 2. François qui suit; 3. Louise, mariée à N... de Merez.

VI. François de Rouverié, Sgr de Cabrières et de Pouls, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial* de 1696, ép. Catherine Huguet, *alias* d'Huguet, dont il eut sept enfants, entre autres : 1. Jean-Louis, marié à Aimée des Gardies, dont Charles, mariée à Julie Surville; 2. et

VII. François de Rouverié de Cabrières, ép. Augustine le Royer de Châteauneuf, dont il eut : 1. François-Isidore qui suit; 2. Amédée, marié à Anne de Langlade, dont deux filles, Alix et Léonie.

VIII. François-Isidore de Rouverié de Cabrières, ép. Sophie de Genas, dont il eut:

IX. Eugène de Rouverié de Cabrières, ép. Yvonne du Vivier, dont : 1. Artus qui suit; 2. Humbert, marié à Gasparine de Vallier de By; 3. Raymond, marié à Clémentine de Boisseulh, dont une fille, Jeanne; 4. Anatole, prêtre.

X. Artus de Rouverié de Cabrières, ép. Olympe d'Agoult, dont il a : Antoine, né le 7 avril 1851. — Résid., Nîmes (Gard).

488. RUOLZ.

(T. I, p. 457.)

Page 457, IVe degré : Jean-Pierre de Ruolz, présida les états de Vivarais en 1661, il était bailli d'Annonay la même année, et reçut commission en ladite qualité le 10 mars 1666 d'opérer le désarmement du Vivarais. (*Lettre du duc de Bourbon, Pezénas, le* 10 *mars* 1666.)

P. 458, lig. 7 : V. Jean-Pierre-Marie de Ruolz, fut héritier de son cousin Charles-Louis de Montchal, marquis de Montchal, avocat général à la cour des aides de Paris, et substitué à ses noms, titres et armes par testament reçu Buglot, notaire à Paris, le 4 mai 1686; dès cette époque la famille de Ruolz écartela de Montchal : De gueule au chef d'or chargé de trois molettes d'éperon d'azur. (Lach. Desb., XIV, 555-57.)

Le titre de *marquis* et le nom de *Montchal* furent relevés par François-Catherine-Jean-Pierre de Ruolz, qualifié marquis de Ruolz-Montchal, dans son acte de célébration de mariage le 16 mars 1778 à Nîmes, paroisse de Saint-Castor; dans son contrat civil reçu par Mercier, notaire à Nîmes; dans les actes de baptême de ses enfants; dans les preuves pour les pages en 1787; dans les preuves de Malte 1789; dans les assemblées de la noblesse du Lyonnais en 1789 pour la députation aux états généraux; repris depuis 1814 dans son brevet de la Légion d'honneur le 19 septembre 1814; et plus tard par François-Xavier, marquis de Ruolz, notamment dans l'acte de célébration du mariage de Charles-Marie-Alfred, son fils aîné, le 29 oct. 1828.

IX. Charles-Marie-Alfred de Ruolz, *marquis de Ruolz*, ancien off. de la marine royale et du corps royal d'état-major, est *chevalier de la Légion d'honneur*.

P. 459, lig. 5 : IX. Léopold-Marie-Philippe de Ruolz, ép. le 29 janv. 1829 Marie-Thérèse-Dauphine de Goursac, *lisez :* Léopold-Marie-Philippe de Ruolz, *comte de Ruolz*, ép. le 29 janv. 1829 Marie-Thérèse *Dauphin* de Goursac.

P. 459, lig. 14 : IX. Henri-Catherine-Camille de Ruolz, *comte de Ruolz*, inspecteur général des chemins de fer, etc.

505. SARRET DE COUSSERGUES.

(T. I, p. 471-474.)

Page 474, ligne 21 : XI. Jacques-Louis-Henri de Sarret, baron de Coussergues, servit dans la marine, *ajoutez :* et mourut contre-amiral honoraire de la marine.

540. VALETTE DE CARDET.

(T. I, p. 512.)

Page 512, ligne 23, *au lieu de :* N... Chapel, *lisez :* Jacques-Marie-Louis-Denis de Chapel. (Jugement de rectification, rendu le 22 février 1859 par le tribunal civil d'Alais, mentionnant entre autres actes : l'extrait mortuaire de messire Claude de Chapel, 1713 ; l'acte de naissance de Denis de Chapel, 1786 ; les lettres patentes de confirmation de noblesse du mois de sept. 1788.)

Denis de Chapel eut de son mariage avec Coralie de Bosanquet : 1. Maurice-Médard-Frédéric-Alfred, marié le 15 sept. 1839 à Marguerite-Antoinette-Isaure de Villardi de Montlaur ; 2. Marie-Thérèse-Inès, mariée le 20 mars 1838 à Louis-Jean-Paul-Albert d'Amboix ; 3. Anna-Lucie-Denise, mariée le 12 mai 1846 à Pierre-Élisabeth-Roger, vicomte d'Adhémar ; 4. Charles-Joseph-Casimir-Louis, mort sans être marié.

LÉGISLATION NOBILIAIRE.

Loi qui modifie l'article 259 du Code pénal.
(28 *mai* 1858.)

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

Extrait du procès-verbal du Corps législatif.

Le Corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique. L'article 259 du Code pénal est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 259. Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiendrait pas, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

Sera puni d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil (1).

Le tribunal ordonnera la mention du jugement en marge des actes authentiques ou des actes de l'état civil dans lesquels le titre aura été pris indûment, ou le nom altéré.

Dans tous les cas prévus par le présent article, le tribunal pourra ordonner l'insertion intégrale ou par extrait du jugement dans les journaux qu'il désignera.

Le tout aux frais du condamné.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mai 1858.

(1) L'ordonnance d'Amboise, du 26 mars 1555, porte : « Défenses sont faites à « toutes personnes de changer leurs noms et leurs armes, sans avoir obtenu des lettres « patentes de permission, à peine de mille livres tournois d'amende, d'être punies « comme faussaires et d'être privées de tout degré et privilége de noblesse. »

Rapport à l'Empereur sur le rétablissement du conseil du sceau des titres. — (*8 janvier* 1859.)

Sire,

En rétablissant des dispositions penales contre ceux qui usurpent des titres et qui s'attribuent sans droit des qualifications honorifiques, la loi du 28 mai 1858 a rendu aux titres légitimement acquis leur importance réelle et leurs droits au respect public.

Dans un pays et sous un régime où le plus humble citoyen peut arriver par sa valeur personnelle aux plus hautes situations, la loi doit protéger ouvertement tout ce qui représente le prix du mérite et l'honneur des familles. La véritable et intelligente égalité consiste non pas à proscrire les distinctions, mais à en permettre l'accès à tous ceux qui s'élèvent par le courage, par la dignité de la conduite ou par l'éclat des services.

La loi nouvelle doit recevoir une exécution sérieuse, mais éclairée.

Votre Majesté a voulu mettre un terme aux abus, atteindre la fraude ou le charlatanisme, ramener l'ordre dans l'état civil, rendre enfin aux distinctions publiques le caractère et le prestige qui n'appartiennent qu'à la vérité; mais elle n'a pas entendu porter atteinte à des droits acquis, ni inquiéter des possessions légitimes qui ne demandent que les moyens de se faire reconnaître et régulariser.

Les questions qui se rattachent à la transmission des titres dans les familles, à la vérification des qualifications contestées, à la confirmation ou à la reconnaissance des titres anciens, à la collation, s'il y a lieu, de titres nouveaux, sont nombreuses et délicates. Il importe qu'aucune garantie d'examen et de lumière ne manque à leur solution. J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté un projet de décret délibéré en conseil d'État et portant rétablissement du conseil du sceau des titres. Créé par le second statut du 1er mars 1808 (1), le conseil du sceau des titres se composait, sous la présidence de l'archichancelier de l'empire, de trois sénateurs, de deux conseillers d'État, d'un procureur général, d'un secrétaire général et d'un trésorier (2). Une ordonnance du 15 juillet 1814 (3) le remplaça par une commission présidée par le garde des sceaux, qui fut elle-même supprimée le 31 octobre 1830 (4).

Une partie des attributions du conseil et de la commission du sceau se référait à l'institution des majorats et au régime des biens affectés à leurs formations. Sous l'empire de la loi du 12 mai 1835, qui a interdit les ma-

(1) IVe Série, Bulletin 186, n° 3207.

(2) Décret du 17 mars 1808, art, 7.

(3) Ve Série, Bulletin 25, n° 190.

(4) IXe Série, 2e partie, Bulletin 21, n° 370.

jorats pour l'avenir, ces attributions ne peuvent aujourd'hui conserver d'application qu'en ce qui concerne les questions transitoires et les majorats encore existants.

Mais les variations qu'a subies la législation relative aux titres et aux noms ont créé des situations sur lesquelles les délibérations et les avis d'un conseil spécial seront utilement provoqués. Sous ce rapport, il a paru nécessaire d'étendre les attributions de l'ancien conseil du sceau et de les mettre en harmonie avec les lois actuelles, et de donner d'une manière générale au garde des sceaux le droit de soumettre à l'examen du nouveau conseil toutes les difficultés se rattachant à cet ordre de matières : c'est l'objet des articles 5, 6 et 7 du projet.

Quel sera, par exemple, en présence d'une loi qui n'autorise plus la constitution des majorats, le sort des titres qui ne devaient devenir héréditaires qu'à la condition de la formation d'un majorat? Quelles seront, dans l'avenir, les règles à suivre pour la collation des titres et leur transmission dans les familles?

Dans quel ordre, dans quelles limites, à quelles conditions le titre du père assurera-t-il un titre à ses fils? Convient-il de consacrer les règles posées par le décret du 4 juin 1809 (1) et par l'ordonnance du 25 août 1817 (2)?

Pour les temps antérieurs à 1789, à défaut d'un acte régulier de collation, de reconnaissance ou d'autorisation, dont la production n'est pas toujours possible, n'y aura-t-il pas lieu d'attribuer au conseil du sceau la faculté d'étendre le cercle des preuves et d'admettre, selon les circonstances, comme justification du droit au titre ou au nom soumis à sa vérification, une possession constatée par des actes de fonctionnaires publics ou par des documents historiques?

Une ordonnance du 31 janvier 1819, non insérée au *Bulletin des lois*, soumet, en France, à l'autorisation préalable de Votre Majesté le port des titres conférés par des souverains étrangers. Ces dispositions ne doivent-elles pas être rappelées et ramenées à une exécution sérieuse? Ce sont là des questions qui demeurent réservées, mais dont la solution ne saurait être longtemps différée en présence du nouveau texte de l'article 259 du Code pénal. En se livrant à un travail d'ensemble et à l'étude complète des faits, le conseil du sceau recueillera les éléments et concourra à préparer les bases des décisions de Votre Majesté.

Les demandes en changement ou en addition de nom restent soumises aux formes tracées par la loi du 11 germinal an XI. Les autorisations de cette nature sont accordées par Votre Majesté dans la forme des règlements d'administration publique (3). Le conseil du sceau des titres pourra toutefois être consulté sur les changements ou les additions qui auraient le caractère

(1) Article 5 (IVe Série, Bulletin 238, n° 4431).

(2) Article 12 (VIIe Série, Bulletin 171, n° 2687).

(3) Article 5.

d'une qualification honorifique ou nobiliaire, et qui rentreraient ainsi dans l'ordre des faits qu'a voulu prévoir l'article 259 du Code pénal.

Aux termes de l'article 7 de la loi du 11 germinal an XI, toute personne y ayant droit peut, dans le délai d'une année, à partir de l'insertion au *Bulletin des lois*, poursuivre la révocation du décret qui a autorisé un changement ou une addition de nom. Pour sauvegarder plus efficacement ce droit des tiers, l'article 9 du projet de décret exige que la demande de changement ou d'addition de nom soit elle-même préalablement insérée par extrait au *Moniteur* et dans d'autres journaux qu'il désigne. Il ne peut être statué sur la demande que trois mois après la date des insertions.

Cette disposition ne fait que consacrer, en lui donnant une forme plus obligatoire et plus solennelle, une règle administrative créée par deux décisions du ministre de la justice des 26 octobre 1815 et 10 avril 1818 (1).

Mais s'il est nécessaire et juste d'appliquer sans exception cette règle à tous ceux qui demandent l'autorisation de prendre, à l'avenir, un nom qu'ils n'ont jamais porté, et sous lequel ils ne sont pas connus, cette nécessité peut paraître moins impérieuse lorsque le décret d'autorisation que l'on sollicite, et qui ne sera lui-même définitif qu'après le délai d'un an, ne doit intervenir que pour régulariser un nom honorablement porté depuis longtemps, accepté par le public, inscrit dans les actes officiels ou illustré par d'importants services. L'insertion de la demande, qui n'a d'autre but que d'avertir les tiers, n'a plus alors le même intérêt, et elle pourrait, dans certains cas, avoir plus d'inconvénients que d'avantages.

Ces considérations, jointes aux ménagements que commandent toujours les situations transitoires, ont dicté la disposition de l'article 10, en vertu de laquelle le garde des sceaux peut, sur l'avis du conseil du sceau, dispenser des insertions prescrites par l'article 9 les demandes fondées sur une possession ancienne ou notoire et consacrée par d'importants services. Toutefois, le conseil d'État a pensé que, quelque circonscrite que fût cette faculté, elle devait, en outre, avoir, comme les exigences auxquelles elle est appelée à répondre, un caractère essentiellement transitoire. Il en a limité la durée à une période de deux années, à partir de la promulgation du décret.

Trois sénateurs et deux conseillers d'État entreront, comme en 1808, dans la composition du conseil. Votre Majesté a, en outre, permis que deux membres de la cour de cassation fussent appelés à en faire partie. Votre haute magistrature, Sire, répondra dignement à ce nouvel appel fait à son dévouement et à ses lumières. Il a également paru convenable d'introduire dans le conseil du sceau trois maîtres des requêtes, qui, suivant la loi de leur institution (2), auront voix délibérative dans les affaires dont ils feront le rapport et voix consultative dans les autres. Enfin, des auditeurs au conseil d'État peuvent être attachés au conseil du sceau.

(1) *Moniteur* des 26 octobre 1815 et 10 avril 1818.

(2) Décret organique du 23 janvier 1852, art. 12 et 17 (Xe Série, Bulletin 487, n° 2613).

La loi du 29 janvier 1831, portant règlement définitif du budget de 1828, a supprimé la caisse du sceau. Les droits qui étaient versés dans cette caisse sont aujourd'hui perçus directement par le trésor public. Tant que cette disposition législative n'aura pas été modifiée, il n'y aura pas lieu de créer un trésorier du sceau.

Les demandes portées devant le conseil du sceau des titres seront instruites par le ministère des référendaires au sceau.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, *Signé :* E. de Royer.

Décret impérial portant rétablissement du conseil du sceau des titres. (8 *janvier* 1859.)

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., etc.

Art. 1er. Le conseil du sceau des titres est rétabli. Il est composé de trois sénateurs, de deux conseillers d'État, de deux membres de la cour de cassation, de trois maîtres des requêtes, d'un commissaire impérial, d'un secrétaire. Des auditeurs au conseil d'État peuvent être attachés au conseil du sceau.

Art. 2. Les membres du conseil du sceau sont nommés par décret impérial.

Art. 3. Le conseil du sceau est convoqué et présidé par notre garde des sceaux, ministre de la justice. Il est présidé, en l'absence du garde des sceaux, par celui de ses membres que nous aurons désigné. Le commissaire impérial remplit les fonctions précédemment attribuées au procureur general du sceau des titres; le secrétaire tient le registre des délibérations, qui reste déposé au ministère de la justice.

Art. 4. Les avis du conseil du sceau sont rendus à la majorité des voix. La présence de cinq membres au moins est nécessaire pour la délibération. Les maîtres des requêtes ont voix délibérative dans les affaires dont le rapport leur est confié. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 5. Le conseil du sceau a, dans tout ce qui n'est pas contraire à la législation actuelle, les attributions qui appartenaient au conseil du sceau créé par le décret du 1er mars 1808, et à la commission du sceau établie par l'ordonnance du 15 juillet 1814.

Art. 6. Il délibère et donne son avis : 1° sur les demandes en collation, confirmation et reconnaissance de titres, que nous avons renvoyées à son examen; 2° sur les demandes en vérification de titres; 3° sur les demandes en remise totale ou partielle des droits du sceau, dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, et généralement sur toutes les questions

qui lui sont soumises par notre garde des sceaux. Il peut être consulté sur les demandes en changement ou addition de noms ayant pour effet d'attribuer une distinction honorifique.

Art. 7. Toute personne peut se pourvoir auprès de notre garde des sceaux pour provoquer la vérification de son titre par le conseil du sceau.

Art. 8. Les référendaires institués par les ordonnances des 15 juillet 1814, 11 décembre 1815 et 31 octobre 1830 sont chargés de l'instruction des demandes soumises au conseil du sceau. La forme de procéder est réglée par arrêté de notre garde des sceaux, le conseil du sceau entendu. Les règlements antérieurs sont, au surplus, maintenus en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret.

Art. 9. Les demandes en addition ou changement de noms sont insérées au *Moniteur* et dans les journaux désignés pour l'insertion des annonces judiciaires de l'arrondissement où réside le pétitionnaire et de celui où il est né. Il ne peut être statué sur les demandes que trois mois après la date des insertions.

Art. 10. Pendant deux ans, à partir de la promulgation du présent décret, notre garde des sceaux pourra, sur l'avis du conseil du sceau des titres, dispenser des insertions prescrites par l'article précédent, lorsque les demandes seront fondées sur une possession ancienne ou notoire, ou consacrée par d'importants services.

Décret impérial portant nomination des membres du conseil du sceau des titres. — (8 *janvier* 1859.)

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre d'État et de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice;

Vu le décret de ce jour portant rétablissement du conseil du sceau des titres,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil du sceau des titres :

M. le baron Dombidau de Crouseilhes, sénateur, ancien ministre, qui présidera le conseil en cas d'absence ou d'empêchement de notre garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. le marquis de la Grange, sénateur ;

M. le baron Boulay (de la Meurthe), sénateur ;

M. Duvergier, conseiller d'État;

M. Langlais, conseiller d'État;

M. Lascoux, conseiller à la cour de cassation;

M. de Marnas, premier avocat général près la cour de cassation ;

M. Jahan, maître des requêtes de première classe au conseil d'État;

M. le baron de Cardon de Sandrans, maître des requêtes de deuxième classe au conseil d'État;

M. Charles Robert, maître des requêtes de deuxième classe au conseil d'État.

Art. 2. M. le baron de Sibert de Cornillon, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la justice, est nommé commissaire impérial près le conseil du sceau des titres.

En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par M. Jahan, maître des requêtes.

Art. 3. M. Édouard de Barthélemy, auditeur au conseil d'État, est nommé secrétaire du conseil du sceau des titres.

Art. 4. Sont attachés au conseil du sceau des titres :

M. Edmond Taigny, auditeur de première classe au conseil d'État ;

M. Mégard de Bourjolly, auditeur de deuxième classe au conseil d'Etat;

M. le baron Mackau, *idem;*

M. le vicomte des Roys, *idem.*

Art. 5. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 8 janvier 1859.

Signé : Napoléon.

Circulaire de S. E. le ministre de la justice pour la mise à exécution de la loi du 28 *mai* 1858.

Paris, le 22 novembre 1859.

Monsieur le Procureur général,

Le nouvel article 259 du Code pénal attache le caractère de délit au changement, à l'altération, à la modification du nom inscrit dans les actes de l'état civil.

La conséquence de cette disposition, c'est que, pour se soustraire aux peines qu'elle édicte, tous ceux qui portent ou des noms ou des titres que ne leur attribuent pas les actes de l'état civil, doivent obtenir de l'autorité compétente la faculté de les conserver. Mais quelle est cette autorité ?

Deux cas peuvent se présenter :

1° Il se peut que des erreurs, des omissions, des irrégularités aient eu lieu dans la rédaction des actes de l'état civil, ou encore que, les circonstances politiques ne permettant pas au père de donner à ses enfants son nom tout entier, il en ait retranché les qualifications ou particules que condamnait la législation existante, et que, plus tard, encouragés par l'apaisement des passions, par le retour d'idées un instant proscrites, par les

tendances des lois nouvelles, les enfants aient, de leur chef, et sans s'assujettir aux formalités légales, repris ce qu'ils considéraient comme leur propriété, le nom de leurs aïeux.

2° Il se peut aussi que l'altération des noms consignés en l'acte de naissance n'ait eu pour cause que la vanité, l'intérêt, un calcul coupable, qu'elle n'ait d'autre explication que le désir de substituer à un état civil régulier une situation mensongère, et de conférer à l'auteur de la fraude une apparence nobiliaire.

Dans le premier cas, la connaissance du fait est dévolue aux tribunaux ordinaires. La loi leur confère expressément la mission de rechercher, de constater ce qu'était, avant la naissance du réclamant, l'état légal de sa famille, de le reconstituer, de le lui rendre intact. Ils ne créent pas le droit à son profit; en cette matière, comme en toute autre, ils déclarent le droit existant. Ils proclament que, si ce droit antérieur à la naissance de l'enfant a été compromis par des circonstances étrangères à celui-ci, il n'en peut porter la responsabilité, et qu'en demandant que son état civil soit régularisé, il ne fait que revendiquer sa chose.

Dans le deuxième cas, la compétence n'est pas moins certaine. S'il s'agit de changements ou d'additions de noms, c'est au gouvernement qu'il faut s'adresser. Les usurpations de titres ou formules affectant une prétention à la noblesse ressortissent à la commission du sceau. La sagesse de ces règles est évidente. Qui peut admettre que, dans un État bien ordonné, un citoyen change de nom, ajoute à celui qu'il porte ou s'attribue des titres sans en avoir reçu l'autorisation de l'administration supérieure?

Cependant cette distinction si simple, entre la compétence des tribunaux ordinaires et celle de l'administration, a été méconnue. Des individus qui ont augmenté leur nom patronymique d'une appellation d'emprunt, ou qui, pour dissimuler leur nature originelle, ont imaginé de séparer de l'ensemble d'un nom jusqu'alors écrit d'un seul mot la particule qui le précédait, désespérant de tromper la vigilance du conseil d'État ou de la commission du sceau, accoutumés à déjouer ces supercheries, ont eu recours aux tribunaux. Ils ont demandé que leur acte de naissance fût rectifié, et des juges surpris, accueillant cette réclamation, ont ordonné que tout ce bagage de contrebande figurerait à l'avenir dans l'acte de l'état civil.

On ne peut faire une plus fausse application des lois de la matière. Une procédure, à fin de rectification d'un acte de naissance, ne peut avoir d'autres fondements que l'état civil officiel de la famille dont le réclamant est issu. Tout se réduit à comparer son acte de naissance avec celui de ses auteurs, et, s'il s'y rencontre des différences que le malheur des temps explique, ou la négligence de l'officier de l'état civil, à les faire disparaître; il n'est besoin de rien de plus pour maintenir l'individualité des familles.

Mais quand il est reconnu que l'acte de naissance du réclamant contient tout ce qu'il devait contenir, que sa filiation est régulièrement et sincèrement établie, qu'il n'y a eu, ni altération, ni erreur, ni omission; quand la question est de savoir si le réclamant a pu s'arroger des distinctions que ne

lui conférait pas son origine, quelques raisons qu'il allègue pour justifier sa conduite, quelque possession qu'il invoque, ce ne peut être une action en rectification. Le sens grammatical du mot y répugne autant que la raison de droit. Rectifier, c'est redresser ce qui est défectueux, réparer ce qui n'est pas régulier, remettre, en un mot, les choses dans l'état où elles auraient dû être si l'on y eût apporté plus de soin. Or, ce n'est pas la régularité de l'acte qui est contestée ; le réclamant ne s'en plaint pas. Ce qu'il soutient, c'est que de son fait personnel, postérieur conséquemment à sa naissance, est né un droit qu'il entend conserver ; c'est qu'il a acquis ou le nom qu'il a ajouté au sien, ou le titre dont il s'est affublé, ou la particule qu'il considère comme un signe de noblesse... Or, évidemment, ce n'est plus une rectification, mais une modification de son état civil régulièrement établi qu'il poursuit, et, dès lors, la connaissance du litige ne peut appartenir qu'à l'administration chargée de prévenir toute confusion dans les familles et dans la société.

Vous comprenez, monsieur le Procureur général, combien il importe de ne pas laisser se former une jurisprudence dont l'effet inévitable serait de paralyser l'action de la loi. Ne souffrez pas que, par des procédures obscurément suivies, et qui, selon les lieux et les personnes, pourraient rencontrer un trop facile accueil, les compétences soient déplacées. Que vos substituts reçoivent l'ordre formel de surveiller toute instance paraissant avoir pour objet une rectification d'actes de l'état civil, et qu'ils s'assurent, d'après les distinctions ci-dessus exprimées, si ce n'est pas une enseigne trompeuse et le moyen d'éluder la loi. Le ministère public est, dans les questions de rectification, le contradicteur naturel des parties qui réclament. C'est une mission qu'il doit remplir avec autant de fermeté que de vigilance.

Le gouvernement n'entend pas que l'exécution de l'article 259 du Code pénal porte le trouble dans les familles ; mais il ne veut pas davantage que des ruses de procédure en détruisent l'effet.

Je vous prie de me tenir au courant de toutes les affaires de ce genre qui se présenteront, et de me faire connaître celles qui ont déjà reçu solution, afin que j'avise aux moyens de venger la loi des atteintes qu'elle a pu recevoir.

Signé : DELANGLE.

Décret impérial qui dispose que les titres conférés à des Français par des souverains étrangers ne peuvent être portés en France qu'avec l'autorisation de l'empereur. — (5 *mars* 1859.)

NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,

Vu l'avis délibéré en notre conseil du sceau des titres, le 26 février dernier;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Aucun Français ne peut porter en France un titre conféré par un souverain étranger, sans y avoir été autorisé par un décret impérial rendu après avis du conseil du sceau des titres.

Cette autorisation n'est accordée que pour des causes graves et exceptionnelles.

Art. 2. L'impétrant est assujetti au droit de sceau qui serait perçu en France pour la collation du même titre ou du titre correspondant.

Art. 3. L'ordonnance du 31 janvier 1819 est abrogée (1).

Art. 4. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 5 mars 1859.

Signé : NAPOLÉON.

Décret sur les formes des lettres patentes du sceau, le tarif et la délivrance desdites lettres. — (17 *mars* 1808.)

NAPOLÉON, etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Il y aura un sceau particulier pour les lettres patentes conférant des titres, soit à vie, soit héréditaires.

Ce sceau sera déposé entre les mains de notre cousin le prince archichancelier de l'empire, à moins qu'il n'en soit par nous autrement ordonné.

Art. 2. Le type de ce sceau sera conforme à ce qui est prescrit par la loi du 16 pluviôse an XIII; il portera pour légende : *Sceau impérial des titres.*

Art. 3. Les frais d'expédition des lettres patentes délivrées à ceux de nos sujets auxquels des titres seront conférés de plein droit demeurent fixés ainsi qu'il suit :

Pour les ducs.	600 fr.
Pour les comtes.	400 fr.
Pour les barons.	200 fr.
Pour les chevaliers.	60 fr.

Art. 4. Au moyen du payement des fixations déterminées dans l'article précédent, il ne sera rien payé par les impétrants, soit pour frais des parchemins, soit pour le dessin des armoiries; le secrétaire général du conseil du

(1) Cette ordonnance royale assujettissait les sujets français à se pourvoir devant le garde des sceaux pour obtenir les lettres patentes d'autorisation à porter des titres étrangers, et fixait les droits du sceau au tiers du droit fixé pour la concession du titre français correspondant à celui qui était autorisé.

sceau des titres sera tenu de pourvoir à ces objets, il en sera remboursé sur les sommes accordées pour les dépenses du sceau.

Art. 5. Les lettres patentes ne seront remises à l'impétrant par le secrétaire général du conseil du sceau des titres que sur le vu de la quittance des frais d'expédition.

Ordonnance royale sur les droits de sceau.
(8 *octobre* 1814.)

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Nous étant fait rendre compte des tarifs adoptés précédemment pour es droits de sceau par le dernier conseil du sceau des titres,

Ensemble de ceux anciennement en vigueur à notre chancellerie, nous avons jugé convenable d'en modifier quelques articles, en proportionnant aux différentes grâces que nous jugerons à propos d'accorder, les sommes à payer par ceux qui les obtiendront, et en nous ménageant ainsi la possibilité de trouver dans la perception des droits de sceau, outre les moyens de fournir à sa dépense, ceux de remplir les intentions bienfaisantes annoncées par notre ordonnance du 15 juillet dernier :

Nous avons voulu régler en même temps les droits particuliers des référendaires établis auprès de notre commission du sceau.

A ces causes, sur le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, et conformément à l'avis de notre commission du sceau, nous avons ordonné et ordonnons que les droits à payer pour le sceau et l'expédition des lettres patentes qui seront delivrées à la chancellerie de France seront réglés ainsi qu'il suit :

Art. 1er. Les lettres patentes qui seront expédiées par suite d'un décret du dernier gouvernement sur une concession qu'il avait accordée, et qui en contiendront toutes les clauses, ne seront soumises qu'aux droits fixés par les statuts et décrets rendus par le conseil du sceau des titres.

Art. 2. Les lettres patentes portant confirmation du même titre et changement d'armoiries ne seront soumises qu'aux droits suivants :

	DROITS du sceau.	DROITS des référendaires.
Renouvellement de lettres patentes :		
De comte	100 f.	25 f.
De baron	50	20
De chevalier	15	15

Art. 3. Les lettres patentes portant collation du titre héréditaire de marquis, comte, vicomte et baron seront soumises aux droits suivants :

	DROITS du sceau.	DROITS des référendaires.
Lettres patentes de marquis et de comte.	6,000 f.	150 f.
Lettres patentes de vicomte.	4,000	150
Lettres patentes de baron.	3,000	150
Les lettres patentes de chevalier que nous jugerons à propos d'accorder aux membres de la Légion d'honneur, ne donnant ce titre héréditaire qu'à la troisième génération, ne seront soumises qu'au droit de. . .	60	50
Les lettres de noblesse seront soumises au droit de.	600	50

Une décision ministérielle du 15 mars 1819 arrête qu'en cas de remise totale du droit de sceau par Sa Majesté, les droits d'expédition seraient ainsi fixés :

Titre de duc.	200 fr.
Titre de marquis et comte	150
Titre de vicomte et baron.	100
Pour anoblissement.	50

Ordonnance royale sur les droits pour lettres confirmatives des titres nobiliaires. — (*12 mars* 1817.)

Art. 1er. Les lettres patentes portant confirmation et maintenue des titres de *marquis*, de *comte*, de *vicomte*, de *baron*, seront soumises à un droit de sceau égal au quart du droit établi pour la collation de ces mêmes titres.

Art. 2. Les lettres recognitives et confirmatives de noblesse payeront un droit de cent cinquante francs.

Art. 3. Les lettres patentes portant concession d'armoiries, ou bien autorisation d'y introduire un changement ou d'y faire une addition, payeront un droit de soixante francs.

Art. 4. Notre garde des sceaux est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Toute délivrance de lettres patentes est soumise au droit proportionnel d'enregistrement et au dixième. (Art. 55 de la loi du 28 avril 1816.)

FIN.

TABLE DES MATIERES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(510) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

MAR 11 1994

SENT ON ILL

NOV 01 2000

U. C. BERKELEY

Digitized by Google

Digitized by Google